LE
CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME ONZIÈME.

PARIS
V.-A. WAILLE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE CASSETTE, 6 ET 9.
1845

LE

CORRESPONDANT.

LES

ARTICLES ORGANIQUES

AU POINT DE VUE DU CONCORDAT.

Êtes-vous gallican ?...
Vous êtes peut-être ultramontain ?...
. . . .
Je suis tout uniment catholique.
(TIMON.)

Rome, mai 1845.

Le gouvernement du 9 août s'est emparé de la législation religieuse de l'Empire et l'a appliquée depuis 1830.

On s'est élevé dans la Chambre des Pairs et dans celle des Députés contre cette violation de la liberté religieuse promise par la Charte.

Les ministres ont répondu que, les lois de l'Empire n'étant pas abrogées explicitement, on devait les exécuter.

On a répliqué que, si elles n'étaient pas abrogées, elles devaient l'être en vertu des principes de la Charte.

Une immense majorité s'est levée pour le maintien et l'exécution de ces lois.

Reste-t-il quelque chose à dire en faveur de la liberté religieuse après les Montalembert, les Berryer, les Cormenin, etc., au point de vue de la Charte et du droit national? Quant à présent, nous ne le pensons pas.

Mais il y a beaucoup à dire au nom du droit des gens que la majorité ne veut pas sans doute fouler aux pieds.

C'est à ce point de vue, c'est-à-dire au point de vue du concordat, que nous allons parler de la liberté.

I

Le 19 juin 1800, trois jours après la grande victoire de Marengo, dans le voisinage de ce champ de bataille où gisaient encore pêle-mêle les vainqueurs et les vaincus, un prince de l'Eglise romaine avait reçu une ouverture aussi importante qu'inattendue.

Le premier consul avait confié au cardinal Martiniana les desseins secrets qu'il avait formés pour le rétablissement de la religion catholique en France.

Au même moment, dans un livre immortel, le Génie du Christianisme allait apparaître à la Révolution étonnée et préparer cette grande réaction religieuse dont le premier consul avait besoin pour accomplir ses desseins de réparation politique.

Dénoûment merveilleux et providentiel des orages qui avaient éclaté sur le monde catholique. Dieu se servait de l'épée victorieuse de la République pour relever ce qu'elle avait détruit et de la plume d'un proscrit pour venger le Christianisme des triomphes des proscripteurs. Ainsi semblait-il vouloir saisir la France au jour de sa plus grande victoire, et la ramener à l'Eglise dans son plus éclatant triomphe, comme pour attester la liberté de ce retour et aussi pour montrer au monde que la barque de saint Pierre devait toujours arriver au port que les vieilles traditions lui ont promis en France.

Le vénérable chef de l'Eglise accueillit avec bonheur l'ouverture qui lui était faite au nom du premier consul. Il se hâta de répondre :

« Nous nous prêterons volontiers à une négociation dont le but est si respectable, si convenable à notre ministère apostolique, si conforme aux vues de notre cœur. »

Tous les historiens qui ont écrit sur ce sujet avec impartialité ont dit combien Pie VII éprouvait d'affection pour la France, et quel penchant irrésistible l'entraînait vers l'homme extraordinaire que la raison et la piété appelaient de concert en ce jour l'envoyé de Dieu, *homo missus a Deo*.

Le souverain Pontife a consacré lui-même l'expression de sa joie et de ses espérances dans l'acte le plus solennel de son pontificat, dans la fameuse bulle du 10 juin 1809 que nous aurons l'occasion de citer plus bas.

Le premier consul éprouvait-il de son côté les sentiments qui animaient le vicaire de Jésus-Christ? Obéissait-il à un secret attachement à la religion de ses pères? Une conversion s'était-elle opérée dans l'esprit de ce jeune général qui avait dit en Egypte : « J'ai chassé de Rome le Pape, » et qui écrivait au Directoire, après le traité de Tolentino : « Mon opinion est que « Rome, une fois privée de Bologne, Ferrare, la Romagne, et « de 30 millions que nous lui ôtons, ne peut plus exister; cette « vieille machine se détraquera toute seule? »

Un écrivain protestant dont le jugement ne sera pas suspect a répondu à cette question.

> « L'Assemblée constituante, dit Ranke, avait cherché à se détacher du Pape; le Directoire eût désiré l'anéantir; la pensée de Napoléon était de le conserver, mais, en même temps, *de le subjuguer et d'en faire un instrument de sa puissance* [1]. »

Nous souscrivons à cette opinion d'un historien de la Papauté, et nous n'hésitons pas à dire que le premier consul avait été inspiré par des préoccupations exclusivement politiques lorsqu'il s'adressa à l'évêque de Verceil. Napoléon avait sans doute, comme tous les esprits supérieurs, la conscience de sa mission providentielle; c'est pour cela qu'il disait plus tard à l'un de ses lieutenants en traversant les Alpes :

> « Vous croyez que c'est une belle chose d'être empereur des Français et roi d'Italie; eh bien, je ne me pas fais illusion, je ne suis que l'instrument de la Providence; elle me conservera tant qu'elle aura besoin de moi; le jour où je ne lui serai plus utile, elle me brisera comme un verre [2]. »

Mais ce sentiment vague d'une puissance supérieure à toutes les puissances n'avait rien de chrétien. Ce que le premier consul avait compris, c'est qu'en relevant la religion catholique il

[1] Ranke, *Histoire de la Papauté*, t. IV, p. 515.
[2] Mémoires du colonel de Baudus.

rattacherait la vieille France à la nouvelle et raviverait un des éléments les plus puissants de l'unité nationale.

Ce que le futur empereur avait aperçu avec son œil d'aigle, le lendemain du jour où il venait de désarmer la plus grande puissance catholique, c'est qu'il n'avait plus devant lui que des ennemis hérétiques contre lesquels les armes spirituelles de l'Eglise seraient un puissant auxiliaire.

Nous retrouverons dans la suite même de ce travail plus d'une preuve de ces préoccupations politiques ; rappelons seulement ici qu'elles se révélèrent le jour même où partait pour Rome le premier négociateur du concordat. M. de Cacault, choisi pour remplir cette mission, demanda au premier consul comment il devait traiter le Pape. « Comme s'il avait deux cent mille hommes, » répliqua Napoléon, qui pensait sans doute au poids que cette nouvelle alliance allait jeter dans la balance où se pesaient les destinées de la république française.

II

Ici se présente la question qui doit être le principal objet de notre examen.

Sur quelles bases était-il possible de traiter, le lendemain d'une révolution qui avait brisé tous les liens du passé entre la France et le Saint-Siége ?

Napoléon avait proposé un concordat ; c'était bien le *nom* qu'on avait donné, trois siècles auparavant, à la transaction intervenue entre Léon X et François Ier ; mais il ne pouvait plus être question de revenir aux *choses* de ce temps ; la situation respective des pouvoirs temporel et spirituel n'était plus en 1801 ce qu'elle avait été au commencement du XVIe siècle.

A cette époque, le clergé était en possession de droits politiques qui compliquaient sa mission apostolique d'une mission temporelle. On l'avait vu, confondant les intérêts de l'une et de l'autre, s'associer tour à tour au roi et au Saint-Siége pour combattre leurs prétentions réciproques, et aspirer à les dominer tour à tour.

Préoccupés de la nécessité de mettre un terme à ces conflits qui portaient le schisme dans l'Eglise et dans l'Etat, François Ier et Léon X eurent l'heureuse inspiration de concilier leurs prétentions réciproques en même temps que de prévenir les abus

qui s'étaient introduits dans l'élection des évêques et dans la transmission des bénéfices.

De là l'origine du traité de 1515; de là le nom de *concordat* qui lui a été donné. Le roi de France y reconnaissait la toute-puissance spirituelle du Saint-Siége et son droit d'instituer les évêques. De son côté, le Pape venait au secours de l'autorité temporelle en lui déléguant une part de sa puissance spirituelle sur le clergé français. Le président Hénault a clairement expliqué le motif de cette délégation.

« Les grands bénéfices, dit-il, *donnant autorité* aux évêques dans les villes de leur diocèse, il est extrêmement important, *pour la sûreté* du royaume, que les rois choisissent ceux dont la fidélité leur est connue, et dont les talents *s'étendent non-seulement aux choses de la religion, mais encore au maintien de la paix et de l'ordre public.* »

Quand on se reporte à cette situation, à cette confusion des pouvoirs, aux réclamations contradictoires qui en étaient la conséquence, on est forcé de convenir que le concordat de 1515 a été un premier pas pour émanciper le trône et l'autel des traditions confuses du moyen âge; et on peut dire aujourd'hui, à la gloire de Léon X et de François Ier, que cette transaction résista pendant trois siècles au choc des prétentions qu'elle avait réglées, alors même qu'elles eurent pour appui le pouvoir absolu de Louis XIV.

Au moment où le souverain Pontife et la République allaient traiter ensemble, la constitution religieuse et politique du clergé avait disparu; il ne restait pas pierre sur pierre de l'édifice de Léon X et de François I[er].

Il ne pouvait plus être question de concilier des droits qui n'avaient plus de bases, mais de faire librement des concessions réciproques dans la mesure que l'Eglise et l'Etat jugeraient convenable.

Rendre au clergé ses droits politiques et ses bénéfices temporels, rendre à l'Etat son pouvoir religieux étaient choses également impossibles; mais, après avoir beaucoup perdu, les pouvoirs temporel et spirituel pouvaient beaucoup gagner, si leur indépendance réciproque était assurée et si la liberté de l'Eglise était sincèrement reconnue.

Le Saint-Père et le premier consul ont-ils compris cette situation nouvelle? se sont-ils concertés sur les bases qui s'offraient à eux? C'est ce que nous allons examiner avec une scrupuleuse attention.

La pensée du souverain Pontife n'est pas difficile à découvrir ; elle a été manifestée dans tous les documents officiels qui se rapportent au concordat. Nous nous bornerons à citer celui qui les résume tous en termes précis et formels.

La bulle du 10 juillet 1809 expose que le libre exercice du culte catholique a été *promis*, *assuré*, *stipulé* solennellement comme base et fondement du concordat dans l'exorde de cette convention.

Il est, en effet, certain que le premier article du concordat stipule le *libre exercice* du culte catholique, et l'on comprend la portée de cette expression dans la bouche du souverain Pontife. Il serait superflu d'en donner le commentaire.

Ce que l'on peut demander, c'est le sens que la République attachait à cette même expression, et jusqu'où pouvait s'étendre la liberté qu'elle stipulait en faveur du culte catholique. Nous comprenons qu'on ait besoin d'une explication claire, précise et officielle sur ce point important, car c'est toujours sur les limites de la liberté qu'on discute. Or, voici l'explication la plus précise dans le document le plus officiel qu'on puisse imaginer, dans le message des consuls au Corps législatif, c'est-à-dire dans l'exposé des motifs de la loi du concordat.

« Il existe, dit ce message, entre le Saint-Siége, considéré comme autorité spirituelle, et la France, considérée comme nation chrétienne, des rapports qu'on a crus vicieux parce qu'ils étaient en contradiction avec les institutions politiques.... Ces rapports existant, le gouvernement a dû croire que son devoir était de les autoriser pour les *accorder avec les principes de la liberté*, qui ne peuvent pas plus s'accommoder de l'injuste contrainte qu'on exerce en leur nom que de celle qu'on leur fait subir. »

Il est impossible de dire d'une manière plus formelle que le concordat reposait sur une base nouvelle, sur un principe de liberté inconciliable avec le passé, soit avec les institutions religieuses de l'ancienne monarchie, soit avec les institutions athées de la Convention.

C'est sous le bénéfice de ces explications que le concordat a été accepté par le Corps législatif et converti en loi de la République.

Il suffit de considérer avec bonne foi l'art. 1er du concordat lui-même pour se convaincre que la liberté y est écrite dans le sens que lui donnaient les deux parties contractantes.

Dire, en effet, que « la religion catholique, apostolique, « romaine, sera *librement exercée* en France, que son culte *sera*

« *public, en se conformant aux règlements de police* que le gou-
« vernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique, »
n'est-ce pas dire, en d'autres termes, que l'exercice du culte en lui-même est libre, mais que pour être public il doit se soumettre à des règlements de police?

La liberté d'être catholique, selon toutes les formes admises par le Catholicisme, était donc proclamée sans restriction; la liberté de se reproduire au dehors sous telle ou telle forme était seule soumise, non pas à une interdiction ou à un droit *préventif* quelconque, mais *à des règlements de police* concernant la tranquillité publique.

La République fut bientôt obligée de donner elle-même ce commentaire de l'art. 1er, et de faire une profession de liberté plus explicite encore.

Les protestants avaient réclamé contre le concordat avant même sa publication; ils craignaient que la liberté des cultes ne fût pas égale pour tous. Leur défiance voyait un privilége dans la déclaration que la religion catholique était celle de la majorité; ils se plaignaient que le concordat eût constaté ce grand fait.

Le gouvernement répondit par une déclaration de principes et par un arrêté.

La déclaration disait : « Le culte, *ses pratiques* et ses dogmes,
« sont des choses *arbitraires et de choix.* »

L'arrêté portait : « Art. 1er. Tous actes et règlements répres-
« sifs de la liberté des cultes, ou portant atteinte à leur indé-
« pendance respective, sont abrogés [1]. »

Est-ce clair?

Actes du clergé, actes du Parlement, actes de la Sorbonne, en un mot tout ce qui réprime la liberté des pratiques et des dogmes est abrogé en principe et en fait : en principe, par la déclaration que les pratiques et les dogmes sont des choses arbitraires et de choix; en fait, par l'arrêté qui abolit tous ces actes et règlements sans exception.

On peut croire ou ne pas croire à l'infaillibité du Pape, à Fénelon ou à Pithou; on peut adopter les pratiques de Luther ou de Calvin, et par conséquent celles de saint Dominique, saint Benoît, saint Ignace et saint François, sans attendre un édit du Parlement ou un décret du Corps législatif.

[1] Artaud, *Histoire de Pie VII.*

Les actes répressifs de la liberté à cet égard sont bien et dûment abolis. Le pouvoir temporel s'est dépouillé de toute action *préventive*, il ne s'est réservé qu'un droit *de police*. Le pouvoir spirituel ne lui a concédé rien de plus.

Où le premier consul a-t-il donc trouvé, quelques mois plus tard, le droit de ressusciter, sous le nom d'articles organiques du concordat, les règlements et les actes de l'ancien régime?

Pouvait-il invoquer l'art. 16 du concordat, « qui reconnaît « dans le premier consul de la République française les mê- « mes droits et prérogatives dont jouissait près de Sa Sainteté « l'ancien gouvernement? »

Mais le Saint-Siége n'a jamais reconnu les droits et prérogatives que les Parlements, les princes et le clergé lui-même ont voulu s'arroger quelquefois. Aurait-il concédé au premier consul ce qu'il avait refusé à Louis XIV? Personne ne le supposera.

L'aurait-il concédé à un protestant? Ce serait encore plus grave et plus incroyable! Et cependant c'est ce qu'il faut admettre si l'on veut que les organiques soient une conséquence rigoureuse du concordat.

En effet, le Saint-Père avait supposé le cas où le successeur du premier consul ne serait pas catholique, et, dans cette éventualité, il ne s'était réservé (art. 17) de régler, par une convention nouvelle, que les droits et prérogatives de l'art. 16 et la nomination aux évêchés.

Mais le droit d'examiner des bulles, de dissoudre des congrégations religieuses ou de les autoriser, en un mot, le droit de faire des articles organiques, il ne l'aurait pas réservé, il l'aurait laissé à la merci d'un prince protestant! Ne serait-ce pas le comble de la déraison?

Veut-on savoir où Napoléon a pris le droit de rétablir les institutions religieuses de l'ancien régime? dans son mépris souverain pour toute idée de liberté, dans l'aveuglement avec lequel la France acceptait alors sous de nouveaux noms les plus évidentes tyrannies, dans les vues de domination qui l'entraînaient, en un mot dans le code où il devait trouver plus tard le droit de déposer un souverain Pontife et d'enchaîner une puissance spirituelle.

Nous ne ferons plus qu'une question aux hommes de bonne foi, et nous la croyons sans réplique.

Peut-on supposer que le défenseur du culte catholique aurait concédé le droit de limiter la liberté de son culte, quand le principe de la liberté des autres cultes était admis sans limites? Le simple bon sens ne repousse-t-il pas jusqu'à l'idée d'une partialité aussi absurde et aussi révoltante?

Disons-le donc avec assurance, le principe de la liberté a été admis comme base du concordat, et cette liberté était entendue de part et d'autre, en 1801, comme nous venons de l'expliquer, c'est-à-dire sans restriction quant aux dogmes et aux pratiques.

L'Eglise romaine avait compris qu'une ère nouvelle s'ouvrait à l'Europe, que l'union du sacerdoce et de l'empire, tradition périlleuse du paganisme, était moins nécessaire au Catholicisme que la liberté demandée par les premiers chrétiens du fond des catacombes.

De son côté le premier consul était obligé d'invoquer la liberté pour ouvrir la porte à la religion catholique qu'il croyait nécessaire à ses vues. Peu importe que le despotisme ait été au fond de la pensée de Napoléon ; peu importe que la République ait été de bonne ou de mauvaise foi en faisant profession de Catholicisme, en proclamant que les dogmes et les pratiques étaient des choses arbitraires et de choix, en disant que les institutions de l'ancien régime étaient inconciliables avec la liberté.

Il suffit que ces principes aient été proclamés dans les négociations, écrits dans le concordat et dans les premières lois qui en réglèrent l'exécution, pour que nous ayons le droit de les invoquer, et de dire que le libre exercice du culte catholique a été *spécifié*, *convenu*, *promis*, et placé sous la garantie du droit des gens.

III

Cependant la violation du concordat ne devait pas se faire attendre longtemps. La puissance du premier consul grandissait à vue d'œil et commençait à se dispenser des ménagements qu'elle avait gardés avec la liberté. Cette tendance inquiétait Rome, avec d'autant plus de raison qu'on différait la publication du concordat en même temps qu'on pressait le Pape d'accomplir les stipulations qui le concernaient, notamment d'ac-

corder le pardon aux évêques constitutionnels et de poursuivre la démission des anciens évêques.

Le Saint-Père eut le pressentiment de quelque trahison : il ne s'était pas trompé. Le 18 avril 1802 le concordat parut, accompagné des articles organiques.

Il est vrai que, fidèle au langage hypocrite qui était le caractère particulier de cette époque et dont le secret ne s'est pas perdu de nos jours, le gouvernement ne cessait pas d'invoquer les principes qu'il foulait aux pieds. Il parlait des libertés de l'Eglise gallicane en rétablissant ses servitudes; il prenait un air d'indépendance et prétendait délivrer le clergé d'un joug étranger, en le soumettant au régime oppressif de la religion d'Etat et des édits du Parlement.

C'était insulter au bon sens et à la loi, c'était lever le masque et trahir une pensée de domination sur l'Eglise. Mais on avait accoutumé la France à accepter sans murmure toutes les déceptions; on savait que les incrédules applaudiraient secrètement à la suprématie de l'Etat sur les cultes, et que les catholiques étaient trop heureux d'échapper à la persécution pour ne pas se contenter de la tolérance.

Les pouvoirs constitutionnels oubliaient cependant une chose grave : c'est qu'ils n'étaient pas seuls juges dans cette question de liberté, et que s'ils pouvaient, en vertu de leur toute-puissance politique, violer les engagements pris avec la France, il ne dépendait pas d'eux de se dégager vis-à-vis du Saint-Siége, de faire disparaître le concordat, et de détruire la liberté religieuse jusque dans le sanctuaire, sans le concours et l'assentiment du souverain Pontife.

Les habiles ont voulu aller au-devant de cette objection, dont ils comprenaient sans doute la gravité, quand ils ont dit que le Saint-Siége n'avait pas protesté contre les organiques.

Quelle que soit l'inexactitude de cette assertion, l'assurance de ceux qui l'ont mise en avant, la haute position qu'ils avaient occupée a donné quelque crédit à leurs paroles.

Hâtons-nous de rétablir la vérité quand le simple récit des faits nous en fournit les moyens.

IV

Voici la première protestation de Pie VII; elle eut lieu le

12 mai, à Rome, vingt-quatre jours après la publication des organiques à Paris; c'est l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siége qui en a rendu compte au premier consul en ces termes :

« Le Saint-Père m'a parlé des articles organiques ; il est très-affecté de voir que leur publication, coïncidant avec celle du concordat, a fait croire au public que Rome avait concouru à cet autre travail........ Il examine les articles organiques, et il désire, comme il me l'a répété souvent, que ces articles ne soient pas en opposition avec les lois de l'Eglise... Il n'a pas fait chanter le *Te Deum* auquel on s'attendait [1]. »

Telle était la résistance prudente et modérée du Saint-Siége au début. Mais bientôt elle fera un pas en avant; le secrétaire d'Etat notifiera à l'ambassadeur de France, « *par ordre de Sa* « *Sainteté*, que plusieurs articles organiques se sont trouvés en « opposition avec les règles de l'Eglise, et que le Saint-Père ne « peut pas ne pas désirer qu'ils reçoivent les modifications con- « venables et les *changements nécessaires.* »

L'ambassadeur répondit au secrétaire d'État :

« Vous avez prié de modifier les articles organiques, *on ne les modifiera pas*, mais votre *protestation* va partir; elle est décente et *réservée dans les termes*, et, avec cela, *courageuse et déterminée au fond* [2]. »

Après ce témoignage de l'ambassadeur de France, il est impossible de mettre en doute la modération et le courage avec lesquels le Saint-Père a protesté contre les articles organiques. On reconnaîtra même qu'il était permis de s'en tenir là en présence d'une déclaration aussi formelle que celle-ci : « On ne « modifiera pas les organiques. » Cependant le Saint-Siége ne se laisse pas intimider dans une cause aussi juste; le 18 août 1803 une nouvelle protestation fut présentée au gouvernement consulaire par le cardinal Caprara, légat *a latere*. Cette protestation attaquait successivement, et par des raisons de droit canonique admirablement exposées, presque tous les articles organiques, et l'on remarquait, dit M. Artaud, que les droits de l'Eglise y étaient appuyés sur des autorités françaises. On y trouvait entre autres ces paroles adressées par le chancelier d'Aguesseau au Parlement de Paris, le 5 avril 1757 :

« Il semble qu'on cherche à affaiblir le pouvoir qu'a l'Eglise de faire des décrets, en la faisant dépendre tellement de la puissance civile et de son concours que, sans ce concours, les plus saints droits de l'Eglise ne puissent obliger les sujets du roi. »

[1] Dépêches de M. de Cacault, du 12 mai 1802.

[2] Artaud, *Vie de Pie VII*, t. I, p. 262.

Telles furent, de 1802 à 1804, les protestations du Saint-Siége.

Mais Pie VII est venu ensuite à Paris, il a versé l'huile sainte sur le front de Napoléon, et l'on a présenté ce fait comme une reconnaissance implicite des organiques.

L'argument est spécieux peut-être, mais il est mal choisi; le souverain Pontife avait compris autrement son voyage en France; il l'avait entrepris dans l'espoir de donner plus d'efficacité à ses protestations, et nous allons prouver qu'il a en effet obtenu des satisfactions sur plusieurs points et des espérances sur les autres.

Le Saint-Père, vivement sollicité de venir à Paris pour le sacre, demanda « qu'il fût convenu d'avance que les intérêts de « la religion seraient le but principal du voyage, et le couron- « nement le but accessoire [1]. »

L'ambassadeur de France et le ministre des affaires étrangères répondirent officiellement sur ce point :

> « Le voyage n'aura pas seulement pour objet le couronnement de Sa Majesté; les grands intérêts de la religion en formeront la partie *principale*. Ils seront agités dans les conseils mutuels de Sa Majesté et du souverain Pontife; les résultats de leurs délibérations ne pourront qu'être infiniment utiles *aux progrès* de la religion et au bien de l'Etat [2]. »

Ces explications ne parurent pas encore suffisantes aux scrupules de Pie VII. Le serment que l'empereur devait prononcer promettait de respecter *les lois* du concordat, ce qui pouvait s'entendre du traité et des articles organiques combinés.

Or, le Saint-Père, ayant protesté contre ces articles et ayant même offert de prouver que plusieurs d'entre eux outrepassaient les prétentions de l'ancien gouvernement [3], ne pouvait pas admettre que le serment s'étendît au delà du concordat. Le ministre des affaires étrangères rassura le souverain Pontife en déclarant « que le serment s'appliquait au concordat seule- « ment, et non aux articles organiques qui pouvaient être chan- « gés [4]. »

On comprendra que, sous la garantie de ces concessions et sur la foi de ces espérances, le Saint-Père ait cru pouvoir se

[1] Mémoire et dépêches du cardinal Fesch à l'empereur, 10 juin 1804.

[2] Talleyrand, Dépêche du 29 messidor an XII.

[3] Mémoire du cardinal Fesch.

[4] Rapport de M. Talleyrand, 13 juillet 1804.

rendre en France sans donner une sanction aux articles organiques.

Ce n'est pas tout; des concessions plus sérieuses devaient se réaliser encore.

Pie VII avait imposé aux évêques constitutionnels, pour prix de son pardon, une promesse de *se soumettre aux jugements du Saint-Père sur les affaires ecclésiastiques de France ;* c'était à peu près la formule adoptée dans le concile de Trente, c'était celle que le cardinal Fesch et M. Portalis avaient acceptée.

Cependant, l'évêque Lecoz, dans sa soumission, avait substitué, aux mots sur les *affaires ecclésiastiques*, ceux-ci, sur les *affaires canoniques.* L'empereur s'était chargé de présenter lui-même cette soumission au souverain Pontife la veille du sacre. Mais le soir même Pie VII lui écrivit qu'il connaissait la malice de ce changement et qu'il ne pouvait l'accepter. C'était repousser la doctrine de l'article IV de la Déclaration de 1682.

M. Artaud, dans son histoire si authentique de Pie VII, nous apprend que l'empereur fut encore obligé de céder sur ce point, comme Louis XIV l'avait fait avant lui [1].

Mais la persévérance du souverain Pontife ne s'arrêta pas à ces succès. Le lendemain du sacre, il présenta un mémoire qui provoqua de nouvelles explications et de nouvelles concessions, entre autres sur le divorce, la célébration du dimanche, et la question si grave des congrégations religieuses.

Sur le divorce, on lui répondit que les ministres du culte catholique étaient autorisés, par une circulaire du 8 juin 1802, à refuser la bénédiction à des époux qui se remarieraient après un divorce.

Quant à la célébration du dimanche, les fonctionnaires publics

[1] On a prétendu que Louis XIV avait retiré la déclaration de 1682 sur la fin de ses jours et sous l'influence du Père Letellier, de la Compagnie de Jésus. Napoléon lui-même avait répété plusieurs fois à Pie VII : « Votre Clément XI a abusé de la vieillesse d'un roi qui avait trop fait la guerre et a gagné son confesseur pour obtenir cette rétractation. » Or il est avéré aujourd'hui que la fameuse lettre où Louis XIV dit qu'il a donné des ordres pour que l'édit du 22 mars 1682 ne soit pas observé n'a pas été adressée à Clément XI, en 1713, sous l'influence du Père Letellier, mais à Innocent XII, en 1693, lorsque le Père La Chaise était confesseur du roi. M. Artaud raconte que Pie VII avait entre les mains tout ce qu'il fallait pour prouver à Napoléon qu'il confondait les hommes et les temps; mais il préféra se taire pour ne pas blesser l'amour-propre de l'empereur, et ne pas attirer sa colère sur l'homme qui lui avait fait faire un anachronisme aussi grossier. Cet homme était M. Portalis, dont on invoque aujourd'hui à tout propos le savoir comme infaillible.

recevaient l'ordre de donner l'exemple et de s'abstenir de tout travail extérieur et public.

Il était difficile de faire plus sans réformer le Code civil lui-même.

Dans la question des congrégations, voici quel était le langage de M. Portalis :

« Sa Majesté se réserve d'examiner avec maturité cette importante question. *Dans la première* année d'une nouvelle organisation ecclésiastique, il est nécessaire que le clergé puisse prendre une certaine consistance avant qu'on élève à côté de lui des corporations qui pourraient devenir plus fortes et plus puissantes que le clergé lui-même. »

Dans les affaires d'Italie, l'empereur avait été plus libre et avait répondu aux vœux du Saint-Père sur cette question.

« La plupart des couvents étaient désorganisés, écrit Napoléon à Pie VII [1], et tous étaient sous le coup d'une suppression imminente; je les ai réorganisés, et, en voulant qu'ils continuent à exister, j'ai donné tort à l'esprit philosophique du temps et consacré le principe de l'utilité de ces établissements. »

Arrêtons-nous ici un moment pour énumérer les concessions accordées aux réclamations du Saint-Père.

Le serment du sacre ne sera pas applicable aux articles organiques.

Les évêques seront soumis au jugement du Saint-Père dans *les affaires ecclésiastiques;* l'article IV de la déclaration de 1682 tombera devant la doctrine du concile de Trente.

Les ministres du culte catholique seront dispensés de reconnaître le divorce.

La question des congrégations est résolue en principe ; l'empereur ne demande que du temps pour y venir.

Qu'on ne dise pas toutefois que le souverain Pontife, en demandant ces concessions, ait reconnu au pouvoir temporel le droit de les octroyer, et ait sacrifié le principe de l'indépendance de l'Eglise dans les affaires de sa juridiction. Quels que fussent les services rendus à l'Eglise, quelle que fût la puissance irrésistible de Napoléon, Pie VII osait lui demander [2] d'abroger les ordonnances émanées du royaume italien, qui auraient dû être concertées avec le Saint-Siége. Il remerciait l'empereur de s'opposer au faux esprit philosophique du siècle; mais il refusait *toute discussion* sur les objets qui étaient en contradiction avec les lois de l'Eglise.

[1] L'empereur à Pie VII, 19 août 1805.

[2] Pie VII à l'empereur, 6 septembre 1805.

Pie VII était donc inflexible sur les principes en même temps qu'il avait égard aux concessions de fait. Ce mélange de fermeté et de conciliation prouvait qu'il avait la conscience des devoirs si divers qui sont attachés à sa mission apostolique.

Que pouvait-on lui demander de plus? Voulait-on des protestations plus précises sur tel ou tel article organique avec les formes absolues d'une note diplomatique?

Mais on ne voit donc pas que cette conduite ne pouvait aboutir, pour nous servir d'une expression célèbre, qu'à une faiblesse ou à une folie?

Sans examiner ici la doctrine catholique de l'obéissance envers un pouvoir qui dépasse ses attributions et porte atteinte à la loi divine, qu'il nous soit permis de rappeler le précepte consacré dans les Actes des Apôtres : *Obedire oportet Deo magis quam hominibus*, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Fallait-il mettre les catholiques en présence de cette loi? Fallait-il leur dire : Choisissez entre Dieu et les hommes? Le pouvoir temporel vous commande de respecter tel article, le pouvoir spirituel le condamne expressément. N'était-ce pas placer les catholiques entre une révolte insensée et une abjuration? Ne valait-il pas mieux, fidèle à la tradition évangélique, laisser les portes ouvertes à la réconciliation?

C'est ce que Pie VII a cru devoir faire avec cette inépuisable douceur qui a été la gloire de son pontificat.

Il faut donc louer cette modération et cette prudence que des hommes d'Etat vulgaires ont prises pour de la faiblesse, et qui prenait sa source dans le sentiment que l'Eglise a de sa durée et de sa force, *patiens quia æternus.*

Il faut louer Pie VII de n'avoir pas oublié, dans les premiers temps de l'Empire, que le premier consul avait été le restaurateur de la religion en France; il faut le louer de s'en être souvenu aussi longtemps qu'il a pu le faire sans manquer à ses obligations.

Il faut louer cet esprit de conciliation, qui, sans jamais rien sacrifier des principes, donne parfois à la politique des Pontifes romains un caractère particulier de condescendance et de ménagements pour les susceptibilités nationales.

Le jour devait arriver cependant où toutes les espérances allaient s'évanouir, où l'esprit de conciliation que l'empereur avait manifesté pour obtenir du Saint-Père une consécration

qui parût l'égaler à Charlemagne allait céder au besoin de faire du souverain Pontife un instrument de sa puissance.

Mais ce jour-là Pie VII revêtira le caractère de noblesse et de courage dont les circonstances lui font un devoir.

On avait insinué au souverain Pontife qu'il dépendait de lui d'avoir des palais magnifiques dans la capitale de l'empire français, une liste civile somptueuse, et même un quartier privilégié, s'il voulait se faire le complice des vues napoléoniennes. Pie VII avait noblement refusé de jouer ce rôle; on employa la violence pour le lui imposer. On prit ses places fortes sous prétexte qu'il ne pouvait les défendre contre les hérétiques. On lui demanda de cesser tous ménagements avec les schismatiques, d'avoir pour ennemis tous les ennemis de l'empereur, et enfin d'opter entre la perte du patrimoine de saint Pierre et la soumission absolue au chef de l'empire français.

A ces injonctions impérieuses le souverain Pontife, digne héritier de saint Pierre et de son esprit apostolique, répondit avec une noble fermeté :

« La nécessité seule de repousser une agression hostile ou de défendre la religion mise en péril a pu donner à nos prédécesseurs un juste motif de sortir de leur état pacifique. Si quelqu'un d'eux, par faiblesse humaine, s'est écarté de ces maximes, sa conduite, nous le dirons franchement, ne pourrait nous servir d'exemple. »

C'est ainsi que Pie VII résistait seul à celui qui voyait presque tous les rois de l'Europe à ses pieds; mais le torrent de l'ambition impériale devait renverser toutes les barrières. Bientôt les Etats romains seront occupés, les autorités déposées, les cardinaux exilés, et Rome elle-même annexée à l'empire français par un décret de Vienne du 17 mai 1809.

Le souverain Pontife voyait venir ce jour de deuil depuis longtemps; c'est celui qu'il avait marqué pour publier la plus courageuse de ses protestations, celle qui devait les résumer toutes. Nous ne reproduirons pas ici ce document volumineux; mais nous citerons le passage qui se rapporte à la question de liberté qui nous occupe ici.

Le Pape rappelle d'abord qu'il a cru à l'intention du gouvernement français *de rendre sincèrement libre* l'exercice de la religion catholique; il raconte *les sacrifices* que le concordat a coûtés à l'Eglise; puis il ajoute :

« Mais, ô Dieu! combien notre espérance a été trompée? Quel a été le fruit de tant d'indulgence et de générosité? Dès la promulgation d'une paix ainsi

obtenue, nous avons été obligé de nous écrier avec le prophète : *Voici que dans la paix mon amertume est encore plus amère.* Cette amertume nous ne l'avons pas cachée à l'Eglise, et, nous adressant à nos frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, dans le consistoire du 24 mai 1802, nous leur avons annoncé qu'on avait ajouté, lors de la promulgation de la convention arrêtée, des articles qui nous étaient inconnus, et que nous avons en même temps désapprouvés. En effet, et aux termes de ces articles, on anéantit de fait pour l'exercice de la religion catholique, dans les points les plus graves et les plus importants, la *liberté* qui dans le commencement des stipulations du concordat avait été *spécifiée, convenue, promise, comme base et fondement*... [1] »

Après avoir cité de telles paroles, on peut affirmer que rien n'a manqué aux protestations du Saint-Siége contre les organiques. Tour à tour ferme et modérée, la voix du souverain Pontife n'a pas cessé un moment de se faire entendre pour réclamer la liberté promise au culte catholique, et maintenir la séparation et l'indépendance du pouvoir spirituel. Cependant le souverain Pontife oubliait ici de mentionner une protestation qu'il avait déposée lui-même dans les mains de Napoléon. Ce document n'a pas été publié : l'empereur n'y aurait pas consenti; le souverain Pontife ne l'aurait pas désiré; car il voulait toujours ménager la personne de Napoléon, et il l'a bien prouvé en évitant de le nommer dans la bulle qui prononçait la censure de l'Eglise contre ses actes.

Mais nous devions rappeler ici cette communication directe et confidentielle, afin de prouver que devant Dieu et devant les hommes les protestations du Saint-Siége ont été complètes.

Ceux qui ont voulu se prévaloir du silence du Saint-Siége, et qui par là lui ont reconnu le droit de parler, n'ont donc plus qu'à se soumettre, et, avec eux, quiconque respecte la foi des traités et la sainteté des engagements.

Car il ne s'agit pas ici, et nous insistons beaucoup sur ce point, il ne s'agit pas de ce qu'on pourrait appeler une prétention ultramontaine, d'un retour aux principes du XI[e] siècle, d'une question de suprématie pontificale; il s'agit d'un principe de liberté religieuse et d'indépendance des pouvoirs temporel et spirituel, d'un principe placé sous la garantie du droit des gens.

En effet, la république française pouvait bien rétablir la liberté des cultes sans traiter avec le Saint-Siége, comme a fait depuis la république des Etats-Unis d'Amérique; elle pouvait se dispenser de faire une profession de foi catholique, de de-

[1] Bulle du 10 juin 1809.

mander au Saint-Siége une part de son autorité spirituelle, et de forcer les évêques constitutionnels à reconnaître l'autorité du Saint-Père dans les *affaires ecclésiastiques de France.* En un mot, la république française pouvait se contenter de faire de la liberté du culte catholique une question de droit national; mais le jour où elle avait écrit dans un concordat cette liberté, il ne dépendait plus d'elle seule d'y porter atteinte.

Le jour où elle avait reconnu que le Pape était le juge des évêques de France dans les affaires ecclésiastiques, elle avait perdu le droit de les faire juger par le conseil d'État. Elle avait fait une véritable charte du culte catholique, *délibérée, consentie et jurée* avec le Saint-Siége.

C'est pourquoi, le jour où la République a fait des lois touchant plus ou moins à cette charte, elle a violé, non pas telle ou telle doctrine du moyen âge, non pas une prétention ultramontaine, mais un principe de civilisation et les lois les plus élémentaires du droit des gens.

Quand on réfléchit à cette grande transaction qu'on appelle le concordat de 1801, on ne saurait se lasser d'admirer la Providence, qui a permis que la liberté du culte catholique, le droit national le plus précieux, fût mis hors de la portée des pouvoirs mêmes qui proclamaient ce droit, et placé dans un code sur la sainteté duquel reposent les droits des nations. Il semble qu'elle ait prévu que le droit national serait violé, tantôt par l'ambition d'un despote, tantôt par les passions des majorités, et qu'elle ait voulu que la charte du culte catholique fût conservée dans une région inviolable.

Il faut aussi payer un tribut de reconnaissance aux hommes éminents qui ont définitivement fixé les droits des puissances qui étaient en lutte depuis dix-huit siècles. Ce que le concordat de 1515 avait commencé avec tout le succès possible à cette époque, ils l'ont achevé en 1801. Affranchis des liens du passé par un grand désastre, ils ont su faire sortir le bien de l'excès du mal, et fixer la part des pouvoirs spirituel et temporel, de telle sorte qu'ils n'ont laissé aux empiétements d'autres prétextes que ceux de la mauvaise foi, et d'autre droit que celui du plus fort.

Que Napoléon, dans le cours de ses usurpations, ait pu fouler aux pieds cette grande transaction; qu'il ait voulu donner le change à l'opinion publique en accusant d'ambition le Saint-

Siége, qu'il dépouillait de ses droits; qu'il ait réussi à populariser cette accusation par l'ascendant de son génie, nous ne voulons pas le nier; mais nous avons le droit d'ajouter que c'était la plus audacieuse calomnie; l'usurpateur des droits les plus sacrés c'était le premier consul, et nous sommes du nombre de ceux qui, en admirant ce grand homme, regrettent qu'il ait imprimé cette tache sur sa vie.

V

L'Empire étant tombé et le Saint-Siége relevé, le gouvernement de la Restauration pouvait revenir à l'exécution franche et loyale du concordat de 1801, et faire prévaloir le principe de l'indépendance du pouvoir spirituel.

On ne l'a pas tenté; on a mieux aimé faire un nouveau concordat en 1817 sur les bases du concordat de Léon X. La Charte en donnait le droit, puisqu'elle avait proclamé que la religion catholique était la religion de l'Etat; mais en même temps elle avait promis la liberté et une protection égale à tous les cultes.

Contradiction fatale qui a placé le culte catholique sous le régime exceptionnel et préventif de la religion d'État, tandis que les autres cultes ont été appelés à jouir d'une plus grande liberté. Le roi était constitué l'évêque du dehors pour surveiller particulièrement le culte catholique, sans avoir le droit de le protéger spécialement.

Enfin l'auteur de la Charte avait cru rendre hommage au culte de ses pères; il n'avait fait que le garrotter.

C'est ainsi que le prêtre catholique était tenu de nier l'infaillibilité du Pape, sous peine d'appel comme d'abus, et que les congrégations catholiques étaient sous le régime des ordonnances, tandis que la liberté des consistoires et des ministres luthériens était sous la protection de la Charte.

La raison repoussait cette injuste partialité, et la conscience d'un roi catholique devait en effet se troubler en signant les ordonnances de 1828; mais la Charte avait proclamé la religion d'État, et, bien que le privilége ne fût que nominal, on semblait fondé à l'invoquer pour imposer une servitude réelle au culte catholique.

VI

Enfin la Charte de 1830 est venue supprimer cette contradiction en abolissant la religion d'Etat, et en maintenant seulement le principe de la liberté des cultes.

On a dû croire que cette liberté serait désormais sincère pour tous, égale pour tous.

Cependant le nouveau gouvernement n'a tenu aucun compte du changement que la Charte avait introduit dans le principe de la législation religieuse; il s'est emparé frauduleusement du droit ecclésiastique antérieur à 1830, et en a appliqué ou éludé les dispositions selon ses convenances [1].

A toutes les objections qui lui ont été faites, il s'est contenté de répondre, d'un air dégagé :

« Qu'est-il arrivé depuis 1830 ?

« Une seule disposition de la Charte, relative aux choses religieuses, a été changée.

« La Charte de 1814 déclarait que la religion catholique était la religion d'Etat; la Charte de 1830 a déclaré que cette religion est celle de la majorité.

« Quel peut être l'effet de ce changement?

« Il remet les choses dans l'état où elles étaient au moment où les articles organiques sont intervenus. »

Jusqu'ici les paroles du ministre des cultes exposent parfaitement l'état des choses. Oui, la Charte de 1830 a rétabli de fait les bases du concordat de 1801.

Mais le ministre ajoute :

« Comment serait-il possible que le rétablissement de la disposition sous l'empire de laquelle les articles organiques étaient intervenus pût les avoir modifiés ? »

Comment, demandez-vous ? Par la raison toute simple que le rétablissement même de cette disposition replaçait les choses au point de vue où elles étaient en 1801, et que le gouvernement actuel n'a pas plus le droit d'appliquer les organiques que la République n'avait celui de les décréter.

Nous n'avons pas dit jusqu'à quel point la République avait

[1] La faveur spéciale dont jouissaient les protestants sous l'empire de la religion d'Etat leur a été conservée. On citait dernièrement encore les *conférences solennelles* de l'Oratoire Saint-Honoré entre les ministres protestants, tandis que les évêques catholiques ne peuvent pas même se concerter *légalement* par correspondance.

violé la constitution nationale sous ce rapport, nous n'examinerons pas davantage jusqu'à quel point le ministre des cultes a respecté la Charte; mais nous sommes en droit de lui dire ce que nous avons dit au gouvernement consulaire, dont il accepte la situation : Votre législation religieuse est une violation du concordat de 1801; elle a été doublement condamnée par les protestations de Pie VII et par les concessions mêmes du gouvernement impérial. Vous vous êtes emparés frauduleusement, comme nous le disions tout à l'heure, de cette législation; car, en renversant le principe de la religion d'Etat, vous ne vous êtes pas donné la peine de promettre ce que vous avez promis en renversant le principe de l'enseignement d'Etat, c'est-à-dire de promettre une réforme des lois existantes sous l'empire du principe que vous abolissiez. Si votre suprématie religieuse était à créer, elle serait aussi impossible à formuler que le monopole universitaire, car elle aurait en même temps pour adversaires légitimes les catholiques et le Saint-Siége, la Charte et le concordat.

Nous savons bien que la majorité qui a déjà dit que les articles organiques n'étaient pas en contradiction avec la Charte sera facilement amenée à déclarer qu'ils ne sont pas en contradiction avec le concordat.

Nous sommes même disposé à croire que les grands logiciens des lois de septembre ne manqueront pas d'arguments pour soutenir cette proposition; mais cela n'ôtera rien à la justice de la cause que nous défendons, rien au caractère sacré du concordat.

Cela n'empêchera pas notre thèse d'être le corollaire de celle que défend Timon de concert avec les esprits les plus élevés et les plus indépendants, cela ne nous empêchera pas d'être fiers de cette communauté de dévouement à un grand principe de civilisation.

Ils réclament la liberté de l'Église écrite dans la Charte de 1830; nous montrons cette liberté écrite dans le concordat de 1801.

Ils disent que la liberté religieuse sera le dernier refuge de toutes les libertés; nous ajoutons que, si elle en est le refuge, c'est parce qu'elle en a été la source la plus féconde, parce que l'indépendance du pouvoir spirituel a été la base de la civilisation moderne. Une des grandes différences entre la civilisa-

tion chrétienne et la civilisation païenne consiste en ce que celle-ci, uniquement préoccupée de l'unité sociale, avait soumis l'âme et le corps à la puissance combinée du sacerdoce et de l'empire, tandis que la civilisation chrétienne a posé en principe, depuis dix-huit siècles, la séparation et l'indépendance du pouvoir spirituel, et c'est surtout à l'ombre de ce principe que sont nées toutes les libertés dont jouissent les peuples européens sous diverses formes de gouvernement.

Toute domination moderne qui tend à réunir en une seule main le pouvoir civil et ecclésiastique retourne à la civilisation païenne et fausse la civilisation européenne. C'est ainsi que la suprématie réunie du pouvoir ecclésiastique et civil a produit le plus atroce despotisme sous les règnes d'Henri VIII et d'Elisabeth, et si l'Angleterre a pu reconquérir sa liberté plus tard, ce n'est pas avec le secours, mais en dépit de l'investiture religieuse que le protestantisme avait donnée au chef de l'Etat. Et ce qui se passe aujourd'hui même en ce royaume, n'est-ce pas une réaction éclatante contre un établissement d'Église politique qui a fait violence pendant plus de deux siècles aux droits naturels de la conscience ?

Répétons-le donc avec Timon : c'est la religion catholique qui sera le dernier refuge de la liberté des peuples, c'est sur la pierre de l'Eglise que leurs chartes sont écrites.

Hâtons-nous de dire en terminant que nous ne demandons pas au Saint-Siége d'intervenir dans ce débat qui semble le toucher de si près.

Nous avons exposé les protestations de Pie VII contre les articles organiques, et elles nous paraissent trop sages et trop complètes pour qu'il soit nécessaire de les renouveler.

S'il convient au Saint-Siége de garder aujourd'hui la réserve à laquelle il est resté fidèle dans des moments plus critiques, qui oserait le blâmer? N'a-t-il pas prouvé qu'il savait élever la voix quand les circonstances l'exigeaient impérieusement, et les événements n'ont-ils pas apporté à Pie VII la récompense de sa longanimité apostolique?

N'oublions pas que les rapports actuels du Saint-Siége avec le gouvernement de la France reposent sur de fragiles bases.

Le concordat de 1817 aboli sans négociations, le concordat de 1801 ébranlé par les articles organiques, menacé d'une

ruine complète si l'éventualité de l'article 17 se réalise, c'est-à-dire si un prince protestant monte sur le trône ; ce concordat conservé peut-être par le seul motif qu'on n'a pas demandé en 1830 la profession de foi que les consuls et la République avaient faite ; tels sont les liens affaiblis du royaume très-chrétien avec le Saint-Siége, et ce n'est pas en présence des complications qui peuvent naître d'un moment à l'autre de cette situation que Grégoire XVI devrait se montrer plus susceptible ou moins sage que Pie VII. Les protestations intervenues de 1802 à 1809 contre la législation religieuse de l'Empire s'adressent aujourd'hui à toutes les applications qu'on pourrait en faire ; il est aussi impossible au Saint-Siége de supprimer ces protestations qu'il serait inutile de les renouveler.

Maintenir les principes de l'Eglise sans cesser de tendre la main à ceux qui voudront y venir, telle est la conduite que le devoir et la prudence conseillent au Saint-Siége.

Quant à nous, membre de cette immense majorité catholique qu'une majorité constitutionnelle dépouille de sa liberté religieuse, nous n'avons pas pu rester témoin impassible de ce coup d'Etat. Notre conscience nous faisait un devoir, notre mandat nous donnait le droit d'unir notre voix à celle de tous les défenseurs de la liberté de l'Eglise.

C'est pourquoi nous sommes venu dire à notre pays qu'on le ramène au régime impérial, c'est-à-dire à la double violation des principes les plus sacrés de la liberté et du droit des gens.

C'est pourquoi nous avons voulu montrer aux hommes de notre communion que le Saint-Siége a basé le concordat de 1801 sur cette même liberté qu'ils invoquent aujourd'hui, que le successeur de saint Pierre a stipulé, pour le bien de la religion, ce que réclament Nos Seigneurs les évêques de France dans le même but ; en un mot que le concordat aujourd'hui en vigueur est d'accord avec les véritables principes de la Charte sur ce point important.

C'est pourquoi nous demandons aussi à la coalition qui veut renverser notre droit national, malgré les plus légitimes protestations, si elle entend s'élever également au-dessus des protestations que le souverain Pontife a fait entendre contre les organiques.

L'issue des négociations entamées avec la cour de Rome

nous apprendra le dernier mot du gouvernement à cet égard, et appellera peut-être la majorité à s'expliquer elle-même. C'est alors que nous nous réservons d'examiner plus particulièrement encore la valeur du concordat comme transaction synallagmatique, et les conséquences de sa violation au point de vue de la religion et du droit des gens.

Nous attendons cette occasion de dire encore la vérité à notre pays, et, autant qu'il est en notre pouvoir, de défendre les principes qui intéressent son honneur et sa civilisation contre les ennemis avoués ou secrets de ces principes.

Le duc DE VALMY.

MYTHOLOGIE

DES PEUPLES FINNOIS.

On s'est beaucoup occupé des mythologies de l'Orient et de la Grèce, on a même donné quelque attention à la mythologie scandinave, mais la mythologie des peuples finlandais ou finnois reste encore inexplorée. A peine si le premier mot en a été dit. Nous croyons donc faire une chose utile à la science en essayant d'introduire dans son domaine un sujet si digne d'être connu, et d'autant plus propre à l'intéresser qu'il lui fournira des éléments nouveaux pour l'étude de l'histoire intellectuelle et morale de l'humanité.

Longtemps les monuments de la littérature finnoise ont été relégués dans l'oubli. Rome et Athènes trônaient partout, et les docteurs de *Suomi* [1], non moins que ceux de France et d'Italie, parlaient grec et latin. Cependant, dès les premières années du XVIII[e] siècle, la spécialité mythologique qui nous occupe avait suscité d'importants travaux. En 1728, il s'était imprimé à Upsal une *Dissertation sur l'origine de la religion des Finnois;* plus tard, en 1782, le savant Lencqvist publiait son *Speculum academicum de superstitione veterum Fennorum.* En 1789, prévenant les recherches curieuses des Toppelius, des Porthan, des Téngström, des Gottlund, des Castren, etc., Ganander écrivait sa *Mythologia Fennica eller forklaring ofver afgudar.* Cet ouvrage est précieux. Les doctes Finnois s'accordent généralement aujourd'hui à rendre hommage à l'exactitude de son auteur, et si la critique lui fait encore quelque reproche, c'est d'avoir trop ménagé les développements, et de s'être aventuré dans une érudition superficielle et arbitraire, poursuivant le but chimérique de poser sur le même piédestal les dieux

[1] La Finlande.

finnois, les dieux grecs et les héros d'Israël. Mais c'était là la faute du temps plutôt que celle de l'homme. Qui ne sait d'ailleurs de quels nuages épais sont couverts les champs de la mythologie ! La philologie et la philosophie, ces deux flambeaux que l'homme de la science prend en main pour se frayer une route à travers leurs ténébreux arcanes, souvent l'égarent et transforment ses élucubrations les plus sérieuses en vains paradoxes, en fantastiques utopies.

Rühs, dans son histoire abrégée de la Finlande, traduite de l'allemand en suédois par Arwidsson, a consacré aussi quelques pages à la mythologie finnoise. Mais, outre que son tableau est trop raccourci, il manque de cette touche vigoureuse et profonde qui pourrait en faire une œuvre caractéristique. Ce n'est guère qu'une sèche nomenclature défrayée, dans sa presque totalité, par les indications de Ganander.

Du reste, avant l'année 1835, il eût été difficile d'entreprendre, sur le sujet que nous traitons, un travail complet et définitif. Une mythologie ne s'improvise pas. Fille de l'instinct populaire, elle existe dans l'âme des peuples, soit à l'état de fait présent, soit à l'état de souvenir. Pour la juger avec conscience, il faut donc interroger les peuples, il faut demander à leurs traditions quelles ont été leurs idées, leurs croyances, les manifestations de leurs types, les stigmates de leur identité.

Le *Kalewala*, publié par le docteur Lönnrot, a ouvert la voie à l'étude de ces divers éléments. Nous parlons ailleurs [1] de l'histoire et du caractère de cette grande épopée. De l'avis de tous les savants du pays, c'est la source la plus vraie, la plus pure, comme aussi la plus féconde, de la mythologie finnoise. Tout y est plein de ses dieux et de ses héros, toutes les opérations ne s'y produisent qu'en vertu de son esprit et de sa puissance. C'est donc là surtout que nous devons étudier sa constitution intime, son caractère original.

La mythologie finnoise est en quelque sorte autochthone. Fécondée par le souffle de l'intelligence populaire, la nature boréale l'a produite comme d'un jet spontané et lui a donné tous ses éléments.

Ce n'est ni le génie philosophique de la mythologie orientale, ni le gracieux sensualisme de la mythologie grecque, ni l'humeur belliqueuse et sanglante de la mythologie scandinave. S'il y a quelque participation à ces éléments, ils y sont tellement transformés qu'à peine on peut soupçonner leur origine primitive. Ce qui ailleurs n'était qu'obscur devient, en passant dans la mythologie finnoise, ténébreux, noir, horrible, comme aussi ce qui était gracieux et fleuri se couronne de nouvelles grâces, de fleurs plus riantes.

[1] Dans notre ouvrage actuellement sous presse, intitulé : *la Finlande, son histoire primitive, sa mythologie, sa poésie épique, avec la traduction complète de sa grande épopée : le* KALEWALA ; *son génie national, sa condition politique et sociale depuis la conquête russe.* 2 vol. in-8°. Chez Jules Labitte, 3, quai Voltaire.

La mythologie finnoise a quelque chose d'inculte et de sauvage; elle pousse tout à l'extrême, défie l'incroyable et se joue avec une audace triomphante dans la sphère des invraisemblances. Rien ne l'étonne, rien ne l'effraye; elle tient d'une main le ciel, de l'autre la terre, et les choque à son gré l'un contre l'autre, comme des hochets. Avide de mouvement et de vie, elle anime tous les êtres de la nature et leur donne une voix. Par elle le soleil et la lune conversent avec les mortels, la barque du pêcheur pleure sur la grève, les chemins répondent aux questions du voyageur. Fille des régions extrêmes du Nord, elle porte sur son front l'empreinte de son origine. Le bruit des cataractes, les tourbillons des fleuves, le sommeil des lacs, la vapeur humide des nuits ont pour elle mille charmes. La cime des pins qui se perd dans les nuages lui inspire des créations gigantesques; l'aspect des aurores boréales et de tous les phénomènes nocturnes, si fréquents en Laponie et en Finlande, des idées fantastiques, des opérations de magie; la dureté de l'hiver, des hymnes douloureux, et, par contraste, une apothéose du feu, qu'elle transforme en symbole de puissance et de grandeur. Si elle parcourt les forêts, elle les peuple de vierges protectrices de la chasse et divinise l'ours. Si elle visite les marais, si elle gravit les collines, elle y soulève le fer et raconte son origine mystérieuse, ses désastreux effets.

Mais ce qui semble caractériser surtout la mythologie finnoise, c'est une sorte de dualisme intime qui fait que, d'un côté, elle sympathise avec les ténèbres, tandis que de l'autre elle aspire vers la lumière. Cet hiver long et dur qui pèse sur les contrées boréales, ces brouillards noirs qui les enveloppent comme d'un manteau de deuil, ces neiges tristes et solitaires qui les couvrent, toutes ces horreurs d'une nature qui est la sienne, lui impriment quelque chose de lugubre qui se reproduit dans toutes ses créations. Elle multiplie les divinités fatales, les génies malfaisants; elle se plaît à arborer les couleurs de la mort, à descendre dans les profondeurs du sépulcre, à troubler le silence du désert par des cris lamentables. Souvent on dirait qu'elle n'a d'autre but que d'arracher des larmes ou d'inspirer l'effroi.

Cependant la lumière commence à rayonner. Les nuits d'été de *Suomi*, ces belles nuits où, selon l'expression d'un poëte national, le soleil ne se couche point dans le sein de la terre, mais l'effleure légèrement d'un baiser, et remonte glorieux sur l'horizon, ces nuits font rayonner autour de sa mythologie leur auréole fascinatrice; elle se demande où sont les ténèbres, les sombres froids, les noirs brouillards; elle se croit dans une autre patrie. Mais, comme si un secret instinct l'avertissait que toutes ces splendeurs s'évanouiront bientôt, elle se hâte d'en jouir, rapproche le soleil de ses yeux, parle avec lui, se baigne dans son fluide, lorsqu'enfin le vent d'automne se met à souffler, dissipe le prestige, et étend de nouveau sur la nature son voile funèbre. Alors commence la

lutte, cette lutte douloureuse entre la lumière et les ténèbres, qui, pour les régions du Nord, ne finira jamais [1].

Nous avons parlé de la magie ; c'est un des éléments particuliers et essentiels de la mythologie finnoise, le principe moteur de toutes ses opérations. Et ceci se conçoit. Il y a, comme nous l'avons déjà fait observer, sous ce ciel de Finlande, tant de vague, tant de mélancolie nuageuse, tant d'illusions fantastiques, que l'âme, emportée comme par force hors d'elle-même, se met à rêver des chimères et aspire aux impossibilités les plus gigantesques. Dans de pareilles conditions, la fascination est aisée, et, l'ignorance aidant, la magie est créée. D'ailleurs ces peuples des hautes régions boréales ne se sont jamais mêlés bien activement aux autres peuples ; ils n'ont donc jamais été témoins des prodiges réels de la puissance humaine. Or, leur instinct appelait ces prodiges, et comme leur faiblesse ne pouvait les produire, ils en ont inventé de factices, et les ont demandés à la magie. Voilà pourquoi on a tant vanté les sorciers lapons ; on aurait pu rendre le même hommage aux sorciers finnois.

A dire vrai, tous les dieux de la mythologie finnoise ne sont que des magiciens ; mais quels magiciens ! Ils bouleversent à leur gré le monde ou le conservent dans son harmonie ; ils disposent des éléments ; ils détachent le soleil de sa voûte d'azur et le retiennent captif sous un roc ; ils voyagent dans les espaces, portés, comme disent les runas, *sur les épaules des étoiles ;* ils guérissent toutes les maladies, conjurent tous les fléaux, triomphent de tous les monstres ; ils commandent à la vie, à la mort, à toute la nature. Mais, comme dans toutes les mythologies, ces dieux si grands, si forts, sont soumis aux mêmes faiblesses que les autres mortels. Il semble même que les dieux des Finnois soient moins distants de l'humanité que les dieux des autres nations. Ce trait de caractère vient sans doute encore de la magie, qui, exaltant la puissance humaine presque au niveau de la puissance divine, comble ainsi, en apparence, la distance qui les sépare.

Le Christianisme attendit longtemps avant de s'introduire en Finlande. Les dogmes païens qui y régnaient avaient des racines trop profondes, soit dans la nature du pays, soit dans le caractère des habitants, soit dans leur propre essence, pour être abattus d'un seul coup. Il fallut pour cela les efforts armés de plusieurs rois, les sueurs et le sang de plusieurs missionnaires. Encore la conversion des Finnois ne pro-

[1] Voici comment un poëte finlandais exprime cette lutte dont nous parlons :

« La vie est lourde dans le Nord, lorsque le sombre automne arrive avec ses pluies et ses brouillards, avec ses longues ténèbres. Nul vent dans le ciel qui ne porte un nuage ; à peine une fleur sur la terre est rencontrée par l'œil qui la cherche. Le regret, le désir habitent dans l'âme. Elle regarde en silence l'inquiétude de l'hirondelle, elle voudrait avoir ses ailes pour s'enfuir aux terres du Midi, chercher de nouveaux printemps, d'autres fleurs, d'autres cieux. »

gressa qu'avec lenteur, marchant de province en province, et déblayant sur sa route les ruines mythologiques, sans pouvoir toutefois en effacer toutes les traces. C'est ainsi que plus d'un saint se vit affublé des dépouilles d'un dieu tombé en disgrâce, élevé sur les mêmes autels, honoré des mêmes hommages. Dans la pensée du grand nombre, de ceux-là surtout à qui la force et non la conviction faisait courber la tête, le paganisme avait seulement changé de symbole; son esprit était toujours vivant; et, lors même qu'ils proclamaient le Dieu des chrétiens supérieur à tous les dieux, ils en concluaient simplement qu'il avait droit à leurs hommages, mais non que proscription s'ensuivît pour les autres. Cette erreur se traîna de siècle en siècle, s'affaiblissant peu à peu, mais jamais elle ne fut radicalement extirpée; car encore aujourd'hui, malgré le mouvement de la civilisation, malgré les révolutions politiques et religieuses, on trouve dans la Finlande, plus que dans tout autre pays, des coutumes évidemment empreintes de la rouille de l'ancien paganisme.

Après ces généralités, qui nous ont paru nécessaires pour donner une idée philosophique de notre sujet, nous l'aborderons en détail. Nous traiterons d'abord de la question cosmogonique, la première qui se présente à la tête de toute mythologie; ensuite, nous mettrons en scène les divers dieux finnois, exposant leur nature, leurs fonctions, leur culte; puis nous développerons le mode d'action de la mythologie finnoise, c'est-à-dire le caractère de sa magie, la puissance et les attributs de son sacerdoce; enfin, nous interrogerons ses dogmes, nous examinerons sa morale, et nous jetterons un coup d'œil rapide sur les altérations curieuses que le Christianisme a fait subir au paganisme primitif avant de le détruire à jamais.

§ I. — COSMOGONIE.

Il ne nous paraît pas que les Finnois aient eu l'idée d'un être *éternel, incréé.* Si ces expressions se rencontrent quelquefois dans leurs *runas* [1], elles n'ont qu'une valeur purement hyperbolique. L'épithète la plus caractéristique qu'ils donnent à leur dieu souverain, c'est celle de vieux, *Wanha Ukko.* D'ailleurs ce même dieu, appelé *Wainamoinen*, n'est pas d'origine inconnue : on sait le nom de son père, *Kalewa* le géant, ou, selon d'autres, *Kawe.* La mythologie finnoise ne remonte pas plus haut; elle pose sa base dans le temps. Le père de *Wainamoinen* lui-même ne l'intéresse qu'au moment où il donne naissance à son fils. L'œuvre génératrice accomplie, il rentre, comme le Saturne des Grecs, dans le silence de la mort et disparaît sans retour.

C'est donc avec *Wainamoinen* que le cycle mythologique commence; plus tard nous verrons que c'est avec lui qu'il finit.

[1] Chant poétique.

Ecoutons les *runas*.

D'abord elles racontent la naissance du vieux *Wainamoinen :* comment il demeura dans le sein de sa mère pendant trente étés et trente hivers ; comment, ennuyé de sa longue solitude, il brisa lui-même la rouge porte, et s'élança hors de l'enceinte, pour voir l'éclat de la lune, contempler la splendeur du soleil, connaître les brillantes *Otawa* [1], se réjouir du souffle de l'air ; comment *Wainamoinen*, étant né, se forgea un coursier léger comme la paille, svelte comme la tige d'un pois de senteur, et se mit à chevaucher au loin sur la terre frémissante ; comment un vieux Lapon, animé contre lui d'une haine implacable, blessa son cheval et le précipita dans les flots.

Alors commence l'œuvre cosmogonique.

« *Wainamoinen* erra pendant six hivers, pendant six étés ; huit ans il fut vagabond sur les plaines de la mer et les immenses détroits ; sous lui l'onde bouillonne, et au-dessus de sa tête le ciel déroule son azur.

« Déjà le dieu nombre les mers, contemple les flots. Partout où il élève sa tête il crée une île ; partout où il tourne la main il crée un promontoire ; partout où son pied touche le sable il creuse des tombes aux poissons. Quand il approche de la terre il y enchante les filets des pêcheurs ; quand sa course le plonge dans l'abîme il y fait surgir des rochers, il y enfante des écueils où se brisent les navires, où les marchands trouvent la mort.

« Mais voici qu'un aigle s'élance des régions de *Turja* [2], un aigle de Laponie. Tantôt il vole, tantôt il s'arrête ; il vole à l'occident, il vole jusqu'aux frontières de *Pohja*, cherchant un lieu pour sa demeure, un lieu pour faire son nid.

« Alors le vieux *Wainamoinen* élève au-dessus de l'eau son genou, et présente une motte de frais gazon, un tertre de verdure.

« Et l'aigle de *Turja* a trouvé un lieu pour son nid, car il a vu surgir le gazon au milieu des vagues. Tantôt il vole, tantôt il s'arrête ; il s'abat enfin sur la cime du genou et y bâtit son nid de mousse.

« Là il dépose six œufs, six œufs d'or, et un septième de fer.

« L'oiseau couve, réchauffe ses œufs.

« Le vieux *Wainamoinen* sent la chaleur : il agite son genou, secoue tous ses membres ; et les œufs tombent, et ils roulent dans l'abîme, et l'abîme est troublé jusque dans ses profondeurs, et l'aigle s'enfuit vers les nues.

« Alors le vieux *Wainamoinen* dit :

« Que la partie inférieure de l'œuf soit la terre, que la partie supérieure de « l'œuf soit le ciel, que tout ce qu'il renferme de blanc soit la splendeur du « soleil, que tout ce qu'il renferme de jaune soit l'éclat de la lune, que toutes « les autres parties de l'œuf soient les étoiles [3] ! »

Quand on contemple ce tableau de la cosmogonie universelle présenté par la mythologie finnoise, on est frappé tout d'abord des contradictions bizarres qui l'entourent. Ce dieu errant sur les flots, chevauchant sur la terre, admirant les astres, et puis créant ces mêmes astres, cette même terre, ces mêmes flots ; quel spectacle étrange !

[1] La grande ourse.

[2] La Norwége ou la Laponie.

[3] *Kalewala*, première partie, première runa.

Toutefois, gardons-nous de crier à l'absurde. La contradiction est comme un élément inséparable de toute mythologie.

« La mythologie, dit Bergman, n'est pas un système dont on puisse indiquer les principaux traits et tracer seulement les contours et les linéaments. La mythologie, il faut le dire, ne saurait être un tout systématique déterminé dans son plan et limité dans ses parties, parce qu'elle n'est pas une production qui soit sortie toute formée du sein d'une seule idée mère; mais elle est née successivement et s'est développée peu à peu, presque comme au hasard, sous l'influence d'idées très-diverses, le plus souvent indépendantes elles-mêmes de tout système déterminé; c'est pourquoi elle n'exclut pas les contradictions qui sont les ennemies jurées des systèmes, et n'empêche point les accroissements démesurés ou disproportionnés que certaines parties de l'ensemble peuvent prendre sur les autres parties[1]. »

Ce principe incontestable étant posé, il nous semble que les contradictions de la mythologie finnoise nous paraîtront moins choquantes, et que nous serons plus sensibles à l'appareil de ses grandeurs.

Avons-nous remarqué dans la cosmogonie l'œuf mystérieux commun à toutes les cosmogonies? Mais la manière dont la *runa* le met en scène l'emporte sur celle de l'Orient, de la Gaule, de la Phénicie, même de l'Egypte. Le knef égyptien peut-il être comparé à cet aigle, roi des airs, qui plane si longtemps dans les nues, portant entre ses serres le fétus de la création? Et quand, au verbe tout-puissant de *Wainamoinen*, nous voyons surgir le monde, rappelons-nous cette lutte acharnée entre la lumière et les ténèbres, entre le bien et le mal, qui tourmente les régions boréales, et que nous avons dit se refléter si activement dans leur mythologie. Alors nous croirons voir dans l'œuvre du dieu la régénération de la nature, le triomphe d'un monde nouveau sur le monde ancien qui avait précédé, chaos informe, séjour de l'esprit du mal personnifié dans le farouche Lapon, où l'aigle, dépositaire d'une création plus harmonieuse, ne pouvait trouver place. Cette idée, si elle est vraiment celle de la *runa*, efface d'un seul coup toutes ses contradictions. Car alors elles ne sont plus que le résultat nécessaire de l'inspiration, le reflet du chaos dans l'intelligence du poëte.

Nous établissons ailleurs que les peuples finnois sont d'origine orientale[2]. Il est donc croyable que plusieurs de leurs antiques traditions ont été apportées de l'Orient. Celle de toutes qui semble, à plus juste titre, revendiquer ce point départ, c'est leur théorie cosmogonique. Mais remarquons ici un phénomène que nous avons déjà signalé : la transformation que la mythologie finnoise sait faire subir aux idées étrangères adoptées par elle. Dans la mythologie orientale, l'œuf cosmique devient le fétus générateur non-seulement du monde matériel et moral, mais encore de Brahma, le dieu, le créateur du monde, et pose ainsi un

[1] *Poëmes islandais*, Introduction générale, p. 25.

[2] Voir l'Introduction de notre ouvrage sur la Finlande.

principe qui, développé plus tard par la philosophie védantiste, produira le panthéisme le plus absolu, par conséquent l'erreur la plus gigantesque. Il en est autrement dans la mythologie finnoise : si l'œuf est fécondé, c'est par le verbe d'un être qui n'est point sorti de lui, mais qui est hors de lui : point d'identification, point d'émanation ; la puissance qui crée domine son œuvre, sans se confondre avec elle ; Dieu et le monde sont deux êtres distincts. Il y a là, sans doute, un labeur philosophique moins profond, moins subtil ; mais il y a plus de simplicité, plus de naturel, plus de rapports avec le vrai.

Jusqu'à présent, nous n'avons vu apparaître dans l'œuvre cosmogonique que la grande figure de *Wainamoinen*. Voici qui va nous étonner :

« C'est moi, dit le dieu au géant *Joukahainen*, qui ai creusé les sillons des mers, moi qui ai ouvert des retraites aux poissons, qui ai fait les baies profondes, mesuré les plaines, couvert les collines de terre, rassemblé les montagnes en une seule. — Oui, c'est moi, *moi troisième* (Olin ma miessa Kolmantera), qui ai aidé à fixer les portes de l'air, à placer les voûtes du ciel, à semer les étoiles dans l'espace[1]. »

Que signifie cette expression *moi troisième?* Les païens finnois avaient-ils donc l'idée de la Trinité ? Nous savons que ces sortes de questions sont à l'ordre du jour du rationalisme contemporain : le scepticisme du dernier siècle ne lui va plus, il se donne des airs de religion et se plaît à remonter dans le passé ; à chercher, soit dans les traditions populaires, soit dans les théories philosophiques, les éléments d'un dogme dont il affirme que le Christianisme n'a fait que développer, que transformer l'idée. Nous n'imiterons pas ces investigations stériles ; il y a là une sorte d'hostilité hypocrite qui ne mérite aucun écho. Quant à l'expression *moi troisième*, nous déclarons franchement qu'elle nous paraît sans portée dogmatique : la suite de la mythologie montrera que, s'il s'établit quelquefois entre les dieux finnois un assemblage trinaire, il n'en résulte entre eux que de ces relations purement extérieures constitutives d'une société, et non de rapports intimes de personnalité, de nature, de consubstantialité nécessaires pour fonder cette union mytérieuse et indivisible, condition essentielle d'une trinité.

Du reste, si la mythologie finnoise possède certains symboles qui semblent revendiquer pour elle une idée même confuse de la Trinité, il n'y a rien là qui doive surprendre. C'est la condition de presque tous les peuples de la terre d'avoir conservé, dans leurs doctrines religieuses, des débris plus ou moins altérés de la tradition primitive. D'ailleurs, les peuples finnois, ainsi que nous l'avons déjà observé, sont sortis de l'Orient : ils ont donc pu s'inspirer de la Trimourti indoue, peut-être

[1] *Kalewala*, deuxième partie, quatorzième runa.

même, comme semblent l'insinuer quelques historiens, de la révélation hébraïque.

La mythologie finnoise parle souvent des *trois paroles divines*, *des trois paroles du Créateur*, *des paroles originelles*, *des runas de la science*. Il faut entendre par ces paroles le verbe créateur qui produit et perfectionne les êtres, qui détermine toutes les phases de l'œuvre cosmogonique. Sans lui, *Wainamoinen* lui-même est impuissant; il ne peut pas achever la barque qu'il a commencée.

Quels efforts sont déployés, quels incroyables travaux sont accomplis par le dieu, dans le but de recouvrer les paroles mystérieuses qu'il a perdues!

Il les cherche, disent les *runas*, sur la tête des hirondelles, sur les épaules des oies, sur le cou des cygnes; il les cherche sous la langue du renne d'été, dans la bouche de l'écureuil blanc; mais c'est en vain. Alors il se dirige vers *Manala* (l'enfer), pénètre jusqu'au séjour des ombres et interroge les fils de la mort; mais de là encore il ne rapporte pas une parole, pas la moitié d'une parole.

Et Wäinämöinen s'avance vers la région où le géant Wipunen, appelé aussi Kalewa, a été enseveli. Un secret pressentiment lui dit qu'il trouvera les paroles sacrées dans la poitrine du héros mort; une lutte terrible s'engage. Wäinämöinen, descendu dans cette vaste poitrine, déploie la violence, soulève d'atroces douleurs, implorant de Wipunen la révélation de son verbe. Wipunen résiste longtemps, et charge son oppresseur d'imprécations et d'anathèmes. Enfin, vaincu par le dieu, il ouvre l'arche pleine de paroles et chante à Wäinämöinen les runas qu'il a demandées [1].

Dans ce long drame, si bien décrit dans le *Kalewala*, il y a quelque chose d'étrange et de mystérieux.

Ne renferme-t-il pas une idée mythique, une expression d'instinctive philosophie? A voir cette lutte acharnée entre *Wainamoinen*, le dieu créateur, et le vieux *Kalewa*, on sent qu'il y a dans ce dernier plus qu'un être isolé, plus qu'un géant vulgaire, et l'on se demande si la mythologie n'a pas voulu personnifier en lui le principe de la vie, la cause universelle des êtres. Tant que ce principe reste solitaire, il est inerte, infécond, muet; il faut qu'un autre principe sollicite sa force cachée: alors son verbe se déclare, il répand avec profusion les éléments de la fécondité et de la vie; mais quelle lutte de violence et de douleur! que de conjurations! que de résistances! C'est que *Wainamoinen* aspire à une initiation transcendante; il veut pénétrer jusque dans le sanctuaire de la nature, jusqu'aux sources intimes de l'être, pour y ravir la puissance créatrice; labeur immense, enfantement pro-

[1] *Kalewala*, première partie, neuvième et dixième runas.

digieux, où le triomphe ne peut appartenir qu'à la vigueur, à l'audace, aux efforts persévérants.

Ces paroles originelles, ces runas de la science, arrachées par Wäinämöinen de la poitrine du géant Kalewa, ont d'elles-mêmes une vertu efficace et comme indépendante de l'agent qui les prononce. Lorsque Wäinämöinen, blessé par la hache de *Pohja*[1], va conjurer le vieillard de *Suomi* d'arrêter le sang qui s'échappe de sa blessure, le vieillard lui répond :

« Nous en avons arrêté de plus grands, nous en avons enchaîné de plus terribles, nous avons triomphé de plus rudes écueils, nous avons brisé des obstacles plus fiers, par les *trois paroles du Créateur*, par les *saintes paroles originelles*. Les bouches des fleuves, le cours des lacs, l'impétuosité des cataractes ont été vaincus. Nous avons séparé les détroits des promontoires, nous avons joint les isthmes avec les isthmes [2]. »

Ainsi nous connaissons le verbe créateur et régénérateur de la mythologie finnoise ; nous connaissons également sa cosmogonie générale. Abordons maintenant les détails.

Il est dans toutes les régions du globe des êtres matériels ou animés qui s'harmonisent plus intimement, soit avec la nature des localités où ils se trouvent, soit avec le caractère et les instincts de leurs habitants. De tels êtres fixent l'attention des mythologies ; elles se plaisent à les étudier, à se rendre compte de leur génie, de leurs facultés ; elles les exaltent à outrance, les divinisent, et entourent leur berceau de gloire, de singularités ou de mystères.

Quoi de plus étrange que l'origine donnée au fer par les runas finnoises ! Il y avait là, dit le *Kalewala,* quatre vierges, trois fiancées aux mamelles gonflées et souffrantes ; elles répandirent leur lait sur la terre : la première un lait noir, la seconde un lait blanc, la troisième un lait rouge.

Et de la vierge au lait noir naquit le fer flexible, de la vierge au lait blanc naquit le fer fragile, de la vierge au lait rouge naquit l'acier.

Issu du lait virginal, le fer se cacha pendant deux ans dans un vaste marais, sur la cime d'un rocher où les cygnes déposaient leurs œufs, où le canard faisait éclore ses petits ; mais le loup vint à passer à travers le marais, l'ours souleva la vase qui enveloppait le fer, et il fut porté dans l'atelier d'Ilmarinnen , le forgeron divin , pour y être rougi par le feu, durci par l'eau. L'oiseau infernal se mit à épier l'ouvrier ; tandis qu'il se préparait à tremper le fer rouge, il jeta dans l'eau un venin fatal, en sorte que le fer fut transformé en instrument de malédiction et de mort [3].

[1] Région extrême du Nord ; séjour du mauvais principe et de toutes sortes de maux.
[2] *Kalewala*, première partie, troisième runa.
[3] *Kalewala*, première partie, quatrième runa.

On voit ici que la runa mythologique ne s'attache à donner du fer qu'une idée sombre et terrible, sans dire un mot de ses bienfaits. D'où vient cela ? Sans doute c'est parce que, dans la runa citée, il n'est question de l'œuvre du fer qu'au sujet de la blessure de Wäinämöinen ; on conçoit que la douleur du dieu, que l'aspect de son sang qui déborde aient dû jeter sur le tableau une couleur lugubre ; mais ne peut-on pas dire aussi qu'il y a dans l'inspiration du poëte un reflet des désastres qui ont bouleversé sa patrie ? La Finlande a été ravagée par mille combats ; le fer y a fait partout son œuvre sanglante. Il n'est donc pas étonnant que la mythologie, qui est une œuvre nationale, l'ait représenté comme un instrument de destruction et d'horreur. Ne pourrions-nous pas dire aussi que, dans ce passage cosmogonique, le personnage de Wäinämöinen est un mythe figurant la patrie désolée, et le loup, l'ours, l'oiseau d'Hiisi, en un mot tout ce qui concourt à donner au fer la puissance de nuire, des allégories signifiant les ennemis qui se sont armés contre elle ?

Nous ne nous étendrons point sur l'origine du loup nourri par l'aurore, ni sur l'origine de la bière et de la sima, ni sur celle du froid et du chien, ce fidèle compagnon du chasseur finnois : les limites de cet article ne nous permettent pas d'entrer dans tous les développements qu'exigeraient ces diverses questions.

Nous nous bornerons à parler de l'origine de l'ours.

On célèbre en Finlande le *Kouwon-Paaliset*, c'est-à-dire le festin funèbre des ours. De toutes parts les peuples accourent, les jeunes filles, les jeunes garçons se rassemblent. On boit, on mange, on chante. Tous les convives sont revêtus d'habits de fête. Les pères de famille traitent du mariage de leurs fils et de leurs filles, et les heureux fiancés prennent jour pour leur hymen. Cependant, la tête de l'ours, tombée sous les traits du chasseur, a été suspendue à un arbre ; tous les yeux la contemplent avec triomphe, toutes les bouches célèbrent la gloire de celui qui a renversé le monstre, et qui, ce jour-là, porte en marque d'honneur une clef de cuivre sur ses armes ou tout autre signe à son cou. Bientôt le maître de la maison s'avance avec solennité, précédant ceux qui portent les plats où la chair de l'ours a été préparée en ragoûts. Arrivé sur le seuil de la *tupa*, il dit : « Que les enfants s'éloignent « du vestibule, que les jeunes filles laissent l'entrée libre, car le noble « vient dans la *tupa*, le célèbre est introduit dans la maison ! » Puis le festin commence et se prolonge bien avant dans la nuit. Enfin les *runoia* [1] prennent la parole, chantent les hommages respectueux qu'ils ont rendus à l'ours, et conjurent celui qui a été tué de les raconter aux autres ours de la forêt, afin qu'à son exemple ils se laissent vaincre plus facilement par le chasseur.

[1] Faiseurs de runas ; poëtes.

Ce culte de l'ours est un des usages les plus anciens de la mythologie finnoise. En effet, on conçoit que plus on remonte dans le passé, et plus on trouve dans ce pays de Finlande de forêts épaisses, de repaires sauvages, et, par conséquent, plus de monstres, citoyens de ces forêts, de ces repaires ; mais observons que le culte de l'ours n'avait point son principe dans la crainte. Les Finnois, audacieux à l'attaquer, ne l'envisageaient que comme un être bienfaisant qui leur donnait des fourrures pour se garantir du froid, de la chair pour se nourrir, de la gloire dans la hardiesse qu'ils devaient déployer en le chassant.

Ecoutons maintenant la *runa*.

« Le peuple dit : « Où le bel *Otho*[1] est-il né ? où la belle crinière a-t-elle « grandi ? de quelles régions la bête grasse a-t-elle été apportée ? où la queue « bleue a-t-elle été trouvée ? Est-ce sur le chemin du bain ou sur le sentier qui « mène au puits ? »

« Le vieux, le brave *Wainamoinen* répondit : « *Otho* n'est point né dans un « lit ; il n'a point dormi dans une crèche. Le bel *Otho* est né, la belle crinière a « grandi dans les régions voisines de la lune et du soleil, dans la patrie des étoi- « les, sur le bras des grandes *Otawa*. *Ukko*, le roi splendide des cieux, le vieil- « lard très-haut, jeta dans l'eau un flocon de laine ; et ce flocon fut poussé par « les vents, enflé par la vapeur humide, porté par les vagues de la mer jusqu'aux « rives de l'île florissante, jusqu'au promontoire de miel.

« *Mielikki*, la douce vierge de la forêt,, la femme courageuse de *Tapio*, s'é- « lança au milieu des vagues, prit le léger flocon de laine, et le cacha dans son « sein. Ensuite, elle déposa son bien-aimé dans une petite corbeille d'argent, « dans un beau berceau d'or, et attacha le berceau de l'enfant à un des arbres che- « velus de la forêt.

« Déjà elle berce doucement son bien-aimé dans son petit lit d'or, suspendu « au toit de sapin ; elle nourrit son *Otho*, sa belle crinière, au pied de l'humble « bouleau, dans la petite forêt de pin, parmi les fleurs qui portent le miel.

« Mais *Otho* n'a pas encore de dents, les ongles manquent encore à ses pattes. « *Mielikki*, l'hôtesse de la forêt, la femme courageuse de *Tapiola*, va partout cher- « cher des dents et des ongles pour son ours : elle en cherche dans le sein des « arbres durs, dans le cœur des troncs brûlés ; elle en cherche sur les collines « verdoyantes, dans les plaines couvertes de pins, dans les champs riches d'ar- « boisiers. Un pin, un bouleau s'élevaient sur leurs tiges. Dans le pin brillait un « rameau d'argent, dans le bouleau un rameau d'or. *Kawe* arracha ces rameaux « avec la main, et en fit des dents et des ongles pour *Otho*.

« Et elle bâtit une *tupa* de bois de pruniers, et voulut que l'ours l'habitât au « lieu de parcourir les marais, d'errer dans les bois, de s'égarer dans les plaines. « C'est de là qu'*Otho* est venu, que notre hôte d'or a été amené[2]. »

La science astronomique s'est longtemps évertuée à rechercher l'origine des animaux dont on a peuplé la sphère céleste. Jusqu'à présent, elle n'a guère donné que des conjectures. La *runa* finnoise ne pourrait-elle pas contribuer à jeter quelque jour sur cette question ? En plaçant l'origine de l'ours dans les astres, n'est-ce pas une véritable apothéose que le génie populaire a décerné à l'animal le plus grand, le

[1] Surnom de l'ours.

[2] *Kalewala*, deuxième partie, douzième runa.

plus précieux, le plus cher de la région? Ne pourrait-on pas dire de même des autres animaux? Ce serait alors une purification du culte de la bête, une sorte de transformation du sabéisme. Nous abandonnons cette hypothèse à la réflexion des hommes spéciaux. Du reste, le culte astronomique de l'ours remonte, chez les Finnois, aux temps les plus reculés. Leurs plus anciennes *runas*, si vides de toute notion concernant les astres, nous offrent néanmoins les expressions suivantes : *Otawa*, la grande ourse; *Wenajan Otawa*, la petite ourse. On y trouve aussi *Orion*, sous la désignation remarquable de *Wainamoisen Miekka*, le glaive de *Wainamoinen*, et *Wainamoisen Viitake*, la faux de *Wainamoinen*. Il était donc dans le génie du peuple finnois de placer dans les cieux les objets de sa vénération. Mais, sur ce point, leur histoire est si stérile qu'il est impossible d'en tirer aucun développement pour la science.

§ II. — DIVINITÉS FINNOISES.

Le mot *jumala*, chez les peuples finnois, est la plus haute expression du caractère divin; il emporte essentiellement l'idée de puissance créatrice. Aussi, ce n'est pas seulement à un dieu particulier, dieu suprême, qu'il était appliqué, mais à tous les dieux qui tenaient un rang élevé dans la hiérarchie mythologique, de même, à peu près, que le *Bog* des Slaves, terme appellatif, convenant à tous les êtres déifiés. C'est donc à tort que certains écrivains ont particularisé le mot *jumala*; ils sont tombés dans l'erreur de ceux qui transforment en noms propres les simples expressions épithétiques.

Avant que l'idée exprimée par *jumala* eût été incarnée dans des symboles de création populaire, les Finnois la répandirent sur toute la nature, et se livrèrent ainsi à une sorte de panthéisme matériel le plus absolu. Alors la terre, les montagnes, les mers, les sources, les arbres, les pierres, etc., furent l'objet d'un grand culte. Encore aujourd'hui, il en reste, dans plusieurs localités de la Finlande, des traces frappantes [1].

Mais c'est surtout vers les astres du ciel, vers la grande ourse et le soleil qu'ils tournèrent leurs adorations. Les vieilles runas parlent sans cesse des brillantes *otawa*, sur les épaules desquelles il fallait monter pour s'élever jusqu'aux sources de la lumière et parcourir les vastes régions de l'air. Quant au soleil, il avait sa fête solennelle; on l'appe-

[1] Une paroisse de la Finlande méridionale porte le nom de *Pyhamaa*, terre sacrée; quantité de lacs, de fleuves, de cataractes, sont appelés aussi *Pyha*, sacrés. Le culte ancien des sources est démontré par le grand nombre d'aiguilles et d'autres petites offrandes qu'on trouve en plusieurs endroits, dans leur lit. Dans beaucoup de provinces, on rencontre encore aujourd'hui certains arbres que la foule superstitieuse ne traite qu'avec un respect qui tient de l'adoration. Rühs, p. 14.

lait *joulou;* elle se célébrait depuis la fin de décembre jusqu'à la mi-janvier; car c'est à cette époque que, les jours commençant à croître, le soleil semble, en quelque sorte, renaître et épancher de nouveau sur les espérances de la vie cet éclat et cette joie que lui avaient enlevés les ténèbres de l'hiver. Alors les Finnois se livraient à mille jeux singuliers : la bière et l'hydromel couronnaient les *tuopi* [1]; des coqs étaient immolés en sacrifice, et la mère de famille, debout auprès du foyer, buvant la première en l'honneur du feu, répandait de la liqueur sur la flamme, et disait :

> **Elève-toi toujours aussi haut, ô ma flamme,**
> **Mais ne brille ni plus grande, ni plus ardente[2]!**

Les Finnois donnaient au soleil le nom de ***Beiwe;*** les Lapons le désignaient de la même manière et l'honoraient du même culte. ***Beiwe*** était regardé comme la source de la lumière et de la chaleur, comme le génie protecteur des gazons. On l'invoquait aussi dans certaines maladies, et surtout, ce qui est digne de considération, dans les infirmités de l'intelligence.

Le sabéisme ou le culte des astres, et, en particulier, du soleil, est d'origine orientale. Philon le Juif disait que les astres étaient des créatures intelligentes, qui n'avaient jamais fait de mal et qui étaient incapables d'en faire ; suivant Maimonides, les étoiles connaissaient Dieu qui les a faites, se connaissaient elles-mêmes, et leurs actions sont toujours bonnes et saintes [3]. Les Persans modernes sacrifient encore à l'ange de la lune.

Ces subtilités de la science n'entraient certainement pas dans les motifs du culte que les anciens Finnois rendaient au soleil ; ils l'honoraient tout simplement parce que sa lumière dissipait leurs ténèbres, parce que sa chaleur fécondait leurs champs ; mais voyaient-ils dans le soleil un dieu ou seulement un instrument de Dieu ?

D'après Bechai [4], les Sabéens, en général, n'ont jamais adoré le soleil ; ils allumaient seulement des feux sur la terre pour remercier Dieu du flambeau qu'il allumait pour eux dans le ciel, et, en regardant les astres, ils priaient les génies que Dieu y a placés pour les mouvoir de leur être favorables.

Hallenberg [5], historiographe du royaume de Suède, professe une doc-

[1] Coupes finnoises.

[2] Hans Jacob Wille, *Beskrivelse over Siliejords Præstegield i ovre Tellemarken i Norge*, p. 243. Kiobenb. 1786.

[3] Philo, *de Mundi Opificio, de Gigant., de Somniis.* — *Maimonide.* — More Nevochim, part. II, c. 4, p. 194, et *de Fundamento legis*, c. 3, § 2.

[4] *Comment. in Genes.*, c. 1.

[5] *Disquisitio de nominibus in lingua Sinogothica lucis et visus*, etc., pars posterior, p. 370, etc.

trine à peu près semblable, relativement aux peuples septentrionaux. Nous croyons qu'on peut admettre son sentiment pour les Finnois en particulier.

Dans les contrées boréales, il est difficile d'arrêter sa pensée sur la lumière sans qu'elle se reporte aussitôt, et comme par instinct, sur les ténèbres. Voilà pourquoi, dans la mythologie finnoise, il y a deux régions bien distinctes ou deux sphères d'action, sphère lumineuse, sphère ténébreuse. La première, séjour du bon principe, s'appelle *Kalewa;* la seconde, séjour du mauvais principe, s'appelle *Pohja.* *Kalewa* est la patrie des fils de *Kalewa,* ce géant formidable qui s'évertuait à entasser des rochers les uns sur les autres, à les lancer à des distances considérables; qui se servait, pour cure-dent, d'un mât de navire. *Kalewa* était situé au nord, confinant à *Pohja,* la région malheureuse, qui, suivant les runas, dévorait les hommes et engloutissait les héros. *Pohja* touchait, d'un autre côté, à l'enfer, placé, par les Finnois, sous le pôle arctique.

Cette double région, créée par la mythologie finnoise, imprime nécessairement à ses dieux un double caractère, c'est-à-dire que, suivant qu'ils se rapprochent du génie de *Kalewa* ou du génie de *Pohja,* ils sont respectables ou odieux, bienfaisants ou funestes.

Entrons donc dans cette double région, et considérons séparément les dieux qui lui appartiennent.

Et d'abord, pénétrous dans la région du bon principe.

Ici le ciel s'ouvre et nous montre une apparence de trinité dominatrice présidant à ses destinées : c'est Ukko, Wäinämöinen, Ilmarinnen.

Ukko a son trône dans les nuages, non loin du soleil; il s'appuie sur l'axe du monde, envoie la pluie, la neige et les tempêtes. Comme le Peroun des Slaves et le Thor des Scandinaves, il tient entre ses mains la foudre et fait gronder le tonnerre. On l'invoque dans les sécheresses et dans les orages. Ukko préside aux accouchements.

« O Ukko, souverain des dieux, s'écrie l'hôtesse de Pohjola, viens me visiter en secret dans mon bain, viens sans bruit dans ma petite chambre; les portes ont été frottées avec de la bière, les gonds ont été arrosés de *Kalja* pour qu'ils ne crient point, pour qu'ils ne gémissent point.

« Viens, hâte-toi dans ces tourments qui me déchirent, dans ces douleurs qui m'accablent. Ouvre avec ton doigt l'enceinte de chair, la cloison d'os, afin que l'enfant puisse sortir et que la femme soit délivrée [1]. »

Cette invocation, adressée à Ukko, nous paraît étrange. Du reste, la providence d'Ukko s'étend à tout; non-seulement il règle les saisons, mais il fait germer les plantes, il veille sur les troupeaux dans les forêts, sur les guerriers dans les combats.

[1] *Kalewala*, deuxième partie, vingt-cinquième runa.

Souvent le nom d'Ukko n'a que la valeur d'un simple attribut, car Ukko signifie littéralement Vénérable, Vieux. C'est ainsi que, dans la première runa du *Kalewala*, Wäinämöinen est appelé Ukko Wäinämöinen. On conclurait de là que, toutes les fois que la puissance supposée à Ukko par la mythologie nous paraît trop vaste et exagérée, elle n'est point attribuée à un être particulier, mais au principe divin en général, désigné par un de ses attributs les plus caractéristisques, savoir son antiquité. Cette manière de procéder n'est point rare dans la langue finnoise : l'expression *Jumala* nous en a déjà fourni un exemple ; nous en trouvons un autre dans l'expression *Kawe*, qui, tout en désignant un dieu spécial, s'applique encore à tous les dieux manifestés sous une forme humaine.

Ilmarinnen, ainsi qu'Ukko, exerce sa puisance dans le ciel. Il est le dieu de l'air et des vents, à peu près comme l'Eole des Grecs; il commande à l'eau et au feu. Mais sa qualité la plus distinctive, c'est celle de forgeron. Les runas l'appellent le forgeron éternel. C'est, en effet, lui qui a fait le ciel, *qui a forgé le couvercle de l'air où n'apparaissent ni les traces du marteau, ni les morsures de la tenaille;* lui qui, devenu veuf, se forge une épouse d'argent; lui qui, pendant le règne des ténèbres, forge, pour les nations désolées, un soleil d'argent, une lune d'or. Ilmarinnen est frère de Wäinämöinen; il l'accompagne dans toutes ses pérégrinations et prend part à tous ses travaux.

Nous avons nommé le dieu suprême des Finnois, le brave, le vieux Wäinämöinen, comme disent les runas. A lui appartient toute puissance. Non-seulement il partage avec Ukko et Ilmarinnen l'empire de l'air et de la foudre, mais il domine sur toute la nature, car il est le créateur du ciel, de la terre, du soleil, de la lune et des étoiles. Il serait long de décrire toutes les phases de la vie mythologique de Wäinämöinen : ses courses aux frontières de Pohja, ses expéditions dans les forêts ténébreuses, ses luttes acharnées contre les éléments et les puissances fatales; le *Kalewala* est plein de ces grandes actions. Wäinämöinen, comme Prométhée, apporte aux mortels le feu céleste; comme Orphée, il invente la musique, crée le *kantele*[1], et enchante, par ses accords, tous les êtres de la terre. Il n'est personne qui n'invoque son nom : guerriers, pêcheurs, chasseurs, médecins, tous éprouvent les effets de sa protection. La sueur qui découle de son corps est un baume qui guérit toute maladie. Les runas lui donnent un vêtement étrange : tantôt elles le couvrent d'une robe si solide qu'elle peut servir de refuge au milieu des combats; tantôt elles l'entourent d'une ceinture ornée de plumes ; elles vont même jusqu'à attacher des ailes à ses épaules et à revêtir son corps tout entier de duvet.

[1] Instrument de musique des Finnois, semblable à une guitare ou à la *balalaïka* des Russes.

Wäinämöinem est le dieu de la paix, de l'ordre, de l'harmonie; c'est la plus belle personnification du bon principe; celle dont le caractère ne se dément jamais.

Actuellement, descendons du ciel sur la terre, et parcourons ses diverses régions.

Nous trouvons d'abord, au sein des montagnes, *Hijen-Pesat*, c'est-à-dire le sanctuaire des divinités qui y président. Là Kamulainen habite, ainsi que la foule des Wuoren Välki, génies travailleurs, occupés à durcir les rocs de granit et à les fixer sur leurs bases. Là aussi habitent Wuolangoinen, le père du fer; Rauta-Rekhi, le dieu du fer; Ruojuata, la nourrice du fer, Luonotaret, ces trois vierges mystérieuses dont les mamelles distillèrent trois espèces de fer. Hijen-Pesät est encore le séjour de Karilainen, boîteux comme Vulcain, sans toutefois que ses fonctions ressemblent aux siennes, puisqu'elles consistent à protéger contre les effets pernicieux du fer. Un jour, Karilainen creusa la terre avec l'orteil et le talon de son pied, et soudain Herhilainen et Mehilainen, c'est-à-dire la guêpe et l'abeille, en sortirent et prirent leur essor, afin d'aller chercher du miel, baume salutaire pour les blessures.

On reconnaît, à ces diverses divinités, la mythologie d'un pays montagneux où le fer abonde, et où, dès les temps les plus reculés, il a été mis en œuvre. Telle est, en effet, la Finlande.

La Finlande est plus encore pays de forêts que pays de montagnes. De toutes parts les sapins et les bouleaux y dressent leurs grandes têtes. Et certes ceci était vrai surtout aux temps mythologiques, alors que les travaux des laboureurs n'avaient encore défriché que quelques terrains, que la civilisation naissante et les rapports des Finnois entre eux n'avaient encore ouvert qu'un petit nombre de routes. Voilà pourquoi la mythologie de *Suomi* multiplie si fort les divinités qui président aux bois.

C'est d'abord Akka, la femme antique, courageuse, habile à filer la laine, qui plante les pins; c'est Kati, la déesse bienfaisante, qui féconde leur germe et les fait grandir; c'est Pellervoinen et son fils, Sämpsä, qui cultivent les arbres et veillent à leur prospérité. Cependant, ces deux derniers exercent moins leur action sur les forêts proprement dites que sur les vergers et les terres déjà livrées à l'agriculture.

L'ours et le chien sont aussi l'objet d'une sorte de culte particulier : l'ours, parce qu'il est le roi des forêts boréales; le chien, parce qu'il est le génie auxiliaire du chasseur.

L'ours a pour père Hongonen, pour mère et pour nourrice Hongatar, nymphe illustre des bois, patronne des pins. Hongas, une autre déesse, veille sur l'ours et l'empêche d'attaquer les troupeaux. Hongonen et Hongatar font leur séjour dans la noire forêt de Romentola.

La chasse dans les bois, cet exercice si national des peuples finnois, est entourée du plus haut patronage.

« Dans la forêt, dit Lemmikainen, un des héros du *Kalewala*, s'élèvent trois châteaux : un château de bois, un château d'ossements, un château de pierre. Six fenêtres d'or s'ouvrent dans chaque mur. J'ai regardé par ces fenêtres, et j'ai vu les vieilles qui livrent la proie aux chasseurs. Là est leur demeure[1]. »

Ces vieilles sont Mielikki, l'hôtesse de Metsala ; Tapiotar, la femme de Tapio, dieu des bêtes fauves, et la déesse de la sombre Tapiola, Tulikki, sa fille ; Mimerki, Michtolo ou Sinisirkku ; il faut y joindre aussi Pohjan Eukko, la vieille protectrice des forêts situées aux régions extrêmes du Nord.

A la tête de toutes ces déesses marchent Hittarainen, Tapio, et surtout Hippa ou Knippana. Ces dieux exercent sur les animaux des bois une puissance absolue; ils les enchaînent dans leurs repaires ou les lancent au-devant des chasseurs.

Selon Ganander, on adressait à Knippana cette invocation :

« O Knippana, roi des bois, vieillard barbu de la forêt joyeuse, amène dans la douce forêt tes animaux d'or, tes animaux d'argent. Étends ton rouge filet, ton filet bleu, sur le fleuve de Pohjola, afin que les bêtes sauvages, grandes et petites, que les bêtes de toute espèce, que les cavales de toutes couleurs accourent des frontières de Laponie, des régions les plus extrêmes du Nord ! »

L'invocation du *Kalewala* est plus détaillée et frappante d'originalité.

« O vieillard à la barbe noire, roi splendide des bois, entoure la forêt de glaives, mets une lance dans la main des déserts, enveloppe-les de bandeaux de lin. Revêts de toile les peupliers, les sapins d'or, les vieux pins de ceintures d'airain, les jeunes pins de ceintures d'argent, les bouleaux de franges d'or. Renouvelle tes libéralités d'autrefois, aux jours où je saisissais la proie. Alors je vins dans le désert ; je gravis la colline ; et les rameaux des pins brillaient comme la lune, et les cimes des pins brillaient comme le soleil ; les peupliers resplendissaient d'un merveilleux éclat, et le jeune enfant était beau comme l'astre des nuits, la jeune fille belle comme la lumière du jour.

« Ouvre la vaste enceinte, le dépôt d'ossements, prends la clef d'or, le marteau d'airain, ébranle les forêts et les déserts ; que tous les lieux où grandissent les bêtes sauvages se mettent en mouvement, afin qu'elles se précipitent vers le héros qui les poursuit et qui veut en faire sa proie.

« Dresse une haie d'or, une haie d'argent pour régler le cours du troupeau. Si quelque bête prend la fuite et s'écarte de la route, exhausse la haie ; si elle veut la franchir, exhausse-la encore; si elle veut se glisser par-dessous, abaisse-la ; si la bête reste fidèle à la voie, laisse la haie telle que tu l'auras faite[2]. »

Ce ne sont pas seulement les animaux des bois qui sont précieux aux Finnois, ils entourent aussi de soins particuliers les animaux domestiques. Kaïtös est le dieu des troupeaux ; Kekri, le génie qui veille sur

[1] *Kalewala*, première partie, septième runa.

[2] *Ibidem*.

leur santé ; Suvetar, la douce femme, Etelä, mère de la nature, les accompagne au pâturage et leur distribue une nourriture abondante.

« O Suvetar, douce femme, Etela, mère de la nature, s'écrie, dans le *Kalewala*, l'hôtesse d'Ilmarinnen, donne au troupeau sa pâture de miel, sa boisson de miel ; donne-lui le foin d'or, le foin d'argent recueillis dans le champ de miel, sur le gazon de miel. Prends la corne du pasteur de la vallée, fais-la sonner avec force, afin que les collines se couvrent de fleurs, que les bords des champs arides se revêtent de gazon, que les ondes des marais roulent du miel, que l'orge croisse auprès des fontaines. Apporte un foin nouveau, apporte des fleurs d'or du fond des cataractes rapides, des mains des vierges fleuries, des enfants amis du gazon, des vierges qui habitent le nombril de la terre.

« Creuse un puits d'or aux deux limites du champ, afin que les troupeaux puissent y puiser l'onde fraîche, le doux miel pour leurs mamelles gonflées, leurs mamelles souffrantes.

« Emplis les mamelles des vaches, fais-leur distiller un lait pur[1]. »

Entrons maintenant dans le domaine des eaux.

Ween-Kuningas[2] et Ween-Emänta, sa femme, règnent sur elles. Ween-Kuningas porte un chapeau aux bords pendants, une barbe humide. Les pêcheurs les invoquent de la manière suivante :

« Chapeau aux bords pendants, barbe humide, viens pêcher avec moi ; roi d'or des ondes, apporte-moi une multitude de poissons.

« Reine des ondes, déesse sévère, apporte-moi des poissons du fond de la mer, du sein de ta demeure féconde ! »

Ween-Kuningas prend quelquefois le nom d'Uros ou d'Ukko. Il est représenté comme un vieillard petit, mais plein de force, à la longue barbe, aux longs cheveux. C'est lui qui prit dans ses filets le poisson qui avait dévoré l'étincelle céleste, et qui la rendit à Wäinämöinen.

Outre Ween-Kuningas et Ween-Emänta, il faut nommer Akka (la même peut-être que Ahti), déesse de la mer, habitante des détroits. Son occupation, sous les ondes, est de peigner sa chevelure ; chaque dent qui tombe de son peigne se change en ver. Nous nommerons aussi Hillewo, la déesse des loutres, femme de Juoletar, le beau vieillard, le roi brillant des ondes, dont les attributions peuvent être comparées à celles du Neptune des Grecs. Il va sans dire qu'indépendamment de tous ces dieux Wäinämöinen est toujours le dominateur suprême de l'empire aquatique : c'est pour cela que les runas l'appellent l'ami de l'onde.

Le bain joue un grand rôle dans la vie des Finnois ; la mythologie lui a donné des dieux particuliers.

D'abord, le bain lui-même, Anteretar, est regardé comme un dieu, le dieu de la santé. C'est que les Finnois primitifs ne connaissaient d'autre remède à leurs maladies que le bain.

[1] *Kalewala*, deuxième partie, dix-neuvième runa.

[2] Ce nom est certainement d'origine suédoise : *Vatten* (eau) a été changé en *Ween*, et *Konung* (roi) en *Kuningas*.

Anterinen est la chaleur et la vapeur du bain personnifiées. De peur qu'elles ne nuisissent aux blessures ouvertes, les Finnois les conjuraient par des paroles magiques appelées *Loylyn Sanat*. Les blessures étaient d'ailleurs protégées par Anterettoin, la déesse suprême du bain *Loylyn-Haldia*.

Kippumäki est la colline des douleurs. On la dit située dans la région de Kemi. Cette colline est haute : à son sommet s'étend une vaste pierre, à surface plane, entourée de plusieurs autres grandes pierres. Dans celle du milieu sont creusés neuf trous, au fond desquels, par la vertu des conjurations, les maladies s'abîment.

Les maladies sont filles de Louhiatar, la vieille femme de Pohjola. Elle les enfanta dans son bain pendant une seule nuit d'été.

Leur nom sont : la pleurésie, la goutte, la colique, la phthisie, la lèpre, la peste, auxquelles il faut joindre les monstres marins dévastateurs de tous les lieux, les sorciers des marais.

Sur la colline de Kipumäki habitent plusieurs vierges dont la protection est invoquée contre les maladies. La première d'entre elles est Kiwutar ou Kipä-Tytär, fille de Wäinämöinen. Elle recueille les maladies dans un petit vase d'airain et les fait cuire sur un foyer magique.

Voici une des formules, citées dans les runas, pour la conjuration des maladies :

« O maladie, monte vers les cieux ; douleur, élève-toi jusqu'aux nuages ; vapeur tiède, fuis dans l'air, afin que le vent te pousse, que la tempête te chasse aux régions lointaines, où ni le soleil ni la lune ne donnent leur lumière, où le vent frais ne caresse point la chair.

« O douleurs, montez sur l'hypogriffe de pierre, et fuyez sur les montagnes couvertes de fer. Car il est trop rude d'être dévoré par les maladies, d'être consumé par les tourments.

« Allez, ô maladies, où la vierge des douleurs a son foyer, ou la fille de Wainamoinen fait cuire les douleurs, allez sur la colline des douleurs. Là sont des chiens blancs qui jadis hurlaient dans les tourments, qui gémissaient dans les souffrances ! »

La Finlande a été ravagée par des guerres atroces, et souvent les Finnois, tirant le glaive, se sont livrés entre eux de terribles combats.

Leur mythologie a conservé une empreinte de ces scènes de sang.

En effet, les douleurs dont elle s'occupe le plus souvent sont celles qui sont causées par les blessures. Elle crée pour elles des divinités spéciales. Homma arrête le sang qui coule ; Helka, la bonne, la sage Helka, ferme les plaies. On l'invoque ainsi :

« Viens ici, viens, ô Helka, belle femme ; ferme avec du gazon, bouche avec de la mousse le trou béant ; cache-le avec de petites pierres, afin que le lac ne déborde point, que le sang rouge n'inonde point la terre ! »

La quatrième runa du *Kalewala*, où la guérison de la blessure de Wäinämöinen est si merveilleusement décrite, parle encore d'une déesse des veines.

« Elle est belle, dit la runa, la déesse des veines, Suonetar, la déesse bienfaisante ! Elle file merveilleusement les veines avec son beau fuseau, sa quenouille d'airain, son rouet de fer. Viens à moi, j'invoque ton secours ; viens à moi, je t'appelle. Apporte dans ton sein un faisceau de chair, un peloton de veines, afin de lier l'extrémité des veines ! »

Dans la guérison des grandes blessures, la mythologie finnoise ne se contente pas d'invoquer les divinités spéciales, elle s'adresse encore quelquefois au principe universel de toute chose, au suprême Jumala.

« O glorieux Jumala, prépare ton char, attèle tes coursiers, monte sur ton siége splendide et marche à travers les os, les membres, les chairs blessées, les veines déliées ! Fais couler l'argent dans le vide des os, fais couler l'or dans les blessures des veines : que là où la chair a été brisée de nouvelles chairs renaissent ; que là où les os ont été brisés de nouveaux os renaissent ; que les veines détachées soient renouées ; que le sang qui dévie soit ramené dans son lit ; que partout où une plaie a été faite la santé revienne belle et entière ! »

L'art du vétérinaire n'était point tout à fait ignoré des peuples finnois ; en sorte que les animaux avaient leurs médecins comme les hommes. Ceux qui traitaient les chevaux invoquaient Etelätär, belle vierge, personnification mythologique du vent du Midi :

« Etelatar, jeune vierge, disaient-ils, soulève une nuée de l'orient, amène une nuée du Midi ; du haut du ciel envoie un doux miel, envoie un doux miel du sein des nuages sur les remèdes que nous préparons, sur notre œuvre encore inachevée ! »

Malgré la nature sauvage de leur pays, la dureté de leur climat, la barbarie de leur civilisation, les Finnois n'étaient pas insensibles au penchant de l'amour. Sukkamieli en était la déesse. C'est elle qui fléchissait les cœurs des jeunes filles dédaigneuses, qui triomphait de la fierté des jeunes garçons. Mais, dans ses inspirations et dans son culte, il n'y avait rien de ce sensualisme effréné qui rappelât la Vénus des Grecs.

Les Finnois, peuple tant agité par la guerre, avaient aussi leur dieu des combats : il s'appelait Turrisas. La mythologie ne nous donne aucun détail à son égard.

En parlant d'Ukko, nous l'avons montré présidant aux couches de Louhiatar. La déesse spéciale des accouchements est Juxakka, troisième fille de Maderakka, nom générique que les Lapons donnaient aux divinités habitantes des régions situées au-dessous du soleil. Juxakka reçoit dans ses bras les enfants nouveau-nés et les entoure des soins les plus tendres.

La mythologie finnoise multiplie, avec une prodigieuse fécondité, les génies protecteurs des lieux et des personnes. Chaque individu, chaque maison, chaque forêt, chaque lac, chaque montagne a son Haltia ou esprit consulteur. Le Haltia des maisons, appelé aussi Tonttu, y annonce sa présence pendant la nuit par un bruit significatif ; il vient déposer aux pieds du maître toutes les choses qui lui appartiennent.

Les Egres sont en quelque sorte les génies de l'agriculture ; ils veillent sur les pois, les fèves, les raves, le lin, et autres plantes.

Les Kejjuset, petits lutins ailés, noirs et blancs, bons et mauvais, signalent surtout leur présence en s'introduisant dans les maisons où se trouve un cadavre, et en les remplissant de la vapeur de *Kalma* (odeur de corps mort).

Tous ces génies, petits et légers, de la mythologie finnoise, ont un grand rapport avec les Dvergues ou nains de la mythologie scandinave. Suivant cette dernière, les Dvergues, personnification des forces élémentaires de la nature, sont, les uns les génies de la lune, comme Nyi et Nidi ; les autres président aux quatre régions du ciel, comme Nordri, Sudri, Austri et Vestri ; d'autres sont des génies de l'air, comme Vindâlf, ou des génies de saison, comme Frosti. Les uns habitent l'eau, comme Aï et Hlævangr ; les autres les marécages, comme Lôni ; d'autres les hauteurs, comme Hangspori ; d'autres enfin les arbres, comme Eikinskialdi. Bifur et Bafurr sont peureux ; Veigr, Thorinn ont le caractère ardent, audacieux ; Althiorf est voleur ; Nipingr est méchant, etc., etc.

Outre le Tonttu, qui veillait en général sur toute la maison, il y avait encore Kratti et Aarni, dieux des trésors, dont la providence s'étendait spécialement sur l'argent enfoui dans la terre. Aarni avait par conséquent une demeure souterraine. C'est pourquoi on l'appelait Aarnion Haltia, Aarni Haudan Isäntä, hôte du sépulcre ; Joka Makaa, Aarten Päälä, couchant dans les trésors. Quand on voulait retirer de la terre l'argent qui lui avait été confié, on faisait un sacrifice à Aarni ; il consistait ordinairement en un coq rouge ou en trois têtes de brebis.

Aarni se montrait en plein jour, et pendant les nuits, auprès du feu, dans les bois, sur les collines, occupé à sécher les trésors mouillés par l'humidité de la terre. Souvent on l'entendait glisser bruyamment sur l'argent : c'était signe de faveur pour quelque avare.

Tous les personnages mythologiques dont nous avons parlé jusqu'à présent peuvent être regardés comme relevant du bon principe, et par conséquent comme appartenant à la région de Kalewa. Maintenant nous allons entrer sur les terres de Pohjola pour y étudier, à son tour, le mauvais principe dans ses diverses manifestations.

L'esprit du mal par excellence est Hiisi, géant puissant, horrible à voir, pasteur des loups et des ours ; il s'appelle encore Lempo, Piru, Perkele, Kilka, Juutas. Ce dernier nom, cité par Ganander, me paraît d'origine chrétienne. N'est-ce pas le nom du Judas de l'Evangile appliqué par les Finnois convertis ou non convertis à leur démon païen ?

La maison d'Hiisi est nombreuse ; il a une femme, des enfants, des chevaux, des chiens, des chats, des domestiques, tous affreux et méchants comme lui. Hiisi étend partout sa maudite influence ; Hiiden-Hejmolainen, son parent, règne sur les montagnes ; Wesi-Hiisi, son

parent aussi, règne sur les eaux; Hijjen-Lintu, ou Herhilainen, son oiseau, règne dans l'air; Hijjën-Ruuna, son cheval, parcourt les plaines et les déserts. Hiisi est servi par une troupe de furies Hijjen-Wäki.

Cependant, malgré que le principe de son action soit mauvais, il résulte quelquefois du bien de son application. Ainsi Hippa, la fille d'Hiisi, en tourmentant les voleurs, les force à rendre ce qu'ils ont pris. Hijjën-Kissa, ou Kipinätar, son chat, par la terreur qu'il inspire, produit le même effet; Hiiden-Emäntä, son hôtesse, Hijjen-Hirvi, son élan, Hijjen-Jmmi, sa servante, contribuent, par leurs crins ou par leurs cheveux, à donner des cordes au kantele, cet instrument dont Wäinämöinen tire des sons si doux et si purs. Le cheval même d'Hiisi, Hijjen-Hevonen, emporte dans sa course, vers les rochers infernaux, la peste et les autres fléaux qui désolent la terre.

Voici à ce sujet les conjurations qu'on lit dans la mythologie de Ganander :

« O fléau, pars; peste, prends la fuite, loin de la chair nue. Je te donnerai pour te sauver un cheval dont le sabot ne glisse point sur la glace, dont les pieds ne glissent point sur le rocher. Va où je t'envoie! Prends pour faire ta route le coursier infernal, l'étalon de la montagne. Fuis sur les montagnes de Turja, sur le roc d'airain. Va à travers les plaines sablonneuses de l'enfer pour te précipiter dans l'abîme éternel, d'où tu ne sortiras jamais. Va où je t'envoie, dans la forêt épaisse de Laponie, dans les sombres régions de Pohja! »

Autour d'Hiisi, comme participant de sa nature perverse, viennent se ranger une foule de divinités subalternes ou de génies qui égarent les chasseurs, appellent les maladies, troublent le silence des nuits, donnent naissance aux loups et aux renards, ou enfin amènent cet hiver boréal, si triste, si désolé.

La mythologie finnoise, comme la mythologie grecque, personnifie dans les géants les grandes forces de la nature. Ces géants, terribles à voir, ne sont point essentiellement mauvais; leurs œuvres tournent quelquefois au bien de l'humanité.

Le premier et le chef de tous, c'est Kalewa. Il s'occupait, comme nous l'avons déjà dit, à entasser des rochers les uns sur les autres et à les lancer à des distances considérables. Encore aujourd'hui on rencontre dans plusieurs endroits de la Finlande des amas de rochers et des jetées de pierres énormes qu'on attribue à sa force prodigieuse. Souvent on voit des blocs d'une dimension extraordinaire, servant de bornes aux diverses possessions, et presque toujours on peut y lire une légende des causes qui ont obligé Kalewa à les y placer. Nous passerons sous silence les noms et les attributs des géants qui lui sont soumis, comme offrant peu d'intérêt aux lecteurs d'une revue.

Tels sont donc les dieux et les divers génies de la mythologie finnoise. Nous aurions pu étendre peut-être encore davantage ce tableau, déjà si long, en citant tous les noms affectés au même dieu; mais nous

avons cru qu'il était plus utile de nous attacher aux fonctions : la mythologie n'a que faire du luxe et du caprice des idiomes. Quant à la double classe dans laquelle nous avons rangé les dieux finnois, nous ne prétendons pas qu'on s'y tienne avec rigueur. Il arrive quelquefois que des dieux issus du bon principe passent dans les régions du mauvais pour y faire des œuvres nuisibles, et réciproquement. En général, dans toute vraie mythologie, le système est impossible : la spontanéité de ses créations la rend nécessairement illogique. Ce qu'on peut affirmer sans erreur de celle qui nous occupe, c'est qu'elle met en lutte incessante le bon principe contre le mauvais ; que les agents qui soutiennent cette lutte soient fidèles ou transfuges, qu'importe? La lutte n'en est pas moins soutenue ; cela suffit.

§ III. — MAGIE, PRÊTRES, DOGMES, ETC.

Le grand mode d'action de la mythologie finnoise, c'est la magie ; nous avons déjà dit pourquoi. Nulle part elle ne se trouve portée à une aussi haute puissance. Du reste, tous les peuples du Nord lui rendaient hommage. On sait que les hordes cimbriques amenèrent avec elles des prophétesses qui égorgeaient les prisonniers, et lisaient dans leur sang et leurs entrailles la destinée de la nation ; les Goths honoraient les Aliorumnes, ces jeunes prêtresses débauchées que Filimer chassa de son armée, et qui, réfugiées dans les forêts de la Propontide, eurent commerce avec les faunes et devinrent mères des Huns [1]. Les noms d'Aurinia, de Véleda, de Gaune, sont célèbres aussi dans l'histoire.

Chez les Scandinaves, les prophétesses, rivales des Nornes mythologiques, portaient le nom de Spâkonur (femmes de vision) ou de Spâdisir (intelligentes de vision). D'abord elles restèrent dans les temples, en compagnie des prêtresses, et n'eurent recours, pour leurs prophéties, qu'aux seules inspirations de l'intelligence ; mais vint le temps où elles firent divorce avec les prêtresses. Alors elles substituèrent à la prophétie proprement dite les opérations mystérieuses de la magie, auxquelles elles réussirent à donner le plus grand crédit.

Les Spâkonur s'appelaient aussi *Volur*. L'histoire nous a conservé les noms de quelques-unes d'entre elles, tels que ceux de Thôrdise, de la Spâkona Thuridr, en Islande, et de Thôrbiörg, dans la colonie islando-norvégienne du Groënland. Thôrbiörg était surnommée la petite Vala ; elle jouissait de beaucoup de crédit auprès des grands et du peuple. Bergman raconte qu'un jour Thôrkille, voulant la consulter sur la durée de la famine et des maladies qui désolaient la contrée, l'invita à se rendre chez lui. Elle vint sur le soir et fut reçue avec distinction.

[1] Jornandès, *de Rebus Geticis*, ed. P. Bross., cap. 24 ; Cornel. Agrippa, *de Occulta Philosophia*, lib. III, cap. 34.

Son habillement consistait en un surtout bleuâtre couvert de haut en bas de petites pierres ; son collier était de grains de verre, sa coiffure de peau d'agneau noir doublée de peau de chat blanc. Elle tenait en main un bâton dont la pomme était de cuivre jaune incrusté de pierreries. De sa ceinture pendait une gibecière qui renfermait des instruments de magie. Elle avait des souliers de peau de veau, avec des tirants terminés en petites boules de cuivre. Ses gants étaient de peau de chat, noirs à l'extérieur et blancs dans l'intérieur. Elle portait, du reste, quelques ornements qui faisaient partie du costume des femmes nobles.

Les Spâkonur pouvaient guérir des maladies ; elles pouvaient aussi, par leurs opérations magiques, produire de grands malheurs. C'est pourquoi on achetait leurs services quand on voulait nuire à un ennemi ou lui ôter secrètement la vie.

Deux sortes de maléfices étaient employés pour nuire, le *meingaldr* (incantation funeste), et les *gerningar* (opérations). Le meingaldr consistait en imprécations lancées secrètement contre la personne à laquelle on voulait causer quelque désastre. Les paroles de l'imprécation étaient accompagnées d'une action symbolique qui indiquait le genre de malheur qu'on désirait produire. Les gerningar s'employaient quand on voulait faire tomber une forte grêle pour gâter les semailles, ou pour déconcerter l'ennemi au milieu des combats, ou bien quand on voulait exciter, sur terre et sur mer, une tempête (görningavedr) pour faire périr une flotte ou pour mettre une armée en déroute. Tels étaient les maléfices que pouvaient produire les Spâdisir Thôrgerdr Irpa, Heidi, Hanglöm, Ingibiörg [1] et autres, quand on leur demandait leur assistance. Un autre maléfice consistait à envelopper tout à coup l'ennemi dans un brouillard épais ou dans une obscurité complète, de sorte qu'il était comme aveuglé. Ce nuage enveloppant (hulinshiâlmr), on s'en servait aussi pour se rendre invisible ; c'était le *nimbus*, dont les divinités grecques ou romaines s'entouraient pour ne pas être aperçues des mortels.

Mais de tous les maléfices le plus efficace était le *seidr* des Finnois, sorte de magie qui s'opérait sur le feu et au moyen de l'incantation. Par le seidr, on pouvait prendre la forme qu'on voulait, et traverser les airs avec rapidité. C'est ainsi que Wäinämöinen, pour échapper aux embûches des fils de la mort, se changea successivement en pierre, en carex, etc. ; ainsi que Louhi, la fameuse magicienne de Pohjola, effrayée par l'écueil que Wäinämöinen avait fait surgir au milieu de la mer, se changea en aigle, et prit son essor au niveau des nuages, portant sous ses ailes tous les guerriers qui remplissaient son navire. Par le seidr, on pouvait procurer la vue à tous les objets qu'on désirait ;

[1] Formanna, sog II, 141 ; Fornaldas, sog III, 219, 338. Saxo grammaticus, lib. VII. Cf. Tarnkappe, dans le *Nibelungenot*, 1, 98, 448, 1060, etc.

on pouvait communiquer la folie, la rage, l'imbécillité, ou bien augmenter l'intelligence et rendre raisonnables les animaux eux-mêmes. Le seidr avait quelquefois pour but de transporter par enchantement dans les contrées les plus éloignées. Ainsi Wäinämöinen transporte Ilmarinnen, contre son gré, à travers les airs, jusqu'aux régions de Pohja.

Les opérations pour préparer le seidr se faisaient d'ordinaire pendant la nuit et en plein air; on les appelait *utisëtur* (séances en dehors).

Le seidr jouit pendant longtemps d'un grand crédit; mais enfin les terribles maléfices qu'on lui attribuait le firent abhorrer du peuple. Les rois de Suède défendirent, sous les peines les plus graves, tout voyage en Finlande, ayant pour but d'apprendre les mystères du seidr, si recherchés par la nation finnoise.

Chez tous les autres peuples du Nord, il semble que l'exercice de la magie et de la sorcellerie fut surtout l'apanage des femmes; chez les Finnois, au contraire, c'était celui des hommes. On appelait ceux qui s'y livraient *noïjat*, c'est-à-dire sorciers. Ces sortes de gens, dit M. Xavier Marmier, jouissaient d'une haute considération et d'un redoutable ascendant; on les recherchait et on les craignait : ils avaient, comme tous les savants des écoles, leurs disciples et leurs sectateurs, et, comme tous les puissants de la terre, leurs courtisans et leurs favoris. Malheur à qui semblait douter de leur expérience, à qui semblait affronter leur colère! ils pouvaient déchaîner contre lui la peste et la famine, lancer dans sa demeure les sangliers farouches et les ours affamés, renverser sa barque sur les vagues, anéantir ses moissons, faire périr ses troupeaux. Que dis-je? ils pouvaient même invoquer contre lui l'empire des morts; car la terre et l'air, les régions visibles et invisibles, l'onde et le feu obéissaient à leurs enchantements. Mais si on savait les prendre adroitement, s'immiscer dans leurs bonnes grâces, leur donner à propos une pièce d'argent, ces souverains des éléments étaient les meilleurs gens du monde. Ils vidaient une cruche de bière comme de simples mortels, et acceptaient, sans difficulté, un témoignage palpable d'estime et de reconnaissance. On pouvait alors attendre d'eux toutes sortes d'agréables services. Ils guérissaient les malades, ils retrouvaient les bestiaux égarés dans les bois, les objets volés, et quelquefois même les voleurs. On venait les consulter de loin dans les divers accidents de la vie, et quand ils se présentaient à la porte d'une maison, on accourait au-devant d'eux avec respect[1].

La magie des Finnois offre dans ses manifestations la plus hyperbolique excentricité. Le *Kalewala* est riche d'exemples en cette matière.

[1] *Lettres sur la Russie, la Finlande*, etc., t. I, p. 155, 156.

Citons un fragment textuel.

« Lemmikainen, dit une runa, entra dans la maison ; elle était pleine d'hommes à la libre parole : des hommes vêtus de longues robes sur les bancs, des chanteurs sur le pavé, des runoia sous les portes largement ouvertes, des joueurs d'instruments autour des murs, et, sur le siége principal, auprès du foyer, des sorciers.

« Et Lemmikainen commença les enchantements.

« Il chanta, et les chanteurs les plus habiles ne firent plus entendre qu'une voix ridicule ; leurs mains se couvrirent de gants de pierre, des masses de pierre firent fléchir leur dos, un chapeau de pierre écrasa leur tête, des colliers de pierre couronnèrent leur cou.

« Ainsi furent bernés les chanteurs les plus fameux, les plus habiles des *runoia*.

« Lemmikainen chanta encore : et les hommes furent jetés dans un traîneau tiré par un chat décoloré ; et le chat, dans sa course rapide, les emporta jusqu'aux limites extrêmes de Pohjola, jusqu'aux vastes déserts de Laponie, où le sabot du cheval ne retentit jamais, où le fils de la cavale n'a point de pâturage.

« Lemmikainen chanta encore : et les hommes se précipitèrent dans le large golfe de Laponie, dans le détroit qui dévore les héros, dans ces flots où les sorciers boivent et éteignent la soif de leur gorge enflammée.

« Lemmikainen chanta encore : et les hommes roulèrent dans le fleuve impétueux de Rutya, dans le gouffre fatal où les arbres sont dévorés comme une proie, où les pins tombent avec leurs racines, où les sapins sont engloutis avec leur couronne.

« Ainsi, par ses enchantements, le joyeux Lemmikainen berna les jeunes gens, les vieillards et les hommes mûrs[1]. »

C'était, comme on voit, une puissance terrible que la puissance des magiciens. Cependant les effets n'en étaient point inévitables. Il existait un talisman contre lequel les efforts des sorciers les plus hardis venaient se briser : ce talisman n'était autre chose qu'un bâton, le *bâton du ciel*, comme disent les runas. Mais quelle était la forme de ce bâton ? quelles inscriptions étaient gravées sur lui ? nous n'en savons rien. Wäinämöinen, menacé par la grande magicienne de Laponie, dit simplement :

« Le Lapon ne peut me nuire par ses enchantements, car j'ai entre les mains le *bâton du ciel*, et celui qui me porte envie, celui qui crée le malheur ne le possède point[2]. »

Aujourd'hui la magie et la sorcellerie jouissent encore d'un grand crédit chez les Finnois ; elles trouvent surtout beaucoup de fidèles quand elles se donnent mission de distribuer des remèdes et de traiter les malades ; mais ici elles doivent agir dans l'ombre et se retrancher derrière la muette protection de leurs adeptes, car la jurisprudence finlandaise a porté contre les magiciens et les sorciers la peine de mort.

[1] *Kalewala*, première partie, sixième runa.
[2] *Kalewala*, deuxième partie, vingt-quatrième runa.

Outre les magiciens et les sorciers, les Finnois païens avaient-ils encore des prêtres? Cette question partage les savants du pays.

Il est certain, dit le professeur Rein dans une thèse soutenue à l'Université d'Helsingfors, le 24 avril 1844, que, si l'on donne au nom de prêtre la haute signification que lui ont attribuée les âges chrétiens, ni les Finnois, ni les autres peuples païens du monde ne connaissaient d'ordre sacerdotal.

Aux temps mythologiques on ne prêchait point la foi des doctrines, on ne veillait point à la moralité et à la sainteté des nations. Les prêtres, en général, étaient regardés comme des interprètes, comme des médiateurs entre les dieux et les hommes; on croyait qu'ils jouissaient d'un commerce familier avec la Divinité, et que de là ils recevaient puissance de détourner les maux et de répandre les biens.

Les anciens Finnois connaissaient ces sortes de médiateurs. C'est là du moins ce que nous donnent à conclure les traditions primitives conservées dans les runas. En effet, elles racontent qu'il y avait des hommes savants dans les choses cachées, appelés *tietajat* (savants), *osaajat* (intelligents), qui prédisaient l'avenir et se glorifiaient d'exercer à leur gré sur la destinée des autres mortels une influence bienfaisante et fatale.

Or, au sens païen, de tels hommes ne méritaient-ils pas le nom de prêtres?

Cette puissance, cette science extraordinaire qu'ils possédaient en eux, l'opinion populaire les regardait comme le résultat de leurs rapports intimes avec les dieux et les génies, auteurs des phénomènes de la nature; et cette conviction avait d'autant plus de force qu'on ne croyait point alors que le monde fût soumis à des lois constantes, immuables, mais que son harmonie, comme ses bouleversements, dépendaient du caprice et du vouloir arbitraire des esprits bons ou mauvais.

Il y a, jusqu'à présent, de grandes analogies entre le sacerdoce des Finnois et leur magie, telle que nous l'avons représentée; cependant nous ne croyons point qu'on doive les confondre. Si tout prêtre était magicien, tout magicien n'était pas prêtre. La magie s'entourait de mille moyens matériels, et ne rendait ses oracles qu'au milieu d'opérations fantastiques. Le sacerdoce, au contraire, s'inspirait de la pure intelligence, car c'est par elle, dit Rein, qu'il pouvait communiquer avec les puissances immatérielles et exercer son action sur les génies... *Verum potius spiritu, animo, intelligentia, quibus vim suam in dæmones exercerent sacerdotes.*

Dans la croyance des Finnois, chaque homme portait en soi un esprit, compagnon inséparable de sa vie. Or, cet esprit s'unissait d'autant plus intimement à son sujet que celui-ci se détachait davantage des choses de la terre pour se retirer dans le sanctuaire de son âme. Alors il y avait, en quelque sorte, déification de l'homme mortel; les

génies et les natures spirituelles rendaient hommage à son autorité. Voilà pourquoi les prêtres finnois aspiraient à l'extase transcendante, *tulla intoon*, et à cette exaltation complète de l'âme, *tulla haltioihin*, qui les rapprochait de l'esprit qu'ils portaient en eux et les identifiait avec lui [1].

De même que les magiciens, les prêtres exerçaient la médecine ; mais il paraît qu'indépendamment des incantations et autres formules conjuratoires dont se servaient les premiers, ils employaient encore dans les cures certains moyens qui supposaient une connaissance élémentaire de l'art médical et chirurgical.

C'est aux pères, et quelquefois aux mères de famille, qu'appartenait le soin des choses sacrées. Cependant il est à croire que, aux jours solennels, lorsque les Finnois, quittant leurs habitations, allaient se rassembler dans une plaine ou dans un bois pour y célébrer la grande fête, les prêtres se mettaient à la tête du peuple et présidaient les cérémonies. Et c'est alors que leur haute intelligence, que leur pouvoir souverain sur les génies se manifestaient par ces paroles sans fin, par ces chants si prolixes qui les faisaient appeler *lakiat* (lecteurs), et *laulajat* (chanteurs). Mais c'est surtout dans les sacrifices qu'on réclamait leur ministère : les sacrifices, suivant l'opinion la plus probable, étaient aussi en usage chez les anciens Finnois.

Ainsi le sacerdoce finnois, comme tout autre sacerdoce du paganisme, n'avait qu'une action purement extérieure. Ni les dogmes, ni la morale n'étaient de sa compétence. L'inspiration de la nature, le bon sens populaire tenaient lieu de toute prédication.

La mythologie finnoise personnifie la mort : c'est Tuoni ou Manalan-Matti, la reine des régions sombres, celle qui introduit les trépassés dans Manala ou Tuonela. Là se trouve un fleuve appelé Jortana ou Aloën-Jarwi, lac de feu qui engloutit l'étincelle que Wäinämöinen et Ilmarinnen avaient fait jaillir du ciel. Tuoni, sur sa barque noire, fait passer ce fleuve aux morts, afin de leur donner entrée dans son empire.

Il y a ici trop de souvenirs flagrants de la mythologie grecque pour que nous n'attribuions pas la plus grande partie de cette invention relative à la mort, non à l'ancien génie populaire, mais à quelque savant inspiré par la renaissance, à Ganander peut-être. Du reste, ce n'est pas le seul endroit où la mythologie finnoise offre des éléments d'origine récente. Mais ils sont toujours si faciles à reconnaître que ce serait peine perdue de vouloir tous les indiquer. Il suffit de savoir,

[1] « Ad augendam autem in dæmones vel naturas spirituales auctoritatem, necesse ducebatur sacerdoti ut insitum sibi spiritum atque animum ad summum eveheret extaseos stadium (tulla intoon), vel potius spiritu suo tutelari, dæmone suo, qui quemvis hominem per totam vitam credebatur comitari, totus caperetur ; quod tulla haltioihni appellabant. » Rein.

en thèse générale, que, les principaux documents que nous possédons sur cette mythologie ayant été conservés pendant de longs siècles par la seule tradition orale, il est de toute impossibilité qu'ils n'aient pas éprouvé d'altération. Nous devons être heureux qu'il en soit resté assez d'intacts pour éclairer la critique à l'endroit des autres.

Les Finnois croyaient-ils à la vie future? Ce point dogmatique est difficile à déterminer. Nous lisons dans Ganander qu'ils regardaient l'empire des morts, Tuonela, comme la région putride; d'un autre côté, ils croyaient aussi que toutes délices y étaient renfermées, des poissons, de la viande, de l'orge, de la bière, etc., ce qui était cause qu'ils mettaient toujours dans la fosse, à côté du mort, des couteaux, des haches, des traits, des habits, des pièces d'or et d'argent.

Il est clair, d'après cela, que les Finnois croyaient à une autre vie. Mais cette vie n'avait rien de supérieur à la vie terrestre; elle s'écoulait dans le sépulcre, et ses œuvres n'étaient que des œuvres matérielles.

Quant aux châtiments d'outre-tombe réservés aux hommes pervers, la mythologie finnoise les indique à peine. Elle parle bien d'un enfer situé sous le pôle arctique, enfer qu'elle représente, en quelques endroits du *Kalewala*, comme une région de feu qui doit engloutir les méchants; mais ses données sur cette matière sont si peu positives, si peu spontanées, si dépourvues d'ensemble, qu'on ne peut rester à son égard que dans une complète incertitude.

Du reste, ceci ne doit point étonner de la part de la mythologie finnoise; elle n'a point, comme la mythologie orientale, passé entre les mains des philosophes pour y être façonnée en système; elle est restée à l'état d'élément, aussi brute, aussi décousue, aussi pleine de contradictions qu'elle était en sortant du cerveau du peuple. Sous cet aspect, son étude est plus âpre sans doute; mais, du moins, dans ce qu'elle offre d'abordable, elle est vierge, pure, vraiment nationale.

Si les dogmes de la mythologie finnoise sont si difficiles à définir, sa portée morale n'est pas plus aisée à déterminer. Intrinsèquement elle n'a pas plus de puissance à ce point de vue que les autres mythologies; nous l'avons déjà posé en principe. Cependant, en étudiant les runas, nous avons été frappé d'abord des conseils si pleins de prudence et de sagesse que l'hôtesse de Pohjola donne à sa fille au sujet de son mariage avec Ilmarinnen; ensuite du remords qui affecte Lemmikainen, après qu'il a tué son hôte, de sa profession si explicite de l'inévitabilité du châtiment pour son crime. Certes il y a dans ce double exemple une sève de moralité bien féconde. Faut-il l'attribuer tout entière à la mythologie finnoise? Nous n'osons l'affirmer; nous aimons mieux croire qu'il y a là l'impression du Christianisme.

En effet, chez les Finnois, le Christianisme, avant de dominer seul, a longtemps marché de front avec la mythologie. Wäinämöinen et la

Vierge Marie étaient confondus dans le même culte ; ils voyageaient dans la même barque. Les *Tonttu*, ces génies familiers qui, suivant les Finnois païens, faisaient du bruit pendant la nuit dans les maisons, étaient honorés aussi par les Finnois chrétiens. Celui qui voulait avoir un Tonttu chez lui devait, pendant la nuit de Pâques, faire neuf fois le tour de l'église. Alors le Tonttu se présentait et lui disait : « Que veux-tu ? » Sur sa réponse, le Tonttu l'accompagnait dans sa maison et le comblait de toutes sortes de biens.

Les fêtes chrétiennes conservèrent longtemps les empreintes des solennités mythologiques. Le *Joulu*, fête du soleil, se célébrait en l'honneur de la naissance du Christ, mais avec les mêmes jeux, le même luxe de boisson que lorsqu'il était question du grand astre. Encore aujourd'hui le proverbe finnois dit : « *Juomaan Jouluna pita ;* » il faut boire pendant le *Joulu*, c'est-à-dire le jour de Noël.

Ristin-Päiwä est la fête de l'Exaltation de la sainte Croix. Ce jour-là on gravait des croix sur les murs des étables, et l'on portait, avec de grandes cérémonies, dans la forêt, la pierre qui devait être offerte en sacrifice.

A la Toussaint, Kekri, on faisait des vœux pour la prospérité des récoltes ; une brebis était immolée, dont la chair devait être cuite et mangée dans l'étable. Il n'en pouvait rien rester, car le moindre morceau non consommé portait malheur. Après le repas du sacrifice, on trempait une aile d'oiseau dans la bière, et l'on en frottait le dos des vaches.

Jyry était le jour de Saint-Georges (25 avril). On le fêtait comme le dimanche. Il n'était permis à personne de travailler ou de faire du bruit. C'est pourquoi les gonds des portes étaient frottés d'huile ou de bière. Toutes ces pratiques avaient pour but d'écarter des récoltes les ravages de la foudre. Le jour de Jyry on se réunissait dans les bois, où l'on faisait aux dieux des libations de lait. Quoique dans cette fête le travail et le bruit fussent défendus, on avait cependant la permission de s'enivrer !

Le jour de sainte Catherine, Kaisan-Päiwä, les femmes demandaient à leur voisine deux poignées de farine, dont elles faisaient une sorte de gâteau appelé *Mammi*. Ensuite on faisait cuire la tête d'une vache, dont on mangeait la langue avec la mämmi, dans l'étable. Dans cette fête, les brebis étaient tondues pour la troisième fois.

Sainte Catherine, Katrinatar, avait remplacé Mielikki dans la garde des troupeaux. On l'invoquait ainsi :

« Katrinatar, douce femme, élève une cloison de fer autour de mon champ, de chaque côté de mon troupeau, afin que la race du méchant ne le touche point. Vierge de la nuit, vierge de l'aurore, prends six fidèles servantes pour garder mon troupeau. Vierge Marie, douce mère, fais sortir une haie du sein de la terre, afin que le vent froid ne le détruise point, que le temps dur ne l'atteigne

point. Que mon troupeau marche en paix pendant cet été, ce long été! que mes petites cavales soient sans crainte, mes génisses sans frayeur; que mes vaches se changent en pierres aux approches de l'ours; que ma plus belle vache se change en tronc d'arbre pour la bouche du grand *dévoreur!* Demande, ô Vierge, la confiance du Créateur, pour que mon troupeau marche dans la paix pendant cet été! »

On ne peut assigner l'époque où cette étrange confusion d'idées chrétiennes et d'idées mythologiques cessa en Finlande. Il est à croire que le luthéranisme, par la nudité de son culte et la proscription dont il frappa les saints et les fêtes des saints, a beaucoup contribué à la dissiper. Toutefois il n'a pas encore fini; il nous faudrait plus d'une page pour citer tout ce que les Finnois conservent encore de traces de leur ancien paganisme.

Avec Wäinämöinen le cycle mythologique a commencé; avec lui il finit. Et c'est ici que les runas nous présentent un beau spectacle. Tant que la Vierge Marie avait été seule sur la terre, le vieux Wäinämöinen avait pu conserver son trône et sa puissance. Mais voici que la Vierge est devenue mère. Alors le Runoia éternel se trouble dans sa sagesse; il sent qu'un être plus fort que lui vient de naître; il se lève pour la lutte, fulmine l'anathème. Mais c'est en vain! Le petit enfant de *deux semaines* triomphe, et il est couronné roi de la forêt, et la garde de l'île des Trésors lui est confiée.

« Le vieux Wainamoinen, rougissant de colère et de honte, chanta son dernier chant, et il se fit une nacelle d'airain, une barque à fond de fer, et, sur cette barque, il navigua au loin, dans les espaces sublimes, jusqu'aux régions inférieures du ciel.

« Là, sa barque s'est arrêtée; là s'est terminée sa course[1]. »

Ainsi le vieux, le brave Wäinämöinen a disparu à jamais; le règne de la mythologie est fini.

[1] *Kalewala*, deuxième partie, trente-deuxième runa.

LÉOUZON-LEDUC.

LETTRE

A M. LE DIRECTEUR

DES *ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.*

Monsieur,

Dans votre numéro de mai, vous vous plaignez d'une *sentence d'erreur* portée sans preuves contre le directeur des *Annales*; permettez-moi de vous dire que vous n'avez pas le droit de vous plaindre. Vous aussi, Monsieur, vous avez porté contre un prêtre une sentence d'*erreur*, que vous n'avez appuyée d'aucune preuve, et, chose bien plus triste, qui était basée sur un *fait matériellement faux*. Vous supposez, dans votre numéro de février 1845, que je ne me suis jamais expliqué touchant l'origine de la parole, et que mon opinion n'est pas fixée sur cette importante question. Or, je ne crois pas qu'il soit possible de s'exprimer sur ce sujet plus clairement que je ne l'ai fait dans mon *Essai sur le Panthéisme*, pages 45 et 288, et dans ma *Théodicée*, page 4. Qu'est-ce qui pouvait donc vous autoriser à m'attribuer la doctrine de l'*Incarnation du Verbe dans l'âme humaine?* Ainsi il est certain que vous avez été l'agresseur, et, il faut bien le dire, l'agresseur injuste.

Je passe à la nouvelle querelle que vous me suscitez dans votre numéro de mai.

Il s'agit entre nous de la nature et de l'origine de la raison. Ces questions sont graves et difficiles. Dernièrement, pour répondre aux accusations que le rationalisme porte contre la phi-

losophie du clergé, j'ai voulu esquisser en quelques pages une théorie des rapports de la raison et de la foi. Sans vouloir définir ce que l'Eglise n'a pas défini, je crois y avoir présenté la doctrine généralement reçue aujourd'hui dans les écoles ecclésiastiques, la doctrine la plus conforme à l'enseignement des Pères et des docteurs. C'est cet exposé que vous inculpez, et que je vais défendre en peu de mots.

Vous, Monsieur, qui sommez avez tant d'autorité les théologiens de s'expliquer, et de s'expliquer devant les *Annales*, vous ne trouverez pas mauvais que je vous pose aussi quelques questions. Croyez-vous qu'il y ait dans l'intelligence humaine des vérités éternelles, immuables et nécessaires? des vérités qui étaient avant chaque raison individuelle et qui seront après elle, des vérités qui subsisteraient au milieu de la ruine universelle de toutes les intelligences finies? Il n'est pas nécessaire sans doute d'énumérer ces vérités; mais parmi toutes ces idées, la plus étonnante sans doute est bien celle de l'infini lui-même. Quelle est leur origine? S'il est vrai qu'on ne puisse tirer l'éternel du temporel, le nécessaire du contingent, l'absolu du relatif, l'infini du fini, il est évident que ces vérités ne peuvent provenir ni des sens, ni de l'âme humaine. Elles sont en elle; mais elles ne sont pas elle. Elles appartiennent donc à une autre intelligence, qui doit être comme elles éternelle, immuable, nécessaire, infinie, c'est-à-dire Dieu. Ces vérités sont donc en Dieu; elles sont Dieu même; c'est en lui que nous les voyons; c'est lui qui nous les communique. Mais cette communication, cette manifestation divine, qu'est-elle sinon une révélation? Révéler veut dire manifester. Les idées, les vérités, bases de l'intelligence humaine, sont donc manifestées, révélées par Dieu lui-même à cette intelligence. Mais voici un nouveau fait : nous n'avons conscience de ces idées, de ces vérités que par la parole. Sans la parole, tout est ténèbres dans notre intelligence; avec elle la lumière se fait. Telle est la condition de notre double nature et de nos facultés dans leur état présent; il n'y a pas à regimber contre cette nécessité. Dieu donc, en manifestant sa vérité, en donne aussi l'expression. Le don de la parole peut se concevoir de deux manières: ou bien Dieu produit lui-même la parole dans l'homme par une action créatrice, et c'est cette hypothèse que M. de Bonald a indiquée en disant que Dieu avait *pu créer l'homme parlant*. D'après l'illus-

tre philosophe, cette hypothèse se concilie parfaitement avec l'origine divine du langage, puisque cette production est un phénomène tout à fait divin. La seconde hypothèse veut que Dieu ait communiqué la parole à l'homme par un moyen oral. Dieu parle extérieurement à l'homme, et en même temps que la parole divine frappe l'oreille de l'homme, la lumière éternelle éclaire de sa splendeur l'intelligence, et la vie de l'esprit commence. Cette seconde hypothèse nous paraît plus conforme aux livres saints, à l'analogie, à l'expérience. Pour toutes ces raisons, nous l'adoptons, et nous arrivons ainsi à cette conclusion: l'origine de la vérité dans l'intelligence humaine est une révélation intérieure et extérieure à la fois.

Les vérités divines deviennent la lumière de notre pensée, le principe de nos affirmations et de nos négations, la règle de nos jugements. Or, cette lumière qui éclaire tous les hommes, cette règle qui s'impose à tous, qui commande à tous, est ce que le langage humain appelle la raison, et la raison humaine, non qu'elle soit de l'homme, mais parce qu'elle est dans l'homme. La raison est donc une lumière divine qui luit au milieu de la conscience humaine. La raison n'est donc pas l'âme humaine, ni l'entendement humain, puisqu'elle est la lumière qui éclaire l'entendement lui-même, la vérité qui le perfectionne. Quel est l'homme assez insensé pour regarder la raison comme quelque chose qui lui soit propre et personnel? On l'invoque contre les autres; on l'invoque contre soi-même; on reconnaît donc qu'elle est supérieure et à soi-même et aux autres. Nous avons la faculté d'être raisonnables ou de participer à la raison; mais nous ne sommes pas la raison. Souvent, il est vrai, on appelle de ce nom la faculté de connaître et de raisonner; mais l'usage d'attribuer aussi ce nom à la vue de la vérité divine, à la participation à cette vérité, à cette vérité elle-même, est tout aussi autorisé par l'exemple des meilleurs philosophes.

La doctrine que je viens d'émettre sur la nature et l'origine de la raison m'est-elle personnelle? est-elle nouvelle dans l'Eglise? On peut assurer sans crainte qu'elle est l'enseignement même des plus grands, des plus saints docteurs, des plus profonds théologiens. Il est triste, profondément triste, d'être obligé de rappeler un pareil fait à des écrivains catholiques. Parmi les textes si nombreux où les Pères et les théologiens célèbrent la raison comme une participation divine, je

n'ai que l'embarras du choix. « Nous avons appris, dit saint Justin, dans sa première apologie, que Jésus-Christ est le premier né de Dieu, *la raison éternelle à laquelle tout le genre humain participe.* » Selon Clément d'Alexandrie, Dieu, dans tous les temps, cultive le monde comme un champ, et *fait pleuvoir son verbe dans les hommes.* Il serait trop long de citer Tertullien, Origène, saint Basile, saint Athanase, Lactance. Je m'arrête à saint Augustin :

« Lorsque nous avons, dit-il, la perception de quelque vérité, ce n'est pas le maître extérieur qui nous instruit, mais l'esprit est éclairé intérieurement par la vérité elle-même ; la parole extérieure n'est qu'un simple avertissement. Celui que nous consultons, celui qui nous enseigne, le Christ qui habite en nous, n'est autre que l'immuable vertu de Dieu, son éternelle sagesse. Toute âme raisonnable la consulte [1].... L'onction divine nous enseigne. Le son de la parole frappe les oreilles, mais le maître est au dedans. Ne croyez pas qu'un homme puisse rien apprendre d'un homme. Nous ne sommes que des moniteurs. S'il n'y a pas un maître intérieur, le bruit des paroles est vain. Celui qui illumine les cieux a sa chaire dans le ciel.... Il n'y a qu'un maître, qui est le Christ [2]..... L'âme de l'homme, quoiqu'elle rende témoignage de la lumière, n'est cependant pas la lumière même ; mais le Verbe de Dieu, Dieu même, est cette lumière qui éclaire tout homme venant au monde [3].... »

En un mot, d'après saint Augustin, nous voyons en Dieu les nombres, les figures, les vérités spéculatives, les vérités pratiques, les lois éternelles, les règles de la morale : *In Deo conspicimus incommutabilem formam justitiæ, secundum quam hominem vivere judicamus* [4].

Si vous voulez connaître toute la suite de la tradition sur cet objet, si vous voulez connaître la doctrine de tous les Pères grecs et latins, celle de saint Anselme, de saint Bernard, de saint Thomas, de saint Bonaventure, prenez le livre IIIe du *Traité de Dieu*, par Thomassin. Pour moi, je n'ai pas le temps de rapporter tant de textes. Je finis par un passage de Bossuet et de Fénelon :

« L'homme juge droitement, dit le grand évêque de Meaux, lorsque, sentant ses jugements variables de leur nature, il leur donne pour règle les *vérités éternelles* que tout entendement aperçoit toujours les mêmes, par lesquelles son entendement est réglé, et qui sont quelque chose de Dieu, ou plutôt qui sont Dieu même [5]. »

Ecoutons Fénelon :

[1] *De Magistro*, cap. 11.
[2] *Tract.* 3 *in Epist. Johann.*
[3] *Confess.*, 7, c. 9.
[4] *De Trin.*, l. VIII, c. 9.
[5] *Connaissance de Dieu et de soi-même.*

« Mes idées ne sont pas moi et je ne suis pas mes idées...... Mes idées sont universelles, nécessaires et immuables..... Quoi donc ! mes idées seront-elles Dieu ? Elles sont supérieures à mon esprit puisqu'elles le redressent et le corrigent. Elles ont le caractère de la Divinité, car elles sont universelles et immuables comme Dieu. Elles subsistent très-réellement.... Ce je ne sais quoi de si admirable, si inconnu, si familier ne peut être que Dieu. C'est donc la vérité universelle et invisible qui me montre, comme par morceaux, pour s'accommoder à ma portée, toutes les vérités que j'ai besoin d'apercevoir. Tout ce qui est vérité universelle et abstraite est une idée ; tout ce qui est idée est Dieu même. Voilà la source des vrais universaux, des genres, des différences et des espèces, et voilà en même temps les modèles immuables des ouvrages de Dieu, qui sont *les idées que nous consultons pour être raisonnables* [1]. »

Je ne citerai pas Malebranche et Leibnitz ; leur enseignement est trop connu.

C'est cette doctrine de laquelle dépend, d'après l'illustre Thomassin, toute la science divine et humaine, toute la philosophie et toute la théologie [2], que j'ai voulu résumer dans cette phrase :

« La raison humaine est un écoulement de cette éternelle et intelligible lumière qui éclaire Dieu lui-même [3] ; elle est une participation aux idées éternelles que l'intelligence divine pose comme les types immuables des choses ; elle n'existe qu'à la condition d'une union réelle avec la raison infinie [4]. »

Qu'avez-vous fait, Monsieur, de cette phrase qui exprime, j'ose l'assurer, une des plus belles et des plus constantes doctrines de la théologie catholique? Vous avez pris dans un sens matériel un mot qui n'est qu'une image, mais une image vive de la participation de l'intelligence humaine à la vérité de Dieu ; confondant l'âme humaine avec la raison, appliquant à l'âme humaine ce que je n'ai dit que de la vérité divine qui l'éclaire, vous avez voulu voir dans cette phrase *la consubstantialité de l'âme avec Dieu*. Et c'est à moi que vous attribuez cette doctrine : vous oubliez tout ce que j'ai écrit pour ne vous attacher qu'à un mot ; vous isolez ce mot de tout l'ensemble de mes pensées ; vous donnez à ce mot un sens contre lequel protestent chaque phrase, chaque ligne, chaque mot de mes écrits ! Je le demande à tout le monde, est-ce là un procédé juste et loyal? Et cependant, sur cette fausse interprétation, que rien ne justifie,

[1] *Exist. de Dieu*, part. II, ch. 4.

[2] *Dogm. theol.*, t. I, p. 158. Voici le titre du ch. 18 du liv. IIIe : Ideas in Deo esse, in Verbo esse, ipsum Verbum esse, ex sanctis Patribus. Sacram omnem æque ut humanam sapientiam, philosophiam, theologiam, ex idearum contemplatione pendere.

[3] Qui ne voit que Dieu ne peut être éclairé que par sa propre substance ? Nous n'avions pas cru nécessaire d'en avertir le lecteur.

[4] *La Religion et la Philosophie, les Philosophes et le Clergé.*

vous vous permettez des accusations et des insinuations que je ne veux ni relever ni qualifier.

Mais je ne dois pas faire aussi bon marché des reproches que vous faites à la doctrine que j'ai exposée. Vous dites qu'elle est une réminiscence des systèmes de Malebranche, Descartes [1], Platon ; qu'elle a une base païenne. Ce reproche s'adresse à tout ce que l'Eglise a de plus grand et de plus saint. Si votre travail était l'objet d'un examen strictement théologique, je crois qu'il n'échapperait pas à la qualification *de témérité injurieuse* envers ce qu'il y a de plus illustre et de plus respectable. La vérité, Monsieur, n'est pas païenne; elle appartient au Verbe, au Christ ; elle est chrétienne. « Tout ce qui, chez les autres, a été bien pensé et bien dit nous appartient, à nous chrétiens, » dit saint Justin.

Vous ajoutez que le langage de la théologie, comme celui de la philosophie, proscrit le mot d'*émanation* et d'*écoulement*, son synonyme, pour désigner la production des créatures, et les réserve seulement à la génération et à la procession divines. D'abord, dans la phrase que vous inculpez, il n'est pas question de création ; ensuite je lis dans saint Thomas : .... *Emanationem totius entis a causa universali, quæ est Deus.... designamus nomine creationis* [2]. Si je le croyais nécessaire, je pourrais citer d'autres exemples de pareilles expressions. Sans doute, il faut de la réserve dans l'usage de ces termes dont le rationalisme abuse; mais votre blâme absolu et général retombe sur saint Thomas lui-même.

J'ai dit que la révélation naturelle, origine de la raison, doit être distinguée de la révélation surnaturelle, et qu'il faut réserver à celle-ci le nom de *révélation positive*. Je crois, en ceci, m'être conformé au langage usité dans la théologie. « Révéler, dit Bergier, c'est faire connaître aux hommes des vérités *par d'autres moyens que par l'exercice qu'ils peuvent faire de leur intelligence* [3]. » Selon l'illustre professeur du collége romain, le R. P. Perrone, la révélation est *alicujus veritatis vel plurium etiam veritatum manifestatio ; quæ si a Deo, atque* EXTRAORDINARIO

[1] Descartes ne devrait pas être nommé ici ; ce père du psychologisme n'a point admis les idées au sens de saint Augustin, de saint Thomas et de Malebranche. M. Gioberti nous paraît avoir bien démontré ce point. Il ne s'agit pas non plus d'examiner la véritable opinion de Platon.

[2] *Summ.* P. I, q. 45, art. 1,

[3] *Dict. de Théologie*, art. Révélation.

QUIDEM, ID EST SUPERNATURALI, *ut dicunt*, MODO, *præter consuetum nempe providentiæ ordinem fiat, divina nuncupatur* [1].

D'après le savant Jésuite, comme d'après Bergier, il y a donc une manifestation naturelle de la vérité distincte de la révélation proprement dite. Cette manifestation est aussi, selon nous, une révélation interne et externe; mais elle n'est pas la révélation au sens théologique; elle précède celle-ci au moins par une priorité de raison, sinon de temps. Quel théologien a jamais dit que la raison fût une révélation positive? Les révélations patriarcale, mosaïque, chrétienne, sont proprement les révélations positives. Elles supposent l'homme existant, doué des facultés intellectuelles et exerçant ces facultés. Or l'exercice des facultés intellectuelles implique toujours la possession de certaines vérités, des vérités constitutives de l'intelligence humaine. Comment l'homme, sans le secours de cette lumière, pourrait-il s'assurer de la divinité de la révélation positive? L'homme naît à l'intelligence par une union naturelle et nécessaire avec la raison infinie, et la parole est le moyen ordinaire de cette union. Intelligence et liberté, l'homme devient capable de recevoir les nouvelles communications divines. Sa loi, ses devoirs, sa fin naturelle et surnaturelle lui sont manifestés. Lorsque l'homme altère, oublie ces vérités, de nouvelles révélations les rétablissent, les conservent, les développent, jusqu'à ce que l'Homme-Dieu lui-même vienne clore la série des divines révélations.

Quand j'ai écrit cette phrase, qui a excité vos premières animadversions : « Il y a des vérités antérieures à la foi, des vérités naturelles et communes supposées par la révélation positive, » je crois donc être resté dans les termes de la plus exacte doctrine. Qu'est-elle cette phrase, sinon la traduction même de ces paroles de saint Thomas : *Sic enim fides præsupponit cognitionem naturalem, sicut gratia naturam* [2]? Je n'avais donc pas à corriger cette phrase, et vous avez été dans la plus complète erreur lorsque vous avez cru que je voulais changer ma définition, et substituer, comme vous le dites, des *facultés* à des *vérités*. Non, tel n'a point été mon dessein. Des facultés en exercice, ou des facultés en possession de certaines vérités, sont pour moi la même chose. Il est étrange que vous vous

[1] *Prælect. theol.*, t. I, p. 3.
[2] *Summ.*, 1re part., q. 2, a. 2.

soyez mépris sur ma pensée; les conséquences que vous tirez de cette prétendue correction sont plus étranges encore; mais je ne m'y arrêterai pas.

Du reste je soumets ici, comme dans tout le reste, mes vues aux théologiens, juges compétents de ces matières difficiles. Pour vous, Monsieur, vous donnez *en cinq articles* ce que vous appelez *ma théorie.* Tout ce que je viens de dire jusqu'ici prouvera combien peu vous m'avez compris, quelles étranges transformations vous me faites subir. Lorsque je publierai mon *Introduction à la théologie philosophique,* vous y trouverez ma pensée avec tous ses développements et ses preuves; car ces matières ont besoin d'un livre pour être suffisamment éclaircies. Alors vous pourrez discuter mon opinion en connaissance de cause, et non point sur quelques lambeaux de phrases arrachés à une brochure de quelques pages. C'est assez sur ce point; mais avant de passer à un autre, deux petites observations. Vous me reprochez d'avoir appelé saint Jean un grand homme. Prenez, Monsieur, le panégyrique de saint Paul, par Bossuet, et comptez combien de fois l'illustre évêque appelle l'apôtre grand homme. Donc les rationalistes peuvent conclure que Bossuet niait l'inspiration apostolique. Invincible logique! Vous me blâmez aussi d'avoir réfuté le panthéisme par *la raison seule.* Vous savez ce que c'est qu'un argument *ad hominem.* Il fallait faire un argument *ad hominem;* voilà ma seule réponse. C'en est trop sur ces misères.

Permettez-moi maintenant quelques courtes réflexions sur la théologie et la philosophie de votre article. Une des plus importantes et des plus fondamentales questions de la théologie est celle de la notion de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, et de leur distinction. Vos idées sur ce point essentiel me paraissent confuses et erronées; si vous faisiez consister l'ordre surnaturel dans l'incompréhensibilité des mystères, tandis que les vérités naturelles seraient accessibles à notre raison, comme on pourrait l'induire de cette phrase : *Il existe sans doute des vérités naturelles que l'homme comprend, et des vérités surnaturelles qu'il ne comprend pas* [1], vous seriez dans une grande erreur.

Mais ce n'est pas tout.

Selon vous, Monsieur, toute révélation est naturelle dans

[1] *Annales*, numéro de mai, p. 336.

son mode. La distinction entre la révélation naturelle et la révélation surnaturelle doit se tirer uniquement de l'objet de la révélation, qui est naturel ou surnaturel.

Voici vos paroles :

« Il s'agit de la révélation, non quant au fond et à l'objet, mais quant *au mode.* Or Dieu a fait connaître aux hommes ces deux sortes de dons de deux manières, par une révélation *naturelle* et par une révélation *surnaturelle.* La première est celle qui a été faite par le langage ; c'est celle dont il a usé en parlant à Adam, à Abraham, à Moïse ; c'est celle dont s'est servi Jésus-Christ quand il est venu s'incarner et vivre parmi nous d'une vie d'homme. Cette révélation est extérieure et positive ; *c'est la seule révélation naturelle,* ou plus exactement la seule manière naturelle de révéler ; elle était sans doute accompagnée d'une grâce intérieure surnaturelle, mais *la manifestation se faisait d'une manière naturelle...* Quand le Christ est venu nous révéler les plus surnaturelles des vérités, il s'est *servi de la voie la plus naturelle et la plus positive à la fois,* il s'est fait homme [1]... »

Ici, Monsieur, la confusion où vous tombez pourrait vous induire dans les plus graves hérésies. Il faut considérer toute révélation dans son principe, dans son mode, dans son objet. Pas de difficulté entre nous touchant l'objet. Le principe ou l'auteur de la révélation, c'est Dieu lui-même, l'être surnaturel par excellence. Ainsi toute révélation est surnaturelle dans son principe.

Le mode par lequel Dieu révèle est toujours une intervention divine directe, immédiate, en dehors du cours ordinaire de la nature et de l'action des causes créées. Dieu parle par lui-même aux hommes qu'il veut instruire, ou bien à l'homme qu'il destine à la sublime mission de révélateur secondaire. Dieu donne lui-même son alliance à Abraham, sa loi à Moïse ; le Verbe lui-même nous parle par l'humanité du Sauveur. Dans tous ces faits divins, il y a une action divine distincte de l'acte créateur et conservateur des natures ; il y a interruption de l'ordre ordinaire et naturel. Le mode de toutes ces révélations est donc surnaturel.

Si l'on prenait votre principe à la rigueur et dans ses conséquences nécessaires, il faudrait dire que le plus prodigieux des miracles, la promulgation de la loi ancienne sur le Sinaï, est un fait naturel. Il faudrait dire que le Verbe personnellement uni à l'humanité du Sauveur, se montrant aux hommes, les instruisant, conversant avec eux, est une économie naturelle, ou, selon votre expression, *une manière naturelle de révéler.*

[1] *Annales,* numéro de mai, p. 336, 337.

L'union hypostatique serait donc une voie naturelle que Dieu aurait prise pour sauver l'humanité. Eh bien, l'union hypostatique est, selon tous les théoligiens, l'essence même et la source de tout l'ordre surnaturel. Dire que l'union hypostatique est une chose naturelle, c'est renverser toute la théologie, tout le Christianisme; c'est renouveler en d'autres termes toutes les hérésies qui ont nié l'Incarnation. Certes, Monsieur, je ne vous attribue pas de pareilles conséquences; vous n'avez pas certainement mesuré la portée du principe que vous mettez en avant. Je m'en étonne peu; la théologie est bien profonde; elle demande de longues études, des études spéciales. Le rôle de modérateur en théologie est un rôle qui exige une science consommée dans ces matières ardues. Un zèle sincère, une instruction variée ne peuvent jamais remplacer cette science divine.

Je m'abstiens de toute réflexion sur la notion que vous nous donnez de la révélation surnaturelle, que vous faites consister dans l'inspiration individuelle, et que vous confondez avec ce que la théologie appelle *la révélation extraordinaire*. Mais il est encore un point très-important en théologie, sur lequel vous ne paraissez pas complétement édifié. J'ai dit, d'après tous les grands maîtres de la théologie, que la raison humaine n'existait que par une *union réelle* avec la raison infinie. Vous vous récriez sur cette *union réelle*, et vous demandez s'il y a d'autre *union réelle* que l'union hypostatique elle-même. Vous voyez, dans ces termes d'union réelle entre la créature et le Créateur, un danger immense, imminent. Les plus grands théologiens vous diront que la grâce, l'Eucharistie et la gloire ne sont pas seulement *une union réelle* de l'homme avec Dieu, mais *une union substantielle* [1]. L'apôtre saint Pierre vous dira que nous sommes tous participants de la nature divine [2]; et tous les grands mystiques, tous les saints proclameront, dans un concert unanime de reconnaissance et d'amour, cette union substantielle comme la fin surnaturelle de l'homme, l'extension de l'incarnation, la consommation même de la félicité. Que saint

[1] Visio beatifica,... gratia sanctificans, fides, spes, caritas, aliaque ejusmodi dona, *participative* supernaturalia sunt... quod sint participatio quædam virtutis ejus qua Deus sese immediate attingit ex sua natura, per quam creatura *ad esse divinum* quodammodo elevatur, fitque magis aut minus proxime *divinæ consors naturæ*. Tournely, *de Gratia*, t. I, p. 10.

[2] Per hæc efficiamini divinæ consortes naturæ. 2 *Petr.* 1.

Augustin parle ici pour tous : *Insinuavit nobis animam humanam et mentem rationalem non vegetari, non beatificari, non illuminari, nisi ab ipsa substantia Dei* [1].

Je passe à votre philosophie. D'abord vous annoncez le dessein *de purger la science catholique de toutes les vieilles utopies ;* vous vous prononcez contre tout système philosophique ; et vous nous proposez, quoi ? le plus étrange et le plus inouï de tous les systèmes. Je dois ici citer vos paroles :

« C'est d'une manière... extérieure qu'a dû se faire la première révélation, celle que nous appelons la révélation primitive... C'est là proprement *la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, lumière non intérieure, mais extérieure*, comme le dit expressément le texte qui l'appela *parole et Verbe;* c'est cette lumière qui a été mise, en dehors de nous, dans la tradition et l'enseignement... Ainsi la Bible, qui, dans son admirable laconisme, contient pourtant tout ce qu'il nous est nécessaire de savoir, dit expressément que Dieu parla à Adam, et, pour prouver que ce n'*était pas une parole intérieure*, elle ajoute qu'Adam entendait le son de sa voix [2]. »

D'après la doctrine contenue dans cet extrait, la lumière qui a éclairé l'homme primitif, et qui éclaire tout homme venant en ce monde, n'est pas une lumière *intérieure*, mais *extérieure*. On avait cru jusqu'ici que la lumière extérieure était la lumière du soleil. Cependant telle ne peut être votre pensée. Vous voulez parler, sans nul doute, de la parole, et vous affirmez que cette parole divine a été purement *extérieure*. Dans votre numéro de mai, vous confirmez cette pensée ; vous niez que *Dieu nous ait gratifiés d'un écoulement de sa lumière éternelle et intelligible ;* vous niez que les *idées intelligibles de Dieu* brillent à notre âme et l'éclairent [3]. Comment donc concevez-vous l'origine de la raison ?

« Si l'âme n'a que l'instinct, que des facultés, qu'une capacité, *on comprend* (non le comment, mais le fait) que la parole, par la permission de Dieu, y dépose, y fasse naître des connaissances, des idées. C'est une puissance que Dieu nous a donnée, comme il nous a donné celle de coopérer à la procréation *des corps et des âmes* [4]. »

Ainsi, tel est votre système : une parole purement extérieure qui, par la permission de Dieu, fait naître en nous les idées. La parole produit l'idée, l'idée est un extrait de la parole.

[1] *Tract.* 33 in Johann.

[2] *Annales*, numéro de mars, p. 9.

[3] P. 330.

[4] Ibid. Quand on parle de la coopération de l'homme à la *procréation des âmes*, a-t-on le droit de se montrer sévère sur l'exactitude du langage, et de reprocher à une femme d'avoir dit, dans un roman, que nos connaissances sont des souvenirs !

Point d'union directe et immédiate de l'intelligence avec la vérité divine; nulle perception de cette vérité; point d'illumination intérieure, car la grâce intérieure que vous reconnaissez ne peut être, dans votre système, qu'une action sur la volonté. Il est vrai, sans doute, que la parole de Dieu a été extérieure; mais dire que l'action de Dieu sur l'intelligence n'a été qu'extérieure, et que par une action tout extérieure et matérielle Dieu a fécondé l'intelligence, que la parole est la cause efficiente de l'idée, par la permission de Dieu, c'est poser une théorie qui vous est absolument propre. Je ne sais aucune philosophie de quelque valeur qui l'ait enseignée dans votre sens. M. de Maistre, qui admettait les idées innées; M. de Bonald, qui considérait la parole comme la condition du développement de l'idée; tout ce qu'il y a d'illustre en philosophie, tous les Pères de l'Eglise sont contre vous. Savez-vous comment saint Augustin appelle la parole extérieure sans la lumière divine qui lui donne un sens? *Inanis verborum strepitus... Sonus verborum nostrorum aures percutit, magister intus est... si non sit intus qui doceat, inanis fit strepitus noster* [1]. Vous ne vous apercevez pas qu'un fait incontestable renverse votre théorie. Si la parole est la cause du développement de l'idée, il s'ensuit que l'idée ne devrait jamais naître dans ceux qui ne reçoivent pas la communication de la parole. Or, les idées se développent dans les sourds et muets instruits par l'art admirable que vous connaissez, et cependant ils ne reçoivent pas la communication du langage articulé. Qu'il faille des signes ou des mots pour penser, rien n'est plus certain : c'est la condition de notre double nature; mais que les signes et les mots soient autre chose qu'une condition, et produisent l'idée dans l'intelligence, c'est ce qu'aucun vrai philosophe n'admettra jamais.

Votre théorie, Monsieur, me paraît radicalement fausse. Mais quelle est sa portée? Contre toutes vos intentions, elle tend à la négation même de la raison. La raison est quelque chose qui n'a pas de nom dans votre théorie? Comment la définirez-vous? La parole engendre les idées, dites-vous; il n'y a dans notre intelligence que ce que la parole y dépose. Fort bien! Mais que sont ces idées? que sont ces vérités? Si elles ne sont que des sensations transformées, vous voilà conduit à l'athéisme; si

[1] *Tract.* 3 in epist. Johann.

elles ne sont que des modifications du moi humain, vous n'échapperez pas au scepticisme ; enfin si elles sont la vue, la perception immédiate de la vérité divine, voilà l'*écoulement divin* qui retombe sur vous et vous accable. Il n'est donc pas si facile que vous le croyez de se débarrasser de la raison et de la philosophie. Au fond, vous avez peur de la raison. Vous croyez qu'en pensant sur la raison comme les plus grands et les plus saints docteurs, en répétant leur langage, on favorise l'erreur du siècle et l'*incarnation du Verbe dans l'âme humaine*. Alors, comme préservatif, vous voulez nous imposer vos étroites formules. Pour moi, Monsieur, j'ai consacré ma vie à combattre le rationalisme dans sa forme dernière, qui est le panthéisme. Quelque faibles qu'ils soient, mes travaux ont pu être de quelque utilité, même à ceux qui aujourd'hui dénaturent mes paroles. Je poursuivrai toujours l'erreur qui menace et la raison et le Christianisme. Mais quant à vos formules, nous ne les accepterons jamais. Nous ferons la raison aussi grande, aussi belle, aussi divine que possible. Nous ne dégénérerons pas de nos illustres devanciers; nous serons les disciples de saint Augustin, de saint Anselme, de saint Thomas, de Malebranche, de Bossuet; nous joindrons à ces grands hommes Joseph de Maistre et Bonald; et, par cette alliance, nous espérons combattre l'erreur avec plus de puissance et servir la vérité d'une manière plus utile. Il s'agit de concilier la raison avec la foi, et non pas de détruire ni l'une ni l'autre.

Le fait de la révélation primitive est capital dans l'état actuel de la controverse; vous faites bien d'insister sur ce fait. Mais vous l'entendez mal : par votre direction exclusive, et malgré toutes vos protestations de sympathie pour la philosophie, vous justifieriez les reproches que le rationalisme adresse aujourd'hui à la philosophie du clergé, si vous apparteniez à ses rangs; et dans mon apologie de cette philosophie, j'aurais été obligé de faire une fâcheuse exception.

Cette disposition antirationnelle vous porte à déclarer la guerre à la doctrine qu'on enseigne dans les séminaires touchant la loi naturelle. Partout, sans exclure la révélation divine, on fait dériver cette loi de l'essence même des choses, et des rapports nécessaires entre l'homme et Dieu. Pour vous, Monsieur, vous vous faites un fantôme de toute idée de rapport nécessaire et essentiel. Il vous semble tout de suite qu'on

nie le principe de l'obligation morale, parce qu'on en cherche la source dans les idées comme dans la volonté de Dieu, et vous ne craignez pas d'accuser l'enseignement de l'immense majorité des écoles ecclésiastiques *de semer des principes propres à jeter la perturbation sur la nature même de nos obligations et de nos devoirs*, et de contribuer ainsi à l'*état de confusion morale et dogmatique où nous vivons* [1]. Je ne connais pas la philosophie de Bayeux, mais je présume que vous l'avez mal entendue, et je ne pense pas que le vénérable évêque et le clergé de ce diocèse, pas plus que le respectable auteur, puissent être très-flattés de vos charitables interprétations.

Vous voyez que nous sommes loin de nous entendre. Je conçois entre des catholiques des dissentiments et des discussions; mais ces discussions doivent être dignes et sérieuses. Je crois vous avoir démontré que vous vous êtes livré à mon égard à des interprétations arbitraires, et par conséquent injustes. Si vous persévérez dans cette voie, je ne vous répondrai jamais plus que par le silence...

Un mot encore sur *le Correspondant*. Vous m'attribuez la direction philosophique et théologique de ce recueil; vous me faites beaucoup trop d'honneur. J'apporte ma faible coopération, mon humble part aux travaux des honorables amis qui ont bien voulu m'associer à une œuvre uniquement inspirée par le zèle du bien. En dehors des principes de la foi catholique, sacrés pour tous ses rédacteurs, *le Correspondant*, étranger à tout parti, à toute école, à tout système, laisse à chacun de ses écrivains la liberté la plus entière de ses opinions, et chacun assume la responsabilité de ce qu'il écrit. C'est par cette sage et large direction que *le Correspondant* a pu jusqu'ici opérer quelque bien. Rien ne le détournera de sa ligne; et, malgré quelques attaques auxquelles il ne devait pas s'attendre, il réalisera, je l'espère, son œuvre de foi, de science et de liberté.

J'attends de votre justice l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro.

H. MARET.

[1] Numéro de mai, p. 345.

DE LA CIRCASSIE.

JOURNAL OF A RESIDENCE IN CIRCASSIA, DURING THE YEARS 1837-1838 AND 1839 [1].

MÉMOIRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNIQUÉS PAR DES VOYAGEURS, ETC., ETC.

Dans la voie d'agrandissement où marche la Russie, depuis le commencement du dernier siècle, elle a rencontré deux peuples qui font obstacle à sa fortune : l'un en Occident, l'autre en Orient; l'un dont les exploits et les infortunes ont eu un grand retentissement, l'autre connu à peine en Europe, mais qui mérite de l'être : la Pologne et la Circassie.

Nous ne prétendons pas établir une entière parité entre la Pologne européenne et chrétienne et les populations encore incultes qui habitent les montagnes du Caucase; cependant, à part la différence de civilisation chez ces deux peuples, ils se ressemblent par plus d'un côté ; dans l'un et dans l'autre, c'est la même haine de la domination russe, la même persévérance dans un indomptable sentiment de nationalité ou au moins d'indépendance, le même caractère chevaleresque et parfois le même héroïsme.

La Pologne est tombée, et nul ne pourrait dire le jour où il lui sera donné de reprendre un rang parmi les nations ; la Circassie, mieux protégée par les accidents de son sol montagneux, n'a point encore faibli dans le duel acharné qui dure depuis plus de quinze ans entre elle et la Russie; et telle est l'énergie de sa défense que nul ne pourrait dire non plus quel sera le jour de sa défaite. Une population comparativement si peu nombreuse,

[1] 2 vol. in-8°, by Stanislaus Bell.

qui tient en échec les forces d'un grand empire, vaut assurément la peine d'être étudiée, non pas dans son histoire, car elle n'a pas de passé, mais dans ses ressources actuelles et dans ses mœurs. Mais avant de chercher dans l'étude de ce peuple le secret de sa longue résistance et quelques indications sur l'avenir qui lui est réservé, il convient de rappeler en peu de mots la politique de la Russie et d'apprécier sous ce rapport le degré d'importance qui s'attache à la lutte dont la Circassie est le théâtre et l'objet.

A voir tous les efforts, tous les sacrifices d'hommes et d'argent que le gouvernement russe fait de ce côté, on doit penser qu'à part même la considération d'amour-propre il y a là pour lui un intérêt de premier ordre. Et, en effet, si on y regarde de près, on trouve que ses entreprises réitérées sur la Circassie ne sont que la continuation du mouvement systématique qui, depuis un siècle, pousse la Russie vers la mer Noire.

I

Chaque nation suit la pente qui lui est indiquée par les nécessités de sa position géographique, et par les besoins et les conditions de sa grandeur. Or, quelle était encore, au commencement du siècle dernier, la circonscription territoriale et la situation géographique de la Russie? Sans parler de la Sibérie, dont la réunion à la monarchie moscovite avait eu lieu depuis longtemps, la Russie occupait déjà en Europe un vaste territoire; mais elle était privée d'un des éléments les plus essentiels du développement commercial et industriel d'un pays et de son influence sur la politique extérieure : la mer lui manquait. Jusqu'au traité de Nystadt, en 1721, la Russie n'était qu'une sorte d'enclave dont Moscou était le point central : au nord, le port d'Arkhangel, fermé par les glaces les deux tiers de l'année; au midi, Astrakan, sur la mer Caspienne, étaient les seuls points maritimes ouverts à ses relations extérieures.

Le czar Pierre, qui avait le sentiment de la grandeur et de la puissance, conçut le projet de renverser les étouffantes limites dans lesquelles ses Etats étaient enfermés, et de porter ses frontières au nord jusqu'à la mer Baltique, au midi jusqu'à la mer Noire. Les rivages de la mer Baltique étaient alors possédés par la Suède, comme ceux de la mer Noire l'étaient par

la Turquie. Pierre commença par faire la guerre à la Suède, et finit par conclure avec cette puissance le traité de Nystadt, en vertu duquel (art. 4) « la Suède abandonna pour toujours, à « l'empire de Russie, les provinces de Livonie, d'Estonie, d'In- « germanie et une partie de la Carélie, outre le district du fief « de Wibourg, avec les villes et forteresses de Riga, Duna- « munde, Pernau, Réval, Dorpat, Narva, Wibourg, Kexholm « et autres villes, forteresses, ports, places fortes, districts et « rivages appartenant auxdites provinces, ainsi que les îles « d'OEsel, de Dagen et de Moon, et toutes autres situées depuis « les frontières de la Courlande le long des rivages de la Livo- « nie, de l'Estonie et de l'Ingermanie, jusqu'au bord oriental « de Réval, ainsi et de même qu'elles étaient possédées par la « couronne de Suède. »

Cette cession, qui mit la Russie en possession du littoral des golfes de Livonie et de Finlande, depuis Riga jusqu'à Wibourg, et qui fut plus tard complétée d'abord par la conquête de la Finlande, et ensuite par la prise de possession de la Courlande, cette cession réalisa la première partie du plan de Pierre-le-Grand. S'établir sur la Baltique et prendre ainsi part au commerce maritime de l'Europe, c'était faire un pas immense; c'était se mettre en communication avec le reste du monde, prendre rang parmi les puissances européennes, et entrer dans le mouvement de la civilisation et de la politique, en même temps que dans celui de la navigation et du commerce. Aussi le czar Pierre se hâta de prendre possession de sa conquête, et, comme s'il eût voulu que ses successeurs ne pussent jamais oublier que ces nouvelles provinces constituaient une portion vitale de l'empire, il y éleva Saint-Pétersbourg, et fit de cette ville la capitale de ses Etats.

Maintenant, si l'on considère que la navigation des ports russes de la mer du Nord et de la mer Baltique est pendant une partie de l'année empêchée par les glaces, on voit que la conquête de ces ports, si précieuse qu'elle fût pour la Russie, ne lui assurait cependant que des communications maritimes incomplètes. Aussi, tout en poursuivant l'accomplissement de ses desseins sur la mer Baltique, Pierre-le-Grand avait tourné ses regards vers la mer Noire : c'est sous son règne que le projet de domination de cette mer, si fidèlement suivi depuis, est devenu un des éléments traditionnels de la politique russe.

Les premières tentatives du czar du côté de la mer Noire se manifestèrent par la prise d'Asow, qu'il effectua en 1696, pendant que les Turcs étaient engagés dans une guerre difficile contre l'Autriche, Venise et la Pologne; en même temps il s'était emparé de plusieurs villes sur le Dniéper, et avait fait creuser un port à Taganrog. Le traité de 1700, premier acte diplomatique qui soit intervenu entre la Porte et la Russie, stipula que les villes conquises par cette dernière puissance sur le Dniéper seraient démolies, et que leur territoire rentrerait sous la domination de la Porte. La ville d'Asow, avec ses dépendances, restait à la Russie.

Maître d'Asow, le czar s'empressa de s'affermir dans cette importante possession; il fit élever des forteresses sur le Don et équipa une flotte dans le port de Taganrog. Mais ces préparatifs, qui indiquaient assez clairement les desseins du czar, finirent par alarmer la Porte, qui résolut de reprendre Asow par la force des armes et déclara la guerre à la Russie. On sait comment Pierre, bloqué dans Falezy sur le Pruth, avec son armée, fut obligé de souscrire le traité du 21 juillet 1711, par lequel il s'engagea à restituer à la Porte Asow et ses dépendances, et à démolir les forteresses qu'il avait construites à Taganrog sur la mer d'Asow, et à Kamennoi-Zatow et Samara sur le Borysthène. Ce traité, dont les dispositions respirent toute la méfiance de la Porte envers la Russie et semblent inspirées par la prévision des dangers que l'accroissement de la puissance russe ferait courir un jour à la monarchie ottomane, portait que le czar ne se mêlerait plus des affaires des Polonais ni de celles des Cosaques soumis à la Pologne ou dépendant du khan des Tartares; de plus, il était interdit à la Russie d'entretenir à Constantinople aucun agent diplomatique.

Nous ne voulons pas reproduire ici l'historique, d'ailleurs intéressant, des relations, constamment mêlées de guerre et de diplomatie, qui eurent lieu, entre la Russie et la Porte, depuis le traité de 1711 jusqu'à la mort de Pierre-le-Grand. Ce prince avait agrandi ses Etats, du côté de la mer Caspienne, aux dépens de la Perse; mais il mourut sans avoir pu s'assurer la précieuse position d'Asow.

Ce fut pour reprendre cette conquête que la reine Anne, poursuivant les plans du czar, déclara la guerre à la Porte en 1736, sous le prétexte d'avoir raison des incursions que les

Tartares dépendant du khan de Crimée faisaient sur le territoire russe. Cette guerre, au début de laquelle Asow retomba au pouvoir des Russes, aboutit au traité conclu à Belgrade le 18 septembre 1739. Ce fut lors des ouvertures de paix qui précédèrent cet acte que se manifestèrent pour la première fois les vues du gouvernement russe sur la Circassie. Outre la cession d'Asow et d'Oschakow, et la libre navigation non-seulement dans la mer Noire, mais encore dans la Méditerranée, la Russie demandait la *cession du Kouban*, dénomination un peu vague qui comprenait au moins une portion de la Circassie, et à la faveur de laquelle elle aurait pu s'étendre à son gré dans les régions du Caucase. Toutefois la convention de Belgrade s'éloignait beaucoup de ces prétentions. Il y fut stipulé que la forteresse d'Asow serait démolie, et que son territoire resterait désert et neutre entre les deux empires. Quant à la libre navigation de la mer Noire, elle fut refusée aux Russes : leur commerce avec la Turquie ne pouvait avoir lieu que sous le pavillon ottoman.

Cet état de choses dura jusqu'en 1768. La Russie avait empiété sur les limites que les traités assignaient à son territoire et à son action, et la Porte, toujours préoccupée à bon droit des progrès de ses voisins, prit de nouveau les armes contre eux. Mais la puissance ottomane était désormais sur son déclin et ne devait plus s'arrêter dans les voies de la décadence. La guerre, qui se prolongea avec des chances diverses, se termina en 1774 par le traité de Kaynardji, qui assura enfin sans retour à la Russie la possession si longtemps convoitée d'Asow. Ce fut dans cette guerre que la pavillon russe fit sa première apparition sur la Méditerranée. Une flotte partie de Cronstadt traversa les détroits du Sund et de Gibraltar, vint porter la guerre en Morée et brûla l'escadre turque dans les eaux de l'Archipel.

La Russie obtint encore, par le traité de Kaynardji, la libre navigation du Danube et de la mer Noire, et il fut stipulé que les bâtiments de sa marine marchande pourraient aller de cette mer dans la Méditerranée et réciproquement. C'est de la même convention que date le protectorat de Saint-Pétersbourg sur les deux principautés du Danube. Enfin les Tartares de Crimée, du Kouban, et d'autres encore, jusque-là plus ou moins dépendants de la Porte, furent déclarés complétement affranchis du pouvoir du Grand-Seigneur, comme prince temporel.

« Ces peuples, aux termes du traité, étaient reconnus par les deux empires pour nations libres et indépendantes de toute puissance étrangère, gouvernées par leur propre souverain de la race de Gengiskhan. La Russie et la Porte ne se mêleraient en aucune manière ni de l'élection du khan, ni des affaires domestiques, politiques et civiles des Tartares [1]. Quant à la religion, comme les Tartares professent le même culte que les Musulmans, ils se régleront à l'égard du Grand-Seigneur, comme grand-calife du mahométisme, selon les préceptes que leur prescrit leur loi, sans aucun préjudice de leur liberté politique et civile. »

Dans une convention explicative de la précédente, stipulée en 1771,

« la Porte s'engageait à ne jamais prétexter le lien spirituel pour s'ingérer dans le pouvoir civil et politique des khans. Elle reconnaissait de nouveau pour toujours toutes les hordes, races et tribus des Tartares, pour une nation entièrement libre et indépendante. »

Ainsi la Russie, qui n'était pas encore préparée pour la conquête de ces pays, bornait alors son ambition à en écarter la Turquie, et stipulait du moins leur indépendance en attendant qu'elle pût les incorporer à son empire. Elle n'attendit pas longtemps. Dix ans après le traité de Kaynardji, Catherine II jugea que la faiblesse de la Turquie permettait de tout oser impunément ; elle réunit la Crimée à ses Etats par une simple proclamation. Cette brusque acquisition fut implicitement reconnue par la Porte dans la convention de 1784. Un des articles de ce traité faisait de la rivière du Kouban la limite des possessions respectives de la Russie et de la Turquie, ou du moins fixait à la rive droite de cette rivière la frontière russe. « La cour de Russie, ajoutait le même article, renonce à toutes les nations tartares qui sont entre la rivière du Kouban et la mer Noire. »

La plus grande partie des pays compris entre ces deux limites forme précisément la région qui a reçu depuis la dénomination de Circassie. Quant à la renonciation de la Russie, elle était au moins superflue, puisqu'elle n'avait jamais eu aucun droit sur le Kouban, et que d'ailleurs l'indépendance de ce pays avait été garantie par le traité de Kaynardji; mais ce n'était qu'une apparence de concession à l'aide de laquelle elle se donnait le mérite d'imposer elle-même des bornes à son ambition, au moment même où elle prenait possession de la Crimée.

Comme il n'entre pas dans notre plan de résumer ici complétement l'histoire des démêlés et des relations diplomatiques de la Russie et de la Turquie, et qu'il nous suffit d'indiquer les

[1] C'était le nom générique de ces diverses populations.

événements qui sont comme les grands traits de la politique russe, nous négligerons les faits intermédiaires pour arriver au traité conclu à Andrinople en 1829. Les mouvements survenus dans cet intervalle en Europe, à la suite de la révolution française, avaient détourné l'attention du cabinet de Saint-Pétersbourg de la réalisation de ses projets en Orient : le moment lui parut favorable pour les reprendre lorsque l'empire ottoman, de plus en plus assiégé par le génie de la civilisation européenne, se trouva aux prises avec l'insurrection grecque. Les raisons ne lui manquèrent pas pour déclarer la guerre à la Porte [1], et à la suite de la guerre vint le traité d'Andrinople, qui marque une nouvelle phase dans la décadence de la Turquie et dans le développement de la puissance russe en Orient. La délimitation établie par ce traité entre les possessions des deux Etats exclut enfin la Turquie de toute prétention sur les régions du Caucase et livre à la Russie tout le littoral oriental de la mer Noire.

Voici les dispositions qui consacrent cette nouvelle situation, et sur lesquelles la Russie fonde ses prétentions à la souveraineté de la Circassie :

« La Géorgie, l'Imérétie, la Mingrélie, le Gouriel et plusieurs autres provinces du Caucase se trouvant depuis nombre d'années réunies à perpétuité à l'empire russe, et cet empire ayant acquis, en outre, par le traité conclu avec la Perse le 10 février 1828, les khanats d'Erivan et de Nuktchivan, les deux hautes parties contractantes ont reconnu la nécessité d'établir entre leurs Etats respectifs, le long de toute cette ligne, une délimitation capable de prévenir toute discussion à l'avenir; elles ont également pris en considération les moyens propres à opposer des obstacles insurmontables aux incursions et déprédations que commettaient jusqu'ici les tribus du voisinage, et qui ont si fréquemment compromis les relations d'amitié et de bienveillance entre les deux empires; on est donc convenu d'envisager désormais comme limite entre le territoire de la cour de Russie et celui de la Sublime-Porte, en Asie, une ligne qui, en suivant la frontière actuelle du Gouriel depuis la mer Noire, remonte jusqu'aux confins de l'Imérétie, et de là se dirige aussi droit que possible vers le point où les frontières d'Akhaltzik et de Kars touchent à celle de la Géorgie, laissant de cette manière, au nord et en deçà de cette ligne, la ville d'Akhaltzik et la forteresse de Khalnalick à la distance de deux heures. Tous les pays situés au sud et à l'ouest de cette ligne de démarcation, vers les pachaliks de Kars et de Trébizonde, avec la majeure partie du pachalick d'Akhaltzik, resteront à perpétuité sous la domination de la Sublime-Porte, tandis que ceux situés au nord et à l'est de la ligne ci-dessus mentionnée, vers la Géorgie, l'Imérétie et le Gouriel, *ainsi que tout le littoral de la mer Noire, depuis l'embouchure du Kouban*

[1] Le motif principal allégué par la Russie fut que la Porte violait, à son préjudice, la liberté de navigation de la mer Noire. « Le Bosphore est fermé ; notre commerce anéanti. Nos provinces méridionales, privées du seul débouché de leurs produits, sont menacées de pertes incalculables. » (*Manifeste russe* du 14 avril 1828.)

jusqu'au port Saint-Nicolas inclusivement, seront sous la domination de l'empereur de Russie. »

Nous ne nous arrêterons pas sur les autres dispositions du traité d'Andrinople, ni sur les clauses supplémentaires qui consacrèrent de nouveau le protectorat de la Russie sur les principautés danubiennes; il nous suffira de faire remarquer que cet acte [1] met dans les mains de la Russie, à l'exclusion absolue de la Turquie, l'isthme caucasien tout entier, et, liant les provinces de la Russie méridionale à la Géorgie, prolonge l'empire russe, sans aucune solution de continuité, jusqu'au cœur de la Turquie d'Asie, et lui assure en même temps tout le littoral oriental de la mer Noire. Tel est, du moins, le résultat que le cabinet de Pétersbourg s'est proposé par le traité d'Andrinople. Un seul obstacle s'oppose à ce qu'il soit réalisé : c'est l'opiniâtre résistance de la Circassie, et l'on comprend dès lors le prix qui s'attache aux entreprises persistantes de la Russie sur ce pays. Il ne s'agit de rien moins que de savoir si le traité d'Andrinople, fruit d'une politique séculaire, restera ou non une lettre morte; il s'agit enfin de la domination de la mer Noire, question vitale pour la Russie; car, pour ses provinces méridionales, il n'y a point de commerce possible, il n'y a, pour ainsi dire, pas de relations avec le reste du monde, si la libre navigation de cette mer ne leur est pas assurée. Et peut-être le pavillon russe ne peut-il parcourir librement ces parages qu'à la condition d'y régner en maître, ou du moins d'y avoir une prépondérance incontestée. En tout cas, la domination de la mer Noire serait bien évidemment le meilleur moyen de s'en assurer la libre navigation. C'est pour cet intérêt de premier ordre qu'après avoir occupé la Crimée, fondé Sévastopol au nord, établi à l'ouest son protectorat sur les provinces du Danube, imposé par la guerre des traités commerciaux à la Turquie, ce voisin si commode parce qu'il est si faible, la Russie aspire maintenant à s'étendre sur le littoral oriental de la mer Noire. Il y a là plus d'une position dont il lui importe au plus haut degré qu'aucune autre puissance ne s'empare. On peut citer, par exemple, Suguljuk et Ghelenjik : ces deux baies, qui appartiennent à la

[1] Les conséquences du traité d'Andrinople, en ce qui touche particulièrement la délimitation respective des deux Etats, ont été définitivement réglées par une convention supplémentaire signée à Pétersbourg le 29 janvier et ratifiée à Constantinople le 24 mars 1834.

Circassie septentrionale, formeraient aisément d'admirables stations qui contrebalanceraient la forte situation de Sévastopol. « Les bois de construction navale se trouvent là sous la main en abondance, et les avantages naturels de ces positions sont tels qu'avec peu de frais et de science elles deviendraient, sinon tout à fait inexpugnables, du moins plus fortes que Sévastopol ne le peut être jamais, surtout dans les mains d'une puissance amie des indigènes[1]. »

Enfin, sous un autre rapport, il est évident qu'aussi longtemps que la Russie n'aura pas soumis les populations belliqueuses de la Circassie elle ne pourra pas étendre avec sécurité ses conquêtes dans l'Asie méridionale, objet de sa persévérante convoitise. Elle n'aura pas toute la liberté de ses mouvements dans cette partie du monde, tant qu'elle laissera derrière elle une nation indépendante, mauvais exemple pour les nations environnantes déjà soumises à son joug et ferment de révolte contre sa puissance.

C'est par les mêmes raisons, quoique d'un point de vue tout opposé, que l'Angleterre s'est préoccupée la première des entreprises de la Russie sur la Circassie. Elle a compris toute l'importance de ce pays comme barrière ou du moins comme obstacle aux progrès de sa rivale en Orient; de là, en grande partie, l'origine des sympathies que la cause circassienne a rencontrées en Angleterre. Dans ces dernières années, il s'est formé dans le public anglais une opinion énergique, qui a pris à tâche de démontrer la vanité des droits de la Russie sur ce pays, et de réclamer contre l'indifférence du cabinet de Saint-James en ce qui concerne les événements dont le Caucase est le théâtre.

Plusieurs Anglais même, suppléant à l'apathie qu'ils reprochaient à leur gouvernement, et ne prenant mission que de leur zèle, sont allés en Circassie pour soutenir de leurs exhortations et de leurs conseils la résistance à l'agression russe, et en même temps pour servir la propagande politique et commerciale de l'Angleterre.

C'est ainsi que M. Urquhart, en 1834, M. Spencer, en 1836[2],

[1] M. Bell, *Journal of a residence*, etc.

[2] Un autre Anglais, M. Stewart, parcourut aussi en 1836 les côtes de la Circassie. Le journal de sa rapide excursion a été inséré dans le n° 34 du *Portfolio*. Il paraît que M. Stewart était venu en Circassie d'après les instructions de lord Ponsonby.

et MM. Bell et Longworth, en 1837, ont successivement visité la Circassie.

Mais nul, plus que M. Bell, ne s'est élevé avec l'opiniâtreté d'un véritable Anglais contre les prétentions de la Russie; il a engagé avec cette puissance une sorte de lutte corps à corps. On connaît l'affaire du *Vixen*, dont la presse de Londres a longtemps retenti; on sait qu'à la fin de 1836 ce bâtiment, armé par M. Bell, fut expédié pour les côtes de la Circassie dans le dessein formel d'enfreindre le blocus que le gouvernement russe avait étendu sur les côtes de la mer Noire, depuis Anapa jusqu'à Redout-Kalé [1], blocus qui, suivant les armateurs du *Vixen*, devait être considéré comme non avenu, parce que dans la forme il n'avait pas été notifié au gouvernement anglais, conformément au droit des gens, et qu'au fond la Russie, n'ayant aucun droit sur la Circassie, ne pouvait interdire l'accès de ce pays au commerce étranger. A cette logique d'un simple sujet anglais, la Russie opposa le droit du plus fort; *le Vixen* fut saisi par la croisière russe, confisqué et vendu avec son chargement.

Cette mesure, qui produisit une assez grande sensation en Europe, appela plus vivement l'attention publique sur la Circassie, et conduisit naturellement à examiner de près les prétentions de la Russie sur ce pays.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, du 14 janvier 1837, s'était en quelque sorte hâté de prendre les devants dans cette discussion. Après un exposé des faits qui avaient motivé la saisie du *Vixen*, la feuille officielle ajoutait :

« Le gouvernement impérial croit devoir donner la plus grande publicité à cet acte de sévérité et de justice, pour prévenir désormais le renouvellement d'une tentative que proscrit la législation de tous les pays. Afin d'éclairer complétement l'opinion du public sur les coupables desseins de cette entreprise, il importe de rappeler encore ici les circonstances suivantes.

« Le littoral de la mer Noire, depuis l'embouchure du Kouban jusqu'au port Saint-Nicolas inclusivement, ayant été placé sous la domination de l'empire de Russie, en vertu de l'art. 4 du traité d'Adrinople, une des premières mesures arrêtées par le gouvernement impérial a été de fonder des établissements de douane et de quarantaine dans les ports d'Anapa et de Redout-Kalé. L'un et l'autre ont été ouverts dès lors au commerce régulier de toutes les nations, à l'exclusion expresse des autres endroits, baies et havres du littoral, où il n'existe aucun établissement sanitaire et aucune douane.

« En portant cette disposition à la connaissance du gouvernement ottoman et des représentants de toutes les puissances résidant à Constantinople, la léga-

[1] Anapa et Redout-Kalé étaient alors les seuls points ouverts au commerce étranger. Plus tard, un ordre du gouverneur de la Géorgie établit la libre entrée des ports de Soukoum-Kalé et de Saint-Nicolas.

tion impériale a eu ordre de leur annoncer que toute tentative des navigateurs étrangers pour se mettre en communication avec les côtes ci-dessus, hors les deux ports d'Anapa et de Redout-Kalé, serait considérée comme constituant un délit de contrebande, et soumettrait les individus coupables d'un pareil acte à la responsabilité légale qu'entraîne tout trafic illicite et clandestin.

« C'est au mois d'octobre 1831 que la disposition ci-dessus rapportée a été annoncée par le ministre de Russie, tant à la Porte ottomane qu'aux légations étrangères; et c'est depuis cette époque que la croisière établie par le gouvernement impérial sur le littoral oriental de la mer Noire exerce dans ces parages la surveillance dont elle est légalement investie. »

Cette espèce de manifeste du cabinet de Pétersbourg ne resta pas sans réponse. La cession prétendue, résultant de l'art. 4 du traité d'Andrinople, fut discutée en Angleterre sous deux points de vue différents. Le premier système de réfutation opposé au cabinet de Pétersbourg consistait à dire que, la Russie ayant, dans le traité conclu avec la France et l'Angleterre, le 6 juillet 1827, pour le règlement de la question grecque, pris l'engagement de s'abstenir de tout agrandissement territorial aux dépens de la Turquie, n'avait pu recevoir de cette puissance la cession *du littoral de la mer Noire*.

On rappelait qu'au moment même de déclarer à la Turquie la guerre qui précéda le traité d'Andrinople, la Russie avait expressément renouvelé le même engagement. Voici quelques-unes de ces déclarations réitérées; la reproduction de ce langage désintéressé semblera peut-être piquante aujourd'hui. M. de Nesselrode écrivait au prince de Lieven, à Londres, le 6 janvier 1828 :

« Il suffit à l'empereur d'avoir signé une transaction avec ses alliés pour ne jamais s'écarter des principes qu'elle consacre. Le premier et le plus essentiel de tous est celui qui interdit aux puissances signataires du traité de Londres les conquêtes et les avantages exclusifs. Sa Majesté a déjà annoncé qu'elle n'en dévierait dans aucune hypothèse. Elle me charge de réitérer ici l'expression de ce ferme dessein... La Russie n'a aucun intérêt à s'agrandir ou à renverser l'empire ottoman.

« ... Ni la chute de ce gouvernement, ni des conquêtes n'entrent dans nos vues, parce qu'elles nous seraient plus nuisibles qu'utiles. Quand même, malgré nos intentions et nos efforts, les décrets de la divine Providence nous auraient prédestinés à être témoins du dernier jour de l'empire ottoman, les idées de Sa Majesté seraient encore les mêmes. L'empereur ne reculerait pas les bornes de son territoire et ne demanderait de ses alliés que cette abscence d'ambition et de pensées exclusives dont il donnerait le premier l'exemple [1]. »

[1] *Papers relative to the affairs of Greece*, p. 27 et passim. — La Russie proposait alors à l'Angleterre et à la France de faire entrer une armée russe dans les principautés du Danube, afin d'amener la Porte à se soumettre au traité de 1827, et de la forcer en même temps à satisfaire aux griefs particuliers de la Russie. Cette armée devait opérer au nom de la triple alliance; mais les vues du cabinet russe n'étant pas acceptées, il fit la guerre pour son propre compte.

Dans une autre dépêche du 26 février, M. de Nesselrode écrivait :

« La Porte prétend que nous ne travaillons qu'à la chute de l'empire ottoman. La Russie déclarera et prouvera, comme nous l'avons souvent répété, qu'au contraire elle en souhaite la conservation ; car, dès que l'empire ottoman respectera nos traités, dès qu'il aura accédé aux arrangements de paix que son propre bien réclame, nous ne saurions avoir de voisin qui nous convienne mieux, dans cette portion de l'Europe. Il y a plus. La Russie est assez puissante pour n'avoir pas besoin d'étendre outre mesure ses possessions territoriales. Elle agira donc sans désirs de conquêtes. La Russie attache trop d'importance au maintien de la paix générale pour la troubler par des pensées ambitieuses. Elle ne renoncera donc, en aucune manière, à cette utile modération qui caractérise sa politique.

« Les armées de l'empereur franchiront incessamment le Pruth. Une déclaration publique précédera cette grande mesure et en développera les motifs. Toutes les puissances européennes y retrouveront la modération accoutumée de Sa Majesté Impériale. La Russie ne se propose ni des conquêtes ni la chute de l'empire ottoman [1]. »

Enfin le gouvernement russe s'exprimait ainsi dans sa déclaration de guerre, au printemps de 1828 :

« La Russie n'est pas moins éloignée de nourrir des projets ambitieux. Assez de pays et de peuples reconnaissent ses lois ; assez de soins s'attachent à l'étendue de ses domaines. Finalement elle ne s'est point écartée et ne s'écartera pas des stipulations du traité du 6 juillet. Les devoirs que ce traité lui impose et les principes sur lesquels il est fondé seront les uns remplis par elle avec une fidélité scrupuleuse, les autres observés sans déviation. »

En opposant ces déclarations à la Russie, on en déduisait, non sans quelque raison, la nullité de l'article 4 du traité d'Andrinople, qui avait eu pour objet d'assurer à la Russie, contrairement à ses engagements antérieurs, un accroissement de territoire. Mais on allait plus loin, et l'on niait même le droit qu'au-

[1] De son côté, lord Dudley, ministre du Foreign-Office, évidemment préoccupé des suites que pouvait avoir cette guerre, ne manquait pas de prendre acte des protestations du cabinet russe. « Le succès le plus complet, dans la cause la plus juste, répondit-il à M. de Lieven, ne donnerait pas au plus fort le droit d'exiger du plus faible, sous le nom d'indemnité, des sacrifices qui pourraient affecter son existence politique ou porter atteinte à cet état de possession territoriale qui a servi de base à la paix générale et qui a été respecté durant une des plus longues et des plus heureuses périodes de tranquillité que l'Europe ait jamais vues. »

Lord Dudley prévoyait déjà, ce semble, les stipulations du traité d'Andrinople ; mais la prévision de cet acte se retrouve encore mieux dans la réponse que faisait au ministre anglais le cabinet de Pétersbourg : « Nous observerons sans arrière-pensée, et pour établir les faits dans toute leur exactitude, que cette même paix et l'état de possession territoriale des diverses puissances chrétiennes résultent de négociations et de traités dans lesquels il n'a jamais été fait mention directement ou indirectement de la Turquie. Ces traités et les garanties réciproques qu'ils renferment ne sauraient donc lui être applicables de droit ; considération qui ne change rien du reste aux intentions toujours également modérées de notre auguste souverain. »

rait eu la Porte de disposer du littoral de la mer Noire. La Turquie, disait-on, n'a jamais eu sur la Circassie aucun droit de souveraineté. Les tribus du Caucase sont restées indépendantes, alors même qu'ayant reçu au milieu d'elles la foi musulmane elles ont accepté la suprématie religieuse du Sultan. La Russie elle-même a reconnu leur indépendance, notamment dans le traité de 1774, qui, établissant un territoire neutre entre les limites respectives des deux États, stipulait formellement l'indépendance de plusieurs populations, parmi lesquelles figuraient celles du Kouban. Ainsi le traité d'Andrinople n'avait pu établir au profit de la Russie une cession réelle de la Circassie. Tout ce qui devait résulter au plus de cette convention, c'était la renonciation de la part de la Porte à toute prétention sur ce pays; la Russie ne pouvait donc l'invoquer légitimement qu'à l'égard de la Turquie, et son droit disparaissait pour faire place à la force et à la conquête dès qu'elle prétendait l'opposer à toute autre puissance, et surtout à la Circassie.

De pareils raisonnements peuvent trouver de l'écho dans l'opinion publique ou dans une assemblée délibérante; mais un gouvernement puissant comme la Russie n'interrompt point devant une discussion de textes diplomatiques l'exécution d'un plan si clairement indiqué par l'intérêt de sa grandeur, si profondément empreint dans les traditions de sa politique, et dont la réalisation devient pour elle, il faut bien le reconnaître, une sorte de nécessité en ce qui concerne la navigation de la mer Noire.

En s'adressant au gouvernement anglais et à la Chambre des Communes pour obtenir de la Russie la réparation du préjudice résultant de la capture du *Vixen*, les armateurs posaient devant leur pays une véritable question de guerre, et leur réclamation ne pouvait manquer d'être envisagée sous ce point vue.

« Je rappellerai à la Chambre, dit un membre, qu'il serait désirable, s'il était possible, que cette affaire s'arrangeât sans en venir à une rupture avec la Russie. Si, alors qu'il connaissait les communications faites par la Russie en 1831 et 1836, notre gouvernement avait déclaré qu'il n'avait autre chose à faire que d'affirmer le droit pour le peuple anglais de commercer avec la Circassie, il aurait agi ainsi avec la parfaite et entière certitude que la Russie ne céderait jamais sur ce point, et qu'il pouvait y avoir là entre les deux pays la cause d'une collision pouvant, à son tour, entraîner une guerre européenne. »

Le cabinet anglais et le Parlement reculèrent devant d'aussi graves éventualités. La pétition de M. Bell fut repoussée; mais

il ne prit pas aussi aisément son parti sur la spoliation dont il avait été victime. Il entreprit de venger lui-même le droit des sujets anglais violé dans sa personne, et revint en Circassie, bien décidé à servir de ses conseils et de sa fortune l'indépendance de ce pays. Il y fut accueilli, en sa double qualité d'Anglais et d'ennemi des Russes, par une véritable ovation. M. Bell est le Lafayette de la Circassie, mais un Lafayette de la cité de Londres. Il n'est pas venu au milieu de ces populations lointaines comme un gentilhomme cherchant la gloire dans le triomphe désintéressé d'une noble cause, mais comme un *marchand* qui entrevoyait encore dans ce triomphe de nouveaux débouchés pour l'industrie et le commerce de son pays.

Celui qui lit M. Bell, à Paris, loin des préoccupations britanniques, se prend d'abord à sourire lorsque, au milieu de la description d'un beau site, ou après un témoignage d'admiration ou de sympathie donné au courage et à la cause de ses amis les Circassiens, l'auteur s'interrompt pour indiquer, chemin faisant, les articles d'exportation que le commerce anglais trouverait dans ces parages :

« Outre le bois de chêne, qui abonde dans cette partie du pays (dit-il en parlant des environs de Sudjuk-Kalé), les meilleurs articles pour l'Angleterre sont la cire, le suif, le miel, les peaux de bœufs, de chevaux, de chèvres, de daims, de lièvres, etc. Je n'ai vu d'autres fourrures jusqu'à présent que le renard, et, je crois, la martre (un très-bel article) qu'on prise beaucoup à Constantinople pour les pelisses... Les Arméniens exportent quelques articles de cette province, mais il ne serait pas fort difficile, en s'y prenant bien, d'entrer en concurrence avec eux. J'ai trouvé des minerais de fer en quantité, et on m'a promis, la guerre une fois terminée, de m'en montrer davantage et de m'indiquer des gisements de plomb, d'argent et de pierres précieuses. J'espère trouver tous les articles d'exportation en beaucoup plus grande abondance et à bien meilleur marché dans les provinces de l'Est, qui ont moins de rapports commerciaux avec la Turquie.—Les articles de première nécessité à expédier ici sont le fer en barre et en tringles, et des tissus de coton anglais. »

L'auteur ne serait même pas fâché que les provinces du Caucase devinssent partie intégrante de l'empire britannique : « Le dévouement de la population pour M. Urquhart et les Anglais dépasse, dit-il, tout ce que j'aurais pu imaginer. Tous souhaitent non-seulement l'amitié et l'appui de l'Angleterre, mais encore qu'elle adopte le pays comme une de ses dépendances. »

M. Bell, comme on voit, est Anglais avant tout. Certes nous ne l'en blâmerons pas : nous honorons le commerce qui unit les peuples entre eux et les éclaire l'un par l'autre en même temps

qu'il les enrichit; et nous savons, d'un autre côté, que c'est en partie au sentiment exclusif de leur nationalité que les Anglais sont redevables de leur puissance et du rang qu'ils occupent dans le monde. Nous ne pensons pas qu'on doive placer le genre humain avant la patrie, et nous respectons chez les étrangers l'énergie même exagérée du sentiment national, pourvu qu'elle ne s'exerce pas en violation des lois morales qui n'obligent pas moins les gouvernements que les individus.

Du reste, on serait injuste envers M. Bell si on ne voyait en lui qu'un partisan intéressé de la Circassie. Il aime cette contrée et ses habitants, non pas uniquement parce qu'il la considère comme l'avant-garde future d'une armée anglaise disputant à la Russie la route de l'Inde, mais aussi parce que ces populations soutiennent avec un généreux courage la plus sainte des causes; c'est un homme de cœur qui n'a pu être témoin de cette lutte sans se sentir entraîné à prendre parti pour les opprimés contre les oppresseurs : « The more I see of these peo« ple, dit-il, the more I admire and love them. » Quand on a lu tout ce qu'il raconte de ces populations, on conçoit aisément la vive sympathie qu'il leur témoigne.

Dans plusieurs endroits de sa relation, M. Bell semble donner à entendre qu'il avait reçu de son gouvernement, ou de quelques personnages haut placés en Angleterre, sinon une mission formelle, au moins la promesse d'une coopération dont il ne définit pas les limites, mais sur laquelle il avait cru pouvoir compter. Cette assistance lui a manqué, mais son séjour prolongé en Circassie n'en a pas moins eu pour effet de donner un nouvel élan aux forces morales de ces populations qui, dans leur ignorance des affaires de l'Europe, regardaient pour ainsi dire M. Bell comme le drapeau de l'Angleterre et rattachaient à sa présence au milieu d'elles la vague espérance d'un secours lointain. Aussi le général commandant le fort russe à Sashe, dans la Circassie méridionale, usant d'un procédé usité par la police russe dans ces parages, avait mis à prix la tête de M. Bell et celle de son drogman : il offrait de payer d'avance 1,000 roubles d'argent pour celle-ci, et 2,000 pour celle-là, à quiconque prendrait l'engagement de les lui livrer.

Le voyageur anglais a d'ailleurs aidé les Circassiens de ses conseils ; il a contribué à donner une meilleure direction à leurs forces militaires, et il lui revient certainement une part dans

les succès qu'ils ont obtenus durant la campagne de 1840. Enfin, de retour de son aventureuse excursion, il a rendu un nouveau service à ses amis de Circassie en publiant un ouvrage qui a contribué puissamment à appeler sur eux la curiosité, l'attention, et peut-être la sympathie du public européen. Il était placé dans les conditions les plus favorables pour étudier la Circassie, et sa relation est bien le document le plus instructif qui ait paru sur cette partie peu connue encore de l'Asie [1]. Cependant M. Bell n'a pas eu la prétention de faire un livre ; c'est un journal sous la forme épistolaire, qui reproduit ses impressions et ses observations de toute espèce, sans ordre et sans suite, au jour le jour, ainsi qu'il les a recueillies durant les deux ans et demi qu'il a passés en Circassie. Cette forme, qui est un attrait de plus pour le lecteur, parce qu'elle l'associe plus intimement aux émotions et aux pensées du voyageur, rend en même temps plus difficile la tâche de celui qui veut résumer sous quelques chefs principaux des informations éparpillées au gré du hasard ou suivant la fantaisie de l'auteur. Quoi qu'il en soit, ces informations sont surtout précieuses en ce que M. Bell les a puisées aux sources vives de la conversation et de sa propre expérience : seuls moyens de bien connaître un peuple qui

[1] Une traduction du journal de M. Bell a été publiée par M. Arthus-Bertrand. M. Louis Viviên a placé en tête de cette traduction, dont il est l'auteur, une introduction où se trouvent assez complétement résumées ou rappelées les relations des voyageurs qui ont visité la Circassie avant M. Bell. Malheureusement les éloges que mérite ce travail préliminaire ne sont pas également applicables à la traduction. Le voyageur anglais adresse son ouvrage au monde politique principalement ; la traduction française a été faite surtout au point de vue de l'érudition ethnologique et géographique. Il faut regretter, nous le croyons, cette divergence de vues qui a dû fréquemment altérer, sinon la signification littérale, du moins l'énergie et le sens intentionnel de l'original.

Mais un reproche autrement grave, qu'il faut adresser au traducteur, c'est d'avoir complétement supprimé de nombreux passages de l'ouvrage de M. Bell. On se rend d'autant moins compte de ces retranchements qu'ils portent très-souvent sur des observations de mœurs, de détails tout à fait caractéristiques et quelquefois plus propres que de longues descriptions à faire connaître le pays et ses habitants. Il arrive même que le traducteur mutile la fin d'une phrase et arrête à moitié chemin la pensée de son auteur. Cette manière de traduire est nécessairement fort insuffisante, et si une deuxième édition de cet ouvrage était possible, nous souhaiterions vivement que l'auteur restituât avec fidélité les fragments multipliés que son système de traduction abrégée ou plutôt tronquée a fait perdre au lecteur. Le journal de M. Bell n'est pas sans doute un de ces monuments qu'on traduit avec une sorte d'adoration ; mais l'intérêt et la nouveauté du sujet, sans parler des égards dus au public, demandaient au moins que le traducteur fît disparaître les négligences, les incorrections, et même, pour tout dire, les contre-sens qu'on regrette de trouver dans son travail.

ne se manifeste point hors de chez lui par les œuvres de sa propre pensée et qu'il faut aller étudier sur place.

M. Bell est donc la principale autorité que nous aurons à invoquer dans la suite de ce travail; mais d'autres voyageurs, français et étrangers, ont bien voulu nous communiquer des documents manuscrits inédits également pleins d'intérêt. C'est à l'aide de ces divers secours que nous essaierons de faire connaître les populations de la Circassie, et d'apprécier les péripéties de la guerre qu'elle soutient contre la Russie.

P. Faugère.

(*La suite au prochain numéro.*)

HISTOIRE DE DIX ANS

(1830-1840)

PAR M. LOUIS BLANC.

QUATRIÈME ET CINQUIÈME VOLUME[1].

C'est, pour l'écrivain qui a entrepris une œuvre sérieuse et de nature à frapper vivement l'attention publique, une condition périlleuse que d'en publier les diverses parties au fur et à mesure de la composition. La critique s'empare de chaque volume qui tombe dans son domaine, le commente, le discute et harcelle l'auteur de ses objections. Il pourra bien, blessé par l'hostilité de certaines attaques, s'animer davantage à la lutte, et puiser dans la contradiction même de nouvelles forces; mais dédaignera-t-il de compter avec une critique loyale et de méditer froidement sur la valeur des difficultés qu'elle propose? Il le voudrait en vain. L'orateur ne se reconnaît jamais vaincu à la tribune, l'homme du monde cède rarement dans la discussion; combien de fois cependant l'un et l'autre, quand l'émotion du combat était apaisée, ont vu repasser dans le silence, comme un songe importun, les arguments victorieux de leurs adversaires, et confessé intérieurement qu'ils s'étaient trompés! Aveu pénible, qui fait saigner l'amour-propre, mais que protége au moins un sûr mystère, et dont console l'espoir d'une prochaine revanche. Les longues veilles de l'écrivain sont parfois traversées par ces songes, qui le glaceront d'effroi si l'œuvre est inachevée. S'il vient à s'apercevoir que l'édifice dont il

[1] Voir *le Correspondant*, numéro du 15 avril 1843.

a laborieusement élevé les premières assises pèche par la base, que tout le livre qu'il a conçu repose sur des principes erronés, que fera-t-il? Renversera-t-il de sa propre main son ouvrage? Rare courage, que l'orgueil prend pour de la faiblesse et qu'attend trop souvent la raillerie. Laissera-t-il debout un monument incomplet, sorte de ruine prématurée? Des engagements publics et particuliers ne le lui permettent pas, et sa fierté repousse d'ailleurs cette constatation d'impuissance. Il poursuivra donc, mais avec un doute amer dans le cœur; il s'efforcera de mépriser toute critique; il se roidira contre l'objection; il se tiendra en garde contre le travail intérieur de sa propre pensée; il appellera le parti-pris à son secours, et garrottera résolument son intelligence dans les opinions d'une introduction et d'un premier volume. Assurément c'est là un grave danger. Une préface doit être écrite après l'ouvrage entier, après la conclusion elle-même, dont elle est l'annonce et l'anticipation. Le magistrat, avant de commencer la rédaction d'un jugement, a besoin d'étudier jusqu'à la dernière les pièces du dossier. Je rappellerai à cette occasion un fait que n'ont pas oublié les lecteurs du *Correspondant*. Ils se souviennent de la discussion savante à laquelle a donné lieu la découverte, sous l'autel de la Sainte-Chapelle, d'un cœur attribué à tort ou à raison à saint Louis, ce qui n'est pas ici la question. M. Letronne, autorité fort compétente sans contredit, consulté par le ministre de l'instruction publique, fit à la hâte quelques recherches, et commit la faute d'en publier aussitôt les résultats négatifs, en ajoutant qu'il continuerait ses investigations, et ne doutait pas qu'elles ne confirmassent son impression première. C'était s'engager témérairement; c'était descendre du siége de la justice au banc des avocats; aussi, dans les développements qui ont suivi, M. Letronne n'a-t-il pas eu l'impartialité de la science, et a-t-il paru moins préoccupé d'éclaircir un point contesté que de défendre une opinion. Il en sera de même de tout écrivain qui livrera à la critique des études inachevées. En aliénant la liberté de son jugement, il perdra au même degré, pour ses déductions ultérieures, la confiance du public. Il jouira plus tôt de sa renommée, sans doute, mais il risquera de l'avoir escomptée, comme un prodigue escompte son patrimoine.

Je viens d'indiquer une des plus tristes maladies de notre

époque littéraire. Tout concourt à l'entretenir : l'empressement des auteurs à aller au-devant de la réputation, la légèreté des lecteurs, l'intérêt des libraires. On ne publie plus que des fragments, on ne se corrige que *sur l'épreuve*. Chacun reconnaît les inconvénients de cette publicité hâtive, et, pour ainsi dire, haletante, même pour la littérature frivole, pour le roman. Ils frappent bien autrement les yeux s'il s'agit d'une œuvre sérieuse. Pourtant la contagion gagne tous les écrivains, les plus graves comme les plus futiles. De nos jours, peut-être, Descartes détaillerait sa *Méthode* en articles de Revue.

Je ne prétends pas appliquer à M. Louis Blanc, plus spécialement qu'à tout autre, les observations générales qui précèdent. Je veux bien croire qu'aucun doute ne s'est glissé dans son âme, qu'il adhère aussi fortement que jamais aux doctrines qui forment la base de son livre, et en a continué, d'une main ferme et confiante, la démonstration par l'histoire; et je me sers de ces expressions parce qu'elles me paraisssent caractériser le but et la signification du travail de M. Louis Blanc. Quoi qu'il en ait dit dans une lettre que ce recueil a insérée [1], il n'a pas des prétentions si modestes que de se borner à *écrire le récit de quelques faits contemporains*. Il veut surtout démontrer historiquement un corps de doctrines politiques. Mais, en lisant ces deux volumes, composés à plusieurs années d'intervalle des premiers, je n'ai pu me défendre d'un sentiment de défiance. Je savais que les conclusions étaient commandées d'avance, que l'auteur n'était pas libre dans l'appréciation des événements, qu'il cherchait un argument dans chaque fait, et avait besoin d'exprimer ou de sous-entendre, après chacun de ses récits, le *quod erat probandum* de l'école. Quelles garanties d'impartialité présente un travail asservi à de semblables exigences? Les idées de l'éloquent publiciste, si absolues sur certains points, même dans leurs contradictions, si peu définies sur certains autres, sont précisément de celles que modifient, que rectifient le plus l'âge et la réflexion. Je me persuade que, s'il avait mis plusieurs années d'études silencieuses entre la polémique de journaux, où s'est formé son talent, et la publication intégrale d'un tableau d'histoire, qu'il destinait à survivre aux débats de la presse quotidienne, il eût produit une œuvre

[1] Tome II, p. 416.

fort différente de celle que nous connaissons ; il eût embrassé les événements d'un regard plus calme et moins prévenu ; il eût aperçu, comme tant d'autres, la frivolité des théories, des utopies, des panacées politiques ou sociales ; il eût cherché le *vrai* ailleurs que dans les combinaisons artificielles et changeantes des sociétés humaines ; il eût compris que l'homme est quelque chose de plus que le citoyen, et que, depuis Platon, c'est, en définitive, une recherche assez stérile que celle de la meilleure forme de gouvernement.

Mais M. Louis Blanc, transportant de plein saut dans l'in-octavo ses passions de rédacteur du *Bon Sens*, est demeuré convaincu que la grande affaire est de substituer un gouvernement à un autre. Il tient toute prête dans ses cartons une république modèle, non pas précisément celle du fondateur de *l'Académie* athénienne, non pas même tout à fait celle de la Convention nationale, bien qu'il ait pour Robespierre une tendre vénération ; il daigne proposer quelques perfectionnements aux conceptions de ce personnage, de qui il parle en ces termes :

« Supérieur, par le dévouement, à ces guerriers de l'ancienne Rome qui se dévouaient aux dieux infernaux, lui, dans un but héroïque et avec une magnanimité farouche, il avait voué son nom à l'exécration des siècles à venir ; il avait été de ceux qui disaient : Périssent nos mémoires plutôt que les idées qui feront le salut du monde. »

M. Louis Blanc veut bien continuer le développement de ces idées pour le salut « de la société future, de celle que notre « cœur devine par delà l'horizon ténébreux et borné. » On pense bien qu'il s'agit d'abord de renverser la monarchie, forme monstrueuse, responsable de tous les maux de l'humanité.

« Qu'il y ait, dit-il, dans les monarchies un penchant funeste à absorber la fortune publique, c'est là leur moindre tort ; elles abaissent les caractères, et voilà ce dont il convient, avant tout, de leur faire un crime... Telle est la misère des monarchies, tel est le vice de l'engrenage politique dont elles forment le principal ressort, que la destinée d'un grand peuple y semble dépendre de l'existence d'un seul homme, c'est-à-dire d'un coup de poignard, d'une maladie aiguë, d'une roue de voiture qui se brise, d'un cheval qui s'emporte ! Aussi peut-on dire que le régime monarchique abaisse outre mesure le niveau de l'humanité ! »

M. Blanc aime à s'interrompre pour prononcer de ces sentences, et le plus petit fait lui fournit une accusation capitale contre cette pauvre monarchie. Ainsi, ayant à rendre compte des complications qu'envenima, en 1836, entre la France et la

Suisse, l'aventure de l'espion Conseil, il se plaît à transcrire dix grandes pages d'un rapport de police, parfaitement dénué d'intérêt, qu'un historien devait résumer en moins de dix lignes, mais dans lequel M. Blanc trouve « un témoignage immortel de « la moralité des gouvernements monarchiques. » Par malheur, en tournant quelques feuillets, je vois la républicaine Helvétie s'humilier devant les injonctions hautaines de la France, et M. Blanc de blâmer amèrement la diète, qui « oubliait à ce « point ce que réclame la dignité d'une république. » Evidemment son patriotisme eût voulu que, pour la gloire des principes, toute l'humiliation retombât sur la France. Est-ce le régime républicain qui avait abaissé le niveau des caractères suisses? Je laisse à M. Blanc le soin de résoudre cette question.

Si l'institution monarchique en général est odieuse et funeste, la monarchie constitutionnelle est particulièrement détestable. Celle-ci est tout simplement inepte, absurde, impossible; l'association du principe héréditaire et du principe électif, c'est le rapprochement des contraires, un duel à outrance, une anarchie organisée; M. Blanc le prouve par A plus B, et vraiment il n'est pas besoin de grands efforts de raisonnement pour démontrer théoriquement les vices du système de l'équilibre des pouvoirs; un enfant y suffirait. Ce système impossible a cependant une assez bonne réponse à faire aux critiques méprisantes qu'on lui adresse: c'est qu'il existe et se meut; c'est qu'il se répand de pays en pays, et nulle part où on en a essayé l'application n'a encore été abandonné. *E pur si muove*, comme disait Galilée. Il ne manque même pas d'ardents panégyristes qui saluent en lui la plus belle conception et presque le dernier progrès de l'esprit humain. Mme de Staël se pâme d'aise devant les institutions anglaises et ne conçoit rien de plus parfait; avant elle, Montesquieu, examinant en philosophe moins prévenu les diverses formes de gouvernement, se prononçait aussi pour ce système d'équilibre, objet de tous les dédains de M. Blanc. Le publiciste de la démocratie a beau insister sur les différences, profondes sans doute, que présentent la constitution anglaise et la nôtre, le vice radical qu'il reproche au gouvernement qui nous régit, le duel du principe héréditaire et du principe électif, de la prérogative et du vote, existe en Angleterre comme en France, et l'histoire de la Grande-Bretagne depuis plusieurs siècles affaiblit singulièrement, on en con-

viendra, la valeur de l'objection théorique. D'un autre côté, les théoriciens abondent aussi dans le camp de la monarchie pure. Quoi de plus commode et de plus spécieux en même temps que de comparer la société à une vaste famille, où le roi, revêtu d'un caractère sacré, exerce l'autorité paternelle? Un grand penseur, dont le nom, si bien porté de nos jours, est à jamais vénéré, qui a résolu avec éclat de graves problèmes philosophiques, et qui marquera éternellement parmi les écrivains qui honorent le plus la religion, M. de Bonald, s'est égaré, lui aussi, en voulant résoudre scientifiquement le problème politique. Observateur chagrin des innovations contemporaines, il s'est replié en lui-même; il a cru qu'à la vérité religieuse devait correspondre une vérité politique, et s'est appliqué à dégager cette inconnue insaisissable. Vain labeur, où il est resté solitaire. Le monde s'écarte de plus en plus des voies tracées par M. de Bonald, et, sous la pourpre romaine, le digne héritier de ce nom illustre accepte avec franchise, invoque même hautement ces institutions nouvelles que condamnaient les théories de son père.

Il faut donc se garder de décrire, autour d'un symbole politique, un cercle de Popilius qu'on risque trop de voir franchir impunément; il faut se garder de dire : Point de salut hors de mon Eglise, et de proclamer des impossibilités que le fait de demain réalisera peut-être. Tout est possible, excepté le gouvernement parfait éclos des rêves d'un idéologue, excepté l'utopie. Bien des gens opposent aussi une fin de non-recevoir absolue à l'établissement de la forme républicaine. Qui n'a entendu mille fois proférer avec assurance dans la conversation cet aphorisme banal : « La république est impossible en France? » Eh! pourquoi donc, je vous prie? On n'en saurait donner de meilleure raison que cette persuasion du grand nombre. Ce sont ces mêmes hommes qui prophétisent depuis un demi-siècle la ruine imminente de la fédération américaine. A chaque crise commerciale, à chaque querelle de frontières, presque à chaque élection présidentielle, ils croient toucher à l'accomplissement de la prophétie. « Attendez un peu, disent-ils, voici la dissolution qui commence. » On attend encore, et il est probable qu'on attendra longtemps. Pourtant, les théoriciens auraient certes beau jeu à démontrer les vices des institutions fédérales des Etats-Unis. M. Blanc tombe dans une illusion

semblable quand il signale complaisamment le mal organique de la monarchie constitutionnelle, et s'apprête, avec une avidité de collatéral, à en recueillir l'héritage. Malgré des souffrances réelles, des pulsations irrégulières, et ce qu'on pourrait appeler des fièvres intermittentes, qui semblent la condition d'existence des peuples libres, la constitution actuelle de la France peut fournir une longue carrière, et je ne pense pas que la succession convoitée, qui serait d'ailleurs vivement disputée, soit près de s'ouvrir. Et pourtant, je ne voudrais pas lui garantir une seule année de durée, pas plus qu'à la vie d'aucun homme; car les gouvernements, comme les individus, périssent de deux manières : ou par caducité, ou par quelque accident imprévu, qui est ordinairement le résultat d'un excès. Qu'une crise violente vienne à emporter le régime actuel, M. Blanc aura quelques chances de faire admettre sa république; mais c'est être bien pauvre que de se trouver réduit à cette éventualité, et l'on s'expose à ne saisir jamais d'autre conclusion que celle du sonnet d'Oronte :

. . . . On désespère
Alors qu'on espère toujours!

Est-ce à dire que toutes les formes politiques soient indifférentes, et que leur comparaison doive rendre ou optimiste ou sceptique? Faut-il que l'esprit humain renonce à la noble prétention d'en imaginer une qui assure la plus grande somme de bonheur possible à la société qu'elle régira? Je le crois, si l'on entend réaliser un idéal indépendant des temps et des lieux, et ayant un caractère de vérité absolue. Toute recherche tentée vers ce but ne produira que des rêves et des mécomptes. Mais je suis loin de méconnaître l'influence que les conditions géographiques et historiques d'un peuple, ses traditions, ses mœurs et le développement de ses lumières doivent avoir sur ses institutions; et je crois ces institutions toujours perfectibles, précisément parce qu'elles ne seront jamais parfaites. Le divin auteur du Christianisme, en apportant au monde la confirmation ou la révélation nouvelle de toutes les vérités, a laissé dans le vague, ou plutôt dans la dépendance des faits, la question politique; il s'est borné à la séparer nettement de la question religieuse, à distinguer Dieu de César; et, satisfait d'avoir donné des lois à la conscience individuelle, bien sûr de l'action

que ces lois exerceraient à la longue sur les institutions publiques, il a payé le tribut aux conquérants, il a comparu devant les magistrats de fait de la Judée. L'Eglise, à son exemple, a commandé le respect pour toutes les puissances établies, quelle qu'en fût la forme, et n'a prétendu imposer à aucun peuple sa propre constitution. Au temps où sa suprématie politique était acceptée par toute l'Europe, où elle intervenait d'autorité dans toutes les querelles des nations et de leurs souverains, elle n'a jamais songé à donner la sanction religieuse à une forme particulière exclusivement à toute autre. Elle a excommunié des hommes, jamais des gouvèrnements, et a respecté également le monarque héréditaire de France, l'empereur électif d'Allemagne et le doge de Venise. Au lieu d'excommunier la monarchie, comme le fait intrépidement M. Louis Blanc au nom de la raison humaine, les docteurs modernes devraient imiter la sage réserve de l'Eglise. Un peu de réflexion les convaincrait d'ailleurs que toutes les formes se ressemblent singulièrement, quelques efforts qu'on ait faits pour en varier les combinaisons. Les mots s'écartent plus que les choses; entre monarchie et république, entre roi et président, on trouverait assurément beaucoup plus de rapports que de différences.

Ce qui diffère essentiellement entre les sociétés humaines est presque toujours indépendant de la forme des gouvernements. Je ne parle pas des religions et des mœurs privées : ce serait me donner trop d'avantages; mais, pour ne considérer que des institutions de l'ordre politique, la législation civile et criminelle, l'administration avec toutes ses branches, choses secondaires aux yeux des utopistes et des fauteurs de révolutions, importent certainement plus au bonheur intérieur d'un peuple, ainsi qu'à sa dignité extérieure, que la formule républicaine ou monarchique qui le régira. Et il est évident que, quelle que soit cette formule, elles pourront acquérir le même degré de perfection. Il y a plus, et j'arrive à ce que la question présente de plus actuel; ces grands principes, que le travail des siècles a péniblement dégagés de toutes les luttes sociales, et qui tiennent au sentiment chrétien de la valeur personnelle de chaque homme, par opposition à la déification païenne de l'Etat : l'égalité devant la loi, la liberté de la conscience, de la parole, des cultes, de la presse, de l'association, de l'enseignement, etc.; ces grands principes, dis-je, que notre Charte a proclamés,

que nous appelons nos conquêtes, et que méconnaissent, parmi ceux mêmes qui prétendent les avoir conquis, tant d'étroites et aveugles haines, n'appartiennent en propre à aucune forme de gouvernement. Un autocrate à idées libérales, ce qui n'implique pas contradiction, pourrait les concéder à ses peuples sans rien aliéner de sa puissance. L'Angleterre, les États-Unis, la Belgique surtout, trois formes qui assurément sont loin d'être semblables, les appliquent avec sincérité. En France on n'a de passion vraie que pour l'égalité, et la liberté est à peine comprise d'un petit nombre. Il a suffi aux catholiques d'inscrire ce mot sur leur bannière pour le faire renier de la foule, et les écrivains de l'opinion démocratique, un seul excepté (et l'on sait quel orage il a soulevé dans son parti pour avoir noblement défendu la liberté de l'Eglise), sont précisément ceux qui se font le plus remarquer par l'aversion pleine de colère qu'ils ont pour toute liberté.

Il n'y a rien de plus instructif que d'étudier, sous ce rapport, l'ouvrage de M. Louis Blanc. On voit clairement qu'il ne fait appel au suffrage universel que pour en exprimer un pouvoir monstrueusement despotique, qui confisquera toutes les libertés, qui asservira la pensée elle-même, et auquel tous les excès seront permis pourvu qu'on l'intitule république. L'acte qu'il demande à chaque fraction du peuple souverain est un acte d'abdication au profit de je ne sais quels démagogues, après lequel l'individu, volontairement dépouillé de toute spontanéité, n'aura qu'à se courber sous la verge de fer de ses élus; c'est toujours le sacrifice de l'homme à l'abstraction sauvage de la patrie, et, comme je le disais il y a un instant, la déification païenne de l'Etat. *L'État*, ce ne sera plus, à la vérité, Louis XIV, mais la majorité d'une Convention nationale, ou le petit-cousin du *magnanime* Robespierre, qui saura dominer par la terreur cette majorité. Qu'importe! *L'Etat* aura la direction religieuse, intellectuelle, industrielle de la nation; seul il aura des autels, des chaires, des écoles, des ateliers, des théâtres, et sans doute aussi des journaux et des livres; seul il enseignera les générations nouvelles pour les frapper à son effigie : l'enfant lui appartient plus qu'à sa famille. Je n'exagère rien, et j'ai hâte de citer.

« Lorsqu'un pouvoir a un but, il se doit d'y pousser la société avec unité de vues, avec suite, avec vigueur. En matière d'enseignement, la centralisation ne saurait être trop forte ; permettre, dans un pays déchiré par les factions, la folle

concurrence des écoles privées, c'est inoculer aux générations nouvelles le venin des discordes civiles, c'est donner aux partis rivaux le moyen de se continuer, de se perpétuer au milieu d'une confusion croissante d'opinions et de principes, c'est semer dans le chaos. Sacerdoce sublime quand l'État y pourvoit, l'éducation du peuple n'est plus, quand elle est abandonnée au caprice individuel, qu'une spéculation pleine de dangers, et ce qu'on appelle la liberté de l'enseignement n'est que la gestation de l'anarchie[1]. »

« Permettre que tous les cultes viennent, dans une confusion tumultueuse, s'emparer de la place publique; que les processions arborent des bannières diverses, se heurtent dans les rues; que toutes les Églises soient également protégées, est-ce là ce qu'il faut entendre par la liberté des cultes? Mais c'est légitimer tous les désordres et ouvrir carrière, en sens contraires, à toutes les profanations; c'est, de la part de l'État, abdiquer toute direction des intérêts moraux de la société, et cette direction-là est la plus importante de toutes; enfin c'est entretenir les esprits dans une incertitude qui brise le dernier ressort des consciences chancelantes, et ne laisse aux âmes plus fortement trempées que l'incrédulité avec toute son effronterie ou le fanatisme avec toute sa violence..... Et je concluais à la nécessité d'établir une RELIGION DE L'ÉTAT, jouissant d'une protection spéciale, recueillant tous les honneurs, tous les bénéfices d'un culte officiel et public[2]. » — « De tous les moyens de gouvernement, il n'en est pas de plus efficace et de plus légitime que le théâtre. Permettre à un simple particulier d'agir au gré de son caprice sur des hommes assemblés... c'est livrer au premier corrupteur venu l'âme du peuple en pâture, c'est abandonner au passant le droit d'empoisonner les sources de l'intelligence humaine. Dans un pays où le gouvernement serait digne de ce nom, l'État ne saurait renoncer à la direction morale de la société par le théâtre sans abdiquer[3]. »

Ailleurs, et à diverses reprises, M. Blanc condamne de la manière la plus expresse la liberté de l'industrie. Il évite constamment, bien que les occasions ne manquent pas, d'exprimer une opinion sur la liberté de la presse, et, sans aucun doute, c'est là un silence calculé pour ne pas choquer des susceptibilités trop générales, la liberté de la presse étant la seule que le sentiment public en France veuille avec quelque énergie. Mais M. Blanc la repousse intérieurement, et il n'est pas possible qu'un esprit tant soit peu logique excepte cette liberté de la réprobation qui frapperait toutes les autres. Je comprendrais plutôt qu'une proscription spéciale atteignît l'arme la plus puissante dont disposent les partis. On n'a qu'à reproduire, en y changeant un seul mot, toute l'argumentation de M. Blanc contre l'enseignement privé. Certes ce n'est pas lui qui permettrait, « dans un pays déchiré par les factions, la folle concur-
« rence *de la presse*, pour inoculer aux générations nouvelles le
« venin des discordes civiles, pour donner aux partis rivaux le

[1] Tome IV, p. 93.
[2] Lettre de M. Blanc déjà citée.
[3] Tome IV, p. 481.

« moyen de se continuer, de se perpétuer au milieu d'une con-
« fusion croissante d'opinions et de principes, pour semer dans
« le chaos. » Les terroristes y avaient mis bon ordre, et seraient encore ici d'excellents modèles à suivre. M. Blanc aime à citer ces hommes magnanimes; il transcrit complaisamment les passages suivants du rapport sur l'éducation présenté par Lakanal à la Convention nationale.

« A certains jours de l'année, les enfants et leur instituteur iront, sous la conduite d'un magistrat, visiter les hôpitaux et les prisons. Ces jours-là, ils suppléeront dans leurs travaux domestiques les citoyens pauvres qui seraient atteints d'infirmité et de maladie. — L'instituteur portera, dans l'exercice de ses fonctions et à toutes les fêtes nationales, une médaille avec cette inscription : *Celui qui instruit est un second père.* »

« Grandes pensées, ajoute aussitôt M. Blanc, qui suffisent pour révéler une grande époque! » Quelle est cette grande époque? La date sanglante en est indiquée, 1793! On demeure confondu en voyant que la préoccupation de système peut aller jusqu'à faire admirer, à un esprit distingué de notre temps, les niaiseries mêmes et les puérilités sentimentales d'une époque où l'odieux a pu seul effacer le ridicule.

Sachez-le donc et ne l'oubliez pas, vous tous qui prêtez l'oreille aux prédications des docteurs de la démocratie, vous qui êtes tentés peut-être de vous laisser séduire par leur tendre intérêt pour les classes pauvres, leur amour du peuple, leur respect de ses droits et de sa souveraineté. Ce qu'on vous demande, c'est de remettre par vos suffrages la plus absolue dictature aux mains des dominateurs d'une assemblée. S'il plaît à ces Messieurs de fabriquer une religion de l'Etat, d'inaugurer de nouveau la déesse Raison, pourquoi pas? ce fut la grande pensée d'une grande époque; votre culte deviendra séditieux; l'État vous imposera sa croyance officielle; l'Etat vous arrachera vos enfants pour les façonner selon son bon plaisir; l'Etat vous interdira la manifestation de toute pensée qui ne sera pas sienne. On vous dira que vous êtes fractions de l'Etat, qu'à certains intervalles vous pouvez, par un vote silencieux, changer vos maîtres : n'est-ce pas assez, et cette liberté nouvelle qu'on vous octroie ne vous dédommage-t-elle pas de la perte de toutes les autres? Encore si on vous la laissait longtemps! mais il se pourra que, pour votre plus grand bien, vos maîtres, sûrs de leur force et protégés par le silence qu'ils auront établi autour d'eux, se

proclament permanents et inviolables, et alors que vous restera-t-il? Hâtons-nous, on ne saurait mieux penser et mieux dire, de nous écrier avec M. Louis Blanc :

« La faiblesse et l'illégitimité d'un pouvoir se mesurent à l'étendue des ressources qu'il épuise. *Il est indigne de vivre si les intérêts qu'il arme contre lui sont assez nombreux et assez forts pour que le contact de la liberté lui soit mortel*; et, s'il ne lui est donné d'exister qu'à la condition d'absorber toute la sève d'un peuple, pourquoi donc existerait-il[1] ? »

On a souvent reproché aux royalistes de la Restauration de n'avoir *rien appris et rien oublié*. Appliqué au parti dont M. Blanc est l'éloquent organe, le reproche serait aujourd'hui plus juste encore. Je conçois que des hommes aigris par l'adversité, appartenant à une caste proscrite en masse après avoir été privilégiée, dépouillés de leurs biens, décimés, frappés dans leurs sentiments héréditaires, aient rapporté de l'exil des préventions vivaces contre tout ce qui avait surgi en France d'idées nouvelles, et aient difficilement discerné les besoins de la société moderne. Plusieurs cependant les comprirent et s'y associèrent sans rancune; les autres ont presque tous disparu, et, malgré les influences du foyer, la jeune génération qui les remplace se réconcilie de plus en plus avec les libertés publiques. Le parti démocratique, qui n'a pas eu la même excuse, s'est pourtant moins imprégné de l'esprit nouveau; il en est encore aux traditions de l'éducation classique; il n'a que des vertus romaines, la haine des rois, la haine de l'étranger, le mépris de la vie et de la liberté de l'individu, le culte idolâtrique de l'Etat. C'est un composé de Brutus et de César; il tient du premier par la passion républicaine, du second par la science du despotisme. Il n'est pas chrétien; il a une sorte de philosophie stoïque; ses héros sont les Scévola ou les Alibaud; il admire le gladiateur qui sait mourir avec grâce. Il parle sans cesse de progrès; il est en retard de dix-huit siècles, et ferait rétrograder la société en plein paganisme.

J'entends les réclamations de M. Blanc, qui m'opposera certains passages de son livre où il invoque une vaste rénovation sociale appuyée sur la fraternité évangélique. Je n'ai rien à répondre ici à ses théories de fraternité, d'organisation du travail [2], etc., théories que je crois vaines, et qu'il serait intéres-

[1] Tome IV, p. 210.

[2] M. Louis Blanc a publié une brochure sur l'organisation du travail.

sant de discuter, mais dont on ne rencontre dans l'*Histoire de Dix Ans* que des indications vagues, enveloppées de nuages et à peine saisissables. Ce que j'y trouve de réel, de concordant, de clairement formulé, c'est la république une et indivisible, c'est l'omnipotence d'une assemblée d'élus, c'est la sympathie audacieusement avouée pour les hommes et les choses de 93. Il n'est permis qu'au collége de prendre pour des progrès toutes ces vieilleries. Les citations que j'ai rapprochées ne laissent place à aucun donte. Quelques tendances plus humaines et plus généreuses, exprimées çà et là, prouvent seulement que l'auteur eût été digne de s'élever au-dessus des passions haineuses et des principes arriérés d'un parti dont les doctrines, en un pays chrétien, sont un contre-sens et un anachronisme.

Il y a en France, en dehors des partis politiques ou dispersés au milieu de ces partis, des hommes paisibles, austères, convaincus, qui ont mieux profité des leçons de l'histoire contemporaine. Ces hommes, s'il faut les appeler par leur nom, sont les catholiques. Depuis le commencement de ce siècle, depuis quelques années surtout, ils ont beaucoup appris et beaucoup oublié ! Ils ont oublié leurs préventions contre un ensemble d'institutions libérales qui, longtemps, leur ont inspiré de la défiance, parce que, gardiens inquiets d'un dépôt sacré, ils s'effrayaient de la facilité de l'attaque, et ne voyaient pas assez quelle puissance a la libre défense de la vérité. C'est en poussant des cris de liberté qu'on avait égorgé leurs prêtres et renversé leurs autels ; plus tard, sous la Restauration, le parti qui s'intitulait libéral était notoirement hostile à leurs croyances ; de là, chez les hommes attachés avant tout à leurs croyances, des répulsions qui tenaient à ce que la conscience a de plus respectable ; de là une fausse association d'idées et la persuasion erronée que la religion avait tout à craindre de la liberté. Les catholiques ont oublié ce préjugé funeste ; ils ont appris à avoir plus de foi en eux-mêmes et en la force propre de leurs doctrines, à ne rendre la cause de Dieu solidaire d'aucune cause humaine, à braver l'attaque pourvu qu'on leur laisse la liberté de la défense. Rassurés sur leurs croyances, comprenant l'alliance sainte de la religion et de la liberté, ils ont accepté franchement ces institutions nouvelles qu'on leur jetait comme un outrage et un défi ; ils se sont montrés sur la place publique, dans la presse et à la tribune ; ils ont réclamé leur

part d'air et de soleil ; ils ont dit fièrement, comme saint Paul : Je suis citoyen ! Alors, ç'a été dans tout le camp de l'irréligion, qui se croyait à jamais maîtresse du terrain, un immense cri de stupeur et bientôt de rage. On n'a pu pardonner à ces vaincus, qu'on avait l'indulgence de laisser vivre à l'ombre du sanctuaire, d'oser faire entendre au dehors leur voix, et demander le partage des droits communs. Puis, avec un instinct d'une soudaineté merveilleuse, avec une unanimité dont notre foi peut se glorifier, on a avoué que la liberté, pour l'Eglise, ce serait le triomphe, parce que dans son sein seulement se trouvent les convictions fortes, la discipline et les dévouements qui font vaincre. L'impiété n'a pas même eu l'habileté vulgaire de dissimuler ses terreurs ; désespérant de soutenir la lutte contre ce vieux Catholicisme dont elle parlait avec de si orgueilleux dédains, qu'elle disait mort de décrépitude, elle a voulu garrotter et bâillonner ce qu'elle appelait hier un cadavre. Quelle lâcheté, si plutôt ce n'était un éclatant hommage rendu à la puissance immortelle de l'Eglise ! Par malheur, les rédacteurs du pacte fondamental avaient eu l'imprévoyance de ne pas nous exclure des libertés promises à tous ; on avait même proclamé notre croyance celle de la majorité des Français, en sorte que, sous un régime de majorités, il y a double injustice et double inconséquence à nous refuser la jouissance des libertés communes. Mais la haine s'inquiète aussi peu de la logique que de la justice. Comme l'Eglise était importune, la Charte est devenue gênante, et nous assistons à un spectacle étrange. Des gens qui ont fait une révolution au nom de la Charte, d'autres qui lui ont juré fidélité, d'autres qui reprochent chaque jour au pouvoir de la violer en attentant aux libertés publiques, d'autres enfin qui trouvent la Charte trop peu libérale, tous la commentent dans le sens et l'intérêt du despotisme aussitôt que nous l'invoquons à notre tour pour revendiquer la liberté religieuse. Il n'est pas de misérable sophisme, de calomnie, d'injure, de falsification impudente qu'on rougisse d'employer contre nous. Les familiers du pouvoir et ses ennemis les plus acharnés combattent côte à côte, sans s'en étonner, pour l'oppression de l'Eglise. On va chercher des armes surannées dans l'arsenal poudreux de l'absolutisme impérial et monarchique, comme ces combattants des trois jours qui pillaient les curiosités historiques d'un musée. Nous citons la Charte, on nous répond par les décrets de

Louis XIV et de Napoléon. En même temps on excite les passions populaires, on s'efforce de soulever contre nous jusqu'aux sentiments de famille, on travestit outrageusement nos doctrines, et vingt journaux hostiles à notre croyance font chaque matin de la théologie imbécile pour duper leurs ignorants lecteurs. Nous, cependant, avec deux ou trois orateurs dans l'une et l'autre Chambres, avec deux ou trois organes dans toute la presse périodique, nous tenons tête à l'orage; loin de faiblir, notre voix s'élève de jour en jour plus haute et plus confiante; car nous avons sur nos ennemis, si forts et si puissants qu'ils soient, d'immenses avantages : nous avons une foi, et ils n'ont que des négations; du dévouement, et ils n'ont que des haines; nous avons des guides dont nous vénérons le caractère sacré, le talent, les vertus, le courage, et ils n'ont que des chefs de hasard, entourés de jalousies et d'ambitions rivales; enfin nous avons la logique pour levier, pour point d'appui la constitution; nos ennemis sont réduits à se passer de la première, puisqu'ils n'osent pas encore s'attaquer ouvertement à la seconde.

Certes l'épreuve est grave et solennelle; mais elle n'a de périls que pour nos institutions politiques. L'Eglise en a traversé de plus redoutables, et, quelle que soit l'issue de la lutte actuelle, elle en sortira avec honneur. Elle y aura gagné de voir sa cause plus nettement détachée de toute cause étrangère, ses enfants plus unis, plus fermes dans leur foi, plus resserrés autour de leurs pasteurs, et la puissance de ses doctrines universellement reconnue. Trop de passions se liguent dans le but de comprimer l'élan de la pensée chrétienne pour qu'il soit désormais possible de nier sa force; chaque attaque contre des hommes si faibles et si inoffensifs est un hommage rendu à la conviction qui les anime. La lutte à laquelle nous assistons n'eût-elle pas d'autre résultat, c'en serait un immense. Elle aura prouvé qu'après tout un siècle employé à saper nos croyances par la philosophie, par la science, par le sentiment, par la raillerie, par toutes les ressources de l'esprit humain; après une révolution qui a cru en abattre les restes sous la hache du bourreau; après que les philosophes modernes, moins violents que leurs devanciers, parce qu'ils se flattaient de recueillir tranquillement les profits de la victoire, ont prononcé l'oraison funèbre de notre culte en lui faisant l'affront d'épargner et même d'honorer sa mémoire; après qu'une classe nou-

velle, élevée dans le mépris de l'Eglise, a envahi les positions influentes de la société, et que toute l'activité de la nation a semblé absorbée par la politique et les affaires, l'idée chrétienne, dans cette France matérialisée, est encore ce qu'il y a de plus vivant, de plus fécond, de plus indomptable. Ainsi se trouvent justifiées, une fois de plus, aux yeux mêmes des impies, les promesses d'immortalité que Dieu a faites à son Eglise. C'est là un grand fait qui nous est acquis, et dont la portée ne serait pas atténuée par l'insuccès de nos réclamations. Mais le danger que courent nos institutions politiques est manifeste. Elles ne sont pas, comme l'Eglise, éprouvées par des siècles de vicissitudes; elles datent d'hier, et sont à peine parmi nous à l'état d'essai. La Charte attend encore plusieurs des lois qui devaient la compléter. Or, si les passions irréligieuses ont assez d'empire pour faire ajourner indéfiniment ce complément indispensable, ou, ce qui serait pire, pour faire voter, comme complément à la Charte, une loi condamnée par les principes qu'elle proclame; si l'on applique d'autres lois des temps les plus despotiques qu'elle a virtuellement abrogées; s'il suffit d'être catholique, c'est-à-dire du culte de la majorité des Français, pour être exclu de la liberté des cultes; si l'on perd ses droits de citoyen en liant sa conscience par un vœu d'abnégation; si l'Etat, qui n'a pas de religion, prétend imposer à des évêques un enseignement théologique; si, tandis que l'on maintient pour la presse le système répressif, on consacre pour l'enseignement le système préventif; alors évidemment nos institutions périssent par suicide. La France n'est ni digne ni capable de supporter la liberté; l'incohérence et la contradiction sont partout; la Charte est un drapeau menteur qui ne ralliera plus personne, et dont ses défenseurs abandonneront les lambeaux dans quelque fossé. Et le jour ne tardera pas à revenir où le despotisme asservira de nouveau la France, soit le despotisme d'un homme, soit celui d'une assemblée, tel que le conçoit et l'appelle l'écrivain dont m'a trop éloigné cette digression. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, ce châtiment est réservé aux inconséquences de notre siècle, que du moins nous puissions nous rendre le témoignage de n'avoir rien négligé pour le conjurer. Ne nous lassons pas de répéter que nous acceptons franchement la liberté; que nous la respectons chez nos adversaires, pourvu qu'ils nous en laissent notre part. Exerçons

les droits qui nous restent; réclamons, sans nous décourager, ceux qui nous manquent. Par là, ce n'est pas seulement nos droits que nous défendons, mais ceux de tous. Si nous succombons, l'Eglise, qui est immortelle, n'en subsistera pas moins sur les ruines de la constitution, et la postérité saura à qui imputer le désastre des libertés publiques. Elle dira que seuls en France nous les avons comprises dans leur développement logique, et que, dominé par l'effroi que lui inspire la libre expansion de la doctrine catholique, tout un peuple a mieux aimé se donner des chaînes que d'admettre quelques prêtres au partage de sa liberté.

Je reviens à M. Louis Blanc. Je n'ai pas à le suivre dans le récit des événements, récit instructif, attachant, puissant d'intérêt, mais constamment subordonné aux conclusions doctrinales de l'auteur. Je l'ai dit plus haut : l'histoire, pour M. Louis Blanc, est un moyen de démonstration de ses doctrines politiques. Il ne se pique donc pas d'impartialité. Il dresse un acte d'accusation contre le gouvernement issu de la révolution de Juillet et la bourgeoisie sa complice ; il fait comparaître les événements comme autant de témoins, les interroge, rédige leurs réponses, et fulmine enfin un véhément réquisitoire. Le gouvernement a eu toujours tort ; sur tous les points il a manqué non pas seulement de principes, de dignité, de hauteur de vues, de justice, de patriotisme, mais même de l'habileté la plus vulgaire; il a été aussi maladroit que coupable, et vraiment je suis émerveillé qu'il vive encore après une telle accumulation de fautes. M. Blanc ne s'arrête pas à expliquer cette anomalie, et ne paraît même pas s'apercevoir qu'il y a quelque singularité à ce qu'un gouvernement si pitoyablement dirigé ait échappé à tant de dangers. Il aime mieux opposer, à ce qu'on a fait, ce qu'il y avait à faire ; sur chaque question de politique intérieure ou extérieure, il a une solution toute prête, et la propose avec une assurance pleine de naïveté. Ce qui me frappe le plus, c'est l'extrême facilité de ces solutions ; il a fallu toute l'ineptie de nos gouvernants pour les laisser découvrir à M. Blanc. Les obstacles seraient tombés d'eux-mêmes ; il était si simple et si aisé de reculer nos frontières, de déchirer les traités, d'humilier les diplomaties étrangères, de dénouer toutes les complications à la gloire et au profit de la France, et cela sans coup férir ! Du fond de son cabinet, M. Blanc en indique les moyens, et je ne

prétends ici ni justifier la politique qu'il condamne, ni contester la valeur des solutions qu'il donne à plusieurs questions particulières. Je signale seulement ce dénigrement systématique de tous les actes quelconques du gouvernement, et cette présomption juvénile qui le porte à nier les difficultés les plus réelles. Je ne m'étendrai pas davantage sur le mérite littéraire de son œuvre. J'ai rendu, dans un précédent article de ce recueil, au talent de l'écrivain le plus sincère et le plus complet hommage. C'est la beauté du style qui a fait le succès de ce livre. M. Blanc a conquis son rang parmi les premiers prosateurs de notre temps, et doit seulement se défier d'une tendance à l'emphase, qui nuit un peu au charme de ses récits. Mais toutes les séductions de la forme ne sauraient me faire absoudre des doctrines politiques que je crois théoriquement frivoles et pratiquement pernicieuses. Je les ai repoussées avec vivacité ; j'ai encore à demander compte à l'auteur de ses doctrines religieuses. Je pourrais plaindre en silence et respecter les incertitudes de sa pensée si lui-même laissait le champ libre à la controverse et n'y faisait pas intervenir l'autorité de l'Etat ; mais un homme qui veut établir une religion officielle inquiète à juste titre ma conscience, et j'ai bien le droit de le questionner sur ses convictions personnelles, afin de savoir quelle sera cette religion de l'Etat qu'il prétend imposer à la société future. Déjà M. Blanc a accueilli par une fin de non-recevoir les questions que je m'étais cru permis de lui adresser nettement à cet égard.

« Comment! écrivait-il[1], il fallait que dans l'*Histoire de Dix Ans* je répondisse, avec tous les développements que comportent de telles matières, à tant et à de si hautes questions ! Comment ! j'encourais le reproche de n'avoir pas de principes et de marcher au hasard, parce que, ayant à écrire le récit de quelques faits contemporains, je ne les voyais pas dans une thèse de philosophie, suivie d'un cours de métaphysique, suivi d'une dissertation théologique? »

Et un peu plus haut :

« Vous me reprochez de manquer de conviction religieuse. Et qu'en savez-vous, Monsieur? »

Hélas ! répondrai-je, je n'en sais rien, et c'est précisément ce qui m'afflige. Je m'afflige qu'un écrivain éminent ait pu composer cinq volumes d'histoire et s'aheurter mille fois à des questions religieuses sans laisser percer sa propre croyance; que, mis en demeure de s'expliquer, il ait refusé absolument de le

[1] Lettre déjà citée.

faire. J'en conclus du moins que sa croyance, s'il en a une, n'est pas la mienne. Un chrétien ne refuse pas de confesser sa foi; il n'a pas besoin, pour la montrer, de débattre une thèse de philosophie, suivie d'un cours de métaphysique, suivi d'une dissertation théologique. Le moindre mot suffit, et un chrétien est toujours prêt à prononcer ce mot chaque fois que l'occasion s'en présente. C'est même l'avantage incommunicable de la doctrine catholique, qu'un simple acte d'adhésion, formulé incidemment, implique la solution donnée à tous les plus graves problèmes qui puissent agiter l'esprit de l'homme. Or, M. Blanc, si nulle part il n'attaque les dogmes chrétiens, nulle part aussi n'y fait acte d'adhésion. Il condamne énergiquement l'impiété voltairienne, et déclare que le sentiment religieux est « la source « de toute poésie, de toute force et de toute grandeur; » puis il tombe dans les déclamations banales contre le *fanatisme* des prêtres. Il parle indifféremment de la Providence et de la Fortune, sans paraître préoccupé d'autre chose que de l'harmonie de la phrase. Il décrit avec une semblable précision de détails, présentés de manière à émotionner fortement le lecteur, la mort chrétienne du roi Charles X, et la mort toute païenne d'Armand Carrel, et ne trahit lui-même aucune émotion religieuse à l'aspect de deux scènes si diversement solennelles. S'il vient à comparer notre civilisation à celle de l'Afrique, il trouve seulement que « nous apportions aux Arabes, en même « temps que le pouvoir et l'unité, nos lumières, nos arts, *une no-* « *tion plus haute de l'humanité*, des mœurs plus douces, un sen- « timent délicat des choses. » De l'Evangile et du Coran, pas un mot : il semble que ce soit là une dissidence trop peu importante pour être mentionnée. J'ai beau chercher, je ne puis pas trouver d'autre dogme, accepté par l'auteur, qu'une vague fraternité, ou cette *notion plus haute de l'humanité*, ce qui assurément n'a rien de compromettant. Et pourtant il veut donner au gouvernement la direction religieuse de la société, il veut rétablir une religion de l'Etat. Encore une fois, quelle sera donc cette religion ? M. Blanc aurait-il la prétention d'en fonder une nouvelle? voudrait-il perfectionner une de celles qui existent? Les élus de la nation commenceront-ils leurs travaux par la rédaction d'un catéchisme officiel ? Voteront-ils au scrutin sur l'existence de l'Etre suprême, sur l'immortalité de l'âme, sur chacun des dogmes dont se compose une religion ? Et s'il y a té-

mérité à vouloir préjuger le résultat de leurs délibérations, du moins ne pourrai-je savoir quelle motion sera présentée par M. Louis Blanc, membre influent sans doute de la future Convention nationale?

M. Blanc trouvera peut-être ces interrogations importunes. Je n'espère pas qu'il y réponde. Il est plus à son aise sur le terrain politique. Là sa pensée n'a pas de voiles; il affirme, il nie, il dogmatise; il a un symbole de foi républicaine et des anathèmes contre toutes les formes de l'hérésie monarchique. Etrange contraste! Je l'ai déjà dit, je le répète en terminant: chercher l'absolu dans les combinaisons politiques, c'est poursuivre une chimère. L'absolu est plus haut; il faut l'aller demander à la religion; on ne le rencontrera pas ailleurs.

Le temps a fait parmi nous la monarchie constitutionnelle; acceptons-la plutôt que de courir les hasards de nouvelles révolutions. Elle a un mérite immense, c'est d'avoir proclamé toutes ces libertés publiques qui ne sont autre chose que le développement d'une notion chrétienne. Attachons-nous fortement à ces libertés; respectons surtout la liberté religieuse. La religion, source féconde de moralité et de dévouement, est encore plus utile aux peuples libres qu'aux nations régies despotiquement. Si nos institutions s'affermissaient et se complétaient, si d'aveugles haines ne se liguaient pas pour les fausser, on comprendrait qu'elles permettent la réalisation de tous les progrès sociaux. La charité chrétienne en fournit chaque jour la preuve. Tandis que les publicistes de la démocratie réclament, dans des pages stériles, l'amélioration du sort des classes pauvres, l'Eglise s'y voue avec moins de bruit et plus d'efficacité. Sans cesse attaquée, outragée, calomniée, elle prodigue silencieusement ses bienfaits à une société ingrate. Il y a en France des milliers de prêtres, de moines, de Frères ignorantins, de religieuses, de pieux jeunes gens et de *dévotes* qui se livrent assidûment au soulagement de la misère. Il y a une multitude d'œuvres et d'associations de bienfaisance, inspirées par le Catholicisme, qui s'efforcent de secourir dans ses besoins physiques, de relever dans sa dignité morale le pauvre, l'enfant abandonné, l'apprenti, le prisonnier, le malade, le criminel, la femme perdue...... L'Eglise fait tous les jours, en faveur du peuple, des prodiges d'amour; la démocratie n'a encore fait pour lui que des livres. Alfred DE COURCY.

SYBILLE

OU LES DEUX NATIONS.

XV

Quand Gérard et son ami eurent quitté le couvent, ils se dirigèrent d'un pas rapide vers le centre de la ville ; les rues en étaient à peu près désertes, et, à l'exception des éclats de voix qui sortaient par intervalle de quelque cabaret, il y régnait un paisible silence.

La principale rue de Mowbray, appelée la rue du Château, en mémoire de la vieille forteresse baroniale qui jadis s'élevait sur le même emplacement, représentait l'état de la civilisation moderne aussi fidèlement que le hautain donjon avait caractérisé l'antique vasselage. L'étendue de Castle-Street n'eût pas été indigne de la métropole : elle traversait une grande partie de la ville, toute fière de son bel éclairage au gaz et de ses larges trottoirs, indices d'ordre et de prospérité ; de chaque côté de cette rue s'ouvraient d'immenses magasins moins somptueux que les palais de Venise, mais non moins remarquables peut-être sous d'autres rapports. Ce brillant assemblage n'était interrompu de loin en loin que par quelque ancienne manufacture, bâtie autrefois dans les champs du Mowbray primitif, et dont le premier fondateur n'avait pas assez compté sur l'avenir et sur l'énergie de ses concitoyens pour prévoir les merveilles de l'industrie que leurs efforts réaliseraient autour d'elle.

Après avoir longtemps suivi Castle-Street, Gérard et Stéphen la quittèrent et gagnèrent, à travers mille détours, une partie plus ouverte de la ville. Là, les rues s'arrêtaient, les maisons disparaissaient, pour faire place à de grandes cheminées, à de longs bâtiments qui,

s'élevant de toutes parts, indiquaient le quartier industriel par excellence. En traversant ce vaste espace, les deux amis atteignirent un second faubourg bien différent de celui où se trouvait le couvent de Sybille : autant le premier paraissait morne et désert, autant celui-ci était animé, bruyant, éclairé.

On était au samedi soir : une foule nombreuse encombrait des impasses et des cours infectes, débouchant incessamment dans les rues principales par des arcades étroites et si basses qu'on ne pouvait passer dessous sans courber la tête. La population souterraine des caveaux sortait, hâve et chétive, par des escaliers obscurs, pressée d'aller respirer un peu d'air ou d'acheter les provisions du lendemain. Les boutiques étaient pleines de chalands ; des groupes d'acheteurs entouraient les échoppes où s'étalaient pompeusement à la clarté d'un nombre infini de lanternes des mets de tout genre.

« V'là d'la belle marchandise ! en v'là d'la belle ! criait une revendeuse à l'air avenant et enjoué, placée derrière une échoppe déjà bien dégarnie, mais qui, cependant, offrait encore mille tentations à ceux qui ne pouvaient acheter.

— Oui, voisine, c'est un bon morceau, j'dis pas le contraire, répondit tout pensif un petit homme malingre.

— Eh ben, voyons, il se fait tard, votre femme est malade ; d'ailleurs, vous êtes un brave homme, j'vous le laisserai pour dix sous, et de la réjouissance par dessus le marché. Ça va-t-il ?

— Non, voisine, il n'y a pas de viande pour nous demain.

— Allons donc! avec c'que vous gagnez vous devriez rouler carrosse.

— Avec c'que j'gagne ? Comme vous y allez, voisine. Ces canailles de Shuffle et Screw m'ont-ils pas encore rabattu sur ma semaine, c'te fois ?

— Ah ! tas de bandits ! s'écria la marchande indignée. Et dire qu'il n'y a pas de punitions pour des monstres pareils !

— Tout ça sous prétexte de négligence ! Que le diable les confonde avec leur négligence ! Vous m'connaissez, voisine Carey ; j'suis-t-il un homme à livrer de mauvaise ouvrage ?

— Qu'est-ce que vous me parlez de mauvaise ouvrage! J'vous ai vu que vous n'étiez encore qu'un galopin et jamais personne n'a dit du mal de vous avant ces Shuffle et Screw. En v'là du monde !

— Ils nous refont tous, voisine ; à les entendre on croirait qu'ils donnent les mêmes prix que les autres, mais tout passe en amendes. Entrez, sortez, bougez d'un pas, crac ! vous êtes à l'amende, et quand vous allez chercher votre semaine on vous en rabat la moitié. Je m'suis laissé dire que la maison ne marchait que par les amendes.

— Jour de ma vie ! ces gens-là n'ont pas d'entrailles de chrétien..... Dix sous et demi la livre, ma petite dame; vous demandez du veau ?.. N'y en a plus..... Attends seulement, on t'en donnera ! Tu m'as bien

la tournure d'une femme à manger du veau,» grommela la marchande en haussant les épaules , quand la pratique se fut éloignée. Puis , s'adressant de nouveau au petit homme, elle ajouta :

«Tenez, voisin Hill, portez ces restes à vot' femme; nous compterons ça plus tard. »

Tout d'un coup sa figure prit une expression sévère à la vue d'un jeune homme qui venait de s'arrêter devant son étal.

« Qu'est-ce que tu demandes ici, vaurien ? » lui dit-elle sèchement.

Celui à qui elle adressait cette question était un garçon d'environ seize ans, petit, fluet, à l'air impertinent, et dont la figure eût été assez jolie si des excès précoces ne l'eussent déjà flétrie ! Pour se grandir, il portait des pantalons blancs beaucoup trop longs ; un mouchoir de soie rouge, roulé négligemment autour de son cou en guise de cravate, était rattaché par une grosse épingle en faux or ; il n'avait pas de gilet, mais seulement une espèce de tunique de gros drap grisâtre retenue par un bouton unique ; un chapeau très-haut de forme, sous lequel brillaient des yeux bleus pleins de malice, complétait son ajustement.

« Vous fâchez pas, mère Carey, dit-il avec une humilité moqueuse.

— Ne m'appelle pas comme ça ! s'écria la revendeuse en colère. Va-t-en plutôt trouver ta propre mère, qui s'meurt dans un taudis, pendant que tu fais le monsieur à un second étage.

— Ma mère se meurt ! Laissez-moi donc tranquille ; elle est ivre, v'là tout.

— Et quand elle serait ivre, qu'est-ce qui la fait boire si ce n'est le chagrin? Dire qu'elle travaille depuis cinq heures du matin jusqu'à sept heures du soir, et tout ça pour un garnement pareil.

— En v'là encore bien d'une autre ! Mais dites-moi donc, s'il vous plaît, ce que ma mère a jamais fait pour moi, excepté de m'donner de la thériaque et du laudanum quand j'étais petit, pour me remplir l'estomac et m'empêcher de crier ; en vertu de quoi elle a arrêté la croissance du plus bel homme de Mowbray, comme dit Julia ! »

Là dessus notre jeune homme se redressa en enfonçant ses mains dans la profondeur de ses poches.

« Non, de ma vie ni de mes jours j'ai vu chose pareille, dit Mme Carey en croisant les bras.

— Bah ! pas même quand vous nous vendiez votre vieil âne pour du veau, la mère?

— Tais ta langue, vipère, s'écria la marchande exaspérée. Mais, t'as beau faire, tout le monde sait bien que tu n'es ni chrétien ni baptisé, et personne ne croira tes mensonges.

— Tout le monde sait que je fais honneur à mes affaires, reprit le garçon. Moi je n'tiens pas un étal pour y vendre de la charogne au clair de lune ; je demeure à un second, s'il vous plaît, et j'ai femme et enfant, ou tout comme.

— Petit scélérat!.... »

Mais il n'était pas facile d'attraper le jeune drôle, qui avait les jambes aussi agiles que la langue.

A ce moment deux ouvrières passaient devant l'échoppe de la revendeuse ; l'une d'elle s'approcha et lui dit gaîment :

« Bonsoir, Madame Carey ; que vous a donc fait Dandy Mick ? »

Les deux jeunes filles portaient une robe éclatante, un petit fichu noué sous le menton, un collier de corail et des boucles d'oreilles en or. Leurs cheveux étaient soigneusement arrangés.

« Ah ! c'est toi, mon enfant, dit la marchande, qui, après tout, avait bon cœur. Ce méchant garnement vient de me dire des insolences.

— C'était pour rire, Madame Carey, dit Dandy Mick ; histoire de plaisanter.

— C'est bon, c'est bon, vaurien, en voilà assez... Où as-tu été tout ce temps-là, ma fille, et qu'est-ce que cette jeunesse ? ajouta-t-elle plus bas.

— J'ai quitté la fabrique de M. Trafford, dit la jeune ouvrière.

— Tant pis, mon enfant ; car ces Trafford sont de bonnes gens, et c'est un bonheur pour une fillette de travailler chez eux.

— Vous avez raison, Madame Carey, seulement c'est bien ennuyeux. Moi, je n'aime pas la campagne, il me faut de la société.

— C'est pas l'embarras, dit la marchande avec franchise, j'aime bien aussi faire un petit bout de conversation.

— Et puis, reprit la jeune fille, je n'entends pas grand'chose aux livres, moi ; j'ai jamais rien pu apprendre, et chez ces Trafford il y a tant d'écoles !....

— Savoir vaut mieux que richesse, dit Mme Carey d'un ton sentencieux. Quoique je ne sois pas bien savante, non plus... dans mon temps les choses allaient autrement... Mais les jeunesses d'aujourd'hui...

— Quant à moi, dit Mick, je ne sais pas comment je passerais ma journée si nous n'avions pas notre Athénée.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? demanda Mme Carey d'un ton moqueur.

— C'est notre société scientifique et littéraire, donc, qui compte cinquante membres, et où nous recevons trois journaux de Londres.

— Où travailles-tu maintenant, mon enfant ? demanda la revendeuse à l'ouvrière.

— Je travaille chez Wiggin et Webster, et voilà ma camarade. Nous tenons ménage ensemble. Nous avons une belle chambre dans Arbour-Court, n° 7. C'est un peu haut, mais on a de l'air. Si vous voulez venir prendre une tasse de thé avec nous demain, Madame Carey, nous attendons du monde.

— Bien obligé, ma fille.... Ainsi vous tenez maison à vous deux ?

Hein ! Tous les enfants tiennent maison maintenant ; c'est le monde renversé.

— Et vous nous ferez plaisir de venir aussi, Mick, avec Julia, si vous n'avez pas d'invitation, continua l'ouvrière. N'est-ce pas ? dit-elle à sa compagne.

— Oui, bien sûr, répondit celle-ci timidement.

— Et où allez-vous maintenant, Caroline ? dit Mick.

— Je ne sais pas. Il fait si beau ce soir, j'ai dit à Henriette : Allons-nous promener, et demain nous resterons couchées jusqu'à midi.

— C'est pas désagréable en hiver, dit Mick, avec une bonne pipe de tabac. Mais dans ce temps-ci, faut que je remue. En sortant de la fabrique je m'suis baigné dans la rivière, et puis j'ai été faire un peu de toilette (il se regarda d'un air satisfait). Et maintenant je vais au Temple. Julia s'est piquée avec une navette ; c'est pas grand'chose, mais ça l'empêche de sortir ; si vous voulez venir avec moi, je régale.

— Ah ! Dandy Mick, il n'y a personne comme vous pour faire une politesse, s'écria Caroline enchantée ; je l'ai toujours dit. C'est si beau le Temple ! J'en parlais hier soir à Henriette ; elle n'y a jamais été. Je lui ai proposé d'y aller ensemble ; mais deux jeunes filles toutes seules, vous savez, ça n'a pas bonne mine. On n'aime pas à se faire voir dans un lieu public, comme si on ne connaissait personne.

— C'est vrai, dit Mick. Maintenant partons. Bonsoir, voisine.

— Ne nous oubliez pas demain soir, dit Caroline.

— Demain soir ! le Temple ! Décidément le monde est renversé, dit Mme Carey ; il n'y a plus d'enfants. Un gamin pareil qui demeure au second étage avec femme et enfant, ou tout comme, comme il dit. Et c'te fillette qui m'invite à prendre le thé ! Les pères et mères ne sont plus rien au jour d'aujourd'hui. »

Mme Carey aspira lentement une prise de tabac, et ajouta après une longue pause :

« Les enfants touchent l'argent, et voilà ! »

XVI

Pendant que cette conversation avait lieu entre la marchande et les jeunes gens, Gérard et Stéphen s'arrêtaient devant une grande maison blanche ornée prétentieusement de quelques maigres sculptures. Une vive lumière l'éclairait, et, à en juger par le bruit qui se faisait à l'intérieur et le nombre de personnes qui se pressaient incessamment à l'entrée, on ne pouvait douter que ce ne fût un lieu très-fréquenté. L'enseigne, sur laquelle on lisait : *Au Chat qui joue du violon*, indiquait du reste suffisamment la destination de l'établissement. Il était tenu par un certain John Trottman, vulgairement appelé Chaffing-Jack par les

habitués de la maison, qui lui avaient fait sous ce nom une réputation colossale.

Les deux amis pénétrèrent dans l'intérieur à travers une foule compacte, et se dirigèrent vers le bureau présidé par une engageante dame de comptoir. Stéphen lui jeta un regard d'intelligence, et, s'approchant d'elle, il lui dit à voix basse :

« Est-il ici ?

— Oui, monsieur Morley ; il est dans la salle, et il a demandé déjà plusieurs fois après vous et votre ami. Je crois que vous ferez bien d'entrer ; il désire vous parler. »

Stéphen murmura quelques mots à l'oreille de Gérard. Bientôt après il demandait deux billets d'entrée que la belle caissière s'empressait de lui donner moyennant la modique somme de six sous par personne, laquelle somme était remboursable en liquide, comme le portait le règlement imprimé sur le billet. Malheureusement ce n'était qu'une compensation dérisoire pour un membre de la société de tempérance.

Un joli escalier, garni d'une rampe en cuivre poli, les conduisit à une sorte d'antichambre au milieu de laquelle une porte à deux battants donnait accès dans le sanctuaire. Un jeune garçon se tenait à côté pour recevoir les billets des arrivants. Les proportions grandioses de cette porte affichaient de grandes prétentions architecturales ; elle était peinte en vert clair, relevé d'or, et une inscription dessinée en lettres de gaz flamboyant portait ces mots : C'EST ICI LE TEMPLE DES MUSES.

Gérard et Morley entrèrent.

Ce séjour des neuf sœurs consistait en une longue pièce assez haute, mais étroite, dont le plafond était richement décoré.

Des peintures à fresque, exécutées par une main énergique, couvraient les murailles ; elles représentaient des sujets empruntés à Shakspeare, à Byron ou à Walter Scott : ici le roi Richard, là Mazeppa et la dame du Lac ; plus loin Hubert menaçant Arthur, Haïdée sauvant don Juan, et Jeanie Deans en présence de la reine.

Trois ou quatre cents personnes attablées formaient différents groupes, tous mangeant, buvant, parlant, riant et fumant ; car, en dépit des peintures et des dorures, il avait été impossible de bannir cette jouissance du *Temple des Muses*. Cependant la tenue générale était fort convenable, bien que la société se composât principalement d'ouvriers des fabriques. Les garçons se montraient aussi empressés que s'ils avaient eu affaire à la plus haute aristocratie, et le bruit, quoique grand, était supportable. De temps en temps, une sonnette se faisait entendre ; alors un silence presque général s'établissait, le rideau d'un théâtre pratiqué à l'une des extrémités de l'appartement se levait, et une dame dans une toilette de fantaisie venait chanter, au milieu de quelques buissons de papier, une ballade populaire ; ou bien encore un ténor, sous le costume d'un fermier de l'ancienne comédie, régalait l'assistance d'une de

ces tristes choses qu'on appelle une chanson comique. Parfois on faisait de la musique ; une jeune virtuose, en robe blanche, galamment conduite par un monsieur à moustaches noires, exécutait sur une harpe d'or de ravissantes variations. C'était d'ordinaire la première harpiste et le premier violon de S. M. le roi de Saxe, passant tout à fait par hasard à Mowbray en faisant un voyage d'agrément pour visiter les merveilles de l'industrie anglaise. Autrement les habitués se contentaient de quatre Bohémiens ou d'un nombre égal de Suissesses ; mais le plaisir le plus populaire au *Temple des Muses* était donné par des amateurs ou de jeunes élèves qui voulaient suivre la carrière du théâtre, et s'essayaient devant un auditoire souvent peu indulgent.

Un garçon expérimenté aborda Gérard et Stéphen, dès leur entrée dans la salle, et leur fit maintes offres de service, cherchant à les convaincre, avec une rare éloquence, qu'ils avaient en même temps faim et soif, ou tout au moins l'un, ce qui ne pouvait manquer de faire naître l'autre ; mais il fut brusquement interrompu par le maître de céans.

« Laisse ces messieurs tranquilles, lui dit-il en le poussant de la main ; on a besoin de toi là-bas. Voilà deux Américains qui demandent du vin d'Espagne ; ils ne savent pas ce que c'est ; tu leur donneras de notre rogomme, tu sais, et s'ils ne sont pas contents, tu diras que c'est du Parfait amour de Mowbray. Il faut bien donner un nom aux choses ; pas vrai, Monsieur Morley ? Le nom fait tout ; c'est le nom qui a fait la fortune de mon établissement. Si je l'avais appelé le Salon, au lieu du Temple, personne n'y serait venu, et les magistrats ne m'auraient peut-être jamais accordé ma patente. »

John Trottman, dit Chaffing-Jack, était un gros homme déjà sur le retour, mais actif, jovial, et fort habile dans sa partie. Sa toilette, exactement copiée sur celle d'un premier sommelier de la taverne de Londres, était très-soignée ; il attachait beaucoup d'importance à son gilet blanc, à ses bas de soie noire, aux boucles de ses culottes courtes, et surtout à son épingle de diamant.

« La maîtresse nous a dit que vous vouliez nous parler, dit Stéphen.

— Oui, j'ai bien des choses à vous apprendre, répondit Chaffing-Jack en se pinçant le nez par un geste familier. Asseyez-vous à cette table, maître Gérard ; voyons, que vous servirai-je ? un verre de mon Parfait amour ? Vous ne trouverez jamais son pareil ; la recette est dans notre famille depuis cinquante ans. Je sais que M. Morley n'est pas des nôtres. Une tasse de thé, Monsieur Morley ? Non ?... rien que de l'eau ?... ma foi, c'est drôle. Garçon, es-tu sourd ? viens ici. Un verre d'eau pour le secrétaire de la société de tempérance de Mowbray ; j'aime les titres. Allons ! un peu vite, et va voir si j'y suis....

— Ainsi vous pouvez nous donner quelques renseignements sur ce...

— Pardon, je suis à vous dans la minute. » Et leur hôte s'élança comme un trait, et avec une agilité extraordinaire, à travers un laby-

rinthe de tables. Un instant après, il reprenait sa place à côté des deux amis.

« Je vous demande pardon, Monsieur Morley; mais je voyais l'Américain menacer un de mes garçons de son couteau; je l'ai appelé colonel, ça l'a apaisé tout de suite. Pas de querelles ici, voyez-vous; ma patente en dépend.

— Nous parlions... reprit Morley.

— Vous avez raison; maintenant, à notre affaire. Eh bien, pour ce qu'il en est de cet homme, de ce Hatton, je me le rappelle parfaitement, quoiqu'il ait disparu depuis une vingtaine d'années. C'était un drôle de corps; il ne buvait que de l'eau, et dans ce temps-là on n'avait pas inventé la tempérance; ainsi, pas d'excuse, soit dit sans vous offenser, Monsieur Morley. Quant à des sociétés respectables, c'est autre chose; si on ne boit pas, on fait des discours; on loue mes salles, ça fait toujours aller le commerce.

— Et Hatton... dit Gérard.

— Ah! un drôle de corps, allez. Je lui ai prêté une fois vingt-cinq shillings, les derniers que je possédais; je ne les ai jamais revus. Il voulait me donner un vieux livre à la place, ce n'était pas mon affaire; j'ai pris un vase de porcelaine pour ma femme. Il avait une boutique de curiosités, courait tout le pays à la recherche de vieux manuscrits, de vieilles choses, et se donnait le titre d'antiquaire; drôle de corps, drôle de corps!

— Et en avez-vous entendu parler depuis, demanda Gérard avec quelque impatience.

— Pas un mot, ni moi, ni personne à ma connaissance.

— Je croyais que vous aviez quelque chose à nous dire sur son compte, dit Stéphen.

— En effet, je puis vous mettre sur ses traces. Croyez-vous donc qu'on a vécu à Mowbray toute sa vie pour rien? qu'on a vu tant de changements, pendant cinquante ans, sans apprendre bien des choses? Quand je pense que c'était alors un petit village, et que c'est maintenant une ville remplie de toutes sortes de beaux établissements comme qui dirait celui-ci (et le propriétaire du Temple des Muses jeta autour de lui un regard de complaisance).

— Nous vous écoutons, » dit Gérard un peu ironiquement.

Une sonnette se fit entendre.

« Chut! s'écria John Trottman en se levant d'un bond. Messieurs et mesdames, vous êtes priés de faire un peu de silence pour écouter une dame polonaise que j'ai l'honneur de vous annoncer. La signora chante l'anglais comme un enfant qui vient de naître. »

On leva le rideau et chacun baissa la voix, en s'efforçant de modérer en même temps le cliquetis des verres et des fourchettes.

La dame polonaise vint dire une chanson populaire, à la grande sa-

tisfaction de son auditoire, dont la partie encore imberbe répéta plusieurs fois *Bis !*

Longtemps après que la cantatrice se fut retirée avec la révérence d'usage, maître Trottman se tenait encore debout faisant force saluts et recevant les applaudissements du public.

« En vérité, dit-il en se rasseyant enfin, l'enthousiasme de ces bonnes gens me touche ; ils me regardent comme un père.

— Et vous croyez être sur les traces de ce Hatton ? reprit Stéphen.

— On prétend qu'il n'a pas de parents.

— Je le sais.

— Encore un verre, maître Gérard.... Je ne vous en offre pas, Monsieur Morley, ce serait inutile. Enfin chacun son goût, comme on dit.

— Et Hatton, demanda Gérard ; on croit donc qu'il n'a pas de parents ?

— On le croit; mais on se trompe. Il a un frère, et je puis vous donner les moyens de le voir.

— A la bonne heure, voilà qui ressemble à quelque chose, dit Gérard. Et où peut-on le trouver ?

— Pas ici, d'abord, car il n'y met jamais le pied, et dans l'endroit qu'il habite on se soucie autant des institutions populaires que du grand Turc.

— Mais où demeure-t-il donc ? dit Stéphen.

— Comment ! que vois-je ? s'écria l'hôte en se levant. Holà! garçons; ce monsieur américain grave son nom sur la table d'acajou ; montrez-lui le règlement imprimé, et mettez-le à l'amende de cinq shillings pour dommages et intérêts ; ça lui apprendra à gâter les meubles. S'il résiste (il a payé sa dépense ?), appelez l'agent de police qui prend le thé en bas avec votre maîtresse. Allons, dépêchons.

— Où demeure-t-il ? insista Stéphen.

— Dans le pays des mines, dit l'hôte, à dix milles d'ici environ. Il travaille le fer pour son propre compte. Vous avez bien entendu parler d'un endroit appelé la *Cour de l'Enfer* ; eh bien, c'est là, et son nom est Simon.

— Et croyez-vous qu'il conserve des rapports avec son frère ? demanda Gérard.

— Ah ! pour ça je n'en sais rien, du moins quant à présent. Monsieur le secrétaire, que voilà, m'a demandé des informations sur un individu absent sans congé depuis vingt ans, qui, disait-on, n'avait pas de parents. Je lui en ai trouvé un, et un très-proche; il me semble que je me suis acquitté de ma commission... Ah ! ce monsieur américain se fâche ; bon, voici l'agent de police... Il faut que je le prenne sur un ton un peu haut. »

Là-dessus maître John Trottman les quitta.

Ceci ne doit pas nous faire oublier Dandy Mick et ses deux compagnes que nous avons vus se diriger vers le Temple.

Quand ils entrèrent Caroline se pencha vers Henriette et lui dit tout bas :

« Eh bien, qu'en penses-tu ?

— Il me semble que c'est aussi beau que chez la reine ; mais je suis toute tremblante.

— N'importe, faut pas en avoir l'air.

— Avancez donc, dit Mick; auriez-vous peur par hasard ? Tenez, asseyons-nous ici. Maintenant qu'est-ce que vous prendrez ? — Garçon, ici, garçon !

— Voilà, Monsieur, voilà !

— Pourquoi ne venez-vous pas quand j'appelle ? dit Mick avec importance. Je m'égosille depuis un quart d'heure... Deux verres de liqueur pour ces dames et une mesure de genièvre pour moi. Attendez... Garçon, n'allez donc pas si vite ; pensez-vous qu'on puisse boire sans manger ? Apportez-nous des saucisses pour trois ; bien rissolées surtout.

— A l'instant, Monsieur.

— C'est comme ça qu'il faut parler à ces gens-là, dit Mick d'un air satisfait, bien récompensé d'ailleurs de ses peines par l'admiration de ses compagnes.

— C'est gentil, n'est-ce pas Mademoiselle Henriette? reprit-il du ton d'un homme blasé.

— Oh! c'est superbe ! dit Henriette.

— C'est le seul endroit où on puisse aller. Tenez, voici la dame du Lac, mais elle n'est qu'en peinture ; je l'ai vue à Londres, dans de la vraie eau. »

A ce moment on plaça devant eux un plat fort appétissant de pommes de terre écrasées, surmonté de saucisses fumantes, flanqué de deux verres de liqueur pour les jeunes filles et d'un pot de genièvre pour leur compagnon.

« Les assiettes sont-elles chaudes ? demanda Mick.

— Oui, Monsieur.

—Les assiettes chaudes font les bons plats. Allons, Caroline ; à vous, Mademoiselle Henriette ; ne retirez pas votre assiette si vite ; prenez donc des pommes de terre : on les écrase ici admirablement. »

Les trois jeunes gens s'amusaient de tout leur cœur. Mick en particulier était enchanté de servir ses compagnes et de boire à leur santé.

Quand le garçon eut retiré les assiettes, Mick remplit son verre et dit en se renversant sur sa chaise :

« On a beau dire, mais voilà la vie.

— Le plus grand plaisir que nous avions chez les Trafford, dit Caroline, c'était notre leçon de chant.

— Je les plains, les pauvres diables de campagnards, dit Mick; nous en avons quelques-uns à la fabrique ; ils viennent, je crois, de Suffolk ; c'est ce qu'ils appellent des laboureurs : une triste chose, ma foi !

— Ah ! oui, les émigrants, dit Caroline; on les vend comme des esclaves, et puis on les envoie ici pour faire baisser les salaires.

— Nous leur servirons un plat de notre façon avant qu'ils n'y parviennent, comptez-y. Où travaillez-vous, Mademoiselle Henriette ?

— Chez Wiggin et Webster, Monsieur Mick.

— Ceux-là font nettoyer les machines à l'heure des repas; ça ne peut pas aller non plus... Mais, tenez ; j'aperçois là-bas un de vos collègues... Et il fit signe à un jeune homme qui entrait dans la salle. « Comment ça va-t-il, Poussière-d'Enfer ? »

C'était le nom par lequel on désignait familièrement le nouveau venu ; lui-même ne s'en connaissait pas d'autres.

Quinze jours après l'avoir mis au monde, sa mère, pour retourner à la fabrique, le plaça en nourrice chez une vieille femme qui se chargeait pendant le jour des enfants nouveau-nés, moyennant la somme de six sous par semaine. Du reste, la dépense qu'elle faisait pour leur nourriture n'était pas considérable. Elle leur administrait de petites doses de thériaque et de laudanum, sous forme d'élixir, afin de les initier aux douceurs de la vie et de les préparer par un repos absolu au silence d'une tombe anticipée. L'infanticide se pratique en Angleterre tout aussi légalement et sur une aussi grande échelle qu'au bord du Gange. Circonstance touchante et qui paraît avoir échappé jusqu'à présent à l'attention des sociétés bibliques, occupées de propager l'Évangile dans toutes les parties du monde.

Mais le principe de vie sorti des mains du Créateur déjoue parfois les machinations de la société et résiste à leurs atteintes. On voit des enfants qui échappent à la fièvre, au poison, aux mères dénaturées et aux nourrices cruelles; tel était celui dont nous parlons. Nous ne saurions dire qu'il profita précisément, mais il ne voulut pas mourir. Sa mère disparut quand il avait deux ans ; et le paiement hebdomadaire ayant disparu avec elle, on envoya l'enfant *jouer* dans la rue avec d'autres petits misérables comme lui, afin que les voitures les écrasassent. C'était un bon moyen de s'en débarrasser ; il manqua. Lui, le plus jeune et le plus faible de la bande, échappa à Moloch. Trois mois de *jeu* suffirent pour tous ses compagnons demi-nus et mal peignés, dont l'âge variait entre deux et cinq ans ; les uns furent écrasés, les autres perdus ; ceux-ci gagnèrent la fièvre, ceux-là le rhume. On leur donna du laudanum ; ils moururent en paix. Mais l'enfant sans nom ne pouvait mourir ; il évitait les pieds des chevaux, les roues des charrettes, et retrouvait son chemin. Lui refusait-on à manger, il partageait avec les chiens les ordures de la rue, et il vivait; pâle, chétif, il défiait jusqu'à la fièvre, qui pourtant ne quittait jamais son réduit.

Chaque soir il revenait chercher ce toit inhospitalier, le seul qui l'abritât contre la tempête, le seul qu'il connût et sous lequel il pût dormir, entre un égout et un tas de fumier, étendu sur un lit de paille pourrie, faible préservatif contre l'humidité d'un sol fangeux.

L'orphelin atteignait sa sixième année quand la peste sévit avec une intensité nouvelle et menaça de détruire toute la populatiou des caveaux. Celui qu'habitait l'enfant fut particulièrement visité; tous ses compagnons y périrent. Un soir qu'il rentrait se coucher, il trouva la vieille nourrice elle-même morte et entourée de cadavres. Il avait bien déjà partagé le lit d'un mort, mais en société de quelques vivants. Toute une nuit passée ainsi seul avec ces corps inanimés le glaça de terreur; il sortit, s'éloigna du quartier, et, après avoir marché longtemps, se coucha à la porte d'une manufacture. La fortune l'avait guidé. Au point du jour, la cloche de la fabrique le réveilla; il se trouva au milieu d'un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants : c'étaient les ouvriers. La porte s'ouvrit, ils entrèrent; l'orphelin les suivit. On fit l'appel; c'est alors qu'on s'aperçut de sa présence. Interrogé, ses réponses intelligentes excitèrent l'attention. On avait précisément besoin d'un enfant au trou à la ouate, lieu où l'on jette le déchet du coton filé pour en faire ensuite des couvertures communes. On l'éleva à ce poste en le gratifiant même d'un salaire et d'un nom par-dessus le marché; on le baptisa sur place *Poussière-d'Enfer*, sans doute en l'honneur de son emploi.

Poussière-d'Enfer avait commencé la vie de si bonne heure qu'à dix-sept ans il joignait l'activité de la jeunesse à l'expérience de l'âge mûr. Il était habile ouvrier, et gagnait de bonnes journées. Comme il avait profité des écoles gratuites, il savait parfaitement lire et écrire, et, à l'époque où nous sommes arrivés, il se trouvait l'âme et le chef de la société littéraire et scientifique de Mowbray. Dandy Mick était son intime, son seul ami, peut-être à cause de la différence de caractère qui existait entre eux, source ordinaire d'amitié solide.

Poussière-d'Enfer était sombre et mélancolique, ambitieux et mécontent, plein de pensées et doué d'une énergie patiente et persévérante qui, à elle seule, équivalait à du génie. Mick au contraire était vif, léger, irritable et inconstant. L'un jouissait de la vie, l'autre la supportait; et pourtant Mick se plaignait sans cesse de la modicité des gains et de la fatigue du travail, tandis que Poussière-d'Enfer ne murmurait jamais, mais il lisait et réfléchissait, étudiait les droits des travailleurs, brûlant de prendre en main leur cause.

« Je songe à me faire recevoir membre de la société de tempérance, dit-il en abordant Mick; depuis que j'ai lu le discours de Stéphen Morley, j'y pense sans cesse. Nous ne recouvrerons nos droits qu'en cessant de consommer les objets soumis à l'impôt, et la première chose à faire, c'est de commencer par les liqueurs.

— Quant à moi, je me passerais bien de liqueurs, dit Caroline ; si j'étais une grande dame, je ne boirais jamais que du lait pur nouvellement trait.

— Eh bien, moi, il me faut mon thé, dit Henriette. Ah ! dame, je n'épargne pas l'argent pour en avoir de bon. Maintenant que je tiens maison, j'en boirai tous les jours, et du meilleur.

— Tu n'as pas encore prêté serment, mon vieux, dit Mick ; ainsi nous pouvons bien demander un pot de genièvre ; en attendant, nous discuterons le sujet. »

Poussière-d'Enfer cédait volontiers dans les petites choses, surtout avec Mick. Il consentit donc à sa proposition et s'assit près de lui.

« Sais-tu le nouveau tour de ces enragés Shuffle et Screw ? demanda Mick.

— Qu'est-ce encore ?

— Ils ont donné à chaque ouvrier la clef de son logement, en lui diminuant trois francs par semaine pour le loyer. Jacques Plastow leur a dit qu'il n'avait pas besoin d'une maison, parce qu'il logeait avec son père ; alors ils lui ont répondu qu'il n'avait qu'à la louer.

— Leur tour viendra, dit Poussière-d'Enfer. Ces Shuffle et Screw sont encore pires, je crois, que Truck et Trett. Ceux-ci vous retiraient régulièrement vingt-cinq pour cent de votre salaire et vous payaient en mauvaises denrées, c'est vrai ; mais du moins on savait à quoi s'en tenir. Avec ceux-là, un homme, entre les amendes et les logements, ne sait jamais ce qu'il a à dépenser. Tiens, ajouta-t-il en remplissant son verre, buvons à la destruction du capital.

— J'en suis, dit Mick. Allons, Caroline, et vous, Mademoiselle Henriette, faites raison à votre collègue. L'argent est la source de tous les maux ; personne ne peut le contester. Mais nous finirons par obtenir les droits des travailleurs ; dix heures de travail, point d'amendes, pas d'enfants dans les manufactures avant seize ans accomplis.

— Non, non, quinze, dit Caroline vivement.

— Attendez un peu, dit Poussière-d'Enfer ; le peuple ne supportera pas encore bien longtemps ses souffrances.

— Une des plus grandes injustices dont le peuple ait à se plaindre, objecta gravement Caroline, c'est qu'on ferme le Temple des Muses le dimanche soir.

— Oui, c'est infâme ! s'écria Mick avec feu ; est-ce que nous ne pouvons pas nous amuser un moment ? Autant vivre à la campagne avec les émigrants, où ils sont obligés de brûler les meules de blé pour se divertir.

— Quant aux droits des travailleurs, dit Henriette, comment voulez-vous qu'ils en aient avec les machines ?

— Ce que vous dites-là est bien vrai, Mademoiselle Henriette, et si j'étais ministre seulement pendant vingt-quatre heures, j'en aurais

bientôt fini. Ah! quel feu de babord et tribord! La bataille de Navarin ne serait rien en comparaison. Allez, ça sauterait joliment!

— Les travailleurs sont faibles, dit Poussière-d'Enfer, mais leur capital l'est encore plus : ils n'ont que du papier.

— Voulez-vous que je vous dise, reprit Mick en baissant la voix : la seule chose qui puisse sauver le pays, mes amis, c'est une bonne peignée. »

XVII

On vint annoncer à lord Mowbray que Sa Seigneurie était servie. Le noble personnage offrit son bras à lady Marney, et passa dans la salle à manger, suivi du reste des convives.

Egremont se trouva placé près de lady Maud et presque vis-à-vis de lady Joan.

Les deux sœurs se ressemblaient : elles avaient la taille élégante et l'air distingué; seulement l'aînée était fort laide et la cadette assez jolie.

Toutes deux causaient beaucoup, mais d'une manière très-différente. La conversation de lady Joan était savante; celle de lady Maud ingénieuse. L'une communiquait souvent à ses interlocuteurs des connaissances qu'ils ne possédaient pas; l'autre suggérait aux siens des idées qui sommeillaient dans leur esprit et dont elle leur donnait conscience. Toutes deux avaient beaucoup d'empire sur elles-mêmes; mais lady Joan manquait de douceur, lady Maud, de calme.

Tel fut le résultat des observations d'Egremont, qui joignait à une grande expérience du monde un coup d'œil rapide et exercé.

Le dîner fut servi avec pompe, comme il convient à la haute noblesse. Les convives étaient nombreux, et pourtant la table n'apparaissait que comme un point brillant au milieu de la salle spacieuse. Les dressoirs, garnis de velours rouge, étaient chargés de vases d'argent et de boucliers d'or. Sur les murs, on voyait de toutes parts l'écusson des Fitz-Warene, de Mowbray et de Veres. Les gens de service glissaient sans bruit, avec une précision toute militaire; ils épiaient les besoins des convives, prévenaient leurs désirs, et satisfaisaient à toutes les demandes avec un empressement humble, mais non servile.

« Etes-vous venue par le chemin de fer? demanda lord Mowbray à lady Marney.

— Oui; nous avons pris le convoi à Marham, à dix milles environ de Marney.

— C'est un grand changement!

— N'est-il pas vrai?

— Je crains bien qu'il ne nous conduise à une dangereuse égalité,

dit Sa Seigneurie en secouant la tête. J'espère que lord Marney y met toutes les entraves possibles ?

— Personne n'y est plus contraire. Vous ne sauriez vous imaginer tout ce qu'il a fait contre la ligne de Marham.

— Je comptais précisément sur lui pour m'aider à empêcher l'exécution de cet embranchement, et j'ai appris avec surprise qu'il avait donné son consentement.

— C'est vrai ; mais ce n'est qu'après avoir obtenu un dédommagement, répondit ingénument lady Marney. George n'y a jamais mis d'obstacles depuis qu'ils ont eu accepté ses conditions.

— Et pourtant, si lord Marney voulait considérer la question sous un autre point de vue et envisager les conséquences morales, il me semble qu'il hésiterait. L'égalité, mylady, n'est pas notre affaire. Si nous n'opposons pas de résistance à l'esprit niveleur de notre époque, qui donc le fera ? Croyez-moi, ces chemins de fer sont choses fort dangereuses.

— Oh ! j'en suis très-persuadée. Connaissez-vous l'aventure de lady Vanilla sur la route de Birmingham ? — Non ! — C'est merveilleux ! Elle entre dans un wagon avec lady Laura ; deux messieurs s'y trouvaient déjà assis en face d'elles. Jamais elle n'avait rencontré, dit-elle, des physionomies plus intelligentes et plus comme il faut. A moitié route elle prie l'un d'eux de vouloir bien lui céder sa place ; il y consent avec empressement, à condition que son compagnon changera aussi. Ils étaient enchaînés ensemble ! C'étaient deux filous qu'on avait arrêtés aux courses de Shrewsbury, au moment où ils dévalisaient les assistants.

— Une comtesse et un escroc ! Voilà ce que c'est de prendre les voitures publiques, dit lord Mowbray. Mais lady Vanilla est une de ces personnes qui parlent avec tout le monde.

— Elle est très-amusante cependant, dit lady Marney.

— Je n'en doute pas ; mais croyez-moi, chère lady Marney, de nos jours, particulièrement, une comtesse a autre chose à faire qu'à être amusante.

— Vous pensez que le rang a ses ennuis et ses plaisirs, comme la richesse a ses devoirs et ses droits ? »

Lord Mowbray devint pensif.

En ce moment une petite femme très-vive, avec des yeux noirs brillant sur un teint olivâtre, demandait à un jeune membre du Parlement près duquel elle était assise :

« Depuis combien de temps êtes-vous arrivé dans le Nord, Monsieur Jermyn ? J'ai bien combattu pour vous depuis que je ne vous ai vu. »

Et elle hocha la tête avec une expression de reproche plutôt que d'intérêt.

« Vous combattez toujours pour quelqu'un, lady Firebrace, répon-

dit le jeune homme; c'est réellement trop bon de votre part. Sans vous nous ne saurions jamais les injures qu'on nous adresse.

— On assure que vous avez fait les promesses les plus radicales, reprit lady Firebrace non sans malice. J'ai entendu dire à lord Middlebrains que, s'il s'était douté de vos principes, vous n'auriez pas eu son appui.

— Middlebrains ne peut pas disposer d'une seule voix, répondit Jermyn. C'est un vrai fanfaron politique ; dans tous les clubs de Londres il se vante de son influence, et, en province, il n'est compté absolument pour rien.

— Mais on ne peut pas en dire autant de lord Clarinel, du moins.

— Comment ! M'avez-vous aussi défendu contre ses attaques ?

— Pas encore. Mais je vais à Wemsbury, et j'en trouverai certainement l'occasion.

— Je vais moi-même à Wemsbury.

— Et que pense lord Clarinel de votre engagement au sujet du projet de loi sur les pensions ? demanda lady Firebrace sans se laisser déconcerter.

— Il ne me l'a pas dit. »

Elle ajouta avec une curiosité affectée :

« Je suppose que vous ne vous êtes pas engagé à soutenir le suffrage universel ?

— C'est un sujet qui demande réflexion. Il faut pour cela que je consulte quelque profond politique, comme lady Firebrace, par exemple. A propos, vous aviez dit à ma mère que les conservateurs auraient une majorité de quinze voix. Croyez-vous qu'ils en aient autant ? »

Cette question était faite avec la plus grande simplicité, quoiqu'il fût notoire alors que les whigs avaient une majorité double de celle-là.

« J'ai dit que M. Tadpole vous promettait une majorité de quinze voix, reprit lady Firebrace ; mais je savais qu'il se trompait, car j'avais vu la liste de lord Melbourne, faite au dernier moment, et elle donnait au gouvernement une majorité de soixante. On ne l'avait communiquée qu'à trois membres du cabinet, » ajouta-t-elle d'un ton triomphant.

Lady Firebrace, femme politique du parti tory, se glorifiait d'avoir un admirateur dans le cabinet whig. Elle était d'un commerce agréable, surtout à la campagne, à cause de son immense correspondance et des bulletins qu'elle recevait de tous côtés. Tadpole, flatté de l'attention qu'elle lui montrait, et charmé de la société d'une femme qui parlait son propre langage et entrait dans ses obscures combinaisons avec un enthousiasme affecté, lui communiquait assidûment tous ses plans ; d'un autre côté, son admirateur whig, qui ne faisait jamais l'amour qu'en parlant et en écrivant politique, s'abandonnait à elle sans réserve et lui faisait régulièrement ses confidences après chaque conseil du cabinet.

Taper approuvait peu les rapports de Tadpole avec la noble dame ; aussi, chaque fois qu'une élection manquait ou qu'un projet avortait, il donnait le mot d'ordre à la meute des conservateurs réunis dans les clubs, et aussitôt un *tolle* général s'élevait contre les traîtres. La foule des oisifs, habitués à s'entretenir de sujets auxquels ils ne comprenaient rien, se demandait avec indignation comment les chefs pouvaient se laisser ainsi conduire par le bout du nez sans voir ce qui sautait aux yeux de tout le monde. L'avantage, au contraire, semblait-il se déclarer pour l'opposition : alors les whigs et les libéraux criaient à leur tour à la trahison, et demandaient à la masse d'idiots dont ils étaient entourés si un parti pouvait réussir, soutenu par de tels hommes et dirigé par de semblables moyens.

Le meilleur de la farce, c'est que lord Masque et Tadpole étaient deux vieux renards trop rusés pour communiquer à lady Firebrace un seul renseignement, excepté celui dont ils désiraient que leur adversaire fût aussitôt informé.

« Il faut vraiment que vous me promettiez d'intéresser lord Mowbray à notre cause, disait sir Vavasour Firebrace d'une voix insinuante à sa voisine lady Joan. Je lui ai envoyé tout un paquet de documents. Vous savez qu'il est des nôtres, toujours des nôtres. La dignité grandit, elle ne cesse pas ; un baronnet en devenant comte n'en reste pas moins baronnet ; aussi, quelque heureux que je sois de voir votre père chargé des honneurs dont il est si digne à tous égards, c'est toujours sous le titre de sir Altamont Fitz-Warene, baronnet, que je me plais à l'envisager.

— Vous avez bien considéré, je suppose, la date sur laquelle vous vous appuyez ? dit lady Joan, qui ne prenait à cette conversation qu'un mince intérêt.

— La chose est claire et incontestable sous le rapport de la justice. Le feu roi s'était même engagé envers nous jusqu'à un certain point. Mais si vous vouliez me faire la grâce de lire notre mémoire...

— Je doute que vos prétentions soient en rapport avec la civilisation actuelle, dit lady Joan. Le titre de baronnet est maintenant réservé à la classe moyenne ; un médecin peut devenir baronnet ; le nôtre l'est, et sans doute quelques-uns de nos fournisseurs, notre brasseur peut-être ou autre gens de cette espèce. Toute tentative dont le but serait d'en faire un ordre de noblesse ne pourrait donc que paraître ridicule. »

Pendant ce temps, lord Marney, s'adressant à lady Mowbray, s'informait de la santé de son père et de l'état de sa goutte.

« Il n'a eu qu'une très-faible attaque cette année, répondait la noble dame ; je n'ai jamais vu mon père si bien portant. J'espère que vous le verrez ici ; nous l'attendons de jour en jour.

— J'en serai enchanté. Je compte sur lui au mois d'octobre à Marney. Je lui réserve une meute de choix.

— Votre observation est très-juste, disait de son côté Egremont à lady Maud. Si chacun de nous agissait dans sa sphère, le résultat général serait immense. Ainsi, par exemple, un des plus beaux restes de notre architecture monastique, l'abbaye de Marney, qui sert aujourd'hui de parc aux bestiaux et dont on enlève chaque année quelque chose pour construire des granges, pourrait être sauvée à peu de frais. Si mon frère ne consentait pas à réparer cet édifice, un membre de la famille, moi le premier, je pourrais, sans dépense, et seulement avec du zèle, comme vous le dites, empêcher beaucoup de mal, arrêter tout au moins les démolitions.

— Si le mouvement qui se manifeste dans l'Eglise n'avait même que ranimé le goût de l'architecture chrétienne, il n'aurait pas été stérile ; et il a fait beaucoup plus ! Je ne puis comprendre comment les anciennes familles montrent tant d'indifférence pour l'art national, si plein de nos ancêtres, de leurs exploits, de leur génie : en vérité, ni vous ni moi nous n'avons d'excuse pour une semblable indifférence, Monsieur Egremont.

— Et je crois qu'on n'aura plus lieu de me la reprocher à l'avenir : vous plaidez sa cause avec tant d'éloquence ! D'ailleurs j'ai réfléchi depuis quelque temps à toutes ces choses : aux monastères, à l'influence de l'ancienne Eglise sur le bonheur et le bien-être du peuple.

— Et sur le ton de la noblesse, qu'en pensez-vous? Je sais qu'il est de mode maintenant de tourner les croisades en ridicule ; mais ne trouvez-vous pas qu'elles durent leur origine à une grande impulsion, et conduisirent, sous un certain rapport, à de grands résultats ? Il faut me pardonner mon enthousiasme ; du reste, je ne saurais oublier que je suis fille des croisés.

— Sans doute, le ton général de la société a baissé. On peut dire, il est vrai, que nous envisageons le passé avec des yeux prévenus ; malheureusement les preuves du dépérissement de la foi et du dévouement abondent de nos jours. Mais en quoi l'Église contribue-t-elle à ce changement? C'est ce qu'il faudrait examiner.

— Vous devriez en causer avec M. Saint-Lys, dit lady Maud ; le connaissez-vous?

— Non; est-il ici ?

— A côté de maman, » répondit-elle en baissant la voix.

Les regards d'Égremont suivirent cette indication, et à la gauche de lady Mowbray il aperçut un homme de trente-cinq ans environ, remarquable par la beauté mâle dont l'ancienne noblesse anglaise offrait le type presque effacé aujourd'hui. C'était le sang normand mêlé au sang saxon, l'ardeur de la conquête tempérée par le sentiment de la justice, et une habitude d'esprit calme et sereine bien qu'inflexible. Une vie de convention et tout extérieure, développée hors de proportion aux dépens de celle du cœur et de l'esprit, a détruit cette beauté digne,

apanage de nos pères. Au fait, l'Angleterre n'a plus d'aristocratie proprement dite, car la supériorité physique de l'homme est une des conditions essentielles de toute aristocratie. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur les vieux portraits d'avant le XVIe siècle pour acquérir la conviction qu'elle exista autrefois.

Aubrey Saint-Lys était le fils cadet d'une famille normande très-ancienne. Le conquérant leur avait donné la modique propriété sur laquelle vivaient encore les descendants des vainqueurs, et, malgré les luttes et les changements religieux qu'avait subis le pays, ils s'étaient transmis de l'un à l'autre à travers huit siècles leur héritage intact. Aubrey Saint-Lys était le curé de Mowbray ; il avait été le précepteur du jeune lord Fitz-Warene, dont il avait formé l'esprit, cultivé les brillantes facultés, et qui l'adorait. C'est à cette circonstance qu'il devait sa position modeste, plus conforme à ses désirs qu'un riche évêché, dont la responsabilité et les charges l'effrayaient.

Au centre de Mowbray, entouré d'une population laborieuse, s'élevait un noble édifice capable de rivaliser avec nos plus somptueuses cathédrales. Belles étaient ses tours et belle sa double rangée de colonnes, sa nef élevée, son portail richement sculpté et son chœur gracieux , mais splendides surtout les vitraux de ses vastes fenêtres. Ce temple magnifique, bâti par les moines de Mowbray et attenant à leur maison , avait , après la dispersion de ses fondateurs, servi d'église à un obscur village , dont les habitants pouvaient à peine remplir une seule de ses chapelles. Etranges vicissitudes, trop fréquentes dans le nord de l'Angleterre.

L'église de Mowbray fit pendant des siècles l'admiration des campagnards et la gloire des historiens locaux.

Mais les beaux édifices possèdent en eux-mêmes un attrait irrésistible pour l'esprit de l'homme. Une des causes de la destruction des monastères fut précisément la pernicieuse influence que pouvait exercer leur aspect imposant sur l'imagination de ceux qui les contemplaient. Comment allier la pensée du crime systématique à celle des fondateurs de ces divines constructions ? Quand on établit des manufactures dans le district, à cause des nombreuses ressources qu'offraient les localités, on donna la préférence à Mowbray, non qu'il offrît des avantages supérieurs, mais parce qu'il avait une belle église. Le génie des moines planait encore sur ces lieux, autrefois embellis, sanctifiés et aimés ; ils devenaient d'une manière indirecte les auteurs de sa grandeur et de sa prospérité nouvelle.

Malheureusement les curés de Mowbray restèrent longtemps sans se douter de la mission qui leur était imposée. Une population nombreuse se groupa autour de l'édifice sacré, et dépassa bientôt celle de plusieurs capitales de l'Europe. L'église cependant demeura vide au

milieu de ses paroissiens ; le souffle glacé de l'orgueil s'introduisit jusque sous ses voûtes. Une congrégation clair-semée s'y réunissait pour la forme, et plutôt par esprit de parti que par esprit de foi. On trouvait plus *comme il faut* d'aller à l'église que d'aller aux chapelles des évangéliques. Les principaux fournisseurs des grandes maisons du voisinage s'y rendaient pour paraître *aristocratiques*, épithète profanée qui ne signifiait plus rien, sinon leur propre servilité.

A l'époque où l'enquête ecclésiastique commença, la congrégation de Mowbray était à peu près nulle. On songea un moment à en faire le siége d'un évêché, parce que la cathédrale existait déjà, autre exemple de l'influence des beaux-arts. Mais la résidence du prélat manquait, et un évêque intrigant, membre de la commission d'enquête, craignit d'être obligé de contribuer de ses deniers à la construction ; en conséquence le projet tomba de lui-même. La cure étant devenue vacante, Mowbray reçut au lieu d'un évêque un humble curé dans la personne d'Aubrey Saint-Lys ; il vint au milieu de cent mille païens annoncer le Dieu inconnu.

XVIII

« Quelles sont les dispositions du peuple autour de vous, Marney ? demanda lord Mowbray en s'asseyant sur un canapé près du noble comte.

— Très-bonnes, mylord, » répliqua celui-ci.

Lord Marney affectait toujours de traiter le descendant des Croisés avec un certain cérémonial, surtout quand ce dernier prenait un ton familier. Il y avait dans le tempérament du propriétaire de Marney-Abbey une sorte de malignité naturelle qui lui faisait goûter un vif plaisir à mortifier les gens ; il s'y entendait merveilleusement : un geste, un mot, un regard souvent enveloppé d'une apparente déférence lui suffisait pour cela.

Quand les anciens nobles d'Espagne se trouvaient avec un parvenu de fraîche date, ils aimaient à se désigner entre eux seulement par leur nom de famille ; mais adressaient-ils la parole à l'intrus, c'était avec toutes les marques de la plus haute considération et sans lui faire grâce d'aucun de ses titres. Ainsi faisait lord Marney.

« Le peuple commence à s'agiter un peu ici, reprit lord Mowbray.

— Nous n'avons pas à nous plaindre chez nous. Je continue à diminuer le taux des salaires, et, tant que nous suivrons ce principe, le pays ne fera qu'y gagner ; le dépôt de mendicité en fait foi. Nous avons eu l'autre jour un cas d'incendie dont quelques personnes se sont effrayées, mais j'ai fait une enquête et je suis convaincu que la malveillance n'y entre pour rien.

—Et quel est le taux des salaires dans vos contrées, mylord? demanda M. Saint-Lys qui s'était approché.

— Oh ! suffisant. Pas aussi élevé, sans doute, que dans les districts manufacturiers ; mais des gens qui travaillent en plein air ont naturellement moins de besoins. Ils gagnent généralement huit shillings par semaine.

— Huit shillings par semaine ! dit M. Saint-Lys. Mais un journalier avec une famille de six ou huit enfants, peut-être, ne saurait vivre avec si peu.

— Quand je dis huit shillings, ils ont même davantage. Quelques-uns, pas tous, il est vrai, reçoivent près d'un shilling par semaine à titre de pour-boire (beer-money) ; d'autres ont un terrain pour y planter des pommes de terre ; pour ma part, je n'approuve pas ces coutumes.

— Et pourtant il est difficile de comprendre comment ils parviennent à s'en tirer.

— Eh bien, j'ai toujours remarqué que, plus les salaires sont élevés, et plus les journaliers se gâtent. Ils vont dépenser leur argent dans les cabarets, véritables fléaux de ce pays.

— Sans doute ; mais que voulez-vous qu'un pauvre homme devienne quand il rentre chez lui et qu'il n'y trouve rien, ni feu allumé, ni souper prêt ; sa femme, exténuée de travail, encore absente ou bien obligée de garder le lit, soit par épuisement, soit faute de pouvoir changer ses vêtements mouillés contre des vêtements secs ? Nous avons fait sortir les femmes de leur sphère naturelle, et nous avons gagné ainsi une réduction dans le taux des salaires, j'en conviens ; mais, dans un tel état de choses, la vie domestique n'existe plus pour le peuple de notre pays. Comment s'étonner de le voir chercher refuge et oubli dans les cabarets ? »

Lord Marney regarda M. Saint-Lys avec un air de hautaine impertinence, puis il ajouta négligemment et sans s'adresser directement à lui :

« Quoi qu'on en dise, c'est uniquement une question de population.

— Je crois plutôt que c'est une question de ressources, reprit M. Saint-Lys. Il ne s'agit pas d'examiner ici le montant de notre population, mais le montant de nos moyens pour la soutenir.

— Cela revient au même. La seule chose qui puisse rétablir l'équilibre dans ce pays, c'est l'émigration en grand ; et, comme le gouvernement ne juge pas à propos de s'en charger, j'ai commencé à l'entreprendre sur une petite échelle et dans l'intérêt de ma propre conservation. J'aurai soin d'empêcher que la population n'augmente sur mes terres. Je détruis autant de chaumières que je puis et je n'en bâtis aucune ; je le dis sans honte et sans crainte.

— Vous avez déclaré la guerre aux chaumières, dit M. Saint-Lys en souriant ; au premier moment ceci paraît moins terrible que le cri de guerre aux châteaux.

— Mais vous pensez que l'un peut amener l'autre, dit lord Mowbray.

— Je n'aime pas me faire prophète de malheur, » répondit M. Saint-Lys.

Lord Marney se leva et se dirigea vers lady Firebrace, dont le mari s'était emparé de M. Jermyn et lui développait, à l'autre extrémité de l'appartement, ses vues sur la grande question du jour.

Lady Maud, suivie d'Egremont, s'approcha alors de M. Saint-Lys et lui dit :

« M. Egremont est grand amateur d'architecture chrétienne, Monsieur Saint-Lys, et il désire beaucoup visiter notre église, dont nous sommes si fiers. »

Un instant après, ils étaient assis ensemble et tout entiers à une conversation fort animée.

Lord Mowbray prit place à côté de lady Marney, qui causait avec la comtesse.

« Combien je vous porte envie ! s'écria-t-il. Vous n'avez ni manufactures, ni fumée à Marney; vous vivez au milieu d'un beau parc, entourés de paysans satisfaits !

— C'est fort agréable. Mais, d'un autre côté, nous sommes isolés, nous n'avons aucun voisinage.

— Ah ! je considère cela comme un grand avantage, dit lady Mowbray. J'aime à recevoir mes amis de Londres, mais j'avoue que je ne sais que dire aux habitants de cette contrée. Ce sont d'excellentes gens, les meilleures gens du monde ; je n'oublierai jamais la manière dont ils ont agi à l'égard de mon pauvre cher Fitz-Warene quand ils ont voulu le déterminer à se présenter pour le comté ; mais ils ne connaissent pas les mêmes personnes ni les mêmes choses que nous. Et quand nous avons passé en revue les nouvelles banales du comté, traité à fond la question de la pluie et du beau temps, je suis littéralement aux abois, ma chère lady Marney. Alors ils me croient fière ; au fond je ne suis que stupide.

— J'aime beaucoup la tapisserie, dit lady Marney, et je leur parle toujours de broderies et d'ouvrages.

— Vous êtes bien heureuse ; je n'ai jamais pu travailler, ni mes filles non plus. Maud a brodé une fois une bannière pour son frère ; je la trouve belle, mais je ne sais pourquoi elle n'a point cultivé ce talent.

— A mes yeux, disait M. Saint-Lys à Egremont, l'Eglise seule est coupable de tout le mal qui s'est fait, de tout celui qui se fera. L'Eglise a abandonné la cause du peuple, et, de ce moment, le peuple s'est dégradé ; elle-même a été en péril. Jadis la religion se chargeait de pourvoir aux nobles besoins de la nature humaine : le jour du repos était consacré, sinon à des pensées toujours élevées, du moins à des sentiments doux et nobles ; l'Eglise conviait à ses solennités toute la population chrétienne ; elle l'accueillait dans ses édifices splendides et presque divins, au milieu des plus beaux chefs-d'œuvre de l'art, et là, en

présence de Dieu, elle partageait également entre ses enfants ses prières, sa musique, son encens, ses sacrés cantiques, ses instructions sublimes. Tous étaient frères.

— Vous croyez donc à l'influence des formes et des cérémonies sur le caractère ?

— Ce que vous appelez ainsi répond aux meilleurs instincts de notre nature. Soyez conséquent avec vous-même, et vous porterez la haine de la forme jusqu'à préférer une grange à une cathédrale. Avec cela on s'attaque à l'existence même de l'art, si essentiellement spirituel.

— Je ne parle pas dans un sens abstrait, mais par rapport à l'alliance qui existe entre ces formes et une autre Eglise. Nous autres Anglais, nous associons à ces cérémonies la pensée de la superstition et du joug d'une puissance étrangère.

— De Rome ? Mais elles lui sont antérieures.

— Cependant le retour vers elles, qui se manifeste de nos jours, ne trahit-il pas une disposition dangereuse à rétablir le système romain dans notre pays ?

— Il est difficile d'apprécier positivement l'effet pratique que peuvent avoir certaines circonstances sur la masse ignorante. On doit respecter l'Eglise de Rome comme étant la seule Eglise hébréo-chrétienne existante aujourd'hui. Toutes les autres Églises établies par les apôtres ont disparu ; Rome seule demeure, et le pouvoir exagéré qu'elle s'attribua au moyen âge ne doit pas nous faire oublier son caractère primitif, ni son origine purement apostolique, toute embaumée, pour ainsi dire, d'un parfum du ciel. L'Eglise de Rome s'entretient par la succession apostolique, mais cette succession n'est pas une institution complète en elle-même ; c'est la partie d'un tout, autrement elle n'aurait pas de fondement. Les apôtres ont succédé aux prophètes. Notre Maître s'est annoncé comme le dernier des prophètes. Ceux-ci, à leur tour, étaient les héritiers des patriarches, lesquels se trouvaient en communication directe avec le Très-Haut. Les hommes qui furent revêtus ensuite du caractère sacré de prêtres n'étaient pas moins favorisés que les apôtres ; c'est à eux que furent prescrites les formes et les cérémonies dont l'Eglise de Rome ne s'est jamais départie. Mais Rome ne les a pas inventées, et nous ne pouvons consentir à lui accorder la suprématie qu'elle réclame à cause de la pratique de ces cérémonies, devoir imposé à toutes les congrégations. Car il faudrait soutenir alors que l'Eglise n'existait pas au temps des prophètes. Moïse n'était-il donc pas un homme d'Eglise ? Aaron un grand-prêtre ? plus grand que n'importe quel Pape ou quel prélat, soit qu'il réside à Rome ou à Lambeth ? . . . .
. . . .

XIX

Le jour commençait à poindre à travers un ciel chargé de nuages ;

les murmures de la nuit s'éteignaient, et les bruits du matin ne les remplaçaient pas encore ; les rafales d'un vent froid interrompaient seules le silence des rues désertes de Mowbray.

Soudain des pas retentissent, une voix se fait entendre. C'est le premier réveil de la semaine laborieuse.

Un homme enveloppé d'un épais vêtement paraît sur le trottoir ; il marche à grands pas, et touche, à l'aide d'un instrument à peu près semblable à la houlette d'un berger, les fenêtres devant lesquelles il passe. Ce sont celles des ouvrières des fabriques dont il reçoit un salaire pour les réveiller à heure fixe, précaution qui leur permet d'éviter les fortes amendes imposées à tous ceux que le dernier coup de la cloche ne trouve pas réunis devant la porte de la fabrique.

Le réveilleur se glissa sous une des basses arcades que nous avons déjà signalées, et pénétra dans une cour. Un nombre considérable de ses pratiques l'habitaient, et la grande houlette, dirigée par une main habile, semblait frapper à toutes les fenêtres à la fois. Parvenu à l'extrémité de la cour, il se disposait à toucher une de celles du dernier étage, quand un homme pâle et maigre parut à l'ouverture.

« C'est inutile que vous frappiez maintenant à cette fenêtre, Simmons, dit-il tristement ; ma fille nous a quittés.

— A-t-elle quitté Webster ?

— Non, mais elle nous a quittés. Depuis longtemps elle se plaignait de son sort. C'est rude de travailler comme une esclave et de ne pas profiter de ses gains. Elle est partie, comme ils s'en vont tous, se mettre à son ménage.

— C'est une mauvaise chose, dit le réveilleur touché.

— Presque aussi mauvaise qu'il est mauvais pour des parents de vivre aux dépens de leurs enfants, répondit l'homme douloureusement.

— Et comment va votre femme ?

— Toujours bien mal. Henriette n'a pas remis le pied ici depuis vendredi soir. Vous doit-elle quelque chose ?

— Pas un sou. Elle était réglée comme un papier de musique, et payait tous les lundis. Je suis bien fâché qu'elle vous ait quitté, voisin.

— Que la volonté de Dieu soit faite. Les temps sont durs pour de pauvres gens comme nous. »

En disant ces mots, l'homme rentra dans la chambre en laissant la fenêtre ouverte.

Cette chambre formait toute sa demeure.

Un métier de tisserand en occupait le milieu ; il était placé de manière à recevoir le peu de jour de ces lieux médiocrement éclairés. Deux matelas étendus dans chaque coin, et cachés au besoin par un rideau de toile bleue suspendu à une corde, servaient de lit à la famille. Sur l'un reposait une femme malade, sur l'autre trois enfants

dont deux petites filles de sept ou huit ans et un petit garçon encore au maillot. Près de l'âtre on voyait une bouillotte en fer, et sur le manteau de la cheminée quelques bouts de chandelles, un briquet phosphorique, deux gobelets d'étain, du sel dans un papier et une cuillère en fer. Une table et un buffet occupaient l'autre bout de la chambre ; ils étaient scellés au mur et appartenaient à la maison.

L'homme se plaça devant son métier et commença le travail de la journée.

« Douze heures d'ouvrage par jour, dit-il, à raison d'un sou l'heure, et dont le prix m'a été compté d'avance. Comment cela finira-t-il, ou plutôt n'est-ce pas déjà fini ? »

Il promena ses regards autour des murs dénudés de cette chambre sans feu, sans pain, sans meubles, et où quatre créatures humaines, dont il était l'unique soutien, restaient étendues sur un grabat faute de vêtements pour se couvrir.

« Je ne puis pourtant pas vendre mon métier comme de vieux bois, quand je l'ai payé les yeux de la tête... Ni le vice ni la paresse ne m'ont conduit où je suis. J'aimais mon métier et mon métier m'aimait. Il m'a valu une chaumière dans mon village et un jardin que je trouvais le temps de cultiver sans faire tort à mon ouvrage ; il m'a donné pour femme celle que j'avais toujours aimée ; il a peuplé ma demeure de joyeux enfants que j'ai élevés dans l'abondance et la paix. J'étais satisfait de mon sort ; la misère seule ne me fait pas regretter le passé.

« Pourquoi donc suis-je ici ? Pourquoi six cent mille sujets de la reine, tous honnêtes, industrieux et loyaux, luttent-ils comme moi courageusement depuis des années sans autre résultat que de tomber chaque jour dans une misère plus profonde ? Pourquoi nous a-t-il fallu quitter les lieux où nous vivions heureux, nos villages que nous aimions, pour nous enfermer au sein des villes dans des caveaux obscurs ou dans de misérables réduits comme celui-ci, privés de l'aisance et bientôt du nécessaire de la vie ? Pourquoi ? C'est que le capitaliste possède maintenant un esclave propre à remplacer le labeur et l'intelligence de l'homme. Autrefois l'ouvrier travaillait, aujourd'hui ce sont les machines ; il n'a plus qu'à les surveiller, et cette occupation même lui échappe pour devenir le partage des femmes et des enfants. Le capitaliste prospère, il amasse d'immenses richesses ; nous, nous dépérissons ; nous tombons au-dessous de la bête de somme, car on la soigne davantage et on la nourrit mieux. Ce n'est que justice d'ailleurs ; dans l'organisation actuelle les brutes sont plus utiles que nous. Et pourtant on vient nous dire que le même intérêt unit le capitaliste et le travailleur !

« Quand une société créée pour le travail s'en affranchit tout d'un coup, la classe dont la propriété demeure toujours productive n'est-

elle pas obligée de pourvoir aux besoins de ceux dont le travail est la seule propriété?

« Quand la noblesse a été dépossédée en France, elle ne s'élevait pas au tiers de la classe ouvrière de l'Angleterre actuelle, et cependant toute l'Europe s'est soulevée en sa faveur, chaque Etat est venu à son secours; la France elle-même lui a payé plus tard une indemnité considérable. Qui se soucie de nous? Quelle voix s'élève pour nous défendre? Songe-t-on que nous aussi nous avons perdu notre fortune sans être plus coupables que les nobles de France? Pas un soupir de compassion ne se mêle à nos larmes! Que serait-ce après tout? La compassion au pauvre, pour le riche la compensation!...

— Qui est là? demanda la malade en s'agitant sur son grabat; est-ce toi, Henriette? »

Le tisserand fut rappelé brusquement à l'amertume du présent.

« Non, dit-il d'une voix rauque et brève, ce n'est pas Henriette.

— Pourquoi donc Henriette ne vient-elle pas?

— Elle ne reviendra plus! Je te l'ai dit hier soir, elle ne peut pas supporter cette vie-là davantage, et ça ne m'étonne pas.

— Qui nous donnera à manger si elle n'est plus ici? Tu n'aurais pas dû la laisser partir, Warner. Tu ne fais rien, tu ne gagnes rien, et tu as laissé cette fille s'échapper!

— Je me sauverai à mon tour si tu parles ainsi. Je suis debout depuis trois heures du matin pour finir cette pièce qui aurait dû être livrée samedi soir.

— Mais on te l'a payée d'avance. Tu n'as rien pour ton ouvrage. De l'ouvrage à un sou l'heure! Qu'est-ce que ça vaut?

— C'est de l'ouvrage que tu as souvent admiré, Marie, et qui a remporté un prix dans le bon temps; mais, au fait, si tu ne t'en soucies pas, qu'ai-je besoin de me tourmenter après? (L'ouvrier quitta son métier.) On me redevait assez sur la pièce pour nous donner à déjeuner... Qu'importe! un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra bien finir par mourir de faim... Mieux vaut commencer tout de suite.

— Non, non, Philippe, reprends ton travail. Déjeunons encore aujourd'hui; il arrivera ce qui pourra.

— Ne me provoque plus alors, répondit l'ouvrier en se remettant à l'ouvrage, ou je tire la navette pour la dernière fois.

— J'ai eu tort, Warner, dit la femme d'un ton plus doux; j'en suis fâchée; mais, vois-tu, je suis malade, et d'ailleurs ce n'est pas à moi que je songe. Je n'ai pas besoin de manger, je n'ai pas faim; mes lèvres sont si sèches! Mais les enfants, ils se sont couchés hier soir sans souper, et ils vont bientôt se réveiller.

— Nous ne dormons pas, maman, dit l'aînée des petites filles.

— Non, maman, ajouta l'autre. Il y a longtemps que nous sommes éveillées, nous avons entendu tout ce que tu as dit à papa.

— Et le petit ?

— Il dort encore.

— J'ai le frisson ! dit la mère. La journée est bien froide. Ferme la fenêtre, Warner ; je vois des gouttes d'eau sur les carreaux, il pleut. Crois-tu que les locataires du dessous voudraient nous prêter un peu de charbon ?

— Nous avons emprunté trop souvent.

— Je voudrais qu'il n'y eût pas un brin de charbon dans tout le pays; leurs machines ne marcheraient plus et nous aurions encore de quoi vivre.

— Amen ! dit Warner.

— Ne penses-tu pas, Warner, que tu pourrais vendre cette pièce de toile à un autre? Tu rembourserais plus tard l'argent que Barber t'a avancé.

— Non ! dit son mari, j'irai droit.

— Et tu laisseras tes enfants mourir de faim, quand tu pourrais avoir tout d'un coup cinq ou six shillings. Mais tu as toujours été le même ! Pourquoi n'as-tu pas voulu travailler aux machines comme tant d'autres ? tu y serais accoutumé maintenant.

— Je serais déjà remplacé par une femme ou un enfant. Nous n'en vivrions pas mieux.

— Et pourtant voilà ton ami Walter Gérard qui n'était pas plus que toi et qui gagne ses deux livres sterling par semaine ; tu me l'as dit toi-même.

— Walter Gérard n'est pas un homme ordinaire ; s'il avait voulu, il serait maître aujourd'hui.

— Et pourquoi ne l'a-t-il pas voulu ?

— Il n'a ni femme ni enfants, il n'a pas ce bonheur. »

A ce moment le petit enfant s'éveilla et se mit à pleurer.

« Ah ! pauvre petit ! s'écria la mère. Fille sans cœur, va ! Tiens, Amélie, j'ai une croûte de pain que j'ai gardée hier pour lui ; trempe-la dans un peu d'eau et enveloppe-la dans ce chiffon ; pendant qu'il la sucera, il restera tranquille. Je ne puis supporter ses cris.

— J'aurai fini vers midi, dit Warner, et alors, plaise à Dieu , nous aurons quelque chose à manger.

— Il n'est encore que dix heures. Et Barber te retient toujours si longtemps. Je le déteste, cet homme ; je suis sûre qu'il refusera de t'avancer de l'argent, parce que tu n'as pas livré l'ouvrage samedi soir. A ta place, j'irais vendre la pièce telle qu'elle est à un brocanteur.

— J'ai marché droit toute ma vie, dit Warner.

— Ça t'a joliment profité, tu peux t'en vanter. Ma pauvre Amélie, comme elle tremble. Le soleil ne vient jamais ici. Il faut convenir que c'est un misérable logement.

— Tu ne t'en plaindras pas longtemps, car je ne puis plus payer le

loyer, et je m'étonne seulement qu'ils ne soient pas déjà venus le réclamer.

— Où irons-nous donc à présent?

— Dans un endroit où certainement le soleil ne viendra jamais, reprit le mari avec une ironie amère, dans un caveau.

— Oh! pourquoi suis-je née! s'écria sa femme. J'ai pourtant été heureuse autrefois, et nous n'avons rien à nous reprocher! Je ne comprendrai jamais, Warner, pourquoi tu ne gagnes pas deux livres par semaine aussi bien que Walter Gérard.

— Bah! dit Warner.

— Tu disais qu'il n'avait pas de famille; il me semble qu'il a une fille.

— Oui, mais elle n'est pas à sa charge. La sœur de M. Trafford, la supérieure du couvent d'ici, a pris Sybille avec elle, quand sa mère est morte, et l'a élevée,

— Elle est donc religieuse?

— Pas encore, mais je pense que ça finira par là.

— Eh bien, je crois que j'aimerais mieux mourir que de voir mes enfants dans un couvent. »

A ce moment, on frappa doucement à la porte. Warner quitta son métier et alla ouvrir.

« Est-ce ici que demeure Philippe Warner? demanda une voix claire et mélodieuse.

— C'est moi, répondit le tisserand.

— Je viens de la part de Walter Gérard. Votre lettre ne lui est parvenue qu'hier soir, car l'ouvrière à qui votre fille l'avait remise a quitté la fabrique de M. Trafford depuis une semaine.

— Entrez, je vous prie. »

Warner ouvrit la porte toute grande et Sybille entra.

XX

« Votre femme est malade? dit-elle.

— Bien malade! répondit l'épouse de Warner. Notre fille s'est conduite indignement envers nous. Elle nous a quittés sans même dire adieu. Et son gain était à peu près tout ce que nous avions pour vivre; car Philippe n'est pas comme Walter Gérard, voyez-vous, il ne gagne pas deux livres sterling par semaine, quoique je ne sache pas qui peut l'en empêcher.

— Paix, femme, paix! dit Warner.... Je parle, je crois, à la fille de Gérard?

— Oui, dit Sybille.

— Que vous êtes bonne de venir! Cela me rappelle l'ancien temps;

car Walter Gérard était mon ami, avant que je sois comme je suis maintenant.

— Mon père me le dit. Il m'a envoyé un exprès hier soir pour que je vienne vous voir ce matin. Votre lettre ne lui a été remise qu'hier.

— Henriette devait la donner à Caroline, dit la femme. C'est cette fille-là qui l'a perdue. Elle a donc quitté la fabrique de M. Trafford? Je parie qu'elles tiennent maison ensemble.

— Vous souffrez, dit Sybille, en s'approchant de la malade. Donnez-moi votre main, ajouta-t-elle avec douceur. Elle est brûlante.

— Et pourtant j'ai bien froid. Warner s'est obstiné à laisser la fenêtre ouverte et la pluie est entrée ici.

— Vous êtes mouillée, je crains bien, dit Warner en s'adressant à Sybille afin d'interrompre sa femme.

— Très-peu... Vous n avez pas de feu? Je vous ai apporté quelques provisions, mais pas de charbon, malheureusement.

— S'il voulait en demander aux voisins d'en bas, reprit la femme, il me semble qu'on ne pourrait guère le refuser; mais il ne veut rien faire, il prétend qu'il n'a déjà que trop demandé.

— J'irai moi-même, dit Sybille. Seulement il faut d'abord que je fasse entrer le commissionnaire qui m'attend à la porte. Viens ici, Harold. »

Le petit garçon se mit à crier en voyant un grand chien de chasse de l'ancienne race, tel qu'on n'en trouve plus guère que dans quelques vieux châteaux et quelques fermes des comtés septentrionaux.

Sybille détacha le panier qu'il portait à son cou, et donna un morceau de sucre à l'enfant. Son regard était encore plus doux que son cadeau; le marmot ouvrit de grands yeux étonnés, et finit par sourire.

« Oh! le joli enfant! » s'écria Sybille.

Elle le prit dans ses bras et l'embrassa.

« Vous êtes un ange du ciel, dit la mère attendrie, et un bel ange encore! Dire que cette misérable fille nous a abandonnés de cette manière! »

Sybille atteignit tout ce qu'elle avait apporté du couvent, et recommanda à Warner d'en prendre soin.

« Maintenant arrangez cela comme je vous l'ai dit, ajouta-t-elle, je vais descendre chez vos voisins et leur parler. Reste ici, Harold. »

Le chien alla se coucher dans le coin le plus reculé de la chambre.

« Et c'est là la fille de Gérard! dit la femme du tisserand. Ce que c'est que de gagner deux livres sterling par semaine! Alors on élève ses filles joliment. Au lieu d'avoir des coureuses effrontées comme cette Henriette! Mais quand on gagne tant on peut faire tout ce qu'on veut. Qu'a-t-elle apporté, Warner? Y a-t-il du thé? Je voudrais bien en avoir; il me semble que ça me remettrait. Cours vite en bas, Warner, et demande leur de nous prêter une bouillotte d'eau chaude. Ça vaudra

mieux que tout le feu du monde... — Amélie, regarde ce qu'ils nous ont envoyé...—Une bonne provision, hein !... Dis à ta sœur tout ce qu'il y a. — Vous êtes de bonnes filles, vous ne ferez pas comme cette coquine d'Henriette. Quand vous gagnerez de l'argent vous le donnerez à votre pauvre mère, pour elle et le petit frère : n'est-ce pas?

— Oui, maman, dit Amélie.

— Et pour papa aussi, dit Marie.

— Pour papa aussi. Il a toujours été bon pour vous, et je ne puis pas comprendre comment en travaillant si dur il gagne si peu. Mais c'est la faute des machines. La police devrait les détruire, tout le monde serait content. »

Sybille et Warner rentrèrent. Le feu s'alluma, le thé fut versé, le déjeuner partagé ! Un air de bien-être et d'aisance anima tout à coup cette chambre si triste et si désolée quelques instants auparavant.

« Cette goutte de thé me fait l'effet de m'avoir sauvé la vie, dit la femme. Amélie, as-tu eu du thé? Et toi, Marie? Vous voyez ce que c'est que d'être bonnes filles. Le bon Dieu ne vous abandonne jamais. Le jour n'est pas loin où cette Henriette pourra bien manquer de tout à son tour, malgré son gros gain. Vous nous avez rendu un grand service, dit-elle en se tournant vers Sybille, et votre père mérite bien d'avoir de la chance avec une fille comme vous.

— Mon père n'a pas beaucoup plus de chance que d'autres, répondit Sybille, seulement il a peu de besoins ; et d'ailleurs qu'est-ce qui s'occupera des pauvres, sinon les pauvres? Hélas! personne. Mais ce n'est pas lui qui vous envoie ces provisions, c'est la supérieure du couvent; quant à mon père, j'ai dit à votre mari ce qu'il peut faire pour vous. C'est peu. Avec la grâce de Dieu, ça pourra vous être utile. Quand le peuple vient au secours du peuple, la bénédiction du Ciel ne peut pas manquer.

— Non, la bénédiction du Ciel ne vous manquera pas, j'en suis sûr, » dit Warner avec une vive émotion.

Il y eut un moment de silence.

Le ton et les manières de Sybille imposaient à la femme du tisserand, et contenaient pour quelques instants son humeur hargneuse. Les enfants étaient absorbés dans la jouissance inaccoutumée d'un repas que personne ne songeait à leur reprocher. Sybille, pour ne point les gêner, s'approcha de la fenêtre, et regarda le petit coin du ciel qu'on apercevait de la cour ; le vent soufflait, la pluie battait les vitres. Quelqu'un frappa à la porte. Harold se réveilla en sursaut et grogna. Warner se leva en disant :

« Ils viennent pour chercher le loyer. Dieu soit loué ! je suis en mesure. »

Il ouvrit la porte ; deux hommes se présentèrent poliment.

« Nous sommes étrangers, dit l'un des deux, mais nous désirons devenir vos amis. C'est à Warner que je parle ?

— Oui, Monsieur.

— Je suis votre pasteur, si toutefois mon titre de curé de Mowbray me donne le droit de me présenter ainsi.

— Vous êtes Monsieur Saint-Lys?

— Précisément. Un de mes paroissiens les plus respectables, et l'homme le plus influent de ce district, m'a beaucoup parlé de vous ce matin. Vous travaillez pour lui, vous n'êtes pas venu samedi soir, il a craint que vous ne soyez malade. M. Barber m'a fait connaître votre misère et votre honnêteté ; je viens pour vous exprimer mon respect et mon intérêt, et vous offrir mon assistance.

— Vous êtes bien bon, Monsieur, et M. Barber aussi ; il y a une heure nous étions en effet dans un grand embarras...

— Et nous y sommes encore, Monsieur, s'écria la femme de Warner en l'interrompant. Je suis au lit depuis huit jours et je ne m'en relèverai peut-être jamais ; les enfants n'ont pas de vêtements ; tout ce que nous possédons est en gage; ce matin, nous n'avions ni pain ni charbon. Quand vous êtes arrivé nous croyions que vous veniez chercher notre loyer et nous ne pouvons pas le payer. Sans une goutte de thé qui m'a été donnée par une personne presque aussi pauvre que nous, c'est-à-dire qui vit de son travail, mais qui gagne beaucoup, deux livres sterling par semaine, ce que je ne puis pas comprendre, quand je vois mon mari travailler douze heures par jour et ne gagner que douze sous, comme je le disais, sans cette tasse de thé, je serais peut-être morte à présent. Ça ne l'empêche pas de dire que nous étions dans un grand embarras, comme si le secours de la fille de Gérard pouvait nous sauver ! C'est un ange du ciel, j'en conviens, et elle nous a rendu un grand service. Mais, comme elle le dit elle-même, quand le pauvre soutient le pauvre, quel bien peut-il en résulter ? »

Pendant cette longue sortie, M. Saint-Lys avait examiné l'appartement et reconnu Sybille.

« Ma sœur, dit-il, quand la femme de Warner eut cessé de parler, ce n'est pas la première fois que nous nous rencontrons dans la demeure des affligés. »

Sybille s'inclina en silence et fit un mouvement comme pour sortir. Le vent et la pluie redoublèrent.

Le compagnon de M. Saint-Lys, qui était enveloppé dans un manteau épais et secouait son chapeau de toile cirée, ruisselant d'eau, s'avança vers elle et lui dit :

« Ce n'est qu'un orage très-violent. Je vous engage à attendre quelques instants. »

Sybille fit un geste de remerciement, mais sans répondre.

« Je crois, continua le compagnon de M. Saint-Lys, que ce n'est pas non plus la première fois que nous nous rencontrons.

— Je ne me le rappelle pas, répondit Sybille.

— Et cependant il y a bien peu de jours ; il est vrai que le ciel était si différent qu'on pouvait se croire dans un autre pays et sous un autre climat. »

Sybille le regarda comme pour lui demander l'explication de ses paroles.

« C'était à l'abbaye de Marney.

— En effet, j'y étais dernièrement, et je me rappelle avoir vu un étranger causer avec mon père au moment où j'allais le rejoindre.

— Et vous avez disparu bien vite ; car j'ai quitté les ruines en même temps que vous, et je ne vous ai aperçus nulle part.

— Nous avons pris un sentier très-raboteux ; le vôtre était sans doute plus doux.

— Était-ce votre première visite aux ruines ?

— La première et la dernière. Jamais je n'avais rien désiré si vivement, et jamais aucun lieu ne m'a laissé plus de tristesse.

— La vie n'y est plus, dit Egremont avec regret.

— Ce n'est pas cela, reprit Sybille. Je m'attendais à trouver des ruines, mais non un abandon si complet. Les murs de l'antique abbaye servent maintenant à réparer les granges, et son enceinte est devenue une étable à vaches. Quelles gens ce doit être que les gens impies auxquels appartiennent ces terres ! »

Egremont rougit.

« Il est vrai, dit-il, qu'ils ne paraissent pas se soucier beaucoup d'architecture.

— Ni d'autres choses, reprit Sybille. On avait mis le feu aux meules de la ferme le jour où nous y étions, et, d'après ce qu'on nous a dit, les habitants du pays sont aussi mal soignés que les murs de l'Abbaye.

— On trouve peut-être difficilement l'emploi des bras dans ces contrées ?

— Vous connaissez le pays ?

— Nullement ; je voyageais dans le voisinage et je me suis détourné de ma route pour voir un monument dont j'avais beaucoup entendu parler.

— C'était le plus beau monastère du Nord ; mais on assure que les paysans sont très-misérables dans tout le voisinage, et je crois que la seule cause de leur misère se trouve dans la dureté de cœur des propriétaires.

— Vous compatissez vivement aux souffrances du peuple, » dit Égremont.

Sybille le regarda avec étonnement et lui dit :

« Et vous? que signifie donc votre présence ici?

— J'accompagne avec respect celui qui s'occupe de consoler les affligés.

— La charité de M. Saint-Lys est connue de tous.

— Mais vous aussi... vous êtes un messager de paix.

— Je n'ai pas de mérite, puisque ce n'est pas un sacrifice. Quand je songe à ce qu'était autrefois le peuple anglais, le meilleur, le plus brave, le plus heureux et le plus religieux de la terre, et que je le considère aujourd'hui, vicieux, avili, exténué, vivant sans bonheur et mourant sans espérances, il me serait impossible de ne pas souffrir avec lui, même sans être sortie de son sein. »

Une vive rougeur colora le visage de la jeune fille au moment où elle achevait ces mots ; son œil noir brillait d'émotion, une expression d'orgueil et de courage éclaira son front.

Egremont rencontra ce regard inspiré et détourna le sien ; il se sentait troublé.

M. Saint-Lys, qui pendant ce temps avait causé avec le tisserand, le quitta pour parler à sa femme.

Warner s'approcha de Sybille et lui exprima sa reconnaissance pour les secours que son père et elle lui envoyaient. L'orage paraissant apaisé, la jeune fille leur dit adieu à tous, et sortit de la chambre suivie d'Harold.

D'Israéli.

(*La suite au prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

AFFAIRES DE ROME.

Le Messager, journal du soir, qui reçoit les communications officielles du gouvernement, contenait dans son numéro du 5 juillet la note suivante :

« Le gouvernement du roi a reçu des nouvelles de *Rome*. La négocia-
« tion dont il avait chargé M. Rossi a atteint son but. La congrégation
« des Jésuites cessera d'exister en France et va se disperser d'elle-
« même ; ses maisons seront fermées et ses noviciats seront dissous. »

Cette rédaction puérilement ambiguë semblait la confirmation éclatante et formelle de bruits vagues que les personnes initiées à la pensée du gouvernement faisaient circuler depuis quelques jours. Pourquoi n'avait-on pas donné immédiatement connaissance au public d'une négociation si heureusement terminée ? Avait-on besoin de temps et de délibération pour *arranger* la nouvelle ? Craignait-on que la Chambre des Députés n'eût encore le temps de la discuter et de l'éclaircir ? C'est ce que ce retard pouvait faire présumer. Mais le langage du journal officiel était si affirmatif qu'on ne crut pas pouvoir mettre en doute l'exactitude du fait allégué, quelque étonnant qu'il fût, et les catholiques, refoulant leur douleur, ne prononcèrent pas d'autre mot que celui de *soumission*.

Un acte de cette gravité, attribué à un pouvoir si haut et si respecté, nous imposait de nouveaux devoirs ; nous méditions en silence sur la mesure à donner à notre langage et à notre action ; et, puisque Dieu avait voulu une chose si contraire à nos vœux, à nos espérances, à nos convictions, nous cherchions, en nous résignant aux décrets de la Providence, à démêler dans l'avenir le bien qu'elle nous réservait pour récompense de notre sacrifice.

Une épreuve aussi dure ne nous sera pas imposée. Hâtons-nous de le dire à nos lecteurs : le langage que le gouvernement a cru devoir adop-

ter n'est que l'amplification très-peu exacte d'une circonstance qui n'a ni le caractère ni la portée qui résulteraient de la note du *Messager*. Ce que nous disons ici nous l'affirmons de science certaine et non pour adoucir aux catholiques un coup qui les frappe dans leurs plus chers sentiments.

Au reste, il est impossible qu'on ne sache pas bientôt la vérité. Le gouvernement la connaît-il lui-même tout entière ? En faisant choix d'un agent qui peut avoir l'esprit de la diplomatie, mais qui n'en a pas les habitudes, ne s'est-il pas exposé à recevoir des dépêches dans lesquelles on aurait voulu couvrir sous l'apparence de la victoire une défaite presque humiliante? Ou si le gouvernement a été bien informé, le besoin qu'il éprouve de sortir au plus tôt d'une situation dont il apprécie toute la gravité lui a-t-il fait concevoir l'espérance de se tirer d'affaire par une surprise, les uns, ceux de la gauche, s'endormant dans leur triomphe, les autres, c'est-à-dire les catholiques, acceptant leur défaite d'une main contre laquelle la révolte morale et la protestation constitutionnelle ne leur sont pas permises? En comparant les faits avec la note du *Messager*, on se perd en conjectures, et nulle explication ne peut faire comprendre les motifs d'une telle conduite.

Nous consentons à entrer jusqu'à un certain point dans la situation du gouvernement. Il a grossi sa voix pour imposer silence à la gauche; il a commenté en paroles tant qu'il a pu la *raison inflexible* de M. Thiers; il a cru, avec la plupart de ses amis, qu'il lui suffirait d'exprimer hautement sa volonté pour faire cesser toutes les résistances catholiques.

Mais, tandis qu'il semblait se charger du rôle de la violence, il en avait peur pour lui-même. L'instinct de sa conservation lui disait qu'on ne commence pas impunément à troubler par la persécution un état paisible et régulier. De lui-même il n'aurait rien fait, la chose est incontestable; mais une formidable majorité lui commandait de faire, et le problème pour lui était de pouvoir dire qu'il déférait au vœu de la majorité, tout en faisant le moins possible.

L'embarras était immense, et l'on crut faire merveille en mettant le souverain Pontife dans cette affaire.

Au fait, qu'auraient eu à dire les catholiques si le Pape avait pris sur lui l'odieux des atteintes portées à la liberté religieuse? Canoniquement, le Pape a le droit d'interdire et de limiter les Ordres, comme il a seul celui de les instituer. Le calcul était donc excellent, sauf la conscience du Pontife et celle des catholiques.

Les catholiques aiment le Saint-Siége d'un amour filial : ils ont une confiance sans bornes dans la lumière d'en haut qui l'inspire.

Le Saint-Siége aime et connaît ses vrais amis en France ; il sait ceux que la proscription des Jésuites frapperait de douleur; il sait aussi ceux qu'elle comblerait de joie.

Le Saint-Siége est animé d'une immense sollicitude pour le salut des

âmes ; il apprécie ceux qui, depuis quelques années , ont évangélisé la France ; il n'ignore pas quel coup funeste porterait à la foi l'interruption du mouvement religieux auquel la contradiction et la perspective d'une lutte périlleuse n'ont fait que donner un degré de plus d'intensité.

En un mot, il existe entre le Saint-Siége et les catholiques français des rapports de devoir et d'affection contre lesquels viennent d'échouer et échoueront toujours les vains efforts de la politique et de la diplomatie.

Mais pourquoi tout ce bruit ? Qu'y a-t-il enfin de vrai dans ces terribles nouvelles ?

Un refus catégorique du Saint-Siége d'accepter les bases de la négociation proposée par M. Rossi ; une protestation contre les calomnies dont on accable les Jésuites ; une déclaration non moins formelle de l'impossibilité d'admettre la discussion sur des lois que la cour de Rome n'a jamais reconnues ; une répugnance invincible à ce qu'il soit porté atteinte, dans la personne des Jésuites, aux droits acquis à des citoyens français par la constitution de l'Etat.

M. Rossi a voulu traiter avec le Saint-Siége, et le Saint-Siége n'a point admis la négociation.

Avec qui donc M. Rossi a-t-il traité ? Avec le général des Jésuites, avec le général des Jésuites laissé à l'entière liberté de son action. La cour pontificale a déclaré qu'elle ne lui donnerait point d'*ordre* ni même de *conseil*. Ceux qui disent le contraire constituent le Saint-Siége en flagrant délit de mensonge. Cela peut être bon pour la diplomatie vulgaire : on peut compromettre ainsi une puissance purement politique ; c'est un sacrilége que de prétendre engager par une telle assertion la puissance spirituelle. L'envoyé extraordinaire du gouvernement français a donc été admis à l'audience du général des Jésuites.

Voilà pour le gallicanisme et la doctrine des Parlements.

Que s'est-il passé dans cette mémorable audience ? On pourrait croire, d'après le résultat (fort différent d'ailleurs de celui que le gouvernement français a annoncé), que le général des Jésuites a bien voulu prendre part à ce qui se passe en France.

Et, en effet, c'était pour M. Rossi le moment de brûler ses vaisseaux, car, de manière ou d'autre, il lui fallait aboutir. D'après cela, nous pensons qu'il a dû dire beaucoup de mal de la France et très-peu de bien de son gouvernement ; par exemple , que l'émeute était dans les esprits, qu'il ne fallait qu'une étincelle pour la faire reparaître dans la rue ; — que le gouvernement était hors d'état de défendre la propriété et la vie des Jésuites ; — qu'on mettait un vain espoir dans les principes ; que la Charte pourrait être invoquée avec succès s'il s'agissait de frapper la religion, mais que, pour la défendre, personne ne se souciait de la Constitution ;—et autres menus propos dont il serait difficile de dis-

tinguer le véritable auteur, mais qui ont assez couru dans l'air de Rome pour qu'on les ait recueillis au passage.

Il y a toujours au premier moment inégalité de forces entre un homme qui parle dans un but et un autre homme qui n'obéit qu'à sa conscience.

On ne met pas en doute l'émotion du général : on convient qu'il impose à son Ordre un sacrifice.

Mais quel est le rapport de ce sacrifice avec l'assertion du *Messager?*

Que dira la cour de Rome de la misérable équivoque au moyen de laquelle on veut faire croire à la France que les jours de Clément XIV sont revenus?

Que dira le général des Jésuites de l'interprétation des engagements pacifiques qu'il a pu prendre dans toute la plénitude de sa liberté et de ses droits?

Il nous semble que les catholiques peuvent attendre patiemment la suite de cette histoire.

Paris, 9 juillet 1845.

La stérilité des derniers jours d'une session parlementaire et l'évidente langueur de notre situation politique disparaissent tout à fait devant les nouvelles de Rome, si pompeusement proclamées par la satisfaction des organes du cabinet, et que nous venons de ramener à leur juste mesure. A nos yeux aussi les petits bruits des deux dernières semaines sont bien vains en comparaison des graves intérêts de la liberté religieuse. Mais nous devons pourtant jeter un rapide coup d'œil sur les faits politiques extérieurs et intérieurs qui sont le moins indignes d'attirer l'attention.

Notre voix catholique ne saurait se lasser d'invoquer l'Europe en faveur des chrétiens de l'Orient. En vain le belliqueux désespoir des Maronites a-t-il paru un moment l'emporter sur leurs ennemis : vainqueurs à Cornail, les Maronites ont été vaincus à Sahel. Toutes les correspondances s'accordent sur les calamités nouvelles qui ont désolé et décimé les chrétiens du Liban. Des milliers d'hommes mis à mort ; des monastères envahis, pillés, incendiés ; plusieurs religieux massacrés ; un missionnaire catholique assassiné ; le cadavre du Père Carlo horriblement brûlé ; des femmes, des vieillards, des enfants égorgés avec barbarie ; de nombreux villages ravagés et détruits ; d'impitoyables pillages exécutés, et, pour ainsi dire, organisés par la triple main des Druses, des Mutualis et des Turcs : tout crie à l'Europe chrétienne de mettre fin à d'aussi infâmes atrocités. C'est bien vainement que protestent les consuls des cinq puissances. Ce n'est pas assez que le dévouement et le courage du consul français de Beyrouth aient pris sous sa protection la vie et les biens de ses nationaux ; ce n'est pas assez que deux bricks aient

été mis à la disposition des malheureux chrétiens. Si l'âme de l'Europe était pénétrée véritablement encore du sentiment chrétien, laisserait-elle ainsi régner le carnage et la mort dans les lieux qui furent le berceau de sa foi ? N'aurait-elle pas honte de se contenter de réclamations diplomatiques, pendant que nos coreligionnaires souffrent et meurent, elle qui a bien su, en éconduisant la France, briser à coups de canon Saint-Jean-d'Acre et la puissance de Méhémet-Ali ?

Notre amour-propre national doit se résigner. Les événements ont fait la France désormais trop petite en Orient pour qu'il lui soit donné de sauver à elle seule nos frères orientaux; mais sa voix sera toujours, dès qu'elle le voudra, forte et imposante à solliciter, à exciter le concert de l'intervention européenne contre la fatalité du joug musulman qui pèse encore sur les têtes chrétiennes.

Nous l'avons déjà dit, ce n'est pas seulement la Syrie qu'il s'agit de protéger contre le mauvais vouloir des Turcs ; ce sont toutes les races chrétiennes répandues en grand nombre dans les Etats du sultan. Les Rayas sont à la Porte ce que les Irlandais sont à la Grande-Bretagne. Il y a des deux côtés le peuple conquérant et le peuple conquis. Tant que la population vaincue et chrétienne sera condamnée, en Turquie, aux humiliations, aux inégalités civiles et politiques, réservées par la barbarie de l'ancien droit des gens aux races conquises ; tant que le sultan pourra, sous les regards de la civilisation moderne, n'écouter que le droit du fer et gouverner ses sujets chrétiens avec le sabre des Albanais, il n'y aura pas de trêve aux souffrances et aux agitations des peuples chrétiens qui gémissent sous le joug ottoman, sans pouvoir jamais être absorbés par lui. C'est à l'Europe de voir si elle a la force et la volonté de faire pénétrer et triompher en Turquie la justice et le droit des gens du Christianisme. La même résolution décidera de l'avenir de la Grèce et des querelles sanglantes qui se renouvellent et se renouvelleront sans cesse sur les frontières respectives du petit royaume nouveau et de l'empire de Constantinople.

La prévoyance du cabinet anglais cherche du moins à prévenir, par des concessions habiles et successives, les obstacles et les périls qui lui viennent de la part de l'Irlande. Mais O'Connell l'a crié au Parlement, en refusant son adhésion au bill des trois colléges : *C'est du pain qu'il faut aux Irlandais*, et non pas seulement de l'instruction. Dans ce malheureux pays, c'est le sort des populations inférieures, c'est l'état de toute la législation civile, ce sont les conditions de la propriété tout entière, qui exigent nécessairement et promptement des modifications et des améliorations profondes. Les espérances de la pacification sont à ce prix. Déjà des attentats déplorables et de cruelles vengeances témoignent que les vieilles plaies de l'île affamée sont encore saignantes. La voix des évêques unie à celle d'O'Connell, la confédération des honnêtes gens de tous les partis et de toutes les croyances, ont peine à défendre contre

les plus affreux désordres la vie et les propriétés des habitants. On peut voir se reproduire les massacres et les exécutions épouvantables des *White-Boys* et de tant d'autres sociétés secrètes et farouches que les *filles de Rébecca* ont imitées dans le pays de Galles. Puisse la prudence anglaise adopter des mesures assez loyales et efficaces pour empêcher le retour de telles horreurs ! Puisse-t-elle surtout ne pas profiter de ces maux partiels pour frapper l'Irlande avec le sabre, comme elle le fit si souvent à d'autres époques !

Au reste, malgré la persévérante résistance de l'épiscopat irlandais, le bill des trois colléges continue à sortir victorieux des épreuves parlementaires. Des changements peu importants, consentis par le ministère, n'ont pas rallié les évêques au bill. Serait-ce ainsi que sir R. Peel entendrait déférer à leurs vœux? Néanmoins, une majorité imposante a rejeté l'amendement de lord Mahon, qui voulait réserver la dotation des chaires à la libéralité des croyances religieuses, et enlever ainsi au bill son caractère manifeste de prépondérance civile.

Sir J. Graham, en introduisant dans son projet des mesures de surveillance sur la conduite des élèves, et en proposant, jusqu'en 1848 seulement, la nomination des professeurs par le gouvernement, sauf à réviser, ou, pour mieux dire, sauf à proroger ce mode de nomination, n'a pas fait du tout disparaître le cachet exclusivement laïque et gouvernemental imprimé à une loi d'éducation. Les évêques, qui estiment que l'éducation de la jeunesse doit demeurer essentiellement religieuse, sont donc loin de s'entendre avec le cabinet tory. Il a été facile, au surplus, de remarquer que le discours prononcé par sir R. Peel, dans cette discussion, si spirituel et si adroit qu'il ait pu être, ressemblait beaucoup à l'esprit français, à cet esprit prétendu de tolérance générale, qui n'est autre chose au fond que le scepticisme faisant acte de domination sur toute intelligence et toute croyance, et qui est devenu chez nous la prétention avouée de notre système légal d'éducation nationale. Il y a là le germe de bien des douleurs pour les hommes de foi, et de bien des dangers que les gouvernements, dans l'aveugle égoïsme de leur propre puissance, ne soupçonnent point assez.

La question espagnole n'a pas fait un pas, et notre dernière Revue a suffisamment fait pressentir les excitations qu'allait donner aux esprits et aux partis l'abdication de Don Carlos. Des agitations sourdes et partielles, quelques inquiétudes dont on ne peut juger la gravité, des mouvements sans portée, des craintes et des espérances sans résultats, des intrigues et des suppositions croisées, des soupçons et des accusations réciproques, qui ne tombent pas dans le domaine de la publicité, encore moins dans celui de la vérité : telle est la situation provisoire, tourmentée, de la péninsule hispanique, jusqu'à ce qu'un événement précis vienne manifester les anxiétés et les embarras intérieurs du cabinet de Madrid, et les efforts opposés de la diplomatie eu-

ropéenne. Tant que le mariage d'Isabelle n'aura pas mis fin aux exclusions ou aux préférences de l'Europe, l'avenir et les institutions de l'Espagne demeurent en question. Nous appelons de vœux trop sincères le terme des malheurs de ce pays pour réduire les destinées d'un royaume chrétien et ami aux mesquines proportions de contestations et de brouilleries intestines entre la reine-mère et Narvaez.

Tandis qu'on attend à Madrid une solution encore bien embarrassée, que d'énergiques circulaires recommandent la plus inexorable sévérité contre les partisans des espérances du fils de Don Carlos, et que, chaque semaine, les journaux font naître de nouveaux candidats à la main d'Isabelle, tantôt dans la maison de Portugal, tantôt, et de nouveau, dans la famille collatérale de la jeune reine, nos députés ont paisiblement terminé leur session en léguant, comme de coutume, l'enregistrement passif, et pour ainsi dire forcé, d'un grand nombre de projets de loi à la Chambre des Pairs, assez mécontente de continuer à être réduite au rôle inférieur de sanctionner à la hâte et à peu près inévitablement, aux jours caniculaires, les résolutions accumulées de l'autre Chambre.

Quelques mots, du reste, suffisent pour juger les derniers actes de nos élus.

M. de Salvandy a emporté au pas de course son budget de l'instruction publique. Quand on lui a reproché certaines bourses accordées à des fils de fonctionnaires ou de députés privilégiés qui pouvaient se passer d'une telle aumône, il ne s'est pas beaucoup plus ému que son collègue, M. le ministre de l'intérieur, qu'on accusait aussi, l'autre jour, de réserver ses commandes de tableaux et autres légères faveurs administratives aux députés qui votent avec le ministère. Il est vrai qu'il y a des récriminations, et que l'opposition est véhémentement soupçonnée elle-même de solliciter et même d'obtenir pour les siens les grâces qu'elle condamne chez les ministériels. Dans le langage parlementaire, cela ne s'appelle plus de la corruption, mais simglement de bons procédés, des rapports de politesse. Décidément, bien que notre siècle affecte quelquefois de grands airs de vertu, notre âge n'est pas le moins du monde puritain.

Si M. de Lespinasse insiste sur les abus du Collége de France, où des professeurs ne reçoivent pas sans doute un traitement de l'Etat pour attaquer ouvertement et systématiquement la religion catholique, la religion de la majorité des Français, l'un dans des imaginations historiques spirituellement recherchées, mais le plus souvent radicalement fausses, l'autre dans des divagations littéraires et philosophiques passablement erronées et déclamatoires, le ministre garde le silence, et l'on ne sait s'il approuve ou s'il blâme. Le silence est un bon moyen pour sortir d'embarras ; mais ce n'est ni le plus clair, ni le plus fier.

Si l'existence légale et constitutionnelle du conseil royal de l'instruction publique est mise en doute par de graves arguments, M. Dupin se

lève et s'écrie que la Cour de cassation ferait bonne justice de ce doute, en sanctionnant le décret impérial qui a créé l'Université. Et le ministre se tait encore. La question pourtant est grave, si nous étions un peuple grave et sérieusement constitutionnel. Sans doute, chaque année le budget approuve et légalise l'existence du conseil royal, puisqu'il en vote les appointements. Mais qu'est-ce que le conseil royal, qui ne ressemble plus même à celui de Napoléon, ni par le nombre, ni par les formes, ni par les fonctions? Quelles sont les limites, les attributions précises de ce corps exceptionnel, amovible, arbitraire, équivoque, tantôt maître absolu, tantôt humble serviteur, qui conseille, réglemente, administre et juge ; à qui le ministre peut impunément ôter ou ajouter quelque part de pouvoir? fonctions indéterminées, indécises, irresponsables, tour à tour vaines ou toutes-puissantes, en complet désaccord avec l'esprit du gouvernement constitutionnel? De nobles orateurs, à la Chambre des Pairs, dans la discussion de la loi sur l'instruction secondaire, ont porté de rudes coups aux anomalies du conseil royal. Il est impossible que, dans un avenir prochain, la pensée publique ne soit pas appelée plus profondément sur une organisation à tant d'égards vulnérable. Le champ de bataille naturel sera l'examen de la question de la liberté d'enseignement.

M. le ministre des finances ne ressemble pas tout à fait à son collègue, M. de Salvandy. Si celui-ci se tait quelquefois, M. Lacave-Laplagne ne se tait jamais. La discussion de son budget se passe en formules de la plus aimable politesse, en expressions des regrets les plus courtois. Le ministre des finances promet toujours, mais il ajourne toujours. Ainsi, conversion des rentes, réforme postale, impôt du sel, timbre des journaux, papier timbré, centralisation des monnaies, tabacs, etc., etc., M. Laplagne ne refuse aucune réforme, il attend. La Chambre vote et attend aussi.

Dans leur humeur complaisante, et en dépit des combats de clochers, les députés ont voté les chemins de fer de Tours à Nantes et de Paris à Strasbourg, et d'autres lois d'intérêts matériels. Le reste de l'ordre du jour est renvoyé à la session prochaine. L'allocation des fonds pour les réparations urgentes de la cathédrale de Paris a été faiblement disputée. Deux petits incidents ont seulement marqué la discussion. D'abord, quelques députés veulent bien consentir à ce que Notre-Dame ne tombe pas, mais ils ne veulent pas qu'elle soit embellie, et ils lui ont marchandé la restauration de quelques statues qui décoraient la façade du temple. *Consolidation* pure et simple, mais point d'*ornementation*; c'était le mot des esprits forts. Puis, M. Dupin, qui n'a pas encore pardonné à M. le cardinal de Bonald de n'avoir point goûté le *Manuel du droit ecclésiastique français*, a cru pouvoir, à ce propos, et sans déroger à sa dignité personnelle, vanter l'éminence du siége de Paris et amoindrir la dignité du siége primatial de Lyon, avec

une telle faiblesse d'auteur offensé et une telle ignorance de l'histoire de l'Eglise de France que, s'il eût parlé devant une assemblée qui eût souci et connaissance des annales de l'Eglise, il aurait à tout jamais détruit le peu d'importance que les gens de bonne volonté ont attaché au *Manuel*.

Le traité de Broglie, nous l'avions prévu, n'a suscité aucun orage. Des interpellations de M. Dupin ont seulement provoqué, de la part de M. Guizot, des explications favorables à la liberté des mers et à l'honneur de notre pavillon national. Mais l'opposition n'a pas dit son dernier mot. Par son silence actuel, elle a voulu laisser peser sur la tête du ministère l'entière responsabilité de l'exécution d'une mesure qu'elle a elle-même provoquée. Elle fait ses réserves, et commence à penser que ce qui a été détruit valait peut-être bien ce qu'on y a substitué. A nos yeux, il n'y a de bon que ce qui relève la dignité de notre marine et en favorise l'accroissement.

Cependant, avant de livrer le ministère à la facile majorité de la Chambre des Pairs, l'assemblée du Palais-Bourbon a infligé au cabinet une admonestation morale, en prescrivant désormais la publication de toutes les nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur. C'est blâmer assez ouvertement les prodigalités de décorations que chacun déplore et que chacun provoque.

Ainsi va finir une session législative de près de sept mois, plus féconde en discours qu'en résultats, et dont nous aurons bientôt à apprécier la physionomie générale.

Aujourd'hui, les amis du ministère se flattent qu'il triomphera à Taïti comme au Maroc, et que la France sera souveraine dans une petite île de l'Océanie, et obtiendra son traité commercial de l'empereur Abd-er-Rhaman, comme il a obtenu de Londres la révocation du droit de visite, comme il se vante d'avoir réussi à Rome dans l'affaire des Jésuites.

Tous ces triomphes ministériels ne nous éblouiront pas. La question de Taïti a été faite plus grosse qu'elle n'était réellement, elle a pris les dimensions de notre amour-propre national. La souveraineté entière de Taïti ne nous ferait guère plus grands ni plus puissants; quand elle ne nous sera plus contestée, le bon sens du pays la réduira à sa juste valeur. La réussite de nos négociations commerciales avec le Maroc ne peut se féconder que par le temps.

Reste donc au ministère la joie d'avoir échappé peut-être aux embarras d'exécuter par la voie de contrainte le fameux ordre du jour motivé. S'il en est ainsi, la religion et la liberté auront encore à gémir autant que les ministres à se féliciter. A cela que gagnera la France?

CORRESPONDANCE.

Au moment de mettre sous presse nous recevons de M. Rapetti une lettre que nous nous empressons de reproduire :

Monsieur le Rédacteur,

M. Troplong m'a adressé, dans le dernier numéro de la *Revue de Législation et de Jurisprudence*, une réponse à mon article intitulé *la Liberté d'enseignement devant l'histoire* (10 juin). Je vous prie de vouloir bien annoncer que ma réplique aux nouveaux arguments de M. Troplong accompagnera la fin de mon travail, qui paraîtra bientôt dans *le Correspondant*.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

RAPETTI.

Paris, le 9 juin 1845.

M. l'abbé Maupied nous a également adressé une réponse à notre Bulletin du 10 juin, sur l'*Histoire des Sciences de l'organisation et de leurs progrès comme base de la Philosophie*, de M. de Blainville; mais le défaut d'espace nous force à la renvoyer au prochain numéro.

REVUE SCIENTIFIQUE.

HYGIÈNE. — *Rapport de M. Serres sur le prix de vaccine décerné par l'Académie des Sciences dans la séance du 10 mars dernier.*

Dans notre revue du 10 avril dernier, nous avons énoncé les questions posées par l'Académie pour sujet du grand prix de vaccine. Aujourd'hui nous donnerons les réponses faites à ces questions, qui intéressent à un aussi haut degré l'humanité et la science.

Exposons auparavant quelques idées générales sur la petite vérole et sur la vaccine, et promenons un rapide coup d'œil sur leur histoire, ainsi que sur celle de l'inoculation. C'est la seule manière de répandre quelque intérêt sur les points particuliers de cette étude qui sont débattus aujourd'hui.

N'est-ce pas pour le philosophe autant que pour le médecin un sujet de bien graves réflexions que la brusque apparition d'une maladie inconnue jusqu'au VIe siècle, et qui, dès cette époque, nous est devenue presque aussi naturelle qu'un de ces nombreux accidents de la santé qui, comme la dentition et plusieurs autres périodes critiques de la vie, font de notre état le plus normal une transition à la maladie? Où est donc ce type de la santé rêvé par la physiologie et que l'hygiène a pour but de conserver? Comment croire, en voyant de tels désordres naturels à notre économie vivante, en voyant une altération si profonde de nos corps être un effet inévitable et quelquefois un gage de santé, comment croire, dis-je, que cette économie vivante, chef-d'œuvre de la création matérielle, dans laquelle l'œil de Dieu s'était complu, soit restée dans son état de perfection et de santé premières? Le manichéisme ou le dogme de la chute; il n'y a pas de milieu. C'est ce qui m'a fait dire ailleurs :

Après les effets de la dégradation originelle sur l'âme de l'homme viennent immédiatement pour l'importance les effets de cette dégradation sur le corps.

De tous ceux qu'offre la nature physique, ce sont les plus irrécusables, les plus vivement sentis, parce qu'ils nous sont toujours présents et qu'ils pénètrent intimement toutes nos actions organiques.

C'est par eux que nous sommes mis en rapport avec le mal extérieur à nous, et que nous sympathisons, que nous sommes en union de souffrance avec les autres êtres.

Sans ce mal interne et spontané comme la vie, parce qu'il prend naissance dans notre substance organique aussi essentiellement affaiblie qu'essentiellement vivante, les causes extérieures de mal, les influences nuisibles et délétères ne pourraient qu'affecter superficiellement notre corps, ou plutôt il n'y

aurait ni douleur, ni maladie, ni perturbation d'aucune sorte ; car tous les êtres vivants et inanimés étant dans l'ordre comme l'homme lui-même, leurs rapports mutuels ne tendraient jamais qu'à leur conservation et à leur bien-être.

Si les moralistes et les politiques, qui ont négligé cette vérité fondamentale, ont mis une abstraction chimérique à la place de l'homme réel, que n'ayant pu comprendre ils n'ont dès lors pas su gouverner, il est aussi vrai de dire que, dépourvus du même flambeau, les médecins se sont égarés dans des ténèbres non moins épaisses.

L'homme en santé parfaite, que le physiologiste fait poser devant lui, n'exista jamais; mais ce qui est encore plus impossible à concevoir en suivant les errements de l'école, c'est la transition de cet état de santé pure à l'état de maladie.

Tracer la limite rigoureuse entre la santé et la maladie a été jusqu'ici l'écueil de tous les pathologistes qui ont tenté une définition de ce dernier état. Il est certain que la difficulté est invincible; mais cet aveu est le premier pas fait vers la solution du problème.

Cette fausse manière de poser la question, ainsi que le scepticisme inévitable où elle a jeté les esprits découragés, vient évidemment de ce qu'on n'a jamais professé le fait flagrant de la corruption et du désordre de notre nature, et de ce qu'on regarde le mal physique comme complétement *accidentel*, au lieu d'en chercher la racine et la cause efficace dans la substance même de notre organisme mortellement empoisonnée.

L'histoire de la petite vérole confirme ces principes d'une manière éclatante.

Est-ce qu'au milieu du VIe siècle cette maladie nous est descendue toute faite des nuages? Qui donc en avait préparé les germes dans l'atmosphère? Depuis quand celle-ci a-t-elle cessé de n'être que le véhicule des poisons morbides pour en devenir maintenant le foyer?

Ce qui entretient l'erreur à cet égard, c'est la propriété éminemment contagieuse de la maladie en question. Quand on la voit être si facilement transmissible, soit par inoculation, soit par contact médiat ou immédiat, on ne peut se refuser à regarder la contagion comme le moyen ordinaire de propagation de cette maladie. Sa spécificité, ou, si l'on veut, la propriété dont elle jouit de se comporter à la manière d'une espèce botanique ou zoologique, de ne pouvoir naître que d'elle-même comme ces espèces, et, comme elles, de se reproduire ainsi indéfiniment et à volonté, sa spécificité, dis-je, fait qu'on ne peut pas plus s'habituer pour elle que pour les espèces naturelles à l'idée d'une génération sans parents, d'une génération première et spontanée. Ce mode de propagation et de conservation de la variole paraît expliquer surtout d'une manière complétement satisfaisante l'existence de cette maladie à l'état sporadique ou individuel; il peut même à la rigueur suffire à l'explication des épidémies de variole qui arrivent de temps en temps.

Pour cela, on n'a besoin que d'une chose : c'est d'admettre qu'à une époque donnée, et par le fait de certaines conditions atmosphériques inexpliquées jusqu'ici, une masse considérable d'individus est devenue tout à coup *plus apte* qu'auparavant à recevoir, à développer et à reproduire les germes varioliques constamment répandus dans l'atmosphère par les personnes varioleuses qui y vivent toujours en certain nombre.

Mais, dans cette théorie, on ne fait toujours que reculer la difficulté ; car les mots d'aptitude, de prédisposition y tiennent vainement la place d'une notion positive. L'état vital que ces expressions représentent n'est peut-être rien moins que la maladie elle-même, et cet état peut, dans certaines circonstances, être assez énergique pour produire à lui seul la petite vérole, indépendamment de toute contagion et de toute cause extérieures.

Il est donc très-probable qu'aujourd'hui encore, à certain es épo ques qui correspondent vraisemblablement aux invasions épidémiques de petite vérole, la maladie se développe, chez une masse donnée d'individus, tout à fait spontanément, c'est-à-dire en vertu de l'innéité de la cause efficiente de cette maladie en nous, mais sous l'influence toutefois d'une cause extérieure purement excitatrice. Ainsi voit-on, par exemple, des myriades d'insectes naître après un coup de tonnerre, sans qu'il soit permis de dire que l'état électrique de l'atmosphère a été dans ce fait autre chose qu'une influence puissamment et extraordinairement déterminante, et non une cause génératrice proprement dite. Il paraît toutefois que, pour une maladie virulente comme celle qui nous occupe, une première imprégnation extérieure est nécessaire, et qu'ensuite, par le fait de cette première affection, l'espèce humaine modifiée devient apte à développer spontanément la maladie.

On voit par là ce qu'il faut penser de cette invasion inattendue, au VI[e] siècle, d'une maladie si extraordinaire. Naît-elle en Europe pour la première fois à cette époque ou n'y fait-elle que sa première apparition ? Si elle régnait ailleurs avant sa manifestation chez nous, ce ne pouvait être que chez des peuples sauvages ou séparés des nations civilisées. En effet, tout semble prouver qu'avant de se répandre sur notre continent elle avait son foyer en Ethiopie, suivant les uns, en Arabie, suivant les autres. Quoi qu'il en soit de l'incertitude de ce premier point de départ, il est certain que les Arabes la transportèrent en Egypte sous le califat d'Omar, dans le VII[e] siècle, que, de là, elle suivit les Sarrasins partout où ils portèrent leurs armes, leur commerce et leur religion. Il y avait alors un siècle qu'elle ravageait l'Arabie, et l'année même de la naissance de Mahomet est donnée comme l'époque de sa plus grande intensité.

Cependant, d'après Marius, évêque d'Avenches, elle aurait apparu dans les Gaules deux ans auparavant. Puis, après un intervalle de quelques années, elle s'y serait réveillée avec une atroce fureur vers le temps du concile de Mâcon (585). C'est alors, ou même cinq ans plus tôt, que deux enfants de la famille royale, Dagobert et Childebert, fils de Chilpéric et de Frédégonde, en furent frappés et y succombèrent. Dans ces temps d'ignorance et de barbarie, un fléau si extraordinaire excitait les suppositions les plus folles, et de là souvent les actes les plus épouvantables. C'est ainsi qu'Austregilde, femme de Gontran, roi de Bourgogne, se voyant mourir de la petite vérole à l'âge de trente-deux ans, accusa ses deux médecins, Nicolas et Donat, de l'avoir empoisonnée, demanda leur mort à Gontran, roi de Bourgogne, et que celui-ci eut l'atroce faiblesse d'exécuter ce testament affreux en faisant égorger ces deux infortunés sur le tombeau d'Austregilde.

Il est inutile de poursuivre l'itinéraire de l'affreuse maladie ; car il suffit, pour le connaître très-exactement, de supposer qu'elle a suivi le mouvement des peuples et leurs communications réciproques, que l'Amérique en fut atteinte la dernière, qu'elle ne se montra au Kamtschatka qu'en 1767, et que les pays vierges encore du contact des peuples civilisés ne paient probablement pas à la mort ce désolant tribut.

Dire les ravages causés par ce terrible fléau remplirait des in-folio et étonnerait l'imagination. Je me borne à un ou deux des exemples les plus rapprochés de nous, exemples moins désastreux peut-être que ceux que nous offriraient l'Asie et l'Amérique. En 1720, Paris perdit vingt milles âmes en une seule attaque épidémique !... Après avoir décrit celle de 1614, Horstius s'écrie : « O « annum perniciabilem! O variolas detestabiles! Autumni tempore Alexan- « driam, Cretam et vicinas civitates Græciæ cum ineffabili mortalitate inva- « serunt ; subsequenti hyeme Turciam, Calabriam, etc...... ; incipiente vere « Dalmatiam, Venetias, Italiam, mox Galliam, Belgiam, Angliam, Germa- « niam, Poloniam et etiam Moscoviam, in summa nulli parcentes regioni, unius

« anni curriculo totam Europam seriatim visitarunt atque enormiter depopu-
« larunt. »

Mais détournons nos regards du spectacle de maux si grands et portons-les vers le remède.

Il paraît qu'on a inoculé de tout temps. Cette découverte est due à la tendresse maternelle, et, dans tous les pays, l'habitude en a été instinctivement pratiquée par les femmes sur leurs propres enfants. Mais ce sont là des faits isolés qui ne constituent qu'un empirisme aveugle et presque sans bienfait. Ce fut en 1673 que, pendant une épidémie qui décimait Constantinople, deux médecins dont l'histoire enregistre les noms avec reconnaissance, Timoni et Pilarini, observèrent que la maladie spontanée était horriblement meurtrière, tandis que, communiquée artificiellement, elle était toujours bénigne.

Une femme d'une rare trempe d'esprit, lady Wortley Montague, fit inoculer son fils à Constantinople, et, de retour en Angleterre, annonça ce succès à la princesse de Galles. Celle-ci imita un si courageux exemple. On conçoit que, partie de haut, cette initiative dut entraîner une détermination générale.

A cette époque, et dans l'ignorance peut-être de ce qui se passait à Constantinople, la Faculté de Montpellier avait l'honneur d'agiter scientifiquement la question de l'*inoculation variolique*.

Mais c'est au XVIIIe siècle qu'il appartint de populariser et d'établir cette découverte magnifique, prélude à un bienfait plus grand encore, qui ne devait pas tarder à consoler presque complétement l'humanité du deuil qu'avait jeté sur elle la nouvelle et redoutable peste.

La France eut la plus grande part dans les efforts inouïs qu'il fallut déployer pour procurer aux populations les inestimables avantages de l'inoculation. Il y eut des combats terribles à soutenir contre l'ignorance et même contre le fanatisme religieux. La Condamine s'immortalisa dans cette lutte glorieuse, et Louis XVI avait à peine contribué à assurer définitivement cette conquête de la civilisation, en se soumettant lui-même, ainsi que ses frères, à l'opération salutaire, qu'éclatèrent les premiers bruits d'un procédé aussi sûr dans ses effets préservatifs et bien moins dangereux dans ses résultats immédiats.

Quelle découverte moderne ne trouve-t-on pas ancienne en lisant les œuvres des auteurs indous? Aucune, pas même la vaccine. Le fait est qu'on a exhumé d'un ouvrage sanscrit très-authentique les passages textuels que voici :

« Prenez le fluide du bouton du pis de la vache ou du bras d'un homme, entre l'épaule et le coude, sur la pointe d'une lancette, et piquez-en les bras jusqu'à ce que le sang paraisse ; le fluide se mêlant avec le sang, il en résultera la fièvre de la petite vérole. La petite vérole produite par le fluide tiré du bouton du pis de la vache sera aussi bénigne que la maladie nouvelle. Elle ne doit pas occasionner d'alarmes et n'exigera pas de traitement médical, etc., etc... »

Suivant M. de Humboldt, les habitants de la Cordillère des Andes avaient aussi observé l'influence préservatrice du vaccin.

Quoi qu'il en soit de tous ces aperçus plus ou moins exacts, il n'y avait là rien qui pût se répandre et s'imposer au nom d'une science sûre et d'une expérience sérieuse.

Les travaux de Jenner ont pu lui venir de deux sources :

D'abord de l'empirisme des paysans. On inoculait inutilement la variole à ces gens de la campagne, lorsqu'ils affirmèrent aux chirurgiens, surpris de cette inefficacité insolite de l'insertion variolique, qu'ils avaient contracté, en trayant les vaches, une éruption varioliforme qui les préservait de la petite vérole, soit spontanée, soit inoculée.

Ensuite, on ne peut le nier, l'idée-mère de la vaccine est d'origine française.

C'est en 1781 qu'un ministre protestant de Montpellier, M. Rabaut, commença à observer que plusieurs animaux ruminants, tels que le mouton, la vache,

étaient sujets à une éruption fort analogue à la petite vérole de l'homme, et que *la picotte* surtout, qui avait son siége sur les trayons de la vache, était excessivement bénigne. Rabaut dit même un jour, en présence d'un négociant de Bristol, M. Irland, alors à Montpellier, *et d'un ami de Jenner*, le docteur Pew, *qu'il serait probablement avantageux d'inoculer à l'homme la picotte des vaches, parce qu'elle était constamment sans danger*. Le docteur fut frappé de cette vue, et promit de proposer ce nouveau genre d'inoculation à son ami Jenner dès qu'il serait de retour près de lui.

Quelques années après, Rabaut, entendant parler de la découverte de la vaccine, écrivit à M. Irland, qui eut la sincérité de convenir de toutes ces circonstances.

Ces détails sont parfaitement authentiques. Ils ont été recueillis et publiés par le comte Chaptal, professeur honoraire de la Faculté de Montpellier, et le comte de Lasteyrie les a plusieurs fois entendu raconter par Rabaut. Celui-ci a donné la preuve d'une grande modestie en faisant si peu de bruit d'une circonstance qui pouvait lui donner des droits à partager la juste célébrité de Jenner.

Quoi qu'il en soit, c'est véritablement à celui-ci qu'on doit les premières expériences précises sur la vaccine, ainsi que sur sa vulgarisation.

On a prétendu que Jenner avait usé d'un artifice, que la vaccine n'était qu'une variole réduite à son *minimum* d'expression par des inoculations fréquemment répétées avec le même virus, etc. Ce qui semblait donner quelque crédit à ces suppositions, c'est qu'on ne retrouvait plus le cow-pox. La découverte récente qu'on en a faite à Passy ne serait pas là pour répondre à cette opinion qu'on ne saurait vraiment regarder celle-ci comme funeste à la gloire de Jenner. Je ne sais pas même si elle ne l'accroîtrait pas. Il aurait fallu, en effet, plus de génie pour procéder ainsi; et le hasard ou des circonstances favorables ne pourraient revendiquer aucune part dans l'immortelle découverte.

On a, en Russie, réduit le claveau des moutons à ne plus consister qu'en quelques pustules, au moyen d'inoculations nombreuses pratiquées avec le même virus. Il est certain qu'alors la maladie diminue graduellement d'intensité. J'ai moi-même suivi de pareilles expériences à l'hospice Necker. L'inoculation de la varioloïde, c'est-à-dire de la variole modifiée par la vaccine, a fini par ne donner à des enfants non vaccinés que les pustules d'inoculation.

Si la France a laissé échapper la réalisation pratique de l'idée qui était éclose chez elle, elle a tenu à honneur de se relever de cette faiblesse en contribuant plus qu'aucune autre nation à répandre l'admirable préservatif. Il a fallu recommencer les luttes déjà soutenues en faveur de l'inoculation. Enfin la vaccine a vaincu, et, sauf quelques préjugés encore vivaces dans certaines campagnes, on peut dire qu'elle n'éprouve plus d'obstacles aujourd'hui.

Cependant, depuis plusieurs années, des doutes s'élevaient sur la perpétuité de son action préservatrice. Ces doutes, suivant moi, étaient légitimes. D'une part, on voyait la variole affecter plus souvent qu'au commencement du siècle les personnes vaccinées; d'autre part, les boutons du vaccin n'avaient plus cette activité, ce volume, cette durée, ces caractères inflammatoires et fébriles, qui, sans constituer le vaccin, en rendent certainement l'action beaucoup plus profonde, ou du moins attestent la profondeur de cette action. Il importait de rassurer la population contre des préventions exagérées, qui pouvaient en peu de temps discréditer la vaccine. Il n'importait pas moins de s'assurer de la réalité des faits qui engendraient ces préventions et de chercher les moyens, ou d'empêcher l'affaiblissement progressif du virus, ou de prémunir les individus contre les chances funestes que leur faisait courir cette dégénérescence.

Des réponses très-diverses étaient faites à ces craintes. Les uns affirmaient que le nombre plus grand des petites véroles et des varioloïdes qu'on observait

depuis quelque temps tenait à une extinction graduelle des propriétés du vaccin ; les autres niaient absolument le fait et son explication ; ailleurs, enfin, on admettait le fait, mais on le rejetait sur certains défauts de pratique, qui, au fond, n'infirmaient en rien la vertu du préservatif.

L'Académie des Sciences a voulu s'éclairer catégoriquement. Elle a proposé un prix digne d'elle, et a posé les questions que j'ai énoncées dans la Revue scientique du mois d'avril.

Voici aujourd'hui le résumé des solutions données par les concurrents aux questions posées par l'Académie :

1° La vertu préservatrice de la vaccine est absolue pour le plus grand nombre des vaccinés et temporaire pour un petit nombre. Chez ces derniers même elle est absolue jusqu'à l'adolescence.

2° La variole atteint rarement les vaccinés avant l'âge de dix à douze ans ; c'est à partir de cette époque jusqu'à trente et trente-cinq ans qu'ils y sont principalement exposés.

3° Outre sa vertu préservatrice, la vaccine introduit dans l'organisation une propriété qui atténue les symptômes de la variole, en abrège la durée et en diminue considérablement la gravité.

4° Le cow-pox donne aux phénomènes locaux de la vaccine une intensité très-prononcée. Son effet est plus certain que celui de l'ancien vaccin ; mais, après quelques semaines de transmission à l'homme, cette intensité locale disparaît.

5° La vertu préservatrice du vaccin ne paraît pas intimement liée à l'intensité des symptômes de la vaccine ; néanmoins, pour conserver au vaccin ses propriétés, il est prudent de le régénérer le plus souvent possible.

6° Parmi les moyens proposés pour effectuer cette régénération, le seul dans lequel la science puisse avoir confiance jusqu'à ce jour consiste à le reprendre à sa source.

7° La revaccination est le seul moyen d'épreuve que la science possède pour distinguer les vaccinés qui sont définitivement préservés de ceux qui ne le sont encore qu'à des degrés plus ou moins prononcés.

8° L'épreuve de la revaccination ne constitue pas une preuve certaine que les vaccinés chez lesquels elle réussit fussent destinés à contracter la variole, mais seulement une assez grande probabilité que c'est particulièrement parmi eux que cette maladie est susceptible de se développer.

9° En temps ordinaire, la revaccination doit être pratiquée à partir de la quatorzième année ; en temps d'épidémie, il est prudent de devancer cette époque.

En présence de si beaux résultats, qui n'admirerait le merveilleux concours de l'économie providentielle et des efforts persévérants du génie humain ?

L'homme apporte en naissant le germe d'une maladie assez destructive pour dépeupler la terre, parce qu'elle nous attaque et nous tue à la fleur de l'âge et sans acception. Mais immédiatement le remède est placé à côté du mal ; et, comme tous les bons remèdes, ce remède est un mal encore, mais toutefois un moindre mal. Il y aurait des considérations philosophiques et religieuses à l'infini sur cette condition nécessaire pour un remède d'être lui-même un mal.

Quoi qu'il en soit, voilà que l'homme découvre sur des animaux, et, circonstance admirable, sur des animaux amis, sur ceux qui partagent ses travaux, et qu'on nomme domestiques, parce qu'ils sont de la maison en quelque sorte, voilà, dis-je, qu'il reconnaît à ces animaux la maladie formidable qui désole sa famille. Mais chez eux cette maladie si meurtrière est réduite à des proportions innocentes. Depuis longtemps aussi il a remarqué qu'une première atteinte de la petite vérole laisse une entière immunité à ceux qu'elle a frappés. Du même coup, et par une expérience facile, il a constaté la propriété contagieuse de la petite vérole de ses vaches. Si cette contagion dotait les hommes qu'elle af-

fecte du bienfait de l'immunité à l'égard de la maladie congénère qui lui est si funeste lorsqu'elle naît spontanément en lui ou qu'elle lui est communiquée par ses semblables !

Cette simple hypothèse n'est pas plus tôt faite qu'elle est réalisée ; et, dès ce moment, l'humanité compte un ennemi de moins, un ennemi plus funeste mille fois et plus inévitable que les invasions des Barbares et que tous les fléaux qui viennent de l'homme !

Une si prodigieuse puissance des peuples chrétiens rappelle involontairement le *serpentes tollent*, le *si quid mortiferum biberint non eis nocebit ;* car si, au propre, ces paroles de l'Évangile ne s'appliquent qu'à la foi surnaturelle, c'est à cette foi religieuse que l'homme régénéré par le Christianisme doit d'avoir pu prendre en lui cette confiance et cette idée d'un progrès indéfini, qui, depuis son émancipation, lui ont fait accomplir de si grandes choses.

ECONOMIE RURALE. — *Vues pratiques sur les améliorations les plus importantes, les plus faciles et les moins coûteuses, à introduire dans notre agriculture,* par M. J.-E. DEZEIMERIS, membre de la Chambre des Députés ; 2e *mémoire.*

Nous avons fait connaître, dans notre dernière Revue scientifique, la première partie de ce travail à la fois si savant, si solide et si pratique. Nous prions les lecteurs de vouloir bien s'y reporter, afin de suivre avec plus de fruit les développements remarquables que nous allons y ajouter.

Rappelons en deux mots que la thèse de M. Dezeimeris est la prééminence des prairies sur les terres à céréales, pour les progrès de l'agriculture d'un pays.

Vers le tiers du XVIIe siècle, la France et l'Angleterre étaient constituées, au point de vue agricole, à très-peu de chose près, de la même manière. L'un et l'autre pays avaient à peu près le quart de leur territoire couvert de forêts et de landes ; plus d'un autre quart en pâtis communaux ou particuliers et en prairies naturelles. Le surplus du domaine agricole livré à la charrue était occupé : un tiers par des céréales d'hiver, un tiers par des céréales de printemps, un tiers par la jachère. L'étendue des champs qui produisent l'engrais était, à peu de chose près, égale à celle des champs qui le consomment ; en d'autres termes, il y avait presque autant de prairies et de pâturages que de terres labourables.

Sous ce régime, le même pour les deux pays, la France, qui contient une étendue proportionnelle de bons sols plus considérable que l'Angleterre, obtenait en tous genres des produits plus abondants. A partir de cette époque, les deux pays s'engagent dans deux systèmes exactement contraires, et sont conduits à des résultats prodigieusement différents.

Le blé étant l'article de commerce le plus important que la France pût offrir à ses voisins, pour s'en procurer une plus grande quantité, on se mit à défricher les champs de pâture qui étaient le moins productifs, et on les ensemença de céréales. On y obtint, sans engrais et pendant plusieurs années consécutives, de belles récoltes, car nul terrain n'est plus fertile que celui qui a été longtemps gazonné. Après avoir rompu les friches les moins herbeuses, on s'attaqua aux pelouses mieux gazonnées, puis aux pacages et aux prés secs.

Vainement quelques hommes prévoyants reconnurent que c'était s'attaquer au principe même de la fertilité des terres, et essayèrent d'arrêter cette sorte de vandalisme. Tous les prés non fauchables furent rompus même sur des terrains en pente qu'un gazon épais et ancien pouvait seul soutenir.

On ne s'arrêta que lorsqu'il ne resta plus que de mauvaises landes pour pacage, et juste assez de prairies pour nourrir parcimonieusement les attelages nécessaires à l'exécution de l'immense quantité de travaux qu'on venait de se créer. Les quatre cinquièmes du domaine agricole, et, en beaucoup de con-

trées, les sept huitièmes ou même les neuf dixièmes étaient maintenant en terres labourables.

La France, dont le produit en froment avait été, au milieu du XVIIe siècle, de quatre-vingt-dix millions d'hectolitres, voyait tomber ce produit à soixante millions d'hectolitres au milieu du XVIIIe siècle.

On voit à quoi avait abouti ce système, qui consistait à sacrifier le pâturage au labourage, et toute autre production à la production du blé.

Après avoir donné trois, quatre ou cinq récoltes successives de céréales, les terrains défrichés se trouvaient ramenés par épuisement à l'état des anciennes terres labourables, et ils étaient condamnés, dès lors, à ne plus donner de produits qu'à la condition de recevoir des engrais et de jouir du repos de la jachère au moins une fois en trois ans. On se trouvait donc avec un tiers de jachères de plus et deux tiers de pâturages de moins; un tiers de plus de l'espèce de terrain qui exige le plus de travaux et ne donne rien, deux tiers de moins de l'espèce de champs qui peut donner le plus de produits et exige le moins de frais; c'était beaucoup de peine gagnée en échange de beaucoup de bénéfices perdus. Pour conserver le degré de fécondité qu'elles avaient avant les défrichements, les terres labourables, augmentées maintenant d'un tiers, auraient exigé un tiers de plus d'engrais qu'autrefois ; on en avait deux tiers de moins, puisque, avec les pâturages, avait disparu nécessairement le bétail qui s'y nourrissait.

Considérons maintenant chez les Anglais les développements et les résultats du système contraire.

Frappés de l'insuffisance des engrais produits dans l'organisation agronomique de cette époque, insuffisance qui mettait dans la nécessité de laisser chaque année un tiers des terres labourables en jachère ; voyant d'ailleurs que les terres ne rapportent au delà des frais qu'elles coûtent ou ne donnent de produit net qu'en raison des engrais qu'elles reçoivent, les Anglais reconnurent la nécessité d'augmenter le bétail, par conséquent, d'étendre les prairies et pâturages ou les cultures fourragères, en restreignant les cultures épuisantes. Au lieu d'ensemencer en céréales les deux tiers des terres labourables, la moitié seulement de ces terres fut emblavée (semée en blé); tout le reste fut ensemencé en herbes ou en racines fourragères. Ce changement doublait la portion du domaine consacrée à nourrir du bétail, et faisait plus que doubler la masse des produits destinés à cet usage. Bien que l'énorme quantité d'engrais obtenus en conséquence de cet accroissement du bétail semblât permettre à l'agriculteur anglais de s'en montrer prodigue, il s'attacha, au contraire, à découvrir et à fixer les vrais principes de l'économie de cette matière précieuse. Au lieu de jeter ces fumiers sur la sole de blé, et de s'empresser d'épuiser le terrain par deux récoltes successives de céréales, ce qui est retirer d'une main ce qu'on donne de l'autre, il posa pour précepte de n'appliquer les engrais qu'à des récoltes qui les reproduisent et les multiplient, à des récoltes que le bétail consomme et qu'il restitue au sol en les doublant.

En Angleterre aussi, on se mit à pratiquer des défrichements, mais ce ne fut point pour agrandir le champ des cultures épuisantes; ce fut encore, et toujours, pour augmenter l'étendue du domaine consacré au bétail. Les landes, qui ne portent rien, les forêts, dont les produits croissent trop lentement pour donner de grands revenus, disparurent pour faire place à des pâturages peu productifs aux yeux des cultivateurs exclusifs du blé, mais, en réalité, d'un revenu considérable, parce que les récoltes peu abondantes en apparence, à un moment donné, y renaissent sans cesse sous la dent du mouton qui les recueille.

Les quatre cinquièmes du domaine agricole se trouvaient enfin en prairies ou pâturages ou en cultures fourragères ; tous ces champs étaient fertilisés au moyen des eaux, des marnes, des glaises, des composts, des fumiers, du par-

cage. Aux masses de produits qu'ils fournissaient s'ajoutaient les pailles, dont la plus grande partie, considérée comme trop précieuse pour faire des litières, formait la base de la nourriture du bétail pendant l'hiver ; avec de tels approvisionnements, on avait pu *quintupler le capital agricole vivant*. Ayant reconnu l'énorme profit qu'il y avait à tuer les animaux aussitôt qu'ils avaient pris toute leur croissance, puisque, avec une quantité donnée de nourriture, on en entretient quatre fois plus jusqu'à l'âge de trois ans qu'on n'en entretiendrait si on les laissait vivre jusqu'à l'âge de dix ans, on s'était attaché à créer des races précoces, qu'on engraisse de très-bonne heure et qu'on ne laisse vivre que jusqu'à trois ans, ce qui permet de livrer chaque année à la consommation le tiers de toutes les existences. De là un accroissement prodigieux dans la quantité des matières premières qui servent à alimenter les branches principales des manufactures et de l'industrie.

Ici se révèle un fait ou plutôt un grand principe économique, que les Anglais ont mis à profit dans une certaine mesure, mais dont ni cette nation ni aucune autre n'a encore tiré toutes les conséquences, et qui promet à ceux qui en comprendront toute la portée d'immenses profits à réaliser.

Mais le développement de cette idée nous entraînerait trop loin aujourd'hui. La chose est assez intéressante pour mériter que nous y revenions dans notre prochaine revue. Nous sommes sûr que nos lecteurs nous en sauront gré. On a rarement traité ces matières avec autant de précision, de science et de bon sens que l'honorable et savant député. Encore quelques travaux semblables, et M. Dezeimeris sera placé à la tête de l'agronomie française. Les chimistes qui, aujourd'hui, usurpent ce rang, ne seront plus alors que les auxiliaires d'une science qui revendique un domaine propre, et qui ne demande à la chimie ses lumières et son aide que sous bénéfice d'inventaire.

ACOUSTIQUE.— M. DESPRETZ lit un mémoire intitulé : *Observations sur la limite des sons graves ou aigus*. Selon les physiciens qui se sont le plus occupés d'acoustique, les sons les plus graves que puisse percevoir l'oreille humaine correspondraient à 30 ou 32 vibrations simples par seconde ; pour les sons aigus, la limite supérieure serait de 48,000 vibrations simples. Mais il existe de très-grandes variations dans l'évaluation de ces deux limites. Ainsi, Savart, par exemple, avait été conduit, par ses expériences, à penser qu'il n'y avait pas de limite à la perception des sons graves. Quant aux limites des sons aigus, elle varie, d'après les différentes expérimentations, de 22,000 à 48,000 vibrations. M. Despretz a cherché, par de nouvelles expériences, à fixer ces limites d'une manière plus précise. Mais avant d'en consigner les résultats, il a pensé qu'il était nécessaire d'abord de s'entendre sur la signification des mots : *son appréciable à l'oreille*, et de distinguer le son capable simplement de produire un effet quelconque sur cet organe d'avec le son susceptible d'être classé par rapport à un autre son. C'est de ce dernier seulement qu'il tient compte.

Il résulterait des expériences nouvelles de ce physicien : 1° qu'il n'est pas démontré que l'oreille puisse apprécier, classer des sons au-dessous de 32 vibrations ; 2° que cet organe peut entendre, apprécier, classer avec plus ou moins de difficulté les sons depuis 32 jusqu'à 73,000 vibrations simples. Toutefois, M. Despretz fait observer que l'appréciation des sons très-aigus n'est pas assez rapide pour qu'on puisse les faire entrer dans l'échelle musicale.

M. Despretz s'est demandé, en terminant son mémoire, si l'on ne pourrait pas emprunter aux faits qu'il vient d'exposer quelques applications utiles à la médecine ; si l'on ne pourrait pas, par exemple, tirer parti des petits diapasons de *ut* 4 à *ut* 8, avec ou sans caisse consonnante, dont il s'est servi dans ses expériences de démonstration, pour reconnaître la sensibilité croissante ou décroissante dans le traitement des affections de l'organe de l'ouïe. L'effet que

produit un diapason *ut* 2, quand on le pose sur le front ou sur la poitrine, est peut-être une indication de l'efficacité de l'emploi de cet appareil en médecine. Sur le front, il produit un étonnement, un ébranlement semblable à celui que cause une douche.

Il y a longtemps que cette application du diapason au diagnostic des maladies de l'ouïe et de la surdité en particulier a été faite. Le docteur A. Latour en a réalisé d'autres encore dans le diagnostic des maladies de poitrine. Les vibrations du diapason sont plus ou moins intenses et sonores selon que les poumons sont plus ou moins perméables à l'air. Ce médecin espère aussi tirer parti de l'application de cet instrument au diagnostic souvent si obscur et si difficile des fractures du crâne. On comprend sans peine, en théorie générale, comment le diapason pourrait fournir dans ce cas un utile renseignement. Chacun sait, en effet, que le son qu'il produit par ses vibrations diffère suivant que le corps sur lequel on le pose après l'avoir mis en mouvement est fêlé ou entier et sans solution de continuité. Mais on peut objecter ici que, en raison de ce que la boîte du crâne est exactement remplie par un corps mou et revêtue au dehors par des parties molles, ce n'est guère la personne qui appliquerait l'instrument qui serait capable de percevoir une différence dans la sonorité de ses vibrations. Cette perception ne pourrait donc être éprouvée que par le sujet de l'expérience. Or, dans le cas d'une fracture du crâne, l'individu est privé de ses facultés cérébrales, et n'a le plus souvent conscience ni de lui-même ni des autres. Comment pourrait-il alors percevoir une nuance d'impression, et surtout en rendre compte?

P.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

HISTOIRE ET POLÉMIQUE RELIGIEUSE.

***Histoire universelle de l'Eglise*, par Jean Alzog, traduit sur la troisième édition par l'abbé Isidore Goschler et Ch.-F. Audley [1].**

Il nous manque en France une histoire de l'Eglise assez succincte pour ne pas effrayer et fatiguer le lecteur, assez substantielle pour donner une connaissance exacte et complète du sujet, mais surtout conçue dans un esprit assez large et assez judicieux pour répondre aux besoins intellectuels de notre temps, sans offrir cependant la moindre prise à une critique sérieuse. Combler ce vide serait à la fois rendre un grand service à l'enseignement religieux et préparer l'antidote le plus puissant à l'ignorance si générale des hommes du monde en tout ce qui touche au Catholicisme. Or l'ouvrage de M. Alzog nous semble remplir ce but. Nous ne nous arrêterons point aux titres de son auteur, professeur d'exégèse et d'histoire ecclésiastique à Posen, jusqu'ici plus connu en Allemagne qu'en France; nous ne parlerons pas même de ses deux habiles traducteurs, et nous irons droit au livre : c'est là, en effet, le seul point important. De trois volumes un seul encore a paru; mais il embrasse déjà sept à huit siècles, et c'est assez pour pouvoir porter sans crainte un jugement.

Une des premières conditions d'une histoire succincte de l'Eglise, c'est de contenir en germe les éléments d'une histoire tout à fait complète et détaillée, principalement par l'indication exacte des matériaux et des sources, et de tous les travaux sérieux auxquels ils ont donné lieu. Le livre de M. Alzog est fort remarquable sous ce rapport. D'abord une longue introduction scientifique présente sous toutes leurs faces le principe, l'objet, le but, la forme, la division et la valeur de l'histoire ecclésiastique, l'examen général, la critique et l'usage des sources et des sciences qui la préparent et l'accompagnent. Ensuite vient une introduction historique qui n'a pas moins de quatre-vingts pages, et contient une étude exacte et approfondie des travaux faits sur l'histoire ecclésiastique, soit par les Grecs, les Latins, les historiens romano-germains, soit en Allemagne, en Italie, en France, soit par des protestants ou des catholiques. C'est une bibliographie aussi instructive que complète, et qui n'a rien de l'aridité d'une sèche nomenclature. Cette introduction se termine par une esquisse fidèle du monde ancien dans ses rapports avec le Christianisme; nous y avons surtout remarqué une saine appréciation du paganisme, une savante analyse des religions de l'Orient, et un résumé clair, instructif et complet, de l'histoire des Juifs.

Une condition non moins importante d'une bonne histoire de l'Eglise, c'est

[1] Chez Waille, 6 et 9, rue Cassette. 1er vol. in-8° de 550 pages. Prix : 6 fr.

un plan méthodique sans système, précis sans sécheresse, qui divise ou plutôt distingue tous les sujets divers, sans les réduire en poussière par l'analyse, mais en conservant au contraire tous leurs rapports étroits et en indiquant ceux qui sont plus éloignés. Ici ce sont les faits qui doivent dessiner comme d'eux-mêmes tous les contours de l'œuvre. Cette condition nous semble parfaitement remplie par M. Alzog. Ainsi, dans la première époque, qui s'étend de la naissance de Jésus-Christ à Constantin (1 à 313), il indique d'abord les sources et les travaux sur l'histoire ecclésiastique de cette période, raconte la vie du Christ, l'histoire des apôtres, l'organisation et la constitution de l'Eglise apostolique, la vie chrétienne (culte et discipline ecclésiastique), puis les hérésies de l'époque; il passe ensuite au développement extérieur de l'Eglise : propagation du Christianisme et persécutions dont il est l'objet, combats intérieurs contre les hérésies, doctrine universelle de l'Eglise catholique, sa constitution, vie religieuse, culte et discipline extérieurs. Dans la deuxième époque (313-700), ces divisions principales se compliquent encore, d'une part, de l'histoire des conciles, et, de l'autre, des rapports de l'Eglise avec les empereurs romains. Sous ces titres généraux viennent se grouper d'une manière naturelle et toujours logique chaque fait selon son degré d'importance et son ordre de relation. La netteté et l'à-propos de ces divisions est un des mérites particuliers de l'ouvrage.

Ce livre ne contient et ne pouvait contenir par sa nature même aucune recherche nouvelle de pure érudition, aucune théorie, aucun système particulier; mais nous avons remarqué presque partout que l'auteur n'est rien moins qu'étranger aux travaux les plus récents d'érudition et de critique, et qu'il sait se guider au milieu des spéculations les plus diverses de la science avec le tact toujours sûr d'un judicieux éclectisme. Conduit par sa situation à étudier et à citer plus particulièrement les auteurs allemands, il néglige peut-être un peu parfois les travaux accomplis dans notre pays; mais cet inconvénient est plus que balancé par l'incontestable avantage de familiariser les lecteurs français avec les productions d'outre-Rhin sur l'histoire ecclésiatique. Ce premier volume est précédé d'une carte du monde romano-chrétien, carte dressée avec un soin minutieux, et contenant, en même temps que les évêchés contemporains, la Palestine au temps de Jésus et des apôtres et l'itinéraire de saint Paul; il se termine par une liste des Papes des sept premiers siècles, et la chronologie des personnages et des événements les plus importants de cette période. En un mot, tout se réunit pour faire de cette histoire un livre véritablement classique, et ce n'est pas en vain que les traducteurs l'ont dédié à la jeunesse catholique. Nous y reviendrons de nouveau quand paraîtront le second et le troisième volume dont l'impression est déjà fort avancée. Ajoutons, avant de finir, que l'ouvrage doit être conduit jusqu'à l'année 1840.

Du Catholicisme et de la démocratie, ou des anciens et des nouveaux rapports de l'Eglise et de l'Etat, par Ch. STOFFELS [1].

Il y a beaucoup à dire sur ce livre ; aussi ne pouvons-nous mettre le lecteur à même de l'apprécier convenablement qu'en suivant pas à pas chacune des assertions de l'auteur. Après un coup d'œil rapide sur les théocraties antiques et la dualité chrétienne des deux pouvoirs, M. Ch. Stoffels pose trois souverainetés distinctes : celle du peuple, celle de l'Etat et celle de l'Eglise. « Ainsi, dit-il, l'unité de la souveraineté antique s'est résolue en trois souverainetés sous l'empire du Christianisme, et la loi de la Trinité chrétienne a servi de type à leur hiérarchie. La souveraineté du peuple est le principe générateur de la souveraineté du prince, qui est le reflet, l'expression, le verbe de la première ; et la souveraineté de l'Eglise est le lien de leur unité. » Selon l'auteur, l'Eglise doit être juge entre le peuple et l'Etat comme entre les Etats divers. Evidemment il est difficile d'accepter cette solution en ces termes sans faire violence

[1] Chez Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères.

à toutes les idées de notre époque, et d'ailleurs n'est-ce pas détruire la souveraineté du peuple et celle de l'Etat que de leur donner l'Eglise pour arbitre et pour juge. Néanmoins, en étudiant attentivement M. Stoffels, on s'aperçoit que sa parole reste en deçà de sa pensée, et que sous sa formule incomplète il y a le germe d'une formule plus haute.

Deux chapitres sont consacrés à montrer l'alliance, au moyen âge, du sacerdoce et de l'empire, et la séparation de ces deux pouvoirs dans les âges démocratiques. Les six chapitres qui suivent traitent de la Réforme, de son but véritable, de son intolérance, de ses églises nationales, et enfin de sa foi et de sa charité légales, comparées à la foi et à la charité catholiques. Il y a là peu de choses nouvelles, mais il s'y rencontre sur la Réforme, l'église anglicane et l'Inquisition, quelques faits qu'il est bon de rappeler souvent. Le reste de l'ouvrage n'est qu'une longue suite de considérations justes, incontestables, mais déjà émises pour la plupart, sur tous les points de la question religieuse aujourd'hui en discussion, gallicanisme, Université, associations religieuses. Cependant nous devons citer, comme particulièrement remarquables, les chapitres XXVII et XXVIII. Le premier démontre que, transporté dans la société ouvrière et industrielle, l'esprit des communautés monastiques est le seul qui puisse fonder l'association et la constitution chrétienne du travail. Le second propose de supprimer le budget ecclésiastique et de le remplacer par un fonds commun inaliénable qui appartiendrait à l'Eglise tout entière. « Il est un système, dit-il, qui réunirait les avantages de l'ancien régime et ceux du nouveau, les avantages de la liberté et ceux de la pauvreté : c'est le système des premiers siècles de l'Eglise, non celui des apôtres, mais des fidèles; système qui est ainsi résumé dans les Actes des Apôtres : « Tous ceux qui croyaient n'avaient qu'un corps et qu'une âme, et tout ce qu'ils possédaient était commun entre eux; ces biens, mis à la disposition des apôtres, étaient distribués à chacun selon ses besoins. » Ces communautés des premiers chrétiens, types éternels de la société chrétienne, qui sont devenus impossibles quand le monde s'est converti à leur doctrine, sans embrasser, comme eux, sa perfection, et dont les traditions se sont perpétuées jusqu'à nous dans les monastères peuvent s'étendre aujourd'hui, sinon à tous les fidèles, du moins à d'autres chrétiens que les religieux, je veux dire au clergé séculier. » Une loi limiterait cette communauté aux stricts besoins de l'Eglise. M. Ch. Stoffels développe cette idée et montre quels incalculables avantages pourraient en résulter au point de vue de l'économie politique, et dans l'intérêt et dans l'avenir des classes pauvres. A dire vrai, et dans l'état actuel de la société, nous serions plutôt de l'avis de Timon. Cet ouvrage se termine par un dernier chapitre sur l'élection providentielle de la France dans les destinées du monde.

De l'institution du dimanche considérée principalement dans ses harmonies avec les besoins de notre époque ; par FRANÇOIS PERENNÈS [1].

Depuis quelque temps surtout il s'est fait de louables efforts pour réhabiliter dans l'esprit public la célébration du dimanche. A côté des écrits purement ecclésiastiques sur cette matière sont venus se placer des ouvrages qui, par la position et les doctrines politiques de leurs auteurs, étaient plus propres encore à agir sur l'opinion d'une certaine partie des masses. Des démocrates ardents ont eux-mêmes préconisé l'observation du dimanche dans l'intérêt des classes laborieuses: nous citerons entre autres une brochure de M. Prudhon et un article remarquable de *l'Atelier*, journal fondé et rédigé depuis cinq ans par des ouvriers. Mais il manquait encore un livre, pour ainsi dire classique, qui, catholique et populaire à la fois, réunît comme en un faisceau toutes les observations

[1] Chez Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères.

religieuses, morales, législatives, hygiéniques et industrielles, qui se rattachent à cette grande question et en démontrent toute la portée. En 1839, M. Fr. Perennès présenta à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, un écrit sous ce titre : *De l'observation du dimanche considérée sous les rapports de l'hygiène publique, de la morale, des relations de famille et de cité.* Ce Mémoire, qui fut couronné, est le germe du livre que nous analysons ici et qui remplit, selon nous, à peu près toutes les conditions que nous venons d'énumérer.

Après une courte allocution aux amis et aux contempteurs du dimanche et une réhabilitation poétique de ce saint jour, M. Perennès invoque la raison publique, l'autorité civile, et montre que la loi du 18 novembre 1814 sur cette matière est toujours en vigueur. Il recherche les origines du dimanche chez les peuples monothéistes et chez les nations polythéistes, avant l'ère chrétienne, dans la Bible et Moïse, et depuis dans les conciles, les capitulaires, les ordonnances et les coutumes. Puis, il examine au point de vue de l'hygiène et de l'économie politique la nécessité du repos, son mode de périodicité le plus convenable, et enfin l'immense influence de l'observation du dimanche sur le sort des classes laborieuses. Après avoir posé les bases des lois morales et caractérisé leurs rapports avec la science, la philosophie, la littérature et l'économie politique, M. Fr. Perennès fait sentir la nécessité de la célébration du dimanche comme jour périodique consacré à rappeler ces hautes lois morales. Vient ensuite l'influence du dimanche sur l'esprit de famille, sur l'esprit public, sur les mœurs domestiques et les mœurs nationales, et enfin l'enseignement religieux de ce jour par la prière, par le culte intérieur et extérieur, par les sacrements et tout l'ordre de nos rapports avec Dieu et les hommes, découlant du précepte sabbatique qui, né avec l'humanité et régénéré par le Catholicisme, forme comme le centre visible de notre vie spirituelle.

Tel est le sommaire de ce vaste ensemble dont quelques parties sont traitées à fond. Peut-être ce livre manque-t-il parfois d'un peu de méthode, en quelques points même, comme en hygiène et en économie politique, de connaissances plus spéciales et plus étendues. Néanmoins, ce sujet ne possède certainement pas d'ouvrage aussi complet et surtout aussi approprié aux idées de notre époque.

Appel d'un prêtre catholique contre l'appel d'un ministre protestant, etc., par M. l'abbé MAUPOINT. Angers.

Un ministre protestant vint prêcher à Angers et jeter au clergé catholique le défi d'une réfutation. Elle ne se fit point attendre. Forcé de suivre pas à pas les assertions de son adversaire sur les prétendues causes de la Réforme, sur l'infaillibilité et l'unité de l'Eglise romaine, la primatie du Saint-Siége, la succession apostolique, la tradition, la liturgie, le culte des anges et des saints, des reliques et des images, M. l'abbé Maupoint apporte sur tous ces sujets une accumulation de citations et de preuves décisives, qui accusent non-seulement une vaste et solide étude théologique, mais encore la connaissance des auteurs contemporains. Cette réfutation nous semble aussi complète qu'écrasante pour celui qui l'a si légèrement provoquée. Le fond, il est vrai, emporte la forme, et cet ouvrage offre dans son style le cachet d'une composition plus rapide que châtiée.

Appel aux catholiques de tous les cultes, ou Essai sur le devoir de l'examen, par Ch. PÉLISSIER, avocat[1].

Nous ne relèverons pas ce titre si singulièrement étrange de *catholiques de tous les cultes* et nous allons droit au but du livre. Il se propose de concilier les

[1] Marc-Aurel, rue Richer, 12.

deux grands principes de l'autorité et du libre examen, de la foi et de la raison, et il ne préconise d'un bout à l'autre que la raison et le libre examen. Il semble s'adresser également aux catholiques et aux protestants, et il exalte partout les derniers aux dépens des premiers. L'auteur veut une vérité religieuse immuable dans son essence, variable dans sa forme. Encore eût-il dû expliquer plus nettement sa pensée. A l'entendre, le protestantisme n'est qu'un développement du catholicisme; c'est celui-ci, et non la Réforme, qui a enfanté le rationalisme et l'incrédulité modernes. Bref, c'est là une brochure qui ne peut qu'embrouiller les idées et les questions. Que dire autre chose, en effet, d'un auteur qui se propose de concilier l'autorité et le libre examen, et qui pose en principe, au beau milieu de son livre, « que la dignité de notre nature ne nous permet pas de nous soumettre à une autorité humaine, quel que soit son nom? »

SCIENCES.

Essai sur l'enseignement philosophique du magnétisme, par le baron DU POTET DE SENNEVOY[1].

L'auteur de cet ouvrage est un des vétérans de la lutte plus violente que sérieuse qui se poursuit depuis trente ans entre la science officielle et régnante, représentée par l'Académie de Médecine, et la science excentrique et persécutée, représentée par quelques esprits distingués sans doute et pleins d'honorables convictions, mais doués peut-être de plus d'imagination que de jugement.

Pour nous, qui, dans ce débat, tenons également à honneur de nous écarter et des préjugés étroits d'une compagnie savante qui se pose comme l'organe d'une sorte d'orthodoxie scientifique non moins intolérante qu'intolérable, et du vagabondage philosophique et physiologique des adeptes, nous osons avouer à l'Académie de Médecine que nous croyons au magnétisme animal un domaine réel, des faits propres, un système d'expérimentation particulier, et un avenir destiné à apporter de grandes modifications dans nos théories de l'action nerveuse. Mais aussi nous ne craignons pas de dire aux enthousiastes que, par leurs ridicules exagérations, ils compromettent déplorablement ce domaine, ces faits, cette méthode et cet avenir. Je n'en veux pour preuve que le livre nouveau que j'ai sous les yeux. Quel service M. du Potet pense-t-il rendre à sa cause par toutes ces déclamations contre l'humanité en général, et contre la médecine en particulier? Ces lieux communs sur les préjugés, sur tous les grands hommes incompris, sur toutes les grandes choses méconnues d'abord et plus tard triomphantes, loin de démontrer quelque chose, affaiblissent la démonstration. Le grand malheur pour le magnétisme, c'est que, jusqu'ici, ou, tout au moins, depuis l'ère de la science moderne, nul grand esprit, nul observateur sévère et rompu à l'exercice des investigations scientifiques, nul philosophe sérieux ne s'en est occupé gravement. Je ne prétends certainement pas juger par là le magnétisme; je veux dire seulement que les faits sur lesquels il s'appuie ne deviendront des faits scientifiques que du jour où, cessant d'être compromis par les illusions des fanatiques, l'ignorance des gens du monde ou les mensonges des charlatans, ils se présenteront avec des proportions moins faites pour effrayer l'esprit défiant, et quelquefois un peu servile, des savants de profession.

Pourtant il est juste de convenir que le plus grand obstacle qui s'oppose à la prise en considération de ces faits extraordinaires consiste dans l'incapacité où sont nos théories physiologiques de les embrasser et de les expliquer. On

[1] Paris, chez A. René et Cᵉ, rue de Seine, 32, et Mansut, place Saint-André-des-Arts. 1845. 1 vol. in-8°.

n'admet que ce que l'on comprend. Or, les faits magnétiques sont inconcevables, sont absurdes dans les doctrines de l'école ; et comme les gens élevés dans ces doctrines n'en imaginent et ne peuvent pas en imaginer d'autres, sous le règne surtout d'une physiologie qui emprunte tous ses principes à la physique et à la chimie, il s'ensuit que les faits magnétiques restent en dehors de la science. On ne voit pas ce qui se passe à l'est quand on regarde l'occident.

Je n'ai presque rien à dire du livre de M. du Potet, puisqu'il ne contient ni un fait nouveau, ni une idée précise, et qu'il ne peut pas, dès lors, faire l'objet d'un éloge ou d'une critique motivés. C'est d'un bout à l'autre un style dithyrambique, un ton d'inspiré pour chanter les vagues merveilles du magnétisme, des tirades élégiaques pour plaindre tous ceux qui ignorent cette science divine, des imprécations solennelles pour maudire ceux qui veulent l'étouffer ; en un mot, toute la pompe fastidieuse des pseudo-prophètes.

Je n'ai rien à dire non plus, car j'aurais trop à dire, sur les sorties de M. du Potet contre l'Église, sur Jeanne d'Arc chassant les Anglais par le magnétisme. En vérité, ces choses sont par trop absurdes. De pareils faits doivent, ce semble, mettre suffisamment les catholiques en garde contre l'abus de la nouvelle science. Depuis quelque temps, en effet, il ne manque pas de croyants fort épris de magnétisme. Pourquoi pas? Mais tous ne sont pas également prudents dans les idées qu'ils se font sur les rapports qu'ils croient exister entre les faits magnétiques et les faits de l'ordre surnaturel proposés à la foi du chrétien.

Bon nombre de catholiques veulent expliquer les miracles de l'Evangile et les vertus sacramentelles par des influences magnétiques. Ce serait là une prétention détestable si elle n'était pas impie au plus haut degré. Il ne faut pas se lasser de le répéter : les faits surnaturels, les miracles, les mystères, échappent, doivent échapper, et par conséquent échapperont toujours aux explications de la science. Si un effort quelconque de l'esprit pouvait nous introduire dans ce domaine réservé, certes ce ne serait pas aux sciences naturelles ou physiques que cet honneur appartiendrait ; et quand la philosophie, c'est-à-dire la connaissance de Dieu et de soi-même par les seules forces de la raison, a ses limites en deçà de l'ordre surnaturel, il ne faut pas que la science de l'organisation (et le magnétisme n'en est qu'une dépendance ou qu'un chapitre) ait la prétention de franchir ces limites.

Les magnétiseurs ne parlent que d'âme, que d'esprit, que de volonté. Il est très-évident pour moi qu'aucun d'eux, jusqu'ici, n'a eu l'idée d'une substance intelligente, d'un esprit. Tous entendent ce mot dans son sens métaphorique et matériel. Ils regardent l'âme comme un fluide très-subtil, et la confondent invinciblement avec l'agent des phénomènes nerveux. Je leur conseille de ne pas se permettre de philosopher, et de s'interdire surtout toute application théologique, tant qu'ils ne se seront pas affranchis de ces idées grossières.

Mais je prie aussi les physiologistes de ne pas trop dédaigner les faits magnétiques, parce qu'ils y puiseront des idées moins grossières sur l'action nerveuse, sur l'*anima vivens*, et parce que, connaissant mieux celle-ci, ils ne la confondront pas, comme ils le font sans cesse, avec l'âme spirituelle, au grand détriment de la physiologie et de la métaphysique tout à la fois.

La lecture des livres de magnétisme produit l'illusion d'un monde nouveau. On croit rêver. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer ou de la candide bonne foi du narrateur, ou des prodiges inouïs de la narration. Pour les vrais savants, la lecture de M. de Sennevoy n'offre aucun danger; pour les demi-savants, elle en aurait beaucoup. C'est pourquoi il vaut mieux, après tout, ne pas lire son livre.

De la Philosophie positive, par E. LITTRÉ, de l'Institut[1].

La philosophie, en traitant, comme le fameux Pic de la Mirandole, de tout ce qu'on peut savoir et de beaucoup d'autres choses encore, s'est singulièrement discréditée de nos jours. Quelques bons esprits ont déjà cherché, mais sans succès, à lui donner une base positive. Dans ses articles sur le cours de philosophie de M. Auguste Comte, M. Littré a-t-il été plus heureux? Nous sommes loin de le penser. Il fait bon marché des religions, ce qui, certes, est fort peu philosophique, mais, à vrai dire, il fait, peut-être même à son insu, aussi bon marché de la philosophie. Il n'y a pour lui qu'une science : les sciences exactes et physiques. En vain convie-t-il la philosophie à venir coordonner les diverses branches de ces connaissances humaines; comment cela est-il possible, puisqu'elle n'est autre chose, selon lui, que ces sciences elles-mêmes. Quant à la méthode encyclopédique et à la théorie sociale de M. A. Comte, nous n'y voyons que de simples affirmations qui auraient d'autant plus besoin d'être justifiées qu'elles ne nous semblent pas moins en opposition avec les données de la science qu'avec les faits de l'histoire. Pour prétendre, comme M. Littré, que le « gouvernement spirituel des sociétés se dispute entre les religions et les métaphysiques, » il faudrait au moins exposer une métaphysique quelconque. Où donc est celle de M. Littré? On peut sans doute affirmer que « un nouveau pouvoir spirituel se forme aux dépens de l'ancien, » mais encore faudrait-il nommer au moins cette Eglise naissante. Enfin il serait bon de ne pas prétendre remplacer la religion, qui est la science de l'infini et de l'absolu, lorsque, d'un bout à l'autre de son livre, on démontre que la science purement humaine ne peut jamais atteindre que le relatif et le fini. Ces critiques s'adressent moins encore au philosophe du *National* qu'à celui dont il n'est que l'analyste fidèle.

POÉSIE.

Le Curé de Valneige, pages retrouvées du journal de *Jocelyn*, par Désiré CARRIÈRE[2].

Cet ouvrage, dont nous avons déjà donné un extrait dans notre numéro du 15 février 1844, est tout un poëme sur les devoirs du prêtre. L'auteur a entrepris ce travail « avec le désir d'apporter quelque consolation aux modestes ouvriers dispersés dans tous les coins de la vigne du Père de famille, à ces humbles curés de village dont il essaie de retracer la double vie, active et contemplative. » Oui, dit-il, « c'est en l'honneur du prêtre, cette vivante traduction de l'Evangile, que ce livre a été écrit; c'est à la fois pour relever à ses propres yeux cet homme de dévouement et d'humilité, et pour montrer telle qu'elle est, à ceux qui l'insultent et la méconnaissent, cette admirable figure sacerdotale, dont le profil noble et pur tranche lumineusement sur les égoïstes et ternes physionomies des sociétés modernes. » Sur le conseil d'un prélat éminent, M. D. Carrière se renferma dans la fiction de *Jocelyn*. « Les premières feuilles du journal de *Jocelyn* ont montré cette âme sous son côté humain; celles-ci le peignent sous le côté sacerdotal. Dans les unes on a vu *Jocelyn*, c'est-à-dire l'homme; dans les autres, on voit le *Curé de Valneige*, c'est-à-dire le prêtre. C'est bien toujours le même individu, mais représenté sous des formes différentes, à ses bonnes et à ses mauvaises heures; tantôt vaincu, tantôt triomphant dans le grand combat des devoirs et des passions. »

Après un prologue où le curé d'Aiglemont explique comment il possède les papiers supposés perdus du prêtre de Valneige, vient le fragment de la *Vocation* déjà cité dans *le Correspondant*, la peinture de la vie du *séminaire*, *deux lettres de Jocelyn*, *l'analyse des événements de sa vie* et l'*épisode du Condamné*, qui est,

[1] 100 pages in-8°. Paris, Ladrange, quai des Augustins, 19.

[2] 2 vol. in-8°, chez Gaume frères, 4, rue Cassette.

à notre avis, une des pages les plus touchantes du poëme. *La Visite du prêtre à la mère du condamné* offre une scène magnifique de drame et d'expression, surtout lorsque Jocelyn lui remet le crucifix qu'embrassa son fils en montant sur l'échafaud, et lui dit :

Pauvre femme!
Voici la paix, l'espoir, la force de votre âme!
Pauvre mère! voici l'appui de votre cœur!
C'est là que votre enfant, sur les pieds du Sauveur,
Imprimait ses baisers, qu'il répandait ses larmes,
Qu'il trouvait le remède à ses tristes alarmes;
C'est là qu'il a prié; c'est là qu'à son départ
Il attachait encore un calme et doux regard!
J'ai recueilli pour vous ce funèbre héritage;
Recevez-le, madame, et si votre courage
Auprès de ce trésor s'évanouit parfois,
Songez qu'une autre mère au pied d'une autre croix
A souffert comme vous....

Viennent ensuite *l'Ordination et le Vicariat*, fragments pleins de beautés, mais où se trouvent quelques longueurs, *la Description de Valneige, la Visite pastorale, un Confrère, Noël, le Crucifix, Pâques, la Pauvre Fille, les Enfants, Scènes d'hiver, les Sœurs de Charité, Dix ans de sacerdoce* et *la Confession générale*. Quatre fragments composés par le curé de Valneige s'y trouvent entremêlés, et un *Epilogue*, écrit par le curé d'Aiglemont, termine le poëme. *L'Arrivée, la Visite pastorale, la Pauvre Fille* et *la Confession générale* nous ont paru les morceaux les plus remarquables du second volume.

Tout n'est pas égal dans l'œuvre de M. D. Carrière. La pensée, toujours pure, élevée, irréprochable, y revêt souvent une expression digne d'elle, mais quelquefois aussi dans sa marche un peu monotone et fatiguée elle semble se laisser aller à un abandon plus voisin de la mollesse que de la simplicité. Il y aurait du courage à prendre la serpe pour émonder quelques branches un peu superflues, et à retremper à la sève d'une spontanéité plus vive l'inspiration qui fait la poésie. Mais, tel qu'il est, ce poëme est une belle œuvre, bien conçue, dignement pensée et correctement écrite. L'homme du monde aussi bien que le prêtre y trouvera des pages qui parleront à son cœur et qu'il ne lira pas sans charme. Placé au-dessus de cette inquiète vanité, seul mobile des poëtes vulgaires, M. D. Carrière est chrétien avant tout. « La destinée de son livre ne lui importe, dit-il, qu'autant qu'il pourra servir pour une part à l'œuvre de régénération sociale qui s'opère mystérieusement dans le monde, par les voies de la paix et de l'amour. » Pour nous, nous croyons pleinement à son succès, et nous sommes persuadé qu'il sera, selon ses propres expressions, « l'encensoir destiné à renvoyer à Dieu les parfums qu'on y dépose. »

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cie,
Rue de Seine, 32.

HISTOIRE

RELIGIEUSE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS,

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS INÉDITS ET AUTHENTIQUES,

Par J. CRÉTINEAU-JOLY.

(2e article [1].)

Pendant que les ennemis de toute religion poursuivent contre les Jésuites une guerre passionnée, M. Crétineau-Joly achève ses consciencieuses études sur la Compagnie. Son livre, composition savante et impartiale, acquiert en ce moment le mérite d'une réponse péremptoire à d'aveugles préjugés, à des haines implacables. C'est un grand plaidoyer en faveur d'une des principales institutions qu'ait enfantées l'Église catholique. Heureux le défenseur qui, pour gagner sa cause devant les assises de la raison et de l'équité, n'a qu'à raconter l'histoire de ses clients! Que M. Crétineau-Joly n'espère pas cependant un de ces éclatants succès auxquels la vérité est peu accoutumée. Ce sera beaucoup s'il n'est pas associé lui-même aux outrages adressés journellement à ceux dont il s'est fait l'historien. Mais ses travaux demeureront pour éclairer les esprits droits et sincères, et pour protester, avec l'appui de documents d'une irrécusable autorité, contre des accusations toujours renouvelées et toujours inexplicables.

[1] Voir *le Correspondant*, tome VII, page 616, 1844.

Oui, inexplicables au point de vue du sens commun, de la justice, de la réalité historique; mais dont il est facile de se rendre compte, pour peu qu'on veuille s'éclairer du flambeau de la foi. La vie du divin fondateur du Christianisme qu'a-t-elle été ici-bas, sinon un tissu d'ignominies, de souffrances, de travaux obscurs, de bienfaits méconnus? Or, la vie de l'Église ne doit-elle pas être la continuation de sa vie mortelle et en offrir la fidèle reproduction? C'est là ce qu'on serait en droit de conclure *a priori*, alors même qu'il ne serait pas écrit : *J'ai été persécuté, on vous persécutera. — Voici l'heure où quiconque vous fera mourir croira offrir un sacrifice à Dieu. — Ils vous chasseront des villes et des synagogues. — Si le monde vous hait, sachez que j'ai été haï avant vous.* Certes, si jamais prophéties ont été accomplies, ce sont celles-ci. L'histoire tout entière du Christianisme est là comme un témoignage toujours vivant; et quand l'Eglise n'aurait pas d'autre preuve de sa divinité, cette dernière parlerait encore assez haut.

Ces considérations semblent s'éloigner de notre sujet, mais il est clair que les corps religieux, ces institutions sorties du sein de l'Eglise dans le cours des âges pour offrir au monde les plus sublimes exemples des vertus chrétiennes, qui vivent de sa vie, s'inspirent de son esprit, doivent par la même raison partager sa destinée. Plus ils participeront aux épreuves et aux combats de leur mère commune, et plus ils lui seront chers, parce qu'ils s'approcheront davantage du divin modèle. Cela est clair comme le jour pour quiconque possède la moindre intelligence du système chrétien. Ne nous étonnons donc pas si le saint fondateur de la Compagnie de Jésus, avec cette admirable intuition du génie éclairé par les vives lumières de la grâce, demandait à Dieu, comme la plus signalée faveur qui pût être accordée à son Institut, le privilége des persécutions et des luttes perpétuelles. Le vœu du père a été largement exaucé; faut-il plaindre ou féliciter les enfants?

Le second volume de M. Crétineau-Joly commence à une époque glorieuse pour la Compagnie. C'est une heureuse chance pour une société de trouver à sa tête un homme de génie; c'est un plus grand bonheur encore d'y avoir un homme de Dieu, un saint. Ce dernier titre ne pouvait être refusé au nouveau général des Jésuites, François de Borgia. Ami de Charles-Quint et de Philippe II, allié de toutes les têtes couronnées de l'Eu-

rope, il avait rejeté dédaigneusement la couronne de prince, foulé aux pieds la richesse et les grandeurs.

« Il n'est pas un saint dans le calendrier de Rome, dit un écrivain protestant, qui ait abdiqué ou détourné de lui plus de dignités humaines et plus de bonheur domestique... Sa vie est plus éloquente que toutes les homélies de saint Chrysostôme. Elle démontre, mieux que cent prédicateurs ne l'auraient pu faire à ses contemporains étonnés, l'auguste pouvoir des principes qui le faisaient agir [1]. »

Comme tous les grands mystiques du Christianisme, saint Paul, saint Athanase, saint Ambroise, saint Grégoire et saint Léon, saint Augustin, saint Bernard, et plus tard saint Charles Borromée, saint François de Sales, sainte Thérèse, saint Ignace, François de Borgia joignait à l'esprit contemplatif beaucoup d'aptitude aux affaires, ce qu'on appelle aujourd'hui un *esprit positif*, capable d'organiser, de conduire, d'administrer. Ces qualités, qui seraient demeurées ignorées si François eût été libre de suivre son attrait pour l'obéissance et la vie cachée, furent mises sur le chandelier par le vote qui l'éleva à la direction de la Compagnie de Jésus. L'ex-gouverneur de Catalogne, qui n'avait quitté ce poste et son duché de Candie que pour se soustraire au devoir de commander, n'aspirait sûrement pas à devenir supérieur général de son Ordre; ce qu'il fit pour décliner cette charge fut ce qui contribua le plus à la faire tomber sur sa tête. Dans le discours qu'il prononça devant les profès assemblés, en qualité de vicaire général, il exposa si bien les vertus d'un supérieur, il fit de ses devoirs une peinture si vive et si effrayante, qu'on jugea que, pour les connaître ainsi, il fallait être capable de les remplir. Lorsque François entendit son nom prononcé, au premier scrutin, par trente et une voix sur trente-neuf, il s'écria : « J'avais toujours désiré la mort de la croix, mais je ne m'étais jamais attendu à une croix aussi pesante que celle-là. »

C'était en 1565 : la Compagnie de Jésus possédait déjà cent trente maisons réparties en dix-huit provinces, et le nombre de ses religieux dépassait trois mille cinq cents. La même année voyait mourir le pape Pie IV entre les bras de son neveu saint Charles Borromée et de saint Philippe Néri. Son successeur, le cardinal Alexandrin, qui prit le nom de Pie V, sortait de l'ordre de saint Dominique. Cette circonstance paraissait peu

[1] *Revue d'Edimbourg*, article fort remarquable sur *les premiers Jésuites*, par B. Macaulay, ancien ministre de la guerre en Angleterre, 1842.

favorable aux Jésuites. Des bruits alarmants circulaient; on allait jusqu'à prédire la prochaine destruction de l'Institut, lorsque le nouveau pontife voulut mettre un terme à ces perfides insinuations par une démonstration décisive autant qu'insolite. Le jour même où il allait, suivant l'usage, prendre possession de Saint-Jean-de-Latran avec toute la pompe romaine, Pie V s'arrête devant la maison du *Gesù;* il fait appeler le nouveau général, l'embrasse, lui adresse hautement des paroles d'estime et d'encouragement et ne le quitte qu'après l'avoir assuré de sa protection. On peut juger de l'effet que produisit à Rome une telle démarche, à laquelle ne s'attendaient ni les amis ni les ennemis des Jésuites, et d'ailleurs en dehors de tous les précédents.

Le Pape n'était pas homme à s'en tenir à de vaines paroles. Plusieurs charges qui demandaient du zèle joint à un talent et à une vertu éprouvés furent confiés à la Société de Jésus. Un de ses membres, Salmeron, et après lui Tolet, furent nommés prédicateurs du Pape et du sacré collége. Le consistoire avait un Jésuite pour orateur, d'autres Pères eurent à prêcher la réforme des mœurs aux officiers du palais apostolique, à traduire le catéchisme du concile de Trente, à corriger l'édition de la Bible qui se préparait sous les yeux du Pontife, à réorganiser les bureaux de la Daterie. Ces emplois de confiance ne les empêchaient pas de se vouer, en cette même année 1566, au soulagement des victimes de la maladie contagieuse qui ravageait Rome. Ils se livrèrent avec tant d'héroïsme au soin des âmes et des corps qu'ils méritèrent la promesse formelle du Pape d'être toujours appelés en de semblables calamités. La récompense était digne du dévouement. Nous ne rappellerons pas toutes les charges auxquelles Pie V employa des Jésuites : adjonctions aux évêques visiteurs des diocèses, missions intérieures et extérieures, aumôneries militaires, institution qui n'avait pas eu jusqu'alors de forme stable et régulière. Il est un point cependant sur lequel le souverain Pontife ne partageait pas les vues du saint fondateur de l'Institut.

De tous temps, une des principales conditions de l'état religieux avait été la récitation de l'office ecclésiastique *au chœur*. Les Dominicains, voués comme les Jésuites à la prédication, aux missions, à l'étude, à l'exercice du saint ministère, n'en étaient pas exempts. Pie V était là-dessus du sentiment de

Paul IV, son protecteur et son ami. Une commission de cardinaux s'occupait en ce moment de la réforme des ordres monastiques. Les Jésuites lui présentèrent un mémoire que M. Crétineau-Joly a cité en entier et qui méritait de l'être; car la question, traitée à fond, y acquiert une importance dont se douteraient difficilement les gens du monde. On y trouve les considérations les plus élevées sur l'état religieux et sur l'esprit particulier de la Société de Jésus. Enfin, quand cette pièce ne servirait qu'à montrer avec quelle sage et respectueuse liberté un Ordre, connu par son absolue soumission au chef de l'Église, plaidait sa cause devant lui, elle n'en aurait pas moins une haute importance. Le mémoire produisit l'effet désiré; le Pape revint peu à peu sur ce point et sur un autre non moins grave, non moins décisif pour l'existence de la Société. Il s'agissait d'en altérer profondément la constitution, en déclarant que les Pères ne pourraient être admis au sacerdoce qu'après leur profession des quatre vœux, ce qui emportait l'exclusion des coadjuteurs spirituels et bouleversait entièrement le plan primitif de saint Ignace.

La discorde régnait entre les princes chrétiens; une politique étroite, machiavélique, toute d'égoïsme et d'intérêts matériels, avait remplacé l'élan religieux des siècles antérieurs. Grâce à la réforme de Luther, la mésintelligeuce pénétrait chaque jour en Europe entre les nations, et, dans chaque État, entre le pouvoir et les sujets, entre les divers ordres de citoyens, entre les familles. L'antique constitution sociale de la chrétienté croulait de toutes parts. Les successeurs de Mahomet, irréconciliables ennemis du nom chrétien, tenus à distance et refoulés chez eux par le sublime dévouement des croisades, songeaient à prendre leur revanche. Le besoin de conquêtes qui les poussait vers l'Occident s'était réveillé; ils n'avaient que trop profité des circonstances favorables. Déjà la possession de Constantinople, au lieu de leur paraître le terme d'efforts longtemps inutiles, n'était plus qu'une amorce à de nouveaux envahissements, le point de départ pour l'entière absorption de la civilisation chrétienne. Tout récemment, Selim II venait de mettre un pied sur l'île de Chypre et menaçait l'Italie.

Pie V entreprend (le dessein était digne de son grand cœur) de rallumer l'esprit catholique, l'esprit du moyen âge, et de réunir la chrétienté autour de la bannière de l'Église. Deux

cardinaux, décorés du titre de légats *a latere*, reçoivent mission de visiter les cours de l'Europe, d'arrêter les divisions des princes et d'appeler leur attention sur le danger commun. Le cardinal Alexandrin, neveu du Pape, va parcourir l'Espagne, le Portugal et la France; Commendon, déjà connu par d'habiles négociations dans le nord de l'Europe, est député aux cours d'Allemagne et de Pologne. Toutefois, ce dernier ne voulut se charger de cette ambassade qu'à la condition d'avoir auprès de lui, comme conseiller, le Jésuite Tolet, dont nous aurons occasion de parler de nouveau. De son côté, le cardinal Alexandrin désira de se présenter à la cour de Madrid accompagné et pour ainsi dire protégé par François de Borgia, l'ancien ami de Philippe II. Il ne fallut pas moins qu'un ordre du Pape et l'importance qu'il attachait au succès de cette mission pour décider le général des Jésuites à entreprendre un tel voyage à soixante et un ans, avec une santé délabrée et au milieu des affaires de sa charge.

L'arrivée du cardinal et de Borgia en Espagne fut une véritable entrée triomphale. La Catalogne, où ils avaient débarqué, revoyait avec enthousiasme son ancien vice-roi, qu'elle avait toujours aimé, et qui lui apparaissait transfiguré en un saint. Les fils de l'ex-duc de Candie, à la tête de la noblesse espagnole, tombent aux pieds de leur père; les populations se pressent sur leurs pas. A Barcelone, à Valence ce sont des hommages et des triomphes qui ne cessent point. Pour se dérober à tant d'honneurs, l'humble François est forcé de se séparer de l'ambassade et de s'acheminer incognito vers Madrid.

La Compagnie n'avait cessé de prospérer dans la Péninsule et de former de nouveaux établissements, quoique toujours en butte à de vives oppositions. Les services mêmes qu'elle rendait, la prédication, l'enseignement, l'éclat dont venaient la couvrir quelquefois des calamités imprévues, l'élevaient haut aux yeux du peuple et lui suscitaient de nombreux adversaires. Une sédition des Maures de Grenade, en 1569, dirigea ses premiers coups contre les Jésuites, et les rendit d'autant plus chers à la population chrétienne. Chassés de la ville, les Pères n'y rentrèrent que l'année suivante. Les ennemis de la foi catholique montraient déjà qu'ils ne se méprenaient pas sur ses plus ardents défenseurs.

Une maladie pestilentielle qui ravagea l'Espagne et une

grande partie de l'Europe vint encore faire éclater ce courage de la charité chrétienne, dont les membres de la Compagnie avaient donné tant de preuves. Partout ils volèrent au secours des mourants. A Guadalaxara leur maison fut changée en hôpital; beaucoup moururent martyrs de leur zèle dans les villes de Tolède, d'Alcala, de Cadix. A ces services, qui gagnaient l'affection du peuple, les Jésuites de Cordoue en ajoutèrent un d'un autre genre, au risque de soulever contre eux toute une province. Le Pape Pie V, prévenant les vœux de nos modernes philanthropes, avait adressé aux habitants de Cordoue un décret prohibant les combats de taureaux, dans lequel il faisait ressortir toute la barbarie de ces jeux sanglants aux yeux des chrétiens. Un jour de spectacle approchait, et les jeunes Cordouans avaient obtenu de l'évêque l'abrogation, au moins tacite, du bref pontifical; mais le Père François Gomez, consulté, déclara que l'humanité et l'autorité du Saint-Siége ne devaient pas céder aux passions populaires. Il s'appuya sur des motifs si plausibles et s'empara si bien des esprits que les Cordouans renoncèrent à ces spectacles dignes du paganisme.

Cependant la légation pontificale arrivait à Madrid. Le front soucieux de Philippe II se dérida en revoyant l'ancien serviteur et ami de son père. Il se montra presque ouvert envers Borgia. Les vastes projets du souverain Pontife, développés en ces circonstances, frappèrent vivement cet esprit, sombre et orgueilleux sans doute, mais qui n'en était pas moins doué d'une rare pénétration, et, à tout prendre, celui de tous les princes contemporains qui se montra le plus dévoué à la cause du Catholicisme. Par ses ordres, Don Juan fut bientôt en état de prendre la mer, et de remporter, à la tête des escadres confédérées, l'immortelle victoire de Lépante. Un grand nombre de religieux, parmi lesquels plusieurs Jésuites, étaient sur la flotte chrétienne en qualité d'aumôniers. Un Jésuite, Martin Bécingucci, fut blessé du même coup qui emporta l'amiral vénitien Barbarigo.

De Madrid François de Borgia s'achemina vers le Portugal avec la légation du cardinal Alexandrin. La cour de Lisbonne était alors divisée par de puissantes rivalités. Le jeune roi, Don Sébastien, âme ardente et toute chevaleresque, prit d'abord feu pour la croisade, et déclara qu'il était prêt à joindre ses vaisseaux à ceux du Pape. Cette affaire promptement terminée,

Borgia s'employa à ramener la paix au sein de la famille royale. La longue minorité et le caractère fantasque de Don Sébastien avaient donné lieu à des intrigues qui sont devenues le prétexte des plus odieuses imputations contre les Jésuites, et que leurs adversaires de ce côté des Pyrénées n'ont pas manqué de recueillir. L'avocat Pasquier, dans son *Catéchisme des Jésuites*, espèce de réquisitoire contre la Compagnie, s'en est constitué le principal écho.

En premier lieu, on leur reprochait d'avoir éloigné Sébastien du mariage, afin, dit Pasquier, que le royaume tombât *en la famille de ces bons apostres, et que nul, à l'avenir, ne pust estre roi de Portugal s'il n'estoit Jésuite et élu par leur ordre, tout ainsi que, dans Rome, le Pape par le collége des cardinaux.* Le second grief est d'avoir engagé le jeune roi de Portugal à porter la guerre en Afrique, où ce malheureux prince périt avec la meilleure partie de sa noblesse et de son armée.

M. Crétineau-Joly discute à fond cette double accusation. Il oppose d'abord à Pasquier l'autorité de Linguet, avocat comme lui, et comme lui ennemi des Jésuites[1]. Il entre ensuite dans un examen détaillé de la question, d'où il résulte que, loin d'inspirer à Don Sébastien de l'aversion pour le mariage, les Jésuites firent tous leurs efforts pour le marier, selon les vues du Pape, avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, combinaison qui aurait peut-être évité bien des malheurs aux deux familles et aux deux nations. En outre, les dates seules suffisent pour détruire toute insinuation fâcheuse à cet égard. Don Sébastien n'avait que quatorze ans lorsque, pour la première fois, on lui parla de mariage. Est-il besoin de recourir à une influence étrangère pour expliquer comment ce caractère d'enfant indomptable refusa dès lors de se donner un frein? Lorsque, plus tard, à dix-sept ans, il consentit à partager son trône avec Marguerite de Valois, cette princesse venait d'être promise au roi de Navarre. A vingt-deux ans, il demanda la main d'une fille de Philippe II, et ce fut l'expédition d'Afrique qui empêcha le succès de cette négociation.

Quant à la guerre d'Afrique, si funeste à Don Sébastien, l'historien Mendoça, contemporain et témoin des faits, a conservé la réponse textuelle du Père Gonsalves de Camara, an-

[1] Linguet, *Histoire impartiale des Jésuites*, t. II, p. 154.

cien précepteur du roi, pour le détourner de ce projet. Mendoça lui-même affirme que *tous les Jésuites étaient opposés à l'expédition de Barbarie* [1]. Les auteurs protestants de l'*Histoire universelle* confirment cette opinion [2], et le président de Thou, autre auteur peu suspect de favoriser les Jésuites, va plus loin; non-seulement il les accuse d'avoir arrêté cette guerre, mais encore d'avoir fait échouer un autre plan d'expédition aux Indes [3]. Reste à choisir entre l'avocat Pasquier et le président de Thou.

Les autres reproches adressés aux Jésuites au sujet des affaires du Portugal offrent le même accord et la même vraisemblance. Ici on leur fait un crime d'avoir voulu ceindre la couronne et créer une sorte de dynastie jésuitique; là, d'avoir appelé Philippe II à recueillir la succession de Sébastien; à Madrid, on leur imputait de favoriser la France; en France, de travailler pour la cour d'Espagne. Après la mort de Sébastien, un aventurier, se disant le roi de Portugal, se présente aux Açores... Ne leur a-t-on pas coté à grief d'avoir cherché à détromper le peuple? et, les partisans du faux Sébastien les ayant murés dans leur maison, l'avocat Antoine Arnauld, le père du *grand* Arnauld [4], ne trouva-t-il pas bien extraordinaire qu'ils eussent porté l'audace jusqu'à *démurer leurs portes* et jusqu'à chercher un abri derrière... quoi? des canons, des épées?... non, derrière le *Saint-Sacrement*.

En France, les événements se compliquaient, les factions devenaient de plus en plus menaçantes. Le calvinisme, profitant de la faiblesse d'un gouvernement sans franchise et sans unité, commençait à traiter avec la cour de puissance à puissance. Ce n'était plus le temps des humbles suppliques.

« La guerre civile, dit M. Crétineau-Joly, était acceptée par les calvinistes comme un nouveau mode de prédication. Ils l'entreprenaient avec leurs propres troupes; ils la continuaient avec l'appui des étrangers. Il y avait de l'autre côté du détroit un peuple qui, comme les calvinistes, s'était violemment séparé de l'Eglise universelle. Ce peuple était l'ennemi naturel de la France. Naguère encore il possédait dans le royaume des provinces et des citadelles. La politique des rois, la bravoure de l'armée et l'instinct national étaient parvenus à délivrer le territoire de la présence des Anglais. Les protestants crurent avoir besoin de l'appui de leurs coreligionnaires : ils l'invoquèrent; mais

[1] *Jornada de Africa*, par Mendoça. Lisboa, 1607, p. 22.

[2] *Hist. universelle*, t. XXXIII, note 37, p. 690 (extrait de don Juan Balna Paréda).

[3] *Hist. universelle* de M. de Thou, traduction du latin, t. VII, p. 600.

[4] Dans son fameux plaidoyer en faveur de l'Université de Paris.

les Anglais ne donnent jamais ce qu'ils peuvent vendre. Ils offrirent leur intervention armée aux protestants, et ils exigèrent des gages. En 1563, la ville du Havre leur fut livrée par les calvinistes français. Ainsi l'œuvre que Duguesclin, Clisson, Jeanne d'Arc, Dunois, les Montmorency et les Guise avaient si héroïquement commencée et si glorieusement terminée, se trouvait brisée par le protestantisme. Maîtres du littoral, les Anglais n'étaient plus des alliés, mais des dominateurs, qui, après avoir laissé les partis s'épuiser, viendraient recueillir le prix de leurs calculs et remettre la France sous le joug. »

En présence des dangers que couraient le Catholicisme et la monarchie, le Parlement et l'Université, à moitié gagnés au calvinisme, aimaient mieux guerroyer contre les Jésuites que de tenir tête aux factieux. La Compagnie de Jésus travaillait toujours à sortir de l'état précaire où la réduisaient les arrêts du Parlement. Estimée du clergé et de la noblesse, aimée du peuple des provinces, elle se trouvait étranglée, d'un côté, par les priviléges de l'Université, de l'autre par les décrets judiciaires, qui ne la reconnaissaient qu'à demi. Dans un mémoire présenté à Charles IX par le Père Possevin, elle demandait qu'il lui fût permis de travailler en liberté à l'instruction de la jeunesse et à la conservation de la véritable religion, s'appuyant déjà sur le principe que *chacun a le droit d'ouvrir des écoles dans sa propre maison, et d'y recevoir quiconque se présente.* Le roi prit la requête en considération, et commanda au chancelier L'Hôpital d'expédier au Parlement les lettres sollicitées. Cet ordre dut embarrasser la prudente politique de L'Hôpital. M. Crétineau caractérise bien le chancelier en le rangeant parmi ces hommes qui prennent la voie d'une sagesse diplomatique pour se hisser à la popularité, et qui s'arrangent un rôle de placidité, au milieu du déchaînement des passions, dans la vue d'éterniser leur pouvoir. Tout en cherchant à ménager les deux partis, qui se défiaient également de lui, L'Hôpital ne faisait qu'encourager les révoltés par de lâches concessions, par des mesures arbitraires et insuffisantes. Triste destinée des hommes d'État dépourvus du courage de leur position, qui, sous prétexte de modération, fomentent les guerres civiles, et finissent par faire couler des flots de sang. Force fut bien à L'Hôpital de présenter au Parlement les lettres royales concernant les Jésuites. Le premier président, Christophe de Thou, se prononça en faveur des Pères, et, le 29 mars 1565, un arrêt décida que les choses *demeureraient en état.*

Ce jugement ambigu était encore une victoire pour la Compagnie, tant étaient puissantes les intrigues que cette affaire

avait excitées. Si les Jésuites avaient pour protecteurs le roi, le haut clergé et les princes catholiques, l'Université cherchait un appui auprès du parti protestant. Le recteur, suivi des quatre facultés, était venu supplier le prince de Condé, alors chef des calvinistes en France, de faire chasser les Jésuites. Une démarche à peu près semblable eut lieu auprès du vieux connétable Anne de Montmorency. Deux professeurs célèbres, Ramus et Galland, vont le prier d'exterminer les Jésuites, qui sont, disent-ils, *la peste* de l'Université. La réponse du connétable, que nous a conservée M. Crétineau-Joly, fut digne de ce noble vieillard. Il imposa silence à Ramus et à Galland, et leur dit : « Il vous serait bien plus honorable d'imiter la Com-« pagnie de Jésus que de l'incriminer. »

Les succès des Révérends Pères dans l'enseignement étaient le vrai motif des craintes et des haines de l'Université. Telle est la nature des corps privilégiés : ils pardonnent tout plutôt qu'une rivalité heureuse. Ce sentiment de jalousie fut porté au comble par l'arrivée à Paris du Père Perpinien, *versé et nourri*, selon Etienne Pasquier, *en toute sorte de langues et de disciplines, grand théologien et philosophe*, et qui fut, d'après Crévier, *l'un des plus savants hommes d'un siècle où il y en eut beaucoup.* La parole docte et éloquente du nouveau professeur entraînait la jeunesse des écoles; il y eut foule à ses leçons. Les universitaires, joints aux calvinistes, voulurent essayer d'une émeute. Les catholiques la dispersent, et Perpinien put reprendre son cours, que la mort vint interrompre quelques années après. Mais auparavant l'habile professeur avait trouvé le moyen de tirer vengeance des ennemis de son Ordre, en prononçant du haut de sa chaire un des plus brillants éloges qui aient jamais été faits de l'Université.

En même temps les Jésuites semblaient se multiplier en province pour arrêter les progrès de l'hérésie. Possevin évangélisait Marseille, Avignon, Tours, Rouen, Dieppe. Le Père Auger était partout, à Metz, à Lyon, à Limoges, à Bordeaux; on le voyait, en qualité d'aumônier, à côté du duc d'Anjou, aux journées de Jarnac et de Moncontour. Il se trouvait à Toulouse lorsqu'un bruit funeste l'appelle tout à coup à Avignon. Les habitants, sur une fausse rumeur que les Jésuites vont faire rétablir l'Inquisition, demandent leur expulsion, poussent des cris de mort et vont démolir leur collége. Le sénat avignonais

tremble et recule. Auger se présente; il parle, et parvient sans peine à ramener ce peuple impressionnable, mais au fond religieux et bon. D'autres Pères s'étaient partagé les travaux apostoliques de divers diocèses. Maldonat quitte sa chaire de Paris pour aller attaquer l'erreur dans le Poitou; quatre cents conversions furent le prix de son zèle.

La paix avec les protestants se conclut le 15 août 1570; paix *boîteuse*, ainsi qu'on l'a nommée, dont tous les articles sont en faveur des vaincus, et où les deux partis, en se donnant la main, demeurèrent plus exaspérés que jamais. Ainsi finit la première guerre civile, durant laquelle les Jésuites avaient rendu deux services mémorables, non pas en se mêlant au tumulte des camps et en irritant les esprits, ainsi que leurs adversaires se plaisent à le répéter, mais en découvrant deux complots tramés par les protestants : le projet d'enlèvement de la cour à Meaux, dénoncé par le Père Manare, provincial de France, et un autre complot que le Père Auger découvrit à Lyon, et qui devait mettre les calvinistes en possession de la ville (1567).

On n'a pas oublié que la mission du cardinal Alexandrin, accompagné de François de Borgia, était de se rendre en France après avoir visité les deux cours de la Péninsule. La situation était peu favorable aux ouvertures que le légat avait à faire de la part du Saint-Siége. Ce n'était pas une cour divisée par les factions, avilie par l'intrigue, qui pouvait partager les vastes et généreuses conceptions du chef de l'Eglise. Il fallut se contenter de belles paroles. Cependant Pie V mourait à Rome, et son neveu, le cardinal légat, était rappelé en toute hâte. François le suivait, épuisé par les fatigues du voyage et déjà agonisant. Dieu permit qu'il arrivât dans la ville sainte pour rendre le dernier soupir entre les bras de ses frères. Sa mort fut ce qu'elle devait être, celle d'un bienheureux. A peine ses yeux étaient-ils fermés que son lit funèbre se transformait en autel. Les grands et le peuple accouraient et baisaient les pieds de ce prince de la terre, qui avait tout quitté pour Dieu, et dont le nom venait d'être prononcé dans le dernier conclave comme celui du plus digne successeur qu'on pût donner à saint Pie V.

Saint François de Borgia était mort le 1er octobre 1572. Un mois et quelques jours auparavant, la France avait vu la paix menteuse entre les catholiques et les protestants déchirée par

une horrible catastrophe. La Saint-Barthélemy avait-elle été longtemps préparée ? Fut-elle un coup d'Etat subit et imprévu? Problème historique qu'il ne nous appartient pas d'examiner ici. M. Crétineau-Joly parle très-convenablement de cet événement à jamais déplorable, mais dont on n'a pas assez fait peser la responsablité sur les fauteurs de cette politique louche, perfide, immorale, qui avait favorisé les plus insolents complots et enhardi une faction jusqu'à former un Etat dans l'Etat, à appeler l'étranger sur le territoire français, à lui livrer des villes, à armer les citoyens les uns contre les autres, à traiter de puissance à puissance avec le gouvernement, à faire craindre d'un moment à l'autre le partage du royaume et l'entière destruction de l'unité monarchique. Nous n'avons pas à nous occuper longuement de la Saint-Barthélemy, par la raison toute simple qu'aucun prêtre, aucun Jésuite ne s'y trouve mêlé. L'écrivain anglican Macaulay, que nous avons déjà cité, dit, en parlant du général François de Borgia et de son séjour à la cour de France, peu de temps avant le massacre des protestants, que, *malgré ses rapports assez intimes avec Charles IX et Catherine de Médicis, et bien qu'il fût en haute faveur auprès d'eux, on n'a aucun motif de supposer qu'il eût reçu la confidence de leur odieux projet*[1]. Le seul nom du Père Maldonat est prononcé dans cette sanglante épisode comme ayant été mandé à la cour, avec l'ex-ministre protestant du Rosier, afin de recevoir l'abjuration de Henri de Navarre.

La Compagnie de Jésus avait eu jusqu'ici trois supérieurs généraux, tous trois Espagnols : saint Ignace, Lainès et saint François de Borgia. Un Belge, le Père Evrard Mercuriau, fut élu à la mort de ce dernier, sur l'indication du Pape Grégoire XIII, qui l'avait signalé aux suffrages de la congrégation générale de l'Ordre, pour éviter qu'il ne s'établît dans le corps aucun privilége de nationalité. Toute primauté de cette nature eût été extrêmement fâcheuse, non-seulement pour l'harmonie intérieure d'une société qui se recrutait dans tous les Etats de l'Europe et même chez tous les peuples du monde (il y avait déjà des Jésuites japonais), mais encore pour l'Eglise et la religion, à cause de la part que la Compagnie était appelée chaque jour à prendre aux affaires générales de la chrétienté. Ici se présente la fameuse objection, si souvent reproduite : Pour-

[1] *Revue d'Edimbourg*, 1842. *Les premiers Jésuites.*

quoi donc cette ardeur des Jésuites à se mêler à tous les mouvements et à tous les bruits? Pourquoi toujours des Jésuites; des Jésuites partout? aux armées d'Allemagne, parmi les ligueurs de Paris, dans les cabinets des rois, à la tête des ambassades... Quelques lignes de M. Crétineau-Joly nous semblent donner une réponse suffisante pour les esprits clairvoyants et sincères : il serait injuste autant que superflu de s'occuper des autres.

On ne doit pas oublier, avant tout, que le saint fondateur de la Compagnie de Jésus n'avait point voulu instituer un ordre d'anachorètes destinés à se sanctifier dans le cloître ou dans les exercices de la vie contemplative. Son but, en écrivant les *Constitutions*, était de donner à l'Eglise une armée de soldats toujours prêts à la lutte et à l'action. Le nouvel Institut était particulièrement dirigé contre l'hérésie de Luther et de Calvin, qu'il avait mission expresse de combattre par la prédication, par l'enseignement, par toutes les armes du ministère apostolique. Saint Ignace comparait lui-même son Ordre à un corps de troupes mobiles, qui devait pouvoir se transporter partout où il y avait danger et sur le premier signal du chef de la chrétienté.

« La Compagnie de Jésus, dit M. Crétineau-Joly, était devenue pour l'Eglise une armée de volontaires toujours prêts à l'obéissance. Les rois l'adoptaient, la réclamaient comme leur plus sûr appui au milieu des tempêtes soulevées par l'hérésie contre leurs trônes. Dans la pensée de Loyola, la politique était, il est vrai, exclue de l'Institut; mais au XVI[e] siècle toutes les affaires des cours, toutes les négociations diplomatiques, les guerres elles-mêmes, avaient un principe religieux. On ne traitait de puissance à puissance, de nation à nation, on ne livrait des batailles que parce qu'on s'efforçait de détruire ou de conserver le Christianisme. Tout s'entreprenait, tout s'achevait au détriment ou à l'avantage de l'Eglise universelle; les Jésuites furent donc dans l'obligation de se mêler au mouvement des idées politiques et sociales. Ces idées marquaient avec trop de violence dans le bien comme dans le mal pour ne pas être combattues ou dirigées. L'Allemagne et la France étaient le champ clos où s'agitaient les plus terribles passions. Dans ces deux empires, la résistance était plus vive qu'ailleurs, parce que là les deux partis avaient la plus forte organisation. »

Si, en France, l'Université et les Parlements, d'accord avec les calvinistes, faisaient à la Compagnie de Jésus une guerre incessante de tracasseries, de pamphlets, d'arrêts judiciaires, en Allemagne ses ennemis l'attaquaient avec plus de violence; ils ne s'en tenaient pas toujours aux armes de la parole et de la presse. Dans les Pays-Bas, l'insurrection protestante saccageait leurs maisons; en Autriche, en Bohême, on calomnie

leur enseignement ; à Inspruck, on pousse un prédicateur à les invectiver en chaire. Parmi ces tumultes, un homme semble planer au-dessus de l'orage. Dès 1565, Canisius, investi du titre de légat, parcourait à pied le nord de l'Europe, sans autre suite qu'un Père de la Compagnie, visitant les princes, s'arrêtant dans les cités les plus hostiles à l'Eglise, prêchant, disputant avec les ministres protestants, soignant les malades dans les hôpitaux.

Cet homme infatigable eut un jour la pensée que ses forces baissaient et commençaient à trahir son zèle. A l'instant même, craignant d'avoir péché par faiblesse, il écrit au général et demande une pénitence. « Il y a, dit M. Crétineau-Joly, dans ces lettres de Canisius, un tel parfum de courage et d'humilité que l'orgueil de l'homme se sent anéanti. » Le missionnaire-légat n'était pas au bout de ses travaux. En 1566, nous le trouvons à la diète d'Augsbourg, où il défend l'Eglise et l'Etat contre les sophismes de l'électeur palatin, prince tour à tour catholique, luthérien, calviniste, rationaliste, et obtient à l'empereur des subsides très-nécessaires contre les Turcs. Après avoir de nouveau traversé l'Allemagne, fondé des colléges, admis dans la Compagnie le jeune Polonais Stanislas Kotska, qui, venu à pied du palais de ses pères, s'en alla mourir à Rome, au noviciat du Mont Quirinal, comme une fleur céleste, Canisius, au moment où il semblait avoir droit aux invalides, est chargé d'un travail immense. Il s'agissait de réfuter l'énorme compilation des *Centuries de Magdebourg*, publiées par le protestant Flack Francovitz, plus connu sous le nom latinisé de *Flaccus Illyricus*. C'était le Pape Pie V (ou plutôt saint Pie V, ainsi que nous aurions dû le nommer toujours, et comme M. Crétineau aurait dû le faire aussi), qui imposait cette tâche au Père Canisius. Pendant qu'il s'en occupait, un bruit se répand en Allemagne : *Canisius a apostasié, il s'est fait protestant, entraînant avec lui plusieurs Jésuites.* A cette nouvelle qui circule et grossit, le Père se rend à Wurzbourg où la calomnie a pris naissance. Il arrive, toujours à pied (c'est ce qu'il faut sous-entendre dans tous les voyages des missionnaires de cette époque); il convoque le peuple à la cathédrale et confond les hérétiques par la fermeté de sa parole et la vivacité de sa foi. Il revient à ses travaux et obtient d'être remplacé dans la fonction de provincial par le Père Maggio, le même qui empêcha le roi de Pologne, Sigis-

mond, de répudier sa femme; beau pendant à mettre à côté des *Conseils* de Luther au landgrave de Hesse.

Le Père Canisius est encore choisi par Grégoire XIII pour remplir des missions de confiance auprès de l'archiduc d'Autriche, du duc de Bavière et de l'archevêque de Salzbourg. Appelé à Rome par le Pape, qui veut le forcer à accepter le chapeau de cardinal, l'humble religieux ne trouve point d'autre moyen d'éviter cet honneur que de gagner l'Allemagne au plus vite. Il reparaît à la diète de Ratisbonne comme conseiller du cardinal-légat Moroni, président de l'assemblée, et à celle de Nüremberg, auprès du nonce Delfino, évêque de Brescia. Puis il va s'ensevelir au fond de la Suisse et consacre ses dernières années à créer le collége de Fribourg, fondation qui, d'après le nonce Bonhomi, était le seul moyen de sauver la foi et les mœurs dans l'Helvétie.

La fidélité des Jésuites à Don Juan, le vainqueur de Lépante, leur méritait la haine des protestants de la Belgique. Les états généraux les expulsaient d'Anvers, de Bruges, de Tournay. Une peste survient; les Pères, ne pouvant enseigner, profitent de la liberté qui leur est laissée de voler au secours des pestiférés. Onze d'entre eux meurent au service des malades à Louvain et dans d'autres villes. Peu de temps après, la Belgique leur rendit les colléges dont les hérétiques s'étaient emparés. Depuis plusieurs années, Michel de Bay, qui selon l'usage du temps prit le nom de *Baïus*, professeur, puis chancelier de l'Université de Louvain, avait commencé de publier ses erreurs sur la grâce et le libre arbitre. Une bulle pontificale du 1er octobre 1567 avait censuré soixante-seize de ses propositions. Baïus, tout en se soumettant, cherchait des faux-fuyants et continuait un enseignement qui n'était que l'apologie de ses doctrines. Les Jésuites ne furent pas les derniers à venir attaquer la nouvelle hérésie; on eût dit que de secrets pronostics leur dévoilaient le germe d'une des sectes les plus funestes à l'Eglise, qui allait devenir la plus implacable ennemie de la Société. Robert Bellarmin, à peine âgé de vingt-huit ans, reçut mission de réfuter Baïus. Bellarmin était neveu du Pape Marcel II. « Sa jeunesse et son éloquence, dit le janséniste Ques-« nel [1], paraissaient deux choses si rarement réunies que tout « le monde était curieux de l'entendre. Sa réputation devint

[1] *Hist. religieuse de la Compagnie de Jésus*, par Quesnel, t. III, p. 345.

« si universelle qu'elle attirait les protestants d'Angleterre et « de Hollande. »

Bellarmin fit sept ans la guerre à Baïus avec érudition, éloquence et charité. Pendant tout ce temps, Baïus garda le silence; mais après le départ de son redoutable antagoniste il chercha à rallumer le feu mal éteint. Pour étouffer l'incendie, Grégoire XIII confirma le décret de son prédécesseur, qui n'avait pas encore été solennellement promulgué, et un autre Jésuite, Tolet, destiné comme Bellarmin à tenir un rang éminent dans l'Eglise, reçut ordre de partir pour le Brabant. Celui-ci, dont la réputation était déjà établie, eut le bonheur, par sa conduite ferme et conciliante, d'amener Baïus à condamner ses erreurs devant toutes les facultés réunies et à confirmer cette rétractation par un acte signé de lui.

Vers 1570, les Jésuites possédaient déjà des établissements en Pologne, en Moravie, en Transylvanie, en Suède. Ce dernier royaume avait subi sa révolution religieuse sous Gustave-Wasa, mais quelques heureuses circonstances semblaient laisser au Saint-Siége l'espoir d'y rallumer le flambeau de la vraie foi.

Personne ne parut à Grégoire XIII plus propre qu'un Jésuite à conduire ce projet à bonne fin. Le Père Warsewicz est député à Jean III, prince pusillanime, ne sachant être ni protestant ni catholique. Plusieurs conférences intimes avec le roi, qui se croyait très-habile controversiste, n'eurent aucun résultat définitif; Jean s'obstinant toujours à demander des concessions inadmissibles, Warsewicz quitta la Suède en 1574. Deux ans après, la mission du Père Nicolaï n'obtint pas un meilleur succès; enfin, le Père Possevin arriva à Stockholm en 1577. Ses deux prédécesseurs s'étaient enveloppés de mystère, leur présence à la cour avait eu lieu pour ainsi dire incognito. Le message de Possevin eut un caractère public et éclatant. Comme l'habit ecclésiastique était exclu d'une cour protestante, Possevin, d'après les ordres du Pape, s'était revêtu d'un riche costume séculier; il portait l'épée, et, pour faciliter ses relations avec le chef de l'Etat, l'impératrice, veuve de Maximilien, l'avait nommé son ambassadeur extraordinaire en Suède. En ce moment le protestantisme y était plus puissant que jamais. Néanmoins Possevin eut bientôt gagné la confiance du monarque; sa science triompha de ses derniers doutes, et, après de

longues conférences, il détermina la conversion sincère, quoique secrète, de Jean III. Si cette conversion ne réalisa pas en Suède les espérances qu'elle avait fait concevoir, il faut s'en prendre au manque de caractère de Jean, qui ne sut pas se mettre au-dessus des oppositions intéressées de la cour et du clergé protestant. Du reste, le voyage de Possevin fut loin d'avoir été inutile; il réveilla le dévouement des catholiques. Son passage dans les villes fut un triomphe continuel sur l'hérésie. Un second message qu'il vint remplir à Stockholm ne put vaincre l'indécision naturelle d'un prince catholique par le cœur. Jean n'eut point le courage de ses convictions, ni peut-être l'intelligence des vrais sentiments de la Suède; il recula devant des antipathies bruyantes et n'osa être roi dans un pays auquel son père avait impérieusement dicté l'apostasie, quelque quarante ans auparavant.

La prudence et la fermeté que le Père Possevin avait portées dans cette ambassade lui firent confier presque immédiatement une négociation plus importante encore et plus difficile auprès du czar de Russie. Arrivé de Stockholm à la fin de l'année 1580, il était, en juin 1581, à Wilna, au quartier général du roi de Pologne, avec lequel il devait s'entendre pour préparer le retour de la Moscovie à l'orthodoxie romaine. Le trône de Pologne était occupé par Etienne Bathori, ancien vaivode de Transylvanie, élu par suite de la renonciation du duc d'Anjou. Bathori, sincèrement religieux, aimait les Jésuites, les appelait dans ses Etats et s'offrait à payer de ses deniers les impôts de leurs établissements, pour ne pas frustrer le trésor public. La Pologne et la Russie luttaient en ce temps-là à forces à peu près égales, et les chances n'étaient pas en faveur de la Russie. Le czar Iwan Basilowicz, après avoir poussé ses conquêtes jusqu'à la mer Caspienne, venait de se tourner vers l'Occident, et il l'eût peut-être fait trembler, si la Pologne ne se fût trouvée sur son passage. Il fut vaincu dans différents combats, refoulé et poursuivi vers les steppes. Les Polonais le menaçaient à leur tour et pouvaient le précipiter du trône. Pour conjurer l'orage, Iwan, diplomate autant que soldat, imagina que le meilleur moyen était de recourir à la médiation du Pape. Il la demanda par un ambassadeur, et c'était pour répondre à cette ouverture que Possevin arrivait à la cour du czar. Le Père avait des pleins-pouvoirs; sa mission ostensible était de

se porter pacificateur entre les parties belligérantes; mais Grégoire XIII voulait profiter de ce rapprochement pour tenter la réunion d'un empire schismatique, ou du moins pour obtenir des conditions favorables aux catholiques, en Russie. De son côté, le rusé Moscovite désirait uniquement de gagner du temps et d'échapper à l'impétuosité polonaise, au moyen d'une adroite diversion.

Il ne fallait donc pas désabuser trop vite le Saint-Siége des espérances qu'il avait conçues, tout en se réservant de jeter le masque dès que le moment serait venu. Quant au roi de Pologne, quoiqu'il eût deviné les calculs de Basilowicz, il ne voulut point déplaire au Pape, et il favorisa, à son propre détriment, la mission de Possevin.

Il resterait à suivre cette mission racontée par M. Crétineau-Joly en un récit clair, rapide et plein d'intérêt. Le caractère bizarre, violent, mais en même temps souple et subtil du prince russe, ressort avec une saisissante vérité. On fit au légat pontifical une réception magnifique; les égards, les honneurs furent prodigués. On laissa entrevoir qu'un retour vers Rome n'était point impossible. Possevin, sans trop se flatter, profitait de ces avances et représentait dignement la majesté pontificale, tantôt devant une cour à demi barbare, où l'astuce de l'esprit grec perçait sous le faste oriental, tantôt au sein des conférences fort délicates entre les plénipotentiaires russes et polonais, dans lesquelles le légat remplissait le personnage de juge et de modérateur. Tant que les armées polonaises menaçaient, le Russe avait été prodigue de promesses; mais une fois la paix signée par les soins de Possevin, on en revint aux termes dilatoires, aux formes évasives. Les terribles scènes qui ensanglantèrent le palais de Moscou (Iwan, dans un accès de colère, avait frappé de son sceptre et tué presque coup sur coup sa belle-fille et son fils) vinrent troubler un message de paix. Il y eut encore des entrevues, des audiences solennelles, une entre autres où le czar, vivement pressé par Possevin, s'emporta jusqu'à le menacer du sceptre encore chaud du sang de ses enfants. Ce ne fut toutefois qu'un mouvement instantané, suivi de toutes les politesses usitées chez les cours civilisées pour congédier un ambassadeur qu'on veut honorer, qu'on estime, mais qui commence à embarrasser. Le Jésuite, ayant distribué aux pauvres les riches présents dont on l'avait

comblé, reprit le chemin de Rome et apporta au Saint-Père des lettres fort respectueuses du czar, qui accédait à l'alliance des puissances chrétiennes contre les Turcs. Il accordait de plus passage sur ses terres aux nonces et aux missionnaires, ainsi que le libre exercice du culte aux prêtres et aux marchands catholiques. Possevin eut encore à remplir une ambassade en Pologne; en 1583 il s'occupait, à la diète de Varsovie, de rétablir le bon accord entre les Polonais et les Allemands, lorsqu'un ordre du général vint le rappeler à la vie religieuse.

Il quitta les cours comme il y était entré, sans manifester un désir ni un regret. Devenu missionnaire, il parcourut la Saxe, la Bohême, la Haute-Hongrie, la Livonie, et vint professer la théologie à l'Université de Padoue. C'est là qu'il eut pour disciple le jeune François de Sales, dont il orna la belle âme de science et de sainteté, dernier service rendu à l'Eglise, peu d'années avant sa mort, arrivée à Ferrare en 1611.

Les Etats du nord de l'Europe furent, comme on le voit, un théâtre où la Compagnie de Jésus déploya une activité et un zèle qui produisirent d'assez beaux résultats pour la conservation de la foi catholique. Sur le premier plan apparaissent les Pères Possevin et Canisius; derrière eux, une foule de leurs confrères ne cessent de tenir tête à l'hérésie, de la combattre pied à pied, dans les églises, dans les universités, dans les colléges. En même temps qu'ils élèvent la noblesse, ils s'occupent à moraliser les enfants du peuple; les malades des hôpitaux les voient chaque jour à leur chevet; les pestes et les épidémies les trouvent toujours prêts à mourir alors que les ministres protestants se cachent ou s'enfuient..... Tout cela ne s'opère point sans obstacle. Il faut sans cesse lutter contre les dénonciations et les calomnies, souvent appuyées par la violence. L'hérésie trouve le moyen de transformer en crimes les plus signalés services du Catholicisme. C'est ainsi que la réforme du calendrier, l'un des plus grands bienfaits dont l'Europe civilisée est redevable aux Pontifes romains, devenait un attentat de la Compagnie. En effet, un Jésuite, le Père Clavius, y avait travaillé par ordre de Grégoire XIII; il en était un des principaux auteurs, et les Jésuites favorisaient partout l'introduction du *Nouveau Style*. Ce fut là le motif d'une persécution presque générale et quelquefois sanglante en Allemagne, en Styrie, en Bohême, jusqu'en Alsace. A Augsbourg, il y eut une émeute de

bouchers, par la raison que le Carême arrivait plus tôt que d'habitude. A Riga, un ministre soulève le peuple contre les Jésuites. Les Jésuites, disait-il, bouleversent tout l'univers, la religion, la langue, et même les saisons et la marche du temps. Bref, *les protestants de toutes les communions* (M. Crétineau-Joly emprunte ces paroles à Voltaire) *s'obstinèrent à ne pas recevoir du Pape une vérité qu'il aurait fallu recevoir des Turcs s'ils l'avaient proposée*[1].

Dès le mois de février 1581, le Père Claude Aquaviva avait été promu au généralat de la Compagnie, vacant par le décès du Père Evrard Mercuriau ; il n'avait que trente-sept ans. Le vieux Pape Grégoire XIII vit d'abord avec quelque étonnement l'élection de ce *jeune homme;* mais la congrégation avait deviné, sous l'extérieur agréable d'Aquaviva, le génie actif et prudent qui allait jeter un nouvel éclat sur la Compagnie.

Ce fut sous ce généralat que l'ordre de saint Ignace cueillit ses plus belles palmes dans la Grande-Bretagne. Depuis la proscription du Catholicisme, des colléges catholiques avaient été fondés sur le continent pour l'éducation des jeunes Anglais qui se dérobaient par la fuite aux persécutions d'Elisabeth. Il y en avait un à Rome, un autre à Douai, qui fut transféré à Reims après avoir été mis à sac par les protestants de la Flandre. Ces deux maisons fournissaient sans cesse de nouveaux missionnaires brûlants d'aller combattre l'hérésie sur le sol de la patrie. Leur admirable dévouement avait mérité les éloges publics du grand cardinal Baronius, qui s'écriait, en parlant de saint Thomas de Cantorbéry :

> « Notre siècle, en cela plus fortuné, a mérité de voir un grand nombre de Thomas[2], de saints prêtres et de lords couronnés, si je puis parler ainsi, d'un plus beau martyre, et honorés d'un double titre de gloire, puisqu'ils ont succombé par une héroïque mort, non-seulement pour défendre la liberté de l'Eglise, comme saint Thomas de Cantorbéry, mais pour soutenir, pour rétablir et pour accroître la foi catholique. »

Le Pape avait créé, en 1579, la mission d'Angleterre, au moment où Elisabeth portait la peine de mort contre tout Jésuite qui pénétrerait dans son royaume. Aussitôt les membres les plus distingués de la Compagnie se jetaient aux pieds de leurs supérieurs, demandant avec larmes la faveur d'être envoyés les

[1] Voltaire, *Essai sur l'histoire générale*, chap. CLXXIX *in fine*.

[2] Il y eut pour le moins trente-deux martyrs du nom de Thomas sous les règnes d'Henri VIII et d'Elisabeth (*note du cardinal Baronius*).

premiers. Aquaviva lui-même, de naissance princière, était du nombre de ceux-ci; mais d'autres sollicitudes l'attendaient à la tête de l'Institut. Son prédécesseur Mercuriau jugea que la préférence était due au sang anglais. Les Pères Edmond Campian et Robert Parsons furent choisis pour chefs de la mission. Nous ne chercherons pas à retracer les travaux et les souffrances de ces hommes apostoliques. Nulle mission chez les peuples barbares n'offre un spectacle plus horrible d'une part, plus admirable de l'autre. Malgré les peines les plus sévères contre les recéleurs de prêtres et les primes accordées à la délation, les Jésuites ne pouvaient être arrêtés. La persécution sévit alors avec une rage digne des siècles païens. Du 15 juillet au 31 août 1581, cinquante mille catholiques furent décrétés de prise de corps, incarcérés, leurs biens confisqués, pour avoir refusé d'assister aux assemblées protestantes. Le péril excitait les dévouements. « Les Pères, écrivait le célèbre docteur Allen, ont gagné plus d'âmes en Angleterre dans l'espace d'une année qu'ils n'auraient pu le faire ailleurs durant toute leur vie; on estime qu'il y a dix mille catholiques de plus que l'an passé. »

Le Père Campian ne put être saisi que plus d'un an après son arrivée et grâce à une infâme trahison. Il mourut comme meurent les martyrs. La procédure suivie dans cette cause couvre les juges d'une honte éternelle. Elisabeth n'avait pas rougi d'entretenir le prêtre captif, et de lui offrir la liberté et les grandeurs au prix de l'apostasie, absolument comme aurait pu le faire un proconsul de Dioclétien. Il faut reconnaître ici que l'hérésie surpassa le paganisme et poussa beaucoup plus loin le génie persécuteur. Nous ne parlons pas de ces supplices, vraies boucheries humaines, de ces *écartèlements*, de ces entrailles arrachées palpitantes et soulevées dans la main des bourreaux, ni de ces tortures, chefs-d'œuvre d'invention qui élevaient savamment la douleur, des cachots aqueux et sans air, des privations de nourriture et de sommeil, ni de cette merveilleuse machine connue sous le nom de *fille de Scavinger*, dont le père avait calculé la somme de tourments que la nature humaine est capable de supporter. Ce fut dans l'application de la torture morale que les juges d'Elisabeth se montrèrent ingénieux réellement et supérieurs. Jusque-là on n'avait pas su tendre des piéges à un accusé, lui faire dire ce qu'il n'avait

point dit, affaiblir peu à peu son intelligence et ses forces, afin de le livrer ensuite, plus mort que vif, tantôt à de captieux interrogatoires, tantôt à des discussions théologiques avec les plus fins docteurs de l'anglicanisme. Des Jésuites, des catholiques subirent ces diverses épreuves, et sortirent vainqueurs d'entre les mains des bourreaux spirituels et corporels de la reine Elisabeth. Après le Père Campian furent exécutés les Pères Sherwin, Briant, Cottam, un grand nombre d'autres Jésuites, de prêtres et de simples fidèles. Le sang des martyrs n'était pas infécond. « En ces dernières années, disait encore le docteur Allen, nous avons perdu, je ne le nie pas, trente prêtres mis à mort ; mais, à bien voir les choses, ce n'est pas une perte, puisque nous avons gagné plus de cent mille âmes. » Ainsi se passèrent les vingt dernières années du règne d'Elisabeth.

Son successeur, Jacques Ier, faillit recueillir, presque en montant sur le trône, le fruit de cet odieux système. Les catholiques souffraient et mouraient patiemment ; mais il suffit d'une douzaine de têtes exaltées pour concevoir et mener jusqu'au terme la fameuse Conspiration des Poudres. Ce complot, qui menaça l'Angleterre d'une épouvantable catastrophe, eut le sort de tant d'autres et fut découvert presque au moment de l'exécution. Les anglicans, dans le premier feu des représailles, accusèrent tout à la fois le Pape, les rois de l'Europe, les Jésuites, les prêtres, tous les catholiques. C'était aux Jésuites surtout qu'en voulaient le ministre Cécill et les puritains ; il fallait à tout prix les trouver coupables. Un des accusés, séduit par la promesse formelle d'obtenir sa grâce, déclara que trois des conjurés avaient des Jésuites pour confesseurs : les Pères Garnet, Texmund et Gérard. Aussitôt décret d'arrestation contre les trois religieux ; une proclamation au peuple les signalait en même temps comme fauteurs et principaux auteurs du complot. En vain leur innocence fut proclamée par les conspirateurs ; leur culpabilité était d'ores et déjà regardée comme certaine. Le Père Henri Garnet et le Père Oldcorne, vendus par un second traître, furent seuls arrêtés. Tous les moyens d'une longue et astucieuse procédure ne purent les impliquer dans aucun fait de la conspiration. Les charges se réduisaient, contre Oldcorne, à avoir *approuvé le complot par paroles après la découverte et l'arrestation des coupables*. Or cette

approbation consistait en ce que le Jésuite aurait dit qu'une entreprise ne doit pas être jugée par le succès. Contre Garnet, l'accusation dut se borner à ce grief, si souvent jeté à la tête des prêtres catholiques, d'avoir eu connaissance du projet en confession. Ils n'en subirent pas moins tous deux le supplice des coupables de lèse-majesté au premier chef. Si l'on veut connaître jusqu'où des juges peuvent porter le mépris de toutes les lois de l'équité humaine, la fureur inquisitoriale et la froide barbarie; si l'on veut apprécier aussi toute la constance et le courage de ces confesseurs de la foi qui firent plus d'une fois pâlir les accusateurs sur leurs siéges, il faut lire les pages de M. Crétineau-Joly, empruntées, comme tout ce qui concerne la persécution anglaise, au témoignage des historiens anglicans et aux actes authentiques des tribunaux.

La Conspiration des Poudres devint un thème que l'anglicanisme ne se fit faute d'exploiter contre l'Eglise romaine. Jacques lui-même, jaloux du renom de controversiste, ne dédaigna pas de descendre dans l'arène; il accusa l'Institut des Jésuites et le Saint-Siége. A la suite survint une nuée de jurisconsultes et de docteurs. Bellarmin et d'autres Pères répondirent aux attaques, et n'eurent pas de peine à établir l'innocence de leurs frères au moyen de lettres autographes. Mais ici la Compagnie de Jésus trouva un apologiste d'une autorité tout à fait irrécusable, lequel n'est autre qu'Antoine Arnauld. Dans son *Apologie pour les Catholiques*, le célèbre janséniste ne laisse aucun fondement aux imputations dirigées contre les disciples de saint Ignace.

Les moyens de rigueur ne suffisant pas pour défendre l'anglicanisme contre les quarante-deux prêtres de la Société dispersés sur la surface de la Grande-Bretagne, on eut recours à un moyen souvent usité en temps de persécution, et qui seul montre assez de quel côté se trouve le bon droit, puisqu'il ne peut avoir d'effet que contre l'honneur et la vertu. Ce moyen était un serment déguisant mal l'apostasie sous des engagements de fidélité au roi. Comme on ne cherchait qu'un prétexte, catholiques et Jésuites réfractaires furent de plus belle traqués et jetés dans les fers. Il y eut encore des supplices; les Pères Thomas Garnet, neveu d'Henri Garnet, victime de la Conspiration des Poudres, et Jean Ogilbay, saisis à Londres et à Edimbourg, répandirent leur sang pour la défense de la foi.

La lutte que les Jésuites soutenaient en France n'offrait point ce caractère violent. En place d'une persécution déchaînée, telle peut-être que l'eût souhaitée le calvinisme, les Parlements et l'Université se contentaient d'envelopper la Compagnie dans un réseau de querelles toujours renaissantes et d'étroites vexations. Charles IX permettait aux Jésuites d'exercer le ministère et d'ériger des maisons professes; le Parlement leur refusait le droit d'enseigner. Cinq jours avant la mort du roi, le 25 mai 1574, la cour judiciaire repoussait des lettres de jussion qui lui étaient adressées afin d'obtenir l'enregistrement d'actes favorables à la Société. Le Père Auger créait à Paris l'*adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*, en réparation des sacriléges de l'hérésie; l'Université, par la bouche d'un de ses docteurs, tonnait aussitôt contre cet usage, qui a prévalu dans l'Eglise. En même temps elle soutenait contre le Père Maldonat que la pieuse croyance à l'*immaculée Conception de la sainte Vierge* faisait partie du dogme catholique. Condamnée par l'évêque de Paris, par le cardinal de Bourbon, conservateur de ses priviléges, par le Pape lui-même, l'Université a recours au Parlement et veut faire infirmer par arrêt un jugement de l'autorité ecclésiastique en matière de foi. Il paraît que le Parlement eut, pour cette fois, le bon esprit de s'abstenir. Il serait impossible de reproduire tous les détails de cette guerre si diverse et si compliquée. C'est une suite d'attaques et d'engagements partiels qui se renouvellent chaque jour avec la même vivacité. Pour nous intéresser à cette lutte un peu monotone, il faut le récit lucide et animé de M. Crétineau-Joly.

L'avénement de Henri III vint arrêter ou plutôt suspendre les hostilités. Ce prince aimait les Jésuites, et les Parlements, tenus en bride par la volonté royale (car Henri III avait encore une volonté), consentaient à leur laisser quelque relâche. On eût pu croire que les vieilles rancunes commençaient à baisser. Le président de Montbrun, du Parlement de Paris, instituait la Société héritière de ses biens. Un autre président du Parlement de Dijon venait d'en faire autant, et cette cour, nommée exécutrice testamentaire, pourvoyait elle-même à l'établissement d'un collége. A Bordeaux, le fils du premier président et le comte de Canillac prenaient l'habit de l'Ordre. Le cardinal de Bourbon fondait, à Paris, la maison professe de la rue Saint-Antoine, et le souverain Pontife louait hautement sa

générosité dans un bref à l'évêque Pierre de Gondi. L'Université ne se montrait pas d'aussi bonne composition. De nouvelles lettres royales qui ouvraient aux Jésuites la carrière de la chaire et de l'éducation renouvelèrent toutes ses craintes. On se remit en campagne, et cette guerre de chicane menaçait de s'éterniser, lorsque la peste éclata dans Paris. Une même pensée de dévouement réunit alors des hommes qui ne s'étaient mesurés que sur les champs de bataille théologiques. Ils se retrouvèrent cette fois au lit des mourants, et ne voulurent rivaliser que de charité et d'héroïsme [1].

Les animosités de corps à corps avaient été suspendues par l'irruption d'un fléau, bientôt elles furent absorbées dans le grand mouvement des esprits qui vint agiter le royaume, et qui força les corporations religieuses, le clergé séculier et tous les catholiques, à se réunir autour de leur foi menacée. La *sainte Ligue* offre cette singulière anomalie d'avoir été condamnée tout à la fois par les huguenots, par les écrivains impies, par les révolutionnaires et par des hommes d'ordre sincèrement attachés à la religion. Quant aux protestants, rien de plus naturel; on conçoit très-bien leur antipathie, quoiqu'ils aient les premiers, et plus d'une fois, donné l'exemple de ligues et de complots contre la sûreté de l'Etat. L'opposition des *esprits forts* s'explique encore, en dépit de leur dogme si commode et si souvent mis en pratique sur la *sainteté* de l'insurrection ; ici le Catholicisme était en cause, et c'est assez pour tout condamner aveuglément. Mais on a lieu de s'étonner que des auteurs catholiques aient si fort méconnu et presque toujours blâmé sans réserve un événement auquel la France doit, humainement parlant, la conservation de la foi catholique. Certainement la Ligue n'est point exempte de graves désordres, ni d'excès que personne ne songe à justifier ; mais est-ce une raison suffisante pour en oublier le principe et les résultats ? « Ce principe, d'après M. Crétineau-Joly, fut salutaire et légitime. Il fit passer les intérêts de Dieu avant les intérêts humains ; il sauvegarda

[1] Dans toutes les pestes et autres maladies contagieuses qui ont ravagé l'Europe depuis trois siècles, on trouve les Jésuites prêts à se dévouer aux soins des malades, au péril de leur vie, avec le reste du clergé régulier et séculier. Il y a bien peu de ces terribles fléaux où des membres de la Compagnie ne soient tombés victimes et martyrs de la charité. Il y en a au contraire un certain nombre qu'on pourrait appeler les *pestes des Jésuites*, comme on dit à Milan la PESTE DE SAINT CHARLES. Voilà sans doute ce qui leur a valu d'être traités de *pestes publiques* par leurs charitables adversaires.

la foi des peuples; il leur apprit que la conscience religieuse a quelque chose de plus immuable que la conscience politique. » Nous croyons que le livre de M. Crétineau-Joly servira à montrer sous son vrai jour cette partie de notre histoire, autant qu'à redresser des jugements injustes et trop précipités en ce qui concerne la Compagnie de Jésus. Les Jésuites sont regardés d'ordinaire comme les auteurs et les chefs de la Ligue ; la vérité est qu'ils n'y prirent pas plus de part que les autres ordres, que le clergé des paroisses, que la Sorbonne et le Parlement. Toutes les recherches , libelles , satires , comptes-rendus et autres compilations n'ont abouti qu'à citer cinq ou six noms propres : les Pères Claude Mathieu, Henri Sammier, Edmond Hay, Commolet et quelques autres passablement obscurs. La Compagnie était, du reste, bien éloignée de cette unanimité d'opinion qu'elle présente, au dire de ses adversaires et de ceux qui ne la connaissent pas, sur toute question litigieuse. M. Crétineau établit, au moyen de pièces authentiques, que le général Aquaviva désapprouvait formellement l'agitation française comme contraire à l'esprit religieux. Plus d'une fois il interdit aux membres de l'Ordre tout acte qui se rattacherait au progrès de la coalition. Il eut à lutter là-dessus avec des autorités plus puissantes que la sienne, et il parvint toutefois à retirer des affaires de la Ligue les deux Jésuites qui s'y trouvaient le plus engagés, les Pères Mathieu et Sammier. Le Père Edmond Auger, confesseur d'Henri III, dont ce prince ne consentit à se séparer qu'à la dernière extrémité, n'était pas non plus apparemment un bien chaud ligueur. Cela n'empêchait pas les familiers du roi de lui dépeindre les Jésuites comme des factieux prêchant partout la révolte, ni les huguenots de piller leurs colléges et de massacrer les Pères qui tombaient entre leurs mains [1].

Les événements politiques suivaient leur cours à travers les mesures arbitraires, les demi concessions, les ambitions des uns, la lâche indolence des autres, les émeutes et les horribles assassinats qui souillèrent les châteaux de Blois et de Saint-Cloud. La mort de Henri III, dans laquelle on voyait ici un affreux attentat, là une représaille du meurtre des Guise, porta au comble l'exaspération des partis. Les chaires retentirent des éloges de Jacques Clément. On exhuma la doctrine du *tyranni-*

[1] Voir l'*Histoire* de M. Crétineau-Joly, t. II, p. 401, 435.

cide, que le moyen âge avait librement discutée à la suite de saint Thomas, et que l'Université avait professée par ses docteurs, l'illustre chancelier Gerson et Jean Major. Le 4 janvier 1589, sept mois, presque jour pour jour, avant le meurtre de Henri III (assassiné le 1er août), la Sorbonne *excommuniait ce tyran de roi* et pressait le cardinal de Gondi, évêque de Paris, de l'excommunier comme elle. Trois jours après, le 7 janvier, la Sorbonne et la Faculté de théologie, au nombre de soixante-dix docteurs, déliaient les sujets du serment de fidélité envers le monarque. Ce ne sont pas, comme on voit, des docteurs isolés qui prennent parti contre le roi, c'est l'Université tout entière. Dans cette même année 1589, elle mettait à sa tête des ligueurs connus par leur exaltation. Le fougueux Guillaume Roze, évêque de Senlis, était élu *à l'unanimité* conservateur des priviléges de l'Université; peu de temps après, Jean de Magnanes, *bon ligueur*, dit Crévier, fut choisi pour recteur. Enfin, le 7 mai 1590, autre décret du *Collége de Sorbonne, tous les maîtres en général et en particulier ayant été appelés par serment*, qui défend à tous les catholiques de reconnaître pour roi Henri de Bourbon, quand même *il obtiendrait son absolution*. Cette dernière clause, dont nous ne sachions pas que la cour de Rome ait jamais fait usage, même au temps de Grégoire VII, d'Innocent III ou de Boniface VIII, prouve assez jusqu'à quel point les esprits étaient échauffés.

Le Parlement de Paris ne voulait point céder en zèle et en rigueur à l'Université. Le 3 février 1589, six mois avant le régicide, il commençait les premières écritures contre Henri de Valois, *jadis roi de France* et de Pologne; il proclamait que ledit Henri de Valois *serait condamné à faire amende honorable, nu en chemise*, avec tout le cérémonial usité en pareille circonstance; que *dès à présent il sera démis et déclaré indigne de la couronne de France, et en outre sera banni et confiné à perpétuité au couvent des Hiéronimites, pour y jeûner au pain et à l'eau le reste de ses jours*. On a beau dire, jamais les Jésuites n'ont montré une telle sévérité. « Le Parlement de Paris, dit M. Crétineau, condamnait Henri III à l'opprobre; Jacques Clément eut plus d'indulgence : il le tua. » Vingt jours après sa mort, le Parlement de Toulouse exhortait *tous les évêques et pasteurs de faire rendre grâces à Dieu*, et de plus il ordonnait de son chef que *tous les ans, le premier jour d'août* (anniversaire de l'assassi-

nat d'Henri III), *l'on fera procession et prières publiques en reconnaissance des bénédictions qu'il nous a faites ledit jour*. A l'exemple des cours de justice, des avocats renommés, tels que Jean Bodin et Charles Dumoulin, professaient hautement la doctrine du tyrannicide.

Après avoir exposé les sentiments de l'Université et du Parlement, M. Crétineau-Joly passe à l'enseignement des Jésuites sur la même question. Le procureur général La Chalotais, en son *compte-rendu au Parlement de Bretagne*, veut bien reconnaître que les Jésuites ne sont pas les inventeurs de la doctrine du tyrannicide, et qu'ils l'ont trouvée dans les théologiens scolastiques; il eût pu ajouter : dans les registres du Parlement et dans les livres de l'Université. Il se trouve, du reste, que, parmi quatorze Jésuites qui ont disserté sur le tyrannicide conformément aux doctrines de l'école, deux seulement ont pu être sérieusement inculpés. Leurs noms, souvent répétés, ont servi de prétexte à de vives accusations : ce sont les Pères Mariana et Busembaüm, dont nous ne citerons pas les passages. On les trouve dans l'ouvrage de M. Crétineau-Joly, avec de courtes explications qui éclaircissent beaucoup la question. Mais, en admettant la culpabilité de Mariana et même celle de Busembaüm, est-il juste, est-il raisonnable de faire du sentiment particulier de deux (mettez quatorze) casuistes la doctrine générale de l'Ordre tout entier? Ne faut-il tenir compte ni des auteurs sans nombre de la Compagnie qui ont soutenu le contraire, ni du décret d'Aquaviva, qui défend, sous les peines canoniques les plus graves, d'enseigner ou soutenir, de quelque manière que ce puisse être, l'opinion du tyrannicide [1]?

Les protestants, alliés naturels de Henri IV, faisaient sonner bien haut les principes de fidélité et de soumission au pouvoir. Or, il n'est pas sans intérêt de connaître sur cet article les vrais sentiments des pères de la Réforme. Quelques textes de Luther, de Théodore de Bèze, de Knox, de Jean Arthusius, d'Etienne *Junius Brutus*, de Buchanan, de Milton, cités par M. Crétineau-Joly, établissent surabondamment, et l'histoire achève de le démontrer, que le protestantisme n'a pas toujours été jaloux de porter un grand respect aux têtes couronnées. Résumant enfin toute cette dissertation, notre auteur nous fait remarquer que, si les scolastiques, les théologiens qui leur

[1] Voir Crétineau-Joly et les pièces à l'appui, t. II, p. 413 et suiv.

succédèrent et même les protestants ont professé la doctrine du tyrannicide, ce fut uniquement en théorie et en thèse générale, tandis que l'Université fait, en quelque manière, l'application du principe.

« Dans ses actes officiels, elle indique du doigt à quelle poitrine royale doivent s'adresser les poignards des fanatiques : les poignards ne se faisaient pas attendre. L'Université a pris elle-même une part active aux progrès de la Ligue; Guillaume Roze, le tribun catholique, fut élevé à la dignité de conservateur de ses priviléges; Jean Boucher, le terrible curé de Saint-Benoît, était un ancien recteur de cette même Université; Jacques de Cueilly, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, avait été honoré du même titre; Guillaume Lucain et François Pigenat comptaient parmi ses docteurs. L'Université avait dans Paris quelques cures à sa nomination : celles de Saint-André-des-Arts, de Saint-Côme et de Saint-Jacques-la-Boucherie étaient du nombre. Elle leur donna pour curés les ligueurs Christophe Aubry, Jean Hamilton et Julien Pelletier. Leurs noms et leurs discours sont aussi inséparables de l'histoire de ces temps que la lettre du Père Claude Mathieu (surnommé *le Courrier de la Ligue*). Ce Jésuite écrivait le 11 février 1583 : « On ne peut pas en conscience attaquer à « la vie du roi, et le Pape Grégoire XIII a condamné ceux qui osent parler ou « enseigner le contraire. »

La Ligue, nous l'avons déjà dit, eut ses excès, ses crimes; notre intention n'est pas de les nier, encore moins de les justifier; mais, encore une fois, il est permis, sans se montrer trop exigeant, de demander qu'on daigne séparer un principe des abus auxquels il a servi de prétexte. Y a-t-il une seule question historique, un seul grand fait où cette distinction ne doive être admise[1]?

Les Jésuites prirent part aux prédications de la Ligue, ils excitèrent un peuple catholique à défendre sa foi, à tout sacrifier, les biens et la vie, plutôt que de livrer à l'hérésie le trône de saint Louis et de Charlemagne; ils firent cela à une époque où le Catholicisme était partie intégrante de la constitution française. S'il y eut crime, ils sont coupables, et ne furent pas les seuls. Mais hâtons-nous d'ajouter qu'on ne les trouve nulle part mêlés aux violences ni aux trahisons qui souillèrent une noble cause. Toutes les accusations des écrivains les plus achar-

[1] Si c'était ici le lieu de remonter aux causes de ces excès et de ces crimes, après avoir fait largement la part des passions et de l'entraînement populaires, nous n'hésiterions pas à signaler la fausse position dans laquelle s'étaient placés les catholiques. Il ne suffisait pas en effet de vouloir demeurer fidèle à la religion de ses pères, il eût fallu avant tout respecter le pouvoir religieux et ne pas le déplacer pour le reconnaître là où il n'était pas. Ce fut cette situation équivoque qui, d'après un savant et judicieux écrivain, rendit souvent séditieuse et quelquefois fanatique une association dont le motif était bon, dont les effets pouvaient être salutaires, si elle ne se fût jamais écartée de ce principe d'unité qui est le caractère essentiel du Catholicisme (M. de Saint-Victor, *Tableau de Paris*).

nés contre eux, Pasquier, de Thou, Arnauld, sont dépourvues de preuves et doivent être admises sur parole. Quelques-unes de ces imputations reposent sur des confusions de personnes ; c'est ainsi qu'on a souvent pris Odon Pigenat, Jésuite, pour François Pigenat, son frère, et docteur de l'Université. D'autres tombent d'elles-mêmes devant la seule inspection des dates. Pasquier et Arnauld n'ont-ils pas accusé le Père Claude Mathieu, mort en 1587, d'avoir porté en personne à l'Escurial, *en* 1591, la proposition des Seize qui offrait la couronne de France à Philippe II[1]? Les Jésuites ne parurent pas à la fameuse procession de 1594, tant persiflée, tant ridiculisée, qui néanmoins avait un côté peu risible et qui porta si haut l'exaltation populaire. L'Université avait fermé ses cours et lançait ainsi ses élèves au milieu des discordes civiles ; les Jésuites ne se séparèrent jamais des leurs. L'Université soutenait qu'il ne serait *jamais* permis de traiter avec le Béarnais ; les Jésuites disaient que les assiégés pouvaient reconnaître l'autorité d'Henri IV sans encourir aucune censure. Ce ne furent pas les Jésuites, mais la Sorbonne, qui décréta *inepte*, *séditieuse*, *impie*, *inutile*, une requête des bourgeois de Paris au Parlement pour demander qu'on suppliât Henri IV de revenir à la religion de ses pères, et pourtant ce retour pouvait et devait seul aplanir toutes les difficultés.

Aussi l'abjuration du Béarnais était-elle entravée par toutes les parties intéressées à la prolongation des troubles. L'Espagne, par son influence à Rome, y mettait des obstacles qui pouvaient devenir insurmontables. Au milieu de ces circonstances délicates où mille chemins s'ouvraient à toutes les cabales, il est important de bien suivre la ligne de conduite dont ne se départit pas la Compagnie de Jésus. On ne saurait révoquer en doute qu'elle n'ait alors rendu les plus importants services au royaume en travaillant activement à procurer la pacification intérieure. Deux Jésuites d'un nom célèbre et d'une grande considération s'y entremirent surtout avec un zèle trop méconnu par l'histoire. L'un d'eux était ce même Père Possevin que nous avons vu chargé de hautes fonctions diplomatiques près les cours du Nord. Ce fut lui qui, au risque d'attirer sur sa tête tout le courroux de la faction espagnole, contribua le plus à aplanir l'accès de Rome au duc de Nevers, plénipotentiaire d'Henri IV, et qui

[1] Tome II, p. 429.

facilita singulièrement le succès de sa mission auprès du Saint-Siége. Les démarches de Possevin à cet effet furent si vives et si ostensibles qu'elles lui valurent une disgrâce officielle et qu'il se vit contraint de quitter Rome. L'autre personnage, non moins dévoué à la cause française et qui ne la servit pas moins utilement, fut le cardinal Tolet, autre Jésuite et de plus Espagnol. Ce dernier acheva l'œuvre de réconciliation commencée par le Père Possevin. Ceci est attesté par des documents précis et authentiques auxquels il est impossible de rien opposer. Entre les citations produites par M. Crétineau-Joly, nous nous bornerons à transcrire ces lignes empruntées à la correspondance du cardinal d'Ossat, ministre de France à Rome.

« Je ne dois ni ne puis taire, dit cet ambassadeur, écrivant au secrétaire d'Etat Villeroi, les bons offices qu'auprès du Pape et ailleurs a faits au roi et à la France M. le cardinal Tolet; tellement qu'il se peut dire avec vérité qu'après Dieu ledit seigneur cardinal a plus fait que tous les autres hommes ensemble; et est chose émerveillable que, du milieu de l'Espagne, Dieu ait suscité un personnage pour conseiller, procurer, solliciter, acheminer, avancer et parfaire ce que les Espagnols abhorrent le plus. »

Le grand cœur de Henri IV sut reconnaître toute l'importance et la générosité des bons offices de Tolet. A la mort du cardinal, qui arriva peu de temps après, le roi proclama hautement, dans une lettre autographe à Clément VIII, encore existante au Vatican, *l'obligation particulière* dont la France et lui-même étaient redevables au défunt cardinal. Il fit célébrer des services solennels en sa mémoire dans toutes les villes du royaume, et voulut y assister en personne dans la cathédrale de Rouen [1].

A l'avénement de Henri IV, la guerre contre la Compagnie de Jésus subit quelques modifications. Les attentats contre la vie du monarque fournirent en général la matière du procès. Du reste, les accusateurs sont toujours les mêmes : les huguenots, l'Université, les Parlements. Parmi les défenseurs, nous trouvons la grande masse du clergé et Henri IV lui-même. Toutes les charges contre la Société n'ayant, non plus ici, d'au-

[1] Aux noms de Possevin et de Tolet, il faudrait ajouter celui du Père Commolet, Jésuite *ligueur*, parce qu'il s'était joint à tous les catholiques qui craignaient de voir tomber la France sous le joug du protestantisme. Mais à peine eut-il acquis la certitude que la conversion du roi était sincère qu'il partit pour Rome. Selon Dupleix, historiographe d'Henri IV, et d'après les lettres du cardinal d'Ossat, Commolet s'employa à lui obtenir l'absolution du Pape avec autant de zèle qu'il en avait mis à éloigner l'hérésie du trône de Clovis.

tre garantie que le célèbre plaidoyer de l'avocat Pasquier, et l'opinion publique étant, ce semble, un peu revenue sur cet article, nous ne nous arrêterons pas à discuter avec M. Crétineau-Joly la part que les Révérends Pères prirent aux complots, si complots il y eut, de Barrière et de Jean Châtel.

« Touchant Barrière, disait Henri IV au Parlement, tant s'en faut qu'un Jésuite l'ait confessé, comme vous dites, que je fus averti par un Jésuite de son entreprise, et un autre lui dit qu'il serait damné s'il osait l'entreprendre. Quant à Chastel, les tortures ne lui purent arracher aucune accusation à l'encontre de Varade ou autre Jésuite quelconque : et si autrement était, pourquoi les auriez-vous épargnés? »

Ces paroles royales sont certes de nature à contre-balancer les assertions d'un avocat qui ne se cache pas, qui tire vanité de devoir sa fortune à l'implacable animosité dont il était animé contre les Jésuites. Toutefois, le procès de Jean Châtel n'en aboutit pas moins à la proscription des Jésuites et au supplice du Père Guignard, proscription et supplice prononcés par arrêt du Parlement. En cette affaire, le Parlement de Paris semble avoir suivi, à certains égards du moins, les errements de la justice anglaise d'Elisabeth. Il suffira ici encore de rappeler quelques dates pour apprécier le mode de procédure dont on se croyait autorisé à faire usage envers un ordre religieux solennellement reconnu et justement estimé par l'Eglise catholique.

Le 27 décembre 1594 Châtel frappa le roi. Le 29, il fut écartelé ; et ce jour même, avant d'avoir eu le temps matériel d'examiner la cause, avant d'avoir interrogé les Jésuites, le Parlement, ajoutant à l'arrêt de Châtel, ordonna que tous les Jésuites partiraient dans trois jours de Paris, et quinze jours après de tout le royaume, *sur peine, ledit temps passé, d'être tous pendus* [1]. Ce même jour, 29 décembre, eut lieu, à la maison des Révérends Pères, la visite domiciliaire dirigée par l'avocat Dollé, qui amena la découverte d'un vieux pamphlet de la Ligue, écrit de la main du Père Guignard. Le pamphlet remontait à 1589, à l'époque des troubles : c'était, dans son genre, une sorte de *Maria Stella* (car, il faut bien le reconnaître, les faits qui se passent sous nos yeux servent souvent à éclairer l'histoire des temps antérieurs). Neuf jours après, le 7 janvier 1595, Guignard comparaissait devant la cour du Parlement ;

[1] Voir les *Mémoires d'Etat* d'Hureau de Chiverny, chancelier de France, p. 241.

on le mettait à la torture, et il n'avouait rien; le procureur général requérait la peine du bannissement; sur ce, la cour ordonne que Guignard serait pendu en place de Grève, et que son corps serait réduit et consumé en cendres. L'exécution suivit immédiatement. Un Jésuite interrogé, torturé, jugé et exécuté en vingt-quatre heures; on ne peut disconvenir que ce ne fût une journée bien remplie. Pourquoi était-il venu à mauvaise heure [1]? Ce n'était pourtant pas assez, au gré du Parlement, pour que justice fût faite. Nous ne voulons pas parler ici de la pyramide élevée en face du palais à la honte éternelle des Jésuites, pyramide renversée dix ans après par ordre du roi, mais de la confiscation des biens de la Compagnie, circonstance plus intéressante pour beaucoup de leurs adversaires. L'Estoile raconte que la bibliothèque des Pères, qui était belle et ample, fut livrée à un véritable pillage. De bons livres *grecs et latins furent jugés de bonne prise à la requête de Messieurs les gens du roi, qui s'en accommodèrent les premiers selon leurs conclusions, et après les autres, chacun selon son mérite et qualité* [2]. D'autres ennemis des Jésuites estimèrent plus commode de s'installer dans leur maison.

Les Parlements de France ne se trouvèrent pas tous d'accord sur la question du bannissement des disciples de Loyola. Tandis qu'on les chassait de Paris, Toulouse les maintenait; ils demeuraient en beaucoup d'autres villes où on répugnait à pousser la rigueur aussi loin que les magistrats de la capitale. Ceux-ci, de leur côté, tenaient à consolider leur œuvre : aussi deux arrêts rendus en 1597 vinrent confirmer celui de 1594, et, comme les familles n'en persistaient pas moins à envoyer leurs enfants aux colléges des Jésuites, hors du ressort et même hors de France, il fallut en venir à l'arrêt de 1598, lequel « inhibait et défendait d'envoyer écoliers aux colléges de ladite prétendue Société, en quelques lieux et endroits qu'ils fussent, et ordonnait que les sujets du roi instruits auxdits colléges, dedans ou dehors du royaume, ne jouiraient des priviléges de l'Université, comme incapables des degrés d'icelle. » Les états du Languedoc crurent devoir protester contre cette atteinte portée aux droits des familles, en sollicitant et obtenant du

[1] De Thou, cité dans Feller, dit qu'on procéda contre les Jésuites, *non servato juris ordine, neque partibus auditis* (art. *Guignard*).

[2] L'Estoile, *Journal d'Henri IV*, t. II, p. 153.

Parlement de Toulouse un arrêt favorable aux maisons de la Compagnie.

La même division régnait à la cour. Le clergé et la noblesse catholiques appuyaient vivement les disciples de saint Ignace. Les calvinistes, toujours plus puissants, et qui venaient d'obtenir l'édit de Nantes, ne les repoussaient pas avec moins de chaleur. Sully, en particulier, Sully qui, d'après le protestant Schœll, *ne manquait pas de préventions*, et se laissait *entraîner souvent par l'esprit de parti*, Sully, selon le même auteur, était animé *d'une haine aveugle contre les Jésuites*. Henri IV dut attendre l'occasion de manifester hautement ses sentiments personnels, et ce ne fut qu'après mûres réflexions, après de longues négociations avec le Saint-Siége, cinq ans passés depuis l'édit de Nantes, et neuf ans après l'arrêt de proscription, qu'il signa l'édit de Rouen (1603). Cet édit se bornait à rétablir l'ordre de Jésus, ou plutôt à reconnaître son existence légale dans les provinces; mais c'était un acheminement vers sa rentrée dans la capitale. L'Université le pressentit; elle jeta de nouveau le Parlement à la traverse. En conséquence, les magistrats de Paris, ayant à leur tête le président Achille de Harlai, présentèrent des remontrances fort vives, auxquelles le roi répondit par cet allocution plusieurs fois reproduite et pourtant trop peu connue, qui est en même temps la déclaration la plus franche et une justification complète de la Compagnie de Jésus. Ce discours de Henri IV a été contesté par les protestants et par les universitaires; mais il est rapporté par Pierre Mathieu, historiographe officiel de Henri IV, par le président de Thou, autorité grave en cette circonstance, et par l'historien protestant Schœll, qui le reproduit en entier, sans révoquer en doute son authenticité. Ce qui ajoute à l'autorité de ce document si important, c'est que la version de Schœll est conforme à celle de deux anciens manuscrits conservés chez les Jésuites et collationnés par M. Crétineau-Joly.

Après une semblable démonstration, on ne peut plus s'étonner des marques d'affection dont le monarque français ne cessa de combler les Jésuites. Il leur fonda un collége dans son château de La Flèche, « les estimant, dit ce prince (lettre au cardinal d'Ossat), plus propres et capables que les autres pour instruire la jeunesse. » Il les installait définitivement à Paris par un édit de l'an 1604, faisait démolir la pyramide du palais, et

prenait pour confesseur le Père Cotton. Le général Aquaviva venait justement de donner un règlement concernant les confesseurs des princes, qui mérite d'être lu en entier si l'on veut connaître le véritable esprit de la Société. L'article 4 interdit expressément au confesseur de s'immiscer dans les affaires politiques et étrangères à son emploi.

« Le confesseur, est-il dit, ne devra s'occuper que de la conscience du prince. Il évitera de se trouver trop fréquemment à la cour ou d'y paraître sans y être appelé... Il est même de la plus grande importance que le prince lui interdise de son côté toute autre affaire; par ce moyen, il s'acquittera de son devoir avec plus de liberté et d'intégrité, et son pénitent sera lui-même heureusement délivré de mille embarras qu'ont coutume de susciter ceux qui prétendent faire servir les confesseurs à leurs intérêts personnels.

« Qu'il ne s'interpose (art. 5) en aucune sorte dans tout ce qui pourrait s'appeler arrangement. Qu'il ne se charge jamais d'obtenir quelque faveur ou quelque emploi, qu'il ne sollicite ni grâce ni justice pour qui que ce puisse être. Dans le cas même où la chose est permise, c'est d'ordinaire un sujet de scandale de voir un confesseur, et surtout un religieux, prendre en main des intérêts de ce genre. »

Le même esprit a dicté les quatorze articles dont se compose ce règlement, qui mérita l'approbation de Sully lui-même.

L'affection sincère et l'estime de Henri IV pour la Compagnie sont historiquement démontrées par mille témoignages, si bien que les supérieurs crurent devoir le supplier de mettre des bornes à ses bienfaits et aux marques de sa bienveillance. Or, de tels sentiments, de la part d'un esprit aussi pénétrant que l'était Henri IV, ne sont pas une des moindres preuves en faveur de la Compagnie de Jésus. Elle en conserva une reconnaissance profonde, qui n'alla pas toutefois jusqu'à lui fermer la bouche sur certains scandales dont la cour du Béarnais était malheureusement devenue le théâtre. Un fait emprunté aux *Mémoires de l'Estoile* rappelle avec quelle liberté évangélique un membre de la Compagnie, prêchant à Saint-Gervais, réprimanda les désordres et la tenue très-peu édifiante des dames de la cour, en présence même du roi et de la marquise de Verneuil. Quoi qu'on en ait dit, ces Jésuites si souples et si accommodants savaient s'arrêter aux limites du devoir. C'est une justice à leur rendre, qu'ils résistaient aux passions des grands et des princes, à une époque où les plus graves caractères fléchissaient trop souvent devant les caprices d'un courtisan ou d'une courtisane. Tels nous les voyons à la cour de Henri IV, tels nous les verrons à celle de Louis XV et de Joseph de Portugal.

Le 14 mai 1610, l'assassinat de Henri IV plongea la France dans le deuil. Les Jésuites y perdirent un puissant protecteur et un ami dévoué. Il avait voulu que son cœur fût déposé dans leur maison de La Flèche, et il venait de solliciter à Rome la canonisation de saint Ignace et de saint François-Xavier. Cela n'empêcha pas d'associer les Jésuites au crime de Ravaillac. Le grand motif était que Ravaillac avait parlé à l'un de leurs Pères, le Père d'Aubigny, une seule fois, six mois avant l'attentat; donc il était en relation avec la Société de Jésus; donc il avait lu le livre de Mariana, où se trouve le fameux passage sur le tyrannicide; donc les Jésuites avaient tué le roi. Vainement le meurtrier soutenait qu'il n'avait ni lu le livre ni parlé de son projet à homme vivant. A défaut de Jésuite pendable, on brûla le livre : heureuse manière de mettre d'accord la justice et la vengeance. Les haines et les jalousies comprimées sous le règne de Henri IV n'en demeurèrent pas là. On incrimina les Pères jusque dans les oraisons du roi défunt; on publia l'*Anticoton,* pamphlet dépourvu *de toute preuve*, au jugement de Bayle, et auquel on ne pouvait ajouter foi que par l'effet *d'une prévention outrée* [1]. D'autre part, l'évêque de Paris, Henri de Gondi, prenait leur défense, et la reine-mère confiait au Père Cotton la conscience du jeune roi. Presque en même temps paraissait une *Réponse apologétique à l'Anticoton*, qui méritait l'approbation signée de quatre docteurs de Sorbonne. En revanche, et comme pour acquitter une dette d'égards et de déférence envers le Parlement, l'Université lui dénonçait le livre de Bellarmin, *de Potestate summi Pontificis.* Quiconque a ouvert un Bellarmin sait que le traité est une œuvre sérieuse, qui mérite d'être étudiée, discutée, ou tout au moins d'être lue. Le Parlement admit la requête, entendit les conclusions, examina, discuta et condamna; ce fut l'affaire d'une matinée.

La question de l'enseignement était toujours au fond de la querelle. Elle se réveilla à propos de nouvelles lettres royales qui confirmaient aux Jésuites le droit d'enseigner à Paris. Nous retrouvons ici la répétition des scènes mille fois racontées. Envoi des lettres au Parlement, refus du Parlement, opposition de l'Université. Cette fois, le corps enseignant voulut intervenir avec solennité; son recteur, Pierre Hardivilliers, vint haranguer la cour judiciaire, et lui fit entendre en très-bon latin les

[1] *Dict. hist. et crit.*, art. *Loyola.*

doléances de la compagnie dont il était le chef. On voit par ce discours que les griefs de l'Université contre les Jésuites ont toujours été les mêmes, et ceux-ci méritent d'être recueillis, ne fût-ce qu'en honneur de l'éloquence et du beau style de l'orateur :

« Messieurs, dit le recteur, si vous jugez devoir abandonner l'existence de l'Université à l'entraînement des Jésuites, commencez auparavant par déployer vos toges; recevez entre vos bras l'Université expirante, recueillez les derniers soupirs de celle qui vous a enfantés. Alors ce qui suivra la chute et la ruine de l'Université annoncera, non-seulement par nous et par les regrets éternels des lettres, mais par vous, à la postérité, aux peuples, aux nations répandues sur tout le globe, que ce n'est pas nous qui avons manqué à l'Etat, mais que c'est l'Etat qui nous a manqué. »

Cela veut dire que l'Université n'a jamais voulu de concurrence, se trouvant mal à propos, selon nous, incapable de la soutenir. Le Parlement, touché de ces images pathétiques et désirant calmer les douleurs universitaires, fit brûler Suarès par la main du bourreau..... les ouvrages de Suarès, bien entendu.

Ce Père Suarès, dont le nom a eu du retentissement en dehors de la Compagnie et des écoles, était une de ces têtes encyclopédiques qui réunissent l'étendue des connaissances à la lucidité, à la méthode et à la vigueur de la pensée. Digne de marcher à côté de saint Thomas d'Aquin, son maître et son guide, le rôle de commentateur, qu'il s'attribue modestement, ne gêne pas chez lui l'élan du génie; il a d'ailleurs assez écrit *ex professo* pour mériter une place entre les plus grands et les plus profonds esprits. Son seul *Traité des Lois* suffirait à immortaliser un nom de jurisconsulte[1].

Tandis que les corporations judiciaire et littéraire s'obstinaient dans une voie de persécutions jalouses, la nation se plaçait au-dessus de ces étroits préjugés d'une façon très-significative. Les états généraux de 1614 exprimaient formellement, dans les cahiers de chaque ordre, le vœu qu'il fût permis aux Pères jésuites de se livrer en toute liberté à l'éducation de la jeunesse. Richelieu, alors évêque de Luçon, porta ce vœu aux

[1] Nous aimons à croire que M. Crétineau-Joly se réserve de parler ailleurs des travaux de Suarès et des grands écrivains de la Compagnie. Une digression sur chacun d'eux aurait, sans aucun doute, gêné la marche de l'auteur et embarrassé un récit déjà surchargé de détails. Mais il n'en est pas moins vrai qu'une notice sur la vie et les œuvres des auteurs jésuites les plus célèbres est une partie essentielle de leur histoire. (Ceci était écrit lorsque nous avons vu ce vœu rempli dans le quatrième tome de M. Crétineau-Joly.)

pieds du trône en qualité d'orateur des états. Le roi y répondit par un édit du 15 février 1618, qui établissait définitivement la Compagnie de Jésus à Paris et dans toute l'étendue du royaume. Il est à noter que l'un des considérants de l'édit se fondait sur *la nécessité de rétablir l'Université de Paris et les autres Universités de France dans leur ancienne splendeur*, en leur adjoignant les Jésuites comme aides tout ensemble et comme rivaux. Les opposants ne se tinrent pas pour battus. Un amendement présenté par la minorité du tiers, et que le cardinal du Perron avait fait rejeter comme *tendant à combattre l'Eglise sous l'autorité du roi*, fut recueilli par la Cour du Parlement. Elle essaya d'en faire un formulaire en quatre articles que chaque Jésuite serait obligé d'affirmer et de signer; mais les Pères ne se pressèrent point et le roi supprima cette dernière entrave.

De cette époque date une nouvelle ère pour la Compagnie de Jésus en France. Ses progrès n'étaient plus arrêtés. Elle comptait toujours parmi ses protecteurs le roi, les princes, l'immense majorité du clergé. Elle multiplia ses maisons à Paris et dans le royaume. Ses colléges se remplissaient d'élèves; on y trouvait plus d'esprit religieux que chez l'Université, plus de subordination dans la discipline, plus de fixité dans l'enseignement.

« L'Université, d'après M. Crétineau-Joly, produisait des savants, mais elle ne créait pas des citoyens. Elle développait l'amour des belles-lettres, elle enseignait les sciences; mais gangrenée par le mélange des systèmes qui se glissait au centre même de la corporation, ayant tour à tour pour chefs le protestant Ramus et le catholique Hardivilliers, le royaliste Jacques d'Amboise et Edmond Richer, à la parole républicaine, elle ne proposait jamais une doctrine uniforme, elle n'avait pas de plan suivi. Elle errait dans le bien comme dans le mal; un jour favorisant l'Anglais vainqueur et livrant Jeanne d'Arc à ses bûchers; le lendemain exaltant la victorieuse Pucelle, et se mettant, en religion comme en politique, toujours du côté de celui qui triomphait. Ces soubresauts perpétuels, cette alliance adultère de principes opposés devenaient un sujet d'inquiétudes pour les esprits réfléchis. »

Les établissements des Jésuites offraient de tout autres garanties d'ordre et de stabilité; aussi toutes les classes de la société s'empressaient d'y envoyer leurs enfants. En même temps l'œuvre des missions intérieures était reprise avec plus d'activité que jamais. Les Jésuites paraissent sur tous les points où la Réforme avait fait ses ravages. Ils sont en Normandie, en Bretagne, en Saintonge, en Languedoc; ils entrent dans le Béarn que Louis XIII venait de réunir à la couronne en y rétablissant le culte catholique.

Ce temps de calme ne dura pas longtemps. Le Parlement était toujours au guet, toujours prêt à saisir l'occasion de réveiller les anciennes inimitiés. Richelieu, devenu souverain arbitre du gouvernement, ne se montrait pas hostile à la Compagnie. Il la connaissait et savait l'apprécier, mais les succès et le crédit toujours croissants de l'Institut ne laissaient pas de faire quelque ombrage à ce génie impérieux qui ne voulait point souffrir l'apparence d'une opposition, l'ombre d'une indépendance. Quelques Jésuites étrangers s'étaient prononcés contre l'appui accordé aux princes luthériens d'Allemagne, et avaient osé signaler l'inconséquence d'une politique qui favorisait au dehors ce qu'elle proscrivait au dedans. Richelieu, attaqué dans l'un de ses projets les plus chers, ne fut pas fâché de susciter quelques embarras à la Compagnie et de lui faire sentir le bras du maître ; il laissa agir le Parlement. Une procédure s'engagea. Nous n'en reproduisons pas les incidents, assez semblables à ce qu'on a vu tant de fois..... Les avocats généraux, Servin et Omer Talon, attaquèrent vivement l'Institut [1], tandis que Mathieu Molé, alors procureur général, et le président de Lamoignon prenaient ouvertement son parti. Malgré leurs efforts, les adversaires prévalurent encore, et, après avoir condamné deux ou trois livres de Jésuites non français publiés hors de France, on en vint de prime-abord à agiter la question du bannissement. Mathieu Molé se prononça en cette occasion avec la plus noble franchise ; il vint lui-même plaider la cause de l'Ordre en présence du roi qui n'avait déjà plus d'autre volonté que celle de son ministre. Très-heureusement, Richelieu, content de s'être fait craindre, se laissa fléchir et calma sans peine un orage qu'il avait suscité. Les premiers gages de sa réconciliation avec l'ordre de Jésus parurent dans la construction de l'église de la maison professe et dans la réédification du collége de Clermont.

Les Jésuites, du reste, ne consentirent jamais à devenir les aveugles instruments de Richelieu. On ne les voit point mêlés à ces négociations si multipliées que le premier ministre suivait sur mille points à la fois, auxquelles il employait des agents

[1] C'était le 6 mars 1626. « Ce jour-là, dit M. Crétineau-Joly, le roi tenait un lit de justice. Servin prit la parole : au moment où il allait s'élever de toute sa véhémence contre les principes de l'ultramontanisme et brandir les foudres du Parlement sur la Société de Jésus, il tomba frappé d'apoplexie. Il n'eut pas même le temps d'invoquer dans une suprême prière celui qui juge les juges de la terre. »

de toute sorte, et qui ne demeuraient pas toujours restreintes aux lois de la justice et d'une morale sévère. On trouve bien, vers la fin du règne de Richelieu, un Père Rabardeau qui se chargea de le défendre contre l'accusation d'avoir aspiré au titre de patriarche de l'Eglise gallicane, opinion qui pouvait être assurément soutenue sans servilisme et de très-bonne foi. Mais, par contre, le Père Théophile Raynaud refusait nettement au cardinal d'écrire en faveur de la politique suivie en Allemagne[1]. Lorsque la reine-mère fut forcée de quitter la cour, en 1631, le Père Suffren, confesseur du roi et de Marie de Médicis, ne craignit point de solliciter l'honneur de suivre la princesse en Flandre. « Il espérait, dit à ce sujet un écrivain très-peu « favorable aux Révérends Pères[2], que ses conseils calme- « raient l'âme aigrie de cette femme et la ramèneraient à des « sentiments plus modérés. » Ce que demandait le Père Suffren, ce qu'il entreprenait au risque d'encourir la disgrâce du roi et de son ministre, c'était de rétablir le bon accord entre la mère et le fils, ainsi que l'avait déjà fait quelques années auparavant un de ses confrères, le Père Arnoux, dont les démarches en faveur de la reine-mère, reléguée au château de Blois, ont mérité d'être qualifiées de *liberté héroïque et indiscrète* par Voltaire[3]. Un autre Jésuite, un autre confesseur de Louis XIII, le Père Caussin, ramena le cœur du roi à la reine Anne d'Autriche ; ce fut lui qui engagea Mlle de Lafayette à opérer cette réunion si désirée dont la France a recueilli les fruits; le Père Caussin en fut

[1] C'est ce même Père Théophile Raynaud, si connu par l'étendue de ses connaissances et par l'excentricité d'un esprit plein de verve, qui pressé, dans une autre occasion, de vendre sa plume au prix de bons bénéfices et autres avantages, répondait en baisant sa soutane, « qu'il aimait mieux mourir persécuté dans cet habit que vivre bien à son aise en manquant de fidélité à Dieu, à qui il l'avait vouée. »

[2] L'abbé Grégoire, *Histoire des confesseurs des empereurs et rois*, etc., p. 339.

[3] Ce n'est pas que Voltaire approuve entièrement le Père Arnoux ; il ne lui pardonne point d'avoir parlé en chaire un langage trop énergique ; mais il n'en dit pas moins en propres termes : « Ou ce confesseur avait une liberté héroïque et indiscrète, ou il était gagné par Marie de Médicis. » (*Essai sur l'Hist. génér.*, ch. CLXXI.) Le second membre du dilemme n'étant nullement prouvé, force est de s'en tenir au premier. Voltaire a soin d'ajouter que *ce discours public* (le sermon du Père Arnoux) *montre qu'il y avait alors de la hardiesse même dans les esprits qui ne semblent faits que pour la souplesse.* Il est certain que le Père Arnoux, comme le Père Gauthier, comme plus tard Bourdaloue et bien d'autres Jésuites, faisaient entendre aux puissances de la terre un langage fort différent de celui que Voltaire ou Diderot adressait à Frédéric II et à l'impératrice Catherine, langage duquel on serait en droit de conclure qu'il y avait *plus que de la souplesse* dans des esprits qui se targuaient d'être très-forts et très-hardis.

payé par l'exil, car il n'avait pas craint de remontrer au monarque que les devoirs de la royauté ne se bornaient pas à languir sur le trône et à signer les décrets d'un ministre tout-puissant. On voit que les grandeurs et l'air de la cour ne faisaient pas oublier aux Révérends Pères les sublimes fonctions du sacerdoce. Partout où la douleur, l'infortune, la mort réclament un ministre sacré, les Jésuites répondent à l'appel. Ils accompagnent au supplice les célèbres condamnés qu'on a si souvent appelés les *victimes du cardinal ;* ils viennent apprendre à mourir à ces hommes tombés de si haut. C'est la seule part qu'ils prirent à tant de sanglantes tragédies. La même charité qui les a fait monter sur les échafauds de Montmorency, de Cinq-Mars et de François de Thou les appela bientôt au lit de mort de Louis XIII, et le Père Dinet, chargé de préparer le roi de France à sa dernière heure, s'en acquitta en prêtre qui comprenait toute la grandeur de cet office.

Durant la vie de Louis XIII, les Jésuites s'étaient tenus à l'écart de la politique, se renfermant strictement dans le cercle de leur saint ministère. Dira-t-on que la main puissante de Richelieu avait su les retenir à distance? Je le veux; mais voici que la minorité de Louis XIV ouvre une libre carrière à toutes les brigues. Jamais, peut-être, époque plus favorable ne s'est offerte aux esprits remuants et inquiets. Le *type jésuitique* donné, il semble qu'on devrait trouver les Révérends Pères en masse dans ce singulier tourbillon d'ambitions et de cabales, de plumes et d'épées, de cotillons et de robes rouges. Et pourtant l'histoire de la Fronde nomme-t-elle beaucoup de Jésuites? Les voit-on auprès de ces femmes célèbres qui mènent de front la dévotion et l'intrigue, et qui semblent diriger toute cette guerre de petites choses et de petites passions? Sont-ils avec ces faiseurs de pamphlets et de chansons, avec ces hommes dont la gravité et le grand caractère ne surent pas toujours conserver leur dignité? Se cachent-ils derrière Mazarin ou derrière le cardinal de Retz?... Il y avait eu des Jésuites *ligueurs* parce que la religion était en cause et que la France courait risque de tomber sous le joug de l'hérésie ; il n'y eut point de Jésuites *frondeurs*, parce qu'aucun grand principe, aucune pensée généreuse ne justifiait ces tristes et ridicules débats. Tandis que tout était en rumeur, que la guerre civile s'allumait et s'éteignait pour les plus futiles motifs, les disciples de Loyola se contentaient d'être

fidèles au roi mineur et s'attachaient à raviver l'esprit chrétien dans les colléges et dans les missions. Le Père François-Régis évangélisait le Vivarais ; il opérait des prodiges de conversion au milieu de ces arides montagnes ; bientôt il tombait, épuisé de fatigues, dans un pauvre hameau du Velay, où son sépulcre attire encore les hommages de toute la contrée. En même temps, le Père Maunoir parcourait la Bretagne et entreprenait pour son pays natal ce que Régis venait d'accomplir pour le sien. Pendant quarante-trois ans il n'y eut pas un village de la Basse-Bretagne, pas un rocher de l'Océan, pas une lande de cette province qui ne recueillît les enseignements du Jésuite; les cités, comme les îles à peu près sauvages, entendirent cette voix qui s'éteignit en exhortant ses frères à la piété et à la vertu.

Au fond de leurs colléges, d'où étaient déjà sortis Fénelon, Bossuet, Descartes, le grand Corneille et le grand Condé, les Jésuites achevaient de préparer le règne de Louis XIV ; du haut de la chaire et au milieu du monde, ils poussaient aux œuvres de bienfaisance nationale dont la religion couvrait le royaume, ils s'associaient à cet élan de régénération chrétienne et de réforme ecclésiastique qui s'opérait sans bruit, mais avec des fruits incalculables; par eux ou par leurs disciples et amis s'accomplissait ce beau mouvement de progrès où l'on vit briller presque à la fois les vertus d'un Bérulle et d'un Olier, d'un Pierre Fourier et d'un Boudon, d'un Claude Bernard et d'un Bourdoise, d'un François de Sales et d'un Vincent de Paul. Ces hommes étaient pour la plupart les élèves des Jésuites ; ils les consultaient, ils les vénéraient, ils s'honoraient de leur estime. Leur œuvre est donc aussi l'œuvre de la Compagnie. Voilà ce que faisaient les Jésuites au temps de la Fronde; c'est à ces travaux que les trouva occupés la majorité du grand roi.

Nous nous arrêtons à cette date avec le tome troisième de M. Crétineau-Joly. Pour donner une analyse complète de ce volume, il faudrait se reporter sur les événements qui se passaient hors de France, suivre l'histoire de la Compagnie de Jésus en Italie et en Espagne, à Venise, où un coup d'Etat venait la frapper pour la punir de son inébranlable fidélité au Saint-Siége; dans la Grande-Bretagne, qui vit encore le sang des Jésuites rougir ses échafauds, toutes les lois de proscription demeurant impuissantes devant leur soif de conversion et de martyre ; en Allemagne, et surtout durant la guerre de Trente-

Ans. Notre historien a bien apprécié l'action qu'ils exercèrent auprès des puissances catholiques pendant cette immense querelle, si légèrement jugée par la plupart des écrivains modernes. Guerre immorale et impie qui changea l'Europe en un vaste champ clos, n'offrant que villes prises et reprises, batailles gagnées et perdues, sans autre résultat que le ravage du territoire et la corruption des peuples; où l'on voit un premier ministre de France, un prince de l'Eglise, après avoir mis tous ses soins à comprimer l'hérésie qui fomentait les troubles intérieurs, offrir partout son appui à ces mêmes hérétiques, fortifier leurs ligues, entrer dans leurs complots, légitimer leurs principes de révolte, aider à les propager, démolir jusqu'aux fondements les restes de l'unité politique chrétienne constituée par Charlemagne, indifférent ou peut-être aveuglé sur les résultats d'un système aussi déplorable et n'y considérant que quelques avantages matériels, fort incertains d'ailleurs, comme l'a prouvé la suite de l'histoire. En mettant au service de la chrétienté, si violemment attaquée, toute leur influence et tout leur dévouement, les disciples d'Ignace ne sortaient point des fins de leur Institut; ils remplissaient une mission bienfaisante et conservatrice, ainsi que l'a reconnu le protestant Ranke dans son *Histoire de la Papauté aux XVIe et XVIIe siècles;* et si leur action toute pacifique ne put prévaloir contre les *gros bataillons*, ils eurent du moins la gloire de conserver à la vraie foi la Hongrie, la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Bavière, l'Autriche, une partie des cantons suisses et les provinces rhénanes.

Il faudrait encore s'occuper de l'histoire intérieure de la Société, esquisser les attaques auxquelles l'Institut de saint Ignace fut exposé de la part de quelques-uns de ses membres, les diverses modifications qu'on tenta successivement d'y introduire et qui presque toujours finirent par échouer devant les constitutions primitives; tant était forte et fortement liée dans toutes ses parties la première conception du fondateur. Il faudrait rappeler les discussions théologiques et en particulier la célèbre controverse du *Molinisme*, qui remplit la fin du XVIe et le commencement du XVIIe siècle. Quoique M. Crétineau-Joly en parle brièvement, ce qu'il en dit peut suffire pour mettre les gens du monde un peu au fait de la matière et pour montrer combien ces hautes questions, dont on se préoccupait alors,

dont on sourit aujourd'hui, étaient au-dessus de nos vaines disputes et des fantastiques rêveries de nos esprits forts.

Il faudrait dire un mot des supérieurs généraux qui dirigèrent l'Ordre après la mort d'Aquaviva, et dont la succession rapide ne fut pas une des moindres épreuves réservées à l'Institut, des saints qu'il produisait tantôt dans le gouvernement de la Société, comme saint Ignace et saint François de Borgia, tantôt dans la prédication comme saint François-Xavier et saint François-Régis, tantôt dans les plus humbles rangs de ses religieux et de ses novices, comme saint Louis de Gonzague et saint Stanislas Kotska ; des vénérables Pères qui se voyaient appelés, malgré eux et par une glorieuse dispense des règles de l'Ordre, aux plus hautes dignités de l'Eglise, comme un Bellarmin, un Tolet, un de Lugo ; il faudrait parler aussi de ces hommes innombrables qui laissaient là les grandeurs humaines, des positions élevées de robe et d'épée, l'épiscopat même et jusqu'à la pourpre romaine, pour se vouer sans réserve au service de Dieu et de son Eglise sous la bannière de la Société.

Nous aurions dû jeter au moins un coup d'œil sur les missions de la Compagnie, qui sont à elles seules une histoire dans une histoire. C'est là en effet qu'elle rencontra ses plus purs et ses plus éclatants triomphes. Comment parler de l'ordre de Jésus sans remettre en mémoire la merveilleuse conversion du Japon arrosé du sang chrétien, défendu avec tout l'héroïsme des premiers martyrs contre les fureurs idolâtriques excitées par les haines jalouses de l'hérésie, la civilisation commencée de la Chine, l'Evangile porté au Tonkin, à la Cochinchine, à la Perse, à toute l'Asie méridionale et occidentale ; les hideuses superstitions du brahmisme et du bouddhisme attaquées à la fois chez toutes les castes, chez toutes les sectes des Indous, des Thibétains et des Birmans ; les deux Amériques couvertes de nouveaux apôtres, légions pacifiques qui s'élancent à la conquête des âmes avec plus d'ardeur que les soldats de Cortez et de Pizarre à la conquête de l'or ; enfin, les sociétés naissantes du Paraguay, tant célébrées même par les ennemis du Christianisme, et qui ont excité l'admiration de Buffon, de Montesquieu, de Robertson, de Raynal et de Voltaire ? Partout la race humaine relevée de l'antique dégradation et appelée à recueillir les fruits de la rédemption du Christ ; la barbarie, l'ignorance refoulées sur toutes les frontières du monde où la poursuivent encore en

ce moment même les frères et successeurs des Ricci, des Verbiest, des Gaubil, des Spinola, des Claver, des Alexandre de Rhodes, des Robert de Nobili, des Jean de Britto, des Beschi, des Lallemant, des Garnier, de ces nouveaux Orphées qui parcouraient les savanes avec une lyre et une croix, attirant à la foi chrétienne les peuplades charmées par la douceur de leurs chants; de ce Père Brébeuf qui prêchait Jésus crucifié au milieu d'horribles tortures et auquel on ne put fermer la bouche qu'en lui enfonçant un bâillon de fer brûlant dans la gorge; de ce Père Poncet, que l'histoire nous montre signant, je veux dire concluant la paix (il ne pouvait plus la signer), entre les Français et les Iroquois, quand ces sauvages venaient de lui couper les deux mains... Arrêtons ici cette liste interminable de noms, la plupart inconnus du monde, appartenant à des hommes de toute nation, à des fils de prince et de laboureur, tous réunis par une seule pensée, poussés par un seul désir, le désir de procurer, au prix de toutes les fatigues, de toutes les privations, de tous les martyres, la gloire de Dieu et le salut des hommes, le triomphe de la vérité et de la justice!

Voilà ce qu'il est impossible de passer sous silence lorsqu'on parle des Jésuites. Les missions étrangères occupent une large place dans les second et troisième tomes de M. Crétineau-Joly, et c'est avec juste raison, puisqu'elles forment la moitié, et peut-être la plus belle, de l'histoire de la Compagnie. Nous aurons plus tard à revenir, en rendant compte des derniers volumes, sur l'étendue des recherches auxquelles l'auteur a dû se livrer, sur les qualités de sa composition et de son style. Reconnaissons ici qu'il a évité dans la partie de l'ouvrage que nous venons d'analyser certains défauts par où son tome premier prêtait le flanc à la critique. Si l'on trouve encore quelques expressions ou quelques passages qui seraient heureusement modifiés, ces taches légères disparaissent à nos yeux devant le mérite d'une œuvre solide, savante, que nous serions heureux de propager parce que nous la considérons comme un témoignage puissant en faveur de la vérité historique, comme un bon service rendu à la sainte cause de l'Eglise universelle.

A. Combeguille.

KOSMOS

PAR M. AL. DE HUMBOLDT.

M'étant chargé de rendre compte du bel ouvrage que M. de Humboldt vient de donner à l'Allemagne, j'ai cru devoir essayer d'abord la traduction d'un fragment d'une certaine étendue, afin que les lecteurs du *Correspondant*, appelés les premiers en France à connaître cette production remarquable du génie germanique, fussent plus en état d'apprécier les réflexions que nous aurons à faire plus tard sur le caractère et la valeur de ce livre. Les notes du texte original, qui ne sont généralement que des indications d'autorités, ont été remplacées par quelques notes explicatives. On eût dû en ajouter de plus nombreuses et de plus longues, si l'on eût voulu écarter toutes les difficultés que rencontreront dans cette lecture les personnes peu familiarisées avec la science, et surtout discuter la valeur de certaines phrases inspirées par une *philosophie de la nature* fort en vogue au delà du Rhin. Toutes réserves faites sur ce point important, nous désirons que cette reproduction partielle fasse partager à nos lecteurs le vif intérêt avec lequel nous avons suivi, dans l'œuvre originale, cette majestueuse exposition du monde physique.

L'abbé Poullet,
Docteur ès-sciences.

TABLEAU DE LA NATURE. VUE GÉNÉRALE DES PHÉNOMÈNES.

Quand l'esprit humain, dans son essor audacieux, domine la matière, c'est-à-dire le monde des phénomènes physiques; quand sa pensée, contemplant tout ce qui est, s'efforce d'em-

brasser, dans sa riche plénitude, la vie de la Nature, de saisir le jeu des forces libres et des forces captives, il se sent élevé à une hauteur d'où les êtres particuliers ne lui apparaissent plus que comme des groupes vaporeux, flottant aux extrémités lointaines d'un horizon qui s'évanouit. Ces expressions figurées marquent le point de vue d'où nous nous proposons ici de considérer l'Univers, pour l'embrasser d'un coup d'œil et le décrire dans ses deux sphères, la céleste et la terrestre. Je ne me dissimule point la hardiesse d'une telle entreprise. Parmi tous les genres de description auxquels ces feuilles sont consacrées, une *esquisse générale de la Nature* est d'autant plus difficile que nous ne devons point nous égarer dans le développement de la riche variété des formes, mais nous arrêter seulement aux grandes masses, distinctes en réalité ou dans le cercle subjectif de nos idées. Puissions-nous, en séparant et subordonnant avec art les phénomènes, en pénétrant par une sorte de divination le jeu des puissances cachées, en employant un langage plein de vie, où se réfléchisse avec vérité le spectacle offert à notre contemplation, embrasser et décrire le grand *Tout* (τὸ Πᾶν) selon que l'exige le titre majestueux de *Kosmos*, dans sa triple acception d'Univers, d'Ordre du monde, et de Beauté résultant de l'ordre ! Puisse l'innombrable variété des éléments qui se pressent dans ce tableau ne point nuire à l'impression harmonique de paix et d'unité qui est le dernier but de toute composition littéraire ou purement artistique !

Nous commençons par les profondeurs de l'espace, par la région des plus lointaines nébuleuses, pour descendre graduellement, à travers la couche d'étoiles à laquelle appartient notre système solaire, jusqu'au sphéroïde terrestre, avec sa double enveloppe aérienne et océanique, sa forme, sa température, sa tension magnétique, jusqu'à la surabondance de vie qui, sous l'excitation de la lumière, se développe à sa surface. Le tableau du monde embrasse donc, dans un petit nombre de traits, les régions incommensurables des cieux, aussi bien que les plus petits organismes microscopiques des règnes végétal et animal qui habitent nos eaux stagnantes et l'écorce décomposée des roches. Tous les champs ouverts à l'observation, toutes les recherches faites jusqu'à ce jour, dans toutes les directions, par une étude opiniâtre de la nature, fournissent les matériaux de cette vaste représentation, qui contient en elle-même les preuves

de sa vérité et de sa fidélité. Mais ce tableau descriptif de la nature, tel que nous le traçons dans cet essai préliminaire, ne doit pas s'attacher à la recherche du particulier ; il n'a pas besoin, pour être complet, d'énumérer toutes les formes vivantes, tout ce qui est et tout ce qui se fait dans la nature. Luttant contre la tendance à subdiviser sans fin l'ensemble des connaissances amassées par l'esprit humain, le penseur qui ordonne et généralise les faits doit se prémunir surtout contre la dangereuse superfluité des détails empiriques.

Les forces *qualitatives* de la matière, ou, pour parler le vrai langage de la philosophie naturelle, la manifestation de ces forces, est encore en grande partie voilée à nos regards, et cela seul rend déjà fort incomplète la découverte de l'unité dans la totalité. La joie de nos conquêtes intellectuelles n'est point sans mélange de tristesse ; l'esprit s'agite en incessants efforts ; mécontent de ce qu'il possède, son ardente curiosité l'entraîne vers les régions de la science encore fermées et inconnues. Une telle curiosité resserre le lien qui, d'après des lois primitives et régnant dans le monde intérieur de la pensée, enchaîne le visible à l'invisible : elle donne une impulsion plus rapide à ce mouvement de mystérieux échange entre ce que l'âme reçoit du monde et ce qu'elle lui rend de ses profondeurs.

La Nature (l'ensemble des êtres et des phénomènes naturels) est donc, par ce qu'elle embrasse et contient, un *infini;* elle dépasse la capacité intellectuelle de l'humanité ; elle offre dans la connaissance générale des CAUSES, dans le jeu simultané de *toutes* les forces, un insoluble problème. Voilà ce qu'il faut reconnaître quand l'*Être* et le *Devenir* sont exclusivement soumis aux procédés de l'investigation directe, quand on ne veut point s'aventurer hors des voies de l'expérience et d'une induction rigoureuse. Mais, lors même que cet éternel besoin d'embrasser la totalité ne peut être satisfait, nous apprenons cependant par l'*histoire de l'étude du monde,* qui forme une autre partie de ces prolégomènes, comment, dans le cours des siècles, l'humanité est successivement parvenue à une vue partielle de la dépendance relative des phénomènes. Ma tâche est donc de tracer un tableau sommaire de ce qui est connu de nos jours, dans les limites et selon la mesure de la science actuelle. Pour tous les mouvements, pour tous les changements qui s'accomplissent

dans l'espace, les *valeurs moyennes* sont le dernier but et l'expression même des lois physiques ; elles nous montrent ce qu'il y a de stable dans les fugitives vicissitudes des phénomènes. Le progrès de la nouvelle physique mathématique, par exemple, a été spécialement marqué par la détermination et la rectification des valeurs moyennes de certaines grandeurs. Ainsi, comme jadis dans l'école italique, mais dans un sens plus large, les seuls signes hiéroglyphiques qui se soient conservés dans notre écriture et propagés au loin, les NOMBRES, sont de nouveau proclamés la puissance qui gouverne le monde.

L'observateur sérieux est ravi de joie par la simplicité des rapports numériques qui expriment les dimensions des espaces célestes, la grandeur des astres, la valeur de leurs perturbations périodiques, les trois éléments du magnétisme terrestre [1], la pression moyenne de l'atmosphère, et la quantité de chaleur que le soleil fournit chaque année, et dans chaque partie de l'année, à chaque point de la surface solide ou liquide de notre planète. Mais le poëte ne partage pas cette joie du savant, non plus que le vulgaire curieux ; à l'un et à l'autre la science actuelle paraît triste et aride, parce qu'elle ne résout qu'avec doute, ou même laisse en arrière, en les déclarant insolubles, beaucoup de questions auxquelles on se flattait jusqu'ici de pouvoir répondre. Dans sa forme sévère, dans l'austère simplicité de son vêtement, elle est dépouillée de ces attraits séducteurs par lesquels jadis une physique dogmatique et symbolique savait entretenir les illusions de la raison et l'activité de l'imagination. Longtemps avant la découverte du Nouveau-Monde, on croyait apercevoir, des îles Canaries ou des Açores, des terres situées à l'occident. Ce n'étaient que des fantômes, produits, non par une réfraction extraordinaire des rayons lumineux, mais seulement par l'ardente curiosité qui nous porte vers le lointain et l'*au delà*. Ces images trompeuses, ces attrayantes illusions se retrouvent en grand nombre dans la philosophie naturelle des Grecs, dans la physique du moyen âge, et même dans celle des âges plus récents. Des bords de la région limitée des sciences, comme du rivage escarpé d'une île, le regard plonge volontiers dans les régions lointaines. La crédulité naturelle pour l'extraordinaire et le merveilleux donne des contours à ces créations idéales, et le domaine de la réalité vient se fondre

1. L'inclinaison, la déclinaison et l'intensité. (*Note du Traducteur.*)

par d'insensibles nuances avec celui de l'imagination, monde fantastique de rêves cosmologiques, géognostiques et magnétiques.

La Nature, dans le sens multiple de ce mot, signifie tantôt la totalité de l'*Être* et du *Devenir*, tantôt une force intérieure et mouvante, tantôt l'archétype mystérieux de tous les phénomènes. Dans les premières impressions par lesquelles elle se révèle à nos sens et à notre âme, elle nous apparaît surtout comme quelque chose de terrestre, et qui nous est uni de près. C'est dans le cercle vital de la formation organique que nous reconnaissons proprement notre patrie. Là où la terre produit de son sein les fleurs et les fruits, là où elle nourrit d'innombrables espèces d'animaux, là seulement notre âme voit la nature, cette vivante nature dont l'image la fait tressaillir. Or, nous ne la voyons telle d'abord que dans la région terrestre; le resplendissant tapis des étoiles, l'immensité des espaces célestes représentent un monde où la grandeur des masses, le nombre des soleils réunis en amas serrés, ou celui des nébulosités qui commencent à poindre, excitent en nous l'admiration et l'étonnement; mais l'aspect de ce monde est celui d'un désert stérile; rien n'y éveille directement l'impression de la vie organique; nous nous y sentons étrangers. Aussi, dès les premiers regards que l'homme a jetés sur le monde, dès les premières idées qu'il s'en est faites, il a séparé le ciel de la terre, le dessus et le dessous dans l'espace. Si donc le tableau de la nature ne devait que reproduire l'aspect sous lequel elle nous apparaît, il faudrait commencer par la description de la terre que nous habitons. On décrirait d'abord le globe terrestre, ses dimensions, sa forme, la densité et la chaleur croissant avec la profondeur, ses couches solides ou fluides superposées les unes aux autres; on décrirait la distribution de la mer et de la terre, la vie qui se développe dans l'une et dans l'autre, comme un réseau cellulaire de plantes et d'animaux; l'océan atmosphérique, avec ses vagues et ses nombreux courants, du fond duquel s'élèvent, comme des écueils et des bas-fonds, des chaînes de montagnes couronnées de forêts. Après cette description des choses purement terrestres, le regard s'élèverait aux espaces célestes; la terre, siége des développements organiques si connus de nous, ne serait plus considérée que comme une planète; elle se rangerait parmi les corps qui circulent autour de

l'une des innombrables étoiles lumineuses par elles-mêmes. Cet ordre d'idées montre la voie suivie dans les premières observations du monde sensible; il rappelle presque le vieux *disque terrestre*, *environné de la mer*, *qui porte le ciel;* partant du lieu même de l'observation, du connu, de ce qui est près de nous, il arrive à ce qui est inconnu et éloigné. Il correspond à la méthode justement recommandée au point de vue mathématique, dans nos livres d'astronomie, qui consiste à passer des mouvements apparents des corps célestes à leurs mouvements réels.

Mais, dans un ouvrage qui doit offrir la somme des connaissances actuelles, c'est-à-dire de ce qui, dans l'état présent de la science, est regardé comme certain ou comme plus ou moins vraisemblable, sans fournir les démonstrations des résultats énoncés, il paraît plus convenable de suivre un autre ordre d'idées. Ici l'on ne partira plus des intérêts de l'homme, de la station subjective. Le terrestre n'apparaîtra que comme une partie du tout, comme subordonné à ce tout. La vue de la nature doit se généraliser, s'agrandir, et s'élever librement au-dessus de toute considération sentimentale, de toute raison de proximité ou de nécessité relative. La description physique du monde, le *tableau du monde*, commence donc, non par le terrestre, mais par ce qui remplit les espaces célestes. Cependant, à mesure que les sphères d'observation se rétrécissent, on voit augmenter la richesse des formes distinctes, la variété des phénomènes physiques, la connaissance des qualités hétérogènes des substances. Des régions dans lesquelles nous n'apercevons que l'empire des lois de la gravitation, nous descendons à notre planète, au jeu complexe des forces qui concourent à la vie de la terre. Cette méthode descriptive est opposée à celle qui établit les résultats : l'une énumère ce que l'autre a démontré.

Au moyen de ses organes, l'homme reçoit en lui-même le monde externe. Les phénomènes lumineux nous révèlent l'existence de la matière dans les dernières profondeurs de l'espace céleste. L'œil est l'organe par lequel nous contemplons le monde; l'invention du télescope a, depuis deux siècles et demi, donné aux générations modernes une puissance dont la limite n'est pas encore atteinte. La première et la plus générale considération du *Kosmos* est celle qui a pour objet le *contenu de l'espace*, la distribution de la matière, l'ensemble de la *création*, comme

nous avons coutume d'appeler l'*être* et le *devenir*. Nous voyons la matière tantôt agrégée en grands corps de densités et de dimensions très-variées, qui accomplissent des mouvements de rotation et de circulation; tantôt diffuse, rare et présentant l'aspect d'une vapeur lumineuse par elle-même. Si nous considérons en premier lieu les *taches nébuleuses*, c'est-à-dire la matière subtile et rudimentaire des mondes (Weltdunst) partagée en formes distinctes, son état d'agrégation paraît assujetti à un changement perpétuel. La nébulosité se présente d'abord, sous de petites dimensions apparentes, comme un disque rond ou elliptique, simple ou partagé en deux parties, quelquefois unies par un filet lumineux ; sous un plus grand diamètre, elle prend des formes diverses, s'étend en longueur ou se divise en plusieurs branches, comme un éventail ou comme un anneau à contours nettement limités avec l'intérieur obscur. On croit ces taches nébuleuses soumises à des développements variés, progressifs, à mesure que la matière subtile s'y condense autour d'un ou de plusieurs noyaux, selon les lois de l'attraction. On a compté jusqu'ici, en déterminant exactement leur position, près de deux mille cinq cents de ces taches nébuleuses *non résolubles*, dans lesquelles les plus puissants télescopes n'ont fait distinguer aucune étoile.

Le développement génésiaque, l'état de formation continue dans lequel nous apparaît cette partie de l'espace céleste, a rappelé à l'observateur philosophe l'analogie des phénomènes organiques. De même que, dans nos forêts, nous voyons une même espèce d'arbre à tous les degrés d'accroissement, et que cette vue, cette coexistence impriment en notre âme l'idée du développement graduel de la vie, ainsi reconnaissons-nous dans l'immense *jardin du monde* les degrés très-différents de la formation successive des étoiles. Le progrès de la condensation, enseigné par Anaximène et toute l'école ionique, semble se reproduire ici sous nos yeux. Ce genre de recherches et de conjectures est singulièrement attrayant pour l'imagination. Dans les cercles de la vie et de toutes les forces intimes qui agissent dans l'immensité du monde, ce qui nous captive, ce qui nous procure les jouissances les plus ineffables, c'est moins encore la connaissance de l'*être* que celle du *devenir*, quoique ce devenir même ne soit qu'un nouvel état d'une matière préexistante; car une *création* effective, dans le sens propre de ce mot, une for-

mation qui serait un commencement d'*être* succédant au *non-être*, c'est ce dont nous n'avons ni l'idée ni l'expérience.

Ce n'est pas seulement la comparaison des divers *moments* de développements dans lesquels les taches nébuleuses se montrent à nous, selon la condensation plus ou moins grande de leur intérieur, qui a suggéré l'idée d'une formation progressive et continue; cette hypothèse est appuyée par une série d'observations directes. On a cru remarquer, d'abord dans la constellation d'Andromède, plus tard dans le vaisseau d'Argo et dans la partie isolée, filiforme, de la nébuleuse d'Orion, des changements de formes réels; mais l'inégalité de la force éclairante dans les instruments employés, les états différents de notre atmosphère, et d'autres circonstances optiques, ne permettent de ranger qu'avec doute une partie de ces résultats parmi les données vraiment historiques.

Avec les *taches nébuleuses* proprement dites, aux formes multiples, dont certaines parties ont un éclat inégal, et qui peut-être finissent par se condenser en étoiles en diminuant d'étendue; avec les *nébuleuses planétaires*, dont le disque arrondi, légèrement oval, brille dans toutes ses parties d'une lumière douce et parfaitement égale, il ne faut pas confondre les *étoiles nébuleuses*. Ici ce n'est pas une projection peut-être accidentelle d'étoiles sur un fond éloigné et nébuleux : la matière diffuse, le nuage lumineux, forme une seule masse avec l'astre qu'il entoure. D'après la grandeur souvent très-considérable de leur diamètre apparent et la distance où elles brillent, les nébuleuses planétaires, aussi bien que les étoiles nébuleuses, doivent avoir des dimensions prodigieuses. Des considérations nouvelles et ingénieuses (Arago, *Annuaire de* 1842) sur la manière très-différente dont la distance influe sur l'intensité de la lumière, selon qu'il s'agit d'un disque de diamètre appréciable ou d'un point isolé lumineux par lui-même, rendent assez vraisemblable que les nébuleuses planétaires sont des étoiles nébuleuses très-éloignées, dans lesquelles la différence entre l'étoile centrale et l'enveloppe diffuse qui l'entoure s'évanouit pour notre vue, même aidée du télescope.

Les magnifiques zones du ciel austral, entre le 50e et le 80e degré de latitude, sont particulièrement riches en étoiles nébuleuses et en amas serrés de nébulosités non résolubles. Des deux nuées de Magellan, qui tournent autour du pôle austral, pôle

désert, sans étoiles, la plus grande, surtout, paraît, d'après les travaux les plus récents, une prodigieuse agglomération d'*essaims stellaires ;* ce sont des amas, en partie sphériques, d'étoiles nébuleuses de grandeurs variées, et d'innombrables nébulosités non résolubles, lesquelles, produisant une clarté générale dans le champ visuel, forment comme le fond du tableau. L'aspect de ces nuées, du rayonnant vaisseau d'Argo, de la Voie Lactée entre le Scorpion, le Centaure et la Croix, le charme pittoresque de tout le ciel austral, ont laissé dans mon âme une impression ineffaçable. La lumière zodiacale, qui s'élève comme une pyramide, et dont la douce clarté est aussi l'éternelle parure des nuits tropicales, est, ou un grand anneau nébuleux tournant entre la Terre et Mars, ou, quoiqu'avec moins de vraisemblance, la couche la plus extérieure de l'atmosphère solaire.

En outre de ces nuées lumineuses, de ces nébuleuses à forme déterminée, des observations précises et concordantes nous révèlent l'existence et la diffusion générale d'une matière vraisemblablement non lumineuse par elle-même, infiniment subtile, dont la *résistance* se manifeste dans la comète d'Encke, et peut-être dans celle de Biela, en diminuant l'excentricité de leurs orbites et la durée de leur révolution. Cette matière éthérée et cosmique, capable de résistance, on peut la supposer en mouvement, soumise à la gravitation, malgré sa ténuité primitive, condensée dans le voisinage de la grosse masse solaire, et s'accroissant depuis des myriades d'années par les torrents de matière subtile qui se détachent de la queue des comètes.

Si maintenant, de la matière vaporeuse qui remplit les incommensurables champs du ciel (οὐρανοῦ χορτὸς), tantôt informe, diffuse, indéterminée, comme une sorte d'éther cosmique, tantôt condensée en taches nébuleuses, nous passons aux parties de l'univers qui sont agrégées en corps solides, nous arrivons à une classe de phénomènes exclusivement désignés sous le nom d'astres ou de monde stellaire. Là encore nous trouvons des degrés divers dans *l'état stellaire*, dans la densité de la matière agrégée. Notre propre système solaire représente tous les degrés de densité moyenne (rapport du volume à la masse). Si l'on compare les planètes, depuis Mercure jusqu'à Mars, avec le Soleil et avec Jupiter, et puis ces deux derniers astres avec la planète encore plus légère de Saturne, on va, par une gradation

descendante (pour citer des substances terrestres), de la densité de l'antimoine à celle du miel, de l'eau et du bois de sapin. Dans les comètes, qui forment numériquement la plus riche partie des *formes naturelles individualisées* de notre système solaire, la partie la plus concentrée, que nous appelons *tête* ou *noyau*, se laisse traverser par la lumière des étoiles. *La masse des comètes* n'atteint peut-être point la *cinq millième* partie de la masse terrestre. Telles sont les variétés que présente le développement de formation dans l'agrégation primitive et peut-être continue de la matière. En sortant des plus hautes généralités, nous devions surtout signaler ici cette variété, non comme quelque chose de possible, mais comme une réalité, comme un fait acquis dans l'histoire de l'espace.

Ce que Wright, Kant et Lambert ont conjecturé, d'après des inductions rationnelles, sur l'ordonnance générale de l'édifice du monde, sur la distribution de la matière dans l'espace, sir William Herschell l'a solidement établi par des observations directes et des mesures précises. Ce grand homme, à la fois si inspiré et si sage dans ses recherches, a le premier jeté la sonde dans les profondeurs du ciel, pour déterminer les limites et la forme de la *couche d'étoiles* séparée que nous habitons; le premier il a osé assigner nettement les rapports de position et de distance des nébulosités éloignées avec cette couche d'étoiles. William Herschell a, selon la belle inscription gravée sur sa tombe à Upton, *brisé les barrières du ciel* (Coelorum perrupit claustra). Comme Christophe Colomb, il a pénétré dans un océan inconnu, découvrant des côtes et des groupes d'îles dont il est réservé aux siècles futurs de déterminer la dernière position.

Des considérations sur la différence d'intensité dans l'éclat des étoiles, et sur leur nombre relatif, c'est-à-dire sur leur rareté ou leur accumulation numérique dans des champs égaux du télescope, ont conduit à les supposer inégalement éloignées et inégalement distribuées dans la couche qu'elles forment. Une telle conjecture, si loin qu'elle doive nous conduire dans la détermination de chacune des parties du monde, ne saurait pourtant présenter jamais le degré de certitude mathématique auquel on est arrivé pour tout ce qui concerne notre système solaire, et même pour la révolution des étoiles doubles avec une vitesse inégale autour d'un centre commun de gravité, pour le mouvement apparent ou réel de tous les astres. On

serait porté à comparer la description physique du monde, quand elle commence par les taches nébuleuses les plus éloignées, avec la partie mythique de l'histoire. L'une et l'autre semblent se perdre, à leur début, dans la lueur pâle et incertaine du passé et de l'inaccessible espace; et, quand la réalité menace de s'évanouir, l'imagination arrive, toujours prête à tirer de son propre fonds de riches créations, ou à donner un contour et une durée aux formes indéterminées et passagères.

Si l'on compare l'espace avec une des mers riches en îles de notre planète, on peut aussi se représenter la matière qui le remplit comme *divisée en groupes;* tantôt formant des taches nébuleuses non résolubles, d'âges divers, condensées autour d'un ou de plusieurs noyaux, tantôt agrégée en amas d'étoiles, ou en Sporades isolées. Notre amas d'étoiles, l'*île-monde* à laquelle nous appartenons, forme une couche lenticulaire aplatie, séparée de tous côtés, dont le grand axe est estimé sept à huit cents fois, et le petit cent cinquante fois égal à la distance de Sirius à la terre. En admettant que la parallaxe de Sirius n'est pas plus grande que celle de la plus brillante étoile du Centaure, fixée, par une mesure précise, à 0",9128, la lumière parcourt la distance de Sirius en trois ans, tandis que, d'après le dernier et excellent travail de Bessel sur la parallaxe de la remarquable étoile notée 61e du Cygne (0",3483), dont le mouvement propre considérable a permis une grande approximation, la lumière de cette étoile nous arrive en neuf ans et un quart. Notre couche stellaire, disque de petite épaisseur, est partagée en deux bras dans le tiers de son étendue; on croit que nous sommes dans le voisinage du point de partage, plus près de la région de Sirius que de la constellation de l'Aigle, à peu près dans le milieu de l'étendue matérielle de la couche, selon son épaisseur ou petit axe.

Cette position de notre système solaire et la forme de toute la lentille se concluent des *jaugeages d'étoiles*, c'est-à-dire des supputations dont j'ai déjà parlé, qui s'établissent sur des portions égales du champ télescopique. L'accroissement ou la diminution du nombre d'étoiles donne la mesure de la *profondeur* de la couche dans différentes directions. Ces jaugeages indiquent la longueur du rayon visuel, et en même temps la longueur de la sonde jetée dans les cieux, si celle-ci peut atteindre le *fond* de la couche stellaire, ou, pour m'exprimer plus

exactement (puisqu'il n'y a ici ni dessus ni dessous), la limite extérieure de la couche. Dans la direction du grand axe, la plupart des étoiles se trouvant l'une derrière l'autre, l'œil voit les dernières former un amas serré, comme unies par une lueur lactée (vapeur lumineuse), et représentées en perspective, sur la voûte apparente du ciel, par une ceinture qui en fait complétement le tour. Cette ceinture étroite, divisée en plusieurs branches, d'un éclat magnifique, mais inégal et interrompu par des taches plus obscures, ne s'écarte que de quelques degrés d'un grand cercle de la sphère, tandis que nous nous trouvons nous-mêmes près du milieu de tout ce système d'étoiles et dans le plan presque de la Voie Lactée. Si notre système planétaire était éloigné et en dehors de l'amas d'étoiles, la Voie Lactée présenterait à l'œil armé du télescope l'apparence d'un anneau, et à une distance plus grande encore celle d'une nébulosité résoluble lenticulaire.

Parmi les nombreux soleils lumineux par eux-mêmes, changeant de position et faussement nommés étoiles fixes, qui forment l'île de notre monde, notre soleil est le seul que l'observation directe nous montre comme un *corps central*, relativement à la matière agrégée qui dépend immédiatement de lui et circule autour de lui sous la forme variée de planètes, de comètes, d'astéroïdes météoriques. Dans les étoiles *multiples* (soleils doubles ou étoiles doubles), quelque loin qu'aient été poussées déjà les recherches, on ne voit pas régner cette dépendance planétaire des mouvements et de la lumière qui caractérise notre système solaire. Deux astres ou plus, lumineux par eux-mêmes, dont les planètes et les lunes, si elles existent, échappent jusqu'ici à la puissance de nos télescopes, circulent bien encore autour d'un centre commun de gravité; mais ce centre de gravité tombe dans un espace peut-être rempli d'une matière non agrégée, diffuse, vaporeuse, tandis que, dans notre soleil, il est souvent contenu dans les limites d'un *corps central visible.* Si l'on considère le soleil et la terre, ou bien la terre et la lune, comme des *étoiles doubles*, et tout notre système planétaire comme un groupe *multiple* d'étoiles, l'analogie indiquée par une telle dénomination ne s'étend qu'aux mouvements qui conviennent à *des systèmes d'attraction de divers ordres*, mouvements tout à fait indépendants de la manière

dont les corps sont éclairés et des variations périodiques de leur lumière.

En embrassant le monde de ce point de vue généralisateur qui convient à une *esquisse de la nature*, nous pouvons considérer le système solaire, auquel la terre appartient, sous un double rapport : premièrement, par rapport aux diverses sortes de matière agrégée, individualisée, qui composent ce système, c'est-à-dire à la grandeur, à la forme, à la densité et à la distance de ces corps ; ensuite, par rapport aux autres parties de notre amas d'étoiles, et au changement de position du soleil dans l'intérieur de ce système.

Le système solaire, c'est-à-dire la matière de forme très-variée qui circule autour du soleil, se compose, dans l'état actuel de nos connaissances, de onze *planètes principales*, dix-huit lunes ou *planètes secondaires*, et de myriades de *comètes*, dont trois, dites *planétaires*, ne dépassent point l'étroite région des planètes principales. Nous devons aussi, avec assez de vraisemblance, placer dans le domaine de notre soleil, dans la sphère immédiate de sa force centrale : 1° un anneau de matière subtile, tournant sur lui-même, placé peut-être entre l'orbite de Vénus et celle de Mars, dépassant certainement l'orbite terrestre, et qui nous apparaît sous la forme pyramidale de la *lumière zodiacale* ; 2° une multitude de très-petits *astéroïdes* dont les orbites coupent l'orbite terrestre ou s'en approchent de très-près, et qui produisent les phénomènes des aérolithes et des *étoiles filantes*. Quand on embrasse la complication des formes qui circulent autour du soleil dans des orbites si différentes, plus ou moins excentriques, on n'est point porté, avec l'immortel auteur de la *Mécanique céleste*, à regarder le plus grand nombre des comètes comme des étoiles nébuleuses qui passent d'un système central à un autre ; et il faut reconnaître que ce qu'on nomme par excellence le *système planétaire*, c'est-à-dire le groupe des corps qui circulent autour du soleil, dans des orbites moins excentriques, avec leur cortége de lunes, forme, non pour la masse, mais pour le nombre des individus, une faible partie de tout le système.

On a proposé de considérer les planètes télescopiques (Vesta, Junon, Cérès et Pallas), avec leurs orbites rapprochées et enlacées l'une dans l'autre, très-inclinées et plus excentriques, comme une zone de partage, comme un groupe intermédiaire

dans l'espace qu'occupe notre système planétaire. D'après ce point de vue, les planètes *intérieures* (Mercure, Vénus, la Terre et Mars), comparées avec les *extérieures* (Jupiter, Saturne et Uranus), présentent plusieurs contrastes frappants. Les planètes intérieures, plus voisines du soleil, sont d'un volume médiocre, plus denses, accomplissent leur rotation dans un temps à peu près égal et assez long (près de vingt-quatre heures); elles sont moins aplaties, et, à l'exception d'une seule, entièrement dépourvues de lunes. Les planètes extérieures, plus éloignées du soleil, sont beaucoup plus volumineuses, cinq fois plus légères et plus de deux fois plus rapides dans leur rotation autour de leur axe, plus aplaties, et plus riches en lunes, dans la proportion de 17 à 1, si Uranus a réellement six satellites.

Mais ces considérations générales sur certaines propriétés caractéristiques des groupes entiers ne peuvent s'appliquer avec la même justesse aux planètes particulières de chaque groupe, au rapport de la distance au corps central avec le volume absolu, la densité, la durée de la rotation, l'excentricité, l'inclinaison des orbites et celle des axes. Nous ne connaissons jusqu'ici aucune nécessité intrinsèque, aucune loi naturelle de mécanique qui (comme la belle loi du rapport entre les carrés des temps périodiques et les cubes des grands axes) fasse dépendre l'un de l'autre ou des distances moyennes ce que l'on nomme les six éléments des corps planétaires et de la forme de leurs orbites. Mars est plus petit que la Terre et que Vénus, quoique plus éloigné du soleil, et, parmi les grosses planètes les plus anciennement connues, Mars est celle dont le diamètre approche le plus de celui de Mercure, si voisin du soleil. Saturne est plus petit que Jupiter, et cependant beaucoup plus grand qu'Uranus. La zone des très-petites planètes télescopiques se trouve, dans la série des distances au soleil, immédiatement avant Jupiter, le plus considérable de tous les corps planétaires; et cependant quelques-uns de ces petits astéroïdes, dont les disques sont si difficiles à mesurer, ont à peine en superficie plus que la moitié de la France, de Madagascar ou de Bornéo.

Le fait si frappant de la densité excessivement faible de toutes les planètes colossales qui sont les plus éloignées du soleil ne laisse non plus apercevoir rien de suivi ni de régulier.

Uranus paraît plus dense que Saturne, même en admettant pour sa masse le chiffre plus faible donné par Lamont, 1/24605 [1]; et, quoique les différences de densité soient peu considérables dans le groupe de planètes le plus intérieur, nous trouvons encore, des deux côtés de la Terre, Vénus et Mars moins denses qu'elle-même. Le temps de rotation, considéré dans l'ensemble, diminue, il est vrai, en proportion de la distance au soleil; cependant il est plus grand dans Mars que dans la Terre, plus grand dans Saturne que dans Jupiter. Parmi toutes les planètes, la plus forte excentricité appartient aux orbites elliptiques de Junon, de Pallas et de Mercure; la plus petite à Vénus et à la Terre, deux planètes qui se suivent immédiatement. Mercure et Vénus présentent le même contraste qu'on a remarqué dans les quatre astéroïdes dont les orbes sont étroitement enlacés l'un dans l'autre. Les excentricités de Junon et de Pallas, très-semblables entre elles, sont trois fois plus fortes que celles de Cérès et de Vesta. Il en est de même pour l'inclinaison des orbites planétaires sur le plan de l'écliptique, et pour la position des axes de rotation relativement à leurs orbites, position qui influe plus encore que l'excentricité sur les climats, les saisons et la longueur du jour. Les planètes dont l'orbite présente l'ellipse la plus allongée (Junon, Pallas et Mercure) sont aussi, mais non dans les mêmes proportions, celles dont les orbites sont le plus fortement inclinées sur l'écliptique. L'inclinaison de Pallas est *cométaire*, presque vingt-six fois plus grande que celle de Jupiter, pendant que la petite Vesta, qui est si près de Pallas, surpasse à peine six fois l'angle d'inclinaison de l'orbite de Jupiter. La position des axes des quatre ou cinq planètes dont nous connaissons avec quelque certitude le plan de rotation ne représente également aucune série régulière. Si l'on en juge d'après la position des satellites d'Uranus, dont deux (le second et le quatrième) ont été revus avec certitude dans ces derniers temps, l'axe de la plus extérieure de toutes les planètes est peut-être incliné à peine de onze degrés sur son orbite, et Saturne se trouve entre Jupiter, dont l'axe de rotation est presque perpendiculaire, et Uranus, dans lequel l'axe de rotation coïncide presque avec l'orbite.

Quand j'expose ces rapports numériques dans l'espace, je

[1] La masse du soleil étant 1, les tables ordinaires donnent pour Uranus 1/17918. *(Note du Traducteur.)*

décris le monde des formes comme un *fait*, comme une chose *qui est* dans la nature, et non comme un système de lois qui se lie des causes intrinsèques et puisse être l'objet de spéculations rationnelles. Le système planétaire, dans ses rapports de grandeur absolue, de position relative des axes, de densité, de temps de rotation, de différence d'excentricité dans les orbites, n'a pour nous rien de plus nécessaire que la distribution des eaux et des terres sur notre globe, que le contour des continents ou la hauteur des chaînes de montagnes. Il ne faut chercher, à cet égard, aucune loi générale ni dans les espaces célestes ni dans les inégalités de l'écorce terrestre. Ce sont des faits *naturels* produits par le conflit de forces multiples, ayant agi autrefois sous des conditions qui nous sont inconnues. L'homme regarde comme *accidentel* dans la constitution des planètes ce dont il ne peut expliquer la cause. Si les planètes se sont formées de quelques anneaux de matière subtile circulant autour du soleil, les différentes épaisseurs de ces anneaux, leur inégale densité, leur température et leur tension électro-magnétique auraient pu donner lieu aux formes très-variées de ces agrégations, de même que la vitesse de projection et de faibles variations dans la direction de cette force auraient produit toutes les diversités dé forme et d'inclinaison des orbites elliptiques. Ici, à la vérité, comme dans les circonstances géognostiques que présente le relief des continents, les attractions des masses et les lois de la gravitation ont exercé leur influence; mais de la forme actuelle des choses nous ne pouvons point déduire la série des états par lequels elles ont passé jusqu'à leur formation. Ce qu'on appelle même *loi de la distance des planètes au soleil*, la progression dans laquelle le manque d'un terme avait fait déjà soupçonner à Kepler l'existence d'une planète entre Mars et Jupiter, pour combler cette lacune, se trouve numériquement inexacte pour les distances entre Mercure, Vénus et la Terre, et ce qu'il y a d'arbitraire dans la supposition du premier terme est contraire à l'idée d'une véritable série [1].

Les onze planètes principales actuellement connues qui circulent autour de notre soleil se trouvent accompagnées certainement de quatorze et vraisemblablement de dix-huit pla-

[1] Cette loi, dite aussi *Loi de Bode*, est exposée et discutée avec beaucoup de clarté par M. Arago, dans la notice de l'*Annuaire de* 1842, p. 543-544, et par M. Cournot, dans une note ajoutée à sa traduction de l'*Astronomie de Herschell*, n° 434.

nètes secondaires (lunes, satellites). Les planètes principales sont à leur tour corps central pour les systèmes subordonnés. Nous reconnaissons ici, dans la structure générale du monde, la loi de développement qui se manifeste si souvent dans les évolutions de la vie organique et dans les liaisons complexes des groupes animaux et végétaux, c'est-à-dire le retour typique des formes dans les sphères subordonnées. Les planètes secondaires ou lunes sont plus accumulées à la région extérieure du système planétaire, au delà des orbites enlacées des petites planètes. En deçà, toutes les planètes principales sont dépourvues de lunes, à l'exception de la Terre, dont le satellite est proportionnellement très-gros; car son diamètre est le quart du diamètre terrestre, tandis que le diamètre de la plus grande de toutes les lunes connues (le sixième satellite de Saturne) est peut-être un dix-septième, et celui du plus grand satellite de Jupiter (le troisième) un vingt-sixième de la planète principale ou corps central. Les planètes les plus riches en lunes se rencontrent parmi les plus éloignées, qui sont en même temps les plus grosses, les moins denses et les plus aplaties. D'après les dernières mesures de Mœdler, Uranus a, de toutes les planètes, l'aplatissement le plus considérable 1/9,92 [1]. La Terre et sa lune, dont la distance moyenne est de 51800 milles géographiques [2], diffèrent beaucoup moins entre elles, pour la masse et le diamètre, que les autres planètes principales et secondaires et les corps de divers ordres qui forment le système solaire. Pendant que la densité du satellite de la Terre est plus petite de cinq-neuvièmes que celle de la Terre elle-même, il paraît, autant qu'on peut ajouter foi aux déterminations des volumes et à celle des masses qui en dépendent, que, parmi ces lunes qui accompagnent Jupiter, la deuxième est plus dense que la planète principale.

Parmi les quatorze lunes dont les éléments relatifs sont connus avec quelque certitude, le système des sept satellites de Saturne offre les exemples du contraste le plus considérable dans le volume absolu et dans les distances à la planète prin-

[1] C'est-à-dire que l'axe de cette planète est presque d'un *dixième* plus court que son diamètre équatorial. Pour la terre, l'aplatissement ou la différence entre l'axe et le diamètre équatorial n'atteint pas un *trois-centième*. (*Note du Traducteur.*)

[2] Environ 380,183 kilom. ou 86,000 lieues. Le *mille géographique*, employé comme mesure dans le *Kosmos*, est de quinze au degré équatorial. (*Note du Traducteur.*)

cipale. Le sixième satellite de Saturne n'est probablement point beaucoup plus petit que Mars, tandis que notre lune n'a précisément que la moitié du diamètre de cette planète. Immédiatement après les deux satellites les plus extérieurs de Saturne (le sixième et le septième) vient, dans l'ordre des grosseurs, la troisième et la plus brillante des lunes de Jupiter. Au contraire, les deux satellites les plus intérieurs de Saturne, découverts en 1789 par W. Herschell avec le télescope de quarante pieds, revus par J. Herschell au cap de Bonne-Espérance, par Vico à Rome, et par Lamont à Munich, appartiennent peut-être, avec les satellites d'Uranus si éloignés de nous, aux plus petits corps de notre système solaire, et ne sont visibles qu'avec les plus puissants télescopes et dans des circonstances particulièrement favorables. Toutes les déterminations du *vrai* diamètre des satellites, déduites de la mesure de la grandeur apparente de très-petits disques, sont sujettes à beaucoup de difficultés optiques, et l'astronomie mathématique, qui détermine d'avance et numériquement les mouvements des corps célestes, tels qu'ils se présentent de notre station terrestre, ne se soucie que du mouvement et de la masse, et très-peu du volume des corps.

La distance absolue la plus considérable d'une lune à sa planète principale s'observe dans le satellite le plus extérieur de Saturne (le septième). Son éloignement de Saturne dépasse un demi-million de milles géographiques, dix fois la distance qui sépare notre lune de la Terre. Pour Jupiter, la distance du satellite le plus extérieur (le quatrième) n'est que de 260000 milles; mais pour Uranus, le sixième satellite, s'il existe réellement, est éloigné de 340000 milles. Si l'on compare, dans chacun de ces systèmes subordonnés, le volume de la planète principale avec l'éloignement de l'orbite la plus extérieure dans laquelle une lune s'est formée, on voit apparaître de tout autres rapports numériques. Exprimées en demi-diamètre de la planète principale, les distances des derniers satellites d'Uranus, de Saturne et de Jupiter, sont comme 91, 64 et 27. Le satellite le plus extérieur de Saturne nous apparaît donc comme à peine plus éloigné (1/15) du centre de Saturne que notre Lune ne l'est de la Terre. Le satellite le plus voisin de la planète principale est, sans aucun doute, le premier ou le plus intérieur de Saturne, qui nous présente l'unique exemple d'une

durée de révolution moindre que 24 heures. La distance au centre de la planète principale exprimée en demi-diamètre de Saturne est 2,47, d'après Mœdler et W. Beer; exprimée en milles géographiques, 20022. La distance à la surface de la planète principale peut, par conséquent, n'atteindre que 11870 milles, et la distance d'avec le bord le plus extérieur de l'anneau, seulement 1229 milles. Un voyageur se représente aisément un si petit espace, en se souvenant qu'un hardi marin, le capitaine Beechey, déclare avoir parcouru en trois ans un espace qu'il estime 18200 milles géographiques. Si l'on emploie pour cette mesure, non les distances absolues, mais les demi-diamètres des planètes principales, on trouve que la première ou la plus proche des lunes de Jupiter, dont la distance avec le centre de la planète surpasse de 6500 milles celle de la Lune à la Terre, n'est éloignée du centre de sa planète principale que de six demi-diamètres de Jupiter, tandis que la Lune est éloignée de nous de 60 1/3 demi-diamètres terrestres.

Dans les systèmes subordonnés des satellites ou planètes secondaires se manifestent d'ailleurs, d'après leurs rapports entre eux ou avec la planète principale, toutes les lois de la gravitation qui agissent dans les planètes principales circulant autour du soleil. Les douze lunes de Saturne, de Jupiter et de la Terre se meuvent toutes, comme les planètes principales, de l'ouest à l'est, et dans des orbites elliptiques qui s'écartent peu d'une orbite circulaire. Seulement la Lune, et vraisemblablement le premier et le plus intérieur des satellites de Saturne (0,068), ont une excentricité plus considérable que celle de Jupiter. Dans le sixième satellite de Saturne (0,029), observé avec tant de précision par Bessel, l'excentricité dépasse celle de la Terre [1]. A la limite la plus extérieure du système planétaire, là où la force centrale du soleil est considérablement diminuée par un éloignement qui égale 19 fois la distance de la Terre au Soleil, le système des lunes d'Uranus nous présente les contrastes les plus frappants, quoique, à la vérité, mêlés encore de quelque incertitude. Au lieu que toutes les autres lunes, comme les orbites planétaires, sont peu inclinées sur l'éclipti-

[1] Pour comprendre ces nombres et ces rapprochements, il faut se souvenir que les excentricités des orbites sont exprimées en parties du demi grand axe. L'excentricité de la lune est 0,055; celle de Jupiter, 0,048; celle de la Terre, 0,017. (*Note du Trad.*)

que, et se meuvent de l'ouest à l'est, sans excepter même les anneaux de Saturne (sortes de satellites non divisés), les lunes d'Uranus sont presque perpendiculaires à l'écliptique, et ont un mouvement rétrograde de l'est à l'ouest, ainsi que l'a établi sir John Herschell par des observations de plusieurs années. Si les planètes principales et secondaires se sont formées d'anneaux de matière subtile tournant sur eux-mêmes, par la contraction des antiques atmosphères solaires et planétaires, des circonstances particulières et inconnues de ralentissement ou de choc doivent avoir agi dans les anneaux qui tournaient autour d'Uranus, pour produire dans le deuxième et le quatrième satellite une révolution en sens contraire de la rotation du corps.

Dans *toutes* les planètes secondaires, il est extrêmement vraisemblable que la durée de la rotation est égale à celle de leur révolution autour de la planète principale, de telle sorte qu'elles présentent toujours à celle-ci le même côté. Des inégalités, suites de légères perturbations dans le mouvement de révolution, produisent cependant des oscillations de 6 à 8 degrés (librations apparentes), aussi bien en longitude qu'en latitude. Ainsi voyons-nous, par exemple, successivement plus que la moitié de la surface de la lune, tantôt un peu plus des bords est et nord, tantôt un peu plus des bords ouest ou sud. C'est par la libration que nous devient plus visible la montagne annulaire de Malapert, qui met quelquefois à découvert le pôle sud de la lune, ainsi que la région arctique qui s'étend autour de la montagne volcanique de Gioja, et la grande plaine grisâtre voisine d'Endymion, dont la surface unie surpasse celle du *Mare vaporum*. Il reste à peu près trois septièmes de la surface entièrement soustraits à nos regards, et qui le seront toujours, s'il ne survient une force de perturbation nouvelle et inattendue. Ces proportions du monde physique nous en rappellent involontairement de presque semblables dans le monde intellectuel, dans les conquêtes de la pensée. Là aussi, dans le domaine des profondes recherches sur le mystérieux laboratoire de la nature et sur la cause créatrice, il y a des régions cachées, inaccessibles ; et depuis des milliers d'années, tantôt une véritable lumière, tantôt une lueur trompeuse, ont révélé de temps en temps au genre humain une étroite lisière de ces contrées inconnues . . . .

(Après avoir couronné par cette réflexion l'exposé comparatif du

système planétaire, le savant écrivain trace avec la même précision et le même entraînement le tableau de la science actuelle sur les comètes, les *étoiles filantes* et les pierres météoriques. Nous citerons seulement la fin de son travail sur les aérolithes.)

. . . .

Un scepticisme affecté, qui rejette les faits sans examen, est plus funeste, dans certains cas, qu'une aveugle crédulité. L'une et l'autre dispositions nuisent à l'activité et au succès des recherches. Quoique depuis deux mille cinq cents ans les annales des peuples fissent mention de pierres tombées du ciel, quoique plusieurs exemples de ce phénomène fussent établis sur des témoignages oculaires et incontestables, que les Bétyles fussent une partie importante du culte météorique des anciens; que les compagnons de Cortès aient vu à Cholula l'aérolithe qui était tombé sur la pyramide voisine de cette ville; quoique les caïks et les princes mongols se soient fait forger des épées avec des pierres météoriques récemment tombées, et même que des hommes aient été tués par des pierres tombées du ciel (un moine à Crème, le 4 septembre 1511; un autre à Milan, en 1650; deux matelots suédois sur un vaisseau, en 1674), cependant, jusqu'à Chladni, qui a déjà mérité une gloire immortelle dans les sciences physiques par la découverte des figures du son, un phénomène cosmique si remarquable avait été presque entièrement négligé, et l'on ignorait sa liaison intime avec le reste du système planétaire. Mais celui qui croit profondément en cette liaison, et dont l'âme est accessible aux mystérieuses impressions de la nature, peut être élevé aux plus hautes pensées, non-seulement par la brillante apparition des essaims météoriques du mois de novembre ou de la nuit de saint Laurent [1], mais même par la vue d'une seule étoile filante. Sur la scène silencieuse du repos de la nuit, on voit soudain le mouvement éclater; en un clin d'œil la vie et l'action surgissent dans le paisible éclat du firmament. Le sillon de douce lumière que trace l'étoile filante sur la voûte du ciel représente à nos yeux l'image d'une orbite de plusieurs milles; l'explosion des astéroïdes nous rappelle l'existence d'un espace rempli par-

[1] Dans les nuits du 12 au 14 novembre, et dans celles qui suivent immédiatement la fête de saint Laurent (10 août), on a très-souvent observé une quantité prodigieuse d'étoiles filantes; ce qui fait supposer que ces phénomènes sont périodiques.

(*Note du Traducteur.*)

tout de matière. Si nous comparons le volume du satellite le plus intérieur de Saturne ou celui de Cérès avec le prodigieux volume du Soleil, toutes les idées relatives de grandeur et de petitesse s'évanouissent dans notre imagination. Déjà l'extinction d'astres qui s'étaient allumés subitement dans Cassiopée, dans le Cygne et dans le Serpentaire avait conduit à supposer des corps obscurs répandus dans l'espace. Agrégés en petites masses, les astéroïdes des étoiles filantes circulent autour du soleil, coupent à la manière des comètes les orbites des grandes planètes à lumière éclatante, et s'enflamment dans le voisinage ou dans les couches supérieures de notre atmosphère.

Avec tous les autres corps célestes, avec toute la nature placée au delà de notre atmosphère, nous n'avons de commerce que par l'intermédiaire de la lumière et du calorique (qui doit à peine être séparé de la lumière), et par les mystérieuses forces d'attraction que des masses éloignées exercent sur notre globe, sur l'Océan et sur les couches atmosphériques, en raison de la quantité de leurs parties matérielles. Mais c'est un tout autre genre de commerce cosmique, c'est un commerce rigoureusement matériel, qui s'établit pour nous dans la chute des étoiles filantes et des pierres météoriques, si nous les considérons comme des astéroïdes planétaires. Ce ne sont plus des actions à distance, des vibrations lumineuses ou calorifiques, des mouvements imprimés ou reçus en vertu de l'attraction ; ce sont les corps eux-mêmes, ce sont des parties matérielles de ces corps qui arrivent de l'espace infini du monde dans notre atmosphère et s'arrêtent sur notre globe terrestre. Une pierre météorique nous procure la seule occasion possible de *toucher* quelque chose qui est étranger à notre planète. Habitués à ne connaître tout ce qui est *non terrestre* que par la mesure, le calcul et le raisonnement, nous sommes étonnés de pouvoir palper, peser, diviser en fragments quelque chose qui appartient au monde du dehors. Ainsi, chez l'homme qui réfléchit, l'imagination s'anime, s'exalte, se sent inspirée, là où l'œil du vulgaire ne voit qu'une étincelle qui s'éteint sur la voûte sereine des cieux, ou, dans une pierre noire qui tombe tout à coup d'un nuage avec fracas, le produit grossier d'une force naturelle qui se déploie sans règle et sans but.

Si les essaims d'astéroïdes, sur lesquels nous nous sommes longtemps arrêtés avec complaisance, se rattachent aux comè-

tes par la petitesse de leur masse et la variété de leurs orbites, ils s'en distinguent essentiellement en ce que nous ne connaissons guère leur existence qu'à l'instant même de leur destruction, lorsque, attirés par la terre, ils deviennent lumineux et s'enflamment. Mais, pour embrasser l'universalité de ce qui appartient à notre système solaire, où la découverte des petites planètes, des comètes inférieures à courtes périodes et des astéroïdes météoriques, nous montre une si riche complication de formes, il nous reste à parler de l'anneau de la *lumière zodiacale*, dont nous avons déjà fait mention plusieurs fois. Celui qui a vécu de longues années dans la zone des palmiers conserve un délicieux souvenir du doux éclat dont la lumière zodiacale, s'élevant en pyramides, illumine une partie des nuits tropicales, toujours d'égale durée. Je l'ai observé plus d'une fois, non-seulement dans l'atmosphère rare et sèche de la cime des Andes, à une hauteur de douze ou quatorze mille pieds au-dessus du niveau de la mer, mais même dans les steppes sans bornes (llanos) de Vénézuéla, aussi bien que sur les bords de la mer, sous l'éternelle sérénité du ciel du Cumana : son éclat égalait quelquefois en intensité celui de la Voie Lactée dans le Sagittaire. Le phénomène était d'une beauté toute particulière, lorsqu'un petit nuage vaporeux se projetait sur la lumière zodiacale et se détachait pittoresquement de ce fond lumineux. Un passage de mon journal, écrit pendant la traversée de Lima à la côte occidentale du Mexique, mentionne cette apparition aérienne.

« Depuis trois ou quatre nuits (entre 10 et 14° de latitude Nord), je vois la lumière zodiacale d'une magnificence telle qu'elle ne m'a jamais apparu. Dans cette partie de la mer du Sud, si l'on en juge par l'éclat des étoiles et des nébuleuses, l'atmosphère est d'une transparence merveilleuse. Depuis le 14 jusqu'au 19 mars, trois quarts d'heure, très-régulièrement, après que le disque du soleil s'était plongé dans la mer, on ne pouvait apercevoir la moindre trace de la lumière zodiacale, quoique l'obscurité fût déjà profonde. Le 18 mars, une heure après le coucher du soleil, elle s'est montrée tout d'un coup avec une grande magnificence, entre Aldébaran et les Pléiades, atteignant une hauteur de 39° 5'. De petits nuages très-allongés apparaissent çà et là sur un ciel d'un bleu tendre, et forment comme un tapis doré aux extrémités de l'horizon. Dans les plus élevés on voit de temps à autre le jeu de couleurs variées ; on dirait un second coucher du soleil. Vers cette région de la voûte céleste, la clarté de la nuit semble augmenter à peu près comme dans le premier quartier de la lune. Vers dix heures, dans ces régions de la mer du Sud, la lumière zodiacale était ordinairement très-affaiblie, et à minuit j'en voyais à peine une trace. Le 16 mars, au moment de sa plus grande intensité, il y avait un reflet de douce lumière très-sensible vers l'est. »

Dans cette triste zone septentrionale, que nous appelons

tempérée, la lumière zodiacale n'est distinctement visible qu'au commencement du printemps, après le crépuscule du soir, vers l'ouest, et à la fin de l'automne, avant le crépuscule du matin, dans la partie orientale de l'horizon.

(Après une courte discussion sur la cause de ce phénomène, M. de Humboldt termine son exposition du *monde céleste* par les considérations suivantes, qui résument les plus magnifiques découvertes et les conjectures les plus hardies de l'astronomie moderne.)

Nous avons considéré jusqu'ici ce qui appartient à notre système solaire... Partout domine la *loi de périodicité* des mouvements, quelque différence qu'il y ait d'ailleurs dans la mesure de la vitesse de projection, ou dans la quantité de parties matérielles agrégées.... Dans le système solaire, dont les limites sont déterminées par la puissance d'attraction du corps central, il y a des comètes, jusqu'à une distance qui égale 44 fois celle d'Uranus, dont les orbites elliptiques sont assujetties à la périodicité. Dans les comètes mêmes dont le noyau, par la petitesse de sa masse, nous apparaît comme un *nuage cosmique* doué d'attraction, ce noyau enchaîne encore par sa puissance les parties les plus extrêmes de la queue, c'est-à-dire une expansion de plusieurs millions de milles de longueur. Ainsi, c'est sous l'empire des forces centrales qu'un système se crée, se forme et se maintient dans une éternelle stabilité.

Notre soleil, relativement à tous les corps grands et petits, denses et presque nuageux, qui se meuvent périodiquement sous son influence, peut être considéré comme en repos, quoique tournant autour du centre commun de gravité de tout le système, centre qui tombe quelquefois dans le soleil lui-même, c'est-à-dire qni reste contenu dans l'intérieur de sa masse, malgré les variations de position des planètes. Mais voici un phénomène bien différent: c'est le mouvement de translation du soleil, le mouvement progressif dans l'espace du centre même de gravité de tout le système solaire! Cette translation s'opère avec une telle rapidité que, d'après Bessel, le mouvement relatif du soleil et de la 61ᵉ étoile du Cygne ne s'élève pas à moins de 834000 milles géographiques par jour. Ce changement de place de tout le système solaire serait resté inaperçu pour nous si la merveilleuse précision des instruments actuels et les progrès de l'observation astronomique n'eussent rendu sen-

sible notre mouvement vers des étoiles éloignées, comme vers les objets d'une rive qui semble se mouvoir. Le mouvement propre de la 61e étoile du Cygne, par exemple, est si considérable, qu'en sept cents ans il s'élèvera à 1 degré entier [1].

Il est plus facile de déterminer avec certitude la mesure ou la quantité de ces changements dans le ciel des étoiles fixes (changement dans la position relative des astres lumineux par eux-mêmes) que d'expliquer nettement la cause de ce phénomène. Après même qu'on a déduit ce qui appartient à la précession des équinoxes et à la nutation de l'axe de la terre, comme conséquence de l'action du soleil et de la lune sur le sphéroïde terrestre, après qu'on a déduit encore ce qui appartient à l'aberration de la lumière et à la parallaxe produite par les positions diamétralement opposées qu'occupe la terre dans sa révolution autour du soleil, il reste toujours dans le mouvement annuel des étoiles fixes une quantité appréciable qui est la conséquence de la translation de tout le système solaire dans l'espace, et du mouvement propre réel des étoiles. Il est extrêmement difficile de séparer numériquement ces deux éléments du mouvement propre et du mouvement apparent [2]; on a pu cependant y parvenir en comparant avec soin les directious du mouvement des étoiles isolées, et en considérant que, si toutes les étoiles étaient dans un repos absolu, elles s'éloigneraient, par un effet de perspective, du point vers lequel le soleil dirige sa course. Le résultat final de ces recherches, confirmé par le calcul des probabilités, a été que notre système solaire et les étoiles changent à la fois de place dans l'espace. D'après les excellentes recherches d'Argelander, astronome d'Abo, qui a étendu et notablement perfectionné le travail entrepris par William Herschell et Prévost, le soleil se meut vers la constellation d'Hercule et très-probablement vers un point qui, d'après la combinaison de 537 étoiles, est situé par 257° 49' 7" d'ascension droite (pour l'équinoxe de 1792, 5), et par 28° 49' de déclinaison. Il reste toujours une immense difficulté dans cette classe de recherches: c'est de séparer le mouvement absolu du mouvement relatif, et

[1] Pour se faire une idée de l'espace absolu que représente ici *un degré*, il faut se souvenir que le rayon de la circonférence sur laquelle est pris ce degré est d'une longueur telle qu'il n'est parcouru par la lumière qu'en *neuf ans et un quart*, la vitesse de la lumière étant de 80,000 lieues par seconde. (*Note du Traducteur.*)

[2] C'est-à-dire ce qui est produit par le mouvement du soleil, et ce qui appartient au mouvement des étoiles elles-mêmes. (*Note du Traducteur.*)

de déterminer ce qui appartient exclusivement au système solaire.

Si l'on considère les mouvements propres des étoiles qui ne sont point des effets de perspective, plusieurs de ces mouvements, divisés par groupes, paraissent opposés dans leur direction; du moins les faits jusqu'ici réunis n'autorisent nullement la supposition que toutes les parties de notre couche stellaire, et à plus forte raison de tout l'ensemble des *îles d'étoiles* qui remplissent l'espace, se meuvent autour d'un immense corps central, inconnu, lumineux ou obscur. Une telle hypothèse éveille cependant les sympathies de notre âme, toujours poussée par l'activité de la pensée et l'ardeur de l'imagination à rechercher les dernières et les plus hautes causes de toutes choses. Déjà le philosophe de Stagyre avait énoncé que tout ce qui est mû suppose un moteur, et qu'il faudrait reculer de cause en cause jusqu'à l'infini, s'il n'y avait pas un premier *moteur immobile*.

Les changements de position si variés des divers groupes d'étoiles, je ne dis point les mouvements parallactiques dépendant du changement de position de l'observateur, mais les mouvements réels qui s'opèrent sans interruption dans l'espace, nous manifestent de la manière la plus incontestable, dans une classe de phénomènes, savoir dans le mouvement des *étoiles doubles*, dans la mesure de leurs mouvements lents ou rapides en diverses parties de leur orbite elliptique, l'action des lois de la gravitation, même au delà de notre système solaire, et jusque dans les régions de la création les plus éloignées. La curiosité humaine n'a plus besoin, pour se donner carrière dans ce champ, de s'élancer dans de vagues hypothèses, dans un monde idéal d'analogies indéterminées. Grâce aux progrès des observations et des calculs astronomiques, elle arrive ici sur un terrain solide. Le plus brillant titre de gloire de la science contemporaine est moins encore dans le nombre étonnant (environ 2800 jusqu'en 1837) d'étoiles doubles ou multiples qu'on a vues circulant autour d'un centre de gravité situé en dehors d'elles que dans l'extension donnée à nos connaissances sur les forces primitives de tous les corps du monde, et dans la preuve de la domination universelle des lois de l'attraction. La période de révolutions des étoiles doubles *bicolores* présente les différences les plus extrêmes; elle varie de 43 ans, comme

dans η de la Couronne, jusqu'à plusieurs milliers d'années, comme dans la 66ᵉ de la Baleine, la 38ᵉ des Gémeaux, et la 100ᵉ des Poissons. Depuis les observations d'Herschell, en 1782, le *satellite* le plus proche, dans le système triple de ζ de l'Écrevisse, a déjà accompli plus d'une révolution entière. Par une habile combinaison des changements de distance et des angles de position, on a trouvé les éléments des orbites, et tiré même des conclusions pour la distance absolue des étoiles doubles à la terre, ainsi que pour la comparaison de leur masse avec celle du soleil; mais là, comme notre système solaire, la quantité de matière est-elle l'unique mesure de la force attractive, ou n'est-il point *possible* qu'il y ait aussi des attractions *spécifiques* non proportionnelles à la masse, comme Bessel l'a démontré le premier? C'est là une question dont la solution, comme fait réel, est réservée à l'avenir le plus éloigné.

Si nous comparons, dans la couche lenticulaire à laquelle nous appartenons, notre soleil avec les autres astres appelés étoiles fixes, avec d'autres soleils lumineux par eux-mêmes, quelques-uns d'eux au moins nous ouvrent une voie qui peut nous conduire approximativement, et dans de certaines limites extrêmes, à la connaissance de leur éloignement, de leur volume, de leur masse et de la vitesse du changement de place. En prenant pour unité la distance d'Uranus au soleil, laquelle égale 19 fois celle de la terre au soleil, le corps central de notre système planétaire est éloigné d'α du Centaure de 11900; de la 61ᵉ du Cygne de presque 31300; d'α de la Lyre de 41600 fois la distance d'Uranus. La comparaison du volume du soleil avec le volume des étoiles fixes de première grandeur dépend d'un élément optique extrêmement incertain, savoir le diamètre apparent des étoiles fixes. Si nous supposons avec Herschell que le diamètre apparent d'Arcturus est seulement la 10ᵉ partie d'une seconde, le diamètre réel de cette étoile sera 11 fois plus grand que celui du soleil. La distance de la 61ᵉ du Cygne, que Bessel nous a fait connaître, nous a conduit approximativement à la connaissance de la quantité de parties matérielles que cet astre contient comme étoile double. Quoique, depuis les observations de Bradley, la partie déjà parcourue de l'orbite apparente ne soit point encore assez considérable pour que l'on puisse déterminer avec précision la véritable orbite et son plus grand rayon, cependant il est devenu probable, pour

le grand astronome de Kœnigsberg, que la masse de cette étoile double n'est pas beaucoup plus grande ni plus petite que la moitié de la masse de notre soleil. Ceci est le résultat d'une mesure réelle. Des analogies, fondées sur la masse plus considérable des planètes à satellites de notre système solaire, et sur le fait signalé par Struve qu'il y a six fois plus d'étoiles doubles parmi les étoiles fixes les plus brillantes que parmi les télescopiques, ont suggéré à d'autres astronomes l'idée que la masse du plus grand nombre des étoiles doubles dépasse en moyenne la masse du soleil. Ici il ne faut point espérer de longtemps des résultats généraux. Relativement au mouvement propre dans l'espace, notre soleil appartient, d'après Argelander, à la classe des étoiles fixes à mouvements considérables.

L'aspect du ciel étoilé, la position relative des étoiles et des nébuleuses, la distribution de leurs masses lumineuses, le charme pittoresque de tout le firmament, dépendent également, dans le cours des siècles, du mouvement propre des étoiles et des nébuleuses, de la translation de notre système solaire dans l'espace, de l'apparition des nouvelles étoiles, et de la disparition ou de l'affaiblissement subit de l'intensité lumineuse des anciens astres, enfin et principalement des changements qu'éprouve l'axe terrestre par l'attraction du soleil et de la lune. Les belles étoiles du Centaure et de la Croix-du-Sud deviendront un jour visibles dans nos latitudes septentrionales, tandis que d'autres étoiles (Sirius et la Ceinture d'Orion) s'abaisseront au-dessous de notre horizon. Le point immobile du pôle nord sera successivement indiqué par des étoiles de Céphée (β et α) et du Cygne (δ), jusqu'à ce que, après un intervalle de 12000 ans, Wéga de la Lyre apparaisse comme la plus magnifique de toutes les étoiles polaires possibles. Ces données nous rendent sensible la grandeur des mouvements qui s'accomplissent sans interruption, dans des moments infiniment petits, comme les mouvements d'une éternelle horloge du monde. Imaginons, par un rêve fantastique, que la puissance de nos sens soit surnaturellement élevée jusqu'à l'extrême limite de la vue télescopique ; resserrons dans un instant ce qui est séparé dans la durée par d'immenses intervalles. Tout à coup le repos de l'espace est troublé ; tout s'agite ; nous voyons les innombrables étoiles fixes se mouvoir par groupes comme une fourmilière, dans mille directions ; les nébulosités, comme des nuages cos-

miques, attirent à elles la matière environnante, se condensent, se séparent; la Voie Lactée se brise en certains points et déchire ses voiles; le *mouvement* agit dans chaque point de la voûte céleste, comme sur la surface de la terre, dans les évolutions de l'organisme végétal, qui font sortir du germe les feuilles et les fleurs. Le célèbre botaniste espagnol Cavanilles a eu le premier l'idée de *voir pousser l'herbe*, en dirigeant le *fil micrométrique* horizontal d'un télescope à très-fort grossissement, tantôt sur la pointe d'un bourgeon de bambou, tantôt sur le pédoncule à développement si rapide d'un aloès d'Amérique (*agave Americana*), précisément comme l'astronome observe la culmination d'une étoile au moyen du fil croisé. Dans la vie simultanée de la nature physique, dans le monde organique comme dans le monde sidéral, l'*être*, le *subsister*, le *devenir* sont également liés au *mouvement*.

La *rupture* de la Voie Lactée, dont j'ai fait mention plus haut, demande ici une explication particulière. William Herschell, notre guide vénérable et sûr dans ces espaces du monde, a trouvé par ses jaugeages d'étoiles que la largeur télescopique de la Voie Lactée s'étend de six à sept degrés plus que ne l'indiquent nos cartes du ciel et la lueur stellaire visible à l'œil nu. Les deux *nœuds* brillants, dans lesquels les deux branches de la zone se réunissent dans la région de Céphée et de Cassiopée, ainsi que près du Scorpion et du Sagittaire, paraissent exercer une attraction puissante sur les étoiles voisines; mais entre β et γ du Cygne, dans la région la plus brillante, sur *trois cent trente mille étoiles* qui se trouvent dans une étendue de *cinq degrés*, une moitié se porte d'un côté et l'autre moitié du côté opposé. C'est là qu'Herschell place le point de rupture de la couche. Le nombre des étoiles télescopiques distinctes, sans aucune nébulosité, qui se trouvent dans la Voie Lactée, est estimé à 18 millions. Pour faire comprendre la grandeur de ce nombre, ou plutôt pour le comparer à quelque chose d'analogue, je rappellerai que, depuis la première jusqu'à la sixième grandeur, il n'y a dans tout le ciel que 8000 étoiles visibles à l'œil nu. Au reste, dans le stérile étonnement qu'excitent en nous les grandeurs de nombre ou d'espace, sans rapports avec l'esprit ou la puissance expérimentale de l'homme, les extrêmes en étendue se rencontrent, les corps célestes avec la dernière limite de la vie animale. Un pouce cubique du schiste à

polir (*polirschiefer*) de Billin contient, d'après Ehrenberg, quarante mille millions de carapaces siliceuses de gallionelles.

. . . .

. . . .

Partout où la voûte céleste est sondée avec ces puissants télescopes qui pénètrent les profondeurs de l'espace, on aperçoit des étoiles, ne fût-ce que des télescopiques de la 20ᵉ à la 24ᵉ grandeur, ou des nébulosités lumineuses. Une partie de ces nébulosités se résoudrait probablement en étoiles avec des instruments optiques plus puissants. Selon que notre rétine reçoit l'impression d'un seul point lumineux ou de plusieurs points très-rapprochés, il en résulte, comme l'a montré très-récemment M. Arago, des effets photométriques très-différents, dans l'impression que nous recevons de la lumière. Le nuage cosmique répandu partout en formes déterminées ou indéterminées, produisant de la chaleur par la condensation, modifie probablement la transparence de l'espace, et diminue l'égale intensité de clarté qui devrait exister, d'après Halley et Olbers, si chaque point de la voûte céleste était couvert dans le sens de la profondeur d'une série infinie d'étoiles. L'hypothèse d'une telle accumulation est d'ailleurs contredite par l'observation ; celle-ci nous montre de grandes régions entièrement dépourvues d'étoiles, des *ouvertures dans le ciel*, selon l'expression de William Herschell ; il y en a une dans le Scorpion, large de quatre degrés, une autre dans la cuisse du Sagittaire. Dans le voisinage de ces deux ouvertures, près de leurs bords, se trouvent des nébuleuses résolubles. Celle qui est au bord occidental de l'ouverture du Scorpion est un des amas les plus riches et les plus condensés de petites étoiles dont le ciel est orné. Herschell attribue aussi à l'attraction et à la force agrégative de ces groupes les trous eux-mêmes et les régions dépouillées d'étoiles. « Ce sont des parties de notre couche stellaire, dit-il dans son langage si beau et si animé, qui ont déjà souffert les grands ravages du temps. » Si l'on se représente les étoiles télescopiques situées l'une derrière l'autre comme un tapis étoilé qui couvre toute la voûte apparente du ciel, ces places vides d'étoiles dans le Scorpion et le Sagittaire seront pour moi des tubes par lesquels nos regards plongent dans l'espace le plus lointain. Les couches du tapis sont interrompues ; il peut s'y rencontrer des étoiles, mais elles sont inaccessibles à nos

instruments. La vue des météores ignés avait également conduit l'antiquité à l'idée de fentes et de déchirures (*chasmata*) dans l'enveloppe du ciel ; mais ces fentes n'étaient considérées que comme passagères. Au lieu d'être obscures, elles étaient lumineuses et enflammées, à cause de l'éther embrasé qui apparaissait à travers les fentes. Derham et Huygens lui-même ne paraissent pas éloignés d'expliquer d'une manière semblable la douce lumière des taches nébuleuses.

Si l'on compare les étoiles de première grandeur, qui sont en moyenne plus rapprochées de nous, avec les télescopiques non nébuleuses ; si l'on compare les étoiles nébuleuses avec les nébulosités non résolubles, par exemple avec celle d'Andromède ou avec celles dites nébuleuses planétaires, la considération de distances si différentes, qui se perdent dans l'étendue illimitée de l'espace, nous conduit nécessairement à ce fait : que le monde des phénomènes, et la réalité qui le *soutient*, qui en est la cause, dépendent de la *propagation de la lumière*. La vitesse de cette propagation est, d'après les dernières recherches de Struve, de 41518 milles géographiques par seconde, et, par conséquent, presqu'un million de fois plus grande que la vitesse du son. D'après ce que nous savons, par les mesures de Maclear, Bessel et Struve, sur les parallaxes et les distances de trois étoiles fixes de grandeurs très-différentes (α du Centaure, 61e du Cygne, α de la Lyre), un rayon lumineux a besoin de trois ans, ou de neuf ans et un quart, ou de douze ans, pour arriver de ces corps jusqu'à nous. Or, dans la courte mais mémorable période de 1572 à 1604, depuis Cornélius-Gemma et Ticho jusqu'à Kepler, trois nouvelles étoiles s'allumèrent subitement dans Cassiopée, dans le Cygne et au pied du Sagittaire. Ce phénomène s'est reproduit en 1670 avec des retours périodiques, dans la constellation du Renard. Dans les derniers temps, depuis 1837, sir John Herschell, au cap de Bonne-Espérance, a vu l'éclat de l'étoile η du Navire passer magnifiquement de la deuxième grandeur à la première. Mais ces *événements dans l'espace du monde* appartiennent, dans leur réalité historique, à des temps autres que ceux où la lumière les révèle aux habitants de la terre ; ce sont comme des échos du passé qui arrivent jusqu'à nous. On a dit avec raison qu'à l'aide de nos grands télescopes nous pénétrons à la fois dans l'espace et dans le temps. Nous mesurons l'un par l'autre ; une heure de chemin, pour un rayon lumineux, c'est 148000000 de milles.

Tandis que, dans la théogonie d'Hésiode, les dimensions de l'univers sont exprimées par la chute des corps (l'enclume d'airain ne mit point plus de neuf jours et neuf nuits pour tomber du ciel sur la terre), Herschell le père croyait que la lumière a besoin de presque DEUX MILLIONS D'ANNÉES pour arriver des nébulosités les plus éloignées que pouvait atteindre son réflecteur, de quarante pieds, jusqu'à nous. Beaucoup de choses ont donc cessé d'être depuis longtemps, avant de devenir visibles; beaucoup ont été changées. L'aspect du ciel étoilé nous représente des époques très-différentes et très-éloignées. En vain chercherait-on à abréger la distance qui sépare de nous la vapeur diffuse et blanchâtre des taches nébuleuses, ou les amas d'étoiles d'un feu sombre et comme couvert, en vain diminuerions-nous les milliers d'années par lesquels nous mesurons leur distance; il reste toujours très-vraisemblable que, d'après nos connaissances sur la vitesse de la lumière, celle des astres lointains nous fournit le témoignage sensible le plus ancien de l'existence de la matière. C'est ainsi que, appuyée sur de simples prémisses, la pensée de l'homme s'élève jusqu'aux vues les plus hautes, et plane dans ces régions sublimes d'où elle aperçoit, en des *champs* parsemés de lumière, *les myriades de mondes germer comme le gazon de la nuit* (W. de Humbolt).

De la région des formes célestes, des innombrables enfants d'Uranus, descendons maintenant à l'étroite scène des puissances terrestres, aux enfants de Géa...

AL. DE HUMBOLDT. *Kosmos*... t. I. p. 76—162.

LA SAINT-BARTHÉLEMY

TRADUITE EN AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

DEVANT LA COUR ROYALE DE TOULOUSE,

PAR M. L'AVOCAT GÉNÉRAL LAFITEAU,

Le 6 novembre 1844.

Le Correspondant m'a déjà permis une fois de lui communiquer mes études sur cette funeste époque de notre histoire, et je dois m'excuser d'y revenir. J'avais essayé de démontrer que la plupart des pièces mises au jour dans le cours du siècle dernier étaient ou étrangement mutilées ou impudemment apocryphes ; je ne prévoyais pas que ce triste sujet recevrait bientôt des passions mêmes qui nous entourent un nouvel à-propos. Puisque la malveillance s'obstine, est-ce à nous à reculer? Ne nous sommes-nous pas déjà trop souvent endormis au poste assigné à chacun de nous pour la défense de la vérité? et si nous avons tant de préjugés à combattre à la fois, cela ne vient-il pas de notre négligence à les attaquer corps à corps et jour par jour dès qu'ils se présentent? Combien a-t-il fallu amasser d'erreurs dans les esprits pour qu'un peuple qui doit tant à la religion se soit si violement tourné contre elle! C'est par l'histoire qu'on a commencé l'attaque des vérités qu'on avait besoin de détruire. On nous a trompés plus encore qu'on ne nous a séduits ; je le pense et je le dis avec orgueil. La lutte qui s'établit dans le domaine du passé conserve donc une étroite analogie avec les combats du présent.

Cette conviction me fait réclamer encore une fois la publicité du *Correspondant :* une agression personnelle ne saurait me

convenir plus qu'à lui; mais il ne peut vouloir, plus que moi, décliner une question capitale et déjà engagée dans ce recueil.

M. Lafiteau, avocat général à Toulouse, a prononcé à l'audience de rentrée de sa Cour un discours, publié ensuite sous forme de brochure, contenant la biographie d'un des plus illustres magistrats du XVIe siècle, le président Duranti [1].

L'occasion était belle pour un magistrat d'honorer les véritables et laborieuses qualités de nos antiques parlementaires, de s'en montrer pénétré, d'en pénétrer l'esprit de ses collègues et de ses auditeurs. Malheureusement l'occasion se présentait aussi de jeter une pierre aux lapidés du moment, de flatter de mauvaises passions, et de prêter un aliment de plus aux feuilletons en vogue. Nous avons le regret de dire qu'un membre du ministère public, aussi haut placé que M. Lafiteau, a dédaigné la première de ces tentations pour céder à la seconde.

Laissons-le d'abord exposer son thème :

« Toulouse offre une longue suite d'hommes célèbres dans les fastes judiciaires. Parmi eux il en est un dont le vrai caractère est encore un problème. Il apparaît, brille, s'élève et tombe au milieu des péripéties du XVIe siècle... Investi d'un pouvoir épineux, celui du ministère public, à une époque de transformation sociale, il défend la domination de l'unité romaine et les idées monarchiques; mais, dans l'entraînement d'un zèle aveugle, il frappe les ennemis du Catholicisme et de la royauté avec une inflexible rigueur. Elevé à la première présidence, il veut comprimer le mouvement terrible des masses auxquelles il avait lui-même donné l'impulsion; mais, renversé par le choc des passions populaires, il succombe victime de ses fautes et de ses vertus... Cet avocat distingué et ambitieux, ce magistrat impitoyable, ce fougueux catholique, chacun de vous l'a déjà nommé, c'est Duranti... Ce fut sous le capitoulat de Duranti qne Charles IX visita Toulouse. Soit que Catherine de Médicis voulût se rapprocher de la cour d'Espagne et conférer secrètement avec le duc d'Albe sur l'extermination des sectaires, soit qu'elle finît par comprendre que le meilleur moyen pour dominer tous les partis n'était pas de les diviser, mais de suivre une politique généreuse, elle s'avance dans le Midi en médiatrice... Catherine comprit Duranti; elle vit tout ce que promettait cette fermeté d'âme que rien ne faisait plier; elle voulut se l'attacher en le gratifiant de *l'estat* et office de premier avocat général. »

J'arrête M. Lafiteau sur ce premier point, celui de la préméditation, et l'avertis qu'il ne rencontrera plus parmi les écrivains de notre époque un seul historien sérieux qui accorde encore la moindre autorité à cette vieille fable de complot noué à l'entrevue de Bayonne. De Thou, qui la produisit sur la foi de mauvais libelles espagnols et italiens, la dément presque en même temps qu'il l'avance. Un recueil non suspect en pareil

[1] Toulouse, imprimerie de Douladoure, rue Saint-Rome, 51.

matière, *la Revue des Deux-Mondes*, publiait, il y a quelques mois, un éloquent résumé de la notoriété historique désormais acquise sur ce fait.

« On a souvent accusé la reine-mère, dit la Revue, d'avoir préparé, par deux années de machinations, le crime de la Saint-Barthélemy ; on a prétendu associer un roi de vingt-trois ans à l'horrible préméditation de ce massacre. C'est avoir réussi à calomnier même Catherine... et le Ciel n'a pas permis que la couronne de France reposât jamais sur la tête d'un monstre qui aurait reculé à ce point la limite du crime [1]. »

Et comment la chaleureuse indignation de M. de Carné n'est-elle pas encore celle de tout le monde ? Comment n'a-t-on pu comprendre encore que ce n'est pas dans un intérêt catholique, mais dans un intérêt national, qu'il s'agit de réduire ce crime à sa véritable proportion ? Craint-on qu'il n'en reste pas assez ! Si une école historique avait entrepris de prouver depuis cinquante ans que le massacre du 2 septembre n'appartenait pas immédiatement à ceux qui l'ont ordonné et commis, mais qu'il englobait dans sa vaste solidarité tout le parti constitutionnel, que la pensée en avait été froidement délibérée aux premières séances de la Constituante, entre les membres les plus éminents, y aurait-il assez de cris pour étouffer une telle calomnie du caractère français ? Quoi, s'écrierait-on de toutes parts, n'est-il pas évident que l'exaspération produite par la prise de Longwy et de Verdun a fomenté chez un petit nombre d'hommes l'ivresse du sang, et que, sans la surexcitation de circonstances fortuites, ce qui ne s'excuse point ne pourrait même pas s'expliquer ? Assurément, je n'ai aucune envie d'atténuer les crimes de la Révolution, et je crois salutaire que l'horreur qu'ils inspirent ne soit pas trop hâtivement ou trop artistement effacée ; mais, je le déclare en toute sincérité, si une pareille imposture tendait à s'accréditer, si une pareille injure était infligée à mon pays, ce n'est ni comme royaliste, ni comme révolutionnaire que je m'efforcerais de déchirer cette page monstrueusement impossible, et j'obéirais au plus instinctif, au plus spontané mouvement du cœur. J'obéis au même sentiment lorsque je me suis efforcé de prouver ailleurs et lorsque je maintiens ici l'empire de circonstances analogues dans la Saint-Barthélemy ; quand je prouve que cette horrible nuit n'eut que douze heures de ténèbres, et non cinq ou six ans de durée ; qu'elle couvrit de son ombre

[1] Monographies politiques. Henri IV, par L. de Carné. *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1845.

quelques familiers du Louvre seulement, au lieu d'envelopper sur toute la surface de la France, de l'Italie et de l'Espagne, les sommités du peuple catholique.

Qu'il me soit donc permis de répéter à M. Lafiteau, et à bien d'autres, qu'il ne s'agit ici ni de protestantisme, ni de Catholicisme, qu'il s'agit de probité historique et d'honneur national, que l'envie d'éveiller à propos certaine fantasmagorie aveugle d'une façon étrange ceux qui se permettent, soit nettement, soit par insinuation, ces déplorables récriminations.

Revenons au président Duranti. M. Lafiteau ne s'est pas contenté de nous montrer son prédécesseur sur le siége d'avocat général, compris à première vue par Catherine de Médicis en marche au-devant du duc d'Albe ; mais il nous le montre préparant lui-même d'avance ses coups.

« Dans la fougue de son naturel, dit-il, il ne pardonnait pas à ces convictions timides qui ne savent jamais prendre une résolution décisive, qui préfèrent le retard et les ménagements aux moyens prompts et violents. Le gouverneur du Languedoc joignait à une bravoure et à une franchise chevaleresques un grand esprit de sagesse et de modération. La prudence de Henri de Montmorency contrariait les desseins de Duranti et des autres chefs catholiques; ils résolurent de le perdre en l'accusant de trahison... Nous touchons, Messieurs, à une lamentable catastrophe. L'âme de Duranti va être soumise à une rude épreuve, elle y succombera. La Saint-Barthélemy, à Toulouse, n'est pas une de ces fatales erreurs populaires qu'on s'explique par l'irritation générale, par le fanatisme religieux, et par le soulèvement spontané, irrésistible des masses ; ce n'est pas la justice du peuple qui passe, c'est le crime d'une faction, c'est l'acte de quelques frénétiques entraînés par une farouche politique et de profonds ressentiments.

« On viole le domicile des religionnaires ; on s'empare de ceux qui sont désignés par les meneurs du parti catholique. Les uns sont jetés dans les prisons, les autres renfermés dans les divers monastères. Deux hommes d'une triste célébrité, Delpuech et Madron, furent députés vers le roi pour prendre ses ordres. « Si le massacre n'est pas encore fait, qu'on n'en diffère plus l'exécu- « tion, » telle est la réponse.

« Et aussitôt on transfère tous les prisonniers dans la conciergerie, et le Parlement s'assemble pour statuer sur leur sort. Des esprits exaltés approuvent ce coup d'Etat ; des voix généreuses repoussent cet ordre sanguinaire ; la plupart des magistrats se taisent; mais leur attitude et leur regard témoignent assez que leur conscience n'est point complice. Alors Duranti se lève : « *Vous ferez ce qu'il vous plaira, vous direz ce que bon vous semblera ; quant à moi, je vais exécuter ce que ma charge et mon devoir me commandent.* »

« Le lendemain, au point du jour, quelques sicaires se présentent à la conciergerie, armés de haches et de poignards ; ils se disent envoyés par l'avocat général Duranti, et les portes de la prison s'ouvrent devant eux comme elles s'ouvriraient devant l'exécuteur des arrêts criminels. Ce n'est pas une invasion bruyante, désordonnée, au milieu des clameurs d'une populace furieuse et vindicative ; c'est un massacre froidement organisé.

« Ces cannibales se font amener les prisonniers l'un après l'autre ; ils les égorgent sur les degrés du palais sans autre bruit que le retentissement des armes et les gémissements des victimes, et sans que personne tente de s'opposer

à cette épouvantable boucherie. Ils dépouillent les cadavres, et, tout couverts de sang, ils courent demander aux capitouls leur salaire.

« Toutefois ce n'est pas du point de vue où nous sommes placés, avec nos idées, nos penchants, nos habitudes, qu'il convient d'apprécier la conduite de Duranti, poursuit M. l'avocat général. Pour être équitable, il faut faire la part du temps, des mœurs, des convictions religieuses, de la situation tranchée des partis, des nécessités politiques, et des farouches passions qui, à cette époque, dominaient la société.

« De grandes pensées dirigeaient ces hommes d'élite, expression dure, mais franche, du Catholicisme et de la royauté. Ils luttaient avec persévérance contre une nouvelle doctrine qui remettait en question tout ce que les peuples avaient appris jusque-là à vénérer : Eglise, monarchie, propriété, gouvernement. Ils marchaient avec une infatigable ardeur à la conquête d'un principe, l'unité : communauté religieuse qui embrasse tous les hommes dans un même sentiment de fraternité; prérogative royale qui, en faisant la force morale de la couronne, assure mieux cette stabilité, sans laquelle il n'y a ni ordre ni véritable liberté; centralisation administrative, l'un des plus puissants leviers de la civilisation. » (P. 16.)

Puis, à la fin de son discours, lorsque M. l'avocat général doit retracer à son tour la mort violente de Duranti, il revient à la charge et achève, lui aussi, d'accabler le vieillard expirant.

« Duranti, s'écrie-t-il, sollicite un jugement; il ne croit pas qu'on puisse le condamner sans l'entendre; il veut plaider lui-même sa cause et confondre ses accusateurs. Triste retour des choses de ce monde! Duranti a-t-il le droit de se plaindre d'un déni de justice? N'en a-t-il pas donné l'exemple? Et ne pouvait-on pas lui répondre, comme au chancelier Poyet : *Patere legem quam ipse tulisti?* Qu'il se rappelle le massacre des protestants dans la conciergerie du palais. A-t-il accordé à ces malheureux les sûretés que la loi ne refuse pas aux derniers criminels? Leur a-t-il permis de se défendre? Il les a laissé égorger sans jugement; à son tour il subira le même sort. » (P. 32.)

Enfin, après avoir ainsi traîné sur l'échafaud la majesté de la vieille toge parlementaire, après y avoir associé, par une apologie qu'elles repoussent, l'Eglise, la monarchie, l'unité, la centralisation inspiratrices de tant de forfaits, M. Lafiteau ne veut pas nous laisser suspecter ses autorités ; il indique en note le labeur de ses investigations et les sources de son récit.

« Il est plus aisé de passer sous silence, dit-il, certains actes, ou de les nier, que de les justifier. Des historiographes mercenaires, des apologistes complaisants, des écrivains séduits par leurs propres systèmes se taisent ou contestent que Duranti ait prononcé au Parlement les sinistres paroles que j'ai rapportées et qu'il ait ordonné le massacre.

« Cette difficulté historique exigeait de longues et impartiales investigations; il fallait remonter jusqu'à la source. J'ai consulté les mémoires du temps, ces précieux manuscrits qui sont les matériaux de l'histoire. Les registres du Parlement, ceux de la ville ne fournissent à ce sujet aucun éclaircissement; à peine s'ils mentionnent cette horrible journée. On regrette, mais on comprend ce silence. L'idée d'un tel crime n'était pas entrée dans l'esprit du peuple; son exécution avait jeté la stupeur dans toutes les classes de la société; la responsabilité retombait tout entière sur les meneurs du parti catholique, les puissants du jour; on voulait, s'il était possible, en étouffer le souvenir.

« Mais un auteur contemporain, Jacques Gaches, avocat à Castres, parle, dans les *Mémoires* qu'il a laissés sur les guerres de religion dans le Languedoc, de la participation de Duranti au massacre des prisonniers protestants. Les historiens qui sont venus après lui n'ont fait que reproduire son récit. Gaches était huguenot! Est-ce une raison pour nous défier de son témoignage? L'esprit de secte, je le sais, comme l'esprit de parti, a ses préventions, ses antipathies, ses préférences. Si un écrivain catholique de la même époque démentait celui que je viens de citer, n'aurions-nous pas aussi à nous méfier de ses préjugés? En présence de leurs dires contradictoires, notre conviction pourrait demeurer incertaine. S'il est vrai que les autres chroniques du temps ne corroborent pas la version de Gaches, du moins elles ne prouvent pas le contraire.

« On l'a dit avec raison : *le style c'est l'homme*. Eh bien, la manière dont Gaches raconte, la nature de ses réflexions, les termes dont il se sert en parlant de Duranti, les regrets qu'il donne à sa mort, tout dans ses Mémoires décèle une âme droite et sincère. C'est ainsi que durent l'apprécier les historiens qui firent de nombreux et utiles emprunts à son ouvrage.

« D'ailleurs ce qu'il rapporte n'est que trop vraisemblable. Duranti n'était-il pas l'un des chefs déclarés du parti catholique? N'était-il pas lié par une entière conformité de vues et de principes avec Delpuech et Madron, qui apportèrent l'ordre du roi?

« Si Duranti n'a pas ordonné le massacre, qu'a-t-il fait pour l'empêcher? Est-il intervenu, ainsi que sa charge lui en faisait un devoir, pour prévenir ou arrêter le carnage? Quand l'émeute aurait grondé autour du palais, ne devait-il pas conjurer ou braver l'orage [1]? Les sicaires ne sont qu'au nombre de sept ou huit, et il recule devant eux! Ce n'est pas le courage, c'est la bonne volonté qui lui manque.

« S'il n'a pas autorisé le meurtre, il en poursuivra donc les auteurs et les livrera à la sévérité des lois; car c'est à sa vigilance que sont remis les intérêts de la vindicte publique. Que va-t-il faire? Il laissera le crime impoursuivi. On dit que le chef de ces sicaires, l'étudiant Latour, échappa peu de jours après à la justice humaine pour comparaître devant la justice divine; il aurait été tué par un de ses complices, auquel il refusait sa part du pillage. Mais Lestelle et les autres assassins jouirent d'une scandaleuse impunité. » (P. 17.)

Les réflexions naissent en foule en lisant ces inconcevables doctrines de critique historique, mais il m'est facile de les supprimer pour en venir à un fait qui les efface toutes. M. l'avocat général nous apprend que les registres du Parlement, ceux de la ville, ne fournissent aucun éclaircissement. On regrette, mais on comprend ce silence, dit-il. Eh bien, il y a ici quelque chose que je regrette, mais que je ne comprends pas, c'est cette affirmation ; car les Archives de Toulouse sont précisément très-explicites sur ce sujet, très-circonstanciées, et en contradiction d'un bout à l'autre avec la version de M. Lafiteau.

Je suis obligé d'ajouter que ces pièces ne reposent nullement dans un registre mystérieux ; elles existent aux archives publiques de la ville : vingt feuilles, copiées et certifiées par qui de droit, sont en mes mains, à moi qui écris à deux cents lieues de

[1] M. Lafiteau ne craint-il pas qu'ici M. Plougoulm, son ancien procureur général, ne prenne la parole en faveur de Duranti?

Toulouse, et qui suis parfaitement étranger à cette ville. Il ne sera même pas indifférent à cette discussion de faire connaître comment cela est arrivé ainsi.

J'ai avancé dans l'*Histoire de saint Pie V* (et ces pages mêmes furent insérées il y a un an dans *le Correspondant*) que toute lettre ou pièce quelconque appuyant la préméditation de la Saint-Barthélemy était controuvée, et le plus fréquemment produite dans le cours du XVIII[e] siècle. J'en essayai la démonstration dans ma ville natale, à Angers, et je crois avoir convaincu à cet égard les personnes les plus intéressées à me contredire. Un de mes compatriotes, M. Alexis Chevalier, passant à Toulouse au moment où M. l'avocat général venait de prononcer son discours, eut la bienveillante pensée d'entrer aux archives de la ville pour y juger par lui-même jusqu'à quel point était fondée cette allégation nouvelle, articulée avec tant de gravité. Quelques heures de cette recherche improvisée le rassurèrent complétement. Son aptitude aux travaux historiques, son dévouement à la vérité ne perdront donc rien de leur prix quand j'avouerai que le hasard a pris son parti d'offrir ce que M. l'avocat général aurait dû demander.

Quoi qu'il en soit, après avoir cité M. Lafiteau, j'ouvre maintenant le *registre des délibérations du Capitoul*, n° 4, folio 137.

« Du dernier jour du moys d'aoust, l'an mil cinq cent septante et deux, pardevant, etc., etc.

« En sortant d'ouïr la messe du Sainct-Esperit, dicte et cellebrée en l'église de Sainct-Sernin en Tholose (c'était un dimanche), Messieurs du Capitoul ont receu une lettre missive à eulx envoyée par Monseigneur de Joyeuse, lieutenant général pour le Roy au pays de Languedoc, contenant advertissement que, en la ville de Paris, le jour et feste de saint Barthélemy, vingt-quatriesme dudict moys, l'amyral et tous les chefs de la nouvelle et préthendue religion, qui auroyent peu estre apréhendés en ladicte ville, auroyent estés tués et mis au filet de l'espée, pour une querelle de longue main portée entre Messieurs de Guyse et ledict amyral. Mais pour cella le Roy escrypvoit qu'il ne vouloit que aulcune chose fust attantée ne innovée contre l'édit de la paix. Bien mandoit ledict Mgr de Joyeuse, suivant la vollonté du Roy, que fussent mises gardes ès portes de ladicte ville, avec bastons à feu, et que l'on tinst à ce que aulcune surprinse ne fust faicte par ceulx de ladicte religion sur ladicte ville ny à celles des envyrons. Et pour mieulx sçavoir la vérité du faict, quatre desdicts seigneurs capitouls seroyent allés treuver Monseigneur de Daffis, premier président en la cour. Lequel ayant treuvé dans sa maison, où estoit monsieur Durant [1], advocat général du Roy, par l'advis du sieur président auroyent escrites lettres ès villes de Granade, Verdun, etc., etc., ausquelles auroit esté donné advertissement soy tenir sur leurs gardes et obvyer aux surprinses qui pourroient advenir, et que missent gardes aux portes avec armes le plus modestement que leur seroit possible, *sans rien innover ny attempter sur les personnes.* »

[1] Ainsi l'appelaient ses contemporains. Il était gendre du président Daffis.

Pour l'intelligence de tout ce qui doit suivre et première réhabilitation de Duranti, on doit remarquer que la dépêche de Paris est adressée au Capitoulat et non au Parlement. Voici, en effet, en quels termes M. Lafiteau lui-même, dans une note qui précède ses accusations, constate et définit la juridiction des capitouls.

« Magistrats municipaux, les capitouls jouissaient des droits régaliens. Gouverneurs de la ville, ils avaient le droit d'y lever des troupes et de les commander. Il était interdit aux gens de guerre d'y faire aucune levée, sans leur communiquer les commissions expresses du roi. La police locale leur était exclusivement réservée : ils exerçaient leur juridiction criminelle sur toutes les personnes, sauf l'appel au Parlement, et ils connaissaient, en matière civile, des affaires sommaires; aussi placèrent-ils au frontispice du Capitole cette inscription :

« Hic Themis dat jura civibus. » (Page 8.)

Le 4 septembre 1572, « dans le consistoire de la maison de ville (c'est-à-dire au Capitole), on ordonne l'arrestation des huguenots qui se seront assemblés contre les édicts du Roy, et les admener aux prisons de la justice le plus modestement possible. De mesme est arresté que ceulx ausquels a été commandé tenir l'arrest en leurs maisons seront mus et mis ès couvent tant des Carmes, Jacopins, que aultres de ladicte ville, et les tenir en seureté, quand sera le bon plaisir du Roy et de la Court les demander, *aux fins d'obvier que le peuple ne les offence.* »

Puis, attendu les hostilités qui éclatent à Montauban et autres lieux circonvoisins, entre les partis armés, diverses mesures sont prises pour la clôture des portes et défense de la ville de Toulouse.

« Le sabmedi, septiesme jour du moys de septembre, en délibérant sur la restreinte de ceulx qui ont esté admenés au couvent des Carmes et aultres couvents de Tholose, pour les tenir en seureté jusques à ce que par la Court aultrement en soit ordonné, a esté arresté qu'il sera enjoinct et commandé aux prieurs des couvents des Carmes et Jacobins de incontinant à toute diligence restreindre les prisonniers qui leur ont esté admenés par auctorité de justice, estant de la nouvelle préthendue relligion, et obvier à ce qu'ils ne puissent sortir hors desdicts couvents, à peyne de s'en prendre sur eulx ; et pour obvier à toute ignorance leur sera baillé extraict de la présente dellibération.

« Dudict jour a esté arresté que, à toute dilligence, M. Hector Boyer de Besse, docteur, yra devers Sa Majesté, auquel seront baillées lettres et instructions pour luy porter, et suplier sadicte Majesté commander ce qu'il entend estre suivy pour l'exécution de ses édits; et à icelluy Besse sera baillé pour cependant la somme de cinquante escus d'or sol, en déduction et tant moings de tout ce qui luy sera taxé pour journée en allant, venant et séjournant en ladicte ville de Paris ou en court. »

Donc, ce ne furent pas « deux hommes d'une triste célébrité, Delpuech et Madron, qui furent députés vers le roi. »

Delpuech et Madron n'étant pas envoyés au roi, que devient cette réponse si cruellement laconique rapportée à leur retour? « Si le massacre n'est pas encore fait, qu'on n'en diffère plus l'exécution. »

Mais les Carmes et les Jacobins étaient peu avides de l'office de geôlier qui venait de leur être conféré *par autorité de justice*, et, bien que catholiques apparemment, ils chargent deux de Messieurs du Capitoul, Jehan Suau, docteur en droit, et Jehan Audonnet, de se présenter en leur nom en la court du Parlement, et

« Requerrent lesdicts religieux en estre déchargés ; à l'appui de quoi remontrent lesdicts capitouls que les prisonniers sont continuellement visités de beaucoup de personnes, joinct que le lieu où lesdicts prisonniers sont n'est point asseuré, et duquel par intelligence ou collusion ils pourroyent facillement esvader ; et aussi lesdicts capitouls se plaignent de la despense des gardes, et pour ce que est nécessairement besoing pourvoir à ce que lesdicts prisonniers soyent remués en aultre lieu asseuré ; et, quant à ceulx qui sont audict couvent des Jacobins, il y en a plusieurs qui n'ont de quoi pour payer à la garde, voyre ne pour soy nourrir et entretenir des choses à eulx nécessaires ; et la Court est aussy certiffiée de l'indigence et faulte des denniers communs, tellement que lesdicts capitouls n'ont moyen de faire les fraix nécessaires, et pour ce ils ont advisé d'en communiquer à la Court. »

« La court du Parlement, en ayant dellibérée, ordonne qu'il sera loysible de faire remuer aux prisons de l'archevêché, le plus commodément que faire se pourra, les prisonniers du couvent des Carmes ; quant aux aultres qui sont au couvent des Jacobins, qu'ils demeureront en l'estat ; et, pour le regard de ceulx qui n'auroyent de quoy pour satisfaire aux frais de la garde et à leurs despens, par lesdicts capitouls leur sera pourveu d'aliments et aultres choses nécessaires pour leur entretenement ; et, attendu le notoire deffaut des deniers communs, pourront ausdictes fins lesdicts capitouls faire vendre certains chevaulx qui ont esté saisis, appartenant à aulcungs de la préthendue relligion qui se sont absentés, et lesquels se pourroyent consumer en despenses, et employer le pris qui en proviendra aux frais à ce nécessaires ; et où il ne suspecteroit et soufiroit, pourront aussi faire vendre des bleds et grains qui ont esté et seront saisis, apartenant aux dessus dicts qui se sont absentés, soubs bon et loyal inventaire, en députant pour ladicte vente personnes de fidellité et souffisance requise, et à la charge de rendre le prix desdicts chevaux, bleds et grains à qui apartiendra et quant sera ordonné. Et, quant aux grains et meubles de ceulx de ladicte préthendue relligion qui se seront absentés, s'il y a aulcunes personnes dans leurs maisons et domicilles qui soyent souffizants pour la garde et conservation d'iceulx, seront laissés en leur pouvoir et garde soubs inventaire, et, quant aux maisons où ne y auroit personne de cette quallité, lesdicts capitouls pourront bailler lesdicts meubles et grains, soubs bon et loyal inventaire, à la charge et en mains des aulcungs des voysins ou aultres personnes responsables, pour obvier à la perte et esgarement d'iceulx. »

Ce n'est donc plus le retour de Delpuech et de Madron, et sur la réponse farouche du roi, que les prisonniers sont transférés, c'est tout simplement à la requête des Carmes et Jacobins, et

sur l'appel légal des Capitouls en Parlement. Ce Parlement s'assemble, comme le dit M. Lafiteau, mais ce n'est *pas pour approuver un coup d'Etat;* c'est pour statuer sur le logement et la nourriture des prisonniers, et sur les mesures légales qui doivent accompagner la saisie de quelques chevaux et de leurs blés. Quelle place trouvera-t-on désormais pour ce tableau fantastique : « Des voix généreuses repoussent cet ordre sanguinaire; la plupart des magistrats se taisent, mais leur attitude et leur regard témoignent assez que leur conscience n'est point complice? » Alors Duranti se lève : « Vous ferez ce qu'il vous plaira; quant à moi je vais exécuter ce que ma charge et mon devoir me commandent. » Que devient tout cela mis en regard de la vérité?

Il est également faux que, le lendemain de la translation des prisonniers, quelques sicaires se présentèrent à la conciergerie au nom de l'avocat général Duranti. Les événements ne marchèrent pas si vite, et M. Lafiteau n'est pas encore quitte des archives.

« Le XVIIe du mois de septembre (huit jours par conséquent après la délibération en bonne forme que nous venons de citer), par Monsr Suau, capitoul, a esté enjoinct et commandé à Mrs de Lafont, Taillefer, Jamondi et de Lacu, assesseurs, de incontinent et à toute diligence vaquer à l'audition de tous ceulx de la nouvelle préthendue relligion, qui sont présentement prisonniers, sur les contraventions qu'ils ont commises aux édicts du Roy. »

Ne regrettez-vous pas maintenant, Monsieur l'avocat général, d'avoir dit, en présence de Duranti égorgé par la populace : « Qu'il se rappelle le massacre des protestants : a-t-il accordé à ces malheureux les sûretés que la loi ne refuse pas aux derniers criminels? Il les a laissé égorger sans jugement : à son tour, il subira le même sort. »

« Le XVIIIe jour de septembre a esté représenté comment M. Jehan de Platen, magistrat présidial, est tombé malade, ayant esté depputé commissaire au Capitoulat de la Dalbade, pour faire les inventaires des biens de ceulx de la nouvelle préthendue relligion; à cause de quoy, et pour haster promptement la confection desdicts inventaires, a esté nommé M. François de Camboula, aussi magistrat présidial, auquel sera expédiée commission pour y vacquer. »

Sur ces entrefaites, et à la date du XXVIIe de septembre, les capitouls entrent en contestation avec Mgr de Joyeuse, lieutenant général pour le roi au pays de Languedoc, qui veut contraindre les habitants de la ville à lui payer pour garnison de gens de guerre 2073 livres 7 sols 2 deniers, nonobstant

exemption obtenue par ladite ville, et déclarent en appeler par-devant le roi et messieurs de son conseil privé.

Le IVe jour du moys d'octobre survient un incident en apparence insignifiant, et dont les suites devaient être terribles ; mais l'on verra si ce sont des *hommes d'élite*, leurs *grandes pensées*, le *Catholicisme* et la *royauté* qu'il est permis d'en rendre responsable.

Audit jour IVe d'octobre, dans la maison de ville, comparaît Guillaume Lavaur, tenant l'hôtellerie des Balances. Il déclare loger chez lui un certain Nicolas Mayen, marchand de Flandres, et appartenant à la nouvelle prétendue religion, auquel une compagnie de soldats est venue durant la nuit dérober par force et violence un beau cheval Bayard ; que, dans le même logis, se trouve un coffre de Flandres contenant grosse somme de deniers, qui appartient, comme ils ont ouï dire, à Mgr de Candale ; que, craignant que lesdits soldats reviennent et emportent l'argent, ils requièrent Messieurs du Capitoul de saisir ledit Mayen, marchand de Flandres, et le détenir en prison. Sur ladite remontrance a été arrêté :

« Que les capitouls de la Dorade et de Saint-Etienne, accompagnés de deux assesseurs, iront à l'hôtellerie des Balances ouyr icelui Mayen, après l'avoir ouy le faire admener aux prisons de la ville, et ledit coffre commandé en garde aux sieurs de Valles et de Lavaur, leur faisant inhibition de ne le bailler à personne sans permission de justice. Lequel coffre sera cacheté. Puis est deffendu à toute personne, suivant les deffences faites, de ne sortir de fer, cuivre, ni autres métaux hors la ville de Tholose, souffre, pouldre ny autres choses servant au faict de la guerre sans connoissance de cause et permission de Mrs du Capitoul. »

Mais, dans cette même nuit, un petit nombre de sicaires, sept ou huit, comme le relate fort justement M. Lafiteau, se présentent à la porte des prisons ; leur chef se la fait ouvrir avec le mot du guet, et les prisonniers sont massacrés.

Ce chef, M. Lafiteau le connaît, il se nomme Latour. Se présente-t-il au nom de Duranti? Nullement. Son silence suffirait donc pour anéantir l'accusation. Toutefois, Latour ne s'en tient pas là : il déclare venir au nom de M. le Sénéchal et agir par ses ordres. Et quelles sont ses premières victimes? Un prêtre catholique avec lequel il a procès, et le marchand de Flandre auquel certains soldats ont dérobé son beau cheval Bayard. Le même poignard frappe protestant et catholique. N'en est-ce pas assez pour démontrer jusqu'à l'évidence que ce coup de main fut concerté entre quelques hommes bassement intéressés

au meurtre, et que le reste des prisonniers fut égorgé pour noyer dans le sang les traces de cette vengeance individuelle? Lamentable incident qui se produisit sur tant de points de la France à la même époque, et qui se reproduira partout et à toute époque, chaque fois que les masses seront en fermentation. Pour dissiper l'ombre d'un doute sur le caractère de la Saint-Barthélemy à Toulouse, la ville est livrée au pillage le lendemain du massacre des protestants, et les catholiques sont les premiers à porter plainte pour avoir été dépouillés et maltraités. Notons, en outre, que ce massacre eut lieu le 4 octobre, date que M. Lafiteau ignorait sans doute, puisqu'il ne la donne pas. La Saint-Barthélemy avait été connue à Toulouse le dernier jour d'août; ainsi Duranti, qu'on nous représente comme si impatient du massacre, y aurait mis cinq semaines de réflexion! On conviendra que Catherine de Médicis avait bien perdu sa peine dans son voyage de précaution à Toulouse, et qu'elle avait bien mal *compris celui qu'elle résolut dès lors de s'attacher par l'estat et office d'avocat général.* « Mais enfin, dit M. Lafiteau, si Duranti n'a pas autorisé le meurtre, il en poursuivra les auteurs. Mais non, il laisse le crime *impoursuivi !* » D'abord, M. Lafiteau oublie ici que le reproche ne pourrait s'adresser ni à Duranti en particulier, ni au Parlement en général, et nous oblige à lui rappeler ce qu'il a dit lui-même de la juridiction des capitouls. D'ailleurs, en ce qui concerne Latour, le crime fut peut-être impoursuivi, mais il ne demeura pas impuni; car M. Lafiteau donne lui-même à entendre que Latour fut tué par un de ses complices dans une querelle pour le partage du butin. Quant aux autres assassins, s'ils jouirent d'une scandaleuse impunité, comme l'assure M. Lafiteau, la faute n'en fut pas au pouvoir civil, mais à l'autorité militaire qui fut appelée à défendre la ville, et protégea peut-être quelques-uns des coupables. Voyons, en effet, si le Capitole et le Parlement demeurent dans l'inaction.

Dès le cinquième jour d'octobre, le président Daffis, d'accord avec les capitouls, dépêche un avertissement à Mgr de Joyeuse, et un exprès direct au roi, le sieur Delaporte, docteur et avocat à la Cour, auquel est baillée lettre contenant au long ce qui a été fait en ladite ville de Toulouse.

Puis, le lendemain, sixième jour d'octobre, en présence de nombreuse assemblée, dont tous les membres sont désignés par

leurs noms et qualités, le sénéchal est mandé en la maison de ville :

« Et le sieur de Lardat, capitoul, a remonstré, dressant ses propos audict seigneur de Labastide, sénéchal de Tholose, comment, le jour de hier, ung nommé Latour, escollier et prieur du colliége de Saincte-Catherine, prévenu d'estre le chef et capitaine de ceulx qui ont murtry ceulx de la nouvelle préthendue oppinion, estant dans les prisons dudict Tholose, auroit dict que, ce qu'il avoit faict, il l'auroit faict du sceu et du voulloir tant dudict sieur. sénéchal que de plusieurs aultres seigneurs, et qu'il estoit de la maison et service dudict seigneur sénéchal; le requérant, pour la descharge de M[rs] du Capitoul, ses compaignons, et où le Roy en demanderoit raison pour l'advenir, estre asseuré de la personne dudict de Latour; aultrement en proteste contre ledict sieur de tout inconvénient qui en pourroit venir.

« Après que ledict seigneur sénéchal a entendu le dire dudict Lardat, ledict sieur a remonstré qu'il cognoist ledict de Latour pour l'avoir veu à la guerre en plusieurs lieux, pour le service du Roy, lequel s'est dextrement et fidellement acquicté; pour raison de quoy ledit sieur sénéchal luy a permis l'entrée de sadicte maison; et pour le regard des murtres qui ont esté faicts, ce n'est point le lieu pour en rendre raison, *et n'a poinct esté faict de son sceu ny mandement.* »

« Et, continuant le propos commencé par ledict sieur Lardat, auroit remonstré comment ledict Latour, la nuyct dernier passée, seroit venu à la maison de séans, lequel, portant le mot du guet, auroit faict ouvrir les portes de ladicte maison de ville, ensemble celles des prisons, estant en sa compaignie noble Jehan Brusault, capitaine depputé au Capitoulat de la Pierre, pour la garde de ladite ville, lesquels, entrés dans lesdites prisons, auroyent demandé un prebtre nommé Ginestet, qui estoit collégiat de Saincte-Catherine, lequel avoit procès et différent avec iceluy de Latour, et auroient aussi demandé ung marchant de Flandres, qui, le jour de hier, avoit esté faict prisonnier; lesquels auroyent faict lever du lict, et estant en chemises et pieds nuds, les auroyent menés au pallays de la maison de la ville, et illec tués et murtris; et présentement les prebtres de l'église de la Daurade sont venus requérir le corps dudict Ginestet, prebtre, disant estre catholique et bon chrestien, pour l'ensepvelir et mectre en terre saincte, et que, le jour mesme qu'il fust prisonnier, avoit chanté messe dans ladicte église de la Daurade. Par ainsin plaira au conseil délibérer si l'on doit bailler le corps dudit Ginestet pour estre mis en terre saincte.

« L'aultre point est que, soubs prétexte des murtres qui ont esté comis, tant ledit sieur de Latour que ses adhérants, ont desrobé et pilhé, et continuent encores de *pilher et desrober les maisons des catholiques mesmes*, en une maison d'ung nommé M[e] Jehans Dumas, docteur, demourant au Capitoulat de Sainct-Sernin; ung nommé Ramond Donnadieu, jaulier des prisons du sénéchal, avec plusieurs aultres, seroyent allés à la maison dudict Dumas, qui est catholique, et pour tel déclaré, par sentence de Messieurs du Capitoul, lequel Donnadieu lui en auroit apporté mil ou doutze cents livres en deniers, qui estoyent dans ung coffre, lequel a esté enfoncé, et luy ont pilhé et desrobé tout ce qu'estoit en sadicte maison; si sembleroit bon au conseil de faire enquerir desdicts larcins et pilhaiges, et en faire remontrances à la Court, pour y donner ordre et ycelle suplier de prohiber ledict pilhaige, soit dans la ville ou dehors, et vouloir commander au prévost ou son lieutenant de prendre tous ceulx qu'il trouvera desrobant.

« Aussi a esté arresté que ledict seigneur sénéchal sera prié de vouloir faire assembler la noblesse et gentilhommes de la sénéchaussée pour le service du Roy, pour les faire marcher et coupper chemin auxdits ennemys, de ne offencer ses subjets, et sera faicte criée et proclamation par ladicte ville, portant injonction et commandement aux subjets nobles, tenants fiefs nobles, estants matricullés

ès registres des nobles de ladicte ville, de soy trouver en armes dans troys jours après la publication faicte en Tholose, à peyne d'estre privés de priviléges des nobles et rayés de ladicte matriculle. » (Folios 146, 147 et 148.)

Puis, le huitième jour d'octobre, le capitoul Suau rend compte à la même assemblée des mesures militaires prises d'accord entre M. le premier président, le sénéchal et la compagnie de Mgr le comte de Candale, et demande au conseil « adviser ce qui doit estre respondu auxdicts seigneurs président et sénéchal, afin que la ville ne souffre aulcun intérest, et ne se démeste ni departe d'aulcun de ses priviléges. »

Ainsi, et pour récapituler en peu de mots cette masse de preuves, le nom de Duranti n'est prononcé qu'une seule fois dans ces pièces authentiques, et c'est au premier avertissement de la Saint-Barthélemy parisienne, pour ordonner, de concert avec le premier président Daffis, son beau-père, qu'il ne soit *rien innové ni attenté sur les personnes*. Delpuech, Madron et tout ce qui les concerne, se trouvent démentis en termes exprès[1]. Les assassins sont les artisans de leur propre vengeance; ils se couvrent, non pas du nom de l'avocat général, mais de celui du sénéchal; et le sénéchal interpellé publiquement ne songe, ni lui, ni personne, à invoquer pour sa justification, directement ou indirectement, la solidarité de Duranti. Enfin, pour compléter la réhabilitation des catholiques toulousains, on les compte parmi les victimes, soit du massacre, soit du pillage.

La Ligue suit de près la Saint-Barthélemy. Pouvait-elle être équitablement appréciée par une imagination placée, comme l'est celle de M. Lafiteau, sous le charme du huguenot Gaches? Duranti commence pourtant à être traité avec plus d'égards; toutefois, son caractère ne peut sortir sain et sauf, même des éloges qu'on lui accorde.

Je recommande à tout observateur de notre époque une épreuve curieuse à tenter : c'est de placer un *prétendu* libéral en face de la Ligue. On assiste aussitôt à quelque chose de soudain et de merveilleux comme la conversion de Clovis : l'holocauste de tout ce qu'on adore ne se fait pas attendre. Un peuple alors n'avait pas le droit de défendre sa conscience : les états généraux n'avaient pas le droit de poser des limites à l'action

[1] De Thou parle de Delpuech et Madron (t. VI, p. 419), mais en d'autres termes que M. Lafiteau. Il va sans dire qu'il ne désigne Duranti en quoi que ce soit.

du prince, et toute atteinte directe ou indirecte portée à la prérogative royale la plus absolue est taxée de barbarie. M. Lafiteau rencontrant ce piége pouvait-il l'éviter?

Au commencement de sa biographie, lorsqu'il ne prévoit pas encore les malheurs de si loin, il se plaît à tracer ce tableau des franchises municipales :

« Qui n'a remarqué, Messieurs, l'ascendant que, de tous les temps, exercèrent sur la population toulousaine les officiers municipaux? On le conçoit, ces fonctionnaires émanent d'un principe électif; ils appartiennent à la ville; ses intérêts, ses préjugés sont les leurs; ils s'occupent sans relâche de sa sécurité, de ses besoins, de sa prospérité. Cette communauté d'existence leur donne une influence que ne sauraient obtenir d'autres pouvoirs, qui, placés dans une sphère plus élevée, sont moins à portée d'être appréciés par la multitude. » (Page 9.)

Mais lorsque le duc et le cardinal de Guise, véritables représentants du tiers-état d'alors, sont assassinés à Blois, la population toulousaine s'émeut, le conseil de ville s'assemble et forme un comité de dix-huit membres choisis dans les trois ordres de l'Etat. Le Parlement consent à la formation de ce conseil, à condition que les affaires importantes seront soumises au président. Des conflits inévitables naissent de cette situation équivoque, et M. Lafiteau blâme énergiquement les efforts de Duranti pour arriver à une solution pacifique.

« Fatale et illégale concession! s'écrie-t-il; l'inviolabilité royale ne peut jamais être mise en question; elle est une des lois fondamentales de l'État!!! » (Page 30.)

Ce qui ne l'empêche pas de dire à la dernière page de son discours :

« Ces principes sociaux, ces libertés religieuses et politiques pour lesquelles nos pères luttèrent avec tant d'énergie et qui leur ont coûté tant de sang, nous les possédons : sachons les maintenir. Il est quelquefois plus difficile de conserver que de conquérir. » (Page 35.)

Oui, M. Lafiteau dit vrai : Duranti peut être compté parmi les fondateurs de nos libertés; car, après la religion, rien ne contribue à élever le caractère d'une nation plus qu'une haute et intègre magistrature. Quand ce sacerdoce laïc s'abaisse, la société doit s'alarmer et douter de son avenir.

Aussi ne croirions-nous pas avoir suffisamment réhabilité Duranti en disant ce qu'il n'était pas, sans montrer réellement ce qu'il fut. Comment, à défaut de tout autre document, M. Lafiteau ne s'est-il pas arrêté devant l'autorité imposante de cette vieille renommée? Le président de Thou n'est sans doute pas

banni de la bibliothèque d'un avocat général ou rangé parmi les *historiographes mercenaires ;* de Thou, si préoccupé de la dignité parlementaire, dont toutes les prédilections étaient ailleurs que dans le camp catholique, et dont la voix ne s'élève jamais en leur faveur que pour proclamer l'évidence ; de Thou nous a laissé ce portrait de l'illustre prédécesseur de M. Lafiteau.

« C'était un homme d'une probité digne de nos pères, savant d'ailleurs, qui, à l'imitation du livre *de Divinis Officiis*, écrit par Durandi, évêque de Mende, de la famille duquel le premier président se vantait d'être issu, composa lui-même, sur les cérémonies de l'Eglise, un ouvrage qui n'est pas à mépriser et que Sixte V fit imprimer à Rome à ses dépens après la mort de ce magistrat.

« Duranti, soit pour faire sa cour à Henri, dans l'espérance de devenir un jour premier président du Parlement de Paris, comme ses ennemis le publièrent dans la suite, soit par des principes d'une éducation sainte, qu'il voulut suivre jusqu'à sa mort après en avoir fait la règle de sa conduite pendant ses premières années, montrait autant de zèle pour les intérêts du roi que de haine pour les protestants. Ainsi, dès que, après la mort des Guises, il vit que dans Toulouse tout se disposait à la révolte, il mit en usage tout ce qu'il avait d'autorité dans la ville et de crédit parmi le peuple pour contenir les habitants dans le devoir, et il en était jusqu'alors venu à bout par le moyen des capitouls...

« A la tête était alors Jean Bertrandi, président au Parlement, homme modéré et qui avait beaucoup de vénération pour le premier président. Aussi, voyant que les esprits commençaiant à s'échauffer, que le peuple se rendait en foule aux assemblées de ville sans y être appelé, que la confusion régnait dans les délibérations, et que les mutins osaient déjà se déchaîner hautement contre Duranti, il s'opposa d'abord à ce désordre et imposa hardiment silence à ceux qui parlaient mal à propos de ce magistrat. Mais les séditieux avaient déjà franchi les bornes de l'obéissance, et la fermeté de Bertrandi fit peu d'impression sur eux. Leur défendre de déchirer la réputation des honnêtes gens, c'était, à leur avis, vouloir ôter la liberté des suffrages.

« Pour faire entrer plus aisément le peuple dans le projet sanglant qu'ils méditaient, les zélés répandirent le bruit, le 10 de février, que ce magistrat avait résolu de livrer la ville au maréchal de Matignon. Ces bruits ne manquèrent pas de produire l'effet que les factieux s'étaient proposé. La plus grande partie du peuple s'étant jointe à eux, ils allèrent sur les quatre heures du soir investir le couvent des Dominicains, et ceux qu'on avait chargés de faire la garde aux portes ayant refusé de les leur ouvrir, ils y mirent le feu et les réduisirent en cendres, sans qu'il se présentât personne pour leur résister. En même temps un des gardes se détacha et alla avertir le premier président que le peuple le demandait. Ce magistrat, frappé de cette nouvelle, qui lui annonçait sa mort, se jeta aussitôt à genoux pour recommander son âme à Dieu, et, s'adressant ensuite à son épouse : « Adieu, ma très-chère femme, lui dit-il ; il est temps enfin « de nous séparer. Dans un moment je vais être dépouillé de tous ces biens et « de tous ces honneurs que Dieu nous avait donnés, et mon âme va paraître de- « vant son tribunal redoutable, pure de tous les crimes qu'il plaît à mes enne- « mis de m'imputer. Que ne suis-je aussi innocent de toute autre faute ! C'est à « vous de joindre aujourd'hui vos prières aux miennes pour obtenir de la divine « bonté qu'elle veuille bien me faire miséricorde. Ce qui doit vous consoler dans « cette séparation, c'est que ma conscience ne me reproche pas d'avoir mérité « par aucun forfait la mort à laquelle je suis condamné, ni d'avoir jamais troublé « la paix dont notre union a été suivie. Fasse le Ciel, dont nous viennent les « biens et les maux, que vous trouviez de même, dans le témoignage de votre

« conscience et dans l'espérance d'une vie future plus heureuse que celle-ci,
« de quoi nous affermir contre un si funeste revers. »

« Cependant le premier président, conduit par un de ses gardes, qui eut l'âme assez noire pour vouloir servir à ce ministère infâme, fut livré au peuple par ce scélérat, qui fut même assez impie pour le présenter à cette populace mutinée avec ces mots : *Voilà l'homme.* Le magistrat, de son côté, ne perdit rien en cette occasion de sa fermeté ordinaire, et il demanda hardiment à ceux qui l'environnaient par quel crime il s'était donc attiré la haine qu'ils faisaient éclater contre lui. Cette question jeta la consternation dans l'âme des mutins. La plupart restaient immobiles à l'aspect de ce grand homme pour lequel ils avaient auparavant tant de respect, lorsqu'un de ces séditieux, fendant la presse, perça le cœur de ce vieillard intrépide d'un coup de pistolet; à ce signal, tous les autres se jetèrent sur lui et lui portèrent mille coups. Ensuite ils traînèrent ce cadavre sanglant au travers des rues de la ville et arrivèrent ainsi à la place Saint-Georges, lieu alors destiné à l'exécution des criminels. Là, ne trouvant point de potence, ils dressèrent ce corps sur ses pieds et l'attachèrent, la corde au cou, à la pointe de fer du pilori, tandis que, vis-à-vis de lui, pendait à un infâme poteau le portrait du roi avec cette inscription également insolente et insultante : *Tu as tant aimé ton roi ; jouis présentement de sa vue à ton aise, et meurs avec lui.* Un des domestiques du premier président, qui s'était d'abord battu courageusement pour défendre la vie de son maître, et que les séditieux avaient renfermé dans la prison de l'archevêché, fut assassiné en même temps dans son lit, où il était retenu malade des blessures qu'il avait reçues en cette occasion. Le lendemain un des capitouls, assisté d'un conseiller du Parlement, enleva dans un linceul le corps de Duranti avec le portrait du roi, et le fit porter aux Cordeliers, où il fut inhumé sans pompe et sans oraison funèbre à côté du grand autel...

« Il mourut à l'âge de cinquante-six ans, laissant très-peu de bien, quoiqu'il eût toujours vécu d'une manière très-frugale, ce qui est une preuve infaillible de l'innocence de sa conduite. Il eut pour père un conseiller au Parlement, et fit très-bien ses études; il les acheva si jeune, selon l'usage de cette Université, qu'avant l'âge de dix-sept ans il avait soutenu toutes ses thèses de droit, et s'était attiré pendant trois jours, en cette occasion, l'admiration de tous ses auditeurs. Il fut ensuite avocat au Parlement, et, ayant exercé depuis pendant plusieurs années la charge d'avocat général, il fut fait enfin premier président à la mort de Jean Daffis, son beau-père, décédé huit ans avant lui, après avoir rempli longtemps avec succès cette première place. Du reste il affectionna toujours beaucoup les religieux, et établit à Toulouse deux confréries sous les beaux noms du *Saint-Esprit* et de *la Miséricorde*, dont l'une est chargée de marier de pauvres filles, et l'autre de *consoler les pauvres prisonniers, de les soulager et de leur procurer la liberté.* Il introduisit les Jésuites dans cette ville, y fit venir d'Italie des Capucins, qu'il entretint longtemps à ses propres dépens, jusqu'à ce qu'on eût trouvé un emplacement commode pour les loger, et y institua des confréries de pénitents, malgré bien des oppositions qu'il trouva dans l'exécution de ce dessein. Après tant de preuves de la pureté de sa foi et de sa piété, ce grand homme, dont la conduite était d'ailleurs irréprochable, et qui avait porté sur les fleurs de lis et dans le sanctuaire de la justice des yeux et des mains fermés à la faveur et aux présents, ne put cependant éviter de devenir la victime d'une populace en fureur, soulevée par quelques esprits brouillons qui surent couvrir leur impiété du manteau de la religion. On lui refusa jusqu'aux derniers devoirs, et ce ne fut que trois ans après, lorsque les Toulousains commencèrent à se reconnaître, que le Parlement lui fit faire des obsèques magnifiques où il assista en corps avec tous les autres ordres de la ville. »

Un dernier trait qui peindra mieux que toutes les histoires possibles l'âme de Duranti, c'est la prière qu'il adressait à Dieu

chaque jour depuis qu'il était parvenu aux éminentes charges de son état.

« O Dieu infiniment saint, en qui réside éternellement la plénitude de toute sainteté, accordez à votre serviteur, que votre volonté a placé à la tête du Parlement de cette ville et de toutes les provinces sur lesquelles il étend ses droits, d'achever la course d'ici-bas avec pureté et simplicité de cœur, avec des mœurs justes, intègres, animées de l'esprit de votre sainte religion, afin que dans tout ce que je ferai votre nom soit sanctifié d'une manière éclatante. Je ne veux avoir, Seigneur, d'autre gloire que la vôtre. Je désire que tous les hommes glorifient votre nom sacré et lui rendent toutes sortes d'honneurs et de louanges[1]. »

De Thou ne la cite pas, M. Lafiteau ne l'a point omise. Pourtant elle ne semble pas non plus avoir trouvé grâce devant lui. Il la glisse en note, ajoutant avec une apparente ironie que Duranti l'avait composée pour remercier Dieu de l'avoir élevé à la première présidence. Prétendrait-on diminuer par là l'admiration due à de tels sentiments? Cependant, même à la prendre ainsi, tout homme a droit et bonne grâce à remercier Dieu qui le juge digne d'un grand emploi, quand il n'y cherche que la gloire divine et le service public, quand il ne sollicite, pour achever sa course, que la simplicité de cœur, des mœurs justes et intègres. Les peuples aussi ont des actions de grâces à rendre quand Dieu leur envoie de pareils hommes, et nous souhaitons à perpétuité pour notre pays des légistes et législateurs qui composent ou prononcent souvent de semblables paroles, qui tiennent ainsi leur conscience sous l'œil de Dieu, et ne connaissent pas d'autre brigue que la prière lorsqu'il s'agit de s'élever dans la sphère de leurs attributions!

Aurons-nous achevé notre tâche après avoir lavé la mémoire de Duranti? Non, malheureusement, car l'esprit dans lequel a été conçue la brochure de M. l'avocat général de Toulouse a inspiré plus d'un discours de rentrée des Cours royales, et j'en pourrais citer de curieux échantillons. Je me bornerai à rappeler aux magistrats sous les yeux desquels pourrait tomber cette *rectification* qu'ils sont trop souvent appelés à juger des pamphlets pour ne se pas montrer particulièrement délicats dans tout ce qu'ils livrent à la presse.

En approchant du terme fatal de la carrière de Duranti, M. Lafiteau a dit lui-même :

« On le voit : 93, ce fatal et funeste écart d'un révolution glorieuse, n'a rien innové, il n'a fait que puiser dans les souvenirs historiques. »

[1] Brochure de M. Lafiteau, p. 24.

Elle est donc bien puissante, Monsieur l'avocat général, cette influence des souvenirs historiques ! leur évocation plus ou moins loyale, plus ou moins opportune, ne constitue donc pas seulement une question d'érudit ; elle peut devenir l'acte d'un mauvais citoyen et la source des plus odieuses catastrophes. Un magistrat ne doit-il pas, dans ce populaire enseignement, donner l'exemple du scrupule ? Une audience solennelle de rentrée n'est autre chose que l'inauguration du calme, de la maturité, de la haute équité qui dicteront le lendemain des arrêts à la même assemblée ; l'homme qui a l'honneur d'y porter la parole revêt le beau titre de ministère public. Que ne dirait-on pas si quelques sociétés, dans leurs réunions académiques, si les institutions religieuses à leurs distributions de prix, procédaient annuellement, sous forme de biographies, à l'exhumation des Estienne Pasquier, des Bodin, des Ellies Dupin, dont on veut faire aujourd'hui des Pères de l'Eglise, et si on y affectait, par exemple, de rendre Charpentier et les corps universitaires responsables du meurtre de Ramus? Que de réclamations retentiraient tout à coup ! Nous laisserait-on le droit de rappeler la maxime du chancelier Poyet : *Patere legem quam tulisti?* Nous vivons dans un temps de controverses passablement animées : ceux qu'on y voit remplir l'office de juges, et qui doivent y ambitionner celui de pacificateurs, peuvent-ils auparavant descendre jusqu'au rôle de faux témoin ?

Je n'insiste pas sur ces observations, car j'ai la conviction qu'elles seront appréciées de ceux-là mêmes qu'elles pourraient blesser.

Le vicomte de FALLOUX.

HISTOIRE DE SAINT AUGUSTIN

PAR M. POUJOULAT [1].

La tradition chrétienne n'a pas de plus grand interprète que saint Augustin. Je ne connais pas de figure plus imposante que celle de ce Père, soutenant le poids de toutes les questions, devenant l'arbitre de ses contemporains, le maître de cette école théologique qui fit l'éducation du moyen âge, le docteur de prédilection du XVIIe siècle, où rien de considérable ne se décidait sans lui ni dans la religion ni dans la philosophie ; où son autorité compromise par les interprétations abusives des jansénistes mit en émotion toute l'Eglise. Aujourd'hui les vingt et une éditions de ses œuvres complètes, en dix volumes *in-folio*, couvrent encore les rayons de nos bibliothèques. Mais sauf quelques prêtres savants, peu de lecteurs vont troubler le repos de ces éloquentes pages. Les gens de lettre pensent avoir beaucoup fait s'ils ouvrent *les Confessions* et *la Cité de Dieu*. La vie de saint Augustin, par Le Nain de Tillemont, et l'analyse de ses écrits, par Dom Ceillier, sont encore des lectures trop laborieuses pour la paresse de nos esprits. En revenant à ces fortes études, en montrant qu'elles sont capables d'intéresser un écrivain laïque, de l'occuper, de le charmer, M. Poujoulat donne un utile exemple; il fait mieux, il entraîne après lui le public dont il s'est fait connaître et aimer, et par des chemins nouveaux il le ramène aux pied du vieil évêque africain, qui a des lumières pour les erreurs de tous les temps.

L'*Histoire de saint Augustin* s'ouvre par une vive peinture de l'Afrique chrétienne. Cette terre arrosée du sang de sainte

[1] Paris, Labitte, 3 vol. in-8°.

Félicité, de sainte Perpétue et de tant de martyrs, remuée par le génie de Tertullien et de saint Cyprien, vient de céder enfin à l'Evangile; au milieu du IV[e] siècle elle compte déjà sept cents évêques. Cependant les idoles de Carthage trouvent encore des adorateurs; l'humeur indisciplinée des Africains donne ouverture de toutes parts au schisme et à l'hérésie; ces temps glorieux ont assez de dangers pour susciter un grand homme. C'est alors, en 354, qu'on voit naître dans la petite ville de Tagaste un enfant qui reçut le nom d'Aurélius Augustinus. Tout son caractère éclate de bonne heure dans ces pleurs que lui arrachait Didon au IV[e] volume de *l'Enéide*, et jusque dans cette fureur du jeu et du théâtre qui devait lui coûter un jour tant d'autres larmes. Il faut qu'il passe par les écoles encore toutes païennes des grammairiens et des rhéteurs, pour tomber ensuite dans les assemblées des Manichéens, jusqu'à ce que, subjugué par leurs leçons, il en soit venu à professer la transmigration des âmes, la présence d'une intelligence captive sous l'écorce des arbres, et à croire que la figue pleure quand elle est détachée de la branche qui fut sa mère. A mesure qu'il s'éloigne de Dieu il gagne dans l'admiration des hommes. A vingt et un ans il enseigne l'éloquence au milieu des applaudissements de la foule; bientôt Tagaste, Carthage, l'Afrique n'ont plus d'auditoire digne de lui; son talent cherche une scène plus retentissante, en Italie, dans la ville impériale de Milan : c'est là que l'attend la Providence. Les gémissements de sainte Monique, les leçons de saint Ambroise, la lecture de saint Paul, tous les spectacles du Christianisme sollicitent ce grand cœur. On assiste à ses combats, lorsque ses vanités, ses amis d'autrefois le tirent par son vêtement de chair et lui crient : « *Vous nous quittez donc*, » tandis que sa conscience lui rappelle tant d'hommes et de femmes chastes, et lui dit : « *Quoi ! ne pourras-tu point ce qu'ont pu ceux-ci et celles-là?* » Enfin vient ce jour mémorable (août 386), où, couché sous le figuier de son jardin, au milieu de ses sanglots, il entend comme une voix d'enfant ou de jeune fille qui répète en chantant « *Tolle et lege.* » Et ayant ouvert le livre des épîtres à ces mots : « Ne vivez ni dans les excès du vin, ni dans la débauche, ni dans les voluptés... mais revêtez-vous de Jésus-Christ, » il sentit une lumière de sécurité se répandre dans son cœur, et toutes ses ténèbres s'enfuirent.

Jusqu'ici M. Poujoulat ne pouvait que suivre pas à pas l'admi-

rable récit des *Confessions*, que tous les chrétiens connaissent, mais dont ils ne se lassent jamais [1]. Il y a plus de nouveauté dans l'histoire des six mois de retraite qu'Augustin converti passa à Cassiciacum avec quelques parents et quelques amis devenus ses imitateurs. Rien n'est plus attachant que ces calmes journées partagées entre la prière, l'étude, la promenade sous de beaux ombrages, et de longs entretiens où le jeune orateur, encore tout plein de Platon, de Cicéron, de Virgile, mais déjà inondé des lumières évangéliques, initiait ses auditeurs à ce qu'il nommait une meilleure philosophie. Ils traitaient ensemble de l'ordre providentiel, de la vérité, de la vie bienheureuse. Lorsqu'ils hésitaient à se hasarder dans des voies si nouvelles, saint Augustin leur répétait que, « si les petits s'appliquent à de grandes choses, souvent elles les font devenir grands. » Pendant que les paroles descendaient lentement de ses lèvres (car il était souffrant), un secrétaire les recueillait avec rapidité, et chacune de ces conversations devenait un livre qui nous fait pénétrer dans l'aimable familiarité du maître et des disciples. C'est dans la solitude de Cassiciacum qu'il faut voir le travail rapide de la grâce et du génie ; quand Augustin en sort, il est déjà tout ce que Dieu veut qu'il devienne. Il reçoit le baptême des mains de saint Ambroise et reprend le chemin de l'Afrique ; sa mère meurt à Ostie ; elle le quitte, comme un ange dont il n'a plus besoin sur la terre. Trois ans se passent, et l'ancien rhéteur, l'adepte des Manichéens, le pécheur converti est devenu le chef d'une société de cénobites qui fait l'admiration des Africains. Un jour qu'il entrait dans l'église, le peuple s'est saisi de lui et l'a forcé de recevoir l'ordre sacerdotal ; le vieil évêque d'Hippone lui confie le ministère de la prédication, et bientôt après (395) l'associe à l'épiscopat. Si vous le considérez de près, rien ne paraît plus faible : sa santé ruinée au métier de l'enseignement ne s'est jamais rétablie, son cœur ne tient pas contre la terreur des jugements divins, il ne prend guère la parole devant la multitude sans fondre en larmes. Il faut cependant qu'il soit l'orateur de toutes les conférences publiques où les hérésies succomberont, la lumière des conciles de sa province, l'oracle de l'Occident : car l'Italie attend ses réponses, et saint Paulin de Nole lui envoie le pain des agapes en signe d'union, saint Prosper le prie de confondre les

[1] M. Poujoulat loue avec justice l'excellente traduction des *Confessions* de saint Augustin par M. Moreau.

docteurs téméraires de la Gaule, et du fond de l'Orient saint Jérôme lui écrit : « Votre nom est illustre par tout l'univers. » Au milieu de cette correspondance avec tout ce que la chrétienté a de plus grand, il n'oublie point son peuple; il remplit tous les devoirs de cette magistrature municipale que les lois romaines conféraient aux évêques, affranchissant des esclaves, donnant des tuteurs aux orphelins, écoutant jusqu'au soir les procès des marins et des artisans. Il ne hante les palais des gouverneurs qu'afin de solliciter leur protection pour les catholiques persécutés, ou leur indulgence pour les sectaires punis. Son repos est de prêcher aux pauvres d'Hippone, et ses discours improvisés, tout pénétrés de piété et de tendresse, ravissent les cœurs. Les savants n'y trouvent pas toujours assez d'art, mais les peuples y trouvaient assez d'éloquence quand il les consolait des malheurs de l'empire, quand il arrachait les armes à deux partis prêts à s'égorger, ou lorsque, répondant à ceux qui dès lors, comme souvent depuis, annonçaient la fin prochaine du Christianisme, il s'écriait : « Qu'on vienne donc nous dire : *Cette Eglise a fait son temps, elle a assez vécu, elle est passée.* O paroles impies ! l'Eglise n'existerait plus, parce que vous l'auriez quittée ! Prenez garde que vous allez passer tout à l'heure et qu'elle sera toujours, et sans vous ! »

Il semble que tant de travaux suffiraient pour honorer un épiscopat de trente-cinq ans; et cependant, c'est la moindre partie de la destinée de saint Augustin. Ce qu'il faut écrire et ce qui n'a point effrayé M. Poujoulat, c'est l'histoire de cet esprit laborieux, des recherches qu'il tenta, des luttes qu'il soutint, de ses ouvrages plus nombreux que ses années, et qui furent autant d'événements, non pour lui seulement, mais pour la société chrétienne, attentive à tout ce qui sortait de ses mains. Lui-même, en 428, comptait déjà quatre-vingt-treize traités et deux cent vingt-deux livres sur divers sujets, sans compter plus de deux cents lettres et de quatre cents discours. Le monde invisible a bien peu de questions où le métaphysicien d'Hippone n'ait pénétré avant les plus beaux génies des temps modernes. Ses Soliloques renferment déjà le *Cogito, ergo sum* de Descartes; ses écrits *de Ordine*, *de Vera Religione*, ont frayé la voie de la théodicée chrétienne à saint Anselme, à Leibniz, à Fénelon. Les trois traités *de Immortalitate*, *de Libero Arbitrio* et *de Quantitate animæ*, découvrent tous les fondements de la psychologie.

Mais ces premiers efforts d'Augustin n'étaient que les jeux où sa pensée s'exerçait aux combats théologiques.

Dieu, qui se sert des grandes questions pour développer les grands esprits, avait voulu qu'au V[e] siècle l'Eglise d'Afrique fût occupée de quatre affaires principales. La première était celle du paganisme vaincu, mais encore debout, avec ses temples, avec ses pompes, avec le prestige d'une philosophie, d'une histoire, d'une littérature admirables. Les menaces des lois impériales n'avaient point empêché les idolâtres de Calame (aujourd'hui Ghelma) de célébrer publiquement les fêtes de Flore, de promener leurs orgies autour de la basilique chrétienne, d'y mettre le feu et d'égorger le prêtre. En même temps on annonçait que la folie du Christianisme allait finir avec le quatrième siècle de sa durée; et lorsque, en 410, Alaric força les portes de Rome et la livra au pillage, les païens s'écrièrent que la ville éternelle n'aurait pas succombé si elle avait gardé ses dieux. A ces bruyantes attaques, saint Augustin répondait par la charité, en défendant aux chrétiens de renverser les idoles d'autrui. Il répondait aussi par la science, en détruisant les objections des sophistes dans le traité *de Concordia evangelistarum*. Mais le plus terrible coup porté à la société païenne, celui qui l'atteignait dans ce qu'elle avait de plus fort, dans son histoire, ce fut le livre *de la Cité de Dieu*, qui, en dévoilant la politique de la Providence, expliquait tout le passé par les lois d'une sagesse et d'une justice infinies, et rendait compte des victoires de Rome comme de ses malheurs. Il posait de la sorte ces principes d'histoire universelle que reproduisirent les chroniqueurs du moyen âge, et que Bossuet fixa comme autant de flambeaux pour éclairer toute la suite des temps.

La seconde question qui agitait les esprits était celle du manichéisme : ou plutôt, l'hérésie de Manès ne cachait elle-même qu'un paganisme voilé sous un langage chrétien. Elle empruntait au culte de Zoroastre le dogme des deux puissances éternelles du bien et du mal; elle empruntait à la religion de Boudha la doctrine de l'émanation, de la captivité des âmes dans la nature, et de leur affranchissement par la métempsychose. De ces enseignements sortait la condamnation absolue du mariage, et, le mariage ôté, l'on sait assez ce que la corruption humaine met à sa place. Il semble que saint Augustin n'avait passé par une telle secte que pour en rapporter cette haine

sainte de l'erreur qui devait faire la passion de sa vie. C'est ainsi que, parmi les premiers travaux de sa conversion, je trouve le livre *de Moribus Manichœorum*. Plus tard, les trente-trois livres contre Faustus, le traité *de Bono conjugali*, ses disputes avec Fortunatus, et les conférences où, en présence du peuple d'Hippone assemblé dans l'église, le sectaire Félix, pressé par l'argumentation de l'éloquent évêque, se rendit enfin et anathématisa « Manès et l'esprit séducteur qui fut en lui. »

Si les fables païennes faisaient le fond du système manichéen, une doctrine philosophique, celle de Zénon, revivait dans l'hérésie nouvelle du pélagianisme. Le moine breton Pélage, dont l'austérité avait édifié quelque temps Rome et Jérusalem, professa la toute-puissance de la volonté humaine et nia l'hérédité du péché originel. Longtemps les formules ambiguës, sous lesquelles l'erreur se cachait, tinrent en suspens la prudence du Pape Zozime et des évêques orientaux. Mais le génie d'Augustin veillait pour l'Église. Au premier bruit des opinions nouvelles il avait publié le traité *de Meritis et Remissione peccatorum*. Bientôt après il répondit au livre de Pélage sur la *Nature*, par le traité *de Natura et Gratia*. Il était l'âme de ces conciles de Carthage dont les déclarations, en signalant toute la grandeur du danger, décidèrent enfin la sentence du Siége apostolique et l'adhésion du monde chrétien. Mais une décision si solennelle ne devait point clore le débat. La querelle remplit les dernières années de saint Augustin, et lui arracha successivement ses traités *de Gratia et Peccato originali*, *de Nuptiis et Concupiscentia*, *de Gratia et Libero Arbitrio*, ses livres contre Julien, et tant d'autres écrits où il fixe les mystérieuses limites de la puissance divine et de la liberté humaine avec cette sûreté qui a fait sa principale gloire, et qui lui a mérité le titre de docteur de la grâce en même temps que les hommages de toutes les écoles théologiques.

Pendant que l'évêque d'Hippone soutenait tout l'effort du combat contre les ennemis du dehors, il trouvait la guerre civile au dedans; le schisme des Donatistes mettait en feu toute l'Afrique. La dureté du caractère africain avait éclaté, dès le temps des persécutions, par l'impitoyable doctrine de Tertullien qui ne laissait pas d'espoir de pardon aux apostats. Les Donatistes blâmèrent l'Eglise de recevoir dans sa communion des

clercs accusés d'avoir livré l'Ecriture aux persécuteurs. Ils se séparèrent d'elle, se déclarèreut les seuls héritiers des martyrs, installèrent des évêques de leur choix dans quatre cents villes, soulevèrent les campagnes, et armèrent des bandes de paysans furieux pour incendier les sanctuaires catholiques, tuer les prêtres, disperser les fidèles. Les lois impériales n'avaient rien pu contre ces excès. Augustin lui-même, épié par les fanatiques, était tombé dans leurs mains; il en sortit chargé de coups, mais pressé d'une pitié infinie pour ces hommes égarés. C'est alors qu'on le voit redoubler d'instances pour suspendre l'exécution de la peine de mort prononcée par le magistrat contre les Donatistes. Il veut les vaincre par d'autres armes. Il avait composé un psaume populaire dont les versets rimés plaisaient aux oreilles de la multitude et résumaient les erreurs des schismaques. Il les avait combattus dans son traité *de Baptismo*, dans ses réponses à Parménien et à trois autres de leurs faux docteurs. En 411, il soutint seul le poids de la discussion dans la conférence de Carthage, où deux cent soixante-dix-neuf évêques donatistes demeurèrent confondus. Le schisme en sortit humilié, mais implacable. On s'en aperçut bientôt après (428-431). Les sectaires allèrent au-devant de Genseric et de ses Vandales, et reçurent comme des libérateurs ces Barbares qui devaient précipiter la ruine de l'Afrique chrétienne. Dieu épargna le grand cœur de saint Augustin et ne lui laissa voir que le commencement de ces malheurs. Les Vandales pressaient depuis huit mois le siége d'Hippone. Le vieil évêque en pleurs avait demandé au Ciel la délivrance de sa ville épiscopale, la résignation, ou la mort. Il mourut le 28 août de l'année 430.

Ainsi, l'histoire de saint Augustin est celle même de la théologie, la plus délaissée aujourd'hui de toutes les sciences, mais la plus impérissable : car Dieu a des secrets tout-puissants pour forcer tôt ou tard les hommes à s'occuper de lui. La société ne peut pas échapper longtemps à ces questions religieuses qui la poursuivent, qui la tourmentent, mais qui la fécondent, dont l'étude donne tant de solidité aux esprits, tant de soutien aux volontés. La théologie a fait trois grands siècles de notre histoire : celui de Charlemagne, celui de saint Louis, celui de Louis XIV. Elle peut beaucoup pour le nôtre. C'est à elle que M. Poujoulat veut ramener ses lecteurs, et voilà pourquoi il a écrit les annales des controverses soutenues par

saint Augustin en analysant page par page ses principaux écrits, en suivant l'ordre des temps, avec une scrupuleuse exactitude, avec une foi vive, avec une orthodoxie que M. l'archevêque de Paris a honorée de son approbation publique.

On a reproché au livre de M. Poujoulat ce qu'on reproche à toutes les œuvres chrétiennes : on n'y a pas trouvé d'indépendance. Je ne sais rien de plus honorable que ce grief. Je ne connais pas d'écrivain qui ne dépende de ce qu'il croit, de ce qu'il veut, de ce qui l'entoure ; je n'en connais pas qui soit devenu grand sans une grande passion, sans une grande conviction ; je n'en vois point qui se soit immortalisé sans avoir servi une cause qui ne fût pas la sienne, mais celle d'un peuple, d'une civilisation, d'une doctrine. Les gens de lettres chrétiens ne se vantent point de cette sorte d'indépendance qui se réduirait à ne rien savoir, à ne rien aimer. Ils s'honorent d'être les serviteurs volontaires d'une vérité plus vieille qu'eux, plus forte qu'eux, à laquelle ils se sont librement rendus ; ils n'y trouvent point d'esclavage ; ils y trouvent une obligation plus étroite de n'éviter aucune lumière, de ne reculer devant aucune recherche. M. Poujoulat a montré comment il entendait ses devoirs en lisant d'un bout à l'autre les dix volumes in-folio des œuvres de saint Augustin. Mais nous qui sommes exigeants avec nos amis, nous regrettons qu'il n'ait pas encore ajouté à ce travail, en embrassant toute la scène théologique du V[e] siècle, en faisant paraître autour de son héros ceux qui partagèrent avec lui les fatigues de la défense et de l'attaque, en étudiant plus profondément les doctrines vaincues, pour mieux dévoiler tout le péril, et par conséquent tout l'intérêt de la lutte et toute sa grandeur. Les saints ne meurent pas comme les autres hommes. Le jour de leur mort, que les agiographes appellent *natalis dies*, commence pour eux une nouvelle vie, non-seulement dans le ciel qui les reçoit, mais sur la terre où on les invoque. Nous aurions aimé que l'historien de saint Augustin eût complété le récit de sa vie mortelle par l'histoire de son autorité dans les écoles, de son esprit perpétué dans l'ordre religieux qui porte son nom, et de son culte sur les autels. M. Poujoulat a rempli une partie de ces vœux quand il a visité les lieux où le saint docteur a vécu. Après le tableau des belles chrétientés d'Afrique poussées à leur ruine par le schisme, l'hérésie et l'invasion, on aime à les voir renaître après

tant de siècles à l'ombre des armes de la France. Rien n'est plus imposant que la translation de la relique de saint Augustin aux ruines d'Hippone, que les sept évêques français rapportant ces restes en triomphe sur la colline de Bone, au milieu des hommages d'une armée glorieuse, au milieu des respects des Arabes, qui ont gardé la mémoire confuse du serviteur de Dieu, et qui l'appellent encore *Roumi-Kébir*, le Grand-Chrétien [1].

M. Poujoulat n'a oublié ni ses premières habitudes ni ses premiers lecteurs. Il a voulu que son travail fût à la fois savant et littéraire. On désirerait peut-être qu'un homme de ce mérite ne se crût pas obligé de sacrifier quelquefois au goût d'une école dont nous voyons le déclin. Mais on est heureux de trouver chez lui une éloquence chaleureuse qui ne sait pas raconter de grandes choses sans s'élever et s'émouvoir. Lorsque, arrivé au terme du troisième volume, l'historien prend congé de son sujet, on aime à le voir troublé de cette séparation, on partage la tristesse de ces éloquents adieux. « Je vais quitter un « ami sublime et bon avec qui, depuis longtemps, je conver- « sais. Mes jours et souvent mes nuits se passaient à écouter « saint Augustin, à interroger son génie, à le suivre dans la di- « versité de ses pensées et de ses soins ; je m'étais fait son « contemporain, son disciple, le témoin de ses travaux et de « ses vertus, le compagnon de tous ses pas en ce monde; et « voilà que, d'année en année, de labeurs en labeurs, de com- « bats en combats, j'ai vu ce grand homme descendre dans la « tombe ou plutôt monter vers Dieu!... Et, comme les hommes « de Galilée après l'ascension du divin Maître, je me tiens de- « bout sur la montagne et je cherche saint Augustin dans le « ciel. De tous les maîtres de la science religieuse, l'évêque « d'Hippone est celui qui m'a fait le mieux comprendre le « Christianisme, qui m'a introduit le plus avant dans le monde « invisible. La reconnaissance a quelquefois élevé des monu- « ments; mes mains sont trop faibles pour bâtir des pyramides ; « tout ce que j'ai pu faire, c'est de graver sur une pierre, fra- « gile comme mes jours, le grand nom de saint Augustin en sou- « venir du bien que j'en ai reçu. »

A.-F. OZANAM.

[1] Ce beau récit est dû à M. l'abbé Sibour. Parmi les éclaircissements instructifs que M. Poujoulat a joints à son livre, nous citerons aussi la notice de M. l'abbé Vazillier sur Cherchell, et le mémoire de M. Cavette sur les martyrs de Constantine.

CORRESPONDANCE.

Notre numéro du 10 juin contenait une appréciation de l'*Histoire des Sciences de l'Organisation*, par MM. de Blainville et Maupied. M. Maupied nous ayant manifesté le désir de voir insérer sa réponse aux critiques de notre collaborateur, nous nous faisons un devoir d'accéder à ce vœu. Voici cette réponse :

Chose singulière, et qui ne doit pourtant point étonner : c'est qu'il y a dans l'état des esprits, à presque toutes les époques, surtout dans les temps de malaise, des opinions extrêmes et opposées qui frappent tout ce qui ne se range pas sous leur drapeau ; elles ne connaissent ni les tempéraments ni la modération que la vérité chérit. M. de Blainville et moi nous nous trouvons en ce moment précisément en butte à ces opinions extrêmes ; d'une part, le matérialisme nous a accusé de le trahir et de faire reculer sa prétendue philosophie de plus de dix ans ; le *Journal protestant Allemand*, la *Gazette d'Augsbourg*, dans le supplément à son numéro du 29 mai, nous accuse de travailler uniquement en faveur du Catholicisme romain, et de soutenir la Papauté contre M. Libri, qui avait si bien prouvé, dit ce journal, que le gouvernement des Papes avait éteint les sciences ; enfin voici des métaphysiciens, faisant profession de Catholicisme, qui nous accusent de servir le matérialisme, lequel, à son tour, nous renie et nous repousse. Nous en concluons que nous ne sommes ni matérialistes, ni protestants, ni métaphysiciens exclusifs.

La science et le caractère de M. de Blainville sont trop élevés pour lui permettre de descendre à une guerre de critique. Je n'y descendrais pas non plus si le caractère sacré dont je suis revêtu, si les encouragements que j'ai reçus de plusieurs évêques, et d'un grand nombre de savants catholiques, ne me faisaient un devoir rigoureux de repousser l'accusation de fournir des armes au matérialisme, lorsque tous mes travaux ont été consacrés à le combattre.

En rapprochant le titre et l'épigraphe de l'*Histoire des Sciences* du nom de ses auteurs, M. P. conclut : « M. le professeur de Blainville et M. l'abbé « Maupied, pleins des faits de la science et des richesses de l'érudition, « animés des meilleures intentions envers le Christianisme, n'entendent « peut-être très-sainement ni la philosophie en elle-même, ni son application à la science, ni les rapports de l'une et de l'autre avec la religion. « *Cette accusation est grave ;* il serait *indispensable* de la justifier ; MAIS cette

« justification demanderait tout un ouvrage. Je dois me borner à indiquer « le plan du livre, *s'il en a un*, et la suite des choses dont il est formé. »

Puisque M. P. reconnaît que son accusation est *grave*, et qu'il serait *indispensable* de la justifier, pourquoi ne le fait-il pas? La vérité et la justice semblaient l'exiger. Une accusation qu'on ne peut justifier, fût-elle vraie d'ailleurs, ne doit point être émise à la légère, surtout quand il s'agit d'une accusation GRAVE. M. P. aurait peut-être mieux servi la vérité en composant contre nous un ouvrage où son accusation eût été appuyée, et où il eût prouvé qu'il entendait la philosophie et la science, ainsi que leurs rapports avec la religion, autrement que nous. Dans l'impossibilité de faire un ouvrage, M. P. aurait au moins pu donner les principales raisons de son accusation.

Il prétend ne pas reconnaître de plan à notre livre, et immédiatement après il ajoute : « Quant à sa doctrine générale, elle est renfermée *tout en-* « *tière*, comme je l'ai dit, dans son titre et dans son épigraphe. » Nous avions cru jusqu'ici qu'un plan logique et rigoureusement développé était la condition nécessaire pour pouvoir renfermer *tout entière*, dans son titre et dans son épigraphe, la doctrine générale d'un livre. Du reste nous acceptons, car telle a été notre pensée, que le titre et l'épigraphe de l'*Histoire des Sciences* en renferment toute la doctrine; nous essaierons de le prouver en exposant notre manière d'entendre la philosophie, son application à la science, et les rapports de l'une et de l'autre avec la religion.

« On ne devrait, continue M. P., qu'applaudir au projet qui consisterait « à présenter *une histoire des sciences de l'organisation comme un accessoire*, « ou, si on veut même, *comme un complément de la philosophie*; mais COMME « SA BASE, cela devient difficile à excuser chez un savant distingué qui « veut consacrer sa science au service du Christianisme, et chez un prê- « tre qui consacre à ce savant sa plume et ses veilles laborieuses. (Je ne « consacre ma plume et mes veilles qu'à la vérité.) Les sciences de l'or- « ganisation base de la philosophie! Mais que prétend donc le matéria- « lisme? (Tout le contraire de ce que nous avons enseigné.) Que l'organi- « sation est le principe de la pensée, ou, ce qui revient au même, que « l'intelligence et la volonté sont des propriétés de l'*organisation*; que celle- « ci est, par conséquent, l'homme tout entier; enfin que, puisque la con- « naissance de l'homme, le *nosce teipsum*, sont l'objet de la philosophie, « celle-ci a, par conséquent, sa base dans la science de l'organisation. Le « matérialisme est donc parfaitement d'accord, sinon avec ce que pense, « du moins avec ce que déclarent MM. de Blainville et Maupied. »

Ce raisonnement ressemble à celui-ci : Moïse commence la Genèse par raconter en détail la création du monde, afin d'apprendre aux Juifs la puissance du seul vrai Dieu, auteur de leur religion; il part à chaque instant de cette grande preuve pour motiver sa loi sainte; il fait de la création et de l'harmonie du monde comme la base principale de tout son enseignement. Les Pères et les docteurs de l'Eglise ont aussi posé l'existence et l'harmonie de l'univers, et de tous les êtres qu'ils renferment, comme la preuve démonstrative de la toute-puissance divine, comme la base et le point de départ de toute leur philosophie. Les théologiens posent aussi le dogme d'un Dieu créateur comme la base et le point de départ des autres

vérités qu'ils démontrent. Bossuet, donnant pour but à la philosophie la *connaissance de Dieu et de soi-même*, a écrit un admirable livre dans lequel il établit la connaissance de Dieu et de soi-même sur l'*organisation* humaine. Quoi ! l'organisation base de la connaissance de Dieu et de soi-même ? « Oui, dit Bossuet, parce que ce n'est pas connaître Dieu que de « ne pas connaître la création, et qu'il se fait connaître dans la création de « l'âme et du corps et dans leur union. » Mais alors que prétendent donc les matérialistes ? Ce qu'ils prétendent, c'est que l'*organisation* est tout l'homme, que le monde est éternel et se gouverne par ses propres lois, et que la connaissance de l'organisation et des lois du monde est la seule base de la philosophie. Le matérialisme est donc parfaitement d'accord, sinon avec ce que pensent, du moins avec ce que déclarent Moïse, les Pères et docteurs de l'Eglise, les théologiens et Bossuet.

Quoi ! parce que les matérialistes ont mal compris l'homme, qu'ils ont fait mentir les sciences de l'organisation, il ne sera plus permis de recueillir les grandes vérités que proclameut ces sciences ni d'étudier l'homme ? Parce qu'ils ont chassé Dieu du temple qu'il s'était bâti dans la création de ce monde, il ne sera plus permis d'y revenir, avec saint Paul, adorer le Dieu qui s'y est manifesté aux nations. « En effet, dit l'Apôtre, les perfec-« tions invisibles de Dieu, son éternelle puissance et sa divinité sont de-« venues visibles depuis la création du monde par la connaissance que ces « ouvrages nous en donnent; en sorte qu'ils sont inexcusables, parce « qu'ayant connu Dieu ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont « point rendu grâces. » Et remarquons bien que l'Apôtre ne parle d'autre connaissance de Dieu pour les païens que de celle des ouvrages de la création. Elle est donc ici non-seulement la base de la philosophie, mais toute la science qui les rend inexcusables. Ah ! craignons aussi d'être inexcusables, comme ne l'ont que trop été bien des défenseurs de la religion, en dédaignant les œuvres de Dieu pour mettre leurs faibles conceptions à la place.

Nous avons prouvé dans l'*Histoire des Sciences* que toujours l'Eglise avait accueilli et encouragé les sciences ; que les Pères et les docteurs avaient appelé et dû appeler les sciences naturelles, ou, si l'on aime mieux, de l'*organisation*, comme l'une des bases des démonstrations théologiques. L'*Hexaéméron* de saint Basile est une belle théologie prouvée par les sciences naturelles de son temps ; il en est de même de l'*Hexaëmeron* de saint Ambroise. Les homélies quadragésimales de saint Jean-Chrysostôme sont un admirable traité de physique sacrée, et ce grand docteur a donné une magnifique preuve du mystère de l'Eucharistie tirée des sciences de l'organisation. Némésius, évêque d'Emèse, avait aussi fondé sa philosophie sur les sciences de l'organisation. Albert-le-Grand, le maître de saint Thomas, avait encore donné pour appui à la philosophie et à la théologie les sciences de l'organisation. Ce fut la Réforme qui brisa ces liens entre les sciences et la théologie, et dès lors les sciences de l'organisation devinrent, entre des mains inhabiles, des moyens de nier Dieu, tout le contraire de leur nature et de leur destinée, au point qu'un naturaliste, un organologiste a été et est malheureusement l'équivalent encore d'un matérialiste aux yeux d'un grand nombre, qui prennent en horreur l'étude des œuvres de Dieu et se rendent inexcusables en n'y puisant pas la vérité que Dieu y a

mise. C'est dans le but de dissiper ces préjugés malheureux, et de rendre à la théologie ce que saint Paul, ce que les Pères et les docteurs de l'Église lui donnaient comme appui, que nous avons entrepris l'histoire des sciences de l'*organisation comme base de la philosophie*, expressions qui ont soulevé contre nous des préjugés que nous croyons avoir démontré, par l'histoire même de la science, être illégitimes [1].

En effet, l'esprit humain ne peut connaître que ce qui est ; or, Dieu, le monde créé et l'homme sont les trois termes du grand syllogisme fondamental en dehors duquel rien ne peut être connu, parce qu'il n'y a rien. Toutes les connaissances que l'homme peut acquérir sont nécessairement des développements des trois termes de ce syllogisme fondamental. Comme il y a des rapports nécessaires entre les créatures et le Créateur, et des rapports nécessaires entre les créatures elles-mêmes, il y a aussi un enchaînement nécessaire entre les diverses branches des connaissances humaines qui ne peuvent être que la conception plus ou moins parfaite de ce qui est. En créant le monde, Dieu n'a pu se proposer d'autre but que de faire connaître sa puissance et ses infinies perfections ; c'est en effet ce qu'enseigne saint Paul. Par la révélation, qui est le complément, le perfectionnement de la création, Dieu s'est fait connaître plus pleinement encore par sa parole. Or il ne peut y avoir désaccord entre Dieu créant et Dieu se révélant, ni par conséquent entre la connaissance de Dieu par ses œuvres et la connaissance de Dieu par sa parole. S'il y a contradiction entre les sciences humaines et la vérité révélée, c'est une preuve que les sciences humaines se sont trompées dans leurs investigations, qu'elles n'ont pas aperçu les vraies lois des êtres et qu'elles doivent recommencer leurs recherches. Car c'est une grave erreur de croire que l'esprit de l'homme puisse inventer et créer sa science ; il ne peut que découvrir les phénomènes et les lois qui existaient avant qu'il les connût.

De ces principes incontestables nous devons conclure, avec M. de Blainville (Introduct., p. XIX), que « la science n'est générale ou complète que « lorsqu'elle comprend les sciences particulières qui ont trait au monde « et celles qui ont trait à l'homme, envisagé physiquement, intellectuellement, moralement et religieusement. Et comme la science et la philosophie sont une même chose, comme l'a dit Platon, et comme l'indique « l'étymologie des noms *scientia* et *sapientia*, tirés des mots *scire* et *sapere*, « on voit que la sagesse n'est véritablement que la science poussée jusqu'au principe du devoir et de la vertu. D'où la définition de la philosophie donnée par Platon, la connaissance des choses divines et humaines, est la seule vraie, puisqu'elle comprend l'homme dans ses rapports « avec le monde, avec lui-même, c'est-à-dire avec la société et avec Dieu. » Voilà notre manière d'entendre la philosophie et son application à la science ; nous laissons à juger au lecteur si elle est *très-saine*.

« Mais alors, continue M. de Blainville, qui ne voit que la science de la

[1] M. de Blainville avait fait son cours dans le but unique de démontrer les principes de la science par son histoire même; croyant trouver dans ce cours une thèse favorable à la démonstration théologique, j'entrepris l'histoire des sciences pour montrer aux théologiens tout l'appui que leur apportent les principes de la science, tels que les expose et les assure M. de Blainville.

« sagesse, ou la philosophie et la religion, quand la première est estimée « et envisagée ce qu'elle *est réellement*, et que l'autre est la religion chré- « tienne, ne font véritablement qu'une seule et même chose, la science, « comprenant le monde, l'homme et Dieu en eux-mêmes et dans leurs rap- « ports ; ayant le même but, l'établissement des principes de la société ; « l'une obtenue par la raison, c'est-à-dire par la démonstration *a poste- « riori* ; l'autre par le sentiment ou la foi à la révélation divine *a priori*. En « sorte que l'homme qui a le bonheur d'avoir la foi dans la religion chré- « tienne, envisagée comme base de la société humaine, est absolument au « même point, en philosophie, que celui qui a parcouru péniblement tou- « tes les longues routes de la démonstration pour y arriver... et par la foi « l'homme le plus simple atteint ici-bas le but aussi certainement que le « philosophe le plus consommé et beaucoup mieux dans la vie à venir. »

Pour bien saisir ce qui précède, il faut se souvenir que la science, c'est Dieu même : *Ego sum via, veritas et vita ; hoc est autem vita æterna : ut cognoscant te, solum Deum verum, et quem misisti Jesum-Christum*. Sans doute le monde physique, les êtres créés ne sont pas la science, mais leur connaissance véritable conduit à la science ; la religion n'est pas non plus une science ; c'est la loi souveraine de l'homme, c'est un fait divin et humain tout à la fois ; la théologie en donne la connaissance. Mais de même qu'il y avait des êtres organisés avant qu'il y eût une science de l'organisation, la religion aussi a dû exister avant qu'il y eût une science théologique. Les dogmes de la foi sont révélés de Dieu ; mais il appartient à la raison humaine de constater et de prouver leur révélation. Prétendre avec M. P. que « la théologie positive n'a rien trouvé, et qu'elle a tout reçu « d'en haut surnaturellement, » c'est confondre la foi avec la théologie, la révélation avec ses preuves ; exclure ainsi la raison de la théologie, ce serait tomber dans une erreur condamnée par l'Eglise. Il faut bien prendre garde de trancher trop facilement dans des matières aussi importantes, qui ne dépassent pourtant pas les premières notions de la théologie. M. P. pense que le rôle de la philosophie est de toujours chercher sans trouver, par conséquent d'être inutile et vaine ; c'est la doctrine exagérée des éclectiques, que nous repoussons de toutes nos forces ; nous, au contraire, nous posons en principe que toutes les sciences qui constituent la sagesse ou la vraie philosophie s'enchaînent, et que les progrès des unes dépendent des progrès des autres. Par là, nous sommes conduits logiquement à prouver, par l'histoire même, que la philosophie n'a pu être complète qu'en acceptant les faits révélés ; qu'elle n'a pu arriver à connaître l'homme et ses devoirs que par l'introduction de la religion chrétienne nécessairement révélée (p. 10 et suiv. ; p. 578 et suiv. du t. II). La religion chrétienne est un grand fait, une grande loi que la philosophie ne peut négliger sous peine d'être arrêtée dans ses progrès. C'est au fond la même thèse que l'illustre archevêque de Paris a si admirablement développée dans son *Introduction philosophique à l'étude du Christianisme*. Seulement nous avons envisagé la question scientifique, et nous sommes très-heureux de nous rencontrer avec notre archevêque, juge légitime de la doctrine pour nous.

La philosophie et la théologie sont donc une même chose par leur but, mais elles diffèrent par les moyens de l'atteindre. La théologie a comme

moyen la connaissance des œuvres de Dieu et la divine autorité de sa parole. La philosophie n'a pour moyen que l'étude des œuvres de Dieu, et elle ne saurait être complète qu'en acceptant ce que lui donne la théologie.

Parmi les œuvres de Dieu, quelles sont celles qui peuvent mieux servir la philosophie? Nous croyons que ce sont les êtres organisés; mais par être organisé nous n'entendons pas et l'on ne peut entendre un cadavre, ni par conséquent par science de l'organisation la simple anatomie, comme M. P. Pour nous, comme pour tous les naturalistes philosophes, les êtres organisés sont les êtres composés d'organes auxquels des fonctions et des facultés diverses sont attachées, les êtres ayant des rapports nécessaires avec le monde, avec les autres êtres qui les entourent, et avec Dieu, au moins comme leur cause et leur conservateur. En un mot, nous entendons par êtres organisés les êtres naturels considérés dans l'ensemble de leurs organes, dans les actes qu'ils exécutent, dans l'harmonie finale de leurs rapports mutuels, tels que Dieu les a faits pour un but déterminé et démontrable. Cette partie de la création comprend les végétaux, les animaux et l'homme, mais l'homme complet, être naturel organisé, composé de deux natures hypostatiquement unies, inscrutables l'une sans l'autre. Les facultés de l'âme humaine ne sont pas l'organisation, bien que les organes en soient les siéges et les instruments. Ne pouvant être indépendants d'elle, l'âme ne se manifeste et n'agit en ce monde que par ces organes. Penser autrement serait s'exposer à tomber dans les immoralités des hérétiques, qui ont osé avancer que l'âme n'était pas responsable de ce qui se passait dans le corps.

Mais l'homme en s'étudiant lui-même, comme un être isolé dans l'univers, arriverait-il à se connaître ce que Dieu l'a fait réellement? Non, sans doute; puisque Dieu a créé ce monde pour lui, il existe nécessairement des rapports entre lui et le monde, rapports plus frappants à mesure que les êtres créés se rapprochent davantage de l'homme, qui ne peut rien connaître que par comparaison. Dès lors, en s'étudiant comparativement avec tous les êtres organisés, considérés aussi bien dans leurs organes que dans tous leurs actes et leurs fins, il arrive à se distinguer nettement, à se démontrer qu'il n'est pas un animal, mais un être infiniment plus élevé, doué d'une âme immortelle, créé pour contempler la puissance de Dieu en ce monde, qui est le trône extérieur de sa magnificence; saisissant les causes finales et une partie du plan admirable de l'univers, et par conséquent de la conception du Créateur, il est conduit à reconnaître que, si chaque être a une fin, lui aussi doit en avoir une proportionnelle à sa dignité, et qui ne peut être en ce monde fait pour lui. Les sciences de l'organisation comprenant les êtres naturels dans leurs organes, leurs actes, leur éducabilité, leur instinct, leur utilité pour l'homme, leur gouvernement, leur amélioration, etc., doivent aussi envisager l'homme comparé à ces êtres, dans sa nature physique, intellectuelle et morale, par conséquent dans son caractère social, dans son éducation, dans son gouvernement de famille, de nation et de société, et enfin dans les devoirs qui en découlent envers lui-même, envers les êtres créés, envers ses semblables et envers Dieu, son créateur et sa fin.

L'homme ne peut donc être connu *a posteriori*, remarquons bien, qu'en

partant de l'étude approfondie de l'organisation vivante. Les êtres organisés sont *spécifiquement* créés de Dieu, par conséquent stables. Créés pour l'homme et plus rapprochés de lui, il lui est plus facile de les étudier et de les connaître. Or, comme il faut aussi les étudier dans leurs rapports avec le monde purement matériel, il en résulte que les sciences de l'organisation ainsi considérées, et c'est de la sorte qu'elles sont définies et présentées dans l'*Histoire des Sciences*, sont de toutes les sciences celles qui embrassent plus complétement toutes les œuvres de la création. Positives, parce que leur sujet est positif, on ne fait pas un animal ni un végétal comme on taille une pierre, ni même comme on construit un raisonnement de métaphysique, elles conduisent à des démonstrations positives et toujours les mêmes, parce que l'être organisé ne varie pas, et, quelque progrès qu'elles fassent, elles arriveront toujours à trouver des causes et des effets et par conséquent toujours une cause première créatrice, etc. Si donc elles ont pour objet de scruter les œuvres de Dieu en elles-mêmes et dans tous leurs rapports harmoniques, comme dans leur cause et leur fin, elles apportent à la philosophie tout ce qui fait son objet ; elle n'a plus qu'à prendre les principes et les faits qu'elles lui fournissent, les généraliser et les coordonner, puis en déduire les conséquences, pour arriver à la sagesse, à la connaissance plus parfaite de l'homme, de sa fin, et par conséquent de ses devoirs. Les sciences de l'organisation ainsi généralisées sont donc la base de la philosophie et même la base des démonstrations *purement rationnelles* de la théologie; mais elles ne sont pas, elles ne peuvent pas être la base de la religion, qui est un grand fait social, la loi de perfectionnement de l'humanité, et qui vient de Dieu comme la création.

L'éclectisme repousse ou du moins dédaigne les sciences de l'organisation, il les relègue dans un tout petit coin de sa philosophie. Pourquoi ? ah ! parce que là on ne peut pas choisir; il faut de toute nécessité prendre les choses telles que Dieu les a faites, il n'y a pas moyen d'en sortir. Le matérialisme et le panthéisme, au contraire, ont essayé de se baser sur les sciences de l'organisation; mais celles-ci les ont obligés d'avouer leur impuissance et d'aboutir logiquement à l'absurde, ce qui est une démonstration de la vérité catholique, qui demeure ainsi seule capable de résoudre le grand problème du monde et de l'homme en harmonie avec les sciences de l'organisation. Tous ces faits sont historiques et démontrés dans le troisième volume de l'*Histoire des Sciences* aux articles *Lamarck* et *Oken*.

Telle est, autant qu'on peut les exposer dans un résumé si court, la doctrine et la justification du titre de l'*Histoire des Sciences*. Nous laissons à juger au lecteur si c'est là prêter un appui au matérialisme, et aussi ce que signifie cette *accusation grave* qu'on n'aurait pu justifier que par un ouvrage.

Mais nous n'avons pas fini ; M. P. s'est efforcé de trouver à notre épigraphe, qu'il paraît n'avoir pas comprise, tous les sens les plus inimaginables et les plus éloignés de celui qui vient naturellement à l'esprit. Plaisanter Pic de La Mirandole, qui nous l'a fournie, n'est pas une preuve; si M. P. avait prononcé une belle sentence, nous l'eussions aussi bien prise pour épigraphe. Cependant la plaisanterie même pourrait se tourner contre son auteur : « Jean Pic de La Mirandole ! puissante autorité dans la science ! « un phénomène italien du XVe siècle, qui, à l'âge de treize ans, rompait

« des lances avec qui ce fût, sur quoi que ce fût, répondait imperturbable-
« ment *quæstioni quodlibetariæ*, savait sur l'ongle Aristote et les Arabes, saint
« Thomas, Duns Scot, Vincent de Beauvais, etc., et terrassait Lulle, à Mo-
« dène, dans les tournois solennels de la scolastique ! Son fort était la théo-
« logie. » — Il nous semble qu'un homme aussi savant était une autorité assez *puissante* pour mériter quelque égard. « A cette époque le livre de la
« nature était fermé, et la science s'épuisait dans les disputes souvent
« vaines de l'école. » Nous en demandons bien pardon à M. P., mais nous faisons un peu plus de cas du moyen âge, et nous croyons avoir prouvé dans l'*Histoire des Sciences*, par l'analyse raisonnée des œuvres d'Albert-le-Grand, de saint Bonaventure, de saint Thomas, de Vincent de Beauvais, etc., que le livre de la nature n'était pas complétement fermé à cette époque, et que la science fit même quelques progrès.

M. P. s'efforce ensuite d'établir la même doctrine qu'il blâme en nous, c'est-à-dire que la philosophie est la maîtresse de toutes les sciences, qu'elle « les constitue à l'état de science et nous en assure la propriété in-
« tellectuelle. Bien des scolastiques l'avaient ainsi hautement proclamé,
« appelant la philosophie *scientia scientiarum*, *disciplina disciplinarum*.
« Qu'en pense Pic de La Mirandole, approuvé par MM. de Blainville et Mau-
« pied ? » Nous nous sommes efforcés de démontrer cette thèse, puisque nous avons défini la philosophie l'*ensemble des connaissances divines et humaines*. M. P., au lieu d'en convenir, commente notre épigraphe : *Philosophia veritatem quærit ; theologia invenit ; religio sola possidet*. Suivant lui, la philosophie cherche sans jamais trouver ! La théologie ne trouve pas la même vérité que cherche la philosophie, comme s'il y avait deux vérités opposées ; mais elle reçoit ses vérités surnaturellement, sans avoir aucun besoin de chercher ; ce qui est confondre ici la foi, qui ne recherche pas en effet, mais qui reçoit d'en haut, avec la théologie, dont le but est de prouver la divinité de la révélation, d'en rechercher les conséquences et d'en déduire les vérités secondaires, si l'on peut ainsi dire. « Maintenant,
« ajoute M. P., voilà que, suivant la tranchante épigraphe, la religion seule
« possède cette vérité, que la philosophie cherche en vain et que la théo-
« logie a trouvée... Décidément, cela n'a plus de sens, et la science infuse
« du jeune prodige se réduit à un *crescendo* très-agréablement disposé,
« mais où il y a beaucoup plus de symétrie littéraire que de raison philo-
« sophique. » Puis il nous prête une autre interprétation plus raisonnable, mais qui n'est pas encore la vraie. Nous sommes de son avis ; décidément ces interprétations n'ont pas de sens : voici la véritable, celle qui résume toute la doctrine de l'ouvrage et qui est naturelle. *Philosophia veritatem quærit*, la philosophie ou la science cherche péniblement la vérité par les moyens qui sont en son pouvoir, mais seule elle n'y arrive pas complétement ; car *theologia invenit*, la théologie appuyée sur l'autorité divine la découvre tout entière et la montre à la philosophie. Cependant il ne suffit pas d'être grand philosophe, ni même grand théologien ; pour posséder la vérité, il faut en vivre, se l'assimiler, la pratiquer, et c'est là la religion qui, par la pratique, conduit à la possession de la vérité, *religio sola possidet ;* il nous semble qu'il y a là une grande sagesse et par conséquent une belle raison philosophique.

M. P. avance ensuite que M. de Blainville demande le problème de la *nature humaine* à l'anatomie et à l'organisation du cerveau. Il a oublié sans doute que dans toute l'*Histoire des Sciences* nous considérions l'homme comme un être physique, intellectuel et moral, social et religieux ; ce que, du reste, M. de Blainville répète en propres termes plusieurs fois dans son introduction. M. P. n'a pas voulu se placer sur notre terrain, ni comprendre que nous nous adressions surtout aux esprits rebelles qui repoussent la foi, et que nous leur disions : Vous ne voulez pas de la religion ; vous voulez gouverner la société humaine sans elle ; vous placez votre science au-dessus d'elle. Mais sachez bien que la science, convenablement interrogée et sans préjugés, vous conduit logiquement à la religion, sans laquelle il vous est impossible de rien résoudre pour l'humanité. M. P. voit là une confusion de la physiologie avec la métaphysique, et il accuse M. de Blainville de saluer « dans les rangs de la saine philosophie... qui?... « devinez... M. Auguste Comte! » qui proclame l'athéisme et en inonde la France par les complaisantes analyses de M. Littré dans *le National*. Nous en demandons bien pardon à M. P., mais il n'y a pas un mot de tout cela dans tout l'ouvrage, ni rien qui puisse permettre une telle accusation. M. Comte est nommé trois fois dans l'*Histoire des Sciences* : 1° à la page IV de l'introduction, pour avoir, l'un des premiers parmi les mathématiciens, senti et démontré la haute importance des sciences de l'organisation pour la philosophie, quoique pensant de bonne foi atteindre le but autrement que nous ; 2° à la page 289 du tome II, comme ayant, conséquent avec lui-même, poussé à l'extrême la doctrine antithéiste ; 3° à la page 294 du tome III, pour avoir parfaitement jugé un point de la doctrine de Gall. Quoi ! citer un philosophe ou un auteur quelconque, c'est accepter sa doctrine, c'est la louer et l'approuver, lors même qu'on la combat !... « Il « faut le dire hautement, en demandant à M. P. la permission d'employer « ses propres expressions à notre égard, de telles méprises sont déplora- « bles, malgré les bonnes intentions de ceux qui les commettent, et peut- « être même à cause de leur bonne foi... »

M. P. revient encore sur la prétendue confusion de la philosophie et de la science avec la religion, et cite à l'appui deux phrases tronquées de M. de Blainville ; phrases qu'il suffirait de replacer dans leur ordre logique pour faire toucher du doigt l'inanité de l'accusation. Ce n'est pas ainsi que l'on peut faire juger un homme d'une logique aussi serrée que l'est celle de M. de Blainville. Le journal *l'Univers* l'a mieux compris, et il a donné l'introduction de M. de Blainville presque tout entière.

Enfin M. P. passe au chapitre des éloges, que nous n'acceptons pas plus que les blâmes, parce qu'ils ne nous paraissent pas absolument justes, et qu'ils sont peut-être même contradictoires des principes exposés dans notre livre ; ainsi il nous loue d'avoir développé les *vastes conceptions cosmogoniques et astronomiques* des philosophes grecs depuis Thalès jusqu'à Socrate, tandis que nous nous sommes efforcés de prouver que toutes ces conceptions n'étaient que fort peu de chose, de premières ébauches et de faibles germes, comme on devait s'y attendre.

Il nous loue encore d'avoir représenté le mystère de la nature fondé par Aristote, *perfectionné* par *Pline* et Galien, formant toute la science

pour douze siècles. Or nous avons prouvé au contraire que Pline, sous l'influence du matérialisme, loin d'avoir perfectionné la science, l'avait arrêtée pour plusieurs siècles.

Nous ne parlons pas de l'omission que M. P. a faite de l'influence heureuse que la venue du Christianisme exerça sur la science, etc., etc., pour nous blâmer de n'avoir pas parlé de Sennert, Paracelse, Van Helmont, et plus tard de Stahl, Hoffmann, Bordeu, Hunter. Ce reproche, qui prouve que M. P. est exclusivement médecin, serait fondé si nous avions fait l'histoire de la médecine ; mais tel n'a pas été notre plan, d'après lequel nous ne pouvions parler que des médecins ou des hommes qui avaient suffisamment rempli un besoin de la science générale de l'organisation. Il existe pourtant une omission importante que M. de Blainville reconnaît tout le premier ; c'est celle de Malpighi, considéré comme créateur de l'étude anatomique et du développement des êtres organisés dans leur structure et dans leur forme ; direction importante dans laquelle la science a dû entrer, et dans laquelle elle marche encore aujourd'hui. M. P. n'en a rien dit : il aurait fallu saisir le plan et la pensée fondamentale de l'ouvrage pour relever cette omission, que nous ne manquerons pas de réparer si l'accueil du public nous permet une seconde édition.

Nous ne pensons pas que Pinel ait usurpé la place de l'école de Montpellier, puisqu'il appartenait à cette école, dont nous n'avons pu parler en détail, parce que, encore un coup, nous ne faisions pas exclusivement l'histoire de la médecine.

Le reproche d'avoir préféré les classificateurs, ou plus exactement les méthodistes naturalistes, comme Pinel, aux collecteurs de faits et aux expérimentateurs, laisse à penser que M. P. n'a pas réfléchi que la science ne fait de progrès réels que par la généralisation des faits ; il sait pourtant que les expérimentateurs et les simples observateurs apportent les matériaux aux méthodistes, qui seuls, en les généralisant, constituent la science. D'ailleurs nous avons parlé des expérimentateurs et des observateurs qui ont déterminé par leurs travaux des progrès considérables ; témoins Vésale, Harvey, Haller, Pallas, Vicq d'Azir et Bichat, etc. A notre tour, ne pourrions-nous pas reprocher nous-mêmes à M. P. de faire entrer dans une histoire des progrès de la science des personnes qui sont plutôt considérées, par tout le monde, comme des imaginations exaltées que comme des observateurs positifs, tels que Paracelse et Van Helmont ?

« Et admirez la contradiction ! continue M. P. : on dirait que, arrivés « aux contemporains, ils craignent de nommer Cuvier ! Cuvier, l'homme « universel, appelé (à tort, j'en conviens) l'Aristote des temps modernes... « Qui plus que lui cependant eut le génie de l'ordre dans les connaissan- « ces et le don des classifications ? Mais ses classifications étaient nettes et « simples ; elles n'allaient que jusqu'au point où Cuvier voyait clair... Et « puis, c'est qu'il n'était pas exclusivement méthodologiste ; il avait beau- « coup observé et n'avait classé que ce qu'il connaissait... Une franche « justice rendue à cet homme éminent n'eût fait que donner plus d'ef- « fet aux critiques souvent exactes que M. de Blainville ne lui a pas épar- « gnées. »

Sans juger, en ce moment, l'opinion que M. P. s'est faite de M. Cuvier,

je déclare ici, comme je l'ai fait devant toutes les personnes qui m'en ont parlé, que M. de Blainville n'est pour rien dans l'article *Cuvier* de l'*Histoire des Sciences*. Il n'avait pas parlé de ce savant dans ses leçons ; j'aurais dû n'en pas parler moi-même ; je l'ai fait pour des raisons à moi particulières, et ce travail, composé par moi seul, a été imprimé pendant les vacances, en l'absence de M. de Blainviile, qui ne l'a point vu. J'en assume donc toute la responsabilité.

Enfin nous ne sommes point ennemis de la critique ; elle est utile à la vérité. Notre prétention n'est point d'avoir produit un ouvrage sans tache ; nous reconnaissons la justesse de plusieurs reproches de M. P., qui aurait même pu signaler d'autres défauts que nous n'ignorons pas. Mais nous croyons avoir consciencieusement servi la vérité et la religion en montrant qu'elle ne craint point et qu'elle ne peut craindre la science. Nous espérons surtout avoir indiqué à celle-ci le seul but noble et digne vers lequel elle doive tendre, la connaissance de Dieu, celle de l'homme et de ses devoirs.

Nous remercions très-sincèrement M. P. de toute la peine qu'il a prise pour parler de notre travail, des éloges qu'il a bien voulu accorder à notre *conscience*, à l'*immensité* de notre entreprise, à nos *bonnes intentions ;* nous le remercions aussi des siennes, et plus particulièrement de ses critiques, parce qu'elles nous ont fourni l'occasion de faire au moins entrevoir aux lecteurs du *Correspondant*, qui pourraient encore en douter, que les sciences de l'organisation, loin de prêter appui au matérialisme et au panthéisme, sont leur ruine la plus certaine, en même temps qu'elles fournissent à la philosophie les seuls moyens de démonstration positive qu'elle puisse invoquer aujourd'hui, et qu'en raison de leurs progrès elles offrent à la théologie des ressources plus puissantes encore qu'au temps des Pères et des docteurs de l'Eglise, des anciens théologiens, de Bossuet et de Fénelon, qui les prisèrent si haut, en conformité avec la doctrine de Moïse et celle de l'apôtre saint Paul.

F.-L.-M. Maupied,
Chanoine de Reims, docteur ès-sciences.

Je regrette de ne pouvoir éprouver le besoin d'entrer en discussion avec M. l'abbé Maupied.

Si je ne m'abuse, la réponse qu'on vient de lire justifie beaucoup mieux qu'aucun autre genre de preuve les objections que je me suis cru en droit d'adresser à l'*Histoire des Sciences de l'Organisation* COMME BASE DE LA PHILOSOPHIE.

Toutefois, il est évident que, pour juger entre nous, c'est bien plus encore cet ouvrage qu'il faut lire que ma critique et ce que M. Maupied croit y répondre.

Pidoux.

SYBILLE

OU LES DEUX NATIONS.

XXI

« Où donc as-tu été toute la matinée? dit lord Mowbray en entrant dans le cabinet de toilette de son frère quelques moments avant le dîner. Arabella avait arrangé une charmante promenade à cheval pour toi et lady Joan, et il a été impossible de te découvrir nulle part.

— J'ai parcouru Mowbray ; il faut bien visiter une manufacture une fois dans sa vie.

— Je n'en vois guère la nécessité. Je n'ai jamais mis le pied dans une seule, et je ne me propose pas de le faire. Cependant, quand je vois le revenu que Mowbray tire de sa terre, je regrette, j'en conviens, que ce genre d'industrie n'ait pas réussi à Marney; sans notre père elle aurait pu y prendre.

— Notre famille s'est toujours prononcée contre les manufactures, les chemins de fer et tout le reste, dit Egremont.

— Les chemins de fer ont leur bon côté, avec des dédommagements suffisants, et les manufactures aussi, parce qu'elles produisent un grand revenu ; mais au fond ce sont des entreprises bonnes pour la canaille, et je les hais de tout mon cœur.

— Elles donnent de l'occupation au peuple.

— Le peuple n'en a pas besoin, c'est une erreur grossière. Toute cette occupation ne sert qu'à augmenter davantage la population... Du reste cela ne nous regarde pas ; je venais pour te dire qu'Arabella et moi nous trouvons que tu causes trop avec lady Maud.

— Elle me plaît mieux que sa sœur.

— Ceci ne signifie rien, mon cher ; les affaires avant tout. Le vieux

Mowbray fera un fils aîné de sa fille aînée, la chose est certaine, je le tiens de bonne source. C'est une folie de perdre ton temps avec lady Maud ; elle est absolument dans la même situation que si Fitz-Warene vivait ; et toi, tu compromets ta fortune. Lady Maud ne vaut pas plus de 20,000 livres sterling et un bon bénéfice. D'ailleurs elle est fiancée à cet individu de Saint-Lys.

— Saint-Lys m'a dit aujourd'hui qu'il ne se marierait jamais ; il gardera le célibat, bien qu'il ne l'impose pas aux autres.

— Chansons, mon cher. Comment peux-tu t'amuser à causer avec ce saint hypocrite que je soupçonne, malgré toutes ses belles phrases, d'être un radical enragé par dessus le marché ? Je n'ai qu'une chose à te conseiller : ménage tes intérêts près de lady Joan ; le vieux duc, son grand-père, est arrivé aujourd'hui : c'est tout à fait une réunion de famille ; jamais tu ne trouveras une meilleure occasion. Mais prends garde à toi ; ce petit Jermyn n'est pas ici pour rien ; avec ses yeux bruns et ses mains blanches il médite quelque chose.

— Je vais lui détacher lady Firebrace.

— Elle est fort de tes amies, et ne manque pas de sens ; c'est un allié qu'il faut ménager : lady Joan en a une très-haute opinion. — Voici la cloche. Je vais dire à Arabella que tu te proposes d'aller vite en besogne, et lady Firebrace tiendra Jermyn à distance. Au fait, il vaut peut-être mieux que tu n'aies pas eu l'air trop empressé d'abord. Le château de Mowbray, vois-tu, mon cher, n'est pas à mépriser malgré toutes ses fabriques. Avec un peu de fermeté tu pourrais fermer le parc au peuple, Mowbray lui-même le pourrait ; mais il a peur qu'on ne dise à ses oreilles que son père était un laquais. »

Le père de la comtesse de Mowbray remplissait les fonctions de lord-lieutenant du comté. Bien qu'avancé en âge, c'était encore un fort bel homme, aux manières séduisantes, plein de grâce et d'aménité. Autrefois on le connaissait pour un roué très-dangereux ; aujourd'hui, il passait pour un vieillard respectable et vertueux. Il était aimé dans le monde, admiré des jeunes gens, adoré des jeunes femmes. Lord Mowbray lui rendait les plus grands respects, car, là du moins, il n'y avait pas de contrebande. Quelles que fussent les couleurs sous lesquelles les méchants se plaisaient à présenter sa propre origine, ils ne pouvaient empêcher que son beau-père ne fût un duc de bon aloi, dont la famille, pendant des siècles, s'était alliée avec les grandes maisons du pays, un homme de l'ancienne noblesse, et même quelque chose de plus.

Le comté dont Sa Grâce était lord-lieutenant se montrait très-fier de son aristocratie, et certes, avec Marney-Abbey d'un côté et Mowbray-Castle de l'autre, il le pouvait à bon droit. Pourtant ces deux illustres maisons le cédaient, sinon en fortune, du moins en importance, au noble pair, gouverneur de la province.

Une actrice française, habile comme elles le sont toutes, persuada un beau jour à un monarque de ce royaume qu'il avait sujet de s'enorgueillir de sa paternité prochaine. Sa Majesté ne la crut pas trop, mais en homme d'esprit qu'il était, il ne voulut pas contredire une femme, et quand l'enfant vint au monde et qu'il vit que c'était un garçon, il le fit baptiser sous son nom et l'éleva dès le berceau à la pairie, avec le titre de duc de Fitz-Aquitaine et marquis de Gascogne.

Le tendre père ne pouvait pas donner de grandes richesses à son illustre marmot, car il avait dépensé tout son argent, engagé tous ses biens, et contracté des dettes pour fournir des bijoux à ses dernières maîtresses. Cependant, il fit ce qu'il put, comme il convient à un père sage et à un amant dévoué.

Quand le garçon atteignit l'âge d'homme, Sa Majesté lui donna le gouvernement héréditaire d'une résidence royale située dans le nord de l'Angleterre ; ceci lui assurait la possession d'un château et d'un parc. Il put lever sa bannière et tuer son gibier ; il ne lui manquait que d'être propriétaire, pour se trouver aussi bien pourvu que s'il fût venu en aide au roi Guillaume pour conquérir le pays, ou au roi Henri pour dépouiller l'Eglise. Cependant, il fallait bien que le duc de Fitz-Aquitaine eût un revenu quelconque. On lui en fit un sans l'intervention du Parlement, mais avec une adresse digne de cette illustre assemblée, à laquelle nous sommes redevables de la dette publique. Le roi accorda au jeune pair et à ses descendants, à perpétuité, une pension prélevée sur les produits de la poste aux lettres, sur une taxe dont on frappa les charbons embarqués dans le port de Londres, et sur tous les coquillages pêchés le long des côtes méridionales. Cette dernière source de revenu prit un grand accroissement, grâce à la prospérité des bains de mer. De telle sorte qu'en réservant les colonies et les ambassades pour les fils cadets, la dignité héréditaire de ce grand pair du royaume se trouvait parfaitement garantie.

Le présent duc de Fitz-Aquitaine avait soutenu le bill de réforme, tout en étant choqué de la clause d'appropriation. Il admirait beaucoup lord Stanley et disait souvent que, si le noble seigneur eût été le chef du parti conservateur, il ne savait vraiment ce qu'il aurait fait. Mais le duc était whig, il avait toujours vécu avec les whigs et il craignait encore plus d'être obligé de renoncer à ses habitudes et de cesser d'aller chez Brooke, le Frascati de Londres, qu'il ne redoutait une révolution. Aussi, comme il désapprouvait ce qui se passait et ne se souciait pas néanmoins d'abandonner ses amis, il renonça à la vie publique, phrase consacrée, et qui veut dire qu'il parut rarement à la Chambre ; ne donna pas à lord Melbourne la confiance dont lord Grey avait été revêtu, et nomma dans son comté des magistrats tories, tout en restant un lord-lieutenant whig.

Le duc de Fitz-Aquitaine faisait le sujet principal de la correspon-

dance de lady Firebrace avec M. Tadpole. *La mission de la femme* devint aux yeux de celle-ci le soin de gagner le noble duc au parti conservateur. Elle fut puissamment servie dans cette importante entreprise par les renseignements que lui donnait, dans l'innocence et la simplicité de son cœur, le confiant lord Masque.

Egremont se trouva assis ce jour-là à table près de lady Joan. Cet arrangement avait été ménagé à son insu par lady Marney. L'action des femmes sur notre destinée est incessante. Egremont n'était guère disposé à soutenir la conversation; soucieux, distrait, ses pensées se dirigeaient vers d'autres personnes que celles qui l'entouraient. Heureusement lady Joan n'avait besoin que d'un auditeur. Elle ne faisait pas de questions, comme lady Maud, ni ne suggérait pas aux autres des idées qu'ils croyaient leur appartenir.

Lady Joan fit à Egremont la description des villes des Azteks, dont elle s'était occupée dans la matinée, et des nombreuses théories auxquelles leur découverte avait donné lieu; elle y ajouta la sienne propre, qui différait entièrement des autres, mais qui paraissait leur être bien supérieure. Du Mexique elle passa en Égypte : lady Joan vivait aussi familièrement avec les Pharaons qu'avec les Caciques. Le système phonétique fut examiné en passant. Ensuite vint Champollion; puis Paris, avec toutes ses célébrités littéraires et surtout scientifiques; Arago, dont elle avait reçu une lettre le matin même, et le docteur Buckland, dont elle en attendait une le lendemain. Lady Jeanne, enchantée que l'un lui eût écrit, se demandait pourquoi l'autre ne l'avait pas encore fait. Enfin, avant de passer au salon, elle invita Egremont à accompagner lady Marney à son observatoire pour y voir une comète qu'elle avait découverte la première.

Lady Firebrace, placée à côté de Sa Grâce le duc de Fitz-Aquitaine, jasait mystérieusement sur l'état des partis. Elle aussi avait ses correspondants, recevait et attendait des lettres. Tadpole disait ceci, lord Masque cela; la vérité se trouvait peut-être entre les deux, et lady Firebrace développait avec beaucoup de clarté les renseignements dont elle disposait. Le duc prêtait une oreille attentive, mais calme, aux révélations transcendantes de son Égérie. Rien ne lui était caché; elle tenait un registre exact des pensées les plus secrètes de la souveraine, de ses préjugés, de ses répugnances. Le cabinet des whigs, le club des tories s'ouvraient à sa voix. Aussi savait-elle, à n'en pouvoir douter, que monsieur un tel n'avait pas besoin d'emploi, bien qu'il le dît, et que le comte un tel en avait besoin, tout en prétendant le contraire.

A un moment donné, quand elle se crut certaine de n'être point entendue, lady Firebrace fit agir toutes les cartes du jeu que M. Tadpole avait battu d'avance.

« Qui croyez-vous que sir Robert enverrait en Irlande, s'il était ministre? demanda-t-elle au duc en le regardant en face.

— Celui qu'il y avait envoyé auparavant, je présume, » répondit Sa Grâce.

Lady Firebrace hocha la tête.

« Notez bien mes paroles, dit-elle mystérieusement, lord Haddington ne retournera pas en Irlande. Lord Grey ne se soucie pas d'y aller, et, quand même il le voudrait, il y a des obstacles. Quant au duc de Northumberland, il refuserait positivement. Que reste-t-il donc ? — Il nous faut, pour l'Irlande, un homme du plus haut rang, qui n'ait point été mêlé aux questions irlandaises, qui se soit toujours prononcé pour l'émancipation : un conservateur, et non un Orangiste. Vous comprenez. Voilà l'homme que sir Robert nommera, et dont il a besoin.

— Il le trouvera difficilement, dit le duc ; si la sotte affaire de 1835 n'avait pas eu lieu, que les choses eussent suivi leur cours légitime, et que nous ayons eu à la tête du cabinet, ou tout au moins d'un grand parti, un homme comme lord Stanley, par exemple, certainement.... vos amis les conservateurs..., et tout homme de bon sens est conservateur, dans la véritable acception du mot..., vos amis les conservateurs auraient eu une position bien différente ; mais maintenant....

— Sir Robert ne consentira jamais à former un cabinet sans y faire entrer lord Stanley, dit lady Firebrace.

— Il se peut, dit le duc.

— Savez-vous le nom que j'ai entendu prononcer dans un certain endroit, comme étant celui de la personne que sir Robert aimerait voir en Irlande ? »

Le duc devint attentif.

« Le duc de Fitz-Aquitaine...

— Impossible ! dit Sa Grâce. Je ne suis pas un homme de parti, et, si étais quelque chose, je serais un des champions du gouvernement. Il est vrai que je n'approuve pas leurs mesures, ni leurs procédés, mais on doit rester fidèle à ses amis. Sans doute, si le pays se trouvait en danger, et que la reine en appelât personnellement à quelqu'un, le parti conservateur étant réellement un parti, et non une faction décrépite et replâtrée pour garder les apparences, on pourrait considérer sérieusement... Mais j'avoue que, pour ma part, il faudrait que je visse les choses dans une tout autre position que celle où elles sont maintenant avant de me décider à faire cette démarche. Il faudrait que je visse des hommes comme lord Stanley...

— Je sais ce que vous allez dire, mon cher duc ; mais je vous répète que lord Stanley est avec nous corps et âme, et je suis convaincu que Votre Grâce occupera avant peu le château de Dublin.

— Je suis trop vieux, ou du moins je le crains, » répondit le duc avec un sourire équivoque.

XXII

A trois milles environ de Mowbray se trouve une plaine arrosée par la rivière de Mowe. Le paysage n'est pas très-pittoresque, mais il est vivant et animé. Un pont de pierre soutenu par trois arches bien proportionnées joint les deux rives, couvertes de prairies aux couleurs vives et de jardins potagers aux teintes variées, dont le produit approvisionne la population urbaine. Des bois, au delà desquels on aperçoit la surface brune d'un marais, terminent cette plaine semée de maisons en pierres solidement bâties, et qui ajoutent par leur aspect à l'air d'aisance que présente la contrée par un ciel pur et un beau jour d'été.

Tel était celui pendant lequel Egremont arriva dans ces lieux.

Muni d'une ligne, il s'était rendu dans le parc de Mowbray, plutôt pour y chercher la solitude que le plaisir de la pêche. En suivant les sinuosités du ruisseau il avait atteint les limites fermées du domaine, et les avait franchies à l'endroit où le premier traversait la plaine pour aller se perdre dans la rivière.

La pêche n'avait pas été abondante; mais, s'il faut l'avouer, Egremont n'y avait donné que peu d'attention. La vie a des moments où la solitude devient nécessaire; le frère de lord Marney se trouvait dans un de ces moments-là.

L'image de Sybille restait gravée dans son esprit; elle occupait toutes ses pensées, dominait toutes ses préoccupations. Qui donc pouvait-elle être? Cette jeune fille, si différente des femmes qu'il avait vues jusqu'alors, soulevait avec une douceur grave des questions d'une vaste portée, auxquelles lui-même n'avait jamais songé, et déplorait avec une sorte de majesté triste la dégradation de sa race. Sa naissance était humble, pourtant elle s'en montrait fière; pas une grande dame qui pût se vanter de posséder des traits si nobles ni si beaux, pas une qui pût y joindre la charmante simplicité que révélait chacun des mouvements, chacune des paroles de Sybille.

C'était pourtant la fille d'un ouvrier!

Egremont avait obtenu sans peine ce renseignement de la femme du tisserand. Il connaissait son père; il se rappelait ce regard fier, cette expression franche, aussi bien que les paroles pleines de sens qui retentissaient encore aux oreilles et au cœur du jeune député. Il se demandait si son ami, cet homme au visage pâle, au regard étincelant, qui, sans affectation, sans pédanterie, avait abordé avec l'aisance d'un maître en philosophie les principes élevés de la science politique, était aussi un ouvrier. Puis il ajoutait avec un étonnement profond : « Est-ce donc là le PEUPLE?... Si c'est le peuple, fasse le Ciel que je vive davantage avec lui. La conversation de ces gens fait honte à nos salons. Là en

ne manque pas seulement de chaleur, de mouvement et de vie, mais on cache le vide des pensées sous une apparence dogmatique, et l'absence de sentiment sous une raillerie affectée ; c'est bien cette conversation frivole, dépourvue à la fois d'imagination, de sentiment, de science, qui mériterait le reproche de trivialité banale qu'on adresse à l'autre. »

Depuis le jour où Egremont avait rencontré ces trois personnes dans les ruines de l'abbaye, il lui semblait que son horizon s'était insensiblement agrandi ; il apercevait à distance des jets de lumière qui donnaient un nouvel aspect aux choses déjà visibles, et devaient lui en révéler peut-être beaucoup d'autres encore enveloppées d'obscurité. Il se sentait convaincu que ses sympathies s'étaient élargies, qu'une impulsion vigoureuse avait été donnée à son esprit, et il commençait à envisager les questions d'intérêt général d'une manière bien différente de celle dont il les considérait quelques semaines auparavant sur les *hustings* de son bourg.

Tout en repassant ces choses dans son esprit, il gagna la plaine de Mowe et arriva près du pont ; il eut envie de le traverser. Un homme appuyé contre le parapet regardait le cours de la rivière ; le bruit des pas d'Egremont lui fit tourner la tête : c'était Walter Gérard.

Il rendit au jeune député le salut que celui-ci lui adressait, et dit :

« On quitte le travail plus tôt le samedi ; voilà pourquoi on flâne volontiers. »

Ils suivaient le même chemin, ils marchèrent ensemble. La maison de Gérard était proche ; Egremont lui fit accepter les deux seules truites qu'il eût pêchées ; le père de Sybille ne put donc guère se dispenser de l'inviter à se reposer.

« Voici ma demeure, » dit-il en montrant du doigt une maisonnette en pierre nouvellement bâtie et d'une forme agréable.

Une plante grimpante tapissait tout un côté de la porte ; les fenêtres étaient larges et garnies d'un joli treillage. Un jardin, tout rempli de fleurs et de légumes, l'entourait, et les arbres d'un verger la protégeaient contre les vents du Nord.

« Vous êtes bien logé, et votre jardin vous fait honneur.

— Quant à ça, je ne mérite pas vos éloges, car je suis trop paresseux. »

Ils entrèrent ; une vieille femme de bonne mine les accueillit.

« Elle est trop âgée pour être ma femme, dit Gérard en souriant, et trop jeune pour être ma fille ; mais c'est une excellente créature, et elle a pris soin de moi pendant bien des années. Apportez-nous une tasse de thé, ma bonne ; c'est rafraîchissant le soir, et c'est la seule chose que je prenne à cette heure. »

Puis il ajouta en s'adressant à Egremont :

« Si vous aimez fumer une pipe, je vous tiendrai compagnie.

— J'ai renoncé au tabac, dit Egremont, c'est l'ennemi de l'amour. »

Ils passèrent dans une chambre meublée avec une simplicité rustique, mais de bon goût, chose rare même dans les meilleures fermes. Au lieu de meubles dépareillés, achetés d'occasion avec une prétention de luxe ridicule, on y avait placé une table de chêne, quelques chaises de noyer et une horloge à coucou ; mais ce qui attira surtout l'attention d'Egremont, ce furent plusieurs rayons de bibliothèque bien garnis de volumes dont le titre ne le surprit pas moins que la présence en ce lieu. Ils indiquaient dans leur possesseur un homme livré à l'étude des questions les plus sérieuses en politique et en philosophie. Gérard dit en remarquant l'étonnement de son visiteur :

« Vous me soupçonnez, je crois, d'être aussi savant que bon jardinier, mais sans plus de justice ; ces livres ne m'appartiennent pas.

— Quel que soit leur propriétaire, il doit avoir une bonne tête, à en juger par le choix de ses lectures.

— Le monde en parlera avant peu, quoiqu'il ne soit qu'ouvrier et fils d'ouvrier. Il n'a pas été élevé dans vos écoles ni dans vos colléges, mais il peut écrire sa langue comme Shakspeare et Cobbett, et c'est cela qu'il faut pour diriger le peuple.

— Puis-je savoir son nom ?

— Stéphen Morley.

— Sans doute celui que j'ai vu avec vous à l'abbaye de Marney ?

— Le même.

— Vous demeurez ensemble ?

— Nous tenions ménage ensemble, si ça peut se dire d'un homme qui ne boit que de l'eau et ne mange que des légumes. Du reste, il ne donne pas beaucoup d'embarras. C'est mon jardinier, ajouta Gérard en souriant, et je ne sais pas trop comment nous ferons quand il n'y sera plus.

— Il vous quitte donc ?

— Il m'a déjà quitté en quelque sorte. Il a loué une maisonnette à peu de distance d'ici, et m'a laissé ses livres pendant qu'il va faire un petit voyage d'une semaine environ. Sa bibliothèque est plus en sûreté avec moi pour le moment. Stéphen vit seul ; il est rarement chez lui, parce qu'il publie un journal à Mowbray. Cependant il continuera de faire le jardin ; je le lui ai promis. »

La vieille femme entra apportant le thé.

« Bravo ! dame Marguerite, dit Gérard ; j'espère que vous l'avez soigné, pour l'honneur de la maison. Maintenant, camarade, asseyez-vous et prenez une tasse de thé ; c'est bon après une promenade. Si vous vouliez attendre un peu, vous mangeriez vos truites.

— Merci... L'absence de votre ami vous laissera un vide.

— Oh ! nous le verrons souvent, sans nul doute : le jardin, le voisi-

nage, tout ça l'attirera ; puis il est à peu près maître de son temps. Son ouvrage n'est pas comme le mien, et quoique le travail de tête soit fatigant, j'ai souvent regretté de n'y être pas propre. C'est ennuyeux de aire toujours la même chose. Mais je n'ai jamais pu m'exprimer autrement qu'avec ma langue ; il est vrai que je suis là assez à mon aise.

— Quel dommage de ne plus voir de livres dans cette chambre, dit Egremont, qui cherchait à entretenir la conversation sur des sujets familiers.

— En effet ; mais ma fille remplira les rayons avec le temps, j'en suis certain.

— Est-ce qu'elle vient demeurer avec vous?

— Oui, c'est précisément pour cela que Stéphen me quitte. Il restait en attendant que Sybille pût tenir mon ménage, et ce jour-là est heureusement arrivé.

— Ceci vous aidera bien à supporter la perte de votre ami.

— Malheureusement elle parle de repartir. Elle aime le couvent ; elle y a passé des années tranquilles et douces. La supérieure est une vraie sainte sur la terre, et Sybille ne connaît du monde que ses souffrances. Je ne voudrais pas lui voir prendre le voile sans réflexion ; mais, si telle est sa vocation, c'est peut-être ce qu'il y a de plus heureux pour elle. Le mariage pour une femme de notre classe, dans l'état actuel du pays, n'est qu'une condition misérable ! esclave d'autres esclaves ! Le courage d'une femme ne peut pas lutter contre un pareil sort, et pourtant elles en ont plus que nous, mon maître.

— Votre fille n'est pas faite pour endurer les souffrances d'une vie commune.

— Ah, bah !..... Sybille a le cœur anglais, et ces cœurs-là ne sont pas facilement abattus. Mais, tenez, n'en parlons plus... Et vous, camarade, vous êtes étranger dans nos contrées, je pense ?

— Oui, je voyage un peu comme votre ami Morley. Je suis dans la presse.

— Vraiment ! Il me semblait bien aussi que vous aviez l'air plus malin que nous autres provinciaux.

— Ils veulent connaître à Londres l'état réel du pays, et comme maintenant le Parlement n'est pas assemblé...

— C'est ça, je comprends, une mission facile et un voyage agréable. Ah ! j'ai souvent désiré d'être un homme de plume ; mais je n'ai jamais pu. Je lirai aussi longtemps qu'on voudra ; mais quand il s'agit de coucher une idée sur le papier, ça ne va plus. Mon ami Morley s'y entend mieux. Son journal circule dans la contrée, et s'il voulait m'écouter, quitter un peu sa philosophie pour s'attacher aux bonnes vieilles idées anglaises, il pourrait faire fortune. Vous serez bien aise de le connaître ?

— Enchanté.

— Et comment êtes-vous entré dans la presse ? s'il m'est permis de vous faire cette question.

— Mon père était noble, dit Egremont en hésitant, et je suis un fils cadet.

— Ah ! c'est aussi mauvais que d'être femme.

— Je n'avais rien, et j'étais obligé de travailler. Il paraît que ma tête n'était pas organisée pour la chicane, l'Eglise ne me souriait guère ; et quant à l'armée, comment aurais-je pu avancer sans argent et sans protection ? J'avais reçu de l'éducation, je songeai à la mettre à profit.

— Pas mal raisonné. Ainsi, vous êtes de la classe des travailleurs et vous vous enrôlerez, j'espère, dans la grande lutte contre les oisifs. Les fils cadets sont les amis naturels du peuple, tout en combattant d'ordinaire contre lui ; ils ont bien tort de consacrer leur énergie au soutien d'un système fondé sur la fraude et l'égoïsme et dont ils sont les premières victimes. Mais chacun s'imagine qu'il fera exception.

— Cependant on a toujours considéré une grande famille, enracinée dans le pays, comme un élément de force politique.

— Nous avons maintenant une grande famille profondément enracinée dans le pays et dont on a beaucoup moins parlé qu'elle ne le mérite. Je soupçonne fort qu'elle nous donnera bientôt sujet de nous en occuper davantage.

— Comment ! dans ce pays ?

— Hé ! dans ce pays et ailleurs. Je parle du PEUPLE.

— Ah ! cette famille-là existe depuis longtemps.

— Oui, mais elle a bien grandi récemment, Monsieur.... Comment vous appellerai-je ?

— On me nomme Franklin.

— C'est un bon nom et d'une bonne souche maintenant éteinte. Eh bien, Monsieur Franklin, soyez assuré que le relevé du mouvement annuel de la population en Angleterre est une lecture très-instructive.

— Je n'en doute pas.

— J'arrivais à l'âge d'homme quand les mauvais jours ont commencé, j'ai vu de rudes années. Moi aussi je suis le fils d'un Franklin [1], et mes ancêtres ont vécu heureux dans cette île plus longtemps que je ne puis me le rappeler... Au fait, tout ça ne signifie rien : il ne s'agit pas de moi, mais des serfs au milieu desquels je vis. Eh bien, on a beaucoup parlé de trouver un remède à cette constante dégradation du peuple ; quelque chose ou quelqu'un devait tout faire rentrer dans l'ordre ; pour ma part, j'étais assez disposé à suivre le chef qui se présenterait. On proposait de supprimer le papier-monnaie, les machines, et bien d'autres choses encore. Il y avait des démagogues de toute espèce : les uns aussi petits que moi, d'autres dont le sang était pour le moins aussi précieux que celui de

[1] Homme de liberté.

notre grand voisin, le comte de Mowbray, et j'ai entendu dire que celui-là était soigné ; malgré ça, je conviens franchement que je n'ai jamais ajouté foi à toutes ces belles promesses ; seulement, on espérait un changement, et c'est quelque chose. Mais je me suis convaincu depuis peu qu'il existe en ce moment une force plus efficace que tout le reste, et qui sauvera ou ruinera complétement le pays. Suivez-moi bien. Chaque année voit arriver dans cette île plus de trois cent mille étrangers : comment les nourrir, les loger, les habiller ? Depuis longtemps ils ont renoncé à manger de la viande ; doivent-ils aussi renoncer à manger du pain ? Quant à se vêtir, à se loger, les haillons du royaume sont épuisés, vos caves et vos greniers regorgent d'habitants.

— C'est une terrible position, dit Egremont.

— Terrible ! Jamais rien de plus menaçant ne s'est vu depuis le déluge ! Quelle puissance pourra résister à cette nouvelle invasion ? Vous qui êtes un homme instruit, consultez l'histoire ; voyez la chute de l'empire romain : quelle cause l'a donc déterminée ? De temps en temps, trois ou quatre cent mille étrangers sortaient de leurs forêts, et, passant les fleuves et les montagnes, ils arrivaient dans l'empire. Tous les ans nous en voyons venir chez nous un plus grand nombre. Que sont les invasions des Barbares en comparaison du mouvement annuel de la population anglaise ?

XXIII

Les derniers rayons du soleil, obscurcis par un épais nuage de fumée répandu au loin sur la campagne, éclairaient vaguement un paysage étrange. Partout où la vue pouvait s'étendre, ce n'étaient que plaines arides et noirâtres, dépouillées d'arbres et de végétation, mais couvertes, en revanche, d'un nombre infini de cabanes réparties sur une étendue de plusieurs milles. Soit isolées, soit groupées ou même alignées, ces cabanes ne formaient nulle part une rue continue. Des fourneaux flamboyants, des monceaux de houille brûlante, des tas de mâche-fer encore rouge en interrompaient à chaque instant la symétrie ; tandis que les forges et les usines, qui soufflaient et gémissaient dans toutes les directions, indiquaient par leur activité la présence de la mine. On aurait pu comparer l'ensemble du pays à une vaste garenne traversée en tous sens par d'innombrables canaux superposés les uns aux autres. L'avidité du gain avait fait pousser les travaux avec une ardeur impitoyable, et dans beaucoup d'endroits la croûte du terrain, trop amincie par la pioche du mineur, s'affaissait sous le poids des cabanes. Çà et là, néanmoins, l'herbe, ressaisissant ses droits, croissait en dépit des efforts des hommes et transformait l'écume des forges en monticules verdoyants ; ou bien le sol primitif signalait sa présence par

de petits champs de blé, enfants perdus d'une industrie désormais impossible.

C'était l'heure du crépuscule, heure bénie où, dans les contrées méridionales, le paysan s'agenouille devant l'image de la Vierge ; les caravanes font halte au milieu du désert, et le musulman, prosterné dans le sable, rend hommage à la pierre sacrée et à la cité sainte. Chez nous, dans nos pays de rude labeur, elle donne le signal du repos, et permet au mineur fatigué de remonter à la surface de la terre pour respirer un peu d'air frais et vivre un moment à la splendeur du ciel.

Voyez-les sortir tous ces forçats de l'industrie moderne ! Les travaux cessent, la forge devient silencieuse et le balancier immobile. Bientôt une multitude de travailleurs de tout âge se répand dans la plaine : hommes aux larges poitrines, au visage noirci comme celui des enfants des tropiques ; jeunes gens des deux sexes, mais que ni le langage ni l'habillement ne distinguent, hélas ! les uns des autres. Des lèvres qui ne devraient s'entr'ouvrir que pour laisser tomber des paroles de paix et d'amour profèrent d'horribles jurements que mainte bouche virile se refuserait à prononcer. Et c'est là le langage habituel de celles qui sont ou qui seront un jour les mères du peuple anglais. Au fait, qui pourrait s'étonner de leurs propos grossiers en songeant à la sauvage rudesse de leur vie ? Nues jusqu'à mi-corps, les jambes couvertes seulement d'un pantalon de toile d'emballage, entravées par une chaîne de fer que soutient une ceinture de cuir, ces jeunes filles, dès l'âge le plus tendre, sont condamnées à passer douze et quelquefois seize heures par jour, poussant, traînant, dirigeant de lourds fardeaux à travers les chemins souterrains et bourbeux de la mine. La société formée pour l'abolition de l'esclavage a-t-elle songé à cela ? Les vertueux personnages qui la composent se sont-ils souvenus des souffrances de tant de jeunes enfants exploités par plusieurs d'entre eux ?...

Pauvres petits infortunés ! ils ont quatre ou cinq ans à peine ; pourtant ils remplissent des fonctions de la plus haute importance et qui les obligent à entrer les premiers dans la mine, à en sortir les derniers. Leur travail n'est pas rude, j'en conviens : ils ne pourraient s'y soustraire ; mais il exige beaucoup de soin et s'exécute dans l'ombre et la solitude : punition imposée par nos philanthropes aux plus grands criminels, et que ceux-ci redoutent au-dessus de la mort même. Les heures succèdent aux heures, rien ne rappelle à l'enfant le monde qui vit sur sa tête, celui qui s'agite à ses pieds, sinon le passage des wagons remplis de houille, pour lesquels il est obligé d'ouvrir et de refermer à l'instant les portes des galeries. De cette précaution dépend la sûreté de la mine et la vie des travailleurs qu'elle renferme.

Un homme de génie et un artiste courtisan, sir Joshua, frappé de la beauté angélique de lady Alice Gordon, encore enfant, la peignit sur la

même toile dans diverses attitudes, et nomma ce groupe de célestes visages les anges gardiens.

Nous dirions volontiers à quelque grand maître de notre époque, à un M. Landseer, par exemple, ou un M. Etty : Allez trouver ces pauvres enfants des mines et faites de même.

Une cabane de meilleure apparence que la plupart de celles qui l'entouraient se faisait remarquer surtout par une immense enseigne sur laquelle on voyait un *soleil levant.* Quelques mineurs se dirigèrent de ce côté; ils entrèrent avec l'aisance qui convient à des habitués et furent reçus comme tels par la dame du comptoir : elle s'empressa, avec force sourires et politesses, de prendre les ordres de ces messieurs. Bientôt ils furent assis à leur place accoutumée, jouissant des priviléges et des égards dont chacun semblait être tacitement convenu de les entourer.

En voyant tous ces noirs visages aux dents éclatantes, toutes ces mains couleur de suie, armées d'un gros chiffon de pain blanc, on aurait cru se trouver au milieu d'une bande de nègres en goguettes.

Les pipes s'allumèrent, les pots de bière circulèrent à la ronde; quand les premières bouffées commencèrent à s'élever dans la chambre, le silence s'établit peu à peu, et celui qui paraissait être le président de l'assemblée retira lentement sa pipe de sa bouche et prononça la première phrase entière qui eût été dite depuis l'arrivée des mineurs.

« Le fait est, dit-il, que nous sommes enfoncés avec leur *tommy*[1].

— Jamais vous n'avez dit plus grande vérité, maître Nixon, répondit un de ses compagnons.

— C'est aussi vrai que parole d'Evangile, dit un autre.

— Oui, mais que faut-il faire? Voilà la question, continua Nixon.

— Juste! dit un houilleur, c'est là le *hic*.

— Sans doute, sans doute, firent plusieurs autres.

— On demande, reprit Nixon avec emphase, on demande c'que c'est que le salaire? Moi j'réponds : C'est ni du thé, ni du sucre, ni du lard; j'ai bien idée que c'est pas d' la chandelle, et pour sûr c'est pas une veste. »

Ici on entendit un grognement général.

« Camarades, vous savez tous c' qui est arrivé à Juggins; vous savez comme quoi il a demandé la balance de son compte, après avoir réglé son livre de tommy, et cet infernal avare de Diggs, que Dieu confonde, l'a obligé d' prendre deux vestes au lieu d'argent. Maintenant il s'agit d' savoir c' qu'un houilleur peut faire de deux vestes : les mettre en gage chez le gendre de Diggs, sans doute, la porte à côté de la bou-

[1] Le *tommy* est une boutique que le *butty*, ou payeur, établit à son compte, et où il fournit aux ouvriers les objets de première nécessité en avance de leur salaire. Cet état de chose usuraire donne lieu à une foule d'abus dont les ouvriers sont victimes, comme on le verra ici.

tique du beau-père, et vendre la reconnaissance pour six sous. V'là toute la question... restez bien dans la question... n'y a que ça : les gilets et le tommy ; les gilets d'abord, le tommy ensuite.

— Depuis deux mois j'gagne une livre sterling par semaine, dit un houilleur ; eh ben ! aussi vrai que j'm'appelle Tom, j'ai pas encore vu la couleur de leur argent.

— J'vas vous dire autre chose, dit un autre compagnon. Quand ma pauvre femme a été malade, j'ai pas pu payer le docteur qui l'a soignée. « Docteur, que j'lui dis comme ça, c'est pas d'ma faute, j'en suis ben honteux, mais tout ce que j'ai vient du tommy ; j'peux pas vous payer autrement. Lequel aimez-vous mieux, du lard ou du fromage?... — Du fromage à dix sous la livre, qui m'dit ; j'en ai d'meilleur à six sous pour mes domestiques. Mais n'importe, dit-il (car c'est un vrai chrétien), j'le prendrai tout de même. »

— Juggins a son loyer à payer ; il a peur des huissiers, et on lui donne des vestes, reprit maître Nixon.

— C'est pas tout. La boutique de Diggs n'est ouverte qu'une fois par semaine, et, si on manque l'heure, faut attendre huit jours plus tard. Avec ça il vous tient les gens qu'c'est à n'en plus finir. Ma pauvre femme en a toujours pour une journée d'ouvrage. C'est pas une p'tite chose d'aller si loin et d'attendre si longtemps debout, puis d'être bousculé par-dessus le marché ; car maître Joseph [1] les traite, voyez-vous, qu'ça fait frémir d'l'entendre.

— On dit qu'c'est un mauvais p'tit chien.

— Il est colérique comme tout ; mais son père, le vieux Diggs, n'a pas son pareil quand il s'agit de diminuer la paie du pauvre monde. C'est son plus grand bonheur, quoi ! Après ça il vient vous dire : « N'vous embarrassez de rien, j'ai tout c'qui vous faut. » Est-ce qu'il aurait par hasard de quoi m'raccommoder mes souliers quand j'en ai besoin ?

— Ou bien, est-ce qu'il nous vendra une mesure de pommes de terre ou un sou de lait ?

— Ouais ! pour en avoir faut vendre du tommy, et on en retire lourd ! Le lard, qu'nous payons dix sous la livre, s'vend six sous chez l'charcutier ; il nous l'reprend pour quatre et demi. Faut-il s'étonner après ça que l'tommy nous coupe bras et jambes ?

— Tout ce que vous dites-là est pourtant aussi vrai qu'si on l'entendait dans une église.

— Mais ce Diggs me paraît un oppresseur du peuple, » observa un étranger placé dans un des coins de la salle.

Maître Nixon tourna la tête, lâcha une épaisse bouffée de fumée, et dit :

« Diggs a l'cœur plus dur que du fer.

[1] Joseph Diggs était le *doggy* de son père. Le *doggy* est l'agent du *butty*.

— Pourquoi un butty tient-il boutique? demanda encore l'étranger; la loi s'y oppose.

— Allez donc chercher un gaillard capable de demander l'application de la loi. C'est pas moi, pour commencer. Ces boutiques-là, voyez-vous, sont délicates; n'y touche pas qui veut.

— Cependant, il ne peut pas vous forcer à prendre sa marchandise; il est obligé de vous payer en monnaie courante.

— D'accord. Mais quand on nous paie une fois toutes les six semaines, comment faire pour vivre en attendant? Une supposition qu'on parvienne à s'suffire pendant un mois ou cinq semaines : savez-vous c'que ferait le butty? « Montrez-moi votre livre de fournitures? qui m'demanderait. — J'en ai pas, que j'lui répondrais. — Eh ben, qui dirait, on n'a plus besoin d'vous dans la mine. » V'là c'que j'appelle d'la violence.

— Oui, oui, d'mandez-leur seulement l'portrait de not'jeune reine, et vous serez bientôt obligé de mettre votre chemise sur votre dos et d'vous en aller plus vite que ça.

— C'est les longs mémoires qui nous forcent d'aller à leur boutique. Et quand on a l'malheur d'être renvoyé, parce qu'on n'a rien pris au tommy, on est un homme fini; pas un butty ne vous emploie.

— Combien de matinées que nous travaillons pour rien, et combien de mesures qu'ils trouvent moyen de rogner! Faut boire plus d'un coup de leur bière, allez, avant d'en obtenir de l'ouvrage. Ah! si la reine voulait faire quelque chose pour de pauvres diables comme nous, ça serait une bonne pensée.

— Allons donc! N'y a pas de justice pour les pauvres.

— Mais pourquoi ne réclamez-vous pas près du propriétaire ou du chef de la mine? demanda l'étranger.

— On voit bien que vous n'êtes pas d'ici, Monsieur, » dit Nixon en faisant suivre cette observation d'une formidable bouffée de fumée.

Nixon était l'oracle du lieu, et chacun faisait silence toutes les fois qu'il se disposait à parler; ce qui n'arrivait, du reste, que rarement. Mais quand il s'y mettait, c'était pour de bon, comme disaient ses admirateurs, et de la marchandise première qualité.

Il reprit :

« On voit bien que vous êtes étranger dans ces contrées, Monsieur; autrement vous sauriez qu'il est aussi difficile pour un mineur de parler à un maître qu'il me serait difficile de piocher la mine avec c'te pipe. Il y a un abîme entre les deux. J'avais cinq ans quand j'ai commencé à travailler, j'en aurai quarante-cinq vienne la Saint-Martin prochain. Pendant quarante ans, Monsieur, un homme peut voir bien des choses quand il tient ses yeux ouverts, et on sait de quoi qu'on parle. J'ai été dans les coalitions tout comme un autre, des fois j'y suis resté des semaines entières, et j'ai souvent pas eu d'autre régal, pendant plus de quinze jours, que des pommes de terre à l'eau. C'était

encore pire que l'ordinaire du tommy; mais nous luttions pour nos droits, et ça donne du cœur. Ma foi! nos gens travaillaient ben; et si on avait pu échanger un mot avec les maîtres, m'est avis qu'ça se serait passé autrement. Mais, entre le pauvre et le riche, n'y a jamais eu d'rapports; c'est là le mal du pays.

— A preuve que quand nous nous sommes coalisés en 1828, les maîtres ont dit qu'ils viendraient nous parler; j't'en fiche, ils sont allés trouver les butties, pas autre chose. Le butty a l'oreille du maître; il n'laisse pas les autres approcher.

— Si les maîtres voulaient tant seulement parler aux ouvriers, on n'aurait pas besoin de soldats; mais la vue d'un mineur offense un bourgeois; quand nous voulons les voir, ils s'en sauvent.

— Le peuple ne recouvrera jamais ses droits, dit l'étranger, à moins de connaître sa force. Si, au lieu de quitter la mine et de vous révolter, vous vous réunissiez cinquante familles ensemble pour habiter sous le même toit, vous vivriez mieux que vous ne faites maintenant. Vous seriez mieux logés, mieux habillés, mieux nourris, et vous mettriez de côté la moitié de votre gain. Qu'en résulterait-il? Vous deviendriez des capitalistes à votre tour, vous pourriez exploiter vous-mêmes, et, tout en gagnant davantage et en travaillant moins, payer aux propriétaires un loyer plus élevé que celui qu'ils reçoivent à présent. »

Maître Nixon retira sa pipe de sa bouche, et dit d'un ton pénétré en lâchant une énorme bouffée de fumée :

« Monsieur, vous parlez comme un livre.

— Le principe d'association, reprit l'étranger, est le besoin de l'époque.

— Monsieur, dit Nixon, notre époque a plus d'un besoin, mais le principal c'est qu'on nous paie notre travail en monnaie courante. »

Peu après, les pots de bière se trouvant généralement vides et les pipes généralement fumées, le mouvement de retraite commença.

L'étranger s'adressa alors à Nixon et lui demanda à quelle distance ils étaient de Wodgate.

« Wodgate! répéta Nixon, comme s'il ne savait pas ce dont on lui parlait.

— Monsieur veut dire *la Cour de l'Enfer*, observa un des compagnons.

— Ah! j'y suis, dit Nixon; c'est la première fois que je l'entends appeler Wodgate.

— C'est comme ça qu'on la nomme sur la gisographie, dit Juggins.

— Mais vous ne voulez pas aller à *la Cour de l'Enfer* à cette heure? dit Nixon; j'aimerais autant descendre le puits la tête en bas.

— C'est pas un voyage pour un chrétien, reprit Juggins.

— C'est une drôle de compagnie, même au soleil, observa un autre.

— J'y ai été une fois en trois heures, dit un mineur, mais c'était dans le jour. Si vous voulez voir le diable en personne, vous choisissez bien

votre temps. Ils ne sont pas autre chose que des païens; je serais même fâché de voir notre butty au milieu d'eux, car lui encore c'est une espèce de chrétien quand il a bu un verre de bière. »

XXIV

Deux jours après la visite d'Egremont à la maisonnette de Walter Gérard, la famille de Marney prit congé de celle de Mowbray pour s'en retourner à l'Abbaye.

Le départ d'un lieu où l'on a passé des instants agréables comporte toujours en soi un sentiment pénible, et rarement quitte-t-on un toit hospitalier sans en éprouver du regret. La privation soudaine de toutes les ressources d'amusement ou d'intérêt dont on a joui agace momentanément le système nerveux. Pendant un temps donné, tout a été fête autour de nous; un échange constant de bons procédés, d'attentions aimables, a flatté notre amour-propre en respectant notre repos et nos goûts ; nous avons partagé le bien-être d'un intérieur élégant et confortable sans en avoir les soucis. C'est la civilisation sous son aspect séduisant, le fruit dans sa maturité dorée. Parfois des joies plus douces s'associent à celles-ci : un sourire qu'on ne saurait oublier, des accents pleins de charmes, des émotions vives et profondes, et mille impressions confuses, mais délicieuses. Il résulte de toutes ces causes qu'on s'éloigne presque toujours à regret et de mauvaise humeur d'un château étranger pour revenir dans le sien. Le seul remède efficace à cette disposition serait d'aller immédiatement dans un autre ; par malheur il ne dépend pas toujours de nous d'y recourir. Nos dieux pénates réclament souvent notre présence sous la forme de petits êtres au berceau qu'on ne peut longtemps délaisser. Tel n'était pas, il est vrai, le cas de lord Marney, mais l'œil d'un maître aussi infatigable et aussi vigilant que lui n'en était pas moins fort nécessaire.

Sa Seigneurie avait passé son temps à Mowbray à sa très-grande satisfaction. Il avait fait sa volonté en tout et pour tout ; il s'était mis au-dessus de la loi, et on l'y avait laissé libre de dogmatiser, de pérorer, de discuter, sans que personne prétendît réfuter ses assertions, contester l'orthodoxie de ses doctrines. Son égoïsme n'avait donc reçu aucune atteinte. Lord Mowbray lui convenait d'ailleurs parfaitement comme auditeur ; il se plaisait à l'admiration d'un si grand personnage. Ce n'est pas tout : lord Marney, qui aimait le luxe, la bonne chère, la splendeur, n'en jouissait jamais mieux que hors de chez lui : non qu'il fût précisément avare dans le sens ordinaire du mot, mais il appréciait chacun à sa juste valeur, et ne pouvait souffrir de prodiguer à la foule des parasites et des complaisants ses vins rares et ses mets recherchés. Pourtant, nul plus que lui n'avait besoin de se voir entouré de gens de cette espèce ; car lord Marney, homme du monde dans toute l'acception du

mot, en avait les vices, moins les faiblesses sous lesquelles ils se dissimulent et se cachent parfois. Rien ne lui eût coûté pour recevoir un prince du sang ou un grand personnage ; fallait-il s'acquitter de quelques-uns des devoirs publics attachés à son rang, il le faisait d'une manière irréprochable ; mais il prenait un malin plaisir à faire boire au curé du Bordeaux frelaté, ou à entendre vanter par le capitaine Grouse du Bourgogne qu'il savait inférieur.

Les petites choses agissent sur les petits esprits. Lord Marney s'éveilla de mauvaise humeur : il fut obligé d'attendre à la station du chemin de fer, ce qui augmenta son mécontentement. Pendant la route, il essaya plus d'une fois de faire naître une discussion, et ne put y réussir. Lady Marney redoutait son intérieur sévère et n'était pas encore tout à fait préparée à considérer la société de la chère petite Poinsett comme une compensation suffisante du cercle brillant de Mowbray ; aussi ne répondait-elle que par monosyllabes. Quant à Egremont, plongé dans la rêverie, il songeait à Sybille Gérard et à une foule de choses tout aussi charmantes, mais tout aussi impossibles à dire.

Tout alla mal ce jour-là. Le capitaine Grouse lui-même ne se trouva pas au château pour souhaiter la bienvenue à son noble patron. Il était allé prendre part à un assaut de balle (cricket) que Marney soutenait contre Marham. Aucune autre considération n'aurait pu le déterminer à s'absenter.

Il en résulta que les trois voyageurs furent obligés de dîner seuls, fatigués d'eux-mêmes et des autres. Jamais la présence du capitaine n'avait été plus nécessaire. L'ennui de lord Marney se serait dissipé, en écoutant tout ce qui s'était passé dans le voisinage pendant son absence. Ce nouveau tour donné à la conversation eût soulagé lady Marney et Egremont et fait diversion à leurs préoccupations. Si l'on ajoute à l'absence du capitaine quelques lettres que lord Marney, dans sa mauvaise humeur, ne manqua pas de trouver désagréables, on sentira que tant de contre-temps à la fois présageaient un orage.

On servit dans la petite salle à manger, attenante à un salon où lady Marney passait ordinairement la soirée quand ils étaient seuls.

Le dîner fut silencieux et sombre ; heureusement il dura peu. Lord Marney goûta de plusieurs plats et ne mangea d'aucun ; il trouva son vin mauvais, bien que le maître-d'hôtel lui eût donné du meilleur ; vanta celui de lord Mowbray, en se demandant comment il s'arrangeait pour en avoir d'aussi bon, car tous ses vins étaient excellents ; puis, pour la vingtième fois, il répéta qu'il ne pouvait comprendre pourquoi Grouse avait précisément choisi le jour de leur retour pour cette partie de balle, oubliant à dessein qu'il n'avait pas dit un mot au capitaine du moment de leur arrivée.

Quant à Egremont, nous sommes contraints d'avouer qu'il n'était

guère dans une meilleure disposition d'esprit que son frère; seulement la cause en était moins insignifiante.

En quittant Mowbray il avait quitté plus qu'une société agréable. Assez de circonstances imprévues avaient eu lieu pendant son séjour dans cet endroit pour agiter les cordes les plus intimes de son âme, et le porter à examiner sous un nouvel aspect les devoirs et les attributs de sa position. Puis il avait trouvé en arrivant une lettre peu propre à dissiper cette préoccupation chagrine : son agent pressait l'acquittement des dépenses occasionnées par son élection, cause première de sa présence au château de Marney.

Lady Arabella quitta la table ; les deux frères restèrent seuls. Lord Marney remplit son verre, le but d'un seul trait, et dit en passant la bouteille à Egremont :

« Quel ennui que ce Grouse ne soit pas ici !

— Quant à moi je ne regrette pas infiniment sa présence. »

Lord Marney regarda son frère de travers et reprit :

« Grouse est un bon diable, on ne s'ennuie jamais avec lui.

— Eh bien, je ne tiens pas beaucoup à cette espèce d'amusement qui dépend des efforts d'un parasite.

— Grouse n'est pas plus un parasite que d'autres, répondit lord Marney avec hauteur.

— C'est possible ; je ne suis pas bon juge de ces sortes de gens.

— Je voudrais bien savoir de qui tu es juge ? Certes, ce n'est pas de la manière dont on plaît aux dames. Arabella n'a pas à s'applaudir du résultat de notre visite à Mowbray, en ce qui touche lady Joan, son amie intime, par-dessus le marché. Cette seule raison aurait dû te porter à être plus empressé.

— Je ne puis me montrer empressé à moins de me sentir attiré. Je n'ai pas le talent d'à-propos de ton ami Grouse.

— J'ignore ce que tu entends par mon ami Grouse. Le capitaine Grouse n'est pas plus mon ami qu'il n'est le tien. On est bien obligé d'avoir des gens autour de soi pour se charger d'une foule de choses qu'on ne saurait faire soi-même, et qu'on ne peut confier aux domestiques. Grouse s'acquitte de tout cela admirablement.

— Précisément ce que je disais ; un parasite, fort utile peut-être, mais toujours un parasite.

— Eh bien, quand même ; ne puis-je donc en avoir chez moi, comme tant d'autres ?

— Sans doute ; mais je ne suis pas obligé de regretter leur présence.

— Qui te le dit ? Moi je puis la regretter si ça me plaît. Et je la regrette, je la regrette beaucoup. Si Grouse se trouvait engagé dans cette partie, il eût dû avoir soin de faire dîner Slimsy ici pour me raconter tout ce qui s'était passé ; voilà mon opinion. Contredis-moi si tu veux.

— Je suis bien aise qu'il n'en ait rien fait ; je préfère encore Grouse à Slimsy.

— Je n'en doute pas, dit lord Marney en remplissant son verre avec une expression de colère très-marquée ; tu aimerais mieux voir ici quelque beau monsieur, comme ton ami Saint-Lys, allant prêcher dans les chaumières, semant le mécontentement parmi le peuple, me faisant des remontrances à propos du bas prix de la main-d'œuvre, demandant des morceaux de terre pour y bâtir des églises, et entraînant Arabella à souscrire pour des vitraux coloriés.

— Certainement, j'aimerais voir un homme comme Aubrey Saint-Lys à Marney, dit Egremont d'un ton calme, mais résolu.

— Et, s'il y était, je voudrais bien savoir qui serait le maître de nous deux. Je ne céderais pas comme Mowbray, moi !

— Quant à cela, je suis sûr que Saint-Lys se soucierait très-peu de venir chez toi. Je sais qu'il ne va au château de Mowbray qu'avec beaucoup de répugnance.

— En effet, il y a lieu, et je ne doute pas qu'il ne se fasse violence pour s'asseoir près de lady Maud. Je m'étonne seulement qu'il ne prenne pas son essor plus haut, et qu'il ne s'adresse pas à lady Joan ; mais elle a trop de bon sens pour se laisser prendre à ces amorces hypocrites.

— Saint-Lys croit de son devoir de se mêler à toutes les sociétés. Voilà pourquoi il va au château aussi bien qu'au grenier le plus misérable de Mowbray. Il se charge de faire connaître les besoins du pauvre à ceux qui se couvrent de soie et de velours, afin d'ôter du moins à leur manque de charité l'excuse de l'ignorance. Avant l'arrivée de Saint-Lys, la famille de Mowbray n'existait pas pour les indigents de son voisinage. Peut-être serait-il bon que dans d'autres districts non moins misérables, et près de certaines familles non moins favorisées que celle des Mowbray, il se trouvât un M. Saint-Lys au lieu d'un M. Slimsy.

— Ceci s'adresse à moi, sans doute ! Peu m'importe ! Je souhaite seulement que le peuple soit aussi heureux ailleurs qu'il l'est ici. Les journaliers gagnent leurs huit shillings par semaine, ou au moins sept, et tout le monde a de l'ouvrage en ce moment, à l'exception d'une poignée de malfaiteurs qui préfèrent au travail le braconnage et le vol du bois. Le taux des salaires n'est rien, c'est la garantie qu'il faut considérer. Tout homme, à Marney, est sûr d'avoir ses sept shillings par semaine pendant au moins neuf mois de l'année. Quant aux trois autres, il a le *Dépôt*, lieu de refuge parfaitement convenable, auquel il ne manque rien, pas même un excellent système de chauffage. Marney-Abbey n'est pas aussi bien chauffé. J'y ai souvent pensé, et quelquefois je perds patience quand je songe à tous ces fainéants qui passent leur vie le dos appuyé contre un bon poêle.... Mais j'ai peur des tuyaux.

— A propos de cela, je m'étonne que tu n'aies pas peur de l'incendie des meules.

— C'est un mensonge infernal ! s'écria lord Marney avec violence.

— Quoi ?

— Qu'il y ait le moindre incendie dans le voisinage.

— Mais il y en a eu un le lendemain de mon arrivée.

— Ceci n'avait rien à faire avec les salaires ; c'était un accident. J'ai pris moi-même toutes les informations à ce sujet ; j'ai envoyé Grouse et Slimsy de tous côtés. Je leur ai dit que j'étais convaincu que le feu était un simple accident, qu'il fallait prendre des renseignements, et ils sont revenus en m'assurant que j'avais raison.

— Je n'en doute pas ; cependant personne n'a découvert la cause.

— Quant à moi, je crois que c'était une combustion spontanée.

— C'est une explication très-satisfaisante ; mais je ne l'accepte pas. L'incendie est un fait, et comme malheureusement il est de notoriété publique que la population de Marney...

— Eh bien, la population de Marney ?

— Est sans comparaison la plus malheureuse du comté.

— Qui dit cela ? M. Saint-Lys, sans doute ? s'écria lord Marney pâle de rage.

— Non, mais quelqu'un qui connaît mieux les environs.

— Je saurai son nom, dit lord Marney avec emportement.

— C'est une femme, dit Egremont.

— Lady Maud, sans doute, le second tome de M. Saint-Lys.

— Non ; celle dont je tiens ces renseignements est une femme du peuple.

— Quelque créature de mauvaise vie ! Je ne me soucie pas de ce que disent les femmes ! Elles exagèrent toujours, dans tous les rangs.

— On ne peut guère exagérer la misère d'une famille qui n'a pour toute ressource que sept à huit shillings par semaine.

— Qu'en sais-tu ? As-tu jamais vécu avec sept shillings par semaine ? Que peux-tu connaître du peuple, toi qui passes ta vie dans les clubs de Londres et dans de jolis châteaux ? Moi je dis qu'une famille peut très-bien vivre avec sept shillings par semaine, et avec huit parfaitement. Les pauvres ne manquent de rien, du moins les pauvres des campagnes. Leur revenu est assuré, c'est un grand point. Ils n'ont ni souci, ni inquiétude ; ils savent qu'ils ont toujours une ressource toute prête : le *Dépôt*. Les gens qui n'ont pas de souci ne consomment pas tant de nourriture que ceux dont la vie est tourmentée. Il n'y a qu'à voir comme ils vivent longtemps ! Comparez le nombre des morts parmi eux avec celui des districts manufacturiers. En vérité, j'aime beaucoup qu'on vienne me parler d'incendie ! Si nous avions une police rurale bien organisée, on n'aurait jamais su ce que c'était ! »

Il se fit une pause.

Lord Marney but un verre de vin ; Egremont approcha le sien de ses lèvres. Enfin, ce dernier reprit la parole et dit :

« Cette discussion m'a presque fait oublier la raison pour laquelle je m'applaudissais que nous soyons seuls aujourd'hui. Je suis réellement fâché de t'ennuyer, mais on me tourmente horriblement. J'ai trouvé ce matin une lettre de mon agent : ces dépenses d'élection doivent être acquittées.

— Je croyais qu'elles l'étaient.

— Que veux-tu dire ?

— Je croyais que ma mère t'avait donné un millier de livres.

— Sans doute. Mais elles sont épuisées depuis longtemps.

— C'est acheter un peu cher, selon moi, une place au Parlement dans ce temps-ci. Au lieu de payer, on devrait être payé pour y entrer.

— Tu peux bien avoir raison, mais il est trop tard maintenant pour envisager cette question sous ce point de vue.

— Je ne vois pas cela. Nous avons payé mille livres, et la balance reste encore à établir. Quand y eut-il jamais lutte sans une balance ouverte ? Je me rappelle avoir entendu dire souvent à mon père que, lorsqu'il se présenta pour ce comté, mon grand-père dépensa plus de trois mille livres, et pourtant tout n'est pas encore acquitté aujourd'hui. Chaque année, régulièrement, je reçois des lettres anonymes me menaçant des plus rudes châtiments si je ne paye une somme de cent cinquante livres pour un déjeuner.

— Tu plaisantes : cependant le sujet n'est pas risible. Je désire que ces dépenses soient soldées une fois pour toutes.

— Et moi je demande où on prendra l'argent. Je n'en ai pas. Le nombre de granges que je bâtis en ce moment est effrayant ; puis ces desséchements ! Ils épuiseraient toutes les bourses. Que penses-tu d'une dépense de deux millions de tuiles, cette année ? Et les loyers ! Ils n'existeront bientôt plus que de nom. C'est pourtant pour les conserver que je fais ces énormes sacrifices ! Les imbéciles ne seront point contents avant d'avoir touché à la terre. Ceci est clair. Je m'attends à une réduction d'au moins vingt-cinq pour cent si on aborde la loi sur les blés. Ma mère devrait le prendre en considération et diminuer sa pension d'autant ; mais elle n'en fera rien. Chacun est si égoïste ! surtout comme elle t'a donné ces mille livres, qui, en définitive, sortent de ma poche.

— Tu m'as déjà dit tout cela. Que dois-je en conclure ? Je me suis lancé dans cette lutte à l'instigation de la famille et nullement par goût. Tu es le chef de la famille et on t'a consulté sur cette démarche. Si je n'avais pas cru qu'elle eût ton approbation, je ne l'aurais jamais tentée.

— Je suis charmé que tu l'aies faite, néanmoins. Le Parlement est une chose importante pour notre classe ; ton succès m'a enchanté et il

a mortifié les whigs des environs. C'est un beau coup de t'avoir fait représenter le vieux bourg.

— Eh bien, il est nécessaire de payer promptement nos dépenses si nous voulons conserver notre influence.

— Tu as devant toi six ou sept ans, et j'espère te voir le mari de lady Jeanne longtemps avant qu'ils ne soient écoulés.

— Je ne désire pas réunir ces deux choses, dit Egremont avec fermeté.

— Elles sont pourtant inséparables.

— Comment ! que veux-tu dire ?

— Je veux dire que ces frais d'élection me paraissent ridicules au plus haut degré, et que je ne puis m'en mêler en aucune manière. Tu m'assures que les dépenses légales sont acquittées ; s'il en était autrement je me croirais obligé de le faire comme chef de la famille ; mais je ne consentirai pas à donner ma sanction à des déboursés inutiles, et faits, je le crains bien, dans un but illégal et immoral à la fois.

— C'est là ton dernier mot?

— C'est ma détermination positive. Elle m'est inspirée par une sollicitude sincère, et je ne l'ai prise qu'après mûre réflexion, dans ton intérêt bien entendu.

— Ainsi, ce que j'avais toujours soupçonné se réalise. Tes paroles ne sont que mensongères et uniquement calculées pour éblouir et tromper le monde.

— Injurier n'est pas répondre.

— Tu es au-dessous de l'injure comme de tout autre sentiment, excepté un seul, et celui-là, je te le voue sans restriction. »

Egremont se leva de table.

« Tu dois rendre grâce à ta sottise et à ton obstination. Je t'ai conduit au château de Mowbray ; il ne tenait qu'à toi de gagner la partie.

— C'est la seconde fois que lord Marney se mêle de mes affaires dans une occasion semblable, s'écria Egremont, l'œil étincelant et la joue pâle de colère.

— Ne répète pas ces mots-là davantage, dit lord Marney d'un ton menaçant.

— Pourquoi non ? De quel droit osez-vous me parler de la sorte ?

— Du droit d'un frère aîné, dont la parenté est votre seul titre à la considération de la société.

— Maudite soit-elle, cette société, dont les rapports, fondés sur l'égoïsme, la cruauté et la fraude, conduisent à l'immoralité, à la misère, au crime !

— Quels qu'ils soient, je vous forcerai bien de les respecter, du moins dans cette maison, dit lord Marney en bondissant sur sa chaise.

— Arrière ! s'écria Egremont, ou j'oublierai que tu es le fils de ma

mère. Tu as été le fléau de toute ma vie ; tu m'as volé la femme que j'aimais, maintenant tu veux me voler mon honneur !

— Misérable imposteur ! »

Et lord Marney s'élança contre son frère. Mais, à ce moment, lady Marney se précipita dans l'appartement, et, s'attachant à son mari, s'écria :

« Au nom du Ciel, que signifie tout cela? George, Charles, mon bon George !

— Laisse-moi, Arabella !

— Qu'il vienne ! »

Lady Marney poussa un cri perçant en étendant les bras pour séparer les deux frères.

Quelque bruit se fit au dehors. Lord Marney ne redoutait rien tant que de rendre ses gens témoins d'une scène domestique. Il s'élança vers la porte pour en défendre l'entrée, et, l'entr'ouvrant à demi, il dit :

« Lady Marney est indisposée et demande sa femme de chambre. »

En se retournant il trouva lady Arabella sans connaissance. Egremont avait disparu.

D'Israéli.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 juillet 1845.

L'éclaircissement des *nouvelles de Rome* a fait un progrès notable : dans la séance du 15 de ce mois, à la Chambre des Pairs, le ministre des affaires étrangères, sur une interpellation de M. de Boissy, a donné des explications graves, mesurées, presque sincères, et qu'il suffit de comparer, soit avec ce que nous avons dit, soit avec ce qu'ont rapporté les autres publications catholiques, pour comprendre le véritable sens des négociations qui ont eu lieu à Rome et des concessions qu'y a faites le général des Jésuites, sans que le gouvernement pontifical s'y soit opposé. Sans doute il reste encore dans cette affaire des obscurités dont s'inquiète le cœur des catholiques, et il ne dépend de personne, pas même de l'autorité qui, outre notre obéissance, a notre confiance et notre vénération, de fermer la plaie que les derniers événements ont ouverte. Mais si nous gémissons sous le résultat de ce qu'il nous est permis de considérer comme une erreur de fait, si nous nous réservons le droit de faire bien connaître toute la situation à ceux qui, placés trop loin, ont le plus d'intérêt à en être informés, nous n'en continuons pas moins de saluer avec joie, dans la puissance spirituelle, ce mélange de prudence, de fermeté et de tendre sollicitude qui a formé dans presque tous les temps l'heureux corollaire de son infaillibilité en matière de foi.

Nous n'avons rien à ajouter, rien même à modifier dans ce que nous avons dit sur la nature et sur le résultat de la négociation. M. Guizot est convenu de tout ce qui nous intéresse, aussi clairement qu'il lui était possible de le faire, après le bruit et la hauteur qu'avait affectés la presse ministérielle. Il a dissimulé les échecs de M. Rossi, il a mis en relief l'avantage qu'il a fini par obtenir, et, autant que l'exactitude rigoureuse des faits pouvait le permettre, il a impliqué la responsabilité morale du Saint-Siége dans une affaire dont cette puissance a le droit de repousser entièrement la responsabilité officielle.

En parlant avec dignité et respect du gouvernement pontifical et

même du général des Jésuites, M. Guizot savait bien qu'il ferait une chose agréable aux catholiques ; mais il ne dépendait pas de lui que le résultat de son influence fût accepté avec la même satisfaction, et la question de savoir de quelles informations il avait fait usage pour inquiéter la sollicitude du général et obtenir la neutralité du Saint-Siége, cette question, qui importe si gravement à la conscience des catholiques français, restait malheureusement tout entière. C'est sur ce point qu'il faut que tôt ou tard la lumière soit faite : quand elle se fera, nous doutons fort que le gouvernement français conserve l'avantage du *bien joué* diplomatique, auquel son succès actuel se réduit en définitive. Quelque bonne envie qu'on y mette de part et d'autre, les questions religieuses ne se traitent pas comme les questions politiques. Les questions politiques s'épuisent, les questions religieuses ont la vie dure. Le gouvernement français s'apercevra bientôt qu'il a eu tort de brusquer le dénoûment : en religion, il y a autre chose que des expédients.

Reste un point sur lequel la presse ministérielle continue de défier les catholiques, et dont elle se sert pour couvrir sa retraite forcée sur tout le reste. On convient que M. Rossi a traité, non avec le Saint-Père, mais avec le général des Jésuites ; mais qui ne sait la dépendance absolue de la Société de Jésus à l'égard du Saint-Siége ? Si donc le général a cédé, c'est que le Pape l'a voulu. Puisque le but est atteint, qu'importent les moyens employés et les ménagements qu'on a mis dans les formes ?

Cependant le Saint-Siége déclare, il veut que les catholiques sachent qu'il n'a donné, dans cette grave circonstance, ni *ordre*, ni *conseil*.

Et nos adversaires sont les plus heureux du monde en songeant à la peine que les catholiques doivent avoir à se tirer de cette difficulté.

La solution en est pourtant bien simple, pour quiconque a étudié la nature des rapports qui unissent la Société de Jésus au Saint-Siége. Cette Société, en s'établissant dans les différents Etats de l'Europe, a toujours agi à ses risques et périls. Il en est de même jusque dans les Etats pontificaux : l'opposition de l'évêque et de la municipalité dans une ville des Légations suffisent pour y empêcher l'établissement des Jésuites, et le Saint-Siége considérerait comme imprudent et dangereux l'emploi de son autorité dans une pareille circonstance. L'approbation qu'il a donnée à la Compagnie, l'éloge qu'il n'a cessé de faire de ses membres, l'invitation à tous les chrétiens de recourir avec confiance à cette grande institution, voilà tout ce que le Saint-Siége peut faire en faveur des Jésuites. Autrement, il s'exposerait à des représailles temporelles, s'il assumait la responsabilité de l'introduction et du séjour des Jésuites dans les Etats avec lesquels il traite sur un pied d'égalité politique. Le Saint-Siége n'envoie directement les Jésuites que dans les missions.

Ces réflexions, que nous avons lieu de croire très-exactes, éclaircis-

sent, à ce qu'il nous semble, de la manière la plus favorable, la conduite et le langage du gouvernement pontifical dans les dernières circonstances. Quand le souverain Pontife a dit au général des Jésuites : *Voyez et jugez !* il a donc exprimé loyalement une situation qui n'est pas nouvelle, et dans laquelle on ne pourrait établir de modification sans un péril évident.

Mais c'est surtout en ce qui concerne la France elle-même et la conduite des catholiques dans ce pays que le discours de M. Guizot nous semble avoir une grande importance. Dire jusqu'à quel point le langage de ce ministre a différé de celui de M. Martin (du Nord), ce serait une chose impossible. Comment un même ministère peut-il admettre une semblable contradiction, comment peut-il convenir à M. Guizot qu'un de ses collègues compromette aussi gravement la responsabilité du gouvernement par des paroles dépourvues d'intelligence et de mesure, c'est là un secret que nous ne cherchons pas à pénétrer. C'est peut-être de l'habileté, mais le caractère et le talent de M. Guizot nous donnent l'idée d'une tout autre habileté. La seule chose évidente en tout cela, c'est que les discours de M. Martin restent nuls et non avenus. Achille est sorti de sa tente, mais Achille est le roi des Myrmidons.

Nous citons textuellement les expressions dont le ministre a fait usage en parlant de la résistance des catholiques; ces paroles sont dignes d'être méditées par tout le monde.

« Aujourd'hui, tout n'est pas fini quand le gouvernemont a pro-
« noncé ; il se trouve ensuite en présence de toutes les libertés indivi-
« duelles dont nous sommes en possession : la liberté de la presse, la
« liberté de la tribune, la liberté des personnes, la liberté des proprié-
« tés. Après avoir pris sa résolution, après avoir vidé la question, le
« pouvoir temporel se trouve engagé dans une lutte de tous les jours
« avec toutes ces libertés...

« Le gouvernement du roi ne pouvait s'empêcher de reconnaître que,
« par la nature de nos institutions et par la situation du pouvoir au milieu
« de ces institutions, la lutte, si une fois elle s'engageait, serait très-
« prolongée, très-compliquée, aggravée, qu'elle pourrait avoir telle ou
« telle conséquence imprévue qu'il était sage de prévenir. »

Ainsi l'on convient que nous avons eu le droit de résister.

Il est vrai que le gouvernement avait *prononcé* (par le *gouvernement* il faut sans doute entendre *M. Martin*) ; mais il comptait sans la liberté de la presse, celle de la tribune, celle des personnes, celle du domicile ; d'où il résulte que la déclaration n'était que pour la forme, et qu'en présence de toutes ces libertés, sans la condescendance de Rome, on n'aurait sû comment s'y prendre.

L'avis est excellent ; car il nous justifie pleinement, nous qui n'avons pas craint d'encourir le reproche de témérité, en nous portant à la dé-

fense des libertés menacées, et il montre aux catholiques plus timides la valeur de leurs scrupules.

Vainement dira-t-on que la décision de Rome nous sauve d'un danger provoqué par notre imprudence. On prétend que les Chambres auraient été de l'avant, et que le ministère aurait cédé ; nous avons échappé à un projet de loi digne de 1792 : M. Rossi nous a couverts de son bouclier.

Vaine terreur ! il y a dans le gouvernement un instinct de conservation qu'il faut bien lui reconnaître. On laisse parler M. Martin : cela peut être bon pour la menace ; mais, nous l'avons déjà dit, le droit de persécution fait peur au gouvernement plus qu'à nous ; et, comme il aurait eu plus à y perdre que nous, on peut être certain qu'il n'y aurait pas eu recours. Avec un peu de patience, la question se serait mieux dénouée par la liberté que de toute autre manière.

D'un autre côté, notre petit nombre et la vivacité de langage à laquelle se laissent toujours aller ceux qui ne se sentent pas appuyés comme ils devraient l'être ont été habilement exploités au delà des monts. On a cru à Rome nous sauver de notre propre perte ; en aurait-il été de même si tous ceux qui ont à cœur la victoire de la religion s'étaient énergiquement associés à notre résistance ? Dans un gouvernement comme le nôtre, toute abstension est une faute dont les conséquences sont impossibles à calculer.

A ne considérer la chose que sous le point de vue de la politique journalière, M. Guizot nous paraît avoir mis à néant la vaine levée de boucliers de M. Thiers ; cela devait être : M. Thiers n'avait qu'une feinte peur et une feinte colère ; il appuyait sur une dernière touche de son clavier d'opposition, les autres étant usées ; cette agression d'un parti en désarroi n'avait qu'une portée apparente. M. Guizot, selon nous, est désormais en mesure de faire taire la batterie antijésuitique dans la Chambre. La majorité ministérielle se montrera très-satisfaite de la victoire de M. Rossi, et M. Billault plaidera, si la chose lui plaît : c'est encore une difficulté rayée du protocole des embarras purement ministériels.

En même temps, M. Guizot nous tient en échec ; et c'est ainsi, sans doute, qu'il entend compléter sa victoire. Il sait que nous tenons à la présence des Jésuites, que nous en avons besoin, que nous ne voulons pas appeler sur leur tête un surcroît de rigueur ; et il a raison : nous ne nous sentirons plus libres de ce côté comme nous l'étions auparavant.

Mais ce n'est point là une politique *pacifiante*, ce n'est point la *pacification* telle que M. Dupanloup l'a demandée au nom de tous les catholiques. On nous mesure la persécution, on nous la fait accepter sans résistance, mais on persécute. Ce que nous avons le droit d'appeler persécution, c'est l'atteinte portée à l'existence librement adoptée par des hommes à la parfaite innocence desquels on est forcé de rendre hommage. Les Jésuites, citoyens français comme nous, sont privés des

droits qu'on ne peut contester à aucun citoyen français ; ce qui faisait à la fois la douceur de leur existence et la force de leur âme leur est interdit : des consciences encore fragiles perdront leurs directeurs et leur guide ; d'autres, qui hésitaient, n'arriveront pas au port de la conversion ; un mouvement d'où dépend peut-être la science et la vertu du clergé à venir rencontrera mille obstacles : les froissements sont innombrables, la douleur est vive et profonde. La *paix* ne peut sortir d'un tel état de choses.

Reste à savoir ce que deviendra la suite de la *guerre*, et comme il faudra la faire maintenant. A cette question se rapportent les nobles et vives paroles que M. le comte de Montalembert a opposées, comme une protestation nécessaire, au langage parfaitement arrêté de M. Guizot. D'un côté les Jésuites nous manqueront ; les services qu'ils rendent n'étant plus manifestés au grand jour, les vieilles accusations suivront leur cours, et il ne nous sera plus permis de défendre dans son intégrité le majestueux édifice de l'Eglise catholique. De l'autre côté, comme M. le comte de Montalembert l'a fait voir, la cause particulière des Jésuites ne tiendra plus une place presque exclusive dans notre polémique, et la question capitale de la liberté d'enseignement reprendra toute son importance. C'est un changement de manœuvres, c'est une nouvelle tactique à introduire ; mais rien n'est fini : il ne peut être ques-question de paix, pas même d'armistice. La lettre de M. l'évêque de Langres a déjà indiqué d'une manière nette et digne la véritable ligne à suivre.

Nous continuons donc d'être *belliqueux*, malgré l'injonction de M. Guizot. Nous parlerons d'*armée* et d'*avant-garde* catholiques, au risque du commentaire. Ce commentaire n'est point sérieux, et, auprès des gens de bonne foi, nous n'avons point à craindre qu'on accuse nos métaphores. Les catholiques peuvent s'en servir avec confiance : car au fond ils ne font la *guerre* à personne, et leur *armée* est la plus *pacifique* qui existe au monde. Qu'on nous passe donc nos *manifestes*, nos *bataillons* et nos *combats* : car ce sont autant de figures destinées à exprimer l'emploi de libertés nécessaires, dont le gouvernement sait bien que nous ne faisons usage que dans l'intérêt de l'*ordre* et de la *paix*.

Nous ne terminerons point ces réflexions sans avoir dit quelques mots d'un incident à propos duquel le gouvernement s'est laissé gravement compromettre par quelques-uns de ses amis. Ce qu'on appelle l'*enseignement* de MM. Michelet et Quinet a donné lieu à un des revirements les plus extraordinaires dont nous ayons été témoins, quoique nous en ayons vu beaucoup. Avant les nouvelles de Rome, l'enseignement de ces messieurs semblait quelque chose de sacré : aujourd'hui l'on crie haro sur les deux professeurs du Collége de France, et l'Etat se croit gravement compromis s'il ne parvient pas à leur interdire la parole. On charge les autres professeurs de châtier leurs collègues délin-

quants, et, d'un déni de coopération auquel s'est réduite la délibération des professeurs, on tire un arrêt de condamnation qui devient une menace pour l'avenir.

Cette affaire, comme toutes celles qui ne sont claires ni en droit, ni en fait, pourraient donner lieu à des explications infinies et qui ne feraient que l'embrouiller davantage. Pour comprendre, par exemple, la répugnance qu'ont éprouvée les professeurs à exercer contre M. Quinet le droit de censure qui leur était déféré par le ministre, il faudrait se souvenir que, non-seulement le choix de M. Quinet, mais encore l'institution de la chaire que le gouvernement lui a donnée, étaient complétement étrangers aux professeurs du Collége de France. On dédaigne les protestations des hommes compétents ; on préfère aux intérêts de la science les prétentions d'une presse bruyante et audacieuse, et l'on prétend ensuite associer les professeurs à la responsabilité de mesures dont ils ont d'avance signalé les inconvénients ! Il est pourtant bien naturel de renvoyer à l'administration le soin de remédier à un mal qu'elle ne peut reprocher à personne qu'à elle-même.

Les catholiques, en tout ceci, se sont conduits comme ils devaient se conduire. Ils ne nient point un désordre qui est patent ; mais on ne leur fera pas avouer qu'ils le redoutent pour leur propre compte. Si le gouvernement prend des mesures pour y mettre un terme, c'est un service qu'il se rend à lui-même, et nullement aux catholiques.

D'ailleurs, l'embarras du gouvernement en cette circonstance n'est qu'une nouvelle révélation d'un mal qu'il a jusqu'ici prolongé sciemment. Personne ne serait tenté de lui contester le droit d'agir par voie d'autorité sur l'enseignement des professeurs qu'il rétribue, si toute la liberté possible de l'enseignement ne s'était réfugiée dans les chaires officielles. Le monopole est aussi fatal à ceux qui l'exploitent qu'odieux à ceux qui en souffrent.

Les ménagements du ministère Peel envers l'Irlande n'empêchent point ce malheureux pays de continuer d'être en proie aux collisions les plus déplorables. En plusieurs lieux le sang a coulé ; les vieilles haines se réveillent ; les passions mal éteintes se raniment ; les menaces d'une guerre sauvage et d'extermination se renouvellent entre des populations misérables, les fonctionnaires publics et la force armée. Des pétitions et des interpellations, adressées au Parlement sur ce lamentable état de choses, mettent à nu la plaie envenimée qui ronge le sein de l'Angleterre. On voit les loges orangistes se réorganiser et célébrer imprudemment, avec l'adhésion plus imprudente encore d'un juge de paix, l'anniversaire de la bataille de la Boyne. En s'obstinant à solenniser ainsi le souvenir des jours les plus néfastes de l'Irlande, ils irritent les sentiments les plus inflammables d'un peuple humilié et af-

famé qui n'a pas encore pardonné à ses vainqueurs. Les Irlandais n'ont pas oublié qu'ils sont une race conquise, dépouillée de ses biens et de ses droits, et s'ils cessaient d'écouter la voix et la haute discipline d'O'Connell, les plus affreuses calamités pourraient renaître, et le ministère se repentir d'avoir refréné la puissance du grand agitateur. Malheur à l'Angleterre si elle méconnaissait la nécessité des temps, et si, tandis qu'elle rend aux Juifs l'égalité des droits, elle n'effaçait pas de plus en plus les inégalités qui blessent encore les Irlandais catholiques ; si, ne prévenant que par la force les funestes conseils de la faim, *malesuada fames*, elle n'employait pas tous les moyens administratifs et législatifs pour améliorer la condition territoriale, matérielle de l'Irlande, et pour tendre sans cesse à faire disparaître les longs ressentiments d'une nation vaincue !

Puisse-t-il n'arriver jamais des Irlandais ce qui arrive des Maronites ! Lorsque les chrétiens du Liban ont été décimés par le fer et par le feu ; que leurs femmes, leurs enfants, leurs vieillards et leurs prêtres ont été indignement égorgés ; que leurs villages n'existent plus, et qu'ils ont perdu à la fois leurs biens et leur sang, sous les yeux de toute l'Europe civilisée, on annonce enfin que le carnage a cessé : et nos journaux publient, en les exagérant, une souscription tardive en faveur d'irremédiables malheurs. La presse elle-même, qui a le plus impitoyablement provoqué l'expulsion de quelques moines français, invoque la miséricorde publique pour les Capucins et les couvents de Syrie. De longs et pathétiques récits appellent la charité sur de lamentables victimes. Nous n'avons qu'un regret, en applaudissant du cœur à cette générosité nationale : c'est que la France ne mette pas plus d'accord ses croyances et ses œuvres, qu'elle ne soit pas plus chrétienne en France, et qu'elle réserve ses sympathies aux catholiques et aux monastères du Liban. Il est beau, sans doute, de venir en aide aux malheureux, à quelque pays, à quelque condition qu'ils appartiennent ; mais il serait beau aussi de ne pas haïr aveuglément et de ne point poursuivre, avec la plus opiniâtre intolérance, des religieux honorables, nos compatriotes et nos frères.

Les puissances européennes, dont le concert a pris sous sa garde la paix du monde, se doivent à elles-mêmes d'empêcher le retour des guerres barbares. Il est triste de penser que l'égoïsme des Etats est pire encore que l'égoïsme privé. Il ne leur suffit pas de pouvoir le bien, il faut encore trop souvent qu'ils aient intérêt à le vouloir. L'Angleterre est trop forte et trop intéressée pour ne pas épuiser tous ses efforts à prévenir ou à réprimer le mal en Irlande, tandis qu'il y a tout lieu de croire qu'elle en a au moins toléré une partie dans les montagnes syriennes, par rivalité contre nous ou par condescendance calculée envers la Porte. Si, à la tribune française et anglaise, le langage officiel des deux cabinets a été le même, l'attitude des deux gouvernements n'a

pas été aussi complétement semblable à l'égard des sujets catholiques de la Turquie. En cela, du moins, notre honneur est sauf, si notre puissance n'a pas été prépondérante.

Que la Providence veuille épargner de futurs malheurs à l'Espagne ! Ce ne sont pas les troubles récents de la Catalogne qui doivent inspirer des craintes sérieuses ; ils paraissent d'ailleurs apaisés, et leur nature locale ne pouvait aisément s'étendre aux autres points du royaume. Ce qui effraie pour la Péninsule, c'est la destinée d'un peuple violemment arraché à ses habitudes, à ses mœurs, à ses traditions, et demandant la liberté et l'avenir à des essais de constitutions qu'il imite servilement bien plus qu'il ne se les approprie ; c'est l'esprit du XVIIIe siècle qui s'est mis en lutte ouverte avec les vénérables croyances des descendants de Pélage ; c'est la royauté débile d'une enfant de quatorze ans, centre et point d'appui bien impuissant de l'autorité publique, au milieu des inévitables fluctuations des partis et des ardentes passions de la race ibérique. Aujourd'hui, le texte de tous les commentaires et de toutes les craintes, c'est le décret qui vient d'être publié sur la liberté de la presse. Ce décret en fait complétement oublier un autre fort grave, qui organise le conseil d'Etat à Madrid. En Espagne, tous les journaux, même les feuilles modérées, ont poussé le cri d'alarme. En France, on plaint sincèrement l'Espagne.

Il est difficile, de loin, d'apprécier la portée et l'opportunité de cette mesure. Si les sentiments libéraux en sont froissés, l'esprit public a dû s'y attendre quand il a vu les deux Chambres espagnoles consentir à laisser disparaître du texte de la dernière Constitution le principe exprès du jury en matière de presse. Paraîtra-t-il étonnant que l'Espagne ne puisse pas encore supporter ce que la France elle-même n'est point parvenue à conquérir entièrement ? Quand l'Espagne moderne aura parcouru, comme nous, le cycle des révolutions, et que son éducation politique lui aura coûté autant de pleurs et de sang qu'à nous, il sera temps alors de déplorer pour elle l'absence totale ou partielle de la faculté de publier librement ses opinions politiques. Jusque-là il est sage de suspendre un jugement définitif, surtout lorsqu'il s'agit d'un peuple encore placé sur le cratère d'un volcan. Si le gouvernement représentatif s'acclimate sérieusement en Espagne, il y acclimatera nécessairement avec lui, et comme une conséquence naturelle de son principe, la liberté de la presse. Pour nous, qui ne nous exagérons ni l'importance, ni la durée de l'acte de Narvaez, et qui savons que les Chambres espagnoles peuvent, dès qu'elles le voudront, modifier l'œuvre d'un ministère qui passera, l'ordonnance ministérielle qui organise le conseil d'Etat espagnol nous causerait des craintes plus sérieuses.

L'action du nouveau conseil d'Etat aura une grande influence sur l'administration du royaume, sur le gouvernement des provinces. Il tendra, par sa nature même, à détruire les institutions et les libertés

locales, et à consommer ce que nous nommons la centralisation administrative. Or, en Espagne plus qu'ailleurs, il y a des éléments de résistance à cette centralisation absolue qui, à nos yeux, est bien plus funeste que favorable aux libertés du véritable gouvernement représentatif. Les corruptions et les difficultés de notre régime nouveau, le peu de progrès de nos mœurs politiques nous semblent tenir en grande partie à l'excès même des attributions du pouvoir central administratif, dont le conseil d'Etat est l'instrument. L'Espagne, si elle n'y prend garde, est menacée de tomber dans la même erreur ; une fois entrée dans la voie de la centralisation on ne s'arrête guère. Depuis cinquante ans nous sommes demeurés dans l'ornière administrative, profondément creusée par la dictature consulaire et impériale. Avant de s'y engager à notre exemple, l'Espagne devrait longuement réfléchir ; l'unité gouvernementale n'est pas incompatible avec les variétés et les attributions provinciales. La vraie liberté, le véritable gouvernement représentatif consisterait, à notre sens, à accorder, dans une juste mesure, la liberté générale et le gouvernement central avec les libertés locales.

Le sort constitutionnel de l'Espagne, qui se débat et court de réactions en réactions dans les théories du gouvernement représentatif, est, à coup sûr, d'un grave intérêt pour la pondération de l'Europe. Mais si le roi de Prusse se décidait, selon des bruits de journaux, à donner une constitution à ses Etats, cette constitution, si restreinte qu'elle fût d'abord, aurait une tout autre portée sur les destinées de l'Europe. Par sa situation péninsulaire, l'Espagne ne touche, à vrai dire, qu'à la France et à l'Europe méridionale ; par sa situation continentale, au centre de l'Allemagne, la Prusse, si elle donnait à ses peuples la liberté et le mouvement politiques, pourrait amener d'incalculables conséquences.

Cette résolution de la Prusse est si grave, elle peut être neutralisée par tant de résistances intérieures et extérieures, que l'on en doit douter jusqu'au jour où on lira le décret de la main royale. Quand le roi de Prusse, comme on l'assure, ne donnerait aux délégués des provinces le droit de délibérer que sur les questions financières, et leur accorderait un simple droit consultatif dans les autres matières législatives, ce serait un pas immense. Dans un siècle de finances tel que le nôtre, les hommes qui délibéreraient sur l'impôt ne tarderaient pas à délibérer sur le reste. Il en est de la liberté comme de la servitude, la progression entraîne la progression.

Mais sans nous appesantir sur les conséquences chimériques d'un événement fort hypothétique, il nous semble plus utile d'apprécier brièvement la fin et le caractère de la dernière session de notre Parlement.

Au terme de l'année parlementaire, la Chambre des Pairs s'est résignée encore une fois à ce rôle d'impuissance auquel tous les ministères la condamnent depuis quinze ans. Elle a enregistré docilement, en quelques jours, un grand nombre de lois, et sanctionné les dépenses

et les recettes. Le calme habituel de ses séances n'a été animé que par les interpellations de M. de Montalembert sur les affaires de Syrie et de Rome; mais elle a du moins reçu une protestation française contre le déplorable événement du Dahra.

M. le comte Beugnot a tenté, en vain malgré la force de ses raisons, de faire disparaître d'une loi de finances la disposition incidente par laquelle la Chambre des Députés a prescrit à l'avenir la publication des nominations dans la Légion-d'Honneur. Le noble pair a fait sentir combien serait compromise et viciée la théorie de notre gouvernement parlementaire, si les Députés avaient le droit de glisser ainsi subitement et accidentellement des questions de principe dans une loi financière. En procédant avec une telle irrégularité, la Chambre élue amènerait deux inconvénients sérieux : le premier, de soustraire ainsi les nouveautés les plus graves aux nécessités d'une proposition formelle et directe, à l'examen préparatoire d'une commmission, et à toutes les phases d'une discussion régulière ; le second, de forcer l'autre Chambre à consacrer ces nouveautés glissées dans tout un budget, sous peine de remettre en doute l'adoption du budget entier.

Les efforts de M. l'amiral Grivel et de M. le baron Charles Dupin n'ont pas été plus heureux, quand ils ont voulu réhabiliter dans l'opinion nationale la situation de notre marine et relever l'incurie de nos divers ministères du blâme indirect que leur a jeté l'amendement de la Chambre des Députés. Les renseignements spéciaux et les chiffres des deux nobles Pairs ne parviendront pas à changer le sentiment public sur les vices et l'impuissance de notre administration maritime.

Les explications de M. le duc de Broglie sur le nouveau traité avec l'Angleterre n'étaient pas même nécessaires pour en assurer l'adoption devant la pairie. Aussi n'y a-t-il eu aucune résistance sérieuse. La seule opposition un peu opiniâtre s'est portée, par l'organe de M. le comte Daru, sur une question de tracé de chemin de fer, sur la direction du chemin de Paris à Lyon.

Ainsi s'est terminée une session pénible, embarrassée, dans laquelle n'a grandi et ne s'est affermi décidément ni le ministère, ni l'opposition. Presque entièrement consacrée à des lois d'intérêt matériel, elle n'en a pas moins vu le cabinet plus d'une fois chancelant et réduit à une majorité incertaine et défaillante. Les difficultés et les dissentiments restent les mêmes. Les hommes, les doctrines, les caractères, les partis, tout s'est mélangé, tout s'est déprimé, tout est devenu équivoque. Ce n'est plus le ministère qui a dirigé et gouverné les Chambres, ce sont les Chambres qui ont gouverné le ministère. Le cabinet n'a pas régné, il a ployé. Son art a été d'obéir à ce qu'il n'a pas voulu, sa souplesse de passer du côté qu'il n'avait pas choisi. Ce n'est pas même, à vrai dire, la majorité qui a toujours triomphé. Elle était si précaire et si inconstante que, dans les occasions les plus graves,

par exemple, dans la question du droit de visite et de Taïti, c'est la majorité qui a passé à l'opposition, pour empêcher que l'opposition ne devînt majorité. Jusque dans l'armement des forteresses parisiennes, le cabinet et la majorité acceptaient un legs de l'opposition, comme auparavant, dans la loi de régence, l'opposition soutenait le cabinet. Aussi le gouvernement s'est-il montré dépourvu de toute force d'initiative. De même qu'il s'est complaisamment plongé dans la prédominance des intérêts matériels qu'il a eu l'adresse d'exploiter, il s'est tenu écarté avec soin de toute réforme morale, de toute loi de principe. Il a renvoyé au lendemain, c'est-à-dire à l'année prochaine, les choses sérieuses, et n'a voulu aborder ni les réformes électorales proposées par M. de Résumat, ni le projet de M. Roger (du Loiret) sur la liberté individuelle, ni même la loi sur les théâtres, encore moins la loi sur la liberté d'enseignement. Dans les réformes matérielles elles-mêmes, il a été poussé plus qu'il n'a marché, et là aussi les améliorations ou les nouveautés ont été ajournées.

Bien plus, le cabinet a subi volontairement deux blâmes : l'un à propos de la marine, l'autre à propos de la Légion-d'Honneur, et sa fierté soumise ne s'en est pas effarouchée. Il s'est laissé imposer ses succès, comme il avait accepté le blâme. Cette politique d'attente, de patience, a lassé et décomposé l'opposition, et mis à profit les hasards favorables. Mais qu'y a-t-il de fondé, de résolu pour l'avenir? Il faudra bien pourtant sortir, ou volontairement, ou par la force des événements, de ce *statu quo* stérile.

Des signes évidents du déclin de l'opinion publique avaient bien déjà éclaté dans une circonstance qui a passé inaperçue. La loi sur le conseil d'Etat a été votée, cette année même, sans que personne s'en soit ému, ni à la tribune, ni dans la presse. Et cependant, bien que le conseil d'Etat ait perdu beaucoup de son importance dans les constitutions modernes, il n'en est pas moins demeuré, entre les mains du gouvernement, une arme puissante avec laquelle il domine l'administration, les tribunaux et la liberté religieuse. A d'autres époques, sous la Restauration et depuis, les théories et les discussions les plus ardentes étaient soulevées par l'organisation de ce tribunal exceptionnel. Une foule de projets de loi avaient avorté jusqu'ici. Aujourd'hui tout se tait avec indifférence, et la législation nouvelle consacre sans nul souci les points les plus graves et le plus profondément contestables et contestés. Il est impossible de dire si le ministère veut tenter de se retremper dans les chances d'une élection générale, comme l'affirme l'opposition, ou bien continuer de vivre précairement avec les débris usés de sa majorité flottante, comme le soutiennent les organes ministériels. Les plus avisés prédisent que le cabinet se présentera superbement devant les électeurs, avec la confiance nouvelle qu'il puise dans l'œuvre diplomatique de MM. de Broglie et Rossi. A la veille d'une régence possible, on ne voudra pas,

disent-ils, risquer de laisser expirer de mort naturelle une Chambre vieillie. Et en toute circonstance, d'ailleurs, la dissolution seule donne au gouvernement les moyens de déjouer ou de prévenir les préparatifs des partis, en choisissant le jour le plus favorable de l'élection générale.

Malgré les dénégations du pouvoir, l'opposition de gauche et du centre gauche a lancé déjà ses manifestes électoraux ; on est forcé de l'avouer, ces manifestes sont d'une pâleur extrême, et ne semblent pas destinés à remuer profondément la fibre électorale. Aucune doctrine, aucun système loyalement et pratiquement tracé, auxquels puisse se rattacher une opinion indépendante ; des plaintes vagues, des accusations générales contre le ministère, mais rien de ferme, de net, d'arrêté, rien de ce qui peut servir de drapeau à un peuple qui aime la grandeur de la liberté réelle.

Une direction plus droite et plus décisive de nos affaires publiques a besoin d'un programme nouveau et réalisable ; et depuis quinze années nous nous agitons dans le même cercle. De quelque côté que nous nous tournions, nous nous heurtons contre les impossibilités insensées de l'opinion radicale, ou contre l'impuissance doctrinale du double cabinet qui aspire à la succession de M. Guizot. Les deux hommes dont le nom représente naturellement les espérances d'une administration nouvelle, M. Molé et M. Thiers, n'ont presque sur aucun point important rien qui les distingue profondément des portefeuilles dont ils veulent hériter. Sur la réforme électorale, sur l'alliance anglaise, sur les affaires d'Espagne ou de Syrie, sur les questions religieuses, sur presque toutes les questions de la politique générale, on trouve des changements de noms et de personnes bien plus que des changements de systèmes. Les nations constitutionnelles n'avancent pas ainsi.

P. S. Nous n'avons rien dit sur la Suisse. Un événement dont nous apprenons la nouvelle au moment de mettre sous presse menace d'y réveiller de longues haines et d'y susciter peut-être de terribles représailles. Leu d'Ebresol, simple laboureur, que ses talents naturels, sa foi, son indomptable énergie avaient appelé au grand-conseil de Lucerne et au conseil d'éducation, exerçait sur le peuple, principalement dans les campagnes, une immense influence. Or, dans la nuit du 19 au 20, cet homme droit et fort, catholique fervent, âme de toutes les grandes mesures, a été tué dans son lit d'un coup de pistolet qui lui a traversé le cœur. La *Gazette d'Etat de Lucerne* publie, dès le 20 au soir, une feuille encadrée de noir avec ce titre significatif : *Leu, notre père, est assassiné.* Elle y rappelle les services et les vertus de celui qu'elle nomme le citoyen modèle et le martyr ; elle n'hésite pas à désigner la main du radicalisme, et s'écrie que la mesure des crimes est comblée. Les obsèques de Leu ont dû être célébrées le 22 juillet. Le gouvernement de Lucerne a promis 3000 francs à quiconque donnerait des indices certains sur le meurtrier, et 9000 francs à celui qui le livrerait. On affirme que le 20 au soir la justice était déjà sur les traces de l'assassin.

REVUE SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES.

Mémoire sur l'éducation d'une jeune fille sourde, muette, aveugle et sans odorat, par M. Dufau. — « Laura Brigman naquit à Hanovre, dans le New-« Hampshire, le 21 décembre 1829. Ce fut jusqu'à l'âge de deux ans une « charmante enfant, aux yeux bleus et vifs, et qui manifestait beaucoup « d'intelligence ; mais, à cette époque, dans le cours d'une maladie qui « dura cinq semaines, une inflammation aiguë envahit à la fois ses yeux « et ses oreilles ; la suppuration s'établit, et finalement les cavités de ces « deux organes se vidèrent. Deux années s'écoulèrent avant qu'elle pût « être complétement rétablie, et alors on reconnut que le sens de l'odorat « était en outre détruit en elle, et aussi, par une conséquence naturelle, que « son goût était fort émoussé. »

L'éducation à laquelle cette malheureuse enfant a été soumise et les heureux résultats qui l'ont suivie ont été mentionnés déjà dans plusieurs journaux ; mais l'importance du sujet et les lumières qu'une semblable expérience peut jeter sur plusieurs problèmes philosophiques, nous décident à analyser soigneusement et à transcrire en grande partie l'intéressant mémoire que M. Dufau, directeur des jeunes aveugles, a rédigé d'après les comptes-rendus du docteur Howe, instituteur de l'enfant, et dont l'Académie a voté l'insertion dans la collection de ses Mémoires. Nous avouons, toutefois, que, cette enfant n'étant devenue aveugle-sourde-muette qu'à l'âge de deux ans, toutes les observations faites sur elle ont moins de valeur que si elle n'avait jamais vu ni entendu. Il est évident, en effet, qu'avant sa maladie son intelligence avait dû commencer à s'éveiller.

Jusqu'à l'âge de huit ans, Laura resta dans la maison paternelle. Par suite d'explorations minutieuses dans sa chambre et dans toute la maison, elle paraissait avoir acquis la connaissance usuelle de la forme, du poids, de la dimension et de tous les autres accidents des corps appréciables avec la main. Le penchant à l'imitation se révéla chez elle dès les premiers temps ; elle répétait ponctuellement ce qu'elle *sentait* faire, et en vint au point d'effectuer quelques travaux d'aiguille bien imparfaits. Elle reconnaissait les divers membres de sa famille et leur donnait des marques d'attachement ; mais elle dédaignait toute contrainte et ne se laissait dominer que par son père, homme de façons un peu rudes.

Ce fut en 1837 qu'elle fut transférée dans l'institution des aveugles de Boston, dont le directeur, M. Howe, se dévoua à son éducation.

« Pour la faire entrer en communication avec ses semblables, M. How,
« tenta de lui enseigner, par une suite d'opérations graduées, notre propre
« langue dont les signes peuvent être ingénieusement combinés pour l'ouïee
« pour la vue et pour le toucher.... Les premières expériences consistèrent
« à prendre certains objets d'un usage commun, tels qu'une fourchette, une
« cuillère, et à coller sur chacun de ces objets un petit écriteau portant son
« nom en caractères saillants. Elle palpa les noms avec beaucoup de soin,
« et apprit bientôt à distinguer les uns des autres ces assemblages de pe-
« tites lignes diverses, comme elle distinguait les objets eux-mêmes. Alors
« d'autres écriteaux, portant les mêmes noms, mais détachés des objets,
« lui furent présentés ; après les avoir bien palpés, elle reconnut parfai-
« tement qu'ils étaient semblables à ceux que portaient les objets, et
« prouva que cela était sensible pour elle en posant chacun des écriteaux
« ainsi séparés sur l'objet auquel il se rapportait...... Ce premier essai
« avait eu un plein succès ; toutefois, il était évident qu'il n'y avait là de
« sa part qu'un acte d'imitation et de mémoire, et que les autres facultés
« de l'intelligence n'entraient pas en jeu.... Elle n'avait, selon toute ap-
« parence, aucune perception réelle du rapport existant entre les signes et
« les choses. Le procédé était purement mécanique, et le résultat sem-
« blable, ou peu s'en fallait, à celui qu'on obtient en enseignant avec pa-
« tience à un chien quelque tour curieux.

« Un certain intervalle s'étant écoulé, les écriteaux furent remplacés
« par de petits cartons portant chacun une lettre, et pouvant se rappro-
« cher de manière à former un nom bien connu d'elle ; ils se trouvaient
« ainsi disposés comme pour l'épellation. Elle toucha attentivement les
« lettres jusqu'à ce qu'on fût bien sûr que le mot était reconnu ; puis on
« les mêla, et la maîtresse qui lui faisait faire ces exercices, sous la direc-
« tion de M. Howe, plaçant ses mains sous les siennes, recomposa le mot
« avec ses éléments constitutifs, et finalement lui fit exécuter à elle-même
« cette opération, qui fut, à ce qu'il paraît, décisive. Je l'examinai alors avec
« un vif intérêt, dit le docteur Howe, et je pus presque fixer le moment
« où la vérité fit jaillir ses premières lueurs dans son âme. En cet instant,
« elle cessa d'être un animal instruit ; toute sa contenance devint vérita-
« blement humaine, et l'expression de ses traits s'illumina de l'esprit im-
« mortel qui s'éveillait en elle, et lui indiquait un nouveau lien d'union
« avec les autres intelligences. Je compris alors que le plus grand obstacle
« était vaincu, et qu'il n'y avait plus qu'à suivre avec persévérance la
« même voie pour être assuré du succès. »

Dès lors, en effet, les progrès de l'enfant furent très-grands. Elle apprit à composer, sur une planche percée de trous carrés, et avec des caractères en métal dont l'extrémité supérieure portait en saillie chaque lettre de l'alphabet, les noms des objets connus qui lui étaient présentés. Son vocabulaire s'étendit rapidement par des acquisitions nombreuses, et, pour les rendre plus promptes encore, on fit un pas nouveau en lui enseignant à représenter, par la position des doigts, les différentes lettres, et à remplacer ainsi l'opération longue et fastidieuse de la planche. Jusqu'alors ses exercices s'étaient bornés à des opérations analogues à la lecture et à l'écriture ; cette fois elle se rapprochait du langage. Il n'y avait guère que trois mois que son éducation était commencée, et elle possédait complétement l'alphabet des sourds-muets et s'en servait déjà avec une grande

certitude. Quand sa maîtresse lui enseignait, par l'épellation manuelle, le nom d'un objet, « on voyait l'enfant saisir la main qui figurait lentement « les signes, et, la tête un peu inclinée, comme une personne qui écoute, « les lèvres demi-closes, la respiration courte, en suivre attentivement, « par le toucher, la formation. Sa physionomie présentait d'abord une « expression d'anxiété que remplaçait le sourire, lorsque la leçon était « comprise. Alors elle élevait sa petite main et épelait vivement le mot. »

Quoique la position de l'enfant fût beaucoup améliorée, on ne lui avait encore enseigné que les noms des objets; ce ne fut qu'après vingt-huit mois qu'on lui apprit à désigner par des termes particuliers les qualités qu'elle pouvait y apercevoir. Elle y réussit assez vite; mais les adjectifs ne paraissent avoir représenté d'abord pour elle que des propriétés appartenant à un être donné : *grande chambre, marteau lourd*, furent d'abord des noms particuliers donnés à une certaine chambre ou à un certain marteau. Ce ne fut que plus tard qu'elle conçut la valeur abstraite et identique des qualités.

Pour lui faire connaître les termes exprimant l'idée du rapport, il fallut une série de procédés patients, qui réussirent, du reste, aussi bien que les précédents. Elle acquit ensuite avec assez de facilité l'usage des verbes actifs, surtout de ceux qui expriment une action appréciable par le toucher, tels que *marcher, courir, secouer*, etc. Dans le principe toutefois elle ne put faire aucune distinction de temps ni de mode; elle se servait des verbes à l'infinitif, comme dans le parler nègre.

En résumé, son éducation fut donc toute analytique; elle commença par apprendre des noms, puis des adjectifs, et ne passa qu'ensuite aux prépositions; elle finit par les verbes. Il paraît que pendant longtemps elle ne posséda pas de terme pour représenter le verbe *être* et affirmer le rapport entre le sujet et l'attribut.

Au point où elle était arrivée, son intelligence devait se développer rapidement. On suit aisément les progrès de son instruction en parcourant un journal où étaient fidèlement consignées ses demandes et ses réponses. Son langage rude et imparfait se perfectionna peu à peu, et elle parvint ainsi au discernement complet des diverses parties du discours et des formes variées qu'elles subissent. On lui enseigna l'écriture, comme on fait aux aveugles, et elle put bientôt écrire, sans être aidée, une lettre à sa mère. Elle apprit même l'addition et la soustraction; elle compte jusqu'à cent environ, et ce nombre est celui qu'elle emploie pour exprimer une quantité infinie. « Elle se sert du langage des sourds-muets avec tant de « promptitude et de dextérité qu'il faut en avoir fait soi-même une étude « très-attentive pour pouvoir suivre le mouvement de ses doigts. Fixant « ainsi rapidement sa pensée dans le vide de l'air, elle n'est pas moins « habile à saisir celle des autres en suivant le mouvement de leurs mains.

« Avec un moyen de communication aussi complet, continue M. Dufau, « l'habile instituteur a pu successivement aborder les idées morales et « triompher également des obstacles qu'il devait rencontrer à cet égard. « Animée du désir de savoir, elle disait parfois : « L'homme a fait les mai- « sons, les vaisseaux; mais qui a fait la terre et la mer? Après avoir étudié « quelque temps la réponse, on en vint à la notion du Créateur et sou- « verain maître de toutes choses, qui s'empara fortement de son esprit, de « même que celle du dogme consolant d'une vie future où doit se trou- « ver, pour qui la cherchera, une juste compensation des misères réser-

« vées à la vie terrestre. L'idée de la mort lui fit également une impression « très-profonde. Quand on lui eut expliqué cette loi de l'existence, le sou- « venir confus d'avoir, avant de venir à Boston, touché la main déjà gla- « cée d'un homme qui allait être enseveli, lui revint à la pensée. Une sorte « d'horreur de la destruction s'éleva en elle. Pendant quelque temps elle « ne voulut plus manger aucune nourriture animale, parce que, disait- « elle, *c'est mort;* mais peu à peu cette impression s'effaça, et elle ne « présenta plus rien de particulier sous ce rapport. »

Nous avons dû négliger beaucoup de détails sur le caractère et les habitudes de Laura, que M. Dufau a soigneusement rapportés, et qui donnent un vif intérêt à son mémoire. L'enfant est gaie et même bruyante ; elle paraît heureuse ; sa sensibilité est très-développée. Nous n'avons pas besoin de dire que le sens du toucher a acquis chez elle une perfection et une finesse dont rien ne peut donner une idée chez les individus ordinaires. « Le plus léger attouchement lui suffit parfois pour apprécier le « mode d'existence d'une chose, et l'on peut affirmer qu'il y a plus de « cinquante personnes qui, rangées autour d'elle, en seraient immédiate- « ment reconnues en lui tendant seulement la main. La mémoire de ses « sensations est tellement active et sûre qu'elle reconnaîtrait, après un « assez long intervalle, une personne qu'elle n'aurait ainsi touchée qu'une « fois. Plusieurs faits de ce genre ont été bien constatés. »

Cette mémoire était loin, dans l'origine, d'être aussi développée. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, et quand on eut excité son attention à diverses reprises, que l'enfant reconnut sa mère, avec laquelle elle avait vécu pendant huit ans et dont elle n'était séparée que depuis dix-huit mois. Rien de plus touchant que le récit de cette entrevue dans le mémoire de M. Dufau ! Les angoisses de la pauvre mère et les incertitudes de l'enfant y sont peintes avec un naturel et une simplicité qui ont vivement ému tous les auditeurs.

En terminant son mémoire, M. Dufau a fait remarquer que l'état moral actuel de Laura Brigman établit directement l'existence d'un principe spirituel indépendant des sens. Comment en effet retrouverait-on tous les éléments de la raison humaine chez une enfant privée de trois ordres entiers de sensations, si l'intelligence n'était qu'un simple produit des acquisitions des sens? Comment l'instrument serait-il devenu identique quand les agents qui servent à le former sont si divers ? Cette observation ne démontre pas moins toute l'importance qu'ont les signes pour l'exercice de la raison humaine. Les idées en effet n'ont apparu chez l'enfant qu'à mesure qu'elle a connu les moyens de les représenter. Dans son état primitif d'isolement, elle n'agissait que comme un animal dépourvu de la connaissance, et à la fin de son éducation elle n'acquit l'idée de l'Être souverain que par la révélation qui lui en fut faite.

— La plupart des séances de l'Académie des Sciences morales sont très-froides, surtout depuis l'absence de M. Cousin, qui les animait et les égayait souvent par ses saillies et l'originalité de ses argumentations. Nous n'avons ici à mentionner que deux travaux, sur lesquels nous espérons revenir : d'une part, celui où M. de Tocqueville, à propos d'un ouvrage de M. Macarel, a exposé avec une grande supériorité les principes de notre droit administratif et en a étudié les rapports avec notre droit politique ; et, en second lieu, un compte-rendu par M. Giraud de la nouvelle

publication que M. Frédéric Portalis vient de faire des œuvres de son grand-père. Ce travail, qui est très-volumineux et dont la lecture n'est pas achevée, contient un exposé des rapports de l'Eglise de France avec l'Etat, fait au point de vue du gallicanisme parlementaire, où M. Giraud a répété toutes les assertions et tous les arguments de nos anciens légistes, sans tenir compte ni des changements accomplis dans notre état social ni même des travaux de l'érudition moderne. C'est ainsi qu'il s'est longuement appuyé sur la Pragmatique-Sanction de saint Louis, sans discuter les nombreuses objections qu'on oppose à l'authenticité de ce document, et que M. R. Thomassy a fait valoir avec tant de force dans un remarquable article de notre recueil.

Des Hallucinations, par M. Brierre de Boismont.

Il y a beaucoup d'analogie entre les rêves et les hallucinations. Un halluciné est un songeur éveillé. On pourrait dire que les rêves sont des hallucinations du sommeil, et que les hallucinations sont des rêves qui surviennent pendant la veille. Dans les deux cas, la sensation existe sans qu'aucune impression ait été produite sur les sens par un objet extérieur. L'halluciné converse sans que personne lui parle et voit sans que rien frappe ses yeux. Un aveugle peut avoir des hallucinations de la vue et un sourd des hallucinations de l'ouïe. Il ne faut pas confondre les illusions avec les hallucinations. Pendant que l'halluciné crée lui-même les images, les sons, les saveurs dont il est affecté, l'homme en proie à l'illusion transforme seulement et dénature des impressions qui sont réelles; il voit un arbre et le prend pour un fantôme; il mange du charbon et lui trouve le goût de l'orange. Les illusions sont donc surtout des erreurs des sens, tandis que les hallucinations sont un pur produit de l'imagination toute seule.

Le livre que M. le docteur Brierre de Boismont vient de publier sur ce sujet n'est pas moins remarquable par l'abondance et la variété des documents qu'il contient que par l'excellent esprit dans lequel il est conçu. On n'avait pas encore réuni dans un même cadre une aussi riche et aussi curieuse collection de tous les faits qui peuvent jeter du jour sur la nature, les causes et le traitement d'une des plus tristes maladies de l'esprit humain. Fruit de patientes recherches et d'une longue pratique, ce traité scientifique offre tout l'intérêt d'un roman, et, comme il ne s'adresse pas seulement aux médecins, nous avons cru pouvoir en parler ici. Les discussions qu'il a déjà soulevées, et les singulières attaques auxquelles il est en butte, démontrent d'ailleurs l'importance et la portée des questions qui y sont traitées.

La connaissance des hallucinations est souvent indispensable au magistrat, même dans les procès civils, comme dans les affaires d'interdiction, et bien plus encore dans les accusations criminelles. Si les juges des XV[e] et XVI[e] siècles avaient été éclairés par la science, au lieu d'envoyer tant de sorciers au bûcher, ils les auraient envoyés à l'hôpital. Mais outre ses rapports avec la médecine légale, l'étude de l'hallucination intéresse beaucoup la philosophie et l'histoire. Comment déterminer le rôle des sens dans la production des idées, si l'on ne connaît pas les erreurs dont ils peuvent être victimes? Comment établir une psychologie solide, si l'on ne s'est pas rendu compte des troubles de l'intelligence? Les philosophes

sensualistes, par exemple, qui font reposer la certitude sur le seul témoignage des sens, ont évidemment oublié que, dans beaucoup de cas, la sensation ne suppose pas l'existence de l'objet perçu par l'esprit, qu'on peut voir, goûter, sentir ce qui n'existe pas. Que fait l'halluciné, en effet? Il donne un corps à ses pensées, il transforme son idée en une image qui s'objective en dehors de lui; il se crée à lui-même un spectacle auquel il assiste; mais en fait ses sensations sont aussi réelles que celles de l'homme le plus froid et le plus sain d'esprit. Si donc il se conduit en sensualiste conséquent, s'il s'en rapporte à ce seul témoignage, sans rectifier ses idées d'après le témoignage d'autrui, le voilà fou! Il sera fou pour avoir trop cru à sa doctrine.

En histoire, la nouvelle source de renseignements et d'études que vient d'ouvrir la science médicale n'est pas moins féconde. Bien des problèmes, restés jusqu'ici insolubles, s'éclairent subitement à cette nouvelle lumière. On sait aujourd'hui comment le Vieux de la Montagne acquérait sur ses fidèles un pouvoir souverain; c'était en les enivrant avec le hachisch. Il leur procurait par là des hallucinations heureuses, leur donnait un avant-goût du paradis qu'il leur promettait et s'en faisait des séides. C'est de là que vient le mot assassin, *hachachin* (mangeur de hachisch). Les Chamans de la Sibérie font sans doute usage de substances analogues. Il y a bien d'autres énigmes dont on peut aussi trouver le mot. A quoi bon désormais fouiller minutieusement le procès de Ravaillac pour chercher la cause de son crime et lui découvrir des complices, quand il est établi par les interrogatoires mêmes du coupable que le malheureux était halluciné? C'est de la même maladie qu'étaient probablement affectés tant de gens qu'on a regardés comme des imposteurs, et dont les visions ont été traitées de mensonge; Swedenborg, par exemple, et plusieurs autres illuminés. Peut-être faut-il ranger dans la même classe Mahomet lui-même, qui, « se « considérant comme un personnage providentiel, a pu, dit l'abbé Jager [1], « se persuader qu'il était en effet privilégié, qu'il était inspiré, qu'en un mot « Dieu lui parlait autrement qu'à un autre homme. » Toutes les superstitions qui ont si longtemps effrayé les populations, les fées, les loups-garoux, les démons au pied fourchu, les fantômes qui hantent la nuit les cimetières, les sorciers qui vont au sabbat, tout cela ne provient pas seulement de la fourberie et de la crédulité; les hallucinations ont certainement joué un grand rôle dans toutes ces histoires, et il est hors de doute qu'on peut expliquer par là bien des merveilles de la *Légende dorée*.

Tous ces points ont été établis avec de grands détails et avec une lucidité parfaite par M. de Boismont; mais arrivé là, l'auteur a senti la nécessité de s'arrêter et de se tenir en garde contre l'abus qu'on peut faire de la généralisation. De ce que beaucoup d'hallucinés se sont donnés pour les envoyés de Dieu, il ne s'ensuit pas que les prophètes fussent des hallucinés; de ce que beaucoup de visions et d'apparitions peuvent résulter d'un état maladif des organes, il n'en faut pas conclure que toutes les visions et les apparitions rentrent dans cette catégorie. Il est fort étrange en effet de mettre des limites à la puissance de Dieu, de prétendre qu'il n'a pas communiqué avec les hommes, et d'expliquer par la maladie tous les phénomènes si nombreux, si variés et si certains de la vie surnaturelle. M. de

[1] *Cours d'histoire ecclésiastique*, université catholique, août 1843.

Boismont a évité cet écueil. S'il croit que dans la vie d'un grand nombre de chrétiens célèbres, et même de saints, on rencontre des exemples d'hallucinations, il croit aussi que beaucoup de ces faits merveilleux viennent directement de Dieu, et surtout il réserve tous ceux qui sont consignés dans les Écritures. Persuadé de l'origine divine de notre religion, il a reconnu que ces miracles de la Providence tirent un caractère d'authenticité inattaquable de leur liaison avec le grand miracle du Christianisme, et n'a pas hésité à protester ouvertement contre les doctrines de quelques médecins, qui ne verraient volontiers dans la Transfiguration que le récit d'une hallucination dont les trois apôtres auraient été le jouet. Selon lui, c'est à l'intervention divine que doivent être rapportées les prétendues hallucinations des livres saints.

Nous n'étonnerons personne en racontant que ces franches déclarations et cette réserve vraiment philosophique ont été attaquées avec violence et avec colère. On comprend que les rationalistes défendent avec acharnement un terrain sur lequel ils se croient solidement établis, et où ils se sont réfugiés après avoir été chassés de tant d'autres postes. M. de Boismont, d'ailleurs, avait déjà encouru, sur un autre point, l'indignation d'une petite école médico-philosophique dont un membre de l'Académie des Sciences morales, M. Lélut, est le fondateur et le chef.

M. Lélut regarde l'hallucination comme une preuve péremptoire d'aliénation mentale. Quiconque a des hallucinations et croit à la réalité des objets qu'il perçoit est aliéné. A cette règle pas d'exception. Luther a une conférence avec le diable touchant le sacrifice de la messe, qu'il se décide à rejeter d'après les arguments de Satan ; donc Luther est aliéné. Mahomet voit l'ange Gabriel lui apparaître et écoute les révélations qu'il lui apporte ; donc Mahomet est aliéné. De même pour Socrate. M. Lélut a fait un livre tout exprès pour prouver que le père de la philosophie grecque était fou. De même pour Pascal, pour Zwingle, pour Malebranche, et pour beaucoup d'autres philosophes et théologiens célèbres ; car les hallucinations paraissent s'être rencontrées fréquemment chez les esprits supérieurs et à la suite de grands travaux intellectuels.

Or M. de Boismont s'est inscrit en faux contre cette doctrine, et admet, avec la plupart des philosophes et la grande majorité des médecins qui s'occupent de maladies mentales, que les hallucinations sont compatibles avec la raison. Cette maladie paraît provenir à la fois de la mémoire, qui en fournit les éléments, et de l'imagination, qui associe et combine ces éléments pour en faire un ensemble. Or, quand une idée s'empare d'un homme et l'absorbe tout entier, il arrive quelquefois qu'elle se reflète pour lui dans une image qui la représente ; et alors il y a une hallucination, qui n'est que le résultat d'une extrême attention et de la concentration sur un seul point de toutes les facultés humaines. Oserait-on dire que cet homme est aliéné, quand même il croirait à la réalité de l'image? Il faudrait oublier pour cela que cette hallucination ne détermine ni ses croyances ni sa conduite, mais qu'elle est au contraire déterminée par ses croyances et sa conduite ; qu'elle n'est pas la cause de ses actes, mais qu'elle en est seulement l'auxiliaire.

La théorie de M. Lélut se rattache à une théorie plus générale, suivant laquelle la nature des idées dépendrait de l'état des organes, et l'âme serait subordonnée dans ses décisions et ses volontés à l'influence dominante

du corps. C'est la psychologie à l'usage des matérialistes, et M. Lélut en fait un constant usage. Il a expliqué le jansénisme de Pascal par le mauvais état de sa santé, qui lui faisait tout voir sous l'aspect le plus sombre, et le jetait dans les tristes et désolantes doctrines du fatalisme. Il expliquera de même les croyances et les actions de tous les personnages célèbres, même de ceux qui ont le plus contribué à la grandeur de leur siècle, même de ceux qui se sont honorés par le dévouement le plus pur et l'héroïsme le plus désintéressé. En partant d'un tel principe, on peut arriver logiquement à conclure que Socrate, Mahomet, Jeanne d'Arc, Luther et Loyola n'étaient que des fous dont les organes étaient malades, et attribuer à leur folie la philosophie grecque, l'islamisme, la délivrance de la France, le protestantisme et la Compagnie de Jésus; mais de telles conséquences suffisent à faire comprendre l'absurdité du principe.

En résumé, le livre de M. de Boismont est un livre utile, plein de faits, écrit avec conscience et qui doit contribuer à l'avancement de la science. Nous aurions désiré que le tissu en fût plus serré, et que les conclusions fussent formulées avec plus de précision et dans un langage plus rigoureux; mais il ne faut pas oublier que la théorie des hallucinations est loin d'être achevée, et ne peut encore être exposée dogmatiquement et réduite à des propositions brèves et claires.

Colonisation, sur les landes de la Bretagne, des orphelins et des enfants abandonnés.

M. Alban de Villeneuve évaluait, il y a dix ans, aux treize centièmes de la superficie totale de la France les terrains incultes susceptibles d'être rendus à l'agriculture, et, malgré les progrès réels qui ont été accomplis depuis, cette proportion n'a pas pu changer beaucoup. Ainsi donc, la septième partie de notre territoire serait encore inculte. Mais il y a des départements qui sont moins favorisés, qui sont au-dessous de la moyenne, les départements de la Bretagne, par exemple. Là, le quart du territoire est occupé par des landes qui s'étendent sans interruption sur de vastes cantons, et qui semblent condamnées à une stérité éternelle, quoiqu'elles n'attendent pour produire, l'expérience l'a prouvé, que des bras et des capitaux.

Quand, en regard de ce tableau, les publicistes ont vu la population déserter les travaux réguliers de l'agriculture pour les travaux aléatoires de l'industrie, ils ont compris presque tous qu'il y a là un danger social. Eh quoi! l'on se plaint de l'excès de la population, et une grande partie de notre sol n'est pas cultivé, *faute de bras;* car ce sont surtout les bras qui manquent à l'agriculture. Comment concilier deux propositions si contraires? Non, notre sol n'est pas trop peuplé, mais notre population est mal classée et mal répartie, et ce défaut d'équilibre s'accroît chaque jour, à mesure que le courant général entraîne plus d'hommes loin des campagnes pour les accumuler dans les villes. Voilà pourquoi il faut établir des contre-courants; c'est ce que tout le monde a tenté, ce que mille voix ont répété, et ce qu'ont entrepris quelques bons citoyens.

Parmi les projets annoncés ou en cours d'exécution, aucun ne mérite plus le concours actif des hommes dévoués aux intérêts populaires que celui dont nous avons à parler. Son auteur, M. Achille du Clésieux, a débuté par la pratique. Depuis deux ans il a établi à Saint-Ilan, près Saint-Brieuc, une colonie de vingt enfants, qui, sous la direction de trois con-

tre-maîtres, dont deux sont anciens soldats décorés de la vieille garde, se livrent aux travaux agricoles et reçoivent en même temps l'instruction primaire, des leçons théoriques d'économie rurale, et tous les soins qui constituent une éducation morale et asseoient une croyance religieuse. Le succès a couronné ces premiers efforts, et aujourd'hui M. du Clésieux, pour étendre son œuvre et lui donner le caractère et la portée d'une institution sociale, fait un appel à ses concitoyens, et leur demande de préserver à la fois de la misère et de l'immoralité le plus grand nombre possible d'enfants pauvres.

Laissons-le parler. « La population croissante des classes pauvres, dit-il « dans son programme, ce flot qui monte de plus en plus menaçant contre « la civilisation oublieuse ; douze mille enfants jetés tous les ans hors des « hôpitaux de France, sur cent trente mille à la charge continuelle du « pays ; une foule incalculable d'orphelins, de mendiants, de vagabonds « que l'industrie ne peut absorber, et que leur âge et leur abandon ren- « dent pour la plupart inadmissibles à de profitables emplois, où vont- « ils ?... que deviennent-ils ?.... Demandez-le à la statistique criminelle et « aux tribunaux que leur nombre et leur précoce audace épouvantent.

« Il est une génération gangrenée qu'il faut de nécessité abandonner « aux miracles de la charité divine et à son propre et irréparable malheur ; « mais la tarir dans sa source, la couper dans sa racine, soustraire à son « contact impur cette pépinière d'enfants pauvres où elle revit et se re- « crute, n'est-ce pas toucher victorieusement à la plaie ? Et si l'on parve- « nait à diriger vers l'agriculture et à fixer dans les conditions du bien- « être et dans les notions du devoir cette classe à laquelle la société n'a « préparé ni moyens de moralisation ni avenir, y aurait-il une action plus « opportune, un bienfait plus grand pour l'humanité ? »

La plupart des institutions de bienfaisance fondées dans un but analogue ont été destinées à certaines catégories d'enfants, et surtout aux jeunes détenus. On voit qu'il n'en sera pas de même de l'œuvre dont le premier germe a été semé à Saint-Ilan. Elle s'adresse à la généralité des enfants pauvres ; le dénûment et l'abandon suffiront pour donner droit à sa protection ; elle ne réservera pas ses bienfaits à ceux qui ont failli et ont été atteints par une condamnation. Dieu nous garde d'attaquer les pénitentiers ! Venir au secours des plus misérables, de ceux qui sont à la fois souillés par la lèpre du vice et écrasés sous le lourd fardeau de la misère, c'est une pure inspiration chrétienne. Mais il serait bien dur de toujours refuser à l'innocent ce qu'on accorde au coupable ; et l'on sait d'ailleurs depuis longtemps qu'il est plus facile d'empêcher le mal de naître que de le guérir quand il a éclaté. Mieux vaut prévenir que réprimer : cette maxime, que M. Allier a adoptée pour Petit-Bourg, M. du Clésieux la pratiquera en Bretagne.

Son projet se distingue, en outre, par un mode d'exécution qui lui est spécial et qui nous semble fort sage. Les grands établissements sont coûteux, et souvent plus éclatants qu'utiles ; on ne saurait les multiplier, et ils sont par suite bornés dans leur action. Les colonies que fondera M. du Clésieur n'auront pas cet inconvénient ; elles ne se composeront que de vingt enfants ; elles formeront de vraies familles, et pourront se disperser çà et là, partout où elles trouveront un asile, partout où un propriétaire leur accordera des landes à défricher. Dans ces petits établissements, les colons

suivront le régime ordinaire des campagnes; ils feront l'apprentissage de la vie réelle, et, le jour où ils sortiront de la colonie, ils ne se trouveront pas dépaysés dans une chaumière. « La pensée essentielle de l'œuvre, dit « fort bien M. du Clésieux, son caractère distinctif, est une existence mul- « tiple sur une petite échelle. — On évitera ainsi les frais indispensables « aux grands établissements, et l'on conservera avec plus de fidélité la « bienfaisante influence des habitudes et de l'esprit de famille. »

Pour exécuter ce plan, « la première difficulté à résoudre, je continue à « citer le programme, était la création d'une école normale de contre- « maîtres, jeunes gens capables d'être mis à la tête des colonies en qualité, « tout à la fois, d'instituteurs, de directeurs des travaux agricoles, et de « pères de ces nouveaux enfants adoptifs... La formation de cette école est « largement commencée ; le local principal est construit. De jeunes sol- « dats animés du plus pur dévouement, des fils de laboureurs instruits « s'offrent pour embrasser cette carrière avec amour... Ces jeunes gens « devront passer deux années dans cette maison, où, en outre de leur ap- « plication à l'étude théorique de la science agricole et à la pratique jour- « nalière des soins et des travaux qu'elle comporte, ils s'exerceront à la « direction morale et matérielle des colonies, par la surveillance à tour de « rôle de celle qu'ils auront sous la main. Au bout de ce temps, ils seront « envoyés par deux dans les campagnes, à la tête de *familles* composées de « vingt orphelins ou enfants trouvés, qu'ils conduiront depuis douze jus- « qu'à vingt et un ans, sous une discipline militaire et paternelle...

« L'école des contre-maîtres sera à même de fournir, en 1847, les pre- « miers sujets. A cette époque, les colonies se répandront et s'établiront « sur les différents points de la Bretagne. Elles seront autant de petites fer- « mes modèles, si nécessaires pour détruire, par des expériences à la por- « tée de tous, les méthodes routinières de nos contrées, et présenteront « l'avantage, outre leur but spécial, de devenir, si on le veut, écoles prati- « ques d'agriculture en faveur des enfants de chaque localité. »

M. du Clésieux s'est assuré du concours d'un grand nombre de propriétaires, qui offrent d'affermer à des conditions avantageuses des landes déjà cultivées en partie, que les colons achèveront de défricher, et dont la société jouira pendant dix-huit ans pour les rendre à la fin du bail en bon état de culture. D'autres personnes offrent même de se charger de l'établissement et des frais de la colonie. Peut-être aussi des communes consentiront-elles à affermer une partie de leurs landes communales pour y établir des fermes où leurs enfants pauvres recevraient une éducation gratuite.

La tâche dont se charge M. du Clésieux est immense ; mais elle n'est pas au-dessus de son courage. Quand un bon chrétien a mis la main à la charrue, il ne regarde plus en arrière. L'estime universelle dont il jouit dans son pays, et la réputation que lui ont value ses travaux littéraires, lui faciliteront d'ailleurs une entreprise dont la grandeur pourrait effrayer les cœurs timides. C'est surtout aux Bretons qu'il s'adresse. La souscription qu'il a ouverte dans toutes les villes de la Bretagne lui permettra probablement de subvenir aux frais généraux de l'établissement central et à la fondation des colonies ; mais l'œuvre est trop belle pour que, dans les autres parties de la France, les patriotes chrétiens ne veuillent pas y concourir et contribuer pour leur part à défricher tant de landes et surtout à sauver tant d'âmes.

H. F.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

PHILOSOPHIE.

Hegel et la Philosophie allemande, ou Exposé et Examen critique des principaux systemes de la philosophie allemande depuis Kant, et spécialement de celui de Hegel, par A. OTT, docteur en droit [1].

M. Ott est un des principaux disciples de l'école philosophique de M. Buchez; il a inséré dans le *Traité de Philosophie* de ce dernier une analyse fort remarquable du système de Kant, et s'est fait connaître depuis par un *Manuel d'histoire universelle* généralement estimé. Le but qu'il s'est proposé dans cet ouvrage est de bien faire connaître en France la philosophie allemande, persuadé que c'est là le meilleur moyen de diminuer le crédit qu'elle conserve encore parmi nous. Mais nous allons le laisser parler lui-même. « Voici, dit-il, la méthode que nous avons suivie : dans une introduction divisée en deux chapitres nous exposons d'abord la partie substantielle des doctrines de Kant, de Fichte et de Schelling, ce qui en est resté dans la philosophie allemande; nous examinons ensuite l'ensemble des principes de Hegel, de manière à donner en même temps une idée générale du système, et à préparer le lecteur à l'analyse proprement dite des ouvrages de l'auteur. De là nous passons à cette analyse même, en suivant l'ordre et les divisions adoptés par Hegel dans son Encyclopédie. Nous terminons enfin par un coup d'œil général sur la situation présente de la philosophie en Allemagne. »

Kant « transporte dans la métaphysique le principe du protestantisme; il crée la philosophie protestante; » il nie la réalité des notions fournies par le monde extérieur, et ne voit dans les idées que des propriétés et des formes de notre esprit. De là Fichte, pour lequel il n'existe plus qu'une seule notion, celle du moi, fondement exclusif de toute science et notion absolue, car le non-moi est contenu dans le moi. Le premier de ces philosophes détruit la réalité du monde extérieur pour affirmer la personnalité humaine; le second absorbe l'univers dans le moi. Alors vient Schelling (premier système), qui, voulant saisir le rapport intime du moi et du non-moi, les identifie dans un troisième terme purement abstrait : l'absolu. « L'absolu, c'est l'unité de l'objet et du sujet, de l'être et de la pensée. » Le moi et le non-moi restaient encore en idée, au moins comme les conditions nécessaires, les deux pôles du rapport; Hegel ne reconnaît plus que la réalité du rapport lui-même; il élimine d'un coup et à la fois le monde extérieur et la personnalité humaine, et bâtit son sys-

[1] Joubert, 14, rue des Grès, et 29, place Dauphine.

tème dans le vide pur, c'est-à-dire sur l'identité absolue de l'affirmation et de la négation, de l'être et du néant, en un mot du contradictoire et de l'identique. Ériger ainsi l'absurde en système, la contradiction en identité, la négation en affirmation, le néant en être, c'est assurément l'audace philosophique à son comble ; mais ce n'est, sans contredit, ni la logique ni le bon sens. Et tel est pourtant le système si vanté d'Hegel.

M. Ott possède un talent incontestable d'analyse et d'exposition ; le labyrinthe inextricable de ce transcendentalisme métaphysique n'a pour lui rien de redoutable ; cette philosophie de l'absolu, qui donne le vertige à nos têtes françaises, semble avoir dans la sienne une alvéole déjà toute faite. En effet, Français, né sur la frontière de l'Allemagne, initié de bonne heure à sa langue, à ses habitudes, à sa science, ayant fait un voyage tout exprès pour entendre, je dirai presque pour voir et toucher cette philosophie allemande, si majestueuse de loin, il nous en a rapporté comme le suc et la véritable substance. Aussi a-t-il fait, à notre avis, un excellent livre, et nous l'en remercions ; car exposer simplement, mais complétement, l'erreur, c'est presque toujours le meilleur moyen de la détruire. Combien de choses ne gardent leur prestige que parce qu'elles sont mal connues !

SCIENCES NATURELLES.

Organisation et physiologie de l'homme expliquées à l'aide de figures coloriées, découpées et superposées, par Achille COMTE, professeur d'histoire naturelle à l'Académie de Paris, etc. [1].

Ce petit ouvrage est un des essais les plus heureux tentés pour apprendre l'anatomie et la physiologie aux gens du monde. Il est impossible d'imaginer un artifice plus simple à la fois et plus exact que celui qu'a employé M. A. Comte pour éviter les horreurs de la dissection aux personnes qui peuvent échapper à cette triste nécessité et qui veulent cependant connaître les ressorts de l'organisation autrement que par des descriptions toujours impuissantes.

Indépendamment d'un beau volume in-8° de deux cents pages, formant un traité complet d'anatomie et de physiologie, texte savant et clair qui suffit pour enseigner complétement à ceux qui l'ignorent la science de l'organisation et leur en donner une idée qui n'est certes pas au-dessous de celle qu'en conserve plus de la moitié des médecins, le mérite propre de cet ouvrage consiste en un atlas, formé de figures coloriées, découpées et superposées de manière à reproduire une véritable dissection. Les dessins des planches sont combinés de telle sorte que le *verso* et le *recto* forment des plans différents, ce qui permet de voir les rapports de toutes les parties de l'organe qui sert à une fonction et d'en isoler ou d'en réunir les divers lambeaux, pour suivre dans leurs détails les descriptions du texte.

Afin de ne pas multiplier les objets de démonstration et de ne pas isoler des parties qui, dans la nature, sont superposées, on a rendu mobiles les divers plans d'une même figure : ces plans ou lambeaux articulés sur le dessin principal peuvent s'ouvrir comme les feuillets d'un livre ; ils se soulèvent en autant de pièces qu'il est nécessaire, ce qui permet à l'œil de pénétrer, couche par couche, de la surface extérieure d'un organe jusque dans sa profondeur et les moindres replis de sa texture.

A l'aide de ces dessins et du texte, qui n'en est en quelque sorte que l'explication physiologique, l'homme le plus étranger aux mystères de la vie peut, en saisissant dans leur ensemble la forme, la couleur et les rapports des appa-

[1] 1 vol. in-8 avec un atlas colorié. Prix : 15 fr. Chez Waille, 6, rue Cassette.

reils de l'organisation humaine, apprendre comment la nutrition s'opère, comment les mouvements s'exécutent et comment se produisent les impressions de la lumière, des sons, du toucher, des saveurs et des odeurs.

Toute la partie relative aux organes et aux fonctions qui ont pour fin la reproduction de l'espèce a été religieusement écartée de cet enseignement. Les jeunes gens des deux sexes n'y rencontreront aucune description messéante.

« Quiconque connaîtra l'homme, dit Bossuet, verra que c'est un ouvrage de grand dessein, qui ne pouvait être conçu ni exécuté que par une sagesse profonde. » Pour avoir le droit d'exprimer ainsi son admiration, le grand évêque fut obligé de perdre un temps précieux dans les détails d'une anatomie réelle et vraiment hérissée, ou de détails répugnants ou de difficultés souvent insurmontables. Avec l'ouvrage et l'atlas de M. Comte, ces détails sont charmants, ces difficultés se changent en un jeu attrayant et deviennent des recherches aussi amusantes que pleines d'un grave intérêt.

MÉLANGES.

Le Livre des Pauvres, par P. BELOUINO [1].

Nous sommes heureux de le constater, les catholiques reprennent, dans toutes les directions, l'initiative, qu'ils avaient presque abdiquée sur plusieurs points. L'intérêt des pauvres est surtout celui qui se lie le plus intimement à la religion. Les œuvres de charité, qui ont surgi en si grand nombre depuis 1832, ont comblé ce premier vide; mais, à côté des œuvres pratiques, l'enseignement écrit n'est pas moins nécessaire. M. Belouino l'a compris. Il rappelle aux pauvres que l'inégalité des conditions et des fortunes tient à la nature même de l'homme et de la société; il leur montre quel était le sort des pauvres avant le Christianisme, le langage que la religion chrétienne est venue tenir en leur faveur, les immenses bienfaits dont ils lui sont redevables, de quelle manière elle a su ennoblir et sanctifier la pauvreté, et ce qu'ils lui doivent d'amour. Il les convie à la confiance en Dieu, à la prière, à la foi, leur explique ce qu'est le bonheur, comment toute pauvreté est relative, par quels faux principes on a cherché à les égarer, leur démontre quelle est la nécessité du travail, la puissance de l'association, et termine enfin par un épisode de voyage, qui a tout l'attrait d'un récit et toute l'opportunité d'un enseignement par l'exemple. Nous regrettons que M. Belouino n'ait pas cherché à entrer plus avant dans la question économique, et qu'il n'ait pas tiré hardiment de la constitution des communautés monastiques les principes de l'association moderne, dont il eût pu ainsi mieux préciser les bases. Peut-être aussi lui eût-il été possible de resserrer encore sa pensée, et de diminuer de la sorte le prix d'achat d'un ouvrage qui, par sa nature, s'adresse aux bourses les plus petites. Cependant les catholiques voudront lire cet ouvrage; les associations de charité sentiront combien il peut leur être utile dans l'accomplissement de leur œuvre, et les pauvres y trouveront l'esprit qui console, et qui seul doit améliorer leur avenir. Que les publications de ce genre se multiplient, et bientôt le peuple appréciera le socialisme à sa juste valeur.

Les plaies sanglantes du Christ reproduites dans trois vierges chrétiennes vivant actuellement dans le Tyrol et sur la stigmatisée de Provence, par M. A.-N. VEYLAND, professeur d'histoire à l'école normale de la Moselle [2].

Déjà M. Léon Boré et M. l'abbé Nicolas ont fait connaître en France les stigmatisées du Tyrol et de la Provence; M. Veyland a traduit à son tour et publié

[1] Chez Waille, 6, rue Cassette. Prix : 75 c.
[2] Metz, Pallez et Rousseau, rue des Clercs.

en entier tous les témoignages qui attestent l'authenticité de ces merveilles, les relations anglaises, italiennes, allemandes et françaises, les rapports des médecins, les lettres et les réflexions des voyageurs de différents pays, en un mot toutes les notices et tous les détails qui peuvent éclairer et caractériser ces faits. Cette partie historique est précédée d'une longue introduction dans laquelle l'auteur établit avec une logique forte et serrée les preuves du Catholicisme, de l'inspiration, de l'authenticité des Livres saints, des miracles, et en particulier de la stigmatisation, dont il donne un résumé intéressant et fort curieux se terminant à la sœur Emmerich, qui a inspiré le livre si connu de *la douloureuse Passion de Jésus-Christ*. Cette introduction est suivie d'un appendice sur le sort et l'aveuglement de la nation juive. Une *conclusion* adressée aux demi-croyants et aux incrédules termine cet ouvrage, partout empreint d'une foi vive et forte, riche de documents pleins d'intérêts, mais qui demande à être judicieusement propagé et qui contient contre l'esprit du siècle et les incroyants quelques expressions où la tolérance et la charité ne modèrent pas assez l'élan d'une conviction qui surabonde.

Principes généraux de géographie extraits des éléments de géographie générale, par ADRIEN BALBI. — *Tableau géographique et statistique de la France*, par ADRIEN GUIBERT [1].

Tout le monde connaît la *Géographie* de Balbi, dont les nombreux écrits ont été si utiles à cette branche des connaissances humaines. Ce résumé, tiré de son dernier ouvrage, offre, sous la forme la plus sommaire, l'ensemble le plus compact des principes généraux de la science. Nous remarquons principalement le tableau des éléments du système solaire, celui des principales mesures itinéraires, le tableau comparatif des bassins et du cours des fleuves, le tableau statistique des grandes divisions du globe, celui des variétés de l'espèce humaine, et leur classification basée sur la différence des religions. — Le *Tableau géographique et statistique de la France* est extrait du *Dictionnaire géographique et statistique* du même auteur, ouvrage publié sur un plan véritablement neuf. Le résumé que nous en avons ici nous semble aussi exact que méthodique; il renferme tous les renseignements nécessaires sur la division du sol, sa population, ses produits, son commerce, son armée, sa marine, ses impôts, et surtout ses institutions, partie trop souvent négligée. M. Guibert a certainement puisé aux sources, et tiré la plupart de ses documents des pièces officielles.

Du choix d'une profession industrielle; conseils donnés aux jeunes gens qui sont sur le point de prendre un état, par F.-C. HILLARDT, traduit de l'allemand par M. l'abbé J.-A. RAMON [2].

Cet ouvrage, composé par un docteur en philosophie, sur l'invitation des états provinciaux de Bohême, est conçu dans un excellent esprit. L'auteur traite d'abord du but et de l'importance des professions industrielles, des avantages qu'elles présentent, et des connaissances qu'elles exigent; il passe ensuite en revue toutes les branches de l'industrie, et termine en exposant les conditions qu'on doit prendre en considération pour le choix d'un état, et celles dans lesquelles l'industriel peut être heureux. Cet écrit comprend beaucoup trop de choses, et ne saurait par conséquent en traiter aucune à fond. L'énumération seule de toutes les professions industrielles demanderait tout un livre; aussi n'est-elle guère ici qu'une sèche nomenclature, et le tableau synoptique que l'auteur en donne à la fin de son volume nous semble susceptible de plus d'une critique. On sent d'ailleurs, en plusieurs endroits, combien l'industrie autri-

[1] Chez Jules Renouard, 6, rue de Tournon.
[2] Chez Pradel et Goujon, 4, rue Hautefeuille.

chienne diffère de l'industrie française. Toujours est-ce là un essai fort utile, et nous désirerions qu'on fît pour la France, sur un plan meilleur et plus simple, ce que le docteur Hillardt a fait pour la Bohême.

Les Aventures de Télémaque, suivies des *Aventures d'Aristonoüs*, par FÉNELON [1].

On sait que, par l'infidélité d'un copiste, *Télémaque* fut publié sans l'aveu de Fénelon et avant même d'avoir reçu sa division par livres. De là les divisions arbitraires et les incorrections que favorisa le silence de l'archevêque de Cambrai et qui se sont reproduites jusque dans les éditions récentes. Faite sur le manuscrit original et sur les deux copies revues par l'auteur, celle-ci peut prendre, à juste titre, le nom de classique. Elle contient en outre des notes géographiques faites avec soin, et les passsages des auteurs grecs, latins et français, imités ou traduits par Fénelon. Ce dernier travail, commencé il y a un siècle par David Durand et par Albert Fabricius dans des éditions de *Télémaque* aujourd'hui extrêmement rares, a été entièrement refait, et sera pour les jeunes gens une source utile d'instruction et de goût littéraire.

— Nous avons déjà parlé des deux premières lettres de M. André Jacoby à MM. les Députés sur la liberté de l'Église et la liberté d'enseignement. La troisième rappelle l'état de l'Église sous l'ancien régime, les droit de *régale*, de *joyeux avénement*, de *serment de fidélité*, de *joyeuse entrée*, de *patronnage*, les *appels comme d'abus*, enfin toutes les servitudes qui, sous les rois, mettaient l'Eglise dans l'État. La quatrième contient l'analyse détaillée des *Articles organiques* et l'exposé rapide de la situation du pouvoir spirituel depuis la Révolution et le Concordat [2].

— Parmi les ouvrages nouveaux écrits en latin et spécialement destinés à l'enseignement des séminaires, nous devons citer principalement les *Institutiones philosophicæ* de M. A. Noget-Lacoudre (3e édition), ouvrage approuvé par M. l'évêque de Bayeux, et enseigné, d'après ses ordres, dans le séminaire de cette ville, ainsi que la *Synopsis juris canonici communis per tabulas disposita*, tableau complet et méthodique de droit canon, rédigé avec le plus grand soin sur les ouvrages des plus célèbres docteurs, et remarquable jusque par l'exactitude et la beauté de son exécution typographique [3].

[1] Chez Hachette, 11, rue Pierre-Sarrazin.
[2] A. Sirou, rue des Noyers, 37.
[3] Apud Mequignon juniorem, via dicta des Grands-Augustins, 9.

ERRATA.

Il s'est glissé des fautes graves de typographie dans la lettre à M. le directeur des *Annales de philosophie chrétiennes* (*Correspondant* du 10 juillet).

Page 57, ligne 13, au lieu de page 45, lisez : page 245.

Page 60, ligne 18, au lieu de qui illumine les *cieux*, lisez : *cœurs*.

Page 65, ligne 19, au lieu de : il faut considérer toute révélation, etc., lisez : toute révélation *positive*.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cie,
Rue de Seine, 32.

DE LA CIRCASSIE.

JOURNAL OF A RESIDENCE IN CIRCASSIA, DURING THE YEARS 1837-1838 AND 1839[1].

MÉMOIRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNIQUÉS PAR DES VOYAGEURS, ETC., ETC.

(2e article [2]).

II

Quelle est l'étendue territoriale de la Circassie? Quelle est l'importance de sa population et le nombre des hommes qu'elle peut mettre en campagne? Voilà sans doute les questions que plus d'un lecteur, habitué aux savantes statistiques de nos Etats modernes, est tenté de faire tout d'abord quand il s'agit d'un peuple qui soutient depuis si longtemps la guerre contre une des grandes puissances de l'Europe et dont l'existence est livrée au sort des armes.

Malheureusement la statistique, fruit des vieilles civilisations, est une science fort ignorée en Circassie : les Circassiens se battent, à la façon des Barbares ou des héros, sans se compter et sans compter leurs ennemis. Rien de moins facile, même pour l'observateur le plus attentif, que de recueillir les éléments d'une statistique dans un pareil pays. Aussi l'ouvrage de M. Bell, comme ceux de ses devanciers, laisse beaucoup à désirer sous ce rapport.

[1] Londres, 2 vol. in-8°.
[2] Voir le *Correspondant* du 10 juillet.

On ne sait pas même exactement qu'elle est la région qui doit être comprise sous la dénomination de Circassie. Cette contrée tire son nom de la population des Adighés [1], à laquelle les Russes ont donné le nom de Tcherkesses (ou Circassiens), qui lui est resté, et dont le territoire a pour limites : au nord, le Kouban ; à l'est, la Laba, rivière qui se jette dans le Kouban ; à l'ouest, la mer Noire, depuis Anapa jusqu'à Gayra, et au midi, le pays des Abadzes.

Entendue dans le sens qu'on lui attribue vulgairement, la dénomination de Circassie représente une contrée dont l'étendue et les limites au midi et à l'est varient suivant les cartes des divers géographes ; mais, dans tous les cas, elle comprend une grande partie de la région montagneuse qui va de la mer Noire à la Caspienne, en traversant diagonalement, du nord au midi, l'isthme caucasien. Les principales tribus que l'on y rencontre, après les Tcherkesses, sont celles des Abadzes et des Nogaï.

Ces diverses populations font principalement l'objet de ce travail ; mais elles ne sont pas les seules qui soient en guerre avec la Russie. Il y a encore les Souanèthes, les Ossètes, et, plus près de la mer Caspienne, les Tchetchens et les Lesghis ; en sorte que la montagne entière du Caucase, à l'exception de quelques tribus du centre, voisines de la route qui conduit de Mozdok à Tiflis, est de fait indépendante de la Russie, bien qu'elle se trouve administrativement comprise dans le gouvernement dont le chef-lieu est à Tiflis.

M. Bell, malgré le long séjour qu'il a fait en Circassie, ne donne aucune indication précise sur les forces militaires de ce pays, et, quant à ce qui concerne la population en général, il renvoie aux relevés approximatifs donnés par Klaproth, dans son tableau du Caucase. Or, d'après cette évaluation, il y aurait parmi les Tcherkesses, les Abadzes et les Nogaï, 113,228 maisons ou familles, ce qui, en portant neuf individus par deux familles, comme compte Klaproth, donnerait une population de 509,526 individus [3].

Un officier français qui prit part à la campagne de 1835, en

[1] C'est le nom que se donnent à eux-mêmes les Circassiens.

[2] Le même auteur évalue à 2,375,487 habitants la population totale de l'isthme caucasien.

qualité de volontaire au service de la Russie [1], remarque qu'il est difficile de donner une évaluation exacte de la population circassienne; mais il ajoute que d'après les renseignements recueillis on peut porter à 60,000 le nombre des hommes capables de faire la guerre. En prenant cette donnée pour base, et en admettant que la population fournisse un combattant sur sept habitants, on aurait le chiffre de 420,000, qui s'écarterait assez notablement, comme on voit, de celui de Klaproth.

Enfin, voici les renseignements que fournit un document officiel russe, c'est-à-dire la grande carte publiée par l'état-major du corps d'armée du Caucase, à Tiflis, en 1842. Suivant ce document, la population totale des montagnes du Caucase et des provinces transcaucasiennes s'élève à 2,495,743. Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Gouvernement de Georgie-Imérétie. . . .	863,919
Id. de la mer Caspienne. . . .	510,385
Région montagneuse.	1,121,439
	2,495,743

La population des montagnes comprend :

1° Abkases, Abadzes, etc.	136,349
2° Tcherkesses (Adighés).	236,060
3° Kabardians (branche tcherkesse)	45,000
4° Tartares, Nogaïs, etc.	94,570
5° Ossètes	47,260
6° Higouches.	15,505
7° Tchetchens	91,575
8° Avares, Lesgbis ou Leski	341,321

L'état-major russe, auquel nous empruntons ces chiffres, évalue la portion non soumise de cette population à 522,580 et la portion à demi soumise, à 120,932. Le reste, c'est-à-dire un peu moins de la moitié, serait soumis; mais il paraît que cette dernière évaluation n'est pas fidèle, et que les populations montagnardes qui reconnaissent réellement l'autorité de la Russie sont beaucoup moins considérables que ne le prétend l'administration militaire du Caucase. Du reste, comme nous l'avons déjà remarqué, toutes ces évaluations ne peuvent être qu'approximatives.

Il en est de même à l'égard du territoire sur lequel ces po-

[1] M. le comte de Pina. — Il a publié sans nom d'auteur, en 1837, une brochure sous ce titre : « *Souvenirs des dernières expéditions russes contre les Circassiens, précédés d'une esquisse rapide des mœurs de ce peuple.* »

pulations sont réparties ; la superficie n'en est connue que d'une manière tout aussi incomplète. M. Bell, d'après ses observations personnelles, évalue à environ 300 milles anglais la longueur des côtes sur la mer Noire, à partir de l'embouchure du Kouban jusqu'à la frontière de Mingrélie. L'officier français que nous avons cité plus haut estime que l'étendue du pays occupé par les montagnards, de l'ouest à l'est, c'est-à-dire à partir des rives de la mer Noire jusqu'aux frontières du Daghestan, est de plus de 200 lieues.

A défaut de détails statistiques, les peintures de mœurs abondent dans le journal de M. Bell, et ce qu'il nous raconte, par exemple, de la bravoure militaire des Circassiens nous fait comprendre, mieux sans doute que n'auraient pu le faire des chiffres, les succès presque constants obtenus par ce peuple sur les armées russes.

L'aptitude aux exercices de la guerre est un des traits les plus saillants du caractère circassien. Depuis l'enfance jusqu'à un âge quelquefois fort avancé, le Circassien ne quitte jamais ses armes ; même pendant la nuit il les garde auprès de lui, et c'est une coutume qui n'a pu qu'être fortifiée par la nécessité de repousser plus d'une fois à l'improviste les agressions nocturnes des troupes russes. Cette guerre, dans laquelle les Circassiens défendent tout ce que l'homme a de plus précieux, a développé encore leur valeur militaire ; M. Bell en rapporte des exemples qui feraient honneur aux plus belles annales des peuples anciens ou modernes. Il y a, chez la plupart de ces guerriers du Caucase, quelque chose du paladin du moyen âge et du héros d'Homère ; courageux jusqu'à la témérité, on les voit tantôt prendre plaisir à se promener sous le canon des forts russes, tantôt jouer leur vie dans des entreprises où l'amour du danger n'a d'autre récompense que lui-même.

Les mœurs chevaleresques de ces populations expliquent donc la résistance prolongée qu'elles opposent à la conquête étrangère ; il ne faut rien moins que cette émulation d'héroïsme individuel, sans cesse renouvelée, pour sauver un pays dépourvu de l'organisation sociale qui seule pourrait imprimer à toutes ses ressources une forte et unique impulsion.

Deux chasseurs qui poursuivaient l'élan dans les roseaux du

Kouban rencontrèrent un corps russe de cinquante fantassins et de trois cents cosaques. Ils battirent d'abord en retraite, tout en profitant des accidents de terrain pour faire feu sur l'ennemi. Les deux officiers russes, impatientés de voir tomber leurs soldats, se portèrent rapidement en avant à la tête des Cosaques. L'un et l'autre furent tués. Alors les deux chasseurs, environnés par les Russes, se mirent dos contre dos, et, chargeant et déchargeant alternativement leurs armes, ils abattaient un ennemi à chaque coup. A la fin cependant leurs munitions s'épuisant, l'un d'eux, qui était grièvement blessé, conseilla à son compagnon de chercher à se sauver par la fuite. Celui-ci refusa, et ce ne fut qu'après avoir brûlé leur dernière amorce qu'ils furent faits prisonniers.

Un général russe, ayant appris qu'un chef circassien se préparait à l'attaquer, s'avisa de lui faire dire ironiquement de ne point se déranger, qu'il irait lui-même lui rendre visite. « Dites-lui, répondit le Circassien, que s'il prend la peine de venir chez moi avec dix hommes, je le recevrai volontiers moi seul. »

Cette ardeur aventureuse s'associe chez quelques-uns au dogme de la fatalité qu'ils ont reçu de la foi musulmane.

Quand les Russes débarquèrent à Subesh, au mois de mai 1839, un Circassien saisit son fusil, et, tirant son sabre, s'écria : « O Dieu ! plus tôt ou plus tard je dois mourir, je le sais ; accordez-moi cette mort aujourd'hui ! » Puis, accompagné de son frère, il se précipita au milieu de l'armée ennemie ; tous deux furent bientôt victimes de leur aveugle témérité.

Les guerriers blessés sont visités par les femmes et les jeunes filles de leur confrérie, pour lesquelles c'est une sorte de devoir patriotique de leur prodiguer les soins les plus affectueux. C'est l'usage que ceux qui viennent voir les blessés apportent avec eux des présents et des mets de toute sorte. Les jeunes gens passent alors la nuit dans la chambre du malade, à boire, à chanter, à danser et à conter des histoires. M. Bell fut présent à l'une de ces visites. C'était un jeune homme qui avait été grièvement blessé; après être resté longtemps sans pouvoir parler : « Il faut bien que nous souffrions tous pour notre pays, » dit-il à ceux qui l'entouraient. La saison était froide et le malade n'avait à sa disposition ni matelas ni couverture, privation qui, pour la plupart d'entre nous, serait déjà une souffrance suffisante.

Loin de se lamenter quand leurs époux ou leurs proches marchent contre l'ennemi, les Circassiennes les assistent dans leur toilette militaire, et quelquefois suivent du regard, du haut des montagnes, les combats qui se livrent dans la plaine. Une femme aidait son mari dans les préparatifs du combat; on entendait à peu de distance le bruit de la fusillade et du canon. « Je pourrais crier, disait-elle avec indifférence, si c'était la première fois, mais nous y sommes maintenant habituées. »

Il n'est pas rare de voir des enfants de quatorze ou quinze ans accompagner leurs pères dans de périlleuses entreprises. Il arrive souvent que, pour les mieux préparer à ces rudes fatigues, on les sépare de leurs mères dès l'âge le plus tendre, et on les confie à un tuteur (*atalick*), qui est chargé de les élever, et ne les rend à leurs parents que lorsque leur éducation est terminée. Le maniement des armes, l'art de conduire un cheval, tous les exercices qui peuvent développer la force et l'agilité du corps sont les objets essentiels de cette éducation. Aussi les Circassiens sont généralement doués d'une énergie physique extraordinaire. Ils supportent les fatigues de la chasse et de la guerre à un point incroyable, et c'est à peine si, dans leur costume ou dans leurs maisons, construites à la légère, ils songent à se garantir contre la pluie, le vent et le froid.

Les femmes mêmes, malgré leurs habitudes et leurs occupations presque toujours domestiques, supportent avec une extrême facilité l'intempérie des saisons. Elles font quelquefois un trajet de plusieurs milles à travers les montagnes couvertes de neige, par le froid excessif des soirées de décembre, pour assister à des danses qui ont lieu la nuit, en plein champ, autour d'un grand feu allumé pour éclairer la fête.

L'éducation intellectuelle est loin de recevoir les mêmes soins que l'éducation physique; il n'y a que les mollahs qui s'en occupent un peu. La population de leur voisinage leur paie une dîme volontaire d'un pour cent de miel, de dix pour cent de grain, d'un bœuf et d'une vache sur trente, d'une chèvre ou d'un mouton sur quarante; moyennant quoi ils vaquent aux pratiques du culte, et sont, en outre, obligés d'enseigner la lecture et l'écriture en langue turque aux enfants de ceux qui

le désirent ; ils instruisent aussi ceux qui se destinent aux fonctions de juge.

Un mollah, qui était en même temps juge à Aghsmog, dans le district de Ghelenjik, disait à M. Bell qu'il n'avait dans son voisinage que seize hameaux qui envoyaient douze enfants à son école. Il ajoutait que trois années suffisaient pour former un mollah, mais que c'est à peine assez de quinze à vingt ans pour former un cadi ou juge, par la raison qu'il doit réunir à quelques notions d'arabe et de persan une parfaite connaissance du turc. Il calculait qu'il y avait dans les pays situés à l'est et au nord de Ghelenjik environ quarante écoles comme la sienne, ayant chacune de dix à soixante écoliers. En portant la moyenne par école à vingt, le nombre des enfants recevant l'instruction dans ces provinces serait d'environ huit cents. Sans doute le reste de la population recevait l'instruction à peu près dans la même proportion. Les filles fréquentent ces écoles aussi bien que les garçons.

Toute la science écrite qui soit à l'usage des Circassiens est renfermée dans le *Koran*. C'est le seul livre que l'on rencontre dans tout le pays, avec le recueil des lois turques, qui sont appliquées dans quelques localités concurremment avec les usages nationaux.

Dans le sud, cependant, vers Ardler, chez un Arménien, on montra à M. Bell une traduction arménienne parfaitement imprimée du *Télémaque* et de *Robinson Crusoé*. Ces ouvrages venaient de Venise, où ils avaient été publiés par les moines arméniens qui ont un couvent dans cette ville.

La littérature indigène des Circassiens se compose des chants dans lesquels ils expriment les sentiments énergiques dont ils sont animés. Célébrer l'amour du danger et de la gloire militaire, honorer la mémoire des héros morts dans les combats, quelquefois même punir par une mélodieuse satire celui qui a manqué à son devoir devant l'ennemi, tels sont les sujets les plus ordinaires des chants circassiens. D'autres fois l'hommage du poëte s'adresse à la beauté, et c'est l'amour qui l'inspire.

Cette littérature primitive n'est écrite que dans les souvenirs de quelques ménestrels qui s'accompagnent en chantant d'un instrument fort simple, assez semblable au violon, ou dan las

mémoire des jeunes filles dont les chants animent et récompensent le courage des guerriers.

M. Bell eut l'occasion d'entendre trois jeunes Circassiennes qui, chantant tantôt séparément, tantôt ensemble, déployèrent devant lui les richesses de leur muse indigène. Tous ces chants célébraient la guerre et l'amour, excepté deux, dont l'un avait pour sujet la faute d'une jeune fille qui avait fui récemment avec son ravisseur sur le territoire russe, parce que leurs parents s'opposaient à leur union; l'autre faisait l'éloge d'une femme renommée pour sa beauté. Un de ces petits poëmes disait l'histoire d'un jeune homme qui voyait refuser sa main parce qu'il n'était pas assez brave. Il en appelait de cette sentence au jugement d'autrui; et comme ce jugement lui était contraire, le jeune homme invitait celle qu'il aimait à venir sur les rives de l'Abun, où l'on se battait fréquemment alors, afin qu'elle pût voir par elle-même qu'il était réellement brave, « car, di-« sait la chanson, ce ne sont pas ceux qui affrontent la mous-« queterie qui méritent ce titre, mais bien ceux qui s'avancent « contre le canon, le canon qui fait trembler la terre et tomber « le fruit de l'arbre ! »

Il est regrettable que M. Bell n'ait pas formé un recueil de ces poésies, qui eussent jeté une précieuse lumière sur les mœurs circassiennes. Mais ceux qui les récitaient n'avaient pas assez de patience pour lui permettre d'en faire la traduction. Il n'a pu recueillir que quelques fragments. Nous n'en citerons qu'un; c'est un chant funèbre dont les paroles étaient accompagnées d'une musique plaintive.

Eloge du prince Pshuguï.

« Avant que l'âge de la puberté ne fût venu pour lui, son courage avait mûri. Il est mort, non en défendant son village natal, mais en voulant montrer sa bravoure.

« Il entendit la musique du chef moscovite aux cheveux rouges, et alors, tirant son sabre, il se précipita au milieu des ennemis. C'était le dernier de sa race, et son héritage a passé dans des mains étrangères.

« La chevelure de sa sœur était noire et luisante comme la soie noire de Leipzig; mais dans sa douleur elle en a dépouillé sa tête, parce que le chef de sa maison n'était plus.

« Il s'élança contre le cheval du chef aux cheveux rouges. Celui-ci se sauva; mais Pshuguï emmena avec lui le coursier de la race précieuse de Tram, avec la housse qui le couvrait.

« Le matin, il avait quitté sa maison dans un dessein pacifique; et le soir on le rapporta dans ses vêtements funèbres. — « Dieu soit loué ! s'écria sa mère,

de ce que tu es tombé sur le champ d'honneur, et non à la poursuite du butin ! »

« Deux fois dans la bataille il changea de coursier ; mais son cœur ne changeait pas ; et c'est ainsi que tomba Pshuguï !

« Lorsque les femmes du village, pour le salut desquelles il avait combattu, le virent étendu devant elles, inanimé, elles déchirèrent leurs vêtements et s'écrièrent : « Nous avons perdu le prince notre sauveur ! » — Son sabre les avait préservées de la captivité.

« L'âme de Pshuguï s'est envolée, mais son corps et ses armes ont été sauvées des mains de l'ennemi.

« Lorsqu'il montrait son fusil destructeur, ses coups rapides terrifiaient les Moscovites, tant le nombre était grand de ceux qu'ils frappaient de mort !

« Le soleil éclairait de ses rayons ses vêtements cramoisis ; et, comme le soleil, il apparaissait éclatant au milieu du champ de bataille.

« Son cheval noir traversait la mêlée, rapide comme le faucon, tandis que le sang qui découlait du sabre de Pshuguï teignait la manche de son vêtement.

« En exhalant son dernier souffle, il dit : « Menez mon cheval fidèle à ma bien-aimée, la fille de mon hôte. En le voyant, elle croira revoir son Pshuguï. »

« Ses amis versèrent des larmes d'eau, mais sa sœur des larmes de sang.

« Jeune est mort un martyr au sein des combats ! »

Les Circassiens prennent un grand plaisir à écouter ces chants que la fécondité de leurs poëtes renouvelle à chacun de leurs exploits. Un soir, l'un des plus célèbres de leurs guerriers, le *Lion de la Circassie*, comme on l'appelait, conduisit auprès de M. Bell un vieux ménestrel aveugle qui avait composé plusieurs des chants alors en vogue et les récitait lui-même en s'accompagnant sur le violon. Quelques-uns de ces petits poëmes étaient satiriques et excitaient parmi les auditeurs une extrême hilarité ; d'autres, plus graves, retraçaient les devoirs imposés aux Circassiens par la situation critique de leur pays. Le voyageur anglais cite un fragment de la composition de cet Homère circassien, dont la poésie inculte, du moins si on en juge d'après cet échantillon, réfléchissait le bruit et l'image des combats avec une rudesse qui semble laisser peu de place à l'idéal et à l'harmonie.

Après les poëtes il faut parler des orateurs ; car la Circassie a aussi les siens. Les affaires publiques y sont discutées dans de grandes assemblées dirigées par les anciens les plus renommés par leur expérience et leur sagesse, mais où le droit de parler appartient à tous. Les Circassiens déploient, dans ces occasions, une singulière aptitude pour la parole. Ils sont doués d'une facilité et d'une vivacité d'élocution bien supérieures à celles des Turcs, et ils se montrent parfois véritablement élo-

quents. M. Bell fut souvent frappé jusqu'à l'admiration par l'extrême facilité, la grâce et l'énergie avec laquelle ces orateurs parlaient, et quelquefois très-longtemps, à une nombreuse assemblée. C'est un trait qui distingue principalement les habitants de la partie méridionale du littoral, et on peut l'attribuer à la fréquence, à la liberté et au vif intérêt de leurs débats publics.

« Deux personnages surtout, dit le voyageur, me paraissent égaler, sinon surpasser, en fait de mâle éloquence, quelques-uns des orateurs les plus célèbres que je me rappelle avoir vus dans le Parlement, au barreau ou au théâtre. Kemble, Talma ou Kean auraient admiré et peut-être envié la dignité énergique et la grâce mâle d'Ali-Bi, chef d'Ardler...

« Quiconque verrait, même sans le comprendre, le jeune Kerantûk dans ses fréquentes allocutions, quiconque serait témoin de l'expression réfléchie de son œil noir dont la vision semble alors interrompue par le flot abondant de ses pensées, du sang-froid avec lequel il accueille de véhémentes répliques, et de la force de volonté, énergique et patiente, avec laquelle il les discute et les réfute, tandis que les anciens à barbe grise, qui fréquemment lui font place dans les questions où le développement et la logique sont nécessaires, l'écoutent avec une muette attention, jugerait qu'il a reçu évidemment de la nature les qualités remarquables qui assurent la distinction et la supériorité, partout où il s'agit de lutter avec les forces de l'intelligence. L'un de ces deux personnages est âgé d'environ quarante-cinq ans, et l'autre en a trente-cinq. S'ils survivent, car l'un et l'autre sont d'intrépides guerriers, ils deviendront nécessairement les chefs dirigeants de cette partie du pays, surtout Kerantûk, qui par l'énergie de son caractère est déjà parvenu à s'affranchir de la réserve respectueuse qui, chez ce peuple, est un obstacle à la carrière des jeunes gens dans les discussions publiques. Chez tous deux une beauté mâle s'unit à la force; tous deux sont sincères et fermes dans leur patriotisme et dans leur foi, et leur conduite est sans reproche. Une telle réunion de qualités doit, ce semble, communiquer à celui qui les possède autant de noblesse et de grâce que pourrait le faire l'art le plus consommé. »

Malgré leur aptitude militaire et les qualités remarquables dont ils sont doués, les Circassiens seraient à peine connus en Europe, n'était la lutte qu'ils soutiennent contre la Russie. C'est que des populations, si précieux que soient les avantages qu'elles aient reçus de la nature, ne comptent point dans le monde tant qu'elles ne sont pas constituées en nation; et il n'y a pas de nation là où manque un gouvernement organisé. Ce n'est pas tant l'étendue du territoire et le nombre des habitants qui font la grandeur d'un peuple, que l'organisation régulière de ses forces. La Turquie, par exemple, occupe-t-elle aujourd'hui parmi les nations un rang aussi élevé que le petit royaume de Hollande?

C'est précisément l'absence d'un gouvernement qui fait la

faiblesse de la Circassie, et peut-être entraînera sa perte. Les diverses tribus dont elle se compose sont dépourvues de cette unité d'action qui donnerait à chacune la force de toutes. Ce sont de beaux membres, mais qui ne sont pas disposés de manière à former un corps.

Comme tous les montagnards, les Circassiens sont extrêmement jaloux de leur liberté, et c'est une des causes qui expliquent chez eux l'absence d'un gouvernement ou au moins d'une direction centrale. Si, comme quelques-uns de nos voisins, disaient-ils souvent avec satisfaction, nous avions délégué notre pouvoir à des chefs, ils nous auraient soumis à la Russie, comme les Kabardiens et les Azras.

Il paraît, en effet, que parmi les descendants de l'ancienne noblesse circassienne il y en a beaucoup qui, séduits par les brillantes promesses du gouvernement russe, seraient assez disposés à s'allier ou plutôt à se soumettre à la Russie; ils espéreraient obtenir de l'empereur des titres et des fonctions, et peut-être même rentrer en possession de leurs anciennes prérogatives.

D'après les témoignages de la tradition recueillis par M. Bell, la classe des nobles était autrefois fort nombreuse et exerçait sur le pays une sorte de domination féodale; mais son pouvoir s'affaiblit beaucoup à la suite d'une lutte sanglante qui eut lieu, il y a deux siècles, entre les nobles et les hommes libres. La religion du *Koran*, qui prêche l'égalité des hommes entre eux, paraît aussi avoir contribué à effacer de plus en plus la distinction des castes. C'est ainsi qu'a disparu, par exemple, la différence qu'il y avait autrefois dans les peines, suivant que le crime ou le délit avait été commis au préjudice d'un noble ou d'une personne qui ne l'était pas. Aujourd'hui, bien qu'ils soient toujours l'objet d'un certain respect, les nobles, et même ceux des princes dont la race subsiste encore, n'ont d'autre influence sur la direction des affaires du pays que celle que peuvent leur donner individuellement leur courage, leur sagesse et leur expérience. A ces conditions, chacun est apte à prendre place dans les assemblées où se discutent les affaires d'un intérêt général, ou dans celles où l'on rend la justice.

Il n'y a plus en réalité que deux classes bien distinctes: d'un côté les nobles et les hommes libres, et de l'autre les serfs. Ce

servage, qui n'est en aucune façon lié au droit de propriété territoriale, ressemble beaucoup à l'esclavage des nègres dans nos colonies, bien qu'il ne confère pas au maître des droits aussi étendus.

Le serf ne peut passer au pouvoir d'un nouveau maître sans son propre consentement. Non-seulement il est logé, nourri et habillé, mais il reçoit une récompense annuelle pour ses services. Lorsqu'il désire se marier, son maître est obligé de lui donner les moyens d'acheter une femme. Il y a des maîtres qui marient leurs serfs sans consulter leur inclination, et dans l'unique but d'assurer la propagation de l'espèce; mais le plus souvent le serf choisit lui-même la femme qui lui convient. S'il a des enfants, les garçons continuent à servir le maître, et quand les filles se marient, le montant de leur prix est partagé entre le maître et le père.

Le serf qui est frappé, ou autrement maltraité par son maître, a le droit de réclamer d'être vendu à un autre. Il peut aussi racheter sa liberté, rachat dont le prix est fixé à trente bœufs. Enfin il n'est pas rare que les maîtres émancipent leurs serfs, soit en reconnaissance des services qu'ils ont reçus, soit dans une pensée de religion, et, comme ils disent alors eux-mêmes, *pour leur âme.*

La tâche du serf consiste à cultiver le sol, à avoir soin des chevaux et des troupeaux, à servir dans la *maison de l'hôte.* Les travaux les plus pénibles, comme de couper le bois et de porter l'eau, sont en général réservés aux prisonniers russes.

Le serf ne peut être contraint de suivre son maître à la guerre, et en voyage le maître trouve plus *comme il faut* de se faire accompagner par une personne libre.

C'est la classe des serfs qui fournit les esclaves que les marchands turcs viennent acheter en Circassie. Les Circassiens reconnaissaient volontiers avec M. Bell ce que de pareilles spéculations ont d'offensant pour la religion qu'ils professent. Il n'en serait pas moins fort difficile d'abolir un trafic dont l'habitude est fort ancienne, et qui jusqu'à présent est à peu près le seul moyen qu'ait la Circassie d'obtenir de la Turquie, par voie d'échange, les marchandises dont elle a besoin. Une particularité assez remarquable, parce qu'elle est de nature à modifier l'idée que nous pouvons nous faire d'un pareil commerce,

c'est que les serfs qui en sont l'objet manifestent généralement une vive satisfaction d'être vendus à des Turcs, surtout lorsqu'ils doivent résider à Constantinople. Les jeunes filles particulièrement acceptent cette condition avec une joie qui étonna beaucoup M. Bell. Il n'en est pas une qui ne parte avec l'espérance de devenir la femme d'un nabab de Stamboul ou de parvenir à quelque autre position brillante. Constantinople est pour eux le pays de la fortune et des merveilles, et l'on n'en est point surpris en songeant que plus d'un esclave circassien est arrivé jusqu'aux dignités les plus élevées de l'empire ottoman.

La population noble et libre est partagée en une multitude de *confréries*. La confrérie est une sorte d'association particulière à la Circassie, seul fait général et essentiel dans lequel on puisse voir une ombre de constitution sociale. Bien que notre auteur ne s'explique pas clairement à ce sujet, on peut cependant inférer de certains détails que les nobles forment des confréries séparées. Toute personne appartient à la confrérie dont son père était membre. Le nombre des individus composant une association de ce genre est très-variable; il peut s'élever de seize à vingt jusqu'à deux mille ou trois mille. Chaque confrérie est présidée par les anciens sans aucune élection; il y a d'ailleurs une parfaite égalité entre tous ceux qui la composent. Le mariage est interdit entre personnes appartenant à la même association, quelque nombreuse qu'elle soit; une telle union est même regardée comme incestueuse. Il est d'usage que la femme qui devient veuve trouve dans la confrérie où elle s'était mariée un nouvel époux qui la prend, elle et ses enfants, sous sa protection.

La confrérie est obligée de concourir au paiement des amendes encourues par un des siens à raison d'un meurtre ou de tout autre crime ou délit, et, d'un autre côté, le produit des amendes prononcées dans le cas d'offense envers un de ses membres est partagé entre tous; la part de l'offensé ou de ses représentants est seulement un peu plus forte que celle des autres. Une personne condamnée à mort par sa propre confrérie a le droit, si elle le peut, de s'enfuir et de se mettre sous la protection d'un membre d'une autre confrérie; celle-ci est obligée de l'accueillir et d'acquitter le montant de sa condamnation.

L'étranger placé sous la protection d'un Circassien devient par cela même le protégé de toute la confrérie, qui est tenue de prendre fait et cause pour lui, et de remplir à son égard tous les devoirs d'une hospitalité dont le lien est aussi inviolable chez les Circassiens que chez les Arabes. L'hôte dont on fait grande estime est admis à presser de ses lèvres le sein de la mère de famille, et dès ce moment on le considère comme un de ses fils.

Ces confréries remontent, dit-on, à une haute antiquité; elles sont profondément enracinées dans les mœurs et seraient le point de départ nécessaire de toute amélioration sociale qui pourrait être introduite en Circassie.

Si l'on joint aux confréries les assemblées judiciaires et les conventions ou congrès dans lesquels, nous l'avons déjà dit, se discutent les intérêts d'un ordre général, on aura l'ensemble des faits qui constituent l'espèce d'ordre social particulier à la Circassie.

Les assemblées judiciaires des Circassiens ressemblent beaucoup à celles des anciens Germains; c'est un jury composé des anciens les plus intègres et les plus capables. Il se réunit à des intervalles irréguliers, suivant le besoin, et siége en plein air au milieu du peuple assemblé. Quelquefois il est assisté par un des rares mollahs qu'on rencontre encore dans le pays, et qui ont été spécialement investis par le Grand Seigneur du droit de rendre la justice. Quand il s'agit d'une affaire qui intéresse plusieurs confréries, l'assemblée se compose de *jurés* appartenant à chacune d'elles. « Jamais, dit M. Bell, je n'ai entendu dire qu'on ait tenté de résister aux décisions de ces assemblées. » Cela est peu à craindre en effet; car on peut considérer ces *jurés* comme des représentants investis non temporairement, mais par une délégation permanente, du pouvoir suprême de la société entière. Leur nombre, la publicité de leurs actes et la liberté générale de leurs discussions semblent rendre toute tyrannie impossible, et l'harmonie est assurée parmi eux par l'absence de tout ce qui exciterait une rivalité égoïste, de tout salaire autre que le respect, l'estime et la déférence de leurs compatriotes.

« Souvent, ajoute l'auteur, dans l'intervalle d'une opération à une autre, ou lorsque le débat cesse de les occuper ou de les intéresser tous également, on

voit les juges confectionnant des brides ou des sangles (car chacun est son propre sellier), ou nettoyant et préparant des armes, etc. »

Ces tribunaux rustiques siégeant sans appareil sur le gazon, et où la justice n'a d'autre ornement que sa propre majesté, sont le plus bel hommage qui puisse être rendu à l'idée éternelle et universelle du droit. Un peuple dont les mœurs ont formé et soutiennent une pareille institution porte certainement en lui des germes précieux de perfectionnement moral et de civilisation.

Dans une société primitive comme est celle-là, dans laquelle le droit de propriété territoriale existe à peine, et où la notion du tien et du mien est encore dans l'enfance, les assemblées ou jurys dont nous venons de parler n'ont pas à s'occuper de contestations civiles. Leur juridiction est donc essentiellement pénale; les attentats contre les personnes et quelques affaires de vol forment tout le domaine de leur compétence.

On retrouve en Circassie l'usage des compositions pour crimes et délits. Cet usage, qui exista chez les anciens Grecs [1], chez la plupart des peuples barbares de l'Europe [2], et subsiste encore dans quelques régions de l'Afrique [3], forme la base de la législation pénale des Circassiens. Comme chez les anciens Germains, le taux de ces compositions est évalué en têtes de bétail [4] dont le nombre varie suivant la gravité du cas. L'homicide volontaire est puni d'une composition de deux cents bœufs, ou de la mort du coupable, si les parents de la victime le préfèrent; cent bœufs pour l'homicide involontaire; cent pour la lésion volontaire d'un membre ou d'un organe essentiel; cinquante quand cette lésion est involontaire.

Quand un individu a commis deux ou trois homicides, sa confrérie peut se refuser à payer la composition, et en ce cas il est mis

[1] Plusieurs passages de l'*Odyssée* et de l'*Iliade* y font allusion.

[2] Les lois des Visigoths, des Lombards, des Allemands, des Saxons, etc., donnent des espèces de tarifs où l'échelle des compositions est graduée suivant la gravité de l'offense. Voici, par exemple, la valeur des compositions que la loi des Visigoths (liv. VI, tit. 4, § 1) accordait dans le cas de coups et de blessures. « Si un homme libre frappe un autre homme libre à la tête, et qu'il y ait contusion, il paiera V sols; s'il y a lésion de la peau, X sols; s'il y a blessure allant jusqu'à l'os, XX sols; fracture de l'os, C sols. »

[3] En Abyssinie, dans la Guinée et au Madagascar.

[4] ...Luitur enim etiam homicidium certo armentorum ac pecorum numero, recipitque satisfactionem universa domus. (*Tacite*, de Moribus Germ.)

à mort ou vendu comme esclave : on en use de la même manière dans d'autres cas où le penchant au crime paraît incurable.

Les Circassiens noient les criminels condamnés à mort; cet usage existait également chez les Germains.

Le plus grand crime à leurs yeux, ce sont les relations avec les Russes; celui qui s'en rend coupable est puni de l'esclavage ou de la mort; on saisit ses biens, l'on vend les membres de sa famille, et le produit de la vente est partagé entre ceux qui ont découvert le crime et ceux qui ont aidé à le punir.

Dans le cas où le meurtre a été commis sur un serf, la composition est réduite de moitié. La vie de la femme est pareillement évaluée à la moitié de celle d'un homme libre. Il est remarquable que les lois des peuples barbares, au contraire, doublaient la valeur des compositions lorsque la victime était une femme. L'usage circassien, en sens inverse, s'explique facilement par l'idée d'infériorité que le mahométisme attache à la condition de la femme. D'autres détails de la vie privée des Circassiens témoignent qu'ils ont généralement adopté sur ce point les préjugés musulmans.

C'est d'ailleurs, il faut le dire, à l'influence de la civilisation mahométane que les Circassiens doivent une partie des usages qui leur servent de lois. C'est de Constantinople, d'où leur étaient venues autrefois les traditions chrétiennes, qu'ils ont reçu aussi les préceptes du *Koran*, qui, pour un peuple sans lois écrites, forme à la fois un code de religion, de morale et de législation civile. Importée plus récemment en Circassie, la religion de Mahomet est celle qui est d'abord la plus apparente aux yeux de l'observateur. Cependant elle n'est pas dominante, et n'a pu complétement se substituer aux traditions chrétiennes qui se retrouvent encore dans les mœurs populaires et dans les cérémonies religieuses.

Ces cérémonies occupent une grande place dans la vie des Circassiens; mais ils n'ont ni temples, ni autels; leur culte s'accomplit en plein vent, sous les arbres, suivant la coutume de ces populations pour tous les actes de leur vie publique. Il ne paraît pas non plus qu'ils aient aucune hiérarchie sacerdotale. A l'exception de quelques *mollahs*, dont l'établissement a suivi la diffusion des croyances musulmanes dans ces régions, les fonctions de prêtres sont remplies par des *anciens*.

Des signes évidents et multipliés indiquent que la religion chrétienne avait pénétré dans ces montagnes à l'époque où elle était répandue dans l'Orient et régnait à Constantinople. Dans les cérémonies dont nous venons de parler on retrouve à chaque instant des traces de Christianisme, dont les traditions ont fini par se confondre avec les usages mahométans. Les nombreux détails que donne M. Bell à ce sujet sont extrêmement curieux. On rencontre presque partout d'anciennes croix plantées dans le sol, et c'est toujours au pied de ces croix qu'ont lieu les cérémonies du culte, ou les actes dans lesquels le culte intervient. A la célébration d'un mariage, près de Pshat, la plupart des assistants s'approchèrent d'une vieille croix, et, s'étant découverts, la baisèrent. « On dit, ajoute à cette occasion M. Bell, qu'il n'y a qu'une faible portion de la population qui ait, jusqu'à présent, reçu la circoncision musulmane. Je suis porté à le croire, car j'en vois bien peu qui fassent leurs prières. »

Une autre coutume qui semble une tradition chrétienne, c'est que, lorsque quelqu'un meurt dans une famille, les femmes portent des vêtements noirs pendant quelque temps. On sait que les musulmans rigides proscrivent cette pratique comme contraire au *Koran*.

Lorsque les Russes débarquèrent devant Sasché, en 1838, il y avait dans le voisinage un chêne antique aux branches duquel était suspendue une vieille croix en fer. Les crochets dont elle était garnie étaient destinés à recevoir les offrandes qu'on abandonne scrupuleusement à la destruction des éléments. On craignait que les Russes n'occupassent ce lieu, et on agita avec beaucoup de vivacité la question de savoir si la croix devait être ou non enlevée ; quelques-uns étaient d'avis qu'on la fît disparaître comme étant un témoignage accusateur de l'erreur et de la superstition de leurs ancêtres, et aussi dans la crainte que les Russes n'essayassent de s'en faire un titre de propriété sur le pays par le motif qu'il aurait été autrefois chrétien. D'autres, au contraire, partagent pour ce symbole la vénération d'Ali-Achmet-Bey, le chef principal de ce district, qui revendique le droit d'empêcher la profanation de cette relique de ses premiers ancêtres. « Je pense, dit M. Bell, que cette croix

a été cause qu'on a opposé une résistance plus opiniâtre aux sorties que les Russes ont faites dans cette direction. »

Dans une autre cérémonie, qu'on pourrait appeler la *fête des croix*, on retrouve la trace, bien effacée, mais encore visible, de ce qui se pratique dans la communion chrétienne : là viennent se mêler, comme toujours, des rites tout à fait étrangers au Christianisme. La cérémonie racontée par M. Bell se passait sur le littoral; cinquante chefs de famille y assistaient, apportant chacun une table avec des raffraîchissements; on sacrifiait deux ou trois chèvres sur la tête desquelles on élevait des torches enflammées, tandis que d'autres torches étaient placées sur la croix. Chacun, en passant devant la croix, ôtait son bonnet, mais personne ne s'en approchait, excepté trois ou quatre individus qui disaient à haute voix une courte prière pour invoquer la Divinité, afin qu'elle détournât d'eux la guerre, les maladies et tous les autres maux, et qu'elle leur accordât une moisson abondante et la prospérité. En s'approchant de la croix, et disant la prière, un des assistants pressait d'une main un des mets pris sur les tables, et de l'autre un vase plein de *shuat*, boisson du pays, et distribuait ensuite le tout à la compagnie. S'il faut en croire ce que M. Bell dit à ce sujet, « il s'opérerait non-seulement dans cette localité, mais aussi vers le nord, une *réaction* en faveur de ces rites de leur ancienne religion, beaucoup de gens s'écriant que leurs malheurs actuels sont venus les frapper depuis que ces pratiques sont négligées. »

Les mêmes traces de la communion chrétienne s'aperçoivent également dans une autre cérémonie, dont l'origine remonte peut-être aux traditions de l'Ancien-Testament. Lorsqu'un enfant a atteint un certain âge, on est dans l'usage de le *présenter à Dieu*, et de sacrifier un animal à cette occasion. Cette pratique est tellement enracinée dans les mœurs qu'elle est suivie par ceux-là même qui font profession de rejeter tout ce qui n'est point prescrit par le *Koran*. Citons encore M. Bell, qui le premier nous fait connaître un côté si intéressant de la vie circassienne.

« Mon hôte, bien qu'il soit un fervent musulman, a *présenté* aujourd'hui son fils; c'était dans la vallée de la Pshat, sur le gazon, où un bosquet de chênes antiques forme un de ces sanctuaires solennels que la nature elle-même a pré-

parés pour le culte. Au milieu s'élevait une croix derrière laquelle en étaient d'autres qui tombaient en ruines, et sur le devant étaient disposées des tables couvertes de pains ou de morceaux de pâte qu'avaient apportés les habitants des divers hameaux voisins. Je remarquai que la plupart de ceux qui portaient ces tables ôtaient leurs bonnets quand ils les avaient remises au prêtre, s'agenouillaient devant la croix, et inclinaient leurs fronts jusqu'à terre.

« A peu de distance, sur un des côtés de l'enceinte sacrée, on me prépara une couche champêtre. De l'autre côté se rangèrent les femmes, qui arrivèrent bientôt après moi, au nombre de soixante environ, vieilles et jeunes, les matrones sur le gazon, autour d'un feu, et les jeunes filles sur la lisière d'un bois adjacent. La cérémonie commença par une courte prière, pour demander au « grand Dieu » d'accorder toute bénédiction et d'éloigner tout mal. En prononçant cette invocation, le prêtre principal tenait dans sa main droite, dirigée vers la croix, un gobelet de bois (de même forme que ceux dont on se sert dans nos églises) rempli de *shuat*, et dans la main gauche un grand gâteau de pain *sans levain ;* il remit l'un et l'autre à ses assistants, qui lui présentèrent, à cinq ou six reprises, d'autres gobelets et d'autres gâteaux sur lesquels la même bénédiction fut prononcée et répétée à haute voix par tous ceux qui étaient rangés à genoux derrière le prêtre, la tête découverte, et baissaient le front jusqu'à terre à la fin de chaque bénédiction, ce que faisaient aussi les matrones. Le *shuat* et les gâteaux furent ensuite partagés entre nous tous.

« La cérémonie fut terminée par l'immolation des victimes, dont les restes furent immédiatement accommodés, puis mangés par les assistants, qui étaient au nombre de quatre ou cinq cents. Les Russes n'avaient pas été oubliés dans les prières : on avait demandé qu'ils « fussent frappés d'aveuglement. »

Dans la plupart des cérémonies où la religion intervient, on ne manque jamais de faire une distribution de vivres parmi les plus pauvres, ou plutôt parmi ceux qui ont moins, car il n'y a pas de pauvres proprement dits en ce pays, où les extrêmes de la richesse et de la misère sont inconnus.

Dans les provinces du sud et de l'est et dans quelques parties du nord, on célèbre, au mois de septembre, une solennité religieuse qu'on appelle la fête de *Merem ;* elle dure environ huit jours, et son origine remonte à une haute antiquité. Au dire des Circassiens, elle fut instituée en l'honneur de la Mère de Jésus, au temps où le Christianisme régnait dans ce pays. Des troupes de jeunes gens vont de maison en maison et passent la nuit à danser, à chanter et à boire ; une partie de la cérémonie consiste en ce que l'on distribue aux assistants du *shuat* et des gâteaux sans levain, préparés en l'honneur de *Merem* et bénis par un ancien. Chaque jour que dure la fête est marqué par une immolation de victimes.

Une nuit, M. Bell fut réveillé par des chanteurs qui entonnaient en chœur l'hymne de *Merem ;* en voici un fragment, le seul malheureusement qu'il ait pu recueillir.

« Tes longues robes flottantes resplendissent d'argent; tu es la souveraine

des cieux et la reine des jeunes filles. Oh! envoie-nous des moissons abondantes; envoie-nous la paix et le bonheur. »

Ceux même qui font profession formelle d'islamisme célèbrent cette fête, quoique d'une manière moins complète : singulier mélange des deux cultes qui vivent ensemble sans se connaître, pour ainsi dire, et trouvent la tolérance dans la confusion des traditions, dans la simplicité des cœurs et dans l'ignorance des esprits !

C'est de Pshat à Waïa qu'on rencontre le plus de vestiges de Christianisme. Les observations personnelles de M. Bell l'ont conduit à penser que, si l'on faisait des recherches statistiques depuis Anapa jusqu'à Gahra, on arriverait à constater que la population, prise dans son ensemble, est partagée entre les deux croyances qui sont, d'ailleurs, altérées par les superstitions indigènes, encore fort vivaces; c'est ainsi, par exemple, que, presque partout, l'*esprit du tonnerre* est l'objet d'un culte particulier.

Mais la proportion dont nous venons de parler ne se retrouve pas dans chaque localité. Dans le district de Toapse, par exemple, à quelques exceptions près, il n'y a pas de musulmans. A partir de Gahra, le mahométisme disparaît presque complétement, et s'efface d'autant plus qu'on s'approche davantage de la frontière géorgienne.

Quel sera l'avenir religieux de la Circassie? M. Bell remarque avec raison que la solution de cette question dépendra des destinées politiques de ce pays. La civilisation chrétienne y trouverait, ce semble, de précieux éléments ; mais il serait à souhaiter qu'elle s'y introduisît autrement que par la grâce des baïonnettes. Avec plus de confiance dans l'avenir de sa propre civilisation et de sa foi religieuse, la Russie, établie, comme elle l'est, au nord, au midi et à l'est de la Circassie, aurait attaqué ce pays par la lente invasion de ses exemples, au lieu de satisfaire son ambition par la conquête brutale des armes. Mais dans le dictionnaire des nations puissantes, porter le fer et le feu dans un pays s'appelle civiliser, et l'on décore trop souvent du nom de gloire cet odieux mélange de corruption administrative et d'excès militaires, cortége ordinaire de toute armée conquérante.

Telle est l'espèce de civilisation que la Russie offre à la Circassie, telle est la gloire qu'elle recueille dans ce pays après

seize ans d'une guerre acharnée. Une alternative continuelle de succès sans résultat et de revers, quelques forts construits au bord de la mer et dans lesquelles les garnisons russes sont comme emprisonnées au milieu de l'ennemi, des hameaux dévastés, des moissons incendiées, voilà jusqu'à présent l'histoire et l'unique fruit de cette guerre. La Russie y a perdu jusqu'à vingt mille hommes, et quelquefois davantage, dans une seule saison, et chaque année elle recommence à nouveaux frais son expédition de l'année précédente. Nous ferons connaître les détails de cette guerre et la situation respective des Russes et des montagnards, dans la dernière partie de ce travail.

P. Faugère.

(*La fin au numéro prochain.*)

DE L'ENSEIGNEMENT

DE LA LANGUE MATERNELLE

DANS LES ÉCOLES ET DANS LES FAMILLES,

PAR LE RÉVÉREND PÈRE GIRARD [1];

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

DE LA PÉDAGOGIE

ET DE SON ROLE DANS LA SOCIÉTÉ ACTUELLE.

On éprouve un certain embarras à parler d'un livre de pédagogie. Le mot seul est frappé de ridicule, et son étrangeté même, aux oreilles de la plupart des lecteurs, révèle assez toute la peine qu'il rencontre à prendre place dans notre langue. C'est que la pédagogie est pour nous chose trop mal connue pour que le public l'admette au rang des sciences dont tout le monde reconnaît la nécessité. Sous le titre prétentieux d'ouvrages d'éducation, on a tellement lassé les familles de livres ennuyeux et sans valeur, on a tellement tourmenté les enfants dans les écoles et les colléges de traités pédantesques et de méthodes bizarres, que nous concevons le dégoût et le discrédit qui s'est attaché à ces sortes d'ouvrages. Mais, tout

[1] Paris, Magdeleine et Dezobry, libraires-éditeurs, rue des Maçons-Sorbonne, 1.

en comprenant la répugnance du public pour le nom de la pédagogie et les sujets qui sont de son ressort, il faut s'en affliger, car cette disposition des esprits a eu des inconvénients graves. Elle a livré aux spéculations mercantiles, au charlatanisme ignorant, au pédantisme routinier, l'enseignement de l'enfance; elle a laissé sans direction et sans guide la sollicitude des mères et des instituteurs consciencieux; elle a compromis les bienfaits de l'instruction, et les a souvent changés en périls.

Nous voudrions donc pouvoir réhabiliter la pédagogie, du moins la science qui mérite ce nom, et aux progrès de laquelle les Fleury, les Fénelon, les Rollin ont consacré leurs plus nobles veilles et élevé les plus glorieux monuments; nous voudrions pouvoir persuader à ceux qui combattent pour la liberté, comme à ceux qui combattent pour le monopole de l'enseignement, que ce n'est pas tout que de conquérir le droit ou de retenir le privilége d'ouvrir des écoles; qu'il faut encore avoir les qualités qui donnent seules le moyen de les diriger avec succès, et qu'en définitive les écoles doivent rester à ceux qui se montreront les plus dignes et les plus capables de les bien gouverner.

Or, cet art de gouverner les écoles, de diriger les caractères, de développer les esprits, est chose distincte de la science et de l'érudition, comme de la piété et de la vertu. On peut être un profond philosophe, un orateur éloquent, un mathématicien de premier ordre, et fort peu s'entendre à l'éducation de la jeunesse. On a vu de grands savants faire de très-médiocres professeurs, et des latinistes capables de rivaliser avec Cicéron ne savoir pas enseigner avec clarté et méthode les premiers éléments de la langue latine.

D'autre part, avec les vertus et la piété d'un saint, on peut manquer des connaissances et du talent d'un instituteur; on peut heurter les caractères qu'on veut conduire, rebuter et fausser les esprits qu'on veut éclairer. C'est qu'en effet l'art de former les âmes, de développer les intelligences, est une œuvre délicate et difficile, qui exige des connaissances spéciales, une aptitude particulière, une expérience due à une longue pratique ou à de profondes méditations.

A ceux qui douteraient de la réalité ou de l'efficacité de la

pédagogie, il suffit de rappeler quelques exemples. Qu'ils veuillent bien relire dans Saint-Simon ce qu'était le duc de Bourgogne lorsque son éducation fut confiée à Fénelon, et ce qu'il était devenu lorsqu'une mort prématurée l'enleva à l'amour, à l'admiration et aux espérances de la France. La nature en avait fait un enfant hautain, fantasque, impétueux; l'éducation le transforma en un modèle de douceur, de modestie, d'égalité d'âme. Il était né avec un tempérament fougueux, que le sang et les exemples paternels portaient à la fois aux voluptés et à l'enivrement des sens; il devint le plus chaste et le plus tempérant des princes. Cet enfant indomptable, qui prétendait dès l'âge de huit ans tout dominer, et que la contradiction et l'obstacle mettaient en fureur, avait acquis à trente ans un tel empire sur lui-même que, maître absolu de ses penchants et de ses mouvements, on eût dit qu'en remplissant ses devoirs, dont rien ne pouvait le détourner, il ne faisait que suivre la pente de ses naturelles inclinations. Cet esprit léger, inconstant, ennemi de toute gêne et de toute contrainte, passionné pour le plaisir, avait acquis cependant, dès l'âge de douze ans, une instruction solide, variée, étendue, dont n'approcherait point aujourd'hui le premier lauréat du grand concours. Et quand il parut dans le conseil de Louis XIV, il étonna, il domina, par la spécialité et la profondeur de ses connaissances autant que par la sagesse de son jugement, les ministres du grand roi, qui avaient vieilli dans la conduite des hommes et dans le maniement des affaires. Le grand roi lui-même, qui les dominait tous, confiant qu'il était dans son propre génie et jaloux à l'excès de son autorité, subit l'ascendant du mérite et de la vertu de son petit-fils. La cour le vit avec une espèce de stupeur remettre complaisamment aux mains de l'élève de Fénelon la direction des affaires et le gouvernement de l'Etat.

Certes, c'est bien là le plus beau triomphe de la pédagogie, et vainement chercherait-on ailleurs un plus illustre exemple de ce qu'elle peut opérer. Mais, pour comprendre à quel prix elle obtient de tels succès, il ne faudrait pas se borner à lire dans Saint-Simon le peu de détails qu'il nous a conservés sur cette éducation à jamais mémorable. C'est dans les écrits de Fénelon, dans le *Télémaque*, dans la *Direction pour la conscience d'un roi*, dans *sa correspondance*, dans *ses mémoires*,

dans le *recueil des devoirs dictés* à son élève, recueil précieux et trop peu consulté, qu'il faut chercher le secret des moyens employés par l'archevêque de Cambrai pour arriver à un pareil résultat. C'est là seulement qu'on peut voir tout ce que ce résultat exigea de soins, d'intelligence, de tact, d'habileté dans la direction et le maniement de l'esprit et du caractère, et dans l'application des moyens qui furent mis en œuvre.

Cette science, on ne saurait trop le répéter, est indépendante de la piété, du dévouement, même de l'intelligence et du génie. En veut-on la preuve : on la trouvera en rapprochant de Fénelon un illustre prélat avec lequel il a été mis souvent en parallèle sous d'autres rapports. Bossuet eut également à faire l'éducation d'un rejeton royal : certes, Bossuet était aussi un saint évêque, un puissant génie; sa piété, ses lumières ne le cédaient en rien aux lumières et à la piété de Fénelon : pourtant il échoua dans l'éducation du Dauphin, dont il ne sut faire qu'un prince médiocre.

Rapprochons encore Fénelon de saint Vincent de Paul, dont le nom rappelle tout ce que la charité a produit de plus pur et de plus sublime. Saint Vincent de Paul fut encore, comme Fénelon, le précepteur, sinon d'un prince, du moins de l'héritier d'une de ces grandes familles dont la puissance et le crédit égalaient celle des princes. Il trouva dans l'enfant qui lui fut confié une nature non moins riche, non moins puissante que celle du duc de Bourgogne. Nul ne saurait mettre en doute le zèle, les efforts, le dévouement de l'instituteur; et pourtant il ne sortit de ses mains qu'un ambitieux et un brouillon, qui usa, dans les voluptés et les intrigues, des facultés qui eussent suffi à l'accomplissement des plus glorieuses destinées. L'élève de saint Vincent de Paul fut le cardinal de Retz.

Ainsi, d'un côté, sous le poids même du génie et de l'ascendant de Bossuet, fléchirent l'esprit et le caractère faible de son disciple; de l'autre, ce furent la bonté et la piété de Vincent de Paul qui fléchirent devant une organisation exubérante. La digue momentanément opposée par lui à des penchants qu'il ne put maîtriser et qu'il ne sut pas guider ne servit, une fois rompue, qu'à en précipiter le cours. Fénelon seul, mesurant avec une admirable sagesse le cœur et l'esprit de son élève, sut, en appropriant ses leçons à ses dispositions

et à son caractère, leur conserver toute leur valeur et leur donner tout leur développement, montrant en même temps par cet admirable exemple quelle peut être l'action de la pédagogie, et quelles doivent être les qualités d'un instituteur.

Après l'enseignement de ces faits, est-il besoin de raisonnement pour faire comprendre qu'il ne suffit pas de sortir du séminaire et d'être un bon prêtre pour posséder le mérite d'un instituteur; qu'une école normale, qui forme des élèves à la science sans les former au talent de l'enseigner, qui reste tellement étrangère à l'art d'étudier et de diriger les esprits et les caractères, qu'elle n'offre pas même l'apparence ou le nom d'un cours qui ait cet art pour objet, peut bien fournir des grammairiens, des mathématiciens et des savants, mais qu'elle ne fournit point et qu'elle ne saurait fournir des maîtres et des instituteurs pour la jeunesse ?

A l'époque dont nous venons de parler, les hommes qui étaient à la tête des peuples appréciaient du moins assez haut l'éducation pour ne vouloir confier celle de leurs enfants qu'au mérite le plus illustre et à l'élite de leur époque. Par une réciprocité heureuse, les personnages les plus éminents de l'Eglise ou de la cour, de la science ou de l'armée, tenaient à honneur de se dévouer à ces fonctions modestes, et ils y attachaient toute leur ambition.

Si les choses ont bien changé depuis, c'est la faute du temps encore plus que des hommes. Autrefois à l'éducation du prince se rattachait la destinée d'une nation : le bien élever, c'était préparer la félicité d'une partie de l'humanité. Il y avait dans cette pensée de quoi remplir l'ambition des plus hauts génies et des plus généreux caractères. Voyez comme elle perce dans tous les actes, dans tous les écrits, dans toutes les paroles de Fénelon ; comme elle l'anime, le soutient, le dirige, pendant toute la durée de cette œuvre de vingt années, la plus difficile, la plus parfaite qu'il ait été donné à aucun homme de mener à fin. Et quand cette œuvre est détruite par la mort inopinée de son élève, Fénelon pleure encore moins sur le duc de Bourgogne que sur la France; rien ne le retient plus sur cette terre, et il va rejoindre dans la tombe tant d'espérances cultivées si longtemps et avec tant d'amour, et à jamais anéanties.

Il n'en est plus, il ne saurait plus en être ainsi de nos jours.

La société a cessé de marcher sous l'impulsion d'un chef, quelque élevé qu'il soit par le pouvoir, même par le génie. L'influence des individus fait place à celle des masses. Sur les ruines des monarchies et des aristocraties déchues s'élève et grandit une royauté nouvelle. Comme toutes les royautés naissantes, à peine hors des langes, elle a eu ses flatteurs et ses valets. Quelques-uns se sont faits ses menins et ont voulu l'élever à leur image. Ceux qui l'ont traitée avec le plus de respect ont cru signaler leur zèle en ajoutant un peu d'instruction au pain et aux spectacles que les premiers jugeaint devoir lui suffire. A entendre ces prétendus amis, aussitôt qu'elle saurait lire, écrire et compter, rien ne devait plus manquer à sa sagesse, à son bonheur et à sa gloire.

Il ne s'agissait donc que de lui ouvrir des écoles et de lui placer entre les mains des traités de grammaire et d'arithmétique. On s'est mis à l'œuvre sur ce plan, et l'expérience n'a pas tardé à découvrir toute la fausseté de cette instruction bâtarde, en montrant qu'à mesure qu'elle allait se propageant, la misère et les vices, les délits et les crimes, les aliénations mentales et les suicides se propageaint dans la même progression, à la place de la moralité et de la félicité qu'on en attendait : les fastes des cours d'assises et des hospices, des prisons et de la Morgue, sont là pour l'attester [1].

[1] Voici, d'après des documents authentiques et des chiffres officiels, la preuve de ces assertions. Nous la tirons d'un travail publié en 1840 sous le titre de *Recherches statistiques sur les rapports entre l'instruction et les autres éléments du progrès social;* et dont les résultats n'ont pu être attaqués, parce qu'ils étaient appuyés sur des calculs incontestables.

Il a été établi par ces recherches :

1° Qu'à mesure que l'instruction s'est propagée d'année en année, le nombre des crimes et des délits s'est accru dans une proportion analogue ;

2° Que, dans le nombre de ces délits ou de ces crimes, la classe des accusés sachant lire et écrire entre pour un cinquième de plus que la classe des accusés complétement illettrés; et que la classe des accusés ayant reçu une haute instruction y entre pour *deux tiers* de plus, toute proportion gardée entre les chiffres respectifs de la population de chacune de ces classes ;

En d'autres termes, que

25,000 individus de la classe totalement illettrée fournissent 5 accusés,

25,000 individus de la classe sachant lire et écrire en donnent plus de 6,

25,000 individus de la classe ayant reçu une instruction supérieure en donnent plus de 15.

3° Que le degré de perversité dans le crime et les chances d'échapper aux poursuites

On commence enfin à comprendre qu'il faut au peuple une autre éducation, une autre culture. Ne comprendra-t-on pas aussi que cette culture ne présente pas moins de difficultés et n'a pas moins d'importance que celle qu'on donnait naguère aux enfants des rois? La démocratie qui s'avance au pouvoir ressemble sous plus d'un rapport à l'élève de l'archevêque de Cambrai. Comme lui elle allie à une puissante énergie une déplorable légèreté, à de généreux instincts de basses inclinations, à de nobles sentiments des passions effrénées; elle a comme lui l'ardeur du travail et le penchant à la mollesse, l'amour de la vraie gloire et les petitesses de la vanité, une merveilleuse intelligence et les préjugés les plus aveugles. Ainsi que lui encore, elle apporte à la France l'honneur ou la honte, la paix ou la discorde, la prospérité ou la ruine.

Quel sera le Fénelon qui tournera vers le bien cette nature indécise et qui saura la conduire d'une main ferme et prudente dans la voie de l'honneur et de la vertu? Jamais but plus glorieux ne fut proposé peut-être à une grande et noble ambition; car c'est de la réforme et de l'amélioration populaire que peut sortir, si elle n'est pas une vaine espérance, la régénération sociale et politique objet de toutes les préoccupations de notre époque.

Il faut le reconnaître, déjà bien des efforts ont été tentés

de la justice et à la vindicte des lois sont en proportion directe avec le degré d'instruction;

4° Que les départements où l'instruction est le plus répandue sont ceux qui présentent le plus de crimes, c'est-à-dire que la moralité s'y trouve en degré inverse de l'instruction;

5° Que les récidives sont plus fréquentes parmi les accusés ayant reçu de l'instruction que parmi ceux qui ne savent ni lire ni écrire.

Les mêmes recherches, appliquées à l'état comparatif des aliénations mentales, des suicides, de l'immoralité constatée par l'accroissement des unions illégitimes et des enfants naturels, ont produit des résultats analogues, et démontrent également que le nombre des suicides, des aliénations mentales, des enfants naturels, est le plus considérable dans ceux de nos départements où l'instruction est le plus répandue, et que la marche de ces tristes fléaux prend une progression précisément inverse de celle qu'on avait lieu d'attendre de la propagation de l'instruction.

Qu'on veuille bien remarquer que les études dont on vient de parler n'ont pas été faites par un ennemi de l'instruction populaire, mais par un de ses plus sincères partisans, et que les déplorables résultats qu'elles l'ont conduit à signaler ne lui ont pas fait conclure qu'il fallait la comprimer ou l'entraver, mais bien la rectifier et l'améliorer.

dans cette direction. Le gouvernement a ouvert des écoles, le zèle individuel en a fondé, et, grâce à cet heureux concours, des institutions de diverses natures préparent aujourd'hui l'instruction du peuple, depuis la plus extrême jeunesse jusqu'à l'âge mûr. Mais quand on examine de près ces institutions et l'esprit qui les dirige, quand on se rend compte de leurs résultats, on reconnaît bientôt que, si elles émanent d'un sentiment généreux et louable de sympathie pour les besoins du peuple, elles révèlent bien plus ces besoins qu'elles ne sont destinées à les satisfaire. Pour se faire d'un seul coup une idée de leur imperfection et de leur insuffisance, il ne faut que jeter les yeux sur les livres élémentaires qu'elles mettent entre les mains de leurs élèves. Il serait difficile de rien imaginer, à très-peu d'exceptions près, de plus superficiel, de plus erroné, de plus mauvais, sous tous les rapports, plan et méthode, pensées et style, fonds et forme.

Recherchons quelles peuvent être les causes du mal, en traçant une esquisse rapide de la situation actuelle de l'enseignement primaire dans notre pays.

Les institutions pour l'instruction du peuple peuvent se diviser en deux grandes catégories, dont chacune personnifie assez bien l'une ou l'autre des deux tendances qui partagent aujourd'hui les esprits dans la question de l'enseignement.

La première de ces catégories est formée par les écoles des Frères de la Doctrine chrétienne et celles des autres corporations religieuses vouées comme les Frères à l'enseignement du peuple. Elles ont adopté presque sans exception la méthode simultanée.

La seconde embrasse les écoles laïques fondées par le gouvernement ou par des particuliers : la plupart ont conservé la méthode simultanée; d'autres, dont le nombre va diminuant, ont préféré la méthode mutuelle.

Etudions séparément ces deux catégories.

Le temps est passé, Dieu merci, où la robe et le nom du Frère ignorantin étaient l'objet des sarcasmes de la presse prétendue libérale et de la multitude ingrate et stupide qui s'abandonnait à ses inspirations. Il n'est guère aujourd'hui que quelques traînards de ce libéralisme suranné qui les poursuivent encore de leurs impuissantes attaques. Contre l'attente de leurs ennemis

et un peu aussi contre la leur, la révolution de 1830, bien loin de nuire aux Frères de la Doctrine chrétienne, leur a été favorable en mettant leurs services au grand jour, et en les mettant eux-mêmes en contact fréquent avec leurs détracteurs. Ce contact a fait tomber de part et d'autre bien des préjugés, bien des préventions. Parmi les hommes qui leur étaient le plus hostiles, tous ceux qui voulaient du moins sincèrement l'amélioration des classes populaires, du moment où ils sont entrés dans leurs écoles, où ils en ont suivi les travaux, ont loyalement rendu hommage aux services rendus par eux à la société, et se sont déclarés leurs partisans. C'est que, en effet, il est impossible de ne pas être frappé de la supériorité des Écoles chrétiennes pour la bonne discipline des enfants, l'excellente tenue des classes et l'admirable dévouement des maîtres. On ne saurait, du reste, attendre moins d'hommes qui exercent les fonctions de l'enseignement comme un sacerdoce auquel les attachent la foi religieuse et une charité surhumaine, qui, pour mieux comprendre le peuple, à l'éducation duquel ils se vouent, et pour mieux en être compris, lui restent intimement unis durant tout le cours de leur carrière, partageant ses besoins, souffrant ses privations, en un mot, vivant de sa vie.

Toutefois, nous sommes trop les partisans des Frères pour ne pas oser signaler ce que leur admirable institut laisse à désirer afin de répondre plus complétement aux besoins de l'éducation actuelle. L'art de former les hommes, comme celui de les gouverner, exige un ensemble de qualités dont la nature est avare. Ce n'est qu'à de rares intervalles qu'elle produit les êtres privilégiés qui les réunissent toutes. Si ces hommes sont isolés, leur œuvre meurt ordinairement avec eux ou ne leur survit pas longtemps. S'ils sont fondateurs d'une corporation religieuse ou s'ils en font seulement partie, l'esprit qui les a animés se perpétue alors dans les établissements auxquels ils ont appartenu ou qu'ils ont fondés. Ces établissements continuent après eux à recueillir les fruits de leurs méditations, de leur expérience et de leur génie. On peut donc dire des congrégations, sous le rapport de la science et des richesses intellectuelles, ce qu'on a dit d'elles sous le rapport des biens terrestres : elles ne meurent point et conservent à perpétuité ce qu'elles ont une fois acquis. C'est là qu'est leur force et leur incontestable avantage ; mais c'est là

aussi qu'est le principe de leur imperfection, surtout pour celles qui ont un but qui n'est point à l'abri des atteintes de l'action du temps. Or, parmi les choses humaines, il en est peu qui échappent à cette action, celles qui en sont indépendantes par leur nature y étant soumises quant à la forme sous laquelle elles se produisent. L'éducation, par exemple, et dans l'éducation la partie qui concerne l'instruction, doit subir essentiellement l'action du temps, qui, en modifiant l'état des sociétés, les rapports des hommes et les progrès des connaissances, modifie par cela même le plan, les formes et les procédés de l'éducation et de l'instruction. Ainsi, depuis un siècle, l'Europe a changé de face. Les relations internationales et la nature des gouvernements, la hiérarchie des classes sociales et l'état civil des personnes, les idées et les mœurs, les besoins et les habitudes, tout a été profondément altéré, transformé. Qui ne voit donc que l'éducation et l'instruction ne sauraient être aujourd'hui les mêmes qu'elles étaient il y a cent ans?

Alors l'instruction du peuple se bornait à lire, à écrire et à compter; alors le goût et le besoin de la lecture étaient également inconnus dans les classes inférieures. La presse périodique n'existait point pour elles. L'enseignement oral, reçu à l'église de la bouche du prêtre ou au coin du foyer de la bouche des parents, était la source de toutes les connaissances comme de toutes les croyances. En est-il de même aujourd'hui? Des méthodes d'enseignement imparfaites et arriérées peuvent-elles convenir à un cadre d'instruction aussi étendu que l'exige l'enseignement primaire actuel? Suffira-t-il d'enseigner la religion et la morale à des populations travaillées de tous côtés par la presse quotidienne, par les publications à bon marché, par les théâtres, par les sociétés secrètes, par les apôtres des utopies et les séides des réformes; suffira-t-il, dis-je, d'enseigner la religion à des générations ainsi faites, comme il pouvait suffire de l'enseigner à une génération résignée et soumise, fidèle aux traditions et aux usages du passé, et attachée à sa foi religieuse?

Cela est si vrai que, tout en conservant la fidélité à leur règle, les Frères des Écoles chrétiennes ont cependant apporté, depuis 1830, d'heureuses modifications dans leur enseignement, en lui donnant une extension qu'il n'avait pas à cette époque.

Mais, tout en convenant de leurs progrès sous ce rapport même, nous ne craindrons pas de déclarer, avec quelques-uns de leurs amis les plus dévoués, qu'il nous semble, en assistant à leurs classes et en ouvrant leurs livres élémentaires, qu'il y est encore laissé une part beaucoup trop grande à la mémoire des mots ; qu'il n'y est pas fait suffisamment appel à l'intelligence et à la raison de l'élève ; que cette intelligence et cette raison ne sont pas assez souvent portées sur les vérités qui doivent servir de base à la conduite de la vie ; enfin, que leurs méthodes d'enseignement sont sur plusieurs points encore imparfaites et arriérées, et qu'avec leur admirable dévouement à leurs élèves, leur discipline paternelle et leurs soins affectueux et désintéressés, ils laissent parfois désirer un peu plus de tact pour gouverner les caractères et pour diriger les intelligences suivant les conditions de notre époque.

Ce n'est pas par là que s'imaginent pécher les écoles rivales des Frères, particulièrement celles qui se groupent sous l'étendard de l'enseignement mutuel. A les en croire, le mérite de leur enseignement est d'être au niveau des connaissances et des besoins du siècle ; mais c'est là, malheureusement, une prétention plus qu'une réalité.

L'enseignement de ces écoles est-il adapté en effet aux besoins et à la condition des classes auxquelles il s'adresse? Tient-il compte de l'état moral et religieux des âmes, et du mouvement des intelligences de ces classes? Les prémunit-il pour les nécessités de la vie, et contre les illusions, les séductions et les dangers qui les y attendent? En aucune façon. Donne-t-il plus de gages à la patrie, à la famille, à la société? Pas davantage.

Remarquons d'abord que l'enseignement mutuel n'est point, comme on le dit, une méthode, mais simplement un procédé d'instruction ; que ce procédé, bon ou mauvais, est parfaitement indépendant du fonds de l'instruction, qui peut être également bon ou mauvais, indépendamment du procédé employé pour le mettre en pratique.

Cette distinction essentielle, si elle eût été faite plus tôt, eût épargné aux adversaires de l'enseignement mutuel bien des déclamations en pure perte, bien des accusations passionnées et sans fondement. Elle eût épargné peut-être aussi à ses partisans bien des erreurs et des mécomptes.

Distinguant le fonds de la forme, la méthode du procédé, l'instrument de la main qui le manie et de l'intelligence qui le dirige, ils n'auraient pas cru que la bonté du procédé et de l'instrument pouvait tenir lieu de tout le reste; ils se seraient moins exagéré l'importance du mécanisme, et se seraient préoccupés davantage du but essentiel des écoles populaires, qui doivent avoir en vue l'éducation bien plus que l'instruction, et dont l'objet est moins de remuer des idées que d'élever les âmes et les intelligences et de discipliner les caractères.

On ne saurait nier toutefois que le mouvement imprimé depuis trente ans à l'instruction primaire à l'occasion de l'enseignement mutuel n'ait eu, sous beaucoup de rapports, de favorables résultats. Nous ne parlerons pas de l'attention qu'il a appelée, soit de la part du gouvernement, soit de la part du public, sur les écoles populaires restées dans un déplorable oubli jusque-là. Nous nous bornons à ce qui regarde l'organisation intérieure de ces écoles. Cette organisation a été améliorée, d'abord sous le rapport du choix du local, qui, pour la situation et les distributions intérieures, a été mieux adapté à sa destination et a répondu d'une manière plus satisfaisante déjà aux conditions réclamées par l'hygiène et la discipline. Cette première amélioration en a amené immédiatement d'autres dans l'ordre des mouvements, la distribution du temps, la classification des élèves, parties importantes qui ont plus d'influence qu'il ne semble au premier abord sur la direction et les résultats des études. Les méthodes d'enseignement, quant à leur matériel et à leurs procédés d'application, ont été aussi notablement améliorées, sans être devenues cependant aussi bonnes qu'elles pourraient et qu'elles devraient l'être. Le cadre des connaissances enseignées s'est agrandi; et l'on s'est enfin préoccupé du soin de préparer et de former des maîtres.

Voilà des faits qu'il faut savoir reconnaître et approuver, parce qu'en fermant les yeux pour ne pas les voir on se montre aveuglé par la prévention, et l'on perd tout droit à signaler les imperfections et les lacunes qui excitent encore les justes regrets des amis de l'éducation.

Entrez dans une des écoles dont nous parlons : à moins qu'elle ne soit livrée à un mauvais maître, vous aurez à y remarquer en général la bonne tenue de la classe, l'arrangement de cha-

que chose, l'ordre des mouvements et des exercices. Vous serez satisfait de la propreté et de la régularité des cahiers, des progrès de l'écriture. Vous trouverez que les élèves lisent bien; qu'ils font leurs opérations d'arithmétique avec promptitude, qu'ils répondent avec facilité aux questions de grammaire ou de géographie. Sous tous ces rapports, ces écoles sont à une immense distance de celles qui existaient il y a trente ans; et si vous vous en tenez à cette superficie, comme la plupart de ceux qui les visitent, vous jugerez avec eux qu'elles remplissent parfaitement leur but, et que l'enseignement primaire ne laisse rien à désirer.

Mais pénétrez sous cette écorce et cherchez le fruit; examinez si derrière l'écolier on a songé à préparer l'homme ; voyez si ces mots qu'on leur a appris à lire, si ces phrases qu'on les a exercés à écrire correctement, constituent autre chose qu'un exercice mécanique de la voix et de la main, s'ils ont éveillé des idées, mis en jeu le jugement, donné le mouvement et la vie à l'intelligence ; si, en un mot, à côté de la lettre morte, il y a l'esprit qui vivifie ! Creusez encore, et recherchez si, dans ce grand nombre d'idées et de faits que parcourt le cercle de l'enseignement primaire, on a établi quelque ordre, quelque harmonie, quelque coordination ; si, à mesure que la marche des études va les suscitant, l'enfant apprend à en apprécier l'utilité, le mérite, la mesure et la valeur, soit relativement aux besoins de la vie présente, soit relativement aux destinées de la vie à venir.

Creusez toujours, et assurez-vous si l'instruction religieuse reçue à l'aide de la lettre du catéchisme, de quelques formules de prières, de quelques lambeaux de l'Evangile, est tombée du bout de leurs lèvres dans leur âme pour l'éclairer, l'échauffer et la nourrir ; s'ils l'ont reçue et s'ils la conservent au fond de leur cœur avec foi, vénération et amour, comme la source de toute vérité, de toute vertu, de tout bonheur ; ou si ce n'est pour eux, comme pour leurs maîtres, qu'un pénible exercice de mémoire, le plus inintelligible et le plus négligé de tous. Voyez si cette sainte doctrine du Christ, à laquelle son divin Auteur conviait lui-même les petits enfants, tant elle est faite pour leur âge d'innocence et de tendresse, a trouvé là une terre ouverte et préparée pour y germer et y porter ses fruits;

ou bien si elle est tombée dans les épines et sur le roc nu, sans pouvoir y prendre racine, pâture des oiseaux et jouet des vents.

Peut-être accusera-t-on de ce résultat l'esprit peu religieux du siècle. Mais sur un autre point, où l'opinion publique pourrait venir en aide à l'enseignement, les résultats étant tout aussi stériles, tout aussi nuls, il faut bien en conclure que c'est l'enseignement lui-même qui est en défaut. Je veux parler de l'étude de l'histoire, et, en particulier, de l'histoire nationale. Certes, le but de cette étude dans l'enseignement primaire n'est pas de faire des élèves ni des historiens, ni des savants, mais bien de donner sur les institutions fondamentales de notre pays, sur les faits éclatants de notre histoire, les notions suffisantes pour former l'esprit national, pour exciter et nourrir l'amour de la patrie, et ces généreux sentiments d'honneur qui forment le trait distinctif du caractère français.

Eh bien, l'enseignement des écoles reste sous ce rapport encore au-dessous des traditions populaires ainsi que des vieux refrains des chansons qui se perpétuent dans le souvenir du pays. Cet enseignement manque donc complétement son but. Il n'aboutit le plus souvent qu'à surcharger la mémoire de dates stériles, de noms propres fastidieux, et, à défaut des détails et des faits intéressants qu'il devrait raconter, de généralités prétentieuses dont le moindre inconvénient est de dépasser la portée des élèves auxquels on les fait apprendre. Mais aussi quels sont les livres d'histoire qu'on place entre les mains de ces pauvres enfants ? Dans quel esprit ont-ils été composés ? Les ouvrages classiques préparés pour l'enseignement secondaire étaient déjà pour la plupart étrangers à toute vue pédagogique et d'une imperfection déplorable. L'on s'est imaginé que, pour les adapter à l'instruction primaire, il n'y avait qu'à en réduire seulement le prix et le format. Pour cette opération, on a de nouveau abrégé, condensé, ce qui était déjà inintelligible faute de développements suffisants. Il n'est resté dans ces petits livres que des dates, des noms et des généralités, de telle façon que ces prétendus traités à l'usage des enfants pourraient servir de manuel ou d'aide-mémoire à un savant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce reproche n'est pas applicable seulement aux livres d'histoire ; on peut l'étendre à presque tous les ouvrages élémentaires.

Dans une telle voie et avec de tels moyens, les écoles, quand elles ont un maître habile, peuvent bien encore préparer des écoliers qui portent haut leur petit bagage scentifique, et qui, à une heure donnée, brillent dans un examen; mais quant à développer le sens moral, à cultiver l'intelligence et le jugement, à préparer à la discipline et aux devoirs de la vie sociale, c'est une tâche qu'elles perdent malheureusement trop de vue, et la patrie, comme la religion et la famille, a trop souvent lieu d'accuser leur œuvre et leur concours de stérilité. Voilà, à quelques exceptions près, le triste tableau qu'offrent la plupart de nos écoles élémentaires à tout examinateur impartial et réfléchi. Hors des écoles, les relevés de la statistique morale et criminelle viennent confirmer ces affligeantes observations, et mettre au grand jour les déplorables conséquences d'une instruction dirigée dans une fausse voie et mal appropriée aux besoins et à la condition de ceux à qui elle est destinée.

Pendant que notre enseignement élémentaire restait arrêté dans son ancienne ornière ou s'engageait imprudemment dans la fausse voie dont nous venons de parler, la Providence suscitait, dans un pays voisin du nôtre, un homme destiné à rendre à l'instruction primaire sa bienfaisante et puissante influence en la ramenant dans sa véritable direction.

C'était l'auteur du livre *de l'Enseignement de la langue maternelle dans les écoles et les familles*, dont nous nous proposons de rendre compte, et qui a été couronné il y a un an par l'Académie Française.

Commençons par faire remarquer que, sous ce titre modeste, ce livre n'a rien moins pour but que d'opérer une réforme fondamentale dans l'enseignement, et qu'il présente dans sa courte étendue un traité d'éducation et de pédagogie complet et peut-être le plus parfait que nous possédions. Comme c'est ici non le système plus ou moins aventuré d'un utopiste, mais le fruit des méditations et de l'expérience d'une vie entière, le résultat de vingt années de travaux et de succès dans la direction d'une grande école, quelques mots sur l'auteur serviront à faire mieux connaître le livre.

Après l'orage révolutionnaire qui avait dévasté la Suisse, une même pensée de sympathie pour les calamités qu'il avait fait peser sur leur pays, un même désir d'en adoucir les suites

et d'en prévenir le retour, poussa dans la carrière de l'éducation trois hommes qui devaient s'y rendre célèbres à divers titres : un patricien de Berne, M. de Fellemberg, un protestant de Stanz, Pestalozzi, un moine franciscain de Fribourg, le Révérend Père Girard.

Nous n'avons pas à faire connaître ici les deux premiers. Tout le monde a entendu parler de leurs instituts devenus fameux dans l'Europe entière, de leurs plans d'éducation et de leurs méthodes d'enseignement. Si les travaux du dernier ont d'abord obtenu moins d'éclat et de retentissement, peut-être sont-ils destinés à porter des fruits plus durables.

Au moment où de Fellemberg et Pestalozzi voyaient affluer dans leurs établissements les enfants de l'élite des grandes familles de l'Europe, le Père Girard, déjà connu par de brillants succès dans l'enseignement philosophique, acceptait la direction de l'école primaire de Fribourg, et vouait à cette modeste tâche, qu'il ne crut ni au-dessous de son mérite, ni au-dessus de ses forces, un esprit supérieur cultivé par de profondes études, une expérience laborieusement acquise dans la conduite des âmes et dans le maniement des hommes.

L'école de Fribourg ressemblait à toutes les écoles populaires de cette époque. L'instruction, toute matérielle, s'y bornait à confier à la mémoire des enfants quelques pages du catéchisme, à leur apprendre la lecture et l'écriture, à leur donner quelques notions incomplètes de calcul et de grammaire sans aucune application aux usages de la vie. Le Père Girard comprit toute l'insuffisance d'une instruction réduite à ces grossiers éléments ; mais ce qu'il comprit aussi, ce fut le danger d'une instruction plus développée, si, en excitant l'activité intellectuelle du peuple et en étendant le cercle de ses idées, on ne cultivait pas en même temps ses tendances morales et religieuses en l'attachant plus fortement à ses devoirs. Ainsi, pendant qu'on se préoccupait généralement ailleurs de trouver des méthodes plus promptes et plus simples qui permissent d'agrandir le cadre de l'enseignement populaire, le prudent instituteur s'occupait, lui, d'approprier l'instruction aux besoins et à la condition de ceux qui la reçoivent, et surtout de rattacher la culture intellectuelle à la culture morale et religieuse par des liens tels qu'elles devinssent inséparables. Dès lors les diverses

branches de connaissances dont se compose l'enseignement élémentaire ne prirent de valeur à ses yeux qu'en proportion de leur concours au but final de l'éducation, c'est-à-dire à la moralisation de l'homme par l'instruction. Mais pour atteindre ce but, il fallait ramener ces branches diverses à l'unité et à l'esprit d'ensemble qui leur manquait et qui leur manque encore aujourd'hui dans la plupart des écoles.

Il s'agissait donc de trouver un centre autour duquel elles pussent se grouper et se relier, comme les rameaux de l'arbre se rattachent au tronc qui les supporte et qui leur donne et en reçoit successivement la nourriture et la vie.

Quelques instituteurs, et Pestalozzi entre autres, avaient cru rencontrer cet élément général de développement, ce fonds commun d'instruction, dans les mathématiques et les sciences naturelles. C'était une erreur capitale dont les conséquences funestes ne pouvaient échapper au Père Girard. L'esprit de la doctrine catholique, ses profondes connaissances psychologiques, sa longue expérience suffisaient pour l'en préserver; mais c'est en réfléchissant aux leçons maternelles qu'il découvrit l'instrument pédagogique qu'il cherchait. Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter ici à M. Villemain un passage où il apprécie avec toute la sagacité de son esprit judicieux et de son goût si sûr le système et les ouvrages du Père Girard [1].

« La seule, la véritable école populaire est celle où tous les éléments d'étude servent à la culture de l'âme et où l'enfant s'améliore par les choses qu'il apprend et par la manière dont il les apprend. Cette idée simple et les conséquences qu'elle entraîne dans la pratique, le vertueux instituteur de Fribourg les avait entrevues dès le premier âge dans l'exemple de sa propre mère et dans les soins qu'elle donnait à une famille de quinze enfants. Il fut dès lors frappé, nous dit-il, de ce qu'il a depuis ingénieusement appelé la méthode maternelle; en voyant comment la parole est mise sur les lèvres de l'enfant, et comment les pensées et les mots lui arrivent par une leçon instructive où la mère, en lui nommant les objets sensibles, éveille en lui des idées morales et lui parle déjà du Dieu qui a fait tout ce qu'elle lui montre. Longtemps après, lorsqu'il fut instruit dans les sciences et dévoué par la vie religieuse au service de l'humanité, le Père Girard se souvint de ces leçons domestiques; il se demanda si ce mode d'enseignement donné par la nature ne devait pas être constamment suivi, et il demeura convaincu que l'étude du langage, qui n'est autre que celle de la pensée même, pouvait devenir l'instrument d'éducation le plus complet et le plus parfait. »

La langue, en effet, n'est pas seulement l'échelle du degré

[1] Rapport à l'Académie Française sur les ouvrages couronnés comme les plus utiles aux mœurs, août 1844.

de développement moral et intellectuel des peuples, elle est aussi pour les individus l'expression la plus fidèle de ce même développement. Si l'on considère en outre que l'enseignement de la langue maternelle est partout la première et l'indispensable base de toute instruction, on reconnaîtra que, rattacher le développement moral et intellectuel au cours de langue maternelle par des liens tels que ce développement marche d'un pas égal avec la connaissance de la langue, qu'il ne s'arrête que quand elle s'arrête, qu'il s'élève quand elle s'élève, c'était résoudre du même coup le plus grand problème de l'éducation, et prévenir les objections tirées de la diffusion périlleuse d'une instruction mal appropriée aux besoins et à l'état de ceux qui la reçoivent.

Il ne suffisait pas d'avoir découvert et posé le principe. Le mérite et la difficulté consistaient surtout à le mettre en pratique dans une série d'ouvrages élémentaires embrassant successivement un cours de langue maternelle dans toutes ses parties. Pour cela il fallait prendre en quelque sorte par la main la mère et l'enfant, le maître et le disciple, et les introduire et les accompagner pas à pas dans cette voie nouvelle.

Ce fut de ce point de vue que le Père Girard entreprit son cours de langue maternelle, et qu'il y a travaillé vingt années consécutives, le complétant, le corrigeant, le perfectionnant d'après ses observations pratiques de chaque jour, et mettant au service de cette humble composition les plus éminentes facultés que la Providence puisse départir, les plus précieuses connaissances que de longues études puissent accumuler.

L'ensemble de ces divers cours et de ces patients travaux embrasse dans son cadre le développement complet de toutes les facultés que l'éducation doit cultiver dans l'enfant pour en former un homme.

Le premier volume publié par le Père Girard, et couronné par l'Académie Française, présente l'explication de ce plan, et se trouve ainsi constituer à la fois et un manuel ou un guide à l'usage des parents et des instituteurs qui emploient les cours, et un traité complet de pédagogie.

L'auteur y expose d'abord quel est l'état actuel de l'enseignement de la langue, et combien le plan et la méthode des écoles s'éloignent du plan et de la méthode révélés à l'instinct

maternel par la sagesse de la Providence. Signalant les défectuosités de cet enseignement, ses lacunes, ses aberrations, il démontre que, pour le rectifier et pour l'améliorer, il faudrait le rattacher à l'enseignement maternel, et se proposer, comme la mère, de former non un savant, mais un homme et un chrétien, puis il trace la marche et les matières d'un cours de langue conçu de ce point de vue.

Ce cours n'embrasse point seulement les formes du langage, les règles de la grammaire, les théories du style et de la composition; il a surtout pour but la culture des facultés intellectuelles et des facultés morales des élèves. De là deux grandes divisions qui marchent réunies dans la pratique, mais qu'il a fallu distinguer dans l'exposition de la méthode, et que nous passerons aussi en revue séparément.

La culture de l'esprit suppose une connaissance exacte des facultés intellectuelles, de leurs rapports et des lois de leur développement.

Le Père Girard trace ce tableau avec la double autorité du philosophe qui a approfondi les hautes questions de la psychologie, et de l'instituteur qui a passé vingt années de sa vie à étudier, à observer et à diriger des enfants. Aussi cet exposé, qui s'élève à toute la hauteur de la science philosophique, reste-t-il cependant toujours à la portée de la mère de famille à laquelle il s'adresse plus spécialement. Après avoir ainsi fait connaître les facultés intellectuelles que l'éducation doit cultiver dans l'enfant, l'auteur expose les matières sur lesquelles ces facultés doivent être exercées. C'est ici que commence à se manifester plus particulièrement l'esprit de son système et que ce système se distingue de tout ce qui se pratique dans l'enseignement actuel.

Les matières indiquées par le Père Girard embrassent précisément tout ce qu'il importe à l'homme d'étudier et de connaître pour remplir sa destinée ici-bas et dans la vie à venir. Nous ne pouvons que donner le titre des chapitres sous lesquels l'auteur a groupé ses utiles leçons; cette simple liste suffira pour montrer la nature et le cadre de son enseignement : *l'Homme*, — *la Famille*, — *la Société*, — *le Genre humain composé de différents peuples*, — *la Nature et ses Merveilles*, — *le Créateur et le Maître de l'univers*, — *Jésus-Christ, sauveur et rédempteur des*

hommes, — *la Vie de l'Homme au delà du tombeau*, — *la Morale de l'Enfance.*

Si ce cadre met en évidence toute la portée des vues de l'auteur, la sagesse avec laquelle il fixe les limites dans lesquelles l'instruction doit être renfermée sur ces différents objets n'est pas moins remarquable, et dénote toute la justesse et l'excellence de son jugement. Non-seulement il détermine la part qui revient à chacune des facultés intellectuelles dans l'étude de ces matières, mais il explique aussi les diverses formes d'exercices sous lesquelles il faut les présenter à l'esprit des enfants, et qui conviennent le mieux au progrès de leur âge et de leur intelligence.

La culture du cœur est envisagée du même point de vue. L'auteur commence par étudier le caractère de l'enfance, ses tendances et ses habitudes. Par une analyse aussi exacte et aussi patiente que celle par laquelle il a fait connaître les facultés intellectuelles, il passe en revue successivement les défauts et les qualités des enfants, leurs vertus et leurs vices, en les rattachant, quant à leur origine et à leur nature, à quatre divisions principales qui correspondent aux quatre tendances naturelles du cœur humain, savoir : la tendance personnelle, la tendance sociale, la tendance morale, la tendance religieuse. Il étudie séparément ces quatre tendances, dont il fait sortir comme de leur source tous les penchants bons ou mauvais de l'humanité. Puis il explique comment et dans quelles justes limites le cours de langue doit servir d'instrument à l'éducation pour fortifier ou corriger ces penchants suivant leur nature ou leur intensité.

Quel doit être le couronnement de ce long et patient édifice de l'éducation? Par quelle expression dernière et définitive se formulera le grand problème qu'elle tend à résoudre? Enfin, quel sera le modèle sur lequel elle attachera ses regards et ceux de son disciple pour mesurer les progrès de sa marche dans la voie qui doit le conduire au but? L'auteur couronné par l'Académie répond nettement à ces graves questions par un seul mot et par un seul nom : le but, c'est l'esprit chrétien et la vie chrétienne; le modèle, c'est le Christ dans sa vie terrestre.

« Les savants, dit-il, qui ont écrit sur l'éducation expriment le but vers lequel

il faut conduire la jeunesse par ces mots : *Vertu, perfection, dignité humaine*, ou *destination de l'homme*. Ces expressions désignent sans contredit de belles et grandes pensées ; mais pourtant elles laissent du vague où il ne devrait pas y en avoir. Chacun peut les étendre et les resserrer à son gré, et chacun les mesurer à sa taille. Il nous faut quelque chose de plus positif et de plus sensible en même temps.

« Les sages de l'antiquité se sont étudiés à nous faire le portrait de ce que, à leur avis, tout homme doit devenir. Ils voulaient avoir un modèle vivant sous les yeux parce que la vie parle à l'homme tout autrement qu'une froide doctrine. Cependant ce modèle, si souvent retouché, a d'énormes défauts : il a partout quelque chose d'insensible, de dur et d'étroit, qui blesse le sentiment délicat du bien ; on y trouve le citoyen, le guerrier, le philosophe, mais toujours aux dépens de l'*homme*... Depuis que le Sauveur a paru sur la terre, nous sommes heureusement dispensés de nous composer un modèle digne de notre imitation. Il nous a été envoyé par le Père des miséricordes, et il agit d'autant plus puissamment sur nous que nous ne saurions le connaître et l'envisager sans l'aimer; c'est donc lui, pour nous servir de l'expression de l'Apôtre, que l'éducation tâchera de former dans ses élèves. »

Mais comment un cours de langue pourrait-il embrasser dans son cadre tant de sujets si importants et si divers? Comment les exigences de la partie grammaticale de ce cours se prêteront-elles à l'exposition régulière et complète de chacune des doctrines ou des connaissances que l'on introduit dans ce cadre?

L'auteur répond à l'objection en développant l'ordre des matières de son cours de langue maternelle dans les diverses parties qui le composent successivement.

Avec le cadre et la marche de nos grammaires ordinaires, la pensée et le plan du Père Girard doivent paraître inapplicables et inexplicables. Avec le cadre et la marche qu'il y substitue, cette application devient facile, et il n'est aucune mère de famille qui ne puisse le mettre à exécution. Du reste, l'expérience a résolu la question; déjà ces cours ont été suivis pendant de longues années avec succès dans une nombreuse école. Au moment même où nous écrivons ces lignes, on les imprime en France et pour la France. Ainsi, dans quelques mois, chacun pourra juger de la manière dont les diverses parties qui concourent à former une éducation complète trouvent leur place dans le cours de langue, et lui servent en quelque sorte de matériaux et d'exercices. On se tromperait toutefois si l'on pensait que ces connaissances y sont réunies méthodiquement et sous forme de traités réguliers et suivis, y paraissant chacune à une place et à un rang déterminé. Elles y sont au contraire éparses et confondues pour ainsi dire, comme les divers

éléments qui entretiennent la vie des végétaux et des animaux sont mélangés et confondus dans la terre, l'eau, l'air, la lumière, qui leur servent de véhicules. Les instituteurs, trop accoutumés aux arides méthodes de nos écoles, où l'on a avant tout pour objet de charger la mémoire de définitions et de règles, de dresser les élèves pour des examens et des concours, et d'en faire des apparences de savants, auront peine à comprendre une marche semblable et ne manqueront pas d'objections pour la combattre. L'auteur, qui les prévoit, y répond à l'avance. Nous le laisserons parler ici lui-même; car ses paroles, en démontrant la vérité de sa méthode, jetteront une vive lumière sur l'une des questions importantes de la pédagogie, et donneront en même temps l'idée de son expérience et de son jugement.

« Nous sommes maintenant dans l'usage d'écrire sur chaque matière des traités où l'on rassemble tout ce que le titre générique de l'ouvrage paraît exiger ou permettre. C'est le goût moderne ; ce n'était pas celui des anciens. Voyez, par exemple, les livres classiques de la Chine, voyez les dialogues de Socrate et même de Platon.

« Ces hommes de l'antiquité savaient que toute notre science est fragmentaire, comme le dit l'Apôtre, et ils se contentaient de répandre successivement du jour sur tel ou tel point. Les chrétiens savent que l'Evangile ne nous offre pas une doctrine suivie, mais détachée, bien que toujours semblable à elle-même, toujours une, et dont tous les membres viennent d'eux-mêmes se rapprocher dans leur cœur comme dans leur esprit. Il en est de même des homélies de l'antiquité chrétienne, qui, sur ce point, malheureusement pour nous, ne ressemblent pas aux traités que nous débitons en chaire. Massillon a hautement déploré ce genre nouveau ; il le regardait comme frappé de stérilité. Comme il prêchait devant la cour, sur la parole de Dieu, on l'entendit s'écrier avec douleur : « Que faisons-nous? nous discourons ! » Discourir, c'est ici faire des discours à la manière des rhéteurs : ce qui amuse, mais ne conduit pas à bien.

« Si les traités ne font pas sur l'âge mûr l'effet que l'on désire, ils conviennent incomparablement moins à l'âge tendre, qui ne peut recevoir d'instruction que goutte à goutte. Combien de temps ne faut-il pas aux enfants jusqu'à ce qu'ils puissent saisir l'ensemble d'une seule phrase un peu longue et compliquée? Ainsi, loin de dire qu'une instruction fragmentaire n'en est pas une pour eux, nous renverserons la phrase en disant qu'on ne peut instruire que par des détails, pour les rapprocher ensuite petit à petit. La raison de ce procédé n'est pas difficile à découvrir.

« Toute doctrine suivie est au fond, comme d'origine, un assemblage de vérités particulières. Celles que nous destinons à nos élèves en supposent des milliers que nous avons indiquées en grand sous différents titres. Un instituteur intelligent et instruit n'aura besoin que de les entendre nommer pour connaître les détails que chacune d'elles annonce. Pour les trouver, il procédera par l'analyse ou la décomposition, et résoudra le tout en ses parties. Or, les enfants n'ont pas encore de semblables tous dans l'esprit, qui est encore à former. Ainsi la seule manière de les instruire, c'est la synthèse, méthode qui commence aux détails pour les rapprocher peu à peu et en faire un ensemble. C'est là commen-

cer l'instruction de l'enfance par son commencement; si vous mettez les généralités en tête, vous commencez par la fin.

« Au reste, la méthode synthétique, qui rapproche peu à peu les détails, n'est pas seulement réclamée par la faible conception des élèves; il s'agit encore de la conviction qu'il faut obtenir. C'est en sa faveur que nous avons ajouté l'examen critique de tous les détails qui entreront dans l'instruction directe. Si dans leur isolement toutes les vérités n'étaient pas saisies avec connaissance de cause, quel effet pourrait-on se promettre de leur réunion ? Le faisceau est plus solide que les baguettes prises séparément; cependant toute sa force dépend de la leur.

« Et que l'on ne se mette pas en peine du rapprochement des détails répandus sans lien dans le cours de langue. La bonne nature se chargera de le faire et l'art lui tendra la main.

« S'il fallait appuyer nos raisons d'une autorité, nous en citerions une bien grave, celle de l'immortel Fénelon. Il nous dit dans son livre sur l'éducation des filles :

« Entretenez la curiosité de l'enfant, et faites dans sa mémoire un amas de « bons matériaux; viendra le temps où ils s'assembleront d'eux-mêmes, et l'en- « fant raisonnera de suite. »

« Dès lors la décomposition de l'instruction directe dans le cours de langue est si peu un vice à lui reprocher que cette instruction directe serait au contraire un défaut si elle ne commençait pas par de menus détails et si elle ne s'y arrêtait pas longuement avant de commencer à les rapprocher. Les savants peuvent avoir perdu le souvenir du chemin qu'ils ont dû faire pour arriver à leurs connaissances rangées en systèmes; mais la pédagogie ne saurait l'oublier. La synthèse est décidément la seule méthode qu'elle puisse approuver quand il s'agit d'amener les enfants à un ensemble de doctrine.

Nous laissons donc aux savants la méthode analytique, qui commence par les principes les plus généraux, pour avoir le plaisir d'en déduire longuement tout ce *qu'ils ont pensé y renfermer*. Le lecteur est souvent bien surpris de rencontrer dans cette déduction des choses dont il ne soupçonnait pas l'existence dans le principe énoncé, parce que les mots, pris dans leur sens d'usage, n'en disent rien. Cependant, sous un autre rapport, le cours de langue emploiera l'analyse dans la syntaxe, et il la fera pratiquer en grand dans les résumés que feront les élèves au bout de la carrière. Les opérations de notre esprit se réduisent à composer et à décomposer, et un cours de langue qui a pour but de le former dès l'enfance doit l'exercer et le perfectionner dans chacune de ces opérations. »

Après avoir ainsi justifié le morcellement des connaissances, le Père Girard en justifie le mélange.

« Le mélange qui nous occupe a un avantage précieux auprès des enfants. Il répand sur leur instruction le charme de la variété, et ce n'est guère qu'à ce prix qu'ils nous accordent, pour un temps, leur attention et leur travail. Maintes fois j'ai voulu en faire l'essai dans mon école, et même chez les élèves les plus avancés. J'avais choisi l'un des points de l'instruction directe, et je commençais à le développer, comme j'étais habitué à le faire, dans une leçon de philosophie. On m'écoutait au début; mais bientôt les yeux s'en allaient ailleurs avec l'attention et les pensées. Pour les ramener à moi, je me servais d'un moyen infaillible : c'était de faire entrer dans mon instruction quelque trait analogue de la vie, de l'histoire, de la nature. Ce trait, en s'adressant à l'imagination, servait de passeport aux vérités que j'avais en vue, et j'y plaçais en même temps un signe de rappel. N'est-ce pas ainsi que le divin Maître s'y prenait dans son école ? C'est par suite des expériences et des réflexions faites à ce sujet que je rattachai la doctrine évangélique à la géographie sur une carte de la Palestine dans le

commencement de notre ère; les élèves voyageaient avec le Sauveur, recueillant les faits de sa vie et répétant les principales paroles qui étaient sorties de sa bouche en tel ou tel autre endroit. Une carte de l'Asie-Mineure et d'une partie de l'Italie, dessinée pour cet usage particulier, servait à suivre l'Apôtre des nations dans ses voyages et à recueillir ses paroles. L'instruction directe était ainsi revêtue de la variété que nous demandent les enfants pour prix de leur attention.

« Toutefois, il est vrai que l'éducation doit tâcher de fixer leur légèreté native et de les habituer à s'arrêter à un même objet, pour le connaître dans tous ses rapports; mais ce résultat ne peut s'obtenir qu'insensiblement. Il faut les intéresser par la variété des objets, jusqu'à ce que les objets mêmes puissent captiver leur attention.

« Ici se présente à moi un ancien souvenir, et je ne veux pas le renvoyer. En 1820, un religieux des écoles pies, enseignant à Gênes, fut envoyé en Suisse par son supérieur pour y visiter quelques écoles et pour en rapporter de meilleures méthodes que celles qui étaient en usage en Italie. Il s'arrêta plusieurs semaines dans la mienne pour observer ce qui s'y pratiquait. Nous ne causions guère ensemble. Il s'occupait à recueillir les faits, et j'en étais content. Achevant ses observations il vint me dire : « J'ai deviné le fonds de votre méthode : c'est la « morale et la religion que vous avez essentiellement en vue ; mais vous vous « y prenez comme si vous faisiez tout autre chose (*quasi aliud faciendo*). C'est le « vrai, l'unique moyen de réussir. » L'étranger m'avait compris, tandis que les indigènes avaient des yeux et ne voyaient pas. »

Il est une autre objection qui prend sa source dans un ordre d'idées différentes, et qui s'adresse moins à la méthode du Père Girard qu'à tout système d'instruction qui tend à développer l'intelligence. Il est certain qu'il y a des hommes qui ont espéré et qui espèrent encore que la culture des facultés intellectuelles doit porter un coup au Christianisme, et que d'autres en ont manifesté la crainte.

« Eh quoi! s'écrie le Père Girard en répondant aux uns et aux autres, cet Evangile qui, par son évidente vérité, qui, par sa beauté, sa noblesse et sa profonde humanité, est fait pour captiver toute intelligence droite et pure, cet Evangile qui a réduit au silence de la vénération les écoles du paganisme, cet Evangile, dis-je, devrait craindre les regards de la jeunesse, si jamais elle apprend à voir, à réfléchir et à raisonner? Sa cause est-elle donc si mauvaise, si désespérée, qu'elle ne puisse se soutenir que devant la stupidité de l'ignorance? Oh! tout ce qu'il y a à craindre pour lui, c'est l'engourdissement de la pensée, c'est la barbarie, car il n'est pas fait pour des sauvages, mais pour des êtres qui savent penser et sentir humainement. Aussi n'a-t-il paru sur la terre que lorsque les peuples ont commencé à ouvrir les yeux et à éprouver des besoins autres que ceux d'une vie toute terrestre. Il a perdu partout où la mondanité a relevé la tête, et il a disparu des pays où la barbarie est revenue s'établir. Voilà, en deux mots, son histoire. Prêche-t-elle contre le développement intellectuel de l'enfance?

« Réclamer le sommeil de l'âme et ses ombres en faveur de la foi chrétienne, n'est-ce pas se mettre en opposition directe avec les déclarations formelles de l'Évangile et leur donner le plus frappant démenti? Le divin Maître s'appelle hautement la lumière du monde, éclairant les esprits comme le soleil éclaire la terre. Révélant à ses disciples la cause de l'incrédulité qu'il a rencontrée parmi les docteurs et les chefs de son peuple, il les appelle des guides aveugles d'une multitude également aveugle, et il dérive cet aveuglement d'un mauvais cœur

qui n'aime pas la lumière de la vérité. Tel est partout le langage du Maître, tel est celui de ses apôtres. Et comment se fait-il que des hommes qui se disent chrétiens déclarent ennemi de la foi un enseignement qui tâche de développer les jeunes esprits pour qu'ils puissent s'ouvrir à la lumière de l'Evangile et en faire leur profit?

« Le Sauveur avait aussi une école qui le suivait partout. Ses disciples le croyaient sur parole, sans recherche, sans examen; mais le Maître ne voulait pas de ce paresseux et servile abandon. Toujours il éveille en eux la pensée; il les questionne, il leur parle en similitudes, en paraboles; il veut, au surplus, qu'ils cherchent et qu'ils trouvent les reflets des pensées divines dans le spectacle de la nature. Il voulait, en un mot, qu'ils découvrissent eux-mêmes ce qu'il désirait leur apprendre. Il travaille donc dans l'esprit du divin Maître, ce cours de langue, qui s'applique à développer les facultés intellectuelles des enfants, pour les rendre capables de saisir les vérités évangéliques qu'il pense leur enseigner.

« L'Evangile nous présente comme deux faces. D'un côté, il est de la plus grande simplicité, et l'on dirait qu'il est fait pour des enfants. Dieu est le père qui est aux cieux. Il aime et nourrit sa famille. Les hommes sont frères, et doivent tous aimer leur Père commun et s'aimer les uns les autres. Un petit enfant peut comprendre et sentir tout cela. Mais regardez un peu les grandes et sublimes idées qui se rattachent en foule et à perte de vue à des éléments si simples, et que ces éléments appellent l'une après l'autre, dès qu'ils sont convenablement saisis. Le dogme s'élance dans l'immensité de l'univers, dans les grandeurs infinies de son auteur et dans les profondeurs de l'éternité. De son côté, la morale, qui est tout esprit, sans négliger ce qui paraît aux yeux, pénètre dans l'abîme du cœur humain, pour épier, pour régler ce que le cœur dit tout bas, et ce que nulle oreille ne saurait entendre. De là l'exhortation de l'Apôtre à ses disciples de Corinthe : « Mes frères, ne soyez point enfants pour n'avoir point « de sagesse, mais soyez enfants pour être sans malice, et soyez sages comme des « hommes parfaits[1]. »

« Jusqu'à quand voudra-t-on confondre l'usage avec l'abus, le jour avec la nuit? Nous savons que bien des hommes, des enfants même, emploient mal les connaissances et la facilité qu'ils ont acquises; dira-t-on pour cela qu'il faut empêcher tout développement des facultés intellectuelles? A ce compte il faudrait ravager la terre, dépouiller et mutiler l'homme; car il abuse de tout, même des choses les plus saintes. Prévenir l'abus et le corriger, s'il est possible, où il se présente, voilà la sagesse et voilà notre devoir.

Que l'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas du tout la culture de l'esprit qui rend les enfants raisonneurs, suffisants, insubordonnés et turbulents. La source féconde de ces mauvaises qualités est dans le cœur, que la culture de l'esprit ne gâte pas, mais qu'elle seule, si elle est ce que dit son nom, peut ou empêcher, ou contenir, ou détruire. Cultiver l'esprit, ce n'est pas développer les facultés sans but, sans mesure et sans règle. Pour le cultiver, il faut d'abord choisir des sujets convenables, qui excitent dans l'enfant tout ce que le Créateur a mis de beau, de noble, de divin et d'immortel dans l'homme. A cette instruction il faut ajouter des exercices propres à faire bien saisir les vérités dont elle se compose, et à les rendre indélébiles pour la vie. La réunion de ces deux éléments constitue la culture de l'esprit. »

Ces citations, et en particulier les dernières lignes, doivent faire voir qu'il ne s'agit point, dans la pensée du Père Girard, de substituer un système grammatical à un système grammati-

[1] *Première Épître de saint Paul aux Corinthiens*, I, 20.

cal, un procédé d'enseignement à un autre procédé moins parfait. La réforme qu'il tente d'introduire porte plus haut et plus loin. Il ne faut point le dissimuler, c'est la révolution la plus fondamentale qui se soit opérée et qui puisse s'opérer dans l'enseignement. Qu'elle pénètre dans les écoles, et elle en renouvellera l'esprit; car ce n'est pas aux élèves seuls qu'elle s'adresse : les maîtres en subiront surtout l'influence. Voilà pourquoi nous attachons à son succès un intérêt plus vif encore et des espérances plus positives qu'aux questions mêmes qui s'agitent sur la liberté de l'enseignement et la réforme universitaire. Voilà pourquoi nous faisons des vœux pour que le suffrage de l'Académie Française et celui des hommes éclairés qui s'occupent en France de pédagogie puisse ouvrir aux œuvres du Père Girard l'accès de nos familles et de nos écoles.

L.-C. MICHEL.

ÉTUDES

SUR LA

SITUATION RELIGIEUSE DE L'ANGLETERRE.

M. WARD ET L'UNIVERSITE D'OXFORD.

I

Nous cherchions, il y a précisément un an, à apprécier l'importance et la valeur réelle du mouvement religieux en Angleterre. Sous la profonde indifférence du dernier siècle, nous nous sommes efforcé de découvrir le germe latent de la réaction qui s'opère aujourd'hui, et, tout en faisant justice de quelques espérances exagérées, nous n'avons eu garde d'amoindrir la grande influence qu'exerce le puseyisme sur cette organisation demi-théocratique, demi-politique qui a le nom d'église anglicane.

Depuis le mois de septembre dernier, il s'est déclaré une nouvelle crise dans son sein, et elle dure encore. Un disciple de M. Newman a publié un livre qui a soulevé de violentes colères : l'Université d'Oxford a condamné l'ouvrage et a privé l'auteur de ses grades académiques. Les uns ont vivement protesté contre une sévérité tout au moins inopportune, les autres auraient voulu accabler M. Ward sous le poids de plus terribles anathèmes. A côté de ce drame, il s'en déroulait un autre dont le nœud et la péripétie remontent cependant à la même cause. Plusieurs évêques anglicans, poussés par le cou-

rant puseyiste, ont voulu revenir aux vieux rites de leur église, et même remonter plus haut dans la voie des réformes. Alors le génie du protestantisme s'est ému ; l'apparition de quelques cierges, de surplis, d'autels en pierre, l'introduction de certains chants plus en harmonie avec le véritable esprit de la liturgie chrétienne, mais, par dessus tout, la prétention de rétablir la quête pour les pauvres après la communion, lui ont paru comme une résurrection du papisme ! tant il est vrai que l'Eglise romaine a le glorieux monopole de la charité et de la piété.

Nous avons donc ici deux choses à étudier : l'une de doctrine : c'est l'examen de l'ouvrage de M. Ward, intitulé: *Modèle d'une Église chrétienne* (Ideal of a christian Church). Cet examen ne manquera pas d'intérêt, puisque nous y trouverons l'expression la plus avancée des doctrines puseyistes. La seconde chose est une question de fait, une question de réforme liturgique (*the surplice question*). Quoique celle-ci soit d'une importance secondaire en elle-même, elle n'en acquiert pas moins une très-grande par le nouveau jour sous lequel elle nous montre l'impuissance radicale de l'épiscopat anglican à imposer ses volontés à ses ouailles les plus fidèles.

Jusqu'à l'année 1844, M. Ward n'était connu que par des articles publiés dans le *British Critic*, l'organe officiel des puseyistes. Ces travaux avaient, il est vrai, attiré l'attention, et ils furent vivement attaqués par M. Palmer, dont j'ai caractérisé naguère la polémique violente et peu élevée. C'est pour répondre à ces attaques que M. Ward a fait son livre, qui s'est étendu bien au delà de ses prévisions. Écoutons-le d'abord sur le plan de son ouvrage.

« Mon but le plus immédiat, le plus cher à mon cœur, a été de fournir une base solide sur laquelle tous les hommes de la *Haute église* puissent agir de concert et sans faire aucune concession... Cette base n'est autre chose qu'un corps de principes fixes, et ces principes les voici :

« I. — Une haute discipline morale et applicable à chaque individu, tel est le seul fondement sur lequel on peut élever l'édifice de la foi chrétienne.

« II. — Notre église accomplit ce devoir d'une façon déplorable, ou plutôt ne l'accomplit pas du tout.

« III. — En conséquence, notre idéal de la sainteté et le niveau de notre perfection chrétienne sont très-infimes, puisque la foi en la divinité de Notre-Seigneur est loin d'être aussi fortement enracinée parmi nous qu'on se l'imagine communément.

« IV. — Pour porter remède à ce désastreux état de choses, il faut déployer

la plus grande énergie, et le premier pas à faire c'est d'agir sans crainte ni méfiance dans les directions où nous sommes tous d'accord ; c'est le plus sûr moyen d'arriver à un heureux concert sur les points qui nous divisent encore [1]. »

Tel est donc le point de départ du jeune professeur d'Oxford, et l'on a déjà quelque droit de lui demander comment il pourrait espérer de ramener à l'unité par cette voie. Nous aurons pleinement occasion de rendre justice à la droiture de ses intentions et à la loyauté de sa polémique. Mais supposons que le point de la différence soit précisément cette divinité de Jésus-Christ, *si peu enracinée parmi nous ;* comment arrivera-t-il à raviver le Christianisme parmi ses propres confrères ou parmi les fidèles? Et remarquons que le même obstacle se représente sur tout autre point de la controverse chrétienne. L'ensemble des vérités dont se compose la révélation est tissu sur une trame tellement serrée que, si vous en brisez une seule maille, toutes les autres cèdent peu à peu sous l'effort même que l'on fait pour cacher celle qui manque. Comment concilier, par exemple, la doctrine luthérienne de la justification par la foi seule avec les principes puseyistes qui exigent en outre les œuvres? Il y a donc ici tout d'abord une pierre d'achoppement où la réforme puseyiste viendra se briser comme toutes les autres.

Il ne faut pas cependant s'étonner de cette inconséquence des meilleurs esprits quand ils ne veulent pas reconnaître pleinement la vérité. J'ai souvent été frappé du caractère faux et menteur que l'on retrouve dans tous les traités de paix conclus entre les diverses fractions du protestantisme. Invariablement on saute à pieds joints par-dessus les difficultés ; invariablement on y sacrifie le dogme aux intérêts du moment. La paix consiste à se taire sur le sujet de la querelle, à dissimuler les causes de discorde et de ruine qui menacent toujours l'édifice de la Réforme. Que vous preniez les attermoiements théologiques de Mélanchton, ce Pusey du XVI[e] siècle, ou les diplomatiques thèses de Bucer, ou les cauteleuses conventions entre Zwingli et Calvin, ou bien encore les discussions de l'arminianisme en Hollande, celles de l'anglicanisme et du méthodisme au delà de la Manche, ou enfin la lutte dont nous sommes les spectateurs attentifs, vous verrez toujours, en fin de compte,

[1] *Ideal of a christian Church*, p. 6.

reparaître ce trait distinctif. On commence par nier, et quand la négation a éveillé de vives résistances, on escamote la discussion par un silence prudent, sauf à y revenir plus tard. En attendant, dit-on, nous sommes d'accord sur d'autres vérités : prêchons donc ces vérités ; le reste appartient au domaine *de la liberté chrétienne*. L'histoire des trois derniers siècles proclame assez haut la folie de cette politique de la Réforme : le rationalisme allemand triomphe sur les débris de l'évangélisme prussien, tandis que le système anglican se débat en vain contre les étreintes du Catholicisme d'une part et de l'incrédulité de l'autre.

Malgré ce défaut, que M. Ward partage avec ses amis, il faut reconnaître qu'il attaque hardiment les vices de son église, et, après avoir lu son ouvrage, personne n'est étonné de l'orage que celui-ci a dû exciter. Pour arriver plus sûrement à son but, l'auteur commence par tracer ce qu'il appelle l'idéal d'une Église chrétienne.

« Dans ce monde, les hommes se trouvent soumis à une foule de besoins spirituels ; ils sentent aussi la nécessité d'une révélation et un désir sincère de l'accepter. Pendant longtemps Dieu les laissa dans cette pénible situation et sans communication directe avec lui : aujourd'hui même une grande partie du monde est dans cette condition. Quant à nous, il a bien voulu nous donner l'Evangile pour nous montrer les moyens de lui plaire et d'arriver au ciel. Nous savons ce que nous devons faire ; mais ici se présente cette première question : Quel est rigoureusement ce devoir ? Où se trouve-t-il ? Il est dans l'Eglise : voilà le guide divin qui nous conduira, Dieu aidant, aux vérités nécessaires pour le salut. L'Eglise, voilà, pratiquement, le pilier, la colonne de la vérité, l'institutrice donnée à tout le monde, aux grands comme aux petits, afin que personne n'aille cherchant à tâtons dans l'obscurité.

« Alors nous nous trouvons en face de cette seconde question : Où est l'Eglise ? A quel signe la reconnaîtrons-nous ? Comment nous sera-t-il démontré qu'elle est l'envoyé du Seigneur ? Tout d'abord il est clair que l'Eglise devra conduire le pauvre non moins que le riche, le savant comme l'ignorant ; donc les caractères de sa mission seront nécessairement simples, palpables, intelligibles pour tous. *Ni l'éducation ni les raisonnements abstraits* ne seront indispensables pour les reconnaître ; il faut qu'ils s'emparent à la fois de l'imagination et du cœur. Une sorte d'évidence interne, de démonstration *per se*, et qui ne souffre pas de réplique, tel en sera le cachet... Telles sont les preuves de sa mission divine que nous sommes obligés d'y trouver, des preuves qu'il est impossible d'éluder par des interprétations, des preuves enfin qui ont seulement à se montrer pour convaincre la foule que cette Eglise est véritablement la voie ouverte par Dieu pour arriver au ciel [1]. »

Quand l'homme s'est une fois rendu à cette conviction intime et toute de foi, il va sans dire qu'il devra y trouver la

[1] *British Critic for October*, 1838, p. 354. — *Ideal*, p. 1.

preuve pratique et régulière de ce qu'il croit ; l'harmonie du plan divin avec la voix secrète de la conscience ; l'harmonie des doctrines avec l'Ecriture sainte ; l'harmonie de l'enseignement dogmatique avec la pratique de la sainteté, ou, en d'autres termes, l'effet répondant à la cause première, la réalisation se posant comme la conséquence rigoureuse de l'aperception intuitive.

Quel que soit l'éloignement où la société se trouve de cette perfection idéale, le but constant de la vraie Eglise sera de l'y porter. Elle dirigera donc ses efforts les plus énergiques vers le salut des âmes ; c'est la seule occupation digne d'elle, afin que la voix de Dieu se fasse toujours entendre parmi les hommes, offrant la lumière dans les ténèbres, la consolation dans les peines, la force dans la tentation, la menace dans le relâchement, l'encouragement dans l'humilité et l'abattement du cœur.

A mesure que l'on creuse ces idées, les applications abondent. La première, la plus importante de toutes, sera la haine du péché. Pour en inspirer de bonne heure une sainte horreur, l'Eglise empruntera toutes les formes, aura recours à tous les moyens : conscience, imagination, raison, elle ne négligera rien pour atteindre ce grand but. Les tentations de chaque jour, les mauvaises tendances résultant de la diversité des caractères, les pratiques pieuses servant à surmonter les unes et les autres et à demeurer fidèles, seront indiquées, corrigées ou employées avec un soin maternel. On peut différer sur les détails, mais la base est inébranlable.

Lorsque l'Eglise s'adresse aux autres membres de la société, son ministère change de forme, non de nature. Sa voix devient alors plus retentissante ; elle sonne d'avance la trompette du jugement dernier pour réveiller de leur torpeur les impies. Quant aux chrétiens fidèles, il faudra les sauvegarder de la tiédeur, d'une piété toute pharisaïque, toute de forme, et de l'habitude du péché.

Aux époques d'une civilisation avancée, la mollesse des mœurs publiques répugne généralement alors aux crimes atroces, quelle qu'en soit la nature ; mais les délits cachés, les péchés de pensée abondent dans la même proportion que les autres diminuent. On trouvera donc continuellement des faux-

fuyants pour éviter l'accomplissement rigoureux des préceptes divins ; on s'endormira dans je ne sais quelle bienveillance demi-égoïste, demi-indolente à l'égard de son semblable. On pourra se montrer exact à assister aux offices, fidèle à fréquenter les sacrements, mais on sera rongé en secret par cette rouille de l'âme. Pour un prêtre consciencieux, pour l'Eglise, la vue d'un pareil relâchement sera une source continuelle d'alarmes, de peur que, par sa négligence, Dieu ne lui demande un jour compte de ces âmes. Ici « le prêtre sentira le besoin de quelque arme plus efficace, plus incisive que la chaire, pour percer cette croûte d'amour-propre et d'ignorance qu'il lui faut combattre. Pour découvrir cette arme, *si elle n'existe déjà*, on mettra en œuvre toutes les ressources de l'Eglise. Celle-ci fera sentir à chacun et à tous que sa plus grande sollicitude, son souci le plus cuisant, son vœu le plus ardent est de chercher dans les annales du passé et du présent, et de suivre, avec la plus scrupuleuse fidélité, même la lumière la plus faible sur ce point important. Etant une fois donné ce grand moyen, elle s'en servira sans crainte pour combattre un mal subtil qui envahit les âmes de ses chers enfants [1] ! »

L'Eglise, qui a la conscience de sa haute mission, profitera également de tous les moments de la vie, de la maladie, des malheurs, de la douleur, pour rappeler sans cesse au chrétien le but auquel il doit tendre, pour le ramener à la pénitence quand il est tombé, pour le soutenir et le porter à la persévérance quand il ne s'écarte pas de la voie tracée par le Seigneur. Toute cette influence et cette puissante direction doit se faire sentir cependant sans gêner la liberté humaine ; car Dieu veut être servi librement, et le plus grand malheur serait celui qui donnerait à l'Eglise un pouvoir tel que l'homme aurait seulement à suivre en aveugle le fil qu'elle lui mettrait entre les mains.

A prendre donc l'action de l'Eglise dans son ensemble, elle devra consister par-dessus tout à former des saints. Pour réaliser cette fin, il lui faudra créer des institutious où ceux qui se sentent attirés vers une vie plus parfaite que le commun des fidèles pourront trouver toutes les ressources nécessaires.

« Sous ce point de vue, ajoute M. Ward, nous sommes acculés dans une im-

[1] *Ideal*, p. 14-15.

passe; nous n'avons point de saints parmi nous; les dangers les plus imminents nous menacent, nous circonviennent, et, humainement parlant, on ne saurait imaginer un seul moyen d'y échapper, tant qu'il ne plaira pas à Dieu de nous envoyer des hommes de dévouement, pleins d'enthousiasme, d'ardeur, d'humilité, de sainteté, pour faire son œuvre parmi nous[1]. »

Pour accomplir tant de choses importantes, l'Église aura entre les mains trois instruments principaux : la théologie *morale*, *ascétique* et *mystique*. En fait de vie chrétienne, l'empirisme est la plus détestable de toutes les théories. D'ailleurs, qu'est-ce que l'opinion d'un individu, quel que soit son génie, opposée à l'expérience systématisée des docteurs qui ont vécu dans la suite des siècles? Qu'est-ce que la parole d'un seul homme en face de cette longue et sainte parole transmise d'âge en âge, contrôlant, modifiant, corrigeant, année par année, les données des siècles précédents? Ainsi, un vaste système de théologie *morale*, pour l'appliquer à tous les besoins des chrétiens; de théologie *ascétique*, pour former des saints; de théologie *mystique*, pour conduire les saints dans les voies mêmes de la perfection, pour les empêcher de suivre l'ange de ténèbres déguisé en ange de lumière, ou de prendre leurs propres rêveries pour les inspirations de l'Epoux céleste; voilà des armes dont la trempe divine mettra l'Eglise à même de résister à toutes les attaques.

Quant au chrétien lui-même, son devoir consiste surtout dans la foi et l'obéissance. Par la foi, il faut qu'il connaisse les dogmes chrétiens.

« Les préceptes chrétiens, les dogmes chrétiens, ce sont deux faits extérieurs qui réclament toute l'attention d'un disciple de Notre-Seigneur. Ces deux grands faits se pénètrent et se correspondent sans cesse. Pour comprendre une doctrine pure il faut un cœur pur, et pour avancer dans la pureté, dans la sainteté, il faut également une doctrine pure. Par une conscience scrupuleuse seule on arrive à entendre la voix de Dieu là où elle est muette pour d'autres. Par la contemplation seule, par l'acceptation seule, par l'application seule de la saine doctrine, on arrive à faire de cette conscience même une servante *obéissante* dans la pratique de l'obéissance chrétienne... Les autres études, tout utiles qu'elles soient, ne forment pas une partie *essentielle* de la science chrétienne. Ainsi, même l'étude de l'Ecriture sainte, et à plus forte raison l'examen critique du texte sacré, l'archéologie chrétienne, l'histoire de l'Eglise, les preuves sur lesquelles repose la religion, la géographie sacrée, ou enfin l'accord de l'histoire sainte et de l'histoire profane, toutes ces choses prises ensemble ne forment pas encore une parcelle de la vraie théologie, ou, pour parler plus juste, ces sciences n'en font partie qu'autant qu'elles rentrent dans le précepte et dans la doctrine. Il y a bien des nations barbares, dit saint Irénée, qui ont foi dans le Christ sans en

[1] *Ideal of a christian Church*, p. 11-17.

avoir de mémorial écrit; elles se bornent à conserver avec soin les anciennes traditions. On peut être un excellent chrétien sans lire l'Ecriture, sans en savoir le premier mot; mais on ne le pourrait sans garder les commandements de Jésus-Christ ou sans avoir foi dans sa doctrine. Or, dès le commencement, l'Eglise a toujours agi d'après ce principe; jamais elle n'eut l'idée de fixer le sens rigoureux d'un seul texte, quelle qu'en fût l'importance; mais elle a toujours excommunié ceux dont la conduite était vicieuse, dont les doctrines étaient hérétiques [1]. »

Mais à quoi vient aboutir toute cette théorie? Elle arrive à prouver qu'il y a une liaison intime, profonde, entre la lutte de l'Eglise contre le péché et la doctrine qu'elle professe. Il n'y a peut-être pas un seul fait sur lequel l'histoire soit plus d'accord que sur celui-là. Ici l'application répond parfaitement à la théorie.

« Toute Eglise qui ne renferme pas à son centre une théologie dogmatique pleine de vie et d'une indomptable énergie voit son action spirituelle languir, son autorité chanceler et s'affaiblir parmi ses propres sujets, son influence extérieure tomber et dépérir. Et comment s'en étonner? Les saints sont la vie cachée d'une Eglise, et les saints ne se forment qu'avec la plénitude de la doctrine catholique [2]. L'obéissance chrétienne elle-même, dans toutes ses périodes d'accroissement, a besoin d'être dirigée vers un but certain. Donc les efforts constants, infatigables, d'une Eglise chrétienne tendront à mettre sans cesse sous les yeux de ses enfants une seule doctrine véritable, conséquente et orthodoxe. »

Il est évident que l'autorité suprême de l'Église en matière de foi n'exclut en rien cette liberté dans les choses douteuses, *in dubiis libertas*, qui est aussi un apanage du chrétien, mais qui implique l'unité dans les choses nécessaires. La norme doit même préexister, et par là présuppose l'impossibilité radicale où se trouve la raison humaine de la fournir de son propre fonds. Il n'est donc pas étonnant que tous les siècles aient cru à une intervention immédiate de la Divinité, à l'existence d'un secours permanent de la part de Dieu pour aider l'Eglise dans l'exercice de sa suprême autorité doctrinale. M. Ward penche vers cette opinion, sans vouloir toutefois trancher absolument la question.

Il résulte de tout ce qui précède que chaque prêtre ayant

[1] P. 18-19.

[2] Ce mot de *catholique* ne doit pas tromper nos lecteurs; pour les puseyistes, comme pour les autres anglicans, il ne veut pas dire catholique romain. Cependant chez M. Ward ce terme se rapproche beaucoup de la signification que nous lui donnons. Le fréquent emploi de ce mot dans la bouche des anglicans n'a pas peu contribué à embrouiller les idées des *romains*, pour parler à l'anglaise, sur le mouvement religieux qui a fixé leur attention depuis quelques années.

charge d'âmes devra posséder tous les éléments de la science théologique pour pouvoir remplir ses fonctions. Ces éléments le porteront à se servir d'un langage rigoureusement orthodoxe, même dans les choses moins essentielles et dont il ne comprendra peut-être pas l'importance réelle. Cette uniformité de langage est la condition indispensable sans laquelle l'Eglise ne saurait remplir sa tâche.

« Cependant, dans l'église anglicane, la prédication a un caractère toujours plus ou moins discordant ; les discours se neutralisent tout au moins l'un par l'autre quand ils n'excitent pas un mécontentement réel de la part des auditeurs. De cette sorte, les fidèles tombent dans une habitude déplorable d'entendre la parole sacrée sans y attacher un sens précis, et la voix du prédicateur devient comme l'airain sonnant et la cimbale retentissante[1]. »

Le devoir fondamental de l'Eglise est donc double : 1° engendrer et conserver la sainteté ; 2° conserver l'orthodoxie de la foi. Quand on pousse l'examen plus loin et sur des objets d'une importance relativement moins grande, on trouve un troisième devoir, celui de procurer à chacune de nos pieuses aspirations une satisfaction pleine et entière dans le service divin. Ici se présente la question du culte sous toutes ses formes.

Tout culte qui ne se lie pas rigoureusement à la conduite régulière de la vie intérieure tend immédiatement à dégénérer en un formalisme bâtard et creux ; au contraire, il nous fournit un puissant secours lorsqu'il s'appuie sur une foi et une pratique individuelle. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il faut précisément qu'on écarte du culte ce qui sent la contrainte et un sombre fanatisme ; il faut que le moule général dans lequel on jette l'ensemble des prières ne soit pas dépourvu de poésie ; qu'il n'offense pas le goût spirituel par la déclamation, le verbiage, une ennuyeuse uniformité, ou de fatigantes répétitions. Dans le culte, le chrétien devra trouver l'expression de ses sentiments intérieurs, le symbole de tous les grands dogmes révélés qu'il veut honorer. Il faut que le peuple puisse exprimer largement, chaudement, sa dévotion par des actes et des gestes correspondants, sans être arrêté par la glaciale étreinte d'une indifférence polie.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement dans le culte public que l'Eglise s'efforcera, par l'alliance du beau et du sublime, de graver dans les cœurs les réalités surnaturelles dont elle est l'uni-

[1] Page 22.

que dépositaire. Il est bon de se rappeler que les sensations mystérieuses qu'éveille en nous la contemplation du beau sont parfois les moyens de faire arriver jusqu'à l'esprit du croyant la vérité divine. Par là nous parvenons à concevoir, d'une façon confuse, adoucie, réfractée, cette beauté inconnue dont la pleine, dont la rayonnante vision est réservée à l'avenir. Ainsi, qu'il s'agisse d'une grave solennité, qu'il s'agisse de musique, d'architecture ou de poésie, si le sentiment du beau s'éveille par là, celui qui attend humblement l'heure de Dieu recevra peut-être par cet intermédiaire, au travers de *ce verre de sombre couleur*, une vive intuition de l'éternelle vérité.

« Par conséquent, une Eglise digne de ce nom aura des écoles d'architecture, de peinture, peut-être même de poésie, et toutes tendront, à leur manière, à graver partout l'indélébile empreinte de la foi chrétienne. Nous penchons même à croire que, dans les temps passés, le Ciel n'a pas laissé cette pensée importante à la mobilité humaine. Le vaste système de liturgie qui est le noble héritage de l'Eglise, l'édifice majestueux, la procession solennelle, le chant ravissant sont bien les inspirations de l'Esprit-Saint répandues sur l'épouse bien-aimée. Et si une pareille assertion paraît extravagante aux yeux de nos Anglais prévenus, qu'ils ouvrent leur Bible, qu'ils se rappellent le cas de Belzaleel. Je leur demanderai ensuite si, par exemple, une solennité parfaite pour la célébration du Vendredi-Saint n'est pas un fait digne d'une intervention toute spéciale d'en haut [1]. »

Quand on descend de ces généralités aux applications de la vie réelle, les premiers objets de la sollicitude chrétienne sont les pauvres. Par conséquent, ces bien-aimés du Sauveur attireront d'abord l'attention de l'Eglise. Celle-ci est le véritable, le seul tribunal d'appel auquel le pauvre puisse avoir recours. Il n'en a pas d'autre, car les lois protègent les forts, non les faibles. La loi ne saurait atteindre les pauvres, pas plus qu'elle n'atteint l'intérieur conjugal, ni les rapports entre le père et l'enfant. En un mot, la loi protège ce qu'elle veut, c'est-à-dire trop souvent l'opulence et le privilége. Le riche peut s'appuyer sur la loi, le pauvre ne le peut pas, parce que la pauvreté provient fréquemment de la nature, du sentiment, des habitudes. Quand une fois le sentiment moral d'un pays n'est plus chrétien, peu importe que le pauvre soit serf de par la loi ou citoyen de par la loi. Dans les deux cas, l'indigence est également faible, également méprisée, également ridicule. C'est une raison de plus pour l'Eglise de couvrir le pauvre de son égide. L'éga-

[1] Page 26.

lité chrétienne, dont elle présente le tableau, est une leçon donnée au monde ; c'est pourquoi elle placera les indigents dans une position si honorable que les insulter ce sera insulter l'Église, ce sera froisser le sens commun des chrétiens [1].

Si des pauvres on passe aux riches, ce sont d'autres obligations. Que de conseils, que de soins pour rappeler aux heureux de ce monde les terribles anathèmes dont ils sont menacés ! pour les exhorter à rester toujours *pauvres d'esprit*, à ne pas se confier en leurs richesses ! En observant avec attention ce qui se passe dans le monde actuel, on sera frappé d'un phénomène curieux.

« Les classes élevées, surtout en Angleterre, dit M. Mill, un des collaboteurs de la *Revue de Westminster*, se sont laissées gagner par une sorte d'atonie morale, par l'incapacité de lutter contre tout obstacle. Ils reculent devant un effort quelconque, devant tout ce qui est pénible ou désagréable. Quelque mal les atteint-il : à peine peuvent-ils le supporter avec un peu de patience. Leurs cris leur font-ils espérer de voir les autres accourir pour les soulager : personne au monde n'est plus impatient. Mais l'héroïsme est une vertu active et non passive ; aussi, quand il s'agit de rechercher le danger, au lieu simplement de l'affronter, attendez peu des hommes d'aujourd'hui. Le travail leur fait peur, le ridicule leur fait peur, les mauvaises langues leur font peur ; ils n'ont pas le courage de dire une chose désagréable à un homme qu'ils voient tous les jours, ou, même avec une nation derrière eux, ils n'osent désobliger quelque misérable coterie qui les entoure. Une pareille couardise, une semblable torpeur, comme fait général, est un phénomène nouveau dans le monde ; mais c'est un résultat naturel de la civilisation, et il se manifestera d'une manière plus frappante encore s'il n'est combattu par quelque système opposé [2]. »

L'Eglise est la seule puissance dont l'autorité et les préceptes peuvent nous guérir d'un mal si enraciné, si funeste à la propagation de l'Evangile. L'Eglise se servira de remèdes nouveaux et de remèdes anciens, s'il le faut, mais elle ne reculera devant aucun effort pour mettre un terme à cette déplorable situation.

Or, le premier, le plus efficace de tous les remèdes, c'est sans doute l'éducation des classes élevées. L'Eglise devra donc posséder un contrôle virtuel sur cette éducation même.

« Tout en tenant grandement compte de la littérature et de la philosophie de l'antiquité païenne, elle ne perdra point de vue les dangers spirituels auxquels ces études exposent des chrétiens. Au premier rang figure assurément le péril de perdre cette fleur parfaite de pureté qui ignore le péché et la corruption ; mais il y a encore d'autres ecueils presque aussi grands.

« Citons, par exemple, le danger de laisser la jeunesse se faire un modèle d'héroïsme, du sublime, du beau, qui n'est pas conforme au modèle chrétien ;

[1] *British Critic*, n° LXIV, p. 489.

[2] *London and Westminster Review*, april 1836, p. 13.

car alors les plus hautes vertus de l'Evangile, une pureté sans tache, la pauvreté volontaire, une conscience scrupuleuse, l'humiliation, les reproches, la souffrance seront plutôt tolérés et excusés, peut-être même méprisés et répudiés, qu'ils ne seront l'objet de cette admiration sincère que l'Evangile exige et que l'on trouve si gracieuse, si salutaire dans la jeunesse. Eh bien, je dis que l'Eglise s'attachera très-particulièrement à conjurer ces dangers divers par des moyens efficaces ; elle les trouvera même jusque dans les dépouilles des Egyptiens, et les trésors littéraires du paganisme serviront seulement de base à l'édifice chrétien qui s'élèvera sur leurs débris [1]. »

D'un autre côté, il ne faut pas oublier un phénomène très-remarquable qui se manifeste chez ceux qui jouissent depuis longtemps d'une haute fortune jointe à de hautes facultés intellectuelles. Ce phénomène consiste principalement dans je ne sais quoi d'égoïste, d'orgueilleux, d'impénétrable aux vérités saintes, dans une disposition toute particulière, toute diabolique, pourrait-on dire, à poursuivre des études bien-aimées sans s'assujettir parallèlement à une forte discipline religieuse. Quel est le pouvoir qui courbera ces volontés rebelles et dures comme le granit des Hautes-Alpes, si ce n'est l'Eglise?

« Dans les siècles catholiques, on avait grand soin de lier la culture de l'esprit à une série de pratiques religieuses appropriées à un pareil genre de vie : dans tous les temps donc une Eglise vraiment pure fera les plus grands efforts pour porter les hommes d'étude à la pratique du renoncement dans les petites choses, à la méditation, à la prière [2]. »

En outre, chaque siècle a son mode de développement particulier, et dans lequel la théologie, cette maîtresse des sciences (*scientiarum omnium domina*), a le plus grand intérêt. Les nouveaux jours que jette la philosophie sur une foule de questions, les progrès de l'histoire, de la critique, de la philosophie, doivent venir prendre place auprès et au-dessous de la révélation. Mais lorsque toutes ces choses magnifiques se trouvent aux mains des hérétiques ou des incroyants, c'est le contraire qui a lieu ; on se sert, contre la religion, des armes qui sont destinées à la défendre. Alors il en résulte une situation générale déplorable : comme la société manquera de vrais philosophes, ceux qui prétendent à ce titre arriveront à des conséquences hostiles à la révélation ; on oubliera la fausseté de leurs prémisses, et peu à peu s'établira l'opinion monstrueuse que les progrès de la science tendent à diminuer et non à augmenter la sphère de la vérité religieuse. Les systè-

[1] P. 34-35.
[2] Ibid.

mes les plus brillants, les plus séduisants, les plus imposants par les noms de ceux qui les soutiennent, frapperont de terreur l'humble et fidèle croyant, troubleront ses idées les plus chères, ses convictions les plus profondes. Celui-ci sera donc conduit graduellement, par ses vertus mêmes, à une crainte secrète, étroite, maladive, de voir la science s'étendre; il sera conduit à dénoncer sans raison, avec colère même, les dons les plus heureux que le Ciel nous a faits, ou, en d'autres termes, à croire que la foi et la raison sont ennemies, que la sainteté et une haute culture intellectuelle sont deux fruits incapables de croître sur le même arbre. Un pareil danger n'est-il pas immense pour le monde chrétien? Et comment l'éviter, si l'on n'a près de soi un tabernacle visible de vérité, un flambeau qui nous guide à travers ce clair-obscur? Or, le rôle de l'Eglise est précisément de nous le fournir; elle nous offrira une philosophie et une littérature tout opposées, et, quant aux écoles qui se trouvent hors de son sein, elle se contente de les surveiller d'un œil tranquille pour leur emprunter ce qu'elles ont de bon, pour montrer leurs erreurs, pour combiner leurs vérités secondaires avec ses vérités premières, pour les forcer d'en venir à des progrès plus réels, plus légitimes; pour montrer toujours le trésor qu'elle a reçu du Ciel et qui consiste à nous procurer de nouvelles lumières, à augmenter la masse de nos richesses spirituelles [1].

Quand on applique ces principes à quelques faits importants de l'histoire moderne, on arrive à des résultats tout à fait inattendus. Ainsi l'exégèse ou l'herméneutique a pris des proportions gigantesques, surtout chez les protestants : comment se fait-il qu'elle ait presque invariablement conduit au rationalisme et à l'hérésie? Sans doute cette science a bien son importance, sans qu'elle ait pourtant le droit de s'asseoir à côté de la théologie dogmatique; pourquoi donc resterait-elle uniquement aux mains de ceux qui s'en servent seulement pour des fins funestes? Il est incontestable que le Nouveau-Testament offre à tout esprit impartial plusieurs traces de contradiction : pourquoi ne pas les expliquer, les étudier, les commenter? pourquoi ne pas diminuer l'occasion du péché? Ce n'est pas à dire le moins du monde que nous devions prendre des explications exé-

[1] P. 35-36.

gétiques pour la base de notre foi [1]; mais, de toute évidence, le sens matériel du texte sacré ne peut se trouver en contradiction avec le texte réel, avec la vérité divine. Donc, il sera permis, il sera même louable d'appliquer les règles de la saine critique à ces recherches, mais en les soumettant, bien entendu, aux ordonnances de l'Eglise à ce sujet.

Les mêmes raisonnements et le même système n'ont pas moins de valeur s'il s'agit des sciences naturelles et expérimentales, de l'histoire, de la morale, de la métaphysique. Toutes ces choses sont dans le domaine de l'Eglise, sont de son ressort essentiel pour les cultiver et les développer [2].

« A l'égard de la théologie dogmatique, aurait-elle jamais existé sans l'hérésie? Voilà, certes, une question bien hardie et des plus ardues; mais enfin l'anatomie et la physiologie auraient-elles jamais pris naissance si la douleur et la maladie n'avaient existé? On ne saurait nier au moins *en fait* que chaque nouveau développement théologique s'est toujours produit parallèlement à une erreur correspondante : l'enseignement d'Athanase apparaît après celui d'Arius; Augustin se montre en face de Pélage, le culte spécial de la sainte Vierge en même temps que les doctrines de Nestorius. Il n'y a pas jusqu'à l'exception apparente qui ne confirme cette règle : la méthode scolastique trouve son plus glorieux représentant dans saint Thomas, quand les hérétiques de ces temps rendaient à Aristote des honneurs exagérés. Il fallait bien que le Stagyrite en passât par le creuset de l'interprétation chrétienne. *Or, le protestantisme est, sans contredit, pour l'intelligence, le poison le plus subtil, le plus pénétrant, comme le luthéranisme l'est à son tour pour la morale. Donc le protestantisme devait devenir l'occasion de discussions bien plus profondes, bien plus graves, que toutes les précédentes extravagances.* Ainsi, l'examen des premières bases de la foi morale et religieuse, le genre de preuves qui lui convient, le procédé moral et intellectuel qui sert même à établir ces démonstrations; puis encore, pourquoi l'hérésie est-elle un péché, et qu'est-ce qui constitue l'ignorance invincible : toutes ces questions et bien d'autres encore devront être tôt ou tard résolues par une Eglise appelée à lutter contre les principes protestants. Il faudra d'abord s'acquitter de ce devoir de façon à justifier la conduite de l'Eglise dans les temps passés; car ici, comme partout, le rôle de l'Eglise contemporaine est seulement de mettre en évidence et de donner une forme précise aux principes latents qui ont invariablement dirigé la grande famille chrétienne. En second lieu, il sera bon de donner à la solution de chaque problème la précision du langage scientifique, parce que bien des philosophies rivales sont en possession du champ de la science où elles dictent leurs arrêts. Donc, afin d'augmenter la force de la réfutation, l'éternelle vérité devra se montrer comme sortant de ces philosophies elles-mêmes [3]. »

Une véritable Eglise, au point de vue de M. Ward, aurait

[1] Doubtess it is a very simple course to adopt an exegetical interpretation of Scripture, as any part of our rule of faith; still it is duty to diminish as much as possible the temptations of sin. Page 37.

[2] P. 47-41.

[3] P. 41-42.

aussi des devoirs politiques ou plutôt sociaux à remplir. Comment l'Eglise, se demande l'auteur, pourrait-elle guérir les maux de la société actuelle si elle ne les connaît pas? Or, comment les connaître réellement, à fond, pratiquement, si elle n'étudie pas l'organisation, le mécanisme de cette société? si elle ne s'adresse à l'économie politique pour lui demander les solutions qu'elle peut donner? si elle n'approfondit, au point de vue scientifique, la misère générale? Pour ne citer qu'un seul exemple, le devoir de l'aumône sur une grande échelle, il lui faudra la plus sérieuse attention pour ne pas commettre de graves erreurs, ni abaisser le niveau moral de l'indigent, tout en relevant sa condition matérielle. A mesure qu'on avance dans l'étude de ces matières, les intérêts se compliquent, et avec eux croissent les devoirs de l'Eglise. L'étude des vocations particulières, le discernement des esprits, la perspicacité pour découvrir les dangers moraux ou intellectuels propres à notre époque, dans le but de sauvegarder les générations et de les préparer à remplir les diverses fonctions auxquelles la Providence les prédestine; puis, les suivre au milieu du monde, leur inculquer sans cesse les saintes obligations du Christianisme; peser la valeur de certaines morales mondaines; « aller jusqu'à prononcer, par voie d'autorité, sur les causes qu'un avocat peut plaider en conscience, quelle sorte de livres un libraire peut vendre [1]; » tels sont les principaux devoirs politiques de l'Eglise à l'égard de la société.

Quand elle s'adresse au pouvoir lui-même, ils sont d'une autre nature. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'attirer entre ses mains les rênes de l'administration : ce serait un acte de folie dont nul homme sensé, à plus forte raison nul prêtre chrétien, ne serait capable.

« Jamais, à aucune époque de l'histoire, je n'ai pu trouver un seul passage sur lequel on pût le moins du monde se fonder pour attribuer à l'Eglise un pareil projet. Mais c'est pour elle-même une obligation rigoureuse de montrer sans cesse au pouvoir la nécessité de faire concorder sa politique avec les maximes de l'Evangile; elle dénoncera aussi à l'indignation publique toute guerre injuste, toute oppression des pauvres, tout péché national. S'il s'agit de fautes moins graves et moins publiques, elle ne ménagera en secret ni les avertissements ni les exhortations. Être la mère et l'interprète des pauvres, c'est le plus beau rôle de l'Eglise, et elle n'y manquera jamais. Mais aussi quand le pouvoir se ralliera, franchement, noblement, à cette grande politique chré-

[1] Page 48.

tienne, l'Eglise sera la première à donner l'exemple d'un attachement filial et patriotique à la constitution du pays, où elle se trouve appelée à faire sentir son action tutélaire [1]. »

En un mot, il faudrait aujourd'hui un ensemble qui se rapprocherait fort de ce qui existait au moyen âge entre l'Eglise et l'Etat [2].

Tel est donc l'idéal d'une Eglise chrétienne suivant M. Ward, et nos lecteurs y reconnaîtront facilement le portrait de l'Eglise catholique. Il serait impossible de le nier; le voile est trop transparent. Et pourtant ici même nous faisons nos réserves et nous prions nos lecteurs de ne pas trop se presser de conclure. On a quelque peine, je l'avoue, à ne pas se laisser entraîner quand on tombe sur des citations semblables à celle qui termine le second chapitre de l'ouvrage et dont l'auteur adopte toutes les conclusions.

« Il n'est arrivé rien d'étrange parmi nous. Jamais Eglise n'a conservé la foi d'un peuple à moins d'avoir recours à des moyens plus énergiques, à des ressources plus étendues, à un système plus élastique et en même temps plus rigoureux que ceux dont nous nous servons. On a bien raison de s'étonner à la vue de l'immense apostasie du peuple parmi nous; mais l'on devrait s'étonner bien plus encore à la vue des moyens bâtards et dégénérés qu'emploie l'église de nos jours. Au temps jadis, le Christianisme avait précisément ces allures qui en faisaient une chose bonne pour le riche, tandis qu'il tournait à son profit jusqu'aux préjugés du pauvre. C'était alors une religion d'abnégation, de sainteté, qui partageait les chagrins inéluctables des masses, et adoucissait les souffrances en en prenant pour elle la moitié. Non, le Christianisme n'était pas alors cette chose ayant besoin d'ombre, cette faible plante exotique enfermée dans les églises, les presbytères et les salons : c'était un être vivant, marchant sur nos places, faisant de la multitude elle-même l'origine et le but de ses charités, forçant les cités à porter sa grande livrée, ayant le courage d'aspirer à l'héritage de la terre. La religion créait à la fois des maisons et des disciples pour la pratique des vertus les plus héroïques, pour l'exécution de projets gigantesques, de résolutions sublimes; puis elle dirigeait tous ces torrents épars vers le canal de sa charité féconde, au lieu de les laisser se perdre dans les sables arides ou dévaster le pays au milieu de leur sauvage magnificence. Au temps jadis, la religion donnait des noms, des méthodes, la sanction de l'antiquité, de l'ordre solennel, d'une sainteté vénérable, enfin de toutes les vertus faites pour inspirer l'amour et l'obéissance à ceux qui se faisaient ses organes auprès du riche et du pauvre. En voulez-vous une preuve? Regardez les noms de nos rues, de nos portes, de nos ponts. Ils portent ce caractère buriné sur leurs pierres. Au temps jadis, la religion combinait, alliait si bien ces œuvres pies avec d'autres occupations sacrées, elle harmonisait si bien la charité pratique avec la prière de chaque jour, avec le continuel chant du chœur, que les secours spirituels et temporels ne semblaient plus des actes fortuits et isolés; mais ils prenaient un caractère sacré, naturel, un je ne sais quoi de complet dans chacune de ses parties. Au temps jadis, l'Eglise avait des fonctions pour

[1] P. 48-50.
[2] Page 47.

tous, afin que tous, sans exception de rang, de richesse et d'intelligence, pussent s'intéresser personnellement à l'œuvre de l'Eglise. Au temps jadis, elle pouvait réclamer ce qui lui appartenait dans toutes les conditions, enseigner ses dogmes sacrés à tous, forcer tout le monde à reconnaître son caractère divin, sa sainteté, son autorité. Pour *nous*, nous ne pouvons ressusciter ces jours; y a-t-il même quelqu'un qui le désire? Mais néanmoins *peut-être* reviendront-ils parmi nous. Le temps est sombre et un voile lugubre couvre l'avenir; mais pourtant sur son fond noir nous commençons à apercevoir, comme à travers un prisme, quelques traits de la beauté primitive, quelques traits de la sainte Eglise catholique [1]. »

Mes lecteurs ne m'en voudront pas, je l'espère, si je continue encore pendant quelque temps mon rôle de simple rapporteur. Ce qu'il importe ici de connaître, c'est le point précis où les puseyistes les plus avancés sont arrivés aujourd'hui. Dans ce que nous venons de lire, il est assez facile de reconnaître une tendance générale au Catholicisme, mais notre auteur ne tarde pas à se prononcer plus fortement encore. Au début de son troisième chapitre, il cherche à écarter l'accusation élevée contre lui d'injurier l'église anglicane en courant à la recherche d'un idéal que celle-ci ne saurait offrir.

« On peut combattre, on peut attaquer, dit-il, le portrait que je viens de tracer; on peut m'en opposer un autre plus ressemblant, plus rapproché d'une véritable Eglise chrétienne. Ce sera alors une matière à discussion entre mes adversaires et moi; assurément, de mon côté, j'y donnerai la plus sérieuse attention. En ce moment, tout ce que je veux, c'est de montrer que je suis parfaitement fondé à rechercher un pareil idéal. Car enfin, si le tableau que j'ai tracé est plus beau que d'autres du même genre, serait-ce une raison de m'accuser de déloyauté parce qu'il rappelle l'Eglise romaine plutôt que l'anglicane? Qui oserait le soutenir? Et si on me fait cette dernière concession, l'accusation tombe d'elle-même, on me fournit un argument invincible en faveur du système romain. De plus, remarquons que la corruption *pratique* et actuelle que l'on attribue à l'Eglise romaine n'invalide en rien mon raisonnement. Si cette Eglise a conservé dans son ensemble l'idéal d'une véritable Eglise, tandis que nous ne l'avons pas fait, je dis que la tiédeur actuelle de ses enfants (et je ne m'en établis nullement le juge) n'empêchera ni le zèle, ni la piété, ni l'énergie de se réveiller. Ceux-ci trouveraient même dans son système les *moyens* d'agir; mais nous, il nous faudrait commencer par attaquer notre système. Voilà tout ce que j'ai dit dans mes articles, tout ce que je dis dans mon livre. Oui, j'ai conseillé à l'église anglicane de suivre, à plusieurs égards, la conduite de Rome. Et voilà ce que M. Palmer appelle déloyauté! voilà ce qu'il appelle manquer de patriotisme [2]!... »

C'est une étrange dissonance au moins que ce mot de patriotisme jeté si subitement au milieu d'une discussion religieuse. Ainsi, lorsque le Christ étendait sur la croix ses deux bras pour embrasser le monde dans son étreinte divine, c'était

[1] *British Critic*, n° LVI, p. 370-71.
[2] P. 53-54.

sans doute afin que chaque nation eût un Christianisme local, un Christianisme de contrebande, destiné à se glisser inaperçu entre un colis de marchandises et des caisses d'opium! Aussi M. Ward se moque-t-il spirituellement de cette étrange prétention qui mesure les choses les plus saintes à la taille de l'orgueil insulaire et coupe la loi divine sur le patron de la Grande Charte.

Une fois débarrassé de cette bizarre accusation, l'auteur arrive à la partie la plus pratique de son ouvrage. Il ne s'agit plus de tracer ce qu'on pourrait appeler l'idylle d'une Eglise chrétienne; il s'agit de montrer jusqu'à quel point l'anglicanisme s'est éloigné du modèle primitif. On conçoit tout ce qu'a de douloureux pour le patient l'exposition subite de ces plaies si profondes et si incurables, par un de ses enfants les plus dévoués. Jugements vrais et incisifs sur la conduite et le but des premiers réformateurs, sur leurs contradictions flagrantes, sur leur morale relâchée, leur négligence dans l'instruction des classes supérieures, comme des inférieures; sur le manque absolu de théologie positive, de mysticisme; sur la servitude à l'égard de l'Etat; sur l'orgueil démesuré à l'égard des pauvres; sur l'impuissance à refouler les flots courroucés de l'hérésie; toutes ces choses viennent retomber comme un lourd bélier pour ébranler l'édifice légal. Et puis, en face de ces longues, de ces terribles peintures, se montre le contraste de l'Eglise catholique, de notre Eglise à nous, avec son ascétisme profond, ses moyens énergiques, son prosélytisme ardent, sa hardiesse à combattre les faux systèmes et les doctrines perturbatrices de l'ordre social. Encore une fois, on ne s'étonne plus des colères que ce livre a soulevées, ni des mesures dont son auteur a été l'objet, quelque injustes qu'elles fussent en elles-mêmes. Poursuivons donc notre analyse.

Quand on parle aux anglicans de se rapprocher de Rome, ils commencent par répondre : Nous reconnaissons bien à l'Eglise romaine les caractères généraux d'une véritable Eglise, mais nous préférons chercher à nous réformer sur le modèle de l'Eglise primitive. Il semblerait cependant plus naturel, fait observer M. Ward, de chercher à renouer avec une grande Eglise encore vivante que de fouiller dans un tombeau pour prendre

le moule informe d'un corps mort et dont nous possédons seulement une pâle esquisse. D'ailleurs, est-il vrai que l'église anglicane reflète le moins du monde l'antiquité chrétienne dans ses caractères essentiels? Pour s'arrêter aux cinq premiers siècles, est-il vrai que ces temps eussent la même idée que nous de l'autorité spirituelle? A s'appuyer seulement sur Gibbon, dont l'autorité n'est certes pas suspecte en pareille matière, il faut bien admettre que le gouvernement temporel se considérait comme lié par des devoirs de soumission et d'obéissance à l'égard de l'Eglise. La majesté du trône s'éclipsait devant la dignité d'un diacre qui, dans la basilique, passait avant l'empereur. Le pouvoir spirituel jouissait dans sa sphère d'une indépendance absolue : droits d'élection, de consécration, de propriété, de juridiction civile, de censure spirituelle, de culte public, d'assemblées législatives, rien n'y manque. Avec quelle vigueur, quelle âpreté les évêques ne reprennent-ils pas les souverains et les gouverneurs de provinces! Avec quelle jalousie ils maintiennent les droits de leurs siéges et de leur autorité épiscopale!

Au lieu de nous trouver dans le vaste empire romain du IVe siècle, revenons en Angleterre en l'an de grâce 1841. D'abord c'est un partisan de la haute église, le docteur Perceval, qui soutient « que le souverain peut suspendre un évêque s'il le juge convenable. Celui-ci, au contraire, ne saurait changer un iota du rituel sans un ordre formel de la couronne. Le Conseil privé s'assemble et envoie une circulaire *au nom de la volonté et du bon plaisir royal*, ordonne l'introduction d'une nouvelle prière dans le service habituel [1]. » Dans une occasion plus récente, une ordonnance royale, contresignée par sir James Graham, prescrit aux évêques de prendre les mesures nécessaires pour une souscription en faveur d'une société de bienfaisance [2]. S'agit-il d'imposer un jeûne public: c'est le Parlement qui s'en charge quand il n'est pas prévenu par le gouvernement. Autre merveille : la plupart des bénéfices sont entre les mains des laïcs, qui peuvent n'appartenir à aucune religion quelconque, et néanmoins on ordonne aux évêques de ne refuser le candidat

[1] *London Gazette*, 14 déc. 1841.
[2] *Times*, 9 déc. 1843.

présenté par le patron que dans le cas d'une immoralité flagrante, heureusement fort rare! Dans toute autre occasion, ils sont contraints de donner l'institution canonique à la première personne qu'on leur présente. Pour résumer la question en peu de mots, « les évêques primitifs étaient élus par les membres de leur ordre et avec l'approbation du peuple : les évêques anglais sont nommés exclusivement par la couronne... Les évêques primitifs fixaient la doctrine de leurs Églises et en réglaient les cérémonies ; en Angleterre, pas un seul évêque, ni même tous les évêques réunis ne pourraient ajouter ou retrancher une prière, moins encore, pas un mot d'une prière dans le service religieux. Un évêque ne peut conférer les ordres à un candidat si celui-ci ne veut prêter certains serments imposés par l'autorité du Parlement et souscrire les articles de religion reconnus par la même autorité. Au contraire, aucun prélat ne saurait refuser l'institution à une personne régulièrement ordonnée et présentée par le patron. Quant à lui-même, en sa qualité d'évêque, il ne saurait confier charge d'âme à personne ; s'il le fait, c'est en sa qualité de patron[1]. »

Ainsi donc, dans le gouvernement spirituel, il n'y a pas le moindre trait de ressemblance entre le système anglican et celui de l'antiquité chrétienne. Que si l'on passe de l'exercice du pouvoir aux formulaires de foi, la même différence se fait remarquer. En Angleterre, de simples commentaires de la loi divine imposés au clergé sous le nom d'articles, quoiqu'on ne les exige pas des laïcs comme articles de foi ; dans l'antiquité, une conformité rigoureuse de la foi des fidèles avec la foi des pasteurs. Quel étrange contraste! Qui avait jamais entendu parler d'une pareille chose pendant les quinze siècles antérieurs à la réformation ; à plus forte raison, avant le Ve siècle? Il y a même mieux : une opinion assez répandue en Angleterre, c'est que l'établissement légal professe certains principes que tout Anglais doit croire pour être sauvé. Or, il y a trois siècles, où étaient ces principes? où en rencontrer la trace? Certes, ce n'est pas dans les premiers siècles ni dans l'Eglise romaine. Alors, ils sont donc éclos dans le cerveau de quelques prélats appelés à faire des changements importants dans la foi publique.

[1] Arnold's *Principles of Church reform*, p. 102-103.

Ces hommes étaient-ils donc inspirés? Qui oserait le dire? Il y a peu de points vitaux où le Christianisme anglican n'ait subi de profondes modifications en passant dans les mains sacrilèges des réformateurs, qui n'ont pas craint de rompre avec les traditions vénérables de l'ère apostolique. Ainsi, l'administration du baptême et de la communion, l'exorcisme, les prières pour les morts et une foule d'autres usages, d'autres croyances, existaient aux époques dont nous parlons : ont-ils été maintenus en Angleterre? Chercher à les ressusciter ne serait-ce pas courir le risque d'exciter un soulèvement populaire? Presque sur tous les points, soit de dogme ou de discipline, on trouve des différences profondes, radicales, et il faudrait conserver une dose d'illusions plus grande qu'il n'est permis à un homme éclairé pour soutenir encore la prétendue ressemblance entre l'église anglicane et celle des premiers temps[1].

Je ne saurais suivre M. Ward dans tous les détails où il entre pour prouver, par les passages des Pères et par la tradition, que les premiers siècles admettaient et pratiquaient une foule de choses que l'anglicanisme repousse aujourd'hui. Les preuves sont ce qu'elles devaient être, accablantes, et l'on est dominé soi-même par un sentiment douloureux, lorsque, après avoir lu ces pages pleines d'une véritable impartialité, on entend l'auteur s'écrier :

« Les partisans de la théologie enseignée par la haute église proclament avec orgueil que nous sommes séparés des autres branches de l'Eglise catholique, à cause de leur corruption profonde et de leurs tendances directes à l'idolâtrie. Pour le moment je ne critique pas cette opinion, mais je puis bien faire observer qu'elle s'éloigne complétement des maximes primitives. Une église locale reste séparée de tout le corps catholique, y compris le siége de Rome, parce que ce corps donne pour des vérités nécessaires au salut des erreurs extrêmement graves. Telle est, en peu de mots, la théorie de la haute église et elle peut être excellente pour nos temps; mais que dirait saint Augustin d'une église locale, qui se permettrait de soutenir une pareille opinion à l'égard d'Eglises qu'elle reconnaît pourtant être des branches de l'Eglise catholique? Oui, qu'aurait dit saint Augustin avec son *securus judicat orbis terrarum ?...*

« Nous nous disons une branche de l'Eglise catholique, et, de fait, nous sommes isolés de tout le monde chrétien, et, loin de le nier, nous nous glorifions même de cette espèce d'excommunication : à nos propres yeux nous sommes si purs que nous croirions nous souiller en nous trouvant en contact avec n'importe quelle Eglise. Or, comment concilier cette idée avec ces paro-

[1] P. 104-166.
[2] Page 120.

les de saint Paul : « Il n'y a qu'un corps et qu'une âme ; » ou avec celles de Notre-Seigneur : « Tous les hommes connaîtront que vous êtes mes disciples si « vous vous aimez les uns les autres? » L'unité visible, palpable, semblerait donc la principale preuve de notre religion, le signe de notre adoption spirituelle. Eh bien, *nous anglicans*, *nous méprisons* les Grecs, *nous haïssons* les Romains, nous tournons le dos aux Ecossais, et nous avons seulement un sourire dédaigneux pour les Américains. Nous nous jetons dans les bras de l'Etat, et dans cet étroit embrassement nous oublions que l'Etat devait être catholique. ou bien encore, nous nous appelons *les* catholiques, nous disons d'une église locale : c'est *notre* église catholique, comme si notre catholicisme avait un sens plus élevé que celui d'Espagne ou de Naples; comme si, en nous le réservant exclusivement, nous n'abjurions pas, *ipso facto*, l'idée même de catholique. Et ce qui augmente la force de cet argument, c'est de voir saint Augustin s'en prévaloir virtuellement contre nous, dans sa controverse contre les Donatistes, « qui sont condamnés, dit-il, uniquement parce qu'ils sont séparés de l'*orbis terrarum*. » Suivant lui, la question est toute simple (*quæstio facillima*), et les Donatistes eux-mêmes peuvent la trancher.

« La violence du mal appelle le remède, et nous croyons arrivé enfin le temps où un mal si profond ne pourra tenir contre les bons sentiments et le sens commun. Nos oreilles retentissent sans cesse des injures que les membres de notre église adressent aux Eglises étrangères... Nous agissons comme si nous pouvions nous passer de frères, comme si la fraternité chrétienne n'était pas le gage même du Christianisme, comme si nous ne cessions pas d'être chrétiens en cessant d'avoir des frères. Ou encore, quand notre pensée se reporte vers l'Orient, nous laissons les Russes prendre soin des Grecs, les Français s'occuper des Latins, et nous nous contentons d'ériger une église protestante à Jérusalem, ou d'aider les Juifs à y rebâtir leur temple; nous nous faisons les augustes protecteurs des Nestoriens, des monophysites, de tous les hérétiques dont nous entendons prononcer le nom! Quelquefois aussi, nous faisons une ligue avec les musulmans contre les Grecs et les Latins réunis. Qu'on me dise donc où le pouvoir de l'Angleterre apparaît comme le pouvoir d'une Eglise? Et, s'il en est ainsi, qu'on me dise en outre si notre Eglise, dont l'existence est si intimement liée avec ce pouvoir, a le droit de se dire *catholique* [1].

Les paroles si remarquables qu'on vient de lire semblent avoir porté l'écrivain à faire de nouveaux efforts pour prouver la vérité de ses assertions. Je connais beaucoup de livres où l'on procède d'une manière plus savante et plus doctorale; mais j'en connais peu qui soient plus propres à porter la conviction dans l'âme d'un Anglais. Mes compatriotes sont, en général, assez familiarisés avec les discussions religieuses pour entrer, de prime abord et sans gêne, dans le détail des preuves historiques, quand la profondeur n'en est pas très-grande. S'agit-il, au contraire, d'aller plus loin, vous les trouverez rétifs à vous suivre; l'on dirait qu'ils craignent un piége. M. Ward saisit au vif ce trait caractéristique, et peut-être en est-il lui-même un assez fidèle représentant. Il amasse donc un certain nombre de démonstrations puisées dans l'histoire sur la

[1] P. 122-124.

suprématie du Saint-Siége, sur les institutions monastiques, sur les miracles, sur l'invocation des saints, sur le purgatoire. C'est un chapitre tout entier à lire et qui a dû produire un effet des plus singuliers sur les protestants de toutes les nuances. Mettre ces passages sous les yeux de nos lecteurs serait une tâche ingrate pour moi et peu intéressante pour eux; mais s'ils ont jamais eu occasion de vivre avec quelques-uns de nos frères égarés, ils auront plus d'une fois souri à la vue de la profonde ignorance où ils sont parfois de ce qui se passait aux premiers siècles du Christianisme. Ceux-là comprendront toute l'importance du chapitre auquel je fais allusion.

L'auteur continue avec une sorte d'acharnement à examiner si l'anglicanisme répond u modèle qu'il a tracé au début de son ouvrage. Une chose qui l'étonne, c'est la merveilleuse facilité avec laquelle on professe les hérésies les plus opposées au sein de l'établissement légal. Ici les organes de l'opinion protestante les plus hostiles au Catholicisme sont d'accord avec les puseyistes. Qu'il s'agisse des *High-Churchmen*, ou des *Évangéliques*, les uns et les autres ne se font aucun scrupule de se livrer aux plus folles imaginations, tout en prétendant conserver les caractères fondamentaux d'une Eglise chrétienne. Quel contraste frappant entre ce relâchement et la conscience si timorée des premiers chrétiens à l'endroit de la doctrine orthodoxe! Le *Christian Remembrancer*, cité par M. Ward, fait à cet égard l'aveu le plus explicite, et il faut se rappeler que cette feuille religieuse défend avec vigueur l'anglicanisme. Le passage est trop curieux pour ne point le donner en entier.

« Prenez toutes les hérésies condamnées par les quatre premiers conciles généraux : ne serait-il pas facile de les prêcher dans neuf de nos chaires sur dix, et sans exciter *un seul murmure ?* Quant à une censure, il ne faudrait pas y songer. Il y a mieux : c'est un fait connu que les plus grossières erreurs sont propagées et par la chaire et par la presse. N'ont-elles pas déjà été condamnées? Eh ! mon Dieu, oui ! cent fois. L'église d'aujourd'hui songe-t-elle néanmoins à les flétrir par les voies canoniques? Nullement. Mais l'Eglise des Pères aurait-elle donc laissé passer, sans protester formellement, la négation du baptême et de la succession apostolique par la moitié du clergé? Concevrait-on seulement l'Eglise primitive discutant la question de savoir *si elle possède ou ne possède pas les fondements de la foi chrétienne?* Eh! quoi! est-ce que la communion d'Athanase ne se serait pas levée tout indignée et comme un seul homme contre ce qui aujourd'hui paraît une affaire très-insignifiante? Voici une église qui prétend exercer une autorité en matière de foi, et elle n'a pas même une voix ! Elle se dit la source, le lien de l'unité, et elle laisse enseigner

les doctrines les plus discordantes, les plus contradictoires! Assurément, il faut bien que notre règle, que notre habitude d'esprit s'éloignent étrangement de la rigueur primitive[1]. »

Dans un tableau rapide que nous tracions naguère des nombreuses variations qui ont signalé l'existence de l'anglicanisme, nous avons montré la profonde indifférence religieuse et le matérialisme dont il se trouvait atteint vers la fin du siècle dernier. Si nos lecteurs veulent bien se reporter à ce travail, ils y verront le rôle que jouent les Evangéliques ou partisans de la basse église dans le mouvement de réformation qui continue encore de nos jours sous un autre aspect; mais en restant particulièrement dans le domaine des faits, nous nous étions presque toujours tenus en dehors de la question dogmatique. Il est temps aujourd'hui de remonter un peu plus haut, d'indiquer surtout la grande cause qui a si souvent fait dévier l'anglicanisme de la saine morale. Pour ceux qui savent quelle intime liaison existe entre cette dernière et le dogme, cette étude offrira peut-être quelque intérêt.

Un des grands principes de la théologie luthérienne, c'est que l'homme est sauvé par la foi seule. Il faut voir dans les œuvres du moine saxon avec quelle verve il justifie les plus honteux excès, sous prétexte de laisser à la grâce divine sa toute-puissance. En présence de ces étranges assertions qui échappent si audacieusement de sa plume, on se demanderait volontiers si les peuples ne furent pas atteints de quelque grande folie au XVIe siècle en suivant cet homme. Et au fait les passions ne sont-elles pas les vraies folles du logis?

« Il est certain que tes péchés sont pardonnés, dit Luther, si tu crois qu'ils le sont.

« Ceux qui fondent le pardon sur la contrition bâtissent sur le sable, c'est-à-dire sur l'œuvre de l'homme...

« Il est bien plus important de demander au chrétien s'il se croit pardonné qu'il ne l'est de se repentir convenablement.

« Supposez, par impossible, que celui qui est absous ne soit pas contrit, et pourtant se croit absous; il l'*est véritablement*[2].

« Si je vis plus longtemps, dit notre cœur, je m'amenderai; je ferai ceci et cela; j'entrerai dans un monastère; je vivrai très-frugalement, me contentant de pain et d'eau; je marcherai nu-pieds... Eh bien, si tu ne *fais précisément*

[1] *Christian Remembrancer*, nov. 1843, p. 557-558.

[2] Disputationes pro veritate inquirenda, t. I, p. 54. On peut consulter son *Commentaire de l'épître aux Galates*, où la même doctrine apparaît à chaque page.

tout le contraire, si tu ne laisses là Moïse et sa loi à ceux qui sont endurcis, si dans tes craintes et angoisses d'esprit tu ne saisis le Christ, comme ayant souffert, comme ayant été crucifié, comme étant mort pour tes péchés, c'en est fait de ton salut (*plane actum est de salute tua* [1].)

«Sois pécheur, oui, pèche hardiment; mais confie-toi et réjouis-toi encore plus fortement dans le Christ, qui a vaincu le péché, la mort et le monde. Il faudra bien pécher tant que nous serons ici-bas... Il suffit que nous ayons connu l'Agneau qui ôte les péchés du monde, le péché ne saurait nous en séparer, quand même nous commettrions la fornication, quand même nous assassinerions un million de fois par jour [2]. »

Je n'ai besoin ici que de rappeler les traits les plus importants de la doctrine luthérienne. Entre l'extrême limite atteinte par Luther au moment où il écrivait confidentiellement à Melanchton les lignes que l'on vient de lire, et les prudentes paroles consignées dans la confession d'Augsbourg, il y a une grande latitude. Tous les esprits, ou maladifs, ou inconséquents, pourront y trouver un échelon à leur convenance, et c'est précisément ce qui a lieu encore aujourd'hui en Angleterre. En suivant rigoureusement le système de Wittenberg, on arrive à une profonde dépravation. Heureusement, dans la pratique, l'homme préfère l'inconséquence à l'application d'une détestable théorie; mais il ne saurait échapper complétement aux funestes résultats de ses propres erreurs. La plus déplorable confusion n'a cessé de régner sur cette matière parmi les théologiens anglicans. Or, comment conduire les âmes à la perfection, comment calmer leurs craintes, ou comment ne pas inspirer la plus funeste sécurité, dès qu'on soutient la justification par la foi seule? Tout récemment encore, M. O'Brien, évêque anglican d'Ossory, a proclamé de la manière la plus formelle que la doctrine de la nécessité des œuvres est contraire à tout le plan de la rédemption divine [3]. Le même prélat admet avec les principaux

[1] *Comment.* de l'édit. de Wittenberg, 1554, t. V, p. 359.

[2] Esto peccator et pecca fortiter : sed fortius fide et gaude in Christo, qui victor est peccati, mortis et mundi : peccandum est quamdiu hic sumus. — Sufficit quod agnovimus per divitias gloriæ Dei Agnum, qui tollit peccata mundi : ab hoc non avellet nos peccatum, etiamsi millies millies uno die fornicemus et occidamus. *Lutheri Ep.*, a Joann. Aurifabro coll. Jen. 1556, t. I, p. 545. — Dans la confession d'Augsbourg, art. IV, de Justificatione, on trouve presque une autre doctrine : Item docent quod homines non possunt justificari coram Deo propriis viribus, meritis aut operibus, sed gratis justificentur propter Christum per fidem, cum credunt se in gratiam recipi et peccata remitti propter Christum, qui sua morte pro nostris peccatis satisfecit.

[3] « The error, by which obedience to God's will is made part of the notion for which faith stands,.... rests exclusively upon doctrinal views.... entirely irreconcilable

réformateurs que la justification n'est pas libre, et nous voilà revenus au serf arbitre de Luther [1]. Chez les vrais croyants, ajoute-t-il ailleurs, il n'y a plus de punition à craindre [2]. Si nous ne craignions pas de dépasser les bornes d'un article, il serait curieux de suivre jusqu'au bout l'évêque dans les conséquences qu'il tire de sa doctrine, et qui apparaissent parfois si opposées aux prémisses. En résumé, c'est un code de désespoir préparé par une âme vraiment fidèle. Et remarquez que je pourrais citer une foule d'ouvrages et de recueils périodiques où cette doctrine est soutenue, prêchée chaque jour [3]. Nous n'avons donc pas ici une opinion isolée ou excentrique, mais l'enseignement habituel de l'église anglicane, soit que l'on s'adresse aux *high-churchmen* ou aux *low-churchmen*. Or la première chose que l'on se demande, fait observer M. Ward à cette occasion, c'est que, dans cette lutte terrible de l'homme avec lui-même, on ne lui donne pas pour le soutenir la grâce divine; non, il faut que l'ennemi soit vaincu, soit gisant sur l'arène avant que la grâce sanctifiante ne nous arrive. Si l'on parvient à ce degré de perfection, on est sans péché; car une fois l'orgueil vaincu absolument où sera la faute? Mais aussi à quoi sert la bonne nouvelle de l'Evangile, à quoi bon les menaces de Dieu, à quoi bon ses promesses, à quoi bon les secours offerts au cœur repentant? Quel repos l'homme trouvera-t-il dans les paroles divines s'il n'a cette foi parfaite? Car enfin, s'il cède à un seul mouvement d'orgueil il n'a pas la foi. D'un autre côté, s'il est si facile de passer sa vie entière dans l'illusion à cet égard, on se demande aussi à quoi sert de tendre au but. Si l'on n'est pas plus avancé que le pécheur le plus endurci, pourquoi ne pas attendre comme lui au dernier moment? D'ailleurs si, malgré le péché, la foi seule sauve (car l'évêque d'Ossory n'abandonne pas ce principe), on ne voit pas pourquoi le pécheur se contraindrait. Ainsi, dans les deux hypothèses, ce système arrive ou au dé-

to the fundamental principles of the system of mercy which it is the object of the Bible to reveal. » *Charge*, p. 34. — To apprehend that this arduous course of obedience to this will is demanded of them as the price or *condition* of reconciliation is a gross misconception of the true nature of the Gospel. P. 42.

[1] Ibid. p. 312, 314, 362, 374.

[2] Page 221.

[3] Voy. *The Churchman's monthly Review*, febr. 1842, p. 86. — *Christian Observer*, jan. 1814, p. 40. — Scott's *Essay on saving Faith in Christ*, p. 67 [8].

sespoir ou à une audacieuse certitude du salut fondée sur l'immoralité.

Si cependant on admet, comme il est juste de le faire, que tout cœur honnête recule devant la dernière de ces alternatives; si même on suppose que l'on surmonte tous les obstacles à la grâce dont parle le système luthérien, on est amené sur-le-champ à cette question : A quelles conditions est-on justifié? quel gage a-t-on du pardon divin? La seule réponse possible est celle-ci :

1° Le pardon est définitif, la justification est complète et s'opère sans condition aucune.

2° Le sentiment de confiance en Jésus-Christ engendré par la justification porte avec soi une évidence interne qui nous conduit sans effort, et comme nécessairement, à une vie chrétienne. Voilà le gage.

Si la justification n'est pas complète, définitive, elle n'est rien, car elle ne nous garantit pas contre l'avenir; après tout, nous pourrions bien perdre le pardon tant cherché. S'il s'agit de conditions, comment saurons-nous si nous les remplissons?

En second lieu, si nous n'avons pas d'évidence interne, si nous ne sommes pas portés facilement, sans effort, vers la pratique de la vie chrétienne; si elle nous pèse, nous coûte des sacrifices, nous voilà retombés dans nos incertitudes. En effet, comment saurons-nous distinguer du péché lui-même cette peine? comment la distinguer de l'orgueil? Et si c'était de l'orgueil, que deviendrait la justification par la foi?

Pour les hommes qui aiment à suivre l'esprit humain jusque dans ses égarements, je ne crois pas que ces observations soient dénuées d'intérêt. D'ailleurs elles ont leur application immédiate dans le pays qui nous occupe, et depuis deux siècles elles tiraillent les âmes en tous sens. Et afin qu'on ne m'accuse d'aucune exagération, citons encore une fois notre auteur, dont l'attachement à l'anglicanisme ne semble être guère moins énergique que celui de ses adversaires.

« Voici une mère inspirée par le pur Evangile lui-même : elle commence à élever son enfant, dès l'âge le plus tendre, dans ce qui sera la grande affaire de sa vie, la lutte contre chaque mauvaise passion, afin que toutes les pensées viennent successivement se soumettre au Christ. Cette mère savait parfaitement qu'un seul acte d'humilité, pratiqué en secret et sous l'influence d'une forte tentation, est un des faits les plus beaux qui puissent se passer dans le monde, ce-

lui qui remplit les anges de joie, les démons de terreur. Par conséquent, par tous les moyens en son pouvoir, par le précepte ou l'exemple, peu importe, elle désire mettre son fils à même d'accomplir de tels actes. La prière fréquente et régulière, l'examen de la conscience, le repentir, la confession, tel est l'héritage vraiment précieux qu'une mère pourra laisser à son enfant ; car c'est la meilleure, l'unique voie pour arriver au ciel.— « Nullement, s'écrie ici le luthérien ; « tant que votre enfant cherchera à se sanctifier par ces moyens, il sera étranger « à l'Évangile du Christ, il sera sous la loi, sous le coup d'une malédiction : la « seule vraie foi chrétienne est celle qui conduit à la sainteté sans efforts, sans « lutte intérieure. » Il est cependant difficile d'indiquer les moyens que donne le système luthérien pour arriver à la grande faveur de la grâce sanctifiante. Assez souvent nos ecclésiastiques conseillent à leur troupeau de ne rien faire et d'attendre que le moment de Dieu soit venu[1]. »

Un semblable moyen, on l'avouera, est assez commode et assez peu compromettant ; la nature doit surtout s'en trouver parfaitement. En attendant, continuons d'apprécier les effets du système sur l'ensemble de la société. Quelque modifié, quelque adouci qu'il se montre en passant par la filière de la subtilité, nous en verrons assez pour y puiser une instruction réelle. Le contraste même fera doublement ressortir la supériorité de la doctrine catholique.

Les principes luthériens sur la justification ont agi d'une manière curieuse sur le parti des Evangéliques ou low-churchmen : dans la pratique, ils se sont vus obligés de revenir aux idées catholiques ; leur conscience, en un mot, se trouve en contradiction avec leur théorie. Cependant les hommes les plus éminents parmi eux ont été généralement les victimes d'une sorte de misanthropie qui frappait de douleur et d'étonnement leurs plus fermes adhérents. Que si l'on passe de ces esprits élevés à ceux d'un ordre inférieur, on rencontre parmi eux des tendances relâchées qui admettent sans peine une conduite fort peu compatible avec les préceptes du Christianisme. Ils se fondent sur la certitude du salut pour excuser les plus grossiers écarts. D'autres, sans se laisser aller à ces excès, ne craignent pas de céder aux tentations d'une nature plus secrète, qui finissent même par engendrer une constante habitude de péché. Parmi les exemples les plus frappants de ce genre, il faut compter surtout la cupidité et la soif des richesses.

« Les Évangéliques, dit excellemment M. Ward, ne concevraient même pas le détachement des biens de ce monde pour gagner le ciel. »

[1] *Ward*, p. 194-195.

Ici nous touchons à une des plus grandes plaies de la société anglaise : le matérialisme pratique, qui se résume si bien dans le mot *comfort*, a pénétré peu à peu la masse de la nation. Le conseil du Sauveur adressé au jeune homme de l'Evangile semble à toutes les sectes de la Grande-Bretagne comme un son échappé par hasard d'un monde ignoré dont il ne faut tenir aucun compte. Il en résulte aussi à la longue une effrayante idolâtrie de la richesse, un culte servile voué au rang et aux hommes. De là encore une attention soutenue à aduler ceux qui ont en main le pouvoir et les honneurs lucratifs.

« On a souvent accusé les Evangéliques d'être portés à courtiser, à flatter bassement les grands; on les a souvent accusés de ne reculer presque jamais devant les jugements téméraires, l'orgueil, l'envie, le mécontentement, la cupidité. D'autres vices de ce genre existent parmi eux à un degré qui exclut même l'idée d'une grâce sanctifiante, mais qui ne les empêche nullement d'avoir sans cesse à la bouche les paroles de l'Ecriture sainte. Or, quand on pense que les Evangéliques forment la majeure partie du peuple, on se demande avec effroi ce que devient alors la *voie étroite*[1] ! »

On a vu que les Evangéliques sont portés, en toute sûreté de conscience, à vivre dans un état de péché diamétralement opposé aux maximes évangéliques; mais une chose plus curieuse encore, c'est que, même quand ils sentent le poids du fardeau, leur système de la justification par la foi leur permet de rester dans la même sécurité. Ainsi on les verra fréquemment céder pendant des années entières à des habitudes d'envie, de paresse, de colère, sans manifester aucun sentiment de repentir, sans faire des efforts pour s'en débarrasser. Tel homme qui aura de hautes prétentions à la fidélité dans la foi donnera les plus funestes exemples dans les devoirs les plus ordinaires de la vie chrétienne. « Puis un soupir sentimental sur la fragilité de la chair vient signaler le retour sur soi-même, et tout est dit. » On s'est accoutumé à ne s'appuyer en rien sur la crainte de Dieu, à la regarder même comme servile, comme antichrétienne et contraire à la grâce. Par suite de cette fausse idée, on s'endort bercé par la tiédeur et le relâchement. Une austérité toute de convention, une morale toute de commande pour ce qui n'est pas flagrant, un respect tout pharisaïque pour les convenances, une profonde aversion pour tout effort extraordinaire dans la vie spirituelle, pour toute pénitence pratique, tel est en géné-

[1] *Ideal of a christian Church*, p. 212-213.

ral le Christianisme des Evangéliques. N'est-ce pas là aussi le caractère général de la nation anglaise?

Nulle part peut-être l'abaissement du niveau spirituel n'est plus évident que dans l'absence générale d'une opinion quelconque sur l'essence même de la sainteté.

« S'agit-il d'un catholique romain, remarque toujous notre auteur : il mesure sa propre sainteté sur celle d'autrui ; il compare, il apprécie, il pèse ses propres efforts avec ceux qu'il a sous les yeux, et il apprend à s'humilier. Chaque jour, d'ailleurs, il vise à reconnaître les indications de la volonté divine et à les réaliser en lui-même, sans oser compter un seul instant sur ses propres mérites. S'agit-il d'un Evangélique : pour lui, le prototype est au dedans; il compte sur un salut certain ; il s'appuie sur un sentiment d'assurance intérieure, et, loin de se laisser guider par des modèles extérieurs, il est bien plutôt porté à les mesurer eux-mêmes sur le criterium étroit et disproportionné de sa propre perfection. On dirait, en vérité, qu'il est établi juge dans le camp d'Israël, tellement le *moi* devient sa règle unique. Si vous joignez à cette disposition le principe du libre examen dans l'interprétation de l'Écriture sainte, vous ne serez pas étonné de voir les Evangéliques arriver à se diviser eux-mêmes..., à faire de leurs vues individuelles comme autant de centres et de normes de vérité[1]. »

Ces idées si erronées sur la sainteté se font jour dans l'application d'une foule de manières. Ainsi, le protestantisme en général, et l'évangélisme anglican en particulier, se distinguent par la froideur glaciale qu'ils montrent touchant la personne du Sauveur. Chez eux, tout se tient dans la région de l'intelligence; mais ils n'ont rien pour le cœur. En parcourant leurs écrits ascétiques, on voit que les souffrances de Jésus-Christ sur le Calvaire occupent une fort petite place dans leur âme; on est presque tenté de croire que les mystères de Golgotha ont disparu complétement de leurs yeux. On chercherait vainement quelque chose approchant de ceux que la piété catholique livre tous les jours aux fidèles. Après tout, comment s'en étonner, lorsqu'on songe à la misérable caricature qu'ils ont faite du mystère eucharistique?

On pourra, du reste, se faire une idée des profondes aberrations du protestantisme sur la personne du Verbe par le passage suivant, dont l'authenticité, que je sache, n'a pas été contestée :

« L'écrivain le plus orthodoxe de tous nos écrivains dissidents, et qui jouit d'une haute autorité même dans l'église anglicane, n'a pas craint d'approuver ces paroles de M. Abbot en parlant du Seigneur :

« Le spectacle de ce martyr abandonné et livré sans défense à ses ennemis « dépasse de bien loin *celui de Napoléon, ou même celui de Régulus.* Quant à sa

[1] P. 227-230.

« mort, les *convenances* me défendent d'en parler devant ceux qui doivent en « recueillir les fruits [1]. » Un autre théologien, qui n'est autre que le célèbre M. Chalmers, se faisait une idée si fausse de celui qui vécut et mourut pour nous que, suivant lui, « c'était une chose magnifique de voir la religion du « Christ embrassée par un Newton [2]. »

Il est évident que tant de doctrines erronées, et dont on pourrait multiplier jusqu'à satiété les exemples, exercent une désastreuse influence sur tous les rapports de la vie civile. L'un des plus fâcheux effets de cet état de choses, c'est l'orgueil, ainsi que l'esprit de formalisme qu'il engendre dans les âmes. On se croit sauvé pourvu qu'on observe rigoureusement le dimanche, sauf à oublier la rigueur de la loi chrétienne pendant les six autres jours de la semaine. On se croit sauvé pourvu qu'on sache éplucher arbitrairement le texte sacré, et l'on arrive, sans s'en douter, au rationalisme allemand, sinon à l'athéisme. On se croit sauvé pourvu qu'on ne craigne pas servilement la punition du péché ; et, en attendant, par une pente toute naturelle, on perd insensiblement l'horreur du péché lui-même.

Cette déplorable situation des esprits se manifeste encore dans l'éducation des enfants. Il ne s'agit pas ici de la jeunesse appartenant aux basses classes et qui végète dans les abîmes de la terre ou dans les usines, mais de celle qui appartient à la classe moyenne et religieuse de l'Angleterre. L'hypothèse d'une mère et de son enfant établie plus haut n'est nullement une hypothèse : c'est la vie réelle, c'est la pratique de tous les jours. Comme dans la théorie luthérienne la punition n'est rien ou presque rien, les Evangéliques attendent parfois le moment où la grâce touchera l'enfant égaré. D'autres se contentent de prier pour lui dans le silence de l'oratoire, au lieu de prendre des mesures énergiques pour le corriger de ses mauvaises habitudes. Peu à peu les vices s'enracinent, se faire obéir devient impossible, et les malheurs domestiques se multiplient avec une effrayante rapidité. Il faudrait pouvoir soulever un coin du voile qui recouvre toutes ces haines secrètes, ces jalousies de frère à frère, de père à fils, de mère à fille, qui ont pour source presque

[1] The spectacle of this deserted and defendless sufferer, for exceeds that of Napoleon or even that of Regulus.... From delicacy I refrain from speaking of his death to those who are to reap its fruits.

[2] *Ward*, p. 234.

unique cette mauvaise éducation, et, en dernière analyse, la fausse doctrine de la justification par la foi. Que serait-ce encore si l'on pouvait apercevoir le terrible ravage que celle-ci opère dans de jeunes âmes fort droites, fort sincères, fort religieuses, mais qui reculent d'épouvante devant cette idée que la crainte de Dieu est un sentiment servile dont il faut s'affranchir au plus tôt?

Il est grand temps pour nous de prendre congé de la doctrine luthérienne sur cette matière et de ses conséquences pratiques; mais il était bon de sonder une des plaies douloureuses du protestantisme anglican, et peut-être la cause la plus réelle de tous les maux qui accablent le pays au dedans. Il ne sera pas moins utile de suivre M. Ward dans l'examen qu'il fait de tout le système anglican, en lui opposant sans cesse celui de Rome la catholique.

Le premier devoir d'une Eglise est de pourvoir à l'éducation religieuse des pauvres. Le pauvre a plus besoin de la religion que les autres hommes; or que fait l'anglicanisme pour lui?

« Nous commençons par lui mettre la Bible dans les mains. Eh bien, supposons, pour un instant, qu'il s'agisse d'enseigner à un enfant l'art du boulanger. Suivons la même méthode. On commencera par lui apprendre à lire, ensuite on lui fera connaître, avec toute la clarté possible, mais sans le mettre en face des objets, les meilleures règles pour faire un pain. Quand tout est fini, on le fera passer au pétrin, et on lui dira : *Allons, mon ami, à la besogne!* D'ici je vous vois rire à la seule idée de mon hypothèse. Eh bien, ce qui nous paraît le comble du ridicule quand il s'agit du plus simple des arts mécaniques, nous l'appliquons très-sérieusement, nous l'appliquons sans honte, à l'art le plus noble, le plus difficile, le plus important de tous, celui de vivre saintement. Nous nous imaginons, comme de vrais fous, que la profonde corruption de la nature humaine sera comprimée par la connaissance de quelques textes sacrés; nous nous imaginons que nous pourrons enseigner la religion à l'homme, sans lui donner, une à une, des *habitudes* religieuses; nous nous imaginons que l'homme peut apprendre à reconnaître les premières atteintes du péché, à fuir la tentation, à fixer sa pensée sur Dieu dans la prière, à se tenir sans cesse en sa présence, à ouvrir son cœur à l'Esprit-Saint par je ne sais quel instinct, quelle façon accidentelle, sans méthode, sans discipline spéciale. Au fond, en songeant que tel est notre idéal d'une éducation chrétienne, on n'est plus si étonné de voir une foule de personnes bien intentionnées et fort respectables se figurer qu'elles feraient le bien des pauvres en remplaçant, à certains égards, le Christianisme par des leçons de physique. Cependant, si jamais la pure lumière de l'Evangile brille de nouveau parmi nous, notre postérité ouvrira de grands yeux en voyant qu'au commencement du XIX[e] siècle il y avait deux grands partis en Angleterre : l'un cherchant à enseigner l'esprit d'abnégation et la vertu par la simple lecture de l'Ecriture sainte, par une intelligence toute charnelle du texte sacré, sauf à laisser ensuite l'esprit au milieu de ses embarras; l'autre voulant remplir cette lacune par des leçons de mécanique et d'astronomie; en voyant encore que le siècle auquel appartient ce dernier

parti s'appelle *éclairé*, que celui auquel appartient le premier s'appelle *pur et apostolique*, enfin que les deux partis et du siècle et de l'église regardaient avec un profond mépris le XIIIe siècle. Encore une fois, je le demande, est-ce que nos neveux ne rejetteront pas comme faux et mensongers les documents de notre temps? ou bien pourront-ils croire qu'il s'agit des mêmes Anglais, qui, en tout le reste, montrent une sagesse si pratique, si sûre d'elle-même, et qui, sur ce seul et unique objet, ont montré une ignorance si profonde, une si folle arrogance, une faiblesse d'esprit si misérable [1]?... »

« Mettez en face de notre système celui que j'ai à vous présenter. Un de mes amis entra un jour dans une école catholique du Lancashire, où il trouva une troupe d'enfants qu'on avait tout récemment ramassés dans la rue et qui ne savaient pas encore leur alphabet. Celui qui servait de guide à mon ami leur fit en sa présence les questions suivantes : « Combien y a-t-il de dieux? « Combien de personnes en Dieu? Où irez-vous si vous faites le bien, où, si « vous faites le mal? » A toutes ces questions les enfants firent des réponses convenables, et, quand ils parlaient du ciel, ils semblaient déjà avoir un sentiment profond du bonheur qui les y attendait. Alors le guide de mon ami lui apprit des choses fort curieuses. « Notre premier, notre plus grand effort, lui « dit-il, c'est de graver de toutes les façons ces premières vérités dans l'âme de « nos enfants, de manière à ce qu'ils les comprennent parfaitement avant de « passer outre. En attendant, ceux que vous voyez n'ont pas dépassé la lettre « F. Mais quand ces vérités ont pris racine dans le cœur, le maître aborde « d'autres vérités fondamentales. » Puis, à l'âge de sept ans arrive la confession, pratique qui donne à l'enfant une habitude de se dompter dont n'approche aucune autre institution, et qui établit en même temps, entre l'enfant et le prêtre, des rapports d'intimité, d'autorité, de tendresse, à nuls autres pareils [2]. »

Comme si ce tableau ne suffisait pas, M. Ward cite ensuite une longue lettre d'un prêtre catholique sur l'éducation religieuse des classes inférieures, et le voilà de s'extasier, de s'étonner devant cette prodigieuse sollicitude de l'Église romaine pour les déshérités du siècle. Si je citais avec plus de détails toutes ses observations, et j'ajouterai toutes ses admirations, nos lecteurs pourraient bien s'en fatiguer; car, grâce au Ciel, ce sont là choses communes et connues parmi nous. Quelquefois on dirait que nous nous plaignons de ce que Dieu nous a faits trop riches!

De l'enfant pauvre, l'auteur passe à l'homme pauvre, et montre également la déplorable négligence de l'anglicanisme à cet égard, l'immense supériorité du Catholicisme. Quand cette tâche est achevée, vient la question de l'éducation sacerdotale. Il faut voir avec quel plaisir M. Ward cite les règlements de nos séminaires jour par jour, heure par heure : il serait curieux même d'opposer les remarques d'un anglican (car il l'est tou-

[1] P. 311-312.
[2] P. 311-313.

jours, qu'on s'en souvienne) aux ignobles et récentes accusations de certains journaux.

Quelle énorme différence au sein de l'église anglicane! Où sont les établissements fondés pour élever les jeunes gens destinés au sacerdoce? Où trouver un système de vie spirituelle et ascétique? Tout ce que les individus acquièrent dans cette voie, ils le doivent à eux-mêmes ou plutôt à la grâce; mais à l'anglicanisme rien, absolument rien; celui-ci agirait plutôt dans un sens opposé. Aussi qui s'étonnerait de voir l'établissement légal rester impopulaire, n'obtenir aucune influence réelle? Qui s'étonnerait de trouver chez le pauvre une indifférence profonde pour une liturgie qui passe, pour ainsi dire, par-dessus sa tête et n'atteint jamais son cœur? Le latin du service romain ne lui serait guère moins inintelligible[1].

Cependant, le pauvre lui-même éprouve souvent le besoin d'atteindre à une vie plus parfaite, de suivre de plus près les pas du Sauveur. Au sein du Catholicisme il peut s'affilier à des ordres religieux, tout en restant dans le monde; il peut tourner ses regards vers certains modèles; il peut faire des retraites dans les monastères, avoir les conseils d'hommes profondément versés dans la science de Dieu. Quoi de semblable dans l'anglicanisme? Et que serait-ce s'il s'agissait des missions diocésaines? Quelle source continuelle de renouvellement, de piété, de conversions[2]!

« Quel douloureux contraste quand nous regardons nos pauvres à nous! Pourrions-nous même nous imaginer que la Mère de Dieu, que les saints apôtres, que la plupart des premiers chrétiens appartenaient à cette classe? Ne faudrait-il pas opérer une profonde révolution dans nos pensées pour nous habituer à considérer des manœuvres comme nos cohéritiers, à croire qu'ils peuvent méditer et surtout réaliser la loi divine tout aussi bien que nos plus raffinés et nos plus délicats? Ne serait-ce pas pour nous une idée ridicule que l'image d'un homme aux mains calleuses, aux vêtements souillés, à la parole vulgaire, qui se lamente de ce qu'il n'a pas rempli rigoureusement son devoir envers son maître; qui s'accuse d'avoir cédé à la colère, de sentir de l'aridité, de la répugnance à l'endroit de l'oraison mentale? Et néanmoins tournez vos regards vers l'Eglise catholique : n'est-ce pas l'histoire cent fois répétée de ses saints ou de ses enfants les plus fidèles[3]? »

Après les pauvres et les prêtres viennent les classes supérieures. Ici se présente le tableau de la nullité absolue de l'anglica-

[1] P. 320-322.
[2] P. 325-330.
[3] P. 333.

nisme. Il est le serviteur, au lieu d'être l'instructeur des grands. Point de théologie dogmatique, point de théologie ascétique, point de discipline morale. A plus forte raison, point de livres ascétiques, point d'examen de conscience, point de confession. Les écoles et les Universités sont plutôt établies sur un système païen que conformément à l'idée chrétienne. Ici encore se présente le contraste de ce qui se passe communément au sein du Catholicisme, avec de longues citations du Père Rodriguez, de saint François de Sales et un pompeux éloge des *Exercices spirituels* de saint Ignace. Enfin arrive le chapitre des remèdes, et ce n'est pas un des moins intéressants. On peut le regarder peut-être comme le projet de réforme que les puseyistes se proposent de suivre s'ils parviennent à conserver l'influence qu'ils ont obtenue pendant ces dernières années.

La première chose à faire serait de rejeter absolument la doctrine luthérienne de la justification par la foi seule, parce qu'elle atteint la vie chrétienne dans ses sources les plus cachées et les plus fécondes.

Il faudrait rétablir, secondement, les institutions monastiques autant que les circonstances le permettraient. Cependant, on ne se dissimule nullement l'extrême difficulté de cette œuvre, car les hommes manquent. Il est facile de dire : rétablissons les monastères, tant qu'il s'agit seulement de bâtir des maisons. Mais quelle profonde humilité, quelle abnégation, quelle soumission, quelle charité, quel dévouement ne faut-il pas pour former de pareilles associations! quels efforts pour atteindre ces vertus! quel abîme entre elles et notre orgueil de sectaires! Pourrons-nous le combler? La question semble aujourd'hui insoluble; en attendant qu'elle ne le soit plus, les personnes pieuses se réuniront pour vivre en commun sous une règle précise et un chef reconnu par elles. Voilà pour le moment, l'avenir dira et préparera le reste.

Troisièmement, en fait de dogmes, fréquenter les paroisses ou les chapelles où la doctrine prêchée s'éloigne moins qu'ailleurs de la vérité et sent moins l'hérésie. S'il est impossible de faire autrement, il vaut mieux rester chez soi et se contenter de réciter les offices de l'église anglicane. Le prêtre s'efforcera d'agir constamment sur son troupeau par la prédication, par la prière, par les visites à domicile, par des entretiens intimes.

Insensiblement il portera les fidèles à se confesser, « leur faisant sentir qu'aucune loi terrestre ne saurait le porter à violer le secret de la pénitence [1]. » Ici cependant il faudra procéder avec la plus grande circonspection.

Mais c'est surtout dans l'éducation de l'enfance que le prêtre agira avec la plus grande efficacité. Pour lui, la direction religieuse sera la grande affaire; il apprendra donc aux enfants bien plutôt à prier qu'à lire l'Ecriture sainte, à se corriger de leurs défauts plutôt qu'à répéter les passages qui prouvent la divinité de l'Esprit-Saint.

Quatrièmement, pour le peuple, on modifiera le service choral, de manière à lui permettre de s'y joindre. A cet égard, les églises catholiques du continent offriraient plus d'un modèle à suivre. Même observation pour les formulaires et les livres de prière destinés aux classes inférieures.

Quand il s'agit des classes supérieures la tâche est plus difficile, mais non inexécutable. A part quelques nuances particulières à chaque condition, le fond de la nature humaine est toujours le même. Il faudra donc appuyer sur la confession, sur la méditation journalière, et toujours prendre ses modèles de direction dans le sein de l'Eglise catholique. Toutefois, la misère spirituelle de l'anglicanisme rend cette partie de la réforme extrêmement épineuse; car où trouver des hommes accoutumés à se diriger eux-mêmes, bien moins encore à conduire les autres? Quel supplice, par exemple, pour une conscience timorée de se trouver exposée aux grossières erreurs d'un prêtre fort entiché du pouvoir des clefs, mais fort ignorant de la vie spirituelle!

Cinquièmement, le sacerdoce anglican fera les plus grands efforts pour arriver à la possession d'une théologie morale et ascétique qui soit en harmonie avec les vrais besoins du pays. Ici encore il faudra avoir recours aux enseignements et à la pratique de l'Eglise romaine. On en peut dire autant de l'examen particulier, de l'oraison mentale dirigée surtout vers la vie du Sauveur.

En outre, il serait urgent d'avoir quelque chose de semblable aux séminaires catholiques et à leur système d'éducation cléricale pour les aspirants au sacerdoce. Des conseils pour les

[1] P. 437-439.

cours de théologie, pour les études historiques, terminent ce plan de réforme proposé par M. Ward pour l'église anglicane.

Après avoir lu les passages qui précèdent, bien des lecteurs seront prêts à s'écrier : Mais cet homme est catholique, mais les puseyistes sont catholiques ! En même temps ils auront cependant remarqué que l'auteur ne parle jamais d'une réunion réelle entre l'anglicanisme et le Catholicisme ; son langage présuppose toujours leur existence simultanée et indépendante. Avant de présenter nos propres observations sur ce sujet, qu'on me permette une dernière citation, et peut-être la plus importante de toutes.

« Les réflexions que je viens de faire en font naître une autre qu'il serait mal de supprimer. Quand je cherche un guide de ce côté où mes regards se portent toujours pour y trouver la sagesse spirituelle, c'est-à-dire l'Église de Rome, on est péniblement affecté de voir que, sous le point de vue scientifique, elle n'offre pas de modèle à suivre. Quelle qu'en soit la cause, il serait impossible de se dissimuler que, dans les devoirs secondaires d'une Église, dans les devoirs intellectuels et politiques, Rome a pris, depuis trois siècles, une position tout à fait différente de celle qu'elle avait au moyen âge. C'est précisément ce fait qui porte les hommes ignorants des vrais devoirs d'une Église à considérer celle-ci comme décrépite et usée. Assurément nous reconnaîtrons tous avec douleur que les dons surabondants dont nous parlons ne sont pas indispensables à une Eglise, mais ils sont au moins fort utiles à la propagation de l'Évangile et dignes d'être recherchés par tous les chrétiens vraiment catholiques. Quant aux devoirs politiques, quelqu'un oserait-il dire que Rome s'efforce aujourd'hui de faire pénétrer le Christianisme dans la politique de l'Europe? Proteste-t-elle contre les guerres injustes? Protége-t-elle les sujets contre l'oppression des tyrans? Pour ce qui est des devoirs intellectuels, un de mes amis a pris la peine de faire un petit tableau des points les plus importants où elle offre des vides effrayants.

« I. — Il n'y a eu, dans son sein, aucune tentative pour montrer dans le passé l'influence du Christianisme sur l'état moral et social du monde.

« II. — Elle a négligé l'étude de l'exégèse et de l'histoire, en sorte que le sens réel du texte sacré, puis les points de ressemblance et les différences entre l'Écriture sainte et les historiens profanes, se trouvent seulement dans des auteurs étrangers à l'Église.

« III. — Rien n'a été fait pour indiquer quelle était l'utilité réelle des auteurs classiques.

« IV. — Rien n'a été fait pour désigner les remèdes qu'exigent les grands maux qui ont désolé la société pendant les trois derniers siècles.

« V. — On n'a point répondu aux attaques puisées dans la mythologie contre l'herméneutique sacrée.

« D'un autre côté, dans les deux principaux devoirs d'une Eglise, la conservation de la discipline morale et d'une foi orthodoxe, jamais l'Eglise romaine n'a brillé d'un éclat aussi vif que depuis la Réforme. Tout le système qui se lie aux *Exercices spirituels* de saint Ignace est une preuve irréfragable de la sollicitude qu'elle a montrée pour la première, tandis que les grands noms de Petau, de Suarez, de Vasquez et d'une foule d'autres, sont une preuve vivante du soin jaloux avec lequel elle a sauvegardé sa foi.

« Dans tout ce qui précède, je crois avoir rempli mes engagements; pour tout

ce qui ne concerne pas directement le dogme, j'ai évité les questions qui sont un objet de discussion pour nos *high-churchmen* de différentes nuances. Pourquoi ne nous réunirions-nous pas tous pour opérer le bien et laisser de côté ces questions, nous bornant à agir d'après les points sur lesquels nous nous entendons? Si l'on accorde que les objets que j'ai en vue et dont je désire l'accomplissement ne tendent pas immédiatement à nous rendre romains, *je crois pouvoir affirmer que pas un seul membre de notre église n'a l'idée d'un pareil rapprochement*. Quant à des négociations avec Rome, ce sont des bruits sans aucun fondement. Assurément, si les partisans de la haute église se hâtent peu d'entrer dans des voies de réforme, qui s'accordent cependant avec leurs propres principes, parce que ces voies pourraient nous conduire à une réunion, alors je dirai qu'ils nous confirment précisément dans notre plus grave erreur, à savoir, que leurs principes consciencieusement appliqués doivent conduire vers Rome. Or, si ces principes de la haute église ont quelque chose de substantiel et de distinct, pourquoi craindrait-on de les mettre en pratique? Si, au contraire, ils n'ont rien de substantiel, qu'y aurait-il de pénible à s'en assurer par cette épreuve? Pour moi, je croirais manquer à la loyauté si je ne proclamais tout haut ma profonde conviction, que, si nous suivions la ligne de conduite que j'ai indiquée dans cet ouvrage, le Ciel nous apprendrait à reconnaître et à apprécier les marques évidentes de la sagesse et de l'autorité divine dans l'Église romaine; nous gémirions jusqu'au fond du cœur d'avoir commis un grand péché en abandonnant sa communion; enfin, nous demanderions humblement à ses pieds et notre pardon et notre retour dans son sein[1]. »

Si j'ai réussi à reproduire fidèlement, consciencieusement, la substance de l'*Idéal d'une Eglise chrétienne*, le lecteur doit concevoir, ce me semble, l'impression qu'il a faite en Angleterre. Ainsi se trouvent justifiées les paroles que nous écrivions en commençant cet article. On ne s'attaque pas avec impunité à l'orgueil; l'humilité seule se plaît à venir se jeter à genoux pour *demander pardon et le retour dans le sein d'une mère abandonnée*. Quand un membre de l'église anglicane l'examine sous toutes ses faces, la soumet au scalpel de l'analyse, soulève les bords de toutes ses plaies cachées sous un puritanisme de convention, et ensuite place sous ses propres yeux le tableau hideux de cette dissection morale, qui s'étonnerait que l'église ait reculé d'épouvante? que la colère se soit emparée d'elle, et qu'elle ait porté des coups injustes au malheureux révélateur? Cependant, à tout prendre, et malgré les étonnantes paroles que l'on vient de lire, M. Ward est un zélé partisan de l'établissement légal.

[1] For my own part, I think it would not be right to conceal, indeed I am anxious openly to express, my own most firm and undoubting conviction, that were we, as a church, to pursue such a line of conduct as has been here sketched, in proportion as we did so, we should be taught from above to discern and appreciate the plain marks of divine wisdom and authority in the Roman Church, to repent in sorrow and bitterness of heart our great sin in deserting her communion, and to sue humbly at her feet for pardon and restoration. P. 470-473.

Il consacre un chapitre entier à prouver qu'il l'aime de tout son cœur : *qui bene amat...* Peut-être aurait-il fallu des démonstrations moins longuement déduites, mais assurément ce n'est pas nous qui chicanerons l'auteur sur la portée réelle de son livre. Il a une importance très-grande ; il a eu le pouvoir de remuer profondément les esprits, de faire accourir l'élite de l'Angleterre à la défense de la forteresse si vivement attaquée ; il a jeté l'alarme dans le camp ; enfin on peut bien lui attribuer en partie cette réaction ardente du protestantisme contre le puseyisme qui s'est manifestée dans la question du *surplis et de l'offerte*. Dans cette grande joute qui s'est passée entre les soldats de la même armée, on a vu sur la brèche les Gladstone, les Oakeley, les Pusey, sans compter une foule de combattants moins illustres.

Voilà pour les faits patents, publics ; mais combien y en a-t-il d'autres cachés mystérieusement dans les profondeurs des âmes ! Sur combien de cœurs ces paroles : *Il faut venir demander humblement à ses pieds et notre pardon et notre retour dans son sein*, ne sont-elles pas venues tomber comme les gouttes d'une rosée rafraîchissante ! Combien d'autres auront été ébranlés par ces vives peintures des maux trop réels qu'engendre la doctrine de la justification luthérienne !

Quant au mérite littéraire de M. Ward, nous aurions voulu souvent quelque chose de plus serré, de plus nerveux, de plus ramassé. Le lecteur se noie dans une série de digressions qui font perdre de vue le sujet principal. Il a fallu que ce sujet lui-même eût un intérêt bien réel pour nous permettre de passer par dessus des longueurs où le dialecticien se perd dans des subtilités sans grande importance ; il y avait peut-être quelque chose d'analogue à la *Symbolique* de Mœhler à faire pour l'anglicanisme. Le maître, il est vrai, avait passé par là, et ce maître était catholique, ce qui est bien un petit avantage. D'un autre côté on ne peut s'empêcher de sourire parfois de l'ignorance de M. Ward, quand il s'agit de nos doctrines et de notre culte. Il y a dans son livre de bien singulières accusations, et je n'en voudrais pour preuve que les quatre ou cinq chefs accumulés par son *ami*, et que j'ai cités textuellement. L'*ami* et l'auteur lui-même n'ont-ils pas lu l'histoire des temps modernes ? ne connaissent-ils que par ouï-dire les travaux théo-

logiques du XVIe et du XVIIe siècle, et ces autres guère moins importants faits sur les classiques? D'un autre côté, ignorent-ils les incroyables efforts des souverains pour anéantir, écraser l'influence religieuse sur la société? On aurait dit que les rois avaient peur que Dieu ne vît leurs œuvres de trop près, et au fait ils avaient raison.

Il y a trop de choses précieuses dans l'ouvrage que nous venons d'analyser pour nous arrêter à ces détails secondaires. C'est un monde nouveau qui s'ouvre aux regards des catholiques; c'est l'apologie complète de l'Eglise dans une bouche que nous n'osons encore appeler amie, sans pouvoir toutefois l'appeler *ni* ennemie, *ni* indifférente. C'est une vive et sainte appréciation des blessures que le protestantisme a faites à l'Angleterre. Quoi encore? c'est presque la prosternation aux genoux de la mère abandonnée; toutefois jusqu'à ce jour les genoux n'ont pas plié... Notre devoir à nous est de nous arrêter à ce point, car il appartient à Dieu seul d'achever ce que lui seul a sans doute inspiré.

Le lecteur connaît maintenant les pièces du procès; nous le conduirons bientôt au tribunal d'Oxford.

C.-F. AUDLEY.

ALEXANDRIE.

L'on a dit que, dans la fondation d'Alexandrie, Alexandre n'eut qu'un but politique. Je ne sais jusqu'à quel point une opinion aussi exclusive peut être vraie; car il n'est pas invraisemblable que dans l'esprit du disciple d'Aristote une plus haute pensée n'y fût associée. Quand Alexandre se plaignait à son maître de ce que celui-ci avait livré au public sa doctrine ésotérique, il montrait qu'il n'était pas moins jaloux de s'élever au-dessus des hommes par la science que par les armes; quand il corrigeait de sa propre main un exemplaire de l'*Iliade*, le célèbre exemplaire de la cassette, et qu'il se faisait suivre par le philosophe Callisthène et par les sages de l'Inde, il montrait qu'il n'avait pas seulement soif de gloire et de conquêtes, mais aussi de domination intellectuelle. Si nous devions écrire la vie du Macédonien, nous ne serions pas en peine de prouver que la pensée d'établir un centre nouveau pour le monde, peut-être même une Académie gréco-asiatique, ne fut pas étrangère à la fondation d'Alexandrie. Qu'il nous suffise de rappeler ici que les préceptes d'Aristote devaient continuellement retentir à ses oreilles; que les graves et sublimes instructions que le philosophe avait versées dans sa jeune âme devaient s'y être trop profondément gravées pour qu'elles ne se présentassent pas à son esprit dans tous les moments les plus décisifs. Quoi qu'il en soit, c'est bien dans la fondation d'Alexandrie plus que dans ses triomphes que se révèle le génie de cet homme devant qui *la terre se taisait*.

Pourquoi ne choisit il pas Ecbatane ou Persépolis, ces anciennes métropoles de la Perse, pour siége de l'empire qu'il rêvait? Pourquoi n'éleva-t-il pas une ville sur les rivages de l'Asie-Mineure, au milieu des populations grecques, en face de ses Etats héréditaires? Ce serait une très-courte vue de croire qu'il bâtit Alexandrie parce qu'il y fut engagé par la seule beauté du lieu, et qu'il l'appela de son nom pour la rendre éternelle. Le lieu est en quelque sorte prescrit par la grande pensée que nous lui supposons; et, quant au nom, il y fut invité par l'exemple de ses prédécesseurs, ou plutôt par la force des choses; car toute nouvelle institution doit avoir un nom, et celle dont il s'agit se nommait elle-même.

La Grèce était déchue de son ancienne splendeur; Thèbes détruite; Athènes déchirée par les factions, par l'ambition et les basses rivalités des démagogues. Les mœurs austères de Sparte s'étaient relâchées, et les traditions vieillies de Lycurgue touchaient à leur fin. La liberté, qui avait trouvé ses premiers autels et ses plus vaillants défenseurs en Grèce, y était maintenant devenue un vain nom, qui n'inspirait plus aux Grecs ces sentiments d'héroïque patriotisme, comme autrefois à leurs ancêtres, Salamine et les Thermopyles. Les Etats ne se soutenaient plus par la valeur et par les armes, mais seulement par la ruse ou par des traités dans lesquels les rois de Macédoine leur imposaient les conditions les plus humiliantes. C'étaient là des signes d'infaillible décadence.

D'un autre côté, les populations de l'Asie étaient amollies et dégradées par le luxe et par une longue servitude, et le royaume des Perses, composé d'éléments si divers et si hétérogènes, venait de se dissoudre.

C'était donc une époque immense, une de ces époques de fin et de renouvellement où le monde a besoin de se retremper dans un élément inconnu. Un esprit aussi démesuré que celui d'Alexandre pouvait-il se méprendre sur l'état des choses, sur le rôle hors de toute proportion qui lui était réservé? Non: il pressentit qu'après avoir été conquérant il devait être législateur d'un avenir lointain. L'on pourra se faire une idée de l'œuvre qui pesait sur lui, si l'on songe que, dominateur de deux peuples également corrompus et dégénérés, ayant un caractère, des mœurs et des institutions les plus opposés, c'est avec

de tels matériaux qu'il avait à recomposer un nouvel univers.

Nous savons, à présent, pourquoi Dieu laissa tomber de ses mains un génie de l'Orient sur les rochers de la Macédoine ; il y a, dans l'humanité, des instants où la prescience divine se manifeste avec évidence.

C'est pour répondre à ces hautes exigences que fut fondée Alexandrie. Fondre l'Occident dans l'Orient, les rajeunir tous les deux en les retrempant l'un dans l'autre, et faire sortir de cette fusion une forte unité politique et intellectuelle, telle est la prévision instinctive qui a présidé à la fondation de cette ville. Si elle ne put complétement s'accomplir, il faut en accuser la mort prématurée qui enleva le héros au milieu de ses triomphes, et l'empêcha de mettre à exécution ses vastes desseins. Mais ce qui est indubitable, c'est qu'Alexandrie demeura telle qu'Alexandre l'avait fondée, c'est-à-dire que ses successeurs ne firent qu'interpréter et réaliser sa pensée.

Toutefois, il faut bien le remarquer encore, cette prévision instinctive, que nous venons de signaler, s'arrêtait à une institution humaine ; et la Providence voulait aller au delà.

L'éclectisme alexandrin remonte jusqu'à Alexandre et s'élève, pour ainsi dire, avec la ville elle-même, car c'est lui qui la peupla de Grecs, d'Asiatiques et de Juifs, et qui fit ériger des temples pour tous les peuples et pour tous les cultes. L'histoire d'un peuple se résume, en quelque sorte, dans l'histoire de son fondateur : le fondateur pose, à son insu, le principe qui est la raison d'être de ce peuple ; car tout fondateur a une mission providentielle. Alors il ne reste à ses successeurs qu'à comprendre et à développer ce principe, à s'identifier, pour ainsi dire, avec lui. Lorsque ceux-ci s'en écartent, ou qu'ils en veulent substituer un autre, eux et leur peuple doivent nécessairement périr. Voilà pourquoi la chute d'un principe amène la chute d'un peuple ou d'une dynastie.

Il nous est aisé maintenant de voir pourquoi ni les anciennes métropoles de la Perse, ni aucune des villes de la Grèce asiatique et européenne ne pouvaient servir aux projets d'Alexandre.

Un nouvel ordre de choses a besoin d'un signe nouveau qui le représente ; il a besoin d'un centre où la pensée du fondateur puisse prendre racine et se développer à l'aise, sans que de vieilles mœurs et d'anciennes institutions viennent l'entraver, et où

les parties diverses et hétérogènes du jeune établissement puissent ainsi se fondre et s'harmoniser.

Si la mort empêcha Alexandre de réaliser ses vastes projets, en ce qui concerne l'agrandissement de son empire et la fondation d'une unité politique, Alexandrie n'en remplit pas moins une partie du but qu'il s'était proposé ; celle qui lui était affectée dans les conseils d'en haut. Et ici nous ne voulons pas insister sur l'opinion que nous avons émise précédemment, à savoir : qu'il était dans les vues d'Alexandre de faire de cette ville un centre d'activité à la fois politique et intellectuelle. Mais en voyant la marche suivie par ses trois premiers successeurs, tous les trois guerriers illustres et en même temps zélés protecteurs de la science, ne dirons-nous pas que ceux-ci avaient hérité avec le trône de la pensée du grand conquérant? Quoi qu'il en soit, il est indubitable que le but politique de l'expédition d'Alexandre manqua complétement. Son empire passa avec lui, et ses généraux, en se le partageant, ne firent que rétablir les anciennes satrapies, avec la seule différence que les nouveaux gouverneurs jouissaient d'un pouvoir absolu. Ainsi, sous le rapport politique, ses conquêtes n'eurent d'autre résultat que de briser l'unité de l'empire persan et d'aplanir la route de l'Asie aux Romains. Une question que Tite-Live aurait dû traiter, et qui aurait présenté autant d'intérêt que celle de savoir si Alexandre serait sorti vainqueur de la guerre qu'il s'apprêtait à porter aux Romains, c'est de savoir si, sans l'expédition d'Alexandre, la conquête de l'Asie eût été accessible aux Romains. Après cette époque, Rome et Alexandrie sont les deux villes où s'agitent les faits les plus importants de l'histoire ancienne : Rome, centre d'activité politique ; Alexandrie, centre d'activité intellectuelle ; les deux pôles de l'humanité. Ainsi la gloire d'Alexandre ne survécut, pour ainsi dire, que dans cette ville et dans le développement qu'y prirent la science et la civilisation. Par la fondation d'Alexandrie, et par la direction qu'elle lui imprima, la Grèce demeura fidèle à son génie et à ses traditions. Et en effet, sa mission, ce n'était pas la domination des peuples par les armes et la violence, mais par le noble ascendant de la pensée et de l'art. L'expédition d'Alexandre est le plus beau dénoûment d'un drame admirable que nous voyons se déployer comme dans une sphère merveil-

leuse qui échappe presque aux réalités de l'histoire. La Grèce, c'est le lieu de l'apothéose de l'homme terrestre; des horizons plus resplendissants allaient s'ouvrir.

Quel rôle a joué l'école d'Alexandrie dans le mouvement de la raison humaine? Quel était l'état du monde à l'époque où elle parut? Telle est la question qu'il serait opportun de traiter. L'expédition d'Alexandre est, comme nous le disions tout à l'heure, la conclusion la plus brillante et la plus poétique de l'histoire de la Grèce. Homère, Platon, Aristote, Alexandre; voilà, pour ainsi dire, toute la Grèce. Age de la poésie et de la spontanéité; âge de la réflexion. Je ne sais cependant si cette distinction peut rigoureusement s'appliquer à la Grèce; car Platon est un aussi grand poëte qu'Homère, et la vie d'Alexandre est, en quelque sorte, une épopée. Ce n'est donc qu'en considération d'Aristote qu'on peut admettre cette distinction.

L'apparition de ces trois grands hommes marque la dernière manifestation du génie créateur et original de la Grèce européenne. Depuis ce temps elle cesse de figurer dans la sphère politique ainsi que dans la sphère intellectuelle. Ce qui lui reste de vie, elle l'épuise en des discordes intestines qui hâtent son dépérissement, et elle ne nous offre désormais que la chute de Sparte et son asservissement à un pouvoir despotique, les brigandages des Etoliens, et les derniers efforts de l'héroïque, mais impuissante nation des Achéens, pour sauver l'indépendance de la Grèce et la rendre à son antique splendeur. Arraché du sol natal, qu'il avait fécondé et enrichi de si admirables productions, et transplanté sur une terre étrangère, le génie grec dut nécessairement se ressentir de l'influence d'un autre climat, d'autres mœurs, d'autres traditions. Nous laissons pour le moment le soin de signaler le nouvel élément qui s'introduisit dans la littérature grecque. Au reste, nous venons de le dire, la Grèce avait alors son histoire. Elle avait épuisé les deux expressions de la parole humaine : la poésie et la philosophie. Ainsi, soit que l'expédition d'Alexandre n'eût pas eu lieu et que les Grecs n'eussent pas déplacé l'un des pôles de l'antagonisme, soit qu'ils eussent été transportés dans une autre contrée quelconque, la part qui lui restait, c'était nécessairement celle de la critique. Le pays que les Grecs choisissaient pour leur nouvelle patrie n'offrait pas lui-même un sol vierge et les

traditions jeunes et fécondes des âges primitifs, mais un sol profondément labouré par la charrue des siècles, usé par une longue vie, et où jadis les Grecs eux-mêmes étaient venus puiser leurs premières inspirations. En s'établissant donc en Orient, la Grèce ne faisait que rentrer, après un long pèlerinage, dans les foyers de ses aïeux, et elle y rentrait riche de choses admirables, assise sur le char de triomphe, entourée d'une immortelle gloire. Pénétrer dans les vieux sanctuaires de l'Egypte, visiter les lieux de ses ancêtres, en étudier les anciennes doctrines et les mystérieuses traditions, voilà l'œuvre qui lui restait à accomplir. Qu'Homère soit un individu ou une poésie, toujours est-il incontestable qu'il faut rechercher en Orient la source des poésies homériques. Nous savons qu'à l'époque où il vécut les Ioniens étaient en commerce avec la Phénicie et l'Egypte, ces deux foyers des sciences religieuses; et il ne faut pas oublier la tradition qui nous présente Homère puisant à sa source même le savoir égyptien. Les voyages de Platon en Egypte et ses entretiens avec les dépositaires de la science nous sont aussi connus. Il est important de remarquer à cet égard que le canon homérique et la philosophie platonicienne reçoivent, le premier, sa forme définitive, la seconde, ses derniers développements, en Egypte.

Des ouvrages de Platon il nous est heureusement parvenu le texte dans toute sa pureté et dans toute son intégrité; mais, quant à Homère, nous ne le possédons que mutilé et défiguré, tel que nous l'ont transmis les Alexandrins. Le travail des grammairiens d'Alexandrie sur Homère est à notre avis la profanation la plus déplorable du chef-d'œuvre de la poésie ancienne, et Timon l'avait bien compris lorsqu'il disait que le manuscrit le plus correct d'Homère était celui qui n'avait pas été corrigé. Un traducteur et commentateur italien d'Homère, M. Cesarotti, a, dans ces derniers temps, renouvelé les profanations des Alexandrins. Il est vrai qu'avant l'époque alexandrine, chez différents peuples, on avait déjà mis la main à la correction des poëmes d'Homère. Mais en général les corrections ne portaient que sur l'accentuation et sur l'ordonnance du poëme; jamais on n'osa changer la phrase et le fond de la pensée. Les Alexandrins ne s'en tinrent pas là : forme et pensée, ils altérèrent tout; partout ils portèrent une main dévastatrice.

Au lieu de tâcher de comprendre Homère et d'en ordonner les diverses parties, ils l'obligèrent à adopter leur langage, et à se prêter aux goûts et aux mœurs de leur époque.

Les hommes les plus remarquables de la Grèce crurent devoir consacrer leurs travaux soit à l'ordonnance, soit à la correction des poésies homériques. Un seul nom que nous ne voyons pas paraître parmi les nombreux correcteurs d'Homère, c'est celui de Platon. Ceci est un fait digne d'être remarqué. Platon étudia plus que tout autre les poésies d'Homère, et plus que tout autre il put en sentir les beautés et en relever les défauts. Le texte dans lequel il les lut, ce fut indubitablement celui de Pisistrate, c'est-à-dire celui qui les contenait dans leur expression la plus primitive, la plus spontanée. Car on peut bien fixer à Aristote l'époque où les poëmes d'Homère commencèrent à subir des altérations du moins essentielles ; les corrections qui y avaient été faites avant lui par le poëte Antiphon, de Colophon, et par Hippias, de Thase, se limitant, quant à celles du premier, à l'accentuation, quant à celles du second, au changement de quelques verbes.

Or, comment Platon aurait-il pu se dispenser, sinon de donner une édition plus correcte, du moins d'en signaler la nécessité? Comment, lui qui invoque à chaque instant Homère, et comme poëte et comme philosophe, n'aurait-il pas noté une seule fois dans ses ouvrages, et notamment dans l'*Ion*, le désordre et les disconvenances qui se seraient glissés dans la première recension? C'est que, grand poëte lui-même, il s'élevait, pour contempler les beautés des poésies homériques, dans une région où la courte vue et l'intelligence pusillanime des grammairiens ne pouvaient atteindre. Il voyait que les œuvres de l'homme cachent souvent, comme les œuvres de Dieu, au-dessous d'un désordre apparent, un ordre admirable; que cette poésie primitive, fille de l'inspiration, éclose de la pensée humaine comme la fleur de la semence, ne pouvait être encadrée dans des proportions artificielles; mais que, semblable à la parole de la pythonisse, elle devait être bondissante et brusque dans ses transitions; hardie, impropre dans son langage; et ne prendre pour guide que l'enthousiasme, pour règle que ses inspirations rapides, inégales, incohérentes, mais sublimes, mais vraies.

Ne doit-on pas se sentir une vive indignation quand on voit

un obscur grammairien venir jeter à travers des beautés inimitables une poésie factice, des vers dont il a disséqué chaque mot, chaque syllabe, et cela pour ménager des transitions trop brusques, ou bien, comme ils disaient, pour défendre Homère des attaques qu'on portait contre lui? Comme si, pour défendre un poëte, il était permis de le défigurer et de lui faire dire ce qu'il n'a jamais voulu dire. Que seraient devenues les poésies orientales, les poésies bibliques, entre les mains des Alexandrins, elles dont le mérite consiste principalement dans ce désordre apparent et dans l'absence de tout arrangement artificiel?

Ce silence de Platon, qui sanctionne la leçon originelle des poésies homériques telles que, de la bouche des rapsodes, elles avaient été déposées dans la recension de Pisistrate, est en même temps la protestation la plus éclatante contre les travaux des Alexandrins, et témoigne en faveur de la réponse du cynique Timon. Quoi qu'il en soit, c'est un fait irrécusable que nous ne possédons pas le véritable Homère, ou, si l'on veut, qu'il nous est impossible de discerner dans les poésies homériques ce qu'il y a du véritable Homère et de l'Homère supposé, et, qui plus est encore, de porter aucun jugement sur l'épopée grecque, type de toutes les épopées postérieures, de savoir si elle est l'œuvre de la spontanéité, de la tradition, ou bien de l'art. Soit donc qu'on adopte les principes de l'école esthétique ou bien les principes de l'école historique, le travail des Alexandrins sur Homère est à blâmer hautement. Je ne sais si, sans la découverte de l'imprimerie, le Dante n'aurait pas subi le même sort. Mais ici nous voudrions que l'on ne se méprît pas sur notre opinion.

Nous n'accusons pas ceux qui se bornèrent à ordonner les diverses parties des poëmes homériques, mais les correcteurs; car le travail des premiers était légitime et nécessaire, et ils ne firent que compléter l'œuvre de Pisistrate. Mais dès que l'on vit qu'il y avait des lacunes que l'on ne pouvait pas combler, et que par conséquent il était impossible de former un tout complet avec ce qui restait des chants homériques, il fallait s'arrêter là et nous transmettre ces poésies telles que la poésie ou les poëtes les avaient faites. Ici se présente cette question : pourquoi les poëmes d'Homère reçurent-ils leur forme définitive à Alexandrie et non en Grèce? Nous l'avons déjà noté. La distance qui

sépare Platon d'Aristote, encore que très-rapprochée dans l'ordre des temps, est immense dans l'ordre des idées. Avec Platon finit l'âge poétique et créateur de la Grèce. Avec Aristote commence l'âge critique. Aussi nous apparaît-il en tête de la liste des correcteurs d'Homère. Le lieu est par conséquent tout à fait étranger à la nouvelle direction que prirent les esprits.

Si, par l'expédition d'Alexandre, l'Egypte n'eût pas été faite le centre que nous avons signalé, les poésies d'Homère n'en auraient pas moins subi le même sort en Grèce. Dès que le canon homérique fut irrévocablement fixé par l'édition d'Aristarque, les Alexandrins se livrèrent à un autre genre de recherches sur Homère. Après avoir étudié et fixé la lettre, ils cherchèrent à en pénétrer l'esprit.

L'on pourrait comparer les divers travaux des Alexandrins sur Homère aux travaux exégétiques des Allemands, si ce n'est que l'exégèse allemande se fait dans une vue purement idéale, et dans un sens inverse de celle des Alexandrins; car ceux-ci allaient de la lettre à l'esprit, tandis que les Allemands vont de l'esprit à la lettre. Maintenant ce système semble avoir touché à ses dernières conséquences, en les exagérant. L'idée a fini par absorber le symbole, et anéantir la réalité historique. Les premiers temps de l'école alexandrine furent presque exclusivement consacrés à la rédaction et à l'exégèse du canon homérique. N'ayant pas à nous occuper des importantes découvertes dont cette école a enrichi les sciences exactes et les sciences naturelles et médicales, nous franchissons les temps qui la séparent du Christianisme.

. . . .

(Il paraît, en ce moment, plusieurs ouvrages importants sur l'école d'Alexandrie; l'étude que nous nous proposons d'en faire, plus tard, complétera cette vue sur Alexandrie.)

BALLANCHE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

FAIT AU COLLÉGE DE FRANCE

PAR M. MICHEL CHEVALIER. — 2e ANNÉE (1842-1843).

ORGANISATION DU TRAVAIL.

— CHEMINS DE FER. — TRAVAUX DE L'ARMÉE. —

MORALISATION DU TRAVAIL.

Lorsqu'une idée nouvelle vient au monde, on s'empresse de la nommer, et d'ordinaire on la nomme mal. Si elle a quelque importance réelle, on l'exagère ; c'est un Messie qui doit tout résoudre et tout accomplir. A l'époque des préoccupations politiques, la liberté, l'égalité, la souveraineté du peuple se présentaient comme d'infaillibles moyens de bonheur social ; aujourd'hui, siècle d'industrie, harassé d'autres maux et leurré d'autres espérances, c'est l'organisation du travail qu'on nous vante comme le mot définitif, comme l'oracle moderne qui doit renouveler la face de la terre. Navigateur infatigable sur une mer infinie, l'esprit humain n'a pas plus tôt aperçu au loin quelques lignes à peine dessinées d'un rivage, quelques sommets incertains qu'on peut à peine encore distinguer des nues, qu'il s'exalte, comme au XVe siècle les chercheurs de nouveaux mondes, et qu'il proclame d'avance l'Eldorado, les contrés Argentines, le Port de la Richesse ou la baie du Salut. Que de déceptions dans ces ardentes recherches ! Déceptions nécessaires peut-être, car l'homme se remuerait peu s'il prévoyait la réalité toute simple et toute nue, et s'il ne portait pas en soi l'imagination, cet œil intérieur et malade qui lui montre sans cesse, pour le

faire marcher, des palais enchantés dans les plus obscures profondeurs de l'avenir.

On demande l'organisation du travail, comme si le travail n'était pas organisé plus ou moins parfaitement, par cela seul qu'il existe, qu'il se divise en spécialités, qu'il s'échange, qu'il a ses signes représentatifs, ses instruments de transport, sa législation. L'expression est donc trop absolue, et l'absolu est dangereux dans tout ce qui tient aux rapports des hommes entre eux, rapports flexibles et variables à l'infini. Descartes s'efforçait de douter de tout, mais c'était du moins pour chercher à constater plus sûrement ce qui est. Ici on va plus loin, on nie ce qui est pour essayer ce qui ne peut être. Après avoir fait table rase, après avoir crié que tout est anarchie dans la constitution actuelle du travail, on se croit dispensé de tenir compte de cette organisation naturelle, fondamentale, qui se fait d'elle-même, qui dérive de la nature des choses, et qui se trouve, plus ou moins développée, partout où il y a des hommes. De là les plans d'organisations artificielles, où l'homme est pris à rebours, et où ses passions, en dépit de la sagesse de tous les temps, sont sanctifiées comme des principes d'harmonie et d'unité. Une fois lancée hors des réalités, l'utopie ne connaît plus de limites ; après avoir refait l'homme, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne refasse pas le globe et même tout le système planétaire, et elle n'y a pas manqué. Il y a une logique dans la déraison même ; il suffit de poser un faux principe et de le suivre jusqu'au bout. Il y a donc une foule d'erreurs dans ces deux mots : organisation du travail. De même que la science médicale ne se propose point d'organiser l'homme malade, mais de guérir ses plaies, d'affermir ses sens, d'activer sa vie, ainsi la science économique n'a point pour but d'organiser le travail, qui a bien su trouver à lui seul et réaliser ses rapports essentiels, mais d'en régulariser l'action, d'en alimenter les agents, de prévenir les chocs, les collisions, d'y introduire la justice, la bonne foi, la mesure, la rétribution équitable. Pour tout cela, il n'est pas plus nécessaire d'inventer une nouvelle organisation du travail qu'il n'était sage à ces filles de la mythologie de tuer leur vieux père pour lui rendre la jeunesse. Dieu nous préserve des sorcelleries de Médée et des remèdes héroïques de l'Utopie !

Une preuve que ce mot d'organisation du travail est malheureusement choisi, c'est qu'il embarrasse tous ceux qui en usent. Ils ne savent qu'en faire ; ils le traînent comme une chaîne immense dont ils ne voient pas le bout. Qui jamais a défini parfaitement cette organisation générale du travail ? Qui l'a montrée possible sans un bouleversement universel ? On parle bien de nouvelles applications du crédit public, de solidarité entre les travailleurs, de prérogatives énergiques à remettre aux mains du pouvoir ; ce qu'on peut entrevoir là-dessous,

c'est quelque chose comme un despotisme universel, qui distribuerait, selon les règles qu'il se serait faites à lui-même, les capitaux ou instruments de travail à ceux qu'il jugerait le plus capables de s'en servir; mais la transition pour arriver là ne serait-ce point un abîme? Et, en supposant l'abîme franchi, où sera la garantie contre cette puissance inouïe? Confisquera-t-on toute liberté humaine après l'avoir exaltée pendant cent ans jusqu'à l'excès? Quand on aura précisé toutes ces formules vagues, quand on aura comblé toutes ces lacunes ou fait parler ces réticences, quand enfin on aura cherché à se comprendre et dit franchement ce qu'on veut, on verra bien que ce texte est vain ou ne peut conclure qu'à la ruine générale; qu'il n'y a point lieu d'organiser le travail, mais de le moraliser, et que les principes de justice et de charité, qui ne sont point d'aujourd'hui ni d'hier, comme dit Antigone, mais qui sont écrits dès l'origine dans la conscience humaine, suffisent à tous les maux dont on se plaint, pourvu qu'on veuille bien essayer de les appliquer tout simplement et droitement, au lieu de perdre le temps à courir après des panacées qui ne font rien si elles ne font pis.

On devrait dire : moralisation du travail. Cette formule, plus étendue que la première, et pourtant plus précise, n'engagerait point dans une voie d'innovations radicales. Elle comprend tous les rapports de justice, de fraternité même et de loyauté, entre le capitaliste et l'ouvrier, entre le vendeur et l'acheteur. Elle n'exclut ni l'autorité, ni la liberté, ni l'innovation partielle, ni les organes nouveaux qui peuvent et doivent s'ajouter sans cesse à l'organisation déjà existante. De même que, dans l'échelle des êtres vivants, la création se développe graduellement par l'addition lente et opportune d'appareils devenus nécessaires, de telle sorte pourtant que, depuis le polype jusqu'à l'homme, c'est la tête, organe de l'intelligence, qui va gagnant toujours aux dépens des parties moins nobles, ainsi, dans la constitution du travail social, c'est par addition de travaux plus intelligents et par simplification du travail brute et purement matériel que les améliorations s'accomplissent. Pendant que les machines s'emparent du labeur le plus grossier et le plus abrutissant, les professions intelligentes, ces organes pensants du vaste corps industriel, se font plus nombreuses; l'instruction et l'éducation deviennent des nécessités du travail même. Les rapports du capital et du salaire resteront au fond ce qu'ils étaient; mais discutés avec plus de raison, avec plus de puissance morale de part et d'autre, ils pourront acquérir, dans ce qu'on pourrait appeler *l'aristocratie ouvrière*, des principes et une jurisprudence dont les conditions inférieures profiteront à leur tour. Favoriser cette tendance générale à élever par la culture de l'esprit les classes laborieuses qui s'y prêtent le mieux, la faire descendre le plus promptement possible aux autres classes; et d'autre part réprimer la fraude sous toutes ses

formes, et l'oppression toutes les fois qu'elle est du fait de l'homme et non de la fatalité des choses ; ce programme bien simple, applicable en détail, et qui ne cherche point à mettre partout les vues courtes et l'équité douteuse de quelques hommes à la place des grandes lois de la Providence, ouvre une assez large carrière à ceux qui veulent perfectionner le système du travail organisé dans la société.

Le but le plus clair des prétendus organisateurs du travail, ce serait d'en remettre la direction entière et absolue aux mains du gouvernement. On a beau ménager les termes et préparer les transitions, il s'agit toujours d'abolir la propriété telle que nous l'entendons aujourd'hui, et de transformer l'Etat en un vaste atelier où chacun aurait sa besogne déterminée par des maîtres qu'on aurait élus, ou qui se seraient *posés.* Mais si c'est là un songe vain et impossible, s'ensuit-il qu'il faille se jeter à l'extrémité opposée ? L'Etat sera-t-il déclaré incapable d'entreprendre par lui-même de grands travaux ? Telle est la question que M. Michel Chevalier a choisie pour son cours de 1842-1843. Pour développer cette question, le professeur la subdivisait en deux autres plus spéciales, plus susceptibles de considérations pratiques : l'une, celle des chemins de fer, lui permettait de considérer les travaux publics dans le plus grand objet qu'on pût leur livrer ; l'autre, celle de l'armée appliquée à des travaux d'ensemble, lui permettait d'examiner ce que serait un immense atelier dirigé par le gouvernement. Nous devons déclarer que sur ces deux questions M. Michel Chevalier nous a paru laisser flotter sa solution dans des nuages qui semblent nager souvent dans des directions opposées. L'exemple des chemins de fer surtout lui donne lieu de tirer maintes conclusions contradictoires à leurs prémisses ; et quoique cette question soit aujourd'hui tranchée définitivement par des décisions législatives, il ne sera pas inutile de revenir sur la faiblesse et l'incohérence de certains raisonnements, ne fût-ce que pour rappeler une fois de plus dans quel chaos d'idées nous sommes entraînés par le régime des transactions et l'absence des principes stables dans les hautes régions de l'Etat.

La loi de 1842 sur le réseau des chemins de fer français était l'expression d'une nouvelle fluctuation de l'esprit public, toujours poussé en sens contraire par les intérêts plus ou moins dissimulés qui chez nous entravent toutes les grandes choses. Cette fois, du moins, beaucoup d'esprits semblaient revenus de leurs préventions contre la coopération de l'Etat aux travaux publics ; cette réaction, appuyée par les principes les plus évidents de l'économie et par les exemples les plus concluants, est restée incomplète sans doute, et par là même stérile, comme l'expérience l'a prouvé ; mais elle se produisait avec force, et si elle avait pu arriver jusqu'à l'extrémité de sa tendance, elle aurait fini par confier entièrement à l'Etat le service des communications publi-

ques, et créé ainsi au profit de la nation entière un domaine nouveau, facile à gérer, et productif d'une infinité de manières. C'était le cas, pour les hommes d'enseignement et de théorie, élevés pour voir plus loin que les autres, de se tenir en dehors ou au-dessus des difficultés, des lenteurs, des obsessions et des arrangements arbitraires que nécessitent des circonstances passagères ; c'était le cas pour eux de montrer à tous la logique des choses, et d'en conserver ainsi l'image dans leurs discours. Peut-être leurs efforts auraient-ils triomphé de la vaste intrigue des spéculateurs aujourd'hui triomphants ; toujours est-il qu'ils auraient rempli l'objet de l'enseignement, qui est d'approfondir les principes et non d'indiquer des transactions. C'est ce que n'a point fait M. Michel Chevalier ; et en prenant parti pour une loi transitoire, qu'il a fallu défaire deux ans après l'avoir faite, il n'a pu conserver à l'ensemble de ses idées la netteté logique qui est le caractère de la science pure et de la raison indépendante. Obligé de démontrer d'abord le droit de l'Etat à faire de semblables travaux, et d'exposer ensuite les raisons favorables au concours des compagnies, il a si bien établi le premier dans toute son étendue qu'on ne voit plus pourquoi il le limite par le second ; il en résulte une contradiction qui, en laissant à plusieurs parties leur mérite particulier, détruit l'ensemble et ne laisse pas de conclusion satisfaisante.

Ainsi, de ce que les affaires de l'industrie sont aujourd'hui des affaires d'Etat, de ce que les travaux publics figurent en première ligne parmi ces affaires de l'industrie, M. Michel Chevalier conclut que c'est désormais pour les gouvernements européens non-seulement un *droit*, mais un *devoir* d'y intervenir. Il dit aussi que c'est l'aristocratie anglaise qui, habile à créer des théories pour les circonstances, a érigé en principe l'inaptitude des gouvernements en matière de travaux publics, et cela parce qu'elle veut tenir le pouvoir royal en tutelle, lui ôter les moyens d'influence, les attributions étendues, conserver ses propres priviléges, augmenter ses richesses ; tandis que chez nous, l'aristocratie n'existant pas, le principe d'autorité doit être affermi, le pouvoir doit diriger la société dans ses voies nouvelles. Il ajoute qu'il n'est point vrai que l'intérêt privé soit plus éclairé, plus actif, plus intéressé à bien faire que les agents de l'administration ; que l'ouvrage de ceux-ci est contrôlé par le conseil général des ponts et chaussées, le ministre, les Chambres, la presse et le public, ce qui vaut bien, pour le zèle et les lumières, un conseil et une assemblée d'actionnaires ; que, pour les ingénieurs au service de l'Etat, l'intérêt n'est pas le seul mobile, et que le sentiment du devoir et de l'honneur intervient plus activement que partout ailleurs. En tout ceci, M. Michel Chevalier nous prévient qu'il ne sépare point l'exécution par l'Etat de l'exploitation par l'Etat.

« En principe, les raisons qui militent en faveur de l'une doivent faire aussi

triompher l'autre. Si un gouvernement est apte à établir rapidement et sans surcroît de dépenses des voies de communication, il l'est aussi à les aménager et à les gérer. Quiconque aura visité le canal Erié, si justement appelé le *Grand-Canal*, ne pourra plus contester, en principe, l'aptitude de l'État à exploiter un canal; de même que les chemins de fer belges offrent un invincible argument à ceux qui pensent qu'un État est capable de diriger la mise en œuvre d'un chemin de fer. »

Qui ne s'attendrait après cela à voir l'auteur se prononcer résolument, non-seulement pour l'exécution, mais aussi pour l'exploitation des chemins de fer par l'Etat? Mais ce n'est pas tout : après avoir justifié la capacité de l'Etat, il soulève contre les compagnies une objection capitale, et qui a depuis été vigoureusement (et inutilement) développée dans la presse.

« Les compagnies, dit-il, sentent assez bien qu'il est de leur intérêt d'avoir de bas tarifs; mais, même en les supposant parfaitement éclairées à cet égard, *il n'y a pas de raison* pour qu'elles adoptent le tarif le plus conforme à l'intérêt du public... Une réduction notable des tarifs serait profitable au commerce : libre à elles de s'y refuser, et elles s'y refuseront si elles ont lieu de craindre que cette réduction n'amoindrisse leurs recettes. Un gouvernement, au contraire, s'empresserait d'y accéder, à moins d'une de ces gênes financières que, en temps de paix, un Etat ne doit jamais ressentir. »

Et cependant, un peu plus loin, M. Michel Chevalier conclut à ce qu'on accorde l'exploitation aux compagnies, sous ce prétexte que, si elles font payer plus cher que l'Etat, au moins elles feront payer moins cher que les messageries et le roulage! « C'est déjà, ajoute-t-il, pour la société un bénéfice! »

Voici une autre raison en faveur des compagnies, qui ne nous paraît pas moins étrange. Le grand besoin du siècle, c'est la stabilité. Mais la stabilité d'un système exige des points d'appui, des points fixes; où sont-ils aujourd'hui? Autrefois de grandes existences, qui se perpétuaient indéfiniment, s'élevaient au milieu de la foule, comme les chênes parmi des bruyères, et elles soutenaient l'édifice social.... Il semble que c'en soit fait à jamais des grandes existences individuelles. « Mais il nous reste la ressource de puissantes *entités collectives;* c'est désormais notre seul recours. Ainsi, dans l'intérêt de la stabilité sociale, il convient aujourd'hui d'organiser des associations. » Quoi! des sociétés industrielles produiraient les mêmes résultats sociaux que les grandes familles propriétaires d'autrefois? Mais nous ne voyons, politiquement et moralement, aucun rapport entre ces sociétés où l'on entre et d'où l'on sort, et la société héréditaire, la famille; entre l'intérêt spécial et passager qui unit des associés dans une entreprise commerciale, et cet intérêt du sang qui remonte dans le passé et plonge dans l'avenir; entre l'influence morale et traditionnelle qu'exerçaient les maisons féodales, et le but purement matériel de ces sociétés qui souvent n'ont pas même un nom. Ces *entités collectives* n'apparaîtront donc jamais

comme des chênes parmi les bruyères ; il leur manquera toujours le prestige historique ; et la raison même qui les a créées, n'étant qu'une raison d'intérêt, les fait déchoir à l'instant de cette suprématie morale où M. Michel Chevalier voudrait les voir monter.

Bien plus, M. Michel Chevalier avait entrevu déjà un autre inconvénient de l'exploitation des chemins de fer par les compagnies, inconvénient immense dont on n'a point été assez tôt inquiet, et que les doléances de plusieurs chambres de commerce ont vainement fait ressortir. Dans quelques villes importantes, dont les conditions d'existence ne peuvent manquer d'être fortement modifiées par l'influence des chemins de fer, on a été frappé de cette idée, que les communications nouvelles tendaient nécessairement à accaparer presque toute l'industrie des transports, et qu'un tel monopole, à l'aide des tarifs, pourrait exercer une influence autocratique sur les autres industries, et devenir une espèce de pouvoir régulateur ou perturbateur du prix des marchandises. M. Michel Chevalier avait pressenti cette nécessité des choses ; et il établissait, dès sa première leçon, que les canaux eux-mêmes ne pourraient pas supporter toujours la concurrence des chemins de fer. « De jour en jour, dit-il, la concurrence des chemins de fer contre les canaux, pour le transport des marchandises, se manifeste de plus en plus, non pas comme un accident local, mais comme un fait général. » Le nouveau système des chemins de fer atmosphériques rend ce fait général bien plus menaçant encore, en détruisant le seul obstacle qui nuise à la suprématie du chemin de fer, c'est-à-dire la grande dépense nécessaire pour le construire. Ainsi la science peut, d'un jour à l'autre, rendre inévitable cet immense monopole des transports ; et le professeur conseillait de le confier à d'autres qu'à l'Etat ! On a effectivement aliéné cette souveraineté commerciale, qu'il faudra sans doute quelque jour racheter bien cher ! C'est à ce degré d'inconsistance qu'on arrive en voulant plier la rigueur de la science à des considérations d'une tout autre nature, à des combinaisons parlementaires que le Collége de France devrait avoir l'orgueil d'ignorer.

L'examen des travaux publics faits par l'Etat menait naturellement à examiner l'application des armées à ces mêmes travaux. Comme les hommes attachent beaucoup d'importance aux choses dont ils s'occupent, comme nous nous laissons aisément induire à croire que notre spécialité prime toutes les autres, comme l'objet sur lequel nous avons toujours les yeux fixés finit par nous paraître le seul qui existe ou qui mérite d'exister, il est arrivé que les économistes, occupés spécialement du travail pacifique, ont oublié d'abord et puis nié ce fait mystérieux et terrible, la nécessité de la guerre. La paix perpétuelle leur a paru possible ; les sectes ont prédit et voulu préparer l'ère essentiellement pacifique. M. Michel Chevalier, longtemps imbu de ces chiméri-

ques espérances, s'en est dépouillé difficilement; on sent qu'il lutte encore contre elles. Au moins espère-t-il que les grandes guerres ne se feront plus, et c'est dans cette pensée qu'il s'occupe de transformer le caractère des armées, en leur donnant un but et une occupation industriels. Que de tout temps les armées aient été chargées de travaux publics utiles à la guerre, c'est ce qui est indubitable. Qu'on puisse détourner quelquefois leurs travaux sur des objets d'utilité générale, tels que canaux, desséchement de marais, défrichements et ouvrages préparatoires pour une colonie, c'est une question purement pratique. Mais si l'on voulait aller jusqu'à transformer leur caractère moral, courber l'esprit militaire sur la glèbe, exciter l'amour du gain dans ces jeunes âmes destinées au sacrifice sanglant pour leur patrie, il est évident qu'on vicierait profondément l'armée, et qu'on ôterait à la France le plus énergique ressort de sa nationalité. Les Romains, il est vrai, accablaient le soldat de travaux, et c'était, comme M. Michel Chevalier prend soin lui-même de l'établir, pour les arracher à l'oisiveté séditieuse des camps; mais c'est une erreur de dire que ces travaux n'excitaient point la colère et la vengeance du soldat contre ses chefs; il n'y a qu'à lire, dans Tacite, lorsqu'il raconte les séditions des légions de Germanie, avec quelle vigueur les provocateurs d'émeutes maniaient cet argument pour pousser jusqu'à la fureur le mécontentement du soldat. Et, d'ailleurs, quel effet produisait ce régime sur le caractère du soldat romain? Robuste, intrépide, risquant sans peine une vie misérable, toujours menacé d'ailleurs de la verge du centurion, et subjugué par une discipline de fer, c'était un être féroce dans la victoire, et peut-être était-ce dans cette vie dure et brutale d'un travail forcé que ce peuple puisait sa passion pour les jeux sanglants de l'amphithéâtre.

Il y aurait de meilleurs moyens pour arracher le soldat au danger d'être oisif et pour le préparer à rentrer, utilement pour lui et pour les autres, dans la société civile. Ce sont les écoles régimentaires. M. Michel Chevalier les indique lui-même comme un germe fécond; mais il veut en faire en quelque sorte des écoles professionnelles. Ne serait-il pas plus beau et plus réellement utile de leur donner un caractère tout moral, et de s'en servir comme d'un complément d'éducation populaire, comme d'un moyen d'élever les idées et les sentiments de la population française? L'éducation militaire, convenablement développée en ce sens, serait admirablement propre à conserver et à répandre, jusqu'aux derniers rangs de la société, notre vieux caractère historique et national, qui d'ailleurs dériva jadis de cette même source par la chevalerie. La chevalerie était le terme d'une éducation militaire, pas autre chose. L'esprit de discipline et en même temps de fierté, la modération dans le courage, la loyauté dans la prudence, le respect généreux pour les faibles, ces belles qualités sont déjà pour ainsi dire

contenues dans l'idée même du caractère militaire et ne demandent qu'un peu d'invitation pour se manifester. Cinq ou six années de la vie consacrées à cette formation de l'homme moral ne seraient-elles pas aussi productives que si on se contentait d'y verser quelques notions de géométrie, quelques théories presque toujours trompeuses d'agriculture? Le fruit au moins en serait plus précieux, et répandrait plus de nutrition réelle et de véritable force dans toutes les parties de la France ; l'armée serait un instrument de civilisation, ce qui est plus qu'un instrument de richesse, et il serait utile alors de faire passer par là toute la jeunesse du pays.

En somme, au milieu des incertitudes d'une pensée tiraillée par des doctrines antécédentes qu'elle abandonne en partie et dont elle ne peut se débarrasser tout à fait, on voit que M. Michel Chevalier repousse décidément les plans d'organisation absolue qui consisteraient à parquer les hommes dans des fonctions dont ils seraient esclaves, et qui ne laisseraient plus aucun ressort au génie personnel. Il appelle seulement des perfectionnements organiques partiels, dont la limite ne saurait encore être déterminée, et qui, en laissant la liberté à chacun, offriraient cependant au travail des appuis et des moyens défensifs contre l'exploitation des chefs de l'industrie. Déjà les lois françaises, après avoir détruit les corporations de l'ancien régime, ont jeté les bases de quelques-unes de ces institutions protectrices. Ainsi l'apprentissage a été reconnu par la loi de germinal an XI ; mais ce n'est plus un noviciat forcé comme autrefois ; il est facultatif, et la loi ne fait que garantir l'observation d'un contrat volontaire entre l'apprenti et le maître. Le livret est encore une espèce d'acte authentique qui constate les avances faites par le maître et les engagements contractés par l'ouvrier. Les sociétés de secours mutuels, protégées par l'administration, assurent à l'ouvrier la continuation de son salaire pendant la maladie et des funérailles convenables après sa mort. « Ici, Messieurs, dit le professeur avec un juste sentiment des bons instincts populaires, je recommande à votre attention le prix que la classe ouvrière attache à une sépulture honorable ; c'est une preuve qu'elle porte en elle un sentiment consolateur et noble, la foi dans la vie éternelle qui rend digne d'un meilleur sort en celle-ci. » Il existe à Paris deux cent quarante de ces sociétés mutuelles. L'institution des prud'hommes vient ensuite assurer à l'ouvrier une justice à bon marché dans ses contestations avec les chefs d'industrie ou avec ses pareils. Soixante-six villes la possèdent aujourd'hui. Ces conseils prononcent chaque année dans quinze à dix-huit mille causes. A Lyon, en 1835, les frais judiciaires de ces tribunaux paternels ne se sont élevés en moyenne qu'à 18 centimes par cause, et généralement, sur cent causes, ils en terminent quatre-vingt-dix-sept par conciliation. L'institution des caisses d'épargne, peu déve-

loppée encore, étrangère aux populations des campagnes et susceptible de grandes améliorations, est aussi un bienfait pour la classe ouvrière; il deviendrait plus sensible et aurait moins d'inconvénients financiers pour l'Etat si on y ajoutait une caisse des retraites qui, moyennant des versements périodiques ou une fois payés, assurerait au travailleur une modique pension pour ses vieux jours.

On ne saurait trop applaudir à ces idées pratiques, à ces vues mesurées, que M. Michel Chevalier cherche à répandre par l'enseignement dans de jeunes esprits trop facilement séduits par des généralités spécieuses, par de brillantes impossibilités. Les utopistes oublient volontiers que la société est une chose trop vaste, trop complexe, et qui a trop de raisons d'être ce qu'elle est, pour qu'il leur soit donné de la refaire de fond en comble. Leurs plus habiles conceptions sont bien superficielles en présence de ce solide et profond système de l'humanité, qui, partant de quelques principes simples et universels, va grandissant à travers l'histoire. Pour grandir ainsi, l'humanité n'a qu'une chose à faire : c'est d'appliquer le *sens commun,* sa précieuse prérogative, à toutes les situations nouvelles qu'elle rencontre dans la durée des temps. Le sens commun travaille avec mesure, avec opportunité, avec patience et en détail; il ajoute les faits nouveaux aux faits acquis, coordonne le particulier à l'ensemble déjà existant, et se garde bien d'inventer des systèmes sociaux complets et parfaits, car ce serait usurper l'avenir et borner à ses pensées d'aujourd'hui les manifestations futures que la Providence lui promet. Mais si, dans les applications nouvelles, il faut procéder par détails, il y a cependant des principes généraux auxquels il faut conserver leur caractère absolu, parce qu'ils sont l'âme et la force motrice de tout le reste.

« C'est sur les mœurs, dit M. Michel Chevalier, c'est sur l'esprit qu'il faut agir, de façon à propager le sentiment de la solidarité entre les diverses classes de la société, dérivé direct de la fraternité de l'Évangile. Je ne connais pas d'autre force qui puisse empêcher la concurrence de pousser ses funestes effets jusqu'à l'extrême, et c'est pour cela que, hors de la pensée chrétienne, l'amélioration populaire est une chimère. »

Ces paroles sont belles ; elles nous ramènent à ce que nous disions en commençant sur la moralisation du travail ; elles ferment dignement un cours d'économie politique ; elles indiquent le lien qui rattache la prospérité matérielle à l'ordre moral ; elles offriraient le texte d'un ouvrage spécial et nouveau, où l'auteur, explorant cette frontière de deux mondes à la lumière de la science et de la philosophie, montrerait la nécessité de les associer pour obtenir le bien-être en échange du bien-penser.

Louis Binaut.

SYBILLE

OU LES DEUX NATIONS.

XXV

Par une matinée froide et pluvieuse, une foule de femmes et de jeunes filles se tenaient rassemblées devant la porte d'une boutique encore fermée. Les unes, groupées sous quelques parapluies, les autres, réfugiées sous une avenue de grands ormes plantés non loin de là au bord d'un canal, cherchaient à se préserver de la pluie qu'un vent impétueux chassait par torrents.

En dépit de l'orage, les langues cependant n'en faisaient pas moins leur service.

« Il m'avait semblé voir le guichet de la cour s'ouvrir, dit une femme.

— Moi aussi, répondit sa voisine ; mais on l'a refermé tout de suite.

— C'est M. Joseph ; il aime tant à nous voir percées jusqu'aux os.

— Si seulement ils nous laissaient entrer dans la cour, sous le hangar, comme ils font chez Simmon, observa une troisième.

— Ah ! oui, parlez-moi de Simmon, Madame Page ; en v'là des bonnes gens. Je n'désire qu'une chose : c'est que mon pauvre homme travaille sous lui.

— J'attends ici depuis quatre heures et demie, Madame Grigsby, avec c'te enfant sur les bras. J'ai trois milles à faire pour m'en retourner ; comment c'que mes garçons auront à dîner en sortant de la mine, si je ne passe pas la première ?

— Ah ! Seigneur ! à qui que vous le dites ? L'autre jeudi, j'étais arrivée à onze heures et demie ; huit heures sonnaient qu'j'avais pas encore rejoint la maison. C'est d'la cruelle ouvrage, allez ! »

Un peu plus loin, une bonne grosse femme avenante abordait une autre commère.

« Bonjour, voisine Prance ; comment que ça va ? Savez-vous le prix du lard en ville ?... Douze sous première qualité ; faut pourtant avoir du front pour nous l'vendre dix-huit, quand il sent tant le rance, encore !

— C'est tout de même pour le fromage. Il n'est pas mauvais, c'est vrai ; mais ils nous l'font payer douze sous, et on en a d'aussi bon en ville pour huit.

— Et puis l'poids ! comptez-vous ça pour rien ? J'ai pesé mon beurre la dernière fois, il s'en manquait plus de deux onces à la livre. J'ai fait bien des boutiques, à ma vie, j'en ai encore jamais vu comme celles d'à présent. Mes deux p'tits sont malades à la maison par suite d'la farine ; moi-même j'en ai été incommodée. On peut bien manger un peu de plâtre, j'vas pas à l'encontre ; mais quand on en met trop, ma foi, ça devient dangereux.

— Vos filles vont-elles à la mine ?

— Non, on fait c'qu'on peut pour les tenir dehors ; mon homme s'est mis au pain sec et à l'eau pendant bien longtemps pour cela. Si on n'était pas obligé d'prendre au tommy, on y parviendrait encore ; mais l'tommy, voyez-vous, tout y passe : la santé d'abord, l'honnêteté ensuite.

— C'est pourtant vrai ! Moi, ousque que j'trouve l'plus à redire, c'est sur la viande. Tous les bons morceaux vont au butty, et à nous on nous donne les os.... »

Un tout petit garçon s'approcha timidement et dit à l'une des deux commères :

« Pourriez-vous m'dire, s'il vous plaît, Madame, quand est-ce qu'on ouvrira la porte ? J'suis ici depuis le matin et je n'ai rien mangé.

— Qu'est-ce que tu viens chercher, petit ?

— J'viens chercher un pain pour ma mère ; mais j'sais pas si j'pourrai retourner à la maison ; je m'sens tout drôle. »

Une femme au nez rouge, aux gros yeux clignotants, s'avança vers une jeune mère qui portait un enfant dans ses bras, et dont le costume sale et négligé annonçait la misère.

« Tu sais ben la personne que j'attends, Liza Grey ? dit-elle d'une voix rauque.

— Tiens, vous v'là ici, Madame Mullins ; comment vous portez-vous ?

— C'est ben l'moment de m'demander comment j'me porte ! Comment qu'on peut se porter au jour d'aujourd'hui ?

— Les temps sont durs, c'est pas pour dire ! Si vous vouliez tant seulement regarder mon livre, Madame Mullins, vous m'rendriez un grand service ; car l'petit M. Joseph a marqué tant d'affaires, jeudi dernier ; il en a mis, il en a mis ! et j'suis ben sûre d'avoir pas pris tout ça. Quel

malheur quand on ne sait pas les chiffres! Mon homme est à bout de patience; il m'dit comme ça que je n'sais pas plus tenir un ménage qu'un enfant nouveau-né.

— Mon homme veut voir l'vôtre, Liza Grey, dit Mme Mullins dont l'œil s'anima; vous savez ben pourquoi.

— C'est juste, Madame Mullins; mais comment faire pour lui donner d'l'argent avec un livre d'compte comme ça?

— J'sommes pas plus riches que nos voisins, Madame Grey; faut donc que j'empruntions après avoir prêté aux autres? C'est-il pas honteux, quand on a donné son argent de confiance, de n'pas pouvoir le ravoir? Nous vous avons rendu service dans le temps; à présent nous en avons besoin à notre tour. Il nous faut notre argent, n'y a pas à dire, et j'laurai, entendez-vous.

— Parlez pas si haut, Madame Mullins; la petite va s'éveiller et elle est si malade.

— Je veux avoir mes cinq shillings, coûte que coûte.

— Eh bien, vous les aurez, voisine; seulement faites pas tant de bruit et accordez-nous un peu de temps. Aujourd'hui, c'est le grand jour, vous savez; on règle les comptes pour six semaines; mon homme recevra peut-être bien cinq shillings après-demain; il vous en donnera la moitié.

— Et l'autre moitié?

— Ah! l'autre moitié, dit Liza Grey en soupirant. Tenez, voisine... aussi bien on n'peut pas s'abuser... nous aurons bientôt une mort dans la famille... La pauvre innocente que j'tiens là peut pas aller loin... J'lavons fait mettre de deux sociétés d'enterrement... ça fait trois livres sterling pour chacune. Quand nous aurons payé le repas et les funérailles, il en restera encore assez pour acquitter toutes nos dettes et nous remettre à flot. »

A ce moment la boutique de M. Diggs s'ouvrit.

Aussitôt eut lieu un mouvement d'oscillation semblable à celui qui s'exécute à l'entrée des petits théâtres un jour de grande représentation; une mêlée confuse s'ensuivit, accompagnée de cris, de robes déchirées et de bonnets foulés aux pieds.

M. Diggs père occupait dans sa boutique un siége élevé, entouré d'une balustrade qui le préservait du contact de la foule. Un sourire bienveillant répandait sur son visage une expression toute bénigne. Il passa sa plume derrière l'oreille, et d'une voix mielleuse il recommanda à ses pratiques l'ordre et la patience.

Derrière le comptoir, retranché comme dans une forteresse imprenable, se tenait M. Joseph Diggs fils, personnage très-populaire, comme on a déjà pu s'en apercevoir.

C'était une nature commune et grossière dont les instincts cruels se

lisaient sur son visage enluminé, à demi caché par de longs cheveux plats et huileux, sous lesquels on apercevait un nez camard et des dents énormes. Ces traits désagréables contrastaient avec la placide figure de son père, vieux loup déguisé en agneau.

M. Joseph commença par jurer et blasphémer contre le troupeau de femmes qui se pressaient autour de lui, entremêlant sans façon ses imprécations de voies de fait en se penchant sur le comptoir pour allonger un coup de poing à l'une ou tirer les cheveux de l'autre.

« J'suis la première, Monsieur Joseph, se hâta de dire l'une d'elles.

— Non, c'est moi, Monsieur Joseph.

— J'étais ici quand l'horloge a sonné quatre heures, et je m'suis assise sur les marches ; car il faut que j'retourne tout de suite à la maison ; mon homme a mal au genou.

— Ah ! vous étiez la première, dit M. Joseph en ricanant ; eh bien, on vous servira la dernière pour vous récompenser. »

Il se tourna d'un autre côté.

« Seigneur, ayez pitié de moi ! dit la pauvre femme. Et dire que j'me suis levée au milieu de la nuit pour ça.

— Vous avez fait une bêtise, voilà tout. D'ailleurs je ne sais pas trop pourquoi vous venez ; vous avez un fameux compte, je vous en avertis.

— J'vous jure, Monsieur Joseph...

— Allons, pas tant de bruit, ou je saute sur le comptoir, et gare à vous... Hé ! la femme, ici... Êtes-vous sourde ?... Qu'est-ce que vous demandez ? Du thé première qualité ?...

— J'en ai pas besoin, Monsieur Joseph.

— Vous n'avez jamais besoin de thé, vous ? N'importe, vous en prendrez trois onces tout de même, ou je ne vous donnerai rien autre chose... Si vous répliquez un mot, j'en mets quatre... Dites donc, la grande fille, voulez-vous rester tranquille ? Vous pourriez bien recevoir une taloche qui vous ferait garder la maison jusqu'à la fois prochaine. Quelqu'un pousse ici ; c'est vous, Madame Page... Prenez garde aux bonnes notes. Ah ! c'est Madame Prance... Bon ! Père, inscris un litre de farine pour Mme Prance. J'aurai la paix à la fin... Vous dites que le lard était trop gras, j'en suis bien fâché ; j'aime à satisfaire les pratiques. Il y a là justement un beau morceau dont on s'est servi pour graisser les machines ; vous en aurez une tranche, et nous le compterons seulement à vingt sous ; ça vous ira mieux... Attention, attention, là-bas ! Faut-il que j'aille vous trouver, langues d'enfer ? Si j'saute une fois sur le comptoir, on en verra d'belles... Parle plus haut, toi, imbécile. Est-ce qu'on peut s'entendre ici ? Que le diable les confonde ! J'vas les faire tenir tranquilles. »

Là-dessus maître Joseph saisit une aune et en distribua plusieurs coups de droite et de gauche.

« Ah! le petit scélérat! s'écria une femme, il a frappé mon enfant dans l'œil. »

Des murmures s'élevèrent dans la foule.

« A qui l'enfant? demanda M. Joseph d'un ton radouci.

— A moi, Monsieur, Marie Church, répondit une voix irritée.

— Très-bien! Je vais vous inscrire pour une demi-livre d'arrow-root; n'y a rien de meilleur pour les enfants, et ça vous apprendra à nous amener cette marmaille comme si notre boutique était une maison de sevrage... Votre livre, Suzanne Travers... Oublié?... Allez le chercher. Point de livre, point de marchandise... Vous êtes la femme de Jean, n'est-ce pas?... Vous avez pour trois shillings et demi de fourniture, et on vous en doit dix-huit d'ouvrage... Tenez, voilà votre argent. Dites à votre mari qu'on n'a plus besoin de lui à la mine. Il nous prend pour des imbéciles, à ce qu'il paraît. Tout ce que je lui souhaite, c'est qu'il soit assez riche pour aller dans le pays de Galles; car, aussi sûr que j'm'appelle Diggs, il ne trouvera pas d'ouvrage en Angleterre... V'là qu'on recommence à remuer... Si vous m'poussez à bout, vous allez vous en repentir. La première qui me dira celles qui poussent aura son lard à quatorze sous la livre. Personne ne dit rien? Vous êtes liguées ensemble, hé? Bon! le lard à vingt sous pour tout le monde... Nous verrons bien lesquels auront raison. »

Mais les oscillations d'une multitude impatiente, exposée aux injures du temps, ne se calmaient point; la boutique en était ébranlée. Le petit tyran, transporté de fureur, sauta par-dessus le comptoir, et s'élança dans la foule au milieu des cris et des prières des femmes. Rien ne l'arrêtait; il frappait à coups redoublés en proférant d'horribles jurons.

Tout à coup un cri d'horreur s'éleva dans la boutique. « Il a tué un enfant! »

Diggs père dominait toute la scène de sa place élevée, assistant à ce spectacle, pour lui assez ordinaire, avec l'impassibilité d'un empereur romain aux combats du cirque. Il jugea sans doute son intervention nécessaire, car il se leva et interposa son autorité d'une voix douce et conciliante. M. Joseph lui-même ressentit les effets de cette bénigne influence; il s'arrêta.

Un petit garçon paraissait mort en effet. C'était le même qui venait chercher un pain pour sa mère. Le pauvre enfant était suffoqué. On le porta dehors; la sueur ruisselait de son front, son pouls avait cessé de battre.

« J'vas rester près du corps, dit la grosse femme à l'air avenant. Quand même je perdrais mon tour, je n'le quitterai pas. »

A ce moment Stéphen Morley, que nos lecteurs ont sans doute déjà

reconnu pour l'étranger qui causait avec les mineurs, arriva à la boutique, située à moitié route de Wodgate. Il s'informa de la cause du tumulte. Après avoir examiné l'enfant, il reconnut qu'il vivait encore, et prenant à part le vieux Diggs, il lui dit :

« Je suis l'éditeur du journal *la Phalange de Mowbray*. Je ne veux pas vous parler devant tout ce monde ; mais je vous avertis que vous m'avez été signalés, vous et votre fils, comme des oppresseurs du peuple. Faudra-t-il donc que je publie la mort de cet enfant et que j'en fasse connaître la cause ?...

— Hélas ! dit le vieux Diggs tout effrayé, en voyant un de mes semblables dans cet état, je...

— Je ne vous demande pas de paroles, Monsieur, mais des actions. Le temps presse; cet enfant doit être couché à l'instant dans un lit bien chaud, avec tout ce qui lui est nécessaire. Mes affaires m'appellent ; cependant j'attendrai et je veillerai sur lui jusqu'à ce que la crise soit passée. Allons, aidez-moi, portons-le chez vous par une entrée particulière. Chaque minute est précieuse. »

En disant cela, Morley, aidé du vieux Diggs, prit l'enfant et le transporta dans la maison.

XXVI

Wodgate, ou, comme on le lisait sur la carte, Wogate, était un district autrefois consacré à Odin (Woden), et qui paraissait destiné à conserver à travers les siècles son caractère païen.

Au commencement de la guerre de la révolution, Wodgate formait une sorte de succursale de la grande région des mines qu'il avoisinait ; c'était un lieu de refuge où les aventuriers, les enfants perdus de cette industrie, si rapidement développée, venaient s'établir. Les grands filons de fer et de charbon qui traversaient la contrée s'arrêtaient, il est vrai, avant d'atteindre cette terre nue et improductive, la privant ainsi des sources de richesses qui faisaient la fortune du voisinage ; mais Wodgate, en revanche, possédait des avantages que des gens placés hors la loi ne pouvaient dédaigner.

Personne n'y exerçait de droits seigneuriaux; donc chacun pouvait y bâtir une chaumière sans craindre d'en payer le loyer. C'était un district sans paroisse, par conséquent sans dîme et sans surveillance incommode. Le combustible y abondait, car, bien que la veine ne fût pas assez riche pour mériter les frais d'une exploitation en règle, on trouvait cependant à la superficie du sol les mêmes minéraux que ceux dont la contrée voisine était saturée. Il en résulta qu'une population nombreuse se réunit bientôt dans une des parties les plus arides de l'Angleterre, dans un lieu que ni l'art ni la nature n'embellissaient, où

l'on n'apercevait ni arbre, ni fleur, ni clocher, ni végétation, ni construction d'aucune sorte propre à adoucir le cœur ou à éclairer l'esprit.

Soit que les habitants primitifs apportassent avec eux une certaine habileté, soit que leur isolement, en concentrant toute leur énergie sur un seul point, vînt en aide au talent, ils acquirent bientôt une grande célébrité. Leur réputation s'établit si vite et se répandit si loin que, pendant plus d'un quart de siècle, ils n'eurent point de rivaux. Aujourd'hui encore ils restent les premiers du royaume comme batteurs de fer, fondeurs de cuivre, ciseleurs d'acier. Quant aux cloutiers et aux serruriers, leur renommée s'est étendue sur tous les marchés de l'Europe, et leurs plus habiles ouvriers y ont souvent été appelés.

Appelés ! oui, mais appelés en vain ! L'appât du profit ne peut faire sortir l'enfant de Wodgate de sa chaumière natale, de cette poignée de maisons qui prit d'abord la forme d'un grand village, puis celle d'une petite ville, et dont la population se compte maintenant par milliers d'individus, logés dans les huttes les plus misérables, dans le plus hideux bourg du plus affreux pays du monde.

Malgré sa prospérité croissante, cette société n'a perdu aucun des traits caractéristiques de sa formation primitive. Wodgate ne reconnaît ni propriétaires, ni principaux locataires, ni intendants, ni *butties*. Aucune église n'a encore été construite dans sa juridiction, et c'est à peine si un humble conventicule ose se dresser dans quelque coin obscur, comme effrayé de l'ombre jalouse d'Odin. Là n'existent ni municipalité, ni magistrats, ni actes officiels, ni assemblée communale, ni école d'aucune sorte ; les rues n'y sont jamais balayées, encore moins éclairées ; chacun veille à ses affaires sans se soucier d'autre chose.

Il y a plus : toute manufacture ou fabrique de quelque importance est inconnue à Wodgate. Le travail y règne sans partage. Les mœurs en favorisent la division, mais l'intervention des capitalistes est repoussée avec persévérance. L'exploitation se fait par des maîtres ouvriers, aidés d'un nombre illimité de ce qu'ils appellent des apprentis. Ceux-ci exécutent l'ouvrage, et sont traités à peu près comme des bêtes de somme.

Ces maîtres ouvriers forment une aristocratie puissante, qui dépasse toutes les autres en oppression. Ce sont des tyrans brutaux ; ils infligent à leurs sujets des punitions plus dures que celles dont les esclaves de nos colonies ont jamais eu à se plaindre. Non contents de les frapper du bâton ou de les fustiger avec le fouet, ils ne se font pas faute de les renverser d'un coup de marteau, ou de leur fendre la tête avec une lime. Le stimulant le plus ordinaire pour exciter l'ardeur des apprentis, c'est de leur tirer les oreilles jusqu'à ce que le sang coule. Ces jeunes gens travaillent de seize jusqu'à vingt heures par jour ; on les nourrit de viande pourrie et on les loge dans des caves ; souvent ils sont ven-

dus par un maître à un autre maître. Pourtant, soit que les mauvais traitements, en les endurcissant jusqu'à la brutalité, les rendent insensibles à leur dégradation, soit qu'ils supportent leurs souffrances dans la pensée que le jour viendra où ils seront maîtres et oppresseurs à leur tour, l'aristocratie de Wodgate est loin d'être aussi impopulaire que celle de bien d'autres lieux.

D'abord c'est une aristocratie réelle, et, si elle possède des privilèges, elle se donne la peine de les mériter. Le nom seul ne la distingue pas de la masse, mais aussi la science, et elle la communique, dans un certain rapport, à ceux qu'elle dirige. C'est donc une aristocratie qui domine; partant de là c'est un fait.

En outre, bien que le système social de Wodgate soit basé sur le travail, il permet des moments de répit; le but de l'organisation étant de travailler beaucoup, mais non sans relâche, rarement les bras sont-ils occupés plus de quatre jours dans la semaine. Le dimanche les maîtres commencent à boire; les apprentis font battre des chiens. Le lundi et le mardi toute la population est ivre, quel que soit le rang, l'âge ou le sexe. Il n'est pas jusqu'aux enfants à la mamelle auxquels on ne donne du genièvre au lieu de lait. Si le vice est moins général à Wodgate qu'on ne pourrait le supposer, c'est grâce à la pauvreté du sang et à la fatigue d'une vie rude. Une nourriture insuffisante et un labeur pénible sont, sinon de puissants moralistes, du moins d'assez bons commissaires de police, fort heureusement, puisqu'il n'y en a pas d'autres à Wodgate pour maintenir l'ordre.

Le peuple, cependant, n'y est ni immoral ni ignorant; car l'immoralité implique une certaine connaissance du bien et du mal, et l'ignorance est relative; le peuple y est animal. Son intelligence n'a reçu aucune culture; ses plus mauvaises actions sont le résultat d'un instinct grossier et brutal. Plusieurs ignorent jusqu'à leur nom, très-peu pourraient l'épeler. Difficilement rencontrerait-on un jeune homme qui sût son âge; plus difficilement encore un jeune garçon qui ait vu un livre; une jeune fille, une fleur. Demandez-leur comment s'appelle le souverain qui les gouverne, ils vous regarderont d'un air hébété; demandez-leur quelle est leur religion, ils vous riront au nez; la puissance qui règne sur la terre, celle qui peut les sauver dans le ciel, sont pour eux un mystère.

Telle était la population avec laquelle Morley allait se mettre en rapport.

Wodgate ressemble à un faubourg mal tenu. A mesure qu'on y pénètre, laissant derrière soi de longues rangées de misérables bicoques garnies d'enfants qui s'éparpillent dans la rue, on s'attend à chaque instant à déboucher sur quelque place ou en face de quelque bâtiment en harmonie avec la multitude qui fourmille de tous côtés. C'est une illusion,

aucun édifice public quelconque ne se présente aux regards. Les principales rues, celles où se trouvent des boutiques, tout en renfermant des maisons plus hautes, n'en sont ni moins étroites ni moins sales. De distance en distance une allée à peine large de trois pieds, regorgeant d'ordures, sert d'entrée à un grand nombre d'habitations plus ou moins considérables, et de la cour principale partent souvent d'autres passages si étroits et si obscurs que l'imagination essaierait vainement de se les représenter. Là, pendant les jours ouvrables, le bruit du marteau et le grincement de la lime ne cessent de se faire entendre; ils fonctionnent sans interruption au milieu d'immondices de toute espèce et de mares d'eau stagnante, foyer pestilentiel toujours actif, dont les exhalaisons méphitiques corrompent l'air à distance, et remplissent la contrée de fièvres et de maladies hideuses.

Un jeune garçon décharné, rachitique, estropié, noirci par la fumée et le fer, était assis sur le seuil d'une misérable cabane, occupé à manier la lime. Derrière lui se tenait une jeune fille maigre, rabougrie et bossue, difformité commune chez les femmes de Wodgate, et occasionnée par la position contrainte que leur impose leur travail ordinaire. Son visage pâle et mélancolique, le regard vague qu'elle jeta sur Morley au moment où il passa devant elle, attirèrent l'attention de ce dernier. Voulant profiter de cette occasion pour s'informer de l'individu qu'il cherchait, il s'arrêta, et adressa la parole au jeune ouvrier.

« Pourriez-vous m'indiquer, mon ami, une personne nommée Hatton, et qui doit demeurer par ici ?

— Hatton! dit le jeune homme en ricanant, mais sans quitter son ouvrage; j'crois bien que j'le connais.

— Voilà une heureuse rencontre. Alors vous pouvez me donner quelques renseignements. »

Le garçon laissa tomber la lime qu'il tenait dans sa main osseuse et déformée, et, montrant du doigt une large cicatrice qui lui traversait le front, il dit, toujours en ricanant :

« Voyez-vous ça ? Eh bien, c'est lui qui l'a fait.

— Par accident ?

— Bah ! un accident qu'arrive pas mal souvent. Si j'avais eu un shilling chaque fois qu'il m'a fendu la tête, j'aurais de l'argent aujourd'hui. Ah! il m'en a donné d'ces coups! Tantôt c'était avec une clef, tantôt avec une serrure, d'autres fois avec un verrou ou un pène; vous savez bien, c'qui entre dans la gâche. Un jour il m'a flanqué son marteau par la tête. Ma foi, je n'y ai vu que des chandelles. Quand j'ai rouvert les yeux, not'maître avait arrêté le sang avec un morceau de chapeau. Il a fallu me remettre à l'ouvrage, car il m'a dit comme ça que j'finirais ma tâche quand même que j'devrais travailler jusqu'à minuit. Il m'a cassé plus d'un bâton sur les épaules, allez; j'en ai porté les marques

souvent pendant plus d'une semaine. Une fois il m'a coupé le dessus de l'œil avec une baguette de coudrier : c'était un vrai trou, et le sang inondait toute l'ouvrage que j'faisais. Bien souvent il m'a tiré les oreilles que j'croyais qu'elles lui étaient restées dans la main. Mais tout ça, c'était de la bagatelle comparée à ce coup-là. Il paraît que c'te fois y avait pas de quoi rire, et on dit que si j'en étais pas revenu, y aurait eu une descente de la justice. Quant à ça, c'est de la farce. Le vieux Tugsford l'a fait pour un de ses apprentis, et le corps n'a jamais été retrouvé. Vous m'demandez si j'connais Hatton ; vous voyez bien que j'le connais. »

Le garçon se mit à rire d'aussi bon cœur que s'il eût raconté une série d'événements fort agréables.

« Mais ne pouvez-vous vous garantir d'un si affreux traitement ? dit Morley, qui avait écouté ce récit avec étonnement. N'avez-vous point de magistrats ?

— Non, non, dit le limeur en se redressant fièrement, nous n'avons pas de magistrats à Wodgate ; nous avons un constable, et une fois, un apprenti à qui son maître avait donné une rossée, seulement avec un bâton de chaise, s'en alla à Ramborough et en rapporta une prise de corps qu'il donna au constable ; mais celui-ci ne voulut pas s'en servir. Voilà pourquoi nous avons un constable ici.

— Je suis bien fâché d'avoir affaire à un homme comme ce Hatton.

— C'est pas un méchant homme dans son genre quand il n'a pas bu. C'est vrai qu'avec un petit coup dans le toupet il est un peu vif, mais avec tout ça on pourrait aller plus loin et trouver pire.

— Comment ! ce monstre ?

— C'est son genre ; qu'voulez-vous ? Nous sommes drôles, nous autres ici, mais il a du bon. Commandez-lui une serrure : vous n'avez qu'faire d'avoir peur, on n'vous volera pas vos effets. Puis, il n'est pas regardant pour le manger. Tout le temps que j'ai été chez lui, j'ai jamais goûté du cheval une seule fois ; ils n'ont que ça chez Tugsford. N'y a pas de danger qu'il donne jamais d'la vache malade, excepté quand la viande est bien chère. Pour ce qui regarde les veaux mort-nés, faut pas lui en parler ; il veut qu'ses garçons mangent de la viande née vivante et tuée vivante, dit-il comme ça. C'est tout de même pour les moutons. Dans des moments, il nous régale aussi de poisson, quand on n'trouve pas à l'vendre en ville. Non, voyez-vous, faut rendre à chacun c'qui lui appartient. L'évêque ne nous a jamais laissé manquer de rien aux repas, excepté du temps pour le manger.

— Pourquoi donc l'appelez-vous l'évêque ?

— C'est son nom et son titre, puisqu'il nous gouverne tous. Wodgate a toujours été gouverné par un évêque ; quoique nous n'ayons pas d'église, nous voulons tout de même avoir une autorité. A preuve qu'il y a aujourd'hui huit jours, comme mon temps d'apprentissage était fini,

il m'a marié à c'te jeune fille que vous voyez là. Elle est d'la religion des Baptistes et elle voulait aller trouver son ministre ; mais tous les apprentis de l'évêque ont été mariés par lui ; pourquoi que j'aurais fait autrement? Pour lors il a jeté du sel sur un gril, lu *Notre Père* à rebours, écrit notre nom dans un livre, et l'affaire a été faite. C'est pas l'embarras, je n'y ai pas été trop vite, n'est-ce pas Suzanne? Nous tenions ménage depuis deux ans, et il n'y a pas une fille dans tout Wodgate capable de manier la lime comme Suzon.

— Et comment vous appelle-t-on, mon ami?

— On m'appelle Thomas. A présent que j'suis marié, j'prendrai l'nom de ma femme, car elle a été baptisée, elle ; c'est c'qui fait qu'elle a deux noms.

— Oui, Monsieur, dit la jeune fille, j'suis une vraie chrétienne, ma mère aussi ; n'y en a pas beaucoup qui pourraient en dire autant dans not'-cour. Thomas le deviendra quand l'ouvrage donnera moins ; à présent il croit déjà en notre seigneur Ponce-Pilate, qui a été crucifié pour nous, et en Moïse, et en Goliath, et en tout le reste des apôtres !

— Ah ! mon Dieu ! pensa Morley, ne pourrait-on pas garder un des missionnaires de Tahiti pour l'envoyer à Wodgate ! »

XXVII

Dans une cour plus grande qu'elles ne le sont d'ordinaire, dans la *Cour de l'Enfer*, on voyait une maison percée de nombreuses fenêtres et composée de plusieurs étages visiblement construits à différentes époques, mais tous dans un état de délabrement complet. Un atelier de clouterie en occupait la partie principale ; de lourdes machines fonctionnaient dans toutes les chambres, ébranlant à chaque secousse le bâtiment lézardé. Les planchers défoncés établissaient des communications d'un étage à l'autre, et les plus élevés avaient été étayés par de fortes poutres.

Cette maison était le palais de l'évêque.

C'est là que, les bras nus et noircis par le fer et par le feu, le tout-puissant personnage confectionnait ses merveilleuses serrures, désespoir des voleurs. Il était petit et trapu ; ce qu'on voyait de sa figure, à travers une épaisse couche de suie, avait une expression plutôt brutale que féroce.

Ses meilleurs apprentis travaillaient autour de lui, remplis d'admiration et de terreur. C'étaient de jeunes garçons chétifs et malingres ; ils n'osaient détourner un instant les yeux de leur ouvrage. De chaque côté du maître, assis sur un tabouret plus élevé que le reste, deux enfants de quatre ou cinq ans se tenaient graves et composés.

Fiers de la position éminente qu'ils occupaient, ils agitaient sans relâche leur petite lime. C'étaient les deux fils de l'évêque.

« Allons, enfants, dit celui-ci d'une voix rauque et dure, attention. Toutes les limes ne chantent pas ; faut pas croire qu'on me trompe, j'connais leur voix. Si j'trouve l'paresseux, malheur à lui ! Quoi que vous pouvez souhaiter avec d'la jolie ouvrage comme celle-là et du fricot tout ce qu'il y a de meilleur ? Ah ! j'ai pas été si bien dans mon temps... Passe-moi c'verroux, morveux, m'entends-tu ? Hé, là-bas, prends garde, toi ; si tu me fais bouger tu t'en repentiras ! Attention, attention !... A la bonne heure. V'là d'la musique. Ousque vous entendez d'la musique pareille à celle de vingt limes travaillant à la fois ? Vous devriez être heureux comme des rois. Et la régalade de poisson, qui donc la mangera ? Suffit. Dis donc, toi, les cheveux rouges, qu'est-ce qui te manque ? Comment, trois garçons qui n'font rien ? Faut donc que j'aille vous trouver ? »

Il s'élança vers les délinquants, saisit l'oreille du premier qui lu tomba sous la main et en fit jaillir le sang.

« Faites excuse, maître, s'écria l'enfant ; c'est pas d'ma faute : c'est un homme qui vous demande.

— Qui m'demande ? » dit l'évêque en se retournant.

Il aperçut Morley qui entrait dans l'atelier.

« Qu'y a-t-il pour votre service ? Des clous ou des serrures ?

— Ni l'un ni l'autre, répondit Morley : je désire parler à un nommé Hatton.

— Eh bien, vous le voyez devant vous.

— Je voudrais vous dire un mot en particulier.

— Mais qui veillera sur les enfants et qui finira c'te serrure ? Si c'est une commande, faites-la tout de suite et finissons.

— Ce n'est pas une commande.

— Alors, ça m'est égal, j'ne veux pas en entendre parler.

— Ce sont des affaires de famille.

— Ah ! s'écria Hatton vivement, venez-vous de sa part ?

— Peut-être, » dit Morley.

L'évêque leva alors les yeux vers le plafond où se trouvait plus d'une ouverture et appela quelqu'un. Une voix perçante lui répondit immédiatement en lui demandant avec force jurons ce qu'il voulait. Bientôt l'invisible personnage entra dans l'atelier. C'était la terrible Mme Hatton, mégère au menton barbu, aux yeux étincelants, à la démarche toute virile. Elle tenait une lime à la main, arme distinctive de la maison.

« Veille sur les enfants, dit Hatton, car j'ai affaire.

— T'inquiète pas ; j'crois bien que j'vas y veiller. »

Un frisson de terreur parcourut l'atelier. Toutes les limes fonctionnèrent en cadence ; personne n'osait lever les yeux, et les deux petits gar-

çons eux-mêmes prirent un visage encore plus grave et plus attentif.

Ce n'est pas qu'aucun des apprentis se flattât une minute de détourner l'orage, mais chacun faisait des vœux ardents pour qu'il ne tombât pas sur lui en particulier; car leur redoutable maîtresse, la terreur de tout Wodgate, avait déjà fendu plus d'une tête et arraché plus d'une oreille.

Hatton conduisit Morley dans une autre pièce où fonctionnaient des machines de fer au lieu de machines humaines.

« Eh bien, que m'apportez-vous? lui dit-il.

— D'abord, dit Morley, je voudrais vous parler de votre frère.

— C'est ce que j'ai pensé quand vous m'avez dit que vous veniez pour affaires de famille : je n'ai pas d'autre parent au monde, par conséquent ce ne pouvait être que de lui.

— Vous avez deviné juste.

— Envoie-t-il quelque chose? »

Morley était né diplomate; il comprit immédiatement sa position. Venu pour interroger, il se trouvait questionné à son tour : les rôles étaient changés; il résolut de traîner en longueur.

« Combien y a-t-il de temps que vous n'avez entendu parler de lui? demanda-t-il.

— Mais, vous devez bien le savoir; j'ai eu de ses nouvelles comme à l'ordinaire.

— De l'endroit ordinaire?

— Je voudrais bien que vous me disiez où est cet endroit? dit Hatton avec empressement.

— Comment! ne vous écrit-il pas?

— J'ai jamais eu une ligne de lui, excepté une fois, et il y a de ça douze ans. Il m'envoie tous les ans un billet de vingt livres sterling, à Noël; c'est tout ce que j'en sais.

— Alors il est riche et bien établi dans le monde?

— Ne le savez-vous pas; j'croyais que vous veniez de sa part?

— Je venais pour avoir de ses nouvelles. Je voulais savoir s'il était vivant, et vous me l'avez appris; où il était, et vous n'avez pas pu me le dire.

— Eh bien, vous êtes encore un drôle de corps, » dit l'évêque.

XXVIII

Le crépuscule d'un soir d'été s'était peu à peu transformé en une douce nuit. Le croissant de la lune nouvelle brillait au ciel, comme un cercle d'argent, et, de tous les mondes éclatants dont elle est entourée, Vénus seule veillait près d'elle. Une brise tiède, chargée du parfum des fleurs, soufflait mollement à travers la campagne silencieuse.

Le clair de lune tombait sur le toit et le jardin de Gérard ; il enveloppait la chaumière d'une blanche clarté, rendue plus sensible encore par l'ombre épaisse que projetait le porche avancé. Chaque carré de légumes, chaque corbeille de fleurs se dessinait nettement à l'entour, divisée par d'étroits sentiers. De temps en temps le zéphir soulevait le feuillage, le pois de senteur frémissait en sommeillant, et la rose timide refermait ses pétales pour y retenir les doux rêves. Plus loin, les arbres du verger étalaient leurs trésors, comme une troupe de jeunes sultanes parées de riches bijoux, et respirant, loin des regards profanes, la fraîcheur de la nuit. Ici la pomme le disputait au rubis, la poire à la topaze ; les prunes rivalisaient d'éclat avec l'améthiste, le saphir, l'émeraude et le jaune diamant de Gengis-Khan.

A l'intérieur la scène était-elle moins belle ?

Une seule lampe répandait dans l'appartement une lumière adoucie. La bibliothèque de Stéphen Morley avait disparu, mais d'autres volumes étaient venus la remplacer. Volumes de choix, où la piété, l'histoire ecclésiastique, l'art religieux et les chroniques se mêlaient à quelques poëtes et dramaturges anciens et à d'épais in-folios de musique sacrée, qui, à eux seuls, formaient une collection considérable. Cependant on ne remarquait aucun instrument de musique. La seule addition qu'eût subie l'ameublement consistait en un fauteuil de forme antique, admirablement brodé. Au-dessus de la cheminée on avait accroché le portrait d'une sainte.

Gérard, accoudé sur la table, la tête dans la main, écoutait avec beaucoup d'intérêt la lecture que lui faisait sa fille. Aux pieds de Sybille dormait son chien fidèle.

« Vous voyez, mon père, dit-elle avec feu en s'interrompant, que, même alors, tout n'était pas perdu. Le valeureux comte se retira derrière la Trent, et bien des années s'écoulèrent avant que cette partie de l'île acceptât leurs lois et leurs coutumes.

— Sans doute, et pourtant je ne puis me défendre de souhaiter qu'Harold.... »

Ici le chien entendant son nom se leva tout d'un coup et regarda Gérard. Celui-ci sourit, le caressa et dit :

« Il ne s'agit pas de toi, mon bon chien, mais d'un grand homme dont tu portes le nom. Au surplus, chien vivant vaut mieux que roi mort, comme dit le proverbe.

— Ah ! que n'avons-nous un pareil homme aujourd'hui pour protéger le peuple ! dit Sybille. Si j'étais prince, c'est la seule gloire que j'ambitionnerais.

— Stéphen prétend que les grands ne nous ont jamais traités que comme des instruments, et que le peuple n'obtiendra justice que le jour où il choisira ses défenseurs dans son propre sein.

— Oui, mais Stéphen ne veut pas faire renaître le passé, dit Sybille avec un soupir ; il veut créer l'avenir.

— Le passé est un rêve.

— Et que savons-nous du futur ?

— Rien : aussi ai-je bien souvent désiré que la bataille d'Hastings fût encore à livrer et que je pusse y prendre part.

— Ah ! mon père, dit Sybille en souriant tristement, vous en revenez toujours à la force physique. Stéphen, du moins, est contraire à ce remède violent, malgré toutes ses singularités.

— Tout ça est bel et bon, mon enfant ; mais quand je me suis regardé l'autre jour dans la rivière en passant le pont, je n'ai pu m'empêcher de penser que mon Créateur avait fait ces membres robustes plutôt pour tenir l'arc et la lance que pour tirer la navette.

— Et pourtant la navette pourrait sauver le peuple, reprit Sybille, s'il nous était seulement permis d'éclairer l'esprit de nos frères. De grâce, mon père, laissez-moi croire que la puissance morale est irrésistible ; autrement à qui donc nous adresser pour obtenir justice ? »

Gérard hocha la tête avec son expression de bienveillance ordinaire, et répondit :

« Ils possèdent la terre et la terre gouverne le peuple. Les Normands le savaient bien ; tu viens de le dire toi-même, mon enfant. Nous pourrions faire quelque chose si nous recouvrions nos droits ; mais, bah, qui sait, nous ne serions peut-être pas meilleurs que le reste ?

— Dieu nous en préserve ! s'écria Sybille énergiquement. Jamais, jamais, mon père ; vos actions seraient aussi belles que votre rang. Vous deviendriez le chef et le champion du peuple ! »

A ce moment Harold se dressa d'un bond en grognant.

« Quelqu'un frappe, » dit Gérard.

Il sortit pour aller ouvrir.

Sybille entendit une voix et saisit quelques paroles interrompues.

« Vous m'excuserez....

— Comment, vous me faites plaisir... Ainsi nous sommes voisins... »

Gérard rentra accompagné d'un étranger et dit à sa fille :

« Voici mon ami, M. Franklin, dont je t'ai parlé ; il va être notre voisin.... A bas, Harold, à bas ! »

En même temps il présentait à Sybille celui qu'elle avait rencontré en compagnie de M. Saint-Lys dans le réduit du tisserand.

Elle se leva en posant son livre, et salua Egremont avec grâce et simplicité.

La civilisation seule nous rend gauches, parce qu'elle nous place dans une position douteuse. Embarrassés, nous nous réfugions dans l'affectation. Le Bédouin et l'Indien ne perdent jamais leur présence d'esprit ; la femme d'un paysan, quand vous entrez dans sa chaumière,

vous accueille souvent avec plus d'aisance que maintes grandes dames dont la réception passe alternativement d'une politesse exagérée à une indifférence impertinente.

« Je ne doute pas, dit Egremont en saluant Sybille, que vous n'ayez revu le pauvre tisserand depuis le jour où nous nous sommes trouvés chez lui ?

— Oui, avant mon départ ; ils ont maintenant des secours.

— Comment, vous aviez déjà rencontré ma fille ? demanda Gérard.

— Je l'ai rencontrée comme un messager de bénédictions, répondit Egremont.

— Il me paraît que la ville ne vous convient guère, continua Gérard.

— Non, je n'ai pu y tenir. Les nuits y sont étouffantes. D'ailleurs j'ai une grande quantité de notes, et je les rédigerai plus clairement dans la solitude. J'ai découvert près d'ici une petite chambre et un petit jardin, non pas si joli que le vôtre, il est vrai, mais un jardin sert toujours. Je m'y suis installé. Mowbray est à deux pas ; si j'ai besoin de quelques renseignements, j'y irai en me promenant.

— Vous avez très-bien fait. Et puis on veille si tard à Londres, et on travaille tant qu'un peu d'air frais ne peut manquer de faire du bien. Il me semble que ces séances de la Chambre doivent être ennuyeuses et fatigantes. Vous servez-vous de la sténographie ?

— J'ai une sorte de sténographie à mon usage. Je compte beaucoup sur ma mémoire.

— Vous êtes jeune. Ma fille aussi a une mémoire étonnante. Quant à moi, il y a bien des choses que je ne suis pas fâché d'oublier.

— Vous voyez que je vous traite en voisin. Quand on a travaillé toute la journée, on se sent un peu isolé vers le soir.

— C'est vrai. Et vous devez trouver la plume assez triste de temps en temps ; moi, je n'ai jamais pu m'en tirer. Avec un livre ça va encore, quand il est bien écrit et sur des sujets qui m'intéressent. Malgré ça, j'aime mieux écouter que lire. Ah ! le bon temps que celui des ménestrels et des trouvères ; comme ça serait commode, après une journée de travail, de les voir arriver, surtout pour ceux qui n'ont pas de filles pour leur faire la lecture.

— Vous lisiez ce volume ? » demanda Egremont en approchant sa chaise de la table et en regardant Sybille.

Elle fit un signe affirmatif.

« C'est un beau livre, dit Gérard, bien que sur un sujet attristant.

— L'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, « dit Egremont en lisant le titre.

On avait écrit sur la première page : *Ursule Strafford à Sybille Gérard.*

« Vous connaissez cet ouvrage ? dit Sybille.

— De réputation.

— Peut-être le sujet ne vous intéresse pas autant que nous?

— Il doit intéresser tout le monde également, dit Gérard, car nous sommes divisés en conquérants et en conquis.

— Ne pensez-vous pas qu'une semblable distinction a cessé d'exister depuis longtemps?

— Comment cela se peut-il? Certains genres d'oppression ont, il est vrai, graduellement disparu, mais ceci tient au changement des mœurs, et non à l'abolition politique d'une injustice sociale. La même succession de siècles qui a enlevé plusieurs énormités, plus blessantes du reste pour nos idées modernes que pour les contemporains, a aussi écarté bien des compensations. Si la puissance seigneuriale n'est plus aussi despotique, l'appui que nous trouvions dans l'Eglise a cessé d'exister. L'esprit de la conquête s'est adapté aux circonstances, et ses résultats, tout en variant de formes, n'en sont pas moins restés à peu près les mêmes.

— Mais comment se manifestent-ils?

— De bien des manières et dans plus d'une classe... Comme je ne parle que de celle à laquelle j'appartiens, je n'hésite pas à répondre: par la dégradation du peuple.

— Mais est-il donc si dégradé qu'on veut bien le prétendre?

— Le servage est plus réel maintenant et plus général que du temps de la conquête. Je parle de ce qui se passe sous mes yeux: ceux qui cultivent la terre sont tout aussi peu libres de changer de maîtres qu'à l'époque où ils naissaient esclaves. Nous avons dans ce pays une classe entière de travailleurs dont la condition est pire qu'elle ne l'a jamais été depuis l'établissement des Normands. Rien ne les distingue de la brute, excepté leurs mœurs qui lui sont inférieures. L'inceste, l'infanticide se reproduisent plus fréquemment parmi eux que parmi les animaux. Le sentiment de la famille va chaque jour en s'affaiblissant, et nous ne saurions nous en étonner quand nous voyons le foyer domestique privé de croyances et de bien-être.

— Je lisais dernièrement un livre, dit Egremont, dont l'auteur prouve par des chiffres que la condition générale du peuple est bien meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été.

— Je connais ce genre d'assertion, reprit Gérard. On dit: Un ouvrier porte maintenant une paire de bas de coton, et Henri VIII lui-même n'en avait pas. Qu'est-ce que cela prouve? Tout est relatif. La condition du peuple doit être envisagée par rapport à celle des autres classes de la société. Je nie qu'elle soit en général meilleure qu'autrefois, et j'affirme, au contraire, qu'elle est pire qu'à beaucoup d'autres époques de notre histoire. Ainsi, par exemple, le peuple était mieux habillé, mieux logé, mieux nourri, immédiatement avant la guerre des deux Roses, qu'il ne l'est à présent. Ne savons-nous pas comment un paysan anglais

vivait alors? Il mangeait de la viande tous les jours, ne buvait jamais d'eau, avait une bonne maison et de bons vêtements de drap. Les chroniques ne sont pas seules à nous l'apprendre, les actes du Parlement, depuis les Plantagenets jusqu'aux Tudors, en font foi. En comparant le prix des denrées avec le taux des salaires, on reconnaît que ces derniers suffisaient pour procurer à l'ouvrier, au laboureur, autant d'aisance et de bien-être qu'un homme raisonnable peut en souhaiter.

— Je sais que vous vous intéressez vivement à toutes ces questions, dit Egremont en se tournant vers Sybille.

— Ce sujet occupe presque seul toutes mes pensées, avec un autre toutefois.

— Et quel est cet autre?

— C'est de voir le peuple s'agenouiller de nouveau devant la Mère du Sauveur. »

Egremont allait se trouver un peu embarrassé de répondre ; Gérard, sans s'en douter, vint à son secours.

« La durée moyenne de la vie dans ce district, dit-il, parmi les classes ouvrières, est de dix-sept ans. Qu'en dites-vous? Plus de la moitié des enfants qui naissent à Mowbray meurent avant d'avoir atteint leur seizième année.

— Autrefois on avait les pestes, les épidémies.

— Elles frappaient tous les rangs sans distinction. Maintenant la mortalité est plus considérable ; mais comme elle n'atteint que le pauvre, on ne s'en occupe pas. Le typhus emporte une population égale à celle du comté de Westmoreland tout entier ; il éclaircit chaque année les rangs du cultivateur et de l'artisan. Qu'importe aux représentants des conquérants? Les fils des conquis en sont les seules victimes.

— Il me semble parfois, dit Sybille avec abattement, qu'un ange du ciel pourrait seul sauver ce royaume.

— Et moi, dit Gérard, il me semble parfois entendre le chant d'un petit oiseau qui nous annonce la fin d'un long hiver. J'ai un ami, celui dont je vous parlais l'autre jour, il prétend avoir trouvé un remède.

— Stéphen Morley ne croit pas aux anges, dit Sybille, et je n'ai pas foi en ses projets.

— Il croit que Dieu aidera ceux qui s'aident eux-mêmes, reprit Gérard.

— Et moi, je crois que ceux-là seuls peuvent s'aider que Dieu aide. »

Pendant tout ce temps, Egremont était resté silencieux, occupé à regarder d'un air distrait le titre du livre qu'il tenait dans sa main. Tout d'un coup il dit :

« Sybille!

— Comment? fit la fille de Gérard quelque peu surprise.

— Je vous demande pardon, dit Egremont en rougissant. Je lisais

votre nom sur la page de ce livre ; je croyais le prononcer tout bas. Sybille ! quel joli nom !

— C'est celui de ma mère, de mon aïeule et de ma bisaïeule, dit Gérard ; je crois qu'il appartient à notre famille depuis qu'elle existe, et ce n'est pas d'aujourd'hui, ajouta-t-il en souriant ; car nous étions des personnages au temps du roi Jean, à ce que j'ai entendu dire.

— Oui, votre famille date de loin.

— Nous avons du sang anglais dans les veines, tout en étant paysans et fils de paysans. Un des nôtres a joué un rôle à Azincourt ; on dit même encore de plus grandes choses; mais ce sont des contes de bonne femme, j'imagine.

— Quoi qu'il en soit de tout cela, dit Sybille, nous ne possédons plus rien que notre ancienne foi ; mais celle-ci du moins nous l'avons conservée dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

— Excusez ma franchise, voisin Franklin, dit Gérard, il va falloir nous séparer, car je me lève avec l'allouette ; mais auparavant Sybille nous chantera un *Requiem* que j'aime. Ce chant pieux calme l'esprit, il le prépare à un doux sommeil, lequel peut devenir cette nuit même le sommeil éternel. »

XXIX

Le jour commençait à poindre ; une lumière rosée baignait de ses frais rayons le sein de la vallée ; les eaux limpides de la rivière, à demi voilées par un léger brouillard , étincelaient sous le soleil levant. Une sorte de vapeur transparente enveloppait le paysage, où se dessinaient adoucis, mais visibles, les bois lointains, les bouquets de grands arbres, les cheminées des chaumières d'où la fumée s'élevait lentement, et qu'entouraient de riches vergers et des jardins soigneusement cultivés.

Quoi de plus frais et de plus délicieux qu'une matinée d'été, ce printemps de la journée, heure de courage, d'espérance, de vie, où la tête est reposée et le cœur confiant.

Le frère de lord Marney quitta la chambre de sa chaumière pour passer dans le jardin fleuri qu'animaient le chant des oiseaux, le bourdonnement des abeilles.

« N'est-ce pas là qu'habite le bonheur ? pensa-t-il. Dieu soit loué ! j'ai quitté pour toujours le toit inhospitalier de Marney. Sans ma mère, je resterais désormais M. Franklin. Que ne suis-je réellement journaliste, avec une mission indéfinie pour la vallée de Mowbray ? A part toute autre considération, les gens que j'y vois sont d'une société plus agréable que ceux que j'ai fréquentés jusqu'ici. Ils sentent et ils pensent, deux habitudes devenues étrangères à mes amis, en admettant même qu'ils les aient jamais eues. Quant à l'aisance des manières, à cette po-

litesse étudiée qui doit nous tenir lieu de cœur et d'esprit, mon hôte d'hier en est-il entièrement dépourvu ? S'il manque d'un certain usage de convention, il possède en revanche une distinction naturelle de beaucoup supérieure. Chacune de ses paroles, de ses actions est l'expression d'un sentiment, et c'est là une source infaillible de bon goût. Ce Gérard est un homme vrai, instruit à l'école de l'expérience pratique, capable de sympathiser avec la multitude, et beaucoup mieux éduqué que lord Mowbray ou lord Marney, ou tel autre qui pourtant ouvre un livre de temps en temps, chose assez rare chez les gens de notre classe.

« Et sa fille !... Toute sa personne renferme une dignité noble et merveilleusement suave ; une rare distinction, unie à une simplicité plus rare encore ; car on n'aperçoit en elle ni affectation, ni exagération, ni prétention d'aucune sorte. Ses yeux profonds, sa voix douce et pénétrante sont toujours présents à ma pensée ; ce souvenir ne m'a pas quitté depuis le jour où je l'ai vue pour la première fois dans les ruines de l'abbaye. Pourtant j'appartiens à cette famille impie ! Si elle le savait ! si elle apprenait que je fais partie des conquérants contre lesquels son indignation proteste. Que de choses on ignore ! L'avenir avant tout... Arrière ! l'arbre de la science est l'arbre de mort ; loin de moi les pensées sombres dans cette matinée charmante. »

Il sortit de son petit jardin et prit lentement la route qui conduisait à la demeure de Gérard, distante de trois quarts de mille environ. L'œil pouvait presque atteindre jusque-là en suivant la pente du chemin légèrement incliné ; la chaumière elle-même était cachée dans les arbres.

Tandis qu'Egremont songeait à celle qui l'habitait, Sybille parut dans le lointain.

Elle marchait d'un pas léger et rapide ; son costume noir faisait ressortir la souplesse de sa taille ; son petit pied cambré semblait effleurer joyeusement la terre. Un long rosaire pendait à son côté, et de sa tête à demi couverte un capuchon retombait sur ses épaules. Elle paraissait gaie ; Harold la précédait en bondissant, puis revenait avec mille gambades sauter follement autour d'elle.

« Je vous salue, ma sœur, dit Egremont.

— N'est-il pas vrai que la matinée est belle ? » lui dit-elle. Son visage resplendissait de bonheur.

« Ravissante. Puis-je vous demander où vous allez si matin ?

— Je vais au couvent ; c'est ma première visite à la supérieure depuis que je l'ai quittée !

— Il n'y a pas bien longtemps de cela.

— En effet. »

Egremont retourna sur ses pas pour l'accompagner.

Sybille admirait en passant les fleurs de la route, les effets de lumière, les mille nuances du paysage. Tantôt elle s'arrêtait pour gronder

doucement Harold, qui dans les transports de sa joie saisissait le bas de sa jupe et la secouait impétueusement ; tantôt elle le caresssait du geste et de la voix, quand après une course folâtre il revenait fixer dans son regard un regard interrogateur comme pour demander si elle n'avait point eu besoin de lui.

« Quel dommage que votre père soit obligé de remonter chaque matin la vallée ! dit Egremont ; il irait avec vous à Mowbray.

— Je suis bien plus heureuse qu'il travaille hors de la ville. Mon père n'est pas fait pour rester enfermé dans une rue obscure. Ici du moins il est au milieu des champs. Puis les Trafford sont si bons pour lui !

— Vous aimez beaucoup votre père ? »

Elle le regarda avec surprise, et son visage, d'abord sérieux, s'éclaircit.

« Est-ce donc extraordinaire ? dit-elle en souriant.

— Je suis loin de le penser, car je me sens disposé à l'aimer aussi.

— Ah ! vous me faites bien plaisir en disant cela. Je crois que j'aime Stéphen uniquement parce qu'il est bon pour mon père. Autrement il dit beaucoup de choses que je désapprouve.

— Vous parlez de M. Morley ?...

— Oh ! nous ne l'appelons pas monsieur...

— Je veux dire Stéphen Morley, reprit Egremont en rentrant dans son rôle. Il a beaucoup de talent, n'est-il pas vrai ?

— C'est un grand écrivain et un savant. Du reste, il ne le doit qu'à lui-même, car il s'est formé tout seul. Mon père m'a dit que vous suiviez aussi la même carrière.

— Oui ; mais moi je ne suis ni un savant ni un grand écrivain.

— Quels que soient vos moyens, reprit Sybille d'un ton plus grave, j'espère que vous n'emploierez jamais contre le peuple les talents que vous tenez de Dieu.

— Je viens ici pour apprendre à le connaître ce peuple. On ne peut y parvenir à Londres ; nous vivons tous trop séparés les uns des autres dans cette grande ville. Vous m'aiderez, n'est-ce pas ? Ne m'avez-vous pas dit hier que c'était un des deux sujets dont votre pensée s'occupait constamment ?

— Sans doute. Le couvent et la chaumière sont les seules retraites que j'aie habitées. L'une m'a révélé l'abaissement de ma foi, l'autre celle de ma race. Comment après cela mes affections ne seraient-elles pas concentrées sur l'Eglise et sur le peuple ?

— Mais il existe d'autres intérêts qui pourraient aussi captiver votre attention.

— Ceux-ci suffisent ; ils sont déjà bien grands pour ma tête. »

D'ISRAÉLI.

(*La suite au numéro prochain.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 août 1845.

Nous l'avions prévu, le ministère belge s'est reconstitué dans le double élément de Catholicisme et de libéralisme modéré qui compose réellement le fond de l'opinion publique du petit royaume, et que ne pouvaient vaincre les élections partielles de Bruxelles et d'Anvers. Les droits et les intérêts des catholiques se trouvent représentés et fortifiés dans le cabinet par deux ministres nouveaux ouvertement favorables à la cause religieuse. Le mécontentement a éclaté dans les journaux de Belgique qui se tiennent pour libéraux à la manière française. Ils disent déjà que le ministère n'est qu'un ministère de transaction, sans racines profondes et sans durée possible. Ils parlent de M. Van de Weyer, chef apparent du cabinet, comme d'une espèce de revenant, qui, dans son ambassade de Londres, a tout à fait oublié son pays et perdu de vue la situation véritable des esprits. Mais tout porte à croire que la modification ministérielle a des conditions de vie, qu'une imposante majorité l'attend devant les Chambres, et que ce changement d'administration politique donne de meilleures chances aux intérêts français.

Le roi Léopold pourra donc aller librement assister aux fêtes splendides que prépare à la reine Victoria le roi de Prusse dans ces gothiques châteaux des bords du Rhin, où les souvenirs rajeunis des vieux siècles, bizarrement mêlés aux coutumes et au goût modernes, sont comme la représentation symbolique des rêveuses imaginations de la Germanie.

Si la diplomatie européenne veille autant qu'on le dit pendant que les tribunes sommeillent, de graves intérêts seront agités à la lueur des merveilleuses illuminations qui doivent se réfléchir dans le Rhin du haut des tours de la cathédrale de Cologne, et le secret des institutions nouvelles que Frédéric-Guillaume laisse espérer à ses peuples sera dit

peut-être à l'oreille de l'hôte de Johannisberg, l'immobile et prudent doyen des diplomates de l'Europe.

Tandis que les royautés du Nord se convient à une nouvelle espèce de congrès, à un congrès de fêtes, au Midi, la jeune reine d'Espagne se dispose à l'entrevue projetée avec M. le duc de Nemours. L'apaisement des troubles de Catalogne et la répression soudaine de l'émeute de Malaga lui permettent de réaliser dans les pays basques ce voyage si redouté par les partisans mêmes d'Isabelle. Il paraît cependant qu'on s'était exagéré les périls de cette visite politique. Les questions ardentes et difficiles, les questions des *fueros*, seront réservées, et les vieilles provinces privilégiées ne s'occuperont qu'à faire un gracieux accueil à leur gracieuse souveraine. La solution matrimoniale demeurera aussi entièrement différée, et l'on renverra, d'un commun accord, aux Cortès d'octobre les difficultés compliquées que n'aura pu manquer de faire naître, dans un pays si profondément remué, l'exécution des hautes et si nouvelles mesures d'impôt territorial, d'organisation du conseil d'Etat, d'administration provinciale et de liberté de presse, qui ont été abandonnées à l'initiative du gouvernement. Les passions et les résistances s'ajournent plus aisément qu'elles ne se modèrent. Les espérances des partis demeurent.

Des nouvelles décidément plus rassurantes permettent de croire enfin que les souffrances des chrétiens du Liban auront un terme. Il semble que la Porte elle-même soit revenue à des sentiments plus sincères et plus équitables envers de malheureuses populations. L'honorable attitude des agents français n'est pas étrangère à cette situation meilleure. A en croire les vraisemblances, plusieurs causes ont contribué à augmenter la confiance du divan aux généreuses intentions de la loyauté française. L'empressement extrême témoigné par les populations grecques des provinces sujettes de la Turquie au prince impérial de Russie a donné quelque ombrage au sultan. La main de l'Angleterre, cachée dans les troubles de Syrie, lui a dû paraître aussi un peu suspecte. Il n'est pas jusqu'au sanglant conflit survenu entre les Croates turcs et les sujets de l'Autriche qui n'ait dû tourner les regards de l'empire ottoman vers la puissance neutre du cabinet des Tuileries, le plus antique comme le plus éloigné de ses alliés, et celui de tous qui menace le moins son commerce, ses provinces, ses frontières, et surtout la mer Noire.

Une pensée semblable protége nos bons rapports avec le royaume de Grèce. Le ministère Coletti reste intimement uni avec le représentant de la France et séparé de sir E. Lyons. Le gouvernement d'Athènes a obtenu une difficile victoire dans la loi qui a organisé la composition du saint synode, et réservé la suprématie royale dans la nomination du

président. Malgré les habitudes violentes et les sanglantes rivalités d'un pays à demi civilisé, la France veut y affermir un pouvoir modérateur, et consolider l'avenir moral d'un peuple qu'elle a aidé, plus que personne, à échapper à la barbarie musulmane.

Bien qu'il ne faille pas trop se fier, pour notre honneur, aux plaintes qui retentissent contre nous à la tribune anglaise, nous croyons cependant que le langage de l'opposition britannique et la réponse de lord Aberdeen sur les affaires de Syrie et de Grèce constatent, avec plus de réalité cette fois, sinon notre domination, au moins notre importance sérieuse sur ces deux points. C'est toujours sur la Méditerranée que la France est en mesure de concentrer ses efforts avec le plus de fruit.

Dans la saison où nos assemblées parlementaires se taisent, lorsque nos ministres vont demander la santé aux eaux thermales, ou des ovations d'arrondissement à leurs provinces électorales, nos journaux politiques, avec leurs formats agrandis, sont déjà embarrassés de leurs longues colonnes : heureux de se remplir avec les publications de statistique générale et la correspondance militaire du maréchal Bugeaud. Les séances du Parlement britannique, qui va se proroger, manqueront bientôt à l'indigence de notre presse. Les élections portugaises se feront sans bruit, avec des résultats ministériels probables. Les manifestes électoraux de la gauche et du centre gauche n'ont pas été un aliment bien substantiel de controverse ; car ils ont paru prématurés, et frappaient un peu dans le vide, à cause de l'incertitude complète de la dissolution de notre législature. La voix même de M. de Lamartine, qu'on a cru reconnaître dans une feuille provinciale, n'a pas eu la vertu de ranimer les opinions et les querelles.

La plupart des organes de l'opinion en sont réduits à se donner des airs courtisanesques en reproduisant l'itinéraire de M. le duc de Nemours, avec les harangues qu'il subit ou qu'il distribue, et celui de M. le duc de Montpensier, dans lequel ils voudraient trouver la contre-partie du voyage à Constantinople de l'héritier de l'empire russe. C'est à peine s'ils mentionnent l'infatigable persévérance avec laquelle le czar absorbe incessamment dans l'unité moscovite les diverses provinces de son empire, en leur enlevant leur langue et jusqu'à leur ancien nom. On dirait que la civilisation de la Russie ne tient pas à l'Europe, tant a passé inaperçu l'important ukase qui, pour flatter sans doute l'aristocratie moscovite, a restreint, au préjudice de la bourgeoisie, les moyens de pénétrer dans les rangs de la noblesse ! Les désastres de Smyrne, de Québec, de Toulon, tiennent une plus grande place pour les lecteurs que les intérêts moraux du pays. Il y a disette de principes et de pensées. Aucun parti n'a le sentiment des réformes vraies. De là l'absence de toute discussion grave et sévère. Ce n'est point la vérité et le progrès qu'on cherche dans un fait et dans une

polémique, c'est le bruit et l'intérêt matériel. Aussi l'attention publique s'est-elle entièrement endormie au bruit monotone du droit de visite et de Taïti.

Un seul document ministériel méritait une discussion développée : c'est la formation de la commission destinée à élaborer la réforme de notre système hypothécaire. Mais cette réforme n'intéressant que l'agriculture et le crédit foncier, en un mot la richesse principale du pays, et ne faisant point appel aux passions, on ne s'est pas mis beaucoup en frais d'aider aux progrès de la législation.

Et cependant le régime hypothécaire importe aux plus difficiles problèmes de l'économie politique, à l'abaissement du taux de l'argent, aux garanties et aux conditions des emprunts, à la mobilisation de la propriété territoriale, à la distribution des capitaux, à une foule de controverses délicates, qui trouvent que la situation actuelle de la propriété foncière est arriérée et tout à fait en désaccord avec les nécessités et l'état de la fortune mobilière, comme avec le mouvement commercial qui nous entraîne. A dire vrai, le gouvernement, par ses lenteurs, par son inertie, par son défaut d'initiative, a trop tardé à donner l'impulsion aux études nouvelles que sollicite un si grand changement du régime de la propriété. Depuis longtemps l'expérience a signalé le défaut radical d'une loi qui traite le créancier en ennemi, protége exclusivement les retards du débiteur, et a conservé au XIXe siècle toutes les traditions les plus routinières des procureurs du Châtelet, et des plus lentes et des plus coûteuses formes judiciaires. Depuis longtemps les bons esprits ont signalé les vices intérieurs qui déshonorent le système bâtard de notre législation hypothécaire, où l'on a mélangé comme à plaisir la publicité et le mystère, et retenu les citoyens dans une inextricable ignorance pour ce qu'ils ont le plus intérêt à connaître, et dans de longues et interminables procédures pour ce qu'ils ont le plus intérêt à mener à bout promptement. Mais il entre difficilement dans notre esprit que notre Code civil ne soit point un monument parfait. Quand on a dit que c'est l'œuvre de Napoléon (ce qui n'est pas vrai du tout), on croit avoir prononcé une irréfutable sentence, et l'on n'est pas près de comprendre parmi nous que l'unité et la perfection de la législation sont deux choses essentiellement différentes.

Or, nous aurions trop de honte d'avouer que les moindres petits Etats de l'Europe, la Hollande, la Bavière, Genève, la Sardaigne, etc., ont aujourd'hui des lois hypothécaires mieux coordonnées et plus conséquentes que les nôtres. Cet aveu nous coûte, mais il convient d'avoir le courage de le faire. Depuis trois ans on a demandé leur avis, sur un projet de loi nouveau, à toutes les Cours et à toutes les Facultés de Droit du royaume. Ces documents volumineux ont été publiés ; mais nous doutons fort que la lumière véritablement législative sorte de cette

épreuve. Le coup d'œil du législateur ne ressemble pas au coup d'œil du praticien : l'un ne voit que l'ensemble et les idées générales, l'autre n'aperçoit que les détails. Le premier se place aux points de vue élevés, le second se restreint au petit domaine d'application qui l'environne et le touche. Il nous semble donc que c'est beaucoup d'avoir perdu trois ans à réunir des observations dont on ne recueillera pas de grands fruits, et qui doivent reproduire une multitude de redites inutiles ou de lacunes immanquables. Le meilleur eût été qu'un grand esprit, un homme d'élite, eût laborieusement élaboré le travail nouveau, en le comparant aux législations les plus perfectionnées de l'Europe, en fouillant à fond les imperfections de la loi actuelle et les besoins nouveaux. Cet homme d'élite eût dû être naturellement le ministre de la justice. Malheureusement nous avons perdu l'habitude de chercher et de trouver, dans nos gardes des sceaux, les hautes qualités du législateur : tout au plus aurions-nous compris que le véritable auteur du projet de loi se fût entouré d'un petit nombre, d'un très-petit nombre d'hommes choisis. Mais une commission nombreuse, telle que celle qui a été désignée, quels que soient d'ailleurs les noms honorables qu'on y remarque, pourra remplir des séances et des procès-verbaux, mais non point hâter et concevoir une bonne loi.

Pour être mené à bout, notre Code civil n'a eu qu'une commission de cinq jurisconsultes ; et s'il a été incomplétement conçu à beaucoup d'égards, il ne faut pas s'en prendre au petit nombre de ses rédacteurs ; nous croirions plus volontiers le contraire.

Que les principaux organes de la publicité ne se disputent-ils l'honneur, pendant l'interrègne parlementaire, de féconder, par leurs recherches et leurs conseils, l'amélioration d'une loi qui touche de si près aux plus graves intérêts de nos fortunes et de nos familles, au lieu de se faire les stériles échos des passions les plus banales? Cela ne vaudrait-il pas mieux que d'envenimer de paroles irritantes les dissentiments de la Suisse, si prête de se teindre de sang encore une fois peut-être ? C'est une remarque bien douloureuse à faire ; toutes les fois qu'il est question des droits et des libertés des catholiques, une haine vulgaire et servile s'empare de presque tous nos journaux. Une triste émulation de sentiments mauvais ne permet plus de distinguer entre *le Constitutionnel* et *le National*. Et ne les a-t on pas entendus naguère tenant absolument le même langage sur le meurtre de Leu d'Ebersol ? N'ont-ils pas accepté le plus déloyal aveuglement des partis pour convertir un assassinat déplorable en un suicide impossible ? N'ont-ils pas de nouveau fait cause commune avec les *corps francs*, avec les correspondances et les opinions les plus radicales ? N'ont-ils pas hautement pris parti pour la destruction des libertés religieuses et cantonnales de l'Helvétie ?

Nous ne saurions déplorer assez souvent et avec assez d'amertume cette détestable pente de l'esprit français perverti à obscurcir toutes les idées de droit et de justice, à voiler tous les sentiments de noblesse, de pitié, de liberté, dès qu'il s'agit de la cause chrétienne. Les esprits sérieux ne peuvent contempler sans crainte le mouvement de radicalisme intolérant et de communisme farouche qui menace jusque dans ses fondements la république helvétique, ses vieilles mœurs et ses vieilles vertus. On redoute l'effet de collisions impitoyables et prochaines, retenues seulement encore par la neutralité expectante de deux cantons protestants, Genève et Saint-Gall. Tout l'avenir politique et moral de la Suisse est remis en question, et surtout par les idées aussi démagogiques qu'irréligieuses du canton de Vaud, lesquelles, par leur voisinage, pèsent fortement sur le canton populeux et puissant de Berne, et, de là, peuvent inonder la Suisse entière. Et nos publicistes quotidiens, dans cette situation si critique, ne trouvent rien de mieux à faire que de caresser le péril par des flatteries révolutionnaires, et de fournir d'ardents matériaux à l'incendie. Appliquée aux affaires de France, une telle déraison serait déjà inconcevable ; appliquée aux affaires d'autrui, aux affaires de voisins et d'alliés, une telle conduite n'a plus de nom.

C'est une raison de plus pour les catholiques de France de se serrer, de redoubler d'harmonie et d'efforts ; à eux est réservé, nous l'espérons, l'honneur de faire pénétrer enfin dans la conscience publique cette vérité méconnue, que le salut de nos conquêtes constitutionnelles est dans l'étroit embrassement de la religion et de la liberté. C'est à ce noble but qu'aspire le manifeste électoral publié récemment au nom du Comité électoral pour la liberté religieuse, et accueilli par la polémique quotidienne avec une légèreté si passionnée. Tous les hommes sincères et sérieux ne tarderont pas à comprendre ce qu'il y a d'élévation et d'avenir dans ces belles et simples paroles du manifeste : « Nous conjurons tous ceux qui aiment la religion et la liberté de mettre ces deux intérêts suprêmes, si gravement compromis parmi nous, au-dessus de tout autre intérêt, de toute autre passion... Nous n'aspirons pas à former un nouveau parti, nous voulons seulement mettre à l'abri de tous les partis la conscience, la famille et la foi. »

Cette déclaration calme, précise et forte, était opportune et nécessaire, moins comme circulaire destinée à des élections, éloignées encore peut-être, que comme attitude définitive et arrêtée des électeurs catholiques. Dans tous les lieux, dans tous les temps, et plus que jamais sur le territoire constitutionnel, il faut savoir montrer sa force et sa volonté, si l'on désire qu'il soit tenu compte de nous.

Or, sur ce point, d'abord, le manifeste catholique aura un grand avantage sur les manifestes du centre gauche et de la gauche ; car il s'a-

dresse à des sentiments clairement définis et exprimés, tandis que les circulaires de l'opposition sont noyées dans les généralités les plus insignifiantes et les plus rebattues, dans un programme décoloré qui ne caractérise aucune différence essentielle de doctrine et de but, et ne révèle tout au plus que de petites ambitions de couloir.

Il serait d'ailleurs puéril de s'arrêter à défendre, contre le mauvais vouloir adverse, l'incontestable droit des catholiques de chercher à faire prévaloir, dans les élections prochaines, et par les voies constitutionnelles, leurs idées et leurs principes de liberté chrétienne, et de les rassembler énergiquement sur la question capitale de la liberté d'enseignement.

L'importance de la question est assez prouvée par les efforts mêmes que font les ennemis du Catholicisme pour la confisquer à leur profit. La question est si forte qu'elle n'a pu être résolue, depuis quinze années, dans trois projets avortés, et qu'elle a lassé et usé jusqu'ici la puissance de quatre ministères, et la main spéciale et successive de trois ministres de l'instruction publique, MM. Guizot, Cousin et Villemain. Est-il sûr même qu'il soit donné à M. de Salvandy de la mener à bout?

La question est si fondamentale qu'elle a été expressément réservée, par la loi de 1830, comme une de nos lois organiques, et que le retard du pouvoir à nous la donner a déjà presque les apparences d'une infidélité. C'est bien le moins qu'on puisse faire, en 1845, une condition de vote électoral de ce qui, en 1830, a été posé comme une question de royauté.

Cette liberté d'enseignement, si solennellement promise et si cauteleusement différée, n'est pas une opinion de circonstance et de passage; c'est un principe qui va jusqu'aux racines de la société, puisqu'il doit lui préparer l'éducation des âmes et des caractères. La loi qui doit l'organiser ne sera pas une de ces mesures provisoires et temporaires, variables comme une foule de lois politiques et positives. Ce sera une de ces résolutions constitutives sur lesquelles repose le fondement des empires. Et si, dans les épreuves du scrutin électoral, on ne dénie pas au moindre des citoyens la faculté de choisir librement le candidat qui répond à ses propres croyances, et de faire prévaloir sa pensée dans l'homme qui la représente le mieux, même sur des opinions d'un intérêt secondaire, circonstantiel et relatif, comment se pourrait-il que ce ne fût pas le droit des catholiques de subordonner, avant tout, leur vote électoral à la conviction qui est en eux sur le point de législation le plus profond qui puisse inquiéter les consciences humaines, le plus grave dans son principe comme dans ses conséquences, et le plus délicat de tous ceux que doivent toucher nos assemblées délibérantes?

Ce n'est pas seulement l'exercice d'un droit évident, c'est l'accomplissement du devoir le plus impérieux ; car, si de l'absence ou de la restauration chrétienne dépendent les destinées de notre patrie, quelle terrible responsabilité ne pèserait pas sur les électeurs catholiques dont la faiblesse aurait hésité à prendre sa part d'une épreuve si décisive?

Que parle-t-on de dignité nationale, de probité et d'honneur politique ? Pour assurer notre grandeur, au dedans comme au dehors, ne convient-il pas d'abord de former de fortes âmes ? Les chrétiens y songent : car il n'est aucune espèce de grandeur qu'ils méconnaissent ou qu'ils oublient. Mais si le spectacle de notre dégénération morale désespère les gens de cœur, si l'on doit gémir de l'affaiblissement graduel des caractères, où en peut-on chercher un meilleur remède que dans les idées chrétiennes, cette source inépuisable de toutes les vertus? Le sentiment politique découragé et amorti a besoin de se retremper, de se fortifier dans l'élément religieux. C'est donc un service que les fidèles gardiens des croyances immortelles rendent à la France que de la réchauffer par les religieuses pensées qui fécondent la liberté en la modérant. Se presser autour de l'urne électorale comme un seul homme, dans le moment où nous sommes, c'est donc pour les catholiques tout à la fois œuvre de virilité, de foi, de droit politique et de civisme.

Il ne serait pas bon de se le dissimuler : on ne peut sérieusement espérer que l'intolérance irréligieuse, qui jusqu'ici voilait un peu sa haine et ses préventions en feignant de les restreindre à la Compagnie de Jésus, s'éprenne tout à coup de respect et d'amour pour le Christianisme. Les Jésuites de moins, on n'a enlevé qu'un prétexte, qu'une occasion de déclamation ; on n'a pas enlevé le mauvais vouloir intime. Le nom de jésuite était comme une sorte d'enclume retentissante sur laquelle l'incrédulité et les partis rassemblaient et faisaient résonner leurs coups. Il n'y aura de changé que le mot d'ordre et le point de mire. Nous craignons fort que la discussion sur la loi de *liberté d'enseignement* ne prouve bientôt qu'on aura peu gagné à déplacer le champ de bataille. Le ministère n'aura guère acquis plus de force, ni les chrétiens plus de sécurité.

Il est permis de prévoir que la concession qui a été faite, concession demandée avec moins de sincérité qu'elle n'a été consentie, n'aura aucune vertu pour arrêter le mal et pour produire le bien. Dans les temps de révolutions sociales, les concessions, au lieu de satisfaire les partis, ont coutume d'irriter leurs cupidités. Quelquefois la faiblesse n'a pas moins de périls que la résistance. On l'a déjà remarqué : l'expulsion des Jésuites n'a pas sauvé autrefois la postérité de Louis XV ; les ordonnances de 1828 n'ont pas préservé le trône de Charles X ; et le pouvoir des Choiseul eux-mêmes n'a pas été assuré par la suppression d'un ordre religieux.

Ce qu'il y a de plus misérable dans les luttes étroitement ambitieuses de nos hommes politiques, c'est que le sort de quelques religieux soit devenu l'enjeu du combat; c'est que les grands principes de la liberté religieuse aient été mesquinement offerts en holocauste à des passions vieillies; c'est qu'on ait exhumé contre les croyances et les institutions chères aux catholiques des lois et des croyances empruntées aux plus mauvais jours; c'est qu'on ait réchauffé l'impur levain des plus tristes opinions du XVIII[e] siècle; c'est qu'on ait ainsi compromis la cause sainte de la vraie liberté, et risqué de la faire rétrograder vers des temps et des principes néfastes. Les partis divers, qui se sont, en cette occasion, réunis dans leurs préventions communes contre le Catholicisme, regretteront un jour d'avoir fait triompher des doctrines politiques menaçantes pour les droits de tous. La liberté de l'Eglise importe aussi à la liberté générale. On n'abandonne jamais le droit en un point sans autoriser le pouvoir à le violer dans un autre.

C'est aux chrétiens qu'il sied de bien mériter de la liberté et de la France, en défendant, par leurs écrits, par leurs paroles, par leurs votes, les principes de la vraie liberté contre les défiances routinières d'une majorité aveuglée. Des sentiments généreux librement et franchement exprimés honorent bien plus que toutes les combinaisons obscures de la souplesse diplomatique. Il eût été plus beau pour un ministère de tomber en combattant que de rester debout en cédant. Aujourd'hui le pouvoir est peut-être moins respectable aux yeux de ses amis, et il n'est devenu ni meilleur, ni plus fort, aux yeux de ses ennemis; si bien que, après s'être laissé imposé l'obligation de faire ce qu'il a fait, avoir réussi c'est encore avoir fléchi et s'être amoindri.

Les catholiques seuls ont bien compris leur devoir. Seuls ils ont agi et parlé dans la droiture de leur conscience, en ne livrant pas leurs frères à l'hypocrisie des agresseurs. Mais, au milieu des attaques concertées par l'ennemi commun, il faut plus que jamais ne point se séparer dans la lutte. Il demeurera éternellement honorable pour nos amis de n'avoir jamais déserté le patronage de l'équité et des franchises constitutionnelles. Les préjugés mourront, les sentiments généreux et vrais ne seront point perdus. Aussi bien le combat ne fait que commencer. Les tribulations sont le sort de l'Église militante. Toute âme chrétienne a ses épreuves. L'ennemi sera le même sous un masque nouveau : notre fidélité, notre dévouement, notre union doivent rester les mêmes.

Dans ce déluge de réponses et de critiques qui donnent si beau jeu à la verve satirique de Timon, voici venir enfin quelque chose de posé et de bien écrit. Un persifflage d'assez bon goût, un style net distin-

guent l'imperceptible pamphlet qu'un *philosophe* vient de lancer sous le titre de : *Timon et sa logique*. Quelque léger que soit le fonds de cet écrit, nous devrions le signaler comme un phénomène pour les rangs dont il sort ; mais il paraît que cette mention ne suffirait pas. *M. Pascal Duprat* (qu'est-ce que *M. Pascal Duprat ?*) a soin de nous avertir, dans la préface de ce *petit livre*, que *le bon sens moderne* y *a rencontré heureusement la forme de Platon :* cela veut dire que le *philosophe* doit être de la force de Platon pour le moins, et nous ne trouvons pas que l'expression soit par trop hyperbolique s'il s'agit en effet de *M. de Lamennais*. Lamennais aux prises avec Timon ! voici de quoi intéresser la galerie, et nous-même, quelque importance qu'ait pour nous la question qui s'agite, nous aurions consenti à nous armer un moment d'une indifférence toute littéraire pour contempler le tournoi de ces deux champions.

Le *philosophe* ne l'a pas voulu : on dirait qu'il n'a consenti à écrire que pour céder à l'importunité de ses amis de fraîche date. Jamais idées plus maigres n'ont été rendues d'une manière moins complète : l'histoire et la vraie philosophie sont comme non avenues ; et pour comprendre qu'un homme qui sait écrire et qui devrait savoir penser puisse ainsi ne tenir compte ni de l'autorité, ni des limites de la raison humaine, il faut se souvenir que celui qui parle a autrefois immolé sans miséricorde notre pauvre raison sur l'autel de l'autorité. La même tête est seule capable de ce double excès.

Et comment a-t-elle tourné ? Est-ce parce que *M. Lamennais a été condamné par le Pape dans une certaine encyclique*, parce que *Sa Sainteté appelle le livre dudit Lamennais* MOLE QUIDEM EXIGUUM, SED PRAVITATE INGENTEM ? A-t-il donc suffi de cette condamnation pour que *le susdit Lamennais se soit cru obligé de se faire philosophe, après s'être fait libéral ?* un homme qui préconisait l'autorité plus que l'Eglise elle-même, et qui a abjuré ses croyances, que dis-je ? la profession sacrée dont l'opinion s'obstine à reconnaître sur son front l'empreinte indélébile, parce que l'Eglise a fait contre lui de l'autorité pour défendre la raison !

Que cela est triste ! et sur combien de cœurs chrétiens va retomber ce nouveau témoignage de faiblesse ! Est-ce au moins le dernier, et la lassitude dont ce *telum sine ictu* donne la preuve peut-elle être considérée comme le symptôme du regret, comme nous disons, du repentir, comme la religion a le droit de le dire ? Le *petit livre du Philosophe* ne peut avoir qu'un bon résultat : l'effet en sera nul : les nouveaux amis seront mécontents, et les anciens redoubleront de prières.

REVUE SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

ÉCONOMIE RURALE. — *Vues pratiques sur les améliorations les plus importantes, les plus faciles et les moins coûteuses à introduire dans notre agriculture;* par M. J.-E. DEZEIMERIS, membre de la Chambre des Députés, deuxième mémoire (*suite et fin*).

On se rappelle que dans deux de nos Revues précédentes nous avons analysé les importantes études de M. Dezeimeris sur ce sujet. Pour apprécier, comme elle le mérite encore, cette dernière partie du travail de notre savant agronome, il est indispensable de se reporter à la première, publiée dans le numéro du 10 juillet.

On a pu se convaincre, par cette lecture, combien la culture des prairies a d'avantages sur la culture des céréales, et combien il importe de faire dominer les premières sur celles-ci pour la richesse d'un pays. Mais une telle révolution ne peut s'accomplir sans entraîner des modifications correspondantes dans plusieurs autres parties de l'agronomie. Il a déjà été question de celles qui en résultent dans la production et l'usage des engrais. Aujourd'hui nous allons examiner comment on doit accommoder à cette réforme l'exploitation des animaux de travail, des chevaux et des bœufs, par exemple, et l'emploi des animaux de vente, tels que les veaux, les porcs, les moutons, etc. Ces améliorations reposent sur un principe que sanctionnent à la fois l'évidence rationnelle et une expérience décisive. Ce principe est celui de la précocité ou de la rapidité du développement et de la multiplication corrélative des produits.

Un veau prend un accroissement plus rapide depuis le moment de sa naissance jusqu'à l'âge d'un an que d'un an à deux; plus rapide d'un an à deux que de deux à trois; de deux à trois que de trois à quatre, et ainsi de suite; mais surtout il en coûte beaucoup moins de fourrages pour lui procurer un accroissement de valeur de 50 fr. de six mois à un an que de dix-huit mois à deux ans, et incomparablement moins que de trente mois à trois ans.

Quand on a énormément de terres à labourer, comme dans une grande

partie de la France, les prairies naturelles et le peu de fourrage qu'on cultive suffisent à peine à nourrir les animaux nécessaires pour l'exécution des travaux. Ces attelages sont des animaux adultes, de ceux, par conséquent, qui consomment le plus. Avec de grandes masses de foin ou de fourrage, on n'en peut entretenir qu'un fort petit nombre.

Si l'on avait, au contraire, beaucoup moins de terres à labourer, et beaucoup plus de prairies naturelles ou artificielles, on n'aurait besoin que d'un petit nombre d'animaux de travail, et l'on pourrait entretenir une grande quantité d'animaux de vente.

Et si l'on prenait, comme en Angleterre, l'habitude de livrer les bœufs à la boucherie dès l'âge de deux ans et demi à trois ans; si l'on substituait aux animaux qui consomment beaucoup et ne croissent plus les animaux qui consomment très-peu et croissent très-rapidement, on voit l'énorme quantité de viande qu'on serait en mesure de fournir à la consommation, et la prodigieuse quantité de suif, de peaux, de cornes et d'os qu'on pourrait livrer à l'industrie. Ainsi, avec le système agricole de la France, qui ne consacre aux cultures fourragères que le quart ou le cinquième du territoire, le bétail ne donne presque aucun revenu; avec le système anglais, tenant les trois quarts ou les quatre cinquièmes des terres en pâturages, le bétail est le plus riche de tous les produits.

Mais ce n'est point seulement dans l'économie du bétail à cornes que l'application du principe de la *précocité* et de la rapidité de développement peut donner les résultats prodigieux qu'en a obtenus l'Angleterre, et de plus merveilleux encore; pour celui qui entretient des bêtes à laine, non pas seulement comme machines à toison, mais aussi comme machines à viande, la différence n'est pas moindre de les garder jusqu'à cinq ou six ans ou seulement jusqu'à deux.

Dans la race porcine, quelle différence n'y a-t-il pas entre les bénéfices qu'on peut tirer d'animaux prenant leur développement et prenant graisse dans le cours de la première année ou d'animaux de race tardive exigeant deux ans ou plus pour se développer et ne s'engraissant bien qu'à cet âge! N'y a-t-il pas 100 pour 100 de bénéfice de plus pour la fermière qui ne garde ses poulets que trois mois, et les engraisse alors, que pour celle qui les laisse vivre jusqu'à six; pour celle qui réforme ses poules pondeuses peu après trois ans, époque de leur plus grande fécondité, que pour celle qui les laisse vivre jusqu'à six ou sept, âge où leur fécondité, successivement diminuée, ne paie plus le quart de la valeur de ce qu'elles consomment?

Et ce n'est pas seulement au règne animal que ce grand principe économique trouve son application; en recherchant dans les végétaux ce même caractère de *précocité* ou de développement rapide, nous avons pu faire choix, pour nourrir le bétail, de plantes qui nous procurent non pas un fourrage par an, comme c'est l'ordinaire, mais trois et jusqu'à quatre fourrages successifs dans le cours d'une année. C'est d'après ce même principe que les Anglais, ayant reconnu que le ray-grass qui vient d'être tondu acquiert *avec une rapidité extrême un pouce de longueur*, assez rapidement encore un second pouce, puis plus lentement un troisième pouce, et successivement, de plus en plus lentement, chaque pouce qui suivrait le troisième, ont adopté ce système admirablement calculé qui consiste

à livrer au printemps leurs pâturages aux jeunes bœufs dont il s'agit d'achever l'engraissement, et à les charger ensuite de moutons de dix en dix jours, ou à peu près, tout le long de l'année, pour les raser à fond, et les laisser successivement recroître à la longueur de quelques pouces. On y nourrit ainsi deux fois plus d'animaux qu'on n'en pourrait entretenir avec une ou deux coupes de foin que fourniraient les mêmes prairies traitées à la manière ordinaire.

Prévenons ici et réduisons à sa valeur une objection qu'on ne manquera pas de nous faire.

C'est la nature, dira-t-on, qui a fait de l'Angleterre un pays à bétail, et qui nous prescrit à nous d'être un pays à céréales. Une atmosphère brumeuse, des pluies rarement excessives, mais distribuées avec modération dans toutes les saisons de l'année, font de la Grande-Bretagne un pays d'herbes par excellence.

L'observation est juste et serait sans réplique si l'on ne pouvait nourrir le bétail qu'à la manière anglaise, avec des turneps et des pâturages de ray-grass. C'est bien ce qu'ont tenté de faire plus d'une fois de maladroits imitateurs qui ne savent que calquer mécaniquement un système, au lieu d'appliquer un principe en l'accommodant aux circonstances; et il est vrai que, hors de quelques localités heureusement situées, ils devaient partout échouer en France. Mais si notre pays n'est pas, en général, un pays à pâturages, c'est un pays où réussissent parfaitement, selon les localités, le trèfle, le sainfoin, la luzerne, le farouch et beaucoup d'autres fourrages; où réussissent en particulier beaucoup de plantes fourragères à développement très-rapide, au moyen desquelles on peut aisément entretenir sur un espace donné, ainsi que l'expérience personnelle de l'auteur le constate, autant de bétail qu'en entretiennent les contrées les plus favorisées de l'Angleterre.

C'est ce que M. Dezeimeris se propose de démontrer dans un prochain mémoire.

Ceux qui connaissent M. Dezeimeris ne doivent pas craindre qu'il se laisse aller aux séductions de la théorie. Il n'est pas d'esprit plus fermement, nous dirions presque plus obstinément attaché que lui à l'expérience, et il aurait peut-être davantage à se mettre en garde contre les dangers de l'empirisme, qui a aussi ses illusions, que contre ceux de l'hypothèse et de la pure doctrine. Tout en se défendant contre les usurpations des sciences qui voudraient créer de toutes pièces les notions de l'agriculture, il serait sans doute utile de ne pas rejeter systématiquement les secours qu'elles peuvent lui prêter, et de ne pas oublier qu'en poursuivant un but illusoire par des théories préconçues, ces sciences atteignent souvent des vérités qu'elles ne cherchaient pas et dont l'agronomie doit savoir profiter.

BOTANIQUE. — *Leçons élémentaires de Botanique fondées sur l'analyse de cinquante plantes vulgaires, et formant un traité complet d'organographie et de physiologie végétale, à l'usage des étudiants et des gens du monde;* par le docteur Emmanuel LEMAOUT, ex-démonstrateur de botanique à la Faculté de Paris.

Les recherches des botanistes occupent souvent l'Académie des Scien-

ces. Il y a déjà longtemps surtout qu'une grande discussion s'est élevée entre M. Gaudichaud, observateur habile et persévérant, auteur d'une nouvelle théorie de la nutrition des arbres, et M. de Mirbel, le naturaliste qui passe jusqu'ici pour avoir le plus savamment approfondi ce problème difficile et compliqué.

Mais jeter brusquement le lecteur, peu familier avec une technologie pédantesque et les formes transcendantes de la phytologie, au milieu de cette discussion qui ne peut être suivie avec intérêt que par les hommes spéciaux, versés dans l'anatomie et la physiologie végétales, nous semblerait une faute inexcusable. Nous aimons mieux, à cette occasion, leur parler d'un ouvrage élémentaire de botanique que nous oserons presque nommer un chef-d'œuvre de didactique, et qui joint, à cet inappréciable mérite, celui d'une science aussi sérieuse et aussi avancée que celle des traités inintelligibles et fastidieux qu'on nomme savants, sans doute parce qu'ils sont condamnés à n'être lus que par les botanistes de profession.

Nous ne possédons aujourd'hui que deux sortes d'ouvrages sur cette matière. Les premiers mettent dès la première page le microscope entre les mains de l'élève; et voilà que celui qui croyait rencontrer dans l'étude du règne végétal les jouissances qu'on n'avait cessé de lui exalter n'y trouve plus que des détails miscroscopiques, secs et sans vie. Il est perdu dans les infiniment petits, et ne voit que fibres, cellules, lamelles, globules, trachées, pores, matière colorante. S'il sort de là, c'est pour entrer dans le laboratoire du chimiste où la fleur n'est plus que carbone, oxygène, hydrogène; la feuille, que chlorophylle; le fruit, que glucose et dextrine, etc., etc.....

Dans d'autres ouvrages, perfidement qualifiés d'*élémentaires*, on l'assomme sous l'aride description des genres et des espèces, et là, au lieu de choses, il n'apprend que des noms. Tout à l'heure il ne voyait que les parties de la plante, on ne lui montrait jamais celle-ci; maintenant il voit la plante, il en sait le nom, mais il n'en connaît ni les parties ni les fonctions; car il ne l'a étudiée que par rapport aux autres plantes, et non en elle-même. Aussi la science se borne à les distinguer les unes des autres par des noms conventionnels fondés sur des caractères extérieurs. Il vous dira que la mauve n'est pas la violette, ni celle-ci la consoude; mais il ne va pas plus loin. Il ignore ce que sont en elles-mêmes la mauve, la violette et la consoude; en un mot, de ces êtres, il ne connaît que le particulier, comme, dans l'autre méthode, il n'en connaissait que le général. Ces deux manières sont également mauvaises et impossibles devant la vérité. Mais, quoique impossibles devant la science et la vérité, elles sont et règnent dans les écoles.

Le bel ouvrage de M. Lemaout vient consoler l'enseignement de la botanique de ces excès déplorables de la science. Il n'est pas possible de justifier plus fidèlement cette généreuse pensée de Platon, qu'il a prise pour épigraphe : *La science est l'amie de tous.*

Mais comment a-t-il réalisé cette louable entreprise ?

Il a pris cinquante végétaux croissant partout, connus de tout le monde, à vie contemporaine, c'est-à-dire végétant, fleurissant, fructifiant pendant les trois mois de la belle saison, depuis le milieu de mai jusqu'au milieu d'août. Il a choisi des espèces offrant toutes les modifications de forme dont l'étude

philosophique, savamment approfondie dans ces derniers temps, a jeté de si vives lumières sur l'organographie végétale ; puis, prenant tour à tour pour type celle de ses cinquante plantes qui lui offre sous le point de vue le plus favorable la partie qu'il veut étudier, il la compare avec les autres; il observe ainsi chaque organe dans ses dégradations insensibles, depuis le plus haut degré de développement jusqu'à l'état rudimentaire ; il l'observe également dans ses rapports avec les organes de nature identique ou dissemblables placés dans son voisinage. L'esprit de l'élève, par ce moyen, s'exerce à tenir compte des *soudures*, des *avortements*, des *multiplications*, des *dégénérescences* qui jouent un si grand rôle dans l'évolution des *appendices ;* il réduit à leur juste valeur ces anomalies apparentes qui semblent, aux yeux du vulgaire, détruire les grandes lois de la *symétrie*, du *verticille*, de *l'alternance*, mais qui, pour l'observateur exercé, en sont les plus évidentes confirmations.

Après avoir analysé comparativement, dans ses cinquante plantes, les diverses combinaisons de structure qu'elles peuvent offrir, l'auteur met entre les mains de l'élève un instrument d'optique plus grossissant que la loupe commune. Les notions dont l'élève s'est enrichi avant d'en venir là sont une garantie de l'intérêt qu'il va prendre aux études ultérieures, et on ne doit plus craindre désormais qu'il se décourage, comme il l'eût fait si on avait débuté par les organes élémentaires.

M. Lemaout a été assez économe de termes techniques pour pouvoir, à l'aide d'un très-petit nombre de mots, désigner toutes les modifications anatomiques du règne végétal. Comme il avait à choisir dans l'immense synonymie des termes scientifiques, il a soigneusement exclu les mots grecs et latins, lorsqu'ils avaient leur équivalent dans la langue vulgaire. Il y a été déterminé surtout par le cynisme repoussant d'une foule d'expressions qui font d'une Flore un livre obscène, et ne permettent qu'aux *hommes de l'art* de lire sans rougir la description d'une fleur, d'un fruit ou d'une graine. *Le latin dans les mots brave l'honnêteté ; mais le lecteur français* (et surtout la lectrice) *veut être respecté.* Il fallait donc rendre abordable pour les femmes une science dont l'étude, suivant l'auteur d'*Emile*, passionné, comme on sait, pour la botanique, *émousse à tout âge le goût des amusements frivoles, prévient le tumulte des passions, et porte à l'âme une nourriture qui lui profite en la remplissant du plus digne objet de sa contemplation.*

Et en effet, c'est déjà bien assez que l'étude de la botanique, rétrécie par l'utilitairianisme, ait été accaparée en quelque sorte par les pharmaciens et les médecins, sans qu'une nomenclature indécemment pittoresque éloigne encore de cette innocente et poétique occupation les chastes lecteurs et surtout les jeunes personnes à qui elle convient sous tant de rapports. A propos de cette tendance à une application purement officinale de la botanique, on se rappelle encore la plaisante sagacité de J.-J. Rousseau, qui, dans une bibliothèque, devinait le contenu des ouvrages qui traitent de cette science, à l'odeur laissée sur la couverture par les doigts pharmaceutiques ou médicaux qui les avaient touchés : car les livres de botanique sont restés *lettres closes* pour tous ceux qui ne cherchent pas un *astringent* dans la rose et un *sudorifique* dans la fleur de sureau.

Après de fines recherches d'anatomie, auxquelles l'élève s'intéresse avidement, parce qu'il en sent actuellement le besoin et qu'il ne désire rien

tant maintenant que de connaître à fond ce qu'il a d'abord si agréablement et si fructueusement étudié, M. Lemaout le conduit sans peine au fond de ces investigations les plus reculées de la science qui touchent aux mystères naturels de la végétation, de l'accroissement des tiges et des racines (domaine que se disputent en ce moment les théories ennemies de M. Gaudichaud et de M. de Mirbel), de la respiration, des organes foliacés, de la fécondation, de la germination de la graine, étude qui l'amène naturellement à exposer les préceptes généraux de l'*agriculture* et de l'*horticulture*.

Cette science une fois acquise, la classification (par où commencent les partisans des méthodes, ou plutôt de la routine classique) n'est plus qu'un jeu. On conçoit en effet que celui qui connaît dans leurs plus minutieux détails cinquante plantes différentes appartenant aux groupes les plus tranchés du règne végétal, que celui-là, dis-je, connaît parfaitement cinquante familles, cinquante genres, cinquante espèces, et qu'avec ce fonds de connaissances il lui suffira d'ouvrir la première Flore pour comprendre les déterminations les plus difficiles.

Ce livre, bien que destiné à ceux qui veulent s'instruire seuls, n'est pourtant pas une *Botanique sans maître* (ainsi que s'intitulent quelques ouvrages d'histoire naturelle) ; au contraire, le maître est toujours là, invisible et présent, ami vigilant et infatigable, moins soucieux de montrer sa science que d'en donner au lecteur. Il lui explique comment il doit mettre en usage l'aiguille et le canif, dans quelle direction et à quelle profondeur il faut diviser les organes, dans quel ordre les développer, etc. Aussi est-ce moins le professeur qui enseigne que le disciple qui observe : le premier n'impose aucune notion ; il dit au second : « Regardez, » et en même temps il lui donne les moyens de voir.

Mais cette méthode, qui a bien moins de rivale encore par son idée que par son exécution, aurait été insuffisante, si l'élève n'avait pu en vérifier l'exactitude sur des figures en même temps que sur la plante qu'il a entre les mains. Aussi le texte a-t-il été élucidé par une iconographie due au savant crayon de MM. Decaisne et Steinheil ; nous avons vu nous-même exécuter d'après nature ces dessins d'une vérité claire, irréprochable, en même temps que d'une intelligibilité qui consomme la perfection didactique du texte.

Cet ouvrage forme un très-beau volume de 900 pages, et pourtant nul amateur de botanique n'en commencera la lecture sans l'achever ; nul non plus ne l'aura achevée sans connaître d'une manière ineffaçable la plus aimable des sciences naturelles, la plus féconde en jouissances inoffensives, et, chose étonnante, celle qu'il est impossible néanmoins d'étudier avec tiédeur, parce qu'elle révèle des beautés ravissantes dans des choses vulgaires dont jusque-là on n'avait connu que la superficie, et qu'ainsi elle élève l'âme vers le Créateur de tant de merveilles. La botanique a stimulé les intelligences les plus paresseuses ; elle est éminemment propre à développer le sentiment religieux; car tandis que l'anatomie zoologique ou l'étude des animaux engendre souvent le matérialisme, plus d'un athée a dû à l'influence bienfaisante des études botaniques de sortir de son apathie morale, et de célébrer avec des larmes d'admiration Celui qui a vêtu le lys des champs plus richement que ne l'est Salomon dans sa gloire.

ÉPIDÉMIOLOGIE. — *De la pellagre.*

L'Académie des Sciences et l'Académie de Médecine sont en ce moment fortement saisies d'une question d'hygiène publique soulevée par des communications reçues de plusieurs points du sud et du sud-ouest de la France. Il s'agit d'une maladie endémique, c'est-à-dire propre à ces contrées, et produite sans doute par quelques-unes des conditions hygiéniques où vit une certaine classe de leurs habitants.

Cette affreuse maladie, qu'on nomme *la pellagre*, n'est ni nouvelle ni bornée à un coin de la France. Depuis plusieurs siècles elle ravage les Asturies en Espagne, et au delà des Alpes la Lombardie, royaumes sur les populations misérables desquels elle sévit sans cesse avec une désolante incurabilité.

Cette affection est peut-être la plus hideuse et la plus triste qui accable notre pauvre espèce. A une irremédiable dégradation physique de l'organisme elle joint successivement l'hypocondrie, maladie désespérante qui résume toutes les autres ; la folie, aliénation de nous-mêmes qui nous ôte jusqu'au mérite de la souffrance et de l'expiation ; la monomanie du suicide enfin, altération la plus profonde de notre essence morale et de notre vie physique, puisque la propriété fondamentale de celle-ci est l'instinct de conservation.

Tout porte à penser que ce mal épouvantable restera confiné dans les lieux où il a pris naissance et d'où il ne paraît pas s'échapper depuis le commencement du siècle dernier, époque à laquelle il a été décrit pour la première fois. Il est probable aussi que les progrès de l'hygiène publique parviendront à l'éteindre dans ses localités de prédilection. Avant de rechercher les causes auxquelles il est plus ou moins plausible de le rattacher, nous allons en tracer un tableau succinct.

Après une période plus ou moins longue marquée par un affaiblissement progressif, une profonde apathie et des dérangements dans les fonctions digestives, c'est ordinairement au printemps que le retour des premières ardeurs du soleil fait éclater les symptômes caractéristiques de la pellagre. Ils consistent en des taches rouges sur le cou, le dos des mains et des pieds, taches qui ressemblent à des brûlures superficielles, et qui ont l'air si évidemment produites par l'insolation vernale que les personnes sans défiance les prennent pour des coups de soleil, et que certains médecins ont prétendu que la maladie *était aussi ancienne que l'astre qui la produit*, et l'ont nommée, en conséquence, *erysipelas solare.*

Bientôt une inflammation des voies digestives se déclare, et les malades sont en proie à toutes les tortures d'un feu intérieur qui les dévore. L'érysipèle extérieur s'est étendu au dedans, et les malheureux pellagreux éprouvent un sentiment d'érosion brûlante de l'estomac et des entrailles qui leur cause une soif inextinguible. Ils tombent bientôt dans un profond marasme. A l'approche de l'hiver ces symptômes sont moins cruels, mais ils renaissent au printemps suivant avec une nouvelle fureur, et bientôt la tristesse hypocondriaque s'empare de ces infortunés. A dater de ce moment leur existence est comme un véritable enfer ; car, au feu toujours plus dévorant de l'irritation interne, le ver rongeur de l'hypocondrie vient ajouter sa morsure implacable. Pendant plusieurs années ce lent supplice

semble consumer peu à peu ses victimes ; mais lorsqu'on pourrait croire que la vie s'est épuisée dans les tortures du feu pellagreux et d'une mélancolie spécifique plus cruelle encore, voilà que, chez ces êtres calcinés par un mal qui s'est assimilé jusqu'à la dernière fibre vivante, s'élève une épouvantable réaction. Sera-t-elle salutaire ? Est-ce un effort médicateur de la nature ? Non : ce n'est plus possible, car une telle opération suppose que les sources de la santé ou du principe d'ordre et de conservation ne sont pas complétement taries, et ici la maladie, le désordre ont tout envahi. Ce n'est donc pas une réaction, mais l'exaspération, le développement effrénés d'un mal en possession souveraine de sa proie.

Des accès de fureur maniaque se déclarent ; le suicide est désormais la pensée fixe du malheureux, et les moyens de l'exécuter son unique affaire. Contradiction misérable ! A cette lugubre préoccupation se joignent, chez quelques-uns, les terreurs des peines éternelles, inspirées par une monomanie religieuse qui ne fait qu'allumer plus ardemment la passion du suicide. Le genre de mort auquel cette folie pousse les pellagreux n'est pas moins spécial. Ils ont l'instinct insurmontable de périr par l'eau, de se noyer. C'est une dernière lueur d'ordre dans le désordre, un dernier acte de la force vitale et médicatrice jusque dans les fureurs de la destruction ; car on ne peut se refuser à penser que, brûlés par l'ardeur dévorante de l'inflammation pellagreuse, les malheureux ne cherchent à se rafraîchir et à se soulager même en se donnant la mort. M. le docteur Brierre de Boismont est le premier auteur qui nous ait bien fait connaître ce genre de folie.

Comme nous l'avons dit, les différentes périodes de ce supplice se déroulent lentement et remplissent toujours deux, trois, quatre, et quelquefois jusqu'à huit années.

On ne connaît pas encore un cas de guérison de la pellagre.

Quelle peut être la cause d'une maladie si insolite et si funeste ? Les hypothèses n'ont pas manqué pour la découvrir ; on a accusé la misère profonde où sont plongés les habitants de la Lombardie, des Asturies, des Landes, de Gascogne, etc. Mais on aura beau entasser sur des populations toutes les conditions du dénûment et de l'insalubrité, on ne produira jamais un mal si spécifique. A un tel mal il ne doit pas y avoir plusieurs causes, nous ne pouvons en admettre qu'une. Toutes celles qu'on voudra y ajouter, et qu'on tirera facilement de l'influence débilitante des privations de tout genre qu'entraînent la misère et un sol malsain, ne seront que des circonstances capables tout au plus de favoriser l'action de la cause une et spécifique.

Mais, encore une fois, quelle peut être celle-ci ?

On a déjà remarqué, au commencement de ce siècle, que le maïs faisait la base de la nourriture dans tous les pays où sévit la pellagre. Un jeune médecin, qui vient de publier un très-bon travail sur la maladie en question, M. Théophile Roussel, a renouvelé cette opinion, qui attribue à l'alimentation exclusive ou presque exclusive par le maïs les graves effets que nous venons de faire connaître. Nous pensons, nous, que le maïs sain, non avarié, est incapable d'une action aussi délétère, et qu'il faudrait admettre, pour l'en accuser avec fondement, qu'il subît, à de certaines époques, des altérations analogues à celles du seigle ergoté. Mais cette

supposition s'accorderait mal avec la continuité des accidents pellagreux. En Bresse, en Franche-Comté, en Bourgogne, on fait un usage très-général du maïs, et la pellagre est inconnue dans ces provinces. Il est vrai qu'on n'y mange le maïs que sous forme de bouillie ou de galettes, et qu'il ne remplace pas le pain fermenté, tandis que dans la Gasgogne et dans d'autres contrées du midi de la France, tandis qu'aussi en Lombardie les paysans ne se nourrissent pas de pain de froment, d'orge ou de seigle, mais d'un pain de maïs sans gluten et non fermenté.

Quoi qu'il en soit, quelques cas de pellagre observés à Paris (à l'hôpital Saint-Louis), des histoires détaillées de cette maladie adressées depuis un an à l'Académie de Médecine, des rapports provoqués par ces communications, et l'intervention du gouvernement qui prescrit d'étudier les causes locales de la pellagre, ne peuvent manquer d'éclairer ce mystère pathologique, et de fournir bientôt à l'hygiène publique les moyens de délivrer quelques départements du Midi d'un fléau qui reporte l'imagination effrayée vers les ladreries et les léproseries du moyen âge.

— La mort de M. Breschet, membre de l'Académie des Sciences, avait laissé un fauteuil vacant dans la section de chirurgie. On vient d'y pourvoir par la nomination de M. Lallemant, qui a renoncé, pour venir occuper ce fauteuil, à sa chaire de la Faculté de Montpellier. M. Lallemant est le chirurgien le plus physiologiste et un des expérimentateurs les plus sagaces de notre temps. Il n'a pris la place de personne.

P.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

LINGUISTIQUE.

Vocabularium Coptico-Latinum et Latino-Copticum e Peyroni et Tœttami lexicis concinnavit G. PARTHEY, doctor [1].

Si l'on mesure l'importance du copte relativement à lui-même, on sera étonné de voir des hommes du plus haut mérite consacrer leurs veilles à doter de grammaires et de dictionnaires une langue dont la littérature, presque toute d'emprunt et malgré cela assez peu riche, ne se recommande par aucun ouvrage tant soit peu digne d'attention. C'est que la connaissance du copte, si on ne peut la considérer comme un but, est cependant un moyen. La ressemblance, aujourd'hui bien constatée, entre cette langue de l'Egypte chrétienne et l'idiome parlé à l'époque des Pharaons et des Ptolémées, lui donne, depuis les découvertes de Champollion, une valeur incontestable. Le copte présente en effet le seul moyen que nous possédions de remonter jusqu'à la langue des hiéroglyphes; il est devenu pour nous la clef du sanctuaire de l'ancienne Egypte. Cette application du copte est si importante, on peut s'en promettre des résultats si féconds, qu'une étude assez négligée jusqu'à nos jours a été reprise avec ardeur il y a quelques années. Peyron, entre autres, se mettant à l'œuvre, fit marcher la science à pas de géant, et ne s'arrêta qu'après avoir donné à l'Europe savante tous les moyens d'interprétation que le copte, étudié dans tous ses rapports, considéré sous toutes ses faces, peut fournir pour l'intelligence des hiéroglyphes. L'illustre académicien de Turin, n'ayant pour la littérature copte qu'une estime assez médiocre, avait uniquement destiné son dictionnaire aux personnes qui voudraient s'occuper du déchiffrement des hiéroglyphes. Ce fut pour cette raison qu'il le classa par racines, plaçant les dérivés sous le radical auquel ils appartiennent. En effet, comme, dans les textes hiéroglyphiques, les voyelles sont souvent comptées pour rien, comme les variations qu'on remarque entre les mêmes mots des différents dialectes coptes portent toujours sur les formations sans jamais affecter le radical, il est évident que Peyron, avec le but qu'il se proposait, ne pouvait suivre que l'ordre par racines.

L'ouvrage de M. Parthey se divise en deux parties bien distinctes, le

[1] Berolini, 1844, in-8° de XII et 587 pages.

vocabulaire copte-latin et le vocabulaire latin-copte. Le premier, destiné aux personnes qui se proposent de lire des textes coptes, est rangé par ordre alphabétique. Il nous semble, quel que fût d'ailleurs le but de l'auteur et abstraction faite de toute espèce d'application, qu'il aurait fallu renoncer à un système de classement que repousse tout à fait le génie de la langue. En copte les racines ne signifient rien par elles-mêmes; c'est au moyen de certaines particules préfixes et suffixes qu'on en fait des noms ou des verbes. Ainsi, par exemple, le radical *sont*, qui demeure toujours invariable, peut, avec des particules groupées autour de lui, signifier *Créateur*, *créature*, *création*, ou bien revêtir toutes les inflexions des modes, des temps et des personnes du verbe *créer*. Ce caractère de la langue est tellement reconnu, tellement incontestable, que Peyron a pu dire qu'une grammaire copte n'est guère qu'un catalogue des particules qui servent à indiquer les accidents des noms et des verbes.

Nous croyons avoir démontré que le copte est une langue à radicaux et que la considérer sous un autre aspect, dans un ouvrage didactique, c'est renoncer gratuitement à un des plus puissants et des plus sûrs moyens d'en obtenir l'intelligence complète. Si l'on conservait encore quelques doutes à cet égard, nous renverrions aux préfaces du dictionnaire et de la grammaire de Peyron. Nous ne pouvons toutefois quitter un sujet si grave pour l'étude de plusieurs langues d'Asie sans nous demander comment il se fait que l'Allemagne, si docte, si éloignée du demi-savoir, nous ait donné l'exemple de ces livres où la science facile et accessible à tous oppose de si sérieux obstacles aux progrès de la science réelle. On ne peut le nier, ce fâcheux précédent vient d'un homme de la plus incontestable valeur; Gesenius, en publiant son Dictionnaire-manuel de la langue hébraïque, n'a pu se résoudre à travailler uniquement pour les érudits; il a voulu, et on conçoit son noble orgueil, étendre le cercle de ses admirateurs; il a donc fait en sorte qu'avec la connaissance telle quelle des vingt-deux lettres de l'aphabet hébreu, toutes les personnes qui lisent la Bible en langue vulgaire pussent trouver sans peine ces indications de tout genre, étymologiques, historiques, géographiques et chronologiques, toujours si admirables quand elles ne sont pas trop hardies. Le désir de faire connaître ces observations, dont quelques-unes valent à elles seules un long mémoire, telle est la considération qui a prévalu dans l'esprit du regrettable professeur de Halle. La preuve de cette vérité, c'est qu'à l'auteur du Dictionnaire-manuel nous pouvons opposer l'auteur du *Thesaurus philologicus criticus linguæ Hebrææ*. Ici, il s'agit de critique, de philologie, de science, en un mot, et l'hébraïsant consommé n'hésite plus; il entre dans la seule voie que lui permette de suivre le génie de la langue dont il se fait l'interprète.

M. Parthey a rédigé la seconde partie de son livre, le dictionnaire latin-copte, en vue d'être utile aux savants qui s'occupent de l'étude des hiéroglyphes. Voici par quel raisonnement il justifie ses espérances: « Les images de l'écriture hiéroglyphique, prises phonétiquement, ont toujours la valeur de la première lettre du nom égyptien de l'objet qu'elles représentent. Ainsi *lion* se disant en égyptien *labo*, la figure du lion prise phonétiquement représente *l*. *Main* se dit en égyptien *tot*; donc l'image d'une main prise phonétiquement équivaut à *t*. Lors donc que dans un texte

hiéroglyphique on trouvera une main comme signe phonétique, on cherchera dans le dictionnaire latin-copte, au mot *manus*, et trouvant *tot* pour équivalent de l'expression latine, on pourra en conclure que la main à la valeur du *t*. » Cette proposition serait peut-être exacte si on pouvait toujours déterminer avec certitude l'objet représenté ; mais, de l'aveu de toutes les personnes qui se sont occupées du déchiffrement des hiéroglyphes, cette tâche présente souvent beaucoup d'incertitudes et de très-graves difficultés, à cause des altérations nombreuses introduites par les calligraphes. On conçoit en effet que, dans la représentation d'un oiseau, l'aigle, par exemple, puisse se confondre avec le vautour. Quel moyen de se tirer d'une si grande difficulté ? Il ne peut y en avoir qu'un seul : c'est de savoir le copte avant d'aborder l'étude des hiéroglyphes ; alors seulement on peut juger, par l'ensemble des idées, de la lettre que réclame le sens.

Pour nous résumer, nous dirons que l'ouvrage de M. Parthey ne nous semble pas conçu d'après le système qui offre le plus de chances de progrès aux études coptes et égyptiennes.

HISTOIRE.

Histoire de l'Abbaye de Cluny, par M. P. Lorain. 2e édition.

Il n'est guère besoin de louer un livre déjà recommandé par son succès. L'*Histoire de l'abbaye de Cluny* s'est fait une place remarquable parmi les livres nouveaux qui ont remis en honneur nos antiques institutions religieuses. Les suffrages les plus éminents et les plus divers ne lui ont pas manqué, et lui ont, pour ainsi dire, consacré l'estime publique. Les éloges de M. de Montalembert, du R. P. Lacordaire, de l'abbé de Solesmes, se sont unis à ceux de M. Dupin aîné, de M. Villemain, de M. du Sommerard, etc., comme l'approbation de *l'Univers*, de *l'Université catholique*, des *Annales de Philosophie chrétienne*, s'est accordée avec celle de la *Gazette de France*, de *la Quotidienne*, des *Débats*, etc. La deuxième édition du livre de M. Lorain vient de paraître dans des circonstances plus opportunes et plus favorables que jamais. Des controverses récentes et des discussions prochaines appellent aujourd'hui l'attention de tous les esprits sur les choses monastiques. Bien qu'il ait parlé avec amour et respect de la partie religieuse et artistique, l'auteur a surtout traité son sujet en publiciste, sous les rapports généraux et politiques qui conviennent au temps présent. Il s'est appliqué, dans l'histoire d'un seul monastère, à faire ressortir les relations des ordres religieux avec le pouvoir civil, et à donner ainsi à son livre un intérêt plus universel. Il a principalement mis en lumière l'une des plus illustres gloires du XIIe siècle, Pierre-le-Vénérable, dont le souvenir se lie intimement à celui de saint Bernard, de Suger et d'Abélard. Les plus grands noms et les plus insignes époques de l'histoire se rattachent ainsi au monastère bourguignon qui fut pendant trois siècles à la tête de la civilisation de l'Europe. L'*introduction*, qui se recommande par les pensées aussi bien que par le style, explique et prépare l'esprit général de l'œuvre, dont le mérite se complète par la traduction de notables fragments de la littérature du moyen âge, et d'une partie importante de la correspondance de Pierre-le-Vénérable et de saint Bernard.

Au surplus, la manière la plus impartiale de faire apprécier la portée d'un livre par le lecteur lui-même, c'est de mettre sous ses yeux un abrégé de la table des matières.

Préface de la 2e édition. — Introduction. — Chap. Ier. *Cluny*. — II. Considérations générales sur les monastères et l'institut bénédictin. — III. Origine et charte de fondation de l'abbaye de Cluny. — IV. Saint Odon, premier abbé de Cluny. — V. Saint Maïeul, ses liaisons avec Hugues Capet, les empereurs d'Allemagne et Gerbert ; il refuse la tiare. — VI. Saint Odilon, sa vie, ses miracles. — VII. Saint Hugues. — Le moine Hildebrand à Cluny. — Grégoire VII. — Querelle du sacerdoce et de l'empire. — VIII. Urbain II et Pascal II sortent de Cluny. — IX. Fondation de la grande basilique de Cluny par Hugues; description de l'église. — X. L'abbé Pontius. Le Pape Gélase II meurt à Cluny ; on y élit son successeur, Calixte II. — XI. Pierre-le-Vénérable, Innocent II, Suger, saint Bernard. — XII. Rôle littéraire dé Pierre-le-Vénérable. — XIII. Correspondance de Pierre-le-Vénérable. — Abélard. — Héloïse. — XIV. Luttes et controverses de Pierre-le-Vénérable avec saint Bernard. — XV. Troubles et décadence de l'abbaye à la fin du XIIe siècle ; l'abbaye se place sous la protection des rois de France. — XVI. Abbés féodaux, Cluny fortifié, droit de battre monnaie. — XVII. Saint Louis et Innocent IV à Cluny. — Concile de Lyon. — XVIII. L'abbaye se relève au XIIIe siècle ; une sœur de saint Louis à Cluny. — Chartes de saint Louis et de son fils. — Fondation du collége de Cluny à Paris. — Boniface VIII à Cluny. — XIX. Législation monastique. — Constitutions de l'ordre de Cluny. — XX. Les monastères au XIVe siècle. Les Papes s'entremettent directement dans la nomination des abbés de Cluny. — Palais des Thermes. — XXI. Le roi de France et le Pape choisissent tour à tour les abbés de Cluny ; attitude de Cluny pendant le grand schisme d'Occident ; l'abbaye tombe en commende. — Hôtel de Cluny. — XXII. Régime des propriétés monastiques, les Guises, guerres religieuses, les huguenots maîtres de l'abbaye ; les guerres de la Réforme et la prépondérance du pouvoir civil achèvent de dissoudre l'ordre de Cluny. — XXIII. Mazarin et Richelieu s'emparent successivement de l'abbaye. — Essais de réforme ; destruction des monastères. — XXIV. L'armée révolutionnaire à Cluny. Vente et ruine de la basilique. — PIÈCES JUSTIFICATIVES. — Fragments de saint Odon, de saint Odilon, de saint Hugues. — Lettres de Pierre-le-Vénérable, de saint Bernard, de Suger, d'Héloïse, etc., etc.

PAMPHLETS.

Qu'est-ce qu'un démocrate ? ou Timon décrété d'absolutisme [1].

Nous arrivons bien tard pour parler d'un pamphlet où Timon est en cause. *Feu! Feu!* en est à sa quinzième édition, et l'auteur qui a voulu plaider pour la défense de *Oui et Non* serait presque de l'autre siècle s'il n'avait affaire à des vérités qui ne vieillissent jamais. En effet, il ne s'agit point ici de défendre Timon, qui par lui-même se défend assez bien. Ce qu'on a voulu, ce qu'on a fait avec sens, avec verve dans ce pamphlet, c'est d'arracher leurs masques à ces comédiens de démocratie qui ont décrété

[1] Charles Warée, rue Richelieu, 45 *bis*.

Timon d'absolutisme parce qu'il s'est permis de dire que la liberté de conscience était aussi bien due à un catholique, voire même un prêtre, qu'à un phalanstérien ou à un athée ; c'est de demander à la prétendue démocratie un compte sévère de ses doctrines et de ses œuvres, et de lui montrer que dans la démocratie il y a place pour le Catholicisme, parce qu'en définitive c'est de lui qu'émane la seule et vraie doctrine de tolérance et de liberté, d'égalité et de hiérarchie, de fraternité et de dévouement.

Notre mordant pamphlétaire montre, depuis les jacobins jusqu'aux *Débats*, depuis le Directoire jusqu'au *National*, tous les partis voulant la liberté et la démocatie pour eux seuls, l'intolérance et l'esclavage pour les autres ; il fait toucher du doigt, au bon sens le plus vulgaire, le droit que l'Église a de défendre ses libertés comme les manuélistes les servitudes de maître Pithou, de Louis XIV et de Napoléon. Voici en quels termes il définit la démocratie :

« N'est-il point vrai que, la démocratie étant l'action de tous et de chacun, résumée dans le mot droit commun, la démocratie ne peut avoir et n'a de garanties d'équilibre et de durée que dans l'indivisibilité et le fonctionnement simultané des trois principes d'autorité, de liberté et d'égalité ?

« N'est-il pas vrai que, si un ou deux de ces trois principes fonctionnaient sans le troisième, ou celui-ci sans les deux autres, l'autorité sans la liberté serait le despotisme de quelques-uns sur tous ?

« La liberté sans l'autorité, le despotime de tous sur quelques-uns ?

« Et que, sans la liberté et l'autorité, l'égalité serait le monopole du progrès humain et social au profit des manchots, des aveugles et des culs-de-jatte ?

« Donc l'absolutiste n'est-il point l'homme qui tend un de ces trois principes jusqu'à ce que les deux autres, également nécessaires à la perpétuité de la société démocratique, soient étouffés ?

« Sans contredit, l'homme qui tendra le principe d'autorité jusqu'à tuer la liberté et l'égalité sera un absolutiste.

« Mais l'homme qui tendra le principe de liberté jusqu'à ce qu'il ait fait sauter le principe d'autorité, sans lequel la liberté et l'égalité ne sauraient avoir de garantie et de protection, cet homme-là sera-t-il un démocrate ?

« Et l'homme qui tendra le principe d'égalité jusqu'à en faire un lien pour garrotter sur place la liberté de tous et de chacun, élément du progrès humain et social, cet homme-là aussi sera-t-il un démocrate ?

« Lorsqu'au nom de la liberté ils abattirent à coups de guillotine, comme étant l'usurpation d'un monopole, l'autorité qu'ils niaient et ceux qui l'affirmaient, et qu'ensuite, pour affirmer leur propre autorité, ils décimèrent, toujours à coups de guillotine, ceux qui, au nom de la liberté, les avaient niés comme n'étant que l'usurpation d'un autre monopole, les hommes de la Convention étaient-ils démocrates ?

« Ou bien seulement des absolutistes de liberté, arrivant aux mêmes conclusions que les absolutistes d'autorité qu'ils avaient remplacés ?

« Lorsqu'au nom de l'égalité ces mêmes hommes transportèrent les biens de ceux qui possédaient à ceux qui ne possédaient pas, étaient-ils démocrates ?

« Ou bien des absolutistes qui, avec le mot égalité, déplaçaient seulement le fait de l'inégalité ?

« Lorsque *les Débats*, *le Siècle* et les partis qu'ils représentent retournent contre les classes populaires, pour en nier les droits, les paradoxes avec lesquels l'aristocratie a si longtemps nié les droits de la bourgeoisie, sont-ils des démocrates ?

« Ou bien seulement des absolutistes qui ont fait descendre au milieu, pour les y clouer comme un privilége, l'autorité, la liberté et l'égalité, que d'autres absolutistes avaient clouées au sommet ?

« Et les hommes du *National* et de *la Réforme*, qui nient, au nom de la souveraineté populaire, le pouvoir constituant de 1830, et qui se tiennent prêts, le cas échéant, à imposer la forme préconçue de leur gouvernement, sont-ils démocrates ?

« Ou bien des absolutistes qui, à leur tour, feront acte d'usurpation de la souveraineté constituante pour subordonner la liberté au maintien de leur domination, et pour river le niveau de l'égalité aux intérêts de leur monopole ?

« Et les communistes, qui, en prononçant sur la société l'égalité des bagnes, font des travailleurs autant de gardes-chiourmes ayant autorité pour contrôler le travail et le pécule, sont-ils des démocrates ?

« Ou bien des absolutistes qui, enchaînant le talent, l'activité et la force à l'ignorance, à la paresse et à l'impuissance, feraient de l'homme, de la production et du salaire une propriété de mainmorte au profit de l'association ?

« Mais Timon a-t-il dit qu'il fallait que l'autorité jetât la liberté et l'égalité dans une basse-fosse ?

« Ou bien que la liberté fît disparaître l'autorité sous son bonnet ?

« Ou bien encore que l'égalité envoyât promener ses deux sœurs après les avoir garrottées comme deux momies d'Egypte ?

« Si, pour n'avoir point dit cela, Timon est un absolutiste, ceux qui le disent sont donc des démocrates ? »

Le pamphlétaire anonyme démontre ensuite que la sanction morale de la société est dans la foi, la conscience et Dieu, et non dans la raison, la loi et le bourreau ; « qu'ainsi le spirituel, ou la religion, est à la société ce que l'âme est au corps, et l'Etat, ou le temporel, ce que le corps est à l'âme, » et que Timon n'a été décrété d'absolutisme que pour avoir rendu hommage à cette vérité aussi éclatante que le jour. Après avoir mis en parallèle le dévouement chrétien, soulageant toutes les misères humaines et ravivant la société, avec les socialites et les clubistes qui la corrompent et la bouleversent, il ajoute :

« Enfin, s'il avait existé, et si, malgré les dissidences, les idées, les faits qui en ont toujours poursuivi et en poursuivent encore la destruction totale ou partielle, violente ou hypocrite, il existait, depuis dix-huit siècles, une doctrine, une société, un gouvernement, qui eussent proclamé, réalisé, maintenu l'émancipation de la race et de la société humaines, par l'autorité, par la liberté, par l'égalité, par le travail, par la moralisation, par la fraternité, par la suprématie de la foi, de la conscience et de Dieu,

« N'était-il point vrai que cette doctrine, cette société, ce gouvernement seraient encore l'expression la plus complète de la démocratie ?

« N'est-il point vrai que cette doctrine s'est appelée l'Évangile ? cette

société, la société chrétienne ? ce gouvernement, l'Eglise ? et que cette doctrine, cette société, ce gouvernement se résument en un seul mot : Christianisme ?

« Sans le Christianisme , l'humanité ne serait-elle point coupée encore , par la domination de la force et de l'argent, en maîtres et en esclaves ?

« Sans le Christianisme, le monde ne serait-il pas resté un impur marché de courtisanes et d'esclaves , exploité par une civilisation avilie , ou un champ de fumier et de boue pétri par des Barbares ?

« Sans le Christianisme, la Gaule , devenue la France, aurait-elle une unité territoriale, une unité politique, une unité nationale, ce rêve impuissant de tant de siècles antérieurs de guerres et d'exterminations ?

« Sans l'Église existerait-il un peuple ?

« Au milieu des désordres, des violences, des pestes, des famines, d'invasions innombrables, où l'esclave aurait-il trouvé un asile contre la cruauté du maître ?

« Où aurait-il reçu le liberté sans l'Église ?

« Où l'affranchi aurait-il la science sans l'Eglise ?

« Où l'homme et le possesseur libres auraient-ils eu protection pour leur personne et pour leurs biens sans l'Eglise ?

« Où riches et pauvres , maîtres et ouvriers, auraient-ils trouvé une patrie sans l'Eglise, qui donnait à tous ce que donne une patrie : du pain, des affections, une famille et des droits ?

« Sans l'Eglise, qui fit de ses institutions, des cloîtres de ses abbayes, des chapitres de ses cathédrales, un asile sacré où elle les emporta pour les conserver et les répandre , que seraient devenus :

« L'autorité qui est l'ordre,

« La liberté qui est le droit,

« L'égalité qui est la démocratie,

« Le travail qui est la vie,

« La fraternité qui est l'humanité,

« Et l'instruction, la science, l'art, l'industrie, l'agriculture, qui sont la civilisation ?

« Sans l'Eglise, existerait-il une bourgeoisie ?

« N'est-ce point l'Eglise qui, couvrant de son aile, contre le principe et le fait de la force , les classes populaires plongées dans l'ignorance et la servitude, leur a, par son exemple, donné des idées et des habitudes d'ordre, de prévoyance, d'administration et de résistance, au nom de droits immuables comme le Dieu même au nom de qui elle les enseignait ?

« L'Eglise n'a-t-elle pas été le berceau de la paroisse ?

« La paroisse celui de la commune ?

« La commune celui des assemblées de la nation ?

« Et tout cela n'est-ce point la liberté, la bourgeoisie ?

« Sans l'Eglise, que serait devenu le principe d'égalité, dernier mot des démocrates les plus avancés ?

« N'est-ce point l'Eglise qui, proclamant par la voix du Pape Léon Ier : « Que celui qui doit régner sur tous soit élu par tous, » n'a reconnu d'autres chefs, à tous les hauts degrés de sa hiérarchie régulière et séculière, que ceux qui étaient le produit de l'élection libre des pauvres comme des riches, des maîtres comme des serviteurs, des seigneurs comme des bour-

geois, des bourgeois comme des prolétaires, ne formant qu'un seul et même peuple ?

« Et dans cette grande charte du Christianisme formulée ainsi : *Vox populi, vox Dei*, n'y avait-il pas le fonctionnement et l'indivisibilité de l'autorité, de la liberté et de l'égalité ?

« La liberté et l'égalité dans ceux qui élisent ?

« L'autorité dans celui qui est élu, et qui, fils de serf, d'ouvrier, de pauvre, commandait, au nom de tous, à l'homme libre, aux maîtres, aux riches et aux rois ?

« Sans l'Eglise enfin, que seraient devenues la moralisation et la fraternité humaines ?

« Mais à quoi bon ? Ceci est un fait qui ne se démontre pas : il est comme le soleil est !

« Et parce que Timon aura défendu une doctrine, une société et un gouvernement qui portent si complétement en eux la formule de tous les principes, de tous les droits et de tous les faits de la démocratie, que les démocrates les plus avancés n'ont pu encore en inventer une autre... Timon sera décrété d'absolutisme !

« Et les hommes qui auront attaqué une doctrine, une société, un gouvernement, formulant en eux les principes, les droits et les faits de la démocratie, seront des démocrates ?

« Eh ! qu'est-ce qu'un démocrate ? »

Il termine par ces paroles :

« A qui, en définitive, la civilisation décernera-t-elle le titre de démocrate, à qui le titre d'absolutiste ?

« Pour le savoir, il n'y a qu'à interroger les pauvres, les travailleurs, le peuple, que le démocrate chrétien évangélise au nom de Dieu, avec du pain, des vêtements, du travail, de bonnes paroles et des enseignements qui ne séparent pas leurs droits de leurs devoirs, et que le démocrate politique révolutionne au nom de ses intérêts d'orgueil, de fortune et de domination, avec des idées et des mots qui les poussent dans la rue, où il les abandonne quand le canon se fait entendre, et où, après son triomphe, il les fait mitrailler pour son propre compte, s'il les y retrouve attendant, pour part de victoire, la mise en œuvre de ces idées et de ces mots qui exprimaient moins de devoirs que de droits. »

LITTÉRATURE ET MÉLANGES.

Études critiques sur le feuilleton-roman, par Alfred NETTEMENT. 1 vol. in-8°. 1845. — *Les Mystères de Paris* et *les Mémoires du Diable*.

Le Juif errant représente la théologie et la morale telle qu'elle est comprise par *le Constitutionnel*. La gauche n'a donc rien appris ni rien oublié. Qu'espérer d'un parti qui ne voit dans la liberté qu'un monopole, qui n'étudie les grandes pensées de l'Église que dans les chansons de Béranger ou les pamphlets de P.-L. Courrier ? Mais l'ouvrage de M. Nettement ne nous montre pas seulement l'opposition dans son système religieux et moral : il nous sert encore à juger ce qu'on appelle le *pays légal*. L'admirable écrivain qui a fait le *Livre des Orateurs* s'étonnait, il y a quelques années, de la

dévotion embarrassée d'un certain parti conservateur ; c'était le même homme qui, dans un pamphlet que toute la France a lu, vient de tracer de la société officielle un tableau qui doit faire tomber toutes les illusions. Si vous ne croyez pas tout ce qu'en dit M. de Cormenin, lisez dans M. Nettement l'examen des *Mystères de Paris* et des *Mémoires du Diable*. N'est-ce pas le *Journal des Débats* qui a inséré dans ses colonnes ces deux productions effrontées ? On a commencé par insulter les mœurs avant d'attaquer les libertés de l'Église. N'avons-nous pas maintenant le droit de demander ce qui sépare certains conservateurs de la majorité de la gauche ? Est-ce que le cynisme des *Mémoires du Diable* ne vaut pas celui du *Juif errant ?* Est-ce que les uns et les autres ne s'entendent pas pour l'oppression de l'Église ? Le même fond de corruption morale détermine tôt ou tard la même situation vis-à-vis du Catholicisme, et, quand on a étudié de près les idées et les habitudes des lecteurs des *Débats*, on s'étonne peu de les voir se ranger à côté des hommes du *National* et du *Constitutionnel* dans la grande croisade contre l'Église.

Quoi ! vous êtes conservateurs, et vous publiez *les Mystères de Paris?* Vous êtes conservateurs, et vous répandez dans tout le pays légal, sous la forme de feuilleton, le livre de M. Frédéric Soulié ? Pourtant cette société que vous gouvernez, quel portrait ces écrits nous en font ! Une société de gens pourris, d'hypocrites sans vergogne, d'heureux escrocs, de femmes sans sentiments et sans pudeur ; c'est là le monde que nous décrivent les deux livres dont nous parlons ici. Si la société était telle que vous nous la peignez, vous donneriez aux honnêtes gens l'envie d'être révolutionnaires. Vous êtes vraiment logiques et conséquents ! Si vos peintures sont exactes, vous êtes donc conservateurs du chaos !...

L'auteur des *Mystères de Paris* paraît s'être proposé plusieurs buts à la fois ; il a voulu peindre toutes ces existences mystérieuses qui semblent se dissimuler pour ainsi dire dans la fange des grandes villes. Cette partie du livre épouvante l'imagination par l'exagération et l'horreur des tableaux et des caractères ; c'est ce que M. Nettement appelle les types des classes populaires. C'est *la Goualeuse*, *le Chourineur*, *la Chouette*, *le Maître d'école*, *Tortillard* et *la Famille Martial*, étrange pêle-mêle de prostituées, de recéleurs, de forçats libérés et d'assassins, parlant leur langue, vivant sous vos regards, se posant devant vous avec leurs convictions scélérates et le calme sang-froid de la débauche et du crime. Ce n'est pas assez ; on pourrait croire qu'il n'en est ainsi que dans les classes dégradées que l'auteur du *Juif errant* a prétendu nous peindre ; mais ne savez-vous pas que les grandes dames sont unes des antipathies de nos romanciers modernes ? Si M. E. Sue peint sous de si sombres couleurs le peuple auquel il dit avoir dévoué sa plume, n'espérez pas qu'il épargne les duchesses ; ses types du grand monde ne sont pas plus flattés que les types populaires. La conclusion qui semble ressortir d'un tel tableau, c'est qu'il n'y a qu'à mettre le marteau sur cet édifice d'or et de fange qu'on appelle la société. Je voudrais savoir ce qu'en pense le *Journal des Débats*. Ce qu'il pense ? il pense à faire justice de l'ultramontanisme. Il a bien plus peur des Jésuites que du Chourineur et du Maître d'école, bien plus peur de l'hypocrisie des *probabilistes* que de l'hypocrisie des *Ferrand ;* aussi ne représente-t-il pas ce qu'on appelle un *parti social !*

Une autre pensée que paraît avoir développée M. E. Sue, c'est cette théorie de la fatalité des circonstances que l'auteur d'*Héloïse* et des *Confessions* avait si bien mise au service des passions. Il semble que les romanciers contemporains veulent s'épuiser à redire cette idée. Ne la trouve-t-on pas dans *la Salamandre*, dans *Thérèse Dunoyer*, dans *Mathilde?* Le monde est si mal fait, la société si corruptrice, les passions des hommes si envahissantes, que tout ce qui semblait formé pour la vertu et le bonheur finit par trouver toujours ou le crime ou la honte. N'est-ce pas l'histoire de Pierre, de Mathilde, d'Ewen, de la Goualeuse et de la baronne d'Harville ? Il semble qu'on se fasse un cruel plaisir d'enlever de ce monde de misère tout rayon d'espérance, et que l'esprit du mal ait conquis l'univers par un pacte éternel.

Les *Mémoires du Diable* ont servi de modèle aux *Mystères de Paris*. Ce livre a la prétention d'être un tableau de la société contemporaine ; or c'est une véritable ronde de damnés qui vous passe sous les yeux. Il est impossible d'imaginer une plus féconde imagination de vices et de crimes. Les femmes y sont toutes des prostituées du bas étage, et les hommes, prêtres, notaires, évêques, des êtres corrompus et souvent corrupteurs. Il est clair que M. Frédéric Soulié s'est adressé surtout à un certain public, à ce public qui se plaît dans la boue comme l'aigle se plaît dans un ciel pur. Ces sortes de spéculations réussissent toujours ; il est vrai qu'elle déshonorent l'écrivain qui les fait, ainsi que les journaux qui les favorisent. Mais je suis gallican ! s'écrierait le *Journal des Débats*. Vous êtes gallican ; je comprends alors que vous trouviez bien peu fondés nos scrupules. Nous avons la faiblesse de croire encore à la vertu, et de désirer pour notre patrie l'alliance des mœurs et de la liberté. Nous avons encore un autre travers qui est certainement contraire à quelque liberté gallicane : c'est que les corrupteurs des peuples semblent bien plus coupables encore que les hommes corrompus. Les conservateurs du *Journal des Débats* nous trouveront bien téméraires sans doute.

Revue de musique religieuse, populaire et classique, fondée et dirigée par F. DANJOU, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, organiste de la métropole de Paris, etc. [1].

Nous avons vu avec peine le silence qu'a gardé une partie de la presse catholique au sujet de cette œuvre aussi importante qu'utile, entreprise par quelques hommes remplis de zèle et de connaissances spéciales, encore bien isolés et en petit nombre sans doute, mais qui, en se consacrant à la restauration de la musique religieuse et à l'étude des véritables traditions de la musique classique et populaire, se sont donné une mission grande et pleine d'avenir. Est-ce donc tout d'avoir réhabilité l'architecture catholique, d'avoir appelé le regard sur nos vieilles basiliques, et commencé à entrevoir les merveilles de l'art monumental que nous ont légué les âges de foi ? Le temple, c'est le corps ; pour arriver jusqu'à l'âme, il faut franchir le seuil de la cathédrale et pénétrer jusqu'à l'autel. Mais entre le sacrifice et sa figure architecturale de pierre, il y a une puissance inter-

[1] Revue mensuelle. Prix : 12 fr. par an. Chez Blanchet, 11, rue Croix-des-Petits-Champs.

médiaire qui est comme le lien du corps à l'âme, qui unit extérieurement en un ensemble harmonique les fidèles, le monument et le sacrifice ; cette puissance, c'est le chant, c'est l'hymne, c'est la musique, qu'elle parte de la grande voix de l'orgue ou du chœur des fidèles. Réhabiliter le temple et délaisser l'art qui unit le temple à l'autel, c'est briser le lien qui joint le corps à l'âme. Rendre au sanctuaire la grandeur et la sainteté de ses harmonies, c'est retrouver l'écho par lequel la voix de la religion passe du temple dans le monde, du culte dans les mœurs ; et ici l'on conçoit comment la restauration de la musique religieuse se rattache à la rénovation des grandestraditions de la musique populaire.

La tâche est immense et pleine de difficultés ; mais les rédacteurs de cette Revue l'ont entreprise avec intelligence, avec amour, *con amore ;* déjà ils ont éveillé quelques sympathies et recueilli quelques encouragements, parmi lesquels nous signalerons ceux de M. le comte de Montalembert. M. Fétis, M. Stéphen Morelot et M. Laurens (de Montpellier) sont les principaux collaborateurs de M. Danjou. Parmi les articles publiés dans les six premières livraisons de ce recueil, nous citerons principalement ceux-ci : *De l'Etat du chant dans les Eglises de France* (3 art.) ; *De l'Enseignement de la musique en France ; Considérations sur la musique populaire*, par M. Danjou. — *Du Demi-Ton dans le plein-chant* (2 art.), par M. Fétis. — *Du Vandalisme musical dans les églises*, par M. Stéphen Morelot.

Nous reviendrons en temps opportun sur une appréciation détaillée de cette utile publication que nous encourageons de tous nos vœux.

Lettre d'un optimiste à Timon [1].

Dans cette lettre en vers, l'optimiste cherche à convertir Timon en lui démontrant que nous vivons dans le meilleur des mondes. Le pouvoir est partout puissant et vénéré, nos députés dévorés du zèle de la chose publique, notre budget s'allége chaque année, notre honneur national brille d'un éclat resplendissant ; en Syrie, au Maroc, à O'Taïti, nous parlons en souverain, et tous les peuples sentent la force de notre bras ; nous sommes rassasiés de progrès, de lumières et de liberté ; le peuple est heureux et le Système est grand. Que voulez-vous de plus ? Il est pourtant de méchantes gens qui, sous le nom de Jésuites, essaient de nous ravir tous ces bienfaits de la civilisation en prétendant exister librement parmi nous et jouir de leurs droits de citoyen. Quelle insolente prétention ! Il est des hommes, soi-disant catholiques, qui mettent en doute l'orthodoxie de la religion universitaire, la pureté de sa morale, et la sainteté de ses cours et de sa discipline. Quelle outrecuidance !

« Gallicanisons-nous, et que le coq gaulois,
« Signe de liberté, surmonte notre croix !
« Rome nous traitera sans doute en schismatiques ;
« Mais nous réunirons nos Pères éclectiques,
« Et la religion de la majorité
« Se verra transformée en Charte-vérité.
« Pourquoi n'aurions-nous pas, nous, notre Pape en France ?

[1] Chez Sirou, 37, rue des Noyers.

« Notre budget peut bien faire cette dépense....
« Les exemples fameux ne nous manqueront pas ;
« Les Grecs et les Anglais ont devancé nos pas.
« Fabriquons un Saint-Père, et son orthodoxie,
« Nous la démontrerons à l'instar de Russie. »

Cette religion nous fournira d'ailleurs une transition commode au culte du Dieu Tout, pour lequel le mal est la même chose que le bien, et qui mène à ce magnifique éclectisme politique, la gloire de notre époque. Qu'il puisse en être ainsi pour le salut de la France !

Œuvre de la Sainte-Enfance [1].

Personne n'ignore combien l'infanticide est généralement pratiqué dans les pays idolâtres, et principalement en Chine. Pour ne parler que de ce dernier pays, Mgr Sinite a présenté un tableau de vingt-trois femmes coupables d'infanticides : sur onze enfants, l'une d'elles en a fait périr huit, une autre cinq sur neuf, celle-ci quatre sur huit, et ainsi de suite. Ces faits sont attestés par des témoins oculaires. Dans le Sut-Chuen et le Kong-Theou seulement, il meurt par an plus de sept cent mille enfants au-dessous de l'âge de raison. C'est pour le rachat de ces pauvres enfants, que la Chine et les autres pays idolâtres égorgent par milliers, que M. Forbin-Janson a fondé l'Œuvre de la Sainte-Enfance, priant instamment, à son lit de mort, M. l'archevêque de Calcédoine d'en être le continuateur. Cette œuvre, à peine à sa naissance, a déjà pris un large développement : une pensée aussi éminemment généreuse et chrétienne ne pouvait manquer d'exciter d'ardentes sympathies. En 1844, l'Œuvre ne put envoyer en Chine que 25,000 francs; cette année, les vicaires apostoliques en recevront 30,000. Concentrés d'abord dans la Chine seulement, les bienfaits de l'Œuvre embrassent maintenant, outre la Chine, Siam, la Malaisie et Pondichéry. Du mois de juillet 1843 jusqu'au 18 avril 1845, les recettes de la société se sont élevées à 56,158 fr., sans compter plusieurs sommes importantes, notamment une de 2,000, versées par erreur dans les caisses de la Propagation de la Foi. Cette Œuvre, connue de toute l'Europe, est maintenant définitivement et solidement assise, et dans le mois de septembre ou d'octobre prochain elle publiera le premier bulletin des Annales de la Sainte-Enfance. Les circonstances politiques concordent merveilleusement à servir et à étendre l'action de cette œuvre chrétienne, en ouvrant à l'Europe les portes de la Chine, et en faisant abroger dans le céleste empire les édits qui proscrivaient le Christianisme.

Les Fiancés, histoire milanaise du XVIIe siècle, par ALEX. MANZONI, *traduite de l'italien par* REY-DUSSUEIL [2].

M. Rey-Dussueil avait traduit dès 1828 les *Promessi Sposi* de Manzoni ; c'est ce travail, dont il s'est acquitté avec intelligence et bon goût, qu'il vient de faire reparaître. Nous ne pourrions mieux faire que d'emprunter au traducteur lui-même l'analyse de cet ouvrage. C'est la meilleure manière d'en rendre compte.

[1] Les bureaux sont rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 122, à Paris.

[2] Chez Charpentier, 29, rue de Seine-Saint-Germain.

« On pourrait réduire, dit-il, cette belle composition à trois idées principales. L'auteur a voulu peindre la domination espagnole, la famine qui désola le Milanais au XVIIe siècle, et la peste qui succéda à la famine. L'histoire de deux jeunes fiancés, persécutés par un chef de *bravi*, est plutôt le prétexte qu'il prend pour esquisser ces grands événements que son sujet. Quand il aborde la partie romanesque de son livre, il remue vivement le cœur ; quand il arrive à la partie purement historique, il intéresse, il attache, il instruit. Plus qu'un autre, cet ouvrage peut porter le titre de roman historique ; car là où l'histoire commence, le roman cesse. On dirait que l'auteur a voulu faire une histoire nationale qui pût plaire au peuple...

« Jamais peut-être Walter Scott n'a esquissé une figure de vierge plus suave que celle de Lucia. Jamais peut-être son pinceau n'a été aussi sombre et aussi poétique à la fois que celui de Manzoni dans le tableau de la peste...

« La fable du roman est peu compliquée, mais il y a quelque chose de sublime dans la conception. Tandis que tous les personnages s'agitent pour les petits intérêts de la vie, celui-ci oppresseur, celui-là opprimé, la peste s'annonce au loin, elle plane sur leurs têtes, et finit par promener sur eux son terrible niveau. Dante a peu de tableaux aussi horriblement beaux que celui de Milan en proie à ce mal funeste. Ici les souvenirs historiques se marient habilement aux créations de l'auteur. De cette situation si neuve et si hardie, il a fait sortir des scènes tour à tour comiques, tendres, pathétiques. L'âme a-t-elle jamais été plus fortement remuée que lorsqu'on voit ces hideux *monatti* se promener sur des chars infects, assis parmi les cadavres, buvant à la ronde et chantant : Vive la peste ! »

Sans assimiler, comme le traducteur, Manzoni à Dante, nous ne craignons pas de ratifier son jugement sur tout le reste. Manzoni, d'ailleurs, n'est pas un écrivain inconnu, même en France ; son érudition est peu commune, et il n'est guère de littérateur italien qui possède mieux l'histoire littéraire de son pays. Dans ses œuvres, le poëte dramatique se découvre derrière le romancier et l'historien, et son style, fidèle à toutes les grandes traditions classiques, s'empreint néanmoins de ce naturel et de cette vie que les romantiques ont réclamés, bien à tort, comme leur privilége et leur découverte : aussi n'appartient-il à aucune école, mais il s'efforce de prendre à chacune d'elles ce qu'elles ont d'éternellement vrai, d'éternellement beau.

— Déjà bien connu par son ouvrage remarquable sur *les Passions, dans leurs rapports avec la religion, la philosophie et la médecine légale*, et par son *Livre des Pauvres*, M. Belouino vient de compléter ces deux œuvres par une troisième non moins importante ; c'est *la Femme* [1], étudiée sous tous ses rapports physiologiques, historiques et moraux. Ce sujet, qui se rattache à tant de choses dans l'ordre physique, moral et social, et sur lequel on n'a guère publié que des écrits grossiers, nuls ou dépourvus de science, est traité ici d'une manière aussi élevée que complète. Nous rendrons un compte détaillé de cet ouvrage dans notre prochain numéro.

[1] 1 vol. in-8° de 500 pages. Prix : 6 fr., chez Waille, 6 et 9, rue Cassette.

— Nous avons lu les deux premières livraisons d'une Revue mensuelle fondée et rédigée par des étudiants et intitulée *les Écoles*. Il y avait là une tâche utile et belle à remplir, celle de publier, sans aucun esprit de parti, le résumé des cours les plus importants de tous les professeurs de faculté ; on eût ainsi mis la jeunesse des Ecoles au courant du mouvement actuel des sciences et des lettres. C'était une place vide à remplir, et nous espérons qu'elle le sera quelque jour. Mais ce journal s'est donné une tout autre mission ; il a voulu faire de la politique, vaille que vaille, et ses deux premiers numéros ne sont qu'une longue paraphrase des paroles et des écrits de MM. Michelet et Quinet, avec force injures et mépris contre leurs adversaires. Si maintenant ceux qui suivent les cours de M. Ch. Lenormant, de M. Ozanam, de M. l'abbé Maret, de M. l'abbé Cœur, venaient faire la contre-partie et prodiguer à leurs antagonistes le même dédain, croyez-vous que la science et les études y gagneraient beaucoup ? Ce n'est pas à l'âge où l'on étudie que l'on a le droit de parler avec intolérance et présomption. Ces messieurs, qui tranchent si lestement les questions de religion, d'histoire, de politique et de philosophie, sont-ils donc déjà des théologiens, des historiens, des hommes d'Etat et des philosophes ? En ce cas, il est étonnant qu'ils en soient encore à terminer leurs classes. Combien d'entre eux, dans quelques années, dans quelques mois, peut-être, auront changé d'opinions ; combien en changeraient demain si, au lieu de suivre exclusivement le cours de tel professeur, ils suivaient celui de tel autre. Si, au contraire, ils rentraient dans la voie que nous avons indiquée, en n'excluant aucun professeur, aucun cours, ils pourraient faire une œuvre vraiment utile aux progrès des études et mériter le titre qu'ils ont pris de *Journal des Écoles*.

— *Le Correspondant* a publié deux articles de M. le docteur Fuster sur les changements dans le climat de la France, et nous espérions pouvoir compléter cette série par un dernier article où devaient se résumer les conclusions de cet important aperçu. Mais l'auteur a devancé de beaucoup notre attente, et, son travail se trouvant terminé, il vient de le réunir en corps d'ouvrage et de le publier sous ce titre : *Des Changements dans le climat de la France, histoire de ses révolutions météorologiques* [1]. Le point de vue tout à fait neuf et fécond auquel M. Fuster s'est placé, la haute portée de son livre dont une première partie a déjà obtenu les encouragements de l'Académie des Sciences et y a soulevé de graves discussions, la nature même du sujet trop peu connu et trop peu étudié malgré son importance, tout nous engage à consacrer un article spécial à cet ouvrage, que nous ne voulons qu'annoncer ici.

[1] 1 vol. in-8° de 520 pages. Chez Capelle, 10, rue des Grès-Sorbonne.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
Rue de Seine, 32.

BOKHARA ET SAMARCANDE.

LEUR SITUATION POLITIQUE ET LEUR CIVILISATION ACTUELLE. — ÉTAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS L'ASIE CENTRALE (C'EST-A-DIRE DANS LA BOUKHARIE, L'ARABIE ET L'AFFGHANISTAN). — CONDITION STATIONNAIRE DE LA CIVILISATION DANS L'INDE ANGLAISE. — POURQUOI N'Y A-T-ELLE FAIT JUSQU'A PRÉSENT AUCUN PROGRÈS? — QUELLES SONT LES CAUSES QUI EN RENDENT ENCORE LE DÉVELOPPEMENT IMPOSSIBLE? — COMMENT FAIRE DISPARAÎTRE CES CAUSES?

I

Ces diverses questions, surtout celles qui ont rapport à la désespérante immobilité de la grande famille indoue en tout ce qui concerne les arts et les sciences, le perfectionnement moral et social, l'épuration et l'élévation des croyances religieuses; ces questions, disons-nous, nous préoccupaient depuis longtemps. Nous étions parvenu à les résoudre d'une manière satisfaisante pour nous-même, mais non encore à réunir les données suffisantes pour transmettre nos convictions à nos lecteurs, quand enfin quelques excellents articles de l'*Asiatic Journal* sont venus nous fournir les arguments qui nous manquaient, tirés de sources doublement authentiques, indiennes et anglaises. Nous passerons ces questions successivement en revue suivant l'ordre des sujets indiqués dans le programme.

Un ouvrage tout récent, publié à Saint-Pétersbourg en 1844 et traduit en anglais par le baron de Bode en 1845, celui du voyageur russe Khanikoff, intitulé *Bokhara*, *son Amir et son Peuple*, nous donne d'abord des renseignements précieux sur l'état actuel d'une section considérable de l'Asie centrale, qui,

depuis quelques années, a eu le privilége d'obtenir une part notable de l'attention publique. Cette attention avait plusieurs motifs : 1° l'on n'ignore pas que des considérations commerciales et politiques amènent progressivement, et en quelque sorte fatalement, entre la Russie et les Etats de la Transoxiane, des relations de plus en plus intimes, et attirent irrésistiblement, dans le rayon de l'influence moscovite, les populations guerrières, clair-semées dans ce vaste espace ; 2° des événements d'une haute gravité, le massacre des deux illustres voyageurs Stoddard et Conolly, et l'emprisonnement du missionnaire Wolf, ont ajouté tout récemment à ces préoccupations un intérêt d'un autre genre : un sentiment de sympathie douloureuse pour les victimes, de profonde horreur pour leurs meurtriers.

Bien que les cités de Samarcande et de Bokhara soient considérablement déchues de ce qu'elles étaient au temps de Timour, leur condition actuelle et celle des divers territoires soumis au khan de Bokhara méritent encore, à beaucoup d'égards, la curiosité dont elles sont l'objet. Samarcande (la Marcanda de l'époque d'Alexandre-le-Grand, ce qui atteste sa haute antiquité) est décrite par l'empereur Baber dans ses commentaires comme l'une des plus délicieuses résidences dans ce monde. Les poëtes persans l'ont célébrée comme une espèce de paradis terrestre. Tombée aujourd'hui dans la dépendance de Bokhara, ce n'est plus qu'une médiocre ville de province où des champs et des jardins ont usurpé la place de bien des rues et des mosquées abandonnées. Bokhara, au contraire, siége du khanat ou du gouvernement, conserve encore une partie de son ancienne splendeur. Cette ville est assez considérable, n'ayant pas moins de huit milles (trois lieues) de tour, et se fait remarquer par la quantité de ses édifices publics, qui sont principalement des colléges.

« Si nous considérons le nombre de ses écoles, de ses professeurs et de ses étudiants, dit M. Khanikoff parlant de Bokhara telle qu'il l'a vue en 1842, nous devons reconnaître que c'est la métropole universitaire de l'Asie centrale. »

Sir Alexandre Burnes avait déjà tracé une première esquisse, assez caractéristique, de cette localité ; le docteur Wolf va, dit-on, y ajouter quelques détails fort intéressants. Néanmoins l'ouvrage de M. Khanikoff n'en conservera pas moins une va-

leur de premier ordre. C'est que d'abord l'époque de son séjour à Bokhara est de dix ans plus récente que celle de la visite de Burnes; ensuite c'est que les voyageurs russes, plus souples, plus insinuants que les voyageurs anglais, connaissant mieux la langue et les manières des peuples de ces contrées, avec lesquels ils savent mieux s'identifier (sans doute à cause du voisinage et peut-être de leur origine commune), arrivent à des appréciations bien autrement exactes des objets qu'ils découvrent et des faits qui se passent autour d'eux. Leur attention, en général, s'attache presque exclusivement à la statistique, à la topographie et à l'histoire naturelle des pays qu'ils se chargent d'explorer. C'est en particulier le défaut de M. Khanikoff; son livre est peut-être un peu trop scientifique; il n'en est que plus utile à consulter, et nous lui emprunterons quelques renseignements fort importants, et qui ont de plus le mérite d'être tout à fait neufs.

Le territoire du khanat de Bokhara (proprement dit), comme celui de tous les autres Etats de l'Asie centrale, n'a point de limites bien arrêtées, sanctionnées par le temps et par les traités. Elles s'étendaient ou se resserraient suivant l'énergie ou la faiblesse momentanée du souverain. Quand Amir-Segid (celui que Burnes a désigné par erreur sous le nom de Hyder), le père du chef actuel, monta sur le trône, en 1802, à peu près la totalité du Mawaroulnahar ou de la Transoxiane lui appartenait, c'est-à-dire inclusivement jusqu'à Balkh et Hissar au midi, Ura-Tube et Khojend vers le nord. Mais, durant son règne, Balkh, Ura-Tube et Khojend secouèrent successivement le joug, et les désordres qui suivirent sa mort, arrivée en 1825, resserrèrent le khanat dans des limites plus étroites encore, tellement que le Bokhara perdit pour un temps toute son importance politique. Il fallut au khan actuel, Nasir-Oullah, dix-sept ans de guerres et d'intrigues continues pour se ressaisir graduellement de toutes les anciennes possessions de l'empire, auxquelles il ajouta plus tard la conquête du Khokend, « ce qui le rend pour le moment, dit M. Khanikoff, le maître sans partage de toute la Transoxiane. »

Burnes, dans son journal, a cherché à saisir quelques traits du caractère de ce prince, qu'il vit deux ou trois fois lors de son séjour à Bokhara, et qui venait précisément de monter sur

depuis quelques années, a eu le privilége d'obtenir une part notable de l'attention publique. Cette attention avait plusieurs motifs : 1° l'on n'ignore pas que des considérations commerciales et politiques amènent progressivement, et en quelque sorte fatalement, entre la Russie et les Etats de la Transoxiane, des relations de plus en plus intimes, et attirent irrésistiblement, dans le rayon de l'influence moscovite, les populations guerrières, clair-semées dans ce vaste espace ; 2° des événements d'une haute gravité, le massacre des deux illustres voyageurs Stoddard et Conolly, et l'emprisonnement du missionnaire Wolf, ont ajouté tout récemment à ces préoccupations un intérêt d'un autre genre : un sentiment de sympathie douloureuse pour les victimes, de profonde horreur pour leurs meurtriers.

Bien que les cités de Samarcande et de Bokhara soient considérablement déchues de ce qu'elles étaient au temps de Timour, leur condition actuelle et celle des divers territoires soumis au khan de Bokhara méritent encore, à beaucoup d'égards, la curiosité dont elles sont l'objet. Samarcande (la Marcanda de l'époque d'Alexandre-le-Grand, ce qui atteste sa haute antiquité) est décrite par l'empereur Baber dans ses commentaires comme l'une des plus délicieuses résidences dans ce monde. Les poëtes persans l'ont célébrée comme une espèce de paradis terrestre. Tombée aujourd'hui dans la dépendance de Bokhara, ce n'est plus qu'une médiocre ville de province où des champs et des jardins ont usurpé la place de bien des rues et des mosquées abandonnées. Bokhara, au contraire, siége du khanat ou du gouvernement, conserve encore une partie de son ancienne splendeur. Cette ville est assez considérable, n'ayant pas moins de huit milles (trois lieues) de tour, et se fait remarquer par la quantité de ses édifices publics, qui sont principalement des colléges.

« Si nous considérons le nombre de ses écoles, de ses professeurs et de ses étudiants, dit M. Khanikoff parlant de Bokhara telle qu'il l'a vue en 1842, nous devons reconnaître que c'est la métropole universitaire de l'Asie centrale. »

Sir Alexandre Burnes avait dé tracé une première esquisse, assez caractéristique, de cette ocalité ; le docteur Wolf va, dit-on, y ajouter quelques déta fort intéressants. Néanmoins l'ouvrage de M. Khanikoff n'en conservera pas moins une va-

leur de premier ordre. C'est que d'abord l'époque de son séjour à Bokhara est de dix ans plus récente que celle de la visite de Burnes; ensuite c'est que les voyageurs russes, plus souples, plus insinuants que les voyageurs anglais, connaissant mieux la langue et les manières des peuples de ces contrées, avec lesquels ils savent mieux s'identifier (sans doute à cause du voisinage et peut-être de leur origine commune), arrivent à des appréciations bien autrement exactes des objets qu'ils découvrent et des faits qui se passent autour d'eux. Leur attention, en général, s'attache presque exclusivement à la statistique, à la topographie et à l'histoire naturelle des pays qu'ils se chargent d'explorer. C'est en particulier le défaut de M. Khanikoff; son livre est peut-être un peu trop scientifique; il n'en est que plus utile à consulter, et nous lui emprunterons quelques renseignements fort importants, et qui ont de plus le mérite d'être tout à fait neufs.

Le territoire du khanat de Bokhara (proprement dit), comme celui de tous les autres Etats de l'Asie centrale, n'a point de limites bien arrêtées, sanctionnées par le temps et par les traités. Elles s'étendaient ou se resserraient suivant l'énergie ou la faiblesse momentanée du souverain. Quand Amir-Segid (celui que Burnes a désigné par erreur sous le nom de Hyder), le père du chef actuel, monta sur le trône, en 1802, à peu près la totalité du Mawaroulnahar ou de la Transoxiane lui appartenait, c'est-à-dire inclusivement jusqu'à Balkh et Hissar au midi, Ura-Tube et Khojend vers le nord. Mais, durant son règne, Balkh, Ura-Tube et Khojend secouèrent successivement le joug, et les désordres qui suivirent sa mort, arrivée en 1825, resserrèrent le khanat dans des limites plus étroites encore, tellement que le Bokhara perdit pour un temps toute son importance politique. Il fallut au khan actuel, Nasir-Oullah, dix-sept ans de guerres et d'intrigues continues pour se ressaisir graduellement de toutes les anciennes possessions de l'empire, auxquelles il ajouta plus tard la conquête du Khokend, « ce qui le rend pour le moment, dit M. Khanikoff, le maître sans partage de toute la Transoxiane. »

Burnes, dans son journal, a cherché à saisir quelques traits du caractère de ce prince, qu'il vit deux ou trois fois lors de son séjour à Bokhara, et qui venait précisément de monter sur

le trône ; mais ce caractère n'avait pas encore eu le temps de se développer, et les événements ont prouvé depuis que le voyageur diplomate, si clairvoyant d'ordinaire, s'était gravement trompé dans son estimation. Khanikoff nous en donne la meilleure rectification possible : la biographie même du chef jusqu'à la fin de 1842.

Nasir-Oullah-Bahader-Khan-Malek-oul-Moumenin était le second fils d'Amir-Segid, ou *Amir-le-Pur*, ainsi nommé pour l'austérité de sa religion et de ses mœurs. Pendant la vie même de son père, il avait déjà médité le projet d'enlever le trône à son frère aîné, Houssein, et avait fait entrer dans ce complot le koush-beghi ou premier visir, Usbeg d'origine, et le topshi-bashi ou le commandant de l'artillerie, nommé Ayaz. Ce dernier était un ancien esclave affranchi d'Amir-Segid. A la mort du vieux khan, les partisans d'Houssein parvinrent cependant à le faire proclamer roi. Cet échec, loin de décourager Nasir-Oullah, le décida au contraire à déclarer ouvertement la guerre. Le règne d'Houssein ne fut pas long : il se termina par sa mort, au bout de deux ou trois mois, et le koush-beghi fut soupçonné de l'avoir empoisonné. Néanmoins le pouvoir faillit échapper encore une fois au prétendant ambitieux, devenu à son tour l'héritier légitime. Ceux qui avaient soutenu le frère aîné, redoutant la vengeance de Nasir-Oullah, profitèrent de son absence de la capitale pour placer sur le trône son frère cadet, Omar-Khan. Mais Nasir-Oullah, qui n'avait pas hésité à réclamer l'héritage d'un autre, n'était pas homme à se laisser dépouiller de celui qui lui revenait de droit. Quoique surpris de cette contre-attaque, il se défend avec le plus admirable sang-froid et fait jouer à la fois tous les ressorts : la ruse, l'audace, la diplomatie. Il gagne le clergé, envoie des ambassades aux cours voisines, et, marchant à l'improviste contre Samarcande, parvient, à force de présents, de hardiesse et de menaces, à s'emparer de cette importante cité. Il va s'asseoir sur la pierre bleue du couronnement et s'y fait sacrer amir [1]. Cet acte décisif est le signal d'une guerre civile où l'activité de Nasir-Oullah et ses intrigues, préparées de longue main, ne peuvent manquer de lui assurer l'avantage. Son jeune frère, trahi de toutes parts, se

[1] Les amirs ou khans de Bokhara doivent se faire sacrer à Samarcande en s'asseyant sur une pierre bleue qui se trouve dans la citadelle.

voit enfin réduit à s'enfermer dans la ville même de Bokhara, où Nasir-Oullah vient l'assiéger au mois de février 1826. Au bout de quarante-quatre jours, les habitants, manquant de vivres et d'eau, lui livrent la place par trahison; Omar-Khan est emprisonné, mais réussit à s'échapper pour aller mourir du choléra à Kkokend.

Dès les premiers actes de son gouvernement, Nasir-Oullah fait preuve d'une habileté, mais en même temps d'une dissimulation consommée. Voulant endormir la défiance du koush-beghi, dont il redoute l'influence, il commence par lui abandonner toute l'administration et affecte de ne songer qu'au plaisir. Cependant, à l'insu du ministre, il trouve moyen de se rendre populaire parmi ses sujets par des actes qu'on n'attribue qu'à lui seul. Les spahis ou janissaires avaient acquis sous le faible règne de son père une indépendance tout à fait dangereuse, et s'étaient constitués en faiseurs de rois. Il s'agissait de les écraser, mais l'entreprise n'était point facile, car leurs chefs étaient les soutiens et les protégés du koush-beghi. Trouvant pourtant un moment favorable où le visir n'était point sur ses gardes, il frappe le grand coup, le dépose et le fait disparaître dans un cachot. Ce fut un autre, et le second en importance de ses ci-devant confédérés, le topshi-bashi, qu'il employa pour l'aider dans cette révolution administrative; mais il tenait également à se défaire de celui-ci. Suivant exactement, à l'égard de ce fonctionnaire, la même politique qu'envers son prédécesseur, il commence par le combler d'honneurs et de présents, le nomme gouverneur de Samarcande, l'invite près de lui à Bokhara, où il le gorge de richesses, et lui donne, presque à ses côtés, la première place dans l'empire. Puis, quand son plan est mûr, il lève encore une fois le masque, dépose tout à coup le topshi-bashi et l'envoie rejoindre en prison son ancien collègue, le koush-beghi. Enfin il les en tire bientôt l'un et l'autre pour les décapiter en 1840. Après ces ministres, ce fut le tour de leurs familles et de leurs partisans, dont il fit périr une partie et exila le reste; puis celui des spahis, qu'il commença par décimer et finit par massacrer en masse. Pour contenir, tandis qu'il l'exterminait, l'aristocratie militaire et féodale de Bokhara, il lui fallait des instruments sûrs et terribles; il eut le talent et le bonheur de les trouver. L'un est un Turcoman

nommé Rahim-Birdi-Mazoum, le reïs (ou grand-prévôt), espèce de Tristan-Lhermite. Mais le pouvoir de l'amir ne fut tout à fait consolidé que quand il eut substitué au dernier janissaire une armée régulière disciplinée à peu près à l'européenne; il y parvint en utilisant les services d'un autre individu fort remarquable, appelé à jouer un grand rôle dans les destinées de l'Asie centrale, et qui mérite une notice à part.

Abdoul-Samet, appelé aussi Naëb-Samet, né à Tabriz, en 1784, entra d'abord au service de la Perse, sous Mahomet-Ali-Mirza. Il y apprit du général Court[1], alors à Kermanshah, les principes de la discipline européenne et quelques notions de tactique militaire. Mais s'étant rendu coupable d'un meurtre, il eut les deux oreilles coupées par ordre d'Ali-Mirza et fut obligé de s'expatrier. Il passa alors dans l'Inde anglaise, où il s'engagea comme simple domestique chez un de ses compatriotes également réfugié. Il espérait trouver une occasion favorable pour assassiner son maître et le voler; il y parvint, mais la spéculation ne lui réussit qu'à moitié; il fut pris et condamné par un tribunal anglais à être pendu. Pourtant il trouva moyen de s'échapper et se rendit à Caboul, où il parvint à s'insinuer dans les bonnes grâces de Dost-Mahomed. Ici encore ses vieux instincts de voleur et d'assassin reprirent bientôt le dessus, et le mirent en querelle avec le célèbre Mahomed-Akhbar-Khan, dont il faillit abréger la carrière en lui tirant un coup de pistolet à bout portant. La blessure heureusement ne fut point mortelle, et le meurtier fut mis aux fers en attendant son exécution. Par un bonheur inexplicable, il s'esquiva encore une fois et s'enfuit à Bokhara, où il gagna bientôt un tel ascendant sur l'esprit de Nasir-Oullah que, suivant M. Khanikoff, c'est aujourd'hui l'homme le plus influent dans tout le khanat, dont il est d'ailleurs le premier ministre. Ce fut lui qui persuada à l'amir d'introduire dans son armée les corps de réguliers sur lesquels ce prince a basé sa puissance; c'est encore lui qui en est le commandant en chef.

L'amir, à peine rentré dans toutes les possessions de son père, songea aussitôt à les étendre par des conquêtes nouvelles. En 1839, il avait une première fois engagé des hostilités contre

[1] Le général Court, le même qui obtint plus tard un commandement dans l'armée de Runjet-Singh.

le khan de Khokend, et après deux campagnes, menées avec une vivacité fort remarquable, l'avait réduit à se reconnaître son vassal. Ce prince ayant cependant secoué le joug en 1841, Nasir-Oullah se mit une troisième fois en marche de Bohkara au mois d'avril 1842, conquit définitivement Khokend, s'empara de Mahomed-Ali (l'ancien khan) et le mit à mort ainsi que toute sa famille.

M. Khanikoff termine là son histoire; mais la suite est trop importante pour que nous ne nous chargions pas de la compléter. Ce que notre voyageur se garde bien de nous révéler, c'est que, les talents et les succès de Nasir-Oullah ayant enfin attiré l'attention de la Russie, il était lui-même envoyé, sous prétexte de recherches scientifiques, pour négocier avec l'amir une alliance offensive et défensive contre les Anglais, qui étaient déjà établis à Caboul et qui ne dissimulaient point leurs projets sur Hérat. Il aurait pu nous dire aussi que ce fut encore lui qui persuada à Nasir-Oullah, et à son digne ministre et commandant en chef Abdoul-Samet (désormais pensionné par Nicolas), de porter leurs armes contre Khiva, où la Russie avait échoué pour la vingtième fois en 1840; que c'est grâce à ses conseils que Nasir-Oullah en a accompli la conquête, et grâce à ses inspirations que depuis, en 1843 et en 1844, l'amir a ajouté à ses domaines le territoire méridional de Balkh, les khanats de Khouloum et de Khoundocy, et qu'il ne s'est arrêté que sur la crête des montagnes de Bamian, après quelques escarmouches avec Akram-Khan, fils de Dost-Mahomed. Se repliant derrière ces barrières naturelles, Nasir-Oullah non-seulement reste maître, comme nous l'avons dit, de toute la Transoxiane, mais il règne aujourd'hui sans partage des sommets de l'Hindou-Kosh jusqu'aux frontières des steppes et aux bords de la mer Caspienne; réalisant ainsi la dernière idée et l'idée favorite de la Russie: celle de Asie centrale ramenée à une unité avec laquelle il est possible de compter, de traiter, de commercer, et qu'elle est toujours sûre de dominer par ses armes ou par son or.

Cet aperçu rapide des événements qui ont signalé le règne de Nasir-Oullah suffit non-seulement pour nous faire comprendre la situation politique de l'Asie centrale au moment où nous écrivons, mais aussi pour jeter un nouveau jour sur les catastrophes de Stoddard et de Conolly, et nous aider à remonter

aux causes de ces deux assassinats. Ce qui nous frappe surtout dans cet exposé, c'est le caractère du souverain actuel de Bokhara, son habileté et sa fausseté. Sir Alexandre Burnes, durant le peu de jours qu'il avait séjourné à la cour de Nasir-Oullah, avait été complétement la dupe de ce prince. Il le représente comme un jeune homme aimable, impartial et juste, qui se laisse absolument gouverner par le koush-beghi ou premier visir.

« Bien qu'il lui doive notoirement son trône (un grand grief chez les Asiatiques), il n'en a pas la moindre jalousie ; loin de redouter son pouvoir, il l'appuie de toute sa faveur. Il ne quitte jamais la citadelle que ce ministre ne soit présent pour en recevoir la garde, et ne veut accepter sa nourriture que des mains de ce fidèle serviteur. »

Nous savons aujourd'hui que cette conduite de l'amir vis-à-vis du koush-beghi n'était que le masque d'une profonde dissimulation, et que le ministre, homme de talent et d'instruction, d'une application infatigable à ses devoirs, d'un esprit libéral et éclairé, un digne homme enfin, dont Burnes se sépara à regret et le *cœur gros*, comme il le dit lui-même, fut sacrifié sans pitié et sans remords à la politique ombrageuse d'un maître ingrat et hypocrite.

Le rapport de Burnes et celui de Khanikoff diffèrent sur beaucoup d'autres points; mais l'un n'avait ni le loisir ni les données de l'autre pour corriger ses premières impressions. L'on doit surtout à M. Khanikoff d'amples détails du plus haut intérêt sur l'administration intérieure du khanat, le commerce, l'industrie, la topographie et l'histoire naturelle de ce pays; mais il y a une omission dans son ouvrage, *omission volontaire*, que nous voudrions pouvoir expliquer charitablement pour lui-même et pour le gouvernement dont il était l'émissaire. M. Khanikoff était à Bokhara pendant la captivité des deux Anglais Stoddard et Conolly, et, nous n'en pouvons douter d'après la comparaison des dates, au moment même de leur exécution. Il laisse échapper assez étourdiment, à la page 98, qu'il a corrigé la latitude de cette ville (Bokhara) sur les calculs de Burnes, *avec l'assistance du colonel Stoddard*, et il ne nous dit pas un mot du sort de ces malheureux officiers! Il n'y fait pas la moindre allusion! Voilà qui est étrange, mais qui peut pourtant s'expliquer. Sir Alexandre Burnes s'était trouvé à peu près en pareilles circonstances, à Caboul, avec un autre *voyageur*

nommé Vicowitch. Il avait surpris dans cette rencontre tout à fait inattendue quelques secrets de l'ambition russe, secrets qui ont fait assez de bruit dans le monde, puisque leur révélation a coûté à l'Angleterre sa guerre maladroite d'Affghanistan, et à M. de Nesselrode une correspondance très-fatigante, sans compter un *crime : la destruction de Vicowitch par un assassinat ou par un suicide.* Il fallait bien faire disparaître un instrument devenu incommode et compromettant. Est-ce que, par hasard, il eût été incommode aussi ou dangereux de laisser Stoddard et Conolly retourner près de leur gouvernement pour lui raconter ce qu'ils avaient vu et entendu? Nasir-Oullah a bien relâché le docteur Wolff, il ne lui a pas proposé l'alternative de mourir ou de se faire mahométan; pourquoi en a-t-il agi différemment avec Stoddard et Conolly? Qui est-ce qui avait intérêt à les faire disparaître?

La population du khanat est formée d'une foule d'éléments tout à fait hétérogènes. Des tribus qui la composent, la plus ancienne est celle des Tajiks, que l'on fait descendre des premières émigrations venues de l'Ouest. Ils s'établirent sur les rives du Zer-Affshan, quand le site actuel de Bokhara n'était qu'un marais couvert de roseaux et peuplé de bêtes sauvages. Les Tajiks furent subjugués par les Arabes dans le premier siècle de l'hégire. L'empire affaibli des Samanides fut renversé au X[e] siècle par celui des Usbegs, qui à leur tour se virent conquis au XII[e] par les Mogols. Mais les Usbegs reprirent ensuite le dessus, et ce sont eux qui gouvernent encore aujourd'hui. La famille de la dynastie régnante et celle du koush-beghi appartiennent l'une et l'autre à la plus ancienne branche de la race usbeg, celle de Maugit. Il ne reste plus que quelques débris des Tajiks, presque tous concentrés dans la ville même de Bokhara, où ils forment la majeure partie de la population. Les Usbegs se divisent en trois classes : ceux des villes, des campagnes et du désert, militaires, agriculteurs ou nomades. Tajiks et Usbegs sont assez mal famés pour leur moralité. Des peuples de l'Asie centrale, ce sont ceux qui commettent le plus ouvertement et avec le moins de scrupule la rapine, le pillage et le meurtre.

« Sur trente-cinq criminels exécutés par ordre de l'amir *durant notre séjour de huit mois* à Bokhara, dit M. Khanikoff, presque tous étaient des Usbegs condamnés pour quelque exploit de ce genre. »

Très-peu de ces deux classes savent lire ou écrire, bien que ce soient de zélés fanatiques. La troisième classe est celle des Arabes. Elle est assez nombreuse ; elle se livre à l'industrie, aux sciences et aux arts. Il y a aussi beaucoup de Persans (principalement des esclaves enlevés dans des razzias sur les frontières du Khorassan); beaucoup de Juifs établis depuis un temps immémorial dans le khanat, bien qu'ils y aient été constamment soumis à toutes espèces d'oppressions et d'indignités; une fraction assez considérable de la grande famille des Bohémiens; enfin quelques Khirgis et des Karakalpacks. Toutes ces tribus sont aussi distinctes et ne peuvent pas plus s'amalgamer que les castes de l'Inde. Quelques-unes sont essentiellement hostiles à la dynastie et à la race régnantes.

La ville de Bokhara a trois cent soixante rues, dont quelques-unes (c'est le plus petit nombre) sont pavées. Le palais de l'amir est bâti sur un rempart bastionné, dans l'enceinte duquel se trouvent les résidences des ministres, les principales mosquées et les prisons. Parmi celles-ci il faut remarquer la terrible Khanah-Khava (*lieu où l'on est mangé vif*), ainsi nommé parce qu'on y nourrit à dessein des myriades de poux de mouton pour torturer les malheureux prisonniers. C'est cet endroit que des voyageurs mal informés ont appelé improprement la Fosse aux Scorpions (des scorpions seraient beaucoup moins redoutables). C'est là qu'on a fait languir pendant près d'un mois avant leur exécution Stoddard et Conolly.

Bokhara compte autant de mosquées que de rues, c'est-à-dire 360, 103 madrassahs ou colléges peu remarquables pour leur archictecture, 38 caravansérails, 16 établissements de bains, et 45 bazars ou collections de boutiques. Les habitations particulières sont toutes construites sur le même plan, qui consiste en une ou plusieurs cours entourées de corps de bâtiments en pisé, le plus souvent d'un seul étage et à toits plats. Les murs à l'intérieur sont quelquefois recouverts de stuc, et les fenêtres, sans vitrages, s'ouvrent sur la cour. Même dans les maisons des plus riches les appartements n'ont aucune décoration, si ce n'est quelquefois, sur les parois, des ciselures en albâtre. Le plafond se compose en général de poutres jetées en travers et rangées parallèlement à quelque distance les unes des autres ; l'intervalle est rempli par de petites planches join-

tes dans leur longueur et peintes des couleurs les plus voyantes, tandis que les poutres sont recouvertes de papier doré ou de terre glaise colorée avec de l'indigo. Les planchers sont carrelés en terre cuite ou en terre glaise. Les maisons des moins riches, comme par tout pays, sont malpropres, humides et malsaines. M. Khanikoff évalue la population à un chiffre de soixante à soixante-dix mille âmes.

Les renseignements qu'il nous donne sur la ville de Samarcande, quoique moins complets, sont peut-être encore plus intéressants, parce que ce sont les seuls que nous ayons. (Burnes ne l'avait point visitée et n'en rapporte que ce qu'il a entendu dire.) C'est une place forte, bâtie en quadrangle régulier et ceinte d'une haute muraille percée de six portes, avec une citadelle, des tours et des embrasures en bon état. Telle qu'elle est aujourd'hui, Samarcande s'étend sur une plus grande superficie que Bokhara ; mais la majeure partie de cet espace est occupée par des jardins. Le terrain couvert par l'ancienne cité était encore bien autrement considérable, comme l'attestent, d'une part, les ruines de la vieille enceinte que l'on retrouve fort loin vers l'ouest, et, de l'autre, les masses de débris qui jonchent encore, vers le nord, tout l'espace compris entre la ville actuelle et les bords du Zer-Affshan.

La citadelle est une construction assez remarquable : elle est vaste et susceptible d'une bonne défense. C'est là que se trouve *la pierre bleue du couronnement* des souverains de la Transoxiane, et aussi, derrière un rideau de cyprès, le mausolée de Timour (Timour-Lang ou le Boiteux, dont nous avons fait Tamerlan). Ce mausolée est un grand édifice octogone surmonté d'un dôme élevé. L'intérieur se compose de deux salles séparées par une espèce de treillage en albâtre. C'est dans celle qui est la plus éloignée de l'entrée que l'on aperçoit le monument. Le pavé est en dalles de marbre blanc; les murs sont ornés d'inscriptions tirées du Coran et de dorures encore en bon état. Au centre de la seconde chambre s'élève, sur un piédestal de marbre noir et entouré d'une grille de bronze, la pierre monumentale de Timour. C'est un bloc de granit vert, admirablement poli, taillé en forme de pyramide quadrangulaire tronquée, et ayant un mètre de hauteur sur deux mètres de longueur. Cette pyramide est posée sur la moins large de ses faces.

Samarcande était le séjour de prédilection de Timour, au point que, dans son enthousiasme sauvage, il avait été fort indigné contre le poëte Hafiz, qui, voulant célébrer une beauté turque, disait qu'il donnerait *la grande ville pour l'amour de sa mie*. Il reste encore de la fondation de ce conquérant trois madrassahs ou colléges, dont l'un avait à son étage supérieur le fameux observatoire d'Ouloug-Beghi. C'étaient de fort beaux bâtiments, avec des minarets prismatiques très-élancés, aux quatre coins ; mais tout cela tombe en ruines. Leurs murailles, revêtues à l'intérieur de porcelaine disposée en mosaïque, attirent les regards par la vivacité et la variété des couleurs. Chaque madrassah a sa mosquée ; on y retrouve des restes de leur ancienne magnificence. Le lapis-lazuli et la dorure des voûtes ont encore un certain éclat ; mais, quant à la dorure, elle est presque entièrement remplacée aujourd'hui par du papier doré.

Il y a encore un autre madrassah avec une couple de mosquées, bâti par la femme de Timour, fille d'un empereur chinois. Dans l'une de ces mosquées on voit un sarcophage ; c'est le tombeau de la fondatrice, de la Khanom, comme on l'appelle sans autre distinction. Burnes supposait, sans avoir visité Samarcande, que sa population devait s'élever à neuf ou dix mille âmes ; M. Khanikoff l'évalue, sur les lieux, à vingt-cinq ou trente mille. Malheureusement, il ne nous dit rien de l'aspect général de la ville, de la forme des habitations, ni même des mœurs et coutumes des habitants. Probablement elles lui ont paru à peu près les mêmes qu'à Bokhara.

Il est cependant un point essentiel sur lequel M. Khanikoff nous donne des renseignements fort intéressants : c'est sur l'enseignement et sur les établissements d'instruction publique à Bokhara. Cette ville, depuis plus de mille ans, a conservé le privilége d'être la métropole universitaire de l'Asie centrale, le principal foyer de lumières, le berceau et l'asile de la science pour toutes les contrées soumises à la civilisation arabe. La gloire des académies de Bokhara a pâli comme la renommée et l'importance politique de ses empereurs. Il y a loin de Nasir-Oullah à Timour ; il y a plus loin encore de ses professeurs et des astrologues d'aujourd'hui à ses savants et à ses astronomes d'autrefois. Mais c'est encore là que l'élite de la jeunesse sounnie vient de l'Arabie, de l'Affghanistan, de la Turquie, et même de l'Afrique et

de l'Inde, pour faire ses humanités. Les madrassahs ou colléges y sont, comme nous l'avons dit, au nombre de cent trois ; on y compte annuellement neuf ou dix mille étudiants. Les ouvrages qu'on y consulte sont très-limités : il y en a exactement cent trente-sept. La véritable science est fort arriérée ; les études y sont des plus médiocres, et c'est pourtant la seule source d'où s'écoule aujourd'hui toute la théologie musulmane, ainsi que le peu de littérature et de philosophie qui circule en Asie, si l'on en excepte celles des Persans, shins ou sectateurs d'Ali, qui ont une université à eux.

Chaque madrassah a un nombre constant et déterminé d'étudiants (élèves ou agrégés) placés sous la direction d'un ou deux professeurs qui font des cours de lecture. Chaque étudiant nouvellement admis achète de celui qu'il remplace le droit de demeurer dans le madrassah, où, comme les fellows ou agrégés des universités anglaises, il peut résider toute sa vie, à moins qu'il ne se marie, les femmes étant exclues de l'établissement. Les élèves se préparent, pour les lectures qu'ils vont entendre, par des études dans leurs propres appartements, et quelquefois en discutant sous le portique de l'académie le sujet que l'on va traiter et qui a été annoncé dès la veille. Le professeur fait sa leçon de la manière suivante : il fait d'abord lire par un agrégé quelques sentences ou un chapitre de l'ouvrage reconnu classique sur le thème proposé. Puis les élèves sont appelés les uns à combattre, les autres à défendre les opinions qu'ils viennent d'entendre. Le professeur écoute leurs observations, qu'il critique et corrige ; puis il résume toute la discussion, et finit par donner son opinion, qui doit être décisive.

Les sciences enseignées à Bokhara se divisent en trois classes : 1° le droit et la théologie, qui n'en font qu'une ; 2° la philologie en ce qui concerne la langue et la littérature arabes ; 3° la sagesse, c'est-à-dire la logique, la philosophie actuelle et la métaphysique. Ce cercle de connaissances paraît assez étendu ; mais on ne s'écarte guère des points de départ ou des définitions. Partout les élèves sont arrêtés par le défaut de la première éducation, qui consiste à faire apprendre par cœur à l'enfance des sentences qu'elle ne comprend point et qu'on ne cherche pas à lui faire comprendre. L'esprit est ainsi entravé

dans son premier essor; on lui a forgé des chaînes qu'il ne secoue point plus tard, et, si dans les académies on l'exerce enfin un peu, c'est dans une mauvaise voie : sur des questions de théologie pointilleuse, mortelles au sens commun, qui lui donnent une fausse finesse et le rendent mesquin, fanatique et obstiné.

« Quelque nombreux que soient ces colléges, il n'y a pas, dit M. Khanikoff, dans toute la Boukharie, un seul homme réellement civilisé, c'est-à-dire libéralement élevé et instruit, si l'éducation et la civilisation consistent dans un certain développement des sentiments et de l'intelligence. »

Ce que M. Khanikoff dit de la Boukharie est vrai de toute l'Asie *considérée sous le point de vue mahométan*, parce que, par droit imprescriptible, le système d'éducation y est copié sur celui de Bokhara. Cela est vrai à plus forte raison des populations musulmanes de l'Inde, débris des invasions affghanes et mogoles. Leurs lumières ne sont qu'un reflet affaibli de celles de Bokhara et de Samarcande, d'autant plus affaibli que des obstacles matériels, souvent insurmontables, ne leur permettent de se renouveler qu'à de rares intervalles. Ces deux villes sont restées depuis mille ans le seul foyer de la civilisation musulmane. Cette civilisation peut donc se calculer pour chaque localité en raison inverse de la distance. D'après cette règle, et notre expérience la confirme, *les musulmans de l'Inde, à l'exception peut-être de ceux de l'Afrique, sont les plus barbares de tous, et de plus en plus barbares à mesure que l'on descend vers l'équateur*.

II

Ce point établi, et l'examen de l'ouvrage de M. Khanikoff nous ayant ainsi amené à résoudre la question de civilisation pour l'une des deux grandes races coexistant dans l'Inde sous le joug britannique, l'idée nous est venue tout à coup, et l'on nous excusera sans doute, de profiter de l'occasion pour passer, sans autre préliminaire et par une transition un peu brusque en apparence, à la considération de cette même question *de civilisation* au point de vue indou, c'est-à-dire que nous allons nous demander, dans cette seconde partie, où en est la civilisation de la grande famille brahmanique. A-t-elle fait un pas? A-t-elle reculé ou avancé depuis la conquête anglaise? Y

a-t-il un progrès à espérer? Le gouvernement anglais a-t-il fait son devoir à cet égard?

Sir Thomas Munro, le philanthrope le plus sincère de son pays et de son siècle, disait *qu'il était du devoir du gouvernement anglais de travailler sans relâche à instruire et à civiliser les naturels de l'Inde, de manière que, quand ils seraient enfin assez forts pour secouer la domination britannique, ils se trouvassent dignes et capables de se gouverner eux-mêmes.* C'était une belle et généreuse pensée; c'était de plus un conseil aussi sage qu'il paraît d'abord désintéressé. S'il avait été suivi, la Compagnie y aurait trouvé son profit comme ses sujets y auraient trouvé leur bonheur.

Les Indiens seront-ils jamais capables de secouer le joug de l'Angleterre? ou, si ce joug pouvait être brisé par un accident quelconque, peut-on prévoir le jour où ils seront assez éclairés pour se gouverner eux-mêmes? Nous n'hésitons pas à répondre négativement à ces deux questions. Avec le système de civilisation que l'on a suivi jusqu'à présent, le jour de leur maturité n'arrivera jamais; ils ne tenteront aucun effort sérieux pour leur délivrance, et, si les Anglais étaient enfin chassés de l'Inde par une tourmente dont le point de départ ne saurait être qu'en Europe, les Indiens ne feraient encore, comme toujours, que changer de maîtres. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait une révolution complète dans leurs mœurs, qui ne pourrait être amenée que par un changement radical dans la manière de les administrer. Il faudrait à la direction de la Compagnie des Indes un plan bien arrêté et l'intention sincère d'entreprendre leur éducation sociale; il faudrait accepter le touchant apostolat qu'indiquait sir Thomas Munro. Or rien dans les actes des gouverneurs de l'Inde, jusqu'à sir Henry Hardinge inclusivement, n'a témoigné qu'on en eût la pensée. Au point de vue moral, les Indiens en sont encore à l'état d'enfance; leur éducation n'est pas même commencée, et ils n'ont pas encore la moindre idée du sens de ces trois mots : civilisation, liberté, patrie. Loin de chercher à les tirer de leur puérilité, des superstitions et des préjugés qui les empêchent de s'assimiler en communautés compactes suivant les localités, on dirait que l'on prend à tâche de les entretenir, de les replonger sans cesse dans leurs erreurs, avec le génie de Machiavel et suivant sa fameuse devise : « *Divide et impera.* »

Ce qui fait la force des Anglais, ce qui maintiendra, selon toute apparence, leur domination jusqu'à la fin des temps, c'est d'abord, c'est surtout l'excessive puérilité des Indiens. Cette puérilité rend ces malheureux incapables de tout ce qui demande quelque grandeur ou quelque suite dans les idées, et les condamne à être et à rester esclaves des races qui ont reçu en partage le jugement et l'énergie. Depuis cent ans passés que les Anglais circulent parmi eux, on s'étonne qu'ils ne leur aient absolument rien appris, qu'ils ne leur aient encore rien communiqué de leur génie, de leur esprit d'ordre, de leur raison grave et positive. Dans toutes les positions, dans tous les détails de la vie indienne, ce sont les mêmes contradictions, la même inconséquence, le même enfantillage qui les distinguent depuis des siècles, la même importance attachée aux petites choses, la même profonde indifférence pour les plus grandes. L'homme en proie aux plus folles terreurs devant un danger imaginaire s'endormira, malgré toutes vos remontrances, sur le sentier du tigre et de la couleuvre capelle. Il se disputera à perdre haleine pour une bagatelle, pour un tort de quelques centimes qu'il suppose fait à lui-même ou à son voisin, et verra commettre un meurtre à deux pas de lui sans s'émouvoir et sans venir au secours de la victime. L'ouvrier qui travaille sur les matières les plus grossières ne veut employer que les instruments les plus délicats ; l'orfèvre, au contraire, persistera à se servir d'outils que dédaignerait le plus pauvre chaudronnier ; et pourtant cet homme, accroupi sur ses hanches, dans un coin obscur de sa varangue, par des prodiges de patience et d'adresse, produira des chefs-d'œuvre à étonner nos artistes de Paris ou de Genève. Tous les arts réellement utiles ou de première nécessité sont négligés ou en restent à peine au point où les avait laissés la génération précédente ; tous ceux qui sont futiles, sans valeur, efféminés, sont l'objet de l'attention la plus sérieuse et la plus soutenue.

L'homme qui, par économie, ne se permettra qu'un mauvais plat de riz cuit à l'eau, dont il ne mangera même pas selon son appétit, afin de mettre de côté quelques centimes, dépensera toutes ses épargnes, vendra les bijoux d'or de sa femme, les anneaux d'argent de sa fille, pour soutenir le procès le plus inutile et le plus hasardeux. Il mettra en gage sa maison, ses

meubles, ses vêtements, plutôt que de ne pas suivre l'affaire jusqu'en dernier ressort. Si la justice est de son côté, quelque évidentes, quelque palpables que soient les preuves qu'il peut fournir, il comptera moins sur son bon droit que sur ses intrigues et sur les faux témoins qu'il se procurera à tout prix. Si le jugement est en sa faveur, il n'attribuera son succès qu'à sa finesse ; s'il lui est défavorable, il ne verra dans ce résultat que la preuve de l'adresse supérieure de son adversaire. Dans un autre but encore il se privera du nécessaire pendant des années; il essaiera de se nourrir uniquement d'eau claire, mourra plutôt que de se donner un seul bon repas : le tout pour économiser la somme qu'il croit nécessaire à la célébration du mariage de son fils. Quand arrivera enfin l'époque de cet événement si patiemment attendu, préparé par de si pénibles sacrifices, il invitera tous ses voisins de la même caste et tous ses parents jusqu'au seizième degré; il écrira à ses amis à cent milles de distance pour les convier à la noce, paiera les frais de leur voyage, les nourrira et les vêtira à neuf, afin de les renvoyer contents, comme il le dit. Il empruntera de l'argent à trois pour cent *par mois*, pour qu'il y ait profusion à la fête, retiendra tous les musiciens et toutes les danseuses à deux lieues à la ronde, nourrira pendant quinze jours, avec tout ce qu'il y a de plus fin sur le marché, tous les pauvres qu'il pourra ramasser. Pourquoi? parce que c'est l'usage, la coutume héréditaire de sa caste d'en agir ainsi. Puis, la cérémonie terminée, il retombera dans son ancienne avarice, refusera à sa famille le plus strict nécessaire. Il se lamentera sur la dépense qu'il s'est cru obligé de faire, commettra les actes les plus insensés, les plus méprisables, voire même les plus criminels, pour la centième partie de l'argent qu'il vient de distribuer en aumônes. Il mourra enfin d'inanition, faute d'une nourriture suffisamment substantielle, ou languira victime d'une imbécillité précoce amenée par la contemplation continuelle et le désespoir de sa misère. C'est absurde, lui dira-t-on; il en convient; mais ses parents avaient fait comme lui et il ne pouvait éviter son sort. Si l'enfant qu'il idolâtre tombe dans le puits creusé devant sa porte et s'y noie faute de la margelle qui devrait en entourer les bords, il s'arrachera les cheveux, se battra la poitrine, il accusera sa destinée; mais il ne maudira jamais sa

propre folie d'avoir négligé d'entasser deux ou trois pierres qui eussent suffi pour prévenir ce malheur. Dans son enfance il était peut-être tombé lui-même dans ce puits, et pourtant son père n'avait pas cru nécessaire d'y élever un parapet. Pourquoi alors aurait-il agi différemment?

Si l'on examine l'existence de la classe la plus nombreuse, celle du rayot ou cultivateur dans la campagne, cette idiotie, cette absence de jugement est encore plus remarquable et fait peine à contempler, parce qu'on sent qu'elle ajoute à sa misère. Ce sont les choses les plus inutiles, les plus indifférentes, qui absorbent tous ses soins; tout ce qui est réellement important est négligé. Tandis qu'il s'occupera à badigeonner incessamment la façade de sa maison et à laver avec une préparation de fiente de vache la partie de la rue qui se trouve devant sa porte, il laissera toute l'année la poussière et les décombres s'entasser sur l'aire où il va déposer sa récolte, où il doit battre son blé, et ce n'est que quand cette dernière opération sera terminée qu'il songera à balayer sa maison avec un soin extrême. De cette manière il lui faut un second travail, plus pénible peut-être que le premier, pour nettoyer ensuite le grain des ordures auxquelles il est mêlé. Dans la culture de son champ de riz, le paysan se donne un mal infini pour régulariser les petites chaussées herbeuses, larges de quelques centimètres, qui séparent un carreau de l'autre. C'est apparemment pour économiser l'eau qu'il y conduit par une rigole depuis l'étang voisin; mais il néglige d'entretenir l'aqueduc même qui empêche cette eau de se perdre dans l'espace inculte et stérile qu'elle doit d'abord traverser.

Tous ses raisonnements sont également faux et le conduisent invariablement au même résultat : l'absurdité et la faiblesse. Depuis que l'Angleterre gouverne l'Inde, elle n'a rien fait pour changer cet état de choses, rien pour tirer ce peuple enfant de son crétinisme, rien, si l'on peut s'exprimer ainsi, pour sa civilisation matérielle. Il n'est pas une invention utile, d'usage universel en Europe, dont la connaissance soit encore parvenue, je ne dis pas dans un village, mais même dans une grande ville, à vingt milles de chaque présidence. Si l'on a ruiné par la concurrence, tué par l'oppression la plus odieuse les fileurs et les tisserands de l'Inde, on n'a introduit en revanche aucune

amélioration dans l'agriculture. Le plus riche fermier, pour retourner son champ, ne se sert encore que de l'appareil primitif et inefficace qu'il avait avant la conquête, et le pauvre laboureur n'a encore que son mamoty, espèce de houe, dont le fer en forme de cuiller est parallèle à un manche de deux pieds de long, instrument tellement court que le travailleur est obligé de se pencher jusqu'à terre. Les enfants vont tout nus à l'école et apprennent leurs leçons sur le sable devant la porte du magister, ainsi qu'ils faisaient il y a trois mille ans. Ne cherchez ni un livre ni un morceau de papier, ces choses sont ici inconnues; quelques feuilles de palmier éventail, voilà tout ce qui les remplace. Quand l'Indien rentre au logis pour manger son riz (telle est son expression, et, dans le fait, c'est tout son repas), il s'accroupit par terre sur ses hanches, et prend ses aliments avec ses doigts. Vous ne trouveriez pas dans toute une ville une cuiller, une fourchette ou même un couteau, ni dans toute une province rien qui ressemble à une chaise, une table ou un banc. Les seuls ustensiles en usage sont quelques pots de terre et quelques vases de cuivre. Si l'on ajoute à ces deux articles un cadre pour dormir, et peut-être de quoi changer une fois de linge et de vêtements, on aura le mobilier d'un homme opulent. Le pauvre n'a qu'un pot d'argile et se couche sur la terre nue.

Mais au moins, nous dira-t-on, l'on aura fait quelque chose pour l'amélioration morale. On s'en est sérieusement occupé. Ces colléges indous et musulmans fondés et soutenus par le gouvernement de la Compagnie; ces écoles calvinistes, luthériennes, wesleyennes, anabaptistes, presbytériennes, ont dû produire quelques résultats. Hélas! ces résultats sont bien peu sensibles. D'abord, ces colléges indous et musulmans de fondation anglaise, où sir Henry Hardinge est venu ces jours derniers prononcer tous ces beaux discours dont la presse coloniale n'a pas manqué de faire grand bruit, parce que cela pouvait en imposer aux étrangers, sont d'un effet absolument nul pour la civilisation. Les élèves qui en sortent s'y sont perfectionnés dans l'étude de la religion et des lois indoues et musulmanes. Ils seront fort utiles sans doute dans les fonctions qu'on leur destine, celles de magistrats subalternes pour juger leurs coreligionnaires suivant leurs codes respectifs; mais l'étude même qu'on leur a le plus spécialement recomman-

dée, celle de la législation de leur culte, n'a fait que les confirmer dans toutes ses subtilités, ses erreurs et ses préjugés. Ce que l'on peut dire de mieux de ces établissements, c'est que les étudiants y apprennent l'anglais, un peu de géographie tronquée et quelques notions plus ou moins fausses d'histoire. Tout cela se réduit à fort peu de chose. Quant aux écoles wesleyennes, luthériennes, presbytériennes, etc., fondées presque toutes par des individus ou des sociétés particulières, on parviendrait sans doute à y former le cœur et l'intelligence des élèves, si, en leur enseignant la théorie et les rites de la religion chrétienne, on s'attachait avant tout à leur inoculer son esprit, qui est la charité, si l'on faisait de la manifestation de cette charité la condition indispensable d'admission dans le sein de l'Eglise. Mais (et c'est un reproche qui s'applique aussi à quelques écoles catholiques) les missionnaires de ces différentes sectes s'y prennent plutôt comme des candidats qui veulent s'enlever réciproquement des votes pour une élection que comme des apôtres aspirant à retirer les païens des ténèbres de l'ignorance. C'est à qui fera le plus de concessions aux préjugés des indigènes, et presque tous admettent entre leurs néophytes les distinctions de caste essentiellement antipathiques à la morale et à l'esprit de l'Evangile. Voyez dans toutes les localités où il y a des congrégations chrétiennes un peu nombreuses, à Tanjuor, par exemple, et vous vous convaincrez de la vérité de notre assertion. Vous y trouverez, dans la chapelle de *Celui qui est mort pour tous*, un abîme aussi infranchissable entre le modelliar et le kouli, entre le brahmane et le pariah, que dans l'ancien temple païen. Jusqu'au pied de l'autel chaque caste persiste à vouloir dominer la caste inférieure; le brahmane et le cshatria se retranchent derrière des compartiments matériels pour se garantir du contact impur du sudra, comme s'il leur était impossible d'étendre les charités de la religion à une classe aussi basse; enfin, ce dernier (le sudra), tout en s'appelant chrétien et en jouissant du privilége de s'agenouiller au pied de la même croix, n'a compris de sa nouvelle croyance que cet article de foi : qu'il doit s'humilier et pardonner les outrages; maxime qui ne lui était pas neuve, car le paganisme la lui avait déjà inculquée. La conséquence de ce travestissement du Christianisme, quand il est ainsi dégradé, faussé dans son principe fondamental, l'égalité

devant Dieu, la liberté et la fraternité parmi les hommes, c'est qu'il perd toute sa vertu civilisatrice, et qu'on ne saurait dire si de telles conversions sont un bien ou un mal; car les indigènes chrétiens, s'ils sont un peu moins ignorants, sont encore plus dissolus et plus dépravés que les autres.

Toute amélioration morale ou matérielle est-elle donc impossible ? Non, car nous avons la preuve du contraire à Bombay et à Calcutta. On peut voir dans ces deux villes quelques indigènes (ordinairement de la classe opulente) qui ont cessé de penser et d'agir d'après la manière de leurs ancêtres; des marchands qui s'occupent d'affaires avec le sérieux, la libéralité et le jugement des Européens; des jeunes gens de toutes les castes qui se réunissent de leur propre mouvement pour discuter ensemble des questions d'art, de religion, de politique et de philosophie. On y trouvera même de vrais chrétiens qui, sans avoir contracté les vices de la civilisation, ne conservent plus la moindre empreinte du paganisme. Mais combien est petit ce nombre d'hommes éclairés! Il est presque imperceptible parmi les masses!

Il faut avoir vécu dans l'Inde pour pouvoir imaginer combien peu la civilisation anglaise s'y est répandue. Elle s'étend à peine à un individu sur un million. Au moment où nous écrivons, on ne peut guère citer que deux caractères un peu remarquables : sir Jams-Ajie-Jijibhoi à Bombay et le Babou-Dwarkanauth-Tagore à Calcutta, et encore ne sont-ils remarquables qu'à l'échelle de leurs compatriotes, car il ne faudrait pas les comparer au plus médiocre bourgeois de Londres qui a fait ses humanités. Avant eux, Ram-Mohun-Roy avait acquis une grande et légitime renommée, mais une renommée incomprise et détestée dans l'Inde, dont il était, à beaucoup d'égards, le Galilée. Il a laissé des écrits fort intéressants. C'était incontestablement un homme de génie; mais aussi c'était un phénix que l'on n'a point vu renaître de ses cendres.

Quel est donc l'obstacle qui arrête ainsi tout progrès? car enfin ce n'est pas absolument de la mauvaise volonté du gouvernement anglais, ni même une inaction complète de sa part. Si la machine a le plus souvent fonctionné dans la mauvaise direction, elle a fait aussi quelques tours de roue dans la bonne. Le suttie ou le sacrifice des veuves et l'infanticide ont à peu près disparu

du territoire de la Compagnie ; le Thaghie ou l'association des Thags pour le meurtre est poursuivi avec vigueur ; tout récemment encore on a ouvert aux noirs de nouveaux postes assez lucratifs, quoique secondaires, dans la magistrature, l'administration et la perception des revenus ; enfin (et c'est ce qu'il a fait de mieux), sir Henry Hardinge vient de déclarer que ces emplois seront désormais accordés au concours à ceux des élèves des diverses écoles qui se seront distingués dans l'étude de la langue et de la littérature anglaises. Toutes ces mesures sont sages et libérales, mais, nous le répétons, leur effet est excessivement borné quant aux personnes et quant aux localités. Il faudrait songer enfin à agir sur les masses qui vivent en dehors du rayon des présidences, sur le laboureur et sur l'artisan, qui en sont encore pour l'intelligence et le bien-être au même point, s'ils ne sont pas descendus plus bas, que sous le régime de leurs anciens maîtres.

Je tiens à bien constater cet état de choses, parce que nous lisons à chaque instant dans les journaux de l'Inde des rapports mensongers sur les améliorations que l'on prétend remarquer parmi les indigènes. Ceux qui font ces rapports ne vont pas chercher ou ne veulent pas voir au delà des *présidences*. S'il arrive une petite cargaison de guano et qu'on la distribue parmi les jardiniers dans le voisinage immédiat du fort William, on crie aussitôt au progrès ; s'il est question seulement d'un projet de chemin de fer entre Bombay et les Ghattes, on s'enthousiasme d'avance sur les changements miraculeux que cette innovation doit amener parmi les habitudes du peuple. Parce qu'un élève a obtenu le prix d'anglais dans l'un des colléges, on se félicite aussitôt de l'extension rapide de l'intelligence dans la communauté indigène. La *communauté!* en vérité, les peuples de l'Inde ne savent même pas si ce mot a un sens ; ils n'ont de commun que leur misère et leur esclavage. Ce n'est que quand ils renonceront à la plus enracinée de leurs erreurs, à leur détestable distinction de castes, qu'ils arriveront jamais à être un corps politique. Quand, par la conversion, la persuasion ou la force, on sera parvenu à corriger les Indiens de cet absurde préjugé, alors seulement on aura fait le premier pas, le pas décisif vers leur civilisation ; alors seulement d'un peuple d'enfants on pourra faire un peuple d'hommes. Or l'Angleterre, soit par son

gouvernement politique et militaire, soit par ses institutions et ses règlements administratifs, soit même par ses missions chrétiennes, n'en a pas pris, n'en prend pas encore les moyens. C'est ce que nous allons démontrer avant de terminer cet article.

1° Lord William Bentinck, dans une intention dont nous connaissons toute la loyauté, toute la pureté, a fait précisément tout ce qu'il fallait pour consolider ce préjugé et le rendre éternel. Il a supprimé la peine du fouet pour les Indiens, tandis qu'il était obligé, par la législation de la métropole, de la conserver pour les Européens. C'était le moyen de décupler l'orgueil hiérarchique des castes. Effectivement les natifs ont vu dans cette exception en leur faveur un aveu tacite de notre infériorité de race, puisque nous devions rester soumis à des peines que nous jugions nous-mêmes trop infamantes pour des sudras. Leur mépris pour leur conquérant s'en est accru; de jour en jour ce sentiment acquiert une nouvelle force, et commence même à se révéler d'une manière inquiétante pour la domination anglaise par l'indiscipline toujours croissante de l'armée et sa désaffection vis-à-vis de ses chefs. Ici la cause du mal est connue, et il est grandement temps d'y porter remède. Pourquoi donc ne le fait-on pas? C'est que ce remède est évidemment le rétablissement de l'égalité dans le code pénal, c'est-à-dire la réintégration de la peine du fouet pour les noirs, ou mieux encore l'abolition de cette peine pour les blancs. Or, dans le premier cas, on s'exposerait à faire crier les soi-disant philanthropes; dans le second, il faudrait ébranler le vieil édifice de la société anglaise en touchant à une des lois sur lesquelles elle s'appuie.

2° Dans le service militaire, quand des troupes indigènes s'embarquent pour quelque station d'outre-mer, telle que Singapore, Moulmeia, Hong-Kong, il y a toujours à bord avec elles des Européens. Or il est de règle dans ce cas non-seulement d'ordonner à ceux-ci, sous les peines les plus sévères, d'éviter tout contact avec les cuisines des natifs, mais même de leur défendre d'approcher du côté du pont où se confectionnent les aliments, comme si seulement l'air que respire un Anglais suffisait pour tout souiller. Il faut distribuer dans des tonneaux séparés et étiquetés l'eau qui doit servir respectivement à la boisson des Européens, des Indous et des Musulmans. Enfin on

permet aux différentes castes de préparer séparement leurs rations. Toutes ces concessions sont plus que des faiblesses, ce sont des fautes politiques; elles sont absurdes, elles sont coupables; car, en cédant à de ridicules exigences, on consacre des préjugés qu'une volonté ferme pourrait anéantir, comme on en a déjà triomphé toutes les fois qu'on l'a jugé nécessaire. Ainsi, d'après leurs idées religieuses, les Indiens né doivent point passer la mer, et cependant on les embarque tous les jours; ils ne doivent point franchir l'Indus, et nous les voyons partir sans murmurer pour le Sinde et l'Affghanistan.

3° Les missionnaires catholiques en général, et quelques missionnaires méthodistes par exception, refusent le baptême à ceux qui ne veulent point renoncer aux distinctions et aux antipathies de caste, et cependant ils font encore des prosélytes, moins nombreux, mais plus sincères, que ceux de leurs confrères. Dès lors, il est désolant de voir des colporteurs de Bibles, dans la coupable ambition de faire concurrence à ces vrais apôtres, prêcher et publier des doctrines comme celles que nous allons transcrire. Nous appelons sur ce sujet toute l'attention de nos lecteurs, car c'est dans ces concessions religieuses que nous voyons le plus sérieux et le plus dangereux obstacle au développement des idées morales et sociales parmi les Indous. Tant qu'il se trouvera dans l'Inde des chrétiens qui se feront les défenseurs des priviléges et des répugnances de la caste, et qui maintiendront qu'on peut les conserver même après l'admission dans le sein de l'Eglise, le préjugé restera indestructible, et il n'y a ni assimilation nationale ni civilisation à espérer.

L'article que nous allons extraire a paru dans le *Madras-Atheneum* du 26 octobre 1844; il est signé par « un *Bible christian* « (un chrétien selon la Bible) *qui n'est point convaincu qu'aucune « partie du Nouveau-Testament exige la renonciation à la caste afin « de devenir chrétien.* »

Voici comme il appuie son opinion à ce sujet :

« Je suppose, dit-il, qu'un brahmane désire le baptême, et qu'après avoir reçu ce sacrement il lui plaise, de son plein gré et sans y avoir été persuadé par d'autres chrétiens, de renoncer à sa caste et de manger avec tout le monde, Européens ou indigènes; tout est pour le mieux, et personne n'a le droit de trouver cela mauvais. Mais si, au contraire, c'est son bon plaisir de continuer à prendre sa nourriture à part et en cachette, de borner ses aliments à certains

végétaux ou à certaines viandes auxquelles il a été habitué depuis son enfance, quand il vivait dans sa famille, je crois qu'il est parfaitement en droit de le faire, et je me fonde sur les passages suivants de l'Ecriture sainte.

« Il est dit, dans l'épître XIV aux Romains, verset 1er : « Demeurez unis avec celui qui est faible dans la foi, sans contester avec lui sur ses sentiments.

« V. 2. L'un croit qu'il lui est permis de manger de tout ; l'autre, au contraire, qui est faible dans la foi, ne mange que des légumes.

« V. 3. Que celui qui mange de tout ne méprise point celui qui n'ose manger de tout, et que celui qui ne mange pas de tout ne condamne point celui qui mange de tout, puisque Dieu l'a pris à son service.

« V. 6. Celui qui mange de tout le fait pour plaire au Seigneur, car il rend grâces à Dieu, et celui qui ne mange pas de tout en use ainsi pour plaire au Seigneur, et il rend de même grâces à Dieu.

« V. 14. Je sais et je suis persuadé, par la révélation du Seigneur Jésus, que rien n'est impur de soi-même, et que, si quelque chose est impure, ce n'est que pour celui qui la croit impure.

« V. 15. Mais si, en mangeant de quelque chose, vous attristez votre frère, dès lors vous ne vous conduisez plus selon les règles de la charité. Ne faites pas périr par votre manger celui pour qui Jésus-Christ est mort.

« V. 17. En effet, le royaume de Dieu ne consiste point dans le boire et dans le manger, mais dans la justice, dans la paix et dans la joie que donne le Saint-Esprit. »

« Toutefois, continue notre missionnaire, en faisant ces concessions aux préjugés, je m'explique clairement : toute personne baptisée, quel que soit son pays ou sa nation, qu'elle soit d'origine indienne ou européenne, ne peut refuser de communier indistinctement à la même table, de recevoir le corps et le sang de notre Sauveur sortant du même calice, en compagnie de qui que ce soit ; car autrement elle n'aurait plus droit au titre de chrétien, puisque le divin Maître, en instituant ce saint sacrement, l'a commandé lui-même : « *Prenez et mangez-en tous.* »

Nous ne nous arrêterons pas à faire ressortir la contradiction évidente entre ce paragraphe et le précédent, mais nous continuerons notre traduction.

« J'espère que ces citations de la parole de Dieu suffiront pour convaincre les chrétiens de toutes les classes, prêtres et laïques, de l'immense responsabilité qu'ils encourraient en insistant sur la nécessité de la renonciation à la caste pour les Indiens qui voudraient se convertir. Une pareille exigence est non-seulement contraire à l'esprit et à la lettre de l'Evangile, mais elle ne peut avoir d'autre résultat que d'exciter du dégoût pour notre sainte religion et d'empêcher la conversion des brahmanes et des classes supérieures parmi les Indous. Leur répugnance à manger avec les classes inférieures ou avec les Européens étant, par suite de leur éducation, si naturelle, car l'habitude est une seconde nature, et si profondément enracinée, que, plutôt que de céder sur ce point, ils risqueraient leur salut éternel en rejetant la seule vraie religion. »

Tout ceci veut dire : il faut y mettre de la complaisance et faire à chacun sa part, conserver tous ses priviléges au brahmane, laisser ses humiliations au pariah. Nous remplirons ainsi nos églises et l'Angleterre conservera son pouvoir.

Ainsi donc administration, législation, discipline militaire,

instruction profane et instruction religieuse, tout semble calculé par le maître dans un même but, tout se prête à entretenir les préjugés qui font la faiblesse de l'esclave.

Si l'on voulait suivre loyalement le précepte de sir Thomas Munro, il faudrait adopter un système diamétralement opposé, et :

1° Combattre le préjugé de la caste dans toutes ses manifestations et ses exigences, et par tous les moyens possibles ;

2° Soumettre les Européens et les indigènes aux mêmes tribunaux et au même code pénal, ce qui amènerait à supprimer les Cours royales à l'usage exclusif des blancs (on y trouverait aussi une économie);

3° Fonder un collége en Angleterre où l'on élèverait annuellement cinq cents jeunes Indiens. On obtiendrait ainsi des résultats sensibles, tandis que ces madrassahs et ces écoles, dans l'atmosphère viciée de la colonie, et en contact immédiat avec le paganisme, ne feront jamais faire un seul pas à la civilisation. Il faudrait apporter à cet établissement le zèle et la libéralité dignes d'une aussi noble entreprise ; y affecter une somme d'au moins 50,000 livres sterling; prescrire un système d'instruction qui comprendrait la médecine, l'anatomie, la botanique, l'astronomie, la géologie, l'agriculture, le droit public et la religion chrétienne dans son esprit de charité, d'égalité et de fraternité. Il faudrait choisir les élèves parmi les candidats qui se présenteraient dans toutes les castes, donnant en premier lieu la préférence aux plus intelligents parmi les plus basses classes, celles qui peuvent quitter le pays sans encourir les privations et l'espèce d'excommunication auxquelles sont exposés les membres plus haut placés de la hiérarchie brahmanique. Il faudrait les envoyer chaque mois par la voie la plus expéditive, celle de Suez, en nombre suffisant pour constituer une petite société entre eux, et prévenir ainsi la nostalgie qui pourrait les atteindre dans l'éloignement du sol natal. Il faudrait les prendre dès l'âge de dix ans et mesurer la durée de leur séjour en Angleterre par les circonstances, par leur santé et surtout par leurs progrès.

Qu'on fasse seulement l'expérience de ce système, ensuite que l'on exécute franchement la promesse de sir Henry Hardinge de placer les élèves, suivant leur capacité, dans les em-

ois honorables et lucratifs qui viendront à vaquer, et en
oins de dix ans les brahmanes et les cshatriahs solliciteront
idement des bourses pour leurs enfants, et, s'ils ne peuvent
obtenir, enverront ceux-ci à leurs propres frais dans les
ablissements d'instruction publique en Angleterre, pour ne
pint les voir dépassés par les fils des sudras. Tous les préju-
s disparaîtront devant l'instruction plus répandue et devant
s intérêts matériels mieux compris, et dans le milieu ainsi
éé fleuriront enfin le Christianisme et la civilisation.

P. S. Nous avions vu dans la presse indienne, et nous l'avions
pété dans un journal quotidien, que le plan que nous venons
e développer avait reçu un commencement d'exécution; mais
était une erreur, et notre respect pour la vérité nous oblige à
tablir les faits. Quatre jeunes Indiens se sont effectivement
mbarqués dans les derniers jours de février à Calcutta pour
Angleterre, où ils vont étudier la médecine, mais seulement
eux aux frais du gouvernement anglais. C'est le Babou-Dwar-
onauth-Tagore qui a souscrit pour les deux autres, et à qui
on doit rapporter tout le mérite de l'initiative. Il y a bien loin
e ces deux pauvres enfants perdus à l'établissement perma-
ent que nous proposons, et si l'Angleterre ne fait pas de plus
rands efforts, il lui faudra longtemps pour civiliser ses cent
illions de sujets.

Le comte Édouard DE WARREN.

FRANÇOIS GÉRARD,

PEINTRE D'HISTOIRE.

I

Immédiatement après la mort de M. Gérard, je pris avec sa famille et ses plus intimes amis l'engagement d'écrire la vie de cet artiste, aussi distingué par le caractère que par le talent. Déjà bien des années se sont écoulées, et cet engagement n'a pas encore été rempli. Il me tarde pourtant d'acquitter cette dette. Les personnes qui m'avaient donné une aussi honorable marque de confiance n'ont pas cessé de s'en reposer sur moi de l'accomplissement de ma promesse, et je n'ignore pas qu'à diverses reprises elles se sont refusées à communiquer à d'autres les renseignements précieux qu'elles m'avaient réservés. Il leur serait pénible de ne pas assister à l'hommage public rendu à l'artiste, à l'ami, à l'époux qu'elles ont si entièrement honoré et chéri, et, de mon côté, ne serait-il pas imprudent de m'en reposer plus longtemps sur les chances ordinaires de la santé et de la vie?

En m'accusant d'un retard dont je suis seul coupable, je ne dois pourtant pas omettre les considérations sérieuses qui souvent ont retenu ma plume. Mon intention n'est nullement de m'excuser sur le nombre et la gravité de mes travaux; mais la difficulté de la tâche en elle-même m'est apparue plus formidable, à mesure que les conseils d'une raison sévère ont succédé à l'ardeur du premier mouvement. Il m'a semblé alors

que j'avais trop présumé de mes forces, et que je n'avais pas en moi les conditions nécessaires pour rendre convenablement la personne de M. Gérard, son caractère, son esprit, son talent, sa position si distincte et si élevée au milieu des événements et de la société de son temps.

Puisque M. Gérard n'a point écrit de mémoires, j'aurais dû peut-être laisser l'appréciation intime de l'homme à quelqu'un de ceux qui ont été les constants et fidèles témoins des agitations intérieures d'une vie extérieurement si brillante, et quant au jugement à porter de François Gérard comme peintre, il est tel de nos contemporains, sorti de la même école, initié aux mêmes doctrines, témoin des hautes espérances que les succès de cette école avaient fait concevoir, à qui il appartiendrait bien mieux qu'à moi de dire en quoi Gérard a contribué à ce mouvement, ce qui plus tard le fit accuser d'infidélité et de désertion, sous quel rapport néanmoins ses vues étaient plus justes que celles de ses condisciples; en un mot comment il fut le véritable intermédiaire, la transition intelligente entre l'imitation exclusive de l'antique et la tendance plus impartiale ou plus indifférente des esprits de notre époque. Sur tous ces points, je me trouve exposé à substituer l'incertitude de mes propres vues à la fidélité de la tradition : inconvénient qui ne serait pas grave si j'avais abordé ces questions avec toute la liberté d'un critique et d'un juge, mais qui me frappe et m'arrête quand je songe au dépôt que j'ai accepté, et à la position de panégyriste que je me suis volontairement faite.

Et en effet, le panégyriste n'est point nécessairement infidèle et menteur; il peut au contraire, mieux que personne, servir les intérêts de la vérité, mais c'est à la condition de s'être assimilé, par une longue habitude et par une sympathie éprouvée, les pensées et les vues de celui dont il a entrepris l'éloge. Je n'appartiens pas à la même génération que François Gérard; les rapports que j'ai entretenus avec lui ne remontent pas à une époque ancienne et n'ont jamais eu le caractère d'une véritable intimité. L'attrait irrésistible qu'exerce l'esprit joint au talent m'a porté vers Gérard; j'ai admiré, j'ai aimé une âme d'élite, un noble cœur. J'ai désiré à mon tour conquérir sa bienveillance et son amitié, et je crois y avoir réussi. Aussi comprendra-t-on le mouvement qui me porta à réclamer le privilége d'écrire

la vie de Gérard. Quoi que nous fassions, la vanité se glisse dans nos meilleures démarches; mais je sens aussi que ce serait mal réparer le tort de mon amour-propre que d'écouter aujourd'hui les conseils du découragement et de la timidité. Pour pouvoir le faire sans inconvénient et sans blâme, il faudrait que je fusse seul engagé dans la question.

Toutefois, au milieu de ces perplexités, je ne pense pas que le retard ait été entièrement défavorable au succès de mon travail. Si je l'avais publié immédiatement après la mort de Gérard, je n'aurais pas trouvé autour de moi un écho très-favorable. Car, si alors la partie frivole du public avait déjà oublié le peintre favori du grand monde, les longues envies qu'engendre le succès n'étaient pas éteintes, et elles avaient été trop nourries par la gloire de Gérard pour désarmer si aisément sur un tombeau. Le fait est que bien des gens se sont imaginé ou ont voulu faire croire que Gérard était mort tout entier. Il est difficile de se soustraire aux impressions du moment, même quand elles inquiétent le plus nos affections. Je n'ai point échappé à cette loi commune. Je me suis demandé si, en effet, Gérard n'avait pas quelquefois sacrifié à la mode, et j'ai craint que la vie d'un tel artiste ne fût comme celle d'un acteur célèbre, avec cette différence pourtant que, quand l'action, la physionomie, la voix, le génie d'une Siddons ou d'un Talma ont disparu, l'imagination complaisante, qui se fait de ces artistes un type de perfection, n'éprouve aucun obstacle dans ses fantaisies, tandis que le peintre qui aurait escompté la partie durable de sa gloire serait condamné par le témoignage persévérant d'ouvrages qu'il n'aurait pas anéantis avec lui.

J'ignore si je me fais illusion en pensant que la tendance générale est aujourd'hui plus équitable envers la mémoire de Gérard. J'attribue cette heureuse réaction à la place qu'occupent quelques-uns des principaux ouvrages de cet artiste dans les galeries de Versailles. Comparé ainsi journellement à ses devanciers, à ses émules et à ses successeurs, Gérard gagne à ce triple parallèle. Son *Philippe V* n'est certainement pas déplacé à côté des grandes pages historiques de l'époque de Louis XIV; on y retrouve, non sans quelque étonnement, quand on se rappelle certaines critiques, une physionomie vraie et une incontestable grandeur; la conception poétique de la *Ba-*

taille d'Austerlitz, le caractère anticipé d'apothéose que Gérard a imprimé à cet ouvrage, montre quelles étaient la pénétration et la prévoyance de l'artiste, et à quel point il savait deviner à l'avance le prestige dont le temps et l'imagination populaire devaient environner certains événements ; ce qu'il y a de plein, de robuste, d'habilement contrasté, de profondément raisonné dans l'*Entrée de Henri IV*, a d'autant plus de prise sur l'esprit de l'observateur que l'impuissance se montre plus manifestement dans tous ceux, sans exception, qui depuis ont été appelés à produire des ouvrages du même genre. Enfin, Gérard à Versailles a les mérites qu'on a si souvent voulu lui contester, savoir, l'originalité, la puissance et la conscience. Désormais le principal écueil de mon sujet pourra être évité, car tout juge impartial reconnaîtra que Gérard avait au moins autant de talent que d'esprit.

Cependant, j'en suis convaincu, le moment n'est pas encore venu où l'on rendra au talent de Gérard une pleine justice. Nous avons à sortir d'une illusion qui commence à peine à se dissiper. Quand le public cria *tolle* contre l'école de David, on nourrissait des espérances maintenant en grande partie déçues. Pour quelques-uns, c'était au nom de l'antiquité elle-même que l'anathème était lancé; on accusait l'école de David de l'avoir mal comprise et mal interprétée; on avait une confiance entière dans le succès de certains esprits indépendants qui, ayant évité l'influence délétère du goût académique, semblaient avoir puisé leurs inspirations à des sources plus pures, aux sources mêmes où s'étaient abreuvés les génies de l'antiquité.

Fasse le Ciel qu'on ne soit pas complétement détrompé! Mais quelque bonheur que je souhaite désormais à ceux que soutenaient alors de si chaudes espérances, on ne retrouvera plus le mouvement et la confiance qui s'étaient emparés, il y a quinze ans, de tant de bons esprits. Au lieu de former une opinion collective, on s'est divisé en une foule de coteries ; il n'y a de général que le succès de l'industrie; en fait d'art, tout consiste à travailler dans le goût du jour, comme on coupe un habit ou comme on monte un chapeau. Le grief fondamental contre l'école de David, ce n'est pas d'avoir manqué le but qu'elle se proposait, c'est d'avoir indiqué une route trop longue et trop difficile; chacun ne se préoccupe plus d'autre chose que des

moyens de réussir vite et à peu de frais, et le petit nombre de ceux qui échappent à l'entraînement général a malheureusement la faiblesse qui s'attache à des efforts isolés. Quand on se sera tout à fait lassé d'avoir placé tant d'espérances à fonds perdu, un retour inévitable vers le passé rendra plus juste envers David et son école. On reconnaîtra l'avantage attaché à une direction qui proposait l'objet le plus élevé comme le seul digne d'être atteint; et les hommes qui, ainsi que Gérard, ont partagé ces grandes convictions, paraîtront d'une autre trempe que ce qui s'agite autour de nous.

La supériorité de certains hommes peut nous saisir de deux manières : quand nous avons approché un homme d'un ordre éminent, la familiarité même de nos observations nous révèle la présence du génie ; nous saisissons aussi plus nettement la grandeur des proportions quand la perspective a classé les détails et donné aux masses toute leur valeur. Une situation singulière serait celle où l'on aurait pu combiner les avantages de ces deux positions, mesurer de près la statue et en saisir l'effet à distance. Peut-être la situation dans laquelle je me trouve à l'égard de Gérard n'est-elle pas trop différente de celle que je viens d'esquisser. S'il en était ainsi, j'aurais moins à regretter de n'avoir connu Gérard que si tard et si imparfaitement. En attendant, je commence par cet essai rapide l'acquittement de ma dette. Je n'écris pas aujourd'hui un livre, et pourtant c'est un livre que Gérard mérite, et que je lui dois. J'attendrai, pour me libérer tout à fait, que le mouvement de réaction que j'ai signalé soit entièrement accompli. Cependant, j'aurai prouvé ma déférence et mon amitié à ceux pour qui cette mémoire est si chère ; j'aurai rappelé pendant quelques instants à la foule oublieuse et ingrate le nom de l'un de ses plus chers favoris ; j'aurai tracé les linéaments d'un portrait qui, pour être achevé, demande plus de temps et de réflexions; j'aurai surtout, je l'espère, contribué à redresser l'opinion sur un point qui importe peut-être plus aux vrais amis de Gérard que sa renommée d'artiste elle-même. Si j'apprécie mal le talent du peintre, je sens en moi quelque chose qui m'affermit contre la crainte de rendre d'une manière infidèle l'une des figures les plus nobles de notre temps.

II

Vers le milieu du dernier siècle, le goût et la pratique de la peinture étaient tombés en France dans un état singulier. Une société qui s'amoindrissait chaque jour refusait de voir tout ce qui pouvait rappeler sa précédente grandeur. La recherche d'une vie de plus en plus commode et voluptueuse prescrivait aux arts une direction analogue : la familiarité ou même l'inconvenance des sujets étaient, aux yeux des puissants du jour, une cause de recommandation. On ne voulait plus que de petits tableaux pour les petites maisons et les petits appartements. Quiconque aurait alors prétendu suivre avec persévérance la carrière de la peinture historique eût été condamné à l'isolement et à la misère : les applaudissements, les cajoleries, la fortune étaient à ceux qui flattaient, par leurs ouvrages, les passions de l'époque. Une distribution monstrueuse des faveurs de l'opinion était la conséquence de ce déplacement incroyable d'idées. Pour arriver au premier rang, pour devenir *premier peintre du roi*, on n'exigeait plus alors ni des études sérieuses, ni un talent grave et noblement inspiré ; il suffisait d'avoir peint, d'un pinceau facile, quelques pastorales moins pastorales encore que les bucoliques de Fontenelle, mais dans lesquelles, sous un travestissement ridicule, l'époque se retrouvait avec ses modes et ses vices. La nation qui avait produit Poussin et Lesueur se glorifiait ainsi d'une honteuse frivolité.

Quelques voix s'élevèrent alors contre une aussi déplorable tendance. Le gouvernement manifesta l'intention d'encourager la peinture d'histoire. On se remit à dire que le but de cet art n'était pas de se traîner dans une imitation vulgaire ou de courtiser les fantaisies du libertinage ; que les anciens, en exprimant la volupté, l'avaient fait cependant d'une manière noble et décente ; qu'une religion austère avait inspiré des chefs-d'œuvre ; que les arts du dessin, si habiles à flatter de molles passions, pouvaient aussi, par leurs productions, nourrir les sentiments patriotiques ou exciter à la pratique de la vertu. On vit ainsi commencer dans les esprits une réaction qui ne devait que bien plus tard se manifester dans les ouvrages.

Et, en effet, l'ignorance dans laquelle étaient tombés les ar-

tistes et les gens de lettres opposait à ces nouveaux efforts un obstacle presque insurmontable. On se rappelle le devis qu'avait fait dresser Mme de Pompadour pour la représentation du *Catilina* de Crébillon, et dans lequel se trouvaient comprises tant d'*aunes de satin bleu à franges d'argent*, destinées à l'habillement des licteurs. Ce qui rendait cette ignorance presque incurable, c'est qu'elle avait été longtemps volontaire. On se prend à sourire quelquefois des anachronismes commis par les peintres du moyen âge; mais ces anachronismes nuisent à peine au mérite de leurs ouvrages. Il n'en est pas de même quand, au lieu d'une ignorance naïve, règne une ânerie audacieuse et corrompue. Par exemple, que l'on compare l'étude sérieuse dont font preuve les tableaux de Coypel, dans le cabinet du roi à Versailles, avec les compositions d'un Eisen, d'un Cochin ou d'un Gravelot, je dirai plus, la mythologie traitée par Mignard lui-même avec la mythologie comme l'entendaient Lemoine ou Natoire, et l'on comprendra combien il était difficile à un temps qui avait admiré de tels ouvrages de refaire ses yeux et de réhabituer sa pensée à une fidélité de tradition et de costume qui ramenait nécessairement avec elle la simplicité, la noblesse et la gravité des modèles.

Je ferai en passant, pour l'honneur de l'érudition, la remarque que le règne du mauvais goût en France a toujours été secondé par un mépris systématique pour la science. Les prétentions des Scudéry, des Théophile et des Saint-Amand, des Lamotte et des Crébillon fils, tendaient non-seulement à renverser les principes du goût, mais encore à faire considérer l'érudition comme inutile ou ridicule. Sans doute les anciens n'étaient pas toujours heureux dans la personne de leurs défenseurs, Mme Dacier ne s'acquittait pas de cette tâche avec autant de succès que Racine; mais, au fond, et quoi qu'on en pense aujourd'hui, en fait de littérature comme en fait d'art, la querelle des anciens et des modernes est la querelle de la lumière et des ténèbres.

La cause que je viens de signaler ne devait pas seule retarder la restauration de la peinture; les idées funestes de l'époque qu'on venait de traverser avaient créé une facilité de pratique et une prestesse d'exécution dont on ne sortait que pour tomber dans une mollesse et une timidité sans égales.

D'ailleurs, indépendamment du goût plus ou moins pur qui présidait au choix des sujets et à la manière dont ils étaient traités, ce qu'on peut appeler le *diapason* de la peinture était universellement tombé. Il s'agit ici d'un fait général, et qui ne s'applique pas seulement à la France. L'espèce d'exagération que Michel-Ange et Jules Romain avaient donnée à la force du relief par le modelé seul, et indépendamment des artifices de la lumière, provoqua la première réaction facile, celle des Zuccari. Les contrastes du clair-obscur, que mit à la mode l'exemple du Caravage, ne pouvaient remédier à cette décadence que par l'introduction d'un autre défaut. Les Carrache s'occupèrent sérieusement de combattre le mal; mais la pesanteur de leur touche et la malheureuse pensée de conciliation entre Corrège et Raphaël, qui ne cessa de les préoccuper, compromirent dès le principe l'efficacité de leur action. Les talents de chacun de leurs plus illustres élèves semblent comme autant de protestations différentes contre la route suivie par leurs maîtres. Guerchin proteste en faveur du clair-obscur; Albane réclame l'élégance et la pureté des formes; Guide revient à la facilité excessive par la limpidité du pinceau et la délicatesse des expressions. Quant au Dominiquin, le vrai génie de l'époque, ne réhabilitant que l'âme, et ne sachant pas se soutenir par la forme seule quand la pensée l'abandonne, il livre peut-être plus qu'un autre la peinture aux hasards de l'inspiration. Alors, et certainement sous l'impression causée par la lutte de la naïveté du Dominiquin contre la science des Carraches, représentée par un talent robuste et stérile comme celui de Lanfranc, se produisent les prétentions de la peinture spontanée. Désormais, et grâce aux doctrines propagées par Salvator Rosa, les belles choses sortiront tout armées, comme Minerve, de la tête de Jupiter.

De telles prétentions, favorisées par la paresse et la vanité, ne devaient pas disparaître du domaine de l'art; elles y ont largement fructifié. Or la première conséquence qu'elles amenaient avec elles, c'était de diminuer les difficultés de la peinture. Moins on avait à exprimer, moins on devait mettre sur la toile, et plus le but était promptement atteint. De là l'empire, de plus en plus excessif, de cette manière molle et délavée qui prend sa source dans les dernières productions

du Guide, qui s'enivre d'elle-même au milieu des improvisations de *Luca Giordano* (surnommé *Fa presto*, disent tous les catalogues de peinture), et qui se trouve avoir acquis bientôt un droit absolu de bourgeoisie; tellement qu'un honnête artiste, tel que Carle Maratte, crut sincèrement avoir contribué au renouvellement de la peinture pour n'avoir pas imité les improvisations du Josépin, et pour avoir quelque peu amélioré les contours, tout en restant aussi faible de relief qu'aucun de ses contemporains ou de ses devanciers immédiats.

Quand des hommes consciencieux en sont venus à ce degré d'aveuglement, il ne faut plus chercher dans les détails et les accidents du goût les vraies causes de la décadence de la peinture : c'est à la peinture elle-même qu'il faut demander raison de sa chute. Le danger n'est rien encore, tant que l'art revêt des apparences capricieuses et frivoles, tant qu'il n'obéit qu'à des modes qu'emporte le souffle de chaque printemps, ou au moins la vie de chaque génération. Pour dissiper ces illusions, pour revenir de ces passagères erreurs, il suffit que la voix du bon sens se fasse entendre d'une manière énergique et mordante; mais le mal est sans remède alors que de loyales tentatives ont cru avoir restauré la peinture pour une demi-réhabilitation du costume, pour un peu plus de pureté dans le tracé, de vérité dans l'expression, d'ordre et de goût dans l'arrangement des tableaux. C'est une semblable confiance qu'expie l'Italie de nos jours. Pompée Battoni et Raphaël Mengs ont passé pour les restaurateurs de l'art : la peinture de Mengs a produit celle des Benvenuti et des Camuccini; on a fait de l'historique, du poétique, du grec et du romain; on a laissé inscrire son nom dans le Capitole à la suite de celui des Raphaël et des Michel-Ange; et, à l'heure qu'il est, je ne connais pas une seule production de la peinture moderne, en Italie, qui appartienne à un diapason plus élevé que celui de Carle Maratte, et dans laquelle on ne retrouve cette mollesse et cette pauvreté héréditaires, inutilement dissimulées sous les poses académiques et la noblesse de convention.

L'académique français a un inconvénient de plus que celui de l'Italie; il est plus pauvre encore et plus creux : les peintres italiens conservent une limpidité de ton, une pureté de palette qu'on peut considérer comme un résultat de leur organisation

et comme un don de leur heureux climat ; en France, soit influence du ciel, soit défaut dans la vision, on n'évite guère l'inconvénient du convenu dans la *localité;* on appelle ainsi le ton général qui résulte d'un ensemble de diverses couleurs, ce qui nous fait dire que tel ou tel aspect de la nature est rouge, jaune ou noir, bien que les autres couleurs, le bleu, le blanc ou le vert, y tiennent aussi leur place. En France, dis-je, la *localité* est presque toujours de convention ; la plupart du temps elle tourne à un jaunâtre désagréable. Ce défaut, résidant non-seulement dans le peintre, mais encore dans les spectateurs, échappe à la plupart de ceux qui vivent dans un tel milieu, et ne devient choquant que pour l'homme qui a pu se livrer à de nombreuses comparaisons avec les productions d'autres écoles.

Aussi, pour restaurer la peinture en France, plus de conditions ont été imposées qu'à l'Italie. Répudier les mauvaises habitudes que les modes du XVIIIe siècle avaient fait contracter, rendre à l'imitation la solidité et la force qu'elle avait perdues ou qu'elle n'avait qu'imparfaitement recouvrées depuis le milieu du XVIe siècle, enfin détruire les tendances qui avaient vicié la peinture française aux époques de son plus grand éclat, telles étaient les trois conditions du problème qu'on avait déjà posé en France depuis longtemps lorsque le jeune François Gérard apparut dans la carrière des arts.

Mon intention, dans cette partie de mon jugement, n'est pas de présenter isolée la figure de David, quelle qu'ait été d'ailleurs l'incontestable portée de son action. Pour être juste envers tout le monde, et surtout envers l'homme dont j'écris la vie, je produirai la figure du jeune Gérard à côté de son maître déjà mûr. Mais avant d'en venir là, il faut dire quelques mots des influences étrangères qui se lient au principe de la grande révolution dans les arts dont David fut le principal moteur en France, mais qu'il n'aurait pu sans doute accomplir à lui seul.

III

Quand on parcourt les provinces méridionales de l'Allemagne, on aperçoit des rapports évidents entre ces contrées et l'Italie. Bien que les langues forment une différence tranchée entre les deux peuples, la communication d'idées a été fréquente.

Aussi l'Allemagne du Sud et l'Italie du Nord se ressemblent-elles par les mœurs, la religion et les arts. Pour ne parler que de la peinture, on est frappé de l'analogie qu'offrent les anciennes écoles d'Ulm et de Constance avec celles de la Lombardie. Cette dernière province, fécondée par le génie de Léonard de Vinci, acquit au XVIe siècle un ascendant qui lui soumit les artistes des contrées de l'Allemagne les plus rapprochées des Alpes.

Mais ce fait n'est point isolé et se lie à un ensemble plus vaste et plus important. L'influence et pour ainsi dire le souffle de l'Italie remontent dans la Carinthie, dans la Styrie, à travers l'Autriche, jusqu'à Prague même, après avoir passé par les larges vallées de la Piave et du Tagliamento. On reconnaît cette influence non-seulement dans quelques rares peintures, mais encore dans le goût noble et pur des plus ordinaires constructions, peut-être aussi dans l'organisation musicale plus assouplie à la mélodie que dans le reste des pays germains. Vous trouvez dans le Tyrol, malgré l'âpreté de son climat, une population naturellement sensible aux jouissances des arts. Quand, venant du Nord, on passe de la Bavière protestante dans la Bavière catholique, les peintures extérieures de dévotion, les madones dédiées au coin de chaque rue vous transportent tout d'un coup au milieu des habitudes italiennes. La Suisse, par ses cantons italiens, entretient des rapports encore plus étroits avec le pays d'au delà des Alpes. Enfin on s'aperçoit qu'un empire paisible et non contesté, un empire entièrement moral et sensible, a soumis à l'Italie une notable portion du peuple, d'ailleurs si fatal à son indépendance. Cette soumission n'existe pas néanmoins sans une certaine réciprocité : si l'Allemand du Sud reconnaît la supériorité esthétique de l'Italien, celui-ci fait cas de l'aptitude mécanique de son voisin, de l'habileté avec laquelle il manie l'outil et dompte les matières les plus rebelles. On trouvera un exemple frappant de cette dernière observation dans la famille tyrolienne de Pikler, qui, descendue en Italie pour y tirer parti de son industrie, a restauré, dans le siècle dernier, l'art de graver sur pierres fines.

Cette soumission docile de l'adresse allemande à l'inspiration italienne nous explique comment un aussi grand nombre d'Allemands se trouvait mêlé à la pratique des arts en Italie à l'époque où se fit sentir par toute l'Europe le besoin du retour à

la véritable peinture historique. Toutefois, l'Allemagne n'aurai pas influé sur cette révolution, si la science ne lui eût donné l'impulsion.

En Italie, les antiquaires fort respectables du XVIIIe siècle, les Gori, les Passeri, les Maffei, restèrent concentrés dans leurs travaux, et l'on ne s'aperçoit pas que leurs recherches aient excité chez leurs compatriotes autre chose qu'un intérêt purement spéculatif. En France, où l'étude de l'antiquité avait déjà pris un essor plus original, le comte de Caylus, principal auteur de ce mouvement, ne semble avoir vu dans l'art antique que le côté industriel et le côté voluptueux. Partisan des mœurs plus que faciles du XVIIIe siècle, Caylus paraît regretter surtout la civilisation la plus commode et la plus tolérante à cet égard qui ait jamais existé. Au goût dont il dessine les bronzes de sa collection, on doit reconnaître un homme qui ne s'est jamais douté de la noblesse et de la gravité de l'art antique. Les mêmes recherches, les mêmes objets se présentèrent sous un tout autre aspect à l'âme réfléchie et créatrice de Winckelmann. Le génie de Mengs appartient à la même famille que celui de Winckelmann : si Mengs a peu fait par ses ouvrages, il a exercé par ses préceptes une considérable et heureuse influence. Mengs n'est pas moins ingénieux à restituer les traditions des grands maîtres du XVIe siècle, à rétablir, en quelque sorte, sous la dictée de leurs ouvrages, l'autorité des vrais principes, que Winckelmann à recueillir les règles du beau suivant Praxitèle et Platon. La meilleure peinture que Mengs ait laissée est sans contredit le plafond des Muses qu'il a peint à la villa Albani, au milieu de fragments antiques que Winckelmann avait rassemblés et décrits. Ce fut là le premier sanctuaire dédié au goût dans l'Europe après les saturnales des âges précédents.

Cependant Tischbein s'occupait de faire connaître les peintures des vases dans lesquelles on commençait alors à démêler l'influence du goût grec le plus pur; c'était là la source à laquelle Flaxman allait bientôt s'inspirer. Angelica Kaufmann subissait aussi cette influence; mais son organisation délicate avait besoin de s'appuyer sur des modèles plus proches et plus faciles à reproduire. L'exemple du Poussin la guidait dans l'arrangement de ses tableaux, que des tentatives plus heureuses et plus fortes ont fait oublier, mais dont on comprend le suc-

cès quand on se reporte au temps qui les vit paraître, et qu'on se figure avec quelle faveur les gens de goût devaient accueillir toute tentative de retour à une élégante simplicité.

Avant la France, il est donc juste de nommer l'Italie, l'Allemagne et même l'Angleterre. L'Italie, qui avait entraîné l'Europe entière dans les aberrations du mauvais goût, n'avait plus en elle-même assez de vigueur et de bonne foi pour se renouveler. Mais, s'il avait fallu des étrangers pour la rappeler au sentiment de ses vraies richesses, elle avait trop d'intelligence et d'aptitude naturelle pour méconnaître un moyen si sûr d'exercer sa lucrative suprématie. Et d'ailleurs, les nouvelles générations eussent-elles complétement manqué à l'appel de la science et du goût, l'aspect des lieux et ce sol qui, comme une mère féconde, ne cesse de rendre à la lumière les trésors que les ravages de la barbarie y ont enfouis, auraient suffi pour instruire et inspirer le reste de l'Europe. Qui ne se rappelle l'émotion dont elle fut saisie tout entière à la nouvelle des découvertes d'Herculanum et de Pompéi? La patrie d'Archytas et de Parménide se réveillait elle-même à l'aspect de ces merveilles. Les volumes de l'Académie d'Herculanum ont peut-être plus fait que tous les autres ouvrages de la dernière moitié du XVIII[e] siècle pour cette seconde renaissance qui s'ébauchait alors et dont les conséquences ne sont pas encore épuisées.

L'Allemagne, après avoir rêvé l'antique dans les livres, le retrouvait dans les monuments de l'Italie. La simplicité qui s'était conservée dans les mœurs des modernes Germains leur rendait la transformation beaucoup plus facile qu'aux autres peuples. Les idylles en prose de Gessner, qui ont exercé tant d'influence sur notre pays, doivent paraître bien plates à côté de la poésie de Théocrite et de Virgile. Mais il n'en est pas de même des vignettes à *l'eau forte* qui accompagnent les éditions originales de ces productions, aujourd'hui si dédaignées par l'Allemagne elle-même. Si les figures y ont de la pesanteur et de la gaucherie, le sentiment du paysage s'y montre plein d'élévation et de pureté. Gessner, l'un des premiers, avait entrevu un coin de l'horizon grec à travers les bouffées de son tabac.

Enfin l'Angleterre savait subir l'Italie par une tradition qui remontait à Shakspeare et à Milton : les objets d'art rapportés de cette contrée y étaient l'objet d'une curiosité plus vive et

plus respectueuse qu'en France. L'Angleterre n'a point à rougir d'appréciations en matière de goût comme celles de Lalande et de Cochin.

En un mot, l'impulsion était donnée et acceptée en dehors de la France assez longtemps avant que chez nous on daignât la recevoir. On a beaucoup parlé de Vien; on a longtemps opposé Drouais à David; mais l'examen des titres de chacun n'appartient qu'indirectement à notre sujet. Gérard n'est pas de l'époque où la lutte était encore indécise, aux yeux du public, entre David et ses prétendus émules. Il suivit le char de David pleinement victorieux, et il avait trouvé dans sa nature et dans ses premières impressions des lumières qui devaient lui faire désirer de s'associer au triomphe du vainqueur. Il le fit donc avec tout l'enthousiasme de la jeunesse, et cependant dès lors il était lui-même, et l'on sentit dans ses premiers ouvrages qu'il ne devait pas tout à son nouveau maître.

IV

François Gérard naquit à Rome, en 1770, d'un père français et d'une mère italienne. Son père était attaché à la maison du cardinal de Bernis, alors ambassadeur de France auprès du Saint-Siége. Sa mère, objet de sa vive et constante tendresse, avait dû être, si l'on en juge par les portraits qu'il en a laissés, remarquable par la finesse et la distinction des traits.

En 1782, le père de Gérard revint en France avec sa femme et ses trois fils, dont le plus jeune était encore au berceau. François, l'aîné, manifestait déjà des dispositions remarquables pour les arts du dessin. Le sang de sa mère lui avait donné toute la richesse de la nature italienne, et les monuments de Rome avaient exercé sur ses premières impressions cette influence souveraine qui ne s'efface pas, et qui, pour beaucoup d'hommes, est le fondement de tout ce qu'ils peuvent être.

Gérard, en effet, offrait le mélange le plus heureux et le plus original de l'Italien et du Français. Il avait de l'un la finesse et la fécondité, de l'autre la distinction et le goût. Il fit toujours fort peu de cas de son titre de *baron*, mais il tenait à sa qualité de Français comme à des lettres de noblesse; en même temps, il se reportait avec fierté aux époques où l'Italie enfantait tant de

chefs-d'œuvre, et il ne se refusait pas à se considérer comme un des héritiers directs de cette grande famille sans rivale dans les fastes des arts modernes. La politesse française la plus exquise régnait dans son salon, et les Italiens s'y trouvaient plus à l'aise et mieux placés que partout ailleurs.

Et pourtant Gérard ne revit qu'un instant l'Italie, très-jeune encore, et au milieu de tous les embarras de famille et des soucis qu'inspire une position encore précaire et incertaine. Il y avait espéré un retour glorieux, un digne repos pour ses derniers jours. Cette récompense de ses travaux lui a été refusée. Aujourd'hui les artistes peuvent rêver l'*otium cum dignitate;* ils n'y arrivent jamais. Il faut mourir à la peine comme Gérard, quand on ne succombe pas au désespoir comme Gros. Notre temps ne se contente pas d'oublier, il se donne le plaisir de fouler aux pieds les vieilles idoles.

Quoi qu'il en soit, nul doute que l'Italie n'eût déjà exercé une heureuse influence sur l'organisation du jeune Gérard. On a de lui un dessin, exécuté avant son arrivée en France, et dans lequel on croit entrevoir tout ce qu'il devait être.

Ses parents tenaient à développer d'aussi heureuses dispositions, mais leurs ressources étaient bornées. Pour être admis dans les ateliers de peinture alors en renom, il fallait payer une rétribution assez considérable. Les sculpteurs, moins recherchés, étaient aussi moins difficiles. Le jeune François Gérard fut admis gratuitement chez Pajou, statuaire qui jouissait alors d'une juste célébrité. Ces premières leçons, quoique ne mettant pas le jeune artiste tout à fait dans la voie qu'il était appelé à suivre, ne lui furent pourtant pas inutiles. On a remarqué que les statuaires n'avaient pas grand profit à faire des excursions dans le domaine de la peinture, mais tous les peintres qui ont pratiqué l'art du statuaire ont tiré un notable avantage de ce surcroît d'instruction. On comprend le motif de cette différence dans les résultats. La statuaire a une base d'imitation positive : la peinture la plus vraie est fondée sur une convention. Le sculpteur, accoutumé à la réalité, n'arrive donc que très-imparfaitement à la convention de la peinture; le peintre, au contraire, ne peut que gagner en s'approchant de la réalité. Le talent de Gérard en est une preuve frappante. Il avait appris à modeler fort bien chez Pajou, et son talent de

peintre se ressentit toujours des avantages de cette excursion dans un domaine auquel il devait demeurer étranger pendant le reste de sa carrière.

Bientôt il passa dans l'atelier de Brennet, peintre de l'Académie, artiste médiocre pour lui-même, fécond pour les autres, et à qui restera l'éternel honneur d'avoir mis le pinceau à la main de David, avant de commencer l'éducation de Gérard comme peintre. Celui-ci, à quatorze ans, entendait déjà les leçons de l'Académie plus qu'à demi-mot. Rome et la nature avaient abrégé pour lui le temps de l'apprentissage. C'était l'époque où l'administration de la *Santé* de Marseille avait appelé les meilleurs peintres du temps à décorer la salle de ses séances. David avait exécuté pour cette destination un *Saint Roch* qui marque un progrès notable dans le développement d'un talent d'abord singulièrement fourvoyé. Le jeune Gérard voulut aussi avoir sa *Peste*, et fit à l'insu de son maître une composition sur ce sujet, qu'on dit fort remarquable. L'enfant qui préludait ainsi à ses prochains triomphes (il ne devait pas s'écouler plus de dix ans entre cet essai et le *Bélisaire*) ne se doutait pas sans doute qu'il serait appelé bien plus tard à placer, en face du *Saint Roch* de David, une *Peste de Marseille*, l'une des dernières inspirations de son génie.

Gérard, qui ne dissimula jamais ce qu'il devait à David, aimait néanmoins à parler de sa reconnaissance pour ses deux premiers maîtres. On convient loyalement de ce qu'on doit aux forts, on proclame avec effusion ses obligations envers les faibles et les petits.

Gérard en était là de ses premiers essais quand eut lieu l'apparition du *Serment des Horaces*, grand événement de toute manière, et qui n'eut pas sur la carrière de notre jeune artiste une moindre influence que sur le reste de ses contemporains. Pour comprendre quel dut être l'effet produit par cet ouvrage, il faut se reporter à l'époque précise où David, revenu de son second voyage de Rome, mit au Salon ce témoignage éclatant de la révolution qui venait de s'opérer dans ses propres idées.

Si l'on ne possédait que des renseignements approximatifs sur l'époque des Horaces, et si l'on avait, à sept ou huit ans près, la liberté des conjectures, personne n'hésiterait à attribuer aux premiers événements de la Révolution une influence

sur le choix du sujet et sur la manière dont le peintre l'a traité. On se représenterait sans peine les imaginations ébranlées, la rupture violente avec le passé, l'espoir de la régénération, l'appel aux souvenirs de la liberté païenne. Le génie du peintre s'est allumé à ce foyer; la déclaration de *la Patrie en danger* a retenti dans son âme; il a voulu offrir à ses concitoyens un glorieux symbole de dévouement et de courage. Sous les traits des trois Horaces, on va reconnaître les jeunes Français offrant sur l'autel de la patrie le sacrifice de leur existence; tout est dans la vérité de la situation, jusqu'à la sœur évanouie qui pense peut-être à quelque Curiace émigré.

Et pourtant toute cette vraisemblance n'est qu'une erreur. Quand les Horaces parurent au Salon de 1786, rien n'avait encore bougé dans la vieille monarchie; la tempête, refoulée jusqu'alors au sein des âmes, doutait encore d'elle-même. L'extérieur n'offrait qu'une cour brillante et une nation attentive aux traditions de la politesse de Louis XIV : le roi se rendait au Salon dans tout l'éclat de l'étiquette; la reine accordait un sourire au peintre qui se courbait dans l'effusion de sa reconnaissance, et parmi les spectateurs beaucoup confondaient encore cette page républicaine avec les fantaisies mythologiques de Versailles ou de l'Opéra.

Mais plus le contraste était saillant entre l'ouvrage et la société pour laquelle le peintre l'avait fait, plus les âmes qui recélaient l'avenir devaient en être frappées. David venait de franchir d'un seul bond un espace immense. Le XVIII[e] siècle était pour tous un siècle de changement, d'espérance et d'illusion; mais beaucoup ne refaisaient le monde qu'en théorie, et, dans les classes élevées et instruites surtout, on ne cherchait guère qu'à amuser l'imagination. C'est au milieu des innocents investigateurs du passé, dont Rome offrait alors la réunion, que David alla chercher les moyens de remonter jusqu'à la source de l'inspiration antique; il y apportait une organisation d'artiste avec toutes les idées qui bouillonnaient alors dans les cerveaux français: l'antique, entre ses mains, devint le séduisant interprète de ces idées, et le tableau des Horaces parut en France comme un symptôme menaçant pour les uns, comme le précurseur de la rénovation pour les autres. L'enthousiasme s'empara de la jeunesse qui remplissait les écoles

de peinture. Les anciens maîtres perdirent tout crédit, et l'atelier de David s'enrichit de leurs pertes. Le jeune Gérard ne fut pas le dernier à suivre cette irrésistible impulsion.

Dès ce moment, sa place était marquée; le seul peut-être parmi ses condisciples il savait ce dont il était question quand le maître parlait des merveilles de l'Italie. David avait eu besoin de se refaire écolier pour apprendre ce que Gérard avait respiré au milieu des premières émanations de l'air natal. Les épreuves des concours révélèrent bientôt une capacité naturelle que de si heureuses circonstances avaient rapidement développée, et son talent commença à mériter qu'on en devînt jaloux.

C'est pendant son séjour dans l'école de David que celui de ses rivaux dont le nom a été prononcé le plus souvent à côté du sien fixa sur le papier, dans un dessin rempli d'énergie et de grâce, le profil du jeune Romain. C'est déjà Gérard tout entier : la tête est belle, fine et fière; le regard éclate sous l'épaisse chevelure qui l'ombrage. Girodet a mis dans ce dessein tout ce qu'il pensait et tout ce qu'il craignait de son condisciple; il semble dire: Voici un homme qui me donnera du souci ; mais je le lui rendrai bien!

Gérard concourut deux fois pour le grand prix de Rome : la première, en 1789, il obtint le second prix. Son tableau, dont le sujet est *Joseph reconnu par ses frères*, est conservé au musée d'Angers. Je l'ai vu en 1833, mais je n'en ai pas gardé un souvenir distinct.

Le succès de cette première épreuve en présageait un plus grand : l'année suivante, Gérard commença un tableau de prix représentant *Daniel qui défend la chaste Suzanne*. Mais il ne put aller jusqu'au bout du concours : la mort de son père interrompit son travail. Il n'eut donc pas le prix ; mais son tableau est resté et témoigne de ses rapides progrès. Les attitudes sont vraies et expressives, les têtes principales remarquablement exécutées, et déjà brille la qualité souveraine de Gérard, l'arrangement.

Dès ce moment, la vie d'élève était finie pour cet artiste de vingt ans : il était devenu chef de famille; sa mère, ses deux frères n'avaient que lui pour soutien. Il avait espéré revoir Rome avec tous les avantages du triomphe : il y ramena les siens dans un intérêt de fortune ou plutôt d'existence. S'il y

fût resté, sa situation eût été pénible, mais l'avantage eût pu être considérable pour son talent. Vaine espérance! Des considérations du même genre l'arrachent bientôt de Rome et le forcent de retourner en France avec sa famille. On espérait y sauver un faible revenu qui ne tarda pás à disparaître au milieu de la catastrophe générale.

Cinq ans s'écoulent : pendant ce temps le jeune artiste a été soumis aux épreuves les plus pénibles : ses travaux ont été suspendus, son existence inquiétée, et pourtant il a marché. Il compte déjà au nombre des artistes sur lesquels la patrie fonde de grandes espérances : il a obtenu un logement et un atelier au Louvre ; il prépare un tableau qui va tout d'un coup l'élever au premier rang ; il lutte contre le besoin ; mais qui ne le ressentait alors? Comme tous les hommes pleins de jeunesse et d'avenir qui avaient échappé à la tourmente, il avait appris la résignation et se nourrissait d'espérance.

Un de nos amis, qui, à cette époque, fréquenta l'atelier de David, a retracé, dans des mémoires encore inédits, le spectacle qu'offrait alors la république des arts dans le Louvre. Le Louvre, à l'heure qu'il est, sent encore l'abandon ; mais c'est un palais complet et régulier : alors c'était, en grande partie, un composé de bâtiments hétéroclites et inachevés. Dans ces ruines provisoires, les artistes avaient construit leur ruche, dont les alvéoles ne se distinguaient ni par l'uniformité ni par l'élégance. On se perdait dans le dédale des sombres corridors, et les inévitables détails de cent ménages mesquins donnaient à cette poétique demeure un aspect plus que bourgeois. Là pourtant s'élaboraient les pensées de l'époque en matière de goût : de belles jeunes filles, attirées par la passion des arts, apportaient, chez le peintre de Marat, les plus grands noms de l'ancienne monarchie : le Serment des Horaces figurait comme dans une espèce de sanctuaire meublé à l'antique, et, à peu de distance, dans un plus modeste atelier, un jeune homme plein d'énergie et de finesse se mettait en mesure de séduire tous ceux qui viendraient interrompre sa laborieuse, mais pénible solitude. Aux républicains encore puissants, il pouvait montrer une énergique esquisse du *Dix-Août* empreinte de toute l'exaltation de l'époque : les femmes, les jeunes gens ne pouvaient manquer de s'arrêter charmés devant l'ébauche de

Psyché, et les malheurs de Bélisaire étaient destinés à arracher des larmes à ceux qui avaient connu les rigueurs de l'exil.

Deux ans auparavant vous n'auriez pas trouvé le jeune artiste si alerte et si dispos. Alors, la pâleur sur le front, la crainte dans les yeux, il se traînait péniblement dans les escaliers du Louvre, appuyé sur des béquilles. Au-dessus de lui, à une des fenêtres du monument, paraissait une tête énergique, quoique difforme. Les mouvements du malade étaient l'objet de toute l'attention de cet importun témoin, et ses lèvres laissaient échapper le mot de *lâcheté*.

C'était là une des innombrables scènes de cette époque de terreur et de folie, et nous devons en donner l'explication. Compris dans la réquisition de 1793, Gérard sollicita et obtint, en sa qualité d'artiste, d'entrer dans le génie. Il allait partir pour l'armée quand David intervint. Le grand peintre prenait à son élève un véritable intérêt : il voulut le servir à sa manière, et, afin qu'un tel talent ne fût pas perdu pour la France, il fit inscrire le jeune artiste au nombre des jurés du tribunal révolutionnaire. Mais ce qui alors était une chose toute simple pour David devait être pour tout autre un horrible malheur. Gérard le ressentit profondément : en refusant une faveur de cette sorte, il s'exposait à un danger imminent. Dans cette extrémité, il eut recours à une ruse désespérée et qui pourtant lui réussit. De feintes infirmités, des certificats de médecin sans cesse renouvelés lui permirent de se dispenser des horribles fonctions qu'on lui avait imposées. L'examen des procès-verbaux du sanglant tribunal, qui subsistent encore dans leur intégrité, a fourni la preuve que, pendant tout le temps qu'il figura sur la liste des jurés, Gérard n'assista qu'à deux jugements, qui tous deux furent suivis d'acquittement.

Au commencement de la Restauration, Gérard était arrivé à la position la plus brillante. Sa conduite, toujours prudente et modérée, lui avait fait des amis dans tous les rangs et dans tous les partis. Tous les souverains avaient brigué l'emploi de son talent comme une faveur. L'Empire l'avait bien traité ; les Bourbons s'apprêtaient à le traiter mieux encore : c'était justice. Au moment où tout courbait la tête devant les étrangers, Gérard l'avait tenue haute au nom des arts, et maintenu, du moins sur ce terrain, la supériorité de la France.

Alors quelques âmes charitables se souvinrent que Gérard avait été juré du tribunal révolutionnaire. Ce n'était point assez pour le perdre : on broda sur ce beau texte, et bientôt le peintre de Psyché passa pour avoir pris part au jugement de l'infortunée Marie-Antoinette. Heureusement, comme il arrive presque toujours, la calomnie avait dépassé le but. Forcé de s'expliquer sur l'objet de ces infâmes dénonciations, Gérard le fit sincèrement et noblement. Nous le laisserons parler lui-même. La note qu'on va lire, rédigée par lui, fut mise sous les yeux de Louis XVIII. Je la donne dans son intégrité, même avec l'expression de sentiments dont quelques-uns feindront de s'indigner et que d'autres trouveront surannés. Je n'ai qu'une réponse à des observations de cette nature : Gérard pensait alors tout ce qu'il disait. Que si on trouve qu'il fut bien versatile dans ses sentiments politiques, je dirai à ceux qui ont passé par tant de révolutions contradictoires : Que celui qui se sent le moins coupable lui jette la première pierre!

« Je n'ai jamais été surpris qu'on ait souvent cherché l'occasion de rappeler, avec plus ou moins de malignité, la position affligeante où je me suis trouvé à l'une des époques de ma jeunesse; mais ce que je ne puis comprendre, c'est qu'on n'ait pas craint de m'accuser d'un fait matériellement faux et que les preuves les plus authentiques peuvent en un instant démentir. On a osé dire que j'avais eu part au jugement de la reine, et j'apprends que la calomnie propage cette odieuse imputation, comme s'il était possible qu'un homme eût figuré, d'une manière quelconque, dans une si funeste conjoncture, sans qu'il en fût resté quelques traces; tandis qu'au contraire l'existence même des pièces juridiques et des listes nominales, qu'il suffit de consulter, démontre avec évidence l'absurdité de l'imposture.

« Ces manœuvres de la malveillance m'imposent l'obligation de retracer quelques incidents de ma vie; et, quoique le souvenir en soit pénible pour moi, je sens que l'amertume en est adoucie par l'idée qu'on y reconnaîtra l'expression de la vérité.

« Vers la fin de 1789, mon père avait résolu de se retirer, avec toute sa famille, en Italie, pays de ma mère. Au moment d'exécuter son projet, il fut atteint d'une maladie qu'on attribua aux impressions que lui avaient fait éprouver les premiers événements de la Révolution; et, après plusieurs mois de souffrances, il mourut entre nos bras.

« Ma mère se détermina, dans l'automne de 1790, à partir, avec mes deux frères et moi, pour l'Italie. Malheureusement, presque aussitôt notre arrivée à Rome, l'influence du climat et la nécessité de conserver un modique revenu nous forcèrent de revenir en France. J'eus la douleur de perdre ma mère deux ans après notre retour; je ne l'avais jamais quittée. Elle me laissait entouré d'un frère plus jeune que moi de dix ans, et de la plus jeune de ses sœurs, dont son amitié avait voulu assurer le sort. A cette époque la Convention ordonna le départ de la première réquisition. Je me réunis à deux élèves de M. Vincent, MM. Dubos et Collot (actuellement à Paris) pour demander aux bureaux de la guerre d'être employés dans le génie militaire, et nous fûmes tous les trois admis à servir

dans cette arme. Cependant, quelques personnes, touchées de l'état d'abandon où mon frère et ma jeune parente allaient se trouver, résolurent de tenter, à mon insu, tous les moyens de me retenir à Paris [1]. Le fatal résultat de leurs démarches fut l'inscription de mon nom sur la liste du Tribunal révolutionnaire. Aucune excuse n'était admise, aucun refus possible : je n'eus d'autre ressource que de feindre une maladie grave. On ne peut concevoir, et je frémis encore en me le rappelant, quelle était ma situation. J'ose affirmer que je recourus à toutes les voies humainement possibles pour me soustraire aux odieuses fonctions que j'étais condamné à remplir; chaque jour on exigeait de nouveaux certificats de ma prétendue maladie, et souvent la peur les refusait à mes instances. Je n'avais pour me soutenir dans cette déchirante anxiété que les pleurs et les angoisses de la famille dont j'étais l'unique appui. Enfin l'époque du 22 prairial arriva. L'affreux tribunal reçut une nouvelle organisation et j'en fus exclu. Mes amis n'ont pas oublié que les six semaines qui précédèrent le 9 thermidor ont été pour moi un temps de crise et d'alarmes. Je fus regardé, après cette journée, comme un homme échappé au danger commun, et les marques d'intérêt que je reçus dans cette circonstance devinrent dès lors ma meilleure justification et mon premier titre à l'estime des honnêtes gens.

« Quant au fait particulier qui donne lieu à cette explication, je déclare formellement que je n'ai pris aucune part, soit directe, soit indirecte, à la mort de la reine, ni à celle d'aucune personne de la famille royale, et j'invoque, à l'appui de ma déclaration, les témoignages irrécusables que peuvent produire les registres du temps et tous les actes judiciaires publiés lors de cette déplorable catastrophe.

« Les hommes qui me connaissent depuis longtemps, et qui sans doute auront apprécié mes opinions et mes principes, peuvent dire dans quels sentiments j'ai vu arriver l'époque de la Restauration, et si jamais aucune inquiétude personnelle a suspendu l'expression de mon cœur au milieu de la joie générale. Me serait-il permis d'ajouter que cet événement mémorable m'a présenté des chances aussi flatteuses pour mon amour-propre que favorables à ma tranquillité, et que, si quelque pressentiment m'avait averti que la plus légère atteinte pouvait troubler mon avenir, il n'en aurait pas été ainsi? »

Louis XVIII répondit dignement à cette note : Gérard fut nommé premier peintre du roi.

Quinze ans et deux règnes s'écoulent; la révolution éclate de nouveau. Gérard, tout le monde en conviendra, n'avait rien à craindre de ses conséquences. On trouvait tout simple qu'il conservât un titre qui n'avait rien de politique; et quand on lui présenta, sous le nouveau régime, la feuille d'émargement comme premier peintre du roi, personne absolument ne s'attendait à un refus. Gérard était vieux : sa vue était malade et affaiblie; ses habitudes honorables lui donnaient une lourde maison à soutenir. Tout cela fut inutile : il y avait une question de haute convenance, de dignité personnelle. La lettre que nous allons encore citer, et qui était adressée à l'un des admi-

[1] On comprend la délicatesse qui empêcha Gérard, dans cette circonstance, de prononcer le nom de David, alors exilé.

nistrateurs provisoires de la Maison du roi, indiquait les motifs de la démission de Gérard, et l'on eut la sagesse et le bon goût de comprendre qu'une telle résolution devait être inébranlable.

« Monsieur,

« Je n'ai pas cru devoir signer l'état d'émargement de l'administration du Muséum qui m'a été présenté aujourd'hui.

« Le titre de premier peintre du roi dont Louis XVIII avait bien voulu m'honorer et le traitement qu'il y avait attaché ne me semblent guère en harmonie avec le nouvel ordre de choses. Je n'ai aucune idée du parti qui sera pris à cet égard; mais j'éprouverais un véritable embarras à toucher les honoraires d'une place qui, n'ayant nulle sorte d'attribution, est plus que toute autre passible des réformes qui peuvent être projetées.

« Je ne crains pas, Monsieur, que ma démarche soit mal intepretée; j'ose même être assuré que le roi la trouvera naturelle, puisque je suis assez heureux pour que Sa Majesté connaisse tous mes sentiments. »

Ch. Lenormant.

(*La suite à l'un des numéros prochains.*)

POUVOIR DU PAPE

AU MOYEN AGE

OU

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR L'ORIGINE DE LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU SAINT-SIÉGE

ET SUR LE DROIT PUBLIC DU MOYEN AGE
RELATIVEMENT A LA DÉPOSITION DES SOUVERAINS ;

Précédées d'une

INTRODUCTION SUR LES HONNEURS ET LES PRÉROGATIVES TEMPORELLES
ACCORDÉES A LA RELIGION ET A SES MINISTRES,
CHEZ LES ANCIENS PEUPLES,
PARTICULIÈREMENT SOUS LES EMPEREURS CHRÉTIENS,

Par M***, Directeur au Séminaire de Saint-Sulpice.

En retenant son nom dans l'ombre, l'auteur du *Pouvoir temporel du pape au moyen âge* avait obéi aux habitudes de modestie et d'extrême réserve qui caractérisent la congrégation dont il est membre. Saint-Sulpice a horreur du bruit, de l'éclat ; et je doute qu'il se laissât tenter par les honneurs du plus légitime succès, s'ils ne devaient fleurir qu'après les orages d'une polémique quelque peu violente. Mais ici l'événement a servi à souhait le savant directeur, M. l'abbé Gosselin. Son livre n'a connu ni les désolations de l'oubli, ni les dangers d'une popularité bruyante et disputée; il a pris place dans un grand nombre de bibliothèques, sans émouvoir trop vivement les discor-

dantes trompettes de la presse; et si les *Débats*, *le Semeur* et quelques autres journaux ont soulevé de nombreuses objections contre les conclusions de l'ouvrage, pas un n'a refusé son hommage au savoir de l'écrivain, à sa bonne foi, à sa gravité.

Ces qualités antiques se révèlent jusque dans la physionomie de l'honnête et solide volume in-8°, qui contient 800 pages de texte serré, mais net et parfaitement lisible; qui abonde en citations empruntées aux plus sûrs monuments de l'histoire et de la législation; qui multiplie les notes et les éclaircissements, indique les sources avec un soin scrupuleux, et se termine par une judicieuse collection de pièces justificatives.

La seconde édition, publiée il y a quelques mois, comprend une *Introduction* qui pourrait former à elle seule la matière d'un volume respectable.

« Pour mieux éclaircir l'objet de nos recherches, dit l'auteur dans la *préface*, et pour montrer la véritable origine du pouvoir temporel dont le Saint-Siége a été investi depuis la chute de l'empire romain, il nous a paru nécessaire de remonter beaucoup plus haut dans l'histoire. Rien n'est si commun, parmi les écrivains modernes, que d'attribuer à l'ignorance et à la superstitition du moyen âge les honneurs et les prérogatives temporelles dont le clergé en général, et le souverain Pontife en particulier, furent investis à cette époque dans toutes les parties de la chrétienté. Il est certain, au contraire, que cet ordre de choses, qui nous étonne aujourd'hui, était une conséquence naturelle de l'usage et des maximes de l'antiquité, même profane, sur les honneurs et les prérogatives dus à la religion et à ses ministres. C'est ce que nous établissons d'abord dans une *Introduction*, qui paraît ici pour le première fois, et dans laquelle nous rappelons les honneurs et les prérogatives temporelles accordés à la religion et à ses ministres chez les peuples anciens, particulièrement sous les premiers empereurs chrétiens. »

Les traditions de Rome païenne établissant une étroite connexité entre le droit humain et le droit divin, le Christianisme vainqueur, et devenu à son tour religion de l'Etat, se trouva naturellement substitué aux priviléges légaux dont avait joui l'ancien culte. L'exemption des charges curiales accordée au clergé, le droit d'asile dans les édifices sacrés, la capacité des communautés religieuses d'acquérir par donation ou testament, l'inspection des évêques sur les poids et mesures, dont le type demeurait en dépôt, comme chose inviolable et sacrée, dans la principale église de chaque ville, et plusieurs autres prérogatives ne furent qu'une application des anciennes lois et des anciens usages qui avaient attribué ces mêmes droits aux temples, aux colléges, aux pontifes païens.

La politique des empereurs, à défaut de leur piété, eût suffi

pour assurer au Christianisme les honneurs et les pouvoirs qui avaient été de tout temps l'apanage de la religion officielle. Evidemment c'était à la foi nouvelle qu'appartenaient l'énergie rénovatrice, l'activité intellectuelle et morale, le secret des grandes vertus et des dévouements sauveurs. Non-seulement l'expérience constante et journalière montrait aux empereurs qu'ils n'auraient jamais de sujets plus fidèles que les chrétiens, de soldats plus dévoués, de plus intègres magistrats ; non-seulement, par son esprit de charité, par ses fortes et saines doctrines, par sa puissante hiérarchie, l'Eglise réagissait contre les causes intérieures de dissolution qui menaçaient l'empire, mais l'autorité de l'évêque et le prestige de sa vertu devinrent plus d'une fois, à l'heure du péril suprême, et dans le désespoir public, le seul rempart que respectassent les ennemis du dehors.

« Dès l'an 350, la ville de Nisibe, qui était la principale barrière de l'empire contre les Perses, fut sauvée de leurs attaques par la prudence et la sainteté de saint Jacques, son évêque. Quelques années après, vers 383, l'impératrice Justine, réduite à négocier, pour les intérêts de son fils Valentinien II, avec le tyran Maxime, ne crut pas devoir les déposer en de meilleures mains que dans celles de saint Ambroise ; et le saint évêque s'acquitta en effet de cette commission avec tant de succès qu'il arrêta l'usurpateur dans sa marche, et conclut avec lui un traité beaucoup plus favorable qu'on n'eût osé l'espérer, dans les conjonctures difficiles où il se trouvait. Ces exemples remarquables de la salutaire influence des évêques se renouvelèrent plus souvent encore dans les siècles suivants, à mesure que les incursions des Barbares devinrent plus fréquentes. Deux fois la ville de Rome échappa aux plus horribles calamités par la médiation du pape saint Léon auprès des rois barbares Genséric et Attila. Vers le même temps, la France trouva, dans le zèle actif et dans l'inépuisable charité de ses prélats, sa plus puissante ressource contre les fléaux de la guerre. La ville de Troyes, en particulier, dut son salut à la médiation de saint Loup, son évêque, auprès du fier Attila, qui se laissa également fléchir par les prières de saint Aignan, en faveur de la ville d'Orléans. L'empereur Jules Népos, voulant négocier un accord avec les Goths, en 474, ne trouva pas de plus utiles médiateurs auprès d'eux que les évêques, par l'entremise desquels il obtint en effet l'accommodement qu'il désirait. Quelques années auparavant, saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes, envoyés dans la Grande-Bretagne pour combattre l'hérésie des Pélagiens, avaient sauvé cette province de l'invasion des Saxons et des Pictes [1]. »

Ecrasées par la guerre, pressurées jusqu'à la moelle par le fisc, en proie à des misères dont les histoires nous font des récits presque incroyables, les populations ne trouvaient d'allégement à leurs maux que dans l'inépuisable charité des évêques, et dans les immenses ressources que la munificence des empereurs ou la piété des particuliers mettait à la disposition

[1] Introduction.

de ces pasteurs vénérés. Un clergé qui vend jusqu'aux vases sacrés pour racheter les captifs et nourrir les pauvres devient infailliblement très-riche. Sans doute l'humaine faiblesse se montrait à côté de la vertu. Tous les prêtres n'imitaient pas la sagesse et le désintéressement empreints dans ces paroles de saint Augustin : « Quiconque veut déshériter son fils pour enrichir l'Eglise, qu'il cherche un autre qu'Augustin pour accepter sa donation, ou plutôt plaise à Dieu qu'il ne trouve personne qui l'accepte ! » Une loi de Valentinien Ier, qui défendit aux clercs de rien recevoir des vierges et des veuves, soit par donation entre-vifs, soit par testament, laisse deviner de graves abus et de trop fréquentes captations exercées sur le sexe dévot. On ne peut nier toutefois que le clergé chrétien ne l'emportât infiniment en vertus et en charité sur les prêtres païens. Julien-l'Apostat avait avoué cette supériorité, non sans dépit, dans sa lettre à Arsace, pontife de Galatie.

« Ne souffrons pas, disait-il, que de nouveaux venus nous enlèvent notre gloire, et qu'en imitant des vertus dont nous avons parmi nous l'original et le modèle, ils nous condamnent à rougir devant les peuples de notre négligence et de notre inhumanité... Outre leurs pauvres, ils nourrissent encore les nôtres, que nous laissons manquer de tout.»

Les empereurs ne firent que légaliser une intervention fréquemment invoquée par le respect et par la confiance spontanée des fidèles, quand ils conférèrent à l'évêque certaines attributions qui étaient en parfaite harmonie avec son rôle de protecteur-né des faibles et de gardien naturel de la morale. Tels furent le pouvoir donné aux évêques de soustraire à l'infamie la fille que son père ou son maître voulait prostituer ; le soin de visiter, chaque semaine, les prisonniers, et de signaler à l'empereur les abus que ces visites leur auraient révélés ; le droit d'intervenir, avec les magistrats civils, dans la nomination des tuteurs et curateurs ; la participation au choix des *defensores civitatis*, etc.

« Depuis le Ve siècle, dit M. Guizot, le clergé chrétien avait un puissant moyen d'influence. Les évêques et les clercs étaient devenus les premiers magistrats municipaux. Il ne restait, à proprement parler, de l'empire romain, que le régime municipal ; il était arrivé, par les vexations du despotisme et la ruine des villes, que les *curiales* ou membres des corps municipaux étaient tombés dans le découragement et l'apathie. Les évêques, au contraire, et le corps des prêtres, pleins de vie et de zèle, s'offraient naturellement à tout surveiller et à tout diriger. On aurait tort de le leur reprocher, de les taxer

d'usurpation : le clergé seul était moralement fort et animé; il devint partout puissant; c'est la loi de l'univers [1]. »

Lorsque la juridiction arbitrale exercée par les évêques durant l'ère des persécutions eut été transformée et agrandie par les empereurs chrétiens, les plus saints pasteurs consacrèrent un temps considérable à cette partie de leurs fonctions, si importante pour le maintien des mœurs des clercs ou de la concorde entre les fidèles. Quel fardeau d'affaires temporelles! On connaît les doléances de saint Augustin, forcé d'interrompre l'étude et la méditation des saintes Ecritures, pour écouter les plaideurs et juger leurs différends. Mais,

« Plus le pouvoir politique s'affaiblissait, plus il sentait le besoin d'appeler à son secours l'influence de la religion et de ses ministres, pour retenir les peuples dans l'obéissance et pour empêcher ou du moins retarder la dissolution totale de l'empire. Aussi la plupart des empereurs chrétiens, et ceux mêmes qui possédaient dans le plus haut degré l'art du gouvernement, loin de chercher à diminuer le pouvoir temporel du clergé, s'appliquaient-ils à l'accroître; et ils le portèrent enfin à un tel point que les évêques, sans aucun titre politique, sans appartenir proprement à la constitution de l'Etat, en étaient en quelque sorte le premier corps, par leur influence et par l'autorité qu'ils exerçaient dans toutes les parties de l'administration civile [2]. »

Le développement de cette puissance temporelle du clergé, et le tableau des prérogatives accordées au culte catholique, sont présentés avec méthode et clarté dans l'*Introduction* du livre de M. l'abbé Gosselin. On y trouve en particulier des détails circonstanciés et de nombreux documents juridiques sur les lois répressives du judaïsme ou de l'hérésie, sur les diverses immunités cléricales, sur l'origine et les progrès de la juridiction ecclésiastique. A l'exposition des faits et des textes sont mêlées des réflexions telles qu'on pouvait les attendre de la sagesse et de la piété du vénérable directeur, et que nous nous permettrions cependant de ne pas toutes accepter sans réserves, si les limites de cet article ne se refusaient aux longueurs d'une controverse doctrinale. Bornons-nous à deux observations.

Très-hostile au système d'une séparation complète entre l'Eglise et l'Etat, l'auteur s'appuie, pour la combattre, sur les principes et les usages de l'antiquité, même profane. L'argument nous semble médiocre. *Qui prouve trop ne prouve rien*, dit

[1] Guizot, *Hist. gén. de la civilisat. en Europe*, 2e leçon.
[2] M. Gosselin, Introduction.

un vieil adage de l'école. Or, l'exemple de l'antiquité profane, s'il pouvait faire autorité en cette matière, mènerait à l'abolition complète de la distinction entre les deux puissances, distinction que les anciens ne soupçonnaient même pas. Le mot religion éveille dans notre esprit l'idée d'un lien supérieur à toutes les diversités humaines, d'une magistrature spirituelle revendiquant une origine et des attributions divines, d'un code de morale et de dogmes où sont résolus tous les problèmes qui intéressent le perfectionnement et l'immortelle destinée de l'âme. Mais le paganisme ne nous présente rien de pareil, du moins le paganisme populaire et légal. Les prêtres de la Grèce et de Rome laissaient aux philosophes le soin de disputer sur le devoir et sur le souverain bien; aux poëtes, celui de perpétuer, en les dénaturant, quelques traditions primitives de l'humanité. Leur ministère, à eux, était presque exclusivement civique : glorifier les origines de la patrie par les honneurs rendus aux dieux et demi-dieux fondateurs; solenniser les déclarations de guerre; décider, en interrogeant le vol des oiseaux ou les entrailles de la victime, si les comices devaient ou non être tenus; déterminer les jours fastes et les jours néfastes; prêter à chaque coutume nationale une consécration, à chaque fête un ornement, à chaque droit un symbole vénéré, à chaque peuple, à chaque caste, à chaque famille un culte particulier qui fût le soutien de ses traditions propres et l'image aimée de sa perpétuité. Si ce n'est dans les sacrifices et dans quelques autres rites traditionnels dont le sens profond et mystérieux échappait à ceux qui les pratiquaient, le culte païen présente constamment un caractère local, judirique, approprié directement aux choses de la terre et aux intérêts de la cité. Quoi de plus contraire à la nature de la religion et du sacerdoce catholiques? L'exemple de l'antiquité profane ne tendrait à rien moins qu'à légitimer le cumul des pouvoirs d'empereur et de *Pontifex maximus*. Qu'il soit donc invoqué pour absoudre la conduite d'un Henri VIII d'Angleterre; que le tzar de Russie le médite avec complaisance, ou que les docteurs d'un libéralisme à rebours s'en autorisent pour transformer le sacerdoce en une fonction purement civile : nous comprendrons, de leur part, cet appel aux souvenirs du paganisme. Nous le trouvons beaucoup moins logique chez le pieux et savant Sulpicien, qui établit ensuite, par

des raisonnements et des preuves si solides, le droit divin de l'Eglise à l'indépendance dans la sphère de ses attributions. M. l'abbé Gosselin, qui offre plus d'un trait de parenté avec le bon Rollin, ne s'est pas assez défié des *anciens*. La seule leçon qu'ils eussent à nous offrir en cette matière résultait de la différence radicale qui se cache sous quelques apparentes similitudes.

Tout en regrettant la sévérité de quelques-unes des dispositions du droit romain contre les Juifs et les hérétiques, M. l'abbé Gosselin admet la convenance et l'utilité de lois destinées à empêcher la propagation et la profession extérieure des fausses religions.

« A entendre une multitude de philosophes et de politiques modernes, dit-il, la liberté des cultes est pour tous les peuples, comme pour chaque particulier, un droit naturel et inaliénable ; tous les soins du gouvernement doivent se borner à procurer le bonheur temporel de ses sujets, et il ne doit s'occuper de la religion que pour laisser à chacun la plus entière liberté de dire et de faire à cet égard tout ce qui lui plaît. Les anciens législateurs, même païens, avaient sur ce point des idées bien différentes... A leurs yeux, les délits de l'impiété n'étaient pas moins contraires au bonheur et à la tranquillité des Etats qu'injurieux à la majesté divine ; d'où ils concluaient qu'un des principaux devoirs du souverain était de réprimer, par des peines sévères, ces sortes de délits [1]. »

Ces principes ne laissent pas d'embarrasser l'auteur lorsqu'il condamne les persécutions dirigées par les empereurs païens contre le Christianisme naissant. Deux raisons devaient, selon lui, faire amnistier la religion nouvelle.

La première était la pureté de la morale du Christianisme, et sa vérité déclarée par les miracles. Mais qui ne voit que le propre des *religions d'Etat* est de se maintenir à titre d'institution légale, ancienne, nationale, plutôt qu'à titre de vérité absolue ? M. l'abbé Gosselin cite avec complaisance ce passage de Tite-Live :

« Les plus sages de nos pères, ceux qui ont le mieux connu le droit divin et le droit humain, jugeaient que rien n'était si propre à détruire la religion que de sacrifier selon des rites étrangers. »

Nous prions le savant auteur de remarquer que Tite-Live, organe de la sagesse romaine, ne dit pas « selon des rites *faux*, *superstitieux*, *impurs*, » mais « selon des rites *étrangers*. » Toute *nouveauté étrangère* est, pour les religions d'Etat, un ennemi

[1] Introduction, p. 67 et 68.

qu'elles consignent à la frontière, sans avoir à s'enquérir de son mérite ; et plus la doctrine nouvelle sera digne d'hommages et de respect, plus elle devra sembler redoutable aux chefs d'un gouvernement qui repose sur l'intime alliance de la politique avec la vieille religion.

La seconde raison qui, suivant M. Gosselin, enlève toute excuse aux persécuteurs du Christianisme, consiste en ce qu'à l'époque de son apparition la rigueur des anciennes lois contre les nouveautés religieuses s'était singulièrement relâchée, et presque tous les cultes étrangers jouissaient de la tolérance refusée au culte chrétien. C'est ce que Tertullien représentait aux magistrats romains dans un fragment de son *Apologétique* reproduit par M. Gosselin, et qui a conservé le mérite de l'à-propos; car il va droit à l'adresse de ceux de nos contemporains qui, révolutionnaires en tout le reste, exhument les réminiscences et les arrêts de l'ancien régime contre les plus importantes libertés religieuses.

« Lorsque vous n'avez plus rien à répondre aux vérités qu'on vous oppose, disait Tertullien, vous ne manquez jamais de produire contre nous l'autorité de vos lois... Mais est-il donc étonnant qu'un homme ait pu se tromper en faisant une loi, ou qu'il reconnaisse son erreur en la révoquant?... Je demanderais volontiers, à ces religieux observateurs des lois de leurs ancêtres, s'ils n'ont pas effacé de leur mémoire celles mêmes qui étaient les plus nécessaires pour le maintien des mœurs? Que sont devenus les règlements somptuaires, ceux qui réprimaient la brigue, la licence des théâtres, la facilité des divorces? Pour ce qui regarde en particulier le culte des dieux, combien n'avez-vous pas aboli des règles établies par la sagesse de vos pères? Les consuls, avec le consentement du sénat, ont banni de Rome et de l'Italie Bacchus et ses mystères; ils ont renversé les autels de Sérapis, d'Isis, d'Anubis, foyers de désordres et d'immoralité. Cependant vous avez rétabli tous ces dieux, et vous leur avez conféré de nouveau la majesté souveraine... Chaque province, chaque ville a son Dieu particulier ; les chrétiens seuls sont privés de ce droit. »

Malgré la justice de ces éloquentes protestations, il est facile de s'expliquer pourquoi le Christianisme fut exclu du bénéfice de l'universelle tolérance. Les chrétiens et les juifs, avec lesquels on les confondit souvent, étaient les seuls qui refusassent tout signe d'alliance avec la religion de l'Etat. On demandait au chrétien d'acheter la liberté privée de son culte en brûlant un grain d'encens devant les grands dieux de Rome, devant les images impériales, devant la statue de la Victoire : le chrétien mourait dans les tortures plutôt que de brûler le grain d'encens. En cette sorte, le Christianisme niait énergiquement la

suprématie du culte officiel, tandis que les autres cultes étrangers rangeaient humblement leurs divinités, comme autant de vassaux, autour de Jupiter-Capitolin, personnification de la majesté de l'Etat. Les raisons invoquées par M. l'abbé Gosselin contre les persécuteurs du Christianisme nous semblent donc peu concluantes, si l'on admet avec l'auteur que c'est un droit et un devoir pour tout gouvernement de protéger la religion établie par des dispositions pénales contre les propagateurs de religions nouvelles.

Le corps de l'ouvrage de M. Gosselin se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur recherche l'origine et justifie l'établissement de la souveraineté temporelle du Pape dans les Etats romains. La seconde est consacrée à l'examen de la suprématie politique que le Pape exerça sur toute la catholicité à partir du Xe siècle.

Il est généralement reconnu aujourd'hui que la prétendue donation par laquelle Constantin aurait concédé au Saint-Siége la ville de Rome et les provinces occidentales de l'empire est une pièce apocryphe, publiée pour la première fois dans le recueil des *Fausses Décrétales*. Ce ne fut ni par un coup soudain, ni par pure volonté humaine, que le Pape devint un prince temporel indépendant. A mesure que les empereurs avaient augmenté le pouvoir civil des évêques, ils avaient aussi donné plus d'étendue à celui des patriarches. Leur munificence, non moins que la vénération des fidèles, avait porté à un très-haut degré l'influence et les richesses même immobilières du Saint-Siége, que toutes les églises honoraient comme le centre de la catholicité. Les circonstances générales exposées dans l'*Introduction*, qui tendaient à donner au clergé, par tout l'empire, la haute main dans les affaires politiques, dans l'administration municipale, dans les tribunaux, empruntaient une énergie particulière à la situation désespérée dans laquelle se trouvait l'Italie. Cette province, successivement en proie aux Hérules et aux Ostrogoths, Rome elle-même continuellement menacée par les Lombards, invoquèrent plus d'une fois en vain, par l'organe de leurs ducs ou de leurs pontifes, les soins de l'exarque et la puissance lointaine de l'empereur. Délaissés par leurs maîtres, les Romains reportèrent tout leur attachement et tout leur espoir vers les Papes, qui étaient presque tous leurs com-

patriotes, et presque tous remarquables par leurs talents comme par leurs vertus. D'une part donc les papes trouvaient de puissants moyens d'influence dans le sacerdoce suprême, dans leurs richesses et leurs bienfaits, dans les constitutions impériales elles-mêmes. D'un autre côté, ils ne pouvaient décliner le devoir de gouverner et de défendre un peuple qui se donnait à eux, dans l'abandon où le laissait Byzance. Déjà ils exerçaient de fait la souveraineté, qu'ils adressaient encore d'humbles suppliques et de sages conseils aux empereurs, et qu'ils s'interposaient de leur personne pour protéger contre l'animadversion populaire les derniers débris de la puissance impériale en Italie. Quand le mal fut à son comble; quand les empereurs ne firent plus sentir leur action aux Romains que par les exigences fiscales et par les persécutions essayées contre la foi orthodoxe; quand le Lombard Luitprand eut réduit Rome aux dernières extrémités, le Pape, les seigneurs et le peuple romains recoururent à la protection des Francs, et offrirent à Charles Martel le titre de consul. Ils ne firent en cela qu'user d'un droit naturel. « Tout le monde convient, dit Puffendorf, que les sujets d'un monarque, lorsqu'ils se voient sur le point de périr sans avoir aucun secours à attendre de leur souverain, peuvent se soumettre à un autre prince. » Dans le traité qui intervint ensuite entre le Pape Zacharie et le roi des Lombards, celui-ci, consentant à restituer plusieurs villes du duché de Rome et de l'exarchat, déclara faire ces *restitutions*, non à l'empereur, mais au *Saint-Siége et à la république romaine;* « ce qui suppose clairement qu'aux yeux des peuples d'Italie toute la force et l'autorité du gouvernement, dans le duché de Rome et dans l'exarchat, étaient entre les mains du Pape [1]. » Enfin Rome, assiégée de nouveau par les Lombards, de nouveau appela nos pères à son aide. Quel titre plus légitime que les actes par lesquels Pepin et Charlemagne, vainqueurs dans une guerre entreprise à la demande d'un peuple injustement opprimé par ses voisins, firent donation au Saint-Siége des terres qu'ils avaient conquises, et consolidèrent une souveraineté primitivement déférée par le vœu des populations?

Dans cette première partie de son Traité sur le pouvoir temporel des Papes, M. l'abbé Gosselin n'avait point à lutter contre

[1] Introduction.

de puissants préjugés. Les historiens même les moins suspects de partialité en faveur du Saint-Siége, et entre autres le savant Daunou, cité par M. Gosselin, reconnaisent la légitimité originelle du pouvoir temporel du Pape dans les Etats romains. Mais l'évidence du droit laisse subsister des questions de fait qui partagent les érudits. Ainsi, à quelle époque doit-on placer le commencement de la souveraineté temporelle du Saint-Siége dans le duché de Rome et dans l'exarchat? Quels furent ses développements successifs? Quelle était la portée du titre de *patrice des Romains*, décerné à Pepin et à Charlemagne? Comment concilier l'exercice de la souveraineté papale avec les droits de ces patrices, et, plus tard, avec ceux de Charlemagne, salué empereur des Romains? M. l'abbé Gosselin se livre à l'examen approfondi de ces diverses questions, sans que l'abondance des documents qu'il cite, ni la multiplicité des opinions contradictoires qu'il expose, nuisent jamais à la clarté de la discussion, tant sa méthode est ferme et sûre.

« Ajoutons, dit-il en terminant la première partie, que cette souveraineté, si légitime dans son principe, est en même temps, aux yeux de tous les esprits solides et réfléchis, un des effets les plus marqués de la Providence de Dieu sur son Eglise, et de cette sagesse infinie qui fait tourner à l'exécution de ses desseins toutes les révolutions humaines. Depuis la chute de l'empire romain, qui a divisé la chrétienté en un si grand nombre d'Etats indépendants les uns des autres, il était de la plus haute importance, pour le bon gouvernement de l'Eglise, que son chef ne fût sujet d'aucun monarque particulier. Un Pape citoyen de Londres ou de Paris ne serait pas également respecté des deux nations, et serait souvent gêné dans les actes de son administration. Voltaire lui-même observe avec raison que « les Papes d'Avignon étaient trop dépendants des vo- « lontés des rois de France, et ne jouissaient pas de la liberté nécessaire au bon « emploi de leur autorité. » Les patriarches de Constantinople, jouets continuels des empereurs ariens, monothélites, iconoclastes et musulmans, sont l'image de ce que seraient devenus les Papes ou de ce qu'ils auraient pu devenir dans la suite des siècles, s'ils n'eussent joui d'une souveraineté indépendante [1]. »

« Indépendamment de l'autorité suprême que le Pape exerçait dans ses propres Etats, il en exerça, depuis le Xe siècle, une beaucoup plus extraordinaire à l'égard des souverains. Depuis cette époque, tous les Etats catholiques de l'Europe formèrent, pendant plusieurs siècles, une espèce de république, dont le Pape était regardé comme le chef. Il prononçait, soit dans les conciles, soit hors des conciles, comme arbitre ou juge suprême, dans les débats qui s'élevaient entre les princes et leurs sujets, ou entre les princes eux-mêmes; il citait les souverains à son tribunal, et, non content d'infliger aux princes scandaleux des peines spirituelles, il privait de leur dignité ceux qui persévéraient opiniâtrément dans leurs désordres. C'est ainsi que l'empereur d'Allemagne, Henri IV, fut solennellement déposé par Grégoire VII, en 1076; Frédéric Ier, par Alexandre III, en 1160; l'empereur Othon IV et Jean-sans-Terre roi d'An-

[1] Ire partie, p. 320.

gleterre, par Innocent III, en 1211; Frédéric II, par Innocent IV, en 1245. Les conciles, même généraux, loin de réclamer contre ces actes d'autorité, en supposent quelquefois la légitimité, et ils s'attribuèrent eux-mêmes un semblable droit. C'est ce qu'on vit en particulier dans le premier concile de Lyon, où le Pape Innocent IV prononça contre l'empereur Frédéric II une sentence de déposition, sans aucune réclamation de la part des Pères et même avec leur approbation expresse. C'est ce qu'on vit encore dans le troisième et le quatrième conciles de Latran, dans les conciles de Constance et de Bâle, qui déclarèrent les hérétiques privés de leurs dignités même temporelles, et délièrent, en ce cas, les sujets du serment de fidélité qui les attachait à leur souverain [1]. »

Quel merveilleux spectacle! le successeur du batelier Pierre courbant sous le niveau de la loi chrétienne l'orgueil révolté des rois et des empereurs; la plus formidable chevalerie d'Europe impuissante à défendre le chef de la féodalité contre l'arrêt de déposition que prononce le fils d'un serf; la voix d'un vieillard, comme autrefois les trompettes de Jéricho, renversant les inexpugnables murailles et les vivants remparts d'acier! Si ce triomphe de l'esprit sur la chair, de la parole sur le glaive, de l'autorité morale sur la force matérielle, séduit tout d'abord l'imagination par son côté poétique et grandiose, il inquiète aussi de nombreux et graves intérêts; il semble compromettre les droits les plus légitimes des souverains; il obscurcit et remet en controverse la notion si essentielle et si profondément chrétienne de la distinction entre les deux puissances. Aussi n'est-il pas étonnant que la suprématie politique exercée par les Papes ait été jugée si diversement, et que, parmi les publicistes modernes, particulièrement en France, un grand nombre l'ait taxée d'usurpation et de coupable empiétement. Mais ce qui, au premier coup d'œil, paraît étrange, c'est que la réhabilitation du rôle politique de la Papauté au moyen âge ait été entreprise d'abord par des écrivains protestants. Déjà, au XVIIe siècle, les vues de Leibniz étaient, à ce sujet, beaucoup plus larges que celles de Bossuet. Tandis qu'à l'exemple de l'illustre docteur de l'Eglise gallicane la plupart des écrivains catholiques appartenant à la France osaient à peine excuser les Papes du moyen âge, par la charitable hypothèse des bonnes intentions et par le banal motif de superstition et de barbarie, M. Guizot rendait hautement hommage à la mission civilisatrice accomplie par la Papauté, et il justifiait presque complétement le pouvoir politique des Papes, par les mœurs, les croyances,

[1] IIe partie, p. 326.

les nécessités sociales des temps où il naquit et se développa. Voigt, dans son *Histoire de Grégoire VII*, Hurter, dans son *Histoire d'Innocent III*, prodiguaient les témoignages de leur respect et de leur admiration à la mémoire de ces deux Pontifes, plus que sévèrement traités par les historiens gallicans. Si les idées émises par Joseph de Maistre, dans son livre *du Pape*, ne sont plus reléguées au rang des paradoxes, indignes de discussion, la fortune croissante de ce livre est due, pour une bonne part, aux travaux modernes des libres penseurs, et en particulier de la grande école historique allemande.

Comment s'expliquer ce contraste? Comment les Bossuet, les Fleury, les Frayssinous, disposés, ce semble, par la sincérité de leur foi et par leur vénération pieuse envers le Saint-Siége, à se faire les défenseurs officieux de son passé, l'ont-ils cependant critiqué plus rigoureusement ou plus timidement justifié que ne font des écrivains dégagés de toute préoccupation religieuse, et jugeant les Papes au nom du libre examen? Le dévouement à la personne et aux prérogatives du roi, le culte monarchique qui devint, sous Louis XIV, une seconde religion pour le clergé français, concourent à l'explication de ce phénomène; mais ils n'en sont ni les seules ni, peut-être, les principales causes.

Bossuet, qui, par ses œuvres et son génie, a exercé jusqu'à nos jours une sorte de dictature sur les opinions de l'Eglise de France, était singulièrement touché, lui-même le déclare, des obstacles que les théories de Bellarmin pouvaient mettre au retour des princes protestants vers l'unité catholique. Le temps n'était pas si éloigné où les catholiques anglais et français s'étaient fait une arme puissante de ces doctrines contre Elisabeth et contre le roi de Navarre. Il suffisait de remonter un demi-siècle pour trouver l'énergique Sixte V relevant une dernière fois le double glaive émoussé de Grégoire VII. Quand le souvenir des prétentions temporelles de la Papauté était encore si récent, une justification historique eût pu être aisément confondue avec un essai de résurrection, et elle eût fourni un redoutable argument aux fauteurs du protestantisme. Ce motif de défiance a disparu. Le temps, dont la dent meurtrière ne peut rien contre les droits spirituels conférés par Dieu lui-même à saint Pierre et à ses successeurs, a amené la pres-

cription de la puissance politique que le Pape exerçait au moyen âge. Un des pays d'Europe où l'influence du Catholicisme est le mieux marquée, la Belgique, obéit à un roi protestant, qui n'a pas de plus ferme appui que le clergé catholique de son royaume, ni de meilleures relations qu'avec Rome. Le rôle de Grégoire VII serait aujourd'hui un anachronisme trop flagrant pour que la pensée de l'essayer se puisse glisser dans une cervelle saine. On peut donc écrire l'histoire sans craindre de faire de la politique, et absoudre les Papes du moyen âge, sans qu'il en coûte rien à l'indépendance des gouvernements modernes.

Secondement, au temps de Bossuet, les partisans de l'omnipotence et de l'inviolabilité royales pouvaient croire que les plus dangereux ennemis des rois étaient les souvenirs mal éteints de la haute justice papale. Le meurtre juridique de Charles I[er] était un fait isolé, et semblait ne devoir être pour l'avenir qu'un objet d'exécration. Mais, depuis que le principe de la souveraineté populaire a fait son chemin dans le monde, les princes ont appris, à leurs dépens, combien le peuple est un justicier plus violent, plus passionné, plus prompt à l'exécution, que l'antique arbitre dont l'Europe vénérait les décrets. Les sujets ont appris, de leur côté, qu'il n'y a plus de milieu pour eux entre l'obéissance *quand même* et les voies brutales d'une révolution à main armée. Nouvelle raison pour les penseurs d'apprécier avec plus d'impartialité, ou même de bienveillance, le pouvoir modérateur qui s'interposait, au moyen âge, dans les cas extrêmes, entre les rois et les peuples.

Enfin, et c'est une remarque sur laquelle insiste M. l'abbé Gosselin, depuis la renaissance des lettres jusqu'au commencement du dernier siècle, la question du pouvoir des Papes sur les souverains n'avait guère été examinée que sous le rapport théologique.

« La conduite des Papes et des conciles, au moyen âge, est complétement justifiée par les principes mêmes de la *révélation* et du *droit divin*, s'il faut en croire les défenseurs de l'opinion théologique qui attribue à l'Eglise et au souverain Pontife, d'après l'institution divine, un *pouvoir de juridiction au moins indirect sur les choses temporelles.* Selon les défenseurs de ce sentiment, l'*objet direct et immédiat* de la puissance ecclésiastique est de gouverner les fidèles dans l'ordre du salut, ce qui renferme naturellement le pouvoir de faire tous les règlements nécessaires à leur bien spirituel; mais ce pouvoir entraîne *indirectement*, et par voie de conséquence, celui de régler même les choses tem-

porelles, pour le plus grand bien de la religion ; en sorte que la puissance temporelle, quoique distincte par sa nature de la spirituelle, lui est néanmoins subordonnée, comme un inférieur à l'égard de son supérieur, qui a droit de juger ses actes et de les annuler, toutes les fois qu'elle le juge nécessaire pour le plus grand bien de la religion. En conséquence de ces principes, la puissance ecclésiastique ne se mêle aucunement des choses temporelles, tant que le prince établi pour les régler ne fait rien de contraire au bien de la religion ; mais, dans ce dernier cas, la puissance ecclésiastique peut et doit réprimer la puissance temporelle par tous les moyens nécessaires au plus grand bien de la religion, jusqu'à déposer le souverain et en établir un autre à sa place [1]. »

Les premiers réformateurs, très-hostiles à cette doctrine,

« poussaient généralement l'opposition jusqu'à prétendre que le pouvoir temporel est incompatible avec le spirituel, au moins sous la loi nouvelle, d'où ils concluaient : 1° que la conduite des Papes et des conciles au moyen âge envers les souverains ne peut être excusée d'une *erreur grossière*, et même d'une *usurpation criminelle sur les droits des souverains ;* 2° que la *sainteté* et l'*infaillibilité* attribuées à l'Eglise romaine par les théologiens catholiques étaient également compromises par cette conduite [2]. »

L'opinion intermédiaire, soutenue surtout en France, consistait à distinguer nettement la puissance spirituelle et la puissance temporelle, toutes deux souveraines dans leur ressort, et indépendantes l'une de l'autre, d'après l'institution divine.

« La puissance spirituelle, quoique plus excellente par sa nature et par son objet, n'a pas le droit de régler les choses qui sont du ressort de la puissance temporelle ; elle peut bien diriger celle-ci par des *avis* et des *exhortations*, mais non par des *ordres* et des *décrets*, en matière temporelle. On voit assez que, dans ce système, la conduite des Papes et des conciles du moyen âge envers les souverains ne peut être excusée d'erreur, et, par conséquent, d'une *usurpation au moins matérielle*, sur les droits des souverains [3]. »

Les catholiques attachés à cette opinion sauvaient le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise en faisant remarquer que la doctrine contraire n'a jamais été autorisée par aucune *définition* ou *décret de foi ;* et les plus indulgents invoquaient, en faveur des Papes du moyen âge, les *circonstances atténuantes*, déduites de la décadence des lumières, de l'anarchie politique de ces temps de barbarie, etc.

Ainsi posé sous forme théologique, et non tranché par l'Eglise, le débat aurait pu s'éterniser, quoique la première opinion perde chaque jour du terrain et qu'elle soit aujourd'hui généralement abandonnée, même par les théologiens étrangers. Mais la diffi-

[1] IIe partie, p. 328.
[2] Ibid., p. 329.
[3] Ibid., p. 331.

culté dont il s'agit, après avoir été presque uniquement examinée, pendant si longtemps, *sous le rapport théologique*, fut examinée de plus près, *sous le rapport historique*, pendant le cours du dernier siècle. Plusieurs écrivains célèbres, non-seulement parmi les catholiques, mais encore parmi les protestants, entreprirent d'expliquer et de justifier la conduite des Papes et des conciles du moyen âge envers les souverains, par des considérations purement historiques, tirées soit de la législation alors en vigueur, soit de l'état et des besoins de la société à cette époque. Ce nouveau point de vue donna lieu à divers systèmes, qui semblent obtenir de jour en jour plus de crédit, à mesure qu'on se livre avec plus d'ardeur et d'impartialité aux études historiques.

« Celui de Fénelon est, sans contredit, un des plus dignes d'attention, soit par le nom de son auteur, soit par la solidité de ses principes, soit enfin parce que l'illustre prélat paraît être le premier, parmi les écrivains catholiques, qui ait exposé, avec un certain développement, le sentiment qui explique par le *droit public du moyen âge* la conduite des Papes et des conciles qui ont autrefois déposé des princes temporels. Nous avouerons même, poursuit M. Gosselin, que le ton ferme et assuré avec lequel il s'exprime à ce sujet est la véritable origine des recherches que nous avons entreprises depuis quelques années, pour l'éclaircissement d'un point si important [1]. »

C'est donc sous le rapport purement historique que M. l'abbé Gosselin a traité la question, tout en laissant clairement entrevoir ses prédilections de théologien pour la doctrine de Bossuet. Il a préféré avec raison, dans la discussion d'un sujet si complexe, l'ordre méthodique des idées à l'ordre chronologique des faits.

« Nous diviserons, dit-il, cette seconde partie en quatre chapitres, dont le développement nous donnera lieu d'éclaircir toutes les difficultés que présente cette matière. Nous ferons connaître, dans le premier, les principales circonstances qui ont amené ou favorisé l'établissement du pouvoir extraordinaire que les Papes et les conciles ont exercé sur les souverains, au moyen âge. Nous examinerons, dans le second, quelle était la *persuasion générale des princes et des peuples sur la réalité de ce pouvoir*. Nous montrerons, dans le troisième, quels étaient les véritables *fondements de ce pouvoir*. Enfin, nous verrons, dans le quatrième, quels en ont été les *résultats* pour le bien de la société. Le développement de ces différents points mettra dans le plus grand jour la vérité des quatre propositions suivantes, auxquelles on peut réduire toute la discussion présente, et qui renferme la justification complète des Papes et des conciles, sur le sujet de nos *Recherches*. 1° Le pouvoir des Papes et des conciles sur les souverains, au moyen âge, quelque extraordinaire qu'il nous paraisse aujourd'hui, fut naturellement amené et en quelque sorte nécessité par la situation et les besoins de la société à cette époque; 2° les Papes et les conciles, en s'at-

[1] IIe partie, p. 333 et 334.

tribuant et en exerçant ce pouvoir, ont suivi les principes alors autorisés par la persuasion universelle; 3° la persuasion universelle qui leur attribuait ce pouvoir n'était point fondée sur une erreur ou une usurpation de leur part, mais sur le *droit public* alors en vigueur; 4° enfin, les maximes du moyen âge qui leur attribuaient ce pouvoir n'ont pas eu, à beaucoup près, tous les inconvénients qu'on leur a supposés dans ces derniers temps, et les inconvénients même qu'ils ont pu avoir ont été bien compensés par les grands avantages que la société a retirés du pouvoir extraordinaire dont les Papes et les conciles ont été si longtemps investis [1]. »

Dans le développement de ces quatre chapitres, dans la démonstration de ces quatre propositions, l'auteur déploie une si grande richesse d'érudition, une connaissance si approfondie de la législation, des coutumes et des mœurs du moyen âge; sous sa plume, les faits se pressent si nombreux, les arguments si serrés, qu'il nous est vraiment impossible de présenter une analyse sommaire des trois cent soixante et onze pages substantielles qui composent la deuxième partie de son livre. Essayons seulement de préciser en quoi M. l'abbé Gosselin diffère des autres apologistes de la Papauté.

De Maistre avait insisté principalement sur le droit résultant de la longue possession. Un pouvoir exercé pendant plusieurs siècles avec l'assentiment de toutes les nations catholiques; un pouvoir dont rois et peuples invoquaient également l'action tutélaire, et qui, par le cours providentiel des événements, sans autre force que l'autorité morale, était devenu la clef de voûte de l'édifice européen magnifiquement nommé *République chrétienne;* un tel pouvoir fut *légitime*, ou bien il n'y a pas une maison régnante dont la légitimité ne soit contestable. M. l'abbé Gosselin ne nie pas la puissance de ces considérations; il établit, au contraire, dans son livre un grand nombre de faits qui viennent à l'appui des assertions émises, plutôt que prouvées, par l'illustre auteur du *Pape*. Mais, comme l'argument tiré de la *prescription* laisse subsister la question de l'*origine*, le savant Sulpicien a cru nécessaire de pousser plus avant les investigations historiques.

D'autres écrivains absolvent les Papes au nom des intérêts généraux de l'humanité. Tout périssait, disent-ils, sous le déchaînement de la force brutale; le faible était opprimé, les grands principes de la civilisation chrétienne étaient menacés d'un naufrage universel; l'Eglise elle-même allait se dénaturant

[1] IIe partie, p. 350, 351.

par son incorporation au système féodal, si les Papes n'y eussent mis la main. Lorsqu'ils se voyaient investis d'une toute-puissante autorité par la vénération et la confiance des peuples; lorsqu'ils sentaient battre en eux le cœur de la catholicité, et qu'ils tenaient en quelque sorte les fibres vitales de ce grand corps européen dont le Christianisme était l'âme; lorsqu'eux seuls enfin pouvaient apporter quelque remède au désordre social du moyen âge, confiner leur action politique dans les Etats romains, c'eût été manquer à l'appel de Dieu. Aussi bien cet égoïste isolement dans la Romagne ne leur était pas possible, quand ils l'auraient voulu; car les empereurs, dans leurs luttes contre les Papes, menaçaient la liberté de l'Italie non moins que l'indépendance générale de l'Eglise. Les Papes sauvèrent l'Eglise, et, avec elle, la liberté, la justice, l'avenir. A quoi bon rechercher si ce magnifique rôle fut strictement *légal*, dans ces temps anarchiques où les positions et les droits étaient si imparfaitement définis?

M. l'abbé Gosselin a semé son livre de faits et de réflexions qui rentrent dans ce second moyen de justification; mais, bien loin de décliner la question légale, la question de *droit positif*, c'est au contraire à l'examen de cette question qu'il consacre la plus riche partie de son traité. Il prouve par des documents précis que, selon les *lois constitutionnelles*, écrites ou coutumières, de la plupart des nations catholiques, le prince excommunié qui persévérait opiniâtrément dans ses désordres perdait ses droits à l'obéissance de ses sujets. Quand le Pape prononçait la déposition, ce n'était pas, à proprement parler, une *dispense* d'obéir qu'il accordait aux sujets; c'était plutôt une *déclaration de fait.* Le Pape, le chef de la catholicité, le plus compétent et le plus haut placé des arbitres, déclarait que le prince avait commis, contre la charte catholique de l'Europe, une de ces grandes et opiniâtres transgressions qui, d'après les lois politiques du moyen âge, autorisaient les sujets à se choisir un autre souverain. Telle est la thèse principale développée par M. l'abbé Gosselin.

Il est regrettable qu'un livre, fruit de si longues et de si savantes recherches, si important par son objet, si fort par les raisonnements et par les faits, laisse quelque chose à désirer du côté de la forme. La multiplicité et les ambages des divisions et

subdivisions de la seconde partie, le style généralement terne et un peu lourd, nuiront à la fortune du livre, et amoindriront le bien qu'il est destiné à produire.

A la même époque où M. l'abbé Gosselin publia la seconde édition de son ouvrage parut un mince volume, intitulé : *Du Pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'État, depuis l'origine de la monarchie française jusqu'à la révolution de* 1830, par M. Filon, professeur au collége royal de Henri IV, maître de conférences à l'Ecole Normale. C'était le même sujet à peu près qu'avait traité M. l'abbé Gosselin; seulement M. Filon l'étendait démesurément par le titre de son livre, et ce livre était cinq fois moins volumineux que celui du Sulpicien. En quatre bonds, comme les divins coursiers d'Homère, M. Filon franchit la terre et ses montagnes, les océans et leurs abîmes. Nous entreprîmes la lecture de son ouvrage, ne doutant pas que l'érudition de l'auteur n'eût compensé d'inévitables et volontaires omissions par un choix de faits décisifs et de documents peu connus. Comment ne pas attendre, d'un maître de conférences à l'Ecole Normale, autre chose qu'une vulgaire et très-incomplète compilation? Notre espoir fut entièrement déçu. A Dieu ne plaise que nous prétendions juger, d'après cette unique donnée, le talent et le savoir des hommes qui cultivent la pépinière du professorat universitaire! Mais, puisque l'on affecte trop souvent un dédain suprême à l'endroit de l'enseignement *clérical*, il nous est permis de demander, à quiconque a lu les deux ouvrages, lequel, du prêtre ou du professeur, l'emporte par l'étendue et l'originalité des recherches, par l'érudition, par la méthode, par les qualités fondamentales qui constituent le bon historien? C'est une question que nous soumettons avec pleine confiance à la loyauté des collègues mêmes de M. Filon. Des rapprochements du même genre pourraient être faits dans les divers ordres d'études; et plusieurs seraient de nature à inspirer, aux hommes vraiment distingués que l'Université compte dans ses rangs, des sentiments et un langage moins superbes à l'égard du clergé. On a publié récemment une traduction en français d'un ouvrage en plusieurs volumes, qui a pour auteur un ecclésiastique espagnol, M. Jacques Balmès, et pour titre *le Protestantisme comparé au Catholicisme dans ses rapports avec la civilisation européenne*. C'est un sujet qui

présente aussi beaucoup d'analogies avec celui que traita, à la Sorbonne, un illustre professeur que les lettres en deuil envient depuis longues années à la politique. Si le livre de M. l'abbé Balmès était soumis au jugement de M. Guizot, nous ne doutons pas que celui-ci ne s'empressât d'y reconnaître, malgré des vues souvent opposées aux siennes, plusieurs des qualités qui l'ont placé lui-même au premier rang des historiens modernes.

La publication faite par M. l'abbé Gosselin est une preuve nouvelle, ajoutée à tant d'autres, que les controverses entre les catholiques gallicans et les catholiques ultramontains ont perdu presque tout intérêt pratique, si ce n'est de fournir à l'ennemi commun un mot dont il se sert comme d'un épouvantail. Les Sulpiciens sont rangés parmi les gallicans; or, voici un directeur de Saint-Sulpice qui entreprend et mène à bien la justification légale et historique du pouvoir exercé par les Papes sur les souverains durant le moyen âge. D'une autre part, un illustre cardinal, que l'on affecte de regarder comme un des chefs de l'ultramontanisme en France, proclamait naguères la parfaite indépendance des gouvernements temporels dans la sphère de leurs attributions, et le droit de César non moins inviolable que le droit de Dieu. Que se proposent donc les hommes qui, par une mesure de défiance exceptionnelle, et par conséquent outrageuse, imposent au clergé l'obligation de souscrire à la déclaration de 1682, ou plutôt au premier article de cette déclaration, le seul qui intéresse l'ordre politique? Si l'on entend que le prêtre, en signant cet article, accuse les Papes du moyen âge d'usurpation et de criminel empiétement, les gallicans protestent, par l'organe du savant directeur de Saint-Sulpice, contre ce qu'ils appellent une calomnie, ou du moins une grave erreur historique, et leur protestation est appuyée par les plus graves historiens non catholiques. Si l'on veut simplement faire avouer au prêtre qu'il ne croit pas le Pape investi du droit de faire ou de défaire les rois, les ultramontains ont répondu d'avance, par la bouche des prélats désignés comme appartenant à cette opinion, qu'en effet le Pape ne peut disposer à son gré des couronnes de la terre. Si enfin on prétend forcer les prêtres d'enseigner, conformément au texte de 1682, qu'en aucun cas, et sous aucun prétexte, les sujets ne peuvent se considérer

comme déliés du devoir d'obéissance, ce sera donner le démenti le plus injurieux à la légitimité du gouvernement actuel, et se mettre en opposition directe avec les plus solennelles déclarations faites à la tribune par les fondateurs du nouvel ordre politique. Que des catholiques professent qu'en certaines circonstances extrêmes, heureusement fort rares dans la vie des peuples, une nation peut user du droit de légitime défense contre un prince infidèle à tous ses devoirs et à tous ses serments, leur opinion pourra être combattue, bien ou mal, par des arguments théologiques; mais elle est inexpugnable sur le terrain des principes constitutionnels. Dans l'hypothèse d'une de ces grandes crises sociales où la lutte des principes et des devoirs divers trouble les plus fermes consciences, si le père commun des fidèles jugeait convenable d'élever la voix pour indiquer la ligne à suivre, son autorité morale serait très-grande incontestablement aux yeux des catholiques dont nous parlons. Le Pape est, pour ainsi dire, le confesseur général de la catholicité; et quoiqu'un confesseur ne puisse transformer ni le bien en mal, ni le mal en bien, ses conseils aident puissamment à discerner ce qui est bien, ce qui est mal. Mais une loi peut-elle interdire préventivement à qui que ce soit, prêtre ou laïque, la faculté de prendre en haute considération, dans telles circonstances données, les avis d'un conseiller vénéré? La conduite même du gouvernement français, si prompt à solliciter l'intervention du Saint-Père dans certaines conjonctures délicates, est un hommage rendu à l'autorité morale dont sera toujours investi le successeur de saint Pierre. Que signifie donc, nous le demandons encore une fois, l'adhésion exigée au formulaire de 1682?

Paul LAMACHE.

DE LA

SITUATION POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE,

D'APRÈS LES PRODUCTIONS DE LA PRESSE NATIONALE.

Pour bien connaître la politique d'un pays, il ne suffit pas d'en suivre le mouvement dans la presse périodique; il faut encore et surtout étudier avec soin les ouvrages de quelque valeur et d'étendue qui sortent de son sein avec la prétention d'aborder sérieusement les questions sérieuses.

Parmi les différents travaux de cette catégorie, il en est un qui, publié en Allemagne sous ce titre : *Das centrale fœderativ System* (système fédératif central), mérite particulièrement de fixer l'attention des publicistes. Sorti des presses révolutionnaires d'Otto Wigand, à Leipzig, ce livre sans nom d'auteur a pour but de démontrer que la prépondérance exercée depuis plus de deux siècles par la France sur les affaires de l'Europe doit passer nécessairement aujourd'hui aux mains de la Confédération germanique.

Afin d'apprécier exactement l'importance de cet ouvrage, il est bon de savoir qu'il est dû à la plume d'un écrivain bien connu, qui souleva l'indignation générale en 1839 par une publication anonyme intitulée *la Pentarchie européenne*. Cet homme, nommé Goldmann, crut qu'il pourrait réaliser ses vues ambitieuses en Autriche, au moyen de la protection d'Adam Muller; il se fit catholique en 1826 ou 1827; mais, voyant bientôt ses espérances déçues de ce côté, il retourna au protestantisme, et passa au service de la Russie comme membre de la commission de cen-

sure à Varsovie. Chassé de la Pologne par la révolution de 1830, il revint en Allemagne, où il fit le métier d'espion russe et d'agent provocateur jusqu'à ce que le succès des armes de l'autocrate lui permit de reprendre son honorable poste à Varsovie. Son livre *de la Pentarchie européenne* lui ayant ouvert une carrière nouvelle, notre homme de lettres, stipendié par la Russie, vit aujourd'hui très-confortablement à Neuwied, sur les bords du Rhin.

Dans la publication que nous venons de nommer, ce double renégat de la foi catholique et de la patrie s'attache à démontrer que, les États de second et de troisième ordre ne pouvant plus prétendre, depuis le congrès de Vienne, qu'à une indépendance conditionnelle et subordonnée à l'intérêt des grandes puissances, il ne leur reste plus qu'à se ranger sous la protection exclusive de l'une d'elles. Les Etats d'Allemagne principalement, ajoute-t-il, ne sauraient rien faire de mieux que de se jeter entre les bras de la Russie, cette puissance étant plus en état que toute autre de leur prêter un appui efficace dans les circonstances difficiles; d'ailleurs la Russie n'a pas précisément intérêt à les opprimer.

Cette proposition ayant été énergiquement repoussée et flétrie par un cri généreux de patriotisme, les moyens de séduction tentés, d'un autre côté, par le gouvernement russe près des différentes cours de l'Allemagne échouèrent aussi complétement[1].

On s'avisa alors de dresser et de diriger une nouvelle batterie, et l'orgueil allemand fut aussitôt mis en jeu. Dans ce but, Goldmann établit, avec un talent incontestable, que, par une conséquence naturelle du système européen, tel qu'il s'est produit et développé depuis la fin du XVe siècle, un Etat placé exactement au centre du mouvement intellectuel, commercial et militaire de l'Europe, doit nécessairement retirer un immense avantage de cette position, et exercer une haute influence sur les autres membres de la république européenne : ceux-ci doivent même le considérer, par une conséquence logique des faits et de sa position, comme le conservateur naturel

[1] On se rappelle, sans doute, le voyage de l'empereur et de l'impératrice de Russie dans l'Allemagne méridionale, en 1838, et les propositions de mariage faites depuis à Munich et à Vienne.

des droits et de la liberté de tous. L'auteur passe ensuite à de nouvelles appréciations, et indique d'une manière nette et assez précise à quel titre, ou mieux au prix de quels efforts et de quels sacrifices cette position centrale était échue d'abord à la France. Or c'est aux avantages qu'elle en a retirés, bien plus qu'à ses propres moyens et à la sagesse de son gouvernement, qu'elle est redevable de cet ascendant irrésistible qui pesa pendant si longtemps dans la balance de l'Europe. Enfin cette nation si intelligente, considérée comme le centre du mouvement général des idées, après s'être rendue incapable, par ses tendances envahissantes, de remplir désormais le rôle important d'arbitre souverain, qui lui était naturellement dévolu, se trouve aujourd'hui brusquement privée de sa situation première, et reléguée à l'extrême périphérie du cercle des grandes opérations politiques. D'ailleurs l'ordre des choses a été surtout changé dans le monde politique par le brusque avénement de la Russie, qui, après avoir grandi tout à coup comme un colosse formidable au milieu des peuples étonnés, s'est efforcée de saisir brutalement et d'étouffer dans ses bras de fer la nationalité polonaise qu'elle jette comme un défi à l'Europe entière. Cette redoutable puissance aspire à se placer à la tête des événements pour marcher avec plus de force et de rapidité à la domination universelle.

Depuis cette époque, les différentes nations disséminées sur le globe se trouvent naturellement partagées en trois grands corps à peu près égaux : la race romane, la race germanique et la race slave. C'est donc à l'Allemagne qu'appartient aujourd'hui, par la force des choses et de plein droit, cette haute position centrale dont la France s'était si longtemps prévalue. Tel est le système de Goldmann, et il est aisé de voir dans quel but il émet de pareilles assertions.

Discuter à fond le vrai ou le faux de ces propositions serait chose oiseuse; allons droit au fait principal, qui fournit une abondante matière de réflexions aux hommes d'Etat et aux esprits sérieux en France. Nous avons en vue, bien entendu, les secrètes menées et les efforts persévérants de la Russie, qui essaie un remaniement des esprits en Allemagne, et qui, pour les gagner plus sûrement à sa cause, leur insinue d'injustes préventions contre la France.

Et, comme il est bon de multiplier les preuves, citons d'abord, à l'appui de cette observation, les paroles d'un autre écrivain russe, ancien diplomate, qui a publié à Munich, vers la fin de l'année dernière, un petit écrit sous forme de lettre adressée au rédacteur de la *Gazette universelle d'Augsbourg*. Cette brochure est destinée à combattre les préventions des Allemands contre la Russie [1].

L'auteur de cette lettre, M. de T., se trouve maintenant à Paris. Voici comment il s'exprime en s'adressant au publiciste allemand :

« Les trente années qui viennent de s'écouler peuvent assurément être comptées parmi les plus belles de votre histoire. Depuis les grands jours de ses empereurs saliques, jamais de plus beaux jours n'avaient lui sur l'Allemagne. Depuis bien des siècles l'Allemagne ne s'était aussi complétement appartenue, jamais elle ne s'était sentie aussi elle-même. Depuis des siècles elle n'avait eu vis-à-vis de son ancienne rivale (la France) une attitude plus forte, plus imposante. Elle l'a tenue en échec sur tous les points. Voyez vous-même : au delà des Alpes, vos plus glorieux empereurs n'ont jamais exercé une autorité plus réelle que celle dont jouit aujourd'hui une puissance allemande. Le Rhin est redevenu allemand de cœur et d'âme. La Belgique, que la dernière secousse européenne semblait devoir précipiter dans les bras de la France, s'est arrêtée sur la pente, et maintenant il est évident qu'elle remonte vers vous. Le cercle de Bourgogne se reforme. La Hollande, tôt ou tard, ne saurait manquer de vous revenir. Telle a donc été l'issue définitive du grand duel engagé, depuis deux siècles, entre la France et vous. . . Et c'est au moment où le soldat couronné de la Révolution triomphante faisait représenter sa parodie de l'empire de Charlemagne sur les débris mêmes du germanique empereur, obligeant, pour dernière humiliation, les peuples de l'Allemagne à y jouer aussi leur rôle, c'est dans ce moment suprême que la péripétie eut lieu et que tout fut changé. Comment s'est-elle faite cette péripétie? Par qui, par quoi avait-elle été amenée?. . . Elle a été amenée par l'arrivée d'un tiers; c'était tout le monde. . . Voilà, Monsieur, quel était ce tiers dont l'arrivée sur le théâtre des événements a brusquement décidé le duel séculaire de l'Occident européen. La seule apparition de la Russie dans vos rangs a ramené l'unité, et l'unité vous a donné la victoire.

« Et maintenant, pour se rendre un compte vrai de la situation actuelle des choses, on ne saurait assez se pénétrer d'une vérité : c'est que, depuis cette intervention de l'Orient constitué dans les affaires de l'Occident, tout est changé en Europe. Jusque-là vous y étiez à deux, aujourd'hui nous y sommes à trois..... Les longues luttes y sont devenues impossibles. De l'état actuel des choses peuvent sortir les trois combinaisons suivantes, les seules possibles désormais : l'Allemagne, alliée fidèle de la Russie, gardera sa prépondérance au centre de l'Europe, ou bien cette prépondérance passera aux mains de la France. Or, savez-vous, Monsieur, que, la prépondérance aux mains de la France, ce serait, sinon la mort subite, au moins le dépérissement certain de l'Allemagne. Reste la troisième combinaison, celle qui sourirait peut-être le plus à certaines gens : l'Allemagne alliée à la France contre la Russie. Hélas! Monsieur, cette combinaison a déjà été essayée en 1812, et, comme vous le savez, elle a eu peu

[1] Lettre à M. le Dr Gustave Kolb, rédacteur de la *Gazette universelle*. Munich, 1844.

de succès ; d'ailleurs je ne pense pas qu'après les trente années qui viennent de s'écouler l'Allemagne fût d'humeur à accepter les conditions d'existence d'une nouvelle Confédération du Rhin ; car toute alliance intime avec la France ne peut jamais être que cela pour l'Allemagne. »

Assurément, voilà un langage assez intelligible ; mais en flattant les princes et les peuples de l'Allemagne par l'espoir ambitieux d'une suprématie européenne, tout en affectant de louer la Prusse et de relever sa domination sur les bords du Rhin, l'auteur ne néglige rien pour exalter les haines protestantes contre le Catholicisme, et fomenter avec le plus grand soin la division qui est la cause radicale de l'impuissance dans laquelle l'Allemagne languit depuis trois siècles.

Ces manœuvres déloyales, ces menées secrètes de la politique russe prouvent encore une double importance au moment où s'agite une question de droit et de politique intérieure qui met depuis quelque temps les publicistes allemands les plus distingués en émoi : c'est la question de succession au trône dans les duchés de Schleswig-Holstein. L'intérêt européen qui se rattache à cette grave question, l'influence qu'elle exercera peut-être sur les destinées du monde, nous forcent à entrer ici dans quelques dévelopments. Depuis 1460 le duché de Schleswig, qui était un fief de la couronne de Danemark, et le duché de Holstein, qui faisait partie de l'empire d'Allemagne, se trouvent, avec le Danemark réunis, sous la puissance de la maison d'Oldenbourg. Cette union était cependant combinée de telle sorte que les deux principautés indissolublement unies entre elles par leurs lois fondamentales ne formaient qu'une dépendance du Danemark, dont les rois avaient promis solennellement et à plusieurs reprises, que ces annexes ne seraient jamais incorporées à leur royaume. La maison d'Oldenbourg s'étant, au XVIe siècle, divisée en deux branches principales, la branche royale, qui règne sur le Danemark, et la branche cadette dite de Holstein-Gottorp, les princes de la branche cadette, jusqu'en 1658, possédèrent exclusivement la plus grande partie de Schleswig-Holstein en qualité de feudataires du Danemark, tandis que, pour une autre partie de ces duchés et de certaines affaires majeures, le gouvernement était exercé en commun par les deux branches. Ce gouvernement en commun suscita entre les princes de cette maison des querelles violentes. Depuis la seconde moitié du XVIIe siècle jusqu'en 1773, tout le nord de l'Eu-

rope fut mis en mouvement; les ducs de Gottorp cherchèrent à secouer le joug danois, et obtinrent dans la paix de Roschil, de 1658, par l'intervention de la Suède, d'être déclarés souverains.

Mais la possession de Schleswig-Holstein était devenue pour le Danemark ce que la frontière du Rhin est pour certains partis en France, une idée fixe qu'il fallait réaliser à quelque prix que ce fût. Les rois de Danemark voulurent donc absolument se rendre maîtres du Schleswig, et ils en vinrent à bout en 1720; puis du Holstein, qu'ils obtinrent en 1773 en échange des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst. L'empereur Paul, en qualité de chef de la maison de Gottorp, conclut cet arrangement avec le Danemark pour faire des pays d'Oldenbourg et de Delmenhorst un établissement pour les cadets de sa famille. La maison régnante de Suède, autre branche de la maison de Gottorp, issue de Christian-Albert, évêque de Lubeck, avait, dès 1750, renoncé à ses droits sur Schleswig-Holstein. Ces deux duchés, quoique réunis avec le Danemark sous le même prince, furent néanmoins considérés comme des Etats essentiellement distincts du royaume. Cette existence propre, et, en quelque sorte, indépendante, fut même sanctionnée de nouveau par le congrès de Vienne. En effet, le roi de Danemark ne fut admis parmi les membres de la Confédération germanique qu'en qualité de duc de Holstein et de Lauenbourg, qu'il joignit à ses Etats en 1813. En 1831, le roi de Danemark lui-même rendit leurs institutions représentatives à ces deux duchés.

Mais c'est ici surtout que se présente le côté ardu de la question de la succession.

Aujourd'hui la maison régnante de Danemark menace de s'éteindre dans la personne du prince royal actuel, qui n'a point d'enfants, et la loi de succession au trône n'est pas la même en Danemark que dans les duchés dont nous venons de parler. Dès lors, la constitution particulière de ces derniers paraît devoir devenir la cause d'une complication très-grave, tant pour le royaume, qui tient à les conserver, que pour l'Allemagne, à laquelle ils sont unis par le lien fédératif. En outre, le sort de ces deux pays est considéré, à juste titre, comme une question importante d'équilibre pour le reste de l'Europe. La loi de succession à la couronne introduite dans le royaume de Danemark en 1665 ayant aboli le privilége exclusif

des mâles, la couronne doit, en cas d'extinction de ces derniers, passer à la plus proche parente du dernier descendant de Frédéric III, l'auteur de cette loi. Cette plus proche parente étant la sœur du roi actuel et l'épouse du prince Guillaume de Hesse-Cassel, le prince Frédéric de Hesse, fils aîné de cette princesse, doit donc être considéré comme l'héritier présomptif de la couronne de Danemark. Dans les duchés réunis de Schleswig-Holstein, au contraire, le privilége des mâles n'ayant reçu aucune atteinte, les autres princes de la maison d'Oldenbourg se trouveront naturellement appelés au gouvernement. Toutefois, il importe essentiellement de savoir dans quel ordre ils doivent être appelés, et c'est là précisément que se trouve la difficulté. Si l'on suivait rigoureusement l'ordre de primogéniture, le gouvernement des duchés passerait d'abord à une branche cadette de la maison royale de Danemark, branche dite de Holstein-Sonderbourg, fondée au XVI[e] siècle par le prince Jean, frère du roi Frédéric II de Danemark; après eux il serait transmis à la branche aînée de la maison de Gottorp, qui n'est autre que la maison impériale de Russie.

Il est vrai que la maison de Holstein-Sonderbourg est une des plus florissantes, puisque l'on compte, dans les deux branches d'Augustenbourg et de Beck-Glucksbourg, jusqu'à dix princes dont le plus âgé n'a pas trente-trois ans; mais les droits de succession de cette maison ont déjà été contestés, sous prétexte d'une renonciation qui aurait été faite par son fondateur, et renouvelée d'une manière tacite, du moins, par plusieurs de ses descendants. D'ailleurs, il n'est pas sûr que la succession doive être réglée selon l'ordre de primogéniture pure, et, par conséquent, d'après l'ancienneté des lignes. Si l'on devait apprécier les droits des prétendants d'après les degrés de parenté avec le dernier roi de la maison régnante, l'empereur de Russie arriverait directement encore à cette succession, plus proche parent. Ainsi, de toute façon, et dans une double alternative, les prétentions et les droits de l'empereur, en qualité de duc de Holstein, seraient bien accueillis pour le faire recevoir membre de la Confédération germanique; et nous sommes fondé à dire que ses intérêts, de ce côté, ne seront pas négligés.

Le mariage ménagé entre le prince Frédéric de Hesse, héritier présomptif du Danemark, et la princesse Alexandra de

Russie, qui vient de mourir, prouve que la Russie tient beaucoup à constater et à fortifier ses droits de ce côté. Les conséquences d'une influence immédiate de la Russie dans les affaires de l'Allemagne sautent aux yeux, et l'on comprend facilement alors le zèle et l'activité prodigieuse des publicistes allemands pour mettre entièrement en évidence les droits de la famille de Holstein-Sonderbourg. Le plus solide des ouvrages écrits dans ce but est celui de K. Samwer, publié l'année dernière à Hambourg sous ce titre : *Die Staatserbfolgeder Herzogthümer Schleswig-Holstein und Zugehoeriger Lande* [1].

Les dangers qui menacent la Confédération germanique au dehors sont donc de la nature la plus sérieuse; ils en compromettent l'indépendance, nous allions dire l'existence. Une puissance habile autant qu'audacieuse, non moins corrompue que corruptrice, s'efforce d'enlacer l'Allemagne dans ses liens pour la dominer, l'affaiblir, la confisquer à son profit. Deux brochures d'un côté et la succession du Danemark de l'autre ont suffi pour le prouver. Examinons maintenant ceux qui se révèlent à nous dans son intérieur.

Les premiers prennent naissance dans l'excitation des idées libérales; les autres proviennent des dissensions religieuses. Un fait assez manifeste et tout récent vient à l'appui de cette dernière assertion : nous voulons parler des efforts dirigés contre l'Autriche par la presse allemande.

Déjà depuis longtemps le despotisme que le cabinet de Vienne fait peser sur l'Église, en fermant la bouche aux évêques, en arrêtant brusquement le mouvement de la vie dans les corporations religieuses et en étouffant la parole du prêtre catholique dans la tribune évangélique et jusque dans le confessionnal, avait contribué à introduire insensiblement l'indifférence religieuse et la dépravation des mœurs en Autriche, et avait surtout fait d'effroyables ravages dans les classes les plus élevées, dans l'armée et parmi les fonctionnai-

[1] Parmi les écrits précédents sur la même question, les plus remarquables sont ceux de Falck (*das Herzogthum Schleswig-Holstein in seinem gegenwærtigen Verhæltniss*); de Dahlmann (*Urkundliche Darstellung des dem schleswig-holsteinischen Landtage zustehenden Steuerbewilligungsrechtes*), et de Michelsen (*Polemische Erœrterung über die schleswig-holstein'sche Staats-Succession*. Leipzig, 1845).

res publics. Le mal en est venu à un tel point que les ennemis du Christianisme et les fauteurs de révolutions croient pouvoir en tirer un parti avantageux. Aussi, pour arriver à leurs fins, les voit-on déployer une activité incroyable... Ils ont débuté dans leur tactique par la publication de critiques plus ou moins fondées, plus ou moins acerbes, du gouvernement intérieur de l'Autriche. Parmi ces écrits, presque tous anonymes, il en est un qui a produit tout d'abord une sensation assez grande; il est intitulé : *de l'Autriche et de son avenir*. Le reproche principal adressé au gouvernement dans cette publication, et dont nous prenons acte dans l'intérêt catholique, est relatif au défaut d'unité que fait naître l'absence d'un principe de direction, capable de réunir en un faisceau commun les différentes nationalités qui sont rangées sous le sceptre de la maison de Habsbourg. Ce reproche bien fondé, l'Autriche l'a surtout mérité en abandonnant la mission religieuse que lui assigne sa position géographique. Placée aux avant-postes de la catholicité du côté de l'Orient, en face du mahométisme et du schisme grec, elle aurait dû comprendre que tout son avenir repose essentiellement dans le triomphe de la Croix et de l'unité catholique.

Des écrits sérieux, la propagande révolutionnaire a passé aux pamphlets; on en a établi chez Reclam, à Leipzig, une véritable fabrique. Ils en sortent par douzaines, en petits in-12; faciles à cacher et à colporter, ils parcourent ainsi la monarchie dans tous les sens, semant partout la haine et la méfiance. Ils attaquent d'abord la Bohême et la Hongrie, et certainement leurs efforts ne sont pas perdus; car, quelle que soit la force d'inertie opposée jusqu'ici aux progrès de l'esprit du siècle, la transformation qui s'y prépare occasionnera nécessairement, dans ce pays, une commotion terrible dans le cas d'un mouvement étranger. Les menées révolutionnaires se trouvent malheureusement secondées par les antipathies nationales et religieuses et par les intrigues de la Russie, qui ne cesse de travailler les populations slaves et les schismatiques grecs, si nombreux dans les États autrichiens.

Dans la Prusse moderne, au contraire, la lutte a un tout autre caractère : c'est contre le despotisme administratif et les envahissements du piétisme qu'on se révolte. Nous n'avons pas

le dessein de parler ici du mécontentement malheureusement trop fondé des catholiques, car il ne deviendrait vraiment dangereux pour le gouvernement que dans le cas où la paix extérieure viendrait à être troublée. Pour le moment, il prive seulement l'État d'un appui solide au sein des populations catholiques contre les efforts du parti révolutionnaire. Toutefois, il faut convenir que les attaques dirigées par ces derniers contre l'ordre de choses existant ont changé de nature : dans le principe, c'étaient des abus ou des inconvénients partiels qu'on signalait, des institutions et des améliorations positives demandées avec respect et modération, et un homme bien intentionné, M. de Bulow-Cumerow [1], avait provoqué la discussion dans ce sens, et les critiques même qu'il rencontra se maintinrent alors dans des bornes convenables. Aujourd'hui la passion seule parle et s'adresse aux haines individuelles et aux vagues instincts de liberté par lesquels il est si facile d'émouvoir les hommes.

Nous étant proposé seulement de nous occuper ici des écrits politiques, nous laisserons passer inaperçues les poésies révolutionnaires de Herwegh, Hoffmann von Fallersleben, Freiligrash et Heine, bien que l'immense publicité qu'elles ont eue soit un symptôme assez significatif de l'état des esprits en Allemagne.

Dans le grand nombre de brochures politiques livrées à la circulation, nous en signalerons une assez récente (*Die preussische Bureaucratie*, Darmstadt, 1845), qui ne peut manquer de produire une certaine sensation par les faits qu'elle contient, et sur lesquels s'appuient les raisonnements de l'auteur. Charles Heinzer, auteur de cet écrit, et qui, par suite, a dû se réfugier en Belgique, démasque une foule d'actes arbitraires du gouvernement; il s'attache surtout à faire ressortir ses usurpations et son despotisme en matière ecclésiastique, et à stigmatiser ses coupables complaisances envers la Russie. « Ce « n'est pas la France, s'écrie-t-il, c'est la Russie qui est notre « ennemie, ennemi d'autant plus dangereux qu'il a des sympa- « thies dans ce pays. » L'influence de la Russie en Allemagne est en effet comme l'*aria cattiva* à Rome; elle s'avance, et sa présence ne se manifeste que par les maux qu'elle produit.

[1] *Preussen, seine Verfassung, sein Verhæltniss zu Deutschland.* Berlin, 1842.

Quant à la lutte du piétisme avec le rationalisme officiel et le panthéisme en Prusse, elle est d'une importance politique d'autant plus grande que, le gouvernement de l'Eglise se trouvant réuni à celui de l'Etat, toute la haine que les discussions de ce genre ne manquent jamais d'engendrer se dirige immédiatement contre le souverain lui-même, et frappe par conséquent aussi les organes de son gouvernement. Cependant, comme il ne s'agit pas précisément, dans cette polémique, d'idées purement politiques, nous n'avons pas le dessein de nous occuper ici de ces écrits. Nous ne parlerons pas non plus du petit nombre de brochures publiées depuis deux ans, dans l'intention de donner au panthéisme dominant en Prusse une direction pratique dans le sens du communisme français et anglais; ces publications ne paraissent pas avoir obtenu un grand succès. Dans les émeutes d'ouvriers qui ont éclaté en Bohême et en Silésie, la religion n'a joué aucun rôle; mais nous appelons l'attention d'une manière toute particulière sur un petit écrit publié sous les auspices du gouvernement prussien; il est relatif à la réforme qu'il a cru devoir tenter dans les lois qui concernent le divorce. (*Darstellung der in den preussichen Gesetzen über die Ehescheidung unternommenen Reform*, Berlin, 1844.) Nous citons cet écrit parce que nous trouvons dans l'esprit qui le dirige la démonstration rigoureuse de l'impuissance du pouvoir temporel à fonder quelque chose de solide en matière de religion. D'ailleurs, nous y trouvons aussi la preuve irréfragable de l'impuissance radicale du protestantisme pour remédier aux grands maux qui ravagent aujourd'hui la société [1].

Le mariage est la pierre angulaire de tout l'édifice social, et dans un pays où il est, comme en Prusse, d'après cet écrit, livré à tous les caprices des individus et transformé en un pur moyen de spéculation pour satisfaire la cupidité ou la luxure,

[1] Une excellente critique de l'écrit en question, au point de l'orthodoxie protestante (Alfr. Karl, *die Aufgabe der Ehegesetzgebung in Preussen*), vient de mettre ces objections dans tout leur jour d'une manière d'autant plus remarquable que l'auteur, par la précision même avec laquelle il articule les obligations d'un Etat dit chrétien, montre, sans s'en douter, jusqu'à la dernière évidence, l'impossibilité d'un Etat chrétien ayant pour base une église protestante. Qu'est-ce en effet qu'un Etat qui emploie son autorité pour maintenir les principes d'une église qui elle-même n'a point d'autorité, et, par conséquent, point de principes stables ?

la dissolution de l'Etat ne peut manquer de suivre de près celle de la famille.

Lorsqu'un gouvernement aperçoit le mal et qu'il prend des moyens énergiques pour l'enlever du milieu social, on ne doit pas désespérer du pays confié à son administration ; mais lorsque les hommes placés à la tête des affaires, voulant repousser les difficultés et les dangers qui les environnent de toutes parts, remarquent trop tard que ce ne sont point les lois qui font les mœurs, mais bien les convictions des peuples, la législation la plus positive devient impuissante. Elle est impuissante surtout si elle est repoussée naturellement, dans ses applications, par le bon sens de la nation, qui fait justice de ses monstruosités et de ses dispositions arbitraires. Qu'espérer alors d'une pareille situation ? Et remarquez encore que des faits d'un ordre différent viennent la compliquer dans les pays protestants ; car une soi-disant église ne saurait y être d'aucun secours. En effet, si c'est l'église établie par la loi, elle n'a d'autre autorité que celle de la loi même, et si c'est une église dissidente ou libre, comme elle n'est tout au plus que l'expression et l'organe des goûts et des opinions de ses membres, aurait-elle bonne grâce, nous le demandons, à afficher des prétentions réformatrices vis-à-vis de ceux-là mêmes de qui elle tient sa mission? Le seul parti qui reste est donc de se traîner à la remorque des événements ; c'est-à-dire, pour parler un langage plus technique, il faut laisser aller les choses comme elles peuvent, et subir la sentence de dissolution et de mort prononcée contre l'homme dès l'origine du monde, lorsqu'il prétendit substituer sa volonté à celle du Créateur.

Mais laissons maintenant la Prusse et le nord de l'Allemagne, dont elle est, au point de vue de l'état social et religieux du moins, le trop fidèle représentant, pour porter un regard calme et impartial sur l'Allemagne méridionale. Ici, grâce au régime constitutionnel qui domine, les idées politiques ont un tout autre caractère et une direction bien différente ; ce ne sont plus ces haines concentrées telles que les enfante le despotisme, ce n'est pas le délire d'une rage impuissante stimulée sans cesse par l'envie et les humiliations que trahit la presse de ces contrées ; vous n'y remarquez pas non plus cette réaction générale

contre la bureaucratie qui substitue brutalement l'arbitraire du pouvoir aux garanties constitutionnelles réclamées par le peuple : ce sont plutôt des questions pratiques, certaines institutions à réclamer, d'autres à développer, des abus à signaler, dont la presse se préoccupe sérieusement.

La procédure criminelle, où l'on désire généralement l'introduction de la plaidoirie, de la publicité et du jury, le Zollverein et les chemins de fer jouent, avec la législation, le rôle le plus important.

Cependant, si la marche du pouvoir administratif ne se trouve pas entravée dans cette partie de l'Allemagne, si tous les ressorts de la grande machine fonctionnent librement et d'une manière régulière, par une compensation égale, les discussions religieuses y sont d'autant plus animées. Les pays où elles se débattent le plus vivement sont le Wurtemberg et la Bavière; là ce sont des catholiques, ici les protestants, qui se disent opprimés. On trouve, au reste, dans l'énumération des griefs, l'appréciation exacte de leurs positions respectives.

En Bavière, le sujet principal des réclamations du parti protestant est une ordonnance militaire de 1838, qui prescrit aux troupes de rendre les honneurs au Saint-Sacrement, en mettant un genou en terre. Les protestants, qui forment un tiers de l'armée et de la garde nationale, ont prétendu qu'un pareil acte, qu'ils qualifiaient d'adoration de l'hostie, était incompatible avec leurs convictions religieuses; une polémique très-vive s'est engagée à ce sujet dans la presse. L'ordre en question a reçu, par suite, des restrictions nombreuses, et aujourd'hui il ne saurait presque plus atteindre les protestants dans l'armée et dans la garde nationale.

Les débats provoqués parmi les écrivains, débats dans lesquels MM. Thiersch et Doellinger, tous deux professeurs de l'Université de Munich, se signalèrent comme les principaux champions, celui-là du côté des protestants, celui-ci du côté des catholiques, ont dégénéré en une véritable dispute théologique qui n'intéresse plus que médiocrement les masses. Mais de nouveaux sujets de plainte étant venus se mêler à ces premières dissensions, les esprits des protestants, aigris déjà par la contrariété, les ont relevés avec empressement, et les voilà qui réclament encore. Dans un mémoire adressé au roi par leur

synode général et dont la presse a surpris les termes, ils se disent opprimés; car, tandis qu'on défend à leurs communes nécessiteuses d'accepter les dons de l'association dite de Gustave-Adolphe, on refuse, d'un autre côté, de leur allouer les fonds nécessaires pour construire des églises et fonder des paroisses selon les besoins et l'opportunité. Ils motivent leurs demandes sur ce qu'il leur est rigoureusement interdit d'établir des vicaires stationnaires et d'organiser un culte régulier dans ces lieux où leurs coréligionnaires ne se trouvent pas réunis en paroisse particulière.

Voilà, en résumé, les griefs des protestants en Bavière.

Quant à la conduite tenue par le gouvernement envers les catholiques du Wurtemberg, on peut en suivre assez exactement les détails dans un écrit anonyme tout récemment publié, en réponse à un mémoire du gouvernement adressé au Saint-Siége. (*Neueste Denkschrift der Wurt. Staate regierung az den Rœmischen stuhl*, *Schaffhausen*, 1844.) On voit dans cet ouvrage, où toutes les assertions sont appuyées sur les citations précises des différentes lois et ordonnances, que, dans le royaume de Wurtemberg, une commission du gouvernement, instituée sous le titre de Conseil catholique des affaires ecclésiastiques, s'est emparée de tout ce qui a rapport au culte et à la discipline de l'Église dans le pays, à l'exclusion du Pape, de l'évêque et de son chapitre. Cette commission, disposant, à son gré, de tous les emplois ecclésiastiques, ne laisse à l'évêque et au chapitre que le soin d'exécuter les ordres qu'elle leur prescrit; se servant des doyens régionnaires contre le chapitre, du chapitre contre l'évêque, elle exige en outre de tous les ecclésiastiques la promesse formelle de dénoncer toute communication venant de Rome et de n'obéir qu'aux lois et aux ordonnances du royaume. N'est-ce pas là, nous le demandons, régner en despote par la terreur et par la corruption? La marche de ce pouvoir, violemment imposé, est si envahissante que la commission dirige aujourd'hui d'autorité les écoles publiques et toutes les parties de l'enseignement supérieur dans le sens anticatholique, retranchant insensiblement du culte romain tout ce qui le distingue essentiellement de celui des protestants. On va jusqu'à encourager l'irrégularité des prêtres et toutes leurs entreprises d'innovation; en sorte qu'il est difficile de concevoir

comment la foi catholique a pu se conserver et se maintenir assez vivace encore pour se relever avec énergie au premier cri de liberté, après avoir ressenti le terrible contre-coup de l'événement de Cologne. Au reste, ce cri généreux a retenti puissamment sur tous les points de l'Allemagne catholique, et ce qui nous étonne surtout, c'est qu'en face de cette réaction universelle, devant laquelle la Prusse elle-même a dû reculer, le gouvernement wurtembergeois persiste encore dans son système oppressif, et qu'en dépit de la raison et de ses véritables intérêts il ajoute encore à ses odieuses vexations! On peut voir dans le *Denkschrift* le récit des mesures aussi révoltantes qu'illusoires par lesquelles le pouvoir avait entrepris d'asservir les consciences.

Nous venons d'esquisser à grands traits un tableau bien affligeant pour les amis de la civilisation, de la liberté et de l'équilibre européen, dont l'Allemagne peut être considérée, sous plusieurs rapports, comme la base. Voyons si nous pouvons trouver quelques motifs d'encouragement et de consolation.

Nous puisons surtout nos espérances dans cette réaction même de l'esprit catholique, qui a le double privilége de réveiller, au sein des populations fidèles, le sentiment et l'amour d'une noble indépendance, en les préservant des excès toujours funestes d'une liberté immodérée. Cette utile réaction prépare aussi, par de nombreuses associations de prières, de bienfaisance et de charité, tous les éléments solides et durables qui doivent entrer dans la construction de la société nouvelle qui se forme, et qui nous apparaît pleine d'activité, de foi et d'avenir, au milieu des symptômes alarmants d'une société vieillie et décrépite qui se dissout et qui tombe en ruines, accablée sous le poids d'un scepticisme frondeur et profondément égoïste. Entreprise par la science, provoquée par les travaux des Stolberg, des Görres, des Schlegel, des Möhler, des Döllinger, la réaction de l'esprit catholique fait chaque jour de rapides progrès; par la grande influence qu'elle exerce sur les études, en commandant aux esprits sérieux une intelligence plus profonde et plus vaste de l'antiquité, en réhabilitant l'histoire du moyen âge et du temps de la Réforme, enfin en étudiant d'une façon plus consciencieuse et plus réellement philosophique les Pères et les docteurs de l'Église. Elle prépare ainsi, contre l'envahissement effroyable de la

pensée individuelle égarée, contre l'esprit de doute et d'agitation fébrile qualifié si improprement du nom prétentieux de renaissance et qui nous a apporté le protestantisme, une autre renaissance bien autrement glorieuse et riche d'avenir, et, pour nous exprimer en termes plus clairs, le *Christianisme*, qui, bien compris et dégagé des entraves dont on a voulu l'embarrasser, peut seul répondre à tous les besoins de l'homme. Oui, en dépit de tous les efforts des sectaires, des passions et des préjugés, le Christianisme marche de nouveau à la conquête du monde par les armes de l'intelligence et de la charité.

Nous aurions certainement beaucoup à faire si nous nous arrêtions à la pensée de donner ici l'énumération complète des nombreuses publications savantes sur lesquelles nous pourrions appuyer nos espérances et nos assertions; bornons-nous à quelques citations : les études du professeur Lasaulx, à Munich, sur la religion, et son Histoire des Grecs et des Romains; le livre de Hœfler, sur l'empereur Frédéric II; l'histoire de Maximilien I[er] de Bavière, par le baron d'Aretin; l'histoire du cardinal Ximenez, par Hefele, à Tubingue; le petit livre du chanoine Windischmann sur l'épître de saint Paul aux Galates; l'introduction à l'Ancien-Testament, par Hazeberg (on prépare dans ce moment une traduction de l'ouvrage de Hefele et de celui de Hazeberg). Les auteurs de ces différents ouvrages ont su répandre sur les sujets qu'ils ont traités un jour tout nouveau et qui éclaire d'une manière féconde de vastes parties de la science historique et théologique, fort peu comprises jusqu'alors.

Le point de vue purement politique sous lequel nous avons envisagé la question dès le début nous interdit de nouvelles citations; mais, en terminant, nous devons remarquer au moins qu'il y a dans l'organisation politique de l'Allemagne actuelle un élément de vie et de puissance qui prendra un développement immense dès que l'esprit du Catholicisme se sera régulièrement infiltré, qu'on nous passe l'expression, dans le tuf social. Cette palingénésie, que nous appelons de tous nos vœux, trouvera sa réalisation, on a dû le pressentir, dans l'établissement large et vraiment national de la commune. Au reste, nous nous plaisons ici à le reconnaître, les communes ont reçu une heureuse organisation dans presque tous les Etats de la Confédération; en sorte que, par une habile combinaison, l'intérêt

particulier se trouvant essentiellement lié à l'intérêt général, la vie politique, qui émane du centre de l'Etat, est naturellement plus facile et son action devient d'autant plus puissante qu'elle est moins susceptible d'être contrariée [1].

Mais, il faut en convenir, le Catholicisme est surtout capable de ramener tous les esprits à des vues d'unité, et de faire des divers membres d'une commune une véritable corporation ; le Catholicisme peut seul aussi harmoniser entre elles toutes ces corporations, qui veulent cependant vivre d'une vie propre et indépendante. Espérons enfin qu'elle n'est pas loin de nous, cette époque où l'on appliquera aussi à la politique cette maxime tant répétée et si souvent combattue : *Hors de l'Église il n'y a point de salut;* c'est le but constant de nos efforts et le vœu le plus ardent de nos cœurs!...

A.

[1] Les lois relatives à l'organisation des communes dans les différents Etats de l'Allemagne se trouvent ingénieusement rapprochées et classées dans un petit écrit du comte de Grech. (*Ansichten über Staats- und œffentliches Leben.* Nüremberg, 1843.)

I

JACQUELINE PASCAL

Par V. COUSIN [1]

II

LETTRES, OPUSCULES ET MÉMOIRES

DE MADAME PÉRIER ET DE JACQUELINE,

SOEURS DE PASCAL,

ET DE MARGUERITE PÉRIER,

SA NIÈCE,

Par Pr. FAUGÈRE [2].

Qui nous délivrera des Pascal? disait cet hiver un homme du monde. J'en suis fâché pour les salons, mais il n'est pas aisé d'en finir avec ce nom-là. Nous avons, selon nos forces, essayé de nous acquitter envers le frère : reste notre dette envers les sœurs. Gilberte Pascal, femme d'Etienne Périer, Jacqueline Pascal, Sous-Prieure de Port-Royal-des-Champs sous la Mère Angélique Arnauld, n'étaient point certes des femmes vulgaires. Il est temps de les replacer à leur rang dans ce XVIIe siècle, dont la gloire est redevenue par bonheur ce que les An-

[1] Paris, Didier, 1845 ; in-12. — 37 feuilles.
[2] Paris, Vaton, 1845 ; in-8°. — 31 feuilles.

glais appellent *a truism*, une de ces vérités qui n'ont plus besoin d'être dites.

On sait qu'il y a plus d'*un* XVIIe siècle.

Quand l'auteur du présent article disait cela, il y a nombre d'années, il avait quelque peine à se faire comprendre. Aujourd'hui, peu s'en faut que MM. Michelet, Sainte-Beuve, et M Cousin surtout, n'aient donné à cette observation l'autorité, mais aussi, je le crains, la banalité d'un lieu commun. Nous pardonnera-t-on d'y insister à l'occasion des pages éloquentes où l'auteur de *Jacqueline Pascal* a buriné la physionomie du siècle de Richelieu, si différente de celle du siècle de Louis XIV?

Sans doute il ne faut pas confondre ces deux grandes époques : l'école de gouvernement et de haute diplomatie de Richelieu, l'école même de Mazarin, qui le continue sans le copier, et la grande école d'administration qui commence avec Colbert; la philosophie toute de création de Descartes, et celle de Malebranche, son disciple; Corneille et Racine; Poussin et Lebrun. Mais gardons-nous de croire aussi que, le jour où Louis XIV acquit le droit de dire : *l'Etat, c'est moi*, le siècle soit devenu chose uniforme et toute d'une pièce. Certes l'âge de Bossuet n'est pas celui de Fénelon; l'âge de Fénelon, celui de Jean-Baptiste Rousseau.

Jamais les traits qui distinguent une génération de celle qui la suit ne tranchèrent avec une vivacité plus naturelle qu'au XVIIe siècle.

Voilà bien quatre générations d'hommes d'Etat : Richelieu, Mazarin, d'Avaux; puis Colbert; puis Louvois, qui lui ressemblait si peu; puis Torcy, que M. Cousin a eu tort de ne pas remarquer dans ce *conseil de commis* au milieu duquel s'éteint la vieillesse de Louis XIV [1]. En regard, quatre générations de magistrats. D'abord Mathieu Molé, sur les fleurs de lis, Omer Talon, au parquet, et, à la barre, Lemaistre, le *pénitent à feu et à sang* de Port-Royal. Après eux, le premier président Guillaume de Lamoignon, Denys Talon, Domat : les deux premiers législateurs avec Colbert, le dernier digne assurément de l'être (au barreau, c'est le temps de Pellisson et le règne de Patru). Vient ensuite le second des Lamoignon, Chrétien-

[1] Colbert était né en 1614, Louvois en 1641, Torcy en 1665.

François, le vrai type de l'avocat général et de l'homme de bien, l'ami de Boileau et de Bourdaloue. Enfin, c'est Daguesseau que, malgré la pompe trop extérieure de son langage officiel, je n'oserais appeler le Jean-Baptiste Rousseau du palais.

Quoi qu'il en soit, Mazarin excepté, les figures de l'avant-scène ont je ne sais quoi de fier, de stoïque, je dirais volontiers de romain, qui fait songer aux héros de Corneille. La seconde génération est empreinte d'une gravité moins abrupte, mais encore toute virile. Dans la troisième, la noblesse d'âme rayonne toujours dans les physionomies, mais déjà les caractères sont d'une trempe moins vigoureuse. La dernière période se drape en quelque sorte d'une dignité un peu artificielle; il y a plus de cérémonial que de grandeur.

Tout se tient, et cet amoindrissement graduel des caractères, nous le retrouvons dans la succession des poëtes, des écrivains, des artistes. Il faut assurément tenir compte de la liberté humaine et ne pas ici compter sur une chronologie trop symétriquement rigoureuse. Mais comment ne pas voir que Richelieu, Molé, Poussin, Descartes, Corneille, Saint-Cyran sont du même âge? que Turenne, Colbert, Condé, Retz (comme écrivain), La Fontaine, Molière, Pascal, Arnauld, Bossuet, Rancé, Lesueur, Puget forment la transition du siècle de Richelieu au siècle de Louis XIV? Comment ne pas voir qu'on ne peut guères séparer Luxembourg de Condé, Catinat de Turenne, Bourdaloue, Domat, Boileau, Racine, Malebranche, La Rochefoucault, Vauban, Claude Perrault, Lebrun, Girardon, de ce majestueux période où, après avoir créé l'ordre dans tous les services publics, Justice, Intérieur (comme on dirait de nos jours), Finances, Commerce, Forêts, Guerre, Marine; après avoir acquis Dunkerque, Pondichéry et Strasbourg, construit le canal de Languedoc et l'Observatoire, Brest et le Louvre, les Invalides et Versailles; après avoir dicté la paix à Nimègue, Louis XIV donnait à l'Europe le grand spectacle de la mesure dans la force :

A guisa di leon, quando si posa [1].

[1] On ne peut tout dire à la fois. Peut-être nous opposera-t-on Balzac. Sans doute Balzac précède Bossuet, comme Isocrate précéda Démosthènes. Mais il y a dans Balzac un feu d'expression qui sent l'époque de Richelieu, comme une magnificence de langage qui fait pressentir Louis XIV. Il ne vise pas seulement au nombre et à la période; à travers ses pensées *en l'air* et son *éloquence sans sujet*, si bien définie par M. Nisard,

La mesure, la tempérance dans la force, telle est la devise de la seconde génération du grand siècle, et c'est pourquoi je n'y comprends point Louvois, né vingt-deux ans après Colbert, et dans lequel l'enivrement du pouvoir et de la fortune déborde, comme dans Seignelay, fils aîné du restaurateur des finances. Mais j'y rattacherais volontiers Spinosa, ce fils plus ou moins légitime de notre Descartes, et Leibniz, qui écrivit en français sa *Théodicée* et qui devait tant à Arnauld et à Malebranche, sans parler de sa correspondance avec Bossuet.

Sans Leibniz, dans l'âge qui suit, Locke et Bayle seraient les oracles de la philosophie. Cet âge se personnifie dans Fénelon ; il est plein de grâces nobles et naturelles ; mais il a trop d'esprit, la mesure manque de ce côté. La sève abonde, mais la force diminue. Au lieu de Bossuet, c'est Fénelon, qu'annonçait déjà Fléchier ; au lieu de l'*Histoire des Variations*, l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury ; au lieu de Molière, c'est Regnard. Au lieu de La Rochefoucauld, c'est La Bruyère. Mignard est premier peintre du Roi ; Hardouin-Mansart, son premier architecte.

Voici venir l'arrière-génération : Fontenelle, Vertot, Massillon, Daguesseau, Jean-Baptiste Rousseau, Nicolas Coustou, Rigaud. Nous touchons le XVIIIe siècle. Fontenelle n'a-t-il pas survécu à Montesquieu ?

Nous pouvons suivre ici, d'une même vue, deux veines parallèles.

Dans l'une, l'ombre du grand siècle se projette jusqu'au règne du cardinal de Fleury : le *Petit Carême* s'inspire du *Télémaque*, Rousseau de Malherbe et de Boileau tout ensemble, Louis Racine de son père ; le bon Rollin écrit l'histoire avec le charme lent de l'abbé Fleury. Mais, suivant la remarque de M. Cousin, nous avons dépassé désormais cette heureuse époque de la littérature et de la langue, où l'art se joignait à la nature dans une juste mesure pour produire des œuvres accomplies. « Avant et après, cette parfaite harmonie, qui dure si peu dans la vie littéraire d'un peuple, ou n'est pas encore, ou bientôt n'est plus. Avant Pascal, dans Descartes même (et dans

il vise au grand comme Corneille. Il y a du Balzac dans Corneille : le goût des sentences, la pente à l'enflure, ce que j'appellerais volontiers la rhétorique de la politique. Mais, dans Balzac, tout cela nage dans le vide ; Corneille a un sujet, Balzac n'en a pas. Tout dépend de là.

Corneille, ajouterai-je), la nature est puissante, mais l'art manque un peu. Et dès les premières années du XVIIIe siècle (dès les *Mercuriales* de Daguesseau), l'art paraît déjà trop; la beauté de la forme commence à être recherchée pour elle-même, jusqu'à ce moment fatal marqué avec tant d'éclat par J.-J. Rousseau (j'aurais dit volontiers par Montesquieu), où commence le règne de la forme, et par conséquent sa décadence. »

Faisons nos réserves en faveur du dernier des Romains, de Saint-Simon, écrivain de la lignée de Retz et de Pascal, inculte, mais grand entre les plus grands; Saint-Simon, *ce demeurant d'un autre âge*, qui, procédant directement de Richelieu, méconnut Louis XIV, et, pour son châtiment, fut condamné à vivre sous la Régence et à mourir sous Mme de Pompadour, mais debout, comme l'a dit Montesquieu de son ancêtre Charlemagne, et seul de sa race.

Nous l'avons dit, la mine en s'épuisant nous offre un autre filon, une autre veine, celle des gens d'esprit, celle de Fontenelle et de Lamotte-Houdart, qui ne procèdent point de Richelieu, mais de Voiture; délicats, mais raffinés; hommes en qui l'ingénieux, si voisin du paradoxe, l'emporte sur le beau et sur le vrai. Encore une fois, nous sommes en plein XVIIIe siècle.

Disons-le maintenant avec l'auteur de JACQUELINE, dans un grand siècle, tout est grand. « Lorsqu'un siècle est une fois monté au ton de la grandeur, l'esprit dominant pénètre partout : des hommes peu à peu il arrive jusqu'aux femmes; et dès que celles-ci en sont touchées, elles le réfléchissent avec force, et le répandent par toutes les voies dont elles disposent : incomparables, dans leur vive nature, pour exprimer et propager les qualités à la mode, sérieuses ou futiles, vertueuses ou dépravées, mais jamais rien à demi, et toujours extrêmes en bien ou en mal, selon le vent qui souffle autour d'elles. Ainsi, dans le XVIIe siècle, ce type immortel de la vraie grandeur, je n'admire pas moins les femmes que les hommes. »

Est-elle effacée par la figure de Richelieu, cette Mère Angélique Arnauld «qui, s'étant éveillée abbesse à quatorze ans, entreprit à seize ans de réformer et son monastère et tous ceux du même ordre, et par là de contribuer à la réforme générale des ordres religieux et de l'Église de France; qui, commençant courageusement la réforme des autres par celle d'elle-même,

dit adieu au monde, à sa famille, à ce père qui l'adorait, dévora son cœur en silence et ne lui permit plus de battre que pour Dieu; capable des plus grandes choses, et n'en trouvant pas de plus grande que de se dompter elle-même, naturellement altière et volontairement *humble* [1], patiente et douce à force d'énergie, retenant la passion au sein d'un sacrifice continuel, *trompant sa nature* EN LA TRANSPORTANT *jusque dans le renoncement à soi-même*, attirant par un ascendant irrésistible tout ce qui l'approchait à sa sainte entreprise, relevant ou plutôt fondant de nouveau Port-Royal, en en faisant une école de science et de vertu, de foi solide et de vraie sagesse, jusqu'au jour où cette grande âme, déjà par elle-même hardie *et extrême*, rencontra une autre âme plus extrême encore, le sublime et insensé Saint-Cyran, homme fatal qui introduisit dans Port-Royal une doctrine particulière, imprima à cette œuvre simple et grande le caractère étroit de l'esprit de parti, et fit presque d'une réunion de solitaires une faction?»

Dans un article consacré aux sœurs de Pascal, dont l'une fut Sous-Prieure de Port-Royal, nous avons dû nous étendre avec M. Cousin sur la Mère Arnauld; mais nous ne ferons que passer en revue les quatre générations de femmes illustres qui fleurirent au XVIIe siècle.

Voici d'abord les nobles amies de Louis XIII : Mlle de La Fayette, qui eut la gloire de réconcilier son royal amant avec Anne d'Autriche, et dont l'éclatante pureté, volontairement abritée dans le cloître, lui mérita jusque devant Dieu le nom de *sœur Angélique;* Mlle de Hautefort, depuis maréchale de Schomberg, dont Louis XIV ne comparait la vertu qu'à celle de la Reine, sa femme, et qu'il voulait faire dame d'honneur de la Dauphine, *afin de remettre à la Cour la grandeur et la dignité qu'on commençait à n'y plus voir* (1680). Voilà les héroïnes de la Fronde : Mme de Montbazon, qui n'était que *la belle des belles;* la Palatine, tête politique à la hauteur de Richelieu; Mme de Chevreuse, la reine de l'intrigue, et de ce côté peu inférieure à Mazarin; Mme de Bouillon, digne belle-

[1] Il y aurait à dire sur l'*humilité* de la Mère Angélique. On est si naturellement sophiste envers soi-même qu'elle crut avoir vaincu son orgueil (l'orgueil des Arnauld !). Mais il n'y parut guères au jour de l'épreuve, et sa fameuse lettre à Anne d'Autriche (25 mai 1661) ne passera jamais pour un chef-d'œuvre d'humilité.

sœur de Turenne, pleine de résolution et de vues, ayant, par son courage et sa présence d'esprit, sauvé cette remuante maison de la Tour-d'Auvergne des serres de Richelieu et des cachots de Pierre-Scise; Mme de Longueville, qu'il suffit de nommer. La gloire de l'hôtel de Rambouillet, trop réhabilité par Rœderer, trop déprimé par le *servum pecus* des critiques, appartient à cette première époque : Mme de Montausier, Mlle de Scudéri, les deux reines de cette galerie, ont trouvé grâce devant M. Cousin, et, pour notre part, nous ne réclamerons pas contre un si bon juge.

La trop fameuse Ninon, dont nous avons des lettres sèchement spirituelles, se rattache aussi à la même période; elle était née la même année que la Palatine et la maréchale de Schomberg. Toutefois, par la place qu'elle tient dans ce siècle, elle forme, avec Mme de Motteville, cette femme si simplement simple, si modeste, si véridique, avec la marquise de Sablé, amie trop peu connue de La Rochefoucauld et de Mme Périer, et la marquise de Villars, si piquante dans sa conversation et dans ses lettres, elle forme, dis-je, une sorte de lien entre le temps de Mme de Chevreuse et le temps de Mme de Sévigné.

« C'en est fait, s'écrie M. Cousin, de la mâle vigueur du temps de Richelieu; c'en est fait de la libre allure de la Fronde : Louis XIV a mis à l'ordre du jour la politesse, la dignité tempérée par le bon goût. Heureux les génies qui auront été trempés dans la vigueur et dans la liberté de l'âge précédent et qui auront assez vécu pour recevoir leur dernière perfection des mains de la politesse nouvelle ! C'est le privilége de Mme de Sévigné, comme de Molière et de Bossuet. » L'illustre écrivain pouvait ajouter : comme de La Fontaine.

Mme de Sévigné était née, ainsi que Bossuet, en 1627, la même année que *la grande* Mademoiselle, juste onze ans avant Louis XIV. Elle apparaît entre Mme de Coulanges, *dont l'esprit*, plein de grâces et d'enjouement, *était une dignité à la Cour* [1], et Mme de La Fayette, que La Rochefoucauld avait appelée *vraie*, mot alors nouveau dans cette acception, mais qui parut si juste qu'il devint sur-le-champ comme le surnom de celle qui l'avait inspiré. Si ce n'était un blasphème de dire qu'il existe des lettres égales à celles de Mme de Sévigné, j'en citerais trois

[1] Mot de Mme de Sévigné.

de Mme de La Fayette, aussi achevées dans leur brièveté que celles de son amie dans les effusions d'un cœur et d'une verve inépuisables. Ces lettres de Mme de La Fayette sont bien de la femme qui disait : *Une période retranchée d'un ouvrage vaut un louis d'or ; un mot, vingt sols.* Tout a été dit sur ses romans, qui contrastent si fort avec ceux de Mlle de Scudéri, sa devancière, comme aussi, je le crains, avec d'autres d'une date récente ; sur ses romans, dont les personnages sont des hommes, « dont les sujets simples et de peu d'étendue se développent facilement et comme d'eux-mêmes jusqu'au dénoûment, qui ne paraît au lecteur que le terme naturel d'une action véritable, et non point la fin préméditée d'une fiction [1]. » C'est cette même femme à qui Segrais disait : *Votre jugement est supérieur à votre esprit.* Qu'ajouter à un tel éloge?

Certes il est applicable de tout point à une autre femme, bien spirituelle aussi pourtant, mais dont M. Cousin, par un respect humain peu digne de lui, a mieux aimé faire la caricature que le portrait : Mme de Maintenon. Cette imposante figure, si ravalée par l'esprit de parti, attend encore le jour de la justice ; mais, nous en croyons la précieuse confidence faite à ce recueil [2], elle ne l'attendra pas longtemps désormais. Quant à nous, s'il nous appartenait de porter un jugement sur cette femme illustre, nous dirions que ce ne fut point, à notre sens, une grande âme, ni peut-être une âme d'une tendresse profonde, bien que Louis XIV ait dit d'elle : *elle sait bien aimer.* Mais ce fut assurément un esprit ferme et un noble cœur. Elle se montra faible à l'excès à l'endroit du duc du Maine, dont les qualités intimes et bien connues d'elle atténuent, mais n'effacent pas cette faute. Plus d'une fois elle se trompa sur les hommes et sur les choses ; mais ses erreurs n'étaient point à elle seule, et l'on a fait sa responsabilité plus grande en vérité qu'elle n'aurait dû l'être. Mme de Maintenon croyait au devoir ; son âme était droite, ses intentions pures. Elle fut belle, chaste, et, dans ses belles années, d'un enchantement de conversation tel que l'amour de Louis XIV pour Mme de Montespan prit de l'ombrage du charme que Mme Scarron exerçait sur elle, et que, plus tard, aux jours de refroidissement et de jalousie, cette même

[1] Il n'y a point ici d'épigramme ; ce jugement de feu Auger a été imprimé en 1804.
[2] Voir *le Correspondant* du 10 juin 1845, t. X, p. 673.

Montespan ne pouvait se détacher encore de l'entretien de sa rivale. La correspondance de M[me] de Maintenon ne peut nous en donner qu'une imparfaite idée : elle n'aimait point à causer par lettres. On y souhaiterait plus d'abandon sans doute ; mais quelle raison, quelle précision, quelle noblesse! *Sa Solidité* [1] écrivait comme parlait Louis XIV, quand Louis XIV parlait le mieux, et il y a de lui tant de mots admirables!

Hâtons-nous. Nommons en courant M[me] des Houlières, née un an plus tôt que M[me] de Maintenon ; puis, les femmes les plus illustres de l'âge suivant : la princesse des Ursins, de la maison de La Trémoille, grande figure historique, moins irréprochable, mais plus royale peut-être que celle de la seconde femme de Louis XIV ; MADAME (Henriette d'Angleterre), si française, et, à la coquetterie près, si merveilleusement douée pour être l'épouse du monarque, au lieu d'être sa belle-sœur ; M[me] de Montespan, plus éblouissante encore d'esprit que de beauté, M[me] de Thianges, son aînée, l'abbesse de Fontevrault, son autre sœur, qui traduisait le *Banquet*, la duchesse de Nevers et la marquise de Castries, ses nièces, la première assez connue par les *Souvenirs de M[me] de Caylus*, la seconde que le docte Huet surprit, belle et spirituelle qu'elle était, lisant en cachette le *Criton*; M[lle] de La Vallière, plus jeune que M[me] de Montespan, bien qu'aimée du roi avant elle, et dont nous pourrions donner, dit M. Cousin, plus d'une lettre inédite où se révèle une âme charmante ; enfin M[me] de Lambert, cet esprit ferme et fin à qui nous devons les *Avis d'une Mère à son Fils*, M[me] de Grignan, « qui joignait à une âme noble, plus hardie que celle de sa prudente mère, une raison libre et ferme, un esprit original, et un style accompli dans sa sobre gravité [2] ; » M[me] Dacier, femme excellente, pleine d'instruction et de candeur, mais dont je n'oserais dire, comme M. Cousin, que sa traduction de l'*Iliade* est la seule version qui se puisse lire de l'antique et naïve épopée. Voyez, m'écrierais-je plus volontiers avec lui, voyez comme déjà le siècle en avançant décline. Mais qu'il est beau encore avec cette auréole de femmes diversement célèbres, auxquelles M. Cousin ajoute M[me] Guyon, à qui je substituerais de grand cœur M[me] de la Maisonfort, dont l'âme fut si chère aussi à Fénelon!

[1] « Qu'en pense Votre Solidité? » Mot de Louis XIV à M[me] de Maintenon.

[2] M. Cousin.

« Mais insensiblement le grand siècle s'écoule. La forte sève épuisée ne renouvelle plus les grandes générations. L'élégance a romplacé la force, et le goût le génie. » A la place de Mme de Maintenon, nous avons Mme de Caylus; au lieu de Mme de Grignan, Mme de Simiane, sa gracieuse fille. La petite fille du grand Condé, la duchesse du Maine, qui tenta sous la Régence un diminutif de la Fronde, donne la main à Lamotte et à Fontenelle. « Le XVIIe siècle a fait son temps; un autre monde est près d'éclore; un nouvel esprit, de nouvelles mœurs. d'autres hommes, d'autres femmes vont paraître. Voici venir les Parabère et les Pompadour, en attendant les Dubarry; comme femmes auteurs ou présidentes de coteries littéraires, les Tencin [1], les Du Deffant, les Du Chastelet, les Graffigny, les Geoffrin, c'est-à-dire, si vous exceptez la noble Mlle Aïssé et peut-être encore cette pauvre insensée Mlle de Lespinasse, pas une femme véritable. Un peu de savoir en mathématiques et en physique; quelque bel esprit, aucun génie, NULLE AME, nulle conviction, *nul grand dessein ni sur soi-même, ni sur les autres :* telles sont les femmes du XVIIIe siècle. Ce n'est pas moi qui me propose de leur servir d'historien. »

Nous voilà bien loin de Port-Royal et des sœurs de Pascal.

Mais aussi nous avons négligé la meilleure part de notre sujet, les Saintes du XVIIe siècle. Et je n'entends point parler ici des Saintes canonisées, comme sainte Chantal (aussi bien, malgré ses relations avec la Mère Angélique, elle appartient à la dernière génération de l'autre siècle, comme saint François de Sales). Je parle de Mme de Montmorency, veuve du dernier maréchal de ce nom, morte à la Visitation de Moulins, le modèle des veuves chrétiennes. Je parle de toutes les coadjutrices de saint Vincent de Paul : de Mme Legras, fondatrice des Filles de la Charité; de Mme de Pollalion, qui institua les Filles de la Providence; de Mlle de Lamoignon, que Vincent nommait son bras droit et qui eut tant de part à toutes ses œuvres, notamment à la plus colossale de toutes, à cet hôpital général où cinq mille pauvres trouvèrent asile en un jour; de la duchesse d'Aiguillon, qui fit tant pour les Galères et qui fonda l'Hôtel-

[1] Née en 1681, oubliée par M. Cousin. Il s'est trouvé des critiques superficiels, comme l'est si souvent Laharpe, pour mettre *le Comte de Comminges* à côté de *la Princesse de Clèves*.

Dieu de Québec, dans ce même Canada où Mme Martin créait en même temps des Sœurs pour l'instruction des sauvages. Voilà les vraies contemporaines de la Mère Angélique.

Après elle, nous trouverons à Port-Royal la mère de Saint-Jean, sa nièce, qui fera démolir un château comme par enchantement, pour qu'il ne serve pas de rendez-vous de débauche au fils de Louis XIV; Mlle d'Epernon, qui refuse d'être reine de Pologne pour se faire Carmélite, et Mme de Miramion, enlevée par Bussy-Rabutin, mais s'échappant de ses mains pour fonder Sainte-Pélagie et les Filles de la Sainte-Famille et de Sainte-Geneviève.

Ces grands exemples enveloppaient et dominaient le monde d'alors. La Princesse Palatine, dont le cardinal de Retz a écrit ceci : « Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, « *et je lui ai trouvé partout également de la sincérité;* je ne crois « pas que la reine Elisabeth ait eu plus de capacité pour « conduire un Etat; » la Princesse Palatine, après avoir étonné le monde par son esprit et sa beauté, l'étonnait par une pénitence qui ne le cédait qu'à celle de la sœur et de la belle-sœur du grand Condé. Henriette d'Angleterre voyait sa mère, la veuve de Charles Ier, la fille de Henri IV, finir ses jours à la Visitation de Chaillot qu'elle avait fondée [1]. Sœur Angélique, autrefois Mlle de La Fayette, belle-sœur de l'auteur de *la Princesse de Clèves*, était supérieure de cette maison : Mme de La Fayette s'en souvint quand, plusieurs années avant de passer à une vie meilleure, elle choisit Duguet, l'auteur du *Traité de l'Institution d'un Prince*, pour la préparer à bien mourir. Mme de Villars avait une sœur de beaucoup d'esprit, supérieure du couvent des Grandes-Carmélites de Paris, tant aimées de Mme de Longueville et à si bon droit. Mme de Sévigné était la petite-fille de sainte Chantal. A côté de la pénitence de Rancé, on voyait celle de Sœur Louise de la Miséricorde [2], à qui Mme de Montespan, la plus altière des rivales, accourait dans sa disgrâce comme à un directeur éprouvé dans les rudes voies de l'expiation. On ne sait pas assez combien de femmes supérieu-

[1] Henriette de France mourut presque subitement à Colombe, où elle était allée passer les beaux jours de l'automne de 1669; mais les quatre dernières années de sa vie s'écoulèrent à Chaillot, où elle avait dessein de finir ses jours.

[2] Mlle de La Vallière.

res recélait alors le cloître. Les *Elévations* de Bossuet *sur les Mystères* et ses *Lettres spirituelles*, écrites pour des religieuses, peuvent nous en donner l'idée.

Jacqueline Pascal, connue à Port-Royal sous le nom de Sœur de Sainte-Euphémie, était une de ces femmes supérieures. A huit ans, elle faisait des vers ; à onze ans, des comédies en vers en cinq actes. A treize ans, elle était présentée à la Cour et célébrée comme une merveille. A quatorze, elle obtenait du cardinal de Richelieu la grâce et le retour en faveur de son père. A quinze ans, elle obtenait à Rouen un prix de poésie décerné par des juges parmi lesquels siégeait le grand Corneille. Retenue dans le monde par son père, puis par son frère, elle n'obtint la permission de le quitter qu'en 1652, à l'âge de vingt-six ans.

Malheureusement, c'était déjà le temps des disputes jansénistes. Dès 1651, saint Vincent de Paul avait fait signer par quatre-vingt-huit évêques une lettre à Innocent X pour le prier de condamner le livre de Jansénius et les propositions, depuis si fameuses, que Cornet, syndic de Sorbonne, en avait extraites. La condamnation pontificale fut prononcée le 9 juin 1653. En 1656, Pascal écrivait les *Provinciales*, et Alexandre VII censurait de nouveau les propositions *au sens où les avait entendues Jansénius*. Tout cela retentissait au cœur de Sœur de Sainte-Euphémie. L'année d'après, une assemblée d'évêques adoptait un formulaire, ou profession de foi, dressé par M. de Marca, archevêque de Toulouse, puis de Paris, en conformité de la bulle d'Innocent X. Une déclaration du Roi enregistrée en Parlement rendait ce formulaire obligatoire. En 1661, l'assemblée du Clergé de France et la Faculté de Théologie de Paris ordonnent la signature du formulaire conçu en ces termes :

« Je me soumets *sincèrement* à la constitution du Pape Inno-
« cent X du 31 mai 1653, selon son véritable sens, qui a été
« déterminé par la constitution de N. S. P. Alexandre VII, du
« 16 octobre 1656. Je reconnais que je suis obligé *en conscience*
« d'obéir à ces constitutions, et je condamne *de cœur* et de bou-
« che la doctrine des cinq propositions de Cornélius Jansénius,
« contenues en son livre intitulé AUGUSTINUS, que ces deux
« Papes et les évêques ont condamnée, *laquelle doctrine n'est*
« *pas de saint Augustin*, *que Jansénius a mal expliqué*, *contre le*
« *vrai sens de ce docteur.* »

Au mois d'avril de cette même année 1661, un ordre de la Cour avait enjoint à Port-Royal de rendre à leurs familles toutes les pensionnaires. Le noviciat fermé, on exigea des religieuses la signature du formulaire.

Laissons parler M. Cousin.

« Au fond, Port-Royal pensait que les cinq propositions étaient dans Jansénius, sinon textuellement, au moins dans leur esprit et dans leur essence; et que ces propositions bien interprétées contenaient la vraie doctrine chrétienne et augustinienne de la grâce. Ainsi, en signant le formulaire Port-Royal manquait à la vérité, et en refusant de le signer il se perdait. Dans cette situation fatale, l'idée d'une transaction entra dans les esprits les plus fermes. On négocia avec l'archevêché de Paris un mandement dont les termes adoucis permettraient de signer sans trahir la conscience [1]... Il y eut plusieurs assemblées des principaux du parti pour délibérer sur la conduite à tenir. Divers mémoires furent composés, les uns de la main de Pascal et de Domat, contre toute signature incompatible avec la sincérité chrétienne et avec la vérité, les autres de Nicole et d'Arnauld en faveur d'une signature avec explication [2]. Dans une dernière conférence, qui se tint chez Pascal, la majorité des assistants, entraînée par l'autorité de Nicole et d'Arnauld, se prononça pour la signature. « Ce que voyant, dit le *Recueil d'Utrecht*, d'après Mlle Périer, M. Pascal, qui, malgré sa faiblesse, avoit parlé très-vivement pour mieux faire sentir ce qu'il sentoit lui-même, en fut si pénétré de douleur qu'il se trouva mal et perdit la parole et la connoissance..... Quand M. Pascal fut tout à fait remis, Mme Périer lui ayant demandé ce qui avoit causé son accident : « Quand j'ai vu toutes ces per-

[1] Le 8 juin 1661, les vicaires généraux du cardinal de Retz donnèrent une ordonnance, qu'ils furent obligés de rétracter, parce qu'ils n'y demandaient la croyance que pour *le droit*, et le silence seul pour *le fait*.

[2] M. Faugère nous fait connaître le formulaire spécial qu'Arnauld avait dressé pour les religieuses de Port-Royal. Il est ainsi conçu :

« Nous abbesse, etc. Considérant que, dans l'ignorance où nous sommes de toutes les choses qui sont au-dessus de notre profession et de notre sexe, tout ce que nous pouvons faire est de rendre témoignage de la pureté de notre foi ;

« Nous déclarons *très-volontiers* par cette signature qu'étant soumises avec un profond respect à N. S. P. le Pape, et n'ayant rien de si précieux que la foi, nous embrassons *sincèrement et de cœur* TOUT ce que S. S. (Alexandre VII) et le Pape Innocent X en ont décidé, et rejetons toutes les erreurs qu'ils ont jugé y être contraires. »

« sonnes-là, lui dit-il, que je regarde comme ceux à qui Dieu a « fait connoître la vérité et qui doivent en être les défenseurs, « s'ébranler, je vous avoue que j'ai été si saisi de douleur que « je n'ai pu la soutenir, et il a fallu succomber. »

« Jacqueline Pascal fit paraître dans cette rencontre le même caractère de conséquence passionnée et la même intrépidité que son frère. Et en général les femmes de Port-Royal se montrèrent plus décidées et plus courageuses que les hommes.......

« Jacqueline, sans connaître ce qui avait été dit dans les assemblées de Paris, se rencontra merveilleusement avec les arguments, et même avec les paroles de Pascal. Son cœur intrépide trouva en face du péril des accents élevés et pathétiques, qui rappellent les plus beaux endroits des *Provinciales*.

A la Soeur Angélique de Saint-Jean.

. . . .

« Je ne puis plus dissimuler la douleur qui me perce jusqu'au fond du cœur de voir que les seules personnes à qui il sembloit que Dieu eût confié sa vérité lui soient si infidèles, si j'ose le dire, que de n'avoir pas le courage de s'exposer à souffrir, quand ce devroit être la mort, pour la confesser hautement.

. . . .

Que craignons-nous? le bannissement pour les séculiers, la dispersion pour les religieuses, la saisie du temporel, la prison, et la mort si vous voulez! Mais n'est-ce pas notre gloire et ne doit-ce pas être notre joie? Renonçons à l'Evangile ou suivons les maximes de l'Evangile, et estimons-nous heureux de souffrir quelque chose pour la justice......

« J'admire la subtilité de l'esprit, et je vous avoue qu'il n'y a rien de mieux fait que le mandement [1]. Je louerois très-fort un hérétique (en la manière que le père de famille louoit son dépensier) s'il s'étoit aussi finement échappé de la condamnation. Mais des fidèles, des gens qui connoissent et qui soutiennent la vérité et l'Eglise catholique, user de déguisement et biaiser, je ne crois pas que cela se soit jamais vu dans les siècles passés, et je prie Dieu de nous faire tous mourir aujourd'hui plutôt que d'introduire une telle conduite dans son Eglise. En vérité, ma chère sœur, j'ai bien de la peine à croire que cette sagesse vienne du *Père des lumières;* mais plutôt je crois que c'est une révélation de la chair et du sang. Pardonnez-moi, je vous en supplie, ma chère sœur; je parle dans l'excès d'une douleur à laquelle je sens bien qu'il faudra que je succombe, si je n'ai la consolation de voir au moins quelques personnes se rendre volontairement victimes de la vérité, et protester par une vraie fermeté contre tout ce que les autres feront. »

Ceci n'était pas de la déclamation. « L'autorité d'Arnauld entraîna tout, et au mois de juillet 1661, Port-Royal-des-Champs signa comme avait fait la maison de Paris. Jacqueline Pascal, pour rassurer un peu sa conscience, ajouta un nouvel éclair-

[1] Le mandement des vicaires généraux de Paris.

cissement aux explications dont Port-Royal avait fait précéder son adhésion. Malgré tout cela, sa douleur fut si grande qu'elle tomba malade; et, suivant les pressentiments qu'elle exprime dans sa lettre, après avoir langui trois mois dans le lit, elle expira le 4 octobre. Elle était alors âgée de trente-six ans [1]. »

Certes nous déplorons cette fin prématurée. Nous honorons la sincérité de Jacqueline; nous admirons son éloquence. C'est bien là le sang de Pascal : *incorruptus ille sanguis*, *et naturalis quidem*, *non fucatus nitor*. Mais n'y a-t-il pas quelque inconséquence à blâmer à la fois, comme le fait M. Cousin, le jansénisme, y compris les restrictions mentales d'Arnauld, et le formulaire conçu en haine de ces subterfuges? Jacqueline est-elle morte *première victime du formulaire*, comme le disaient les jansénistes? N'est-elle pas bien plutôt morte victime de cette duplicité qui commençait à déshonorer le parti qu'elle avait embrassé, et contre laquelle sa droiture native se soulevait, comme on l'a vu, avec une sorte d'horreur? Quoi qu'il en soit, il est éternellement dommage que des facultés si rares, des qualités si vives et si hautes ne se soient point vouées au service d'une meilleure cause. Cela fait souvenir de ce conjuré qui, après avoir manqué un coup détestable, souffrait avec une constance héroïque les tortures les plus inouïes. « Oh! le malheureux! s'écriait à ce propos un ancien. Oh! le malheureux qui fait servir une telle vertu à si mauvaise fin! »

Gilberte Pascal, qui fut mariée à Etienne Périer, son cousin, conseiller à la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, était de six ans l'aînée de Jacqueline. Elle avait trois ans de plus que Pascal, dont elle nous a donné la vie : les écrits du grand homme l'avaient fait admirer de tout le monde; mais c'est Mme Périer qui l'a fait aimer. Elle aurait pu y mettre cette épigraphe : *Magnum esse virum facile crederes, bonum libenter*. Elle était belle, *bien faite*, comme on disait alors. Son père lui avait appris les mathématiques, la philosophie et l'histoire, sans qu'il lui soit venu à la pensée de concourir pour le prix de l'Académie des Sciences, comme le fit cent ans plus tard Mme Du Chastelet. Elle avait beaucoup d'esprit. Fléchier, qui la vit à Clermont en 1665, dit qu'elle y était hors de ligne, et nous n'avons pas

[1] M. Cousin.

de peine à le croire. C'est elle, dit M. Cousin, qui, pendant la fuite de son père, accusé d'avoir pris part à une sédition, placée toute jeune à la tête de la maison et de la famille, ayant reçu l'invitation de laisser jouer la comédie sur le théâtre de Richelieu à sa petite sœur Jacqueline, fit (à dix-neuf ans) cette réponse à la Corneille : « Monsieur le Cardinal ne nous fait pas « assez de plaisir pour que nous prenions le soin de lui en faire. »

Marguerite Périer, sa fille, est cette jeune pensionnaire de Port-Royal qui fut guérie d'une fistule lacrymale par l'attouchement de la Sainte-Epine; événement qui souleva dans le temps de bien regrettables débats et auquel nous devons les réflexions de Pascal sur les miracles. On a d'elle un mémoire assez curieux sur la vie de son oncle et un autre mémoire sur sa famille, où se lisent ces paroles dignes d'une application plus catholique : « Je dois dire comme Simon Machabée, le dernier « de tous ses frères : Tous mes parents et tous mes frères sont « morts dans le service de Dieu, et dans l'amour de la vérité. « Je suis restée seule. A Dieu ne plaise que je pense jamais à « y manquer ! C'est la grâce que je lui demande de tout mon « cœur. »

Nous voudrions bien ne rien dire de la querelle à laquelle ont donné lieu les publications qui font le sujet du présent article.

M. Cousin, si notre mémoire ne nous trompe, s'est moqué fort agréablement de ceux qui auraient la pensée de regarder la mémoire de Pascal et des siens comme leur patrimoine; il n'a donc garde assurément de leur ressembler. En 1843, dans son volume sur Pascal, il avait publié des fragments de lettres de Jacqueline sur son frère. Il est permis de croire qu'il s'en fût tenu là. Mais M. Faugère ayant donné, l'année d'après, les *Pensées, Fragments et Lettres de Blaise Pascal*, qui rectifiaient à tant d'égards le travail hâtif et passionné de l'illustre académicien, celui-ci s'en trouva offensé et voici ce qui arriva. M. Faugère, en publiant ses deux volumes sur Pascal, en avait annoncé un troisième, qui était comme le complément des premiers et qui devait comprendre les écrits des sœurs et de la nièce du grand homme. M. Cousin, qui a le don de faire vite, résolut de punir M. Faugère de lui avoir pris *son* Pascal, en gagnant cet éditeur de vitesse par la publication d'un petit volume sur Jacqueline,

où il déflorerait d'avance le volume complémentaire promis par M. Faugère. On ne peut nier que M. Cousin n'ait accompli ce dessein avec une célérité napoléonienne et une dextérité merveilleuse. Il n'importe qu'il ait travaillé sur un manuscrit défectueux et qu'il n'ait pas donné les meilleures leçons : il n'en proclame pas moins son manuscrit excellent, avec cet aplomb supérieur qui n'appartient qu'aux très-grands hommes. Il n'importe aussi que son gracieux volume, de format Charpentier, soit de beaucoup moins complet que l'in-octavo de M. Faugère. M. Cousin n'en a pas moins écrémé le sujet (qu'on nous passe le terme).

Quoi qu'il en soit, il reste de tout cela un travail de conscience de M. Faugère, où l'exactitude est loin d'exclure le goût et le sens littéraire, et où se lit, entre autres choses neuves, la belle épitaphe du père de Pascal par son fils, pièce qui méritait d'être sauvée de l'oubli. Il reste d'autre part une brillante passe d'armes de M. Cousin. Nous ne chicanerons pas trop ce dernier pour avoir un peu surfait le mérite poétique de Jacqueline. Le caractère ne faisait pas défaut chez elle, et l'éloquence, comme on sait, ne lui manquait point dans l'émotion. Mais elle était inférieure à son frère *par l'esprit*, quoi qu'en dise M. Cousin, et même par l'imagination ; ce dernier trait, qui est des plus frappants, est décisif contre Jacqueline *poëte*, qui n'eut qu'une veine facile en des pièces de courte haleine, et encore sans vigueur et sans éclat. Nous ne reprocherons pas non plus à M. Cousin de s'être exagéré la valeur littéraire de la Mère Agnès, l'auteur du *Chapelet secret du Saint-Sacrement*, dont les lettres rappellent plus qu'on ne voudrait les *concetti* quintessenciés des précieuses du temps. On le voit, nous n'en voulons pas trop à l'illustre académicien de son volume sur Jacqueline. Nous lui en voudrions plutôt de ne pas renoncer à la politique et à la philosophie (on dit que c'est tout un) pour le culte exclusif des bonnes lettres, et de ne pas nous donner plus souvent des pages telles que celle-ci :

« Un homme sérieux n'écrit que par nécessité et parce qu'autrement il ne peut atteindre son but. Cela est si vrai qu'il n'écrit bien qu'à cette condition ; et ce n'est pas une remarque de petite conséquence que les plus grands écrivains n'ont pas été des auteurs de profession. Descartes, Pascal et Bossuet sont-ils

des gens de lettres? Pas le moins du monde. Ils n'écrivaient point pour faire montre de leur esprit, mais pour défendre une noble cause confiée à leur courage ou à leur génie... Dès qu'un homme écrit pour écrire, pour briller ou pour faire fortune, il écrit mal ou du moins *sans grandeur*, parce que la vraie grandeur ne peut sortir que d'une âme naturellement grande qui s'émeut pour une grande cause. Hors de là, tout se réduit à une *industrie intellectuelle* habilement exercée, à un succès qui en Chine fait monter un mandarin d'une classe à une autre, et en France nous envoie à l'Académie. L'homme de lettres est un artisan distingué, qui contribue aux plaisirs publics, mérite et obtient une juste considération, et a droit à tout (par exemple, à la Pairie, telle que nous l'avons faite), à tout, dis-je, excepté à la gloire. La gloire est à un autre prix. »

FOISSET.

DU TRAVAIL DES ENFANTS

DANS LES MANUFACTURES.

Le Moniteur du 25 juillet dernier contient un rapport de M. le ministre du commerce sur l'exécution de la loi du 22 mars 1841, qui a réglementé le travail des enfants employés dans certaines manufactures.

M. le ministre déclare que la situation générale est satisfaisante. A l'en croire, les jeunes générations d'ouvriers sont saines et prospères. On ne leur impose qu'un travail modéré et proportionné à leurs forces. Partout elles reçoivent l'instruction convenable. Nous voudrions pouvoir admettre ces consolantes affirmations ; mais, par malheur, il n'est pas besoin de jeter les yeux au delà de Paris pour se convaincre que l'optimisme ministériel a fardé de ses couleurs empruntées une situation très-affligeante.

Nous savons avec quelle paternelle vigilance M. Cunin-Gridaine veille à tous les intérêts des ouvriers qu'il occupe dans ses manufactures de Sedan ; mais combien il s'abuse s'il conclut de son expérience personnelle que la loi tardive et incomplète de 1841 est généralement appliquée ! Hélas ! il n'en est rien. Plus d'un enfant au-dessous de huit ans travaille dans les établissements qui devraient être assujettis à la loi. Quant aux enfants qui ont atteint l'âge légal, ils voient trop souvent leur journée de labeur dépasser les heures permises, et la fabrique usurper le temps qu'il est prescrit de réserver à la fréquentation de l'école.

Pour le prouver, nous ne sortirons pas, avons-nous dit, de la banlieue de Paris ; et même, dans ce rayon si peuplé de manufactures de toutes sortes, nous ne visiterons qu'un seul genre d'établissements, les fabriques d'impression sur étoffes. Laissons-nous donc conduire par une personne charitable, dont l'utile recueil des *Annales de la Charité* [1] a publié les sincères et désolantes observations. Ne reproduisons aujour-

[1] Numéro du 30 juin 1845.

d'hui qu'une partie de ce tableau lugubre. Il n'entre pas dans notre sujet de peindre l'ensemble de l'affreuse condition matérielle et morale d'un grand nombre des ouvriers de fabrique. Nous nous attachons uniquement aux maux que la loi de 1841 avait promis de prévenir.

« Dans les fabriques d'impression sur étoffes, écrit Mme Emilie Michel, chaque ouvrier imprimeur a besoin d'un aide qui lui prépare sa couleur. Pour cela il prend un enfant, garçon ou fille, qui peut avoir de cinq à quinze ans ; l'âge ne fait rien ; la force suffit, et si la force n'existe pas, la nécessité ou les mauvais traitements la remplacent. Pour gagner 50 centimes, l'enfant travaille depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir en été ; depuis sept heures du matin jusqu'à la nuit en hiver, et le tout constamment debout, monté sur un petit escabeau...... La pauvre créature gagne 50 centimes après douze ou treize heures de travail. (Il y a des fabriques où pendant plusieurs mois on travaille jusqu'à minuit, ou même toute la nuit plusieurs fois par semaine.) »

Si toutes les prescriptions de la loi sont ainsi violées effrontément aux portes de Paris, là où la surveillance des inspecteurs spéciaux du travail des enfants devrait être la plus facile et la plus puissante, à qui persuadera-t-on que cette loi, si facile à éluder, est mieux observée dans les villes plus éloignées du centre du gouvernement? Cela n'est pas croyable ; cela n'est pas. M. le ministre l'avoue lui-même, sans le vouloir. Il a si bien reconnu que l'institution des inspecteurs du travail, telle qu'il l'a créée, était insuffisante, qu'il a imaginé d'établir une inspection supplémentaire qui fonctionne déjà dans vingt départements, et qu'il se propose d'étendre à toute la France.

Mais cette mission délicate, qui, pour être bien remplie, exige le zèle, l'activité, le dévouement d'un homme exercé dans la science et dans l'art de la charité ; cette mission de surveiller, ou plutôt de patroner les enfants d'ouvriers, sagement confiée par la loi prussienne à une commission composée du bourgmestre, d'un ecclésiastique, d'un médecin, d'un instituteur, d'un fabricant, d'un ouvrier ; par la loi autrichienne, à l'inspecteur des écoles, au commissaire, à l'ecclésiastique et au médecin du district ; cette charge honorable, à qui M. le ministre du commerce a-t-il imaginé de la remettre, au défaut de ses inspecteurs spéciaux, négligents, empêchés ou impuissants? Vous ne le devineriez pas, il faut vous le dire : aux vérificateurs des poids et mesures. Oui, cette loi qui, comme on l'a dit dès l'origine, veut être surveillée et maintenue d'une manière paternelle et intelligente ; cette loi a pour ministres les toiseurs et les porte-balances du ministère du commerce, gens fort honorables, nous aimons à le croire, mais qui, de tous les fonctionnaires de l'Etat, sont bien, par la nature même de leurs attributions, humbles et toutes matérielles, les plus incapables d'un office charitable, que l'on aurait mieux fait peut-être de confier aux gardes champêtres ou aux sergents de ville. Mais que parlons-nous de charité,

et oublions-nous que l'on a complétement mis de côté le rôle immense qui lui appartenait dans cette affaire ? On s'est contenté de sanctionner la loi par des peines, au lieu de subvenir à cette affreuse détresse qui force les pères à soumettre leurs enfants, dès l'âge le plus tendre, à un travail souvent homicide.

Cependant lorsque la société industrielle de Mulhouse dénonça aux Chambres, en 1838, l'abus que l'on faisait des enfants dans certaines fabriques, il y eut lieu de gémir plus que de s'indigner. On dut comprendre que, s'il y avait des fabricants assez cupides pour spéculer sur le jeune âge, et pour confier au rabais à de petits malheureux la tâche de l'adolescent ou de l'homme fait, ce n'étaient là que des exceptions que l'on retrancherait en les dénonçant au mépris. Quant aux pères qui trafiquent des premiers efforts de leurs enfants, au risque de les rendre rachitiques et hébétés, il n'est pas de pessimiste, si enclin qu'il soit à s'exagérer l'empire de la méchanceté sur les actions humaines, qui puisse penser que la majorité des pères forme de gaîté de cœur de pareils contrats. N'a-t-on pas vu des ouvriers, honnêtes, laborieux, bons pères, mais pressés par la misère et surchargés d'enfants en bas âge, supplier en tremblant le fabricant qui les occupe d'employer leur fils aîné, encore vacillant sur ses faibles jambes, afin qu'il apportât son écot à l'écuelle de la famille exténuée, et le fabricant, incertain d'abord, fermer ses yeux humides, et consentir, pensant qu'il valait mieux accepter trop jeune ce pauvre enfant que de le repousser au risque de le voir mourir de faim ? On raconte, il est vrai, des faits que nous ne rapportons qu'en rougissant. Il y a des fabriques où l'on rencontre de jeunes filles, des enfants même, corrompues au delà de toute expression par l'exemple d'indignes parents. A peine formées, elles sont avides d'être mères pour passer au cou de leurs *petits* le poids de leur chaîne. L'impatience les dévore d'exercer sur les fruits de leurs débauches préméditées les représailles qu'elles ont endurées. Ces détails sont odieux et avérés ; mais que prouvent-ils ? Que l'excès de la misère est une cause presque certaine de perversité ; il en est de tous les genres d'abus auxquels les jeunes ouvriers peuvent être soumis par leurs parents comme d'une grande partie des cas d'exposition des nouveau-nés. Ces désordres sont l'indice poignant d'affreuses misères auxquelles les lois seules sont impuissantes à mettre fin.

Assurément, il était bon d'établir la loi de 1841 ; il fallait même la faire plus complète, et l'étendre à tous les genres de manufactures, d'usines, d'ateliers et de fabriques ; mais il fallait aussi retenir ce qu'avait si bien dit l'honorable et sagace auteur des *Réflexions sur l'emploi des enfants dans les fabriques et sur les moyens d'en prévenir les abus*, M. Gillet, adjoint au maire du onzième arrondissement :

« Le premier obstacle que rencontrera la réforme de notre régime manufacturier est moins dans l'opposition des fabricants que dans la détresse des ouvriers pères de famille. »

Pour que la loi pût être exécutée, il fallait avant tout offrir une assistance générale et efficace à ces ouvriers chargés d'enfants et forcés par la misère de les condamner à des travaux qui excèdent leurs forces.

Rien ne serait plus facile, selon nous, que d'organiser cette assistance, sans la mettre à la charge de la charité, sans qu'il en coutât à personne d'autres frais que de menues dépenses de premier établissement.

En effet, les enfants ont, grâce à Dieu, dans le grand œuvre de l'industrie, d'autre emploi providentiel que le supplice de se tenir sans cesse courbé pour rattacher une mécanique, ou debout pour broyer des couleurs délétères. L'école phalanstérienne a fourni des indications très-nouvelles, très-ingénieuses et très-vraies, sur les occupations faciles, attrayantes et lucratives, auxquelles on pourrait, loin des manufactures empestées, appliquer les enfants dès l'âge le plus tendre, non-seulement sans dommage aucun pour leur santé, mais, au contraire, pour leur plus grand bien physique et moral. Il nous semble que, sans être tenu d'admettre le système général de Fourier, on pourrait profiter de ces vues de détail pour résoudre la grave question qui nous émeut.

Au reste, l'expérience a déjà justifié cette théorie. On sait que les salles d'asile de la ville de Milan sont des modèles. La discipline y est excellente, morale et toute maternelle. L'un des bons préceptes de cette discipline, c'est d'entremêler de quelques travaux des mains les leçons élémentaires et les jeux instructifs auxquels on exerce les enfants de deux ans et demi à six ans.

Quels sont ces travaux ? Les petites filles tricotent des bas et des bretelles ; les petits garçons font de la charpie, et tressent des cordons ou des franges. Dans les asiles de Saint-François et de Saint-Celse, situés à proximité des jardins, de petites cultures ont été établies, et les enfants prennent part à l'exploitation agricole [1].

Ces divers travaux n'ont rien assurément de pénible ni de repoussant.

Les enfants changent d'occupation toutes les demi-heures, et, lorsqu'est venu le moment du travail, on voit, disent les administrateurs, toutes les petites mains s'agiter et chercher avec empressement quelque chose à faire.

[1] Intorno alla Fondaz ed allo stato attuate degli asili di Carita, p. 31, Milano, 1837. — Sullo stato degli asili de Carita durante l'anno 1838, p. 19. — Rapport de M. Cerfbeer sur différents hôpitaux, hospices, établissements et sociétés de bienfaisance de l'Italie, p. 50.

Ce travail est un jeu pour les enfants, et cependant il est productif. Les petits objets de passementerie fabriqués dans les salles d'asile procurent un bénéfice à ces établissements. Beaucoup d'hôpitaux, hors de Milan et à Milan même, tels que ceux des *Fatebenesorelle* et des *Fatebenefratelli*, sont, pendant toute l'année, fournis de charpie par les petits enfants des salles d'asile.

En employant ainsi les enfants à Milan, on ne s'est nullement occupé du point de vue industriel. On a voulu seulement, tout en leur créant une distraction de plus, leur donner de bonne heure l'habitude du travail, et, pensée pleine de noblesse et de générosité, les exciter au labeur par la charité, leur réserver, dans leur pauvreté même, la douceur de venir en aide aux misérables. Les enfants qui font de la charpie savent qu'ils travaillent pour les malades des hôpitaux, pour leurs parents, peut-être. La conscience d'être utiles et secourables fait leur joie, et l'on comprend quelles ressources, quelles richesses ces âmes ainsi préparées offrent au maître chargé plus tard de leur éducation. Ce serait renouveler entièrement l'esprit et les mœurs des classes ouvrières que de leur apprendre à rattacher une pensée morale au souvenir de leur premier labeur, que de leur faire aimer le travail comme un service rendu à tous, tandis qu'aujourd'hui la nécessité seule conduit et retient dans les ateliers l'ouvrier mécontent.

L'espérance d'obtenir un pareil résultat vaudrait bien de grands sacrifices pécuniaires ; les plus minimes suffiront. Les salles d'asile de Milan ont expérimenté avec succès le travail modéré et récréatif des enfants. Elles n'ont pas eu comme nous à rechercher la manière d'exploiter cette ressource dans des vues charitables. Mais si là on a vu les enfants créer en se jouant une certaine valeur, nul doute qu'en développant ce germe d'occupation on ne pût facilement les mettre à même de gagner eux-mêmes leur vie, sans chagrin, sans fatigue, tout en respectant leur besoin de distraction et de mouvement.

Il ne s'agit donc, pour les enfants de deux à six ans, que d'organiser les salles d'asile sur le modèle des Asiles de Milan, et d'ajouter aux salles d'école de petits ateliers pour les enfants de six à huit, et même dix ans. Car il est bien à croire que la plupart des pères n'useront pas de la faculté que leur laisse la loi de faire travailler dès l'âge de huit ans leurs enfants dans les manufactures. Voyant leur charge fort allégée, les pères, plutôt que de livrer leurs enfants dès l'âge légal aux fatigues abrutissantes et si peu rétribuées de la fabrique, aimeront mieux les laisser se développer dans les salutaires exercices de *l'école-atelier*. D'ailleurs, la variété d'occupations introduites dans l'école permettra d'y garder les enfants toute la journée. Ils y seront nourris sur le produit de leur travail, instruits, occupés, amusés. Cette continuité de la surveillance serait à elle seule

un immense bienfait pour les familles d'ouvriers; car une des raisons qui portent certains parents à faire entrer dès qu'ils le peuvent leurs enfants dans les fabriques, c'est que, partant avant le jour pour le travail et ne revenant souvent qu'à une heure avancée de la nuit, ils n'ont aucun moyen de veiller sur ceux-ci, pendant tout le temps qu'ils ne passent pas sur les bancs de l'école; placés dans cette alternative, ou de les employer sous leurs yeux dans les manufactures, avant qu'ils aient acquis une certaine force, ou de les laisser en proie au vagabondage qui démoralise, ils préfèrent le moindre des maux, le travail précoce, malgré tous ses périls.

Si les plus petits enfants peuvent être appliqués, avec tant d'avantages pour eux et pour leurs parents, à certaines occupations choisies avec sollicitude, est-ce donc une utopie de croire que les moyens matériels de mettre ces travaux en activité ne manqueront pas? Les villes manufacturières sont en général riches ou du moins aisées; elles ont des propriétés communales ou des octrois qui leur fournissent des revenus importants. Le commerce et l'industrie y ont enrichi plusieurs habitants. La bienfaisance privée y est donc en action ou en puissance. Est-ce trop attendre de la commune et des particuliers que d'espérer qu'ils se cotiseront, s'il le faut, pour agrandir la salle d'asile et l'école, acheter une marmite et quelques écuelles, du fil, de la laine, du coton, des aiguilles, quelques menus objets, rassembler du vieux linge et de la charpie, et enfin donner un supplément de traitement et les adjoints nécessaires à la directrice de la salle d'asile et au maître d'école? Un peu de zèle, un peu d'activité, très-peu d'argent, et la loi sur le travail des enfants devient exécutable, et les grands intérêts d'humanité qu'elle doit protéger sont sauvés.

Nous n'avons indiqué que l'un des nombreux modes de l'assistance à prêter aux pauvres familles d'ouvriers; mais cette assistance doit se diversifier selon mille circonstances. Quels seront les juges de ces circonstances? Quels seront les fondateurs et les propagateurs de ces institutions? Assurément ce ne seront pas les vérificateurs des poids et mesures, qui peuvent usurper, mais qui ne rempliront pas, dans leur plénitude, les fonctions des inspecteurs du travail des enfants dans les manufactures.

Quoique ces derniers aient trahi toutes les espérances qu'ils avaient fait concevoir, nous ne désespérons pas, cependant, de leur institution. Il est impossible que cette mission si belle ne passionne pas quelque âme généreuse, qui donnera le branle à toute la phalange.

En effet, quelle occupation plus noble que de diriger le gouvernement vers les institutions secourables aux enfants; que de former le concert de la charité privée et de la charité administrative, et pour cela

d'entrer en relation dans chaque ville avec les personnes qui sont l'âme et le nerf des bonnes œuvres, véritables défenseurs du peuple, que la reconnaissance publique enlève malgré eux à l'obscurité qu'ils recherchent! Il appartient aux inspecteurs d'exciter l'émulation des fabricants en leur faisant connaître les bonnes institutions fondées déjà dans plusieurs manufactures par les manufacturiers eux-mêmes, dans l'intérêt de leurs ouvriers. Ils doivent, par exemple, propager l'établissement des écoles intérieures, qui permettent au jeune ouvrier de recevoir l'instruction qui lui est due, sans échapper à la surveillance de ses parents. Les bons sentiments ne manquent pas à la majorité des fabricants, mais leurs intentions n'étant pas formulées se dissipent dans le tourbillon des affaires. C'est aux inspecteurs d'initier ces hommes de bonne volonté à la connaissance d'une foule d'améliorations faciles à réaliser, peu dispendieuses, et cependant très-utiles, que l'on ne tente pas, soit faute de réflexion ou d'une certaine industrie, soit par prévention contre les nouveautés, soit même par une fausse honte, par crainte du ridicule que les petits esprits attachent à toutes les choses extraordinaires.

S'ils prenaient ainsi à cœur leurs fonctions magnifiques, les inspecteurs auraient bientôt acquis l'autorité dont ils se plaignent d'être privés. Bientôt on les verrait exercer, au profit de la population ouvrière tout entière, le patronage que le texte de la loi de 1841 leur confie exclusivement sur les enfants. Ce que cette loi offre de meilleur, c'est son principe, c'est le droit de surveillance sur l'intérieur des manufactures accordé à l'Etat au nom de l'humanité. La consécration de ce principe semblait présager la réforme prochaine de tout notre régime industriel.

Cette réforme n'aura pas lieu si le soin de la préparer est remis à la discrétion des vérificateurs des poids et mesures. L'immixtion de ces fonctionnaires dans une œuvre qui n'est pas de leur compétence aura pour premier effet d'emporter les vestiges qui peuvent subsister de l'institution, jusqu'à présent languissante, des fonctionnaires spéciaux. Quant à la loi inappliquée aujourd'hui, si elle reçoit dans l'avenir quelque exécution, cette exécution sera toute matérielle, et comme les employés des poids et mesures seront parfaitement incapables de susciter les œuvres bienfaisantes dont nous avons parlé, la loi de 1841, qui aurait pu rendre de si grands services, ne fera qu'aggraver la détresse des pauvres familles d'ouvriers en les condamnant à la prison et à l'amende. Le vagabondage ne cessera pas d'être, pendant une grande partie du jour, la pernicieuse retraite des enfants trop jeunes pour être admis dans les fabriques, trop âgés pour demeurer confinés dans la salle d'asile, et libres de toute surveillance pendant les heures qui précèdent l'ouverture et celles qui suivent la clôture de la salle d'école.

On voit qu'il nous est impossible de partager la satisfaction que M. le ministre du commerce éprouve. Nous avons donné les raisons générales qui nous défendent de souscrire à ses illusions. Les chiffres sur lesquels le rapport est étayé sont peu concluants ; et d'ailleurs comment ne les admettrait-on pas avec une réserve extrême, lorsqu'on voit l'auteur induit en erreur sur un fait notoire, un fait parisien bien facile à vérifier ?

Il est si vrai que, même à Paris, la loi de 1841 est mal exécutée, qu'une société de charité, l'Œuvre des Apprentis, s'est formée tout exprès pour distribuer aux enfants employés dans les manufactures l'instruction qu'ils ne reçoivent pas. Cette société, dont la fondation est toute récente, a déjà établi plusieurs écoles du soir dans divers arrondissements de Paris. Là de nombreux enfants de douze à seize ans sont instruits par les Frères de la Doctrine chrétienne. M. le ministre du commerce célèbre, comme il le doit, ce service public ; mais ses éloges, il les adresse non pas à l'Œuvre des Apprentis, qui les a mérités, mais à une autre société de charité, la Société des Amis de l'enfance, qui, semblable à l'Œuvre des Apprentis par l'amour et le zèle du bien, travaille par d'autres moyens, et dans des conditions toutes différentes, à l'éducation des enfants pauvres.

Nous relevons cette erreur afin d'ajouter un exemple nouveau à tous ceux que l'on connaît déjà de la négligence qui préside souvent à la rédaction des documents officiels ; mais nous tenons surtout à ce que chacun obtienne ce qui lui appartient. Le désintéressement absolu dont sont animés les fondateurs d'*œuvres* chrétiennes ne dispense personne de la justice et de la reconnaissance envers eux. L'affront que le conseil général de la Seine tenta de faire l'année dernière à certaines œuvres de charité, qu'il eut la démence de signaler comme coupables à M. le procureur du roi, nous est toujours resté sur le cœur ; et lorsque aujourd'hui M. le ministre du commerce rend sollennellement témoignage de l'assistance portée aux plus chers intérêts de l'Etat par une Société privée, sœur de celles qui ont été calomniées, il nous est doux de l'entendre protester ainsi contre des administrateurs malencontreux. Quelque superflue que soit cette réparation [1], nous tenons à ce qu'aucune erreur, même de nom, n'en n'obscurcisse l'éclat.

Amédée Hennequin.

[1] C'est surtout pour les lecteurs de cette Revue qu'une réparation est inutile ; ils se souviennent avec quelle dignité et quelle puissance de raison M. le comte Beugnot releva, ici même, dans la livraison du 10 octobre 1844, l'incroyable délibération du conseil général de la Seine.

SYBILLE

OU LES DEUX NATIONS.

XXX

Quelques jours après sa promenade matinale avec Sybille, il fut décidé qu'Egremont irait visiter la manufacture de M. Trafford, qu'il désirait vivement de connaître. Elle était située à un mille environ de la maisonnette bâtie pour Gérard par les soins du riche manufacturier.

Gérard sortait d'ordinaire à l'aube du jour pour se rendre au travail, et comme Sybille, depuis son retour, n'avait pas encore fait visite à Mme Trafford, sa protectrice et son amie, on convint qu'Egremont partirait avec elle un peu plus tard, et qu'ils reviendraient ensuite tous ensemble.

M. Trafford était le fils cadet d'une ancienne famille fixée dans la contrée depuis des siècles. Peu satisfait de la considération factice que la société accorde aux cadets, comme compensation de leur pauvreté, il avait demandé la fortune à l'industrie et tourné toute son énergie vers les nouvelles sources de richesse inconnues de nos ancêtres. Ses opérations, d'abord aussi bornées que son capital, lui donnèrent peu de bénéfices, mais beaucoup d'expérience. Sorti d'une famille noble, élevé dans les vieux sentiments anglais, il se forma de bonne heure une idée nette des rapports qui devraient exister entre le manufacturier et ses ouvriers, et sentit que d'autres liens que ceux de l'argent devaient les unir.

Un parent éloigné vint le voir ; il fut frappé de son activité, touché de ses idées sociales, et lui laissa une somme d'argent considérable

précisément au moment où l'industrie manufacturière prenait un grand essor. Trafford, formé par la mauvaise fortune, accoutumé à la lutte, presque à l'adversité, était merveilleusement préparé pour mettre cette occasion à profit ; il ne la laissa pas échapper. Devenu riche, il voulut réaliser aussitôt les plans qu'il avait conçus alors que ses ressources ne lui permettaient pas de les exécuter.

C'est d'après ces principes qu'il construisit sur les rives de la Mowe, dans son comté natal, une manufacture modèle, l'admiration du district, on pourrait presque dire du pays tout entier. Elle consistait en un seul atelier dans lequel plus de deux mille ouvriers travaillaient à l'aise. Le toit, vitré et aéré par des ventilateurs, était posé sur des colonnes de fer creux, hautes de dix-huit pieds, et qui servaient en même temps à l'écoulement des eaux pluviales. L'élévation ordinaire des ateliers, où un grand nombre d'ouvriers sont réunis, ne dépasse guère neuf ou tout au plus onze pieds, et ces ateliers étant superposés en étage, la chaleur et la vapeur des appartements inférieurs se communiquent aux appartements supérieurs, sans qu'il soit possible de les assainir par la ventilation. Par un procédé ingénieux, à peu près semblable à celui dont on s'est servi pour la Chambre des Communes, la fabrique de M. Trafford était aérée de haut en bas et de bas en haut, de sorte que tout le bâtiment jouissait d'une température égale et se trouvait peu exposé aux influences atmosphériques.

Les avantages résultant d'un travail exécuté dans une seule pièce sont très-grands sous le rapport physique ; ils contribuent à la santé des travailleurs, augmentent les garanties de sécurité contre les accidents qui peuvent atteindre les femmes et les enfants, et diminuent la fatigue en dispensant de l'obligation de monter et de descendre les matières brutes ou ouvragées. Mais ils sont encore bien supérieurs sous le rapport moral, en ce qu'ils permettent une surveillance plus assidue et plus générale, l'enfant travaillant sous les yeux de ses parents, ceux-ci sous ceux du contre-maître, et tous sous le regard du chef, qui d'un coup d'œil peut embrasser l'ensemble de l'atelier.

La sollicitude du maître s'étendait plus loin : l'heure où les ouvriers quittent la fabrique n'était pas pour ceux de M. Trafford une heure d'abandon. Il avait mûrement réfléchi à l'action du manufacturier sur la santé et le bien-être de la classe laborieuse ; il savait que les vertus domestiques se rattachent au foyer domestique, et un de ses premiers soins avait été de construire un village où chaque famille pût être logée à l'aise. Heureux et fier de son titre de propriétaire, il ne laissait pas que d'encourager ses ouvriers à acquérir leur maisonnette. Quelques-uns, parvenus à effectuer cet achat, regardaient leur petit domaine avec orgueil, et en cultivaient soigneusement le jardin, dont les produits leur permettaient de concourir annuellement pour les prix de la société

d'horticulture. Chaque rue avait sa fontaine; le village possédait des bains publics et une école placée sous la direction du curé inamovible que M. Trafford, quoique catholique romain, avait installé lui-même dans l'église bâtie et dotée de ses propres deniers ; car, disait-il, mieux vaut une religion quelconque que pas de religion du tout.

Au milieu du village s'élevait sa demeure, entourée de beaux jardins qui augmentaient encore le goût des travailleurs pour le jardinage. M. Trafford comprenait trop bien sa position pour s'éloigner avec un dédain puéril de ses véritables sujets ; il faisait revivre le principe féodal sous une forme nouvelle, appropriée aux mœurs plus douces de notre époque.

L'influence de ce système sur la moralité de la classe laborieuse était immense. Le travailleur fixé sur les lieux mêmes de ses travaux, soit industriels soit agricoles, peu importe, en retire de grands avantages. La présence du maître produit l'ordre et la régularité en amenant la surveillance et l'encouragement. Aussi le crime était-il littéralement inconnu chez M. Trafford et les délits très-rares. Le village ne renfermait pas un seul mauvais sujet ; les hommes étaient bien vêtus, les femmes bien portantes, l'ivrognerie inconnue, et la condition morale du sexe faible élevée en proportion.

Les grands bâtiments de la manufacture, les toits et les jardins des chaumières situées à l'entour, ceux de la maison de Trafford, le clocher de l'église gothique, la rivière argentée et le lointain boisé frappèrent tout d'un coup les regards d'Egremont. Il se trouvait dans les jolies rues du village avant même de se douter qu'il fût sur le point d'y arriver.

De gros enfants jouflus et rosés s'élancèrent d'une chaumière et coururent à Sybille en criant :

« La reine ! la reine ! »

L'un se suspendit à son vêtement, l'autre saisit son bras, un troisième se dressa sur la pointe des pieds pour recevoir un baiser.

« Bon jour, mes petits sujets, » dit Sybille en les caressant gaîment.

Ils se dispersèrent aussitôt pour annoncer partout l'arrivée de la reine.

Une foule joyeuse et animée l'entoura bientôt. A mesure que Sybille et Egremont s'avançaient dans le village, la population enfantine trop faible pour se livrer encore au travail apparaissait sur le seuil des chaumières et saluait la reine.

Ses visites, depuis quelque temps, étaient devenues bien rares, mais on ne les avait pas oubliées ; elles faisaient époque dans la vie de ces enfants, dont quelques-uns ne connaissaient que par tradition l'âge d'or où Sybille et Gérard habitaient dans la grande maison et visitaient cha-

que jour leurs demeures en y apportant le sourire et la joie, bénissant et bénie.

Quand ils furent à peu de distance de la fabrique, Sybille s'arrêta. Un tout petit garçon l'avait accompagnée très-gravement sans s'éloigner d'un pas; fier de sa position, il serrait de toutes ses forces la main de la reine dans la sienne.

« Il faut nous séparer ici, dit-elle à Egremont. Ce petit homme (elle flatta doucement la tête de l'enfant) va vous servir de guide. Entends-tu, Pierce, tu vas conduire M. Franklin à la manufacture et tu demanderas M. Gérard. »

Elle s'éloigna.

A peine était-elle partie qu'un bruit de roues attira l'attention d'Egremont. En tournant la tête il aperçut une nombreuse cavalcade composée de dames et de messieurs fort élégants; derrière eux venait un brillant équipage attelé de quatre chevaux conduits par des postillons et suivi d'une foule de grooms. Egremont se rejeta en arrière.

Les fringants coursiers passèrent rapidement devant lui. La calèche étincelante l'enveloppa dans un nuage de poussière, et les grooms en caracolant lui jetèrent un regard impertinent.

Tout ce monde ne lui était pas inconnu. Il venait de reconnaître, non sans embarras, la livrée et les armes de lord Mowbray, et, au milieu de cavaliers empressés, le froid visage de lady Joan et le regard plus doux de lady Maud.

Egremont se flatta de n'avoir pas été aperçu; il congédia son petit guide, suivit une direction opposée à celle de la manufacture et alla visiter l'église.

Mme Trafford parut aussi heureuse que les enfants du village en revoyant Sybille; elle l'embrassa à plusieurs reprises et se félicita de retrouver dans sa demeure celle qui en faisait la joie. Son mari venait de sortir, dit-elle, pour recevoir une société distinguée, qui lui avait écrit depuis plusieurs jours afin de pouvoir visiter la manufacture.

« Nous leur offrons ensuite un déjeuner, ajouta Mme Trafford, femme d'un esprit distingué, mais étrangère au monde et qui en craignait le contact. Reste avec moi, Sybille, tu m'aideras à les recevoir.

Cette proposition effraya si fort la jeune fille qu'elle se leva au plus tôt sous prétexte de quelques visites dans le village; elle partit à la hâte en promettant à sa bienfaitrice de revenir quand elle serait moins occupée.

Une heure après, un bruyant coup de sonnette retentit à la porte, l'imposante compagnie entra.

Mme Trafford s'était préparée à cette réception, elle s'efforça de prendre un visage calme. Son mari lui présenta lord et lady Mowbray, leurs filles; lady Firebrace, M. Jermyn, qui n'avait pas encore quitté

le château, M. Alfred de Mountchesney et lord Milford; ces deux derniers en se rendant en Ecosse avaient poussé une pointe jusqu'à Mowbray pour examiner les héritières.

Lord Mowbray se répandait en louanges et en compliments. Sa Seigneurie était sujette à des excès de politesse ; le sang parlait malgré lui. Ce jour-là il était redevenu tout à fait garçon de café. Il vantait tout : les machines, les ouvriers, le coton brut, le coton filé et jusqu'à la fumée. Mais comme Mme Trafford ne voulut pas absolument accepter ce dernier éloge, Sa Seigneurie s'en abstint pour lui faire plaisir.

Quant à lady Mowbray, elle se montrait comme toujours polie et réservée. Un imperceptible sourire semblait exprimer et l'espèce de plaisir et le demi-étonnement qu'elle éprouvait à se trouver au milieu de si étranges gens.

Lady Joan conservait son ton hautain et pédant. Elle approuva beaucoup de choses et surtout les procédés de ventilation, au sujet desquels elle se mit à adresser plusieurs questions à Mme Trafford. Celle-ci embarrassée rougit et regarda son mari, afin de lui demander secours; mais il était occupé à répondre à lady Mathilde, qui, remplie d'enthousiasme, entrait dans tous les détails avec un intérêt chaleureux, s'identifiait avec le système manufacturier presque autant qu'avec les Croisades, et n'aspirait plus qu'à établir des écoles de chant, des jardins publics et des fontaines jaillissantes dont l'eau limpide coulerait uniquement pour le peuple.

« Vraiment tout ici est charmant, dit lord Milford en attaquant un pâté; mais ce que j'ai le plus admiré chez vous, Madame, c'est une jeune fille que nous venons de rencontrer, la plus jolie fille, je crois, que j'aie vue de ma vie.

— Avec un chien magnifique, ajouta M. Mountchesney.

— C'est sans doute Sybille, dit Mme Trafford.

— Et qui donc est Sybille? demanda lady Maud. Ce nom-là appartient à notre famille. Nous l'avons trouvée très-jolie.

—C'est une enfant de la maison, répondit Mme Trafford; ou plutôt elle l'était, car, malheureusement, elle nous a quittés depuis longtemps.

— Serait-elle religieuse? demanda lord Milford. Son costume le ferait penser.

— Elle vient de sortir de votre couvent de Mowbray, dit M. Trafford, en s'adressant à lady Maud, et presque contre son gré. Elle conserve avec une sorte d'affection le costume qu'elle y portait.

— Et maintenant elle habite avec vous?

— Non ; je le voudrais bien, car elle a été élevée pour ainsi dire chez nous. Mais elle demeure avec son père.

— Quel est le mortel assez heureux pour être son père ? demanda M. Mountchesney.

— Son père est mon contre-maître, celui qui nous a accompagnés dans la fabrique.

— Comment, ce bel homme que j'ai tant admiré, qui a l'air si distingué ? s'écria lady Maud. Papa, dit-elle en s'adressant à lord Mowbray, le contre-maître de M. Trafford, dont les traits sont si aristocratiques, celui que je vous ai fait remarquer tantôt, est le père de la jolie jeune fille.

— Il paraît très-intelligent, dit lord Mowbray, de son ton le plus aimable.

— Oui, c'est un homme plein de talent et de probité; je lui confierais sans crainte toute ma fortune; seulement je voudrais qu'il ne fût pas si ardent politique.

— Est-il donc très-violent ? demanda lady Mowbray doucereusement.

— Beaucoup trop, et il a surtout des idées fort exaltées.

— Cependant il doit être très à son aise, observa lord Milford.

— Sans doute. Aussi n'est-ce pas par égoïsme qu'il agit ainsi : je lui dois cette justice. Il déplore la condition du peuple.

— A en juger par ce que nous voyons ici, dit lord Mowbray, le peuple n'est pas fort à plaindre ; mais je crains que votre fabrique ne fasse exception. Vous devez avoir dépensé beaucoup d'argent ?

— Rien n'est plus dispendieux, selon moi, qu'une population vicieuse. Quand j'ai entrepris ces réformes, j'espère avoir eu en vue autre chose que mon intérêt pécuniaire ; mais cela seul m'eût-il guidé, j'en recueillerais en ce moment de grands fruits. Nous avons tous, plus ou moins, une idée favorite ; la mienne, c'était d'améliorer le sort de la classe ouvrière. Je voulais voir ce que produirait sur le moral de mes ouvriers une habitation saine et agréable, des salaires suffisants et de bonnes écoles. Le succès a été complet : le bonheur matériel et la moralité de cette commune en font foi. Quant à moi, j'ai fait dans tout cela une heureuse spéculation ; j'ai trouvé pour mes capitaux un placement avantageux, et je ne voudrais pas, pour le double de ce que j'ai dépensé, échanger mon personnel contre le personnel des autres fabriques.

— L'influence de l'atmosphère sur la condition des laboureurs mérite attention, » dit lady Joan à M. Jermyn.

Celui-ci s'inclina sans trop paraître comprendre.

« Ne craignez-vous pas de garder à la tête de votre établissement un homme d'un caractère si violent ? » demanda lady Firebrace.

M. Traffort sourit négativement.

« Quel est son nom ? demanda lord Mowbray.

— Gérard, répondit M. Trafford.

— C'est un nom très-commun, je crois, dans cette contrée, dit lord Mowbray, qui parut un peu embarrassé.

— Non ; c'est une famille ancienne et nombreuse. Tous les Gérards prétendent à une même origine, et mon inspecteur a du sang noble dans les veines.

— Il en a l'air, dit lady Maud.

— Tous les gens qui portent un bon nom ont la prétention d'être nobles, » observa lord Mowbray.

Il se tourna alors vers Mme Trafford, et recommença à l'accabler de compliments et d'éloges. Il vanta de nouveau tout ce qu'il avait déjà vanté : la fabrique, la maison, le service, les jardins, qu'il n'avait pas encore vus et qu'il exprima le désir de voir.

En conséquence, quand le déjeuner fut terminé, Mme Traffort offrit à ses hôtes de les conduire dans ces lieux tant prisés par le noble lord.

« Je vais tâcher de retrouver la belle religieuse, dit M. Mountchesney à lord Milford.

— J'ai envie de prier le respectable manufacturier de me présenter à elle, » répondit Sa Seigneurie.

Pendant ce temps, Egremont avait rejoint Gérard à la fabrique.

« Si vous étiez venu plus tôt, lui dit ce dernier, vous auriez fait le tour des ateliers en belle compagnie. Nous avons eu de grandes gens ici.

— Je les ai vus, et je me suis retiré à l'écart.

— Oui-dà ! ils ne sont donc pas de votre goût ? dit Gérard en riant. Ils ont été fort aimables cependant pour de si hauts personnages. Un comte de Mowbray, ce n'est pas peu de chose ! Je suppose que sa famille est venue à la suite de Guillaume-le-Conquérant !... M. Trafford montre volontiers sa fabrique ; ils en profitent pour amuser leurs connaissances, comme de tout ce qui est singulier. Il y avait là deux ou trois jeunes gens qui n'y entendaient pas grand chose. Ma foi, j'ai pensé que je pouvais bien me divertir aussi à mon tour, et je ne m'en suis pas fait faute. J'ai bien ri surtout de les voir regarder les machines avec un lorgnon. Un d'eux, qui voulait faire le brave, a manqué d'être attrapé par une roue d'engrenage ; si je ne lui avais pas donné un bon coup, il y passait, je crois. C'était un lord ; il m'a regardé, un peu surpris, allez.

— On dit que les filles de lord Mowbray sont de grandes héritières ?

— Parbleu, je le crois bien ! L'année dernière, le comte avait un fils unique, et ses filles n'étaient rien ; le garçon est mort, maintenant c'est à leur tour. Qui sait, un de ces jours ça sera peut-être celui d'un autre ? Si vous voulez apprendre à connaître les hauts et les bas de la vie, étudiez les parchemins d'une grande maison. Aujourd'hui maître, demain valet ! Tel qui est né dans l'antichambre occupe le salon ; la livrée est

mise de côté pour la couronne de comte ou de duc, et le véritable seigneur n'a plus rien que des rêves. Voilà comme va le monde, Monsieur Franklin.

— Vous paraissez bien connaître l'histoire de notre grand voisin.

— On apprend beaucoup de choses avec le temps, et quand on vit dans un pays on en sait les secrets. C'est pas la première fois qu'on lui disputerait son titre et ses terres.

— Vraiment !

— Sans nul doute. Je n'ai pas pu m'empêcher d'y penser aujourd'hui quand il était là à m'interroger avec sa petite voix flûtée. Fallait le voir prendre la laine du bout des doigts pour la montrer à sa dame qui osait à peine y toucher. Humph ! Et ses filles donc, qui se pavanaient comme des paons ! lady Joan et lady Maud !... Lady Joan et lady Maud, répéta Gérard avec une ironie amère. Je ne me soucie guère du reste ; mais leur lady Joan et leur lady Maud, c'est trop fort. Je voudrais bien savoir si ma Sybille les a vues. »

Sybille venait d'être mandée près de Mme Trafford.

En recevant ce message, la fille de Gérard en conclut que les nobles hôtes étaient partis, et elle se rendit avec empressement à l'appel de sa bienfaitrice. Elle arriva joyeuse, le visage animé des vives couleurs qu'avait occasionnées sa course rapide, et se trouva au milieu du jardin entourée de l'élégante société.

Lady Maud, qui attribua son embarras à la timidité, s'efforça de la rassurer en lui adressant la parole avec beaucoup de volubilité ; et, se tournant vers ses amis, elle se mit à louer sa beauté en phrases interrogatives.

« Nous avons profité de votre absence, lui dit-elle d'un ton protecteur, pour nous informer de vous. Quel dommage que nous ne vous ayons pas connue quand vous habitiez le couvent ! Vous seriez venue au château : je l'aurais exigé absolument. Mais nous sommes encore voisines, et il faut que vous me promettiez de me faire visite ; il le faut, en vérité.... N'est-elle pas jolie? ajouta-t-elle en baissant la voix, mais de manière à ce qu'on pût très-bien l'entendre. Savez-vous que la basse classe ne manque pas de beauté ? »

M. Mountchesney et lord Milford se confondirent en fades compliments accompagnés de quelques œillades significatives.

Sybille ne proférait pas une parole, se contentant de répondre par une révérence froide à ce torrent de phrases ridicules.

Lady Maud attribuant toujours cette conduite quelque peu hautaine à l'embarras de la situation, à l'ignorance du monde, au respect qu'inspirait une réunion si imposante, redoubla d'efforts pour lui faire comprendre que la faveur d'un si bon accueil ne s'arrêterait pas à ce seul moment, et qu'elle pouvait compter désormais sur sa protection.

« Il faut absolument que vous veniez me voir, dit-elle. Je ne serai contente que quand je vous aurai reçue. Où demeurez-vous? J'irai vous chercher moi-même en voiture. Voyons, fixons un jour... Aujourd'hui nous sommes à samedi... que dites-vous de lundi?

— Je vous remercie, dit Sybille gravement; je ne sors jamais de chez moi.

— Elle est charmante, n'est-ce pas? s'écria lady Maud en regardant ses amis. Je sais bien ce que vous craignez; soyez tranquille, vous ne serez nullement gênée. Sans doute, on peut se sentir embarrassée au premier moment; mais je serai là, et je vous regarde tout à fait comme ma protégée.

— Protégée! dit Sybille; je demeure avec mon père.

— Comme elle est gentille! quelle naïveté? dit lady Maud à lord Milford.

— Est-ce vous qui soignez ces jolies fleurs? » demanda M. Mountchesney.

Sybille répondit négativement, et ajouta :

« Mme Trafford en est très-fière.

— Vous verrez les fleurs de Mowbray, dit lady Maud, elles n'ont pas de rivales. N'est-il pas vrai, mylord? Vous disiez, l'autre jour, qu'elles égalaient presque celles de Mme Lawrence. Je suis enchantée de voir que vous aimez les fleurs, continua-t-elle en s'adressant de nouveau à Sybille, vous serez ravie de Mowbray... Ah! maman nous appelle... Eh bien, fixez vous-même; sera-ce lundi?

— Vraiment, dit Sybille, je ne quitte jamais la maison. J'appartiens à la basse classe et je vis avec elle. Si je suis ici aujourd'hui ce n'est que pour un moment, et pour rendre hommage à mes bienfaiteurs.

— Bon, bon, j'irai vous prendre alors, dit lady Maud, qui chercha à cacher sa surprise et sa mortification sous un air dégagé.

— Et moi aussi, dit M. Mountchesney.

— Et moi aussi, » murmura lord Milford, resté un instant en arrière.

La noble société s'éloigna; la légère élégante, les chevaux pleins de feu, les laquais en grande livrée, tout cela disparut, et bientôt le bruit des roues s'éteignit dans le lointain.

Cependant la cloche ne tarda pas à se faire entendre, annonçant la fin des travaux de la semaine.

M. Trafford accordait à ses ouvriers une demi-journée de congé tous les samedis. Hommes, femmes et enfants recevaient leur solde dans la grande salle avant de sortir; de cette manière on évitait l'usage dispendieux et immoral qui consiste à payer les ouvriers des fabriques dans les cabarets. Un autre avantage naissait encore de ce système. Les travailleurs, touchant leur argent assez tôt, pouvaient se rendre au marché voisin et faire leurs emplettes pour le lendemain. Cette me-

sure contribuait de beaucoup à leur bien-être, en les mettant à même de ne point faire de dettes chez les marchands. M. Trafford pensait avec raison que la manière dont les salaires sont acquittés n'a pas moins d'importance que le taux même de ces salaires. Et ceux de nos lecteurs qui se rappellent le tableau fidèle que nous avons donné plus haut des différentes manières dont la classe ouvrière touche son gain seront probablement du même avis que le maître sage et bienfaisant de Walter Gérard.

Ce dernier, accompagné de sa fille et d'Egremont, reprit le chemin de sa demeure.

L'aspect riant et varié de la campagne, le parfum des champs, les notes lointaines de la grive et du merle exercent une influence salutaire après une journée passée au milieu du mouvement et du bruit des machines. Gérard la ressentit, il s'écria en aspirant l'air fortement :

« J'étais né pour vivre à la campagne, Sybille. Mais n'importe, mon enfant, n'importe ; parle-moi encore de nos magnifiques visiteurs. »

Egremont trouva le chemin beaucoup trop court. Heureusement les ondulations de la vallée ne lui permettaient pas d'apercevoir la chaumière à distance. Quand elle fut en vue, un homme sortit du jardin et vint à leur rencontre. Sybille fit une exclamation de plaisir ; c'était Morley.

XXXI

Il salua cordialement Gérard et sa fille, et regarda Egremont.

« Notre compagnon des ruines, dit Gérard. Toi et notre ami Franklin vous devez faire connaissance, Stéphen, car vous suivez la même ligne. Il est journaliste comme toi, et momentanément établi dans notre voisinage.

— Dans quel journal travaillez-vous ? » dit Morley.

Egremont rougit, se troubla, et répondit enfin :

« Je n'ai pas droit à un titre aussi distingué ; je ne suis que sténographe, chargé d'une mission dans cette contrée.

— Hem ! » dit Morley.

Il passa son bras sous celui de Gérard, et prit les devants avec lui, laissant Egremont avec Sybille.

« Je l'ai trouvé, dit-il.

— Qui ? Hatton ?

— Non, son frère.

— Et que sait-il ?

— Fort peu de choses. Notre homme vit et prospère, c'est un fait. Mais que fait-il, où est-il, pas le moindre indice.

— Ce frère ne peut donc pas nous mettre sur la voie ?

— En aucune façon. Il me demandait des renseignements. C'est un sauvage dans toute la force du terme. Tout ce que j'ai appris de positif, c'est que notre homme existe, et qu'il est dans une position florissante. Il envoie chaque année une somme assez considérable à son frère. J'ai examiné les lettres, mais toutes portaient un timbre différent, et elles étaient évidemment arrangées pour dérouter les recherches. Vous trouverez, je le crains bien, que j'ai fait fort peu de chose; cependant ce peu là a été encore assez difficile.

— Je n'en doute pas, mon ami, et je suis certain que tu as fait tout ce qui était en ton pouvoir... Je m'imaginais justement que j'entendrais parler de toi aujourd'hui. Que penses-tu qui me soit arrivé?.. Monseigneur en personne, avec sa famille et sa suite, est venu visiter les ateliers, et j'ai été obligé de le conduire partout. C'est drôle, n'est-ce pas? Il m'a offert de l'argent en sortant. Je ne sais combien... Je n'ai pas regardé, peut-être mon loyer tout entier... J'ai indiqué du doigt le tronc pour les malades, il y a déposé son offrande de sa main délicate.

— C'est très-curieux! Et vous l'avez vu face à face?

— Face à face! Si tu m'avais apporté des nouvelles de ces papiers, j'aurais pensé que la Providence s'en mêlait.... Mais maintenant nous sommes retombés dans le calme plat.

— Il vit et prospère, dit Morley pensif; nous le découvrirons un jour.

— Amen! Depuis que tu as réveillé cette idée, Stéphen, tu ne saurais croire combien mon esprit a travaillé. Pourtant mon père s'est ruiné à cette affaire, et elle pourra bien avoir le même résultat pour le fils.

— Je ne veux pas le croire. Mais pensons à autre chose. Je suis un peu fatigué... Vous avez des étrangers avec vous, et je vais vous dire adieu...

— Non, tu n'en feras rien. Ce Franklin a l'air d'un bon garçon; il ne te déplaira pas. Entre avec nous; Sybille sera mécontente si tu t'en vas comme ça après une si longue absence, et moi aussi certainement. »

Ils entrèrent tous ensemble dans la maisonnette.

La soirée se passa en causeries. Les scènes dont Morley venait d'être témoin pendant sa récente excursion fournissaient ample matière à la conversation.

« Le sentiment domestique va chaque jour en s'affaiblissant dans le pays, dit Gérard; on ne saurait s'en étonner, il n'y a plus de foyer domestique.

— On pourrait le ranimer, dit Egremont; nous en avons eu l'exemple aujourd'hui. Si tous les riches agissaient comme M. Trafford, la condition du peuple changerait à l'instant.

— Mais tous les riches n'agiront pas comme lui, dit Morley. Cela demande une abnégation sur laquelle on ne peut compter. La société ne saurait être régénérée par une influence individuelle; il faut, pour la re-

constituer, un principe nouveau. Vous déplorez la perte du sentiment domestique ; croyez-vous qu'il se perdît s'il valait la peine qu'on le conservât ? Non. Le principe domestique a rempli sa tâche, la loi du progrès en demande un autre. Nous le verrons apparaître un peu plus tôt un peu plus tard, sa venue est infaillible. Il agira comme agit le développement de la nature organique. Dans l'état actuel de la civilisation, eu égard aux moyens de bonheur que la science met à notre disposition, l'idée du foyer domestique devrait déjà nous être étrangère. C'est une idée barbare, la coutume d'un âge grossier ; elle produit l'isolement de la famille, par conséquent elle est antisociale. Nous avons besoin de la communauté.

— Tout cela est bel et bon, dit Gérard, et je ne doute pas que tu n'aies raison, Stéphen ; mais j'aime encore mieux me chauffer à mon propre foyer qu'à celui de tout le monde. »

XXXII

Le temps s'écoule avec un mouvement solennel pendant la première période d'un séjour dans un lieu nouveau, au milieu de personnes et de mœurs étrangères. Chaque incident, chaque émotion parle à l'imagination. L'esprit infatigable observe et crée à la fois. Rien n'est plus erroné que le dicton populaire qui prétend que la vie est ennuyeuse quand le temps marche lentement ; c'est presque toujours le contraire. Si nous nous reportons aux moments de notre vie qui nous ont laissé les plus vifs souvenirs, nous trouverons que ce sont de très-courts instants pleins de sentiments et d'actions.

Egremont l'éprouva ainsi pendant les premiers jours de sa résidence dans la vallée de la Mowe. La première semaine, qui fit époque dans sa vie, lui parut un siècle ; à la fin du premier mois, il se prit à déplorer la rapidité du temps et à moraliser sur la brièveté de l'existence. Il découvrit qu'il menait une vie parfaitement heureuse, quoique d'une extrême simplicité ; il fit des vœux pour n'en voir jamais venir la fin, et s'étonna qu'elle lui eût paru d'abord si étrange, presque aussi étrange que douce. La journée, qui commençait dès l'aurore, s'écoulait pour lui en société de livres prêtés d'ordinaire par Sybille ; parfois il faisait une excursion avec elle et Morley, à quelque lieu remarquable du voisinage, ou bien il prenait sa ligne et attendait au bord de la rivière le poisson argenté. Le soir, il se rendait à la chaumière de Gérard, sûr d'y trouver le charme séduisant des grâces féminines et une conversation où son intelligence se développait.

Gérard était toujours le même : simple, cordial, riche de sentiments et d'idées naturelles, et doué d'une certaine grandeur de conception qui contrastait avec sa position sociale et qui pourtant s'accordait par-

faitement avec toute sa personne. Sybille parlait peu, elle écoutait son père avec amour; de temps en temps une réflexion, une remarque de sa part apportait à Egremont quelque conviction nouvelle, aussi précieuse pour lui que sa présence.

Quant à Morley, il avait beaucoup vu Egremont dans les commencements, il lui avait prêté des livres, il avait partagé sans réserve avec lui les ressources de ses connaissances en traitant les questions qui faisaient l'objet constant de ses préoccupations, et qui avaient pour son compagnon un haut intérêt. Mais, soit que ses occupations le retinssent davantage et lui laissassent moins de loisir, peu à peu il devint plus rare; Egremont ne le rencontra plus que chez Gérard; leurs promenades ensemble cessèrent entièrement.

Livré à lui-même, le frère de lord Marney s'abandonna à de longues rêveries dont Sybille était l'objet; toutefois, redoutant d'aborder la réalité, il se tenait soigneusement dans le vague et y trouvait une jouissance infinie. Tous ses vœux se bornant à demander la prolongation de cette existence, il réussit à peu près à se persuader qu'elle ne changerait point. Quand nous nous ébattons, par un beau jour d'été, sous les rayons d'un ardent soleil, entourés d'objets brillants et gracieux, comment penser que le feuillage si frais jaunira, que l'eau écumante deviendra glacée, et que le ciel d'azur ne sera plus qu'un sombre amas de nuages?

Les premiers jours d'octobre trouvèrent Egremont dans cette disposition d'esprit. Une brusque nouvelle l'en tira soudain en lui faisant sentir la nécessité d'un départ immédiat.

Il avait confié le secret de sa résidence à un domestique fidèle chargé de communiquer avec lui sous son nom supposé. Il reçut par ce canal une lettre de sa mère, subitement arrivée à Londres, où elle lui mandait, dans les termes les plus pressants, de venir la trouver sans retard. Il s'agissait d'une affaire d'un haut intérêt pour tous deux. Un semblable appel de la part de celle qui avait toujours été mère tendre et amie dévouée ne pouvait être négligé. Egremont résolut de partir à l'instant, sans même pouvoir se consoler par l'espoir d'un prochain retour.

Le Parlement devait s'assembler le mois suivant; et, indépendamment de la cause inconnue qui nécessitait sa présence en ville, il lui fallait encore songer à certains arrangements désagréables, dont la solution ne pouvait se retarder davantage; car il était bien résolu à ne point occuper son siége avant d'avoir acquitté les dépenses de son élection. Certain du mauvais vouloir de son frère, l'avenir se révélait à lui sous des couleurs peu riantes. Aussi n'avait-il fallu rien moins que la présence de Sybille pour chasser de son esprit les prosaïques et mesquines inquiétudes, compagnes inséparables d'un embarras pécuniaire.

Maintenant il allait s'éloigner. L'événement, ou plutôt la catastrophe,

qui, dans tous les cas, n'aurait pu être longtemps différée, venait le frapper. Il se dirigea vers la maisonnette de Sybille pour lui dire adieu et laisser un mot d'affection à son père. Sybille était absente. La vieille femme qui tenait le ménage lui apprit qu'elle était au couvent et qu'elle reviendrait dans l'après-midi. Impossible de partir sans la voir, impossible aussi de différer son départ ; mais, en voyageant la nuit, il pourrait regagner le temps perdu. Il fit donc ses préparatifs et attendit le soir avec une impatience fébrile.

Le soir se montra sombre comme son cœur ; c'était le froid automne avec son vent sec et si agaçant pour les nerfs ; chaque bouffée d'air apportait le découragement et la tristesse. Egremont se sentait complétement abattu. Le paysage qu'il avait tant de fois admiré lui apparaissait voilé. Les feuilles tombaient, les collines lointaines prenaient un aspect dur et sévère. Qu'était donc devenu ce ciel radieux, ces buissons odorants à travers lesquels il se plaisait à errer ? Tout fuyait avec ses rêves !

Il s'arrêta devant la chaumière de Gérard, songeant à la soirée où, pour la première fois, sa vue s'était reposée sur ce jardin éclairé par la lune. Que de folles et délicieuses pensées l'agitaient alors ! Elles s'étaient évanouies avec l'heure charmante. La nature changeait comme son sort.

Accablé de tristes pressentiments, il ouvrit la porte, et la première personne qu'il aperçut fut Morley.

Egremont ne l'avait pas vu depuis quelque temps ; sa réception amicale contrasta avec la froideur qui, au grand regret, souvent même au malaise d'Egremont, s'était par degrés établie entre eux. Pourtant jamais sa présence n'avait été moins désirée.

Morley parlait avec feu au moment où Egremont entra : il tenait un journal à la main et paraissait en commenter quelques passages. Le nom de Marney frappa les oreilles du jeune député ; il pâlit et s'arrêta incertain sur le seuil. L'accueil de ses amis le rassura ; il se hasarda même à demander le sujet de leur conversation.

Morley reprit le journal et dit :

« Voici ce que je viens de lire :

CHASSE EXTRAORDINAIRE CHEZ LE COMTE DE MARNEY.

« Mercredi dernier, Sa Grâce, le duc de Fitz-Aquitaine, le comte de Marney, le colonel Rippe et le capitaine Grouse ont tué, dans l'espace de quatre heures, non moins de sept cents pièces de gibier, à savoir : trois cent trente-neuf lièvres, deux cent vingt et un faisans, trente-quatre perdrix, quatre-vingt-sept lapins. Le jour suivant on a ramassé plus de cinquante lièvres et faisans blessés la veille. Pendant ces quatre heures, deux des chasseurs, le comte de Marney et le capitaine Grouse,

se sont absentés une heure et demie pour assister à une réunion agricole qui avait lieu dans le voisinage, le noble comte ayant consenti, avec sa condescendance habituelle, à distribuer de sa propre main les différents prix accordés aux laboureurs pour leur bonne conduite. »

« Qu'en pensez-vous, Franklin? dit Morley. C'est là, notre digne ami de Marney-Abbey, où nous nous sommes rencontrés pour la première fois. Si vous connaissiez mieux cette contrée, vous ririez de la prétendue condescendance du plus mauvais propriétaire de toute l'Angleterre. Voici comment il a passé son temps un jour ou deux après cette mémorable battue. »

Morley tourna le journal et lut un autre paragraphe.

Séance tenue à l'auberge du Dragon-Vert, à Marney. Octobre 1837.

« Magistrats présents : le comte de Marney, le révérend Félix Slimsey et le capitaine Grouse.

« A comparu : Robert Hind, accusé de braconnage sur les terres de sir Vavasour-Firebrace, baronnet. Le cas bien et dûment prouvé par les filets trouvés dans la poche du prévenu, il a été condamné à une amende de quarante shillings et aux dépens, maximum de la peine, le tribunal n'ayant pas admis de circonstances atténuantes, puisque le coupable était employé comme garçon de ferme et gagnait ses sept shillings par semaine.

« Robert Hind ne pouvant acquitter l'amende a été envoyé en prison pour deux mois. »

« Quel dommage, dit Morley, que le pauvre diable, au lieu de tendre un piége aux lièvres de sir Vavasour, n'en ait pas ramassé un blessé après la battue! C'eût été certainement beaucoup mieux pour lui et pour la paroisse, s'il a une femme et des enfants.

— Je suis sûr, dit Gérard, qu'ils ont tous été relevés par le garde qui a passé contrat pour cela. Les Normands, du moins, ne vendaient pas leur gibier.

— Lequel vaut-il mieux être avare ou barbare? dit Morley. Telle est la question soulevée maintenant entre l'ancienne et la nouvelle noblesse normande. J'ai vu dernièrement un ex-marchand de Bishopsgate-Street qu'on a fait baron, Dieu sait pour quel haut fait; eh bien, je puis vous assurer que Bigod et Bohun n'ont jamais fait exécuter les lois forestières avec une sévérité comparable à celle de ce marchand d'indigo.

— La question de la chasse est une question bien difficile, dit Egremont. Comment atteindre le mal? Faut-il supprimer le châtiment? En ce cas, comment protéger la propriété?

— Pourtant il y a une chose bien simple, dit Morley. Les propriétai-

res ne sauraient jouir à la fois et des avantages d'une ferme et des plaisirs de la chasse. »

A ce moment Sybille entra. En la voyant, Egremont se rappela qu'il venait pour lui dire adieu, et son courage l'abandonna tout à fait. Il comprit l'empire qu'elle exerçait sur lui, et, s'ils eussent été seuls, rien ne l'eût empêché de lui avouer ses sentiments. Sa main trembla en touchant la sienne ; ses yeux interrogateurs eussent voulu lire dans son âme.

Gérard et Morley continuèrent leur conversation un peu à l'écart. Egremont s'approcha de Sybille, s'efforçant de prendre assez d'empire sur lui-même pour lui annoncer son départ. Vains efforts ! Peut-être sans témoins lui aurait-il exprimé un adieu passionné ; mais, gêné par la présence d'un tiers, il s'embarrassa et ne sut que dire. Il répétait plusieurs fois les mêmes questions sans s'apercevoir qu'elle y avait déjà répondu. Distrait, préoccupé, ses pensées, toutes dirigées vers elle, ne suivaient point le fil de la conversation. Leurs yeux se rencontrèrent, et Sybille vit les siens remplis de larmes. En détournant la tête, il aperçut le regard de Morley qui l'observait ; ce regard ne dura qu'une seconde, pourtant il fit une impression étrange sur Egremont.

Peu après, et plus tôt que de coutume, Morley se leva : il leur souhaita le bon soir et serra la main d'Egremont avec une cordialité inusitée.

Harold, qui semblait à demi endormi, se redressa tout d'un coup en poussant un hurlement de détresse. Jamais Morley n'avait été son favori, et en cette circonstance il ne put parvenir à le calmer. Le chien le regarda d'un air menaçant et continua d'aboyer. Mais, dès qu'il le vit partir, il reprit sa tranquillité et vint fourrer son museau dans la main d'Egremont pour se faire flatter.

Le départ de Morley soulagea le jeune homme ; cependant la tâche qui lui restait à accomplir était bien pénible. Il se leva, marcha un moment de long en large dans la chambre, s'appuya contre la cheminée, balbutia quelques paroles inintelligibles ; puis enfin, tendant la main à Gérard, il dit d'une voix tremblante :

« Mon excellent ami, il faut que je quitte Mowedale.

— J'en suis très-fâché, dit Gérard, et quand donc ?

— A l'instant.

— A l'instant ! dit Sybille.

— Oui, à l'instant. Le rappel est impérieux. J'aurais dû partir ce matin. Je suis venu ici pour vous dire adieu, dit-il en regardant Sybille, pour vous exprimer combien je sens profondément tout ce que je vous dois, combien le souvenir de ces jours heureux me sera cher..... » Sa voix se troubla. « Je voulais aussi vous laisser un mot d'amitié, mon ami, l'espérance de nous retrouver bientôt.... Mais votre fille était absente,

et je n'ai pas pu quitter cette vallée sans vous voir l'un ou l'autre. Maintenant il faut que je parte cette nuit.

— Nous perdons un bon voisin, dit Gérard, et votre absence nous laissera un grand vide, j'en suis sûr ; n'est-ce pas, Sybille? »

Mais Sybille avait détourné la tête ; elle s'était baissée pour caresser Harold et ne répondit point.

Combien Egremont aurait souhaité d'établir une correspondance, d'offrir ses services si l'occasion de leur être utile se présentait, de demander et de promettre mille choses propres à entretenir leurs rapports; mais gêné par son incognito et par toutes les conséquences d'un rôle d'emprunt, il ne put qu'exprimer les regrets que lui causait une séparation si brusque, et parler vaguement, presque mystérieusement, d'une réunion prochaine.

En s'approchant de Sybille il ajouta :

« Vous avez été bien bonne pour moi, et je ne l'oublierai jamais, dans quelque circonstance que ce soit. Permettez-moi de vous offrir ce volume, et laissez-le quelquefois reposer sur votre table. »

A ces mots, il lui présenta une traduction illustrée de Thomas à Kempis. Sur la première page il avait écrit : *Sybille, hommage d'un ami fidèle.*

« Je l'accepte en mémoire d'un ami, » dit Sybille d'une voix tremblante et la joue légèrement pâle.

Elle tendit la main à Egremont ; il la retint un instant dans les siennes ; puis, s'inclinant très-bas, il la porta à ses lèvres.

Au moment où, le cœur oppressé, Egremont franchissait le seuil de la porte, quelque chose le retint. Il se retourna, c'était Harold ; l'intelligent animal avait saisi le pan de son habit et semblait l'exhorter à ne pas sortir. Il se pencha vers lui, le caressa et se dégagea doucement.

En quittant la chaumière, Egremont trouva la campagne enveloppée d'un épais brouillard, si épais que, sans le sommet des arbres, dont les formes indécises semblaient autant de noirs fantômes, il eût eu peine à distinguer la terre du ciel. A mesure qu'il avançait, le brouillard épaississait, et ces indications confuses menaçaient de s'effacer entièrement. Il lui fallait marcher jusqu'à Mowbray pour prendre le convoi de nuit; chaque minute devenait précieuse, mais l'obscurité croissante rendait le trajet difficile, périlleux même ; le voisinage de la rivière en augmentait encore le danger.

Arrivé à peu près à la hauteur de sa demeure, il s'arrêta comme il l'avait déjà fait plusieurs fois pour calculer les distances. Le brouillard avait acquis une telle densité qu'il ne pouvait distinguer les objets à la longueur du bras, et, malgré le courage téméraire de la jeunesse, il songea sérieusement à rentrer pour la nuit dans ses anciens quartiers.

Tout à coup il lui sembla entendre quelqu'un marcher près de lui ; il avait déjà cru remarquer qu'on le suivait, il s'écria :

« Qui est là ? »

Personne ne répondit.

Egremont se remit en route, mais très-lentement, et cette fois il reconnut distinctement le pas d'un homme. Il réitéra sa question d'un ton plus haut, le même silence l'accueillit. Il fit une seconde halte.

Soudain une main de fer le saisit à la gorge, tandis que l'autre étreint fortement son bras. Cette attaque imprévue le fait reculer, le bruit de l'eau l'avertit qu'il approche de la rivière, dont le cours rapide était semé en cet endroit de rochers à fleur d'eau. Robuste et animé par l'imminence du péril, il bondit comme un coursier vigoureux sous la dent d'une bête sauvage ; ses pieds s'attachent à la terre, ils s'y cramponnent par une force magnétique, et de son bras libre il saisit à son tour son ennemi inconnu.

A ce moment les aboiements d'un chien se firent entendre.

« Harold ! » s'écria Egremont.

Le chien invisible s'élança ; le choc fut si violent qu'Egremont chancela et perdit l'équilibre ; mais il tomba dégagé de son terrible adversaire.

Suffoqué, épuisé, quelques moments s'écoulèrent avant qu'il ne revînt tout à fait à lui-même. Le vent avait tourné subitement, de violentes raffales dissipaient le brouillard ; les grandes lignes du paysage redevenaient visibles en beaucoup d'endroits. Il était étendu sur le rivage escarpé de la Mowe, qui tourbillonnait au-dessous de lui à travers les écueils ; Harold haletant le regardait attentivement, et léchait de temps en temps son visage avec cette langue qui, sans être douée de la parole, avait pourtant parlé si à propos au moment du danger.

D'ISRAÉLI.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 août 1845.

Telle est la condition des rois et des grands de la terre qu'ils ne peuvent se distraire par des voyages ou des fêtes sans qu'on suppose aussitôt des profondeurs secrètes cachées sous les apparences de leurs joies. C'est ainsi que la visite de la reine Victoria aux bords du Rhin est interprétée par la presse comme un intime rapprochement diplomatique entre les cours de Londres et de Berlin. On ne peut croire qu'une jeune reine aille en Allemagne uniquement pour le plaisir du voyage, et comme elle est accompagnée constitutionnellement, hors du territoire britannique, par son ministre des affaires étrangères, il semble impossible que lord Aberdeen entre dans les châteaux gothiques de la Prusse rhénane sans méditer quelques négociations favorables aux intérêts de la Grande-Bretagne. Ce qui donne de la vraisemblance à ces suppositions, c'est qu'en ce moment la Prusse, visiblement refroidie avec la Russie, se trouve aussi en grande discordance avec le Zollverein, dont elle est l'auteur et le chef. La Prusse agit et parle dans le sens de la liberté commerciale, tandis que la Bavière, le Wurtemberg et le grand-duché de Bade réclament une augmentation de droits protecteurs en faveur de la production germanique.

Or, l'Angleterre, intéressée à ce que le monde entier demeure ouvert à l'exubérance et à la supériorité de la production britannique, ne doit pas manquer, autant par égoïsme que par système, d'appuyer les tendances de la Prusse, dans le congrès commercial de Carlsruhe, contre les résistances coalisées du midi de l'Allemagne. Il est donc probable que cette situation rapproche plus intimement les deux cabinets. Mais il n'est pas moins naturel que M. de Metternich, présent aux fêtes rhénanes, soit venu surveiller, au nom de l'Autriche, une réaction d'intérêts matériels qui peut neutraliser momentanément l'ascendant de la Prusse sur la Confédération et relever la suprématie de

l'empereur. L'habileté de la cour de Vienne ne peut voir sans quelque crainte et sans quelque impatience le double mouvement de forces matérielles et d'idées que la Prusse aspire manifestement à exciter et à gouverner. Alors même que la finesse de la diplomatie autrichienne n'ajouterait aucune foi aux velléités constitutionnelles de Frédéric-Guillaume, elle n'en fortifierait pas moins sa position personnelle au sein de la diète germanique, en opposant, comme une force passive, à l'agrandissement moral de la Prusse, ce poids des intérêts positifs qui pèse souvent plus que les doctrines sur les résolutions et l'opinion des peuples. Elle a, d'ailleurs, à se défendre elle-même, autant que la Prusse, contre les périls qui naissent de l'incohérence de ses possessions diverses, et finira par s'inquiéter des sourdes agitations que son immobilité systématique a peine à contenir dans les états de Bohême et les diètes de Hongrie.

Les troubles sanglants de Leipzig forment une sorte de douloureux contraste avec les fêtes du Rhin. Il est bien triste de voir la témérité de nouvelles hérésies sans avenir et sans portée ranimer dans l'Allemagne les discordes religieuses et consumer en déplorables querelles une ardeur qui pourrait se porter vers d'utiles réformes et les généreuses conquêtes de la liberté civile et politique. Les gouvernements absolus ne perdent rien à ces dissidences de l'esprit de sectes se subdivisant à l'infini, paralysant les désirs politiques et empêchant la concentration d'efforts communs vers le progrès et un avenir meilleur. Mais le mouvement d'idées religieuses qui tourmente de nos jours presque tous les peuples de l'Europe, l'Angleterre, l'Irlande, l'Ecosse, l'Allemagne, l'Espagne, la France, n'en est pas moins digne de remarque.

Il y a en Allemagne une multitude de nationalités et de rivalités divergentes, une diversité encore vivante de races, de souvenirs et d'institutions qui ne permettent pas plus aux gouvernements qu'aux populations d'atteindre prochainement à cette unité politique et civile vers laquelle, à notre exemple, se précipitent comme à l'envi tous les grands Etats modernes. Le génie allemand est trop patient et trop spécialiste pour imiter jusque dans ses écarts la soudaineté française et notre goût d'innovations radicales.

Cette passion de notre époque pour l'unité rencontre partout ailleurs que chez nous de sérieuses résistances.

En Angleterre même, sir Robert Peel s'est posé, avec une habileté remarquable et persévérante, le conciliateur entre l'orangisme et l'Irlande, entre l'aristocratie territoriale et la liberté agricole et industrielle. Mais est-il sûr qu'il vienne à bout des difficultés qui l'attendent, soit de la part de la propriété aristocratique, soit de la part de l'intolérance et des priviléges de l'église établie? Les richesses et la puissance du culte anglican, la perpétuité des inaliénables domaines de la

noblesse britannique sont attachées au sol par de trop profondes racines pour ne point condamner à d'inévitables temporisations les hommes d'Etat les plus énergiquement déterminés à effacer les graves inégalités qui jettent leurs ombres sur la constitution du royaume-uni. L'attitude menaçante de l'orangisme et les défiances légitimes de l'Irlande poseront peut-être des bornes inattendues devant la marche du premier ministre ; et nous ne serions pas surpris qu'il rencontrât ses plus puissantes entraves dans son propre parti, lequel, bien qu'aussi nombreux dans sa majorité apparente, ne lui obéit déjà plus sans murmurer.

Si l'empire incontesté d'une constitution libre, si la publicité de la tribune et les franchises de la presse ne suffisent pas encore, entre les mains d'un éloquent ministre, pour assurer justice prompte et entière à tous les sujets britanniques, que doit-il arriver de l'Espagne, à laquelle une constitution fixe et éprouvée manque encore? L'Espagne en est à ses espérances d'émancipation : elle n'a pas encore de centre d'autorité avoué et reconnu de tous, devant lequel puissent s'incliner et s'effacer légalement ces démarcations et ces inégalités de droits qui ont résisté même au long exercice de l'absolutisme royal. Tout demeure incertain et comme suspendu dans la Péninsule, jusqu'à ce que les Cortès aient habitué les populations au régime représentatif, et que l'exécution de la constitution nouvelle ait ratifié la toute-puissance administrative du gouvernement, et substitué un pouvoir normal à une dictature extraordinaire et provisoire. Et lorsqu'on réfléchit qu'une rénovation sociale si profonde, tant d'intérêts nouveaux à constituer et à affermir, tant d'intérêts anciens à vaincre ou à pacifier, se compliquent de tous les dissentiments des partis les plus tranchés sur la souveraineté elle-même et les formes du gouvernement, comme de la débilité d'une jeune main royale, il est permis de trembler sur les destinées d'un établissement précaire.

Ces craintes sont telles que, malgré les vives critiques des organes eux-mêmes de l'opinion espagnole modérée, le cabinet de Madrid nous semble avoir agi avec prudence et raison, même sous le point de vue politique, en restituant au clergé ses biens non vendus, et en donnant ainsi satisfaction aux croyances religieuses d'un peuple chez qui le Catholicisme n'a pas cessé d'être l'élément capital de sa nationalité. L'Espagne a bien assez de ses passions et de ses incertitudes politiques, sans ajouter aux ardeurs d'une lutte révolutionnaire en y laissant mêlés des mécontentements religieux et la situation équivoque et pénible du clergé et des fidèles. Rétablir d'abord la paix dans les consciences, assurer au culte sa dotation, c'est rendre plus facile et moins agité l'accomplissement successif des réformes réclamées par la situation du pays.

Mais nous avons peine à donner une pleine confiance à ce singulier

mélange de force et de faiblesse, qui vient de mettre arbitrairement en liberté des journalistes arbitrairement emprisonnés, disgracie ou favorise sans règle les généraux et les fonctionnaires, commande beaucoup plus par l'armée que par l'autorité morale, et a fini par faire éclater une opposition explicite jusque parmi ses propres amis. La composition du nouveau sénat, dont la nomination est maintenant dévolue à la couronne, aura peine à ramener au ministère sa majorité qui décroît, et l'opinion qui l'abandonne.

Que pourrions-nous dire des récentes élections portugaises, où la violence méridionale s'est, comme d'ordinaire, tachée d'un peu de sang ? Le cabinet de Lisbonne a triomphé dans le premier degré d'élection politique ; mais l'opposition accuse avec emportement la puissance de M. Costa-Cabral de n'avoir épargné ni la force, ni la corruption, ni l'intimidation : reproches habituels que les vaincus adressent au pouvoir vainqueur, et qui le plus souvent sont mérités des deux parts.

Les derniers débats de la diète de Zurich n'ont pas eu moins d'aigreur ; mais, comme on s'y attendait, ils n'ont abouti à aucun résultat réel. Les questions les plus graves n'ont pu être résolues par aucune majorité légale ; elles demeurent donc suspendues comme les haines. Dieu veuille qu'aucun événement sinistre ne les fasse prochainement éclater ! Déjà la nouvelle constitution vaudoise, par son exagération démocratique, a donné un redoutable exemple aux autres cantons et ébranlé les pactes de 1815. Les Vaudois, qui n'étaient encore au siècle dernier que les vassaux opprimés de l'aristocratique Berne, ont brisé, avec une mobilité inquiétante, leurs institutions populaires, les plus populaires de toute la Suisse. Ceux-là même qui avaient le plus gagné au jeu terrible des révolutions modernes n'en sont déjà plus satisfaits. Ils prétendent réagir sur leurs anciens maîtres.

Les destinées de la Suisse entière peuvent être ainsi, de proche en proche, compromises par des secousses funestes. Berne, Soleure, Argovie sont agités par une fermentation démagogique qui ne tardera point peut-être à se rendre maîtresse de Genève elle-même. Il est impossible de ne point comprendre que, en Suisse comme ailleurs, la question des Jésuites couvre une question plus profonde, la question politique et fédérale. Ce qui effraie le plus sur l'avenir, c'est que le radicalisme se trouve partout combiné avec l'esprit d'irréligion et d'unitarisme poussé jusqu'à ses limites les plus extrêmes. Cette alliance accoutumée des opinions révolutionnaires ne se rencontre pas seulement dans la *jeune Suisse*, elle caractérise aussi la *jeune Italie* et la *jeune Allemagne*. On conçoit dès lors que l'Europe s'en émeuve, même quand ces alarmants symptômes éclatent dans un pays borné et comprimé par les grands Etats. On s'explique aussi pourquoi les ministres

protestants eux-mêmes ont résisté au dernier mouvement vaudois. Nous n'aurons jamais assez de paroles pour déplorer cet aveuglement impie, servile imitateur des mauvais côtés de la révolution française, lequel, en déracinant parmi les peuples la pensée religieuse, enlève à la liberté sa sanction suprême et son frein nécessaire.

Le penchant à l'unitarisme absolu ne nous afflige pas moins qu'il ne nous étonne ; car, enfin, ses procédés ne sont pas autres que ceux du despotisme. Le despotisme monarchique, le despotisme de la Convention, le despotisme de Napoléon, dont nous portons encore les profonds stigmates, se ressemblent en ce point qu'ils ont voulu tout niveler et effacer. Le radicalisme raisonne et agit comme l'autocratie moscovite, comme la tyrannie royale qu'il déteste. L'unitarisme menace révolutionnairement la constitution helvétique, la souveraineté de chaque canton. L'unitarisme est incompatible avec l'existence des républiques fédératives et des libertés municipales; il jette presque fatalement les peuples sous la dictature, et détruirait les institutions fédérales des Etats-Unis, comme il a mis à mort les Girondins. La résistance aux prétentions de l'unitarisme est donc pour les cantons helvétiques non-seulement un droit, mais une question d'indépendance politique, une question de vie ou de mort. A ce point de vue, la question des couvents d'Argovie et des Jésuites de Lucerne acquiert une grandeur de proportions que ne lui accorde pas l'observateur superficiel.

Nous n'en sommes plus, en France, à la solution de ces redoutables problèmes. Nos libertés individuelles, locales, municipales, provinciales, ont été tour à tour absorbées dans l'unité gouvernementale, dans une liberté générale et indéterminée, dont la vie et les vicissitudes possibles ont de quoi faire réfléchir les penseurs.

Nous n'avons pas même osé aborder encore les difficultés de la réforme électorale, tant nous sommes fortement enchaînés à la prépondérance de l'autorité exécutive et centrale! tant nous craignons de toucher à l'unité du pouvoir!

Et cependant, malgré le sommeil de nos passions politiques, l'opinion a remarqué l'étrange résultat de la dernière loi des patentes. A Paris, et dans plusieurs villes industrielles, le nombre des électeurs se trouve réduit d'un quart. On ne sait pas encore si un résultat pareil se reproduira dans les autres centres commerciaux. L'opposition reproche amèrement au ministère la singularité de ce fait et lui en impute la responsabilité, comme s'il l'avait prévu et calculé. Il est sage de suspendre tout jugement à cet égard jusqu'à ce qu'on connaisse l'entière répartition de l'impôt des patentes.

Il est possible que l'exécution de la loi nouvelle, si elle enlève aux patentables leurs droits politiques dans quelques parties de la France, élève le nombre des électeurs industriels dans plusieurs arrondissements.

Attendons qu'une statistique générale nous apprenne si la réduction et l'augmentation des votes politiques ne se compensent point. Jusque-là nous croirions volontiers que le ministère lui-même a été surpris par une conséquence toute accidentelle qui a échappé au législateur. Mais, quoi qu'il en puisse être, si le nombre des électeurs se trouve notablement réduit en France par la loi des patentes, ce sera un argument de plus en faveur des partisans d'une réforme électorale, dont la cause a été fortifiée encore par le dernier acte législatif sur la translation du domicile politique.

L'opinion ne s'est pas beaucoup plus émue de l'annexion à peu près définitive du Texas aux Etats-Unis et de la déclaration de guerre du Mexique. Chacun a bien vu que l'annexion était devenue inévitable, et que le Mexique, dévoré de guerres intestines, n'ayant ni armée, ni flotte, ni finances, ne pouvait adresser une menace sérieuse à la grande république américaine.

On a regretté seulement que les complaisances du ministère n'aient pas gardé en cette affaire assez d'indépendance et de dignité, et que, au lieu de se tenir dans une stricte et imposante neutralité entre l'Angleterre et les Etats-Unis, il se soit compromis par des négociations inutiles contre un événement qu'il ne pouvait empêcher. Il était libre de ne pas approuver les convoitises, le but et les moyens peu honorables de l'ambition des Etats-Unis ; il pouvait, il devait s'abstenir de coopérer en rien à l'affaire du Texas, dont l'annexion peut avoir une influence fâcheuse sur la question de l'esclavage, si noblement résolue par la politique sincère de la France ; mais la fierté lui défendait de seconder officiellement l'opposition intéressée de l'Angleterre à tout ce qui agrandit la fédération américaine. Il n'est pas à craindre, du reste, que, après avoir hautement encouragé la résistance du Mexique, l'Angleterre veuille le soutenir dans des actes réels d'agression.

La presse se tait encore sur le traité de Tanger, décidément ratifié. Il est bien difficile de croire que la diplomatie ministérielle ait obtenu du Maroc toutes les conditions du traité primitif. Les délais que la France a subis, les nécessités d'une négociation nouvelle, les longs refus d'Abd-er-Rhaman laissent craindre que la transaction ne se soit réduite à une délimitation de frontières, et que les stipulations relatives aux avantages commerciaux aient été retranchées ou amoindries.

Le traité du Maroc donne lieu à de moins vives conjectures que le congé accordé au maréchal Bugeaud. Les uns affirment que le duc d'Isly se dégoûte de son gouvernement d'Afrique depuis que le ministre résiste aux expéditions violentes et coûteuses contre la Kabilie, et tend à contrôler en Algérie le pouvoir militaire par les formes du gouvernement civil : d'autres imaginent que le maréchal a jeté un œil ambitieux sur le ministère de la guerre. Mais tous affirment qu'il a une

trop forte position et une trop grande popularité dans l'armée, et qu'il a rendu trop de services, pour qu'on puisse se dispenser de lui en demander de nouveaux. Aucun ministère ne se résoudrait aisément à rompre décidément avec lui. Que ses exigences soient excessives, que son langage soit altier, qu'il n'ait pas heureusement vaincu, qu'il ait empiré, si l'on veut, les difficultés de la conquête africaine ; que son système soit sérieusement attaquable dans son principe comme dans ses moyens, toujours est-il qu'il est plus facile de blâmer à Paris ce qui se passe au delà de la Méditerranée que de mettre à la place et de mener à bien un système meilleur et plus praticable. Il y a dans toute conquête un fonds d'injustice et de résistance violente, une nécessité et un abus de la force que le temps seul peut faire disparaître. Notre colonie ne serait pas fondée encore par la prise d'Abd-el-Kader.

Deux événements plus pacifiques, deux discours, ont occupé les esprits, à cause de la position officielle des orateurs. M. Guizot a parlé à l'arrondissement de Lisieux ; M. de Salvandy a parlé dans une distribution de prix, et leurs paroles ont excité plus de commentaires et plus d'attaques que les peines disciplinaires infligées à l'armée d'Afrique, ou que la coalition dénoncée des banquiers qui se prépare aux prochaines adjudications des chemins de fer.

Quand M. Guizot s'adresse à ses électeurs, il s'adresse à la France, à l'Europe ; il est encore à la tribune, et c'est toujours le ministre qui parle. Tout ce qu'il dit appartient au domaine de la politique et devient justiciable de l'opinion. Nous comprenons parfaitement que le ministre des affaires étrangères, parlant de lui-même, ait fait l'éloge de son propre gouvernement, de ses propres actes ; mais nous trouvons tout aussi naturel que l'opposition blâme ce que le ministre loue, nie ce qu'il affirme, conteste ce qu'il approuve, abaisse ce qu'il élève ; nous craignons même qu'il n'y ait quelque fausse grandeur à se prodiguer à soi-même des louanges en quelque sorte dogmatiques. Mais cela ne dispense point d'apprécier équitablement le sentiment général de modération et de dignité qui domine dans tout le discours de M. Guizot.

Par la noblesse avec laquelle il parle des inévitables souffrances de l'homme public, des calomnies des partis, des droits et des torts de l'opposition et de la presse, des conditions et des mœurs du gouvernement représentatif, il a voulu qu'on dît de lui que son libéralisme doctrinal est peut-être plus profond et plus sincère que les apparences de libéralisme populaire de plusieurs hommes que nous pourrions nommer. Nous ne savons si le caractère du ministre demeure bien au niveau de sa parole ; et, quand il demande hardiment à ses électeurs s'ils se sentent corrompus et dépendants par les services nombreux que reçoivent de lui leurs communes, leurs écoles, leurs enfants, il semble que cette hardiesse elle-même à toucher un point malheureusement

trop vulnérable annonce dans l'orateur bien moins une conviction profonde que la résolution préméditée de montrer au grand jour une plaie pour ainsi dire officielle, dans l'espérance d'en diminuer ainsi les proportions qui s'exagèrent dans l'ombre. M. Guizot est un trop grand esprit pour n'avoir pas jugé dès longtemps quelle influence pernicieuse peuvent avoir sur la liberté politique les immenses distributions de faveurs administratives dont dispose, chez nous, avec excès, le pouvoir exécutif, les corruptions lentes et polies, discrètes et cachées, qui s'exercent par les services matériels ; mais il y avait peut-être plus d'adresse à l'avouer qu'à en user.

Le discours du ministre de l'instruction publique a été jugé par la presse opposante plus sévèrement que celui de M. Guizot. On a poursuivi épigrammatiquement, et quelquefois déloyalement, M. de Salvandy, jusque dans son plus irritable amour-propre littéraire. Pour nous, nous sommes loin de partager cette sévérité injuste. Bien que, dans le style de M. de Salvandy, les phrases sonores produisent parfois plus de retentissement que de pensées, il nous a paru que, dans son dernier discours, le grand-maître de l'Université a fait preuve à la fois de talent et d'intentions généreuses. Tous les esprits sains et sérieux applaudiront à ces paroles : « La philosophie viendra exposer devant vous tous les principes de la morale, la loi du devoir, son origine et sa sanction, c'est-à-dire Dieu partout : grave et noble enseignement que l'Université ne pourrait délaisser sans abaisser l'esprit français et sans se découronner elle-même, mais qu'elle entend arrêter où les droits d'un autre enseignement commencent : celui-ci, qui descend de Dieu à l'homme ; celui-là, qui travaille à remonter par les sentiers humains de l'homme à son auteur. . . . .
. . . . L'impiété dans l'enseignement, c'est-à-dire le prosélytisme dans l'incrédulité !!! Le courage cruel de disputer à la jeunesse les croyances qui fortifient et qui plus tard consolent, sans avoir rien à donner en échange, rien à mettre à la place, c'est là un crime public. »

Ces idées hautes et conciliantes, exprimées avec grandeur et mesure, et dans lesquelles on a vu une allusion à la loi future sur la liberté de l'enseignement, ont valu à M. de Salvandy des critiques qui l'honorent de la part de la presse voltairienne. C'est toujours la même inconséquence que nous avons déjà signalée dans les journaux français, qui ne peuvent pas tolérer en France la liberté religieuse et chrétienne, et qui applaudissaient naguère à l'édit rendu par l'empereur de la Chine, sur la demande de la France et par notre représentant, M. de Lagrenée, édit qui autorise le culte catholique dans le Céleste-Empire.

Les catholiques ne demandent pour eux que la justice, et ils sont heureux de la rendre à tous.

Mais pendant que ces beaux discours se prononcent et que les journaux se remplissent des réclames et des prospectus mercantiles qui suivent inévitablement le résultat du concours général, et qui en font révoquer en doute les avantages moraux et scientifiques, des religieux inoffensifs, livrés par la faiblesse à l'intolérance, comme une sorte de gage d'un combat peu sincère, s'exilent de leurs maisons, se séparent, s'isolent. La presse haineuse qui les a poursuivis, presque honteuse de sa victoire et de son misérable succès, les laisse partir en silence et prend à peine acte de l'exécution qu'elle a provoquée. Cet événement, nous n'avons pas besoin de le dire, est pour nous un objet de tristesse grave ; mais une revue politique n'est pas un lieu convenable où nous puissions exprimer librement des sentiments et des pensées qui trouveront leur place ailleurs.

REVUE SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES. — SÉANCE DU 16 AOUT.

Nous venons d'entendre une curieuse et importante discussion, qui s'est élevée à propos d'un rapport de M. Villermé sur deux ouvrages d'économie politique, et qui a roulé sur le grand problème de *l'organisation du travail*. Dans le dernier numéro de cette revue, M. Binaut reprochait à cette formule déjà consacrée d'être vague et dangereuse ; mais à l'Académie on va bien plus loin. Selon M. Dunoyer, les mots d'organisation du travail sont un solécisme en science, et, selon un autre membre, toute recherche ayant pour but d'organiser l'industrie est aussi vaine et aussi stérile que la recherche de la pierre philosophale ou de la quadrature du cercle. C'est M. Blanqui qui s'est ainsi exprimé en donnant le signal de l'attaque, et qui a formellement demandé que l'Académie mît à l'index tout ouvrage qui serait entaché de ces mots mal sonnants, conclusion qui a paru d'abord réunir tous les suffrages, et qui a été notamment appuyée par M. Passy. Ce dernier, d'ailleurs, avait déjà, quelques jours auparavant, fait sa profession de foi à cet égard. La cause principale, et presque unique, à laquelle il attribue les souffrances des populations ouvrières, est leur faiblesse intellectuelle et morale, d'où suit qu'aucun changement apporté dans la constitution de l'industrie ne guérirait des maux qui ne proviennent pas de cette constitution. M. Passy paraît se faire de singulières illusions sur la situation des salariés. D'après ses renseignements, les familles d'ouvriers gagneraient généralement de 12 à 1400 francs par an, c'est-à-dire une somme qui suffit à beaucoup d'employés de l'Etat ; c'est ce qu'il a particulièrement affirmé pour les ouvriers d'Elbeuf. Il y a là beaucoup d'exagération. Tout le monde sait aujourd'hui qu'à Paris, où les subsistances et le loyer, et par suite la main d'œuvre, sont plus chers que partout ailleurs, les charpentiers, qui ont besoin d'un long apprentissage et sont au premier rang de leur classe, ne gagnent, pour la plupart, que 4 francs par jour, et n'ont, à cause du chômage de l'hiver, guère plus de deux cents jours de travail par an ; le total de leur gain annuel ne peut donc jamais s'élever beaucoup au-dessus de 800 francs.

Mais revenons à l'organisation du travail. Qu'est-ce que les académiciens entendent par là, et que veulent-ils proscrire ?

Suivant la doctrine officielle d'aujourd'hui, celle qui nous vient d'Angleterre, il faut, en industrie, abandonner à leur libre jeu tous les intérêts individuels, leur donner pleine carrière, les laisser lutter sans trève et sans fin, et n'intervenir jamais dans le combat, sinon pour faire respecter les droits de la guerre. L'industrie, au dire des économistes, est chose sacrée, sur laquelle on ne peut porter la main sans être coupable de sacrilége. Fixer le maximum du taux de l'intérêt de l'argent, par exemple, ou prescrire l'observation du repos du dimanche est l'acte d'une tyrannie coupable. La doctrine se résume en ceci, que jamais, sous aucun prétexte, le gouvernement ne doit s'immiscer dans l'industrie, pas même pour protéger les faibles, ni pour faire respecter les lois religieuses et morales.

On pourrait se demander à quoi, dans ce système, sert l'économie politique. On l'avait toujours considérée, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, comme l'art de guérir les plaies sociales et d'assurer la prospérité des peuples; mais, de nos jours, on l'a assimilée aux sciences physiques. Son but, nous dit-on, est d'observer des phénomènes donnés, et d'en découvrir les lois, sans chercher jamais à en troubler l'ordre naturel. Les économistes ne procèdent plus comme des médecins, ils se bornent au rôle des physiologistes.

De toutes les utopies, il n'en est certainement pas de plus contraire à l'expérience que celle du laisser-faire et du laisser-passer, et il n'en est pas de moins réalisable. Partout où le travail agit, il est organisé, comme M. Binaut l'a fait remarquer avec raison, c'est-à-dire qu'il est soumis à des lois et à des usages qui varient suivant les temps et les lieux. Est-ce que le Code civil et le Code de Commerce ne renferment pas mille dispositions qui influent nécessairement sur le travail? En réglant la matière des successions, par exemple, le législateur ne peut-il pas changer les conditions dans lesquelles le travail s'exerce? Une législation aristocratique, qui concentre la propriété dans un petit nombre de mains, et une législation démocratique, qui en favorise la division, mettent évidemment le travail dans des positions très-différentes, et modifient profondément la production et la distribution des richesses. Prétendre qu'il y a pour l'industrie un mode de développement naturel, indépendant de la législation, et que la science a pour but unique de reconnaître, serait donner à l'histoire le plus audacieux des démentis. L'esclavage antique était une organisation du travail, à laquelle, par les progrès de la civilisation chrétienne, a été substituée une autre organisation, celle du salaire, et il est possible que celle-ci, à son tour, soit remplacée par un autre régime. Bon gré malgré, les gouvernements interviennent donc dans l'industrie, soit directement, soit indirectement, et l'on ne peut songer à proscrire cette intervention.

C'est là pourtant que tendaient les arguments de plusieurs membres, et l'on pouvait tirer cette conclusion de la condamnation absolue qu'ils portaient contre toute organisation du travail; mais alors M. Gustave de Beaumont a pris la parole à son tour. S'il repousse toute action directe de l'administration dans les rapports de l'entrepreneur d'industrie et du salarié, l'honorable académicien demande une action indirecte qui soit puissante et efficace. En ouvrant des salles d'asile et des écoles, et en offrant aux économies de l'ouvrier des placements solides dans des caisses d'épargne et de retraite garanties par l'Etat, le gouvernement, a-t-il dit, a

commencé l'exercice d'une tutelle bienfaisante sur les classes pauvres, et depuis il a fait un plus grand pas dans la voie de l'intervention quand il a réglementé le travail des enfants dans les manufactures, et que la loi a mis un obstacle à l'odieuse exploitation que, dans certains pays, on faisait de l'enfance. Faut-il donc condamner ces tentatives?

Ces timides réclamations de M. de Beaumont ont eu un plein succès, peut-être à cause de leur timidité même, et MM. Passy et Blanqui, qui, dans leurs observations, n'avaient fait aucune réserve, ont cru devoir expliquer leurs opinions, et protester qu'ils admettaient toute l'efficacité et toute la légitimité de l'intervention indirecte de l'administration. Seul M. Dunoyer a tenu bon, et a déclaré qu'à ses yeux assigner une limite au travail, même des enfants, est un fait de despotisme. Il reconnaît bien que l'autorité paternelle n'est pas absolue, et que la société doit punir le père ou le tuteur coupable de sévices et de mauvais traitements; mais il ne veut pas qu'on fixe par avance, et d'une manière générale, le nombre d'heures de travail qu'on peut exiger des enfants; c'est là, suivant lui, un mauvais moyen d'empêcher des abus qu'il déplore, et, comme il n'en a pas d'autre à proposer, il préfère laisser subsister l'abus, de peur de porter atteinte à la sainte liberté du travail. Voilà comme on abuse des mots!

Nous aimons à croire que l'administration ne partage pas ces scrupules; mais il faut avouer que sa conduite est suspecte, et plusieurs membres de l'Académie ont ouvertement reconnu qu'elle hésite encore à appliquer sérieusement la loi de 1841. Cette loi n'est généralement pas exécutée, et ne le sera jamais, tout le monde le sait, que si les inspecteurs actuels, qui ne reçoivent pas de traitement et dont beaucoup ne font pas leur service, sont remplacés par des inspecteurs salariés, dont on aura droit d'exiger une surveillance plus active. Or, rien n'annonce que l'administration soit disposée à prendre bientôt un parti décisif, et, en attendant, les maux affreux dont la révélation a soulevé tant d'indignation et de pitié, il y a quatre ans, continuent de sévir dans beaucoup de localités.

Les idées de M. Dunoyer nous semblent d'ailleurs parfaitement logiques. Après avoir proscrit absolument l'intervention du gouvernement dans l'industrie, il ne veut pas faire une exception en faveur de l'enfance et laisser entamer par un bout un système qu'il croit bon. Comment s'arrêterait-on, dit-il, une fois le premier pas fait? Si l'on défend au père de condamner son enfant à un travail excessif, pourquoi permettre aux femmes ce travail, qui, en les arrachant au foyer domestique, ruine la famille dans sa base? Il y a, en effet, une logique naturelle qui mène d'une concession à une autre; le fait l'a prouvé. On a commencé en Angleterre par réglementer le travail des enfants, et l'année dernière, après une discussion solennelle, le Parlement a limité à douze heures par jour le travail des femmes dans les manufactures de coton, de laine, de fil et de soie; il l'avait même d'abord limité à dix heures, sur la fameuse motion de lord Ashley. C'est qu'il n'y a que deux principes opposés qui dominent la discussion : ou le travail est purement et simplement une marchandise qui a son cours sur le marché, qui hausse et qui baisse, qui se vend et qui s'échange, et alors la société peut laisser faire; ou le travail est un devoir dont l'accomplissement donne des droits et est le titre le plus légi-

time de la propriété, et dans ce cas la société doit veiller à ce qu'il n'entraîne pour personne l'abrutissement et la dégradation, et à ce qu'il assure à chacun la suffisante vie.

A ce dernier point de vue, on ne saurait nier le droit du gouvernement d'intervenir dans l'industrie. Comment il doit le faire et jusqu'à quel point, ce sont des questions secondaires ; mais qu'il doive intervenir dans le but d'assurer l'ordre, de protéger les faibles, de moraliser les travailleurs, c'est le premier point, le point capital ; et voilà pourquoi, malgré les absurdités et les dangers évidents de plusieurs utopies dites socialistes, et malgré les anathèmes de l'Académie, nous tenons à la formule de l'organisation du travail, qui est l'expression populaire d'un principe sacré. Celle de la moralisation du travail, que propose M. Binaut, aurait sans doute en fait une portée à peu près égale, surtout en y comprenant, comme il le fait, « tous les rapports de justice, de fraternité même et de loyauté, « entre le capitaliste et l'ouvrier, entre le vendeur et l'acheteur ; » mais pourquoi chercher un terme nouveau et moins exact, pour en remplacer un autre, qui sort de la nature même des choses? Quand l'anarchie était enseignée en théorie, que pouvait-on demander, sinon l'organisation ? Les prétendus socialistes abusent de ce mot, il est vrai ; mais, quand il serait gros de tempêtes, ce n'est pas une raison suffisante pour le rejeter, s'il peut être fécond en bienfaits. La liberté n'en est pas moins belle pour avoir été souillée de tant d'attouchements impurs. Il en est de même de l'organisation du travail. La destruction de la famille et l'abolition de la propriété, ces rêves d'un communisme sauvage, n'en sont pas, grâce à Dieu, les indispensables préliminaires.

Que nulle organisation ne puisse jamais d'ailleurs être décrétée par la loi et résulter de l'action directe du gouvernement, le bon sens le dit assez ; on ne jette pas en moule une société comme une statue ; la mission de l'administration n'est pas tant de faire le bien que d'en favoriser le développement. Mais par eux-mêmes les ouvriers peuvent beaucoup pour améliorer leur sort, et, si les sentiments religieux reprenaient sur eux quelque empire, il leur suffirait d'un peu d'aide pour sortir, en beaucoup de cas, de la condition précaire de salariés et s'élever à celle d'associés.

L'association dans le travail et dans les bénéfices est une pensée d'origine chrétienne, qui a été réalisée, plus souvent qu'on ne croit, non pas seulement dans les communautés monastiques, mais aussi dans la société civile. Le moyen âge fut une époque prodigieuse d'association. Non-seulement il donna naissance à la communauté conjugale, multiplia les congrégations religieuses, reconstitua les communes, les confréries de toute espèce, les corporations littéraires, marchandes, manouvrières, etc., mais il couvrit le sol de la France de nombreuses sociétés de serfs et d'agriculteurs, dont l'exemple ne doit pas être perdu pour les publicistes, et surtout pour les malheureux de notre temps.

Cette matière est si peu connue qu'on nous saura gré, nous l'espérons, de citer ici quelques passages de l'intéressante notice que M. Troplong a mise en tête de son commentaire sur le titre des sociétés. Peut-être, en se rappelant l'ouvrage de leur confrère, les membres de l'Académie se repentiront-ils d'avoir si complétement proscrit toute pensée d'organisation et d'association.

« Dès que la féodalité est établie, on voit, dit M. Troplong, les familles « de mainmorte organisées en sociétés tacites héréditaires. L'association « de tous les membres de la famille sous un même toit, sur un même do- « maine, dans le but de mettre en commun leur travail et leurs profits, « est le fait général, caractéristique, qu'on trouve depuis le midi de la « France jusqu'aux extrémités opposées.... Vieux ou enfants, hommes ou « femmes, mariés ou célibataires, tous ces agriculteurs restent de père « en fils dans ces sociétés patriarcales, et ont part au pain, au sel et à la « caisse commune : ceux-ci, pour les services qu'ils ont rendus ; ceux-là, « pour les services qu'ils rendront un jour ; les autres pour les services « qu'ils rendent actuellement à la communauté. Le pain est l'emblème de « ces sociétés rustiques ; voilà pourquoi les membres en sont appelés *com-* « *pani*, c'est-à-dire *mangeant leur pain ensemblement*, ainsi que l'enseigne « Pasquier, et leur réunion porte souvent le nom de *compagnie* dans les « textes des coutumes. Aussi, quand ils conçoivent le triste dessein de se « séparer, le plus vieux d'entre eux, conformément à la formule de disso- « lution consacrée, prend un couteau et partage le grand pain en divers « chanteaux. »

Ces associations formaient un corps moral que la mort des associés ne dissolvait pas, et qui se continuait de génération en génération. « Elles « avaient, continue M. Troplong, un chef ÉLU, un maître : le chef du chan- « teau. Ce chef obligeait tous les membres de l'association par ses actes « d'administration, d'achat, de vente de bestiaux, d'emprunts nécessaires, « d'acceptation ou passation de baux, et autres de même nature. C'était « une sorte de monarchie tempérée ; car, dans les cas importants, le maî- « tre ne manquait jamais de prendre l'avis de ses associés. Il contractait « sous une véritable raison sociale : *Un tel et ses comparsonniers ou person-* « *niers*.

« Ces sociétés étaient universelles de gains. Chacun conférait son re- « venu, son travail, son industrie, et tous les profits du labeur commun « formaient une masse appartenant à l'association. Mais les associés ne « confondaient pas la propriété des biens qui leur arrivaient à titre lucra- « tif, et chacun était tenu de supporter sur sa part indivise certaines « charges propres et personnelles, comme de doter les filles. »

Nous ne pouvons suivre M. Troplong dans les curieux détails qu'il donne sur l'origine de ces sociétés, mais nous ne voulons pas omettre l'admirable définition que Coquille en donnait au XVIe siècle : « Ces communau- « tés, disait-il, sont vraies familles et colléges, qui, par considération de « l'intellect, sont comme un corps composé de plusieurs membres, com- « bien que ces membres soient séparés l'un de l'autre ; mais par amitié, « fraternité et *liaison économique*, font un seul corps. » On ne saurait mieux dire.

Ces sociétés se sont perpétuées pendant des siècles, et il y a quelques années que M. Dupin en a rencontré une qui florissait encore, malgré le Code civil, dans un coin du Nivernais. On ne saurait d'ailleurs nier les heureux résultats qu'elles ont produits. « Quand, au XVIIIe siècle, nous ci- « tons encore M. Troplong, la volonté libérale de Louis XVI suppprima les « dernières traces de mainmorte conservées dans quelques coutumes, les « sociétés dans lesquelles les familles serviles continuaient à vivre avaient

« donné à cette classe d'agriculteurs un bien-être incontesté. Le travail « de plusieurs personnes réunies, disait Dunod, profite bien plus que si « tout était séparé entre elles. Aussi l'expérience nous apprend, dans le « comté de Bourgogne, que les paysans des lieux mainmortables sont bien « plus commodes que ceux qui habitent la franchise, et que plus leurs fa- « milles sont nombreuses, plus elles s'enrichissent. »

D'autres sociétés universelles, les sociétés taisibles, qui s'établissaient par le seul fait de la vie commune et à deniers communs pendant l'an et jour, étaient également admises dans les mœurs et dans les lois, et se continuaient souvent pendant des siècles, surtout entre les métayers perpétuels. Il est certain qu'elles contribuèrent au développement de l'aisance dans la classe bourgeoise des villes et des campagnes, rendirent l'agriculture plus florissante et ne furent pas sans influence sur l'agrandissement du tiers-état. Elles ne constituaient pas, en effet, un simple état de communauté passive ; loin de là, l'esprit de négoce et de lucre en formait souvent la base et présidait aux rapports des associés. Ce ne fut qu'au XVI[e] siècle, et quand l'édit de Moulins exigea la preuve écrite des obligations, qu'elles commencèrent à disparaître de notre droit. Coquille et Vigier ont fait des tableaux séduisants de la prospérité des familles qui étaient encore soumises à ce régime primitif dans les provinces du Nivernais et de l'Angoumois. Nous rappellerons ici en passant que Pierre et Thomas Corneille vivaient ensemble dans une société de cette espèce, et n'eurent jamais qu'une bourse qui était commune aux deux familles.

On peut certainement douter que dans un siècle, où le sentiment des droits individuels est aussi puissant que dans le nôtre, des associations d'ouvriers puissent être établies sur la base des communautés agricoles du moyen âge, et M. Troplong le nie absolument. Nous connaissons pourtant des ouvriers qui ont fait quelque chose de semblable. Ce sont des bijoutiers en faux qui se sont associés, il y a quelques années, et qui, en exerçant leur état sous la direction d'un chef élu, sont parvenus à se créer un crédit commercial et à amasser, par des retenues annuelles sur les bénéfices, un capital qui n'est le bien particulier d'aucun d'eux, mais est le fonds commun de la société, et leur permet d'étendre de plus en plus le cercle de leurs affaires et de s'agréger tous les ans de nouveaux associés. Ce capital social est pour eux ce qu'étaient les champs héréditaires pour les sociétés agricoles d'autrefois, c'est-à-dire l'instrument du travail commun, et, pour trancher le mot, dussent en frémir ceux de nos lecteurs qui ont conservé les préjugés libéraux, un véritable bien de mainmorte constitué au profit des ouvriers d'un corps d'état, et destiné à les affranchir successivement du joug pesant des capitalistes. Or, nous ne voyons pas pourquoi cet exemple ne serait pas imité dans beaucoup de métiers, et notamment dans ceux où la main d'œuvre joue le plus grand rôle et qui exigent le moins de mise de fonds, comme chez les cordonniers, les tailleurs et la plupart des ouvriers du bâtiment. Seulement, une telle pensée ne pourra jamais être réalisée que par le dévouement des ouvriers, s'ils consentent à prélever, sur la partie du gain qui revient ordinairement aux entrepreneurs, les sommes destinées à accroître le capital social et à agrandir la société. Nous en revenons donc à la pensée de M. Binaut. Entre l'organisation du travail et sa moralisation il y a un lien étroit. Dans

les conditions actuelles de l'industrie, l'ouvrier souffre dans sa moralité par mille causes diverses, par l'insécurité du travail, par la lutte qu'il est obligé de soutenir contre les maîtres pour la défense du taux de son salaire, par les iniquités dont il est victime, et ce n'est pourtant qu'en s'élevant dans l'échelle morale qu'il peut arriver à améliorer sa condition; car ce n'est qu'en guérissant les âmes qu'on peut apporter un soulagement réel aux maux physiques.

Émigrations et immigrations. — Depuis la suppression de la traite, et surtout depuis l'émancipation, on a essayé à diverses reprises d'introduire dans les colonies anglaises des travailleurs libres, appartenant à diverses races de l'espèce humaine. Ces tentatives, qui ont réussi à Maurice, mais qui sont restées jusqu'ici à peu près infructueuses dans les Antilles, malgré les primes accordées par le gouvernement, ont été déterminées par plusieurs causes. Le désir des planteurs de se procurer des ouvriers plus souples et moins irritables que leurs anciens esclaves y a autant contribué que l'élévation du taux des salaires et l'état d'indolence où vivent une partie des affranchis. C'est surtout la culture de la canne à sucre qui paraît exiger un supplément de bras; on sait qu'elle n'est possible que sur les grandes habitations, et que beaucoup de nègres ont déserté celles-ci, pour se livrer à la petite culture, qui leur permet de devenir propriétaires.

Les amis des noirs ont généralement vu ces tentatives avec peine. Outre que les engagés seront souvent victimes des fraudes commises par les agents chargés de les enrôler, il est évident que l'introduction d'un grand nombre de travailleurs doit amener la dépréciation des salaires et par suite la ruine de la population émancipée. Aussi les sociétés abolitionistes se sont-elles opposées, autant qu'elles l'ont pu, à ces immigrations que les propriétaires des colonies ont au contraire constamment favorisées.

C'est naturellement vers l'Afrique que se sont d'abord tournés les regards des planteurs. On y avait si longtemps acheté des esclaves qu'on a cru pouvoir aussi y recruter facilement des engagés. Mais les chefs de la côte, qui vendaient jadis leurs prisonniers ou leurs sujets, ne se sont pas montrés disposés à les donner *gratis*, et les pères de famille, n'ayant plus d'intérêt à livrer leurs enfants, les ont gardés. Pour que le recrutement eût réussi, il aurait fallu acheter des esclaves et leur faire contracter des engagements après les avoir affranchis. Or, le gouvernement anglais n'a pas autorisé ce mode de procéder, qui n'aurait été en effet que le renouvellement de la traite. L'entreprise a donc à peu près complétement échoué, et les colons n'ont pu se procurer qu'un petit nombre de travailleurs africains, qui presque tous viennent de Sierra-Leone. Cette colonie est en effet dans une situation toute particulière. C'est là qu'on transporte, après leur délivrance, les malheureux captifs trouvés sur les bâtiments négriers qui sont saisis en mer. On comprend que ces pauvres gens, trop éloignés de leur pays pour y retourner, et craignant d'ailleurs d'y retomber dans l'esclavage, consentent à s'engager pour des colonies où on leur promet la conservation de leur liberté. Ils s'y sont pourtant refusés presque tous, tant qu'on leur a fourni des allocations qui leur permettaient de vivre sans

travailler, et ce n'est que depuis la suppression de leurs rations qu'ils ont écouté les propositions des agents anglais. Mais, quoi qu'il en soit, ils sont trop peu nombreux pour que leur transport dans les colonies émancipées puisse jamais y modifier beaucoup les conditions du travail.

A défaut d'une émigration africaine, on a recouru à une émigration asiatique. Il y a déjà plus de vingt ans qu'on a commencé à faire venir des travailleurs de l'Inde à Maurice, et dans les dernières années cette introduction s'y est faite sur une très-grande échelle. Sur une population de 120,000 âmes, on y compte environ 50,000 Indiens, qui portent à eux seuls presque tout le fardeau du travail, et sont les vrais nourriciers de la colonie. D'après une statistique officielle, publiée à la fin de l'année dernière, sur 44,053 individus employés à la grande et à la petite culture, on comptait 35,770 Indiens, et 8,283 noirs seulement. Ces Indiens portent généralement le nom de Coulis, qui est celui d'une race indienne à laquelle appartenaient les premiers engagés. Beaucoup d'entre eux ne séjournent que quelques années dans l'île, et retournent ensuite dans leur patrie, où ils emportent le pécule qu'ils ont soigneusement amassé. La plupart ne se font pas accompagner de leurs familles; ils viennent seuls travailler à Maurice, comme les Limousins et les Auvergnats viennent travailler à Paris ; seulement, l'absence est plus longue. Sur les 35,770 Indiens employés à la culture, on ne comptait que 2,881 femmes et 1,211 enfants.

Malgré la continuation de l'esclavage, notre colonie de Bourbon a imité l'exemple de sa voisine et s'est aussi procuré des travailleurs indiens, mais en beaucoup plus petit nombre. Il n'y en a jamais eu plus de 3,000. Il paraît qu'un assez grand nombre d'entre eux appartient à la caste des parias.

Dans les deux îles d'ailleurs on a pris des précautions à peu près semblables pour garantir les Indiens des piéges qui pourraient leur être tendus et empêcher leurs engagements de dégénérer en esclavage. Les règlements émis à ce sujet ont pour principal but de les astreindre à une discipline sévère, mais en revanche de leur assurer une liberté réelle et un bien-être suffisant. Voici l'analyse des règlements de Bourbon.

Une commission est chargée d'exercer un patronage sur les engagés, de recevoir leurs réclamations et de former en leur nom toute demande en justice et d'y défendre gratuitement. C'est le secrétaire de cette commission qui est spécialement chargé de ces fonctions en qualité de syndic, et qui doit veiller à la stricte exécution de tous les règlements de l'autorité. Des ateliers publics ont été ouverts, où sont employés tous les Indiens qui n'ont pas d'engagement et où sont forcés de se rendre ceux qui désertent leurs ateliers et vivent en état de vagabondage. Pour faciliter la surveillance, tous les engagés sont inscrits sur un registre où l'on indique exactement leurs noms et leurs signalements, et chacun d'eux reçoit un livret où l'on reporte les indications du registre et où l'on fait mention des engagements successifs qu'il contracte. Ceux qui se trouvent sans emploi doivent se pourvoir d'une autorisation du commissaire de police pour chercher à se placer ; cette autorisation doit être renouvelée tous les huit jours, et si, après deux mois, l'Indien n'a pas trouvé de travail, il est rapatrié. Ces mesures paraîtront sans doute bien exceptionnelles, mais voici les avantages dont les engagés jouissent en revanche. Outre l'as-

surance d'être admis dans les ateliers publics, ils ont droit à une quantité suffisante d'aliments qui a été fixée par ordonnance, et de plus à un *minimum* de salaire, qui est de 10 francs par mois. C'est un véritable règlement du travail. En fait, d'ailleurs, le salaire s'élève toujours au-dessus du *minimum*. Les premiers Indiens arrivés dans la colonie, outre la nourriture, la case qui leur servait de logement et des habits, recevaient une somme mensuelle de 16 francs 80 centimes pour des journées de dix heures, c'est-à-dire environ 13 sous par jour de travail. A Maurice, aucun engagement n'est valable que s'il a été conclu dans l'île, plus de quarante-huit heures après le débarquement de l'immigrant, et cet engagement ne peut s'étendre à plus d'une année. Ces dernières dispositions ne paraissent pas être en vigueur à Bourbon, où la première serait à peu près inutile, parce que depuis longtemps il n'y arrive plus de nouveaux Indiens.

Les succès obtenus à Maurice, succès incontestables et suffisamment prouvés par l'augmentation de la production du sucre, ont décidé les colonies des Antilles à marcher dans la même voie. Le gouvernement anglais, qui s'était opposé d'abord à l'introduction des émigrants de l'Inde dans ses colonies d'Amérique, a depuis levé cette interdiction, et le ministre des colonies a autorisé le transport de douze mille Indiens. C'est en vertu de cette autorisation que l'Assemblée législative de la Jamaïque a voté les fonds nécessaires pour l'importation de deux mille Coulis, et que le conseil de la Trinité a voté pour le même objet un emprunt de 250,000 livres sterling (6,250,000 fr.). Les derniers journaux des colonies annoncent déjà l'arrivée de trois cents de ces Coulis. Si l'opération réussit, nous verrons donc bientôt des Indiens, venus des bords du Gange, faire concurrence, dans une île de l'Amérique, à des ouvriers d'origine africaine, pour le plus grand profit de propriétaires de race européenne. Ce ne serait pas un des spectacles le moins curieux de notre époque, et l'on y trouverait un symbole expressif de ce mélange toujours croissant des populations diverses, qui ne s'est longtemps effectué que par la guerre, et qui continue aujourd'hui par l'industrie, mais qui ne pourra être achevé que par la religion.

Nous devons, avant de terminer, faire mention d'un nouvel essai qui aura peut-être d'importants résultats. A la fin de 1843, le gouverneur de Bourbon a pris un arrêté dont l'objet est de régler les conditions d'admission dans la colonie de mille travailleurs chinois, et dans le courant de l'année dernière les cinquante-huit premiers arrivés ont été affectés aux travaux de la direction des ponts et chaussées. Outre les avantages ordinaires, on leur alloue 27 fr. 50 c. par mois. Les Chinois étant de bons ouvriers, et n'étant pas asservis aux préjugés de caste et de religion qui rendent incommode l'emploi des Indiens, il serait possible que cette immigration prît de grands développements, et apportât un nouvel élément dans la population des colonies.

Nous avons extrait ces renseignements de la *Revue coloniale*, recueil mensuel publié par le ministère de la marine. Outre de nombreux travaux originaux, qui sont, pour la plupart, l'œuvre d'officiers de la marine de l'Etat, cette intéressante Revue donne tous les documents qui peuvent jeter du jour sur le régime colonial, sur le droit de visite, sur les questions de la traite et de l'émancipation.

H. F.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE.

Etudes philosophiques sur le Christianisme, par M. Auguste NICOLAS, avec approbation motivée de M. Donnet, archevêque de Bordeaux [1].

Juge de paix, ancien avocat à la Cour royale de Bordeaux, M. A. Nicolas n'est pas un de ces écrivains qui cherchent l'éclat et la réputation ; c'est un homme éminemment pratique qui, profondément convaincu des vérités chrétiennes, les expose avec ce sens droit, cet amour du vrai, cette haute philosophie qui touche et qui convainc. Sous sa plume, l'apologétique se renouvelle ; elle dépouille ses formes scolastiques et surannées ; elle s'adapte aux besoins, aux raisons de notre temps ; elle se fait simple, et cette simplicité ne la rend que plus profonde. Trop modeste pour se croire appelé à cette grande tâche, M. A. Nicolas y a été amené providentiellement et comme malgré lui. Un de ses amis les plus chers, porté par la mort de son unique enfant à tourner ses regards vers la religion, le pria de résoudre ses doutes et de lui exposer les fondements du Christianisme. Alors commença ce travail qui, s'étendant peu à peu sous la plume de son auteur, devint un ouvrage, d'abord publié par livraisons, et réuni ensuite en quatre gros volumes.

Après avoir établi, dans une longue introduction, son point de départ, son plan, son but, le caractère de son sujet et les dispositions intellectuelles et morales avec lesquelles il faut l'étudier, M. A. Nicolas traite successivement de l'âme, de sa spiritualité, de son immortalité, de Dieu, de la religion dite naturelle, de la nécessité d'une révélation primitive et de la nécessité d'une seconde révélation. De ces preuves préliminaires et philosophiques, il passe à l'examen du rapport entre les deux révélations, fait connaître Moïse, son antiquité, le caractère de ses écrits et celui du peuple juif, le met en regard des sciences, montre la concordance prodigieuse des découvertes des géologues, des philologues et des historiens modernes avec les récits de la Genèse, et considère enfin Moïse dans l'histoire de la chute de l'homme en Adam et de la promesse de sa réhabilitation en Jésus-Christ. Il démontre la chute originelle par l'examen philo-

[1] 4 vol. in-8°, 24 fr. Chez A. Vaton, 46, rue du Bac, et chez Waille, rue Cassette, 6.

sophique de la nature humaine, les traditions universelles sur la déchéance et sur l'attente d'un libérateur, par l'usage et le caractère des sacrifices sur toute la terre, et termine cette première partie par un tableau de la venue et du règne de Jésus-Christ.

La seconde partie contient les preuves intrinsèques ou celles qui dérivent de la nature même du Christianisme. C'est une magnifique exposition de la morale évangélique, de sa divinité, du dogme, de la nature et des attributs de Dieu, de l'immortalité de l'âme et du ciel, du purgatoire, de l'enfer, de la Rédemption dans ses enseignements et dans ses applications, de la Trinité ; une étude approfondie sur l'Eglise, le protestantisme, la manière d'entendre cette maxime : Hors de l'Eglise point de salut ; et enfin de pénétrantes et profondes considérations sur la grâce et les sacrements, la confession, l'Eucharistie, le culte et ses cérémonies. Cette partie surtout est éminemment remarquable, conçue dans un esprit aussi judicieux que profond, aussi philosophique que pratique.

La troisième contient les preuves extrinsèques et plus particulièrement historiques, les prophéties, les Evangiles, Jésus-Christ, les miracles, l'établissement du Christianisme, ses fruits dans l'ordre moral, dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre social, sa stabilité et la perpétuité de sa constitution. Ce dernier chapitre est particulièrement remarquable.

Maintenant que nous avons disséqué toutes les parties de l'ouvrage, nous allons essayer d'en donner une appréciation au moins succincte ; nous commencerons par la critique, et nous la ferons avec d'autant plus de sévérité que ce livre nous semble un monument solide et durable élevé à la religion, que son succès nous paraît hors de doute, et que nous souhaitons vivement qu'à sa seconde édition il arrive à une perfection plus complète encore, en faisant disparaître les défauts tout à fait secondaires que nous allons signaler. D'abord le plan général ne nous paraît pas tout à fait irréprochable. Ainsi, la plupart des matières de la troisième partie nous semble devoir succéder immédiatement à la première. N'est-ce pas après les traditions sur l'attente d'un libérateur que devraient venir les prophéties ? n'est-ce pas lorsqu'il est question de la venue et du règne de Jésus-Christ qu'on devrait trouver les chapitres sur les Evangiles, les miracles, l'établissement du Christianisme, etc. ? De la sorte, la troisième partie presque tout entière deviendrait naturellement la seconde. Ensuite nous voudrions voir les trois chapitres sur l'Eglise et le protestantisme, puis le dogme, la nature et les attributs de Dieu, rapprochés du paragraphe sur la Trinité ; enfin ceux sur l'immortalité de l'âme et le ciel, le purgatoire et l'enfer, avant tout ce qui se rapporte à la morale et aux sacrements. Mais c'est assez, passons à un autre point.

M. A. Nicolas a le malheur de se contenter souvent d'une érudition de seconde main ; c'est là la partie la moins forte de l'ouvrage. Ainsi son chapitre sur les traditions universelles relatives à la chute est incomplet ; il eût pu trouver encore cette tradition chez les Hurons et les Iroquois, dans Lafiteau ; chez les Groënlandais, dans Krantz, et enfin jusque dans l'Afrique et l'Océanie. Le chapitre sur les sacrifices manque totalement de citations ; celui sur l'attente d'un libérateur pourrait beaucoup emprunter aux *Lettres sur Jésus-Christ*, par C. Rossignol, excellent travail qui, avec des extraits choisis de la *Raison du Christianisme*, compléterait fort bien celui-ci.

Enfin, dans sa démonstration de l'authenticité des Evangiles, non-seulement M. Nicolas a négligé plusieurs citations fort concluantes, mais il est même tombé dans quelques erreurs chronologiques qui, ici, ont une importance capitale ; ainsi, en citant les Commentaires d'Eusèbe sur saint Mathieu, il les fait remonter à l'an 200 au lieu de 245 ; il place avant cette époque (l'an 200) le livre de Tertullien contre Marcion, qui n'a pu être composé avant 207. Souvent cette incertitude chronologique l'empêche même d'user de tous ses avantages ; ainsi, la citation qu'il donne de la première apologie de saint Justin serait bien plus décisive s'il indiquait la date de cet ouvrage, qui remonte à 138.

On le voit, nos critiques ne portent que sur des points tout à fait de détail, et l'on comprendra facilement qu'elles ne peuvent infirmer en rien la haute portée de ce livre, lorsqu'on saura que cet ouvrage, basé d'un bout jusqu'à l'autre sur les arguments purement philosophiques et de sens commun, ne contient qu'une très-petite partie d'érudition proprement dite, et que ces citations historiques n'en sont qu'un accessoire très-mince et très-secondaire. Nous le répétons, c'est parce que cette œuvre nous semble destinée à un succès mérité que nous avons cru devoir présenter à l'auteur ces observations que nous jugeons utiles.

L'importance et la valeur de cet ouvrage étant surtout dans son ensemble, dans l'enchaînement et la liaison des raisonnements, dans la coordination de tous ses points à une conclusion unique, il est impossible d'en donner une idée véritable par quelques citations éparses et détachées. Néanmoins nous terminerons en en reproduisant quelques lignes, moins pour faire juger le livre que pour indiquer l'esprit dans lequel il est conçu.

Après avoir expliqué la nature des rapports entre la raison et la foi, voici comment l'auteur se résume. « La raison, dit-il, est comme l'œil de « l'esprit et le regard de l'âme ; la révélation est comme la lumière qui « tombe sur les objets et les rend visibles. L'œil tout seul ne voit pas ; il « faut qu'il soit averti de l'existence des objets par la lumière. La lumière « toute seule ne fait pas voir si l'œil ne s'ouvre, ne fixe et ne pénètre les « objets de son regard. Voilà l'image de la raison et de la foi. » (T. Ier, p. 209.)

Plus loin il explique parfaitement la disposition pratique dans laquelle il faut se placer pour étudier avec fruit la religion, et commence en ces termes : « Vous voulez juger de la vérité religieuse sans la mettre en exer- « cice ! Mais vous péchez dès lors contre la première règle philosophique, « qui est que toute vérité d'observation doit être examinée selon la nature « de son objet et avec les facultés dont il relève. Jugeriez-vous d'une vé- « rité géométrique avec le sentiment ? jugeriez-vous d'une vérité poétique « avec le compas ?... Eh bien, votre prétention ne serait pas moins étrange « de vouloir juger de la vérité religieuse sans la goûter, sans l'expéri- « menter. La vérité religieuse s'adresse à tout l'homme, à son esprit et « surtout à son cœur, et vous voulez la juger sans la mettre en contact « avec votre cœur ? La vérité religieuse est essentiellement pratique, et « vous voulez ne la juger qu'en pure spéculation.... » (T. II, p. 346.)

Et en terminant : « La raison absolue, dit-il, n'est pas nécessaire pour se « mettre en mouvement vers la foi ; il suffit que, dans ce que l'on comprend, « il y ait nécessité de croire. Alors, en effet, il y a raison de croire dans ce

« que l'on comprend, et mérite à croire dans ce que l'on ne comprend pas;
« il y a foi raisonnable.

« Ou plutôt il y a raison et mérite des deux côtés; car il y a mérite
« même à comprendre puisqu'on ne le peut sans s'y appliquer, et il y a
« raison même à ne comprendre pas, puisque la religion ne serait pas di-
« vine si nous pouvions en voir le fond.

« Pour que le Christianisme soit vrai, c'est-à-dire divin, c'est-à-dire in-
« fini, il faut qu'il nous déborde, qu'il nous dépasse dans son objet. La
« lumière doit échapper aux extrémités, non par défaut de la lumière,
« mais par défaut de vue; de telle sorte qu'un surcroît d'application et de
« pureté dans la vue amène un surcroît de vision et de clarté; et c'est ce
« qui n'a lieu que dans le Christianisme, et ce qui explique cette diversité
« et cette mobilité des dispositions de l'esprit à son égard, selon qu'elles
« partent d'un fond de volonté plus ou moins épuré. » (T. IV, p. 631.)

Les Philosophes baptisés, études par M. Adolphe Dumas [1].

Un des obstacles, le plus réel peut-être, à la popularité d'un grand nombre d'ouvrages catholiques, c'est le défaut d'art et de perfection littéraires. Trop souvent des écrits religieux, d'un incontestable talent quant à la pensée, obéissent, quant au style, à la forme, à une sorte de poétique janséniste, qui laisse dans l'esprit du lecteur un froid glacial; heureux même lorsque celui-ci surmonte l'ennui de les lire jusqu'à la fin. En général, point de spontanéité, de verve et d'entrain; la pensée se compasse, et, empruntant une dignité de parade, elle perd sa vérité native, son jet, sa couleur, sa vie, plante artificielle dépourvue de mouvement et d'animation, et qui ressemble au vrai comme nos fleurs d'étoffe ou de papier ressemblent à la nature. Ces productions sont mortes en naissant, parce qu'elles ne sont pas écloses aux entrailles de la conscience humaine; elles ne persuadent personne, car elles n'ont ni le geste, ni l'accent, ni la voix. Le fard dont on cherche à les colorer ne sert qu'à montrer leurs rides, et à leur imprimer un cachet de ridicule et d'impuissance. Aussi sommes-nous heureux lorsqu'à côté de ces iconoclastes littéraires nous voyons des hommes s'efforcer de faire pénétrer l'art et l'atticisme de la forme dans des écrits spécialement consacrés à la défense de la cause religieuse. C'est à ce dernier titre surtout que nous recommandons le livre de M. Adolphe Dumas.

Ce n'est pas que nous n'ayons des critiques, et même assez vives, à lui faire : il a parfois la phrase brillantée et le style à facettes des tout jeunes écrivains; sa pensée n'est jamais fatigante ni monotone, mais souvent aussi elle est coupée, saccadée; il plaît toujours, mais enfin il manque par instant de précision et de clarté. Malgré toutes ces imperfections, ce livre a de l'intérêt et du charme d'un bout à l'autre. On y reconnaît aisément l'écrivain qui a cultivé avec amour les chefs-d'œuvre littéraires et qui sait les goûter, qui a exercé sa plume à la poésie surtout, et qui a su y acquérir un sentiment vrai de l'art; enfin on y reconnaît un chrétien d'un sens droit, généreux, élevé, venu à la religion par la science, et ayant l'esprit et le cœur assez larges pour y embrasser simultanément la raison humaine et la foi catholique. La dernière est représentée par son ami Fé-

[1] 1 vol. in-8°. Prix : 3 fr. Chez Waille, 6 et 9, rue Cassette.

lix, dont il rapporte l'éducation toute religieuse; la seconde, par lui-même, dont il raconte l'initiation, plus laborieuse et plus longue, à la foi par la philosophie. Ces deux histoires résument, dit l'auteur, la vie même de l'humanité, dont les deux embranchements arrivent au Christ, l'une par Moïse, l'autre par Platon. Enfin, la science et la foi, la religion et la philosophie s'unissent et s'identifient dans l'épisode si intéressant, si dramatique et si vrai de la Sœur Thérèse, épisode que nous avons relu plusieurs fois et toujours avec plaisir. *Les Philosophes baptisés* offrent, sous une unité réelle, la double face d'une même pensée : c'est la discussion religieuse de nos jours résumée par des raisons simples, vives, entraînantes, puis comme dramatisée et mise en scène par trois personnages tirés du fond des mœurs actuelles, et représentant parfaitement les principes qu'ils personnifient. Ces deux parties de l'ouvrage ne sont pas juxtaposées, elles coexistent simultanément et sortent du fond même des choses.

ADMINISTRATION, ÉCONOMIE POLITIQUE.

De l'administration de la France, ou Essai sur les abus de la centralisation, par F. BÉCHARD, membre de la Chambre des Députés, etc. (2e édition) [1].

« En présence des honteux succès du matérialisme politique et d'une « civilisation qui, selon l'expression de M. de Chateaubriand, *a passé de « l'âme au corps*, je voudrais, dit l'auteur dans son introduction, pouvoir « réhabiliter *l'esprit de famille, l'esprit de corps, l'esprit de cité, l'esprit de « patrie, l'esprit de religion, l'esprit public enfin, âme de la société, principe « de sa vie, de sa force, de ses progrès* (de Bonald) ; je voudrais pouvoir sub- « stituer à un système administratif qui, ne voyant dans la société qu'une « force gouvernementale, fait dériver du pouvoir central tous les pouvoirs « subordonnés, un système fondé sur la double loi de la liberté et de l'asso- « ciation, et qui, développant à la fois les mœurs privées et les mœurs « publiques, constitue la cité par la famille et l'Etat par la cité. »

C'est dans ce but qu'après avoir analysé d'une manière complète et savante la législation qui régissait autrefois et celle qui régit maintenant les métiers et professions de tous genres, la commune, le canton, le département, la province, la police générale et locale, les finances, l'instruction publique, l'armée, la diplomatie, la justice et les cultes, M. Béchard applique successivement à ces diverses branches de l'ordre social les idées de liberté et d'association, si profondément altérées de nos jours par la théorie impériale d'absorption administrative. Nous regrettons qu'il n'ait pas développé plus longuement les principes de l'association ouvrière, et surtout ceux de la représentation nationale par classes, par fonctions sociales, et non par tête. « Dans ce système, qu'il serait possible de réaliser à tous « les degrés de la hiérarchie électorale, dit-il, la contribution ne serait pas « la seule condition de l'électorat; le commerce serait représenté par ses « chambres consultatives et ses conseils de prud'hommes, l'ordre judiciaire « par ses magistrats, les professions libérales et industrielles par leurs « syndics. »

La formule générale de M. Béchard est simple et précise : « Liberté de la

[1] 2 vol. in-8°. Prix : 12 fr. Chez Perrodil, place du Palais-Royal, 241, et chez Waille, rue Cassette, 6.

« conscience, liberté des cultes, liberté de la presse, liberté d'association, « liberté d'enseignement, telles sont les *libertés gallicanes* du XIX[e] siècle. » Mais c'est surtout dans l'ordre religieux que l'éminent publiciste développe les idées de liberté auxquelles les circonstances politiques actuelles donnent ici un singulier à propos. Elles peuvent se résumer ainsi : « Pleine « indépendance de l'Eglise dans tout ce qui touche aux croyances, aux sa- « crements, aux vœux religieux, c'est-à-dire au dogme et à la discipline ; « pleine indépendance de l'Etat pour tout ce qui touche à sa constitution « politique et administrative ; enfin rapports bienveillants, sans empiéte- « ments réciproques, dans toutes les matières mixtes. »

Abolition de l'esclavage ; civilisation de l'Afrique ; projet pour y parvenir, par le général DUVIVIER [1].

« Le nègre, dit M. le général Duvivier, est le seul qui puisse impunément cultiver la terre des Antilles : il faut y avoir des nègres. Mais ceux-ci ne travaillent que lorsqu'ils y sont contraints : il faut les y contraindre par une institution et une organisation disciplinaire qui soit faite, au nom de la société, par le gouvernement, sur une échelle graduée. Les colons seront, relativement à ces hommes, ce que dans un régiment est un capitaine relativement à sa compagnie. Ainsi serait détruit l'esclavage. Le nègre travailleur sera, au bout d'un certain temps, reporté en Afrique. Voici suivant quel procédé. Annuellement on amènera de l'Afrique aux Antilles, sous l'inspection de l'Etat, et après les avoir obtenus, soit de bonne volonté, soit par achat, les nègres destinés au travail des terres. A leur arrivée, ils seront incorporés dans la grande organisation des travailleurs, conformément aux règlements administratifs et disciplinaires qui auront été discutés avec soin. L'éducation du nègre confié au colon sera graduelle, surveillée par des inspecteurs et par le clergé. Le nègre sera peu à peu ployé au travail et à l'obéissance disciplinaire. On lui apprendra le plus que l'on pourra lui apprendre. Quelques-uns, plus intelligents, seront élevés dans certaines écoles du gouvernement ; on pourra même en amener dans une école spéciale en France. On portera leur instruction à un point aussi élevé que possible. Tous ces nègres auront, en outre, l'instruction militaire. Confiés à un colon, ils seront logés dans des quartiers de cases séparés, éloignés les uns des autres ; les mariés dans un quartier à part. Au bout de dix années, tous les nègres et toutes les négresses qui auraient accompli ce temps de séjour, de travail, d'éducation, seraient reportés en Afrique avec leurs enfants. Dans l'établissement où ils arriveraient, on les organiserait en compagnies avec des chefs qu'ils se choisiraient. Puis on les mettrait dehors, s'efforçant de faire prendre à ces détachements leur direction sur telle ou telle contrée, et donnant à chaque noir un fusil, cent cartouches et une sacoche avec dix jours de vivres. Ces arrivages annuels de forts détachements de nègres armés, de nègres modifiés dans leur intelligence, instruits à des métiers, heureux d'être libres, produiraient une forte impulsion chez les peuplades de l'intérieur de l'Afrique, et les prépareraient à la civilisation. D'un autre côté, sous peu d'années, il n'y aurait plus, dans les Antilles, que des blancs, des mulâtres libres et des travailleurs nègres engagés, soit

[1] Chez J. Dumaine, rue et passage Dauphine, 36.

de bonne volonté, soit par le fait de la violence de leurs compatriotes, pour dix années. Un tel procédé n'entraînerait aucune dépense exorbitante. »

Nécessité d'une réduction sur l'impôt du sel, par M. Auguste DEMESMAY, député du Doubs [1].

M. Demesmay ayant développé lui-même à la Chambre des Députés la proposition qui fait le sujet de cette brochure et les arguments sur lesquels il l'appuie, arguments qui ont été discutés au sein de la commission, nous nous croyons dispensés d'en faire l'analyse. Qu'il nous suffise de dire qu'après s'être fondé sur des chiffres incontestables M. Demesmay se résume en disant : « L'impôt du sel est exorbitant et hors de toute pro-« portion avec tous les autres impôts, puisqu'il fait payer de 40 à 60 francs « un objet de première nécessité qui ne vaut pas 3 francs. Il grève sur-« tout les classes pauvres ; il est pour elles une véritable calamité, en ce « qu'il crée une disette factice, et leur impose la privation d'une matière « que la nature avait prodiguée aux besoins de l'homme. Il est l'obstacle « le plus réel aux progrès de l'agriculture, et l'une des principales causes « de son infériorité en France comparativement aux autres pays. Une « réduction dans le chiffre de cet impôt amènerait infailliblement un ac-« croissement au moins proportionnel dans la consommation, et le Trésor « n'en éprouverait aucun préjudice. »

BIOGRAPHIE, LITTÉRATURE ET MÉLANGES.

Philippe d'Orléans-Égalité, monographie, etc., par Auguste DUCOIN [2].

Nous n'aimons pas les œuvres de parti, surtout quand elles paraissent dictées par la colère ou par la haine. Aussi nous avons entamé avec des préventions défavorables la lecture de l'ouvrage intitulé *Vie de Philippe-Égalité.* Mais bientôt nous nous sommes aperçu que cette monographie avait été écrite avec la gravité de l'historien, et non avec la passion du pamphlétaire ; elle a été inspirée par un sentiment de réaction contre d'absurdes tentatives de réhabilitation d'une renommée déjà flétrie par l'histoire. Du reste, cette réaction n'emporte pas l'auteur au delà des bornes de la justice et de la vérité. Son impartialité se montre, par exemple, dans le jugement qu'il porte de la conduite du duc d'Orléans dans la bataille d'Ouessant, où on avait accusé ce prince de lâcheté pour n'avoir pas obéi aux signaux de l'amiral en chef. Il regarde une pareille accusation comme suscitée calomnieusement par les nombreux ennemis du duc. On peut remarquer aussi vers la fin de l'ouvrage la peinture de la mort toute chrétienne de Philippe-Egalité sur ce même échafaud où il avait été précédé par de plus pures victimes. Mais, d'un autre côté, M. Ducoin ne déguise aucune des turpitudes de cet homme, qui ne trouva que la honte et le supplice au bout du chemin de fange par où il espérait arriver au trône. Il résulte de la nécessité même de ce sujet des tableaux dont la plume la

[1] Librairie agricole, 26, rue Jacob.

[2] Chez Dentu, imprimeur-libraire, 17, rue de Bussy, ou Galerie vitrée du Palais-Royal, 13.

plus chaste ne pouvait voiler entièrement la dégoûtante nudité. Il faut bien au moins faire deviner ce qu'on ne peut pas exprimer décemment; mais c'est déjà beaucoup trop pour de candides et pures imaginations. En conséquence, c'est une lecture que l'on doit interdire à la jeune fille et même au jeune adolescent élevé avec une certaine réserve. La *monographie* de Philippe-Egalité ne peut pas plus être mise dans toutes les mains que les biographies de Caligula, de Néron et d'Héliogabale; mais il faut bien pourtant que les hommes graves, arrivés à la maturité de l'âge, soient initiés à tous les faits de l'histoire, même à ceux qui étonnent la pudeur et révoltent la morale la moins sévère. Il y a aussi d'utiles enseignements dans la peinture du vice. En voyant jusqu'où mène cette pente où peuvent nous entraîner les mauvais penchants de notre nature, nous reculons d'horreur et d'effroi, et notre faiblesse est rejetée dans le sentier de la vertu. C'est ainsi que Tacite et Juvénal ont voulu agir sur leur siècle dégénéré, et qu'ils ont mérité leur renommée d'écrivains probes et autères.

Le style de M. Ducoin est simple, rapide et vigoureux; il ne fait à la nouvelle école que peu de concessions, de ces concessions peut-être nécessaires aujourd'hui pour avoir des lecteurs. Son livre restera comme un précieux document dans le procès historique dont on a maladroitement demandé la révision.

Les Réprouvés et les Élus, par ÉMILE SOUVESTRE [1].

Les *Réprouvés*, ce sont les pauvres et les faibles, qui, malgré leurs vertus ou plutôt à cause d'elles, restent continuellement le jouet et les dupes de criminels adroits et haut placés; les *Élus*, ce sont les grands et les heureux du monde, qui savent couvrir d'un masque habile leurs plus odieux attentats: telle est la donnée fondamentale du roman de M. Émile Souvestre, l'idée qu'il met en scène. Un homme dévoré de l'amour du genre humain, le duc de Saint-Alofe (plus tard le prolétaire Michel), est successivement traîné dans les prisons, dans une maison de fous, réduit à vivre dans un grenier au sein de la plus dure misère, et enfin sa dernière consolation, celle qu'il regarde comme sa fille, lui est enlevée par une ruse infernale pour être violemment entraînée à un mariage qu'elle repousse. Marc, le véritable héros du roman, est assassiné par ses premiers compagnons; c'est là la seule récompense de toute une vie d'héroïsme ignoré. Une famille de mœurs infâmes et couverte de crimes se partage les biens d'une jeune fille exploitée et sacrifiée depuis sa jeunesse parce qu'elle est belle et pure; cette jeune fille voit sa mère déshonorée par suite même de sa vertu, l'un de ses protecteurs assassiné et l'autre conduit dans une maison de fous. Voilà l'histoire en résumé. Mais quelle en est donc la conclusion morale? Que souvent dans le monde l'innocence est victime et le crime triomphe? C'est une vieille et bien banale vérité, qui est assez dangereuse à dire lorsqu'on ne voit pas le coupable puni par ses propres remords ou du moins menacé par l'arrêt d'un juge plus clairvoyant que l'homme, et la victime consolée par ses épreuves elles-mêmes et se réfugiant sous l'abri tutélaire d'une protection divine. M. Emile Souvestre a-t-il voulu nous apprendre que les élus de l'ordre so-

[1] 2 vol. Chez Coquebert, rue Jacob, 48.

cial ont leurs taches et les réprouvés de ce monde leur éclat. C'est là encore une de ces vérités proverbiales qui courent les rues. Mais encore fallait-il savoir nous intéresser à ces victimes de l'injustice du siècle, et ne pas nous montrer pour type un *ami du genre humain* qui passe sa vie entière à écrire des projets d'organisation du travail, et qui, lorsqu'on flatte son utopie, ne sait pas même secourir à temps et arracher des mains de ses bourreaux celle qu'il nomme sa fille. Les justes n'écrivent pas tant, ils agissent, et leurs actions parlent plus haut que des livres. Il en est ainsi de la réforme des classes pauvres; on la fait avec des mœurs pures et des hommes probes bien plus encore qu'avec des plans et des chiffons de papier. C'est une remarque à l'adresse de bien des romans nouveaux, depuis *le Compagnon du tour de France*, de George Sand, jusqu'aux *Réprouvés* et aux *Elus* de M. Émile Souvestre.

L'Homme à l'école de Bossuet, extrait de ses œuvres et précédé de sa vie, par M. le comte Franz DE CHAMPAGNY [1].

Bossuet n'est guère connu du commun des lecteurs que par ses *Oraisons funèbres* et son *Discours sur l'histoire universelle*. Pour populariser ses œuvres principales, il fallait resserrer dans un cadre peu volumineux toutes ses idées fondamentales sur l'homme et la religion, en les dégageant de la partie purement historique et politique. C'est ce qui a été fait pour la première fois dans l'ouvrage que nous signalons ici. L'HOMME, DIEU, JÉSUS-CHRIST, L'EGLISE : tels sont les titres sous lesquels on a placé tout l'enseignement catholique de celui qui a été nommé le dernier des Pères de l'Eglise. Dans ces derniers temps on a singulièrement abusé du nom de Bossuet à propos de la *déclaration de* 1682, comme si le *droit de régale* existait encore, et comme si la France de 1845 redoutait la souveraineté temporelle de la cour de Rome. Mais, quoi qu'il en soit, l'évêque de Meaux restera toujours comme un modèle accompli de cet esprit droit, calme, rassis, qui cache sa profondeur sous la simplicité du bon sens, et qui fait passer dans ses plus hautes conceptions et jusque dans son style cette sérénité calme de la doctrine chrétienne aussi éloignée de la faiblesse que de l'intolérance. De même que nous prenons volontiers pour guides littéraires les auteurs du XVII[e] siècle, Bossuet, qui les couronne, nous semble l'écrivain catholique dont l'étude convient le mieux à notre époque. — Notre collaborateur, M. le comte Franz de Champagny, a fait précéder cet ouvrage d'une notice sur Bossuet, résumant tout ce qu'offrent de plus important la vie, la personne et les œuvres du grand évêque, qui fut, pendant quarante ans, la gloire de l'Eglise de France.

Œuvres complètes de saint Cyrille d'Alexandrie, patriarche de Jérusalem, traduites du grec sur l'édition du P. Touttée, de 1827, par M. Ant. FAIVRE [2].

Cet excellent travail est précédé d'une préface où est discuté le mérite des diverses éditions qui ont été faites de ces œuvres, puis d'une Vie de saint Cyrille écrite avec savoir, érudition, et traitant à fond et judicieu-

[1] 2 vol. Prix : 6 fr. Chez Waille, 6 et 9, rue Cassette.
[2] Chez Poussielgue-Rusand, 9, rue Hautefeuille. 2 vol. in-8°.

sement toutes les opinions contradictoires dont ce patriarche a été l'objet. Vient ensuite une dissertation très-intéressante sur la loi du secret que s'imposaient les premiers chrétiens. Le texte de ces œuvres est accompagné de notes fort nombreuses, faites avec le plus grand soin, et dues en partie à l'édition du P. Touttée, en partie au nouveau traducteur. On sait quel trouble ces œuvres occasionnèrent parmi les prétendus réformateurs du XVIe siècle, lorsque, après être restées inconnues de l'Eglise d'Occident pendant douze cents ans, ils vinrent tout à coup, et comme providentiellement, accabler les nouveaux hérétiques de leur imposant témoignage.

Le seul moyen de sortir des difficultés présentes, par M. L.-F. Guérin [1].

Ce moyen, selon l'auteur, c'est de réclamer la liberté religieuse et toutes les libertés qui en découlent, non pas au titre de catholiques, car alors, dit-il, nous aurons contre nous tous ceux qui ne partagent pas notre foi, mais au titre de citoyens et en vertu de la constitution politique. M. Guérin est le rédacteur en chef du *Mémorial Catholique*, et son opinion sur ce point est identiquement la même que celle soutenue par M. le marquis de Regnon dans son journal intitulé *la Liberté*.

Œuvre de Notre-Dame-de-Sion. Prières pour la conversion des Juifs [2].

« Le judaïsme est, de nos jours, en pleine dissolution; ses chefs l'avouent et le proclament, et du sein de la corruption commence à jaillir la vie. Sans prétendre computer les temps ni sonder les voies mystérieuses de la divine Providence, on peut, aujourd'hui plus que jamais, appeler l'attention de la charité chrétienne sur les Juifs, et solliciter des prières en leur faveur. Les conversions éclatantes et très-nombreuses qui se déclarent de nos jours sont peut-être les indices et les prémices des grâces que le Seigneur a réservées à ce peuple infortuné. C'est pour entrer dans ces sentiments que l'on a publié ces quelques prières, dont l'efficacité a été reconnue. A ces prières se rattache une œuvre qui a pris naissance immédiatement après la conversion miraculeuse dont Rome et le monde catholique ont été réjouis le 20 janvier 1842. Une maison dirigée par de pieuses dames chrétiennes offre un asile maternel aux catéchumènes, et se charge de l'éducation des enfants israélites qui, avec l'assentiment de leurs parents, sont élevés dans la foi catholique. »

[1] Prix : 50 cent. Chez Davesne, 25, rue Cassette.
[2] Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères.

Le Gérant, V.-A. Waille.

Paris. — Typographie d'A. René et Ce,
Rue de Seine, 32.

DE LA DISPERSION

DES JÉSUITES.

Les ordres donnés par le général des Jésuites s'exécutent. Nous ne savons pourtant pas encore au juste quels sont ces ordres, quelle est leur étendue, quelles sont leurs conditions. L'avenir nous apprendra quelle est l'importance de la victoire diplomatique remportée à Rome par le cabinet.

Nous allons peu parler du passé, bien plus de l'avenir. Nous ne contesterons pas qu'il y ait ici un échec pour l'Eglise. La perte, l'éloignement, la seule dispersion d'auxiliaires admirablement dévoués, et de l'innocence desquels elle ne cesse de porter témoignage, n'est pas un fait qu'elle puisse sans douleur voir s'accomplir. Que la violence les lui ait ôtés, ou qu'ils se soient retirés dans leur charité et dans leur prudence pour éviter un mal qu'ils ont jugé pire que leur retraite, la perte est la même. S'il n'y a pas d'iniquité matérielle à déplorer, il y a toujours des regrets à avoir.

Et de plus il y aurait aussi trop de simplicité et une trop naïve confiance à s'imaginer que, les Jésuites partis, toute cause de dissension disparaît entre l'Eglise et ses adversaires; que par ce sacrifice la paix a été chèrement achetée, mais achetée. Ce serait traiter en enfants les ennemis de l'Eglise que de les imaginer satisfaits par cet unique et puéril contentement d'avoir fait déménager d'une maison à l'autre cinquante ou soixante religieux. Un si chétif holocauste ne saurait apaiser tant de

tempêtes. La question des Jésuites est finie ou suspendue, je le suppose : reste celle de l'Eglise.

Je ne suis pas non plus de ceux qui pensent que, si toute lutte n'est pas terminée, une grande force au moins nous est donnée pour la soutenir; que, pure de Jésuites, l'Eglise de France sera bien plus favorablement accueillie, obtiendra dans l'enseignement une part meilleure, dans la vie civile plus de liberté.

J'aimerais à partager cette illusion; mais il faut, ce me semble, peu connaître le pays qui depuis soixante années se débat entre toutes les passions antichrétiennes d'un côté, et de l'autre la puissance vieille et vigoureuse et l'inévitable nécessité du Christianisme, il faut peu le connaître pour nourrir de telles pensées.

Il y a, en France, avec beaucoup d'éléments chrétiens, une grande puissance antichrétienne. Ce n'est pas la majorité, je suis le premier à le dire; ni même le pouvoir, il s'en faut; ni même la Chambre, ni même la presse, ni même l'Université. Mais c'est une puissance et une grande puissance, qui sur chacun de ces points a des amis, des auxiliaires, une part d'influence; qui ne dirige pas la société, mais, à beaucoup d'égards, mène ceux qui la dirigent.

Ce pays-ci est chrétien; et, en effet, les attaques en face contre le Christianisme, mal accueillies en général, demeurent ensevelies dans l'oubli et le dédain. Ce pays-ci est catholique, j'aime à le dire; il est certain que l'hérésie y est, comme toujours, profondément impopulaire. Mais comment se fait-il que ce pays qui sourit de dédain aux vieilles attaques contre le Christianisme, qui n'aime pas qu'on lui parle de rompre avec la foi de ses aïeux, entende attaquer dans la philosophie tous les dogmes chrétiens sans exception, dans la science et la morale toutes les institutions catholiques sans exception, dans l'histoire tous les grands hommes et tous les héros du Christianisme et de l'Eglise, et le tolère, et ne réponde point, et ne s'étonne pas, et applaudisse?

On prend, il est vrai, la précaution, bien inutile ce semble, d'appeler les *chrétiens* du nom de *Jésuites* (et le nom en effet est le même). On ne dit pas « le *Catholicisme* », mais « l'*ultramontanisme* » (et, en effet, nous sommes ultramontains, Bossuet tout le premier, car nous reconnaissons un chef au delà des monts). On

ne dit pas l'*Eglise catholique*, on dit l'*Eglise romaine;* quelle que soit la parfaite synonymie de ces deux mots, la précaution suffit, et l'orthodoxie du lecteur n'en demande pas devantage.

Et, au moyen de ce pitoyable artifice, des gens qui se disent presque chrétiens, qui savent s'arrêter court et tourner bride à temps pour éviter ce mot : *Je ne suis pas catholique*, ont attaqué tout le Christianisme, toute sa doctrine, toutes ses institutions, toute son histoire; ils n'ont épargné ni un des saints, ni une des lois, ni une des vertus, ni un des bienfaits de l'Eglise; ils n'ont ménagé l'encens à aucun de ses ennemis; ils ont réhabilité Vanini, immortalisé Spinosa, canonisé Voltaire, et, à titre d'ennemis du jésuitisme et de l'ultramontanisme, ils sont allés jusqu'à les appeler chrétiens.

Dans ces déguisements et ces faussetés de langage, il y a un hommage sans doute, un hommage involontaire à la puissance que le Christianisme garde dans notre société. Quand on nous appelle de notre nom, on n'ose plus nous calomnier; mais on nous travestit, et sous ce travestissement on nous immole. C'est donc quelque chose que ce nom de chrétien et de catholique, auquel toute épithète injurieuse, toute imputation diffamante répugne tellement qu'on n'ose pas la lui accoler! C'est donc quelque chose de bien bas et de bien honteux de soi-même que l'antichristianisme, puisqu'il n'ose se montrer que sous le masque, que la franchise lui est interdite sous peine d'être honni, et que dans cette société en apparence si peu chrétienne, où les églises sont délaissées et le sacerdoce livré à tant d'injures, il n'y a pas (les Juifs exceptés) un homme qui ose se lever, mettre sa main sur sa poitrine, et dire en face du peuple : *Je ne suis pas chrétien!* J'estimerais cet homme-là, mais il n'existe pas.

Mais ce qui est certain cependant, c'est que cette ruse pitoyable réussit; et, grâce à cette misérable équivoque, qui ne voudrait voir dans les querelles d'aujourd'hui que les querelles de 1653 ou de 1682, que Pascal dans Spinosa et Bossuet dans Voltaire, il n'est pas une parole antichrétienne qu'on ne fasse applaudir par des chrétiens. J'appelle chrétiens des hommes qui tiennent encore ce nom à honneur et seraient fâchés de ne pas le porter, qui seraient désolés si leur mariage ne se faisait pas à l'église et si leurs enfants n'étaient pas présen-

tés au baptême, et qui, si les églises étaient abattues, paieraient peut-être de leurs deniers pour les relever.

Le grand mal est là. Il n'est pas dans la sphère politique ni dans le pouvoir. Il est dans ceux qui pensent, qui instruisent et qui écrivent; il est dans cette prédication de l'antichristianisme sous des noms honnêtes; il est dans cette profonde ignorance des masses, et des masses soi-disant instruites, qui fait qu'elles n'ont pas la moindre notion de ce qui est chrétien ou de ce qui ne l'est pas, de ce qui est catholique ou de ce qui n'est pas catholique. En un mot, le mal est par-dessus tout dans les intelligences et dans les cœurs. La politique, les dispositions des partis, la bonne ou la mauvaise volonté du pouvoir, tout cela n'est que secondaire; les idées, ou pour mieux dire les préjugés, ou pour mieux dire encore les passions antichrétiennes, voilà le grand mal. Ceux qui les prêchent, ceux qui les propagent, ceux-là surtout qui les travestissent pour les faire mieux passer, voilà, en vérité, nos grands ennemis. Chez ceux-là l'hostilité est calculée, volontaire, profonde; elle est au fond de toutes les pensées, comme aussi c'est au fond du Christianisme qu'ils en veulent. Ceux-là ne prennent pas le change : trop mal instruits du Christianisme pour le bien connaître (car ils l'embrasseraient), ils sont assez instruits pour savoir quels sont ses besoins et ses dangers, ce qu'est une Eglise, ce qu'il lui faut de vie, d'action, de liberté, de respect. Ceux-là savent où ils portent leurs coups.

Dans la sphère politique il en est tout autrement : là on mène, mais ici on est mené; là on sait, ici l'on ignore; là on ruse, ici on est dupe. Peu d'hommes, dans la sphère politique, ont une volonté arrêtée contre le Christianisme ou contre l'Eglise; beaucoup ont au moins la science des événements, et se sont aperçus que depuis cinquante années (sans avoir besoin de remonter plus haut) l'hostilité contre la foi chrétienne a toujours porté malheur aux partis et au pouvoir. Ils comprennent que, pour qui veut gouverner honnêtement, c'est-à-dire avec un peu de sûreté pour l'avenir, je ne dirai pas l'amitié du clergé, mais l'absence de justes ressentiments de la part des catholiques est nécessaire. Il ne faut, pour comprendre cela, qu'un peu de bon sens et d'expérience; et, sans prendre au pied de la lettre toutes les protestations de respect et même d'attachement pour l'Eglise

dont la tribune a retenti chaque fois qu'il s'est agi d'user de rigueur contre elle, il est certain que la pensée d'une guerre fondamentale contre l'Eglise, soit par la force, soit par la ruse, répugne d'une manière profonde aux instincts chrétiens d'un grand nombre, à l'honnêteté de quelques autres, à la sagesse politique de presque tous.

Mais ces hommes savent mal ce qu'est une Eglise, ce qu'il lui faut; ils ne savent, au fond, ni la servir ni la combattre. Dans leurs jours de bonne volonté ils la protégent mal; dans leurs jours de défiance ils croient ne s'armer contre elle que du bouclier, et ils lui font de profondes blessures; et quand ils ont eu leurs jours d'hostilité, ils ne se sont pas aperçus que tout le mal qu'ils croyaient lui faire retombait sur eux d'un double poids. Pour qu'il en eût été autrement, il aurait fallu que la connaissance de l'Eglise, de sa constitution, de son esprit, de sa véritable histoire, entrât dans l'éducation des hommes d'Etat, et elle n'entre aujourd'hui dans l'éducation de personne.

Et de plus, les hommes politiques, sans s'en apercevoir, ont renoncé à la plus grande arme qui pût leur servir, soit pour aider l'Eglise et pour la défendre, soit pour se mettre en garde contre ses envahissements chimériques ou possibles : la liberté. A un jour donné ils lui accorderont tout, sauf la liberté; quand il serait, je ne dirai pas plus chrétien, mais plus politique, de lui refuser tout, plutôt que la liberté. Et cette liberté dont je parle, ce n'est pas l'adoption de tel ou tel système législatif (question sans doute importante, mais secondaire ici). C'est purement et simplement la reconnaissance franche et entière de ce principe que tout dans l'humanité et dans l'Eglise n'émane pas absolument du pouvoir civil; qu'il y a une autre mission, d'autres lois, d'autres devoirs, une autorité autre que celle d'un ministre et de ses chefs de bureau; que les prêtres sont sans doute des sujets et soumis à tous les devoirs des sujets, mais qu'enfin ils ne sont pas obligés de rapporter et d'assujettir à la suprématie de la tiare ministérielle leur foi, leurs dogmes, leur discipline, leur autorité spirituelle; qu'il y a, en un mot, quelque chose au monde, liberté de conscience selon les uns, mission divine selon les autres, mais quelque chose sur quoi les circulaires et les commis de bureau, d'ailleurs tout-puissants, n'ont pas de prise. Au fond, ce principe est en même temps un

fait; et si on voulait réfléchir à ce qui s'est passé avant nous et à ce qui se passe sous nos yeux, la conviction de ce fait en naîtrait, et éclaircirait bien des choses. Mais reconnaître ce principe, le reconnaître franchement, en admettre les conséquences, comprendre qu'il est à la fois la meilleure garantie de l'Eglise et la meilleure garantie de l'ordre civil, c'est ce que les hommes politiques ne feront jamais. Ils iront fort loin en fait de religion sans aller jusque-là en fait de bon sens et de justice; ils iront à la messe et se confesseront, et ne comprendront pas encore qu'ils s'abaissent là devant l'autorité d'un principe que l'ordre civil ne saurait contenir. L'anomalie n'est pas nouvelle d'un ministre chrétien reconnaissant à l'Eglise que le Christianisme est de Dieu et soutenant dans ses bureaux que le Christianisme est du roi.

Voilà par où les hommes politiques, même chrétiens d'intention, donnent beau jeu aux philosophes antichrétiens. D'un côté, ils savent mal ce que c'est que l'Eglise, et on peut les pousser à lui nuire beaucoup, parfois, sans qu'ils croient lui nuire; d'un autre côté, le principe de l'autorité de l'Etat sur la religion leur tient trop au cœur pour qu'ils fassent à l'Eglise la concession du principe qui contient, politiquement parlant, toute sa liberté. Et cette ignorance des choses religieuses, cette persuasion, négative de tout Christianisme, que l'Eglise, après tout, n'est qu'un *bureau* émanant comme les autres bureaux de la loi civile; les philosophes, qui, eux, en savent davantage et prévoient la portée des coups, ne manquent pas de les fortifier. Ne vous étonnez donc pas qu'avec l'incrédulité qu'on respire, les préjugés antichrétiens qui courent le monde et surtout le monde politique, la science antireligieuse, à peu près expulsée du domaine scientifique, mais dominant encore dans les salons, les hommes politiques (j'entends ceux de l'opposition comme ceux du pouvoir) perdent terre dans ces questions et n'aient de zèle que pour se pousser, par des reproches et des provocations mutuelles, dans la voie, je ne dirai pas la moins chrétienne, je ne dirai pas la moins libérale, mais la moins politique qui soit au monde.

Il sera curieux de se dire, dans quelques années, qu'entre les révolutions qui viennent de finir et celles que l'avenir peut nous garder; au milieu de ce désordre des idées, de cette anarchie

des intérêts, de l'affaiblissement moral du pouvoir et des dangereux tâtonnements de la liberté; lorsqu'en tous sens et sur tous les points on s'avançait, non sans crainte, dans des voies nouvelles, obscures, inconnues; lorsque des opinions répandues, quoique sans bruit, sur une vaste échelle, menaçaient la religion, le pouvoir, la propriété, tout ce qui lie en un mot la société des hommes; lorsqu'on ne se taisait pas sur ces dangers: un seul danger cependant avait la puissance d'émouvoir les esprits, d'animer les délibérations, de provoquer des mesures de prudence; qu'on s'endormait sur tout le reste, mais qu'on veillait contre les Jésuites; qu'on avait une épouvantable crainte, non de la République, mais du clergé; qu'on tremblait, non de voir s'accroître, comme il s'accroissait en effet, le nombre des criminels ou des agitateurs, mais de voir s'accroître le nombre des chrétiens, c'est-à-dire le nombre des hommes paisibles, honnêtes, amis des lois; qu'on redoutait non pas la morale des clubs, mais la morale des théologiens, non pas le communisme, mais le probabilisme; voilà ce que dans vingt ans d'ici on ne comprendra plus.

Ainsi les philosophes mènent les politiques; la conspiration antichrétienne de ceux-là trouve son compte dans les préjugés, les fausses idées, l'entraînement de ceux-ci : et le profit de tout ce mouvement demeure à une coterie d'une douzaine de professeurs à qui il déplaisait de voir la chaire chrétienne manquer de respect à l'infaillibilité de leur chaire.

Et, en effet, s'il n'y avait pas eu impulsion étrangère, si les hommes d'État eussent agi spontanément et obéi à une conviction libre, ferme, réfléchie, demandez-lui pourquoi tant de retards, d'hésitations, de craintes vraies ou affectées? Pourquoi tant se réjouir ici d'avoir échappé à ce qu'on appelait les voies légales, et de devoir la punition du crime à la complaisance même des criminels? Craignait-on que l'expulsion des Jésuites ne fût une œuvre pénible? qu'ils soulevassent le peuple et ne résistassent aux gendarmes? Craignait-on la colère de Rome, ses canons, sa flotte et son armée? Non; mais on sentait, sans bien se l'avouer, que par l'emploi de la force contre la conscience religieuse, sous quelque nom et sous quelque robe qu'elle se rencontrât, le pouvoir mettait contre lui une certaine puissance morale très-réelle, quoique non

avouée, qu'il croyait avoir mise de son côté ; qu'il faisait le gouvernement plus révolutionnaire et moins honnête homme ; et que, si l'appui des gens de bien est peu de chose pour la fortune d'un parti, il est quelque chose pour le maintien d'un pouvoir. On trouvait, et non sans raison, que c'était là payer un peu cher l'amitié du Collége de France et de la Sorbonne, quelque respect que dût la tribune politique à cette tribune qui affiche la prétention de la remplacer. On le trouvait, et, avec une habileté que commandait l'intérêt propre, on a éludé la difficulté et l'on s'est épargné le désavantage d'un acte de violence. Le ministère a obtenu de la bonne volonté de ses ennemis ce que la colère de ses amis exigeait de lui ; il s'est adressé à la victime, et la victime lui a épargné le danger de frapper.

Voilà ce qui s'est fait.

Mais, cela fait, la question se retrouve absolument la même.

Il y a toujours au monde des philosophes antichrétiens ou anticatholiques, à des degrés divers, mais qui tous se seraient médiocrement inquiétés du jésuitisme si le jésuitisme n'eût été ni catholique ni chrétien. Parce que les Jésuites sont partis, ce n'est pas une raison pour que l'antichristianisme aille à confesse à son curé. Il a emporté un bastion de la place : va-t-il pour cela planter sa tente et demeurer oisif au pied des remparts qui restent debout ; rengaîner, après cette escarmouche, l'épée dans le fourreau; renvoyer dans leur native poussière la gloire nouvellement illustrée des Spinosa et des Voltaire ? Avoir ému tant de colères, soulevé tant d'orages, et cela pour si peu de chose, ce serait absurde, puéril, inadmissible.

Il y a toujours aussi des hommes politiques avec leur ignorance, leurs préjugés, leurs passions. Tendre à l'Église, après cette victoire, une main plus amicale, peut être, aux yeux de quelques-uns, une générosité habile ; mais traiter sérieusement de la paix avec elle, asseoir cette paix sur le seul principe qui puisse en être la base, l'indépendance de l'ordre civil et l'indépendance du principe spirituel ; reconnaître à l'Église une mission qu'on n'aurait pas la prétention de lui avoir donnée, ou aux chrétiens une liberté de conscience sur laquelle on renoncerait à jamais empiéter, une telle démarche est aussi loin, plus loin que jamais de la pensée des hommes politiques.

Et quant à nous, chrétiens, sommes-nous plus disposés à sa-

crifier aux uns la vérité de notre foi, aux autres sa liberté? à nous taire devant la prédication infaillible de philosophes, à nous abaisser, sans protestation, devant la prétention de gouvernement spirituel des hommes politiques? Non, sans doute; et s'il en est ainsi, toute chose est à la même place qu'hier.

La lutte philosophique et la lutte politique restent donc les mêmes, et la première (nous l'avons dit plus d'une fois) est incontestablement la plus grave; la question est plus fondamentale, le terrain plus large, le résultat plus direct.

Remarquons du reste que sur ce terrain les déguisements mêmes dont se servent les philosophes antichrétiens, les détours de langage qu'ils emploient, tactique utile peut-être pour le succès du moment, pourront, si nous le voulons, nous donner une grande force dans l'avenir. Nous avons moins à réfuter qu'à démasquer; et puisque tant de gens, parmi ceux qui parlent et ceux qui entendent, tiennent encore à s'appeler chrétiens, il n'y a plus qu'à leur faire comprendre ce qui est chrétien ou ce qui ne l'est pas. La question sera donc de savoir ce qui est ou ce qui n'est pas chrétien, du panthéisme à la façon de Hegel, ou de la notion de Dieu telle que l'explique l'Eglise; des insultes de Voltaire et des rêveries de Strauss contre la Bible, ou du travail incessant des générations orthodoxes pour expliquer, pour comprendre, pour mettre en pratique les saints livres; de distinguer ce qui est chrétien, entre adorer ou ne pas adorer, prier ou ne pas prier, faire de bonnes œuvres ou n'en pas faire, mettre Dieu en tête de tout ou en dehors de tout.

Au moins aurons-nous toujours en ceci l'avantage d'une situation franche. On sait ce qu'un chrétien pense, ce qu'il croit, ce qu'il aime, ce qu'il pratique. Cela est absurde, si vous voulez, mais cela est connu. Il n'en fait pas et n'en peut faire mystère; quand il dit : *Je suis chrétien*, il dit tout d'un mot. Ce mot exprime tout un ensemble de doctrines, tout un ordre de sentiments, tout un système de conduite qu'il peut sans doute ne pas suivre, qu'il peut mêler de bien des misères et des fautes humaines, mais qui est connu, certain, indubitable. Quand il dit : *Je suis chrétien*, il confesse bon gré malgré la règle selon laquelle il doit être jugé; si elle le condamne, tant pis pour lui.

Passons de l'autre côté. Demandez à cet homme ce qu'il est : chrétien? catholique? Il dira oui peut-être. Mais demandez-lui

ce qu'est son Christianisme? son Catholicisme? ce qu'il croit au vrai de Dieu, de l'âme, de l'immortalité, du principe et du but de sa vie? Et s'il n'a pas de croyances, quelles sont ses opinions? Et si ces opinions sont incertaines, douteuses, variables d'un jour à l'autre, d'un lieu à l'autre, d'un homme à l'autre, dans ce doute et ces variations, quelle peut être la règle de sa vie, le principe de ses actions, sa raison d'être honnête homme ou de ne l'être pas? Ces questions l'embarrassent, le blessent, l'irritent; et jusqu'à un philosophe, dont l'état est de penser, se mettra en colère si vous le serrez d'un peu près pour savoir ce qu'il pense.

Il y a au fond de cette hésitation et de cette ignorance une mortelle faiblesse dont nous n'avons pas su jusqu'ici assez tirer parti. Nous nous sommes trop exclusivement tenus sur la défensive; nous avons repoussé les attaques, nous n'avons pas songé aux représailles; nous ne sommes pas allés sous les tentes de l'ennemi troubler sa paix et sa triste sécurité; nous n'avons pas assez remué cet océan de doutes fait pour agiter si profondément toute âme qui veut rentrer en elle-même. Ces hommes qui nous interrogent, nous discutent, nous chicanent sur tous les points, nous n'osons pas les interroger sur ce qui se passe en eux-mêmes, et troubler la paix de ces intelligences endormies dans le néant et dans le doute. Nous ne voyons dans l'incrédule qu'un incrédule, et non pas un homme, qui, lui aussi, a des besoins pour son intelligence et pour son cœur: et nous ne lui demandons pas ce qu'il trouve pour les satisfaire? comment il se rend compte de lui-même, de ce qu'il fait en ce monde, de ce que ce monde est pour lui; des liens qui l'attachent et des devoirs qui le lient à la société, à la famille; de cette ténébreuse séparation de la mort, et de ce qu'il croit découvrir derrière ce rideau vers lequel nous marchons tous les yeux fixés; de ce qu'il pense, de ce qu'il attend, de ce qu'il espère, soit pour lui, soit pour autrui, soit de ce monde, soit de l'autre? Nous le laissons trop en paix, nous lui laissons trop sa sécurité et son sommeil, nous ne descendons pas assez dans ces abîmes d'inanité et d'impuissance morale que la négation du Christianisme entraîne avec elle. Occupés à combattre sous nos murs, nous ne savons pas combien ceux de l'ennemi sont mal gardés, combien la brèche est ouverte et le butin facile.

Quand un système se présente à nous un peu cohérent, un peu complet, nous savons, il est vrai, le combattre et le détruire; cela n'est pas difficile. Mais le plus souvent nul système ne se présente: on ignore, on ne pense point, on ne se soucie pas, on a surtout la prétention de ne pas se soucier; les phrases abondent pour couvrir ce vide de l'intelligence; les mots, en notre siècle, viennent en foule, d'autant mieux que les idées manquent. Soufflons donc sur cette poussière; mettons une fois le sens à la place des mots, et le fait au lieu de la rhétorique. Je ne pardonnerai jamais à la rhétorique le mal qu'elle a fait à notre siècle; il n'y a, à vrai dire, ni philosophes, ni historiens, ni savants antichrétiens; il n'y a que des rhéteurs.

Resterait maintenant à parler de la lutte politique. Comme nous le disions, elle demeure entière; elle est, après l'incident des Jésuites, ce qu'elle était auparavant; elle est (nous ne l'avons jamais dissimulé) rude et semée d'obstacles : et de plus c'est toujours un désavantage que de se présenter dans l'arène après une défaite.

Ici, en effet, et au point de vue purement politique, la concession faite par les Jésuites semble devoir nous affaiblir. L'avantage eût été tout autre, ou, si l'on veut, notre échec beaucoup moindre, si le pouvoir, poussé d'un côté par l'infatigable obsession de ses amis, arrêté de l'autre par le refus obstiné des Jésuites, en fût venu à cette exécution violente à laquelle il se réjouit tant d'avoir échappé; s'il lui eût fallu mettre à l'épreuve cette législation qui dort depuis cinquante ans dans le *Bulletin des Lois* de la Révolution, et subir une à une toutes les difficultés, tous les détails embarrassants ou odieux, toutes les impossibilités, non pas matérielles, mais légales ou morales, d'une telle exécution

Oui, sans doute, les Jésuites en demeurant, en attendant les coups du pouvoir, en se plaçant sur le terrain de la liberté individuelle, et en obligeant leurs adversaires à faire usage de leur force contre cette liberté, mettaient ceux-ci dans un notable embarras. Avec un droit au moins douteux, avec des lois au moins insuffisantes, contraires aux habitudes juridiques de notre temps, faisant appel à un droit public qui n'est plus le nôtre, oubliées pendant des années et abrogées de fait par une tolérance dont tous les ministères et tous les partis ont été com-

plices, il fallait se porter à des mesures de rigueur, enfreindre les règles générales du droit privé, violenter la liberté individuelle d'hommes auxquels on ne peut, après tout, refuser le titre de citoyens, attenter à leurs propriétés, fouiller dans leurs consciences; en un mot avoir contre soi cette liberté de l'homme, cette liberté de l'opinion et cette liberté de la propriété que M. Guizot se réjouit tant de ne plus rencontrer en face. Le pouvoir n'ignorait pas qu'à notre époque, époque tolérante, indifférente, pacifique, les mesures de rigueur, souvent même les plus légales, contre des hommes qui ne causent pas à la société de torts matériels, effrayent, inquiètent, ont leur contre-coup dans l'opinion, et retombent presque toujours sur le pouvoir qui les hasarde.

Ainsi un obstacle, un embarras sérieux était sur le chemin du pouvoir : et cet embarras les Jésuites le retirent. On voulait attaquer leur citadelle; mais ne trouvant pas le côté faible de la place, on hésitait à donner l'assaut : ils capitulent. On allait être obligé, pour achever la guerre, d'employer contre eux des armes odieuses, difficiles à manier, presque toujours funestes à celui qui en fait usage : ils aiment leurs ennemis au point de céder devant une action douce, pacifique, toute diplomatique et toute légale. Aussi le ministère a-t-il raison de se vanter; il a été aussi politique que les Jésuites l'ont été peu.

Mais quoi donc! cet Ordre si profondément politique, disait-on, si adroit dans ses menées, si calculateur, si prévoyant, c'est lui qui, ignorant l'avantage qu'il y aurait à attendre le combat, capitule avant l'attaque! Ces hommes tant accusés d'envahissement, ce sont eux qu'on trouve prêts à se retirer, je ne dis pas à la première sommation, mais à la première prière! Cette ambition si active, si pénétrante, si entêtée, c'est elle qui plie bagage sur la demande officieuse d'un ambassadeur! Ces ennemis de l'Etat, ces rebelles, fauteurs de séditions, ce sont eux qui poussent à cet excès la déférence envers le pouvoir, et lui épargnent, sur la simple exhortation d'un homme qu'ils n'ont pas de motif de croire leur ami, tous frais de gendarmes, de perquisition, d'exécution, tous frais même d'huissiers et de sommations légales!

En vérité il y a dans ce seul fait, dans cette faiblesse même, et, si l'on veut, dans cette faute, toute une apologie des Jé-

suites; une apologie que l'on ne comprend pas encore, ou pour mieux dire qu'on ne veut pas entendre aujourd'hui, qu'on n'entendra peut-être pas demain, ni le jour d'après, mais qu'on finira par entendre quand par hasard on aura l'esprit calme, les passions froides, ou mieux encore quand on aura d'autres passions à suivre, d'autres engouements à satisfaire, d'autres fantômes à pourchasser. La vérité la plus claire a besoin, pour être comprise, non-seulement de preuves, mais de temps. Vous êtes un grand mathématicien, vous démontrez avec une clarté toute lumineuse, Euclide avec vous est resplendissant d'évidence; cependant ne prenez pas le moment où un homme a la fièvre pour lui prouver que le carré de l'hypoténuse est égal au carré des deux autres côtés.

Je sais bien quelle objection on va me faire : les Jésuites n'ont pas décidé, n'ont pas voulu; le Pape a ordonné, ils ont obéi. Au Pape la gloire, le mérite, la condescendance, ou, si vous aimez mieux, au Pape la honte, la faiblesse, l'imprévoyance ; car nos antipapistes disent l'un et l'autre.

La réponse est simple : le Pape a-t-il ordonné? Nous savons que non. A-t-il conseillé? Pas même. Quelle que soit l'obéissance que les Jésuites doivent au Pape (et elle n'est autre que celle que lui doivent tous les religieux, en un sens tous les catholiques), l'inférieur qui obéit a toujours le droit de constater qu'il obéit; il peut sans doute écouter un conseil, déférer à une exhortation; mais quand il obéit il sait dire et il dit qu'il obéit. S'il ne le dit pas, toute la responsabilité du fait retombe sur lui, toute la honte et aussi tout l'honneur.

Du reste, que la modération des Jésuites profite à la cour de Rome, nous le voulons bien; que cette retraite si peu obligée, cette concession qui témoigne d'un tel esprit de paix, cette preuve de modération donnée au mépris de ce que conseillait la politique humaine, soit imputée à honneur au Saint-Siége ; que par conséquent on nous fasse grâce de tant de périodes imitées de Mably contre l'insatiable ambition et la politique mondaine du Vatican : nous ne demandons pas mieux, ni les Jésuites non plus.

Après tout, dans l'esprit de nos adversaires, Rome et les Jésuites sont-ils distincts? Sans doute, ils le sont dans le nôtre : nous savons que l'Eglise et la Papauté sont de tous les siècles; chaque

ordre religieux, au contraire, a son temps, il a commencé, il peut finir. Mais quand depuis trois ans et davantage on s'attache à accumuler sur Rome aussi bien que sur les Jésuites, tous les torts, toutes les injures, tous les crimes, qu'on ne fait grâce pas plus à l'une qu'aux autres d'aucune de ces vieilles calomnies qui traînaient dans de sales libelles; que le plus grand reproche qu'on fait aux Jésuites c'est d'aimer et de servir la cour de Rome, comme aussi le plus grand crime de la cour de Rome est d'avoir accueilli, employé, rétabli, soutenu les Jésuites; à quoi bon distinguer aujourd'hui? Si ce sont les Jésuites qui viennent de se montrer pacifiques, modérés, condescendants, vous vous trompiez donc en les accusant d'esprit factieux, d'ambition, d'entêtement. Si c'est Rome qui s'est montrée telle et qui a donné ce démenti à vos accusations plus multipliées encore d'envahissement et de politique mondaine, prenez ce démenti, il retombe également sur vous.

Ce qui arrive ici est souvent arrivé. Une faute au point de vue politique a pu être commise par ceux qui sont chrétiens; c'est une chose ordinaire, et « les enfants du siècle sont plus prudents dans les affaires de ce monde que les enfants de lumière. » Mais ce qui est ordinaire aussi, c'est que des fautes même des chrétiens le triomphe de la cause chrétienne finisse par sortir. Le profit du moment est pour nos adversaires; qu'ils jouissent de leur triomphe : il reste à l'Eglise le mérite de sa concession, maigre consolation, j'en conviens, pour la politique humaine, mais que Dieu, avec le temps, avec la nature changeante des opinions, avec la courte durée des passions et leur prompt refroidissement, saura mettre à profit pour son Eglise. Nous avons la vie longue, nous attendrons.

Nous attendrons, non pas oisifs, non pas incertains, non pas sans lumière sur la direction que nous devons donner à nos efforts; les faits contemporains sont à cet égard bons à étudier.

Comment depuis cinquante ans se sont résolues toutes les difficultés, toutes les questions, toutes les luttes intérieures de notre pays? On a combattu, on a été tour à tour vainqueur ou vaincu, dominant ou asservi : et après ces fluctuations, quand on a retrouvé l'équilibre et qu'on a senti sous soi le terrain où l'on devait demeurer, quand on a pu compter sur un principe enfin acquis et sur un problème résolu (et il y en a bien peu en-

core), ç'a été par une transaction, et la base de cette transaction a été la liberté.

Est-ce donc qu'on avait commencé par elle? Ou est-ce que ceux qui les premiers avaient soulevé la lutte avaient pour elle un amour bien sincère et bien inaltérable? Ou, enfin, est-ce que notre pays s'est épris pour elle d'une sympathie profonde, voulant en elle seule trouver son repos et ne s'arrêtant ailleurs que malgré lui? Pas le moins du monde : tous les partis et toutes les luttes ont débuté par des prétentions tranchantes et absolues, par l'imposition violente d'un principe, par le besoin et le désir de la tyrannie. Ceux qui en France ont parlé les premiers de la liberté la comprenaient mal et l'aimaient médiocrement; c'était pour eux une arme bonne à jeter après le combat, un masque bon à déchirer après la comédie; ils l'ont bien prouvé.

Et de plus, sachons le dire, ce pays-ci n'aime pas la liberté; il y a en France, à force de goût pour l'unité nationale et surtout pour l'oisiveté individuelle, un penchant instinctif à se laisser glisser sous le despotisme. Il est vrai, on s'en dégoûte bien vite quand on l'a subi; on aime fort peu les despotes dès qu'ils ont six mois de règne. Mais on se prend sans cesse à les regretter dans le passé et à les souhaiter pour l'avenir; Louis XIV est chez nous bien plus grand que saint Louis, et Napoléon plus populaire que Louis XII.

Et cependant, depuis un demi-siècle, ce pouvoir absolu vers lequel notre pente nous entraîne n'a jamais pu durer. Nos pères ont aimé et vénéré la monarchie de Louis XIV; ils l'ont pourtant laissé périr. Ils ont toléré le pouvoir absolu et l'horrible dictature de Robespierre; et pourtant Robespierre, malgré l'étonnante soumission qu'il trouvait, est tombé avant dix-huit mois. Ils ont aimé, élevé, admiré Napoléon; et pourtant Napoléon, avec toute sa force et toute sa gloire, n'a pas su constituer plus vigoureusement son despotisme; il est tombé à son tour et tout ce qu'il avait fait est tombé avec lui. Et à chaque fois, après chacune de ces catastrophes, nous en sommes humblement revenus à cette petite liberté, si mesquine, si peu brillante, si pauvre en souvenirs de gloire et en traditions nationales, si opposée au courant habituel de nos esprits; à cette liberté que nous nous prenons toujours à maudire et que nous sommes toujours

prêts à abjurer, mais que nous regrettons le lendemain, et qui seule termine, rasseoit, établit définitivement les choses, et vers laquelle, en un mot, une force secrète nous ramène toujours.

Quelle est cette force? Quelle puissance nous impose un ordre de choses auquel notre naturel répugne et auquel après cinquante ans il ne s'accoutume encore qu'avec peine ? Les siècles ont comme les hommes des nécessités qu'ils subissent : il est donné à l'homme de tout aimer et de tout faire triompher pour un moment; mais il ne fonde rien pour l'avenir, il n'asseoit rien d'une façon durable, il ne se repose enfin que sur la justice et sur le bien. Or, nous sommes dans un temps et dans un pays où, par une disposition de Dieu visible dans l'histoire, la liberté devient la forme nécessaire du juste et du bien.

En d'autres temps, la justice et le bien ont pu être légitimement sous la tutelle de ce qu'on nomme, improprement selon moi, pouvoir absolu. Il avait la force de les défendre, et il en reconnaissait le devoir. Son antiquité, les liens d'affection et de respect héréditaire qui existaient entre les peuples et lui, lui donnaient cette autorité morale, bien plus nécessaire que la force matérielle pour défendre le droit et faire le bien. Et en même temps, quel que fût son orgueil et son idolâtrie envers lui-même, il ne pouvait tout à fait méconnaître l'existence d'une loi supérieure. La science, et les théories même sur lesquelles le pouvoir s'appuyait, en le faisant dériver de Dieu, le soumettaient à la loi du Dieu.

Aujourd'hui, en France, depuis cinquante ans, il n'en peut être de même. Le sanctuaire a été violé ou le charme brisé, comme on voudra. Mais il manque désormais au pouvoir cette autorité sur ce qui est au-dessous de lui et cette confession de sa dépendance envers ce qui est au-dessus. Il respecte moins et il est moins respecté. Il n'a plus pour lui la déférence héréditaire des peuples et leur affection antique ; il n'a pas non plus (ce qui est aussi une force) le mérite de reconnaître et de comprendre la loi supérieure qui l'a institué. Il est moins puissant pour maintenir ce qui est juste et bon; il se sent moins obligé à le faire.

La monarchie pure n'est plus possible. Le pouvoir absolu, la dictature, le despotisme sont possibles et le seront malheureusement toujours. Mais l'autorité royale de Louis XIV, toute-

puissante en droit sur les hommes et sur les choses, régulière pourtant, paisible, modérée, parce qu'elle est soumise à l'empire de la conscience et à celui de Dieu, celle-là ne renaîtra pas de notre siècle. Les éléments manquent pour la former : le respect des peuples et leur confiance d'un côté, de l'autre la conscience et la modération des gouvernants. Un tel pouvoir ne saurait plus marcher sans d'immenses abus ; on traverserait la monarchie pour arriver d'un saut au despotisme.

Reste donc seule la liberté. On peut l'aimer, ne pas l'aimer ; l'embrasser comme type, l'accepter comme pis-aller. Cela est fort libre ; mais bonne ou mauvaise il faut la prendre. On ne sortira pas d'elle pour monter vers la royauté et vers le bien, mais pour descendre vers la dictature et vers le mal.

Telle est sa force, sa seule force. Voilà pourquoi les doutes, les questions, les oscillations se terminent par elle et par elle seule. On peut ne pas la prendre pour la vérité ni pour le bien absolu, et, pour notre part, nous sommes bien éloignés de le faire. Mais il faut ou il faudra bientôt convenir que hors d'elle, en notre pays et en notre temps, tout bien et toute vérité périclite. On peut exalter comme un progrès, on peut déplorer comme un malheur le besoin que l'on a d'elle ; mais on ne peut nier ce besoin. Si elle est puissante, si elle promet appui, défense, victoire à ceux qui la prennent pour auxiliaire, la force qu'elle leur donne vient toute de là. C'est non la vertu d'un principe, mais la force d'une nécessité ; non une puissance d'opinion, mais une puissance de fait ; non un effet de l'enthousiasme, mais un résultat de la nécessité. Sachons bien cela, et ne nous imaginons pas être populaires parce que nous parlons de liberté (nous le serions bien plus, à certains jours, en parlant de despotisme) ; mais croyons que nous sommes forts quand nous nous appuyons sur la liberté et que nous comptons sur le temps.

Les questions de la politique religieuse se termineront comme celles de la politique constitutionnelle se sont terminées : par une transaction et par la liberté. Seulement nous avons ici un avantage : c'est que cette liberté, que les autres partis ont si tardivement comprise et acceptée, nous, au contraire, nous l'acceptons et la comprenons dès l'abord avec une franchise qu'on nous reproche loin de la contester. C'est que cette transaction, dont la pensée en général a été tardive et s'est diffici-

lement réalisée, nous la tenons écrite et nous la proposons dès aujourd'hui si évidemment équitable que, pour pouvoir la repousser, on est réduit à ne la discuter jamais.

Comprenons donc la force de notre situation. Il y a dans les faits une puissance silencieuse qui sert notre cause, et dont l'embarras de nos adversaires est la preuve manifeste.

Et enfin, ne regrettons pas qu'une iniquité ait été épargnée aux hommes. Des prêtres pieux, inoffensifs, moralement irréprochables, contre lesquels les tribunaux seraient forcément muets, contre lesquels nul châtiment n'a pu se trouver dans les trésors du Code pénal; ces hommes, pris au collet, chassés du domicile qui leur appartient, jetés dans la rue, sans accusation, sans procès, sans jugement, sans la moindre de ces formalités que l'on observe scrupuleusement envers les voleurs et les assassins : c'était là un triste spectacle que Dieu sans doute pouvait rendre utile, mais dont sa Providence n'avait pas besoin. Ne regrettons pas que même un excès de modération et de charité ait épargné à notre pays une pareille tache.

Et peut-être lui a-t-il épargné de grands malheurs. Les actes de violence contre l'Eglise ont toujours mal réussi aux nations. Les cours de l'Europe étaient bien paisibles et se croyaient bien affermies, lorsque, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, elles proscrivaient la Compagnie de Jésus. Avant que le XVIIIe siècle fût fini, la royauté de Louis XV était tombée; la France avait passé par la tyrannie révolutionnaire; toutes les cours étaient tremblantes, vaincues, affaiblies; la Papauté elle-même expiait par les fers sanctifiés de Pie VI la faiblesse de Clément XIV; et parmi ces dynasties il n'en est pas une sur laquelle le fléau révolutionnaire n'ait laissé ses affronts et ses meurtrissures : toute l'Europe avait été coupable, toute l'Europe a été punie.

Et quant à nous, l'histoire de notre révolution nous montre aussi les souffrances politiques suivant de près les persécutions religieuses.— L'Assemblée constituante veut rendre schismatique l'Eglise de France; l'Assemblée constituante périt, elle et son œuvre politique, moins durable encore que le schisme qu'elle avait suscité. — Les partis révolutionnaires se succèdent, frappant à coups redoublés sur l'Eglise, mais frappant aussi les uns sur les autres, vengeurs mutuels du Dieu qu'ils outragent. — Le massacre des Carmes au 2 septembre est expié par le supplice de

Danton ; les fêtes de la Raison et toutes les orgies blasphématoires de la Convention sont expiées par la guillotine du 9 thermidor. — Le Directoire, persécuteur des Pontifes, tombe, comme il méritait de tomber, dans la comédie du 18 brumaire. — Napoléon, à l'apogée de sa puissance et de sa gloire, entre en guerre avec l'Eglise : sa fortune ne tient pas trois ans sous le fardeau d'une telle faute. — Enfin, la Restauration, en 1828, cède aux clameurs d'un parti et violente la conscience religieuse ; puis, en 1830, cédant aux obsessions du parti opposé, elle se jette dans l'abîme : deux actes bien différents sans doute par l'inspiration qui les dicta, plus voisins cependant l'un de l'autre qu'on ne le croit, nés tous deux de la même foi à l'omnipotence absolue de la royauté.

N'y a-t-il pas dans ces faits un enseignement de la Providence? Et savons-nous si notre pays, échappant à un tel châtiment parce qu'on lui aura épargné la faute, n'a pas des actions de grâces à rendre au Père général des Jésuites?

Franz de Champagny.

HISTOIRE DU BOUDDHISME INDIEN.

INTRODUCTION

A L'HISTOIRE DU BOUDDHISME INDIEN,

PAR E. BURNOUF,

de l'Institut de France, des Académies de Munich et de Lisbonne, etc. [1].

Parmi les études qui ont apparu depuis un demi-siècle à l'horizon du monde scientifique, l'histoire de l'Orient ancien et moderne a pris une place qui ne lui a point été contestée ; les découvertes successives qui ont enrichi cette histoire ont excité en Europe une attention d'autant plus générale et plus vive qu'elles ont bientôt après été mises à profit par des hommes éminents au triple point de vue de la religion, de la philosophie et de la littérature.

Le brâhmanisme une fois révélé dans ses traits généraux par les Jones, les Colebrooke et les Wilson, une conquête nouvelle était à faire pour s'assurer des fruits de la première : celle du bouddhisme, envisagé comme une autre face de la civilisation de l'Asie orientale. Religion et philosophie, culte et doctrine, le bouddhisme se présentait en quelque sorte comme un fait permanent qui s'étend à plusieurs peuples comme il appartient à plusieurs siècles, et ce fait, mal interprété naguère par les voyageurs européens, ne pouvait plus longtemps paraître indifférent à l'esprit investigateur de la science contemporaine. A part la haute valeur dogmatique que quelques hommes se

[1] Tome Ier. Paris, Imprimerie royale, 1844, in-4°.

sont plu à attribuer par avance au bouddhisme, sans le juger autrement que d'après ses formes extérieures, il était naturel que l'on soumît à des recherches simultanées les pratiques et les croyances de plus de vingt peuples unis seulement par les liens d'une vie religieuse dont le principal fondement est la doctrine de Bouddha.

Si la perpétuité séculaire du bouddhisme chez un grand nombre de nations est le phénomène historique qui ait frappé davantage les orientalistes européens aussi bien que les voyageurs, on doit s'attendre à le voir étudier dans des sources bien diverses, non-seulement par la langue des contrées auxquelles elles appartiennent, mais encore par l'esprit particulier qui s'est manifesté au sein de races différentes dans l'expression des mêmes croyances. C'est ce qui est advenu en effet en raison des moyens plus ou moins abondants qui s'offraient pour l'étude de quelques littératures de l'Asie orientale. Ainsi ABEL RÉMUSAT, qui a relevé en France les études chinoises, et l'on sait avec quel succès, a porté les forces d'un esprit confiant, mais toujours réservé, dans l'investigation historique du bouddhisme d'après les sources nombreuses et variées que lui a fournies la littérature de la Chine. Des sources d'une autre nature furent interrogées presque en même temps par le savant académicien de Saint-Pétersbourg, M. Is.-J. SCHMIDT : les livres bouddhiques des Mongols, les derniers venus dans la grande famille des peuples qui vénèrent le fondateur de la même religion sous les noms de Fo ou Foe, de Gautama, de Gâkyamuni, et sous d'autres noms dérivés des premiers. Mais on ne fut pas longtemps sans reconnaître que les Mongols, et en général les peuples de la Tartarie convertis au bouddhisme, n'ont reçu les livres originaux de cette religion que de seconde main, et ne les possèdent la plupart que sous la forme et avec la valeur de traductions. Les ouvrages religieux du Tibet, qui est resté jusqu'aujourd'hui le centre principal d'une croyance que l'on sait avoir été expulsée peu à peu de sa première patrie, ont dû acquérir aux yeux des savants une importance d'autant plus grande qu'ils forment un corps de doctrines réputé authentique, et qu'ils ont l'antiquité relative de traductions faites sur le sanscrit. Tandis que M. Schmidt poussait avec ardeur l'étude des sources mongoles et tibétaines à Pétersbourg, un savant Hongrois, CSOMA *de Kœrœs*,

pénétrait dans les montagnes du Tibet pour recueillir le secours des traditions locales et rassembler les livres innombrables de la hiérarchie lamaïque, encore inconnus à l'Europe. Les grandes collections tibétaines, dites *Kâh-gyur* et *Sthan-gyur*, furent bientôt accessibles à ce voyageur passionné, que son zèle pour le travail n'a pas abandonné jusqu'au dernier moment sur le sol de l'Asie; les recueils scientifiques de Calcutta sont pleins des précieuses analyses qu'il a données des livres tibétains, surtout en vue d'éclaircir les antiquités du bouddhisme [1]. Nous entrerions dans de plus amples détails sur ces grands monuments, qui font époque dans l'existence littéraire du bouddhisme, si nous ne devions signaler au plus tôt une découverte dont les résultats ont été bien autrement décisifs pour l'étude de son histoire et de ses doctrines; nous voulons dire celle des livres sanscrits dont les ouvrages des collections tibétaines ne sont le plus souvent que des versions.

Dès l'année 1821, M. Brian Houghton Hodgson, résident anglais à la cour du Népâl, résolut de mettre à profit son séjour à Kathmandpax pour étudier le bouddhisme dans un pays où il voyait encore fleurir cette doctrine religieuse et philosophique. S'étant mis en rapport avec un bouddhiste instruit, de Patan, il en obtint, non-seulement des renseignements curieux sur les dogmes fondamentaux de la religion du Népâl, mais encore des indications précises sur l'existence des livres bouddhiques, écrits en sanscrit. Après plusieurs années d'efforts et de recherches, M. Hodgson parvint à acquérir un grand nombre de ces livres, restés jusque-là entièrement inconnus aux indianistes. Le possesseur d'une collection aussi précieuse ne tarda pas à en tirer des communications du plus haut intérêt que reçurent des recueils justement vantés, les *Recherches asiatiques* de Calcutta, les *Transactions* de la Société asiatique de Londres, le *Journal* de cette même Société, ainsi que le *Journal* de la Société asiatique du Bengale; il conçut bientôt le généreux dessein de faire part aux sociétés savantes des moyens qu'il avait pu mettre en œuvre pour ses propres travaux, et c'est dans le but de recommander les mêmes étu-

[1] On doit aussi à M. Csoma de Kœrœs la meilleure grammaire et le dictionnaire le plus complet de la langue tibétaine qui aient existé avant les deux ouvrages du même genre que M. Schmidt a publiés, il y a peu d'années, en Europe.

des à l'attention des orientalistes qu'il a fait don tour à tour aux Sociétés asiatiques de Calcutta, de Londres et de Paris, de collections assez volumineuses de manuscrits, renfermant le texte sanscrit de traités bouddhiques, qu'il avait pu recueillir dans les cloîtres du Népâl. Une libéralité si éclairée ne pouvait manquer de porter ses fruits, et la reconnaissance de l'Europe ne pouvait être mieux exprimée que par l'emploi vraiment scientifique des livres d'un si riche dépôt : cette dette de la reconnaissance a été payée en France par l'ingénieux et profond indianiste qui a élevé si haut la renommée de l'école fondée par Chézy, M. Eugène Burnouf. Il s'est appliqué lui-même à poursuivre les recherches que M. Hodgson avait commencées en Asie avec tant de succès; il a ouvert la voie en entreprenant le premier en Europe une étude consciencieuse des sources nouvelles dont la connaissance doit donner une direction plus vraie et une portée plus grande aux travaux qui ont le bouddhisme pour objet. M. Burnouf a cru le moment venu de formuler l'histoire de cette religion, en rapprochant les documents littéraires les plus anciens, qui en sont les éléments nécessaires, les livres du Népâl et les livres de Ceylan, et c'est de leur examen comparatif et critique qu'il se propose de tirer une esquisse historique du bouddhisme, envisagé surtout dans ses origines. Il est ainsi reporté par le cours naturel de ses recherches jusqu'au berceau même du bouddhisme, dans l'Inde, où la religion qui porte jusqu'aujourd'hui le nom de son fondateur a pris naissance, a reçu ses premiers développements et a exercé un empire de plus de douze siècles, avant d'en être expulsée par la force. Les destinées du bouddhisme chez de grands peuples hors de l'Inde forment une partie intégrante de son histoire, mais une seconde partie qui se détache bien de la première. Appréciant l'étendue et l'importance relative des études qui serviraient à compléter cette histoire à l'aide de matériaux étrangers à l'Inde, M. Burnouf porte ses vues sur le bouddhisme indien, qui exige à lui seul l'usage simultané d'un grand nombre de sources inédites et dont la formation soulève sans contredit les problèmes les plus difficiles. On comprendra aisément, d'après ces observations, à quel point de vue il a voulu limiter son sujet et avec quelle justesse il a défini son œuvre *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*. Le premier volume, qui vient

de paraître, sera ici l'objet d'un examen spécial, qui démontrera quelle rigueur de critique, quelle érudition pleine de sagacité l'auteur a consacrées à l'accomplissement d'une tâche cependant bien distincte de ses divers travaux sur la langue zende, sur le *Vendidad-sadé* et sur le *Bhâgavata Purâna*; il y aura mainte occasion de reconnaître que l'illustre professeur du Collége de France a cédé au sentiment d'une noble modestie en intitulant *Introduction* le résultat de ses investigations aussi profondes que spirituelles, et, en outre, en se rappelant ce mot qui n'a pas été mis sans intention en tête de l'ouvrage, on ne pourra oublier quelle juste défiance ou plutôt quelle sage réserve y accompagne sans cesse l'exposition des résultats les plus considérables.

Le bouddhisme, comme l'a dit M. Burnouf, « est un fait complétement indien; » il importe donc, avant qu'on le suive hors de sa terre natale, avant qu'on étudie cette religion chez les peuples qui l'ont successivement recueillie, qu'on se fasse une juste idée de ses commencements dans l'Inde, et qu'on embrasse d'un même coup d'œil les vissicitudes auxquelles son existence a été soumise. Il devient évident que les premiers efforts d'une science mieux éclairée seront tournés vers les sources, en quelque sorte originales, d'une doctrine qui est le produit particulier du génie d'une nation et qui n'a passé à d'autres que par emprunt; et l'on vient de voir que l'application de matériaux indiens à l'étude d'une religion indienne a été rendue possible par les heureuses découvertes de M. Hodgson. Pouvant disposer d'une collection de livres bouddhiques rédigés en sanscrit, M. Burnouf a regardé comme son premier devoir d'analyser ces livres et d'en extraire ce qui peut servir à la connaissance du bouddhisme de l'Inde; il a procédé dans cet ordre, afin de faire saisir tout d'abord la valeur des textes dont il doit plus tard invoquer l'autorité pour composer l'histoire même de la croyance. Il ne sera pas inutile d'établir ici, aussi brièvement que possible, la supériorité de ces textes sanscrits sur toutes les autres sources qui peuvent d'ailleurs être appropriées au même but.

Tant qu'on a cherché dans l'Inde elle-même la connaissance des doctrines philosophiques et religieuses du bouddhisme, on a dû se résigner à n'entendre que la voix de ses adversaires :

rejeté violemment hors des contrées indiennes, d'où il est entièrement banni depuis plusieurs siècles, il n'y est plus connu que comme hérésie, et, au lieu de ses propres livres, on n'y trouve plus que les ouvrages polémiques des brâhmanes, où il est dépeint sous les traits les plus sombres et avec le langage du mépris. C'est au point de vue brâhmanique que la secte des *djainas* et des *bauddhas* est mise au nombre des écoles hétérodoxes, ou plutôt hérétiques de l'Inde, d'après les livres que Colebrooke a pu consulter pour la composition de ses précieux *Essais* sur la philosophie des Hindous, bien connus du lecteur français dans la traduction de M. Pauthier[1]. Ce seul fait énoncé, il n'est pas besoin d'insister beaucoup sur la nécessité depuis longtemps sentie de retrouver les ouvrages originaux qui répondent à toutes les phases de la vie intérieure du bouddhisme dans l'Inde, ou bien au moins ceux qui représentent l'état du bouddhisme encore pur d'influences étrangères au moment où il ne fait que se répandre dans les contrées voisines de son berceau. C'est donc une lacune immense dans les monuments littéraires de l'Inde ancienne qu'est venue tout à coup combler la collection des livres bouddhiques du Népâl; si elle ne nous représente point la bibliothèque complète du bouddhisme primitif, elle embrasse du moins un nombre considérable des originaux sanscrits sur lesquels ont été faites les traductions en d'autres langues. Non-seulement la plupart des livres religieux du corps des écritures tibétaines, portant le nom de KAH-GYUR, signifiant *Traduction des préceptes*, ne sont que des copies d'ouvrages sanscrits, mais encore les traités religieux du bouddhisme mongol ou chinois ne paraissent pas avoir d'autre origine, comme un premier examen a permis de l'affirmer, et l'on peut croire que l'on retrouvera peu à peu, dans les monastères de la Chine et de la Tartarie, la plus grande partie des ouvrages qui ont passé du sanscrit dans la collection tibétaine. La publicité donnée aux livres népâlais jettera une vive lumière sur l'étude successive des documents analogues que renferme la littérature des autres peuples bouddhiques; elle rétablit l'ordre dans les recherches systématiques que suppose l'histoire d'une croyance séculaire, commune à des nationalités diverses; elle rend la priorité à la race qui l'a vue naître, à la

[1] Paris, Didot, 1834, 1 vol. in-8°.

société qui l'a d'abord accueillie dans son sein ; « elle restitue à l'Inde et à sa langue l'étude d'une religion et d'une philosophie qui a eu l'Inde pour berceau [1]. »

Après avoir déposé dans un premier mémoire des *Observations générales* sur les recherches qu'il livre au public, en vue de l'étude historique du bouddhisme, M. Eug. Burnouf entreprend dans un second mémoire la *description* de la collection des livres du Népâl ; il examine tour à tour les diverses classes d'écrits qu'elle renferme, avant d'émettre des opinions motivées sur la rédaction des livres canoniques qui en font partie, et sur la composition plus récente d'une certaine catégorie d'ouvrages. Mais empruntons à l'auteur une explication plus ample encore de son dessein [2] :

« J'entrerai, dit-il, dans les détails nécessaires touchant les trois grandes divisions des écritures sacrées admises par les bouddhistes du Nord, et je traiterai à part des livres où les pratiques des ascètes çivaïtes se mêlent au bouddhisme. Je passerai ensuite en revue quelques-uns des traités qui portent des noms d'auteurs. En examinant ceux des ouvrages du Népâl qui prétendent au titre de livres inspirés, je m'attacherai à rechercher si tous peuvent passer pour avoir été rédigés à la même époque. Je ferai usage pour cet examen des renseignements que me fourniront les livres eux-mêmes, et je rassemblerai ensuite ce qu'il nous est actuellement possible de connaître de l'histoire de la collection népâlaise.... »

Avant d'entreprendre l'examen du volume qui vient d'être publié, nous croyons devoir expliquer de quelle manière nous comprenons notre tâche, et quelles réserves nous entendons proposer à l'esprit de nos lecteurs sur quelques points d'un sujet qui est loin d'être encore éclairci au point d'être à l'abri de graves contestations. Nous sommes convaincus qu'il importe de s'en tenir, dans le moment présent, aux questions *historiques* qui sont traitées par M. Burnouf dans les deux premiers mémoires de l'Introduction, ou qui dépendent des textes étendus qu'il y a insérés ; nous reviendrons bientôt sur les questions spéciales dont nous avons fait choix parmi les matières si nombreuses que le spirituel écrivain a occasion de passer en revue ; mais il nous semble utile de réserver à un autre temps l'étude des questions que nous appellerions plutôt *dogmatiques*, parmi toutes celles que soulève une appréciation historique du bouddhisme indien, et les motifs de ce délai seront faciles à comprendre.

[1] Burnouf, *Introduction*, Observations préliminaires, p. 10.
[2] Ibid., 1er mémoire, p. 30.

La partie la plus importante du livre de M. Burnouf, l'esquisse historique du bouddhisme, étudié dans ses origines et ses destinées indiennes, est encore à paraître; on conviendra aisément de la nécessité d'attendre ce résumé complet des recherches et des vues de l'auteur pour juger dans leur ensemble les éléments essentiels d'une croyance cherchée cette fois dans les sources réputées les plus anciennes. Il n'est point douteux non plus qu'avant de prononcer sur la valeur intrinsèque des livres soi-disant sacrés du bouddhisme, ainsi que sur la portée philosophique et morale de leur enseignement, on est en droit de réclamer la publication complète d'un de ses livres, choisi parmi les plus considérables et les plus vantés : l'illustre philologue a répondu d'avance à ce souhait d'une critique prudente en annonçant, comme devant paraître assez prochainement, la traduction du *Lotus de la bonne loi* (Sad-dharma-pundarîka), livre qui est désigné dans la collection bouddhique des Népâlais comme un des neuf *Dharmas* ou recueils de la loi par excellence; et ce n'est point encore assez des détails communiqués à l'Europe sur la vie de Çâkyamouni Bouddha par MM. Schmidt et Csoma de Körös, qui ont exploité à ce sujet les légendes prolixes des collections mongoles ou tibétaines : la vie du philosophe réformateur doit être connue dans toute la plénitude de merveilleux dont la vénération de sa postérité religieuse s'est plu à l'envelopper, et déjà un jeune savant, qui a voué plusieurs années à l'étude spéciale des littératures sanscrite et tibétaine, se dispose à fournir ce nouveau secours aux méditations de l'historien et du philosophe ; M. P.-E. Foucaux, professeur de langue et de littérature tibétaines près la Cour royale de Paris, prépare en ce moment une traduction commentée du *Lalita Vistara*, ou le Développement des Feux, un autre des neufs *Dharmas* du Népâl, qui est l'histoire divine et humaine du dernier Bouddha, Çâkyamouni. Tous les bons esprits s'accorderont à reconnaître que, dans l'attente de travaux aussi importants que ceux qu'ont promis M. Burnouf et son digne élève M. Foucaux, il serait téméraire de vouloir approfondir la dogmatique primitive du bouddhisme, dont le véritable esprit doit ressortir des légendes et des traditions qui ont trait le plus directement à la personne de son fondateur ; et d'ailleurs cette suspension de jugement, à l'égard des principes essentiels de la doctrine, n'a rien que de très-

naturel, quand on envisage les difficultés dont sont encore enveloppées les questions purement historiques, quand on tient compte de la sage défiance avec laquelle procède M. Burnouf lui-même, en exposant les résultats qui lui sont fournis exclusivement par les livres du Népâl, et en rassemblant toutes les données qui peuvent contribuer à la solution de quelques problèmes chronologiques.

Un autre genre de réserve doit être exprimé ici ; il tient à des motifs plus impérieux encore ; il nous est commandé par un désir sincère d'éviter toute méprise qui ne résulterait même que des termes, et de prévenir certaines objections que dicteraient à quelques esprits les sentiments d'une défiance d'ailleurs louable. Nous devrons citer plus d'une fois des textes traduits du sanscrit, des passages empruntés aux légendes qui remplissent les livres bouddhiques les plus vénérés ; nous nous empressons de dire ici que nous rapporterons ces passages des livres originaux comme fidèlement traduits par le consciencieux philologue qui s'est frayé, le premier en Europe, un accès à des documents aussi précieux. Nous n'entendons admettre ni supposer aucune comparaison ; nous n'avons point à prononcer sur les analogies extérieures que quelques textes bouddhiques sembleraient offrir avec les paraboles de l'Evangile ; nous ne cherchons aucune espèce de rapprochements entre la religion chrétienne et le bouddhisme, et nous repoussons non-seulement comme injuste et fausse, mais encore comme arbitraire et prématurée, toute hypothèse qui tendrait à assimiler les deux religions dans les circonstances et dans les procédés de leur développement. Des recherches dirigées dans cette voie nous semblent, pour ainsi parler, impraticables ; elles ne peuvent être que des tentatives stériles, puisqu'on ne possède encore aucune des bases essentielles d'une chronologie bouddhique, et qu'on serait réduit, en l'absence de données historiques tout à fait positives, à forger des rapprochements purement hypothétiques et à préjuger les droits d'une prétendue antériorité. Nous plaçant au point de vue de la science chrétienne, essentiellement progressive par sa nature, nous ne craignons pas de dire que la publication d'un si grand travail que l'histoire du bouddhisme indien doit être accueillie avec autant de confiance que d'empressement : c'est un monument scientifique qui révèle des faits in-

connus et qui présente sous un jour nouveau une grande religion qui est entrée depuis bien des siècles sur la scène de l'histoire. Si tout chrétien peut être persuadé que les progrès de toute science concourent à une démonstration plus complète de la vérité religieuse, qui ne se réjouirait de voir les origines du bouddhisme tout à coup dévoilées, et de le découvrir tel qu'il est dans le corps de ses écritures originales? qui ne s'attendrait à entendre bientôt reconnaître la supériorité éclatante de la religion chrétienne sur une doctrine peu connue qu'on a déjà tenté de lui opposer?

Nous allons nous livrer à l'examen des diverses questions historiques, détachées du volume livré à la publicité, dans un ordre qu'il nous importe dès à présent de déterminer : nous nous attacherons en premier lieu à faire connaître la division consacrée, ainsi que le caractère propre des livres dont se composent les collections du Népâl et du Tibet; ce coup d'œil sur les monuments dits inspirés nous semble indispensable pour l'intelligence des faits dont ils sont la source unique. Puis, nous interrogerons les légendes de différents âges sur la nature et les caractères de la prédication de Çâkyamouni Bouddha, et à la suite de cette question nous rechercherons les rapports de Çâkyamouni et de ses disciples et successeurs avec la société brâhmanique. De là nous serons amenés à constater un grand fait historique, l'antériorité du brâhmanisme au bouddhisme, qui est mise désormais hors de doute par le témoignage des documents bouddhiques qu'on a lieu de regarder comme les plus anciens. Enfin nous essaierons de définir les transformations qu'ont subies les doctrines du dernier Bouddha dans les siècles qui l'ont suivi, en nous appuyant sur la rédaction des livres, sur la naissance précoce des sectes ou écoles, et sur le travail des premiers conciles, s'il nous est permis d'appeler de ce nom les assemblées générales des religieux bouddhiques. Nous préférons cette étude successive de quelques points d'histoire religieuse et littéraire à une analyse suivie et plus détaillée des deux mémoires de M. Burnouf; nous espérons, par l'exemple de cette méthode, qui rassemble les choses de même nature, laisser dans les esprits une idée beaucoup plus nette de l'ensemble du sujet que ne le permettrait une exposition plus analytique.

Une étude attentive de l'ensemble des livres dont est formée

la collection sanscrite du Népâl est une préparation nécessaire à l'étude même des doctrines bouddhiques que la tradition des Népâlais, des Tibétains, et en général des peuples bouddhistes du Nord, y suppose renfermées comme dans une série de célestes dépôts. La loi, qui est en quelque sorte la seule réalité dogmatique du bouddhisme, a pour expression multiple le corps des livres qui sont censés remonter à une même révélation, contemporaine de la vie terrestre de Çâkyamouni Bouddha, et l'on peut s'attendre à trouver les plus étranges calculs accumulés par l'imagination orientale au sujet de cette croyance à l'existence merveilleuse des livres inspirés. Le nombre de quatre-vingt mille, qui revient souvent dans les théories et les récits des bouddhistes, comme s'il avait reçu d'eux une sorte de consécration, est appliqué aux livres de la Loi, qui consistent en quatre-vingt mille traités, d'après une tradition également répandue dans les contrées bouddhiques du Nord et dans celles du Sud [1]. S'il faut admettre cette tradition comme fort ancienne, il ne peut être question de l'existence d'une collection aussi volumineuse, et l'on doit entendre par textes les articles de la loi, pour ajouter foi à la réalité d'un pareil chiffre. Il nous semble curieux de rapporter ici une autre explication du même fait. Comme l'avance un commentateur, les quatre-vingt mille textes de la Loi se sont perdus, et le seul qui subsiste est un corps de six mille volumes, désignés par le titre de *Dharmaskandha* ou le corps de la loi ; ne pourrait-on pas croire, d'après cette donnée, que les bouddhistes ont, à l'exemple des brâhmanes, compris dans leurs calculs littéraires des livres qui n'ont jamais existé, ainsi que le veulent les traditions indiennes, qui supposent d'immenses éditions du Mahâbhârata, composées pour d'autres mondes que pour celui des hommes [2] ?

En dehors du chiffre fictif qui vient d'être rapporté, il y a une division fondamentale des livres, qui existent encore aujourd'hui, en trois classes, nommées collectivement *Tripitaka*, c'est-à-dire les trois *Corbeilles* ou recueils : ce sont le *Sûtra* pitaka,

[1] Le nombre en est porté à quatre-vingt-quatre mille dans un autre recueil, d'après le commentaire philosophique dit *Abhidharma-kôça-vyâkhyâ*. V. l'*Introduction*, p. 34.

[2] Nous lisons, dans l'exorde de la grande épopée (liv. I, v. 104 et suiv., éd. Calc.), qu'un *Mahâbhârata* de trois millions de distiques avait été destiné aux dieux, et un autre de quinze cent mille distiques destiné aux *Pitris* ou ancêtres, tandis que les *Gandharvas* devaient se contenter de quatorze cent mille.

l'ensemble des Sûtras, qu'on peut définir en général Discours de Bouddha ; le *Vinaya* pitaka, ou la Discipline ; et l'*Abhidharma* pitaka, ou les Lois manifestées, c'est-à-dire la métaphysique [1]. Cette division, que l'on verra être justifiée par des textes, n'est point particulière aux Népâlais ; elle est également admise par les bouddhistes du Tibet et de la Chine [2], au point qu'un tel accord semble reposer sur le caractère distinctif anciennement attribué aux trois parties des écritures. Parmi les sept corps qui forment les cent volumes de la grande bibliothèque tibétaine nommée *Kha-gyur*, le Vinaya a la première place ; l'Abhidharma, sous le titre spécial de Pradjuâ parâmitâ, la seconde ; et le recueil des Sûtras la cinquième. De leur côté, les livres chinois expliquent la même distinction par trois mots signifiant *livres sacrés*, *préceptes* et *discours*. Nous devons aussi faire mention d'une classification beaucoup plus détaillée des livres bouddhiques, qui, sans égard à la triple division citée, les ramène, d'après leur contenu, sous douze chefs principaux : c'est à M. Hodgson que l'on est redevable de cette autre liste qui distingue les douze espèces de livres chacun par un nom différent, et qui les compare aux ouvrages les plus connus de la littérature brâhmanique [3]; il devient évident qu'on a choisi pour principe de division la nature des morceaux qui se trouvent en plus grand nombre dans chaque livre ; mais ce qui ajoute du prix à cette classification, c'est l'usage qu'en ont fait les bouddhistes non-seulement du Népâl, où M. Hodgson l'a recueillie, mais encore de Ceylan et de la Chine, comme le prouvent les mêmes noms sanscrits qu'a reconnus M. Landresse, quoique mutilés par l'orthographe chinoise [4]. Nous ne pouvons consacrer ici assez d'espace à ce point littéraire pour entreprendre une énumération des différentes classes d'ouvrages que la critique orientale paraît avoir établies depuis longtemps.

[1] Burnouf, *Introd.*, p. 35.

[2] Les recherches faites depuis peu d'années sur ce terrain ont souvent prouvé que le témoignage des bouddhistes chinois s'accorde en général exactement avec celui des Tibétains.

[3] Le savant Anglais l'a exposé pour la première fois dans ses *Notices des recherches asiatiques de Calcutta* (t. XVI, p. 426-27) ; M. Burnouf l'a commenté avec un soin nouveau dans son second mémoire. (*Introd.*, p. 51-67.)

[4] L'éditeur du *Foe koue ki* a consacré une savante note à l'examen des rapprochements que lui a fournis la lecture d'un ouvrage chinois sur les douze collections ou *classes* des livres sacrés (p. 321-23).

La division qui a été exposée la première, celle qui partage les livres bouddhiques en trois grandes classes, a, sans contredit, le plus de portée : « Elle nous montre le bouddhisme établi à titre de religion et de philosophie [1]; car elle embrasse la discipline, la morale et la métaphysique, et elle répond ainsi à tous les besoins auxquels la prédication de Çâkyamouni avait pour but de satisfaire. » Sans entrer dans l'examen de l'âge relatif des diverses catégories de livres appartenant à la collection népâlaise, nous avons à constater dès à présent une opinion partagée par la plupart des bouddhistes, celle qui attribue la composition ou la rédaction des livres sacrés à Çâkyamouni, c'est-à-dire au dernier de sept Bouddhas humains dont la tradition a gardé le souvenir. On voit à l'instant quelle est la valeur historique de cette opinion envisagée dans ses conséquences. Et d'abord, n'est-ce pas un avantage d'être dispensé de rechercher quand ont existé les six Bouddhas antérieurs à Çâkyamouni, si jamais ils ont existé, puisque la tradition ne fait pas remonter au delà du septième la confection des écritures bouddhiques? Puis, la question d'histoire littéraire n'est-elle pas mise à l'abri des plus grandes incertitudes et des doutes les plus dangereux, quand une tradition, qu'on pourrait dire unanime, place la date des livres népâlais dans des temps historiques? Il subsiste toujours, il est vrai, un point contesté entre les diverses écoles bouddhiques, la détermination de l'époque du dernier Bouddha ; nous ne dissimulons pas une aussi grave difficulté, dont les raisons trouveront leur place dans la suite de nos aperçus, mais nous avons du moins acquis un fait qui servira de point d'arrêt dans des recherches que l'on aurait cru devoir transporter dans une antiquité toute mythologique [2]. Avant d'examiner une autre partie de la tradition népâlaise, qui donne Çâkyamouni lui-même comme auteur de la collection des livres bouddhiques, il nous importe de caractériser les ouvrages spéciaux qui appartiennent à chacune des trois classes indiquées : ce sera donner un préambule naturel, et, pour ainsi dire, obligé, aux traits de la biographie du réformateur que nous aurons occasion de citer et de rapprocher.

[1] Burnouf, *Introd.*, p. 50.

[2] Cf. *Introd.*, p. 43-44. — Hodgson, *Asiat. Rev.*, t. XVI, p. 422.

La première classe des livres bouddhiques, qui est aussi la plus importante, se compose des *Soûtras* (Sûtras), que les bouddhistes ont aussi appelés écritures fondamentales (*Mûla grantha*), et qu'on a pu comparer, eu égard à leur étendue et à leur autorité, aux Vêdas des brâhmanes. On voit que les Soûtras occupent ainsi une place très-élevée parmi les écritures bouddhiques du Népâl, et qu'il n'y a pas de titre qui jouisse de plus d'autorité que celui-là, puisque ces livres passent pour la parole même du dernier Bouddha. Rédigés en général dans une forme et dans un langage très-simples, ils gardent la trace visible de leur origine ; ce sont des dialogues relatifs à la morale et à la philosophie, où Çâkya remplit le rôle de maître, développant sa pensée avec des répétitions et une diffusion fatigantes sans doute, mais qui donnent à son enseignement le caractère d'une véritable prédication. Déjà dans la méthode se trahissent les différences profondes qui séparent le bouddhisme, s'adresssant à toutes les intelligences, du brâhmanisme, qui s'est plu à confier d'ordinaire des formules d'une obscurité étudiée aux méditations d'un petit nombre d'auditeurs ; on reconnaît aussitôt que le trait caractéristique du premier, c'est le prosélytisme, effet du sentiment de bienveillance et de charité universelles qui anime le Bouddha. Les brèves maximes, si goûtées de l'antiquité, ne manquent pas entièrement à l'enseignement de Çâkya ; mais elles sont rares dans les Soûtras du Népâl, et il faut les y chercher longtemps au milieu des flots de parole sous lesquelles disparaît quelquefois la pensée ; il y a encore dans les *Soûtras* quelques traces de cette exposition sentencieuse qui résume un long développement en quelques mots ou dans une stance concise.

Le plus grand mérite des livres rangés dans la classe des *Soûtras*, c'est celui de se rattacher le plus directement à la prédication de Çakyamouni ; ce sont des discours d'une étendue très-variable, où le Bouddha s'entretient avec un ou plusieurs de ses disciples sur divers points de la loi, qui sont d'ordinaire plutôt indiqués que traités à fond. S'il faut en croire une tradition, Çâkyamouni lui-même aurait déterminé la forme des Soûtras en communiquant à ses disciples la meilleure manière de répondre à ceux qui les interrogeaient sur sa doctrine ; c'est une de ces données qui n'ont pu être accréditées qu'après celui

qu'on en fait l'auteur, mais qui, du moins, ont dû avoir cours à l'époque de la première rédaction des écritures bouddhiques[1]. Ce qui caractérise essentiellement les *Soûtras*, c'est leur but d'enseignement : le maître y expose et y recommande la pratique des devoirs; il y appuie sa doctrine du récit des événements qui sont arrivés, à lui ou à ses disciples, dans une vie antérieure; car il admet, comme les brâhmanes, la loi de la transmigration, qui condamne tous les êtres à une longue suite d'existences. La légende n'est que l'accessoire du *Soûtra*, et elle n'y figure que pour confirmer, par l'autorité de l'exemple, l'enseignement du Bouddha, enseignement qui est par lui-même indépendant du récit fait pour l'appuyer. Il y a une classe de livres qui viennent s'ajouter aux *Soûtras*, par l'analogie de leur esprit et de leur rédaction, mais qui ont un caractère bien distinct; ce sont les *Avadânas*, dont la légende forme le fond et la matière propre, et qu'on pourrait intituler : *Légendes* ou *récits légendaires;* ils roulent d'ordinaire sur ces deux sujets, l'explication des actions présentes par les actions passées, et l'annonce des récompenses ou des peines réservées pour l'avenir aux actions présentes[2]. On aperçoit à l'instant quelle est la nature propre des livres dits expressément *Soûtras*, qui enseignent et prescrivent, tandis que les *Avadânas* traitent du fruit des œuvres par le moyen de récits et d'exemples. Mais tous les livres qui nous sont connus sous le nom de *Soûtras* ne peuvent être réputés de la même date et de la même origine; il y a plusieurs espèces de traités désignés par ce titre, dont les uns se nomment simplement *Soûtras*, et les autres *Mahâ vaîpoulya Soûtras*, ou Soûtras de grand développement; et c'est à ces derniers que doit s'appliquer l'épithète de *Mahâgana*, «Grand véhicule,» qui est jointe à un assez grand nombre de Soûtras. Il est facile de découvrir que ces deux espèces de livres ne peuvent être mises sur le même rang, envisagées comme des sources contemporaines et consultées avec le même degré de confiance pour la connaissance du bouddhisme primitif. Nous n'insisterons pas encore en cet endroit sur l'existence probable de deux écoles à qui ces deux classes de *Soûtras* auraient appartenu; nous jugeons seulement nécessaire de déterminer ce qui constitue la

[1] *Introd.*, p. 71-72.
[2] Ibid., p. 99; p. 64-65.

différence radicale de ces productions que leur titre paraît confondre. Les Soutras, que l'on peut appeler *simples*, ne contiennent que les rudiments de la doctrine; il répètent les parties essentielles de la prédication morale que le Bouddha Çâkyamouni destinait à une société profondément corrompue; ils laissent certainement une moins grande place à la métaphysique qu'à la théorie des vertus imposées par l'autorité du réformateur. La loi n'est pas, dans ces livres, exposée dogmatiquement; « elle y est seulement indiquée, le plus souvent d'une manière vague, et présentée plutôt dans ses applications que dans ses principes [1]. » Il ne serait guère possible d'emprunter à de tels ouvrages une exposition systématique de la croyance des bouddhistes; car « les croyances y paraissent, pour ainsi dire, en action, et certains points de doctrine y sont rappelés à chaque page, tandis que d'autres y sont à peine indiqués ou ne le sont pas du tout. » On avouera que cette circonstance, qui est une imperfection véritable aux yeux de l'historien, est un indice certain de l'authenticité de ces livres, et qu'elle prouve qu'aucun travail systématique n'a tenté de les compléter après coup, ni de les mettre, par des additions postérieures, au niveau des progrès que le bouddhisme aura certainement faits dans le cours des siècles.

« Les Soûtras simples, dit M. Burnouf [2], nous font assister à la naissance et aux premiers développements du bouddhisme, et s'ils ne sont pas contemporains de Çâkya lui-même, ils nous ont au moins conservé très-fidèlement la tradition de son enseignement. »

N'importe la date à laquelle on soit amené plus tard à placer les Soûtras simples, il demeurera incontestable qu'ils possèdent une antériorité de composition sur la seconde espèce de Soûtras, que l'on peut appeler *développés*, pour traduire leur dénomination de Soûtras *vaîpoulyas*. Ces derniers se présentent à la critique comme des œuvres plus modernes en raison de leur contenu, de leur rédaction plus compliquée, et de leur style plus travaillé. Les Soûtras de grand développement commencent et se terminent par la même formule que les Soûtras simples; ils sont de même écrits en prose avec un mélange de

[1] Burnouf, *Introd.*, p. 126. Cf. p. 72-73.
[2] Cf. *Introd.*, p. 127.

passages versifiés plus ou moins nombreux; ils sont aussi consacrés à l'exposition de quelques points de doctrine auxquels les légendes viennent ajouter l'autorité [1]. Ce qu'il y a de commun entre les Soûtras développés et les Soûtras simples, « c'est le cadre, l'action, la théorie des vertus morales, celle de la transmigration, des récompenses et des peines, des causes et effets, sujets qui appartiennent également à toutes les écoles; ces divers points sont traités, dans les uns et les autres, avec des différences de proportions tout à fait caractéristiques. » Mais les traits de ressemblance dont il a été fait mention disparaissent en réalité devant les différences nombreuses que fait découvrir un examen comparatif des deux espèces de *Soûtras*. D'abord, en prenant la forme extérieure des livres, on est frappé du style particulier des Soûtras développés, dont la prose est mêlée de vers, et dans lesquels les développements poétiques qui reviennent après chaque partie rédigée en prose ont pour effet d'introduire, par fragments, une espèce de poëme au milieu d'un ouvrage dont ce poëme n'est que la répétition; sans contredit le développement est ici un indice certain de postériorité, tandis que la simplicité de la forme signale les compositions les plus authentiques, et, conséquemment, les plus anciennes [2]. Les Soûtras les plus compliqués, et, partant, les plus modernes, la plupart composés peut-être hors de l'Inde, et cela à l'aide d'une connaissance artificielle de la langue savante, sont caractérisés à la fois par la prolixité et par la diffusion; la scène elle-même est déplacée; au lieu d'une assemblée de religieux qui écoutent la parole du Bouddha, on y trouve d'immenses assemblées composées d'un nombre ordinairement exagéré de religieux et de religieuses, de dêvas de tous les ordres, et surtout de bôdhisattras, personnages qui sont des Bouddhas en puissance et dont la présence n'exclut pas cependant celle du Bouddha Çâkyamouni. Que dire de la présence de myriades de bôdhisattras, dont l'arrivée miraculeuse occupe tant de place dans les derniers chapitres du Lotus de la bonne loi? Que dire des myriades de mondes dont les grands Soûtras peuplent l'espace? Que penser de tant d'exagérations numériques qui révèlent, malgré leur sécheresse, un

[1] Burnouf, *Introd.*, p. 103. Cf. p. 127.
[2] Ibid., p. 103-104. Cf. 105-107.

sentiment vague de la grandeur infinie de l'univers, si ce n'est que les rédacteurs de ces traités s'écartaient, en cédant à l'amour du merveilleux, de la simplicité qui appartenait aux Soûtras proprement dits [1]? On est porté davantage encore à le conclure en trouvant dans les Soûtras développés une description des qualités et des attributs des cinq Bouddhas divins ou Bouddhas de la contemplation (*Dhyâni Bouddhas*), bien distincts des sept Bouddhas humains (*Mânuschi Bouddhas*), dont Çâkyamouni est le dernier; l'existence d'une classe plus relevée de Bouddhas, dont la nature et l'origine sont purement immatérielles, tandis que les autres sont des sages d'origine humaine, qui ont acquis, par leurs efforts et leurs vertus, le rang de Bouddha, suffit pour démontrer que l'on a déposé dans cette catégorie de livres des conceptions d'une date bien postérieure à la rédaction probable des plus anciens Soûtras; quand on sait que l'école théiste du Népâl ne s'est formée qu'au Xe siècle de l'ère chrétienne, on ne conserve plus de doute sur le remaniement du fonds primitif des traditions et sur l'accroissement démesuré des légendes, dont la base pouvait être antique [2]. S'il est besoin de preuves nouvelles à l'appui de la distinction des livres qui portent le titre commun de Soûtras, on ne peut oublier que des formules magiques ou charmes, nommées *Mantras* ou *Dhâranîs*, et qui appartiennent en propre à la partie de la littérature bouddhique nommée *Tantra*, ont fait invasion dans plusieurs des Soûtras développés, tandis que ces formules sont tout à fait étrangères aux Soûtras simples [3]. Le cadre des grands Soûtras est presque sans bornes; l'action s'accomplit par des bôdhisattras fabuleux, comme les mondes d'où ils sortent, « êtres imaginaires aux vertus infinies, aux noms sans fin et qu'on ne peut prononcer, aux titres bizarres et presque ridicules, où les océans, les fleuves, les vagues, les rayons, les soleils s'accouplent, de la manière la plus puérile et la moins instinctive, aux qualités d'une perfection sans mérite, parce qu'elle y est sans effort [4]. » Il n'y a plus personne à convertir, comme il en est dans les récits les plus anciens; tout le monde croit, et

[1] Burnouf, *Introd.*, p. 108 et suiv.; p. 112 et suiv.
[2] *Introd.*, p. 116 et suiv. ; p. 120 et suiv. Cf. p. 230 et 525.
[3] *Introd.*, ibid., p. 121-122.
[4] *Introd.*, p. 127-128.

chacun est bien sûr de devenir un jour un Bouddha dans un monde de diamant ou de lapis-lazuli.

« Il résulte de tout ceci, dit M. Burnouf, que plus les Soûtras sont développés, plus ils sont pauvres de détails historiques, et que plus ils pénètrent avant dans la doctrine métaphysique, plus ils s'éloignent de la société et deviennent étrangers à ce qui s'y passe. »

Si nous nous sommes arrêté aussi longtemps sur la première classe des livres bouddhiques de la collection népâlaise, c'est à cause de l'importance des ouvrages qu'elle contient comme dépôts des enseignements émanés du fondateur même de la religion ; nous complétons cette esquisse historique en jetant un coup d'œil sur les deux autres classes de traités qui sont rangées aussi parmi les écritures bouddhiques. C'est la discipline, sous le nom sanscrit de *Vinaya*, qui est l'objet de la catégorie d'ouvrages qui vient à la suite des *Soûtras ;* seulement les traités de cette espèce ont été plus d'une fois confondus par leurs titres avec ceux de la première, comme le prouvent les listes de la collection népâlaise, et cela sans doute à cause des analogies de la forme ; plus d'une fois on sera obligé de reconnaître que la matière des livres de la discipline a trouvé place dans la rédaction des *Avadânas*, ces récits légendaires dont il a été question plus haut, et l'on conçoit aisément à quel point la narration de faits anciens pouvait servir de cadre aux préceptes et aux règles des moralistes du bouddhisme. Ici encore il faut recourir à l'autorité de la collection tibétaine du *Kah-gyur*, qui, consistant en grande partie en traductions des livres sanscrits, atteste l'existence et l'authenticité de la seconde division qui se composait des ouvrages moraux [1]. C'est dans les légendes prolixes, auxquelles nous ferons bientôt quelques emprunts, que se manifeste à l'évidence l'esprit qui pénétrait ce genre de productions, distingué expressément par les rédacteurs des textes inspirés. La troisième division, qui est intitulée *Abbidharma*, contient des traités d'une tout autre nature [2] ; le nom général de ses livres signifie « la loi présente ou manifeste » (*Abimukho Dharmah*); leur contenu, c'est la métaphysique des bouddhistes, la partie la plus haute de leurs doctrines, le recueil des opinions qu'ils se font de tout ce qui existe ; le titre des mêmes

[1] Voir Burnouf, *Introd.*, p. 37 et suiv. ; p. 232-233.
[2] Cf. *Introd.*, p. 40 et suiv. Cf. p. 43 supra et 452.

livres est représenté dans la collection népâlaise par celui de *Redjuâ Pâramitâ*, la « perfection de la Sagesse » ou la « Sagesse transcendentale [1]. » Cette partie des livres bouddhiques n'émane certainement pas, du moins en voie directe, de la prédication de Çâkyamouni ; en admettant même, comme il sera bientôt établi, que certains principes de métaphysique n'aient pas manqué à son enseignement, il est impossible de supposer que les doctrines abstraites et compliquées qui sont exposées dans les traités de l'*Abbidharma* aient vu le jour à l'époque de la première propagation de ses préceptes. Tout rend probable que cette partie purement philosophique de la loi a été formulée par les partisans du Bouddha dans la suite des temps, et fondée sur l'esprit général de ses doctrines, ainsi que sur quelques axiomes de métaphysique qu'il avait énoncés incidemment [2], et qui eût pu être repris comme les éléments fondamentaux de la science religieuse ; et d'ailleurs c'est l'opinion émise expressément par le principal commentateur, qui dit en propres termes « que le code qui renferme la métaphysique n'a pas été exposé par le Bouddha, » mais qui soutient ailleurs que Çâkyamouni n'en a pas moins fondé cette partie de la science par son enseignement. Il en résulte que la section des ouvrages métaphysiques doit surtout son existence, en tant que section distincte, à un travail de compilation qui l'a extraite de l'enseignement du Bouddha, et que son origine est ainsi ramenée naturellement à la connaissance plus ancienne des livres de la classe des Soûtras ; il en résulte encore que, si les livres dont se compose l'*Abbidharma* sont des recueils de principes ou de thèses, empruntés à des traités qui ne sont pas exclusivement philosophiques, la place de l'*Abbidharma* est marquée immédiatement après ces traités.

Nous ne pouvons faire trève à ces résumés d'histoire littéraire sans dire un mot des *Tantras*, partie spéciale et bien distincte de la collection népâlaise. Les Tantras n'ont plus la valeur des ouvrages moraux ou des livres métaphysiques qui portent, en quelque sorte, un caractère sacré aux yeux de la science bouddhique ; ce sont des traités consacrés aux superstitions qui ont fait peu à peu irruption dans le domaine d'une

[1] Selon l'explication que donnent de ce terme les Tibétains et les Mongols.

[2] Par exemple celui-ci : « Tout composé est périssable. »

philosophie religieuse. Les *Tantras* bouddhiques sont des productions aussi bizarres et aussi extravagantes que les livres du même nom qui sont destinés dans l'Inde à l'adoration fanatique de quelques divinités; inconnus à Ceylan, ces traités appartiennent à la forme la plus compliquée du bouddhisme septentrional, et ils sont remplis de conceptions que l'on reconnaît avoir été successivement élaborées et entassées dans une série monotone de fables et de formules. Non-seulement on retrouve dans les *Tantras* le système des Bouddhas et des Bôdhisattras célestes, qui est contraire à la simplicité dogmatique du bouddhisme primitif, ainsi qu'un Adibouddha ou Bouddha suprême qui est à la tête de cette hiérarchie divine; mais encore on y rencontre l'alliance monstrueuse des divinités çivaïtes de l'Inde avec les abstractions créées par les sectateurs de Çâkyamouni Bouddha; le culte impur et grossier des personnifications du principe femelle, tel qu'il est admis par les Çivaïtes, se trouve immolé dans ces livres au système monothéistique et aux autres développements qui semblent particuliers au bouddhisme du Nord. Des dieux et des déesses bizarres et terribles sont, à l'égal des Bouddhas surhumains, l'objet d'une vénération dont les Tantras tracent minutieusement les règles: aussi la plupart de ces traités se réduisent à n'être que des recueils d'instructions concernant l'art de tracer et de disposer les cercles et autres figures magiques (*Mandala*) destinées à réunir les images de ces divinités; les offrandes et les sacrifices qu'on leur adresse, ainsi que les prières et les hymnes qu'on chante en leur honneur, y occupent également une place considérable; enfin, ces livres renferment tous des formules magiques ou *Dharanîs*, véritables charmes que l'on suppose avoir été composés par ces divinités mêmes et qui ont la vertu de sauver des plus grands périls. Il est évident que de tels recueils ont dû avoir plus de valeur pour des esprits grossiers et ignorants que les légendes morales des premiers temps du bouddhisme, et qu'ils ont favorisé par la promesse d'avantages temporels et immédiats l'attachement naturel aux peuples de l'Asie pour les pratiques superstitieuses. La collection des *Tantras* n'a donc en elle-même qu'un intérêt relatif qui en rachète à peine la médiocrité et le vide: c'est de découvrir comment le bouddhisme, qui, dans son organisation première, avait attaché peu d'importance aux liens extérieurs de

la religion, a pu aboutir aux pratiques les plus puériles et aux superstitions les plus exagérées. C'en est assez pour déterminer le rang tout à fait inférieur qui revient à tous les ouvrages portant le nom de *Tantras* dans la bibliothèque népâlaise, et pour constater que la confirmation partielle du bouddhisme a donné naissance à un développement littéraire d'une nature toute spéciale[1].

Il est encore parmi les livres sanscrits du Népâl une classe particulière d'ouvrages en dehors des quatre classes définies jusqu'ici : ce sont ceux qui portent des noms d'auteurs[2]. Ils sont nécessairement en petit nombre dans une collection destinée avant tout à réunir les livres qui passent pour inspirés ; ils appartiennent, selon toute vraisemblance, aux derniers âges du bouddhisme, alors que s'accomplissait, en dehors du cadre des écritures, un mouvement littéraire aussi varié qu'étendu. Les auteurs de ces livres reprennent et développent, sous des formes nouvelles, les traditions et les opinions anciennes ; même en innovant par l'addition de développements étrangers aux sources plus anciennes, ils en adoptent les titres, par exemple celui d'*Avadânas*, qu'ils donnent à leurs propres légendes ; et, en outre, ils se sont attachés à commenter les livres les plus répandus et les plus vantés, et même les *Tantras*, ou plutôt les ouvrages écrits en l'honneur des divinités que les Tantras honorent. On peut ranger dans la même catégorie d'ouvrages quelques grands poëmes, qui répètent le contenu des livres sacrés dans lesquels domine la prose. Des noms propres sont également attachés aux traités philosophiques qui ont pour objet le développement de tel axiome de l'ontologie bouddhique, ou qui sont consacrés à la réfutation des doctrines des écoles indiennes. La cinquième classe de livres, dont les sujets offrent une si grande diversité, ne manque ni de valeur ni d'intérêt comme appendice du corps plus imposant de la littérature sacrée ; quoique perdant une partie de son application par l'absence de dates certaines, que la critique prendrait pour auxiliaires de ses essais de chronologie, elle contribue à jeter un grand jour sur les destinées littéraires du bouddhisme aux temps de sa propagation et de sa splendeur dans les principaux siéges qu'il a eus hors de l'Inde.

Si les questions d'origine, d'ailleurs souvent obscures, occu-

[1] Voir Burnouf, *Introd.*, p. 522 et suiv. Cf. p. 527-28.

[2] *Introd.*, 2e mémoire, sect. VI, p. 554 suiv.

pent une si grande place dans toute recherche historique, quelle n'est pas leur importance lorsqu'il s'agit de l'histoire des religions, et surtout lorsqu'on est en présence d'un phénomène aussi extraordinaire que l'établissement et la propagation d'un système philosophique et religieux tel que le bouddhisme! La vie de son fondateur en est le premier fait; le rôle qu'il a joué, la mission qu'il s'est attribuée, le but qu'il a proclamé, tels sont les événements d'un intérêt capital qui ouvrent l'histoire de la doctrine et de la société bouddhiques; c'est pourquoi il nous a paru indispensable de faire connaître, en tête des questions qui ont trait aux origines du bouddhisme, la personne de son auteur, Çâkyamouni Bouddha, en insistant surtout sur les caractères de sa prédication.

Le fondateur de la religion nouvelle a paru dans l'Inde vers le VIIe siècle avant l'ère chrétienne, en admettant la donnée chronologique la plus probable, quoiqu'elle ne soit pas encore solidement établie. Fils d'un prince indien, il est, jeune encore, devenu solitaire, et il est arrivé enfin à cette béatitude qui a fait de lui un BOUDDHA, c'est-à-dire un homme *éclairé* de la plus grande lumière, comme l'avaient été quelques hommes avant lui; s'il est vénéré par les siens comme un être doué d'une double vie divine et humaine, c'est parce qu'il a, dans sa dernière apparition terrestre, après tant d'autres existences, travaillé au bonheur des hommes par son enseignement et par ses sacrifices. Celui que l'Occident nomme Bouddha n'est point venu le premier appeler tous les hommes à la félicité; il s'est donné comme le septième des Bouddhas humains, c'est-à-dire de ceux qui étaient arrivés à la plus haute perfection de science et de vertu. Qu'on remarque, en passant, comment le réformateur de l'Inde, qui d'ailleurs a rejeté les traditions brâhmaniques, s'est cru obligé à invoquer l'autorité d'une telle série d'ancêtres intellectuels pour donner plus de poids à son enseignement et à ses exemples; car c'est l'opinion de critiques habiles que ces premiers Bouddhas doivent leur existence au désir qu'aurait eu le dernier d'assurer à sa doctrine le mérite d'une tradition consacrée par une longue suite d'anciens sages [1], et cette opinion est rendue probable par l'absence de semblables personnifications dans les antiquités de la mythologie brâhma-

[1] Burnouf, *Introd.*, p. 44 supra.

nique. On avouera que de telles conceptions, qui ne soutiennent pas le premier effort de la critique, donnent beaucoup à penser sur l'existence merveilleuse des personnages qui entourent et qui suivent le Bouddha indien, le seul mieux connu par les écritures dont il est réputé l'auteur.

L'histoire humaine du philosophe divinisé se compose de faits innombrables, si l'on tient compte des légendes qui ont accumulé à sa gloire une masse d'actions diverses, s'accordant plus ou moins en réalité avec sa mission. Le premier document de la plus haute portée, c'est la naissance du Bouddha [1] au sein de la société indienne soumise à l'influence des brâhmanes, dans une famille de la caste des guerriers ou kschattrigas, celle des Çâkyas de Kapilavastou [2], qui se prétendait issue de l'antique race solaire de l'Inde. Le jeune prince, qui avait nom Siddhartha, renonce au monde à l'âge de vingt-neuf ans, et il se fait religieux sous le nom resté célèbre de *Çâkyamouni*, c'est-à-dire le *mouni*, le solitaire de la race des *Çâkyas*. Quoique kschattriga par sa naissance, il devient ascète, comme l'a fait par exemple avant lui Vigvâmitra, devenu brâhmane par la voie de la pénitence, ainsi que l'atteste l'épisode connu du Râmâyana. Il est encore d'autres noms qui expriment la sainteté et la perfection auxquelles le Bouddha était réputé avoir atteint; s'ils se retrouvent dans les légendes où il parle lui-même, il est probable que les rédacteurs n'ont fait que reprendre les épithètes qui exprimaient la vénération de tous pour la personne du maître; c'est ainsi que Çâkyamouni se nomme lui-même *Bhagavat*, c'est-à-dire le bienheureux, ce qui suppose qu'il a rempli les devoirs des perfections supérieures, et qu'il possède la magnanimité; il ne serait point Bouddha parfait s'il n'était à la fois Bouddha et Bhagavat, « l'éclairé et le bienheureux [3]. » Il n'y a pas moins de portée dans l'épithète solennelle de *Tathâgata*, donnée si souvent au Bouddha comme un de ses titres les plus élevés, et le témoignage unanime des Soûtras et des légendes veut que Çâ-

[1] Puisque ce nom est une épithète (l'éclairé, le savant), il vaut mieux l'accompagner de l'article qui désigne l'individualité du plus connu d'entre les Bouddhas. Voir les diverses explications du mot sanscrit dans une note de M. Burnouf, ibid., 71.

[2] Dans le pays de Kôçala ou l'Aoude de nos jours, qui dépendait des rois de Magadha à l'époque de Çâkya; mais c'est dans le Magadha qu'ont eu lieu ses premiers travaux.

[3] *Introd.*, note, p. 71-72.

kyamouni l'ait pris lui-même dans le cours de son enseignement; l'explication la plus plausible de ce mot composé consiste à le traduire : « celui qui est venu de même, » c'est-à-dire « celui qui a parcouru sa carrière religieuse de la même manière que ses devanciers; [1] » l'épithète acquiert ainsi une grande valeur historique, en attestant que Çâkya voulait autoriser ses innovations de l'exemple d'anciens sages dont il prétendait imiter la conduite. Ces différentes qualifications nous montrent, en quelque sorte, la genèse du dernier Bouddha, qui, solitaire et ascète, apparaît de la même manière que ses devanciers pour enseigner les voies du bonheur, et qui, parvenu à la perfection suprême comme à la science suprême, peut être appelé l'éclairé, le bienheureux, le vénérable.

La partie essentielle de la mission terrestre du Bouddha Çâkyamouni, c'est la prédication : les véritables *Soûtras* et les légendes dites *Avadânas*, représentent également le Bouddha dans l'exercice presque incessant de ses fonctions d'instituteur de la société par l'enseignement oral; les récits de sa vie antérieure nous le dépeignent se préparant par l'ascétisme à la prédication dont il doit voir les premiers effets avant d'entrer dans l'anéantissement, conséquence de la béatitude et récompense de la perfection suprême. Aussi les écritures bouddhiques mettent-elles presque toujours dans la bouche de Çâkyamouni l'exposition des doctrines qui sont sensées remonter jusqu'à son enseignement; il parle en maître, il énonce avec autorité, il raisonne et discute sans trouver de résistance; il n'est que rarement interrompu par les réflexions ou les digressions de ses humbles auditeurs. Il ne peut donc être question, même dans les livres spéciaux et anciens, tels que les Soûtras, de véritables *dialogues* où un philosophe préside à la discussion d'un principe contesté par un ou par plusieurs des interlocuteurs : ces traités sont, à la lettre, comme il a été dit, des *discours* de Bouddha qui pose les axiomes et en déroule les conséquences, non avec tout l'appareil d'une méthode délibérative, mais avec le poids d'une démonstration dogmatique imposée sans controverse et acceptée sans résistance.

En avançant dans cette esquisse des vues de Çâkyamouni Bouddha et des moyens qu'il a mis en œuvre, il nous im-

[1] *Introd.*, notes, p. 75-76. Cf. Csoma, *Asiat. Researches*, t. XX, p. 424.

porte de recueillir, dans les légendes traduites ou analysées par M. Burnouf, les traits caractéristiques dont sa biographie doit être formée. Le Bouddha est dépeint partout sous des traits analogues comme un véritable solitaire, comme l'ascète qui veut offrir au monde le spectacle de ses exemples, et, en effet, c'est par l'ascendant de sa propre vertu qu'il fera dominer une loi nouvelle.

Il se présente, non comme un personnage nouveau, mais comme un de ces pénitents qui depuis les temps les plus anciens parcouraient l'Inde, en prêchant la morale, d'autant plus respectés de la société qu'ils affectaient de la mépriser davantage. Il n'est pas moins digne de remarque que le Bouddha entre dans la vie religieuse sous la tutelle des brâhmanes. La force naturelle des vertus n'a point suffi à l'accomplissement des grands desseins de Çâkyamouni : la tradition veut qu'il ait appelé à son secours les miracles et prouvé ainsi son omniscience et sa puissance souveraine; on verra plus loin quelle influence est attribuée par les légendes aux actes surnaturels mis sous son nom ou sous celui de ses principaux disciples. La cause réelle du succès immédiat dont ont joui ses doctrines, c'est la nature, c'est la persistance de sa prédication : si l'enseignement oral n'était pas un moyen nouveau, la prédication proprement dite était quelque chose de presque inconnu dans la vie religieuse de l'Inde brâhmanique; le Bouddha s'est emparé de cet autre instrument, ou, si l'on veut, de cette autre méthode; il a fait prévaloir dans son enseignement la prédication, qui s'adressait à tous dans un langage simple et qui avait pour effet de mettre à la portée de tous des vérités qui étaient auparavant le partage des castes privilégiées. Les résultats que le fondateur historique du bouddhisme a obtenus par la prédication sont immenses, et nous devons rapporter ici avec quelle heureuse précision M. Burnouf a réussi à les caractériser.

« La prédication, dit-il, donne au bouddhisme un caractère de simplicité, et, sous le rapport littéraire, de médiocrité qui le distingue de la manière la plus profonde du brâhmanisme. Elle explique comment Çâkyamouni fut entraîné à recevoir au nombre de ses auditeurs des hommes que repoussaient les classes les plus élevées de la société. Elle rend compte de ses succès, c'est-à-dire de la facilité avec laquelle se répandit sa doctrine et se multiplièrent ses disciples. Enfin, elle donne le secret des modifications capitales que la propagation du bouddhisme devait apporter à la constitution brâhmanique, et des persécutions que la crainte d'un changement ne pouvait manquer d'attirer sur les bouddhis-

tes, du jour où ils seraient devenus assez forts pour mettre en péril un système politique principalement fondé sur l'existence et la perpétuité des castes. Ces faits sont si intimement liés entre eux qu'il suffit que le premier se soit produit pour que les autres se soient, avec le temps, développés d'une manière presque nécessaire. Mais les circonstances extérieures ont pu favoriser ce développement; les esprits ont pu se trouver plus ou moins heureusement préparés; l'état moral de l'Inde, en un mot, a pu seconder l'empressement du peuple à écouter les enseignements de Çâkya.... [1]. »

La prédication était un des devoirs auxquels se trouvait attachée la perfection d'un Bouddha; Çâkyamouni devenu ascète ne cessa de remplir ce devoir à l'égard de tous les hommes à qui il put se faire entendre; il eut à soutenir à cet égard de longues luttes avant de parvenir à l'état suprême de Bouddha parfaitement accompli, et c'est au sujet de la prédication qu'il eut surtout à combattre son ennemi et son tentateur, Mâra, le démon de l'amour, du péché et de la mort. C'est à cette lutte particulière que se rapporte le passage suivant d'un Soûtra qui décrit assez nettement les procédés de son enseignement [2] :

« Cependant Mâra le pécheur se rendit au lieu où se trouvait Bhagavat, et y étant arrivé il lui parla en ces termes : «Que Bhagavat entre dans l'anéantissement complet; voici venu pour les Sougatas le temps de l'anéantissement complet. — Mais pourquoi, ô pécheur, dis-tu ainsi : Que Bhagavat entre dans l'anéantissement complet; voici venu pour les Sougatas le temps de l'anéantissement complet? — C'est que voici, ô bienheureux, le moment même tel que l'a fixé Bhagavat, se trouvant à Urivilvâ, sur le bord de la rivière Nâiramdjanâ, assis sous l'arbre Bôdhi [3], au moment où il venait d'atteindre à l'état de Bouddha parfait. Quant à moi je me suis rendu au lieu où se trouve Bhagavat, et y étant arrivé je lui parle ainsi : Que Bhagavat entre dans l'anéantissement complet; voici venu pour le Sougata le temps de l'anéantissement complet. » Mais Bhagavat répondit : « Je n'entrerai point, pécheur, dans l'anéantissement complet, tant que mes auditeurs ne seront pas instruits, sages, disciplinés, habiles; tant qu'ils ne sauront pas réduire par la loi tout ce qui s'élèvera contre eux d'adversaires; tant qu'ils ne sauront pas faire adopter aux autres tous leurs raisonnements; tant que les religieux et les dévots des deux sexes n'accompliront pas les préceptes de ma loi, en la propageant, en la faisant admettre par beaucoup de gens, en la répandant partout, jusqu'à ce que ses préceptes aient été complétement expliqués aux dêvas et aux hommes..... Pas tant de hâte, ô pécheur; tu n'as plus maintenant beaucoup de temps à attendre. Dans trois mois, cette année même, aura lieu l'anéantissement du *tathâgata* dans l'élément du Nirvâna, où il ne reste plus rien de ce qui constitue l'existence.» Alors Mâra le pé-

[1] *Introd.*, 2e mémoire, 2e sect., p. 194-195.

[2] Le Soûtra de *Mândhâtri*, extrait du *Divya Avadanâ*, et traduit dans l'*Introduction*, p. 77-78.

[3] Uruvilvâ est un lieu fréquemment cité dans les légendes bouddhiques, parce que c'est là que, pendant six années, Çâkya se soumit aux plus rudes épreuves. La rivière citée, le *Niladjan* des modernes, est un des affluents du Phalgon dans le Bihar septentrional. Bôdhi est le nom donné par les bouddhistes au figuier sous lequel Çâkya atteignit la bôdhi ou l'intelligence.

cheur fit cette réflexion : Il entrera donc dans l'anéantissement complet, le Çramana Gautama! » Et ayant appris cela, content, satisfait, joyeux, transporté, plein de plaisir et de satisfaction, il disparut en cet endroit même. »

Le même morceau rapporte les enseignements dispensés par le Bouddha dans les derniers temps de son existence terrestre, et en décrit les suites avec un luxe de figures et une profusion d'exemples dont quelques citations ne pourraient donner qu'une idée imparfaite. Le moment est venu où le bienheureux jette un dernier regard sur Vaïçali; il se rend, pour entrer dans l'anéantissement, au pays des Mallas, dans le bois des Çâlas; tandis que les divinités habitantes de ce bois versent des larmes, Bhagavat fait une telle exposition de sa loi à des centaines de mille d'être vivants, réunis en sa présence, qu'ils reçoivent « les formules de refuge et les axiomes de l'enseignement, de telle façon que cette réunion d'hommes tout entière est absorbée dans le Bouddha, plongée dans la loi, entraînée dans l'assemblée. » Quand Ananda, son disciple, tenant ses mains jointes en signe de respect, lui rend hommage au sujet de tant de merveilles inattendues, Bhagavat lui répond en ces termes [1] :

« Qu'y a-t-il d'étonnant que j'aie aujourd'hui rempli ce devoir de l'enseignement, moi qui maintenant sais tout, moi qui possède la science sous toutes ses formes, qui ai acquis la libre disposition de ce qui doit être connu par la science suprême, qui suis sans désirs, qui ne recherche rien, qui suis exempt de tout sentiment d'égoïsme, de personnalité, d'orgueil, de ténacité, d'inimitié? J'ai été, dans le temps passé, haineux, passionné, livré à l'erreur, nullement affranchi, esclave des conditions de la naissance, de la vieillesse, de la maladie, de la mort, du chagrin, des peines, de la souffrance, des inquiétudes, du malheur. Etant en proie à la douleur qui précède la mort, je fis cette prière : Puissent plusieurs milliers de créatures, après avoir abandonné la condition de maîtres de maison, et embrassé la vie religieuse sous la direction de Richis, après avoir médité dans leur esprit sur les quatre demeures fortunées des brahmâs, et renoncé à la passion qui entraîne l'homme vers le plaisir, puissent, dis-je, ces milliers de créatures renaître dans la participation des mondes de Brâhma et en devenir les nombreux habitants! »

F. NÈVE.

(*La suite au numéro prochain.*)

[1] *Introd.*, 2e mémoire, Soûtra de Mândhâtri, p. 88-89. Voir le texte des passages analysés plus haut, p. 86-88, notes.

DU GALLICANISME

CONSIDÉRÉ AU POINT DE VUE LÉGAL.

Si, dans les controverses qui s'élèvent entre les ultramontains et les gallicans, ces derniers n'invoquaient que des arguments purement théologiques, ce serait au théologien, et non au jurisconsulte, à se prononcer sur les questions délicates que soulève cette matière. Mais les gallicans, ou du moins les gallicans laïcs, ont la singulière prétention d'imposer silence au nom de la loi à leurs adversaires, au lieu de discuter avec eux sur le terrain de la doctrine.

Pour reconnaître quelle peut être la valeur de cette prétention, quelle est cette force légale attribuée aux opinions gallicanes, il convient de nous livrer à un double examen. Nous devons nous demander, en premier lieu, si les dispositions législatives qui ont consacré ces opinions sont régulières et obligatoires en la forme; en second lieu, si les principes que consacrent ces dispositions n'échappent point, par leur nature même, à la compétence du pouvoir civil. Mais nous devons avertir d'abord que, dans tout le cours de cette discussion, la base du gallicanisme sera pour nous la fameuse déclaration du 19 mars 1682. Quant aux quatre-vingt-trois articles de Pierre Pithou [1], ils ont pu avoir quelque valeur jadis, lorsque le droit reposait

[1] Il serait facile de faire voir combien sont ridicules beaucoup de maximes de ce grave jurisconsulte, et, par exemple, l'étrange liberté consacrée par l'art. 72, *de pouvoir tenir ensemble plusieurs bénéfices.*

sur des traditions plutôt que sur des textes ; mais aujourd'hui qu'aucune disposition de nos lois ne fait allusion à ce travail, il doit être relégué dans la classe des documents purement historiques. C'est donc uniquement de la déclaration de 1682 que nous avons à nous occuper, pour rechercher d'abord la force légale de cette déclaration, puis la portée que peuvent avoir dans la législation civile les principes qui y sont consignés.

Et d'abord, la déclaration de 1682 fait-elle autorité dans l'Eglise? Il faut convenir que, sans le prestige qui s'attache au nom justement vénéré de Bossuet, on n'aurait jamais envisagé cette déclaration que comme un manifeste des opinions gallicanes, manifeste remarquable sans doute, mais qui n'a aucun des caractères voulus pour avoir force obligatoire. Et, en effet, quelle valeur attribuer en droit canonique à une décision qui n'émane ni du Saint-Siége, ni d'un concile œcuménique, ni d'un concile national régulièrement assemblé? Ce n'est après tout que l'œuvre d'un certain nombre d'archevêques et d'évêques, rassemblés *par ordre du roi*, suivant les expressions de la déclaration. Il a été parfaitement libre à certains prélats du XVII[e] siècle d'émettre, *par ordre du roi* ou autrement, telle ou telle opinion sur l'autorité ecclésiastique. Mais ces prélats, quelque éclairés, quelque éminents qu'ils fussent, ne pouvaient prétendre à l'infaillibilité. Leur avis n'eût pu acquérir une certaine autorité canonique que s'il avait été approuvé par le Saint-Siége; mais il ne l'a point été et ne pouvait point l'être. Dès lors qu'y a-t-il, aux yeux des théologiens, dans la déclaration de 1682? Une opinion qui a obtenu au XVII[e] siècle l'adhésion d'un certain nombre de prélats, mais qui, à coup sûr, n'est pas la doctrine universelle de l'Eglise. En fait, aujourd'hui, il est certain qu'on ne trouverait plus dans le clergé français une majorité pour souscrire cette déclaration. Et comment les évêques actuels seraient-ils liés par l'opinion qu'ont émise leurs prédécesseurs, il y a près de deux siècles?

S'il en est ainsi, il s'élève une fin de non-recevoir insurmontable contre le système qui transforme la déclaration de 1682 en loi de l'Etat. Plaçons-nous d'abord au point de vue de l'ancien régime, sous lequel le pouvoir temporel était considéré comme le défenseur des canons de l'Eglise. L'Etat pouvait alors faire intervenir la force publique pour assurer le respect des

règles canoniques. Mais il y avait un point de départ auquel il fallait nécessairement s'attacher : c'est que ces règles, dont on voulait garantir l'exécution, eussent été approuvées par l'Eglise; autrement on courait risque d'aboutir à un schisme. Or, il est évident que la déclaration de 1682, n'émanant ni du Pape, ni d'un concile, n'a jamais pu figurer au nombre des canons de l'Eglise. La force que cette déclaration n'avait point par elle-même, l'adhésion du pouvoir temporel a-t-elle pu la lui donner? Non évidemment, à moins que l'on ne veuille reconnaître à l'Etat le droit de créer des règles ecclésiastiques; ce qui conduirait directement à l'anglicanisme. Il y a là une pente glissante sur laquelle les gallicans n'ont pas toujours su s'arrêter. S'il ne peut appartenir au pouvoir civil de décider quelle est la véritable doctrine de l'Eglise, peut-on voir autre chose qu'un excès de pouvoir dans l'édit de Louis XIV, enregistré au Parlement de Paris le 23 mars 1682, qui *exhorte et néanmoins enjoint* à tous les archevêques et évêques d'employer leur autorité pour faire enseigner dans leurs diocèses la doctrine de la déclaration.

On conçoit toutefois que la déclaration de 1682 ait pu conserver un faux semblant d'autorité légale dans l'ancienne France, et peut-être même sous l'empire de la Charte de 1814, qui faisait de la religion catholique la religion de l'Etat. L'union du trône et de l'autel semblait alors faire participer jusqu'à un certain point le pouvoir royal à l'exercice de l'autorité spirituelle. C'était là une opinion aussi dangereuse qu'erronée; mais elle pouvait faire illusion aux esprits superficiels. Rien de pareil aujourd'hui; il y a union entre le pouvoir civil et le pouvoir spirituel, mais cette union suppose leur indépendance respective. Les conditions extérieures de l'existence de l'Eglise sont réglementées par le gouvernement d'après certaines conditions qu'a déterminées un concordat conclu avec le Saint-Siége. Mais ces conditions ne tendent pas plus à absorber l'Eglise dans l'Etat qu'à absorber l'Etat dans l'Eglise. Le pouvoir civil entretient, il est vrai, des relations plus intimes avec la hiérarchie catholique, parce que la religion catholique est celle *de la majorité des Français;* mais le pouvoir civil n'est pas catholique, et dès lors il n'a pas qualité pour s'attacher de préférence à telle ou telle doctrine religieuse, au gallicanisme ou à

l'ultramontanisme. Lors même que le clergé de France émettrait aujourd'hui une déclaration de principes gallicans, le gouvernement n'aurait aucun titre pour s'approprier cette déclaration, pour la transporter dans le domaine des lois civiles. A plus forte raison ne saurait-il aujourd'hui imposer au clergé une ancienne déclaration qui n'a jamais eu force canonique. Si donc nous n'avons pu accepter l'autorité de Louis XIV en matière religieuse, il nous sera encore moins possible d'accepter celle de Napoléon. Et cependant la force de la déclaration de 1682 dans le droit actuel ne repose que sur un décret impérial du 25 février 1810 ainsi conçu :

« L'édit de Louis XIV sur la déclaration faite par le clergé de France de ses sentiments touchant la puissance ecclésiastique, donné au mois de mars 1682, et enregistré le 23 desdits mois et an, est déclaré loi générale de l'empire. »

On sait quelles énergiques réclamations se sont élevées contre la légalité des décrets impériaux rendus, comme celui dont il s'agit, depuis la suppression du tribunat. Lorsqu'on eut fait disparaître du nombre des pouvoirs publics le seul corps qui eût qualité pour attaquer les décrets comme inconstitutionnels, les usurpations de l'empereur sur le pouvoir législatif cessèrent de rencontrer aucun obstacle. Les décisions émanées du pouvoir impérial à cette époque ont dès lors un caractère extra-légal. Si néanmoins la jurisprudence de la Cour de Cassation a maintenu l'application de quelques-uns de ces décrets, c'est qu'ils comblaient une lacune dans la législation, et se trouvaient consacrés, par une pratique constante, comme une sorte de droit non écrit. Mais le décret du 25 février 1810, rendu par l'empereur lors de violents démêlés avec le Saint-Siége, a tous les caractères d'une mesure de circonstance et non d'une disposition d'utilité permanente. Et certes ce n'est pas en cette forme que devait être résolue une question aussi délicate que celle de l'adoption d'une déclaration du clergé par le pouvoir temporel. C'était là éminemment une matière qui, si elle avait été de la compétence de l'autorité civile, n'aurait pas dû au moins être réglementée par un simple décret, mais sur laquelle on n'aurait dû prononcer qu'avec le concours de tous les pouvoirs de l'Etat. Napoléon a mieux aimé trancher la question *proprio motu*. Mais on voit à quoi se réduit l'autorité légale

des opinions gallicanes : à un décret impérial de 1810, reproduisant un édit de Louis XIV, c'est-à-dire un excès de pouvoir enté sur un premier excès de pouvoir! Encore l'édit de 1682 était-il au moins régulier en la forme, tandis que le décret de Napoléon est doublement exorbitant, puisqu'il empiète à la fois sur le pouvoir législatif et sur les droits de l'Eglise.

Ainsi la déclaration de 1682, à n'en considérer que la forme, que la validité extrinsèque, n'est pas plus une loi de l'Etat qu'une loi de l'Eglise, puisqu'il n'appartient pas au pouvoir civil de transformer une déclaration du clergé en loi de l'Etat, et qu'en tout cette transformation n'a pas été régulièrement opérée. Il nous reste maintenant à nous rendre compte des doctrines que renferme cette célèbre déclaration, et à nous demander si ces doctrines sont de nature à pouvoir devenir légalement obligatoires. La déclaration de 1682 renferme deux principes que les gallicans affectent de confondre, mais entre lesquels la saine logique trace une ligne de démarcation profonde. Le premier, c'est l'indépendance du pouvoir temporel à l'égard du pouvoir spirituel; le second, c'est la supériorité des conciles œcuméniques sur le Saint-Siége.

L'indépendance du pouvoir temporel est consacrée par l'article 1er, qui porte *que les rois ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu dans les choses qui concernent le temporel*. C'est bien là une maxime de droit public, vraie aujourd'hui comme du temps de Louis XIV, bien que formulée par la déclaration dans des termes qui se ressentent des idées politiques de l'époque, lorsqu'il y est dit que le peuple ne peut être *délié de son serment de fidélité*. Sous ce rapport, la compétence du pouvoir civil est incontestable. On ne saurait lui contester le droit de maintenir sa souveraineté dans l'ordre temporel. Mais si la proclamation de ce principe pouvait avoir quelque importance en 1682, quand les idées du moyen âge avaient encore quelque retentissement, cette proclamation a-t-elle aujourd'hui un intérêt sérieux? Craint-on de voir le roi des Français, à l'exemple de Jean-sans-Terre, faire hommage au Pape de sa couronne? A part quelques esprits systématiques, dont les opinions sont restées à l'état de pure théorie, qui songe maintenant à attribuer au Saint-Siége le pouvoir de disposer des trônes? Quoi qu'il en soit, les droits du pouvoir temporel

ne reposent pas sur l'autorité équivoque du décret de 1810, mais sur la nature même des choses, qui implique la séparation des deux pouvoirs. Quand même il n'y aurait jamais eu de déclaration de 1682, il n'en serait pas moins vrai qu'il faut *rendre à César ce qui appartient à César*. C'est là un principe de droit public sans doute, mais un principe qui repose sur les bases mêmes de notre constitution politique, qui n'a pas été promulgué à une certaine date, dont l'autorité ne dépend pas du plus ou moins de force de telle ou telle loi. La première des deux maximes consignées dans la déclaration est vraie, mais vraie éternellement, et non pas seulement à la date de 1682 ou de 1810. On ne peut, sans une véritable confusion d'idées, la considérer comme une liberté de l'Eglise gallicane, puisque l'Eglise gallicane est tout autre chose que le gouvernement civil, et que, si l'indépendance appartient au pouvoir civil, elle lui appartient tout aussi bien vis-à-vis de l'Eglise gallicane que vis-à-vis du Saint-Siége. Mais si on a voulu considérer comme une liberté de notre Eglise le droit de résister aux envahissements du Pape, envahissements qui ne sont plus depuis bien longtemps qu'un souvenir historique, c'est qu'on a envisagé au fond, sans oser l'avouer expressément, le chef du pouvoir temporel comme chef de l'Eglise gallicane : ce qui implique encore une tendance mal déguisée vers l'anglicanisme. Il est donc bien essentiel de constater que, si le pouvoir civil a le droit de défendre sa suprématie dans l'ordre temporel, ce n'est pas comme chef de l'Eglise française, dont il n'est que le protecteur extérieur, c'est uniquement en vertu des prérogatives qui sont inhérentes au pouvoir civil.

Mais que dire du second principe consigné dans la déclaration de 1682, principe qui tend à limiter l'autorité spirituelle du souverain Pontife? Comment le pouvoir civil peut-il avoir qualité pour prononcer sur l'infaillibilité du Pape? Cette prétention était déjà peu raisonnable lorsque l'Etat était catholique, parce que l'Etat après tout était laïque, et que, par conséquent, il n'avait pas qualité pour fixer les doctrines de l'Eglise, mais seulement pour les sanctionner. Mais, aujourd'hui que la liberté des cultes est une des bases de notre constitution, comment le gouvernement pourrait-il, sans commettre un envahissement manifeste sur l'ordre spirituel, adopter

comme sienne une doctrine théologique? Le droit de prescrire certaine règle implique forcément le droit de poursuivre ceux qui refusent d'admettre le formulaire de l'autorité. Oublie-t-on que la déclaration de 1682 ne précéda que de fort peu la révocation de l'édit de Nantes, et que l'auteur du décret de 1810 fut le persécuteur du souverain Pontife? Louis XIV et Napoléon sont, il faut en convenir, des juges singulièrement choisis pour résoudre des questions religieuses, pour décider entre le Pape et les conciles! Ici la doctrine gallicane entre ouvertement dans les voies de l'anglicanisme, puisqu'elle veut nous imposer une orthodoxie officielle. On veut donc que le clergé français soit moins libre aujourd'hui qu'il ne l'était au XVIIe siècle; car alors du moins on le consultait, et aujourd'hui on veut le soumettre à l'autorité d'une ancienne déclaration, on lui refuse un libre arbitre sur les points les plus délicats de l'organisation ecclésiastique. Déclarons-le sans hésiter, le décret de 1810, en tant qu'il attribue force légale aux articles 2, 3 et 4 de la déclaration de 1682, est nul pour cause d'incompétence radicale, puisqu'il tranche des questions purement spirituelles.

On sent que nos adversaires ne pouvaient pas être assez aveugles pour se faire illusion sur ce qu'a d'étrange la transformation en principe de droit d'une opinion religieuse sur l'étendue de l'autorité des Papes. Aussi se sont-ils efforcés de rattacher les derniers articles de la déclaration, sur lesquels ils se sentaient faibles, à l'article 1er, qui consacre l'indépendance du pouvoir temporel.

« L'opinion du pouvoir des Papes sur le temporel, dit Portalis, et celle de sa supériorité sur les conciles et de son infaillibilité, sont deux opinions parallèles, enfantées par l'ambition pour s'étayer mutuellement. »

Il est vrai que ces deux opinions ont un certain rapport entre elles, en ce sens que ceux qui croient à la domination du Pape dans l'ordre temporel admettent nécessairement l'infaillibilité du Pape, d'où ils tirent cette conséquence erronée. Mais la réciproque n'est pas exacte. On peut très-bien admettre l'infaillibilité du souverain Pontife en matière spirituelle sans lui attribuer le pouvoir de disposer des couronnes; car l'infaillibilité théologique n'entraîne pas l'impeccabilité. Ce n'est donc nullement une infaillibilité absolue, qui s'étende aux choses

temporelles. Ainsi, on n'a jamais pu soutenir sérieusement que le Pape, comme prince, dans le gouvernement de ses Etats, ne fût pas sujet à erreur. Reconnaître la suprématie du Saint-Siége dans l'ordre spirituel, ce n'est pas le moins du monde le reconnaître souverain dans l'ordre temporel. Conçoit-on dès lors que Portalis ose soutenir qu'avec cette doctrine de l'infaillibilité *on ne saurait être citoyen dans aucune partie du monde?* Comme s'il n'y avait pas, aux Etats-Unis, des ultramontains et des Jésuites qui remplissent parfaitement leurs devoirs de citoyens, bien que croyant à l'infaillibilité du Pape en matière religieuse. Ne voit-on pas d'ailleurs qu'en admettant l'infaillibilité des conciles les gallicans ne font que déplacer la question. Il est facile en effet de leur proposer ce dilemme : ou bien l'infaillibilité spirituelle entraîne la suprématie, même dans l'ordre temporel, et alors vous êtes obligés de reconnaître que les conciles œcuméniques, à défaut des Papes, peuvent exercer la souveraineté dans l'ordre civil ; ou bien l'infaillibilité spirituelle n'a aucun effet hors de la sphère dans laquelle elle s'exerce, et alors on peut attribuer cette prérogative au Pape sans lui permettre d'empiéter sur le pouvoir temporel.

Résumons-nous en peu de mots. Tout, dans la déclaration de 1682, décèle un caractère d'anglicanisme plus ou moins déguisé, mais incontestable pour tout homme de bonne foi. Une manifestation d'opinion d'un certain nombre de membres du clergé de France, rassemblés *par ordre du roi* au XVII[e] siècle, bien que repoussée par le chef spirituel de l'Eglise, se trouve transformée en loi en vertu d'un édit de Louis XIV et d'un arrêt du Parlement de Paris. Voilà pour l'ancien droit. Dans le nouveau, c'est un décret de Napoléon qui, pour punir le Pape de sa résistance aux volontés de l'empereur, fait revivre le gallicanisme, décret de circonstance, décret inconstitutionnel, dont l'application est impossible sous l'empire d'une Charte qui consacre la liberté des opinions religieuses et le libre exercice des cultes. La déclaration contient deux principes. Le premier, celui de l'indépendance du pouvoir temporel, est vrai, en ce sens que le chef du gouvernement n'est pas soumis à l'autorité spirituelle en sa qualité de chef du gouvernement, mais non en ce sens qu'il puisse réclamer cette indépendance comme chef de

l'Eglise gallicane : prétention qui ressort de la déclaration, et qui est bien plus inadmissible aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1682. Enfin, le second principe, qui tend à nier l'infaillibilité du Pape, est évidemment d'ordre purement spirituel. Sous ce dernier point de vue, les dispositions qui consacrent la déclaration de 1682 fussent-elles aussi régulières qu'elles sont vicieuses et inconstitutionnelles, elles seraient encore frappées d'une nullité radicale, comme empiétant sur une sphère qui échappe à l'action du pouvoir civil, et nous pourrions toujours répondre avec Bossuet : *Il n'y a point de droit contre le droit.*

E. Bonnier.

ÉTUDES SUR LA BELGIQUE.

HISTOIRE DU ROYAUME DES PAYS-BAS

DEPUIS 1814 JUSQU'EN 1830,

PRÉCÉDÉE

D'UN COUP D'ŒIL SUR LES GRANDES ÉPOQUES DE LA CIVILISATION BELGE

ET SUIVIE

D'UN ESSAI SUR LE ROYAUME DE BELGIQUE

DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1830 JUSQU'EN 1842,

PAR M. LE BARON DE GERLACHE,

Ancien membre des états généraux, ancien Président du Congrès et de la Chambre des Représentants, premier Président de la Cour de Cassation, Directeur annuel de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Belgique, etc., etc. [1].

(2e article [2].)

LES PROVINCES BELGES DEPUIS 1789 JUSQU'EN 1815.

J'ai commencé dans un précédent article à rendre compte des importants travaux de M. le baron de Gerlache. J'ai dû d'abord indiquer, autant qu'il était possible de le faire dans une appréciation rapide, le plan de ce livre, l'un des plus intéressants et des plus utiles que j'aie lus; et les qualités spéciales de l'auteur, l'un des Belges qui ont le plus de droit à écrire l'histoire de leur pays, puisqu'il est l'un de ceux qui ont

[1] A Bruxelles, chez Hayez ; à Paris, chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

[2] Voir *le Correspondant*, numéro du 25 janvier 1845.

contribué davantage à doter la Belgique de sa nationalité comme de son nom.

Mais j'avais senti sur-le-champ qu'un tel examen ne pouvait donner une idée suffisante de cette belle publication. Il m'a semblé que, pour en faire ressortir, comme j'en avais été frappé personnellement, la gravité, le mérite et l'à-propos, je n'avais qu'un moyen : c'était de mettre mes lecteurs en mesure d'en juger eux-mêmes, d'analyser en rapporteur fidèle les pièces que j'avais sous les yeux, et d'exposer à leur propre regard, à côté des observations du critique, l'esquisse d'une œuvre qui se recommande par l'attrait d'un sujet trop peu connu non moins que par la touche habile du maître.

J'ai déjà remonté, à la suite de mon guide, le cours des origines belges à travers le vaste champ de la civilisation européenne. J'ai résumé ensuite, en y insistant, le récit de la révolution brabançonne. Cet épisode valait la peine qu'on s'y arrêtât ; car il représente la résistance de l'esprit catholique des Belges contre l'hérésie joséphiste, la protestation des franchises provinciales contre les prétentions d'un despotisme novateur et étranger, enfin le premier essor en Belgique des idées modernes de liberté générale, d'égalité civile et de droit commun. C'était l'aurore anticipée du jour qui ne se leva que quarante années après.

Nous étions arrivés ainsi en 1789. Je reprends ma tâche où je l'ai laissée.

I. — ÉPOQUE INTERMÉDIAIRE (1789-1814).

J'appelle ainsi le temps qui s'est écoulé entre la fin de la révolution brabançonne et la fondation du royaume des Pays-Bas. C'est une période de vingt-cinq ans, de 1789 à 1814. Je ne me dissimule pas combien le nom que je lui attribue est vague ; mais je n'en vois point qui lui convienne mieux. Tel qu'il est, il rend bien la situation anormale, précaire, provisoire, dans laquelle flottaient alors les provinces belges.

Au bout de la révolution brabançonne il y en avait une autre, je veux parler de la révolution française. Celle-ci fut une perturbation européenne. Elle a mis un point d'arrêt dans l'histoire de tous les Etats d'Europe ; elle les a frappés intérieu-

rement et extérieurement. Les heurtant avec une violence extrême, elle a suspendu leur vie ordinaire, elle a détourné leurs pas de la route qu'ils suivaient ; pendant un quart de siècle elle a tenu leurs destinées attachées à son char.

Plus rapprochée géographiquement du centre de cette force merveilleuse et terrible, la Belgique, encore émue de ses propres tourmentes, dut moins que toute autre contrée échapper aux coups de ce tonnerre qui ébranlait le monde.

J'ai dit les différences qui distinguaient les deux influences de Vander-Noot et de Vonck : l'une était fortement empreinte de l'antique génie des Provinces, l'autre tout imprégnée des idées de la France et des théories du XVIII[e] siècle. La première dérivait de la tradition, s'appuyait sur tout un passé d'honneur et de foi, et arborait le drapeau des vieilles institutions, des coutumes séculaires et des franchises immémoriales pour soulever les sentiments et les intérêts, les instincts et les affections des masses. L'autre, moins profonde, moins populaire dans le vrai sens du mot, mais vive, ardente, avait remué les esprits hardis, les âmes entreprenantes, les caractères indépendants ; en un mot elle dominait la classe, rarement la plus nombreuse, mais souvent la plus redoutable, de ceux qui se passionnent pour le changement et l'innovation. Quelles que fussent pourtant ces dissemblances partielles, elles constituaient plutôt deux tendances dans un seul parti que deux partis contraires. La liberté, en effet, qu'on retrouve dans toute l'Europe, antérieure au despotisme, n'était jamais tombée en désuétude en Belgique ; le présent s'y alliait au passé, et les vœux que les têtes exaltées formaient pour l'avenir réveillaient un écho toujours vivant dans les cœurs les plus calmes. Les théories nouvelles trouvaient donc une base plutôt qu'une barrière dans les souvenirs historiques, et des encouragements jusque dans les traits principaux qu'offrait à l'observateur l'image de l'ordre social tel qu'il s'était conservé. Ainsi les deux influences rivales avaient plus que des points de contact ; partant du même principe, elles tendaient plus ou moins au même but. C'était une idée sous deux formes, un objet sous deux aspects ; c'étaient les deux courants d'un même fleuve, et, divisés un instant, ils devaient nécessairement réunir leurs efforts contre la digue que voulait opposer à l'un et à l'autre la trop faible Autriche.

Le cabinet de Vienne avait été averti du danger par les derniers événements ; il travailla selon sa manière à le conjurer. Seulement il s'y prit comme les gouvernements qui, se défiant de leurs sujets et d'eux-mêmes, et n'ayant guère que le choix des fautes, les commettent toutes l'une après l'autre. Il lui eût fallu alors un ferme esprit, des vues nettes et étendues, une main énergique. Il était temps encore de couper dans le vif et de faire la part du feu. Mais la faiblesse et la médiocrité ne savent pas plus consentir aux concessions nécessaires pour prévenir les catastrophes qu'elles n'osent s'armer des grands moyens qui seuls peut-être les répareraient.

La véritable, l'unique ressource de l'ancien gouvernement était de se concilier, en les réconciliant ensemble, les deux partis de Vander-Noot et de Vonck. La chose, sans doute, n'était pas facile ; mais songer à l'anéantissement des principes et des intérêts qui avaient excité dans les provinces une résistance unanime, c'était encore bien plus irréalisable. On détache quelquefois les hommes de la cause d'autrui, jamais de la leur. Il ne restait donc qu'à composer avec les mécontents, avec ceux qui avaient des motifs réels de l'être, le plus franchement possible ; à leur enlever non pas leurs chefs par l'intrigue et la séduction, mais leur drapeau, leur force, leur raison d'être; c'est-à-dire à donner à leurs légitimes griefs une entière et complète satisfaction. Une politique confiante et habile eût rompu sans arrière-pensée avec les plans de Joseph II. Au lieu de froisser les populations dans un intérêt mal entendu de domination, elle leur eût demandé leur concours ; elle s'en fût appuyée pour arriver à de salutaires réformes, destinées à fortifier la constitution et non pas à la ruiner; car le problème à résoudre pour le bien commun et la pacification générale, c'était de détruire les abus sans porter atteinte aux mœurs, et d'élargir les fondements de la liberté sans la jeter à bas de son antique piédestal.

Loin de là, on s'en tint à la maxime plus immorale qu'efficace: diviser pour régner. On se crut sauvé pourvu qu'on ravivât les rivalités intérieures qui avaient affaibli les Belges à la fin de leur insurrection. On voulut gagner les uns uniquement pour s'en faire un instrument contre les autres, et on se rapprocha en conséquence des Vonckistes; ce qui était une nouvelle injustice

et une nouvelle maladresse. Ceux-ci étaient allés plus loin que Vander-Noot et les états, ils étaient les plus dangereux tant à cause de leur hardiesse que de leurs liaisons avec la France. Les eût-on convertis, on n'aurait point satisfait les provinces dans lesquelles ils avaient moins d'autorité que leurs adversaires, qui restaient sous un joug pesant. En persécutant les plus modérés et les plus faciles à contenter, on tint en excitation les masses. Quant aux partisans de Vonck, on avait exalté leurs espérances, relevé leurs forces; ils en profitèrent pour les porter contre le gouvernement qui les leur avait rendues.

La France, devenue de monarchique révolutionnaire, compta donc en Belgique des amis et des alliés. Les circonstances étaient favorables à son ambition ; elle essaya bientôt d'en profiter. En changeant de régime, elle n'avait pas renoncé à ses projets de conquête.

Je dois remarquer ici que, par l'expulsion de ses princes, elle avait perdu le droit de faire valoir leurs prétentions héréditaires sur les Pays-Bas. Pour elle, la politique de famille était finie. Et, il faut le dire, il lui était difficile de remplacer avantageusement cette politique, qui est inhérente aux conditions de la monarchie, qui prête aux Etats les titres personnels de leurs chefs comme autant d'armes publiques, et qui procède par des mariages, des successions et des testaments, par des contrats comme par des traités.

Cependant la révolution française ne fut pas embarrassée. Elle ne douta pas qu'elle ne comblât aisément le vide de la diplomatie : elle avait alors confiance dans sa propre cause. Conséquente avec elle-même, elle substitua dans sa pensée, chez les autres comme chez elle, le peuple à la dynastie. Elle crut que la propagande par les idées lui suffirait, et elle voulut tenter la réunion du territoire belge par l'adhésion libre et le consentement volontaire de ses habitants.

C'est une première phase dont il est essentiel de remarquer le caractère.

La France reniait donc tout droit ancien, mais elle arborait un principe, la liberté. Ce principe, en effet, devait trouver partout des adhérents. S'il eût été compris dans son vrai sens et appliqué avec bonne foi par ceux qui s'en servaient comme d'un instrument, cette arme aurait pu sans doute compenser toutes les

autres pour l'attaque et pour la défense. Mais non ! il n'en fut pas ainsi ; et l'on ne se fait pas une idée du mal que la propagande française, avec les moyens dont elle usa, a fait par toute l'Europe à cette liberté, sous le nom et sous le couvert de laquelle elle a essayé volontairement ou involontairement d'imposer aux peuples tous les genres de sacrifices, d'humiliations, de servitudes et de misères. On en jugera par la Belgique.

La Belgique, incapable de supporter l'absolutisme, lasse du joug autrichien, aurait, dès 1789, porté des regards d'enthousiasme du côté de ses voisins du Midi, si elle n'avait vu leurs théories réformatrices déshonorées à leur berceau par des contradictions et des excès qui répugnaient à son amour de la justice, à son bon sens, à sa foi. Elle était encore disposée plus tard à leur donner la main pour se délivrer du joug étranger. Les révolutionnaires n'avaient qu'une manière infaillible de la repousser, et ils en usèrent. Ils renouvelèrent en elle l'horreur de leurs propres crimes, que la distance déjà n'atténuait pas assez; ils prétendirent lui en imposer l'admiration et attaquer jusque dans son sein, non-seulement les institutions qui lui étaient chères, mais ses susceptibilités nationales et ses croyances religieuses.

La Convention se laissait entraîner à une double illusion. Elle se figura que des vices d'organisation politique suffisaient pour mettre en révolte les Pays-Bas, et que leurs habitants recevraient avec autant de confiance que d'empressement ses instructions et ses lois, quelles qu'elles fussent. Elle était pénétrée de cette conviction quand elle leur envoya ses *commissaires*, je dirais plutôt ses *émissaires*. Elle ne s'adressait pas encore à l'énergique argument du sabre. Il ne s'agissait que d'un *apostolat républicain*, que d'une *évangélisation populaire*, comme parlaient les agents mêmes qu'elle répandait dans les villes et dans les campagnes.

Mais si ces commissaires y trouvèrent une sourde opposition contre l'Autriche, ils commencèrent à être désappointés par l'absence de ces passions surexcitées, de ces haines brûlantes, de cette hostilité des classes, de ces divisions profondes sur lesquelles ils comptaient. Au rapport de tous les contemporains, des Belges comme des Anglais et des Français, des philosophes comme des catholiques, la situation de la Belgique se résumait

en deux traits principaux : une grande prospérité matérielle, beaucoup de mœurs et de vertu[1]. Ce ne sont pas là des éléments d'anarchie.

Sans doute l'organisation administrative et gouvernementale était sous quelques rapports très-défectueuse. Ainsi il n'existait pas un pouvoir assez énergique pour maintenir l'unité entre les divers membres du pays. D'ailleurs, le centre de l'autorité étant à trois cents lieues de son champ d'opération, le ressort en était affaibli par la distance. Puis ce n'était pas le seul mal. Incomplétement ou tardivement renseigné, le ministère autrichien était souvent amené, comme du temps de Joseph, à prendre des mesures tantôt impuissantes, tantôt vexatoires, la plupart du temps inutiles et funestes. Ces vices étaient grands, sans doute ; mais, comme tous les inconvénients purement politiques, ils se perdaient, pour ainsi dire, au milieu des contre-poids qui faisaient l'harmonie de la société.

Chez nous, on ameutait la populace à ce seul cri : *A bas les aristocrates !* La Belgique possédait une noblesse et une cour plutôt qu'une aristocratie, et noblesse et cour n'y étaient pas impopulaires. La noblesse ne se recrutait guères depuis longtemps sur les champs de bataille ; mais elle se gagnait paisiblement dans les honorables et lucratives carrières où la haute bourgeoisie amassait peu à peu de quoi payer des lettres d'anoblissement. Du reste, nobles anciens ou parvenus, les uns pas plus que les autres n'étaient séparés du peuple, qui ne leur contestait pas leurs honneurs parce qu'ils ne se dispensaient pas de ses charges. La cour était très-brillante; la pompe y éclatait comme dans les processions ou les kermesses. Auprès du dernier gouverneur genéral, en 1794, on comptait un intendant de la maison du prince, un grand-maître, un secrétaire d'Etat et de guerre, des chapelains, des confesseurs, des médecins ordinaires et honoraires, une quantité de hauts et bas officiers attachés aux départements des cuisines, des écuries, des chasses ; une foule de chambellans, trente-quatre ordinaires,

[1] M. de Gerlache cite principalement les témoignages très-remarquables de l'Anglais Shaw, *Essais sur les Pays-Bas autrichiens* (Londres, 1788) ; d'un philosophe français ou plutôt d'un Français philosophe nommé Dérival, *le Voyageur dans les Pays-Bas autrichiens ;* de l'auteur des *Lettres sur l'Etat présent des Pays-Bas*, etc. (Londres, 1788.)

je crois, sans parler des autres; des gardes-du-corps, des archers et hallebardiers, un corps de musique, etc., etc. Toute cette profusion de titres satisfaisait beaucoup d'ambitions faciles et ne blessait pas les moins heureux, parce qu'ils pouvaient, eux aussi, les obtenir par la suite. En somme, la hiérarchie n'avait rien d'exclusif; la cour et la ville n'étaient pas deux mondes comme à Paris et à Versailles. La noblesse de cour ne se distinguait pas de la noblesse de province; c'était la même, et elle vivait la plupart du temps dans les campagnes, au milieu des populations qui confondaient leurs sentiments et leurs intérêts dans les siens comme elle unissait elle-même en toute occurrence les siens aux leurs.

Le clergé, séculier et régulier, était fort nombreux, fort riche; mais chacun résidait; pas d'évêque favori, pas d'abbé de commende, pas de bénéfices royaux. De là des mœurs dignes et respectées; de là une classe de prêtres et de religieux, grands propriétaires, aimés de leurs fermiers, bénis par les pauvres, et la ressource tutélaire des artistes, dont les chefs-d'œuvre ornaient et honoraient les églises, les chapelles et les couvents.

Dans la révolution brabançonne, nous l'avons vu, tous les ordres firent cause commune. Ce fut l'union des grands et des petits, des riches et des pauvres, des prêtres et des laïques. La Belgique était un pays libéral, uni, chrétien. Cela ne ressemblait pas à la France.

Je ne dis pas qu'il ne se présentât des exceptions; je dois même, pour le contraste, rappeler ici une petite insurrection qui s'était opérée à Liége, en même temps que la grande dans les Flandres et le Brabant.

Liége a toujours été une cité remuante, depuis et sans doute avant les ducs de Bourgogne. Nulle part on n'était plus libre qu'à Liége; nulle part le pouvoir n'était plus restreint en droit et plus doux en fait qu'il n'était entre les mains du prince-évêque. Cependant Liége tressaillit au bruit de la chute de la Bastille parisienne. Pour suivre de tels exemples, Liége n'attendait qu'un prétexte. Un spéculateur avait voulu établir une maison de jeu à Spa; le prince-évêque s'y opposa. Voilà pourquoi les Liégeois, rougissant d'*avoir gémi jusque-là sous le poids de l'ignorance et de la superstition*, déclarèrent, en chassant leur débonnaire tyran, *les droits de l'homme et du citoyen*. La capitale

du pays se laissa, du reste, devancer par le marquisat de Franchimont. Ce marquisat se composait des communes de Verviers, de Theux, de Spa, de Sart, de Jalhay, de Strembert, d'Andrimont, des Croisiers, de Drolenvaux,—et c'était tout. Ces communes se levèrent; elles se réunirent en assemblée dans une vaste prairie comme du temps des Mérovingiens; l'assemblée prit le titre de *Congrès national*, et c'est de là (le nom du lieu m'échappe) qu'elle adressa ses proclamations à l'Europe. Par malheur, sur ces entrefaites, les choses se gâtèrent à Liége même, à propos d'un legs dont un des derniers évêques avait laissé en 1743 le revenu aux pauvres de son diocèse, et dont la populace voulait se partager le capital. Un des tribuns, qui, la veille, montait au Capitole, faillit être assassiné par un misérable auquel il n'échappa qu'en le tuant. Les baïonnettes prussiennes intervinrent alors et rétablirent l'ordre, non sans que la liberté payât les dépens de l'anarchie.

Quoique ce fait n'eût pas de portée immédiate, j'y suis revenu, parce qu'il prouve qu'il y avait en Belgique, comme partout, quelques passions prêtes à s'allumer, mais aussi que ce feu de paille devait finir par s'éteindre très-vite faute d'aliments.

Telle était la situation quand le nouveau gouvernement de la France se porta l'héritier de l'ancien, non pas sans doute avec les mêmes droits, mais avec le même but et aussi avec les mêmes moyens. Entre la politique avouée par les émissaires du premier dans leurs rapports officiels et celle que nous avons vue consignée par le second dans les notes secrètes de ses conseils d'Etat, se trouve une similitude extraordinaire, et qui me paraît triste pour tous les deux.

La Convention, comme l'ancien régime, distinguait deux époques dans la conquête : celle de la dissimulation et de l'occupation, et celle de la franchise ou de la réunion définitive.

Un des missionnaires les plus éminents qu'elle employa fut le citoyen *Publicola Chaussard*. Dès l'année qui suivit son voyage, celui-ci en consigna les résultats avec ses impressions dans un livre très-curieux [1]. Ce livre contient une partie de la correspondance de Chaussard avec son gouvernement. C'est la révolution propagandiste peinte par elle-même.

[1] *Mémoires historiques et politiques sur la révolution de la Belgique et du pays de Liége.* (Paris, 1793.)

Publicola Chaussard adhère au témoignage unanime des historiens du temps sur l'état florissant de la Belgique.

« Des plaines vastes, dit-il, prolongées et fertiles, des sites riants, une végétation active, une culture soignée, tel est le tableau qu'elle étale au premier regard. »

Mais il y a mieux que les avantages matériels, ce sont les qualités morales.

« Le caractère belge a surtout un point qui peut servir d'*anse* à la liberté. Il a conservé la vertu de *ses ancêtres*, la vertu, *sœur* de l'égalité, *mère, compagne* de tous les sentiments bons et honnêtes, qui *crée et qui conserve les mœurs*. Suivez-le au sein des campagnes ; *s'il n'a pas la politesse des manières*, il a celle du cœur. »

Evidemment, le républicain était ému.

Pourquoi faut-il que ce tableau ait des ombres ? Hélas !

« Le *fanatisme* sombre, ajoute-t-il, *semblable à un oiseau de proie*, est venu faire son nid au sein de ces riches habitations. La *superstition* est comme la *chenille qui s'attache aux plus beaux fruits*. »

On sent jusque dans cette noire peinture le regret du philosophe ; mais sa tolérance et sa bonté naturelles éclatent bien mieux dans les conseils qu'il croit alors devoir donner à ses frères de France. Plus tard il changea d'avis. Au commencement de sa carrière il s'écriait :

« Ah ! n'effarouchez pas sa naïve simplicité, Français ! ne l'accablez pas de la pétulance et *de toute la supériorité de vos idées*. Sachez pardonner quelques-unes de ses erreurs, pour qu'il pardonne les vôtres, et cet homme *grossier, mais bon, vous offrira son lit, sa coupe et son toit*. »

Il fallait que Chaussard eût grande envie de partager le lit, la coupe et le toit des Belges, pour reconnaître devant les conventionnels que les Français, malgré la supériorité de leurs idées, pouvaient avoir quelques erreurs à se faire pardonner. Cependant, n'oublions pas toujours que nous sommes au début ; attendons la fin.

Cet agent, du reste, n'était pas maladroit. Dans un rapport au ministre des affaires étrangères, en date du 9 mars 1793, il écrivait :

« Nous nous sommes surtout occupé d'alimenter l'esprit public par tous les moyens.... Nous *avons évangélisé* partout, sur les places, aux clubs, aux estaminets, au théâtre. Nous n'avons négligé aucun de ces ressorts, *puérils en apparence, mais dont s'empare le philosophe, et toujours puissants sur une multitude grossière*. (Voilà l'hypocrisie qui perce.) Les murs ont été couverts d'affiches *instructives*. Les endroits publics ont retenti *des hymnes à la liberté et de nos chants civiques*. (La Convention traitait la liberté et les chants civiques comme le con-

seil d'Etat de Louis XIV la religion et la vertu.) NOUS AVONS LOUVOYÉ SURTOUT AVEC LE FANATISME. (Le fanatisme était, comme autrefois l'hérésie, bon à ménager dans certains cas.) Enfin nous avons voulu élever le bas clergé contre le haut clergé, et tuer ainsi le sacerdoce par le sacerdoce. »

Décidément, cette tactique est de tous les temps et de tous les pays. Ce qui est merveilleux seulement, c'est qu'on s'y entête toujours, sans qu'elle réussisse jamais.

Mais il est temps de conclure. — Et quand il s'agit de couronner par des actes et cette tolérance philosophique, et cette philanthropie doucereuse, et cet ardent amour de la liberté, le républicain de s'écrier :

« Embrassant dans ma pensée *le but secret* vers lequel nous devons marcher, je vote la réunion de la Belgique à la France, motivée sur l'intérêt des deux peuples, et, *cet intérêt m'étant prouvé*, je vote *tous les moyens* de l'obtenir, CEUX MÊME DU DESPOTISME DE LA RAISON, qui ne s'opère que pour le bonheur des peuples. »

Quels seront donc ces moyens? Que sera ce despotisme? S'agit-il ici de transplanter la Terreur? Le commissaire n'insiste pas, mais il résout avec la même intrépidité les objections. « On oppose, ajoute-t-il, le *vœu du peuple.* » En effet, le peuple étant souverain, pourquoi pas? — Réponse :

« LE VOEU D'UN PEUPLE ENFANT ET IMBÉCILE SERAIT NUL, PARCE QU'IL STIPULERAIT CONTRE LUI-MÊME. »

C'était trancher le nœud gordien à la façon d'Alexandre, avec l'épée. Au lieu de l'épée, on se servit du canon. Le 6 septembre 1792, Dumouriez avait acquis, dans les champs de Jemmapes, la possession de la Belgique; la bataille de Nerwinde, le 18 mars, nous la ravit. Mais à la suite de la victoire de Fleurus, remportée par Jourdan le 16 juin, les Français la reprirent et la gardèrent dès lors jusqu'en 1814. Tels furent les faits. Quant au droit, les discussions de la Convention l'établirent beaucoup moins clairement.

Ce droit, il ne fallait plus songer à le faire dériver du consentement du peuple. Les derniers aveux des commissaires républicains, à leur retour à Paris, en font foi; mille exemples confirment leur témoignage. La France cependant avait solennellement déclaré dans tous ses manifestes que le peuple belge serait parfaitement libre de choisir tel gouvernement qu'il voudrait. Mais des assemblées primaires ayant été convoquées, à

l'effet de constituer une *Convention belgique* à l'instar de la *Convention française*, les populations en masse protestèrent contre tout changement à l'ancien état de choses. Alors on procéda autrement. A Mons, en 1793, les habitants sont invités à se rendre dans l'église de Sainte-Waudru pour exprimer spontanément leur vœu. Puis, le général Ferrand prononce un discours pour la réunion à la France. Il est interrompu par l'assemblée en masse qui s'écrie : « Non, non! pas de réunion! » Le général avait aposté des soldats et des affidés; ceux-ci tombèrent sur la multitude à coups de pistolet et de poignard. Ce ne fut qu'après l'avoir ainsi chassée que les mêmes hommes votèrent à l'unanimité l'adhésion des Belges au gouvernement révolutionnaire de la France.

Au fond, les Belges, un instant épris des Français, en étaient dégoûtés, et cela pour plusieurs motifs. D'abord, l'amour-propre national était froissé. On voulait les *régénérer*, élever leur esprit grossier, les délivrer de leurs superstitions, et on le leur disait tout haut maintenant, comme on l'avait dit autrefois tout bas. Ceux qui les estimaient davantage, et qui fondaient le plus d'espoir sur leur avenir, les comparaient en pleine assemblée publique, et aux Carthaginois *qui étaient dans l'usage d'immoler leurs enfants*, et aux Bactriens *qui faisaient manger leurs pères vieux à de grands chiens* [1]. D'autres causes s'ajoutaient à cette susceptibilité très-naturelle. Un courageux citoyen, M. Raoux, ne craignit pas de les exposer dans un mémoire adressé à ce terrible sénat, si peu habitué à entendre la vérité.

« Je puis attester, disait-il, que les Français étaient attendus et désirés avec une sorte d'impatience. Eh bien, ils n'étaient pas sitôt arrivés dans un endroit qu'on en était las..... C'est que l'espérance du peuple fut trompée ; c'est qu'on le blessa par l'endroit le plus sensible. Les Français, comme un torrent rapide et dévastateur, renversèrent en un clin d'œil toutes ses institutions politiques, et, s'ils n'osèrent renverser aussi vite toutes ses institutions religieuses, ils versèrent du moins sur elles à pleines mains ces sarcasmes outrageants, ces mépris ironiques, qui sont si familiers à la nation française, et qui ulcérèrent profondément le peuple belge si attaché à sa religion et à ses usages. Etats des provinces, tribunaux supérieurs et subalternes, magistrats des villes, tout fut balayé en un instant. Ce qui mit le comble à l'horreur.... c'est que les clubistes ou Jacobins français, dignes frères de ceux de France, usurpèrent presque toutes les places [2]. »

[1] Discours du citoyen Eschassériaux, séance du 8 vendémaire.

[2] *Mémoire sur le projet de réunir la Belgique à la France*, remis au comité de *Salut public*, le 4 vendémiaire an IV, par Adrien-Philippe Raoux, ex-conseiller au conseil souverain de Hainaut. Paris, Gueffier.

Un dernier trait pour achever. Les Français prenaient l'argent comme les places ; les Belges ne leur pardonnèrent pas la circulation des assignats, les réquisitions de denrées et de marchandises et la contribution militaire [1]. En une seule fois, un impôt extraordinaire de 70 millions frappa les principales cités.

La république ne pouvait donc plus alléguer en faveur de la réunion des Pays-Bas le désir et la volonté de leurs habitants. Elle en prit son parti et allégua son propre intérêt et le droit du plus fort. C'est la seconde phase de sa propagande.

Dans son discours du 8 vendémiaire, Eschassériaux proclama formellement l'abandon de ce système de fraternité qui devait amener la paix et le bonheur du monde.

« Eh quoi ! s'écriait-il, ne nous resterait-il donc de la guerre que nous avons faite que *la gloire stérile* d'avoir combattu pour l'indépendance des autres peuples ! Nos trésors, le sang précieux de tant de braves soldats auraient-ils *été versés en vain ?* »

Ainsi plus de gloire qui ne s'escompte en conquêtes ! plus de sacrifices qui ne fassent que le bien d'autrui ! A la bonne heure ! la théorie était plus franche.

Cela posé, la réunion de la Belgique offrait à la France des avantages évidents.

La valeur politique, commerciale, militaire et financière de cet acte fut successivement démontrée par le représentant Roberjot, par le ministre Carnot, par le rapporteur Merlin (de Douai). La France s'accroissait en étendue et en richesse ; la ligne de ses forteresses devenait plus puissante comme défense, plus menaçante pour l'agression. Le rapporteur fit une dernière remarque :

« Il importe, dit-il, de dissiper les craintes que la malveillance et l'ineptie se sont accordées à répandre sur l'insuffisance de nos assignats, et PAR CONSÉQUENT d'ajouter à ce gage les domaines que le clergé et la maison d'Autriche possèdent dans le pays de Liége et la Belgique. »

A la fin d'une négociation qui s'ouvrit en 1795 entre le Directoire et le gouvernement anglais, le ministre Delacroix s'écria que la réunion de la Belgique à la France était avantageuse à l'Europe, « parce qu'elle tarissait la source des guerres qui la désolaient depuis deux siècles. » On eût pu lui répondre avec

[1] Voy. dans la *Revue de Bruxelles*, août 1837, un article très-intéressant de M. Gachard. Il a fait le compte des impôts, contributions, etc.

autant de raison que cette réunion était funeste non-seulement à l'Europe, mais même à la France, parce qu'elle constatait que notre intérêt était sur ce point contraire à l'intérêt européen. La question n'était plus en effet qu'une affaire de convenance et d'agrandissement; l'Allemagne sentait très-bien qu'entamée déjà du côté de l'Alsace elle allait être bloquée sur toute la ligne; l'Angleterre, de son côté, voyait que son commerce avec l'Allemagne était perdu, et la Hollande se disait qu'une fois Anvers port français c'en était fait d'Amsterdam.

Cependant l'Angleterre seule déclara que l'extension annoncée serait pour elle une cause éternelle de guerre contre nous. Les autres puissances trouvaient sans doute comme elle les motifs donnés dans nos assemblées d'autant plus détestables que chez nous ils paraissaient meilleurs. Mais nous avions la logique de la victoire; nos ennemis se résignaient en attendant qu'ils pussent nous opposer des arguments de même nature. La Belgique courba donc la tête et le traité de Campo-Formio vint régulariser les décisions souveraines de la République.

Ici nous pouvons abréger; l'histoire de la Belgique se confond avec la nôtre. Les Pays-Bas furent marqués sur la carte comme départements français; Anvers, Gand, Liége devinrent des chefs-lieux de préfecture. Napoléon datait ses décrets de sa résidence de Lacken comme de celle des Tuileries ou de Saint-Cloud.

Au moins, je le dis avec une satisfaction nationale, si la République priva la Belgique de ses libertés, l'Empire lui apporta des bienfaits qui ne furent pas des compensations inutiles. Les arts, les sciences commencèrent à s'y réveiller de leur long sommeil. Ses ports, fermés depuis le traité de Westphalie, reprirent un peu de vie, tandis que l'étendue des territoires, sujets ou alliés de l'empereur, fournit un vaste champ aux efforts et aux progrès de son industrie. Elle nous dut encore l'uniformité de ses tribunaux, de ses administrations, de ses lois. Elle acquit enfin l'unité catholique; et même la concentration du pouvoir absorba d'abord, par un excès alors universel, ses vieilles franchises de provinces et de communes; mais, plus tard, réduite à ses justes proportions, elle ne fit plus que les contrebalancer dans les conditions d'un juste équilibre entre l'ordre et la liberté.

Pendant vingt ans les Belges parurent dans nos cadres civils et dans les rangs de nos soldats; ils eurent leur part dans les honneurs, les dignités et la fortune que le génie impérial prodiguait à ceux qui savaient le servir: et cependant les Belges ne devinrent pas Français. La Belgique était gouvernée, morcelée, régie, défendue, façonnée, obéissante, comme la France; et la Belgique ne se fondit pas dans la France. Et quand les revers de notre drapeau le forcèrent à se rabattre sur nos anciennes frontières, les garnisons placées chez nos voisins sentirent qu'elles n'étaient pas chez nous, et elles quittèrent leurs villes comme des postes avancés ou des places de conquête, non comme les foyers de la patrie. En Belgique, on avait accepté notre nom sans enthousiasme, on le quitta sans regret. Avant la chute dernière de l'Empire, les Pays-Bas s'en détachèrent en 1814 pour ne s'y point réunir pendant les Cent-Jours; c'était comme un bloc rapporté qui se détache d'un édifice avant que les murs, unis par le ciment et consolidés par le temps, ne tombent eux-mêmes en ruines.

J'ai dit que, tant que les Belges ne s'appartinrent pas eux-mêmes, ils n'appartinrent à personne. Trois puissances, l'Autriche, la France et la Hollande, avaient élevé des prétentions à l'égard de leurs provinces et s'en étaient disputé la possession ou l'exploitation. Dans le laps de temps qui s'écoula entre les deux révolutions de 1788 et de 1830, il fut donné à la Belgique de résumer, pour ainsi dire, toute son histoire par la rapide expérience de ces trois dominations qui se succédèrent coup sur coup.

L'Autriche a repris les Pays-Bas; les Pays-Bas ne lui sont pas restés. Le hasard des batailles nous les a livrés; il nous les ravit de même, sans que l'identité de langues, de religion, de lois, de mœurs, ait formé chez eux un lien capable de les retenir dans notre sphère. Voilà pour l'Autriche, voilà pour la France.

Il ne reste plus qu'une troisième épreuve à subir, qu'une troisième chance à épuiser.

La séparation du XVIe siècle entre les provinces du Nord et du Midi a-t-elle donc établi entre elles une barrière infranchissable? Des populations de même origine, qui ont ensemble échappé au joug étranger, qui ont alors signé d'un commun accord le premier acte d'indépendance, ces populations ne peu-

vent-elles renouer une utile et sincère alliance? Des diversités d'idiome, d'intérêt, de religion ne devront-elles pas s'effacer devant la perspective d'une grandeur commune et l'attachement du sang? N'était-il pas permis, en 1814 et en 1815, d'espérer que la Hollande et la Belgique allaient s'embrasser comme deux sœurs qui se retrouvent et se sentent heureuses à l'ombre d'un même sceptre, confondues dans une même nationalité?

Tel fut le rêve de la diplomatie: c'est de cette pensée que sortit le royaume des Pays-Bas.

II. — Formation du royaume des Pays-Bas (1814-1815).

De 1790 à 1813, la politique avait subi d'étranges changements en France et en Europe. Comme la France était loin, à cette dernière date, des théories de l'Assemblée nationale! A l'intérieur, le despotisme; au dehors, la conquête; voilà sa situation en deux mots. Elle se consolait de son joug en l'imposant au monde. L'empereur, mesurant ses droits à la longueur de son épée, disposait avec autant d'arbitraire des trônes des souverains que des libertés publiques. Les peuples eux-mêmes disparaissaient au milieu des armées de Napoléon.

Une telle usurpation est nécessairement éphémère. Au premier revers du grand capitaine, un mouvement universel éclata contre lui, et la réaction se propagea d'un bout de l'Europe à l'autre avec la rapidité de l'éclair. Alors s'ouvrit un douloureux et magnifique combat entre la coalition subite des rois et des nations, et l'orgueilleux géant qui les traitait encore comme des rebelles.

Lorsque les flammes de Moscou eurent donné le signal et l'exemple d'une résistance désespérée; lorsque les éléments ligués avec les hommes eurent englouti la plus grande et la plus effrayante démonstration de puissance qu'ait vue le monde; lorsque les débris de nos troupes, restes mutilés de cette force colossale, battirent en retraite à travers l'Allemagne étonnée; la stupéfaction des peuples ne dura qu'un moment, et bientôt, derrière les aigles qui rétrogradaient, ils se levèrent avec des cris de joie et d'indignation, mêlant des hymnes patriotiques aux horribles retentissements de la déroute. Un sentiment, depuis trop longtemps inconnu, avait soudain repris son empire sur l'i-

magination publique. Les rois, si superbes à la fin du siècle dernier, si humiliés au commencement de celui-ci, avaient enfin reconnu, sous les coups du despote, le fléau de Dieu qui les frappait. On eût dit que l'esprit d'ambition et de rivalité, disparaissant devant le danger commun, attendait pour renaître une situation plus rassurante et des jours moins troublés. Les idées de conquête, de vengeance, de représailles même, naturellement excitées dans les âmes vulgaires, étaient, aux yeux des politiques, écrasées par un intérêt supérieur. En face d'une anarchie sans exemple, d'un désordre immense, de l'Occident transformé en un vaste champ de bataille, on ne parlait, on ne s'occupait que de la restauration des principes, de la paix à rétablir, de l'ordre social à rassurer, de la prospérité des nations à garantir. Le noble et mystique génie de l'empereur Alexandre personnifiait cette tendance alors dominante contre les calculs plus froids et plus égoïstes de l'Angleterre et de la Prusse, qui devaient avant peu prendre leur revanche.

Je n'ai pas à décrire les travaux de la Sainte-Alliance, son origine, ses développements, son triomphe et ses fautes. Je prie mes lecteurs de se rappeler qu'il ne s'agit pour nous que de la Hollande et de la Belgique. La destinée de ces deux peuples serait incompréhensible si on ne la rattachait à ce grand tableau, et c'est pourquoi j'en ai reproduit quelques traits; mais j'ajoute que la Hollande et la Belgique, avec les choses et les hommes qui les concernent, n'y occupaient nécessairement que le second plan.

La Hollande était alors, comme la Belgique, privée d'indépendance; seulement la transition avait été moins brusque pour elle. Cédée d'abord par Napoléon à son frère Louis comme *fief* du grand empire, elle avait été plus tard absorbée dans le domaine du conquérant comme *complément de territoire.* Pendant ce temps-là, Guillaume, fils aîné du dernier stathouder, vivait ignoré en Angleterre.

Au commencement de novembre 1813, les alliés rentrèrent dans les Provinces-Unies. Molitor évacuant Amsterdam, les autorités françaises se sauvèrent des autres villes. La populace hollandaise dévasta les maisons que nos administrateurs avaient habitées, brûla leurs meubles, en fit des feux de joie, et écharpa quelques pauvres douaniers pour se venger du blocus continen-

tal. Le 30 du même mois, Guillaume parut en rade de Scheveningen, et remit le pied sur cette même plage où il s'était embarqué, dix-neuf ans plus tôt, comme un proscrit.

Guillaume donna dès l'abord plus d'une preuve de cette ambition transmise dans ses veines par ses ancêtres; ambition illimitée, mais froide, habile, tenace, inflexible. La Haye l'accueillit avec enthousiasme. Il signa ses proclamations très-simplement : *Guillaume, par la grâce de Dieu prince d'Orange-Nassau;* mais il y parlait déjà en *libérateur* et en *souverain*. Ce dernier titre, il ne le prit qu'à Amsterdam, ville moins dévouée aux intérêts de sa famille, mais où il s'était fait précéder de deux mille quatre cents Russes. Il ne cessa plus de citer ses hauts alliés, la Russie, la Prusse, l'Angleterre, l'Europe, dont les baïonnettes ajoutaient encore leur effet moral à la haine contre la France.

C'est ainsi que la république des Provinces-Unies se trouva subitement délivrée de la domination étrangère et transformée en monarchie.

Il y avait longtemps que la famille d'Orange tendait à cette élévation suprême. L'aristocratie des états s'était fait généralement abhorrer. Les états ayant aboli le stathoudérat, le peuple le rétablit; le peuple fit plus, il le rendit héréditaire. Peu à peu le stathoudérat absorba les autres pouvoirs, toujours avec l'assentiment de la multitude et l'acclamation significative: *Oranje boven! Orange en haut!* Guillaume s'assura le même point d'appui. Il avait aussi l'armée, qui n'aime pas ordinairement les assemblées; il gagna enfin le haut commerce, les financiers, les capitalistes, ravis d'apprendre que la mer était libre.

« Vous voulez, dit-il alors aux habitants d'Amsterdam, que je *devienne plus pour vous* que je n'aurais jamais été sans mon absence. Votre confiance et votre affection mettent la *souveraineté* entre mes mains. On me presse de tous côtés de l'accepter, parce que l'intérêt de la patrie et de l'*Europe* l'exige. »

Il fit alors taire ses derniers scrupules sous une seule réserve, celle « d'une constitution sage et qui garantisse la liberté. » C'était donc le souverain des Pays-Bas qui, après les avoir sauvés, allait leur octroyer une constitution comme second bienfait. Guillaume se donnait le beau rôle. Cependant l'idée première de la constitution ne lui appartenait pas; elle venait d'un des membres les plus influents du gouvernement provisoire qui l'a-

vait rappelé, M. Van-Hogendorp, et il n'eût pas tenu à celui-ci que le prince, qui lui devait beaucoup, ne lui témoignât sa reconnaissance en prenant des engagements plus étroits envers ses peuples. On dit que M. Van-Hogendorp avait voulu que le contrat inaugural fût rédigé avant le débarquement de Guillaume; qu'à cet effet il avait réuni plusieurs des vieux régents de 1795; qu'il désirait, avec leur aide, reconstituer immédiatement les états généraux et promulguer une loi fondamentale. Les derniers représentants de la république n'osèrent devancer Guillaume, qui garda l'honneur et les profits de l'initiative. Il accepta néanmoins le travail de M. Van-Hogendorp, mais seulement comme base d'un projet dont il confia la rédaction à une commission de quatorze personnes, et qu'il soumit ensuite à une assemblée de six cents notables, dans la forme et avec les précautions que je vais dire.

Guillaume avait profité de son séjour en Angleterre pour y remarquer les inconvénients plutôt que les avantages du régime représentatif. Il avait de plus été frappé de plusieurs faits considérables qui s'étaient passés en France. Aussi tous les notables furent choisis par lui, soit directement par son ministère, soit indirectement par la commission de rédaction. L'élection populaire n'entra pour rien dans la composition de l'assemblée

« Je n'ai nullement l'intention, dit-il, de faire de la délibération une *formalité insignifiante*. Une expérience de vingt années nous a convaincu que les votes individuels d'une nation sont illusoires. »

Puis, sous le bénéfice de cette observation, destinée à justifier le mode suivi pour la convocation de l'assemblée, il détermine immédiatement le sens et la portée du vote qu'il lui demande.

« J'ai, EN CONSÉQUENCE, expressément convoqué cette assemblée pour lui soumettre cette question : Y a-t-il dans la loi fondamentale proposée *une garantie*, non-seulement pour la prospérité et la sûreté du peuple, mais pour la prospérité et la sûreté de ses descendants? »

Il ne s'agissait du reste ni d'amender ni de modifier : la loi fondamentale est-elle une *garantie*, une *garantie quelconque?* Oui ou non. Si l'on eût répondu *non*, on se fût peut-être passé tout à fait de constitution.

Mais ce n'était pas une chance à redouter. Sur les six cents notables, quatre cent soixante-quinze se réunirent à Amster-

dam ; vingt-six votèrent le rejet, quatre cent trente-neuf l'adoption. Le lendemain, la constitution hollandaise fut promulguée. En voici le résumé ; je l'emprunte à M. de Gerlache.

« D'après cette constitution, dit-il, tout le pouvoir constitutif était attribué au roi avec une très-forte part dans le pouvoir législatif. Les communes et les provinces n'avaient plus que l'administration de leurs intérêts particuliers. Les états provinciaux étaient chargés de réprimer les empiétements des communes quand elles sortaient de leurs attributions. Ils élisaient les membres des états généraux, sans pouvoir ni dicter les votes, ni leur donner de mandat ni d'instructions. L'assemblée des états généraux consistait en *une seule chambre* composée de cinquante-cinq députés. Le budget des dépenses et celui des recettes devaient être soumis aux états généraux. Au chapitre IV, intitulé *de la Justice*, on rencontrait quelques dispositions empreintes d'une véritable libéralité, qui avaient pour objet d'assurer la liberté individuelle et le droit de propriété. *Il n'y était question ni du jury, ni de la responsabilité ministérielle, ni de la liberté de la presse. L'instruction publique se trouvait exclusivement concentrée entre les mains du gouvernement.* On accordait protection ou plutôt *tolérance* à tous les cultes ; mais la religion chrétienne réformée était déclarée CELLE DU SOUVERAIN et spécialement autorisée [1]. »

Le résumé de tout ceci, c'est que Guillaume, se créant un trône en Hollande, le fit aussi puissant que possible. C'est pour cela qu'il voulut établir autant qu'il était en lui qu'il le possédait par *droit de naissance*. Il acquit la Belgique par *droit de conquête*.

J'insiste à dessein sur cette expression ; elle est conforme à la plus scrupuleuse vérité.

Les Belges ne furent pas consultés, et il y eut à cela plusieurs bonnes raisons. Je n'en dirai que deux. D'abord on n'était pas habitué à compter avec eux ; ensuite ils n'étaient eux-mêmes habitués à compter avec personne. Ils ne songeaient pas à faire un peuple, et comment y eussent-ils songé? Ils n'avaient point pour fonder une monarchie une dynastie toute faite, et un roi ne s'improvise pas comme on veut. Une république s'improvise bien moins encore, s'il faut qu'elle donne en naissant des garanties au monde. Certainement, ni l'une ni l'autre de ces deux hypothèses n'eût satisfait les alliés, qui cherchaient à relever une barrière contre la France et à constituer cet Etat intermédiaire rêvé par Charles-Quint, et par tant de grands politiques après lui.

Un publiciste écrivait alors :

[1] *Histoire du royaume des Pays-Bas*, t. I, p. 279. *Recueil des lois et actes généraux du gouvernement des Pays-Bas.*

« Les Belges sont-ils maîtres de leurs destinées? Ils l'étaient parfaitement avant le départ des Français. »

Je passe sur cette patriotique illusion. Mais, après avoir reconnu que l'à-propos était manqué, il ajoutait :

« Il est hors de doute que la Belgique devra appartenir à l'Autriche ou à la Hollande. »

Maintenant, à laquelle des deux? La Belgique aurait préféré l'Autriche. On sait que Vander-Noot publia une brochure dans ce sens [1]! Celle dont je parle dit aussi :

« Jusqu'ici il est presque certain qu'une *très-grande majorité* se prononcera pour l'Autriche.... Ce parti voudrait le rétablissement des états généraux composés comme avant des trois ordres de l'Etat, avec leurs libertés, chartes et prérogatives [2]. »

Quelles chances aurait donc eu le cabinet de Vienne sans les fautes de 1789? Mais il s'était dégoûté lui-même de ces possessions, et il leur préféra la domination non moins embarrassante de l'Italie septentrionale et de Venise. Les Belges n'avaient donc plus d'alternative. Guillaume ne négligea rien pour frapper les esprits des avantages de cette dernière combinaison, et même il eût voulu l'étendre sur une plus grande échelle.

« Identité d'origine, faisait-il dire dans un autre écrit, conformité de mœurs et de langage, contiguïté de territoire, tout appelle les Belges et les Bataves à renouer leurs antiques liens de famille en fondant un Etat puissant, qui, s'étendant sur le cours du Rhin, comprendrait le *Palatinat*, et aurait pour limites, au midi, l'Alsace, la Lorraine et la Champagne. Et, si les souverains alliés, consultant plutôt la raison d'Etat qu'une dangereuse magnanimité, jugeaient convenable d'ôter à la France *les conquêtes de Louis XIV*, quel boulevard formidable le royaume des Pays-Bas n'acquerrait-il pas dans *cette chaîne continue de places fortes depuis Lille jusqu'à Sedan, Luxembourg et Mayence* [3]? »

Le prince d'Orange, soutenant ces prétentions avec sa ténacité ordinaire, y mit tant d'insistance que les alliés durent en délibérer, une fois au moins, sérieusement. M. de Gerlache place en 1814 ces graves discussions, mais il reconnaît que d'autres

[1] En voici le texte exact et complet : *Observations historiques, critiques et impartiales*, qui démontrent à suffisance de droit que la Belgique est un fidéi-commis perpétuel, inséparable des autres royaumes de la maison d'Autriche en Allemagne; que la constitution et l'ancien régime doivent être rétablis ; que c'est une erreur de croire que, par le traité de Munster de 1648, le port d'Anvers, pour la liberté du commerce, est fermé et n'a point de communication avec la mer.

[2] *La réunion de la Belgique à la Hollande serait-elle avantageuse ou désavantageuse à la Belgique.* Weissembruck, 1814.

[3] *De la Confédération des Belges et des Bataves.* Weissembruck, 1814.

les rejettent après les Cent-Jours. J'incline à cette seconde opinion.

Toujours est-il que le souverain de la Hollande n'eut pas à se plaindre du traité de Paris (30 mai 1814). Tandis que l'article 2 renfermait la France dans ses anciennes limites, l'article 5, ouvrant l'Escaut, promettait à la Hollande *un accroissement de territoire*, en compensation des colonies qu'elle cédait à l'Angleterre. Une annexe secrète désignait immédiatement, pour l'*accroissement* annoncé, les pays compris entre la mer, la Meuse et les frontières de la France.

Bientôt les puissances jettent à Londres, dans le traité des huit articles, les bases du nouvel Etat qu'elles venaient de fonder. Elles déclarent alors que le principe de leurs actes est le *rétablissement de l'équilibre* en Europe; leur droit spécial dans la question hollando-belge, *le droit de conquête;* leur but, l'*amalgame* de la Hollande et de la Belgique. Ce mot et cette idée d'amalgame reviennent à plusieurs reprises. On invite Guillaume à y procéder sur-le-champ par des voies libérales; et quoique le traité ne doive acquérir sa valeur officielle qu'après la conclusion des autres arrangements européens, on met le nouveau prince en mesure de s'assurer le fait avant même qu'il ne puisse posséder les titres qui constitueront son droit. Guillaume ne manqua pas de répondre à la recommandation et de profiter des facilités qu'on lui donnait. Dès lors il se présenta aux Belges comme un *ami*, mieux encore, comme un *père*.

La pacification l'avait élevé, la reprise des hostilités ne le servit pas moins bien. Le retour de l'île d'Elbe renversa en France la première Restauration comme un château de cartes, et ses conséquences ne permirent pas à la seconde de se rasseoir; mais le même événement consolida le royaume des Pays-Bas. Tandis que le roi Louis XVIII s'enfuyait à Bruxelles et que le glorieux aventurier précipitait sa marche sur Paris, le prince d'Orange agissait avec autant de courage que d'à-propos. Dans une déclaration solennelle du 16 mars 1814, il rappela qu'il avait formé la résolution de se guider d'après les intentions du congrès, et d'attendre, comme chacune des autres parties intéressées dans ses décisions, le moment où elles devaient être simultanément exécutées. Mais les événements le stimulent :

« Ils nous prescrivent, s'écrie-t-il, de répondre au zèle de nos sujets par un

empressement analogue, et de ne laisser aucun d'eux dans l'incertitude sur ses devoirs.... C'est lorsque de nouvelles difficultés semblent se présenter.... qu'il devient plus urgent de constituer l'Etat dont la *politique de l'Europe* entière a considéré l'existence comme nécessaire à la tranquillité et à la sûreté générales. »

En conséquence, il donne au nouvel Etat le nom de royaume des Pays-Bas, prend pour lui-même le titre royal, et ne conserve celui de prince d'Orange que comme l'apanage des héritiers présomptifs de la couronne.

Le même jour qu'il notifiait par écrit sa volonté aux Belges, il prononça à La Haye, devant les états généraux, un discours pour les Hollandais. Là il laissa éclater la joie du *magnifique agrandissement* qui lui était accordé.

« Ce n'est pas une petite contrée, disait-il, ce ne sont pas quelques districts qui sont ajoutés à notre patrie. Tout un peuple vient au-devant de nous. »

C'était, il est vrai, une belle acquisition, même trop belle. Il y avait disproportion entre son importance, et, d'une part, les conditions auxquelles on l'obtenait, de l'autre, la force relative du pays qui l'acquérait comme *simple accroissement*, comme une espèce de don de joyeux avénement, accordé par les alliés à son roi. Toutefois, Guillaume, si bien éclairé sur les intérêts du moment, ne se préoccupa point de l'avenir. Les Hollandais virent dans la réunion des provinces du Midi un double avantage, premièrement la diminution de leurs impôts et de leurs charges désormais partagés, secondement un gage précieux pour leurs dettes. Le danger des Belges, chez qui la coalition et l'empereur allaient encore une fois vider leur querelle, ne leur permit pas de se défier d'une protection dont ils croyaient alors avoir un plus grand besoin que jamais.

Je ne crains pas de dire que la bataille de Waterloo mit le sceau aux transactions diplomatiques et fut plus utile que toute son habileté au nouveau souverain. C'est elle qui lui assura un rang parmi les rois; c'est elle qui forma, du consentement spontané des deux parties, ce mariage mal assorti qu'une révolution seule put rompre au bout de quinze ans. Les Français, arrivant les derniers, avaient trouvé la place déjà prise. Bruxelles, devenu le quartier général des alliés, n'entendit pas le canon des Français sans redouter leur vengeance en cas de victoire. D'ailleurs les troupes belges avaient été enrôlées dans l'armée d'invasion; elles se trouvèrent engagées avec les Prussiens et les

Anglais, d'abord à la journée des Quatre-Bras, puis au Mont-Saint-Jean. Deux fois leur sang se mêla à celui des Hollandais sous le commandement du prince d'Orange, fils de Guillaume. Le prince royal ayant participé au triomphe du 18 juin, l'enthousiasme fut universel à son égard. Le 2 juillet, le jeune vainqueur ayant assisté au spectacle, on le couronna de lauriers dans sa loge; on chanta sur la scène des couplets en son honneur; à sa sortie on détela les chevaux de sa voiture, et les bourgeois le traînèrent à son hôtel avec des cordes filées d'or.

Il ne s'agit plus alors que de publier le traité de Londres et d'obtenir l'adhésion de la Belgique à la loi fondamentale de la Hollande, révisée en vue de la réunion. Les modifications que cette loi avait subies, et dont la principale était la création de deux Chambres au lieu d'une, furent adoptées à l'unanimité par les états de La Haye, convoqués en nombre double. C'était bien d'avoir cet assentiment, mais il en fallait encore un autre, et celui-ci manqua.

Il est nécessaire de dire pourquoi et comment.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de l'adresse et du bonheur de Guillaume : voilà l'un des côtés de la médaille; en voici le revers. On retrouve à l'origine, et pour ainsi dire à la base même de son établissement, les principes funestes qui en amenèrent la chute.

En 1814 et en 1815, la diplomatie était sous l'impression des derniers événements; elle ne tint compte que de l'équilibre politique détruit et de l'ordre matériel violemment troublé par l'empereur et par la France. En 1814, elle ne songea qu'à rendre l'empereur impuissant; en 1815, elle punit la France, deux fois complice de son maître. Guillaume joignait aux rancunes de l'Europe contre la République et l'Empire l'antique haine de la maison d'Orange contre la race de Louis XIV. Il eût voulu faire prévaloir cette pensée de démembrement rêvée par nos éternels ennemis, et qui lui promettait une large part de nos dépouilles. L'Europe, sans accéder à ses vues, ne fut pas fâchée d'encourager son ambition; car, si elle le plaçait près de nous, c'était pour nous inquiéter, pour nous contenir, pour qu'il pesât sur nos frontières par la Belgique, comme la Prusse par les provinces rhénanes.

Ce système domina toutes les considérations d'une autre na-

ture. La diplomatie crut sauver l'avenir en découpant sur la carte des provinces comme on taille des morceaux dans une étoffe, en distribuant les populations entre les couronnes comme on parque des troupeaux dans un champ. Son but principal, essentiel, je dirais presque unique, fut de composer artificiellement des pays assez compactes et des agrégations d'hommes assez considérables pour servir de bastions, de remparts contre notre fureur guerrière, et amortir, sinon repousser, le premier choc de cette machine révolutionnaire toujours bouillonnante à Paris.

Mais il y eut alors une sorte de fatalité que le hasard ne suffit point à expliquer. Dans les trop savantes combinaisons du congrès, on retrouve presque toujours les majorités soumises aux minorités, les intérêts du sol sacrifiés à l'esprit de commerce et de spéculation, la foi des âmes catholiques exposée à l'hostilité dangereuse ou à la protection encore plus redoutable de l'hérésie et du schisme couronné. Je pourrais citer la Pologne dévolue au czar, les provinces rhénanes annexées à la Prusse. Aucun de ces exemples n'est aussi complet et aussi frappant que celui de la Belgique. Celui-ci nous montre quatre millions d'hommes donnés à quinze cent mille, les provinces les plus riches par l'agriculture et l'industrie devenues le fief et le gage des capitalistes de La Haye et d'Amsterdam, le peuple le plus fidèle de l'Europe placé sous le sceptre d'une famille dont le nom avait été jusque-là le cri de guerre et de ralliement de tous les protestants contre l'Eglise.

Tant d'incompatibilités et de contradictions n'étaient pas des éléments favorables à l'*amalgame* si fort désiré par Guillaume et ses alliés. A quelles conditions d'ailleurs pouvait-il se faire? à la seule coudition de l'égalité entre les deux peuples; ni l'un ni l'autre ne pouvait absorber son voisin. Les Belges n'étaient pas disposés à devenir Hollandais, ni les Hollandais Belges. Les uns avaient pour eux une nationalité déjà séculaire, l'habitude de l'indépendance et du gouvernement, la supériorité du génie administratif; le nombre était de l'autre côté, avec des principes de force et de fortune qui appartenaient aux Belges exclusivement. L'alliance n'était donc durable qu'autant qu'elle serait volontaire des deux parts et non forcée; la fusion ne devait être que le fruit du temps et de la confiance. Le rôle de la royauté

était ainsi tracé d'avance : elle n'avait qu'à ménager soigneusement les deux peuples, à rester impartiale entre eux, à ne laisser s'éveiller aucune jalousie, à éteindre tous les germes de rivalité. Tâche difficile, mais sans laquelle rien encore n'était fait.

Or, l'individualité, les droits et les intérêts de la Hollande ne couraient évidemment aucun risque sous une dynastie néerlandaise et avec une constitution de même origine que la dynastie. Mais il n'en était pas de même pour la Belgique, quoiqu'elle ne le sentit pas sur-le-champ. En général, je ne sache rien de si intelligent et de si susceptible que l'amour-propre national, rien de plus clairvoyant et de plus soupçonneux que l'intérêt matériel. Eh bien, l'amour-propre et l'intérêt matériel étaient alors endormis ou aveuglés. Seul, l'instinct des hommes de foi s'alarma, seul il comprit le péril ; et s'il ne fut ni assez puissant ni assez habile pour le conjurer, il sut du moins le signaler et jeter le cri d'alarme. L'Eglise se tint en garde, fit résistance, fut persécutée, parut vaincue d'abord, et sauva bientôt, non pas seulement la religion, mais la liberté, mais la prospérité, mais le nom même de la Belgique.

Dès 1814, au moment où le sort de ce pays n'était pas encore officiellement connu, une voix s'était élevée pour demander des garanties en sa faveur. Cette voix unique était celle de Mgr de Broglie, évêque de Gand. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, ce prélat exerça une très-grande influence sur la conduite du clergé et des catholiques. Cette noble figure a été parfaitement peinte par M. de Gerlache.

« M. de Broglie, dit l'historien, issu d'une ancienne et illustre famille de France, doué de beaucoup d'esprit, d'un grand talent pour la prédication, d'une foi vive et d'une piété exemplaires, jouissait dans son diocèse d'une considération méritée. Il y avait en lui du grand seigneur et du courtisan, mais le caractère du prêtre y dominait [1]. »

M. de Broglie dut son élévation à l'empereur, qui le nomma son aumônier, le proposa aux siéges d'Acqui et de Gand, et le désigna à la bienveillance du souverain Pontife pour lui faire avoir le chapeau de cardinal. Après la bataille d'Austerlitz, l'évêque de Gand exalta dans un mandement *les hautes qualités du héros à qui le Dieu des armées livrait ses ennemis*. C'était le

[1] *Histoire du royaume des Pays-Bas*, t. I, p. 334.

style du temps. Mais dès que le conquérant voulut violenter les consciences et le Saint-Siége, M. de Broglie n'hésita pas entre ses affections et son devoir; si bien que Napoléon le fit enlever de son palais, et l'envoya de captivité en captivité à Vincennes, à Beaune et à l'île Sainte-Marguerite. Quand il sortit de prison, il fut considéré comme un martyr.

Pour lui, il commença dès son retour par deux actes qui excitèrent un vif mécontentement à la cour de Hollande. Il voyait que l'Autriche s'éloignait de la Belgique, il tremblait que la réunion de son pays aux Provinces-Unies ne fût le triomphe de l'hérésie, enfin il était Français. Dans une *instruction pastorale*, il exprima le vœu qu'on laissât la Belgique à la France. Si ce fut une faute de mêler ainsi la politique à la religion dans un moment où les destinées religieuses des peuples se délibéraient en congrès, ce n'est pas à nous à le lui reprocher. Un peu plus tard, il publia un *Mémoire adressé aux puissances*, qui contenait, à côté de prétentions au moins imprudentes, des demandes courageuses et fondées en droit comme en raison. Il est vrai qu'il eût préféré la restauration pure et simple de l'ancien état des choses, les priviléges du clergé, même la dîme; mais il sollicitait bien plus énergiquement : 1° la convocation des états selon la forme qui serait jugée la plus convenable; 2° la rédaction par ces états d'un pacte solennel qui garantît le maintien inviolable tant de la religion que des autres droits et libertés du pays; 3° un acte inaugural, semblable à ceux qui, dans plusieurs contrées d'Allemagne où le prince et les sujets suivaient une religion différente, engageait à son avénement le prince envers ses sujets autant que les sujets envers le prince[1].

Ce *Mémoire* manifeste ainsi les deux tendances de M. de Broglie : l'une rétrograde, qui l'entraînait par les souvenirs d'un passé glorieux à méconnaître les nécessités de l'époque; l'autre sage, prévoyante, patriotique, qui le poussait dans les voies de l'avenir par la claire vue des inconvénients et des dangers du présent. Du reste le traité de Londres avait déjà réglé la délicate matière qu'il traitait. On ne tint donc pas compte de ses observations.

Guillaume seul s'en souvint.

[1] Voyez le *Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique dans les premières années du XIXe siècle*, par M. l'abbé Desmer.

Par malheur, le traité lui-même soulevait beaucoup plus de difficultés qu'il n'en pouvait résoudre.

Je ne citerai qu'en courant deux de ses dispositions, dont le texte, en apparence assez clair, ouvrit la porte à l'interprétation la plus large. L'une déclarait que la constitution du nouvel Etat serait celle de la Hollande, *modifiée d'un commun accord ;* mais elle ne disait pas de quelle manière ce *commun accord* serait constaté. Je dirai comment il le fut. Une seconde disposition, après avoir établi que *tous les habitants* des Pays-Bas seraient *constitutionnellement assimilés* entre eux, se bornait à décider, à propos des états, que *les provinces belgiques y seraient convenablement représentées.* On jugea *convenable* que la population de ces provinces, deux ou trois fois plus considérable que celle de la Hollande, n'eût qu'un nombre égal de mandataires, ce qui constituait une flagrante inégalité à son détriment.

Je suis forcé d'appuyer davantage sur l'article 2 du traité. Il portait :

« Il ne sera *rien innové* aux articles de cette constitution (la constitution hollandaise) qui assurent à *tous les cultes une protection et une faveur égales*, et garantissent l'admission à tous les citoyens, quelle que soit leur croyance religieuse, aux emplois et aux offices publics. »

Et précisément cette constitution, rédigée d'après les anciens principes de l'intolérance calviniste, n'assurait aux dissidents ni l'un ni l'autre de ces avantages. De sorte que pour les leur garantir il eût fallu dire tout au contraire : « *Il sera spécialement dérogé* aux articles restrictifs de la liberté de conscience et du droit commun. »

Cette dernière observation ne doit pas être négligée si l'on veut bien comprendre la position que prirent l'épiscopat et le clergé dans la lutte qui s'ouvrit immédiatement à ce sujet.

Je ne dis pas que le clergé et les évêques, M. de Broglie en tête, ne désirassent le retour de l'ancien régime ; j'ai déjà reconnu que c'était l'objet de leur prédilection ; et cela était d'autant plus naturel qu'autrefois les priviléges politiques n'étaient pas, en Belgique comme en France, compensés par des servitudes religieuses. Le clergé français, épuré par la persécution, instruit par l'exil, fortifié par le sacrifice, était encore, longtemps après 1815, plus disposé à renoncer aux avantages constitutionnels qu'à cette fausse image de la situation antérieure

que le pouvoir lui offrait; et cependant la prétendue protection dont on espérait le leurrer ne pouvait désormais lui valoir que des entraves nouvelles de la part de ses bienfaiteurs les mieux intentionnés, et de plus furieuses attaques de la part de ses irréconciliables ennemis. S'il en fut ainsi de ce côté de la frontière, quel empire ne devaient donc pas avoir de l'autre côté, sur les esprits les plus sages, la mémoire d'un passé indépendant et illustre, et une longue habitude de prédominance, acceptée, bénie et défendue par la nation comme un des éléments essentiels de son organisation sociale? Joignez à cela que le clergé se fondait sur les manifestes mêmes des puissances alliées, lesquelles avaient proclamé en 1814, par la bouche de leurs commissaires, *que le pouvoir spirituel recouvrerait tous ses droits et reprendrait la position* dont la conquête française l'avait privé.

Dans la réclamation des chefs de diocèse (28 juillet 1815), le clergé se plaint :

« Qu'on l'ait *entièrement écarté* des assemblées où l'on a discuté les grands intérêts de l'Etat; qu'il n'ait plus même le droit d'être représenté dans les assemblées provinciales; qu'on ne l'ait pas admis à donner son vote au milieu des notables. à propos de la loi fondamentale; qu'enfin, la noblesse conservant des distinctions honorifiques, le clergé, autrefois le premier ordre de l'Etat, n'en posède plus aucune. »

Ces reproches, plus naturels au fond qu'utiles à exprimer, se terminaient par une conclusion parfaitement exacte.

« Toutes ces mesures, disait-on, sont d'un sinistre augure pour l'avenir, puisque les ministres affectent déjà de compter pour rien le vœu et l'opinion de tout le clergé, en des matières *qui ne sont pas moins de sa compétence que de celle des autres particuliers, et qui en sont même tout spécialement pour ce qui concerne les intérêts de la religion*[1]. »

Je ne prétends pas non plus que le principe de la liberté des cultes, défini surtout et entendu comme il l'avait été jusque-là, échappât à la réprobation épiscopale. On regardait alors généralement ce principe comme la consécration de ces maximes hétérodoxes et impies que « toutes les religions sont *également* bonnes, qu'on peut *également* se sauver dans l'une et l'autre[2], etc., etc. » En produisant officiellement ce motif, les évêques se montraient persuadés que l'article de la loi fondamentale était, non pas seulement une déclaration politique relative au for extérieur, mais un acte attentatoire à la puissance spirituelle, un pré-

[1] Brochure in-8° de sept pages, sans nom de ville ni d'imprimerie.

[2] Idem.

cepte dogmatique, une déclaration qui voulait atteindre jusqu'au domaine de la foi. Etait-ce un simple malentendu? Aujourd'hui on serait tenté de le croire; en 1817, Guillaume fit affirmer qu'on lui avait à tort supposé des intentions aussi absolues. Cependant il avait attendu plus de deux années avant de donner cette explication si facile, qui ne lui coûtait rien et qui alors eût tout pacifié. Il ne faut pas oublier quelles prétentions les souverains, qui croient à leur infaillibilité quand ils ne croient pas à celle du Pape, ont élevées sur la conscience de leurs sujets partout où le protestantisme a triomphé. Si donc le roi de Hollande, zélé calviniste, voyait dans l'article dont il s'agit autre chose qu'une promesse de tolérance réciproque et d'égalité civile dans la communauté; s'il voulait imposer sa constitution non comme un code humain, mais comme une leçon de catéchisme; s'il avait, en un mot, le dessein (que tant de circonstances autorisent à lui prêter) de faire subir sur ce point sa volonté aux catholiques, non pas pour garantir la liberté de l'Eglise aussi bien que la liberté des sectes, mais pour les conquérir à la réforme, pour justifier solennellement toutes les révoltes contre le principe d'autorité et l'unité de foi, pour braver le Saint-Siége et la hiérarchie catholique, et pour renverser par la base la religion des Belges, alors c'était un mensonge, c'était une hypocrisie; c'était plus, c'était un piége, et il ne fallait pas y tomber. M. de Broglie, par conséquent, et les prêtres, et les fidèles, étaient obligés d'élever la voix, de demander qu'on éclairât leurs scrupules, de protester enfin de toute leur énergie, au nom des traités, de la justice et de l'honneur; et, lorsqu'ils le firent, irréprochables devant Dieu, ils ne commirent qu'une faute au point de vue de leur temps : ce fut de condamner tout à fait le droit véritable et puissant qu'on leur offrait au lieu de l'accepter seulement sous bénéfice d'inventaire. Ils en auraient utilement profité en réclamant sur-le-champ l'abrogation de toute la législation précédente qui y était contraire, et en s'armant d'un texte net et précis contre les fallacieuses et contradictoires conséquences qu'on devait essayer d'en faire sortir.

Le gouvernement hollandais s'attacha donc avec empressement au côté vulnérable qui lui était présenté. Pour mieux masquer ses propres plans, il accusa ses adversaires de fanatisme et d'intolérance. Et néanmoins il suffit de lire les récla-

mations sur lesquelles ces invectives tombaient, et dont la maladresse même atteste la franchise, pour se convaincre que personne en Belgique ne songeait à persécuter autrui, mais que chacun y craignait assez raisonnablement d'être opprimé. L'objet manifeste de toutes les sollicitudes, c'était évidemment l'intervention d'un pouvoir hérétique dans les matières spirituelles et le danger qui en résultait pour le culte national.

Qu'on prenne les principaux griefs exposés séparément ou ensemble par les chefs de diocèse ; on y verra toujours percer le même sentiment.

Premièrement ceux-ci s'élèvent contre ces expressions : « Une *protection* et une *faveur égales* sont accordées à tous les cultes. » Mais pourquoi ? Ils l'expliquent : parce que le pouvoir temporel, incompétent et partial (puisque la religion réformée est constitutionnellement celle du souverain), se déclare protecteur et maître des autres cultes comme du sien ; parce que, disent-ils, Sa Majesté se trouve ainsi appelée à soutenir et à protéger en même temps des cultes qui sont en lutte, ce qui est impossible, d'où il résulte qu'il y aura faveur et protection pour les uns au détriment des autres ; parce que l'Eglise, de qui il ne dépend pas de se taire ou de parler en face de l'erreur, et qui doit s'y opposer sans cesse, pourra rencontrer au-devant d'elle l'autorité du roi et des lois ; parce qu'enfin, la controverse pouvant quelquefois être considérée comme préjudiciable à la tranquillité publique, le culte catholique lui-même pourrait, dans ce cas, d'après un autre article de la constitution, être privé de son libre exercice. Et ils laissent échapper à ce propos un aveu qui met à nu le fond de leur cœur.

« Si, disent-ils, le gouvernement français établit une théorie semblable sans qu'il en résultât de trouble, c'est que le *chef de l'Etat ne protégeait pas plus les communions protestantes que l'Eglise catholique.* »

Secondement, ils réclament *contre l'égale admission* de tous les citoyens aux charges publiques. Pourquoi encore ? parce qu'ils prévoient (avaient-ils tort ?) que presque toutes les places importantes seraient bientôt occupées par des personnes étrangères à leur religion, et qu'avec l'état des lois il arriverait tôt ou tard qu'elles en abuseraient. Ils le disent :

« Nos intérêts les plus chers, ceux de la sainte Eglise catholique, de ses lois, de sa morale, de sa discipline, seraient entre leurs mains. »

Troisièmement, ils protestent contre les dispositions législatives empruntées soit aux anciennes coutumes, soit aux codes français, en tant qu'elles sont restrictives de la liberté des cultes en général, et en particulier du culte catholique. L'article 2 additionnel ordonnait qu'on *jurât* de regarder ces lois comme obligatoires.

Enfin ils font sur l'article 220 des observations dont l'avenir a suffisamment démontré la justesse. Cet article, bien différent de l'article 69 de notre Charte, attribuait au souverain un pouvoir exorbitant sur l'instruction publique sans exception. Comment livrer à un prince protestant tout l'enseignement des catholiques, y compris celui des jeunes lévites et des prêtres? car le roi, conséquent avec lui-même, n'hésitait pas à mettre la main jusque sur *l'histoire ecclésiastique* et le *droit canon*.

Certes rien de plus juste, rien de mieux fondé que l'opposition de l'épiscopat belge. Mais que demandait-il à Guillaume, et qu'est-ce que Guillaume devait lui répondre? L'épiscopat s'adressait à un roi dont il craignait le prosélytisme calviniste, et il réclamait la protection exclusive de l'État pour le Catholicisme, attendu que la loi fondamentale était contraire à l'intérêt de l'Eglise et favorable aux progrès de l'hérésie professée par le monarque. Dans la même appréhension des intrigues et de l'influence illégitime de l'erreur, l'épiscopat s'opposait à l'égale admission des hommes de communions diverses aux places importantes, où ils pouvaient nuire à l'indépendance et aux droits du Catholicisme ; et ils signalaient ce péril au prince réformé et réformateur, qui occupait certainement le poste le plus élevé et le plus dangereux de tout le royaume. Ils refusaient de prêter serment d'obéissance à une législation pleine de mesures arbitraires, et qui ouvrait la plus large porte aux abus et aux excès de la puissance humaine dans ses rapports avec le ministère ecclésiastique et la foi des citoyens; et c'était cette puissance qu'ils invoquaient, sans penser encore à chercher un refuge dans la liberté politique. Enfin, au lieu de contester à la royauté toute espèce de compétence spirituelle sur l'éducation générale dans un pays divisé entre plusieurs croyances, au lieu de s'appuyer sur le droit raisonnable et naturel des familles à faire élever leurs enfants selon leur vœu, les évêques, parlant à un hérétique ardent qui ne reconnaissait pas

même la légitimité de leur caractère, le faisaient juge de leurs titres divins et de l'étendue de leurs fonctions, et ils en sollicitaient l'exercice comme un privilége. Il est clair que la réponse du roi à toutes ces supplications devait être négative, et qu'ayant conçu la pensée d'*amalgamer* la religion des Belges avec celle des Hollandais, il ne renoncerait pas de lui-même aux moyens qui pouvaient seuls le conduire à son but.

Ces protestations, quoiqu'elles manquassent de conclusion, eurent cependant une grande utilité pour le présent, une plus grande pour l'avenir. Elles empêchèrent la prescription de s'établir contre le bon droit ; elles mirent le gouvernement en mesure de se faire connaître par ses actes. Le mal fut ainsi reconnu et proclamé, ce fut beaucoup ; il est vrai que le remède n'était pas encore accepté. Mais si l'on ne fait pas rebrousser chemin à l'histoire, il n'est pas non plus toujours possible de devancer la marche de l'esprit humain ; peut-être fallait-il que le temps, ce grand modérateur des choses, et l'expérience, cette grande maîtresse des hommes, préparassent de longue main la Belgique à la nouvelle ère qui allait s'ouvrir pour elle au moment où elle n'en avait pas encore l'instinct.

Ainsi l'Eglise belge resta fidèle, et son héros, M. de Broglie, une fois déjà persécuté, souffrit de nouveau avec la constance d'un confesseur éprouvé ; cela suffisait alors. On verra, dans un prochain article, quels furent le courage et la constance de l'évêque de Gand ; on verra peut-être aussi pourquoi ce courage et cette constance parurent si longtemps inutiles et comme frappés de stérilité. Mais, je le répète, la résistance ne fut pas vaine en réalité ; elle sauva du moins l'honneur tant qu'elle dura, et sans elle c'en était fait, humainement parlant, des triomphes futurs.

Telle était la situation le 18 août 1815. En deux mots, les évêques repoussaient la loi fondamentale ; Guillaume ne doutait pas encore du succès. Elle fut pourtant rejetée par 796 voix contre 527.

Il faut avouer que Guillaume se vit alors dans l'embarras le plus cruel. Céder à la Belgique, c'était blesser la Hollande ; mais passer outre, c'était un coup d'Etat. Le roi prit le second parti.

Seulement, il essaya d'expliquer ce premier déni des droits

des Belges en s'appuyant de mauvais calculs et de mauvaises raisons. Douze cents notables avaient été convoqués ; le sixième à peu près n'avait ni assisté aux réunions, ni pris part au vote ; l'absence fut considérée comme preuve d'adhésion. Sur les 796 opposants, 126 avaient motivé le rejet sur les articles relatifs aux cultes ; ce motif n'était pas valable aux yeux du roi : il déclara qu'il regardait encore ces votes comme affirmatifs. Enfin, rapprochant de ces données l'unanimité des états généraux de Hollande, il conclut : « Il ne peut y avoir de doute sur l'assentiment de la *majorité de tous* nos sujets. » En conséquence, il promulgua la loi fondamentale.

Mais il se donna un nouveau tort dans la déclaration qui précédait cette promulgation ; il ne sut pas cacher son mécontentement. Il se plaignit vivement que la *vérité eût été obscurcie par des hommes dont le corps social* devait attendre l'exemple de la charité et de la tolérance évangéliques. Il termina par des rereproches et des menaces. Mauvais moyen de conciliation et fâcheuses paroles dans la bouche d'un roi qui n'avait pas même encore procédé à la cérémonie de son inauguration.

Cette cérémonie eut lieu le 27 septembre. Une ordonnance en cinq articles en avait minutieusement réglé les détails. Le roi, entouré de son ministère hollandais et de sa cour hollandaise, adressa aux Belges un discours en hollandais. Cette parole étrangère, ce froid spectacle glacèrent la foule. La fête n'avait pas le caractère populaire, religieux, qui distinguait jadis les réjouissances publiques. Les gens superstitieux remarquèrent que l'estrade préparée pour le roi n'avait pas même été terminée, et qu'elle ressemblait à une ruine. Le monde politique dans les Pays-Bas et dans le reste de l'Europe ne s'émut pas plus de semblables pronostics que du mécontentement des catholiques. Le trône de Guillaume d'Orange paraissait assis sur une base inébranlable.

Charles DE RIANCEY.

LA TRANSYLVANIE

ET SES HABITANTS,

PAR A. DE GERANDO [1].

Avant d'entrer en Transylvanie, nous allons suivre M. A. de Gerando dans les steppes de la Hongrie.

« Après Pesth commencent les *puszta*. Les Hongrois appellent ainsi les steppes situées au centre de leur pays. Elles s'étendent de Pesth à Debreczin, de Szegedin à Erlau, dans une circonférence de près de deux cents lieues. Généralement fertile, la terre présente l'aspect d'une mer de blé qui ondule sous le vent; parfois sablonneuse, elle offre l'image du désert; ailleurs ce sont de riches prairies et des chevaux qui paissent. Pas de routes, pas de chemins; seulement des traces de roues çà et là indiquent par où passent le plus de voitures. Autour de vous, à l'horizon, le mirage dans l'eau duquel se baigne un clocher renversé. De loin en loin un puits : un simple trou en terre, une perche que l'on y fait descendre pour en tirer de l'eau, et un tronc creusé qui sert d'abreuvoir. Souvent aussi un monticule, tombeau de quelque héros d'un autre âge. Au ciel, des cigognes qui volent. Puis, vers le soir, de tous côtés brillent des feux allumés par des bergers ou des marchands en route, qui rappellent les haltes des caravanes d'Egypte.

« Le spectacle continuel d'une plaine sans bornes peut paraître monotone; mais c'est la monotonie de l'Océan. On ressent au contraire une vive et profonde impression lorsqu'en sortant des bateaux du Danube, après avoir quitté la bruyante société française, anglaise ou allemande qui animait la traversée, on se trouve tout à coup sur cette terre étrange et silencieuse, emporté par quatre chevaux tatars, qui galopent sous le fouet d'un homme sauvagement vêtu. A l'étonnement se joint l'admiration. Il y a de la majesté dans cette étendue, quelque chose qui recueille et vous fait penser. Cette plaine sans limites, où le regard n'a pas d'obstacles, est une belle image de la liberté, si chère aux Hongrois.

« Dans les *puszta*, le lever et le coucher du soleil sont d'un magnifique ef-

[1] 2 vol. in-8°, 1845, au Comptoir des Imprimeurs-Unis.

fet. Le matin, la terre est inondée d'une mer de vapeur rose, qui s'illumine quand le disque de feu paraît à l'horizon ; à la fin du jour, lorsque le soleil trace sa route ardente, la moitié du ciel est enflammée. On a comparé les nuits des steppes à celles de Venise, pour la sérénité, la fraîcheur et la clarté des étoiles. Il faut encore voir les *puszta* par un temps d'orage, quand, d'un horizon à l'autre, le firmament est déchiré par la foudre ; le vent balaie en maître cette immense surface, et les monticules de sable qui hérissent çà et là le désert tourbillonnent, se déplacent et vont se reformer ailleurs.

« .... C'est dans les *puszta* qu'habitent les vrais fils des compagnons d'Arpad. Ils n'ont pas changé depuis dix siècles. Les voilà, tels qu'étaient leurs pères, avec la longue moustache et la botte armée de l'éperon. Reconnaissez-vous le paisible laboureur dans cet homme au mâle visage, à l'allure décidée ? Le Hongrois est resté soldat sur le sol qu'il a conquis. Ses chevaux paissent près de lui; ils se reposent maintenant après les travaux des journées comme autrefois après la bataille.

« L'aspect seul du village indique l'origine de ceux qui l'habitent ; on sent que c'est un peuple nomade qui s'est fixé là : une longue et large rue, formée d'une file de maisons bâties de côté, séparées par un espace égal, et qui, présentant de profil leurs toits uniformément élevés, donnent au village la physionomie d'un camp. Il semble qu'au premier signal ces tentes vont être repliées, et que la bande montera à cheval pour aller chercher plus avant la terre où elle campera demain. Entre les habitations, au centre du village, s'élève aujourd'hui l'église : à cette place était dressée la tente du chef. Rarement une double rangée d'acacias s'épanouit dans cette unique rue. La plupart du temps, c'est en vain que vous chercherez l'ombre. Il semble que les Hongrois aient apporté de l'Asie cette haine héréditaire des Orientaux pour les arbres. Le cimetière est placé à l'entrée du village. Il est ouvert, sans barrière ni enceinte. Les tombes sont surmontées de poteaux inclinés, et les morts sont couchés le visage tourné vers l'Orient.

« .... Le proverbe dit : *Lora termett a Magyar*, le Hongrois est né à cheval. Jamais proverbe ne fut plus vrai. Les gens de cette nation passent leur vie à cheval, et ils croient qu'un homme n'est pas un homme s'il n'est cavalier.

« Les troupeaux de chevaux qui peuplent les steppes vivent constamment au grand air. Ils sont sous la garde des *csikos*, c'est-à-dire des plus hardis cavaliers qui existent. L'animal reste plusieurs années à demi sauvage, jusqu'à ce que le jour où il doit être dompté soit venu. Un matin, le *csikos*, qui connaît son haras comme d'autres connaissent leur famille, se dit qu'il dressera tel cheval qu'il aperçoit. Il s'approche de lui en parlant et en lui montrant une main prête à le caresser. L'animal tourne vers l'homme un regard oblique. Sa longue crinière est hérissée de ronces enlevées aux prairies. Ses naseaux s'enflent dès qu'il sent une main se poser sur son cou. Il est inquiet comme s'il s'attendait à un danger ; il va fuir. Mais le *csikos* a enfoncé son bonnet ; il a serré les dents en avançant la mâchoire inférieure, de façon à relever sa pipe, et il se trouve tout à coup sur le cheval au moment où celui-ci croit s'échapper. Alors commence entre le cavalier et l'animal une lutte terrible. Eperdu, consterné, le cheval fait des efforts désespérés pour se délivrer de son fardeau. Il se cabre, il se redresse, il fait des bonds de tigre. Rien n'y fait. Le *csikos* lance périodiquement de magnifiques bouffées de tabac, attendant qu'il plaise à sa monture d'en finir. L'animal se jette à terre ; mais, au moment où il se baisse, le cavalier écarte les jambes, se retrouve d'aplomb sur le sol, et le cheval, en se relevant, le porte encore. Enfin, il part comme le vent ; il veut fuir ce poids incommode, et il emploie le reste de sa force à courir. C'est ce que l'homme attendait. Il regarde le soleil, observe la direction que prend sa monture à travers la steppe nue, et se laisse emporter. Quand le cheval est rendu,

il tombe ; alors le cavalier lui passe le mors qu'il tenait au bras, le laisse reprendre quelques forces, et le ramène dompté.

« Le csikos est un jeune et joyeux garçon, leste, adroit et vigoureux. Il sait par cœur les légendes, les traditions, les histoires de bandits. C'est lui qui vous expliquera le mirage. « Vous croyez voir un fleuve là-bas, dit-il, détrompez-« vous : c'est la fée du midi, *A'Délibaba*, qui veut s'amuser des hommes. Pour-« tant, ajoute-t-il, elle ne peut le faire qu'avec la permission de Dieu, et com-« ment Dieu le permet-il ? » Et le voilà qui disserte en théologien. Il ne rêve pas de meilleure vie que la sienne : ses chevaux hennissent près de lui ; la steppe s'étend infinie à ses yeux ; il ne demande rien de plus au monde. Quand gronde l'orage, il tourne sa pelisse du côté de la pluie.... »

Cette citation mettra mieux en relief que nos éloges le mérite du livre qui va nous occuper.

M. A. de Gerando, neveu du célèbre écrivain de ce nom, a habité pendant plusieurs années la Transylvanie ; là, il est entré par alliance dans une noble famille dont les ancêtres ont joué un grand rôle dans l'histoire de cette principauté. Le gendre de M. le comte Teleki a eu à sa disposition tous les documents possibles ; dans ses nombreuses excursions, toutes les portes, toutes les bouches se sont ouvertes devant lui, et il a pu recueillir les renseignements les plus précieux.

Il était impossible d'écrire dans des conditions plus favorables.

Toutefois, l'auteur avait à tenir en garde, contre certaines sympathies domestiques, l'indépendance de ses opinions. Nous verrons s'il a su éviter cet écueil.

Maintenant nous entrons en Transylvanie. M. de Gerando est le premier à nous offrir un tableau aussi fidèle qu'intéressant des peuples divers qui l'habitent. C'est un pays peu connu, et pourtant il a eu jadis, comme nous le verrons, de nombreuses relations d'amitié avec la France. Aujourd'hui, notre politique le laisse dans l'ombre et presque dans l'oubli. C'est un tort, car la situation bien comprise de la Transylvanie fait naître pour nous une lumière nouvelle sur l'empire d'Autriche, du côté qui regarde la Porte et la Russie.

« La chaîne de montagnes connue sous le nom de Krapaks ou Carpathes, après avoir séparé la Hongrie de la Gallicie en suivant une direction du nord-ouest au sud-est, descend en droite ligne vers le midi, perpendiculairement au Danube, puis tourne subitement vers l'ouest, parallèlement à ce fleuve, et vient rejoindre le territoire hongrois. Le pays compris entre cette courbe des Carpathes forme la Transylvanie. Ouverte au nord et à l'ouest, c'est-à-dire vers la Hongrie, elle a pour voisines, au delà des Carpathes, à l'orient la Moldavie, au midi la Valachie. Une seule rivière, l'Aluta, perce cette ceinture de montagnes pour aller se jeter dans le Danube. Toutes les autres prennent leur direction vers la Hongrie, dont le sol est plus abaissé. La situation de la Transylvanie, bornée par les mêmes montagnes qui forment la frontière de Hongrie, la rattache naturellement à ce royaume, dont elle est, à cause du rempart qui l'entoure, une sorte d'ouvrage avancé. On l'appelait au moyen âge la citadelle de la Hongrie, *arx Hungariæ*.

« Bien qu'en réalité ces deux contrées n'en fassent qu'une, le voyageur peut établir entre elles une différence marquée s'il considère l'aspect et les produits du sol. A vrai dire, la Transylvanie se distingue des autres pays d'Europe en ce sens qu'elle emprunte quelque chose à chacun d'eux et qu'elle les rappelle tous. Vous retrouverez la nature septentrionale dans les montagnes des Sicules, ombragées de forêts épaisses où l'ours se promène en souverain, tandis qu'à deux jours de là vous rencontrez, comme aux portes de Rome, des champs calcinés où le buffle sommeille paresseusement. Ici les chênes et les sapins; là du maïs où disparaissent cheval et cavalier ; ailleurs de vertes campagnes, de fraîches vallées, des prairies odorantes ; partout des fleuves qui roulent l'or. En quelques heures on parcourt successivement les montagnes déchirées de Torotzka, qui donnent du fer, la vallée de la Maros, d'où l'on tire du sel, et le district de Zalathna, où l'or brille dans la boue du chemin. Si on quitte la contrée où abondent les sources minérales, c'est pour en trouver d'autres où l'on extrait l'argent, le cuivre, le plomb, le mercure, le zinc, l'antimoine, l'arsenic, le cobalt, le bismuth. A tous ces métaux joignez-en un autre qui ne se trouve pas ailleurs, le tellure. Parlerai-je de ces mille pierres précieuses qui n'attendent que la main de l'artiste ? Ajoutons que le botaniste, aussi bien que le minéralogiste, trouverait ici matière à écrire tout un livre.

« Le Transylvain Koleseri, après avoir fait une description de sa patrie, énumère les beautés et les richesses du sol ; il ajoute : « Faut-il donc s'étonner que, dans ce grenier d'abondance où Dieu lui-même avait dressé la table, se soient rencontrées tant de nations diverses venues de l'Europe et de l'Asie ? »

Sur cette terre, en effet, on trouve quatre peuples principaux qui l'habitent depuis longtemps sans jamais se confondre. Viennent d'abord les trois *nations unies :* les Hongrois, les Sicules et les Saxons. Chaque nation a ses droits, son administration, ses priviléges, son territoire à part ; chaque nation figure pour son propre compte à la diète, qui représente ce que l'on a appelé la Trinité transylvaine.

Au-dessous des trois nations unies sont les Valaques, anciens maîtres du sol et les plus nombreux habitants, qui ne possèdent pas de territoire et sont dispersés sur toute la surface du pays. Il faut aussi compter quelques milliers d'Arméniens, de Juifs et de Bohémiens.

A cette première division par races, il faut en ajouter une autre déterminée par la diversité des religions. De tout temps les Valaques grecs s'étaient séparés par leurs croyances des Hongrois et des Saxons. La Réforme a fait naître des distinctions nouvelles entre les nations unies. Le protestantisme pénétra dès 1521 en Transylvanie avec les pamphlets de Luther apportés par les marchands d'Hermannstadt. La tolérance qui avait maintenu les institutions politiques de chaque peuple passa naturellement aux faits religieux.

Les Saxons étant luthériens, d'une part ; de l'autre, les Hongrois et les Sicules étant catholiques, calvinistes ou unitaires, la diète reconnut et établit l'égalité de ces quatre religions, égalité qu'à leur avénement tous les princes, jusques et y compris ceux de la maison d'Autriche, jurèrent et jurent encore de maintenir. Le culte grec et le judaïsme furent tolérés.

Ce pays est donc doublement morcelé, sous le rapport religieux comme au point de vue des nationalités. Il n'y a pas de village où ne se rencontrent des races et des religions différentes. Cette double division est consacrée dans une foule de faits, par exemple, dans l'élection du gouverneur. Les états, c'est-à-dire les *trois nations*, choisissent trois gentilshommes catholiques, trois calvinistes, trois luthériens et trois unitaires, qu'ils désignent à l'empereur : celui-ci prend le gouverneur entre les douze candidats.

Nous allons passer en revue ces races diverses, le livre de M. de Gerando à la main.

Commençons par les conquérants.

Venus de l'Orient, et membres de la grande famille hunnique, les Hongrois, ou Magyars, conduits par Arpad, après avoir conquis la Pannonie (889), voulurent pousser plus avant ; mais, refoulés par les Occidentaux, ils plantèrent leurs lances dans les vastes plaines de la Dacie, prenant place en conquérants à côté des Sicules, au milieu des anciens habitants (*les Valaques*).

Ils appelèrent *Silvana regio* le pays boisé situé à l'est de la Hongrie. La contrée qui se trouvait au delà, et qui formait autrefois la Dacie méditerranéenne, reçut le nom de *Ultra Silvana* ou *Trans Sylvana*.

Sous l'influence de Byzance, le rit grec avait été adopté par les Valaques. Les Magyars, à leur arrivée en Transylvanie, commencèrent à embrasser cette communion. L'histoire byzantine rapporte que le chef de ces guerriers, Gyula, vint recevoir le baptême à Constantinople : c'est au retour qu'il aurait fondé l'évêché de Fejervar.

Tandis que les Magyars de Transylvanie se convertissaient à la religion des vaincus, ceux de Hongrie arboraient la bannière du Catholicisme. Le roi saint Etienne, qui avait reçu de Rome la couronne sacrée, s'efforça d'arracher les guerriers transylvains à l'influence grecque, et sut y parvenir. Les Valaques restèrent fidèles au schisme : les plus considérables d'entre eux passèrent seuls dans les rangs des nouveaux maîtres. Quant aux Sicules, ils adoraient encore le dieu des Huns, et il fallut assiéger leur château de Balvanyos, où ils gardaient leurs idoles. Enfin ils embrassèrent la foi catholique, dans laquelle ils ont toujours persévéré.

La Transylvanie fut, à partir de ce moment (1002), réunie au royaume de Hongrie.

Saint Etienne divisa le territoire en comitats, dont il confia l'administration à ses premiers capitaines, à ses meilleurs conseillers. Le chef du comitat était secondé par une hiérarchie d'employés que choisissaient les nobles. Chaque comitat occupait, d'une frontière à l'autre, toute la largeur du pays : cette mesure fut prise pour que chacun

d'eux, aux époques d'invasions, contribuât à la défense commune en veillant aux frontières. Les comitats avaient des assemblées formées par tous les nobles (congrégations), qui nommaient les députés envoyés à l'assemblée générale (diète).

A peine cette monarchie hongroise, fondée par saint Etienne comme un rempart élevé pour défendre la chrétienté, était-elle debout que les Tatars paraissent. On les voit passer et repasser, pareils à des vagues de feu. La plus terrible invasion eut lieu en 1241. Une foule innombrable de Tatars-Mongols se jeta sur la Hongrie et la Transylvanie, qui, durant trois années, furent mises à feu et à sang. Les chevaliers de Rhodes vinrent relever le courage des Hongrois, et les Tatars furent exterminés. Un chanoine de Grand-Waradin, Italien de naissance, Roggeri, a écrit, sous le titre de *Miserabile Carmen super destructione regni Hungariæ per Tartaros facta*, un récit lamentable de cette grande calamité, qu'on ne peut lire, après six siècles, sans une douloureuse émotion.

Mais des ennemis plus terribles encore succédèrent aux Tatars : un danger immense menaça la chrétienté toute entière. Laissons parler M. de Gerando :

« Les Hongrois se sont immortalisés par leurs guerres contre les Turcs; ils ont sauvé l'Europe à plusieurs reprises. Pour comprendre tout ce que ces luttes gigantesques avaient de terrible, il faut parcourir la Hongrie, voir les ruines, interroger les traditions encore vivantes. Ces églises mutilées et noircies, ces forteresses rasées, ces noms de lieux qui vous frappent tout à coup, ces grands villages où s'agglomérait une population menacée, tout cela rappelle puissamment l'âge héroïque des Corvins.

« Nous nous faisons généralement une fausse idée de ces guerres. Quand on se représente une bataille entre les Turcs et les chrétiens, on accorde aux premiers la supériorité du nombre, aux seconds celle de la tactique, et, comme il semble que l'intelligence doive toujours triompher de la force brutale, ceux-ci paraissent placés dans les meilleures conditions. Au moyen âge, où la tactique n'existe pas encore, les chrétiens ont du moins l'avantage d'être parfaitement armés. On se figure aisément ce qu'a pu être la bataille de Tours. Nous voyons les légers cavaliers d'Abdérame inonder la plaine, pareils à la marée qui monte, et se briser contre la digue vivante des guerriers pesamment armés de Charles. Puis cette muraille se meut, et les lourds cavaliers francs écrasent, martèlent leurs ennemis.

« Les circonstances changent quand on assiste aux guerres des Hongrois et des Turcs.

« Tandis que les Magyars, après des haltes successives, s'établissaient en Pannonie et se faisaient chrétiens, les Ottomans, leurs voisins, en Asie, refoulés comme eux par les Mongols, faisaient route pour les provinces méridionales, embrassaient en chemin l'islamisme et s'emparaient du Bosphore, en sorte que ces deux peuples, de même race, partis des mêmes lieux, se retrouvaient ennemis en Europe. De part et d'autre, c'étaient donc les mêmes hommes qui s'attaquaient, des Orientaux qui portaient les coups à leur manière. On se souciait peu des règles de la tactique européenne. Tous combattaient en vrais fils de l'Asie, à cheval. Il y avait là une effroyable mêlée, chacun y allant pour son compte. C'étaient cent mille duels à armes égales; car les Hongrois, qui endos-

saient l'armure dans les guerres d'Allemagne, reprenaient leur costume et le sabre recourbé quand ils marchaient contre les Ottomans; ils se couvraient seulement la poitrine d'une cuirasse légère ou d'une chemise de mailles; sur le reste du corps brillait l'habit national, qui, pour la splendeur, ne le cédait pas aux riches vêtements des Turcs.

« Au moment de livrer bataille, les Hongrois n'avaient donc sur les Ottomans aucun avantage; ils se ruaient intrépidement sur la foule des ennemis, et il fallait que leur valeur suppléât à tout. Leur art militaire consistait à attaquer avec furie et à ne pas reculer. C'est pourquoi ils ôtaient les éperons au cavalier qui portait l'étendard, sur lequel était représentée la Vierge, patronne de Hongrie; cela voulait dire qu'il ne pouvait fuir. Souvent la supériorité de la science moderne appartenait aux Turcs. A Mohacs, les Hongrois, qui combattaient un contre dix, ne furent vaincus que parce qu'ils manquaient d'artillerie; les Turcs avaient vingt pièces de canon. »

Nous ne raconterons pas ces batailles héroïques; elles sont gravées dans le cœur de tous les chrétiens. Qui ne tressaille encore au nom de Jean Hunyade? Dieu fit de sa vaillance le rempart de l'Europe; sans ses victoires, les Turcs pénétraient dans l'Allemagne divisée, dans la France affaiblie, et c'en était fait peut-être de la civilisation chrétienne.

En face de ce dévouement sublime de Jean Hunyade et de ses Hongrois, n'est-il pas humiliant de rappeler la conduite des princes chrétiens?

L'empereur d'Autriche, dont les Etats furent tant de fois sauvés par les Hongrois, retenait leur roi Ladislas prisonnier à Vienne et ne cherchait qu'à s'emparer de sa couronne.

Après la bataille de Varna, Hunyade, voyant la Hongrie épuisée par une horrible défaite, invoqua le secours des souverains de l'Europe. Le roi de France, Charles VII, promit seul de lui venir en aide aussitôt qu'il aurait chassé les Anglais de ses Etats; les autres princes restèrent muets.

Enfin, lorsque la prise de Constantinople par les Turcs fit pousser dans toute l'Europe un cri d'épouvante, lorsque Mahomet vint mettre le siége devant Belgrade avec deux cent mille Ottomans, dans ce moment suprême Hunyade fit un dernier appel. Sa voix ne fut pas entendue. Dieu protégea ses fidèles défenseurs; le triomphe des Hongrois fut un miracle de vaillance; mais, malgré tant d'efforts, la dernière heure de la monarchie hongroise sonna.

Le 29 août 1526, Louis II fut vaincu par les Turcs dans une grande bataille. Le désastre de Mohacs livra les Hongrois à l'Autriche. Là est tombée la vieille Hongrie, la Hongrie chevaleresque d'André II et de Mathias, pour ne plus se relever.

« Les princes autrichiens convoitèrent la couronne de saint Etienne durant tout le moyen âge. Ils eurent la patience d'attendre cinq siècles, et leurs prétentions, toujours repoussées, l'emportèrent à la longue. Même à l'époque où

on voit le royaume de Mathias Corvin jouer en Europe le principal rôle, on pressent que tôt ou tard il deviendra la proie de ce petit État voisin qui semble près de disparaître. C'est que le sort de la Hongrie était remis en question chaque fois qu'il s'agissait d'élire un nouveau roi, tandis que les destinées de l'Autriche s'accomplissaient sûrement entre les mains de ses princes héréditaires. Le moment était venu où ce pays devait payer sa dette à l'expérience et à l'histoire, et la Hongrie tomba comme sont tombés tous les Etats électifs. »

Quand la monarchie hongroise finit à Mohacs, la Transylvanie, détachée du royaume de saint Etienne, devint tributaire de la Porte. Les nobles eurent le droit de choisir leurs princes, et le Grand-Seigneur confirmait son élection en lui envoyant le sceptre et la pelisse d'honneur. Mais les empereurs d'Autriche n'oubliaient point que cette belle province avait appartenu à la couronne de Hongrie ; ils la disputèrent aux Turcs, et cette lutte, dont la Transylvanie eut tant à souffrir, dura près de deux siècles. Pendant cette période (1526 à 1698), les Transylvains, comme les Hongrois, suivirent deux politiques toutes contraires qu'il faut savoir apprécier avec justice.

Quelques écrivains catholiques ont reproché, un peu durement peut-être, aux Hongrois de s'être alliés aux infidèles et d'avoir déserté la sainte cause qu'ils avaient si noblement défendue. Pourtant, les Hongrois, après avoir sauvé l'Europe, avaient le droit de défendre leur nationalité, de sauver leur propre indépendance.

Voici comment M. de Gerando essaie de les justifier :

« Lorsqu'on se rappelle les terribles guerres que les Hongrois soutinrent au moyen âge contre les Turcs et les Tatars, on peut s'étonner qu'au XVIe siècle ils se soient rapprochés de la Porte. Mais il faut remarquer que les guerres des Turcs se divisent en deux périodes : elles s'ouvrent par l'âge héroïque d'André II ; au temps même de Jean Hunyade, les Ottomans, poussés par le souffle du prophète, sont encore animés de l'ardeur du prosélytisme. C'est la lutte de la croix et du croissant. Les Hongrois défendent vaillamment la chrétienté, et ils vont jusqu'à Varna porter défi à l'islamisme.

« A partir de Soliman, le caractère de la puissance ottomane se modifie. Les Turcs prennent part aux affaires du continent ; ils se laissent guider moins par un fanatisme aveugle que par le calcul et la politique. Leur empire compte entre les Etats de l'Europe et les rois de France recherchent leur alliance. Dès lors la mission des Hongrois est terminée ; les guerres qui ensanglantent la Hongrie ne sont plus motivées que par l'ambition personnelle des empereurs et des sultans qui se disputent le sol, et l'on comprend qu'après s'être placés sous la protection des empereurs, pour échapper à la domination de la Porte, les Hongrois, trompés dans leurs espérances et accablés par l'Autriche, aient pu, en se révoltant, accepter les secours des Turcs, comme ils acceptèrent ceux de Louis XIV. »

M. de Gerando justifie encore les Hongrois par une critique sanglante de la domination autrichienne. En la reproduisant, nous craindrions de nous associer à des exagérations passionnées.

On a vivement reproché à la cour de France ses relations diploma-

tiques avec la Porte, et même les secours qu'elle a donnés aux Hongrois pour les soustraire au joug de l'Autriche.

Essayons d'apprécier cette double accusation avec impartialité.

Les relations amicales de la France avec les Hongrois remontent jusqu'à l'établissement de leur monarchie. Dès 1175, Marguerite, fille de Louis-le-Jeune, se marie à Béla III. En 1315, Louis-le-Hutin épouse Clémence de Hongrie. Au XIVe siècle, deux princes français sont élus rois dans la plaine de Rakos, dont l'un, Louis Ier, est encore appelé aujourd'hui par les Hongrois « le grand Louis. »

N'oublions pas ces quinze mille Français qui traversent toute l'Allemagne pour se joindre aux Hongrois et reçoivent les premiers coups des Turcs à Nicopolis. En 1475, Ladislas meurt au moment de célébrer son mariage avec la fille de Charles VII. Enfin, la veille même de Mohacs, au moment où la monarchie hongroise va disparaître, Louis II reçoit une ambassade de François Ier, qui lui propose une alliance offensive et défensive. Les événements qui suivirent cette funeste bataille ne permirent pas aux deux peuples de s'entendre.

Lorsque la France vit la Hongrie sous le joug autrichien, elle s'efforça de soutenir l'indépendance de la Transylvanie.

En 1558, Henri II envoya une ambassade à Isabelle, veuve de Jean Zapolya, pour lui offrir les secours de la France contre l'Autriche. Christophe Bathori, envoyé par la princesse à Paris, demanda au roi d'entretenir un corps de cinq mille hommes en Transylvanie, et d'user de son influence auprès du sultan pour lui faire rendre les deux places importantes de Lippa et de Temesvar. Henri reçut avec distinction l'envoyé d'Isabelle, consentit à tout, et Bathori repartit accompagné d'un ambassadeur du roi, François Martinet, qui devait proposer le mariage d'une princesse de France avec Jean-Sigismond. Préoccupée de ses dissensions avec les magnats, Isabelle négligea cette alliance qui aurait affermi son pouvoir.

Maintenant, quant aux relations diplomatiques de la France avec la Porte ottomane, les historiens catholiques ont bien pu les juger trop prématurées, après que les événements sont venus donner un démenti cruel à la politique française.

En 1565, les infidèles assiégeaient Malte, et les chevaliers épuisèrent leur généreux sang pour sauver ce boulevard de l'Europe chrétienne. L'année suivante, Soliman s'avança rapidement à travers la Hongrie, et vint avec une armée formidable mettre le siége devant Zighet. A la voix du Pape Pie V, les princes italiens avaient envoyé des secours d'hommes et d'argent à l'empereur Maximilien pour repousser cette nouvelle invasion. La mort du sultan arrêta les Turcs.

En 1570, l'île de Chypre est envahie par les infidèles, qui assouvissent leur rage sur les chrétiens avec des atrocités inouïes.

C'est alors que le saint Pape Pie V écrivit au roi Charles IX la lettre suivante :

« .....Votre Majesté désigne le tyran le plus inhumain, qui est en même temps l'ennemi le plus acharné de la religion chrétienne, sous le nom d'*empereur des Turcs*, comme si celui qui ne connaît pas le vrai Dieu pouvait jamais être empereur ! Très-cher fils en Jésus-Christ, donner le nom d'empereur à un tyran et à un infidèle, ce n'est pas autre chose que d'appeler le mal bien et le bien mal. Votre Majesté ignore-t-elle qu'en décorant de ce nom l'ennemi du Dieu tout-puissant elle scandalise les fidèles adorateurs de Jésus, et leur est une pierre d'achoppement?

« Quant à cette amitié formée par les rois vos ancêtres, d'illustre mémoire, et que Votre Majesté nous écrit vouloir conserver dans l'intérêt même des chrétiens en général, nous pensons qu'elle se trompe grandement. Il ne faut jamais faire le mal pour qu'il en résulte du bien. Votre Majesté ne peut s'exempter de reproche si, en vue d'un avantage qui lui est personnel ou de tout autre que ce soit, elle pense devoir continuer ses relations amicales avec les infidèles. Pourquoi, en effet, lier amitié avec ceux qui haïssent le Seigneur? Pourquoi placer sa confiance dans un homme, et encore dans un homme infidèle, au lieu de s'en remettre à la providence de notre Rédempteur [1]?... »

Nos philosophes du jour trouveront sans doute ce langage bien absolu. Mais que peuvent-ils dire contre la politique du Saint-Siége, couronnée par la victoire de Lépante? Il est malheureux pour la France de n'avoir pas contribué à ce glorieux triomphe qui ferma pour toujours le chemin de l'Europe à la barbarie musulmane. Mais, à partir de ce moment, nous serons plus à l'aise pour suivre notre politique nationale en Transylvanie.

Les Bathori, princes catholiques, régnèrent pendant la fin du XVIe siècle et commencèrent le XVIIe; sous leurs règnes la Transylvanie échappa à l'influence de la Porte pour subir celle de la Pologne.

En 1613, la diète transylvaine choisit pour prince Gabriel Bethlen. Son élection irrita d'autant plus l'Autriche qu'il était calviniste ardent. En effet, Bethlen s'unit étroitement aux protestants d'Allemagne et à la Porte. Il épousa en 1626 Catherine, fille de l'électeur de Brandebourg, et s'engagea dans la guerre de Trente-Ans contre la maison d'Autriche. Il allait attaquer à l'est les provinces autrichiennes, tandis que Richelieu se préparait à les envahir à l'ouest, lorsque la mort l'arrêta.

Après lui vinrent plusieurs princes qui subirent tous plus ou moins l'influence ottomane.

Sous le prince Apaffi se lève un des plus dangereux ennemis de l'Autriche, le comte Emeric Tokoli, qui fut l'âme d'une lutte acharnée contre elle. Les Transylvains envoyèrent des députés à Varsovie pour

1. *Histoire de saint Pie V*, par M. le vicomte de Falloux, t. II, p. 256.

demander le secours du roi de Pologne ; mais Sobieski venait de signer la paix avec l'empereur.

« Les députés hongrois se tournèrent alors vers l'ambassadeur de Louis XIV. M. de Béthune comprit sans peine que le roi de France, en bonne politique, devait prendre parti pour les Transylvains. De retour à Versailles, il lui fut facile de persuader le roi, qui avait toujours eu pour but de s'attacher la noblesse de Hongrie.

« ..... Il fut convenu entre les envoyés français et le gouvernement d'Apaffi que le roi de Pologne, entraîné dans la coalition par M. de Béthune, ferait passer cinq mille hommes en Hongrie ; que le prince de Transylvanie lèverait un pareil nombre de combattants, et que ces deux corps, unis aux sept ou huit mille mécontents, entreraient en campagne contre l'empereur. »

Mécontent d'Apaffi, le Grand-Seigneur remit le cafetan à Emeric Tokoli et le déclara prince régnant.

Pendant que les Turcs assiégeaient Vienne, nous voyons avec peine les Hongrois, sous la conduite de Tokoli, attaquer Presbourg et faire cause commune avec les infidèles. Evidemment la haine contre l'Autriche allait trop loin. Lorsque le grand Sobieski eut sauvé l'empire, la cour de Vienne reprit avec vigueur les hostilités contre la Transylvanie : la France ne l'abandonna pas.

Dès 1688, Louis XIV annonçait hautement son intention de soutenir les Hongrois contre l'Autriche, lorsque l'avénement de Guillaume tourna contre l'Angleterre toutes les forces de la France.

L'empereur Léopold savait que la soumission des Hongrois ne serait entière qu'après la réunion de la Transylvanie à l'empire : il n'oublia rien pour étendre sa domination sur cette principauté. Il s'adressa à celui qui traversait tous ses desseins, au premier ministre Teleki. En lui rappelant les maux dont les Turcs accablaient la Transylvanie, il s'engagea à la protéger contre ce brutal despotisme. L'empereur promettait de laisser aux Transylvains toutes leurs libertés politiques et religieuses. Teleki demanda qu'un traité fût formulé, et un diplôme renfermant les clauses de la convention fut expédié de Vienne.

Mais M. de Béthune intervint, promettant de faire sortir du pays les soldats allemands qui le ravageaient déjà, sous prétexte d'en prendre possession, et les négociations furent interrompues.

Les Autrichiens se voyant arrêtés par l'influence française, et ne pouvant la vaincre par les armes, employèrent toutes les ressources de leur esprit ingénieux pour la détruire. Des satires contre Louis XIV étaient fabriquées à Vienne et distribuées aux principaux gentilshommes[1].

[1] En feuilletant des archives de famille, M. de Gerando a trouvé un des pamphlets manuscrits qui coururent alors de main en main. Il nous a semblé assez curieux par

On comprend que l'influence des Français n'aurait pu résister à l'esprit des Autrichiens! Toutefois, ceux-ci jugèrent à propos d'employer des arguments plus convaincants que les *Litanies turques*, et le *Diplôme de Léopold* fut remis aux états transylvains le 16 octobre 1690. Il contenait de si belles promesses, des garanties de liberté si grandes que la diète accepta enfin le patronage de l'Autriche. Le jeune souverain de

le fonds et par la forme pour en reproduire les principaux traits. Nous laisserons de côté quelques allusions un peu trop vives aux mœurs de Louis XIV.

TURCICÆ LITANIÆ

Quas magnus vezirius Kara Mustapha Bassa, in Avernali moschea, in honorem fratris sui Regis Galliarum, in dies orare solet, ex turcico in germanicum, nunc in latinum translatæ.

Pater innumerabilium spuriorum filiorum,
Fili Mazarini,
Spiritus Mahometis,
Rex sine Deo,
Rex sine fide,
Occidentalis Turca,
Contemptor virginitatis,
} Libera nos Turcas.

Artificiose mage,
Obcæcator Germanorum,
Persecutor Italorum,
Extirpator Hispanorum,
Hostis Electorum principum,
Destructor urbium,
Suppressor omnium hominum,
Eradicator Hugenottarum,
Amice Turcarum,
Vicine Dæmonum,
} Veni nobis in auxilium *vel* nobis opitulare.

Qui cum dentibus natus es,
Qui tuos cavalleros Gallicos cornibus artificiose coronas,
Qui multa promittis et pauca servas,
Qui cum Hollandis fraudulenter bellum geris,
Qui Polonos per Bethunium seducere tentas,
Qui Rebelles in Hungaria in malo eorum proposito confortas, pecuniam eis submittendo,
Qui Tokolio gratiam Cæsarem dissuades,
Qui domum Austriacam eradicare jurasti,
Qui vitæ imperatoris Romani insidiaris,
Qui summum Pontificem omni modo excæcare niteris,
Qui pacta cum Porta Ottomanica constanter servas,
Qui aliquando in æternum noster concivis futurus es,
} Libera nos Turcas.

Lupe qui tollis provincias et gentes,
Lupe qui tollis proximo uxorem suam,
Lupe qui tollis opes et bona,
} Miserere nobis.

Nous faisons grâce de l'*Oremus*.

la Transylvanie, Michel II Apaffi, fut attiré à Vienne par les caresses de l'empereur. On fit si bien qu'il renonça au trône, se condamna à un exil éternel, et Léopold, à partir de 1698, gouverna en son propre nom la principauté de Transylvanie.

Dès 1703, une insurrection violente avait éclaté en Hongrie : François Rakotzi, qui en fut le héros, était la personnification du sentiment national, de la résistance hongroise à l'oppression autrichienne. Dès le commencement de l'insurrection, les états de Transylvanie, rompant le lien qui venait de les unir à l'empereur, conférèrent unanimement à Rakotzi la dignité de prince.

Fidèle à son amitié pour les Hongrois, à sa haine pour la maison d'Autriche, Louis XIV envoya à Rakotzi des officiers de toutes armes et un corps de grenadiers commandé par le marquis Désalleurs. La guerre dura sept années. Plus d'une fois les bourgeois de Vienne virent les cavaliers hongrois brûler leurs faubourgs ; mais les révoltés perdirent la plupart des batailles rangées qu'ils livrèrent aux Impériaux. Leurs bandes étaient composées de volontaires intrépides, mais indisciplinés, et ils combattaient de vieux soldats qui avaient fait la guerre contre les Français.

Après cette dernière lutte, qui avait épuisé ses forces, la Transylvanie retomba sous la domination autrichienne. Ceux des insurgés qui ne se fièrent pas à l'amnistie de l'empereur furent conduits par Rakotzi en France, et formèrent nos premiers régiments de *hussards*[1].

Malgré les victoires des Impériaux, les troubles continuèrent jusqu'à ce que Marie-Thérèse, faisant appel, dans un moment désespéré, à la générosité des Hongrois, leur eût inspiré des sentiments de fidélité qui ne se sont pas démentis.

Ici s'arrêtent les relations de la France avec la Transylvanie. Nous avons cru digne d'intérêt de les rappeler avec quelque développement. Voici en résumé la politique suivie par la France à l'égard des Hongrois. Tant qu'ils ont soutenu leur indépendance contre l'Autriche, la France leur a prêté main-forte pour suivre les vieilles traditions d'amitié et d'alliance qui l'unissaient à cette vaillante nation, et surtout, il faut le dire, pour affaiblir la puissance de l'Autriche en attirant sans cesse ses forces du côté de l'Orient.

Aujourd'hui cette politique ne convient plus à la France. Nous ne savons jusqu'à quel point le royaume de Hongrie peut revendiquer son ancienne indépendance ; mais nous croyons que la Transylvanie ne peut plus s'associer désormais aux espérances des Hongrois, et, en

[1] « De *husz*, vingt, et *ar*, prix, littéralement « prix de vingt. » Le magnat amenait au camp vingt fantassins pour un cavalier : celui-ci, dont l'équipement coûtait autant que celui des vingt hommes de pied, était appelé *huszar*. »

continuant notre étude, nous espérons établir clairement quels doivent être l'avenir de ce pays et la politique de la France.

Ce serait ici le lieu d'examiner l'administration autrichienne en Transylvanie ; mais on n'a encore rien publié d'officiel à cet égard, et nous avons déjà dit que nous ne pouvions admettre sans contrôle les amères récriminations de M. de Gerando, qui nous semble avoir épousé trop vivement tous les griefs des Hongrois contre la cour de Vienne. Nous reproduirons seulement ces quelques lignes de statistique :

« Le sel fourni par la Transylvanie rapporte annuellement 18 millions de francs, qui sont versés dans la caisse particulière de l'empereur.

« . . . D'après les calculs de M. de Humboldt, l'Europe produirait annuellement de 4200 à 4250 marcs d'or, sur lesquels la Transylvanie seule figure pour 3367 marcs.

« . . . Aucun pays en Europe n'est moins imposé que la Transylvanie. Cette principauté, qui compte deux millions d'habitants, acquittait, en 1841-42, une contribution de 3,727,709 fr. 09 cent.

« . . . La diète transylvaine est composée de *régalistes* et de députés. Les régalistes sont désignés par le prince et invités à paraître à la diète par des lettres royales (*regales*). Les députés sont envoyés par les comitats hongrois, par les siéges sicules et saxons et par les villes. Pendant la durée de l'assemblée, ils reçoivent un traitement. Ils ne parlent et ne votent que d'après les instructions envoyées par leurs commettants, et s'ils ne se montrent pas fidèles à leur mandat, ils sont aussitôt rappelés et remplacés. »

Nous devons parler avec plus de détails des *régiments-frontières*.

Cette institution remonte aux Romains, qui avaient établi au nord de l'empire une grande ligne de colons militaires destinés à arrêter les Barbares. Ces colons cultivaient le sol qu'ils étaient chargés de défendre.

Les invasions des Ottomans amenèrent les rois de Hongrie à imiter ces établissements romains.

Plus tard, sous Marie-Thérèse, quand les anciennes limites furent reconquises sur les Turcs, on songea à reconstituer de nouveau, et d'une manière plus régulière, cette barrière vivante.

« De la Pologne à l'Adriatique, on classa toute la population des frontières par compagnies, bataillons et régiments ; on distribua aux paysans un sol qu'ils ne pouvaient plus quitter, et on leur permit de le cultiver sous la condition d'y mourir, eux et leurs enfants.

« Cette opération ne fut pas difficile à effectuer dans les provinces récemment enlevées aux Turcs, lesquelles manquaient d'habitants. Il suffit d'y transporter des colons. Mais, partout ailleurs, on rencontra une vive résistance de la part des paysans. Ils avaient autrefois consenti à passer leur vie à cheval pour protéger les frontières ; mais il y avait loin de ce service militaire, qui convenait à leurs goûts, aux nouvelles conditions qui leur étaient imposées. Ils prévoyaient qu'à la première guerre européenne ils recevraient l'ordre de quitter leurs champs pour aller se battre en Allemagne : prévision qui s'est accomplie. D'ailleurs il leur répugnait d'être menés par des officiers allemands, et de devenir, avec l'aide de la schlague autrichienne, les propres soldats de l'empereur.

«. . . On ne peut nier que, au point de vue autrichien, les régiments frontières ne soient une excellente institution. Les hommes spéciaux s'accordent à la trouver merveilleuse sous le rapport militaire. En un instant, quatre-vingt mille hommes, qui, pendant la paix, coûtent peu de chose, peuvent être sur pied et agir, tandis qu'une réserve appuiera leurs derrières. Rien n'est mieux combiné ni plus économique. Notez bien que cette armée se recrute elle-même. Les soldats sont répartis dans dix-sept régiments. Douze d'entre eux, composés de fantassins, stationnent aux frontières de la Hongrie. Cinq autres sont postés en Transylvanie. Les dragons valaques ont été incorporés dans l'infanterie ou dans les hussards sicules, qui forment le seul corps de cavalerie qu'on ait conservé.

« Ces cinq régiments, distribués sur la frontière de la Transylvanie, depuis la Porte-de-Fer jusqu'à la Bucovine, occupent quatre cent trente-six bourgs ou villages. Tout le territoire qu'ils habitent a été détaché des comitats pour être placé sous l'autorité militaire. Les officiers sont en même temps chefs militaires, administrateurs et juges. »

M. le duc de Raguse, qui a été, sous l'Empire, gouverneur des provinces illyriennes, a beaucoup vanté ces colonies militaires. M. de Gerando prouve aujourd'hui, par des observations pleines de sens, que le maréchal les a présentées sous un jour trop favorable. Que la machine de guerre soit puissante, que le mécanisme en soit d'une admirable simplicité, c'est ce qui n'est pas contestable; mais là doivent se borner les éloges; il n'y a pas lieu de parler du *bien-être*, de la *prospérité*, de la *satisfaction* des paysans soumis au régime militaire.

Maintenant achevons de parler des Hongrois pour examiner les autres peuples qui habitent la Transylvanie.

« Grands et musculeux, les Hongrois ont le type purement oriental, le nez aquilin, les moustaches noires, le visage plein et le front dégagé. Leur démarche est à la fois grave et ferme, et leurs gestes, en raison même de cette gravité, ne manquent jamais de noblesse.

« Ce qui caractérise la beauté des femmes, c'est la régularité des traits, et surtout l'éclat et la transparence du teint, qui contrastent fortement avec la couleur noire des cheveux. L'empereur Alexandre, assistant un jour à un bal qui lui fut donné en Hongrie, s'écria qu'il croyait voir une assemblée de reines.

« . . . La dignité du paysan magyar est celle des Orientaux. Il est grave comme le Turc. Il faut qu'il danse au son de la musique nationale ou qu'il boive d'excellents vins de son pays pour qu'une bruyante gaîté l'entraîne.

« . . . Les Hongrois fument dans tous les moments de la journée et dans toutes les circonstances de la vie. Il est vrai que leur tabac est excellent.

« . . . L'hospitalité hongroise est proverbiale. Le temps n'est plus où un seigneur fameux guettait les passants du haut de son habitation et les forçait de venir s'arrêter chez lui; mais il est encore exact de dire, aujourd'hui comme au temps passé, qu'on voyage en Hongrie sans connaître les auberges. »

Le caractère du Hongrois est peint dans ses mélodies et ses danses nationales. Pour ce chapitre, nous renvoyons au livre de M. de Gerando. C'est ici qu'il parle des Bohémiens (Gitanos); on lira avec plaisir les détails vraiment curieux qu'il donne sur ces artistes ambulants.

Nous passons aux *Sicules*.

M. de Gerando a cru retrouver dans la race sicule un débris de l'armée d'Attila réfugiée depuis treize siècles dans les montagnes orientales de la Transylvanie. Nous savons qu'il a puisé cette opinion dans les historiens hongrois ; mais il faut accorder peu de foi à tous ces crédules historiens qu'un vain orgueil national a jetés dans les fables les plus absurdes. Le savant M. Deguignes [1] a depuis longtemps éclairci cette question, et voici la vérité historique :

« Les Huns sont originaires d'un pays situé au nord de la Chine, entre les fleuves Irtish et Amour, et se sont emparés peu à peu de toute la grande Tartarie. Depuis l'an 200 avant J.-C., plusieurs dynasties ont régné successivement dans ces vastes pays. Ils ont eu des empereurs, des législateurs et des conquérants illustres. »

M. Deguignes les suit pas à pas depuis le fond de la Tartarie et le nord de la Chine jusqu'en Pannonie et en France. Après la mort d'Attila, les Huns se réfugièrent dans le Bosphore, aux bords du Volga et de la mer Caspienne.

« Les Turcs sont des Huns qui commencèrent à devenir très-puissants dans la Tartarie vers le VIe siècle. Mais, refoulés par d'autres hordes de Turcs (les Patzinaces), ils furent battus et contraints de se réfugier, avec leur chef Arpad, dans la grande Moravie, où ils ont été connus sous le nom de Hongrois. Ces peuples se donnent le nom de Madgyares, que nous avons vu être le nom d'une des hordes kosares qui se retira avec les Turcs. Le nom de Hongrois est venu sans doute de celui de *Onigouri* : c'est ainsi que quelques historiens de la Byzantine ont appelé par corruption les hordes d'Igours qui ont passé à l'occident du Volga, où elles se seront mêlées avec les Turcs, leurs compatriotes, et qu'elles auront suivis dans la Moravie. »

Il ajoute, page 9 de sa préface :

« Les Hongrois, qui se regardent comme descendus des Huns, entrent dans de grands détails sur le passage, sur les excursions, les conquêtes de ce peuple, et nous apprennent mille particularités que nous ne rencontrons point ailleurs. C'est principalement cette raison qui me les a fait rejeter. Le peu d'accord que j'ai trouvé entre eux et les historiens grecs ou romains, les anachronismes grossiers dans lesquels on les voit tomber, les fables qu'ils débitent, me font douter de l'exactitude du reste.

« Quant à l'origine des Sicules, elle n'est rapportée que par les historiens hongrois. »

Après avoir ainsi écarté la fable, laissons M. de Gerando nous peindre les Sicules d'aujourd'hui :

« Ils sont grands, bien faits et vigoureux. Leurs moustaches sont noires et leurs traits réguliers. Mais ils n'ont pas communément ce type particulier aux paysans des steppes de Hongrie, et que les Magyars doivent, dit-on, au long séjour qu'ils firent dans le Caucase. L'expression qui domine dans leur physionomie, c'est la fermeté, le courage calme, uni à un air de bienveillance qui plaît chez des hommes taillés en Hercule.

[1] *Histoire des Huns avant et depuis Jésus-Christ*. 1756. 5 vol. in-4°.

« .... Entrez dans la chaumière du Sicule, il vous montrera avec orgueil de bonnes armes bien fourbies, qui lui servent de temps à autre à tuer les ours de ses montagnes, mais qui, à la première occasion, enverraient des balles aux grenadiers de l'empereur.

« Cette humeur belliqueuse des Sicules éclate à chaque pas dans l'histoire du pays. Il ne se livre pas de bonnes batailles sans eux. Dans leur révolte de 1562, ils avaient quarante mille hommes sous les armes, c'est-à-dire le quart de toute la population. C'est pour prix de leur bravoure que Béla IV leur donna, au cœur de la Transylvanie, le territoire d'Aranyos. Ils formaient une garde de quatre mille hommes qui étaient attachés à la personne du prince.

« Demandez-leur si ce n'était pas là le bon temps! On ne se voyait pas, comme aujourd'hui, caserné dans un village, aux ordres d'un officier allemand. Chacun était un franc laboureur, libre autant que le roi. Seulement, quand la nouvelle se répandait que les Tatars étaient proches, quand le messager du prince portait de chaumière en chaumière le sabre ensanglanté, tous se réunissaient en armes : on choisissait les chefs et on marchait à l'ennemi. On savait alors quelle cause on défendait : c'étaient des bannières hongroises qui flottaient au-dessus des combattants. »

Les Sicules sont en relation continuelle avec les Hongrois qui habitent la Moldavie, et qui sont au nombre de cinquante mille hommes.

Les Cumans, tribu hongroise, s'étaient emparés de la Moldavie, tandis que les Magyars d'Arpad s'établissaient dans la Dacie. Convertis au Christianisme par Robert, évêque d'Esztergom, ils furent soumis par le roi Louis I[er], et restèrent sujets de la monarchie hongroise jusqu'à sa chute. Alors la Moldavie passa sous le joug des Turcs. Pendant cette suite de siècles, la race des Cumans, débordée par les anciens possesseurs du sol, aurait peut-être disparu si des colons hongrois n'étaient venus de Transylvanie se réunir à eux. La plupart des nouveaux arrivants étaient Sicules.

La dernière émigration importante date de 1817, et a été occasionnée par une famine.

Les paysans qui s'expatriaient ne s'arrêtaient pas toujours en Moldavie. Parmi ceux que Mathias Corvin dirigea sur ce pays, il y en eut qui pénétrèrent jusqu'en Bessarabie, où leurs descendants existent encore.

Nous nous éloignons un peu de la Transylvanie ; mais nous devons saisir l'occasion de donner ici quelques renseignements précieux sur ces provinces, si intéressantes par leur situation et leur avenir. Voici deux passages qui attireront certainement l'attention du clergé catholique :

« Le Père Zold, qui visita en 1767 les colons de la Bessarabie, raconte que, n'ayant pas vu un prêtre catholique depuis dix-sept ans, les Hongrois le reçurent comme un ange du ciel. Pendant les douze jours qu'il passa parmi eux, il baptisa deux mille cinq cent douze individus de tout âge, et en confessa un bien plus grand nombre. Et il ajoute : Plus de deux mille personnes m'accompagnèrent en pleurant quand je partis, me priant au nom du Sauveur de leur envoyer un prêtre. »

Le Père Alexis Gego, qui a parcouru la Moldavie il y a peu d'années, a écrit en Hongrie un livre intitulé : *les Colons de la Moldavie*. Bude, 1838. M. de Gerando nous en donne le passage suivant :

« Les Hongrois sont répandus dans tout le pays : on en trouve dans chaque village, car ils exercent des métiers. Ils se distinguent des Moldaves par leur activité, et s'habillent avec la toile tissée par leurs femmes. Ils se nourrissent bien et se servent de chaises, tandis que le reste des habitants mange et dort dans la poussière.

« Ils ne se distinguent pas moins par leur propreté et la pureté de leurs mœurs. Le voyageur reconnaît la maison d'un Hongrois, sans même avoir vu les habitants, au moment où il ouvre la porte. Ils appellent et invitent le voyageur. « Venez, ma petite âme, que je vous fasse dîner. » Puis, ils le remercient d'être venu. Quant à leurs mœurs, il suffit de dire que les jeunes gens et les jeunes filles ne se voient jamais qu'en présence de leurs parents.

« Le nombre des Hongrois diminue peu à peu en Moldavie : ils disparaissent parmi la population valaque, car ils possèdent peu d'écoles et n'ont d'autres prêtres que des ecclésiastiques italiens envoyés par le Pape. Ceux-là ne prennent pas la peine d'étudier la langue hongroise, en sorte qu'ils ne peuvent ni prêcher, ni instruire le peuple, et se bornent à dire la messe.

« .... Les popes valaques profitent de ces circonstances. Ils parcourent les villages éloignés de la paroisse et que les misionnaires ne visitent que rarement. Ils engagent les habitants à changer de religion, et ils ne réussissent que trop souvent, surtout quand le seigneur du village s'offre comme parrain. Et, en embrassant la religion grecque, ils adoptent également la langue valaque et perdent insensiblement leur nationalité. »

Revenons maintenant en Transylvanie.

Les *Saxons* sont des colons allemands appelés vers le milieu du XII[e] siècle par le roi Geyza II, pour repeupler le pays ravagé par les Tatars. En leur qualité de colons, ils apportèrent des germes d'égalité qui se sont conservés dans leurs institutions.

A leur tête est placée l'assemblée générale de la nation, qui a la direction suprême des affaires, sous la dépendance immédiate du roi. Elle se compose de vingt-deux membres librement élus, qui se réunissent tous les ans à Hermannstadt, le jour de Sainte-Catherine, et tiennent séance pendant plusieurs semaines. Le chef de cette assemblée est le comte de la nation saxonne. Il était élu sous le gouvernement des princes ; l'empereur s'est arrogé le droit de le nommer.

Les Saxons sont tous luthériens. Selon le *privilége* d'André, ils choisissent eux-mêmes leurs ministres. Ils ont pour l'Allemagne l'affection que les colons portent à la métropole : leur sympathie déclarée pour le gouvernement autrichien les rend suspects aux Hongrois, qui ont toujours repoussé l'influence allemande.

Les Saxons sont industrieux et riches ; leur ville de Cronstadt est la plus florissante de Transylvanie.

« Le seul aspect du Saxon dénote non-seulement son origine, mais encore ses mœurs et sa manière de vivre. Il n'est pas difficile de reconnaître l'Allemand dans cet homme grand et fort, un peu lourd, à la mine bonne et hon-

nête. Ses grandes bottes noires, ses culottes de drap, sa veste de peau, sa longue redingote blanche, bordée de soutaches noires, sont toujours dans le meilleur état.

« .... A voir leurs villages spacieux, leurs maisons blanches garnies de jalousies vertes, on se croirait en Alsace. Ces champs semés de pommes de terre vous rappellent l'Allemagne, et l'on se demande si l'on n'a pas quitté les frontières de la Turquie quand on retrouve ces blonds enfants de la Germanie dans les yeux desquels semblent se refléter les eaux du Rhin. Je cite à dessein les pommes de terre, car cette plante classique est introuvable chez les Hongrois, qui la dédaignent, sous prétexte qu'elle est chère aux Autrichiens et aux cochons. »

Il ne nous reste plus qu'à parler des *Valaques*.

Nous avons dit que les Valaques étaient les anciens habitants de la Dacie lorsqu'elle fut conquise par les Magyars. Aujourd'hui ils sont émancipés et libres ; mais ils forment la classe des paysans, celle des nobles étant composée de Hongrois et de Sicules.

« Les paysans valaques ont communément le type méridional. On en voit beaucoup dont le profil rappelle les bustes qui nous restent de l'antiquité. Quelques-uns ont les cheveux blonds, les yeux bleus, et trahissent une origine étrangère à l'Italie. Il faut se souvenir, en effet, que les colons de Trajan se mêlèrent aux Daces subjugués qui peuplaient le pays. On reconnaît chez les Valaques de notre époque les Daces et les Romains du II[e] siècle. Le costume de toile qu'ils portent encore aujourd'hui est celui des Daces dans les bas-reliefs de la colonne Trajane. D'autre part, leur langue n'est pas autre chose qu'un dialecte italien. Ils s'appellent eux-mêmes *Româns;* le nom de Valaques, par lequel nous les désignons, paraît être d'origine slavonne. Les Slaves l'appliquent aux peuples originaires d'Italie. On donne encore le nom de *Vlachi* à d'autres peuplades romaines qui sont fixées en Grèce et dans la Turquie d'Europe, telles, par exemple, que les pasteurs des montagnes de Maïna, que la tradition fait descendre des légionnaires de Pharsale.

« .... Les Valaques cultivent leur langue avec succès. Les poëtes écrivent des vers qui sont aussitôt appris par les paysans. Dans leurs poésies éclate cette fierté qu'inspire au Român le souvenir de son origine.

« Beau, superbe Danube, qui entoures comme un collier la patrie riche en fruits du grand Aurélien,

« Quand, au-dessus de tes villages, ma trompe résonnera-t-elle ? Quand, dans ton onde, pourrai-je me réchauffer ?

« Hélas ! aujourd'hui tes vallées fraîches et fleuries sont habitées par les Barbares.... Tes fils ne s'y promènent plus !

« Ils errent dans les forêts pleines de brouillard des sauvages Carpathes ; ils pleurent, ces dignes Romains, leur belle patrie !

« Quand le soleil resplendit de ses feux du matin, quand ses rayons dissipent les noires vapeurs,

« Aussitôt je saisis ma trompe; je monte sur le faîte des montagnes, et là, sous l'ombre du sapin,

« Contemplant les vallées, je chante le Danube et le deuil du Danube; je fixe mes regards sur ses rives;

« Mais quand la triste nuit laisse sur les collines voisines son manteau sombre,

« Je retourne, plein d'affliction, vers ma maison humiliée, et je demande au Seigneur le salut de ma patrie.

« Seigneur, souviens-toi de mon malheureux pays. Prends-le en pitié! chasse ces étrangers.

« Nous avons assez supporté leur froide atmosphère; nous les avons assez nourris et abreuvés de notre sueur et de notre sang.

« De ta main divine éloigne-les de nous, afin qu'ils ne foulent plus la poussière de nos vieux héros! »

Dans cette poésie se reflètent avec force le sentiment national des Valaques et la haine des Turcs, qui les ont chassés des rives chéries du Danube, en les séparant de leurs frères de Moldavie et de Valachie.

Sans avoir l'élan guerrier du Hongrois, le Valaque a quelque chose de la valeur romaine; en se comparant aux Saxons, dont l'ardeur pacifique ne s'exerce guère que dans le commerce, ils disent : « A dix Saxons un Român. »

« Les paysans valaques ont une coutume pittoresque. Leurs gibecières et leurs vestes de peau blanche sont ornées de fleurs et de dessins en cuir de toute couleur. Qu'ils aient le large caleçon de toile ou le pantalon étroit de drap blanc, ils portent régulièrement leurs sandales. Leurs chemises mêmes sont brodées.

« ... La paresse du Valaque est celle du lazzarone. Il a peu de besoins, et il les satisfait sans trop de peine. Tandis qu'il s'abandonne à une prodigieuse insouciance, sa femme fait preuve d'un caractère laborieux. Elle sème avec lui, elle prépare la nourriture, elle tisse, elle file même en marchant. Ce travail incessant la flétrit rapidement, et lui fait perdre trop tôt cette beauté qu'elle tient de son origine. Les paysannes valaques ont souvent ce type particulier que l'on rencontre chez les femmes de l'Italie. A les voir gravir les coteaux, en portant avec une grâce sévère leurs vases de forme étrusque, on se souvient des statues antiques. Seulement, la chemise brodée, la pelisse et les bottes rouges donnent à ces Romaines quelque chose d'oriental.

« ... On accuse les Valaques d'une foule de vices; mais ces hommes, dont on condamne la paresse et la pauvreté qui en est la suite, partageront leur pain de maïs avec l'inconnu qui frappe à leur porte, et ils iront à deux lieues de leur chaumière placer à l'ombre un vase rempli d'eau pour le voyageur qui peut passer.

« ...Certes il ne faut pas désespérer d'un tel peuple. Quel qu'ait été l'abaissement des Valaques, ils se relèveront indubitablement, car ils sont capables d'un développement rapide. »

Les Valaques de Transylvanie, sous l'influence de l'Autriche, étaient toujours restés dans la communion grecque.

La moitié des Valaques (567,000 environ) professent aujourd'hui un semi-catholicisme, qui, dans la pensée des Papes, devait amener la réunion des deux Eglises grecque et latine, et que l'on appelle le culte grec-uni. Les Grecs-unis communient avec le pain sans levain, reconnaissent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, croient à l'existence du purgatoire, et, ce qui est de grande importance, admettent la suprématie du Pape. Ils ont conservé du culte primitif le rit, la discipline et jusqu'au calendrier.

Une autre particularité peu connue et qui cependant a une véritable importance est signalée par M. de Gerando.

« Tandis que les Grecs purs conservent les lettres cyrilliennes qui les rapprochent des Slaves, les Grecs-unis ont adopté, avec l'orthographe italienne, les lettres latines. »

M. de Gerando n'a pu cacher les sympathies que lui inspire la race valaque, si intéressante ; mais il a évidemment dissimulé l'oppression de ce peuple par l'aristocratie hongroise.

« Amené dans un pays entièrement nouveau et si différent du nôtre, nous ne pouvions mieux faire que de tomber dans une de ces rares maisons où s'est conservé le reflet des anciens jours. Dans un temps où tout s'efface et se nivelle, il nous a été donné de reculer de quelques siècles, et d'entrevoir l'existence jadis menée par nos pères.

« Qu'on ne s'effarouche pas si je m'étends sur les charmes de la vie féodale. Dans notre XIXe siècle, les idées de progrès ont fait assez de chemin, même en Transylvanie, pour qu'un pareil état de choses n'ait plus les inconvénients que l'on reprochait avec raison au moyen âge. Ainsi que nous l'avons déjà dit, le servage est depuis longtemps aboli dans ce pays. Le paysan est simplement fermier du magnat, et il ne lui doit que quelques journées de travail pour prix de son fermage. Cette dette acquittée, il est parfaitement libre.

« Il serait donc absurde de supposer qu'il y a servitude d'un côté et tyrannie de l'autre. »

Puisque M. de Gerando a soulevé la discussion lui-même, nous le suivrons franchement sur ce terrain. Soupçonnant de sa part certaines concessions faites aux sympathies personnelles qui l'attachent désormais aux magnats hongrois, nous avons été puiser des renseignements à d'autres sources.

Il y a quelques années, M. de Tégoborski, conseiller privé au service de Russie, écrivait à Vienne, sur les documents officiels, un livre [1] qui fait autorité, et voici ce que nous y trouvons :

« En Hongrie, en Transylvanie et dans les districts solitaires, la noblesse, qui « possède à peu de chose près la totalité du territoire, est exempte de toute im- « position foncière et de la plupart des contributions indirectes. Les paysans, « en général assez pauvres, supportent seuls les charges publiques, dans la pro- « portion de leurs faibles moyens. »

En effet, nous voyons, dans M. de Gerando lui-même, que les Hongrois ont maintenu en Transylvanie le droit de la conquête. Le paysan ne peut devenir propriétaire, car « la terre ne peut pas appartenir à celui qui n'est pas noble. »

« Les redevances des paysans sont de deux sortes : il doit au gouvernement comme sujet, et il doit au magnat comme fermier. Au gouvernement, il donne une contribution en argent et un impôt en nature, c'est-à-dire le logement, le pain, le bois et l'avoine, qu'il est tenu de vendre à très-bas prix aux troupes.

[1] *Des Finances et du Crédit public de l'Autriche.*

L'administration l'emploie encore aux travaux des routes et au service de la poste.

« Au seigneur, d'après les *puncta regalativa*, il doit, suivant les comitats, deux ou trois jours de travail par semaine, en amenant un attelage de quatre bœufs.

« Le seigneur a seul le droit, dans le village, de bâtir l'auberge; seul, aussi, il a faculté d'ériger un moulin et d'établir un bac sur la rive voisine.

« ... Le servage fut définitivement aboli en 1790, un an après la prise de la Bastille.

« ... Au siècle dernier, la noblesse faisait peser sur les Valaques un joug trop dur; ils prirent une cruelle revanche dans leur révolte de 1784. »

Après avoir gravé lui-même les traits d'un pareil tableau, M. de Gerando ne peut plus nous vanter les douceurs paternelles du patronage des magnats hongrois. Il est impossible que ce régime féodal subsiste aujourd'hui. Avec ces *paysans de corvée* qui n'ont aucun bénéfice à retirer de leurs fatigues, l'agriculture est déplorablement arriérée en Transylvanie. Grâce au privilége des nobles de ne point payer d'impôt, cette pauvre province est sans voies de communications. Aussi,

« Les granges sont remplies d'immenses meules de blé, les caves contiennent quinze ou vingt mille mesures de vin, et rien ne se vend. On a de tout en abondance, moins de l'argent. »

Il est vrai que la diète de Hongrie a depuis quelques années accordé aux paysans la faculté de posséder le sol, et M. de Gerando nous assure que cette loi sera prochainement adoptée en Transylvanie par la diète de Clausenbourg.

Nous craignons bien que cette justice n'arrive trop tard : la haine pour les conquérants germe depuis trop longtemps parmi les Valaques qui forment l'immense majorité de la population en Transylvanie, et parmi les Slaves, qui forment la moitié de la Hongrie elle-même.

On peut en attester le livre de M. de Thun [1], écrivain distingué de la Bohême, dans lequel il accuse vivement les Hongrois d'imposer leur langue aux Slaves et d'étouffer chez eux les traditions nationales.

On peut encore en attester Kollar, poëte national de la Bohême, qui, dans son *Voyage en Hongrie*, récemment publié, s'indigne « Quand il voit le pied du Magyar et du Saxon écraser les germes de vie qui lèvent dans le peuple slave. »

Enfin, un autre écrivain, qui vient de publier sous le voile de l'anonyme deux écrits forts remarquables [2] sur cette question, conclut en ces termes : « Tout prépare cette fondation d'un royaume slave, placé entre les mains de l'Autriche et destiné à défendre l'Allemagne contre la Russie. »

M. de Gerando, qui a vu de près la réaction soulevée en Transylva-

[1] *La Situation des Slaves en Hongrie.*

[2] *L'Autriche et son avenir. — Paroles allemandes d'un Autrichien.* Chez Amyot.

nie contre la longue oppression de la conquête hongroise, s'efforce de conjurer une séparation imminente.

« **Hongrois et Valaques, dit-il, sont citoyens d'un même pays. Ils ont combattu pendant une suite de siècles pour la défense d'une patrie commune. Assez longtemps les haines traditionnelles les ont divisés : l'union commencée sur les champs de bataille doit se cimenter dans la paix.** »

Oui, si ces races diverses s'étaient fondues ensemble sur le sol transylvain, si les conquérants s'étaient mêlés peu à peu au peuple vaincu, assurément cette province devrait suivre le sort et la bannière du noble peuple hongrois. Qui pourrait aujourd'hui séparer les Francs des Gaulois, ou chasser les Normands de la France? Mais en Transylvanie il en est bien autrement.

« **Chaque race, dit M. de Gerando, a grandi sur son propre sol, en conservant à un haut degré le sentiment national; si bien que cet état de choses, qui subsiste depuis mille ans, semble ne dater que d'hier.** »

Encore une fois, l'aristocratie hongroise s'y prend trop tard pour opérer une fusion avec les Valaques. M. de Gerando espère qu'elle va s'opérer aussitôt que la diète leur aura accordé les droits de citoyen. Comment ne voit-il pas que les Valaques, entrant dans le droit commun par l'abolition des priviléges qui pèsent sur eux, seront par là même émancipés de la domination des Hongrois et deviendront comme eux un peuple indépendant, une nationalité à part, placé sous le pouvoir politique de l'empereur d'Autriche?

M. de Gerando se réfugie dans ce dernier retranchement :

« **J'arrivai à Balasfalva avec des espérances que j'ai conservées. Je pouvais craindre que de vieux ressentiments ne se fussent enracinés dans le cœur des Valaques ; que ce peuple dépossédé par les Hongrois eût repoussé à jamais toute idée de fraternité avec la race victorieuse dont il est resté séparé et qui le convie aujourd'hui. J'acquis la certitude que le clergé ne nourrissait pas cette haine nationale, si longtemps héréditaire chez les paysans. Il accepte les événements; il reconnaît que le peuple hongrois, qui domine ce pays depuis mille ans, ne peut plus l'abandonner. Il comptera avec lui, et en vue de l'avenir réclamera son concours.**

« **Ces sentiments sont particulièrement ceux du** *clergé-uni*. **L'autre portion du clergé grec, qui n'échappe pas aux** *influences étrangères*, **n'a pas encore adopté ces idées** *nouvelles*. »

Ce serait bien ici le cas de reprocher à M. de Gerando sa partialité, quand il dit qu'en Transylvanie « les protestants forment le parti véritablement national, en face des catholiques qui figurent presque un élément autrichien. » Le *parti national*... Seraient-ce ces quarante-six mille nobles qui tiennent asservis à la glèbe dix-sept cent mille paysans, parmi lesquels figurent près de douze cent mille Valaques ? Nous avertissons M. de Gerando qu'il compromet ses *opinions libérales*. Il s'abuse d'ailleurs en s'appuyant sur les Grecs-unis : la domination des

magnats calvinistes ne peut être sympathique aux Valaques catholiques, pas plus qu'aux Grecs non-unis. Pour ceux-ci, ils penchent de plus en plus vers l'influence russe qui les attire.

Voici des passages sur lesquels nous appelons l'attention la plus sérieuse :

« On ne connaît pas assez parmi nous le travail religieux qui s'opère parmi les populations de l'Europe orientale. On ne sait pas de quel prestige est entourée l'autorité du tzar, chez lequel réside une puissance double.

« Ses émissaires le représentent comme le chef naturel de la grande famille slave ; ils éveillent la sympathie pour sa personne en même temps qu'ils s'efforcent de dépopulariser l'empereur d'Autriche. Les Slaves éclairés repoussent toute union avec la Russie ; mais la foule, qui est inintelligente, seconderait sans doute les projets du tzar. Les événements de 1831 ont montré que ce prince peut acheter parmi eux des sympathies.

« A côté des Slaves, qui peuplent la Gallicie, la Bohême, et forment la moitié des habitants de la Hongrie, sont les Valaques, étrangers à ceux-ci par la race, mais Grecs de religion. Pour eux, le tzar n'est pas un chef national, mais un chef religieux. C'est pour lui, dit-on, qu'ils doivent prier chaque jour ; c'est à lui qu'ils devraient obéir.

« Les Valaques, répandus dans la Transylvanie et dans la Hongrie au nombre de deux millions d'hommes, ne sont animés par aucun sentiment de patriotisme ou de fidélité au souverain : ce qui s'explique par l'état de servage où ils ont langui longtemps. Les popes ont sur eux une autorité immense, et c'est aux popes que le tzar s'adresse.

« Or, sur dix-sept régiments frontières, trois seulement sont composés de Hongrois ; quatorze autres sont fournis par les Valaques et par les Slaves. Dans les circonstances présentes, on peut se demander s'il est prudent de leur laisser des armes. Je n'ai pas oublié le mot d'un officier hongrois très-dévoué à la maison d'Autriche, et qui me disait en me montrant les soldats valaques qu'il commandait : « Ces hommes m'aiment, ils m'obéissent aveuglément; mais le « pope s'est laissé gagner par des moines russes : qu'un seul cosaque paraisse à « la frontière, et ils me passeront sur le corps pour aller où le prêtre les con« duira. »

Il y a là un immense danger que l'Autriche doit combattre avec toutes les forces de la propagande catholique.

Depuis la réunion de la Transylvanie, plus de six cent mille Valaques ont embrassé le culte uni ; mais il en reste encore autant à convertir. C'est une précieuse conquête à laquelle nous convions le zèle de nos missionnaires.

Les Valaques habitent non-seulement la Transylvanie, mais encore la Hongrie, la Valachie, la Moldavie et la Bessarabie. Ils ne comptent pas moins de cinq millions d'hommes.

Que l'Autriche, qui en a deux millions dans ses Etats, se mette donc à l'œuvre pour rallier les Valaques à la communion catholique. Qu'elle se fasse bénir en leur rendant cette liberté après laquelle ils soupirent depuis mille ans ! Et lorsque l'empire de Mahomet s'écroulera, les Valaques de Moldavie, de Valachie et de Bessarabie se réuniront d'eux-mêmes à leurs frères, et le peuple valaque tout entier, échappé à la

barbarie russe, viendra se réfugier sous le protectorat de l'Autriche.

Si elle doit perdre l'Italie, si elle s'éloigne de l'Adriatique, elle s'avancera vers la mer Noire, et, dégagée de toute autre préoccupation, fera face à l'invasion russe.

Certes, ce n'est pas la France qui empêchera cette politique de s'accomplir. Il ne s'agit plus pour nous de soulever la Hongrie et la Transylvanie comme au temps de Louis XIV. La situation a changé. Nous avons besoin, pour arrêter l'agrandissement maritime de l'Angleterre, nous avons besoin d'un allié qui arrête l'agrandissement continental de la Russie. Quand la France ne sera plus menacée sur les bords du Rhin, elle pourra porter toutes ses forces sur l'Océan.

Nous ne comprenons pas les hommes qui poussent vers le tzar les espérances de leur diplomatie. C'est une alliance monstrueuse que repoussent à la foi l'intérêt du Catholicisme et notre politique nationale.

Le jour s'approche peut-être où une invasion de Cosaques menacera l'Europe comme les Turcs au moyen âge. Ce jour-là, les Hongrois et les Transylvains reprendront leur poste à l'avant-garde de la civilisation chrétienne. Un écrivain hongrois, M. Barthélemy de Szemere, s'écriait dernièrement :

« Les Magyars, qui ont défendu la chrétienté contre les Osmanlis, leurs pro-
« pres frères, sont prêts à défendre la liberté de l'Europe contre la tyrannie
« moscovite. Le peuple Hongrois aura donc par deux fois servi la cause de
« l'humanité, sinon en la sauvant comme un héros, du moins en souffrant pour
« elle comme le Christ... Peut-être dans la chaîne des Karpathes le destin a-t-
« il déjà marqué les Thermopyles où notre petite nation, victorieuse ou vic-
« time du géant, grandira dans l'histoire par la victoire ou par la mort ! »

Alexis Chevalier.

SYBILLE

OU LES DEUX NATIONS.

XXXII

« Allez-vous à la Chambre, Egerton ? » demandait M. Berners à un de ses collègues au Parlement.

Tous deux se trouvaient chez Brookes, vers quatre heures après-midi, au commencement du printemps de 1839.

« Nous irons ensemble si vous voulez, répondit M. Egerton, aussitôt que j'aurai cacheté cette lettre. »

Quelques minutes après ils sortaient du club.

« Notre parti est dans une sorte de panique à propos de ce bill sur la Jamaïque, dit M. Egerton à demi voix, comme s'il craignait d'être entendu des passants. N'en dites rien, mais tout ne va pas merveilleusement de ce côté.

— Que voulez-vous dire ?

— Ils prétendent que l'opposition aura le dessus.

— Chansons ! Ils ont déjà prétendu cela je ne sais combien de fois. Il n'y a de vrai dans leurs paroles que la peur.

— Je le souhaite. Pourtant j'ai appris, sous le sceau du secret, remarquez-le bien, que lord John en a touché hier quelque chose.

— C'est possible. Je crois que nos amis sont complétement dégoûtés et qu'ils saisiraient volontiers le premier prétexte venu pour renverser le gouvernement; mais nous ne voulons pas de Peel ; il y aurait alors infailliblement une dissolution.

— Ses partisans s'en vont répétant partout que Peel ne dissoudrait pas la Chambre en arrivant aux affaires.

— Comptez sur lui !

— Il a eu assez de dissolutions, disent-ils.

— Mais il me semble qu'elles ne lui ont pas fait beaucoup de mal. Celle de 1834 même n'était qu'une égratignure.

— De quelque côté que vienne la dissolution, je doute que la majorité soit considérable pour les uns ni pour les autres.

— Nous avons vu d'étranges choses.

— Nos adversaires ne songeraient jamais à renverser le gouvernement sans nommer d'abord leurs pairs.

— La reine n'y est pas trop portée. Et quand les partis se balancent aussi également qu'ils le font aujourd'hui, le souverain cesse d'être un simple mannequin.

— On dit que Sa Majesté est surtout préoccupée des chartistes.

— Ce sont de désagréables affaires, j'en conviens. Quant à moi, je ne les crois pas sérieuses cependant, et je ne crains nullement une Jacquerie.

— Une Jacquerie à main armée, non sans doute ; mais une résistance passive, c'est autre chose. Songez donc que nous assistons à une véritable Convention nationale dont les assemblées se tiennent journellement et publiquement à Londres, et que le pays manifeste une tendance générale à s'abstenir des objets soumis à l'impôt. En présence de tels faits, je ne puis me défendre de penser que la situation est plus sérieuse qu'on n'imagine. Je sais d'ailleurs que le gouvernement est sur le qui vive. »

Lord Milford et lord Fitz-Heron s'avançaient à ce moment de l'autre côté de la rue.

« Ah ! voilà précisément les amis dont nous avons besoin, » dit ce dernier à son compagnon, en apercevant MM. Egerton et Berners.

Tous les quatre s'arrêtèrent pour échanger quelques paroles.

« Quelles nouvelles aujourd'hui ? demanda M. Berners.

— Aucune. On dit seulement qu'Alfred Mountchesney va épouser lady Joan Fitz-Warene, répondit lord Milford.

— On l'a déjà mariée tant de fois ! dit M. Egerton.

— C'est toujours ainsi avec une héritière, observa M. Berners. On les marie toujours et elles ne se marient jamais. Elles n'aiment pas partager leur fortune.

— Dînez-vous par hasard chez Sidonia ? demanda lord Fitz-Heron à Egerton.

— Que ne suis-je assez heureux ! Vous aurez les meilleurs mets et la meilleure compagnie ; moi je dîne en tête à tête avec le vieux Mal-

ton, qui me fait faire très-maigre chair et m'oblige à lui débiter toutes les nouvelles du jour.

— Mon cher, dit lord Milford, rien n'est tel que de se montrer le neveu attentif d'un vieil oncle célibataire doué de cinq cent mille livres de rentes. Au revoir. »

Ils se séparèrent.

Un peu plus loin, Egerton et Berners aperçurent une dame qui sortait d'une boutique. Au moment de monter en voiture elle les reconnut et s'arrêta. C'était lady Firebrace.

« Oh ! c'est vous, Monsieur Berners; vous êtes précisément l'homme du monde que je désirais le plus de voir. Comment se porte lady Augusta, Monsieur Egerton ? Vous ne sauriez imaginer, Monsieur Berners, combien j'ai combattu pour vous.

— Vraiment, Mylady, vous êtes trop bonne, dit M. Berners, assez mal à son aise, car il avait, comme la plupart de nous, peu de plaisir à se savoir attaqué ou défendu.

— Oh ! je ne m'inquiète pas des opinions politiques des gens, moi, s'écria lady Firebrace avec affectation. Certes, je serais bien aise de vous voir des nôtres; votre père en était, vous savez; mais n'importe. Je ne souffrirai jamais qu'on attaque mes amis par derrière sans prendre leur parti, et je vous assure que j'ai pris chaudement le vôtre hier au soir.

— Où donc était-ce, je vous prie ?

— Lady Crumbleford...

— Au diable lady Crumbleford ! s'écria M. Berners furieux, mais un peu soulagé.

— Non, non ; ce n'est pas ça. Lady Crumbleford a dit à lady Alicia Severn....

— Vraiment ? reprit Berners en pâlissant.

— Mais je ne puis pas m'arrêter plus longtemps, ajouta lady Firebrace. Il faut que je sois avec lady Saint-Julians à quatre heures et quart précises. »

Elle s'élança dans sa voiture et disparut.

« J'aimerais mieux rencontrer je ne sais quelle harpie que cette femme-là, dit Berners. Elle s'arrange toujours de manière à me faire croire que l'univers entier s'acharne après moi, pour m'insulter ou me tourner en ridicule.

— C'est son genre, répondit Egerton. Elle vous témoigne son intérêt en cherchant à vous prouver qu'on vous déteste. Cela réussit parfaitement sur des gens nerveux. Découragés par leur impopularité, ils se réfugient près de la seule personne qui semble les croire parfaits. Elle gouverne ainsi cette vieille sotte de lady Gramsbawe, qui sent

très-bien que lady Firebrace lui rend la vie misérable, mais qui est convaincue que rompre avec elle c'est perdre sa seule amie.

— J'aperçois là-bas un individu plus changé depuis un an ou deux que n'importe quel homme de nos jours.

— Pas de figure, au moins ; car il me paraît mieux que jamais sous ce rapport.

— Pas de figure, c'est vrai ; mais de caractère. Nous avons été ensemble à l'Université et nous sommes entrés dans le monde à peu près en même temps. Il était de tout et partout alors ; maintenant on ne le rencontre nulle part, si ce n'est à la Chambre. On prétend qu'il se livre tout entier à l'étude.

— Croyez-vous qu'il aspire à un emploi ?

— Il ne se met pas en avant.

— Il attend les occasions ; son frère pourra toujours lui faire avoir quelque chose quand il le voudra.

— Son frère! Ils ne se parlent pas, ils se détestent !

— Vraiment ! Mais il a sa mère , et par son mariage avec Deloraine elle sera leur maîtresse à tous les deux.

— C'est la seule bonne tête du parti tory ; les autres femmes de leur bord leur font plus de mal que de bien , depuis lady Saint-Julians jusqu'à votre bonne amie lady Firebrace. Je voudrais que lady Deloraine fût des nôtres. Elle maintient les siens d'une manière admirable ; son salon est charmant , et ses manières parfaites, simples , naturelles, et pourtant des plus élégantes.

— Lady Mina Blake soupçonne Egremont de tenir *fort* peu à son parti, et, si ce n'était la marquise...

— Nous pourrions l'avoir ?

— Quant à cela je n'en sais trop rien. On dit qu'il penche vers le peuple.

— Comment ? Est-ce qu'il donne dans le suffrage universel ?

— Non, il paraîtrait que c'est tout à fait autre chose; il tient pour le peuple, mais comment ? je l'ignore.

— N'importe , Peel ne s'en accommodera pas ; il n'aime guère ces sortes d'hommes... Regardez un peu là-bas ce qui se passe , Egerton... »

A ce moment les deux amis étaient sur le point de traverser la place de Trafalgar pour gagner Charing-Cross. Ils remarquèrent deux calèches arrêtées tout près l'une de l'autre, dans le milieu de la rue. C'étaient celles de lady Saint-Julians et de la marquise de Deloraine.

Ces éminentes femmes politiques étaient en conversation intime.

Egerton et Berners saluèrent en souriant, et passèrent sans entendre les paroles qu'elles échangeaient entre elles.

« Je leur accorde onze voix, disait lady Saint-Julians.

— Charles dit aussi que c'est l'opinion de sir Thomas, répondit lady Deloraine, et sir Thomas se trompe rarement. Quant à mon fils, il ne pense pas de même.

— Oui, je sais que sir Thomas leur donne onze voix; et cela me contenterait. Nous disons donc onze ; mais j'ai une liste là (elle fit un mouvement de tête significatif en regardant lady Deloraine) qui prouve qu'ils n'en auront pas plus de neuf; je vous le dis, parce que nous ne pouvons avoir de secrets l'une pour l'autre; seulement,ceci doit rester tout à fait entre nous ; vous entendez. Cette liste est celle de M. Tadpole ; personne ne l'a vue que moi , pas même sir Robert. Lord Grubminster a eu une attaque, on le cache; mais M. Tadpole l'a découvert. On voulait l'expédier avec le colonel Fantomme qu'on croit mourant ; on se trompe. M. Tadpole lui a procuré une somnambule, elle fait merveille, et elle assure qu'il pourra voter. C'est la différence d'une voix.

— Puis sir Henry Churton...

— Ah ! vous le savez? dit lady Saint-Julians d'un air très-mortifié ; oui, il vote pour nous. »

Lady Deloraine hocha la tête.

« C'est un faux bruit dont je crois connaître l'origine, dit-elle. Il est de mauvaise humeur, il l'a été tout le temps de la session, et il a dit dernièrement une foule de choses chez lady Alice Fermyne ; tout cela est vrai. Mais il a déclaré ce matin à Charles, dans un comité, qu'il voterait pour le gouvernement.

— Le sot ! s'écria lady Saint-Julians. Je n'ai jamais pu le supporter ; et cependant j'ai envoyé une carte d'invitation à sa stupide femme et à sa grande niaise de fille pour mercredi prochain ! J'espère que nous aurons bientôt une crise, car je ne saurais résister encore longtemps à cette vie de sacrifice perpétuel. »

Lady Saint-Julians était fort contrariée d'avoir perdu un vote d'une part, et de l'autre d'avoir trouvé son amie et sa rivale en politique mieux instruite qu'elle-même.

« Il n'y aura pas de scrutin aujourd'hui, dit lady Deloraine.

— C'est arrangé, reprit lady Saint-Julians. Adieu, ma bonne. Nous dînons ensemble, je crois ?

— Les voilà à comploter, murmura M. Egerton à M. Berners en passant devant les grandes dames.

— Ma seule consolation, répondit Berners, c'est qu'elles se fâcheront si elles nous renversent, car elles désirent toutes les deux la même chose.

— Lady Deloraine l'emportera. »

Ils furent abordés par M. Jermyn, jeune tory, membre du Parlement,

que le lecteur se rappelle peut-être d'avoir déjà vu au château de Mowbray. Tous les trois continuèrent leur chemin ensemble ; Egerton et Berners tâchèrent de le faire parler sur les espérances de ses amis.

« Que fera Trodgits ? demanda Egerton.

— Trodgits s'abstiendra, répondit Jermyn.

— De quel côté croyez-vous que se range ce nouveau venu, ce député du Nord ? Comment l'appelez-vous donc ?...

— Blugsby ! Oh ! Blugsby a dîné avec Peel.

— On prétend que les dîners ne valent rien, dit Egerton ; ils sont certainement fort ennuyeux ; mais, croyez-moi, ils ont leur bon côté pour les provinciaux. Nous ne régalons pas assez notre monde. Ce Blugsby était précisément homme à se laisser prendre par un dîner, et je suis sûr que Peel n'a pas manqué de boire à sa santé. Savez-vous ce qu'a fait Melbourne l'autre jour ? Nous l'avions décidé à traiter un certain nombre de nos partisans, qui veulent être cajolés ; eh bien, il n'a pas bu une seule fois avec eux. Il a oublié ! »

XXXIII

Le matin du jour où MM. Egerton et Berners se rendaient ensemble à la Chambre des Communes, comme nous venons de le voir dans le chapitre précédent, Egremont avait fait une visite à sa mère, mariée depuis le commencement de ce récit au marquis Deloraine, son admirateur fidèle.

Ce marquis Deloraine était tout simplement le petit-fils d'un avoué ; il n'en portait pas moins l'ordre de la Jarretière et le titre de vice-roi. Le talent était héréditaire dans cette famille. L'avoué était mort ex-chancelier, le fils de l'avoué avait réussi à se maintenir dans le cabinet pendant plus de vingt ans. Ils avaient pour principe de former de grandes alliances : en sorte que le sang s'épura progressivement, et les relations s'étendirent et s'élevèrent chaque jour davantage. C'était beaucoup prétendre que d'aspirer à échanger, dès la seconde génération, la couronne de comte contre celle de marquis ; mais le fils du vieux chancelier vivait dans un temps propice ; il manœuvra avec patience, avec habileté ; il réussit, comme réussissent toujours les hommes calmes et persévérants.

Le premier marquis Deloraine se trouvait allié par ses ancêtres et par sa première femme aux plus grandes maisons du royaume et marchait de pair avec elles. On aurait pu le choisir pour la personnification de l'aristocratie, tant sa démarche était noble, ses manières distinguées, son salut et son sourire gracieux. Il avait quelque lecture et quelques idées ; c'était sous tous les rapports un homme supérieur, également

célèbre par ses succès près des femmes et par la constance de son affection pour la charmante lady Marney.

Lord Deloraine n'était pas très-riche, mais sa fortune se trouvait en fort bon état et sa maison montée sur un pied princier. Il possédait un bel hôtel à Londres, et à la campagne un château splendide entouré d'un parc magnifique. Quant aux fermes y attenantes, le nombre en paraissait très-restreint. Son mariage avec lady Marney, dicté uniquement par le cœur, ne perdit point de son prestige à cause du revenu considérable dont jouissait l'aimable veuve ; l'éclat de la position ne fit qu'augmenter.

C'était ce projet d'union et le désir qu'éprouvait lady Marney de terminer, avant qu'elle n'eût lieu, les affaires d'Egremont, qui, dix-huit mois auparavant, avait occasioné le brusque rappel de celui-ci, lors de son séjour dans la vallée de la Mowe.

Aujourd'hui Egremont venait rendre à sa mère sa visite journalière à l'hôtel de Deloraine.

« Trève de politique, mon bon Charles, lui dit lady Marney ; tu dois être fatigué de toutes mes questions. D'ailleurs je n'envisage pas ces affaires sous un aspect aussi favorable que le font beaucoup de nos amis. Je crois que le fruit n'est pas encore mûr. Ces hommes-là se traîneront encore plus longtemps qu'ils ne l'imaginent eux-mêmes... Mais je veux parler de tout autre chose. C'est demain ton jour de naissance, mon ami ; je tiens à ne pas le laisser passer sans te donner une marque du prix que j'attache à ce souvenir. Comme la plus sotte chose, à mon avis, est un présent inutile, il faut que tu m'aides à faire un choix pour toi. Si la grâce de l'imprévu disparaît, le prix du cadeau augmente. Dis-moi donc ce qui te plairait davantage.

— Comment le puis-je, chère mère ! Vous avez été si bonne et si généreuse que je n'ai littéralement besoin de rien.

— C'est impossible, Charles ; tu ne peux être assez heureux pour ne manquer de rien, observa lady Marney en souriant. Je sais que tu as un nécessaire de toilette, que tes appartements sont assez meublés : tout cela est de mon ressort ; mais, vous autres hommes, vous aimez les chevaux, les fusils, et je n'y entends pas grand chose. Sans nul doute, il te faut un cheval ou un fusil, et je voudrais te donner l'un ou l'autre, le plus beau, le plus élégant de Londres. Au fait, maintenant j'y songe, peut-être aimerais-tu mieux une voiture ; veux-tu que je t'en commande une chez Barker ?

— Merci, merci ; vous êtes mille fois bonne ; je n'ai besoin ni de fusil, ni de cheval, et la voiture que j'ai maintenant me suffit.

— Décidément tu refuses de m'aider ; tu préfères me laisser commettre quelque sottise ; car, malgré tout, je te ferai un cadeau ; je le veux.

— Eh bien, ma bonne mère, dit Egremont en souriant et en promenant ses regards dans la Chambre, donnez-moi un des objets qui sont dans cette chambre.

— Choisis, j'y consens, » répondit lady Marney.

Elle jeta un coup d'œil sur les murs de son appartement, couverts de petits tableaux de chevalet d'un grand prix ; puis sur sa table, où une foule de bagatelles charmantes se trouvaient entassées.

« Ce serait un vol en vérité, chère mère.

— Non, non ; tu l'as dit, et tu choisiras. Veux-tu avoir ces vases de porcelaine ? »

Elle indiquait du doigt de beaux vases de vieux Sèvres.

« Ils sont trop bien placés pour qu'on les dérange, et conviendraient mal d'ailleurs à mon cabinet, où je me permets tout au plus un bronze ou un marbre. Puisque vous m'y autorisez, je préférerais un tableau.

— Prends celui que tu voudras. Ils sont tous à ta disposition, excepté ce Watteau, car il m'a été donné par ton père avant notre mariage.

— J'aimerais beaucoup celui-ci, » dit Egremont en montrant un portrait de sainte, peint par Allori.

C'était le visage d'une belle jeune fille, gracieuse et digne à la fois ; ses cheveux bruns retombaient en tresses épaisses, et ses grands yeux noirs étaient bordés de longs cils qui s'abaissaient sur ses joues rosées.

« Ah ! c'est cela que tu choisis ? C'était le tableau favori du pauvre sir Thomas Lawrence. Quant à moi, je n'ai jamais rencontré personne qui lui ressemblât ; ni toi non plus, je présume ?

— Il me rappelle... dit Egremont pensif.

— Un de tes rêves, n'est-il pas vrai ?

— Peut-être. Oui, je commence à croire que c'était un rêve en effet.

— Eh bien, il continuera à te bercer. Demain ce portrait sera suspendu dans ton appartement. »

XXXIV

« Le public doit sortir.

— Faites évacuer les tribunes. La Chambre va procéder au scrutin secret.

— Allons donc ! mais c'est parfaitement ridicule.

— Nous ne sommes pas en nombre : il faut envoyer dans les clubs.

— Vos hommes sont-ils prêts ?

— Non, et les vôtres ?

— Je n'en sais rien. Que signifie cette mesure ?

— Elle est absurde. Beaucoup de députés sont dans la bibliothèque et beaucoup plus encore sont occupés à fumer.

— Que pensez-vous du discours de Trenchard ?

— Il m'est indifférent quant à nous, mais j'en suis fâché pour lui.

— C'est très-charitable.

— Sortez, sortez, on va fermer les portes.

— Où donc allez-vous, Fitz-Heron ? demanda un conservateur.

— Il faut que je parte. Je suis engagé jusqu'à onze heures et demie, et mon second n'est pas ici.

— Malédiction !

— Comment cela va-t-il se passer ?

— En sais-je quelque chose ?

— Médiocrement, hein ? »

La sonnette continuait à se faire entendre : les pairs, les diplomates, les étrangers quittaient la salle. Les membres de la Chambre arrivaient de toutes parts. Quelques cabriolets attardés déposèrent leur monde juste à temps pour voir fermer les portes.

Trois quarts d'heure après, le résultat du vote était proclamé hautement. Les ministres avaient une majorité de trente-sept voix.

Jamais l'opposition ne s'était montrée si faible, et cela au moment d'essayer ses forces pour la session.

Tout alla mal. Lord Milford était absent sans un second. M. Ormsby, engagé avec M. Berners, ne parut point, ce qui lui valut les malédictions de tous les postulants aux places de 1,200 livres sterling. Mais comme il n'avait besoin de rien lui-même et jouissait d'un revenu de 40,000 livres, il supporta toute cette indignation avec une douceur angélique.

Plusieurs autres mésaventures signalèrent encore ce vote. Les whigs parvinrent à amener lord Grubminster dans sa chaise roulante ; le pauvre homme ne savait pas, il est vrai, ce dont il s'agissait, mais beaucoup de députés se trouvaient dans le même cas que lui. D'autre part, le colonel Fantomme ne put arriver à temps ; son magnétiseur l'avait jeté dans une crise dont il ne devait plus se réveiller. Le grand événement du jour fut le discours prononcé contre l'opposition par un de ses membres, M. Trenchard, qui vota pour le gouvernement.

« Tout le reste peut s'expliquer, disait le matin suivant lady Saint-Julians à lady Deloraine. C'est une surprise, elle servira de leçon. Mais, quant à ce M. Trenchard, que signifie sa conduite ? On prétend que William Loraine l'a applaudi pendant tout son discours. Le connaissez-vous ?

— J'ai entendu Charles en parler très-favorablement ; s'il était ici, il nous en dirait davantage. Je suis même surprise de ne pas le voir aujourd'hui ; d'ordinaire il ne manque jamais de venir après une séance de ce genre.

— Savez-vous, ma bonne, dit lady Saint-Julians avec solennité, que je médite un grand coup ? Ce n'est pas le moment de badiner ; libre à ces

gens-là de se vanter de leur succès d'hier : c'était une surprise, et elle a été tout aussi grande pour eux que pour nous. Je sais qu'il y a division dans le camp, et que la défection est imminente. M. Tadpole le sait aussi, il a des liaisons avec les mécontents. Cette affaire de Trenchard peut nous causer le plus grand tort. Quand on en viendra à une lutte décisive avec le gouvernement, si ce M. Trenchard et trois ou quatre autres s'imaginent de faire les importants.... Vous comprenez? Le péril est imminent, il faut l'affronter avec fermeté.

— Et que vous proposez-vous de faire ?

— A-t-il une femme ?

— Je l'ignore. Je voudrais que Charles vînt, il pourrait nous le dire.

— Je ne doute pas qu'il n'en ait une, reprit lady Saint-Julians. On l'aurait rencontré quelque part pendant ces deux années, s'il n'eût pas été marié.... Mais, il n'importe.... marié ou non marié, avec ou sans femme, je lui enverrai une carte pour mercredi. »

Lady Saint-Julians s'arrêta comme suffoquée par la grandeur de son idée et de son sacrifice.

« Ne craignez-vous pas que ce ne soit un peu prompt ? dit lady Deloraine.

— Cela ne signifie rien. Il comprendra de reste ; il aura atteint son but, et tout ira bien.

— Mais êtes-vous sûre que ce soit là son but? Nous ne connaissons pas cet homme.

— Que pourrait-il vouloir de plus ?.... Ces gens-là entrent au Parlement pour avancer; la perspective est indéfinie. Mais, s'ils se sont bercés de rêves brillants avant d'arriver à la Chambre, ils ne tardent pas à perdre ces agréables illusions. Ils découvrent que leur talent n'est pas plus grand que celui des autres, et que même, s'ils en avaient, cela leur servirait à peu de chose, la puissance, les protections et l'argent étant pour nous et nos amis. En conséquence, ils veulent obtenir un résultat, comme tous les hommes pratiques, et ils y réussissent. On les invite à dîner, on fait attention à eux ; ils font des motions absurdes dans des assemblées ridicules ; ils sont reçus avec leur femme chez leur chef de parti ; ils y voient des rubans, des décorations, et nous par-dessus tout, et ils sont bien loin de soupçonner le sacrifice que nous coûte l'obligation de paraître dans de semblables occasions. Naturellement ces gens-là sont en notre pouvoir pour peu que nous trouvions le temps et le courage de les remarquer. Nous en faisons tout ce que nous voulons. Invitez-les à un bal, ils voteront pour vous ; à un dîner, ils rétracteront leur vote, s'il en est besoin. Mais cultivez-les, parlez à leur femme dans un salon, tâchez de vous rappeler le nom de leurs filles ; alors non-seulement ils changeront d'opinion, ils abandonneront leur parti pour

le vôtre, mais encore ils engageront leur fortune au besoin et vous consacreront leur vie.

— Vous les peignez au naturel, chère lady Saint-Julians, dit lady Deloraine en riant. Mais avec une science si profonde et tant de ressources, pourquoi n'avez-vous pas sauvé nos bourgs ?

— Nous avions perdu la tête, alors, je l'avoue. Entre le cher roi et le cher duc, nous en étions presque arrivés à nous croire revenus aux jours de Versailles, et, il faut bien le reconnaître, nous devenions trop exclusifs. Le monde n'existait plus pour nous en dehors d'un certain cercle. Nous sommes tombés moins pour avoir insulté le peuple que pour avoir dédaigné la noblesse. »

On annonça lady Firebrace.

« Ah ! chère lady Deloraine ! Ah ! chère lady Saint-Julians ! s'écria-t-elle en entrant.

— Vous n'avez point de nouvelles, je suppose ? demanda lady Saint-Julians.

— Rien. Vous savez sans doute pourquoi cet abominable Trenchard a passé à l'ennemi ?

— Non, en vérité.

— Une invitation à Lansdowne-House pour lui et pour sa femme.

— Ah ! il est donc marié ?

— Certainement ; elle est au fond de tout cela. Les conditions ont été faites à l'avance ; j'en ai la preuve ici... tous les faits. »

Lady Firebrace roulait dans ses doigts un bulletin de M. Tadpole.

« Lansdowne-House traverse toujours mes desseins, dit lady Saint-Julians avec amertume.

— C'est vraiment insupportable, reprit lady Deloraine, et au moment où vous vous décidiez à les inviter pour mercredi.

— Oui, cela seul est un sacrifice.

— Je pense que vous parlez de la Chambre, dit Egremont en entrant.

— Ah ! Monsieur Egremont, quel gâchis vous avez fait là. »

Lady Firebrace fit un signe réprobateur.

« Nous parlions de ce M. Trenchard, répondit lady Deloraine. Ne t'ai-je pas entendu dire que tu le connaissais ?

— Comment donc ! c'est une de mes connaissances intimes.

— Bon Dieu ! quel homme pour les connaissances ! s'écria lady Saint-Julians.

— Bon Dieu ! répéta lady Firebrace en levant les mains.

— Pourquoi ne me l'as-tu pas présenté, Charles ? demanda lady Deloraine.

— Je l'ai fait, chez lady Peel.

— Mais pourquoi ne l'as-tu pas invité à venir chez nous ?

— Je l'ai fait aussi plusieurs fois, il n'a pas voulu venir.

— Et cependant il va à Lansdowne-House, observa lady Firebrace.

— Je gage que c'est vous qui avez écrit l'article du *Standard*, où l'on fait connaître le secret du vote de M. Trenchard.

— C'est un fait, dit lady Firebrace.

— Il est probable, en effet, que Trenchard va à Lansdowne-House ce soir. Je l'y ai rencontré vingt fois ; il est très-intime avec la famille et habite le même comté.

— Mais sa femme, dit lady Firebrace, il n'a jamais pu l'y faire recevoir auparavant ; c'est là le grand point.

— Il n'a pas de femme, répondit tranquillement Egremont.

— Alors nous pouvons encore le regagner, s'écria lady Saint-Julians avec transport. Vous arrangerez un petit dîner à Greenwich, Monsieur Egremont, et je le placerai près de moi.

— Heureux Trenchard ! Mais savez-vous que je le crois indigne de tant de bonheur. Il a les belles dames en horreur et n'évite rien tant que ce que vous appelez la société. Chez lui, où j'ai déjeûné ce matin, ou bien dans une réunion d'amis, il est de la meilleure compagnie ; personne n'est plus instruit, plus spirituel, plus vraiment aimable. Tous ceux qui le connaissent l'aiment, à l'exception toutefois de Taper et de Tadpole, Mesdames.

— Je crois néanmoins que je l'inviterai pour mercredi, dit lady Saint-Julians. Je lui écrirai un petit billet ; mais si la société ne le touche pas, comment donc avoir prise sur lui ?

— Ah ! voilà la grande question que je vous donne à résoudre. Cela peut être une bonne leçon pour vous toutes, Mesdames, qui vous imaginez pouvoir gouverner le monde par ce que vous appelez votre influence sociale, c'est-à-dire en invitant les gens une ou deux fois par an à une insupportable cohue, au milieu de laquelle vous les recevez dédaigneusement, tout en vous flattant que le privilége d'entrer de temps en temps dans vos salons, de subir votre hautain accueil, suffit pour récompenser les plus grands efforts, pour porter aux plus infâmes défections. »

XXXV

La lune ne paraissait pas encore à l'horizon, et cependant la nuit était claire et sereine ; une grande foule s'assemblait près des marais de Mowbray. Le principal groupe était réuni dans le voisinage de quelques rochers, dont le plus élevé, appelé l'*Autel des Druides*, pouvait recevoir sur son sommet large et plat une vingtaine de personnes à la fois.

Le sol était couvert à l'entour de fragments de roc, sur lesquels re-

posaient ce soir-là des êtres humains qui transformaient en couches moelleuses ces ruines des anciens temps.

La réunion nocturne augmentait de minute en minute ; on distinguait au loin le bourdonnement des voix et le bruit des pas de plusieurs milliers d'individus. Tout à coup les sons d'une musique guerrière se firent entendre à distance, et au même instant, rapide comme l'éclair, le feu de mille torches, brandies par des bras robustes, étincela dans l'espace en reflets sauvages, salué par des bravos retentissants que l'écho des marais répéta à l'infini.

La musique et les bannières annonçaient l'arrivée des chefs du peuple. Ils gravirent le sommet de l'autel des Druides. Là, aux cris de la multitude enthousiaste, Walter Gérard, entouré de ses compagnons, prit la parole pour haranguer ce MEETING AUX FLAMBEAUX.

Sa taille élevée était rendue presque colossale par la lueur incertaine des torches ; sa voix puissante et sonore vibrait jusqu'aux extrémités de son auditoire, devenu silencieux et calme, dans l'attente de ce qui allait avoir lieu. Les yeux fixes, la bouche tantôt comprimée par une résolution énergique, tantôt adoucie par un mouvement sympathique, tous ces hommes, pressés les uns contre les autres, suivaient avec émotion le discours dans lequel Gérard revendiquait fortement les droits sacrés des travailleurs. Les applaudissement frénétiques, le pétillement des torches, l'heure, le lieu, le but, tout contribuait à rendre cette assemblée imposante et à frapper les imaginations.

« Je ne sais si Warner va parler ce soir, dit Dandy Mick à Poussière-d'Enfer.

— Il ne défile pas ça si bien que Gérard, répondit ce dernier.

— Non, mais il a du pouvoir. Les tisserands le considèrent comme leur chef, et leur section est puissante.

— Quand on veut aborder le fond d'une question, il n'y a personne comme Stéphen Morley. Six curés réunis n'seraient pas capables de le battre. Il sait par cœur tous les principes sur lesquels la société repose ; Gérard, lui, ne s'empare que des passions.

— C'est ce qu'il faut ! Je voudrais seulement qu'il dise une bonne fois : Marche, et en avant !

— Il y a bien des choses à dire avant cela. Nous devons d'abord discuter la question à fond, parce que, en l'examinant sérieusement, nos adversaires n'ont rien à nous opposer. Il nous faut aussi arrêter la consommation des objets soumis aux droits ; quand une fois il n'auront plus d'écus pour payer leurs baïonnettes et leurs mouchards, ils seront enfoncés.

— Tu as une bonne tête, mon vieux.

— Sais-tu que j'réfléchis à tout ça depuis que je sais que deux et

deux font quatre? J'avais pas dix ans que j'me disais à moi-même : C'est une drôle d'organisation qui m'oblige d'étouffer dans un trou et de travailler comme un esclave pour payer les taxes d'un beau monsieur qui boit du vin de Porto et pose ses pieds sur un tapis de Turquie?..... Ecoute, écoute! s'écria tout d'un coup Poussière-d'Enfer au moment où Gérard lançait, de sa voix stridente, une phrase mordante. Voilà l'homme qu'il faut au peuple! Quoi qu'il arrive, sois-en sûr, Mick, Walter sera toujours notre chef. »

Le père de Sybille se tut au milieu des applaudissements frénétiques de son auditoire, et Warner, ce tisserand que le lecteur connaît déjà, et qui était devenu un chef de parti très-populaire et un des plus ardents soutiens de Gérard, le remplaça près de la multitude. Bientôt on vota plusieurs résolutions par acclamation, et, les affaires de la nuit étant terminées, on enjoignit aux assistants de se disperser en bon ordre et de retourner paisiblement dans leurs demeures. La musique exécuta de joyeuses fanfares; les chefs descendirent de l'autel des Druides, et chacun reprit le chemin de la ville, emportant les hautes pensées et les tumultueuses espérances qu'avaient fait naître les discours des orateurs.

Dandy Mick et Poussière-d'Enfer partirent ensemble. Pour eux, la grande œuvre de la nuit n'avait pas encore commencé : elle était fort grave.

Les deux amis se dirigèrent vers le faubourg où Gérard et Morley s'étaient rendus le soir même de leur retour de Marney-Abbey; mais cette fois ce n'était pas pour faire visite au brillant salon de Jaffing-Chack. Après avoir suivi plusieurs allées obscures, Mick et son compagnon pénétrèrent dans une impasse terminée par une cour d'une assez grande étendue et entourée de bâtiments élevés construits en forme de magasins. Poussière-d'Enfer entra dans l'un d'eux, et, prenant une lampe posée sur l'âtre d'un foyer vide, il conduisit son ami à travers plusieurs chambres désertes et démeublées, et atteignit enfin un appartement où l'on apercevait quelques traces d'habitation récente.

« Mick, dit Poussière-d'Enfer d'un ton presque solennel, es-tu ferme?

— Parfaitement, mon vieux, répondit Mick, non sans ressentir quelque trouble.

— Il faut passer par bien des épreuves. Cela peut embarrasser un homme.

— Allons donc, tu badines.

— Si tu es résolu, tout sera pour le mieux. Maintenant il faut que je te quitte.

— Non, non, mon cher.

— Il le faut, reprit Poussière-d'Enfer, et tu vas rester ici jusqu'à ce

qu'on vienne te chercher. Songes-y bien. Quel que soit l'ordre qu'on te donne, obéis, et, quelque chose que tu voies, sois calme. »

Poussière-d'Enfer tira alors un flacon de sa poche, et le présenta à son ami, en disant :

« Bois un bon coup, je ne puis pas te le laisser ; car s'il faut que ton cœur soit chaud, il faut que ta tête reste froide. »

En disant cela il disparut.

Malgré la liqueur restaurante, le pauvre Mick-Radley tremblait. Le système nerveux défie parfois l'eau-de-vie elle-même. Mick touchait à un moment solennel qui, depuis des années, faisait travailler son imagination. Souvent il s'était représenté les épreuves qui l'attendaient ; il avait affronté en pensées les périls de la situation, et plus d'une fois il était sorti triomphant de maint drame enfanté à plaisir. Mais l'austère réalité dissipait tous ses rêves et tout son courage. Il se rappela les avertissements de Julia, qui l'avait souvent détourné de tenter cette démarche ; avertissements reçus avec dédain, traités avec légèreté. Il se prit à penser que les femmes avaient toujours raison, que Poussière-d'Enfer était après tout un mauvais conseiller, et qu'il serait peut-être bon de songer à la retraite.

Il regarda autour de lui : la faible lueur de la lampe indiquait à peine les lignes de l'appartement, et, dans la demi-obscurité qui y régnait, l'œil pouvait difficilement distinguer le plafond que plusieurs grosses poutres semblaient traverser. On n'apercevait aucune fenêtre ; la porte était perdue dans l'ombre. Mick venait de prendre la lampe pour reconnaître les lieux quand un léger bruit le fit tressaillir ; il se retourna et vit à quelques pas de lui deux formes étranges qu'il ne prit point d'abord pour des formes humaines.

Chacune d'elles, enveloppée d'un manteau noir, le visage couvert d'un masque de même couleur, la tête surmontée d'un bonnet conique de grande dimension, tenait une torche dans la main ; elles demeuraient là, debout, silencieuses, comme deux sentinelles formidables.

Cette vue terrifia le pauvre Mick. Il resta la bouche ouverte et le bras étendu. A la fin, ne pouvant supporter plus longtemps ce mystère, il appela toute son audace à son secours et s'écria :

« Dites donc, que demandez-vous ? »

Rien ne bougea.

« Allons, allons ! dit Mick fort effrayé, pas de bêtises ici ; il faut bien que vous parliez. »

Les deux figures s'avancèrent alors ; elles placèrent leurs torches dans une niche voisine, puis elles appuyèrent chacune une main sur l'épaule de Mick.

« Non, non! pas de manières comme ça!» s'écria-t-il en cherchant à se débarrasser.

Mais, en dépit de sa résistance, un des masques silencieux lui étreignit fortement les deux bras, et, une minute après, les yeux de l'infortuné Dandy étaient bandés.

Sous la conduite de ses guides, il lui sembla qu'il traversait d'interminables appartements ou plutôt des galeries ; car, au moment où l'un d'eux avait laissé aller son bras pour ouvrir une porte, il étendit la main et toucha un mur. A la fin, un des masques lui dit :

« Dans cinq minutes vous serez en présence des Sept. Tenez-vous prêt. »

On entendit alors un concert de voix dont le son augmenta de plus en plus à mesure qu'ils avançaient. Mick reçut l'ordre de s'agenouiller, et se trouva posé sur un coussin, les bras toujours fortement retenus, bien qu'il crût rester seul.

Les voix devenaient à chaque instant plus fortes ; bientôt Mick put distinguer les paroles de l'hymne qu'elles chantaient ; il remarqua qu'on entrait dans le lieu où il était, et reconnut le mouvement mesuré d'une procession solennelle. Les chantres invisibles firent plusieurs fois le tour de la chambre d'un pas lent et imposant, puis soudain tout s'arrêta. Il se fit une pause de quelques minutes, et une voix dit :

« Je dénonce John Briars.

— Pourquoi?

— Il offre de ne travailler qu'à ses pièces ; l'homme qui travaille à ses pièces est moins excusable que celui qui s'enivre. Les plus mauvaises passions de notre nature sont ainsi mises en jeu : l'avarice, la ruse, l'astuce, l'hypocrisie. L'ouvrier qui touche de cette manière quarante shillings par semaine vole ses frères, qui n'en gagnent ordinairement que vingt en travaillant à la journée. Voilà pourquoi je dénonce John Briars.

— C'est bien, répondit l'autre voix, John Briars est dénoncé. S'il persiste encore une semaine de plus à faire l'ouvrage à ses pièces, il n'aura pas le choix de travailler la semaine suivante à la journée. Le n° 87 veillera sur John Briars.

— Je dénonce Claugton et Hicks, dit une troisième voix.

— Pourquoi?

— Ils ont renvoyé Gregory Ray, parce qu'il fait partie de notre société.

— Frères, vous plaît-il que les travaux soient suspendus pendant dix jours chez Claugton et Hicks?

— Il nous plaît, répondirent plusieurs voix.

— N° 34, faites suspendre demain les travaux chez Claugton et Hicks, jusqu'à nouvel ordre.

— Frères, je propose l'expulsion d'au milieu de nous de quiconque vantera ses propres talents et la supériorité de son ouvrage, soit en public ou en particulier. Vous plaît-il d'adopter cette mesure ?

— Il nous plaît.

— Frères, reprit la voix qui semblait présider, avant de percevoir le revenu des différents districts de cette loge, j'apprends qu'il se trouve ici un étranger qui demande à être admis parmi nous. Etes-vous tous revêtus de la robe mystique, tous masqués du masque mystérieux ?

— Tous.

— Alors prions. »

Il se fit un mouvement; toute l'assemblée se mit à genoux, puis le président improvisa une prière pleine d'énergie et même d'éloquence.

L'hymne au travail succéda ; quand il fut terminé, les bras du néophyte se trouvèrent libres et ses yeux découverts.

Mick se vit dans une vaste pièce éclairée par un grand nombre de cierges ; les murs étaient tendus de noir ; sept personnages masqués, revêtus d'un surplis, étaient assis autour d'une table recouverte d'une étoffe de la même couleur. Le président occupait un siége plus élevé que le reste ; au-dessus de sa tête, placé sur un piédestal, on voyait un squelette entier. De chaque côté de ce squelette, un homme debout, masqué, enveloppé d'une longue robe, tenait une épée nue à la main. A droite et à gauche de Mick, deux autres hommes tenaient une hache d'armes. La Bible reposait sur la table, et, à distance, une file de personnages mystérieux, revêtus de robes blanches et de masques blancs, tenaient des torches.

— Michel Radley, dit le président, jurez-vous librement et volontairement, en présence du Dieu tout-puissant et de ces témoins, d'exécuter avec zèle et empressement, autant qu'il dépendra de vous, tous les ordres qui vous seront imposés par vos frères réunis en comité dans l'intérêt général, dont seuls ils restent juges, tels que le châtiment des oppresseurs, la mort des tyrans, et la destruction de toute fabrique, boutique ou industrie dont les maîtres leur paraîtront incorrigibles ? Le jurez-vous en présence du Dieu tout-puissant et de ces témoins?

— Je le jure, répondit une voix tremblante.

— Levez-vous donc et baisez ce livre. »

Mick se leva lentement, avança d'un pas mal assuré, et baisa respectueusement le volume ouvert.

Tous les assistants se démasquèrent immédiatement.

Poussière-d'Enfer s'approcha, et, prenant Mick par la main, il le conduisit au président, qui le reçut en prononçant quelques paroles mystiques. On le revêtit d'une robe, on lui remit une torche, puis il prit place parmi ses compagnons.

Ainsi se termina l'initiation de Dandy Mick dans l'*Union du Commerce.*

XXXVI

« Sa Seigneurie n'a pas encore sonné, Messieurs, » disait le valet de lord Milford aux députés de la Convention nationale, qui se présentaient, vers midi, à la porte d'une maison de Belgrave-Square.

Cette députation se composait de deux délégués de la Convention. Ils venaient chez le jeune vicomte, avec plusieurs autres membres de la législature, pour attirer son attention sur la pétition nationale que la Convention avait préparée, et qui devait être remise à la Chambre, dans le cours de la session, par un député de Birmingham.

« Je crains bien que notre heure ne soit trop matinale pour ces jolis oiseaux, dit l'un des délégués à l'autre. Qui vient ensuite sur notre liste?

— M. Thorough-Base (Très-Vil) [1], n° 27, la rue à côté. Celui-là devrait se ranger pour le peuple, puisque son père était ménétrier; mais on dit qu'il est tout à fait aristocrate, et qu'il a épousé une veuve de qualité.

— Frappons toujours. »

M. Thorough-Base n'était pas chez lui. Il avait reçu la carte par laquelle les délégués lui annonçaient leur visite, mais il avait pris son parti à cet égard.

Le n° 18, même rue, les reçut plus poliment; c'était un M. Kremlin. Après les avoir écoutés avec patience, sinon avec intérêt, il leur dit que la forme du gouvernement était sans conséquence, l'organisation domestique sans intérêt, qu'un seul sujet méritait d'attirer l'attention des hommes sérieux : c'était la politique extérieure; et que l'unique moyen de raviver le commerce et de satisfaire le peuple, c'était de régler partout les questions de frontières. Enfin M. Kremlin engagea la Convention nationale à faire sa pétition dans ce sens, en assurant les délégués qu'ils auraient alors le public pour eux.

La députation aurait pu lui objecter que le public s'intéressait si peu aux questions extérieures que, même dans la Chambre, il était impossible d'obtenir une majorité sur ce sujet; que, de notoriété publique, on ne possédait pas trois députés médiocrement instruits des relations étrangères du pays, et elle eût pu ajouter au besoin que lui, M. Krem-

[1] La plupart des noms qui suivent ont une signification. Nous en donnerons le sens entre parenthèses, pour mettre nos lecteurs au courant, tout en conservant le nom anglais; car ces sortes d'épigrammes, fort en usage chez nos voisins, ne sont pas très-heureuses dans notre langue.

lin, était cité pour son ignorance, puisqu'on ne lui connaissait en tout qu'une seule idée, encore cette idée était-elle fausse.

Ils se présentèrent ensuite chez Wriggle (Cauteleux), fervent disciple du progrès. Celui-là se flattait de marcher avec l'époque, mais il prenait grand soin d'en étudier la disposition pour régler ses mouvements en conséquence. Comme il prévoyait que les chartistes pouvaient peut-être, un beau jour, avoir le dessus, au lieu de leurs adversaires, M. Wriggle leur donnait son adhésion, dans l'avenir, sous condition, bien entendu, et tout en se réservant le droit de voter contre eux dans le présent. N'allez pas croire, cependant, qu'il vît aucun mal à leur association, tant s'en faut ; il était disposé à l'appuyer quand les circonstances le permettraient. On ne pouvait raisonnablement exiger davantage d'un homme placé dans une position aussi délicate que celle où se trouvait Wriggle, car il avait demandé aux whigs le titre de baron, et il s'était secrètement engagé avec Taper à voter contre eux lors du débat concernant la Jamaïque.

Bombastes-Rip (Hableur-le-Fendant) leur adressa des paroles sévères, et c'était dur de sa part, car il avait été jadis un des leurs ; il avait écrit des lettres confidentielles au ministre des finances en 1831, offrant de venir (pourvu qu'on payât ses dépenses) de la ville manufacturière qu'il ne représentait pas alors, mais qu'il représentait aujourd'hui, à la tête de cent mille hommes, pour brûler Aspley-House. Mais Bombastes-Rip était bien changé : il parla de la puissance de la classe moyenne, de l'ordre public, du crédit public. Il aurait voulu parler davantage ; par malheur un rendez-vous dans la cité l'en empêcha ; Bombastes-Rip était un des membres les plus actifs du comité formé pour élever une statue au duc de Wellington.

Floatwell (Flotte-Bien) les reçut de la manière la plus affable, bien que ses idées ne s'accordassent pas avec les leurs. Du reste, il eût été difficile de dire avec qui M. Floatwell s'accordait. Habile, remuant, jouissant pour tout patrimoine d'une certaine réputation acquise à l'Université, Floatwell avait reculé devant les fatigues d'une profession, et dans le tohu-bohu de la réforme il s'était trouvé un beau jour, à son grand étonnement, siégeant à la Chambre. Il y resta ; mais pourquoi? L'aveugle fortune le savait seule. Le ridicule de l'aventure disparut avec la nouveauté. Le digne représentant du pays avait abordé la vie publique dans la plus complète ignorance des choses qu'un homme public devrait connaître : il ne savait pas un mot d'histoire ; les lois nationales ou constitutionnelles du pays lui étaient étrangères ; il manquait d'expérience pratique, et le peu de connaissances qu'il possédât étaient puériles et insignifiantes.

Grâce à son assiduité aux comités, il acquit une habitude superfi-

cielle des affaires, suffisante pour les transactions ordinaires; avec le temps il se mit au courant des questions d'économie politique les plus répandues. Floatwell avait débuté avec un médiocre succès; il le conserva, et personne ne s'avisa de le lui envier; c'était un trésor de menue monnaie qu'il amassait sans exciter la convoitise. Il était de ces hommes qui redoutent par-dessus tout l'isolement, et qui s'imaginent progresser dès qu'ils marchent en compagnie d'individus de leur espèce. Il suivait toujours quelque grand personnage placé sur le pinacle, et qu'il croyait sérieusement entendre proclamer tôt ou tard chef de parti, parce que celui-ci le lui disait après boire. Pour le moment, Floatwell jurait par lord Dunderhead : les membres de cette petite coterie, qui dînaient ensemble et croyaient sérieusement former un parti, avaient résolu de se montrer polis envers la Convention.

Après avoir supporté un interminable discours de M. Kite (Milan) sur le cours de la rente, les deux délégués arrivèrent à Piccadilly, chez lord Valentine.

« Il est deux heures, dit l'un d'eux; nous pouvons, je pense, essayer de nous présenter. »

Ils frappèrent à la porte, et trouvèrent qu'on les attendait.

Un escalier particulier conduisait aux appartements de lord Valentine, qui habitait l'hôtel de sa famille.

Les délégués furent introduits dans un salon aboutissant à une serre chaude, où les plantes des tropiques se trouvaient rafraîchies par une fontaine jaillissante. Le salon, tendu en satin bleu, était orné de glaces magnifiques; de merveilleuses peintures couvraient le plafond. Sur un sopha on voyait un grand nombre d'albums contenant des dessins de costumes; une table de *pietra dura* était chargée de volumes splendidement reliés, qui semblaient avoir été feuilletés récemment; plusieurs épées antiques d'une extrême beauté reposaient sur un canapé, et dans un coin de la chambre une figure revêtue d'une armure complète, noir et or, richement incrustée, tenait dans son gantelet l'ancien étendard de l'Angleterre.

Les deux délégués de la Convention nationale se regardèrent, étonnés que le maître de ce luxe eût daigné condescendre à les recevoir; mais avant qu'ils eussent pu échanger une parole lord Valentine entra.

C'était un jeune homme svelte et gracieux; il avait les épaules larges et la taille fine, le teint très-blanc, les yeux d'un bleu foncé, brillants et pleins d'intelligence, les traits d'une régularité classique. Un petit bonnet grec surmontait ses longs cheveux bruns; il était enveloppé dans une robe de chambre de cachemire.

« Eh bien, Messieurs, leur dit-il en les invitant à s'asseoir avec un

ton de franchise naturelle qui mit ses visiteurs à l'aise, j'ai promis de vous voir ; qu'avez-vous à me dire ? »

Les délégués recommencèrent à expliquer leur mission. Ils ne voulaient engager personne, dirent-ils ; tout ce que le peuple demandait, c'était la discussion sérieuse et impartiale de ses réclamations. La pétition nationale, signée par près d'un million et demi d'hommes, formant la fleur des classes laborieuses, devait être présentée à la Chambre des Communes ; on le suppliait de prendre en considération les cinq points qui, selon les classes ouvrières, comprenaient leurs intérêts les plus précieux, à savoir : le suffrage universel, le vote au scrutin, les parlements annuels, les députés salariés, et l'abolition des priviléges de la propriété.

« Et en supposant ces cinq points accordés, dit lord Valentine, que vous proposez-vous de faire ?

— Le peuple étant enfin réellement représenté, répondit un des délégués, déciderait sur les mesures à prendre dans l'intérêt de la grande majorité.

— Ceci ne me paraît pas très-clair ; voilà justement le point en litige : je doute que le peuple soit bon juge dans sa propre cause. En tout cas, Messieurs, les avantages respectifs de l'aristocratie et de la démocratie sont matières contestables ; comme je trouve la question pratiquement résolue dans ce pays, vous me pardonnerez de ne pas vouloir l'agiter. Je vous crois très-sincères dans vos convictions, accordez-moi la même confiance ; vous êtes démocrates, je suis aristocrate ; ma famille est anoblie depuis près de trois siècles ; nous portions un nom illustré avant notre élévation, et nous avons puissamment contribué à faire ce pays ce qu'il est. Nous avons versé notre sang sur plus d'un champ de bataille, deux de mes ancêtres sont morts à la tête de nos flottes. Vous ne méconnaîtrez pas ces services, même si vous n'appréciez pas leur conduite comme hommes d'Etat, et pourtant celle-là aussi a eu ses labeurs et ses distinctions. Ma famille a planté les plus beaux arbres de l'Angleterre, elle a bâti plusieurs de nos plus belles églises, construit des ports, creusé des canaux, percé des routes, ouvert des mines et desséché un marais d'un million d'arpents, qui porte encore notre nom et forme une des portions les plus florissantes du pays. Vous parlez de nos taxes et de nos guerres, de vos inventions et de votre industrie ; nos guerres ont fait de cette île un puissant empire ; elles ont développé l'industrie, stimulé les inventions dont vous vous vantez. Vous me dites que vous êtes les délégués des classes laborieuses de Mowbray, à qui on refuse des représentants ; mais que serait donc Mowbray sans notre aristocratie et ses guerres ? Elle serait encore à naître, et la classe laborieuse n'existerait pas pour envoyer

ses délégués. En un mot, vous nous devez jusqu'à la vie... Je vous ai dit les travaux de mes ancêtres, je suis décidé à ne point leur faire honte ; héritier de leur grande position, je vous le déclare sans détour, Messieurs, je n'y renoncerai pas sans combat.

— Combattrez-vous le peuple dans cette armure, Mylord? demanda un des délégués en souriant, mais d'un ton affectueux et respectueux à la fois.

— Cette armure a combattu jadis pour le peuple; car celui qui la portait était près de Simon de Montfort à la bataille d'Evesham, répondit lord Valentine.

— Mylord, reprit l'autre délégué, tout le monde sait que vous descendez d'une grande et noble race, et nous en avons vu assez aujourd'hui pour comprendre que vous ne le cédez pas à vos ancêtres en intelligence et en courage. Mais la question que Votre Seigneurie a soulevée n'est pas de celles qu'on tranche par un accident heureux. Vos aïeux ont accompli de grandes choses, qu'y a-t-il là d'étonnant? Ils faisaient partie d'une classe très-limitée, qui possédait le monopole de l'action; le peuple, il est vrai, a commandé moins de flottes; a-t-il moins versé son sang dans les combats? Ces mines, ces canaux que vous avez creusés, ces bois que vous avez plantés, quelles mains vous ont aidés dans ces travaux? quelle part y a prise la classe ouvrière dont nous exposons aujourd'hui les droits sacrés, et qu'on a traitée pendant des siècles avec un si orgueilleux dédain? Mylord, considérez le résultat, et décidez. L'aristocratie anglaise a joui pendant trois siècles de l'exercice du pouvoir, pendant les cent cinquante dernières années elle l'a possédé sans contrôle. Elle forme en ce moment la classe la plus riche du monde, aussi riche que les sénateurs romains, et dispose en outre des moyens de jouissance que la science moderne donne seule. Nous ne le nions pas : votre ordre présente aux yeux de l'Europe le plus magnifique de tous les spectacles. Bien que depuis quelques années vous ayez jeté une partie de l'odieux de votre conduite sur la classe moyenne que vous méprisez, et qui n'est méprisable que parce qu'elle vous imite, le fond de votre puissance n'a point diminué en réalité ; vous nous gouvernez encore avec une autorité absolue, et vous gouvernez le peuple le plus malheureux de la terre.

— Cette qualification convient-elle donc au peuple anglais? dit lord Valentine. Et n'est-ce pas par une figure de rhétorique que vous le placez au-dessous des Portugais ou des Polonais, des serfs russes et des lazzaroni napolitains?

— Infiniment au-dessous, Mylord, car non-seulement le peuple de notre pays est dégradé, mais il sent sa dégradation. Il ne croit plus à une différence innée entre les gouvernants et les gouvernés; il en sait

assez pour s'apercevoir qu'on le sacrifie. Comparée avec les classes privilégiées, la classe laborieuse est chez nous dans un état d'infériorité bien pire que le peuple des autres pays comparé avec son aristocratie. Tout est relatif, Mylord, et, croyez-moi, cette situation, qui engendre la haine, fait naître aussi le péril.

— Le peuple doit avoir des chefs.

— Il en a trouvé.

— Quand le moment d'agir arrivera, il suivra la noblesse.

— La noblesse le guidera-t-elle? Pour ma part, je ne me pique pas de philosophie, et, si je voyais apparaître un Simon de Montfort, je serais satisfait de combattre sous sa bannière.

— Nous avons une aristocratie de fortune, reprit le délégué qui avait le plus souvent porté la parole. Dans une civilisation progressive, la richesse est le seul moyen qui serve à distinguer les classes ; mais une nouvelle combinaison de la richesse peut aussi changer cela.

— Ah ! vous en voulez à nos propriétés, dit lord Valentine avec un sourire ; vos efforts de ce côté, en ramenant la société à son principe, feraient renaître d'elles-mêmes les sources de distinction.

— Les puissants barons ne sont pas à l'épreuve des canons à la Paixhans, répondit le délégué ; la science moderne a rétabli l'égalité naturelle de l'homme.

— J'avoue franchement, dit l'autre délégué, que cela m'afflige. La force physique m'a toujours paru la manière la plus naturelle d'arranger les affaires.

— Cette opinion ne me surprend pas en vous, dit lord Valentine en souriant. Je serais peu charmé de vous rencontrer dans une mêlée. Vous avez quelque six pieds, si je ne me trompe.

— J'avais six pieds deux pouces quand j'ai cessé de grandir, et l'âge ne m'a rien fait perdre de ma taille.

— Cette armure vous irait bien, dit lord Valentine au moment où ils se levaient tous.

— Puis-je demander à Votre Seigneurie pourquoi elle se trouve ici?

— Je dois représenter Richard-Cœur-de-Lion au bal de la reine, et, comme je ne veux pas endosser une cuirasse de comédie devant ma souveraine, j'ai fait venir celle-ci du château de mon père.

— Ah! je souhaite parfois que le bon vieux temps du roi Richard revienne.

— Avec le servage ? dit l'autre délégué.

— Du moins la forêt était libre... »

Quand les deux délégués se trouvèrent sur l'escalier, le plus grand dit à son compagnon :

« J'aime ce jeune homme, moi.

— Il est rempli de préjugés, répondit son ami.

— Il a son opinion et nous avons la nôtre ; mais c'est un homme franc, loyal et décidé, et je n'ai jamais vu de gaillard mieux bâti... Où allons-nous maintenant?

— Nous n'avons plus qu'un nom sur notre liste d'aujourd'hui, et nous en sommes tout près : Albany, nº 1. C'est encore un membre de l'aristocratie, l'honorable Charles Egremont.

— Ma foi, autant que j'en puis juger, je les préfère à tous les Wriggle, les Rip et les Thorough-Base, que nous avons vus jusqu'ici, dit le grand délégué en riant. Je gage que nous aurions trouvé lord Milford un très-bon diable, si seulement il eût été levé.

— Nous voici arrivés, dit son compagnon en soulevant le marteau de la porte. M. Egremont y est-il?

— Oui, Messieurs ; mon maître a donné l'ordre exprès de vous recevoir. Entrez, s'il vous plaît.

— Tu vois, dit le grand délégué, ce serait une bonne leçon pour un Thorough-Base. »

Ils s'assirent dans l'antichambre. Le domestique ouvrit une porte à deux battants en acajou massif, et entra pour annoncer à son maître l'arrivée des délégués.

Egremont était assis dans son cabinet devant une table ronde couverte de papiers, de livres et de lettres ; ses notes, préparées pour la séance de la Chambre, et une pile de livres bleus (*blue books*) occupaient une autre table. L'appartement était meublé dans un style sévère. Sur la cheminée, deux vases antiques, rapportés d'Italie par lui-même, accompagnaient cette peinture d'Allori dont nous avons déjà parlé.

Le domestique revint avertir les délégués que son maître les attendait, et il introduisit près d'Egremont Walter Gérard et Stéphen Morley.

XXXVII

On ne saurait trop déplorer l'usage en vertu duquel nos édifices religieux restent soigneusement fermés à tout autre moment qu'à celui du service, et plus encore l'art barbare qui nous expose, une fois entrés avec peine, à trouver tant de choses, dans la disposition des lieux, propres à blesser le goût, à offenser le sentiment.

Au milieu du tumulte de la vie réelle, quelques minutes passées à l'ombre solennelle d'un temple antique exercent souvent une influence salutaire ; elles purifient le cœur, élèvent l'esprit, dissipent les images vaines, et préviennent plus d'une action dont on aurait eu plus tard à se repentir. Sous ce rapport, l'église est restée un lieu d'asile ; elle

nous sauve, non de la puissance des lois, mais de la violence de nos désirs ; non des passions des hommes, mais des nôtres propres.

L'abbaye de Westminster s'élève au centre des factions. Les plus audacieuses comme les plus mauvaises actions des hommes ont été accomplies autour de son enceinte consacrée : le sacrilége, la rapine, le meurtre, la trahison. Le vol y a été pratiqué sur la plus vaste échelle des temps modernes. Là dix mille manoirs appartenant à l'ordre des Templiers ont été confisqués en un jour, sans preuve, presque sans prétexte, et partagés entre le monarque et sa principale noblesse ; là les grands biens de l'Eglise, qui, quels que soient ses articles de foi, étaient et devraient être encore la propriété du peuple, ont été saisis à diverses époques par une assemblée sans cesse occupée de changer, par acte du Parlement, la religion du pays, sans jamais songer à restituer le butin ; là naquit cette conception monstrueuse que la Rome patricienne elle-même, dans ses plus mauvais jours, n'aurait pas enfantée, à savoir : la confiscation de l'industrie au profit de la propriété, acte dont les conséquences se manifestent par une population dégradée et irritée ; là encore l'innocent a été accusé et traqué jusqu'à ce que mort s'ensuivît ; un monarque vertueux et capable a été martyrisé pour avoir cru, entre autres choses, qu'il serait plus avantageux pour le peuple de pourvoir aux dépenses de l'Etat au moyen d'un impôt direct, prélevé par un individu connu de tous, que par un impôt indirect, levé par une assemblée irresponsable et sujette à changer. Le roi Charles a été surnommé à juste titre le Martyr ; il a servi d'holocauste à l'impôt direct. Jamais homme n'avait perdu la vie pour une si grande cause, la cause de l'Eglise et la cause des Pauvres.

Dans le temps paisible où nous vivons, aujourd'hui que le vol public est hors de mode et prend le nom modeste de commission d'enquête ; que la seule trahison possible consiste à voter contre un ministre qui prétend à votre voix et à votre confiance, tout en ayant changé sa politique ; dans ce siècle de passions mesquines, de dangers puérils, c'est pourtant encore quelque chose de quitter la Chambre, où l'on entend de pauvres discours cent fois répétés, pour aller dans la vieille abbaye de Westminster écouter le chant d'une antienne.

C'était une habitude favorite d'Egremont, habitude souvent féconde en consolations et en jouissances, malgré le tort fait au saint lieu par la discipline étroite et l'organisation sordide du corps ecclésiastique chargé de veiller à son entretien.

Peut-être ne trouverait-on pas dans le monde une seconde métropole disposée à tolérer si bénévolement la conduite suivie par le doyen et le chapitre de Westminster à l'égard du grand badaud qu'on appelle le public, et à se laisser exclure en silence du seul édifice vraiment

digne de porter le nom de cathédrale dans les deux cités. Mais le peuple anglais supporte tout; il est si occupé de spéculer sur les chemins de fer!

La première fois qu'Egremont entra dans l'église par le transsept méridional, et qu'il aperçut les planches et les piquets qui l'environnent, comme si l'abbaye était en état de siége, les grilles qui barrent l'entrée de la nef et des ailes, et obstruent la vue des fenêtres, les bedeaux assis sur un banc crasseux et bavardant comme des garçons de cabaret, il songea aux beautés architecturales dans lesquelles il s'était si souvent complu au milieu des ruines de Marney, et il fut sur le point de quitter brusquement un lieu qu'il désirait pourtant visiter depuis bien longtemps. Mais soudain l'orgue éclata en célestes accords, des voix plaintives et tendres montèrent mélodieusement vers la voûte; Egremont resta cloué sur place.

Peut-être un sentiment semblable agissait-il sur une autre personne le lendemain du jour où le jeune député avait reçu la visite des délégués de la Convention.

Le soleil avait passé le méridien depuis plusieurs heures; on célébrait au chœur le service divin, et un petit nombre de fidèles, pénétrant dans l'église par la partie connue sous le nom de Coin du Poëte, se dirigeaient vers leurs siéges à travers la disgracieuse barricade que le chapitre a fait construire. Une femme seule refusait de passer, peu sensible aux invitations des bedeaux; et s'approchant de la grille de fer qui la séparait du corps de l'église, elle y appuyait sa tête et regardait attentivement la longue perspective de l'aile méridionale. Plongée dans la contemplation ou peut-être dans la prière, elle demeura immobile, prêtant l'oreille aux notes majestueuses de l'orgue, aux douces voix qui partaient du chœur et planaient librement sous ses voûtes saintes, qu'elle-même désirait vainement parcourir.

Les sons de l'instrument à la fois mystique et vibrant qui élève l'âme et touche le cœur cessèrent de se faire entendre; les chants recommencèrent, la jeune femme fit un mouvement. A ce moment Egremont sortait du chœur. Ses regards furent attirés soudain par cette taille élégante, par la position pittoresque et gracieuse qu'elle occupait. Le soleil, pénétrant à travers les fenêtres occidentales, inondait le corps de l'église d'une lumière transparente, et, enveloppant de ses rayons dorés la tête de l'inconnue, semblait l'entourer d'une sainte auréole. Egremont se dirigea à pas lents vers la porte, de manière à ce que l'étrangère qui se préparait aussi à sortir pût le rattraper.

En y arrivant, il tourna la tête, désirant se convaincre qu'il ne se trompait pas, et ses yeux rencontrèrent ceux de Sybille. Il tressaillit : elle était à quelques pas de lui et venait évidemment de le reconnaître. Il

se rangea, afin de lui livrer passage; à peine fut-elle dehors qu'elle s'arrêta en disant :

« Monsieur Franklin ! »

Son père n'avait donc pas eu le temps ou la volonté de lui parler de l'entrevue de la veille. Egremont était encore pour elle M. Franklin. Ceci devenait embarrassant. Il aurait préféré qu'on lui eût épargné la difficulté d'un aveu. Cependant, cet aveu ne pouvait plus être différé; mais on pouvait y mettre de la prudence. Pour le moment il se contenta donc d'exprimer le bonheur que lui faisait éprouver une réunion si inattendue; puis il marcha près d'elle.

« Je conçois, dit Sybille, que vous soyez surpris de me rencontrer dans cette grande ville. Bien des choses étranges et imprévues ont eu lieu depuis votre départ de Mowedale. Vous savez certainement, vous qui êtes dans la presse, que le peuple a enfin résolu de convoquer son propre parlement à Westminster. La population de Mowbray devait y envoyer deux délégués : elle a choisi mon père pour l'un d'eux, car sa confiance en lui est telle qu'aucun autre ne pouvait le remplacer.

— Il a dû faire un grand sacrifice pour venir, dit Egremont.

— Que sont les sacrifices dans une semblable cause? Oui, sans doute, il en a fait de bien grands, et j'en suis fière. Notre intérieur, si paisible et si heureux, n'existe plus; il a quitté les Trafford, auxquels nous tenions par tant de liens (ici la voix de Sybille faiblit), et pour qui, j'en suis sûre, il aurait exposé sa vie. Maintenant nous sommes séparés peut-être pour toujours!..... Ils m'ont offert de me recevoir sous leur toit, continua-t-elle avec émotion. Si j'avais eu besoin d'un abri, un autre asile se fût ouvert pour moi; mais je ne pouvais pas quitter mon père dans un pareil moment. Il comptait sur ma présence, je l'ai suivi. Le seul but de ma vie, c'est de le soutenir dans ses efforts, d'adoucir ses luttes. Je mourrais contente si le peuple était libre, et libre par la main d'un Gérard. »

Egremont restait pensif. Il lui fallait révéler son secret; mais comment aborder un pareil sujet dans un lieu public? Que faire? La quitter sans rien dire, et tenter une explication par écrit?... La suivre chez elle, et là essayer de parler?... Ou bien se contenterait-il de mentionner son entrevue de la veille avec Gérard, laissant à ce dernier le soin d'en expliquer les conséquences? Ainsi préoccupé, il sortit avec Sybille de la cour de l'abbaye et entra dans Abbingdon-Street.

« Permettez-moi de vous accompagner, dit-il au moment où elle paraissait vouloir le quitter.

— Mon père n'est pas à la maison, mais je ne manquerai pas de lui dire que j'ai rencontré son ancien compagnon.

— Que n'a-t-il fait de même! pensa Egremont. Faut-il donc la quitter ainsi? Jamais!

— En vérité, vous ne pouvez me refuser de vous accompagner, reprit-il.

— Ce n'est pas loin d'ici. Nous demeurons presque dans l'enceinte de l'abbaye. Nous habitons avec de bonnes gens, le frère d'une des religieuses de Mowbray. Le chemin le plus court serait de suivre cette rue tout droit, mais il y a trop de monde pour moi, ajouta-t-elle en souriant; j'ai découvert une route plus tranquille. »

Guidé par elle, Egremont tourna dans College-Street.

« Combien y a-t-il de temps que vous êtes à Londres? lui demanda-t-il.

— Quinze jours. C'est une grande prison. Quelle chose singulière qu'on ne puisse presque pas sortir seule dans une ville comme celle-ci.

— Il faudrait Harold. Comment est-il, ce fidèle ami?

— Pauvre Harold! c'est aussi une douleur de l'avoir laissé.

— Je crains que vos journées ne vous paraissent bien longues?

— Non. Tant de choses me préoccupent, je prends un si vif intérêt à ce qui se passe, aux discussions des délégués que mon père me raconte à son retour. Quelquefois aussi je vais les écouter. Aucun d'eux ne lui est comparable. Il me semble que nos gouvernants ne pourraient rejeter nos demandes s'ils l'entendaient parler. »

Egremont sourit.

« Votre Convention est dans sa fleur ou plutôt dans son bouton, dit-il; tout est nouveau, tout est pur; mais attendez encore un peu, et bientôt elle aura le sort de toute assemblée populaire. Vous verrez les factions éclater.

— Pourquoi donc? Ils sont les vrais représentants du peuple, et ce que le peuple demande est juste; le travail doit trouver les mêmes garanties que la propriété. »

Tout en causant ainsi ils traversaient des rues paisibles et propres, plus semblables aux rues d'une ville de province qu'à celles d'une des plus grandes cités du monde. Rarement apercevait-on une boutique parmi toutes ces petites maisons bien soignées, bâties pour la plupart avec de vieilles briques fort curieuses, et sans la moindre prétention à la symétrie; on n'entendait pas le plus léger bruit de voitures, à peine rencontrait-on une ou deux personnes par intervalles. Après avoir fait un circuit dans ce quartier solitaire, ils gagnèrent une place que dominait le lourd vaisseau d'une vaste église, construite en pierres de taille. Les bâtiments qui l'entouraient paraissaient fort misérables : c'étaient l'atelier d'un charpentier, les remises d'un loueur de voitures; çà et là une habitation particulière, étroite et basse, et plus rarement un groupe de maisons de meilleure apparence.

Cette place, qu'on avait décorée du nom de Smith's-Square, sans souci de la désignation plus convenable qu'elle aurait pu emprunter à l'église Saint-Jean, construite au milieu, possédait à l'une de ses extrémités une grande maison, masquée au commencement de notre siècle par une devanture moderne, mais dont les bâtiments donnant sur la cour avaient conservé leur caractère primitif. Ils semblaient vouloir se cacher à l'écart, comme un homme atteint par la mauvaise fortune se cache aux regards indiscrets, et conserve encore au sein de son abaissement cette réserve digne que lui inspire le souvenir d'un temps meilleur.

« Voici notre habitation, dit Sybille. Nous avons été recommandés aux bonnes gens qui l'occupent par l'excellent prêtre de Mowbray. C'est un lieu tranquille et qui nous convient. »

Près de la maison un passage conduisait au quartier le plus populeux du voisinage.

Au moment où Egremont ouvrait la porte de la cour, Gérard apparaissait au bout de ce passage, se dirigeant vers eux.

D'ISRAÉLI.

(*La suite au numéro prochain.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 septembre 1845.

L'Europe est maintenant ainsi faite, la presse si alerte et les communications si promptes, que chacun de nous peut voir passer devant soi tous les jours la chronique du monde. Quand les tribunes politiques sont muettes, notre curiosité demande encore, selon son gré, aux événements de l'univers entier, un aliment quotidien, et nous ne nous occupons jamais plus de politique étrangère que lorsque notre politique intérieure est engourdie. Nous nous inquiétons alors des progrès équivoques et des efforts stériles de l'armée russe dans les montagnes du Caucase. Nous calculons assez vainement si ces expéditions difficiles coûtent bien au czar autant de sang et d'or moscovites que nous enfouissons d'or et de sang français dans la terre africaine. Nous suivons à travers l'Asie la marche envahissante de la diplomatie britannique et de l'Inde anglaise, avançant au milieu des empires barbares asiatiques à la manière des conquérants romains, décimant l'une par l'autre les royautés violentes qui les avoisinent, jouant tour à tour le rôle de l'astuce, de la corruption ou celui de la force, profitant avec autant d'habileté que de suite, pour dominer et s'agrandir, des révolutions sanglantes, des calamités intestines qui désolent et dévorent périodiquement des Etats à demi civilisés.

Dans ces monarchies sauvages, où l'on ne reconnaît encore que la puissance brutale et cupide, où l'incertitude du droit héréditaire et les traditions mal définies du pouvoir ne tempèrent point des mœurs ardentes et incultes, des ambitions cruelles et aveugles, il n'est guère de prétendants au trône que l'Angleterre n'encourage, de conspirations domestiques qu'elle ne salarie, de princes déchus qu'elle ne pensionne. C'est tout à fait une sorte de liste civile au profit des dynasties triomphantes ou détrônées. Les princes que découronne la guerre civile se consolent avec des guinées, et les candidats triomphants, satisfaits

d'une royauté nominale, abandonnent volontiers la réalité de la puissance en échange de l'alliance et surtout du subside britanniques. Telle est à peu près depuis un siècle, en Asie, ce qu'on appelle la lutte de la civilisation contre la barbarie.

La révocation, dans le Céleste-Empire, des édits de proscription contre le Christianisme est un fait trop important, quant à l'avenir de nos missions et à l'influence future de l'Europe en Chine, pour que nous nous hasardions d'en parler à la légère. Afin d'en juger en connaissance de cause, nous attendrons donc, comme nous l'avons déjà fait, l'arrivée de documents plus précis et de renseignements plus authentiques.

Le dernier mouvement politique de l'empire ottoman, caractérisé par le renvoi de Riza-Pacha et l'avénement de Suleyman-Pacha, ouvre libre carrière aux espérances et aux conjectures. Il semble que ce changement de cabinet soit l'indice d'un changement plus radical encore, et annonce que la Porte est décidée à donner satisfaction au droit européen, à entrer franchement dans les voies de réforme. Il n'est guère possible de nier qu'une telle métamorphose ne soit due aux instances des grands Etats de l'Europe. Lorsque le sultan envoie son ministre des affaires étrangères en Syrie pour pacifier le Liban, et qu'il appelle au gouvernement son ambassadeur de Paris, c'est un gage sans doute qu'il entend offrir de son bon vouloir. Mais qui pourrait affirmer que ces essais, ces intentions apparentes, ces modifications de système soient capables de ressusciter la civilisation musulmane? L'esprit public de la Turquie résiste à des réformes déjà tentées, puis interrompues. Le divan se sent mourir à mesure qu'il se rapproche des sentiments européens. L'empire de Constantinople finira à l'heure où il sera absorbé par nos idées chrétiennes. Nous ne pouvons croire, pour notre part, que le Coran tienne longtemps encore devant l'Evangile. Son règne s'achève, et nul ne peut lui redonner la vie; quand il voit ses provinces tributaires lui échapper, sa loi de conquête s'altérer, ses croyances se décomposer, son administration se révolutionner, ce n'est plus qu'une question d'agonie plus ou moins lente entre les bras rivaux des Etats européens qui le pressent et guettent ses dépouilles et sa dernière heure.

La destinée de la royauté grecque, menaçante pour l'empire ottoman, puisqu'elle place à ses portes et au cœur de ses provinces une tribune de politique libérale et d'émancipation chrétienne, est assujettie elle-même à d'inquiétantes oscillations. Ses commencements précaires demeurent à la merci de l'Europe. Le temps est éloigné où la constitution hellénique grandira avec son énergie propre et ses ressources indigènes; mais à ce moment elle exercera nécessairement une

grande force d'attraction sur les pays vassaux de la Turquie, et hâtera puissamment la dissolution du mahométisme. Aujourd'hui le triomphe exclusif de Coletti, qui a brisé son alliance avec Metaxas, ne paraît pas sans nuages. Il était difficile que Metaxas, résistant et vaincu dans la grave et religieuse question du saint-synode, ne se séparât point de son collègue vainqueur. Mais, pour conserver la majorité, Coletti a été obligé de créer, par une espèce de coup d'Etat, quatorze nouveaux sénateurs. Bien plus, pour se maintenir contre le parti philorthodoxe, représenté par Métaxas, et sur lequel pèsent de tout leur poids les affinités religieuses de la Russie, le premier ministre sera contraint de nouveau de pencher un peu vers l'Angleterre. Dans cette combinaison, il est vrai, l'influence française continue à se montrer. Est-il sûr que Coletti puisse longtemps, avec notre aide et la confiance d'Othon, dominer toutes les difficultés qui l'environnent?

Malgré la puissance discrétionnaire dont le ministère Narvaez a été investi par les Cortès, il a peine à venir à bout des résistances de ses ennemis et de la défection de ses amis. Les troubles de Madrid, qui risquaient de devenir plus graves que ceux de Malaga, ont été comprimés par le louable concert des organes divers de l'opinion modérée, qui ont eu la sagesse d'oublier leurs dissentiments en face du péril commun. L'émotion de Sarragosse ne s'est pas étendue. Mais le gouvernement, de son côté, a eu la prudence de commuer les condamnations à mort prononcées par les tribunaux militaires contre les conspirateurs de Malaga; et M. Mon a été obligé de s'arrêter dans ses plans financiers et de laisser espérer des modifications. Ce sera déjà un résultat remarquable que de parvenir, sans trop de secousses, à imposer à l'Espagne la nouveauté uniforme d'un impôt industriel et territorial assez lourd. Il fallait s'attendre que l'exécution improvisée d'un tel régime provoquerait de sérieuses luttes avec les classes commerçantes et les propriétaires du sol.

Bien qu'il soit regrettable peut-être, pour l'avenir constitutionnel de l'Espagne, qu'elle imite successivement et servilement nos erreurs de tous les régimes, tantôt copiant les idées désordonnées de la souveraineté démocratique de la Constituante, tantôt contrefaisant timidement les allures de la dictature impériale et militaire, tantôt allant à la suite de notre pairie de 1831, il est difficile cependant de méconnaître que le cabinet de Madrid, en reconstituant le sénat, dont la composition est aujourd'hui livrée exclusivement à la main royale, c'est-à-dire à la main ministérielle, vient d'apporter dans la plupart de ses choix un esprit évident d'impartialité, en demandant des candidats à tous les rangs de l'opinion, à toutes les notabilités des partis et de la société, du clergé, de la noblesse, de l'industrie, de la révolution. Le nouveau sénat espa-

gnol risque, nous le savons, de rester tout entier, comme chez nous, dans la main du pouvoir qui le nomme, de perdre ainsi toute influence décisive sur la chose publique, et d'abdiquer sous un titre vain le dangereux honneur de mener le pays. Mais, à ne juger la mesure que dans son véritable sens actuel, comme mesure temporaire de pacification et de transaction, la nomination des sénateurs de la Péninsule aura contenté assez d'ambitions présentes pour permettre au ministère d'attendre, sans trop de bruit, la prochaine réunion des Cortès.

Jusqu'à ce que le vent des agitations nouvelles vienne balayer encore ces provisoires nouveautés, le sénat de Madrid pourra bien n'être plus que l'image du sénat de l'Empire, ou l'ombre de notre pairie nouvelle, où vont silencieusement se consoler, se reposer et s'éteindre les ambitions repues ou désabusées, les activités désespérées ou lassées. Si nous n'avons jamais dissimulé combien nous avons peu de goût pour toutes ces constitutions taillées dans le même morceau de papier, du moins il est probable que cette opération capitale de la nomination de tant de sénateurs sera un temps de répit pour la marche gouvernementale et les idées que M. Martinez de la Rosa a trouvées à Paris.

En attendant la réunion du Parlement hispanique, laquelle sera retardée par les obstacles suscités aux projets de M. Mon, la jeune reine achève sans encombre son voyage à travers les provinces basques. Devant la bienveillance naturelle d'une royale enfant, qui songe plus encore à s'amuser qu'à régner, les *fueros* se taisent respectueusement, les priviléges provinciaux s'inclinent et réservent leurs paroles. Le sans-souci du moment est de répondre par des fêtes à d'augustes bonnes volontés. Les combats de taureaux s'apprêtent, les dispositions de luxe s'achèvent, et tout prépare à Pampelune une réception brillante à Isabelle et aux princes français. La reine va bientôt rentrer à Madrid, sans que la situation des choses soit changée, sans même que l'heureux nom des Cobourg, encore une fois proclamé bien haut par la presse d'Allemagne, ait encore résolu le grand problème matrimonial.

Devant les Cortès se représenteront toutes les questions ardentes, les réclamations soulevées par les innovations radicales du ministre des finances, les droits offensés de la liberté de la presse, le mariage royal, les efforts de centralisation et d'unité de l'administration de M. Pidal, l'essai du conseil d'Etat récemment créé, la situation du clergé et les rapports de l'Eglise espagnole avec Rome, et tous les embarras enfin d'une nation bouleversée, qui, violemment arrachée à ses traditions, à ses habitudes, cherche, au milieu de la pénurie extrême de ses ressources financières, à reprendre le cours de sa civilisation naturelle, et à revêtir de formes normales et de stables garanties la destinée de ses libertés nouvelles.

Pour les hommes réfléchis, il y a un intérêt profond et complexe dans cette pénible transformation de tout un peuple. Ce spectacle sollicite bien autrement la pensée que les menaces réciproques de guerre qui ont éclaté entre le Mexique et les Etats-Unis. L'inégalité de forces de ces deux nations rend toujours improbable entre elles une lutte ouverte, longue, sérieuse. S'il est vrai que l'autorité précaire, violente, agitée, des chefs militaires de la république mexicaine, peut profiter de la crise pour surexciter, dans l'intérêt de leur propre pouvoir et du maintien d'une domination despotique et révolutionnaire, les passions et les ressources de leur patrie ; s'il est vrai que la nationalité mexicaine ardemment soulevée puisse faire aux Etats-Unis de profondes blessures commerciales, il est vrai aussi que l'Union américaine ne tarderait point à écraser une faible rivale ; il est vrai surtout que les grandes nations maritimes, et l'Angleterre avant toutes, ne demeureront pas impassibles spectatrices d'un conflit qui amènerait la gêne des blocus, les pillages des corsaires, et jetterait le trouble dans toutes les relations commerciales des neutres. Quand le Mexique aurait des armées, des flottes et des trésors ; quand la Fédération américaine aurait une forte armée de terre, il y aurait encore, en face de l'Europe, de nombreux obstacles à la vigueur et à la durée des hostilités. Qu'est-ce donc, alors qu'on sait la situation politique, navale, militaire, financière des misérables républiques du Nouveau-Monde ? qu'est-ce donc, alors qu'on sait l'attitude et les ressources de la diplomatie européenne ? Supposer à l'Angleterre le désir secret de vendre ses secours au Mexique au prix de la Californie, ou son indifférence aux États-Unis au prix du territoire de l'Orégon, c'est lui prêter une pensée plus nette, plus arrêtée qu'elle n'a coutume d'en manifester entre les débats des autres peuples. Elle sait dès longtemps ménager ses propres intérêts, et profiter des convulsions d'autrui, sans accepter des risques et un parti aussi déterminés. Mais si, contre toute prévoyance, les événements se compliquaient et devenaient pires, la diplomatie française, entre des mains fortes et habiles, aurait un grand rôle à remplir au delà de l'Atlantique.

Les agitations religieuses qui ont désolé, en ces derniers temps, Leipsick, Posen et les pays germaniques, ont inquiété les Etats allemands ; on s'en est préoccupé, dit-on, jusque dans la joie des fêtes rhénanes, et M. de Metternich ne s'est pas ému seulement avec la reine Victoria et le roi de Prusse des difficultés matérielles soulevées par le congrès de Carlsruhe et le Zollverein. Les sectaires nouveaux pourraient ne pas attaquer seulement le dogme religieux, et, par leur alliance avec *les Amis des lumières,* menacer politiquement aussi le repos de l'Allemagne. Il est rare, d'ailleurs, que les oppositions diverses

ne s'unissent point contre le pouvoir établi, et trop souvent les sectes religieuses couvrent les sectes politiques. Cela expliquerait les rigoureuses ordonnances de Saxe, qui interdisent sévèrement toute réunion populaire, toute communication publique des sectes. Cela expliquerait encore les soucis et les oscillations du roi de Prusse et de l'église évangélique, qui sont tentés de soutenir Czerski et Ronge contre les catholiques, sous le prétexte de liberté de conscience, mais qui ne manqueront pas de défendre, par des mesures arbitraires et illibérales, les églises protestantes contre l'invasion et les prédications d'une réforme nouvelle. Le protestantisme, livré à la suprématie et au patronage de l'autorité civile, et sans cesse miné et morcelé par son propre principe, aurait bien plus de peine à se défendre contre les réformateurs du jour que le Catholicisme, dont la base immuable, placée hors du pouvoir laïque, repose sur le roc solide de sa divine unité. Que le désordre dans les croyances religieuses s'accroisse en Allemagne, que l'esprit de secte s'y allie à l'esprit de radicalisme politique, et les souverains et la haute diète demeurent impuissants à maintenir la liberté de conscience, et déchirent inévitablement eux-mêmes le traité de Westphalie. Dans les contrées d'outre-Rhin, où l'élément politique est comprimé, il cherche à se faire jour à travers l'élément religieux : c'est la loi de toute activité humaine de trouver une issue aux mouvements de l'esprit.

Le même drame qui, avec des éléments différents et sous des formes diverses, se joue en Allemagne et menace son repos, inquiète les cantons helvétiques, et met en antagonisme la vieille et la jeune Suisse. Le démon immortel des révolutions prend toutes les figures pour tourmenter la terre et en changer la face. Les Alpes sont dans l'attente d'une grande commotion. Les antiques libertés, les fidèles croyances de la Suisse s'exhortent, par des proclamations viriles, à défendre intrépidement leurs franchises cantonnales, leurs droits et la foi de leurs aïeux, tandis que de tumultueuses réunions démocratiques et des clubs ardents s'encouragent à renverser, au nom des utopies, du despotisme révolutionnaire, les lois saintes de la patrie commune.

La presse française, dans sa torpeur automnale, est aux prises avec des passions et des discussions moins graves. Elle répand ses épigrammes à pleines mains sur la tête des hommes que de récentes ordonnances ont envoyés au Luxembourg. Tant que la loi des *catégories* et la pure et simple signature ministérielle gouverneront la pairie française d'une façon discrétionnaire, il ne sera pas juste de se plaindre de ces malicieuses personnalités, bien innocentes et bien vaines. C'est la seule et pardonnable vengeance que l'impuissance de l'opinion publique exerce sur des choix qui lui échappent absolument. Nos désirs hautement exprimés pour une réforme législative qui tenterait au

moins de rendre aux pairs de France une partie de leur importance politique perdue nous permettent peut-être aussi de sourire lorsque le nom de M. Fulchiron se trouve à peu près la plus illustre des *notabilités* qui viennent en aide à la mortalité rapide de la Chambre inamovible.

Nous ne trouvons pas de moins bonne guerre les vives polémiques qui précèdent naturellement les élections partielles destinées à donner des remplaçants aux députés promus à la pairie. Si les cœurs honnêtes ont souvent à gémir des satires véhémentes ou des calomnies indignes par lesquelles la main flétrissante des partis souille les candidatures les plus honorables, les consciences droites déplorent aussi cet abus de places promises, de faveurs attendues, de récompenses offertes, de tableaux distribués, de cordons montrés, de bourses en perspective, toute cette profusion, en un mot, de flatteries, de munificences et de corruptions administratives qui salissent dans l'élection le parti de tous les ministères.

Il y a des gens encore qui s'obstinent à croire ou du moins à dire que le ministère cherche dans ces élections particulières des raisons de se décider à des élections générales. Cette conjecture semble fort hasardée.

Le maréchal Bugeaud n'est pas quitte de l'acharnement des journaux. Ce qu'ils lui pardonnent le moins, c'est son projet de colonies militaires qu'il a eu l'audace de recommander par une circulaire à ses subordonnés. Que ce projet soit impraticable par plus d'une impossibilité légale, politique, morale et financière; qu'il soit d'une témérité ruineuse et qu'il bouleverse toutes les idées habituelles de la législation française, on en peut convenir sans peine. Mais cela suffit-il pour métamorphoser le maréchal en un nouveau César qui franchit la Méditerranée, comme autrefois fut franchi le Rubicon, pour proclamer son indépendance militaire et dictatoriale? Cela suffit-il pour anéantir le contrôle des Chambres, l'avis des ministres et toutes les règles de notre gouvernement représentatif? Qu'y a-t-il donc de compromis? Et ne faudrait-il pas, au contraire, en un temps où il y a si peu d'idées vraiment grandes, applaudir à la manifestation de toute vue élevée, fût-elle systématique et irréalisable, et quand elle ne ferait que provoquer à de plus fortes études et à de plus viriles résolutions?

Alors même que le maréchal Bugeaud eût emprunté son idée aux colonies militaires russes, nous le déclarerions absous. Son rappel définitif ne nous donnerait aucune joie, tant qu'on n'aurait pas mis à sa place un grand esprit d'exécution et d'administration, bien autrement puissant qu'un général, investi d'une tout autre confiance et d'un tout autre empire qu'un simple maréchal de France, et tel que les Anglais en ont

trouvé souvent pour gouverner les Indes. Les douleurs et les sacrifices de la France sur la colonisation de l'Algérie ne sont pas voisins de leur terme ; et de toutes les illusions, la plus petite et la plus déplorable est, à nos yeux, celle qui veut régir l'Afrique avec l'uniformité compassée du moindre département français.

L'opinion s'est médiocrement émue de la conclusion et de la publication officielle du traité avec le Maroc. Bien que les stipulations commerciales aient disparu du traité ; bien que les conditions elles-mêmes de la délimitation territoriale et du partage des tribus préparent à l'avenir de sérieux embarras ; bien qu'enfin la diplomatie française ait subi des lenteurs, des modifications peu dignes de la victoire de Mogador et d'Isly, ce n'est pourtant que devant les Chambres, à la vue des documents officiels, qu'on pourra peser sainement les circonstances morales qui ont influé sur la négociation et qui lui assignent son véritable caractère de convenance et d'opportunité.

Il n'est pas bon de reprocher systématiquement à un gouvernement de n'avoir pas vaincu toutes les difficultés, pourvu que sa dignité demeure sauve. Nous accordons peu d'attention à la forfanterie de la presse anglaise qui nous condamne à déserter Taïti ; mais le cabinet est trop averti par le sentiment français, et par la fausse voie où il s'est d'abord engagé dans la question taïtienne, pour recommencer ses premières fautes et ses affligeants désaveux. Le mauvais vouloir de l'Angleterre, qui inspire le mauvais vouloir de la reine Pomaré, et, plus que tout le reste, le meurtre de nos soldats, rend plus impossible encore ce partage déjà impossible de la souveraineté. Tôt ou tard nous abandonnerons Taïti ou nous y serons les maîtres absolus. Tout autre parti n'est que diplomatie peu sincère, faible et provisoire. Il eût mieux valu commencer par où nous serons obligés de finir.

Lorsque l'alliance anglaise intervient avec nous dans les affaires de la Plata, ou dans l'affaire encore bien obscure de Madagascar, il faut toujours supposer que l'intérêt ou l'orgueil britannique y a trouvé son compte. Notre honneur national doit soigneusement faire toutes ses réserves, jusqu'à ce que notre restauration maritime nous permette de revendiquer hautement, sur tous les points de la terre et des mers, les droits que nous assurent les traités, les traditions de notre commerce et la conscience de la cause française.

Notre vœu, à cet égard, est bien peu satisfait encore par les incomplets résultats de la commission nommée pour étudier les questions graves de la navigation à la vapeur. Nous ne nous plaindrons pas de la lenteur et de la circonspection de ses avis, car ce serait accuser les imperfections nécessaires, les tâtonnements obligés de toute science nouvelle. Les précautions sont donc louables. Mais il faut avancer lorsque

nos rivaux nous devancent, et ne point perdre en cela, comme en tant d'autres choses, un temps précieux et une activité plus précieuse encore, dans les conversations de commissions stériles. Exécuter plus et moins parler. Nous corrigerons-nous jamais de notre péché originel?

Si nous n'avons rien dit encore de la *grève des charpentiers,* c'est que nous la considérions comme une question plus judiciaire que politique, et que nous ne voulions pas faire intervenir les passions de la polémique dans la conscience des tribunaux. C'est rendre d'ailleurs un mauvais service à une cause pendante devant la justice régulière que de l'aigrir par les ardeurs de l'opinion et de la controverse.

Bien que nous sachions que les coalitions des ouvriers sont fréquentes et plus dangereuses que celles des maîtres, parce qu'elles viennent du plus grand nombre, qu'elles s'imprégnent parfois des véhémences populaires, et qu'elles s'allient trop souvent à des passions et à des haines politiques, nous ne nous abusons pas non plus sur l'insuffisance de la législation actuelle. Notre Code pénal interdit les coalitions d'ouvriers *pour faire hausser leurs salaires* et celles des maîtres *pour faire baisser les salaires;* mais est-ce là bien tout le devoir, toute la prévoyance du législateur? Lorsque le salaire tendra nécessairement et naturellement à hausser, par une conséquence du développement commercial, de l'accroissement de la richesse publique et de la circulation multiple des valeurs mobilières, comme il arrive de nos jours, mais que les maîtres et les ouvriers ne seront point d'accord sur la mesure de l'exhaussement des salaires, qui donc préviendra le conflit et jugera entre eux? Il ne faut pas sans doute livrer le maître à la discrétion de l'ouvrier : ce serait un immense péril ; mais faut-il donc laisser l'ouvrier à la discrétion d'un maître cupide? Cette injustice, pour entraîner des conséquences moins tumultueuses, moins terribles, en serait-elle moins injuste? La faim quotidienne de l'ouvrier, dans sa lutte avec le maître, ne donne-t-elle donc pas à celui-ci tout l'avantage, à celui-là toute l'infériorité? Il est plus facile au maître de se passer quelque temps de faire travailler qu'à l'ouvrier de se passer longtemps de travail. La longue cessation de travail de l'ouvrier l'abandonne à la famine, à la suggestion des partis, à toutes les passions mauvaises. Le chômage du maître n'est qu'un manque momentané d'activité et de fortune. En plaçant donc sur le même pied les coalitions des ouvriers et des maîtres, notre loi a mis une chimérique égalité et une égalité pénale dans des positions qui ne sont rien moins qu'égales, et ne s'est pas assez préoccupée des intérêts généraux de la société industrielle. Notre organisation actuelle nous semble donc insuffisante. Rien n'empêche de donner aux intérêts contraires des représentants légitimes, et de prévenir ainsi les luttes funestes qui éclatent périodiquement dans le

monde industriel. Les ouvriers, dans la question des salaires, pourraient avoir leurs mandataires légaux, leur syndicat, comme les maîtres ont le leur. L'institution des prud'hommes serait utilement étendue et généralisée dans ses attributions pour placer son arbitrage calme entre la cupidité du maître et le besoin de l'ouvrier. Si les mandataires des ouvriers et des maîtres, si les élus des classes industrielles ne pouvaient maintenir ou ramener la paix en proposant une transaction à ces inquiétants conflits, l'arbitrage pourrait être vidé hiérarchiquement par quelques hauts fonctionnaires, quelque haut tribunal de l'ordre administratif ou même judiciaire. On aurait pourvu, dans l'intérêt de la societé tout entière, bien plus fortement, bien plus efficacement, bien plus équitablement que par d'insuffisants articles du Code pénal, à la disparition ou du moins à l'adoucissement des crises fréquentes qui menacent toutes les industries.

Les syndicats respectifs, arbitres nés dans ces convulsions économiques, et l'autorité légale supérieure qui serait appelée à mettre d'accord et à départager les arbitres eux-mêmes, présenteraient encore cet autre avantage qu'ils recueilleraient publiquement et officiellement, comme une conséquence de leurs fonctions, la science des faits, de la balance de la production, et, si l'on ose parler ainsi, du cours du travail, qui seule peut résoudre sainement les difficultés fort complexes de la réduction et de la hausse des salaires.

Ces améliorations législatives auraient bien plus de portée, au milieu de ce mouvement ascensionnel de l'industrie qui prétend tout absorber, que ces déshonorantes controverses qui ont flétri, tout à l'heure, sous nos yeux, jusqu'à la presse conservatrice, et que ces tristes polémiques qui jettent le sarcasme et le dédain à chaque sommité des principales opinions politiques. A défaut de réformes vraies, poursuivies avec conviction et loyauté, à défaut de principes sincères et arrêtés allant fermement à leur but par les voies légales, la France se passionne dans le vide et n'a pas même de plan pour remplacer ce qu'elle poursuit de ses clameurs. M. Thiers, M. Duvergier de Hauranne, M. de Rémusat n'imaginent rien en dehors et au-dessus de ce qui règne ; M. Odilon Barrot et ses adhérents n'ont rien trouvé de fort différent de ce qu'ont maintenu les ministères passés ; et le radicalisme de M. Ledru-Rollin, qui aspire à la place de Garnier-Pagès, sans avoir son talent, parle du chef de la gauche avec une bien amère irrévérence.

Cette quinzaine a été marquée par la perte d'un homme qui occupait l'une des plus grandes places de ce temps dans le respect public. M. Royer-Collard a succombé le 4 septembre dans sa terre de Châ-

teauvieux, près Saint-Agnan (Loir-et-Cher), à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Depuis deux années sa santé déclinait; déjà sa vie avait été en péril, et on l'avait vu appeler à son lit de souffrance les secours de la religion. Il a conservé jusqu'à la fin la plénitude de son intelligence; sa mort a été édifiante et résignée, ce qui console, sans les suprendre, sa famille si chrétienne et les nombreux hommes de foi qui ont joui de son amitié. Toujours un respect hautement avoué pour la religion s'était joint chez lui à la passion désintéressée du vrai, du grand, du beau, et au mépris le plus énergique pour tout ce qui, sous le prétexte de concession aux idées modernes, tendrait à affaiblir l'austérité chrétienne des maximes de nos pères.

Dans cet esprit supérieur et si fortement cultivé, une noble imagination voilée sous des formes sévères jouait un plus grand rôle que ne le suppose l'opinion commune; cette âme était plus apte aux élans spontanés, plus tendre, plus impressionnable, plus enthousiaste enfin que ne peuvent le penser ceux qui jugent l'illustre député sur l'admirable puissance de logique et de généralisation qu'il a su porter dans l'éloquence politique.

M. Royer-Collard a été dans ces dernières années le sujet de diverses appréciations par les esprits les plus distingués. Les hommes qui l'ont bien connu les ont trouvées presque toujours peu exactes, et cela s'explique aisément. Le point d'appui habituel du biographe est dans la position fixe occupée longtemps par ceux dont il parle, soit dans le monde où ils ont brillé, soit dans les partis politiques dont ils ont partagé l'ambition en la dirigeant, soit dans les grands emplois, soit dans les lettres. La vie sévère et constamment studieuse de M. Royer-Collard s'est peu mêlée au monde ; son indépendance jalouse n'a jamais accepté la solidarité d'aucun parti. Appelé, pour la première fois, par la Restauration à de hautes fonctions publiques, il les a bientôt résignées volontairement. Enfin, même dans l'enseignement philosophique, il n'a fait que passer : il professa moins de quatre ans ; il fit alors une révolution salutaire dans son principe, et dont l'impulsion se fait sentir encore à ses successeurs, lors même qu'ils outrepassent le but qu'il voulait atteindre, ou se livrent à des excès qu'il eût désavoués. Il dédaigna les appuis extérieurs qui soutiennent d'ordinaire l'autorité des hommes ; c'est par la force pure et libre de ses éminentes facultés, de son caractère et de son noble sentiment moral, qu'il a exercé sur la société française une action que nul ne songe à contester, et conquis cette popularité immense et toujours digne dont, en ce moment suprême, les voix de la presse rappellent à l'envi les triomphes. L'analyse de ce genre de puissance est peut-être impossible, et surtout elle ne s'improvise pas.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

RELIGION.

Motifs déterminants d'embrasser la foi catholique, fondés sur l'efficacité de sa doctrine dans l'intérêt humanitaire et social, et sur des preuves multipliées, appréciables par la raison, de la divinité de son origine, par M. D'AGAR DE BUS [1].

Ce livre a reçu l'approbation et les encouragements de MM. les archevêques de Tours, de Bourges, de Besançon, de Cambrai, de Sens, des évêques de Poitiers, d'Orléans, de Nevers, de Meaux, de Clermont, de Troyes, de Metz, de Marseille et de Rodez. L'auteur est un des descendants du B. César de Bus, fondateur de l'ordre des Pères de la Doctrine chrétienne. Homme du monde qui, récemment encore, ne croyait pas même à Dieu, et travaillait assidument à l'élucubration d'un système de création tout matérialiste, M. d'Agar de Bus, ramené d'abord au spiritualisme par l'étude même des sciences exactes et naturelles, arriva bientôt au Catholicisme dogmatique et pratique par l'examen des controverses philosophiques et religieuses, et surtout par l'investigation consciencieuse de l'histoire, des preuves et des résultats sociaux de la foi chrétienne. Son ouvrage se vend au profit des pauvres, à Issoudun, à Bourges et à Paris en même temps. Il se divise, de fait, en deux grandes parties : l'une réfute toutes les objections et les préventions les plus ordinaires qui éloignent les esprits du Catholicisme, et expose, par contre, tous les bienfaits dont celui-ci est la source pour l'homme, la société et la science elle-même; l'autre démontre la divinité de la religion par les prophéties, l'histoire de Jésus-Christ et des apôtres, les enseignements et la constitution de l'Eglise. Ces preuves historiques, morales et logiques, sont en grande partie tirées de la *Raison du Christianisme*. La pensée qui domine principalement dans ce travail, c'est celle des avantages moraux et intellectuels qui résultent de la pratique de la foi chrétienne et du bonheur qu'elle assure aux individus et aux nations. D'ailleurs rien de véritablement neuf, ni dans

[1] 2 forts volumes in-18. Prix : 7 fr. et 8 fr. 50 c. par la poste. Chez Perrodil et Ce, place du Palais-Royal, 241.

le fonds ni dans la forme. Simplicité, vérité, sens droit et pratique, telles sont les qualités de ce livre, qui parfois nie trop le rôle de la raison humaine et de la philosophie, entraîné à son insu par les désastreux abus auxquels elles ont donné lieu dans les siècles contemporains. Au reste, nous allons en extraire quelques pensées, qui donneront en même temps un aperçu de son style et du caractère de son argumentation.

« Le rationalisme, forcé de reconnaître les bienfaits du Christianisme, « dit l'auteur, prétend, par une suite de ses inconséquences habituelles, « en accepter la morale sublime, mais en rejeter les dogmes et la pratique : « les dogmes, qui seuls donnent de l'AUTORITÉ à sa morale ; la pratique, « qui seule lui donne de l'EFFICACITÉ, dans l'intérêt individuel et social.

« En effet, le Christianisme, sans la foi en sa divinité, en ses dogmes sur « la nature de Dieu, l'immortalité de l'âme et la vie future ; le Christia- « nisme, sans le ciel pour les bons et l'enfer pour les méchants, est une « lice sans juge du camp, sans hérauts d'armes et sans prix pour le vain- « queur ; une loi sans dispositions pénales contre celui qui la viole.

« Le Christianisme, sans ses basiliques, ses rites, ses sacrements et ses « prêtres, peut être comparé à un arbre dépouillé de ses feuilles et de ses « fruits, qui devient stérile, et ne peut ni abriter ni désaltérer le voyageur ; « ou bien à la médecine sans médecin, et dépourvue de lancettes et de mé- « dicaments propres à agir contre les maladies ; c'est encore la justice « sans tribunaux, sans juges, sans robes noires ou rouges, sans les formes « sévères et protectrices de l'audience ; et aussi sans gendarmes, sans geô- « liers et sans exécuteurs de ses arrêts. »

HISTOIRE.

Histoire du collége Louis-le-Grand depuis sa fondation jusqu'en 1830, par G. EMOND, censeur émérite des études [1].

Fondée il y a trois siècles sous le titre de collége de Clermont, cette institution ne prit qu'un siècle plus tard le nom de Louis-le-Grand, à la suite d'une visite qu'y fit ce roi. Jusqu'en 1762 l'histoire de ce collége n'est guère que celle des démêlés incessants de l'Université et de la Compagnie de Jésus, et sous ce rapport surtout elle se lie à l'histoire proprement dite, et retrace quelques-uns des précédents de nos débats contemporains. On peut y voir combien la concurrence des Jésuites fit faire de progrès à l'éducation publique en France, non-seulement par le mérite éclatant et incontesté de leur enseignement, mais encore par la réforme à laquelle ils obligèrent l'Université. Placé entre les préventions du moment et l'intérêt de la gloire du collége dont il est un des supérieurs, M. G. Emond s'est réfugié, autant qu'il a pu, dans la vérité historique ; il l'a émise quelquefois un peu timidement, mais souvent sans détour. Nous avons lu surtout avec plaisir la réponse de Henri IV aux remontrances du Parlement et à Achille de Harlay, son président : cette apologie des Jésuites par un prince aussi populaire et aussi bon juge que Henri IV ne

[1] 420 pages. Prix : 6 fr. 50. Chez Durand, 32, rue des Grès, et Loisel, 152, rue Saint-Jacques.

saurait être trop souvent réproduite. En résumé, pour ceux qui ne veulent qu'un travail spécial, ce livre est bien fait, d'une lecture agréable et facile, et contient, sinon l'histoire complète et détaillée, au moins tous les documents importants de l'histoire du collége Louis-le-Grand ; pour ceux qui sont curieux de remonter à l'origine véritable de la lutte actuelle entre l'Université et la Compagnie de Jésus, ils trouveront là l'indication de son caractère et de ses phases principales depuis 1560 jusqu'en 1762. Sans doute celui qui voudrait s'en faire une idée complète et vraiment précise devrait puiser à d'autres sources. Enfin, par les temps où nous sommes, c'est beaucoup déjà qu'un membre de l'Université, le censeur émérite des études au collége Louis-le-Grand, ait osé, surtout à propos des Jésuites, faire de l'histoire et de l'histoire presque sans préjugés.

Renseignements pour servir à l'histoire de l'Université de Bonn, par M. MEUSER.

Monopoliser l'instruction de la jeunesse, semer le scepticisme dans l'âge des passions, c'est là la guerre la plus habile, la plus perverse qu'on puisse faire à l'Eglise ; c'est la tactique suivie par tous ses ennemis et la même en tous lieux. Cette tactique remonte à Julien, et l'Apostat crut qu'elle valait mieux que les bourreaux pour en finir avec les Galiléens. L'écrit dont nous rendons compte a été publié dans le second numéro des *Annales du Bas-Rhin* par un ecclésiastique des environs de Bonn. L'auteur raconte d'une manière très-intéressante la marche qu'on a suivie avant la Révolution française pour décatholiciser l'électorat de Cologne. On sait qu'à cette époque les princes allemands étaient livrés aux ennemis de l'Eglise. Les rationalistes et les jansénistes réunissaient tous leurs efforts contre le Saint-Siége. La meilleure manière de préparer les esprits au schisme a toujours été de rendre odieux et suspects les pouvoirs que le souverain Pontife a reçus de Jésus-Christ. Un livre célèbre, que le Père Zaccaria a savamment réfuté dans son *Anti-Febronius vindicatus*, était alors le manuel des gallicans d'au delà du Rhin. Il va sans dire que les illuminés et les francs-maçons, qui ne croyaient pas au Christ, étaient très-montés contre *l'ultramontanisme*. C'était en 1784. L'électeur de Cologne était frère d'un des hommes qui ont fait à l'Eglise d'Allemagne les maux les plus irréparables, l'empereur Joseph II. Dans la langue théologique, le mot *joséphisme* exprime parfaitement une guerre sournoise et cauteleuse faite à la liberté de l'Eglise. Il paraît que l'électeur partageait toutes les antipathies, toutes les preventions de l'empereur d'Allemagne. Il crut que la meilleure manière de déraciner les idées *ultramontaines*, c'était de former une Université qui semât dans les jeunes esprits des principes plus en rapport avec les maximes de cette politique anticatholique dont tant de pouvoirs semblent encore vouloir garder la tradition. L'Université de Bonn fut fondée dans ce but. Elle était probablement destinée à faire avancer l'esprit humain, comme dirait M. Cousin. On y nomma des hommes qui corrompirent autant qu'ils le purent l'esprit de la jeunesse catholique, en décriant les dogmes professés par l'Eglise, et en attaquant, avec les Fébroniens, la primauté du Saint-Siége apostolique.

Tel est le fond de l'écrit dont nous rendons compte ici. C'est un tableau

historique bien fait. Nous croyons très-intéressant de recueillir ainsi, avec le plus grand soin, les matériaux qui peuvent servir à l'histoire des luttes de l'Eglise. Le sentiment que nous éprouvons, pour notre compte, en traversant les orages que soulèvent les passions contemporaines, c'est celui qu'exprime admirablement ce beau vers de Virgile :

Nos passi graviora, dabit Deus his quoque finem!

LITTÉRATURE ET MÉLANGES.

La Femme (physiologie, histoire, morale), par P. Belouino, docteur-médecin[1].

Il n'existe point d'ouvrages, d'une forme quelque peu attrayante et populaire, où l'on puisse suivre l'histoire de la femme chez les différents peuples, la condition que lui ont faite, à toutes les époques de l'histoire, la législation et les mœurs, le degré d'abaissement ou d'élévation moral dans lequel elle s'est successivement placée. Ce point capital tient une large part dans le livre de M. Belouino, qui a su le présenter et le développer avec talent, avec érudition. Pour être toujours vrai et ne point transiger avec l'histoire, l'auteur a dû remuer bien d'impurs limons ; c'était une dure nécessité, on ne traverse pas à plaisir un égout ; mais il fallait bien montrer à quelles profondeurs d'ignominie le Christianisme avait pris la femme pour la sanctifier, la transfigurer et l'élever aux célestes régions des anges : ces Madeleines devenues des religieuses et des saintes ne sont-elles pas une des auréoles les plus radieuses de la foi chrétienne? Au reste, M. Belouino le déclare lui-même dans sa préface, il n'a point écrit pour les pensionnats, et, s'il avait voulu le faire, il eût choisi un tout autre sujet.

Un autre point qu'ont touché tous les moralistes, mais le plus souvent en passant, sans liaison, sans suite, c'est l'appréciation de la nature et du caractère moral de la femme, l'histoire intime de ses penchants et de ses affections, de ses facultés, la forme des vices et des vertus qui lui sont plus particulièrement propres. Sous ce rapport, M. Belouino fait preuve d'une grande finesse d'observation ; sa pénétration, sa perspicacité savent distinguer et mettre en relief ces mille fils dont le réseau forme la vie morale, et qui s'entrecroisent, se mêlent, se confondent aux yeux de l'observateur superficiel, mais dont le tissu, si serré qu'il soit, se dénoue peu à peu sous l'effort d'une main plus habile. Quant à la partie physiologique, l'auteur a été sobre et réservé sans être incomplet. D'ailleurs, nous le répétons, c'est à des hommes sérieux, ayant l'habitude et l'expérience du monde, que M. Belouino s'adresse principalement.

Qu'il est fâcheux cependant que le cercle de ses lecteurs ne puisse s'étendre jusqu'à la femme, jusqu'à la jeune fille! car son livre a de pures et belles pages, au style brillamment colorié, semé d'images, aux périodes pleines et abondantes. Loin d'être un de ces hommes qui craignent et fuient la poésie, l'idéal, M. Belouino les recherche, les caresse, s'y complaît, mais il n'a garde d'y tomber hors de propos ; aussi ces pages sont-elles peu nombreuses, et elles devaient l'être, cet ouvrage n'étant ni un poëme ni un roman.

[1] 1 vol. in-8°, 6 fr. Waille, 6 et 9, rue Cassette.

Nous arrêterons-nous à quelques critiques de détail qui ressembleraient à des coups d'épingles? Non certes. Mais ce n'est pas un petit inconvénient d'avoir fait sur la femme un livre que le plus grand nombre des femmes ne sauraient lire. Cependant que d'hommes ont besoin qu'on leur apprenne quelle haute et sainte mission Dieu a dévolue à leurs mères, à leurs sœurs, à leurs épouses, à leurs filles ; combien en sont encore à savoir tout ce que la religion du Christ a fait pour la femme, tout ce que la femme lui doit de liberté, de bonheur, d'élévation et de pureté morale ! A ceux-là l'ouvrage de M. Belouino fournira d'utiles enseignements.

Les Quarts de Nuits, contes et causeries d'un vieux navigateur, par G. DE LA LANDELLE [1].

Voici du moins des récits maritimes écrits par un marin : c'est chose assez rare pour mériter d'être notée. *Les Quarts de Nuits* se composent de six histoires : — *Kerlannie*, touchant souvenir du vieux temps seigneurial de la Bretagne ; — *une Chienne d'Habitude*, histoire pleine d'une haute moralité d'*un Grognard d'eau salée*, type héroïque du dévouement le plus absolu, où la tête proteste en vain contre le cœur, et la page la plus intéressante sans contredit du livre ; — *la Maison de l'Espion*, épisode de la Révolution ; — *le Fond de la Mer*, conte passablement fantastique, véritable excentricité d'une imagination de matelot : — *la Gazette de la Mèche*, simple transition ; — *le Père Ramassis-Ramassat et le Mousse Flageolet*, histoire bouffonne et pleine de naturel. Le volume se termine par un fragment de poésie, *la Remorque du Diable*.

Partout c'est le véritable langage du vieux loup de mer dans toute son originalité, mais aussi dans toute sa grossièreté, véritable argot de navire qui aurait souvent besoin d'un dictionnaire explicatif pour ceux qui n'ont point vécu *à bord*. M. G. de La Landelle n'a voulu se donner que comme annaliste; il laisse parler ses héros, et surtout l'inépuisable Madurec, le conteur par excellence de légendes maritimes. Si vous voulez faire connaissance avec le langage et les mœurs du marin, lisez ce livre, mais lisez surtout l'histoire de Michel Martaillo (*une Chienne d'Habitude*). Aujourd'hui qu'on se plaît à crayonner tant de types de l'égoïsme le plus effréné, il n'est pas inutile de contempler le type d'un dévouement tellement irrésistible et désintéressé qu'il se cache à soi-même et se produit en dépit de toutes les résolutions contraires.

[1] Sirou, 37, rue des Noyers.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
Rue de Seine, 32.

DE LA CIRCASSIE.

JOURNAL OF A RESIDENCE IN CIRCASSIA, DURING THE YEARS 1837-1838 AND 1839[1].

MÉMOIRES ET DOCUMENTS INÉDITS, COMMUNIQUÉS PAR DES VOYAGEURS, ETC., ETC.

(3e article [2].)

Les premiers commencements de la guerre que la Russie entretient dans le Caucase remontent à la fin du dernier siècle; mais ce n'est que postérieurement au traité d'Andrinople, c'est-à-dire depuis environ quinze ans, que les opérations militaires de la Russie dans ces contrées ont pris un grand développement et ont appelé l'attention publique.

Quoique généralement connue sous le nom de guerre de Circassie, cette guerre n'est pas cependant circonscrite dans cette seule région; elle a encore pour théâtre la plus grande partie des pays qui s'étendent des deux côtés de la route que la Russie a ouverte de Stavropol à Tiflis, à travers la région centrale de l'isthme, en passant par Ekatérinograd et Vladi-Caucase. Cette route importante, qui est la voie de communication entre la Géorgie et le reste de l'empire, ne peut être maintenue libre dans plusieurs de ses parties qu'à la condition de petits forts placés de distance en distance, dont les garnisons ont souvent à repousser les attaques des populations environnantes. Enfin

[1] Londres, 2 vol. in-8°.
[2] Voir *le Correspondant* des 10 juillet et 10 août.

la région montagneuse qui s'étend sur le versant oriental de la chaîne caucasienne jusqu'au littoral méridional de la mer Caspienne, et qui comprend le pays des Tchetchens et le Daghestan, est devenue, dans ces dernières années, le foyer le plus actif de la guerre; c'est là que se dirigent aujourd'hui les plus grands efforts de la Russie. Tout le monde connaît le nom de Chamill, chef montagnard placé à la tête des Tchetchens et des Lesghis, espèce d'Abd-el-Kader, moitié guerrier, moitié prophète, qui est maintenant l'adversaire le plus dangereux de la Russie.

Les corps de l'armée russe disséminés dans ces diverses parties du Caucase opèrent indépendamment les uns des autres, en sorte que, pour bien apprécier la véritable situation de la puissance russe dans le Caucase, il est nécessaire de parcourir successivement chacune des trois régions que nous venons d'indiquer. A ces trois régions correspondent trois grandes divisions militaires, sous les dénominations de *flanc droit*, *flanc gauche* et *corps du centre*.

La division du flanc droit comprend tous les pays situés entre le Kouban et la mer Noire, et qui ont pour limites : au nord et à l'est, le cours du Kouban; à l'ouest, la mer Noire; au sud, la Mingrélie et la Souanéthie. Le flanc droit, à son tour, se subdivise en trois sections : 1° le *littoral;* 2° la ligne du Kouban, qui longe le Pays des Cosaques de la mer Noire; 3° le flanc droit proprement dit.

La section du littoral, dont la Circassie fait la plus grande partie, embrasse les côtes de la mer Noire depuis Taman, au nord, jusqu'au fort de Saint-Nicolas, au midi. L'officier supérieur chargé du commandement du littoral réside à Kertch, en Crimée.

Les populations comprises dans cette section sont jusqu'à présent insoumises, à l'exception de l'Abkhasie. Cette contrée, qui s'étend depuis Gagra jusqu'à la Mingrélie, est gouvernée par un prince suzerain de la Russie; toutefois cette suzeraineté n'est guère que nominale, car les Abkhases sont une population sans gouvernement régulier, de fait indépendante, qui entretient des rapports continuels avec les Circassiens, en sorte que la Russie est obligée d'exercer sur ce pays une surveillance aussi active que sur la côte de Circassie. Les garnisons russes

qui occupent les forts situés dans ce pays sont loin d'y jouir d'une complète sécurité.

Du reste, les progrès de la Russie sur le littoral se bornent à l'occupation des forts échelonnés sur la côte. Voici l'indication de ces forts en allant du nord au midi : Bougas, Djémitii, Anapa, Novo-Rossick, Kabardinsk, Ghélindjiik, Novo-Troïtsk, Téginsk, les forts Wiliaminoff, Lazaref, Golowine, Novoginsk, le fort Saint-Esprit, Gagra, Pitzounda, Bambor, Soukoum, Drendi, Ilori, Anaklie, Poti, Saint-Nicolas.

Le pouvoir des garnisons russes est littéralement renfermé dans l'enceinte des forts, tellement qu'on ne peut communiquer d'un fort à l'autre que par la mer, ou au moyen de détachements considérables, protégés par le canon de la flotte.

Les forces maritimes affectées au service de la côte et à la répression du commerce d'esclaves et de munitions de guerre, que les tribus du littoral entretiennent avec la Turquie, sont composées d'une frégate et de cinq bricks de guerre. Cette escadre, placée sous les ordres d'un contre-amiral, est renouvelée tous les six mois par la station navale de la mer Noire. Il y a, en outre, un service de chaloupes canonnières, quatre bateaux à vapeur et dix bâtiments de transport.

L'étendue des côtes sur lesquelles s'exerce cette surveillance n'est pas moindre de 168 lieues géographiques. Aussi, malgré les captures qu'elle opère de temps en temps, l'escadre russe n'est point parvenue à supprimer le commerce qui se fait dans ces parages. On évalue à environ cent cinquante le nombre des bâtiments turcs qui se livrent à ce commerce, en échappant continuellement à la poursuite des croisières russes.

L'entretien de cette force navale et l'approvisionnement des forts auxquels on est obligé d'apporter non-seulement la subsistance des garnisons, mais quelquefois même les matériaux de construction, entraînent d'énormes dépenses en hommes et en argent. La côte est extrêmement insalubre, et l'on n'évalue pas à moins d'un huitième la mortalité annuelle des garnisons.

Au commencement de la campagne de 1840, pour laquelle la Russie avait fait de grands préparatifs, la plupart des forts russes, construits sur le littoral, tombèrent aux mains des Circassiens ; ils furent bientôt repris, mais non sans de grandes pertes du côté des Russes. On dit que, durant la même campagne, les

Circassiens trouvèrent un précieux secours de la part de déserteurs polonais. A la fin de 1840, le nombre des Polonais répartis dans les divers corps d'armée du Caucase dépassait vingt-cinq mille : comme on devait s'y attendre, beaucoup passèrent à l'ennemi. L'officier français que nous avons eu occasion de citer plus haut raconte qu'un général russe, voulant arrêter ces désertions, se fit livrer par les Circassiens des déserteurs polonais, en payant leur rançon, et les fit passer par les armes. Malgré ce terrible exemple, la désertion n'en continua pas moins. Accueillis avec sympathie par les Circassiens, qui ne les livrent plus à leurs ennemis, les Polonais leur ont rendu de grands services ; ils leur ont appris à fabriquer la poudre et à se servir des pièces de canon prises sur les Russes.

Depuis 1840, les événements militaires dans la région du littoral se sont réduits à des escarmouches insignifiantes, et la situation est restée telle que nous venons de l'indiquer, c'est-à-dire que les Russes n'ont pas fait un pas en dehors des forts qu'ils occupent. Ce *statu quo* est aussi funeste que pourrait l'être la guerre, car les maladies résultant de l'insalubrité de la côte, non moins que du mauvais régime, sont une cause permanente et active de destruction pour les troupes qui s'y trouvent cantonnées.

La ligne du Kouban, qui forme la seconde partie du flanc droit, est défendue par les Cosaques de la mer Noire, qui sont cantonnés sur la rive droite de ce fleuve dans des villages retranchés que l'on nomme en russe *stanitse*. Les tribus qui occupent la rive opposée ont jusqu'à présent maintenu leur indépendance contre la Russie, qui ne possède sur la même rive que l'emplacement de trois forts dont le ravitaillement ne peut s'opérer qu'au moyen d'escortes considérables.

Entre la position défendue par les Cosaques de la mer Noire, en remontant le cours du Kouban, et l'affluent de la petite rivière de la Téberda, se trouve comprise la région qui forme le *flanc droit* proprement dit. De tout le pays compris entre le Kouban et la mer Noire, cette région est la seule où la conquête ait fait quelque progrès. Il y a là une ligne de position avancée et prise de possession du sol, non pas précisément du sol circassien, mais du moins d'un terrain neutre qui formait une barrière entre le Kouban et les populations circassiennes : c'est celui des

Noghaïs, placé entre le Kouban et la Laba. Sur les bords de cette rivière, on a colonisé des Cosaques répartis dans des villages de trois cents familles chacun. Ces villages, soutenus par des forts, sont autant d'avant-postes contre l'ennemi, et servent en même temps à garantir la soumission des Noghaïs qui sont, d'un autre côté, maintenus par d'autres Cosaques de la ligne échelonnés sur le Kouban. A côté des Noghaïs, et dans la même division du flanc droit proprement dit, se trouvent plusieurs populations indépendantes, dont la principale est la tribu des Abadzeks.

En résumé, la guerre de la Russie dans le pays compris sous la dénomination générale de flanc droit présente : sur la côte de Circassie, le caractère d'un blocus permanent; sur la ligne du Kouban, depuis la mer jusqu'à l'embouchure de la Laba, celui d'une position défensive; sur la Laba seulement, celui d'opérations offensives. Par le traité d'Andrinople, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la Porte céda à la Russie ses prétentions de souveraineté sur un pays où, à l'exception d'Anapa et de Soudjouk-Kalé, elle n'avait jamais rien possédé. La domination russe sur les populations circassiennes n'est encore aujourd'hui que ce qu'était autrefois celle de la Turquie, un pouvoir nominal.

La division du centre comprend : 1° la grande et la petite Kabarda, séparées par le cours du Térek; 2° les tribus montagnardes qui avoisinent la grande route militaire, et qui rentrent dans le commandement de Vladi-Caucase.

C'est au chef chargé du commandement de cette région qu'est commis le soin de maintenir la sécurité des communications entre la Géorgie et les autres provinces de l'empire. C'est assez dire que les populations du centre ont été les premières dont la Russie ait cherché à opérer la soumission.

Ces communications peuvent s'établir par trois lignes différentes, allant du nord au midi : la première laissant la ligne du Caucase à gauche, et longeant le littoral oriental de la mer Noire; mais cette route est aujourd'hui impraticable à cause de l'hostilité des populations qu'elle traverse. La seconde ligne de communication, laissant au contraire la chaîne du Caucase à droite, se prolonge parallèlement à la mer Caspienne, et vient aboutir en Géorgie par Bakou, Chemaka et Elisabethpol. Cette route est aujourd'hui abandonnée à cause de sa trop longue

étendue. La troisième voie de communication, celle qui est la plus directe et la seule pratiquée aujourd'hui, est la grande route militaire qui va d'Ekatérinograd à Tiflis, en passant par Vladi-Caucase et coupant la chaîne du Caucase à partir du défilé de Lars. On conçoit toute l'importance que la Russie doit attacher à la soumission des pays qui bordent cette route. Du reste, cette soumission est à peu près complète. La pacification de la grande Kabarda a eu lieu depuis longtemps : un pays de plaines, une aristocratie riche et influente l'ont rendue facile. Dans ce pays plat et découvert, où une révolte compromettrait la fortune des propriétaires, qui ne sont d'ailleurs soumis à aucun impôt, la tranquillité s'est constamment maintenue. Il en est autrement dans la petite Kabarda, où l'esprit de sédition se trouve favorisé par un territoire montagneux et boisé, et par le voisinage de la Tchetchena.

La grande route militaire, au sortir de la Kabarda, est bordée à droite par la population soumise des Ossètes, qui contribue à l'entretien de la route, sans cesse abîmée dans ces parages par la chute des avalanches pendant six mois de l'année. Elle est bornée à gauche par les Ingouches, dont une portion s'est depuis longtemps soulevée et a émigré dans la Tchetchena ; le reste n'offre à la Russie qu'une soumission précaire.

La division du *flanc gauche*, dont il nous reste à parler, et qui est aujourd'hui le théâtre principal de la guerre, comprend des populations moins policées que celles de Circassie, mais qui ne leur cèdent pas en courage et qui n'ont, du reste, avec elles aucune communauté de race et de mœurs. Cette région est bornée au nord par le cours du Térek qui, comme le Kouban, prend sa source dans la chaîne du Caucase, mais se dirige en sens contraire et va déboucher dans la mer Caspienne ; à l'est, par cette mer et le district de Derbent ; à l'ouest, par les provinces de la division du centre ; au sud, par le district de Kouba et par la Géorgie. Elle comprend quatre pays principaux : la Tchetchena, le pays des Lesghis, le Daghestan et le pays des Koumiks.

A l'exception de la partie comprise entre le Térek et la rivière de la Soudja, qui, étant tout à fait découverte et n'offrant pas de ressource pour la défense, a été abandonnée par les Tchetchens qui ont émigré sur la rive droite de la rivière, la

Tchetchena est couverte de forêts épaisses. Une grande partie de ce pays est montagneuse ; ces montagnes sont peu élevées, mais leur configuration rend presque inabordable cette partie de la Tchetchena ; leurs flancs, qui se dressent à pic le long de la plaine, n'offrent pas une seule pente accessible. Il n'y a que quelques défilés, dont il est impossible de faire éclairer les hauteurs, et qui ne livrent à une armée ennemie qu'un passage périlleux et facile à intercepter. Cette région montagneuse est, de même que la plaine, d'une extrême fertilité. Les habitations des Tchetchens étaient autrefois groupées dans les clairières ; mais cette agglomération ayant fourni aux troupes envoyées contre eux les moyens de leur porter des coups sensibles, ils ont eux-mêmes, suivant le conseil de Chamill, détruit leurs demeures pour s'éparpiller dans les forêts. Il n'existe guère aujourd'hui, dans toute la Tchetchena, de villages de plus de cent cinquante à deux cents âmes. C'est au milieu de ces forêts, dont les arbres pressés, à sève vigoureuse, chênes pour la plupart, n'offrent point d'aliment aux flammes, qu'il faut aller chercher un ennemi d'une bravoure à toute épreuve, et dont le plus souvent les coups frappent sans qu'on s'en aperçoive.

Une partie de la plaine de la Tchetchena avait été soumise par les Russes. Elle s'est soulevée en 1840, et ne reconnaît aujourd'hui, comme le reste du pays, que la domination de Chamill. Les Russes ont établi leur ligne de défense au nord de la Tchetchena, sur le bord de la Soudja. Ils y ont construit cinq forts ; mais, placés entre un désert et un pays ennemi, ils ne peuvent guère étendre leur surveillance qu'à une demi-lieue de leur enceinte, en sorte que la ligne de la Soudja n'est qu'une barrière insignifiante qui n'empêche pas les Tchetchens de faire des incursions sur le territoire russe de Mosdok à Kislaw.

La Russie possède trois autres forts sur la frontière qui sépare la Tchetchena du pays des Koumiks. Ce pays de plaines, peu boisé et de plus habité par une riche aristocratie, avait fait sa soumission à la Russie ; mais il a fini par prendre part à l'insurrection générale provoquée par les succès de Chamill. C'est un fait assez grave, attendu que les approvisionnements de toute espèce, transportés au Caucase sur le Volga et par Astrakhan, doivent traverser le territoire des Koumiks.

Les Lesghis, qui occupent la partie occidentale du Daghes-

tan, sont un peuple agricole et guerrier qui tire sa subsistance d'un sol ingrat, à force de travail. L'organisation de cette population est le régime démocratique sous sa forme la plus primitive, et, avec les meilleures garanties de son maintien, la pauvreté et l'absence des vices que développe une civilisation plus avancée. De même que chez les Circassiens, les affaires d'un intérêt général y sont discutées en commun; ils ont pour loi la coutume et les *Chariats* ou livres interprétatifs du Koran, écrits par les premiers disciples de Mahomet. La solution des cas litigieux est confié aux cadis et aux mollahs. Le cadi, qui représente l'autorité civile, est nommé par élection. On devient mollah par une initiation de laquelle rend capable la connaissance de l'arabe et du Koran. On peut être à la fois mollah et cadi. Toutes les petites républiques dans lesquelles se trouve répartie la population des Lesghis sont soumises à l'influence de Chamill. Le Daghestan occidental forme, avec la Tchetchena des montagnes, le foyer même et le point le moins accessible de sa puissance; elle y est générale et permanente, à la différence de celle que les événements de la campagne de 1843 lui ont livrée dans le Daghestan oriental.

Le Daghestan oriental comprend plusieurs provinces : au nord sont le Tchamkala de Tarkou et la principauté de Mekhtouli. Ces deux provinces étaient administrées pour le compte de la Russie par des princes indigènes. Elles sont aujourd'hui entrées dans le mouvement insurrectionnel propagé par Chamill.

Viennent ensuite, en descendant au midi, la confédération de Dargo, la province de Surgha, le Kaïtagh et le Tabassaran. Six petites républiques, auxquelles vient de se réunir celle de Surgha, forment la confédération de Dargo, plus généralement connue sous celui de confédération d'Aconcha, du nom de la plus considérable d'entre elles et le chef-lieu de leurs délibérations. Ces provinces, qui avaient gardé la neutralité jusque dans ces derniers temps, se sont aussi soulevées, en sorte que l'autorité de la Russie ne s'est maintenue que dans la partie méridionale du Daghestan oriental.

Dans la campagne de 1843, les montagnards ont pour la première fois assiégé les forts avec du canon. Le nombre des pièces dont ils disposaient, en y comprenant les pièces de place dont ils ne pourront guères faire usage et qui forment la majeure

partie de celles qu'ils ont prises, s'élève à quarante-sept. Cette circonstance impose à la Russie l'obligation de construire à l'avenir, sur une nouvelle échelle, tous les forts de la division du flanc gauche, comme elle l'a fait sur le littoral de la mer Noire.

Avant d'aller plus loin, il faut faire connaître l'homme en qui se personnifie l'esprit d'insurrection et d'indépendance de la partie du Caucase dont nous venons d'indiquer les diverses populations. Chamill a été comparé avec raison à Abd-el-Kader : comme lui il réunit le double caractère du commandement politique et militaire et de la suprématie religieuse. Il en résulte qu'il a dans ses mains le pouvoir le plus fort et le plus étendu dont un homme puisse disposer : pouvoir que les échecs mêmes ne peuvent abattre ; car, quand la force matérielle lui fait défaut, la force morale lui reste toujours avec le fanatisme religieux qui de sa nature est invincible. Chamill est donc surtout redoutable en ce qu'il a donné à cette guerre le caractère d'une guerre de religion contre les infidèles.

La croyance dont Chamill est le chef suprême est le muridisme [1]. Cette doctrine, qui a été introduite dans le Caucase depuis une vingtaine d'années, est originaire de Perse selon les uns, de Boukharie selon d'autres. C'est une espèce de méthodisme musulman ; elle consiste en une application plus rigoureuse des prescriptions du Koran accepté comme loi unique tant civile que religieuse. C'est une règle tellement sévère qu'elle fait du martyre une obligation et que ceux qui la professent doivent être toujours prêts à sacrifier leurs biens et leur vie pour la défendre et la propager. Cette doctrine, répandue successivement en Perse et dans d'autres contrées de l'Asie, s'est introduite dans le Daghestan il y a environ vingt ans. En 1823, le général Yermoloff fit de vains efforts pour en empêcher les premières prédications publiques. En 1829, l'un des adeptes les plus fervents du muridisme, Kazy-Mollah, commença à prendre les armes ; il avait déjà dévasté Kislaw et les

[1] *Murid* signifie littéralement adepte. C'est un disciple qui s'oblige à une obéissance aveugle, à un dévouement sans bornes envers le murschid ou directeur duquel il relève. Le murschid est un initié à qui la croyance publique attribue l'intelligence des mystères de la religion. Le paradis est assuré au murid qui périt dans la guerre contre les infidèles : on le vénère comme un saint ; on l'enterre sans prières ; on ne lave point son corps et on ne le revêt point d'un suaire blanc comme c'est l'usage pour le commun des fidèles.

Etats du Tchamkalle, pris Tarkou, Nisovoë, et mis le siége devant Derbent, lorsque, en 1832, le baron Rosen, gouverneur général du Caucase, marcha en personne contre lui. Kazy-Mollah périt cerné dans une tour ; Chamill, qui était enfermé avec lui, parvint à s'ouvrir un passage à travers les troupes russes et devint, un an après, le successeur et le continuateur de Kazy-Mollah, comme représentant de la doctrine nouvelle.

Il faut ajouter que le muridisme a rencontré parmi ces populations un principe politique dont l'assimilation lui a communiqué un nouveau degré d'énergie : c'est le principe démocratique, le principe de l'égalité absolue devant la loi civile et religieuse. Quand la loi se trouve personnifiée dans un homme, on comprend que ce principe d'égalité devient dans ses mains un nouvel élément de dictature. Aussi Chamill est l'unique arbitre des sacrifices que réclame la guerre contre les infidèles ; il dispose à son gré des populations, corps et biens.

D'une part il a substitué partout au droit coutumier la législation des *Chariats*, et s'est réservé la confirmation de l'élection des cadis chargés de les interpréter ; de l'autre, il a opéré la division du pays en deux commandements militaires principaux, celui du nord et celui du midi, subdivisés en une vingtaine de commandements confiés à autant de naïbs. Chaque naïb a sous ses ordres trois mille hommes de milice affectés à la défense du territoire de sa circonscription, et trois cents cavaliers affectés aux opérations extérieures. Chaque individu doit payer l'impôt du dzécatt, c'est-à-dire la dixième partie des revenus et la cinquième partie du butin. C'est la seule taxe autorisée par le Koran. Le produit en est affecté, non-seulement aux besoins publics, mais encore au soulagement des pauvres. Chamill a créé un trésor public, administré par des comptables. Les ressources de ce trésor sont employées par Chamill, ainsi que les revenus des mosquées, à couvrir les dépenses de la guerre.

Ainsi, dans la partie du Caucase désignée sous la dénomination du flanc gauche, la Russie rencontre non-seulement les obstacles matériels résultant d'un sol montagneux et boisé, comme dans la Circassie, mais elle rencontre de plus un pouvoir organisé qui accroît nécessairement les forces de l'ennemi. C'est donc contre Chamill que se concentrent aujourd'hui les opérations offensives dans l'armée du Caucase. Dans la région du flanc

droit on se borne à l'occupation des forts construits sur le littoral de la mer Noire et sur la ligne du Kouban, et depuis trois ans on a ajourné la reprise des hostilités.

L'année 1843 a été, comme on l'a vu, très-favorable à la cause de Chamill : des insurrections spontanées ou forcées ont réuni à sa cause la plus grande partie des populations jusqu'alors soumises du Daghestan oriental.

La campagne de 1844 fut entreprise par les généraux russes dans le double objet de rétablir l'autorité impériale dans le Daghestan oriental et de conquérir la plaine de la Tchetchena. Un renfort de vingt-six mille hommes arrivé de la Crimée prit part aux opérations, dont le résultat principal fut l'occupation du pays de la confédération d'Aconcha. Ce pays était, du reste, presque entièrement abandonné, Chamill ayant eu soin de faire émigrer la population sur la rive gauche du Koïssou, dans le Daghestan oriental. Tous les villages avaient été détruits. Le général Lieders fut aidé dans cette campagne par la province de Dzoudakar, située dans la confédération, et qui, après avoir pris l'engagement de se réunir à Chamill, se tourna inopinément contre lui et concourut à lui faire éprouver une perte considérable. Dans cette rencontre, les montagnards ont eu deux cents prisonniers et ont perdu quatre des pièces de canon dont ils s'étaient emparés l'année précédente.

Dans la même campagne de 1844, les Russes ont repris la province d'Elissou, dans le Daghestan méridional, dont le sultan s'était récemment révolté. La prise du village de ce nom n'a pas coûté aux Russes moins de quatre cents hommes tués ou blessés. Le sultan d'Elissou était général major au service de la Russie et avait pris part à plusieurs expéditions dirigées contre les montagnards. Issu d'une maison princière qui venait en première ligne après les familles des khans du Daghestan, il avait été humilié de la qualification de simple chef de district, qui lui avait été donnée dans l'organisation administrative du Caucase. Avant de se soulever il avait écrit au gouverneur général une lettre pour se plaindre de l'état d'incertitude où le laissait, par rapport à son avenir et à celui de sa famille, l'absence d'une législation qui eût fixé les droits et la condition des khans et des begs. Il paraît que le fanatisme religieux n'a pas été non plus sans influence sur sa détermination.

En résumé, cette campagne fut bien loin d'avoir le résultat qui en était attendu. Les provinces que Chamill avait soulevées l'année précédente avaient été reconquises, mais la Tchetchena et le pays des Lesghis étaient demeurés intacts. Les troupes russes avaient essayé d'y pénétrer sur plusieurs points ; l'approche de la mauvaise saison, les difficultés des communications, le manque de quartiers d'hiver et l'impossibilité de faire parvenir des approvisionnements sur le lieu des opérations les avaient obligées de rétrograder et de rentrer dans leurs cantonnements. Le corps d'armée venu de Russie se trouvait presque entièrement détruit, moins encore par les balles de l'ennemi que par les fatigues, les maladies et les privations de toute espèce. Les colonels des régiments russes sont chargés d'entretenir et de nourrir leurs régiments, et l'on se figurerait difficilement toutes les dilapidations auxquelles donne lieu ce mode d'administration; l'état-major s'enrichit aux dépens du soldat, dont le bien-être et la vie même sont comptés pour rien. Enfin les troupes qui passent l'hiver dans cette contrée ne sont point casernées; une partie, n'ayant pour abri que des tentes, est exposée à toutes les intempéries d'un climat rude et variable. Aussi les provinces du Caucase sont-elles regardées par les militaires comme un lieu de déportation, et ceux que l'on y envoie se considèrent presque toujours comme voués à une mort inévitable.

La campagne de 1845 s'est annoncée par de grands préparatifs. Elle a été précédée d'une levée extraordinaire de 7 hommes sur 1,000 [1] dans la moitié orientale de l'empire. Voici le préambule de l'ukase impérial qui a prescrit cette mesure :

« La soumission successive des montagnards caucasiens, tout en assurant la domination de la Russie sur cette contrée éloignée, entraîne la nécessité d'une augmentation des forces employées aux opérations du Caucase, tandis que d'un autre côté il n'est pas possible de diminuer le reste de l'armée qui doit être en harmonie avec les besoins et la dignité de l'empire. »

Cette levée a produit 74,000 hommes. La nécessité de cette recrue extraordinaire s'explique aisément par les pertes énormes qu'éprouve annuellement l'armée du Caucase, et par le licenciement d'un grand nombre de soldats, suite de la diminution de la durée du service de vingt-cinq ans à quinze.

[1] La levée ordinaire est de 5 hommes sur 1000.

C'est peut-être ici le lieu de faire connaître les forces dont se compose l'armée russe du Caucase. Il y a des officiers russes qui en élèvent le chiffre jusqu'à 300,000 hommes. D'après des données plus précises, il y avait, au mois de janvier dernier, environ 128,000 hommes de troupes de ligne, 232 bouches à feu, sans compter l'artillerie des forteresses, 10 à 11,000 cosaques réguliers, et environ 60,000 hommes de troupes irrégulières et de milices provinciales; en tout, un peu plus de 190,000 hommes.

La direction de la campagne de 1845 a été confiée au comte Woronzow, nommé gouverneur général des provinces du Caucase, avec des attributions et un pouvoir qui n'avaient été conférés à aucun de ses devanciers. Le rescrit impérial adressé au comte Woronzow à cette occasion est ainsi conçu :

« En vous conférant, en même temps que le titre de commandant en chef des troupes du Caucase, la direction supérieure de l'administration civile dans cette contrée, en qualité de mon lieutenant, je juge nécessaire, dans l'intérêt du service, d'étendre les pouvoirs dont avaient été revêtus jusqu'ici les dignitaires chargés d'y diriger en chef l'administration civile; et, plein de confiance en vous, j'ordonne en conséquence :

« 1° La province du Caucase est réunie à l'administration civile générale du Caucase, sous le rapport de la direction supérieure, et, en conséquence, l'administration de cette province vous soumettra ses propositions dans toutes les affaires qui dépassent ses pouvoirs, au lieu de s'adresser aux différents ministères. Ensuite, il dépendra de votre examen, lorsque vous serez arrivé sur les lieux, de juger et de soumettre à ma sanction la question de savoir s'il convient de supprimer entièrement l'influence du commandant des troupes de la ligne du Caucase sur l'administration civile de cette province, ou de la circonscrire dans certaines limites.

2° Toutes les affaires qui, d'après l'ordre actuellement établi, étaient soumises par l'admnistration supérieure des provinces transcaucasiennes à la décision des différents ministères, seront décidées par vous sur les lieux. L'instruction et la décision des affaires législatives resteront soumises à l'ordre établi.

« 3° Le chef de l'administration civile dans les provinces transcaucasiennes présidera le conseil de l'administration supérieure à votre place. Vous déciderez sur les lieux quelles sont les affaires que le conseil pourra terminer par lui-même et celles qu'il devra soumettre à votre décision.

« 4° De plus, vous êtes autorisé, quand vous le jugerez nécessaire, à prendre sur les lieux toutes les mesures exigées par les circonstances, en me rendant compte directement de vos actes et des causes qui les auront motivés.

« En mettant ainsi à votre disposition tous les moyens de développer avec un pouvoir illimité, dans l'intérêt de la contrée qui vous est confiée, votre infatigable activité et votre longue expérience dans les affaires publiques, j'ai la certitude que, dans cette nouvelle carrière, vos travaux seront accompagnés des mêmes succès qui ont constamment signalé les longs et utiles services rendus par vous au trône et à la patrie.

« NICOLAS.

« Saint-Pétersbourg, le 30 janvier 1845. »

Le choix fait par l'empereur du comte Woronzow, bien connu par l'habileté administrative qu'il avait montrée dans le gouvernement de la Bessarabie, les pouvoirs extraordinaires qui lui sont conférés, enfin les ressources en hommes et en argent mises à sa disposition, indiquent assez, de la part du gouvernement impérial, la résolution de recourir à des moyens nouveaux pour soumettre ou pour détruire les populations insoumises du Caucase.

On dit que la partie nouvelle des instructions données au comte Woronzow, ou du moins du système dont il a l'intention de faire l'essai, consiste à faire marcher de front les opérations de la guerre et les améliorations administratives.

Suivant des personnes bien informées, il se serait proposé de lever la prohibition établie sur le commerce des esclaves entre la Circassie et la Turquie. La liberté rendue à ce trafic, qui a lieu aujourd'hui clandestinement, quoiqu'il soit restreint par suite de la surveillance des croisières russes, contribuerait vraisemblablement à la pacification du littoral. En effet, l'émigration des esclaves est, pour la Circassie, le seul commerce d'exportation au moyen duquel elle puisse se procurer les marchandises dont elle a besoin. La tolérance accordée à ce genre de spéculation a sans doute quelque chose de choquant pour les idées de la philanthropie moderne, qui de plus en plus se prononce contre le maintien de l'esclavage sous toutes ses formes ; cependant il faut aussi tenir compte de l'état social et des mœurs en Orient. Dans ces contrées, l'esclavage n'a point le caractère de brutalité qui l'a rendu si odieux dans les colonies d'Amérique. Nous avons eu précédemment occasion de dire combien la condition des serfs était douce chez les Circassiens; il en est de même pour les esclaves transportés de Circassie en Turquie. Nous avons remarqué aussi que les jeunes gens des deux sexes que l'on embarque pour être vendus à Constantinople montrent, pour la plupart, une grande joie de partir. C'est que, pour beaucoup d'entre eux, l'esclavage est le chemin de la fortune. Il n'est pas rare que l'esclave circassien soit parvenu aux plus hautes fonctions de la monarchie ottomane. La mère du sultan actuel était une esclave circassienne ; le fameux Kosrew-Pacha était esclave; le beau-frère du sultan

l'était aussi; et ceux qui ne parviennent pas à une si haute fortune ne manquent jamais d'acquérir, dans la condition d'esclave, les moyens d'une existence aisée.

Une pareille condition vaut mieux sans doute que le sort réservé aux esclaves circassiens qui tombent au pouvoir des croisières russes. En pareil cas, les jeunes gens, quand on leur laisse la vie sauve, sont contraints de servir dans l'armée russe, et les jeunes filles, livrées à la brutalité des officiers ou des soldats, finissent leurs jours dans la prostitution et dans la misère. On comprend que, dans de telles circonstances, ce serait faire un acte de politique et presque d'humanité que de reconnaître aux Circassiens la liberté de se livrer à un trafic qui dure depuis des siècles, et qui ne pourra être déraciné de leurs habitudes que par les progrès successifs du temps. Toutefois, pour faire la part de ce qui est dû à la philanthropie européenne, le comte Woronzow apporterait, dit-on, quelques modifications à la forme ancienne de ce trafic; ainsi les marchands turcs ne pourraient pas, comme par le passé, embarquer les jeunes Circassiens des deux sexes en qualité d'esclaves, mais seulement comme passagers se rendant en Turquie avec des passeports délivrés par l'autorité russe, en sorte que, s'il arrivait que quelques-uns d'entre eux eussent été vendus contre leur gré, ils pourraient toujours se présenter à l'ambassade russe avec leurs passeports et réclamer leur liberté.

Une autre mesure d'un intérêt plus général, dont le projet est attribué au nouveau gouverneur, consisterait à rétablir la franchise de certains ports du littoral de la mer Noire. Ce serait un retour à l'état de choses qui a existé de 1821 à 1831. Pendant ces dix années, la Mingrélie, l'Imérétie et la Géorgie recevaient librement toutes les importations étrangères, de quelque nature qu'elles fussent, moyennant un simple droit de 5 pour 100. Il en était résulté des relations multipliées entre Odessa et Tiflis. Cette dernière ville était devenue l'entrepôt du commerce qui se faisait avec la Perse. Les Arméniens de Tiflis allaient chaque année aux foires d'Allemagne acheter des marchandises qu'ils dirigeaient sur l'entrepôt franc d'Odessa; d'Odessa elles étaient expédiées par mer à Redoute-Kalé, et de Redoute-Kalé à Tiflis, à travers l'Imérétie. Les marchandises de France, d'Angleterre et de Turquie, que les négo-

ciants arméniens allaient acheter à Constantinople, étaient expédiées en Perse par la même voie.

En 1831, par suite du blocus établi sur toute l'étendue du littoral, le port de Redoute-Kalé fut fermé, et les marchandises qui transitaient par la Géorgie prirent la route de Trébizonde et d'Erzeroum. Ce changement s'est opéré au profit du commerce anglais, qui se hâta d'établir une factorerie à Trébizonde. Le comte Woronzow aurait donc le projet de demander à son gouvernement la franchise d'importation par le littoral d'Abkasie et de Mingrélie, et le libre transit de toutes les marchandises destinées pour la Perse par la Mingrélie, l'Imérétie et la Géorgie. Cette voie est beaucoup plus avantageuse que celle de l'Asie-Mineure ; elle le serait d'autant plus aujourd'hui que la route de Redoute-Kalé à Tiflis est devenue accessible à toutes les voitures, tandis qu'elle ne l'était autrefois qu'aux bêtes de somme. Et comme les bâtiments ne peuvent aborder à Redoute-Kalé ou sur d'autres points de la Mingrélie sans courir de grands risques, et que, au contraire, le port de Soukoum-Kalé est excellent, une route, au même degré praticable, relierait ce point avec celle de Redoute-Kalé à Tiflis.

Quoi qu'il en soit de ces projets, que le gouvernement impérial ne paraît pas encore avoir adoptés, la nomination du comte Woronzow avait fait naître de grandes espérances. Il a été accueilli dans son nouveau gouvernement avec une satisfaction générale. Il est certain que l'empereur ne pouvait placer sa confiance dans des mains plus capables; mais la tâche dont il se trouve chargé est immense et capable d'effrayer les plus habiles. Dans l'administration, tant civile que militaire, les abus sont infinis et enracinés; et, quant à la guerre contre Chamill, le nouveau gouverneur avait à recommencer les tentatives de ses devanciers.

Voici la proclamation par laquelle il a annoncé aux populations du Daghestan son arrivée comme gouverneur général du Caucase; cette proclamation a été traduite en turc et en arménien.

« Habitants du Daghestan !

« Sa Majesté l'empereur m'honorant d'une confiance auguste a daigné me conférer des pleins-pouvoirs et me charger de pacifier vos contrées, d'y rétablir l'ordre et la tranquillité, de rendre enfin à toutes les tribus caucasiennes la paix et la sécurité qui peuvent seules assurer le bonheur et la prospérité du pays.

« Une longue expérience a dû vous apprendre que ce n'est ni les armes à la

main, ni à force d'hostilités acharnées, que vous pouvez conquérir ces bienfaits. Loin de là, en vous obstinant à une lutte téméraire, vous mettez vos familles en danger, vous ruinez la prospérité de votre pays, que vous condamnez aux calamités inséparables de la guerre, et vous forcez le gouvernement à prendre contre vous des mesures de rigueur qui vous seront fatales.

« Habitants du Daghestan! songez à la cruelle situation où vous ont jetés les menées ambitieuses et perfides de certaines gens qui ont indignement abusé de votre bonne foi pour vous égarer! Songez aux suites désastreuses qu'entraînera nécessairement chez vous l'état de choses actuel.

« Si vous fermez l'oreille aux conseils salutaires que je vous adresse, alors, forcé de vous combattre, j'appellerai la colère de Dieu sur vous qui préférez verser le sang. Mais je serais bien plus heureux si, écoutant la voix de la raison, vous me mettiez à même de réaliser complétement les desseins bienveillants de Sa Majesté l'empereur. Ils n'ont tous qu'un seul but : c'est de couper court aux maux qui vous dévorent et de vous dispenser tous les biens auxquels vous pouvez prétendre.

« Ayez en moi une entière confiance et sachez que tout ce que je vous promets au nom de Sa Majesté l'empereur sera religieusement tenu et exécuté.

« Votre foi, vos lois et vos usages, vos femmes et vos enfants, vos propriétés et vos terres seront fidèlement respectés. La puissance et la loyauté de la Russie protégeront tous les biens et seront les gages de votre bonheur.

« Il dépendra de vous-mêmes d'acquérir ces avantages, comme aussi il dépendra de vous de les repousser et d'attirer sur votre pays et sur vos têtes toutes les calamités de la guerre.

« Habitants du Daghestan! réfléchissez bien à mes paroles et puissiez-vous en profiter pour vos déterminations futures! Pour moi, je vous le répète encore, ayez confiance en moi, croyez fermement à mes promesses, et vous verrez qu'elles seront religieusement exécutées. »

Cet avertissement, comme on devait s'y attendre, a été sans résultat. Il en a été à peu près de même de la campagne, maintenant terminée, de cette année. Quoique le gouvernement impérial eût en quelque sorte décrété par avance la victoire, et que le comte Woronzow ait récemment été élevé à la dignité de prince, en récompense des succès qu'il aurait obtenus, il est de notoriété universelle que ces succès sont au moins fort problématiques.

L'événement capital de la campagne, celui que les bulletins russes ont représenté comme une grande victoire, est la prise de Dargo, village situé dans le Daghestan septentrional, à quelques lieues de Temir-Khan-Choura, et résidence ordinaire de Chamill; mais, ce qui diminue beaucoup l'importance de cette victoire, c'est qu'elle a été achetée au prix de pertes énormes.

L'expédition de Dargo a été dirigée par le comte Woronzow en personne. Parti de Temir-Khan-Choura au commencement de juillet, à la tête d'un détachement fort d'environ vingt-deux bataillons, il se dirigea d'abord sur Andi. Ce village, situé dans

une position extrêmement difficile, fut pris après une résistance peu prolongée de la part des montagnards ; mais les troupes eurent beaucoup à souffrir des obstacles naturels du pays et surtout du froid excessif; beaucoup de soldats durent rentrer dans l'hôpital de Temir-Khan-Choura, les mains et les pieds gelés.

D'Andi, où il laissa quelques troupes, le comte Woronzow marcha sur Dargo ; il fallait traverser une étroite vallée de six à huit lieues d'étendue. D'après des relations émanées de témoins oculaires, les Russes eurent à emporter d'assaut plus de vingt retranchements formés de distance en distance de troncs d'arbres et de pierres. Les montagnards disputaient le terrain pied à pied. Quand ils avaient épuisé leurs cartouches, ils se jetaient le poignard à la main au milieu des bataillons russes et combattaient corps à corps. Cependant les Russes n'ont retrouvé qu'un très-petit nombre de cadavres de leurs ennemis ; ils prétendent que les morts ont été enlevés par les montagnards, ce qui est difficile à croire à cause de la configuration du terrain et de l'acharnement du combat. Il est plus naturel de penser que les montagnards, embusqués derrière les rochers et leurs barricades, ont pu à leur aise décimer les troupes russes sans éprouver eux-mêmes de grandes pertes.

Arrivé enfin devant Dargo, le comte Woronzow fit donner l'assaut et s'élança lui-même intrépidement à la tête des troupes. Après une résistance assez vive, le village fut emporté et complétement rasé. Il paraît que le plan de Chamill était moins de défendre cette position que de laisser les Russes s'engager au milieu des montagnes et de leur fermer le passage au retour, quand les fatigues et le manque de vivres les auraient épuisés. Ils ont eu en effet beaucoup à souffrir par le manque d'approvisionnements et par l'impossibilité d'y pourvoir. Les soldats ont été mis plusieurs fois à un dur régime, et l'on n'a trouvé nulle part aucune trace des troupeaux des montagnards. Pour comble de désastres, un convoi de vivres, qui était dirigé sur Dargo, fut intercepté par Chamill. Le général Victorow, envoyé à la tête de quatre bataillons à la rencontre du convoi, fut tué, et son détachement presque entièrement détruit. Deux autres bataillons, envoyés pour soutenir les premiers, eurent le même sort, et le général Passek, qui les commandait, un des généraux les plus distingués du Caucase, fut

tué également. Neuf cents chevaux de bât chargés de vivres furent enlevés dans cette rencontre.

On rapporte que, tandis que les troupes russes célébraient à Dargo, dont elles venaient de s'emparer, un *Te Deum* en l'honneur de la fête de l'impératrice, les montagnards recommencèrent l'attaque, et qu'on fut obligé de se battre toute la journée sous les murailles mêmes du village conquis.

Le comte Woronzow, ne pouvant demeurer sans vivres à Dargo, ni revenir par la route d'Andi, prit un chemin plus court, mais dangereux, dans un défilé des forêts d'Itcheri, où, en 1842, le général Grabbé éprouva une perte considérable. Ce défilé, d'une longueur d'environ cinq lieues, conduit sur la ligne russe de la Tchetchena, à travers les montagnes. Dès que le détachement russe y fut engagé, les montagnards ouvrirent un feu terrible; les troupes, embarrassées dans un chemin affreux, couvert d'épaisses forêts, furent quarante-huit heures à traverser le défilé, sous un feu continu. Les pertes éprouvées furent extrêmement considérables. Le nombre des officiers tués ou blessés serait surtout énorme ; il s'élèverait à trois cent quarante environ, dont soixante officiers supérieurs. Trois pièces de canon ont été, dit-on, abandonnées. Le comte Woronzow a été exposé à de grands dangers, et l'on parle avec admiration du sang-froid et de la fermeté qu'il a montrés. Le 20 juillet, le comte Woronzow opéra sa jonction avec le général Freitag qui protégea sa retraite, et les troupes, exténuées de faim et de fatigues, mais ramenant tous leurs blessés, dont le nombre s'élevait à douze cents, arrivèrent enfin au fort de Phuzzel-Aoul, occupé par les Russes.

Le comte Woronzow repartit immédiatement pour se rendre à Temir-Khan-Choura en suivant la ligne russe; on craignait pour la garnison laissée à Andi, si celle de Temir-Khan-Choura ne pouvait arriver à temps pour la secourir.

En résumé, cette campagne, qui a été exaltée par les journaux officiels du gouvernement impérial, n'a eu pour résultat que la conquête stérile d'un mauvais village, situé à vingt-quatre heures de marche de la mer Caspienne. Ceux qui connaissent ces contrées sauvages attachent peu d'importance à ces masures de bois et de boue, que l'on décore en Europe du titre pompeux de villes. La prise de Dargo n'est donc rien moins que

décisive. On ne voit pas d'ailleurs quel effet moral pourrait produire sur l'esprit des populations la conquête d'un pauvre hameau, qu'il est si aisé de reconstruire sur un autre point.

Cependant, en juillet 1842, le général Grabbé avait déjà tenté une expédition visant au même but. Il s'engagea avec treize bataillons dans un défilé où toute sa troupe aurait infailliblement péri si le général, s'apercevant de l'imprudence qu'il avait commise, n'avait profité de la nuit pour précipiter sa retraite. Il n'en perdit pas moins deux mille morts, dont quatre-vingts officiers, et quatre cents prisonniers.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer, et qui sont puisés à des sources méritant confiance, montrent combien le gouvernement russe est encore éloigné du terme de ses entreprises dans le Caucase. Des nouvelles de Constantinople, publiées par la presse anglaise, rapportent qu'un mouvement se serait opéré parmi les populations de la Circassie, particulièrement dans les environs d'Anapa, où Chamill aurait envoyé des émissaires. Plusieurs chefs circassiens qui avaient fait leur soumission à la Russie auraient pris les armes pour aller rejoindre Chamill dans le Daghestan. Ces faits seraient très-graves; et si une influence pareille à celle de Chamill s'établissait dans le Caucase occidental, il serait difficile que la Russie fît jamais la conquête de ces contrées. Les montagnards du Caucase finiraient par former un pays neutre comme la Suisse en Europe. Mais ce qui manque à leur esprit d'indépendance, en Circassie du moins, c'est une organisation régulière.

Dans les derniers temps de son séjour en Circassie, M. Bell s'était efforcé d'y créer une sorte de magistrature municipale, qui eût contribué à donner à ce pays la direction qui lui manque. Cette institution consistait à substituer à des assemblées judiciaires, passagères et irrégulièrement composées, des conseils permanents dont les membres, désignés par les habitants de chaque district, seraient chargés à la fois de rendre la justice et de diriger les affaires des districts. Ce premier essai d'un gouvernement régulier avait été tenté avec succès dans plusieurs localités; mais il n'est pas probable qu'il ait pu s'étendre ni se maintenir longtemps en l'absence de tout encouragement ou de toute direction venue du dehors. Privés non-seulement du patronage de l'Angleterre qu'ils avaient espéré, mais de l'assistance des deux ou trois

yageurs anglais dont la présence excitait et ralliait leurs ef-
ts, les Circassiens sont demeurés seuls en présence des ré-
nents russes, et, si l'on excepte la Turquie avec laquelle ils
tretiennent quelques insignifiantes relations de commerce,
sont isolés du reste du monde.

La seule influence extérieure, en effet, qui soit aujourd'hui
nsible parmi les populations circassiennes, leur vient de la
rquie. La cité par excellence pour ces populations, la grande
le vers laquelle elles penchent par l'effet de ce sentiment
hérent à la nature humaine, qui fait que les peuples ont be-
in de rapporter à un centre visible l'hommage qu'ils rendent
stinctivement à l'idée de gouvernement et de puissance,
est toujours Constantinople. Aussi, lorsqu'après le traité
Andrinople les Circassiens eurent à défendre leur indépen-
nce contre les conséquences de ce traité, ce fut d'abord au
ltan lui-même qu'ils demandèrent un appui. Pendant plu-
eurs années ils ont entretenu dans cet objet un envoyé à Con-
antinople.

Dans un grand congrès auquel M. Bell assista, il fut résolu
n'on devrait se donner à la Turquie si c'était un moyen d'é-
happer à la Russie. Mais que pouvait la Porte pour les Cir-
assiens? Elle leur a donné quelques vagues espérances; il
araît même qu'elle a fait réclamer à Saint-Pétersbourg la ré-
rocession de la Circassie : tentative fort louable, sans doute,
elle a été faite, mais en tout cas fort inutile.

En dernier lieu, les Circassiens avaient tourné leurs espé-
ances vers l'Angleterre, et, sous l'inspiration de M. Bell, ils
vaient envoyé une adresse à la reine de la Grande-Bretagne. Ils
émoignaient souvent au voyageur anglais leur étonnement de
e qu'aucune puissance d'Europe ne faisait rien pour eux. «Notre
ays, lui disaient-ils, fut toujours libre, et nous méritons beau-
coup plus que la Grèce, qui a lutté beaucoup moins longtemps
que nous, d'être affranchis par l'intervention de l'Europe.»

Naïve illusion! Ce n'est point parce que la Grèce était in-
ustement opprimée par l'occupation étrangère et qu'elle com-
battait avec courage pour son affranchissement que l'Europe
vint à son secours; ce n'est point le pays des Klephthes, c'est
la Grèce des souvenirs antiques, des traditions d'une des plus
belles civilisations qui furent jamais, c'est la patrie de Phidias

et d'Homère, de Socrate et de Platon, qui excita les sympathies de l'Europe et entraîna son intervention. Quel est autrement le cabinet qui se serait préoccupé d'une population perdue dans un coin de la Méditerranée, et aurait eu des trésors et des soldats pour soutenir les droits de son obscure indépendance? Le salut de la Grèce fut l'œuvre de l'imagination avant d'être celle de la politique : ce fut l'œuvre de la civilisation moderne acquittant la dette de son admiration et de sa reconnaissance envers le génie de l'antiquité.

Malheureusement pour la Circassie, sa cause n'est pas environnée du même prestige, et il est à croire qu'elle ne sera jamais que l'objet d'une sympathie stérile. M. Bell démontre, dans des considérations qui ne manquent pas de force, que la défaite de la Circassie ne peut s'accomplir sans qu'il en résulte un grand préjudice pour la politique extérieure de la Grande-Bretagne. Mais, si l'intérêt de l'Angleterre, dans les destinées du Caucase, est en effet manifeste, on ne voit pas aussi bien quel moyen elle aurait, qui ne fût pas la guerre avec la Russie, d'exercer réellement et efficacement sur le sort de ce pays une influence conforme au vœu de sa politique. M. Bell n'indique pas ce moyen, et lui-même ne croit pas sans doute que son pays doive dès aujourd'hui engager la lutte avec la Russie. Il est évident que le jour de cette collision redoutable est encore indéfiniment éloigné; mais, si la Circassie succombe, une des conséquences probables de sa réunion à la Russie sera de hâter la maturité des événements et de mettre une chance de plus contre l'Angleterre.

« Je crains maintenant, dit M. Bell, qu'avant que l'intérêt anglais ait eu le temps d'en venir jusqu'à l'action, ce champ de bataille, celui sur lequel il pourrait se produire avec le plus d'avantage pour sauver la Turquie et la Perse, et pour couvrir notre frontière de l'Inde, ne lui soit fermé sans retour.......... Le temps viendra où la perte d'une position avancée, telle que celle-ci, sera amèrement et inutilement regrettée par l'Angleterre : nul ne peut en douter un seul instant pour peu qu'il ait réfléchi sur ce sujet. La Russie civiliser l'Orient! quel rêve, quelle déception! Quelle preuve de sa science civilisatrice a-t-elle donnée parmi ses propres populations? Quelle amélioration a-t-elle introduite dans leur condition depuis le règne de Pierre? Sont-elles aujourd'hui en aucune façon plus morales, plus éclairées, plus heureuses ou plus libres que par le passé? La grande ou la petite noblesse de Russie (et c'est à peine si celle-ci existe dans ce pays) donnent-elles le moindre exemple qui puisse, sous aucun rapport essentiel, édifier le reste de la population? Qu'elle puisse répondre affirmativement sur aucun de ces points, et je sais qu'elle ne le peut; alors nous croirons à ce qui est promis de sa mission civilisatrice. Mais tandis que sa pro-

e population demeure ainsi stationnaire en tout ce qui mérite le nom de
ivilisation, la condition de ses sujets musulmans est incontestablement rétro-
ade, comme chacun peut, ainsi que moi, en avoir la preuve dans les dévas-
otions qu'elle a commises dans les villes et les villages de la Crimée.

« Depuis que la Géorgie a été par trahison réunie à l'empire, son commerce
t ruiné; et, ce qui est infiniment pis, la soldatesque russe a porté la corrup-
on dans les mœurs de ce pays. Quant à l'administration morale, elle ne peut y
re bonne, puisqu'on a fait de la Géorgie un lieu d'exil pour les condamnés
ivils et militaires. »

Bien des gens partageront l'opinion de M. Bell sur l'apo-
tolat civilisateur de la Russie. Pour ce qui touche à la ques-
on politique, quelques esprits plus désintéressés que le sien
igeront peut-être qu'il a exagéré le degré d'importance qu'il
ut attacher à la possession de la Circassie. Tel ne sera pas l'a-
is du plus grand nombre. A part l'expression passionnée de sa
ensée et ses invectives anti-russes, les prévisions de M. Bell
emblent inspirées par une judicieuse appréciation de la politi-
ue russe et des intérêts britanniques. Quand la Russie s'em-
ara de la Crimée, cet événement parut immense à la diplo-
natie du temps, et en effet c'était le premier pas fait par la
ussie vers la domination de la mer Noire. Depuis lors, les
abinets qui s'étaient d'abord émus de cette conquête, l'ont
our ainsi dire acceptée; ils se sont habitués à voir la Russie
naîtresse des rivages de la mer Noire, et aujourd'hui c'est à
eine si les destinées du Caucase ont le privilége d'exciter quel-
que attention; il semble que ce pays ne soit qu'un point ina-
erçu dans ces vastes régions d'Orient où tant de ruines s'agi-
ent, où tant d'événements se préparent. Il y a là cependant
ne population plus considérable que celle du royaume grec,
t un territoire dont la possession est un des éléments essen-
iels de l'établissement définitif de la puissance russe sur la mer
Noire et la mer Caspienne. La Russie le sait bien, et elle ne
esse de lancer de nouvelles troupes sur un pays dont la con-
quête fait partie des plans séculaires de sa politique, et qui, le cas
échéant d'une guerre avec l'Angleterre, pourrait fournir à cette
dernière puissance un point d'attaque vraiment formidable.

Les considérations politiques développées par M. Bell, ou
qui naissent de la lecture de son livre, sont de nature à faire
plus d'impression en Angleterre qu'en France. Cependant nous
ne sommes pas de ceux qui pensent que, par cela seul que
l'Angleterre a sujet de s'intéresser à la Circassie, il faille nous

défendre de toute sympathie pour la cause de ce peuple et nous faire Russes par esprit d'opposition à l'Angleterre.

Si la Russie n'était qu'une nation purement orientale, on pourrait ne pas se préoccuper de ses progrès. Qu'importerait alors de voir grossir les flots d'une puissance qui irait se perdre dans des régions si lointaines? Peut-être même, en ce cas, serait-il permis de voir, dans le succès des armes russes, un salutaire contre-poids aux forces de l'Angleterre. Mais la Russie est en même temps une puissance européenne; elle a sa face occidentale; appuyée à la fois à la mer Baltique et à la mer Noire, qui touche au Bosphore et aux Dardanelles, elle pèse d'un poids inévitable dans l'équilibre de l'Europe. Chacune de ses conquêtes en Orient a son contre-coup en Europe, et la position du Caucase n'est pas seulement une base d'opération sur la Perse et sur l'Inde, mais encore sur la Turquie, et de la Turquie sur la Méditerranée.

Ce n'est donc pas seulement l'Angleterre qui est intéressée dans les événements du Caucase et dans les opérations générales du gouvernement russe en Orient; c'est encore la France, c'est l'Europe entière. Aussi, sans épouser toutes les antipathies que M. Bell et une grande partie du public anglais témoignent à la Russie, sans s'associer à toutes leurs accusations contre ce qu'ils appellent le machiavélisme rusé et barbare de ce gouvernement, il est permis de partager les vœux qu'ils forment pour le triomphe des montagnards du Caucase, puisque la cause de ces vaillantes populations, qui est celle de l'humanité, est aussi celle de la politique.

Toutefois il n'y a nulle probabilité que ces populations, livrées à leurs propres forces, soient toujours en état de résister à des agressions que la Russie peut reproduire sans fin. Leur indépendance n'aurait guères qu'une chance de salut : celle d'une guerre européenne; mais en ce cas il suffirait de réveiller la Pologne et d'armer les peuples du Caucase pour paralyser une grande partie des ressources de la Russie et briser peut-être les liens factices qui retiennent ensemble les membres disparates de ce vaste empire.

Prosper FAUGÈRE.

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU *CORRESPONDANT.*

Monsieur et cher Collaborateur,

J'avais d'abord pensé à répondre à M. Troplong par quelques mots qui auraient précédé la fin de mon travail sur *la liberté d'enseignement devant l'histoire.* Mais, en écrivant, mes idées ont pris un développement inattendu. Et, toute réflexion faite, je crois qu'une espèce d'article à part, un article épistolaire, vaut mieux que mon paragraphe projeté. Certes M. Troplong mérite qu'on s'arrête pour s'occuper de sa parole ; puis on ne saurait jamais trop confirmer la vérité ; puis encore les temps anciens ressemblent si peu aux temps du moyen âge que l'on ne peut pas, sans un contraste choquant, discourir de ceux-là tout à côté de ceux-ci. Enfin, j'ai mes raisons de faire comme je fais, et je vous prie de le trouver bon.

Agréez, etc.

A MONSIEUR TROPLONG

EN RÉPONSE A SA LETTRE CONTENUE

DANS LA *REVUE DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE.*

Je suis fâché, Monsieur, que vous ayez trouvé de la *partialité* et de l'*irritation* dans la critique à laquelle j'ai soumis votre ouvrage. Tout ce qu'il m'a été possible de faire pour distinguer la personne, que j'estime hautement, de l'idée, que je ne partage pas, j'ai essayé de le faire pour vous, Monsieur, et pour votre tentative historique. Je ne crois pas qu'une disposition d'esprit

pareille à celle dans laquelle je suis à votre égard puisse permettre de dépasser, même en apparence, les bornes d'une réfutation calme et loyale. S'il en a été autrement, je parle de l'apparence, il faut que l'expression ait été absolument rebelle à ma pensée. Cependant, il me répugne de croire que je n'aie pas dit assez clairement combien, malgré mes dissidences, je suis tout particulièrement sensible aux droits que vous avez à une seule espèce de partialité et d'émotion. Aussi, dans ma sincérité d'admirateur, et quelque peu dans ma vanité de polémiste, je me laisse aller, Monsieur, à voir une raison unique au reproche très-injuste au fond que vous m'adressez; cette raison est celle-ci : c'est que je vous ai trop véritablement surpris dans l'erreur. Un homme comme vous n'est pas habitué à une surprise de ce genre. Peut-être regardez-vous comme l'effet d'une argumentation coupable ce qui n'est que le malaise d'une position singulièrement insolite pour vous.

Mais quittons là cette accusation inutile d'irritation et de partialité. *La bannière agissante et militante* sous laquelle vous me rangez présente un avantage, Monsieur : c'est de n'abriter, pour ceux-là surtout contre qui elle mène au combat, que des cœurs pleins de sollicitude et d'amour. Moi, je n'ai pas besoin d'être catholique pour avoir envers votre personne un peu plus qu'un attachement obligé. Je vous suis tout acquis, vous le savez bien, à cause de votre grand mérite de jurisconsulte.

Parmi les imputations que j'ai dirigées contre vous, il en est une dont je me félicite en raison même de la vivacité de votre réclamation. J'ai cru ressentir dans vos ouvrages une secrète inspiration janséniste ou protestante. Vous vous récriez, Monsieur ; vous revendiquez l'honneur d'une pure orthodoxie. Je suis heureux d'apprendre que cette patrie des nobles âmes, la foi catholique, est la vôtre. Vous ne manquez pas au devoir de la supériorité intellectuelle et morale : vous appartenez à la vérité. Tant mieux ! Et à Dieu ne plaise que j'essaye ici d'excuser mon sentiment; je m'abandonne à la joie de m'être trompé.

Permettez-moi seulement une observation à laquelle m'autorise peut-être l'aveu de votre fidélité. Je ne vous dirai point, vous le savez, ce que c'est que le jansénisme. Cette manière de considérer un dogme relatif à la liberté, vous ne l'ignorez pas davantage, a laissé dans plus d'une âme chrétienne un certain

effet: c'est, en restreignant indéfiniment la Grâce, de placer en dehors de l'appel divin le plus grand nombre des hommes et des choses de ce monde. Il arrive ainsi que des chrétiens restent étrangers ou indifférents à ce qui n'est pas la pratique immédiate de la dévotion privée. Pourquoi la politique, ce moyen immense d'accomplir le bien et de vaincre le mal, ne provoque-t-elle pas ces chrétiens, chaudement dévoués en secret, à vivre et à mourir pour elle ? Hélas! l'ensemble des mobiles, des intérêts et des actes humains ne leur apparaît que comme le règne et le chaos d'une dégradation définitive, condamnée à s'agiter en vain jusqu'à la consommation des siècles! D'autres chrétiens, moins excessifs, corrigent cette disposition extrême : ils consentent à se prêter au monde ; mais, par la persistance d'une même aberration dogmatique, ce qu'ils apportent à la conduite générale de la société, ce ne sont pas les préceptes d'une vérité qu'ils croient inapplicable à la politique ; ce sont les conceptions, quelles qu'elles soient, d'esprits qui consultent tout, excepté les exigences de la divine justice.

Ces chrétiens, plus nombreux qu'on ne pense, tous atteints par un jansénisme pour lequel conspirent en eux la paresse de l'action, la peur de la lutte, et puis, il faut le reconnaître, l'orgueil d'une solitaire sainteté, ces chrétiens sont la misère profonde de l'Eglise qui aime véritablement. Par eux, en effet, une impossibilité se trouve être une réalité : c'est, grâce à leur inertie, en France, par exemple, la majorité et la force du Catholicisme tenues en interdit par la minorité et la faiblesse des factions ennemies. Et il y a plus : lorsque cette foi ardente et humble, dont le dévouement ne désespère jamais, se jette dans la mêlée des choses humaines, et, les pieds dans la boue, la tête au ciel, engage et supporte les rudes combats du Seigneur, s'il convient aux pouvoirs établis, non-seulement de contester et de repousser de légitimes prétentions, mais encore de leur enlever, en apparence, par la calomnie, le caractère sacré qui les recommande à tous, que se fait-il ? On suscite ces chrétiens dédaigneux, tranquilles, réservés, que la condition terrestre du Catholicisme n'émeut jamais, et dont la dévotion cachée ne se montre parfois que pour notre perte. « Voici, dit-on aux peuples incertains, voici les vrais chrétiens qui résistent avec nous ; vous voulez la droite voie ? Suivez paisiblement ceux qui

vous la garantissent et vous l'indiquent à nos côtés. » Ainsi, les inutiles et désastreux fidèles dont j'ai parlé plus haut, après avoir manqué à être un secours pour l'Eglise, lui deviennent son obstacle le plus difficile à surmonter.

Vous êtes de ceux, Monsieur, dont l'intelligence, la vertu et la position exercent l'autorité la plus grande. Quand vous affirmez votre orthodoxie, personne ne songe à suspecter la sincérité de votre affirmation, et tous savent d'avance qu'il ne peut vous échapper une seule des obligations implicitement contenues dans votre profession de foi. Nous sommes, en outre, dans un pays où un homme comme vous est heureusement destiné à la prépondérance officielle. Votre dignité est haute dans nos deux compagnies les plus illustres de la science et de la judicature. Elle pourra, elle devra être plus haute encore là où le mérite personnel a un droit certain d'élection. Mais tous ces titres, Monsieur, ne font qu'ajouter à la gravité des décisions de votre esprit. Vous êtes de ceux dont on se cautionne. Et lorsque vous avez pris parti dans le débat de la liberté d'enseignement avec cette importance qui est et sera la vôtre, j'ose vous le demander, le parti que vous avez adopté, malgré l'avertissement des réclamations les plus formelles, est-il de telle sorte qu'il doive servir ou contrarier l'avenir du Catholicisme ? Vous me raillez d'avoir *découvert que la question du pouvoir de l'État est protestante ou janséniste*. Raillez tout à votre aise; j'ai, en effet, *découvert* un rapport très-vif de droit et d'intérêt entre le pouvoir de l'Etat et la faculté d'une croyance à se conserver par les seuls moyens qui lui soient propres, le culte, la pratique, et... *l'enseignement;* et ce rapport très-vif, je ne l'ai pas *découvert* pour mettre absolument la faculté de conservation d'une croyance à la merci du pouvoir de l'Etat. De plus, je définirais assez volontiers, en fait, le protestantisme comme la contradiction de l'Eglise, et le jansénisme comme l'art d'être contraire à celle-ci sans cesser de lui demeurer fidèle. Vous voyez que je tombe bien sous votre raillerie, et que je ne tente rien pour m'y soustraire. Mais je reviens à la question que je vous adressais tout à l'heure, — et, entre elle et vous, Monsieur, puisse le souci des choses éternelles s'élever seul ! — Êtes-vous certain de vous être déterminé, dans le débat relatif à la liberté d'enseignement, de ma-

nière à ne pas être contre le Catholicisme, outre une défection, une funeste autorité?

J'ai hâte d'arriver à l'objet spécial de cette lettre.

Il y a bien des choses, Monsieur, dans la réponse dont vous m'avez honoré. J'ai quelque peine à vous suivre au milieu des traits piquants, des observations particulières, des déclarations de principes, etc., dont vous avez entremêlé les circuits habiles de vos raisonnements. On dirait autant de contre-marches et de fausses sorties exécutées devant moi tout exprès pour me faire perdre la trace réelle de votre course et le vrai gîte de votre défense. Si toutefois j'ai pu saisir vos arguments, voici à quoi il est permis de les réduire :

1° La Grèce a généralement pratiqué un système d'éducation officielle, lequel, tant qu'il a existé, a exclu toute liberté d'enseignement. Plus tard, la pratique de ce système d'éducation officielle étant tombée en désuétude, la liberté d'enseignement a pu se produire. Mais, en se produisant, cette liberté a offert un triste résultat : c'est à savoir de défaire le peuple grec, et de ne laisser à la place des vainqueurs des Perses qu'une multitude d'hommes rongés par les infirmités du sophisme.

2° Pour ce qui concerne Rome, il n'en fut pas autrement, malgré des différences : Rome abandonna tout d'abord à la direction privée de la famille une éducation que les villes grecques ne cessèrent d'exercer publiquement qu'à la suite d'une insensible révolution. Mais ce qui, même dans l'absence d'un système d'éducation nationale, ne permet pas à la liberté d'enseignement de naître à Rome, comme elle s'était fait jour en Grèce, ce fut l'institution d'une police morale particulière : à Rome, entre autres magistrats, les censeurs avaient l'inspection et la répression de tout ce qui pouvait altérer les principes, les sentiments, les habitudes de la vie populaire. En vertu de cette institution, on ne tolérait à Rome des maîtres privés ou libres que sous une prohibition discrétionnaire qui pouvait incessamment les atteindre. Or, une liberté à la merci de l'autorité n'existe réellement pas. Telle fut la coutume de la république, et cette coutume n'a fait que se développer, par une application certaine, sous les Césars et leurs successeurs. L'empire, en établissant des écoles officielles, n'a toléré le libre enseignement que sous la réserve de pouvoir toujours l'interdire.

Quand des empereurs, comme Julien et Théodose-le-Jeune, ont étendu le système d'instruction officielle et proscrit le libre enseignement[1], ils ont statué conformément à la tradition antérieure et constante du droit romain.

Je reprends chacun de vos arguments principaux, et d'abord je m'occuperai de la Grèce.

Je n'ai point nié, j'ai au contraire affirmé comme vous l'existence d'une éducation officielle dans les principales villes de la péninsule hellénique. Mais ce que j'ignore tout à fait, c'est ce double point que vous avancez, à savoir : 1° que cette éducation officielle fût exclusive d'un enseignement libre quelconque; 2° que, par suite, la liberté d'enseignement n'ait dû en Grèce sa naissance qu'à la désuétude où l'éducation officielle tomba un certain jour.

Pour donner une apparence de probabilité à la première partie de votre assertion, vous dites de « *l'existence dans les cités grecques les plus célèbres d'un enseignement officiel*, EXCLUSIF, *ouvrage du pouvoir civil*, » que «*cet enseignement est attesté par tous les documents historiques.* » Où prenez-vous *tous ces documents historiques?* Que n'en rapportez-vous quelques-uns? Mais, pour le malheur de votre thèse, vous l'avez fait; voici vos documents dans leur infirmité naturelle :

« *Aristote l'approuve*, » il s'agit de l'enseignement officiel, *exclusif.* Où voyez-vous qu'Aristote approuve comme existante une institution dont il déplore précisément la non-existence? Je recours à l'endroit, par vous indiqué, de la *Politique*[1]; je ne rencontre rien qui légitime votre invocation d'Aristote. Mais peut-être qu'Aristote, tout en constatant l'imprudence du présent, rappelle un passé qui fut, selon lui, plus sage? Hélas! *le jeune Anacharsis* de l'abbé Barthélemy avait cru voir en son temps, dans *la République*, livre VIII, chapitre 1, que, d'après Aristote, « *les anciens législateurs avaient assujetti* l'éducation *à une institution commune* [2]. Mais *le jeune Anacharsis* s'était trompé; il n'avait point vu ce qu'il avait cru voir. Certes, Aristote qui a basé sa *Politique* sur l'étude comparative de cent cinquante-huit constitutions diverses; Aristote, si attentif aux faits et à l'expérience, qui, dans la question dont il s'agit, ne manque pas de

[1] *Politique*, liv. 4 et 5.
[2] *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, chap. 26.

s'appuyer, pour sa théorie d'une éducation officiellement exclusive, sur la pratique conforme et *exceptionnelle* de Sparte; Aristote, s'il avait pu réclamer, à défaut du présent, la sagesse du passé, n'aurait pas négligé la force et la valeur d'un pareil précédent. Mais Aristote ne se réfère nullement à l'héritage d'une sagesse que l'imprévoyance contemporaine aurait à tort abandonnée. Comment avez-vous pu citer Aristote en faveur de votre assertion historique? Il y a dans les termes et l'omission du philosophe de Stagyre quelque chose qui non-seulement n'est pas ce que vous prétendez, mais encore, si une saine induction ne m'abuse point, je ne sais quoi qui est absolument le contraire de votre allégation.

« *Cicéron le déclare exagéré;* » il est toujours question de l'enseignement officiel, *exclusif*, des Grecs. Où trouvez-vous que Cicéron parle d'un excès d'exclusion? Cicéron loue tout simplement les Romains de n'avoir pas *inutilement beaucoup travaillé* à un système d'éducation: « *Considerate nunc cetera quam sint provisa sapienter ad illam civium beate et honeste vivendi societatem.* » C'est pour discourir, s'il vous plaît, de la liberté d'enseignement, que Cicéron débute ainsi, d'une manière magnifique, avec les mots de prévoyance, de sagesse, de béatitude et d'honnêteté. En effet, l'orateur philosophe reprend tout aussitôt de la sorte: « *Principio, disciplinam puerilem (de qua Græci* MULTUM FRUSTRA LABORARUNT...)[1].» Suit le passage, que nous connaissons tous, sur l'éducation de l'enfance chez les Romains. Or, il y a bien là une mention d'efforts nombreux et inutiles; mais cette mention, qui n'est pas autrement qualificative, ne présente pas une expression quelconque de laquelle on puisse inférer que les Grecs aient exagéré jusqu'à une exclusion absolue le principe de l'enseignement par l'Etat.

Il faut, Monsieur, qu'il soit trop difficile à un esprit droit comme le vôtre de se maintenir dans une thèse erronée, pour que certains textes vous fassent l'illusion d'arguments à votre avantage. Mais il en est de Cicéron et d'Aristote, dont vous employez le témoignage, comme d'une *idée* de Polybe à propos de l'éducation des Romains. Cette idée nous est inconnue dans sa teneur. Polybe l'avait émise, peut-être dans la partie de ses ouvrages qui ne nous est pas parvenue, peut-être au livre VI

[1] *De Republica*, lib. IV, cap. 3.

de son *Histoire*, où il exposait la constitution de Rome. Vous n'y avez plus regardé en fait de preuves, et, si inconnue qu'elle soit, vous revendiquez et prenez pour vous l'*idée* du sage Polybe, que par surcroît de précaution vous érigez en l'idée de tous les *penseurs grecs*. Vous pouviez en effet ajouter à vos penseurs Xénophon, qui, traitant de l'éducation *monopolisée* des Perses, dit avec un blâme indirect pour sa patrie : « *Ailleurs, on laisse aux pères d'élever les enfants à leur gré* [1]. » La belle preuve, en effet, de l'enseignement officiel et *exclusif* de la Grèce, que ce concert de quelques philosophes à condamner l'usage de la liberté de leur pays dans l'œuvre de l'éducation !

Mais je regrette d'avoir à vous suivre dans la voie désespérée où vous vous êtes engagé volontairement. Je me fais un devoir de ne pas insister, et je passe à la seconde partie de votre assertion.

La vérité trahit encore davantage, si c'est possible, la valeur ordinaire de vos arguments, lorsque vous affirmez qu'à un certain moment la Grèce « *secoua le joug des anciennes traditions*, » et laissa tomber en désuétude son système d'éducation officiellement exclusive. Vous rapportez encore Aristote qui « *signale cette décadence.* » Aristote, je l'ai déjà dit, ne présente rien qui puisse satisfaire au besoin de réalité d'une pareille allégation. Vous citez la comédie des *Nuées*, où le Juste s'écrie : « *Je vais vous faire voir ce qu'était l'ancienne discipline, quand je florissais, et lorsque je pouvais enseigner la justice et* QUE J'ÉTAIS SOUTENU PAR LES LOIS. » Ces derniers mots sont assez graves, et tout à l'avantage de votre thèse ; mais je ne les trouve nullement, pas même d'une manière équivalente, dans la comédie d'Aristophane que j'ai actuellement sous les yeux. Voici comment s'exprime M. Artaud, inspecteur général des études, dans la deuxième édition (1841) de sa traduction d'Aristophane, faite sur le texte de M. Boissonade, et revue d'après les textes les plus récents : « *Je vais dire quelle était l'ancienne éducation aux jours florissants où j'enseignais la justice, et* OU LA MODESTIE RÉGNAIT DANS LES MOEURS [2]. » *La modestie qui régnait dans les mœurs*

[1] Xénophon, *Cyropédie*, chap. 3.

[2] Voici, au reste, pour résoudre la difficulté, le texte grec ; il s'agit des vers 961 et 962 :

Λέξω τοίνυν τὴν ἀρχαίαν παιδείαν, ὡς διέκειτο,

n'est pas tout à fait le monopole de l'éducation *soutenu par les lois* dans les mains de l'Etat. Mais à propos de la comédie des *Nuées*, vous me reprochez d'avoir vu à tort une satire dirigée contre la liberté d'enseignement là où vous ne trouvez qu'une querelle entre deux systèmes de philosophie. Un auteur qui ne prévoyait pas notre discussion, le même M. Artaud ci-dessus nommé, détermine de la sorte le sujet en question dans l'impartialité de son jugement :

« *Le véritable sujet des* NUÉES, *c'est l'éducation*..... Le poëte met en présence deux doctrines rivales. On y voit d'un côté le juste reprocher à son adversaire d'*empêcher les jeunes gens de fréquenter les écoles*, et d'être le corrupteur de la jeunesse : il expose l'ancien système d'éducation ... Mais il ne s'agit encore là que des premiers degrés de l'éducation ; dans tout le reste de la pièce, la pensée dominante est la critique des doctrines qui s'emparaient de la jeunesse à son entrée dans le monde. »

Après avoir expliqué comment cette instruction *supérieure* se rattachait à l'éducation *élémentaire*, l'une et l'autre livrées, sous l'empire de la liberté, à l'influence de l'Injuste, M. Artaud conclut ainsi dans son appréciation :

« On aperçoit peut-être ici comment tout cela se tenait et se confondait dans l'esprit d'Aristophane ; comment rhéteurs, sophistes, philosophes, impies et corrupteurs de la jeunesse étaient à ses yeux une seule et même chose. *L'éducation qu'ils donnaient aux jeunes Athéniens, tel est le sujet de sa comédie* [1]. »

Il n'est peut-être pas utile de poursuivre, après les témoignages malheureux que vous avez pensé tirer d'Aristote et d'Aristophane. Je ne sais pas, en somme, ce que la Grèce subit dans sa vie intérieure relativement à ce que vous prétendez par la seconde partie de votre assertion. Mais convenez que j'ai le droit de ne pas trop m'occuper de votre *révolution universitaire;* je n'en ai jamais entendu parler que par vous, et dans la circonstance, seulement, votre autorité m'est quelque peu suspecte. A propos de votre découverte rétrospective, je suis tenté de vous appliquer cette maxime de la jurisprudence criminelle : *Is fecit cui prodest.*

Ὅτ' ἐγῶ τα δίκαια λέγων ἤνθουν, καὶ σωφροσύνη 'νενόμιστο.

Les mots σωφροσύνη 'νενόμιστο expriment, l'un, σωφροσύνη, la sagesse à l'état de retenue modeste, l'autre, νενόμιστο, l'action des lois ou de la règle commune à s'inspirer de cette sagesse et à la faire prévaloir. Ces deux mots sont traduits, presque avec bonheur, à coup sûr avec fidélité, par la phrase de M. Artaud : « *La modestie régnait dans les mœurs.* »

[1] M. Artaud, *Notice sur la comédie des* NUÉES.

Vous êtes bien sévère, Monsieur, pour les conséquences du libre enseignement. Obligé, en définitive, d'en reconnaître l'existence, vous dites que la Grèce lui a dû la perte de ses vertus et de son esprit national. L'accusation est grave; mais est-elle méritée?

Sparte avait près du mont Taygète un gouffre, et dans le sein de ses institutions, le monopole de l'enseignement. Au gouffre on jetait les enfants nés infirmes; au monopole on livrait les enfants nés valides. Ici on mesurait la vie morale; là on supprimait la vie physique. Dans l'un et dans l'autre lieu on éteignait également quelque chose, l'âme ou le corps. Et cette double mort, assise à Sparte, non pour mettre fin au passé, mais pour présider à la formation de l'avenir, était sortie d'une même et unique pensée : au-dessus du droit de la famille, la souveraineté de l'État. Pour n'avoir pas eu l'illustration des sciences, des arts, de la philosophie, ces récompenses sublimes de la liberté, pour n'avoir donné l'origine qu'aux despotes les plus durs, Sparte, avec son gouffre et son monopole, n'en a pas moins subi le destin éphémère des cités à la fausse vertu. Qu'est devenu ce peuple dont la valeur guerrière dégénéra en férocité, et la culture extérieure en d'épouvantables amours? Il a fallu, pour conserver de Sparte le souvenir d'une grandeur fugitive, une aumône de la déesse absente, le regard et l'appréciation de quelques-uns de ces génies croissant ailleurs, dans l'intelligence universelle, sous la chaude haleine de la liberté que Sparte avait bannie de ses murs.

Mais, Monsieur, j'aime trop la vérité pour vous en contester un point quelconque. Oui, il y a eu chez les Grecs une instruction qui a contribué, en partie, à la perte de leur nationalité. Cette instruction était-elle l'enseignement officiel ou l'enseignement libre? L'un et l'autre, je vous l'avouerai, furent coupables du même désastre, non pas parce que le premier n'avait soin, en général, que des exercices du corps, et que le second était adonné seulement à l'apprentissage de l'esprit, de telle sorte que l'efficacité morale venait également à faillir dans celui-ci et dans celui-là : non, c'est par une raison dominant leurs manières d'être particulières, que l'enseignement libre comme l'enseignement officiel ont concouru à l'œuvre d'une même ruine. Cette raison, on doit le proclamer bien haut, se trouve

dans la condition propre à tout enseignement qui n'est pas directement administré par la famille. Celle-ci n'est pas une des puissances de l'éducation : elle en est la puissance unique et toute spéciale. Un système d'école étrangère l'aide en l'imitant et se soumettant à elle ; aucun système ne saurait la remplacer utilement. Les preuves abondent pour démontrer cette vérité; je n'en citerai qu'une, celle qui tient au fond des choses : le principe de toute vertu, je veux dire de la vie, c'est la faculté d'aimer que mettent et dégagent en chacun de nous la jouissance et la pratique des premières affections. L'amour a-t-il fait défaut à nos jeunes années; au lieu d'un père souffrant lui-même de ses sévérités, au lieu d'une mère à qui la sévérité est impossible, n'avons-nous vu errer autour des ennuis de nos études que le visage d'un maître avec son zèle unique de la science, de la perfection intellectuelle, de la gloire future : le principe de vie ne s'est pas allumé dans notre cœur; l'être aimant, l'être essentiellement social et humain, ne s'est pas formé en nous. Malheur à la cité insensée au milieu de laquelle l'homme s'élève de l'école et non pas de la famille! Malheur à elle! car cet homme a été fait propre à tout, excepté à aimer.

Certes, la cité antique avait reconnu à la famille seule la puissance, le droit et le devoir de l'éducation. Mais, soit le désir de se décharger de ses soins naturels, soit l'ambition de les accomplir plus fastueusement, la famille, dans la cité antique, a cédé à la fatale tentation de recourir à l'habileté auxiliaire que lui offraient tour à tour l'instruction de l'Etat et le libre enseignement. Elle n'a point su qu'on ne doit recevoir des maîtres étrangers que ce qu'il est impossible de ne pas leur demander. On se laissa aller, au contraire, à remplacer la famille par l'école, comme on remplaçait la mère par un sein prostitué. Sous ce point de vue même, l'enseignement libre, qui répondait, mieux que l'enseignement officiel, aux aptitudes exigées pour les diverses carrières de l'Etat, l'enseignement libre, grâce à ses provocations, entraîna le plus la famille dans la détestable voie de confier à autrui son propre ministère. Qu'on lise ce que les auteurs anciens ont écrit sur l'éducation, sa décadence et ses effets. L'antiquité n'a connu qu'une cause à la faiblesse morale dans laquelle elle est venue s'éteindre : c'est la substitution de l'école à la famille, et il est vrai de dire

que cette substitution est surtout reprochée au libre enseignement. Mais combien n'eussent-ils pas gémi ces hommes à la pensée tristement éclairée par l'expérience, s'ils avaient pu prévoir qu'un jour on ne rappellerait pas leurs plaintes amères, afin de raffermir à jamais la famille dans la vigilance et l'exercice d'un droit qui, sous peine de mort pour l'humanité, ne doit être pratiqué que par elle; que, bien au contraire, ce qu'ils avaient versé de chagrin et de deuil autour d'une démission volontairement folle, l'aberration et le despotisme l'invoqueraient après deux mille ans pour le projet de faire, dans un monopole inouï, une obligation, une nécessité à la famille de ne plus être elle-même, et de s'immoler tout entière à des maîtres étrangers [1] !

Quant à ces excès de la philosophie et du sophisme que vous reprochez aux Grecs, comme un magistrat de Rome aurait pu le faire, permettez-moi, Monsieur, de ne pas souscrire à cet écho des sentences d'un patriciat jaloux. Je ne crois pas que le lot de la Grèce soit mince dans la civilisation. Le peuple qui a dégagé la personne humaine du panthéisme de l'Asie et de l'Egypte, — avec quel éclat, vous le savez, — a mes respects, Monsieur, comme je suis assuré qu'il a tous les vôtres. Vous n'êtes pas plus dupe que moi des défauts qui ont signalé le caractère grec. Nul n'ignore qu'il en est des nations comme des individus : les uns et les autres ont une mission spéciale dans le devoir commun de l'humanité. Et de même que les divers ministères pratiqués par les individus les affectent de certains

[1] C'est l'auteur d'un ouvrage ordinairement attribué à Tacite qui me semble avoir le mieux exprimé l'opinion des anciens sur les causes de la décadence de l'éducation. Dans le dialogue *de Oratoribus, sive de causis corruptæ eloquentiæ*, Messala, un des interlocuteurs, trace le portrait de l'éducation antique. *Jam primum*, dit-il, *suus cuique filius, ex casta parente natus, non in cella emptæ nutricis, sed gremio et sinu matris, educabatur, cujus præcipua laus erat tueri domum et inservire liberis. Eligebatur autem aliqua major natu propinqua, cujus probatis spectatisque moribus omnis ejusdem familiæ soboles committeretur...... Ac non studia modo curasque, sed remissiones etiam lususque puerorum, sanctitate quadam ac verecundia temperabat...... quæ disciplina ac severitas eo pertinebat ut sincera, et integra, et nullis pravitatibus detorta, uniuscujusque natura, toto statim pectore adriperet artes honestas, et sive ad rem militarem, sive ad juris scientiam, sive ad eloquentiæ studium inclinasset, id solum ageret, id universum hauriret.* A ce portrait, dont je ne cite pas tout, l'interlocuteur oppose l'éducation des temps postérieurs, avec leurs nourrices mercenaires et leurs maîtres serviles : c'est un procès en forme à l'éducation faite en dehors de la famille. Je me borne à indiquer ici les chapitres 28, 29, 33, 34, 35.

traits d'habitude et de visage, auxquels on les reconnaît comme à une physionomie propre à chaque état, de même les nations, selon qu'elles s'adonnent principalement à la conquête, à la science, à l'art, à l'industrie, prennent une seconde nature due aux facultés le plus fréquemment exercées en elles. Il n'est pas plus juste d'en vouloir aux Grecs pour l'aisance avec laquelle ils se jouaient de l'esprit qu'il ne serait séant de se moquer d'un homme de loi pour je ne sais quelle disposition fâcheuse à laquelle il serait enclin. Honorons toutes les *spécialités*, à cause de ce qu'elles ont d'utile. Je dirai plus : il y a quelque chose de sacré qui, au lieu du sourire ou de la sévérité, doit éveiller une pieuse commisération, dans ces infirmités dont, à la suite d'un service honnête en soi, un homme se montre atteint. Qui raillerait un soldat revenu mutilé de la guerre? L'homme qui dans un ministère particulier a perdu un des charmes de la beauté morale, c'est souvent ce soldat à la mutilation vénérable. Découvrons-nous devant la Grèce, Monsieur! Si la sainte occupation de la philosophie a des vices ou peut en donner, ce sont ces vices-là seulement, comme les stigmates d'un martyre, que la Grèce a portés dans son caractère.

Voyez, Monsieur, ce que c'est que la querelle! C'est moi, l'homme à la *bannière* — de l'*absolutisme* et de l'*obscurantisme* sans doute, — qui défends contre vous, l'homme de la raison séculière, même dans les erreurs de la philosophie, la liberté de l'esprit humain.

Mais il est temps de sortir de la Grèce, et je le fais avec plaisir; car c'est votre passe-d'armes la moins heureuse sur ce *champ de bataille de l'histoire* auquel vous m'avez appelé. Allons à Rome ; là, je me hâte de le dire, votre défense est plus digne de vous.

Vous convenez, Monsieur, que Rome, dès le premier jour, a laissé à l'autorité sacrée de la famille la formation de la jeunesse. A cet égard, entre autres documents, un passage de Cicéron ne vous permet pas même un doute. Vous citez vous-même les paroles de l'illustre orateur, et je ne m'arrêterai pas davantage sur ce point. Vous contestez, il est vrai, que Rome ait offert à la famille la ressource auxiliaire d'un enseignement par l'Etat. L'instruction officielle à Rome, dites-vous, n'était pas fondée et entretenue par le public lui-même. Je crois comme vous, Mon-

sieur, que la coutume, plutôt que la loi, avait donné l'origine à ces écoles, dont, en définitive, vous ne niez pas l'existence. Moi-même, dans une note, j'avais admis, d'après M. Naudet [1], cette distinction que vous me reprochez de n'avoir point faite. Si je n'ai pas insisté sur le caractère plus coutumier que légal des écoles publiques à Rome, c'est qu'une pareille insistance ne m'a point paru d'une grande utilité. Mais l'instruction officielle n'est pas ce dont il s'agit entre nous; c'est sur la liberté d'enseignement que nous différons. Or, vous prétendez que la liberté d'enseignement n'existait pas à Rome, et cela par la raison que la censure y existait.

Avant de vous répondre, Monsieur, permettez-moi de vous adresser une observation sur la valeur générale de votre argument.

La censure était une police morale. Or, conclure, ainsi que vous le faites, de l'action d'une police à la négation d'une liberté, c'est là un procédé qui trouble singulièrement ce qu'il me semble savoir de la police, de la liberté, de la logique et d'un esprit sérieux comme le vôtre. Pour m'expliquer à moi-même ce que je ne puis comprendre, je tâcherai de poser ici dans ses termes essentiels une vérité élémentaire. La notion de la liberté, vous ne l'ignorez pas, est identique à celle du devoir. Que le devoir soit une règle, vous ne le contestez point; mais il n'en est pas autrement de la liberté : à son tour, la liberté n'est que la puissance d'observer la règle ou d'accomplir le devoir [2]. S'il en est ainsi, une pratique quelconque de la liberté, bien loin de n'avoir pas de mesure, trouve, dans le but et les moyens naturels que Dieu lui a assignés, le principe d'une modération constante, qu'elle ne peut pas enfreindre sans sa propre annihilation. La règle de la liberté ressort de la liberté elle-même, pour en constituer le mode avec la vie [3]. Et lorsque, conformé-

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. IX, année 1831, p. 388 et suiv.

[2] On définit communément de nos jours la liberté : le *droit* de se développer...... Cette définition s'applique moins à la liberté elle-même qu'à une de ses relations, au droit que nous avons d'être libres à l'égard de ceux qui voudraient arbitrairement nous en ôter les moyens. Réellement, la liberté est un pouvoir. Aussi n'a-t-on rien fait pour des hommes lorsqu'on les a déclarés libres : il faut encore leur assurer le pouvoir de l'être. Cette réflexion, sur laquelle il serait inopportun de nous étendre, comprend la critique de presque toutes les *libertés* modernes.

[3] Ce point a été mis en évidence par une forte démonstration pratique, dans un

ment à cet aperçu admis dans le bon sens vulgaire sous l'antithèse de la licence et de la liberté, un Etat vient à établir une police particulière, qu'y a-t-il, Monsieur, dans un fait pareil? C'est, n'importent les erreurs de l'application, une reconnaissance de ce que doit être toute liberté : l'emploi, et non le délire de l'activité humaine; sa direction, et non pas son extravagance; la certitude de la vie pour elle, au lieu de la certitude de la mort; en un mot, une œuvre de piété, de force et de sagesse : la liberté affirmée et sauvée par les limites mêmes qu'on lui oppose.

Rome, prétendez-vous, avait dans la censure une ressource énergique de coercition contre le libre enseignement. En quoi trouvez-vous que la police exercée par les Romains envers la liberté d'enseignement en entraînât la négation? Quelle idée avez-vous donc de la liberté, qu'une police la fasse évanouir à vos yeux? Comment un grave et sincère jurisconsulte peut-il se procurer un argument spécieux à ce prix d'affecter l'ignorance d'un homme du monde sur la véritable notion de la liberté? Vainement cherchez-vous à vous tromper vous-même, en avançant que ce dont vous contestez l'existence, sous l'empire de la censure, c'est la *liberté anarchique, révolutionnaire, impie, à ma manière, telle que je la veux*, etc. Eh! Monsieur, il n'est pas nécessaire que je sois insensé pour que vous n'ayez point tort. Supposons que vous m'attribuiez justement une considération semblable de l'unique moyen que Dieu m'ait donné pour arriver jusqu'à lui; il n'en est pas moins certain que vous-même n'apercevez pas sérieusement, dans la censure, un obstacle à la liberté d'enseignement au milieu des Romains. Une police qui, par des mesures préventives, non exorbitantes, obligerait l'usage de la liberté à subir tout d'abord des conditions, à se renfermer préalablement dans des limites, ne serait pas une preuve toujours irrécusable contre l'existence de la liberté. Une police qui, au lieu de prévenir, se bornerait à réprimer les écarts de la liberté, loin d'être une objection contre l'existence de celle-ci, serait un témoignage authentique en sa faveur. Or, la censure romaine, vous le savez mieux que personne, était un système de police qui ne prévenait jamais et ré-

ouvrage très-important que M. Charles Dunoyer vient de publier sous le titre : *De la Liberté du travail*, 3 vol. in-8° ; chez Guillaumin.

primait parfois. C'est plus, en somme, qu'il n'en faut pour admettre ouvertement qu'une liberté dont on surveille l'emploi est une liberté dont l'emploi existe.

Mais examinons de près la nature de l'institution qui vous sert d'argument.

Tite-Live raconte ainsi l'origine de la censure [1]. Vers l'année 312 de la fondation de Rome, les consuls représentèrent au sénat qu'ils n'avaient point le loisir de procéder au cens. « Cette opération pénible et très-peu consulaire, disaient-ils, réclame un fonctionnaire spécial. » *Rem operosam ac minime consularem suo proprio magistratu egere.* Les patriciens virent dans ce vœu des consuls un moyen d'augmenter le nombre des magistratures assignées à leur classe. La fonction qu'il s'agissait de créer était sans doute de peu d'importance, *rem parvam*. Mais on espérait, comme l'a prouvé l'événement, que la valeur personnelle de ceux à qui on la confierait saurait ajouter le *droit* et la *majesté* à une simple préséance, *id, quod evenit, futurum, credo, etiam rati ut mox opes eorum qui prœessent ipsi honori* JUS MAJESTATEMQUE *adjicerent.* Les tribuns du peuple, de leur côté, n'aperçurent dans l'établissement demandé que ce qu'il offrait alors, *id quod tunc erat*, c'est-à-dire des attributions plus utiles que brillantes, *magis necessariam quam speciosi ministerii procurationem.* Pour ne point paraître, d'ailleurs, s'obstiner mal à propos sur les moindres choses, *ne in parvis quoque rebus incommode adversarentur*, ils ne s'opposèrent pas à la création de la censure. Telle fut l'humble origine de cette institution, qui plus tard eut une action si grande sur toute la république. A son premier jour, les personnages considérables de l'Etat la dédaignèrent, *spretus honor a primoribus civitatis.* Le peuple ne trouva d'abord à donner la censure que comme un dédommagement à Papirius et à Sempronius, qui, l'un et l'autre, n'avaient pu achever l'année d'un consulat fort suspect.

Il serait superflu de remarquer les traits du caractère fort borné de puissance qui sont ici consignés par l'histoire. La censure est moins un honneur et un pouvoir que le simple ministère d'une opération matérielle. Mais les patriciens ne s'étaient pas trompés lorsqu'ils avaient fondé sur cette modeste opération l'espoir d'une haute prééminence. Seulement, ce ne fut pas

[1] Lib. IV, c. 8.

la valeur personnelle de ceux qu'on y porta qui parvint à communiquer à la censure ce que Tite-Live nomme si bien le *droit* et la *majesté*, *jus majestatemque*. Cette adjonction, et l'influence qui en fut la suite, procèdent, ce me semble, d'une cause plus profonde. Dans tout Etat libre, la vertu est nécessairement la ressource unique et universelle. De même qu'on ne saurait s'en passer, tous en sentent instinctivement le besoin. La morale devient de la sorte l'objet d'une réclamation générale et impérieuse. On tient à elle, à cet ordre des esprits et des cœurs, comme à la garantie suprême du salut privé et commun. Heureuse la liberté qui, à la différence du despotisme, dont le vice est le suppôt, est sollicitée au bien par l'intérêt même le plus visible de sa vie! Or, si elle n'est pas spécialement satisfaite par la prévoyance du législateur, cette disposition d'un peuple, tout désireux de vertu parce qu'il est libre, ne manque pas de se créer elle-même l'institution propre à la servir. A Rome, la morale dérivait malaisément du dogme et du sacerdoce. La censure qui, à propos de cette fortune selon laquelle se formaient les centuries et les classes, pouvait, tous les cinq ans au moins, pénétrer dans l'intérieur des maisons, des familles, des choses et de la conduite de chacun, la censure apparut l'institution éminemment habile à devenir l'œil et la main de la morale publique. L'inquiète et ardente conscience de tous reflua vers elle, et s'y plaça dans le zèle actif et vigilant de l'autorité qui lui appartient. Non, ce ne fut pas une usurpation que ce ministère, qui d'une opération matérielle s'éleva à la magistrature de la souveraine vertu; ce fut la chose la plus légitime et la plus sainte qui puisse s'accomplir au milieu des mortels, la seule qui ait le droit de les courber devant elle comme devant Dieu lui-même : l'incarnation spontanée et vivante de la morale dans une institution humaine!

Mais, si justement puissante qu'ait été la censure, il faut constater les effets de sa manière d'être.

Et d'abord, en dehors des attributions pour lesquelles elle avait été établie, l'autorité de la censure, si réellement imposante qu'elle fût, n'avait pas la force de la loi. Cela est sensible par la forme même dans laquelle les censeurs exprimaient leurs décrets. Ainsi, pour exclure du sénat, de l'ordre des chevaliers, du droit de suffrage, les censeurs ne prononçaient pas

ouvertement une sentence d'exclusion; ils se bornaient à omettre, sur leurs listes ou tables, au nombre des sénateurs, des chevaliers, ou des plébéiens ayant droit de suffrage, le citoyen plus ou moins coupable sur lequel tombait leur sévérité. C'était de la sorte, par un retour simulé à l'unique opération dont ils fussent légalement chargés, en se maintenant, par l'apparence du moins, dans les limites et la compétence de leur fonction officielle, que les censeurs parvenaient à étendre plus loin leurs coups. Et le citoyen indirectement puni par eux, s'il trouvait injuste la cause de la punition, ou s'il osait encourir les chances d'un débat public, pouvait toujours se faire restituer dans son état par un jugement contradictoire [1]. Nous ne parlons pas de ceux qui savaient rentrer dans les dignités dont ils avaient été privés par les censeurs en se faisant conférer à eux-mêmes les fonctions de ces derniers. Conformément à leur espèce de puissance, les censeurs rendaient-ils des édits en dehors des mesures relatives et nécessaires à leurs opérations [2]? L'érudition ancienne répondait peut-être affirmativement sur ce point [3]; mais la critique incline de nos jours à la négative : *Incertum manet*, dit Mühlenbruch, *an censores leges tulerint*[4]. Et il faut reconnaître que l'opinion moderne s'accorde le mieux avec le tempérament suivi par les magistrats romains dans les extensions arbitraires de leurs charges. Les préteurs, par exemple, dont la juridiction se développa le plus largement, n'ont jamais porté de lois d'une manière directe ou ouverte. Comment les censeurs, avec des pouvoirs primitivement très-restreints, auraient-ils conquis une prérogative que n'osa jamais affecter la plus grande magistrature judiciaire de Rome? Si l'on consulte la célèbre sentence de 662, il est bien facile de s'édifier sur leur manière de faculté législative ou impérative. Après avoir exposé les faits, les censeurs croient devoir déclarer leur sentiment, *videtur faciendum ut ostendamus nostram sen-*

[1] Gravina, *de Ortu et progressu juris civilis*, lib. I, c. 8.

[2] Ces opérations concernaient, outre le cens et le lustre, le louage du champ public, la perception qui en était le résultat, l'entretien et la réparation des édifices publics, les frais des sacrifices, et la nourriture des oies sacrées.

[3] Gravina, *ibidem*.

[4] Voyez l'ouvrage de Heineccius, *Antiquitatum Romanarum Syntagma*, dans la dernière édition qui en a paru à Francfort-sur-le-Mein, en 1831, avec des notes de MM. Hauboldt et Mühlenbruch, lib. I, tit. 2, § 2, not. f.

tentiam. Or, quel est ce sentiment? C'est que les faits dont il s'agit ne plaisent point aux censeurs, *nobis non placere*. Un législateur, un magistrat, ayant empire et juridiction, se sont-ils jamais exprimés de la sorte? Où sont les formules de la loi et de l'édit romains? Comment une application y est-elle prévue et organisée? Où est l'ordre? Où se trouve surtout la sanction contre la désobéissance? Evidemment une autorité proprement dite aurait emprunté un autre langage. Ce que seulement l'on doit voir ici, c'est la manifestation pure et simple d'un sentiment moral très-prononcé. Et la censure n'allait pas au delà du conseil affirmatif qui ressort d'un pareil sentiment; pourquoi? Par la raison sans doute qu'en dehors de ses attributions légales il lui était impossible d'afficher la voix du commandement.

Si, sur tous les faits qui ne relevaient pas immédiatement de sa compétence, comme celui des écoles libres, l'autorité de la censure manquait de la force des lois; si cette autorité, essentiellement et uniquement morale, avait seulement l'énergie que pouvait lui communiquer la conscience de l'honnêteté publique, il s'ensuivait une conséquence particulière d'un intérêt décisif dans la question : c'est que, pour valoir, les sentences censoriales devaient toujours se tenir dans les termes d'une justice, d'une opportunité admises communément. Les censeurs étaient, à la suite d'une heureuse entreprise, des magistrats de moralité; mais la cause de leur pouvoir extraordinaire en demeurait incessamment la condition. S'ils commandaient par la vertu, la pudeur, la modération, ils ne commandaient que pour elles. C'était le sentiment public du bien qui, à leur voix, s'obéissait à lui-même. Or les censeurs disposaient-ils de ce sentiment? Pouvaient-ils le contrarier, lui faire violence, lui imposer des prescriptions qui n'auraient pas été en lui presque naturellement spontanées? Nullement; un seul abus de ce genre, et ce qu'il y avait d'exceptionnel dans les fonctions des censeurs se serait évanoui devant l'attentat. Leur autorité se serait brisée à vouloir consommer ce pour quoi la conscience publique ne l'avait point faite, au lieu de l'empire du bien, l'exercice d'un arbitraire quelconque.

Mais, si je ne me trompe, cette manière d'être incontestable du pouvoir de la censure, pour le fait de la liberté d'enseigne-

ment en particulier, enlevait à ce pouvoir l'ombre même d'un despotisme. Il n'y avait pas là un Etat souverain possédant à son gré le droit de permettre ou de ne pas permettre aux individus la faculté d'enseigner; il y avait là seulement un maître de prudence et de moralité devant qui les excès coupables ne se commettaient point sans qu'aussitôt sa voix courroucée ne se fît entendre pour en avertir tous les pères de famille, toute la république. Etait-il loisible à ce maître de prudence et de moralité d'opprimer la liberté elle-même sous la prévoyance du mal futur? Non; par la nature de sa charge, ce maître, encore une fois, était asservi à une modération exacte et certaine. Il devait se renfermer sévèrement dans les limites d'un sentiment public qui de la liberté ne voulait supprimer que les écarts contraires à elle-même. Et ce sentiment, régulateur infaillible, qu'on le remarque bien, était, sous une autre forme, la propre liberté d'enseignement : car qui pouvait s'intéresser aux écoles, bonnes ou mauvaises, qu'on venait à établir dans Rome, sinon la vigilance de la famille? Or la famille, qui trouvait, dans son devoir de former seule la jeunesse, le droit de se décider seule entre les auxiliaires divers qu'il lui convenait d'employer, la famille, que faisait-elle lorsque, par sa sollicitude, elle chargeait la censure de rechercher pour elle-même dans Rome et de lui signaler les lieux des écoles mauvaises? Elle exerçait précisément, pour ce qui la concernait, son droit à la liberté d'enseignement; ce qu'elle faisait par l'entremise d'un magistrat officieux, c'était son propre choix souverain.

Nous voilà bien loin, Monsieur, de cet épouvantail que vous avez dressé, sous le nom de la censure, contre l'antique liberté de Rome. Cet épouvantail, envisagé de près, n'est encore que la face terrible, mais toujours aimable, de la liberté. Il m'a fallu, pour arriver à cette vue réelle des choses, des développements pour lesquels je vous demande pardon. Malheureusement je n'en ai point fini; car vous prétendez qu'après la République, le censure passa aux empereurs. Or, dans les mains de ces vices portant couronne, la censure a bien dû se résoudre en ce droit inique que vous revendiquez pour tous les pouvoirs souverains, de faire des générations naissantes quoi que ce soit qui plaise à des Tibère, à des Néron, à des Héliogabale.

Etrange prudence que la nôtre! On prend en suspicion le

cœur des mères, mais on ne songe même pas à se méfier des appétits et du délire des tyrans!

Il y a quelque part dans l'Ecriture un dragon qui se tient devant la femme près d'accoucher, attendant qu'elle accouche, afin de dévorer son enfant : *Draco stetit ante mulierem quæ erat paritura, ut, cum peperisset, filium ejus devoraret* [1]. N'est-ce pas là une image trop fidèle de ce droit que vous appelez contre la jeunesse? Vous repoussez comme *impie*, *anarchique* et *révolutionnaire* cette sainte et sage liberté d'enseignement qui ne se place que sous la surveillance de la famille, foyer certain de tout progrès moral et régulier. Mais ce droit par lequel des souverains peuvent éteindre, à leur gré, dans le fond des cœurs, jusqu'à cette dernière notion du bien qui pousse l'esclave à l'impatience du maître, ce droit, vous le livrez sans scrupule, sans effroi, sans horreur, comme s'il ne s'agissait que d'un instrument de mort physique, aux intérêts, quels qu'ils soient, qui viendront à dominer les gouvernements! Je me perds, Monsieur, près des souvenirs du despotisme monstrueux de Rome impériale, à sonder, dans son abîme indéfini, ce bon sens du moderne libéralisme qui, en fait de libertés, ne sait plus guères défendre que les libertés du pouvoir!... Mais je reviens au sujet spécial de notre discussion.

Oui, Monsieur, l'empire fit pour la censure ce qu'il avait fait pour la puissance tribunitienne : il la prit pour lui. Toutefois l'on doit remarquer la composition de la dictature fondée par les Césars : ce fut tour à tour une absorption et une extinction des divers pouvoirs existants. Parmi les dignités suprêmes de la république, les unes comprenaient l'exercice de la souveraineté et en étaient les attributs actifs; les autres apparaissaient comme le contrôle et, en quelque sorte, comme l'appareil modérateur des précédentes. Des dignités qui étaient des garanties contre les abus de la souveraineté ne pouvaient pas, sans s'annuler, se réunir dans les mains de celle-ci. L'empire, qui ne voulait pas seulement être la possession unique du pouvoir, mais qui tenait encore à ne pas laisser en dehors de lui une influence quelconque capable ou non de l'inquiéter sérieusement, l'empire convoita de placer au nombre de ses prérogatives même des dignités incompatibles entre elles. Si ce n'é-

[1] *Apocalypse*, XII, 4.

tait pas l'accroissement de la puissance, c'en était au moins la solitude et la constitution absolue.

Or, la censure, dans la partie officieuse de sa fonction morale, n'était-elle pas une de ces prérogatives qui, pour exister, ont besoin d'être indépendantes du pouvoir? N'était-elle pas l'opinion, la conscience de tous contrôlant la vie de chacun? la vertu s'imposant aux citoyens, à ceux-là surtout qui exerçaient l'autorité? l'honnêteté, enfin, circulant dans les membres divers de la république, et s'accumulant là surtout où elle est le plus nécessaire et le plus menacée, au faîte de la puissance, à l'endroit de son occupation? Comment la censure aurait-elle pu se transporter, d'une manière viable, dans les mains de ceux qu'il lui était prescrit de gourmander principalement? Il est difficile de croire que la censure ait survécu à l'usurpation dérisoire dont elle a été l'objet. Il en a été de cette institution comme de la puissance tribunitienne : l'empire avait pris celle-ci pour défendre le peuple contre lui-même; il prit celle-là pour s'obliger lui-même à la moralité; en réalité pour que, dans le néant de l'une et de l'autre institution, le peuple n'eût plus de défense et la moralité n'eût plus de voix.

Et voyez, Monsieur, combien les faits semblent eux-mêmes railler cette adjonction de la censure au pouvoir impérial.

Jules César s'empara de la censure; mais *cette épouse de tous les maris* et *ce mari de toutes les épouses* n'osa pas porter un nom qui devait l'accabler. Il changea la dénomination incommode en celle de *préfecture des mœurs*, que ne chargeait pas le souvenir d'une trop lourde moralité [1].

Auguste aussi porta, au lieu de la censure, la *préfecture des mœurs*. Une anecdote vint à ce propos égayer le public sous ce prince. Quoique censeur lui-même, Auguste voulut créer des censeurs : il choisit deux personnages. Mais, au jour même de l'installation, le tribunal sur lequel ceux-ci montaient pour la première fois s'abattit et jeta les personnages par terre. Le peuple rit beaucoup de l'aventure, *omine collabentis dignitatis*. Il vit bien qu'impériale la censure ne se tenait plus sur ses pieds [2].

Claude aussi et Domitien furent censeurs [3], et il y en eut

[1] Suétone, *in Jul. Cæs.* c. 76. Cicéron, lib. IX, epist. 15, etc.

[2] Suétone, *in Aug.* c. 27 et 37.

[3] Suétone, *in Claud.*, 16; *in Domit.*, 14.

encore un : ce fut plus tard un caprice de l'empereur Décius, Valérien, le même qui, après avoir été empereur à son tour, fut vaincu et pris par les Parthes, et, pouvant mourir, servit de jouet à leur roi [1].

Non, la censure ne se maintint pas parmi les prérogatives de l'autorité impériale. Il y a de ces choses que la valeur morale crée et que seule elle conserve. Ces choses-là ne se continuent point entre les mains de ceux qui, ne fussent-ils pas monstrueusement criminels, comme Néron, commettent du moins le crime propre à tous les empereurs de Rome, de la puissance absolue : on n'est point despote innocemment. Valère-Maxime consacre un chapitre de ses *Dits et gestes mémorables* à ce sujet curieux : *De majestate Romanorum* [2]. Il est ici question de l'ascendant de la vertu chez les particuliers; et Valère-Maxime nomme avec raison cet ascendant une sorte de censure naturelle. L'auteur aurait pu ajouter que c'était là toute la censure en son principe vrai. Mais cet ascendant du bien, qui suppose à la fois un peuple capable de le ressentir, parce qu'il le recherche, et des personnages dignes de l'exercer, parce qu'ils en pratiquent la cause, cet ascendant du bien ne trouvait ni sujets, ni interprètes au milieu des Césars et de leurs esclaves; pour avoir ou subir la majesté, les uns et les autres étaient trop haut ou trop bas : ceux-ci n'avaient plus assez de l'humanité, parce que ceux-là prenaient trop de la divinité.

Si, comme on n'en saurait douter, la censure fut une de ces institutions républicaines qui ne survécurent pas à la république, et dont le despotisme, comme César vainqueur devant Caton éteint, ne put prendre que la dépouille, il n'est pas exact, il est faux de dire que le droit de police qui vint compéter à l'empire sur le fait des écoles libres fut le droit, au reste purement répressif, de la censure elle-même. Ce droit se trouva être cette prérogative propre à toute souveraineté, n'ayant pas besoin d'être écrite, par laquelle, sans toucher à la liberté, et pour la garder entière, on combat ses abus ou l'on met un terme à ses écarts possibles. Ce droit fut la sûreté sociale se défendant contre le désordre, quelles qu'en soient les

[1] Pollion, *in Vita Valeriani*.
[2] Lib. II, c. 10.

formes ou les diverses manifestations. Mais, par cela qu'à la censure seule avaient été remises la surveillance et la répression du désordre moral, et que ce moyen de coercition s'interrompit sous l'empire, la liberté dut s'agiter jusqu'à la licence dans ce défaut d'une institution spéciale qui ne fut pas tout d'abord remplacée. Cette induction rationnelle est confirmée par le long silence de l'empire sur le fait des écoles libres. Les empereurs, pendant un espace de temps plus que séculaire, n'influèrent que par des récompenses sur l'enseignement; ils favorisaient et encourageaient des maîtres en particulier; ils laissaient la liberté à tous les autres. L'empire fut de la sorte l'ère véritable de la liberté d'enseignement. « Dans « le milieu, dit M. Naudet en résumant son histoire de l'*In-« struction chez les Grecs et les Romains*, dans le milieu, l'âge « d'or des professeurs, les encouragements et les récompenses « pour quelques-uns, *avec la liberté générale*[1]. »

Mais, plus tard, après toute corruption, tout mélange et toute ruine, lorsque l'empire eut honte d'être dans Rome la triste chose par laquelle il finissait, qu'il se bannit lui-même d'une tombe trop illustre, et qu'il s'enfuit en province, parmi les vaincus, pour devenir ce que la postérité devait nommer le Bas-Empire, alors, selon une maligne expression, la *chance put tourner*, là, à Byzance, loin des souvenirs et des précédents glorieux, au milieu des habitudes tracassières des Grecs et des brutalités établies du despotisme proconsulaire.

Constatons toutefois, par un dernier examen, ce que firent les empereurs de Byzance. Vous avez nié qu'une liberté d'enseignement, même restreinte, se montrât sous les prescriptions de ces derniers. Je ne tiens pas à défendre certains législateurs : ma cause n'a pas besoin de l'autorité des infirmes. Il me suffit d'avoir prouvé : 1° que la censure romaine n'impliquait, ni en droit ni en fait, l'annulation de la liberté d'enseignement; 2° que d'ailleurs le système purement répressif de la censure n'a pas même été continué par le véritable empire de Rome. L'autorité de la législation romaine étant acquise à ma cause, je n'ai que faire de savoir ce que les souverains de Byzance ont pu innover, en leur lieu, sous un nom qui ne leur appartient

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. IX, année 1831, p. 443.

pas. Une innovation byzantine! je ne m'occupe pas de pareilles curiosités.

Mais il faut vous suivre, Monsieur, au milieu de vos principaux arguments.

Et d'abord voyons Julien, qui, en sa triple qualité de rhéteur parvenu, de byzantin et d'apostat, avait trois titres pour un à l'idée d'établir le monopole d'enseignement.

Julien soumet toute personne qui veut ouvrir école à la nécessité d'obtenir : 1° un décret d'aptitude de la part d'une curie : *Judicio ordinis probatus*, *decretum curialium mereatur*, *optimorum conspirante consensu;* 2° un décret, confirmatif du précédent, de la part de l'empereur : *Hoc decretum ad me tractandum referetur*, *ut...*, *nostro judicio*, *studiis civitatum accedat.* Otons la curie, dont le décret pourra toujours être annulé. En réalité, il ne reste plus que le décret impérial : selon Julien, l'empereur est désormais le maître unique du droit d'enseigner; seul il permettra ou ne permettra pas, à son gré, l'enseignement. Voilà bien le monopole constitué, mais simplement, d'un coup, sans aucune petite mesure vexatoire ou mensongèrement libérale dont on aurait pu l'enrichir.

Cet édit de Julien était-il ou n'était-il pas une innovation? Evidemment, si Julien avait trouvé dans la législation romaine antérieure quoi que ce soit qui pût lui tenir lieu de son entreprise, ce quoi que ce soit il n'eût pas manqué de l'extraire et de le produire, lui qui rétablissait l'antiquité, lui qui était un ancien, lui qui, persécutant le Christianisme avec hypocrisie, avait intérêt à dissimuler les traits, les perfides traits partant de ses mains suspectées. Pourquoi Julien n'invoquait-il pas la censure? Mais on eût ri jusqu'aux confins barbares de cet empereur de Byzance réveillant une chose et un titre éteints dont l'empire de Rome lui-même n'avait hérité que nominalement. Se fût-il donné le ridicule d'une pareille exhumation, le pouvoir censorial, comme tout pouvoir purement répressif, frappait des faits accomplis, mais ne disposait pas, d'une manière générale, de l'avenir. Or, Julien ne voulait supprimer des faits s'accomplissant que par une proscription dont le vaste attentat cherchait à prévenir, dans la défaite du présent, le triomphe de l'avenir. Julien ne songea même pas à ce travestissement de la censure dont l'érudition moderne l'aurait affublé, et, dans l'im-

possibilité où il se trouva de tirer du droit romain antérieur une loi, un usage, un précédent, un exemple, un prétexte, une défaillance, une honte qui l'autorisât à faire parler l'antiquité, il osa, contraint, un édit de son crû : il osa se découvrir!

Mais la preuve, dites-vous, Monsieur, que *cet édit de Julien était conforme au droit de l'empire*, c'est qu'il ne *fut pas aboli*, qu'il fut, au contraire, *conservé mot pour mot par la réaction orthodoxe...* Je ne m'arrêterai pas à examiner comment une chose qui ne cesse pas d'être à partir d'un certain jour a été nécessairement, même avant ce jour. Toutes les innovations ne font pas que passer; il y en a qui se maintiennent. Pourquoi l'innovation de Julien ne serait-elle pas de ce nombre? Qui ne sait, d'ailleurs, qu'il se rencontre dans le mal une fois commis par un parti une tentation contagieuse pour le parti contraire, et que toutes les luttes sont de grandes corruptions? La belle preuve d'un lien de continuité juridique antérieure, que des chrétiens aient ramassé l'arme échappée à celui qui l'avait forgée contre eux! Ces gens-là se faisaient la guerre, et, comme dans toutes les violences, plus passionnés que justes, ils mesuraient la moralité des moyens sur leur efficacité immédiate. Mais je suis bien bon de considérer ici la qualité en soi peu probante de votre preuve, lorsque j'ai cette preuve à mettre en face des faits. Hélas! Monsieur, pourquoi avez-vous dit que l'acte de Julien s'est maintenu en témoignage de la force traditionnelle qui était en lui, lorsque vous-même, trois lignes plus bas, après la mention inutile du code Théodosien, reconnaissez vertueusement le contraire de ce maintien singulier! « *Seulement*, ajoutez-vous, *Tribonien* (lisez Justinien) *a retranché la disposition relative à l'approbation des professeurs par le prince.* » SEULEMENT! mais cette disposition, cette approbation, c'est la nécessité du décret impérial, dans laquelle se résume tout l'édit de Julien; mais c'est l'édit de Julien tout entier; la tentative du monopole abandonnée; tout le monopole en moins! Que vouliez-vous de plus? Qu'importe que Justinien ait fait fermer les écoles d'Athènes en haine du paganisme plus ou moins réel qu'on y enseignait? J'ai déjà dit que la liberté d'enseignement n'a jamais exclu le droit et le devoir de la police; qu'elle l'implique, au contraire, comme une nécessité de son existence et de son exercice. Mais de la liberté d'enseignement qu'on sur-

veille et qu'on réprime, parce qu'elle existe et s'exerce, à la liberté d'enseignement qu'on ne surveille ni ne réprime, parce qu'elle n'existe ni ne s'exerce, il y a, Monsieur, une différence si grande que je n'en puis trouver une comparaison qu'entre ce fameux édit, tel que Julien le conçut et tel que Justinien le conserva.

Je passe à d'autres empereurs.

Vous représentez Valentinien, Gratien [1], réglant tour à tour l'enseignement officiel, et à chacun des actes de ces princes vous m'accablez par ces mots : *Etait-ce là de la liberté d'enseignement?*

En général, Monsieur, votre thèse se soutient à l'aide de deux arguments : l'exercice d'un enseignement officiel, l'action d'une police supérieure. Partout où vous rencontrez un de ces deux faits, vous triomphez, et ces deux faits existent presque toujours concurremment! J'ai déjà eu occasion de dire comment et pourquoi l'action d'une police supérieure n'implique absolument pas la négation de la liberté d'enseignement. Je croyais, par mon premier article, m'être mis à l'abri du terrible argument que vous tirez de l'exercice d'un enseignement officiel. J'avais affirmé et essayé de démontrer que la liberté d'enseignement trouve son origine et sa raison d'être dans la même origine et la même raison d'être d'où l'Etat fait procéder son instruction. Bien que j'aie si peu réussi dans mes efforts que vous pensiez pouvoir m'opposer à moi-même, comme une objection, ce qui pour moi du moins n'en est pas une, je tenterai toutefois d'ajouter encore ici quelques mots.

Il n'en est pas de l'enseignement comme de la justice, de la guerre, de la législation et des autres attributs ordinaires de la souveraineté, dont la possession ou l'exercice sont toujours exclusifs dans les mains de l'Etat. L'enseignement est une fonc-

[1] Ce malheureux Gratien me rappelle, Monsieur, une faute que j'ai commise et que je voudrais pouvoir expier ici par l'aveu d'une confusion méritée. Je vous remercie de n'avoir pas profité contre moi de l'altération involontaire et non innocente que j'ai fait subir à un passage de l'édit de Gratien. Au reste, ce que j'ai avancé n'est grave que par l'infidélité dont je me suis rendu coupable. Qu'elles fussent libres ou non dans la mesure de fixation, les villes municipales fournissaient elles-mêmes les frais de leurs écoles ; vous le reconnaissez formellement par votre *lettre :* « Dans l'Italie et les provinces, dites-vous, les villes aussi créèrent des écoles *dont elles faisaient les frais.* » C'est là tout ce que j'ai entendu exprimer par une citation dont la fausseté m'était inutile.

tion facultative et non nécessaire de la souveraineté. Un Etat peut en décliner l'accomplissement sans cesser d'avoir l'ensemble des prérogatives qui le constituent. Mais tout en n'abandonnant pas, je me hâte de le dire, ce qui pour lui est un devoir sacré, un Etat peut demander à la liberté, entre autres avantages, l'auxiliaire d'une émulation indispensable. Telle a été, parmi les nombreux exemples qui se présentent, la sage résolution de la Charte de 1830. Que penserait-on d'un jurisconsulte étranger qui, sur cela que l'Université existe en France, conclurait à la non-existence dans notre pays du principe de la liberté d'enseignement? Ce serait un peu trop assimiler le débit de l'instruction au monopole de la fabrication et de la vente du sel, de la poudre, du tabac et du papier timbré. Le sourire qui ne manquerait pas d'accueillir l'induction de l'étranger est la seule réponse que l'on puisse faire à une présomption historique toute analogue. Non, Monsieur, un système d'instruction officielle n'exclut nullement la rivalité d'une libre instruction; tout au contraire, en théorie, l'une est supposée par l'autre, et cela d'après cette profonde raison des choses : une puissance essentiellement indépendante comme l'enseignement ne saurait jamais être soustraite, d'une manière absolue, à cette double liberté qui lui vient à la fois de sa cause créatrice et de son mode administratif, l'Esprit et la Famille.

Il est temps d'arriver à votre dernière preuve, à Théodose-le-Jeune, dont l'édit de 425 étendit le plus les prérogatives de l'instruction officielle, en restreignant les droits du libre enseignement. Ici, Monsieur, mon argumentation sera pressée, car il s'agit pour moi de dissiper votre objection la plus spécieuse.

Théodose défend aux particuliers d'usurper le titre de professeurs. Donc il y avait avant 425 des particuliers qui s'intitulaient eux-mêmes professeurs.

Théodose prononce des peines contre une pareille usurpation. Donc, les particuliers qui affectaient le nom de professeurs étaient, avant 425, assez nombreux, assez entreprenants pour qu'on eût recours contre eux à ce à quoi un législateur, fût-il byzantin, ne se décide jamais sans une urgence extrême.

Les peines prononcées par Théodose contre les professeurs libres, l'infamie et le bannissement, sont d'une telle nature qu'on n'a pu les concevoir que pour repousser une classe de

gens, en général, peu estimés et redoutés. Donc, la liberté d'enseignement, dans le déclin de toute chose, était tombée si bas qu'elle se trouvait exploitée par des hommes auxquels le déshonneur s'appliquait naturellement; et la liberté d'enseignement, si elle succombait, succombait ainsi à la suite de ses propres égarements.

Or, qu'est-ce qui témoigne le mieux de la liberté préexistante d'un fait que ce fait interdit un jour, non pas légèrement, mais avec importance, et par des peines telles qu'elles n'ont pu considérer que comme une foule abjecte tous les objets de leurs animadversions ?

Quand j'ai vu, Monsieur, dans cet édit de Théodose le témoignage d'une liberté d'enseignement préexistante, je ne crois pas avoir trop manqué à une légitime induction historique.

Poursuivons. Mais, me direz-vous, si la liberté d'enseignement existait avant Théodose, elle n'a pas, et pour cause, existé après lui. C'est ce que nous allons voir, sans sortir des termes de Théodose, et vous reconnaîtrez que votre assertion est précipitée.

Théodose excepte de ses prohibitions tous les maîtres enseignant dans des maisons particulières : « *Illi vero qui intra plurimorum domos eadem exercere privatim studia consueverant, si ipsis tantummodo discipulis vacare maluerint quos intra parietes domesticos docent, nulla hujusmodi interminatione prohibemus.* » A l'égard des maîtres privés dont il est question dans le texte, *l'usage de la liberté* (QUI CONSUEVERANT) *est confirmé* (NON.... PROHIBEMUS). Et pour que ces maîtres puissent seuls profiter de la liberté qui ne leur est point ôtée, l'empereur ajoute pour les professeurs publics ou officiels l'interdiction de faire aux précédents concurrence dans les maisons privées. « *Privatarum ædium studia sibi interdicta esse cognoscant.* »

Voilà donc tout le changement : les maîtres libres empruntaient des titres pompeux à l'instruction de l'Etat; ils avaient des écoles sans doute surmontées d'affiches trompeuses, et ouvertes à tous sur la voie publique. Leur train était assourdissant, et ils faisaient illusion au père de famille qui, cherchant une école son jeune fils à la main, était arrêté, pris et infecté dans sa progéniture par la boutique la plus brillante et la plus éhontée. Désormais, il ne devait plus en être ainsi : plus de titres, plus d'af-

fiches, plus de faux attraits, plus d'écoles sur la voie. Les maîtres libres n'étaient plus libres que d'enseigner dans des maisons particulières, chez eux, dans leurs chambres, ou, mieux encore, chez les parents ou sous leurs yeux. Les temps se faisaient durs sous Théodose ; il fallait courir le cachet.

Le changement est grand, je l'avoue. Mais savez-vous, Monsieur, pourquoi cette mesquine liberté qui trotte par la rue, malgré cet antique manteau de reine déchue qui ne fait plus qu'un haillon sur ses épaules, est encore la vraie et la sainte liberté d'enseignement? Ce pourquoi fort curieux, je m'en vais vous le dire en très-peu de mots : c'est, Monsieur, que, dans les temps où se place l'édit de Théodose, on ne connaissait pas ce qu'on nomme aujourd'hui les grades universitaires. Partant, l'instruction pouvant se prendre indistinctement dans l'Etat ou dans la famille, quand la famille ne trouvait pas à son gré l'instruction de l'Etat, et c'est le cas pour lequel est requise la liberté d'enseignement, la famille fournissait elle-même l'instruction qui lui plaisait, comme elle lui plaisait, par les maîtres qui lui plaisaient.

Supprimez par la pensée, dans notre système actuel, les grades divers de baccalauréat, de licence, de doctorat; plus, les autres grades analogues autrement nommés; plus, les épreuves devant des commissions spéciales et officielles, lesquelles sont nécessaires pour obtenir les grades susdits; plus, les certificats d'étude et d'assiduité dans des lieux et sous des maîtres spéciaux et officiels, lesquels sont encore préalablement nécessaires pour se présenter aux épreuves susdites. Faites de tout ce par quoi le système actuel administre et garantit sa science, et ne permet pas à une autre science que la sienne de s'administrer et de se garantir, faites de tout cela (il ne s'agit que d'une imagination) un seul et unique sacrifice. Puis, à côté de notre système actuel, ainsi désarmé de son droit de préférence forcée, supposez un législateur organisant certain article de la Charte de la manière suivante : l'instruction de l'Etat aura seule des écoles publiques; mais on sera absolument libre d'enseigner privément. Ajoutez, après avoir défini ce qui constitue la publicité d'une école, que tous les jeunes hommes, qu'ils aient été ou n'aient pas été instruits en public, sont, sans examen de cette question, indifféremment admissibles aux fonctions de l'Etat et autres fonctions, sur une suffisante preuve

quelconque de leur capacité spéciale. Si vous accomplissez, Monsieur, d'une façon heureusement fantastique, toute la révolution dont je viens de déterminer les points principaux, je doute que nous ayons une bonne loi, mais nous aurons tellement quellement fait une part à peu près égale au principe de la liberté d'enseignement et à celui de l'instruction par l'Etat; nous n'aurons distingué l'un de l'autre que par le mode d'application; à celui-ci la publicité, à celui-là le secret; au reste, nous leur avons assuré les mêmes droits : tous les deux peuvent concurremment élever et former les jeunes générations; par là l'un et l'autre principe vivront, sinon d'accord, du moins de leurs émoluments divers. Mais nous aurons fait pis, Monsieur; en esquissant cette loi tour à tour imprudemment et mesquinement libérale, le mérite de l'invention nous aura même manqué : nous aurons tout piètrement copié l'édit de Théodose lui-même.

Allons, Monsieur, reconnaissez qu'en disant, avec des atténuations dont vous ne tenez pas compte, que l'édit de 425 *confirme l'usage antérieur de la liberté d'enseignement*, *et n'en interdit pas le fait pour l'avenir*, je n'ai rien avancé qui puisse appeler contre moi les justes représailles des *vérités historiques trop grossières*.

J'en ai fini, Monsieur, avec cette réponse que j'avais à vous adresser. Soyez persuadé qu'il m'a fallu toute la considération que je suis heureux de porter à votre personne pour m'arrêter à examiner de nouveau un débat que je croyais terminé, et sur lequel je ne trouve pas qu'une lumière plus vive ait été produite. Non pas que j'aie pour certaines raisons un sentiment qui ne saurait les atteindre, quand ces raisons viennent de vous; les moindres doutes d'un esprit comme le vôtre sont des lois pour un esprit comme le mien. Mais daignez mesurer le degré d'une conviction qu'à ce signe j'ai reconnu ne pouvoir procéder en moi que de la vérité. Malgré les arguments que vous m'avez offerts, des arguments qu'appuyait votre nom, la conviction dont je vous parle n'a pas chancelé un seul moment; elle est restée ferme et tranquille sur elle-même. Je n'ai vu dans la susceptibilité que j'ai excitée en vous qu'un de ces inconvénients douloureux auxquels une vérité qu'on professe or-

donne que l'on s'expose avec patience. Et si je rappelle une disposition intérieure dont une mention inutile serait de mauvais goût, c'est que je tiens à faire ressortir le caractère de ma réponse. Ceci n'est pas une défense dont je n'ai pas éprouvé la nécessité. Si j'ai pris à tâche de répliquer aux objections récentes de votre lettre, je ne me suis nullement occupé de raccommoder ce qu'il ne me semble pas que vous ayez entamé dans mon premier travail. En réalité, les pages qui précèdent sont un témoignage tout particulier de la haute et grave attention que je m'applaudis d'avoir à professer publiquement envers un homme de votre mérite. Ce témoignage, il m'est doux de vous l'accorder dans un moment où quelque chose me sépare de vous. C'est pour moi un besoin de l'esprit et du cœur que de réfuter en estimant et de combattre en aimant. Ce double besoin est facile à satisfaire avec vous, Monsieur, que je quitte, sur le seuil détruit de la Grèce et de Rome, pour vous réfuter et vous combattre encore, à ma guise, dans cette forêt sombre où retentissent, comme le choc de deux chevaliers farouches, les créations du moyen âge et les réactions de l'ère moderne.

Veuillez agréer, etc.

RAPETTI.

FRANÇOIS GÉRARD,

PEINTRE D'HISTOIRE.

(2e article [1].)

V

Gérard a parcouru une longue carrière d'artiste, et son activité rappelle celle des maîtres italiens. Depuis 1795, époque de l'apparition du *Bélisaire*, jusqu'en 1836, année où sa main déjà défaillante acheva *les Pendentifs du Panthéon*, il produisit vingt-huit tableaux du genre historique, dont quelques-uns atteignent aux dimensions les plus considérables, quatre-vingt-quatre portraits en pied, près de deux cents bustes et portraits à mi-corps. Pendant plus de trente ans personne ne lui a contesté la supériorité comme peintre de portraits. Comme peintre d'histoire, l'opinion lui assignait un des premiers rangs parmi les disciples de David : on le discutait beaucoup comme ses principaux émules, mais on ne lui donnait que des rivaux, et quand la souplesse et l'universalité de son talent lui eurent fait conquérir une position prééminente, on le trouva plus heureux, mais non moins digne qu'aucun de ses condisciples.

Deux causes sont venues depuis modifier ces sentences de l'opinion : une nouvelle école et la réparation de deux grandes injustices. Dans le mouvement qui s'empara des arts vers le milieu de la Restauration, tout ne fut pas enthousiasme, et la tactique qu'on déploya pour renverser l'empire de ceux qui avaient si longtemps régné se distingua par une habileté supérieure. La génération précédente avait eu le tort de ne mettre à leur rang ni Prudhon, ni M. Ingres ; on exalta ces victimes de l'opi-

[1] Voir *le Correspondant* du 25 août.

nion aux dépens de ses favoris ; mais ce qui prouve qu'il ne s'agissait pas seulement de justice à rendre à des hommes indignement méconnus, c'est le changement qui s'était opéré dans ces machines de guerre. N'avait-on pas d'abord vanté les batailles de Gros outre mesure? et cet excès a-t-il empêché ceux même qui avaient voulu élever un piédestal gigantesque au peintre de Jaffa d'abreuver ses derniers jours des plus amers dégoûts? La masse des esprits est dans un mouvement toujours faux, quelle qu'en soit la direction, et c'est à chaque fois une nouvelle manière d'être injuste qui se substitue à une précédente injustice.

On pourrait, dans Gérard, comme dans presque tous les maîtres, signaler plusieurs manières; car, indépendamment de toute autre cause, l'âge modifie chez les hommes le talent de concevoir et d'exécuter. Toutefois, nous trouverons dans les révolutions que subit la constitution physique de cet artiste une division fatale, bien plus digne d'attention, et qui nous fera mieux comprendre les vicissitudes de son talent. Les notions qui m'ont été communiquées, et auxquelles je dois une pleine confiance, attestent qu'en 1812 (c'est-à-dire à l'âge de quarante-deux ans) Gérard fut atteint d'une maladie des yeux, qui se renouvela depuis chaque année à de plus ou moins longs intervalles, et dont les progrès attristèrent profondément ses dernières années. L'artiste récapitulait alors avec mélancolie le temps que ces souffrances avaient retranché de son activité, et il calculait que la perte n'était pas moindre de six ou sept années; mais ce qu'il n'ajoutait pas, et ce qu'il aurait fallu porter en ligne de compte, c'est l'influence que cette disposition morbide avait exercée constamment sur sa vue depuis l'époque de l'invasion du mal.

En comparant entre eux les principaux ouvrages de Gérard, nous sommes en mesure de suppléer à ce silence. D'un côté, nous avons *Bélisaire*, *Psyché*, *les Trois Ages*, *Ossian* et *la Bataille d'Austerlitz;* de l'autre, *l'Entrée de Henri IV*, *Corinne*, *Sainte Thérèse*, *Philippe V*, *Daphnis et Chloé*, *le Sacre de Charles X*, sans compter les ouvrages postérieurs à la révolution de Juillet, où la trace de l'infirmité visuelle se fait encore plus fortement sentir. A première vue, on s'aperçoit que la variété des sujets fut à toutes les époques dans le sens du génie de Gérard, et ce qu'on a dit de son infidélité aux objets de ses premières inspi-

rations ne peut résister à l'examen. Ces deux séries, quoique si analogues à cause de ce caractère commun de variété, n'en forment pas moins deux catégories bien tranchées. Entre elles se place, ou plutôt devait se placer un ouvrage exécuté en 1814, et dont Gérard fut assez mécontent pour le détruire : c'était l'*Homère* destiné à faire pendant au *Bélisaire* et que nous ne connaissons plus que par la gravure. Quel était le vrai motif de cette rigoureuse condamnation? Mes notes disent que l'Homère avait été exécuté au milieu des inquiétudes de l'invasion et que le tableau s'en était ressenti. Mais, à la même époque, Gérard n'avait-il pas produit une quantité considérable de portraits? Il n'était donc ni si abattu, ni si troublé par les causes auxquelles on attribue tant d'influence. Les torts de l'Homère, aux yeux de son auteur, avaient sans doute une autre origine.

De tous les tableaux de Gérard, *Psyché* fut le plus critiqué lors de son apparition, et plus tard on se servit de ce chef-d'œuvre pour attaquer les nouvelles productions du maître. On semblait le mettre au défi de rien peindre désormais qui fût digne d'être mis en comparaison avec l'ouvrage qui avait suivi de si près son début dans la carrière des arts. Gérard n'était pas homme à reculer devant une telle provocation, et le tableau de *Daphnis et Chloé* (1825) avait évidemment pour objet d'y répondre. Cet ouvrage n'a aucun des défauts graves qu'on reprocha d'abord à la *Psyché* : on y trouve toute l'expérience que le maître avait acquise, et de plus un grand charme de grâce et de naïveté. *Psyché* pourtant est restée à son rang. Si le tableau de 1825 ne l'a point détrônée, c'est que Gérard avait pour peindre le premier de ces ouvrages d'autres yeux que pour peindre le second.

Je me figure que Gérard n'en voulut tant à l'Homère que parce qu'il lui avait fait sentir cette perte.

Les auteurs anciens nous ont laissé sur Apelle une anecdote dont il est assez difficile aujourd'hui de comprendre la portée. Suivant leur récit, le peintre favori d'Alexandre étant allé visiter Protogène dans son atelier de Rhodes, et ne l'ayant pas rencontré, au lieu de laisser son nom comme on le fait aujourd'hui, et comme on le faisait sans doute alors, prit un pinceau et traça sur la toile un contour (*lineam*) avec une telle perfection que Protogène, à son retour, reconnut à ce seul trait la

main d'Apelle. Pour qu'une telle anecdote ait un sens raisonnable, il faut nous faire une idée du prix extrême qu'attachaient les anciens à une exécution nette, fine et sûre. Les peintres des vases grecs nous montrent à quel degré d'habileté ils en étaient arrivés sous ce rapport : nous savons par là ce qu'ils obtenaient pour le contour, et nous ne pouvons douter qu'ils ne montrassent le même genre de supériorité dans les autres parties de l'exécution. Pour arriver à ce point, deux conditions physiques étaient absolument nécessaires : une vue très-délicate et une main qui obéît à la vue avec une souplesse incomparable. De tous les artistes modernes, Gérard est peut-être celui que la nature avait doué le plus richement sous ce double rapport. Il éprouva ses avantages au milieu de ses condisciples, et, l'expérience lui ayant bientôt démontré qu'aucun d'entre eux ne pouvait lui disputer la palme, il en résulta pour lui une confiance nerveuse, un défi perpétuel du péril sans bravade et sans faste, qui font le charme des ouvrages produits pendant la première moitié de sa vie d'artiste.

Cette prérogative de l'organisation de Gérard devait lui permettre, dès ses débuts, de varier sa manière et de l'approprier à la diversité des sujets qu'il voulait traiter. Le contraste est frappant au plus haut degré entre *Bélisaire* (1795) et *Psyché* (1796). Le premier de ces tableaux est peint avec une hardiesse sans égale, et le fond surtout, dont la mélancolie produit une grande impression, est une des choses les plus vivement peintes que nous ayons rencontrées.

Dans la *Psyché*, le fini est excessif, et la trace du pinceau, fortement accentuée quand il s'agissait de rendre une scène de terreur, disparaît alors que le peintre s'attache à reproduire la beauté antique dans toute sa pureté. On serait plus frappé encore, à ce que je pense, de la différence qui existe entre *Psyché* et le *Portrait de Mlle Brongniart*, exécuté immédiatement après le *Bélisaire*. L'artiste, qui travaillait alors à la *Psyché*, devait être en quête de modèles inspirateurs, et la tête pure, ferme et naïve de Mlle Brongniart lui offrait un motif d'étude infiniment précieux. On s'aperçoit que Gérard le saisit avec autant d'ardeur que de discrétion. Jamais souvenir ne fut fixé sur la toile d'une manière plus rapide, et jamais peut-être le beau, dans sa fleur la plus délicate, ne fut rendu avec plus de justesse. De près,

c'est une ébauche dont on compte les coups de pinceau; de loin, le regard glisse sur la surface comme sur celle d'une statue grecque ou d'un portrait de Léonard de Vinci.

Les idées de l'époque où parurent ces ouvrages s'accordaient trop avec l'organisation de Gérard pour ne pas le jeter dans un excès de confiance. On était tenté de considérer le coloris comme un *ci-devant*, et l'on s'exagérait même l'antique qu'on imitait avec passion. Gérard, sans partager les folies de ceux qui s'intitulaient eux-mêmes *les primitifs*, semblait dédaigner les ressources de l'art moderne; l'on aurait dit qu'il voulait se réduire systématiquement aux quatre couleurs de la peinture grecque dans son premier développement, et peut-être serait-il resté dans cette voie exclusive, si la nécessité de peindre des portraits ne l'eût dès lors ramené, et plus tôt qu'aucun de ses émules, dans les voies de la réalité. Mais quelque ressources accessoires d'exécution qu'il se fût alors créées, il se plaisait encore à montrer dans ses productions historiques que ces ressources ne lui étaient pas nécessaires pour arriver à rendre sa pensée. Dans la *Bataille d'Austerlitz*, avec un effet habilement choisi, et une grande variété de personnages et d'accessoires, il était encore pleinement le peintre sobre et dédaigneux du *Bélisaire* et de la *Psyché*.

La crise de 1812 vint le tirer cruellement de cette sorte d'illusion qui tient aux forces de la jeunesse. Il avait à la fois, plus que personne, les yeux et la main, et en cela il ressemblait au Poussin pendant les premiers temps de son séjour à Rome. Ce grand maître, devenu dans sa vieillesse le philosophe de la peinture, avait aussi abusé de la plus brillante organisation; le *Martyre de saint Erasme*, qu'on voit dans le musée du Vatican, est peint avec une fougue extraordinaire. Mais, à la suite d'une maladie violente, les mains de l'artiste restèrent à demi paralysées; jamais il n'en reprit complétement l'usage, et pour continuer l'exercice de son art il lui fallut modifier profondément sa manière, réduire la dimension de ses tableaux, et suppléer par la pensée à ce qu'il avait pour jamais perdu du côté de l'exécution.

Poussin fut pris par les mains; Gérard de son côté subit l'affaiblissement graduel de la vue. Dès lors sa carrière ne fut plus qu'une lutte perpétuelle contre un ennemi qu'il semblait avoir

bravé dans ses premières années. L'*Entrée de Henri IV* est le plus mémorable produit de cette lutte. Tout ce que Gérard déploya de ressources pour réparer la perte qu'il venait de faire, l'expérience toute nouvelle qu'il y gagna, les qualités éminentes qu'il conquit alors, seront un sujet d'étonnement et d'admiration pour quiconque comprendra désormais les combats qu'il était obligé de rendre contre la nature.

Gérard cachait un caractère inquiet et victime de toutes les impressions sous une rare fierté d'attitude. Un petit nombre d'amis était initié aux angoisses de son âme ; mais la plus intime de toutes, celle qui le prenait jusque dans le cœur de son talent, n'a peut-être été révélée à personne. Qu'on juge de la blessure qu'il portait au dedans de lui, et qui dut s'étendre à mesure des progrès de l'âge et d'une infirmité terrible. Alors tout se changeait pour lui en amertume. Les faveurs dont il était environné, la place officielle qu'on lui avait assignée au-dessus de ses rivaux ne faisaient que lui montrer plus vivement les obstacles physiques qui répandaient un voile sur les productions de son génie. Qu'opposer désormais aux clameurs de l'envie et même aux rigueurs de l'opinion? C'est alors qu'il dut peindre officiellement sur une toile de trente pieds le *Sacre de Charles X*, et cela, comme le roi l'avait dit expressément, pour faire le pendant de l'*Entrée de Henri IV !*

A peine venait-il de tomber dans cet abîme inévitable, au grand contentement de ceux qui ne lui pardonnaient ni son talent, ni sa faveur, ni même le noble usage qu'il savait faire de l'un et de l'autre, que la tempête vint frapper sa tête sexagénaire. On a déjà vu quel sentiment élevé le fit renoncer au titre et aux émoluments de premier peintre du roi. Au moment marqué pour le repos, il fallait retrouver l'activité de la jeunesse. Tout conjurait contre le vieillard : des rapports officiels lui reprochaient, sans convenance et sans justice, le retard mis à l'exécution d'anciens engagements ; les services mêmes que des hommes dignes d'apprécier son talent et son caractère lui avaient rendus dans ces difficiles circonstances l'obligeaient d'honneur d'achever, dans un délai rapproché, les *pendentifs du Panthéon*, œuvre gigantesque, pour l'exécution de laquelle l'artiste se trouvait placé dans des conditions insalubres. En même temps, il lui fallait considérer comme une grande faveur l'obligation

de faire coup sur coup des tableaux énormes, et à la méditation de chacun desquels le peintre aurait consacré plusieurs de ses plus belles années..... Gérard, comme un brave soldat, ne songea plus qu'à mourir en combattant. Il ne sortait guère alors, mais jamais il n'avait aimé le monde : il tenait bon dans son salon, que la foule avait déserté, et accueillait dignement et affectueusement les amis qui lui étaient restés fidèles. Que de têtes couronnées, que d'orgueilleuses puissances avaient passé, avant de tomber ou de mourir, par cet atelier qui voyait s'affaisser à son tour la puissance du génie ! Tout fut noble, calme, simple, dans cette décadence, jusqu'au jour où le rocher, miné par la tourmente, s'affaissa sous son propre poids ; et ceux qui attendaient un démenti d'une aussi fière constance s'aperçurent, en rougissant, qu'ils avaient reçu une grande leçon de respect.

Ces douloureux détails sont nécessaires à connaître pour comprendre les ouvrages de Gérard et la marche de son talent.

VI

Les changements qui se sont opérés dans la société depuis deux siècles ont rendu la condition des artistes plus difficile qu'elle ne l'était autrefois. Le choix des sujets à traiter était alors, pour ainsi dire, tout fait : il ne s'agissait, la plupart du temps, que de renouveler d'une manière élégante et ingénieuse des données dont le type avait été fixé par la religion d'une manière invariable. La pensée individuelle des peintres s'appuyait sur une pensée traditionnelle, et l'absence d'une difficulté première aussi grave permettait d'appliquer à l'exécution toute la plénitude des facultés.

Aujourd'hui, avant de voir ce qu'un peintre a fait, on demande ce qu'il a voulu faire, et si, avant toute chose, sa pensée n'est point jugée neuve et piquante, la sentence fatale est déjà rendue. Cette nécessité tient en éveil l'imagination des artistes, et, s'ils n'ont pas rencontré juste, on peut jurer à coup sûr que ce n'est pas faute d'y avoir pensé. Quelques-uns, il est vrai, s'exagèrent la difficulté de cette condition, ou même cherchent à en tirer un parti peu loyal. On les voit alors spéculer sur l'engouement et presque sur les nerfs des spectateurs. Rien ne leur coûte pour surprendre un succès de quelques instants,

et, si la foule n'était beaucoup plus capricieuse encore qu'ils ne sont agiles à se prêter à ses caprices, ces corrupteurs publics auraient bientôt étouffé, dans le domaine des arts, toute pensée indépendante et généreuse.

Il y a loin heureusement de ces procédés de charlatan à la conduite spirituelle de Gérard. Qui osera jamais reprocher à un artiste d'avoir voulu plaire, puisque plaire est le premier but des arts? Il est bon d'étudier son temps; et c'est la marque d'un vrai talent que de savoir découvrir, dans ses contemporains, la brèche par laquelle on peut faire entrer les impressions vraies et les idées élevées. *Bélisaire*, comme *Marcus Sextus*, étaient des sujets admirablement choisis, à l'issue d'une révolution qui avait commandé tant de proscriptions iniques. Quel ouvrage a mieux exprimé les enivrements de l'Empire que la *Bataille d'Austerlitz?* qui a mieux rendu que le peintre de l'*Entrée de Henri IV* les pacifiques espérances de la Restauration? La monarchie de l'opinion vaut bien celle de Louis XIV, et l'on passe à Louis XIV des courtisans tels que Racine et Bossuet.

On savait tellement Gérard plus capable que tout autre de bien comprendre son monde que c'était sur lui que tombaient nécessairement les commissions les plus scabreuses. Je ne reviendrai pas sur l'impossible *Sacre de Charles* X[1], mais je ferai connaître une tentative du même genre faite par une autre puissance sur son déclin, tentative heureusement non suivie d'effet. On avait commandé à Gérard, sur la fin de l'Empire, un tableau représentant *M. de Bausset, chambellan du palais, apportant à l'empereur le portrait du roi de Rome pendant la campagne de Russie.* Généraux et soldats devaient exprimer leur enthousiasme pour l'héritier du trône en présence de son image. L'esquisse en a été faite, et voilà de quelles sottises sont victimes les artistes qui ont fait preuve d'habileté! L'habileté qu'on envie a donc aussi ses périls, et quels périls!

Au talent de bien choisir ses sujets Gérard joignait celui de les rendre avec une clarté parfaite. Ce mérite est en lui trop

[1] *Impossible* en ce sens qu'on demandait au peintre un *pendant* à l'*Entrée de Henri IV*, et que, par conséquent, on l'obligeait à tirer d'une cérémonie régulière et symétrique une scène pleine d'agitation. Quant à la cérémonie en elle-même, chacun sait qu'elle fut vraiment magnifique et que les premiers talents de l'époque contribuèrent à son éclat.

éminent pour qu'on songe à lui en tenir compte. Sa pensée est toujours si juste qu'il semble que chacun l'aurait trouvée, et la plupart des critiques s'asseoient tranquillement, pour ainsi dire, dans ses inventions, afin d'en faire le procès. Pour faire comprendre néanmoins toute la supériorité de Gérard sous ce rapport, il me suffira, je pense, d'une seule observation. J'ai parlé jusqu'ici de la *Psyché*, du *Bélisaire*, de l'*Henri IV* et des autres ouvrages de Gérard, comme de productions gravées dans la mémoire de tout le monde, et dont il était inutile de faire la description, et en agissant ainsi je ne cours aucun risque d'être peu intelligible. Est-il un autre artiste avec lequel on s'exposerait à courir la même chance? Gérard a possédé le privilége de créer des types ineffaçables, et les fantaisies les plus aventureuses de l'imagination n'ont pu résister à cette puissance de réalisation qui lui était particulière. Le tableau de *Corinne* est, dans ce genre, la preuve la plus étonnante de son talent.

Où serait, sans Gérard, la réalité de Corinne? L'idéalisme de cet ouvrage est poussé jusqu'aux dernières limites, et des accessoires d'une convention vague et poétique servent de cadre à un personnage dans lequel l'auteur a voulu qu'on le devinât, mais non qu'on le reconnût. Demander à Gérard un tableau de Corinne, c'était exiger de lui un portrait de Mme de Staël dans lequel tout fût ressemblant et où rien ne fût exact. Gérard entra courageusement dans ce problème et le résolut avec un succès qui empêchera désormais d'en mesurer la difficulté. La peinture, en s'appuyant sur l'histoire ou la poésie, a souvent touché le but; mais le roman lui avait, jusqu'à Gérard, jeté un inutile défi. Il est merveilleux que cette barrière ait été franchie à l'occasion du livre qui réunissait le plus d'obstacles.

L'art a pour objet de reproduire la nature, et pourtant il ne peut le faire avec succès sans employer des moyens artificiels. La distribution de la lumière et de l'ombre, l'agencement des parties, le balancement des masses, la subordination des détails sont des secrets sans lesquels il n'est pas de peinture digne de ce nom, et qu'on n'apprend pas, quand on se contente de copier ce qu'on voit. L'ordre et la symétrie sont le principe du beau et le point d'appui de l'artiste dans sa lutte contre les grandeurs de la création. Ces conditions sont faciles à démêler dans les autres arts : l'architecture en vit uniquement, le rhythme

les indique à la poésie, et l'équilibre à la statuaire ; mais, dans la peinture, l'application en est bien plus subtile et délicate, et nous voyons aujourd'hui le plus grand nombre des peintres agir comme si elles n'existaient pas. Il faudrait, pour la plupart, les renvoyer à l'école de ce Gérard dont ils affectent de méconnaître le talent. Tant qu'il a vécu pourtant, ils ont réclamé ses conseils, et son expérience, dont il ouvrait libéralement les trésors, leur a épargné bien des fautes. Comment un artiste si propre à diriger les autres aurait-il fait pour lui-même un mauvais usage de ses facultés? Il est vrai que, depuis qu'on ne sait plus appliquer les règles, on en conteste l'existence, et le public, auquel importent peu le *pourquoi* et le *comment* des choses, se prête docilement à ces supercheries. Cependant tout se rapetisse, et le sens du beau s'émousse de plus en plus. Autrefois, quiconque s'occupait des arts aurait rougi d'en ignorer les principes, et maintenant nous parcourons avec une espèce d'effroi des volumes entiers de critique dans lesquels on ne découvre pas la moindre trace de la science qui préside aux arts du dessin. Il est vrai que la même lacune existe en littérature.

On ne s'attend pas sans doute à trouver ici une théorie complète, et pourtant il n'est pas aisé d'apprécier dignement un homme qui s'était proposé la solution des difficultés les plus sérieuses de la peinture, sans donner une idée de ces problèmes devant lesquels s'est consumé le génie de Corrège et de Michel-Ange.

Les deux plus formidables ennemis contre lesquels cet art ait à lutter sont le relief et le mouvement. C'est la saillie des figures qui séduit l'œil, c'est le mouvement qui donne presque l'équivalent de la vie. Dans les écoles qui ne se sont souciées ni du relief ni du mouvement, le convenu a prédominé : l'imitation n'a tenu qu'une place secondaire. Or, l'art a besoin, pour être complet, d'une faculté d'imitation qui arrive jusqu'à donner, dans de certaines conditions, l'illusion de la réalité, et la réalité vivante est celle qu'on a le plus de peine à fixer sur une toile morte et immobile. L'art incomplet qui relègue et asservit ainsi l'imitation n'en possède pas moins de grands avantages : la symétrie dont il use avec une entière liberté lui donne un empire facile sur l'imagination. De là, dans un temps comme

le nôtre, où les notions sont abondantes et où la comparaison des faits antérieurs préside à tout développement nouveau, une sorte de confusion et d'erreur à laquelle on a peine à se soustraire. Les procédés si défectueux des arts orientaux, dont le style byzantin n'est qu'un reflet, atteignant d'une manière directe au grave et au majestueux, ce qui dans les productions des écoles plus savantes manque de calme et de grandeur est rejeté sans réflexion, et, sous la dictée impérieuse de nouveaux législateurs, des artistes qui s'abusent, ou veulent abuser les autres, s'étudient à faire oublier qu'il existe au monde telle chose que la perspective et l'art du dessin fondé sur l'observation de ses lois.

Croire que l'ouvrier inconnu qui taillait dans les carrières de Thèbes un colosse immobile sur un patron arrêté plusieurs milliers d'années auparavant doive l'emporter aujourd'hui sur Phidias ou Praxitèle ; donner raison contre Raphaël et contre Titien au fabricant de peintures sacrées qui, dans son échoppe de Thessalonique, élabore une *Panagia* à fond d'or après quelques millions d'autres toutes semblables, c'est à quoi je ne puis me résoudre, et Gérard avait la même pensée. Il s'était confirmé dans cette conviction à mesure des progrès de son expérience; et ce fut ce qui le sauva. S'il eût continué de prêter l'oreille aux *primitifs*, comme il semble qu'il l'ait fait dans quelques-uns de ses premiers ouvrages, la seconde moitié de sa carrière n'eût été qu'une suite de chutes et de déboires.

Je viens, pour la seconde fois, de prononcer le nom des *primitifs*, sans avoir donné aucun éclaircissement sur ceux auxquels il s'applique. J'avoue n'en connaître l'existence que grâce aux bienveillantes communications de quelques personnes qui ont intimement connu ces pauvres sectaires, aujourd'hui si complétement oubliés. Les *primitifs* étaient les *ultras* de l'antique, comme nous avons aujourd'hui les *ultras* du moyen âge. Ils ne trouvaient jamais rien d'assez sec, d'assez perpendiculaire, d'assez étrusque, d'assez *primitif* en un mot : ils se consumèrent dans cette vaine recherche. Les principaux d'entre eux étaient gens d'esprit et de talent. Je n'ai aucune donnée positive qui me permette d'affirmer que Gérard ait subi l'influence des *primitifs* ; mais, à l'époque où tant de stupides critiques bourdonnaient autour de la *Psyché*, la figure de l'*Amour*

dut exciter chez les *primitifs* un véritable enthousiasme, et tout homme est disposé à trouver du jugement à celui qui l'approuve.

Heureusement les portraits furent dès lors pour Gérard une grande école de mouvement, de relief et de clair-obscur. Si je dois compter quelques-uns des dessins qu'il fit pour de grandes vignettes, particulièrement ceux qui décorent une édition in-4° de *Daphnis et Chloé*, comme des témoignages assez clairs de son inclination passagère pour les doctrines des *primitifs*, je signalerai en revanche les *six petits amours* qu'il exécuta en 1807 pour le boudoir de Mme Tallien comme le premier essai sérieux de sa seconde et plus puissante manière. Déjà *les Trois Ages* (1806) l'avaient mis sérieusement sur la voie. Les figures y sont groupées avec un art qui rappelle les plus grands maîtres, et, quoique l'effet du tableau soit clair, la lumière y joue d'une manière très-harmonieuse. Mais ici le peintre est principalement guidé par la pensée. Pour présenter la *femme* comme le charme et la consolation de tous les âges, il en a fait tout à la fois le *lien* et l'*appui* de l'enfant, de l'homme fait et du vieillard. Il fallait donc, pour que le spectateur embrassât d'un seul coup d'œil une pensée si compliquée, recourir à la science qui groupe et qui coordonne les reliefs et les mouvements les plus divers.

Le sujet si vague des *Amours* laissait au contraire à l'artiste une entière liberté, et il est curieux de voir le soin qu'il a pris pour varier les mouvements et présenter les corps dans les racourcis les plus difficiles. Dans ce champ limité il s'exerçait à de plus hautes entreprises, et c'est ainsi que je me représente Raphaël préludant, par l'étude du *Saint Jean dans le désert*, aux merveilles des *cartons de Hampton-Court* et de la *Transfiguration*.

Gérard, en effet, s'occupait alors de la *Bataille d'Austerlitz*, qu'il n'acheva qu'en 1810, et les difficultés qu'il lui fallait vaincre étaient beaucoup plus sérieuses que celles qu'il avait jusqu'alors abordées. Outre qu'une si grande action réclamait une scène immense et une quantité de personnages, on lui demandait un *plafond* pour la salle du conseil d'Etat aux Tuileries. Une *bataille* en *plafond*, c'est peu ! un plafond à un peintre de l'école de David, où l'on avait appris à faire des tableaux à peu près comme des bas-reliefs! Quelque exagération qu'on puisse

trouver dans ce dernier reproche, on conviendra du moins que rien dans les principes et dans les habitudes de l'école ne pouvait disposer un artiste à accomplir un programme qu'on avait exhumé de l'ancien régime comme les titres et les habits de cour. Les traditions de cette sorte de peinture, fort affaiblies déjà et dégénérées en une pratique de pure décoration, avaient été foulées aux pieds avec le reste des doctrines de l'ancienne Académie, et l'architecture républicaine ne comportait rien qui pût rappeler les pompes monarchiques de Versailles.

La société cependant s'était peu à peu rétablie et la politique du nouveau gouvernement favorisait ce retour à des usages si énergiquement proscrits par la Révolution. Gérard seul avait saisi l'esprit de cette réaction, et avait su mettre à son service la partie la plus souple de son talent. Beaucoup de ses condisciples voyaient avec indignation ce qu'ils considéraient comme une prostitution de l'art. J'ai connu un vieux lauréat de l'école, Réattu, qui, retiré dans son pays d'Arles depuis plus de trente ans, me disait en 1831, sur le bord de sa tombe : «Quand « je vis que M. Gérard s'abaissait à peindre des culottes cour- « tes et des souliers à boucle, je compris que l'art était perdu, « et j'abandonnai cette capitale où un peintre digne de ce nom « ne pouvait plus vivre. » Réattu avait eu le premier prix en 1790, l'année où Gérard fut obligé, par la mort de son père, de renoncer au concours.

La tâche du plafond revenait donc à Gérard ; mais comment improviser ce qu'on n'a pas appris ? Par quel moyen traiter en plafond un sujet tel que la bataille d'Austerlitz ? Gérard sut se tirer de ce double embarras par une grande habileté. Austerlitz était une des *pages* les plus brillantes de la vie d'un héros. Il eut la pensée de représenter cette vie entière comme un immense volume à l'antique que tiendraient la *Victoire* et la *Renommée*, que dérouleraient l'*Histoire* et la *Poésie*. Ces quatre figures seraient montrées en l'air aux deux extrémités du plafond, et le volume serait ouvert à l'endroit de la bataille d'Austerlitz. Par ce moyen, le peintre était autorisé à montrer l'événement dans sa réalité, et conduit en même temps, par une nécessité de convenance, à élever le ton de l'histoire jusqu'à celui de la poésie. Si l'on examine la *Bataille d'Austerlitz*, en tenant compte de la destination et de la place, on sera frappé

sans doute de la merveilleuse réussite que l'artiste avait obtenue. Cet ouvrage est le développement d'une de ces compotions fastueuses de la statuaire, où l'on voit un conquérant audessus de ses ennemis enchaînés. Le peintre, de plus, y est maître de la lumière dans laquelle il place son héros, et cette pâle lueur qui entoure une tête auguste semble une auréole presque divine au sein des tempêtes.

En même temps une peinture dans une peinture doit avoir quelque chose de subordonné et d'adouci. Si l'artiste donnait à ses figures un relief excessif, l'œil confondrait l'objet porté avec ses supports. Il est donc bon, il est nécessaire qu'un certain voile soit étendu sur toute la composition et en amortisse les saillies. Par ce moyen, Gérard pouvait tourner des difficultés qu'il n'était pas encore en état d'aborder de front. Des costumes disgracieux, des types ingrats, et que d'ailleurs on connaissait peu alors, ont pu être ainsi heureusement dissimulés. Il en est de même d'un certain embarras dans la disposition des groupes, d'un mélange de froideur et de sécheresse. Pourvu que la figure principale brillât dignement sur la pyramide dont elle occupe le sommet [1], le but était atteint et le peintre pouvait réserver ses plus grands efforts pour les quatre supports du tableau.

Gérard considérait *les Sibylles* de Raphaël comme le suprême effort de la peinture. Quand M. Dien eut achevé sa belle gravure de cette fresque, Gérard dessina pour lui un buste de Raphaël accompagné de deux génies, afin de remplir l'espace de l'arcade qui supporte les deux archivoltes, autour desquelles se déploie la magnifique composition. C'était non-seulement rendre un service à un artiste de mérite (chose à laquelle on a toujours vu Gérard disposé), mais encore attester la préférence de son admiration. Les *Sibylles*, en effet, même dans leur état actuel, et quoique affaiblies par la restauration de Carle Maratte, paraissent dignes d'une prédilection qui surprendra peut-être quelques personnes. Raphaël y a fondu ses qualités angéliques, sa douceur, son charme et sa grâce, avec les plus fiers attributs

[1] On prétend que l'*empereur* ne fut pas content, et qu'il trouva que la figure de Rapp faisait plus d'effet que la sienne. L'enivrement, le culte qui éclatent dans cette figure de Rapp ne suffisaient pas : on demandait un tableau de trente pieds, et il aurait fallu qu'on n'y vît que l'empereur. L'empereur n'était pas facile à contenter.

du talent de Michel-Ange, la puissance et la majesté. Ages, attitudes, mouvements, attributs, proportions, tout y est diversifié de manière à ce que chaque détail présente un intérêt propre, et pourtant une imposante unité résulte de cette variété pleine de vie. Jamais la réunion de tous les contrastes n'a contribué à une harmonie plus parfaite. Gérard était sans doute le seul de ses contemporains qui fût capable de saisir le secret de cette perfection. Cette admiration éminemment distinguée lui a porté bonheur, et peut-être doit-il à une telle preuve de goût son plus beau titre à l'admiration de la postérité.

Jamais, en effet, Gérard ne s'est montré plus complétement maître que dans les quatre figures allégoriques destinées dans l'origine à supporter le tableau de la *Bataille d'Austerlitz*. Les mouvements sont hardis et majestueux, les draperies irréprochables par le choix et la disposition, les têtes pleines de cette fantaisie que les Italiens appellent *bizzarria* dans le bon sens, le dessin fier, la lumière bien distribuée, les extrémités d'un beau galbe, l'ensemble pondéré avec une étonnante justesse. N'était quelque chose d'un peu uni dans la tête de la Victoire, il faudrait rendre ces quatre figures à la plus belle époque du XVIe siècle. J'ai entendu plus d'une fois l'envie soutenir que Gérard n'avait produit de digne de sa réputation que la *Psyché*, et que le reste de sa carrière n'était que l'exploitation très-intelligente de ce premier succès, seul légitime. Mais quand je rappelais les quatre figures d'Austerlitz, l'envie elle-même baissait la tête et ne disait mot.

Au bout de trois ans, l'ensemble de la conception du peintre fut déchiré par cette Fortune sur laquelle s'était si longtemps appuyé le héros d'Austerlitz, et, sous la Restauration, au moment de la plus haute faveur apparente de Gérard, on conçut l'étrange pensée de donner une victoire d'un autre âge, reproduite par un autre peintre, à porter aux figures allégoriques que leur auteur avait consacrées à la gloire de Napoléon. Mais tandis que cette profanation s'accomplissait, Gérard trouvait un moyen aussi ingénieux que touchant de rentrer dans la possession de son œuvre et de sa pensée. Le livre dont Austerlitz faisait partie venait de s'achever à Sainte-Hélène. Il ne s'agissait que de le dérouler jusqu'à son dernier chapitre. Au lieu du héros enivré de la plus éclatante de ses victoires, le peintre allait montrer si

tombe solitaire au milieu de l'Océan et sous des cieux qui n'avaient rien vu de toute cette gloire : en présence de ce sépulcre, l'Histoire et la Renommée conservaient leur activité, la Victoire sa fierté, la Poésie son inspiration ; conviées en quelque sorte aux funérailles d'un grand homme, elles semblaient éprouver un redoublement du sentiment de l'immortalité. Le *Tombeau de Sainte-Hélène* porté par les quatre figures d'Austerlitz est une des meilleures estampes de l'œuvre de Gérard, qui a toujours été bien gravé, parce qu'il savait l'art de faire, en quelque sorte, lui-même ses graveurs. Le peintre n'y voyait pas seulement un moyen sûr et loyal d'accroître sa renommée ; favori d'un gouvernement qui avait remplacé celui de l'empereur, il pleurait dignement auprès des Bourbons son ancien protecteur, comme Rapp avait pleuré son général auprès de Louis XVIII. Singulière et noble destinée d'un artiste, qui, après avoir orné des triomphes, s'était vu presque courtisé par ceux qui croyaient avoir renversé son trophée, et qui, comblé de distinctions sous un régime nouveau, savait faire respecter en lui-même la religion du malheur ! L'anuée même où Gérard se préparait à peindre le sacre de Charles X, le *Tombeau de Sainte-Hélène*, dont la gravure forme le centre de l'estampe de Garnier, allait prendre place dans la galerie de ce Palais-Royal, d'où devait sortir la destinée de Juillet.

Au reste, ce n'était pas de plein saut qu'on avait voulu, sous la Restauration, substituer la *Bataille de Fontenoy* à la *Bataille d'Austerlitz*, et charger Gérard d'encadrer, malgré lui, Horace Vernet. Immédiatement après le retour des Bourbons, l'*Entrée de Henri IV* avait été commandée à Gérard, afin que le peintre pût donner lui-même un remplaçant à l'ouvrage qui ne s'accordait plus avec les circonstances nouvelles. Gérard n'était pas homme à se prêter à une telle substitution, et, puisqu'on le chargeait d'inaugurer la Restauration par un sujet vraiment populaire, il se promit d'avance que son tableau resterait pur de toute inconvenance et de toute ingratitude. La forme de la *Bataille d'Austerlitz* (trente pieds sur treize et demi) était incommode et peu agréable. Il ajouta à l'*Entrée de Henri IV* trois pieds de plus en hauteur, assura à ses figures un relief plus fort que celui qu'il avait donné aux supports du tableau d'*Austerlitz*, et s'en remit au succès pour l'absoudre de sa désobéis-

sance. L'événement prouva qu'il avait bien auguré de la puissance de son propre talent et de la disposition de ses nouveaux protecteurs.

L'*Entrée de Henri IV* marque l'instant le plus solennel de la carrière de Gérard : depuis l'achèvement d'*Austerlitz* et l'invasion de l'ophthalmie, il ne peignait plus qu'à travers un brouillard. Il venait de mettre son pinceau au service d'un gouvernement dont la popularité n'était pas générale. La presse, interprète des regrets et des craintes du parti de la Révolution, grondait déjà, et menaçait de passer par les armes quiconque contribuerait à entourer de prestige un régime qu'elle détestait. La position de l'artiste n'était pas mieux assurée auprès des Bourbons. J'ai déjà dit les infâmes dénonciations dont il était l'objet, et l'on prétend que la trace ne s'en est jamais complétement effacée dans l'esprit d'une auguste princesse. Tandis qu'on cherchait à le perdre sur le terrain des souvenirs politiques, on profitait de la disposition d'un de ses émules plus enthousiaste que lui pour la Restauration. Les royalistes s'étaient pris d'une passion furieuse pour le talent de Girodet, et, si celui-ci se fût montré plus souple et plus prompt, nul doute qu'il n'eût devancé Gérard dans la position de premier peintre du roi. Mais à tous ces projets il n'y avait qu'une difficulté : c'est que Gérard était seul en état de faire un tableau comme il en fallait un à la Restauration pour se bien poser dans le monde des arts.

Lui seul savait, en effet, ce que c'était qu'un costume moderne ; lui seul était resté en rapport avec la société civile, au profit de laquelle s'opérait le mouvement de la Restauration, tandis que les autres n'avaient pensé qu'aux dieux de la fable et aux demi-dieux de la Grande-Armée ; lui seul avait à sa disposition la variété de l'expression, celle du sexe et de l'âge, comme il en fallait pour que les faibles de toute nature, qui avaient souffert du régime despotique, se reconnussent dans son tableau. La poésie du Bulletin était morte pour un temps : il fallait, pour exciter l'enthousiasme en faveur de la Restauration, qu'il s'élevât du foyer domestique je ne sais quel parfum de poésie intime et familière, dont le peintre devait s'emparer, en la dépouillant de ce qu'elle avait de bourgeois et de trop pacifique.

Le héros de cette allégorie diaphane avait aussi besoin d'être anobli ; ce n'était pas dans la comédie de Collé, ni même dans *la Henriade*, que le peintre devait chercher son Henri IV. Tout ce que la renaissance a jamais produit de plus élégant n'était pas de trop pour rendre au panache blanc sa fraîcheur et sa jeunesse. A cela joignez les difficultés propres à la disposition même du sujet : l'intérieur obscur d'une entrée de ville, une station et un défilé, le mouvement de ceux qui se portent au-devant, celui du prince et de ses compagnons qui s'avancent en sens contraire, le danger de montrer le roi seul dans le tableau ou de le laisser perdre de vue au milieu des autres personnages, un sentiment général de la foule et un enchaînement d'épisodes intéressants, enfin, ce qui est presque impossible à un Français, le pittoresque dégagé du théâtral. Ce qui prouve que Gérard n'a manqué à aucune de ces conditions, c'est que son tableau supporte toutes les épreuves ; soit qu'on l'examine dans la belle estampe de Toschi, soit qu'on en médite, l'une après l'autre, les têtes d'étude gravées avec non moins de talent par M. Girard, on éprouve une sorte d'émotion instructive qui doit être considérée comme le plus beau résultat de l'art, quand les sujets se refusent aux grands effets de la religion et de la poésie.

Que serait-il arrivé si Gérard, à l'époque où il peignit l'*Entrée de Henri IV*, avait pu joindre toute la fraîcheur de ses facultés à l'expérience de l'âge mûr ? C'est là une question à laquelle il serait bien difficile de répondre. Comme nous l'avons fait voir, le *Henri IV* était le résultat d'une lutte acharnée contre les plus terribles obstacles. Qu'on en retranche un seul, et peut-être faudra-t-il s'attendre à voir s'affaiblir chez l'artiste cette combinaison extraordinaire de la volonté, du raisonnement et de la persévérance.

Le *Henri IV* sent *l'huile de la lampe*, comme on l'a dit de quelques discours de Démosthènes ; mais cette sorte d'ouvrages, véritables *boababs* de la peinture, doivent être les plus difficiles de tous, puisqu'on en compte si peu qui aient réussi. Raphaël rassembla tous les efforts du plus beau talent qui fut jamais pour composer la *Bataille de Constantin*, et la mort le força d'en laisser l'exécution à ses élèves. En présence de cette fresque, la pensée ne peut restituer ce que Raphaël lui-même y aurait mis de lumière et d'harmonie.

VII

J'ai considéré le talent de Gérard sous le rapport du choix des sujets, de la conception et de la composition ; j'ai indiqué ce qui faisait en lui la supériorité de l'exécution à l'époque où la nature lui prodiguait tous ses dons. L'*Entrée de Henri IV* nous est apparue comme son *tour de force* ; et nous n'hésitons pas à désigner comme son *chef-d'œuvre* les figures allégoriques d'Austerlitz. Mais ce n'est point assez pour garder une place parmi les grands maîtres. On ne conserve ce titre qu'à la condition d'avoir produit au moins un de ces ouvrages qui s'emparent de nous tout entiers, et dont l'image nous suit à jamais, avec un charme souvent supérieur à celui de la première impression.

Heureux qui, dans ce genre, a pu réussir même une seule fois pendant une longue carrière !

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les causes de la stérilité comparative des peintres de notre temps. Ce que j'ai dit, d'ailleurs, du choix des sujets dans les conditions actuelles de l'art, peut servir à expliquer en partie cette stérilité. Les principaux émules de Gérard n'ont point échappé à une loi devenue commune. Le talent de Girodet se résume dans l'*Atala*, le seul de ses tableaux auquel la qualification de complet puisse convenir. Quand on parle de Gros, il faut toujours en revenir aux *Pestiférés de Jaffa;* car la *Bataille d'Aboukir* n'a soutenu qu'imparfaitement la grande épreuve de Versailles. Après des succès éclatants, mais passagers, Guérin a été trop heureux de laisser dans sa *Clytemnestre* la preuve d'une inspiration qui, rappelant encore le théâtre, a du moins le mérite de rentrer dans les conditions simples et austères de la scène grecque. Prudhon vit plus encore dans le tableau de *la Justice et de la Vengeance poursuivant le crime* que dans toutes ses autres peintures.

La renommée durable des artistes dépend en partie de la place qu'occupent leurs principaux ouvrages. En ce sens, Gérard n'a pas été très-bien traité par le sort. Plusieurs de ses productions favorites, le *Bélisaire*, *les Trois Ages*, l'*Ossian*, ont été portées en pays étranger et demeurent inconnues à la France actuelle. Les gravures n'en donnent pas une idée com-

plète, et l'effet des répétitions qui en existent, même quand elles sont sorties de l'atelier du maître, ne m'a jamais semblé heureux. Outre qu'un artiste ne retrouve point la spontanéité de l'original, Gérard ne faisait jamais de répétitions de ses meilleurs tableaux sans une certaine inquiétude, et en voulant améliorer la première pensée il l'altérait presque toujours.

Ainsi j'ai vu beaucoup d'amateurs vouloir juger du *Bélisaire* d'après une réduction qui en existait dans la galerie Sommariva : je connaissais ce dernier tableau, qui n'avait jamais produit sur moi une grande impression, lorsqu'en 1834 je fus admis à contempler l'original dans la galerie Leuchtemberg à Munich. Cette ville était déjà toute pleine des travaux de la nouvelle école allemande, et je venais de passer plusieurs jours au milieu des Cornelius , des Peter Hesse, des Schnorr, des Neureuther, des Kaulbach. Cette bonne Allemagne, qui ne se contente jamais de s'admirer elle-même, m'avait dit que je ne serais satisfait ni du *Bélisaire*, ni de l'*Ossian* de Girodet. Certes, je ne veux nullement déprécier des productions si remplies de mérite que les nouvelles peintures allemandes, et qui ont coûté tant de mal à leurs auteurs : et d'ailleurs l'intention vraiment sérieuse qui les a dictées, comparée au charlatanisme qui depuis quelques années domine trop généralement parmi nous, réclame de nous un sentiment de respect, quand bien même la réussite ne répondrait pas aux efforts. Je dois dire cependant que la galerie Leuchtemberg produisit sur moi une impression toute différente de celle qui m'avait été annoncée. J'avais admiré depuis quelque temps de fort dignes *cartons ;* je fus heureux de rencontrer enfin de la *peinture.* Ce n'est à travers aucun souvenir qu'il faut voir Gérard et son rival : tous deux se sont contentés de faire ce qu'ils sentaient, et le but a été atteint, dans le vrai sens de l'art, selon la mesure de leurs idées.

L'*Ossian* de Girodet me fit regretter de n'avoir pas vu celui de Gérard (1810), et ce regret subsiste toujours. Le sujet des deux tableaux, quoique puisé à la même source d'inspiration, est loin d'être le même. Tous deux sont un hommage à un engouement pour les poésies gaéliques dont on rougit un peu maintenant. Sous l'Empire, au contraire, le barde écossais était mis en parallèle avec Homère, et le maître des pensées par les canons, tout en subissant la mode, lui donnait un redoublement

officiel. Si nous en jugeons d'après l'estampe, Gérard plie comme un roseau devant ce souffle ; il jette en pâture à la passion du moment une vapeur ossianique, et il fait en sorte que les formes qui se jouent dans cette vapeur ne soient démenties ni par le goût ni par le sentiment. Girodet, au contraire, donne à plein dans l'enthousiasme ; il associe l'Ecosse à la Grèce, la poésie de Macpherson avec celle des bulletins : être admis dans les palais de nuages, voilà la récompense des héros français et la consolation des compatriotes qui les pleurent. Les étoiles scintillent au milieu des brouillards, les harpes retentissent ; Hoche, Kléber, Marceau, Dugommier se mêlent à des ombres transparentes, et une Victoire, qu'Apelle semble avoir prêtée à la Calédonie, inscrit des noms vraiment immortels sur une liste d'une fidélité jusque-là plus que douteuse. L'esprit se refuse à cette donnée bizarre ; mais le regard est subjugué ; l'artiste a dû tout créer pour rendre sensible ce que l'imagination elle-même peut à peine concevoir, et le défaut de naturel qui dépare tant d'ouvrages de Girodet devient ici presque une qualité du tableau.

Le vague, l'impossible, l'excès par conséquent, ne manquent pas non plus au *Bélisaire.* Le jeune artiste a saisi au passage je ne sais quel écho populaire du roman de Marmontel, le plus faux et le plus insipide des livres. Pour faire un corps plein de sève de cet embryon corrompu, il a fallu l'association de deux causes bien puissantes : l'émotion causée par les scènes révolutionnaires et le génie du peintre. Oublions le nom trop historique de Bélisaire, ou supposons que Marmontel l'a inventé, ce nom, la tradition qui s'y rattache, fournissent un type du grand homme, victime de l'ingratitude et de l'envie.

En vain tout se réunit pour l'accabler ; la nuit le presse, l'abîme l'attend, le jeune guide mourant, dont il est devenu à son tour le soutien, l'étreint dans les angoisses de la mort. Ses genoux fléchissent, la douleur le tue, mais son front reste haut, et s'il faut mourir, au moins mourra-t-il tout entier. On dirait, sous une forme idéale, le soldat de la guerre moderne qui, frappé au cœur, fait encore trois pas avant de se mesurer avec la poussière. Nul moyen de se soustraire à la terreur et à la pitié qu'inspire cet ouvrage, et si jamais le *Bélisaire* revenait

prendre place dans la galerie nationale, à côté de la *Psyché*, il doublerait la gloire de l'artiste.

J'ai revu, en 1841, *les Trois Ages* dans le palais des *Studj*. Ici l'épreuve de la comparaison était plus solennelle qu'à Munich. L'art antique brille à Naples sous toutes ses formes plus qu'en aucun lieu du monde, et la salle qui précède celle où *les Trois Ages* sont déposés renferme, entre des tableaux du premier ordre, une des plus parfaites Saintes Familles de Raphaël. L'effet des *Trois Ages* est pourtant ce qu'il doit être. On sent tout le charme d'une pensée ingénieuse et touchante exprimée avec grâce et correction : les mouvements sont justes, l'expression délicieuse. C'est un tableau qui, par son côté moderne, se soutient légitimement auprès des anciens.

Mais pour parler de Gérard vraiment inspiré, vraiment poëte, il faut toujours en revenir à *Psyché*. N'eût-il achevé que cette toile, l'hémicycle entier de M. Delaroche se lèverait devant lui, et les rangs les plus élevés s'ouvriraient pour lui donner place. On a dit souvent que *Psyché* était une peinture antique, et toute la gloire du tableau se résume dans cette expression probablement plus instinctive que raisonnée. Mais l'instinct a raison : et si l'on associe, comme on doit le faire, *les Muses* de Lesueur à la *Psyché* de Gérard, on trouvera que notre pays seul a produit des artistes capables de lutter, par les seules forces du génie, avec des modèles qu'ils ne connaissaient point.

Nous ne savons rien, en effet, de positif sur les chefs-d'œuvre de la peinture antique ; jamais, sans doute, cette ignorance ne sera dissipée, et les temps modernes demeureront dans l'incertitude où la critique était restée pour la statuaire jusqu'à ce qu'on eût apporté dans l'Occident les marbres de Phidias. Les peintures d'Herculanum, souvent supérieures à ce qu'ont produit tous les modernes sans exception, ne sont, pour la plupart, qu'un reflet affaibli et dégradé des ouvrages de la belle époque. Les plus beaux vases nous donnent, à ce qu'il semble, une idée assez juste de la peinture de Polygnote; mais rien ne nous fait apprécier ce que l'art, avec toutes les ressources du modelé et un emploi habile, quoique limité sans doute, du clair-obscur, était devenu entre les mains de Parrhasius ou de Protogène.

Trois genres de mérite, la pureté, la sobriété, la tranquillité, n'ont pu abandonner la peinture antique, même quand

elle poussait le plus loin la force ou la recherche. Le calme est dans la douleur de la *Niobé*, dans les angoisses du *Laocoon* comme dans la langueur de *l'Amour grec*. Les trois qualités que je viens de rappeler brillent dans le salon de l'hôtel Lambert plus que dans aucune peinture moderne. En vain le choix des accessoires trahit-il l'inexpérience du peintre ; en vain l'expression céleste des têtes montre-t-elle, comme dans Racine, un mélange d'Homère et de la Bible, de Sophocle et de l'Évangile. Lesueur, qui n'avait pas vu l'Italie, a deviné la Grèce ; il a recueilli comme un parfum de l'Ionie laissé sur notre sol par les colons phocéens.

Raphaël lui-même n'avait pas été si loin dans cette voie. L'art romain l'environnait de ses exemples et la nature romaine le subjuguait. Il a fallu les ailes du Christianisme pour l'enlever plus haut que les Grecs, peut-être ; mais, dans les sujets profanes, il y avait, entre sa manière et celle des Grecs, la même différence qu'entre le ciel de Rome et celui d'Athènes. L'air du Tibre est épais quand on le compare à celui du Céphise, et, lorsque le peintre qui a su rendre le Christ transfiguré et la Vierge triomphante se plaignait, dans une lettre qui subsiste, de ne pouvoir atteindre à ce qu'il rêvait pour la tête de Galatée, il marquait avec candeur les bornes de sa puissance.

Gérard, à la seconde époque de sa carrière (1821), a lutté avec bonheur contre la Galatée de Raphaël. M. Richomme avait gravé cette dernière fresque, il voulait avoir un pendant, et Gérard peignit pour lui l'esquisse arrêtée qui représente *Thétis portant les armes d'Achille* au milieu du cortége des nymphes de la mer. Le peintre français a bien saisi dans cet ouvrage le sentiment de composition, le relief énergique et le caractère du dessin de son modèle ; il y fait preuve de sa prédilection pour la troisième manière de Raphaël. Mais si Raphaël avait plus approché des anciens, Gérard, en 1821, n'aurait pas autant approché de Raphaël.

Psyché donne une idée de ce que devait être la peinture des Grecs par le choix de la forme, par la perfection du pinceau et par la manière chaste de traiter un sujet voluptueux. Le choix de la forme ! c'est là le désespoir et en partie le mérite souverain de l'école de David. Il semble que les plus grands parmi les modernes aient considéré ce but comme trop élevé pour

chercher à l'atteindre. Léonard de Vinci, qui a été plus loin que tous les autres dans cette voie, s'est épuisé sur des têtes. Ce fut un mérite incontestable pour nos artistes français de se dégager de colosses tels que Michel-Ange, Corrège, Titien, sans parler de Rubens, et d'aspirer au moins à la perfection de l'antique. S'ils oublièrent un peu la peinture en courant après leur idéal, on l'oublie bien davantage aujourd'hui à la poursuite du moyen âge. Ils ne réussirent qu'à peine, ils échouèrent le plus souvent, cela est possible; mais je n'ai pas le courage de condamner des artistes pour s'être proposé un problème trop difficile, quand je vois tant d'hommes, honorés des faveurs de la foule, trouver que le but est encore trop loin pour leur courage, et se mettre en quête de procédés qui le rapprochent.

Gérard, embarqué avec les autres Argonautes pour la conquête de la beauté, supplée par la délicatesse à la science qui lui manque. Le corps de Psyché, incorrect ou impossible dans quelques détails, est vraiment nourri d'ambroisie. L'audacieux jeune homme a imaginé jusqu'à des étoffes, jusqu'à des fleurs pour ces membres, pour cette peau, pour ces cheveux qui sont plus de l'Olympe que de la terre. L'Amour reproduit le trait des artistes grecs : Psyché nous en donne le relief, dont nous n'avons aucun exemple.

La chasteté de l'art antique n'est point une vertu : c'est un voile divin pour la beauté. La femme, telle que les anciens la concevaient, n'était jamais qu'une victime : il fallait au tombeau d'Achille le sang de la plus pure des vierges. En s'éloignant du Christianisme, on a souillé de nouveau ce qu'il avait environné d'une céleste pureté. Bernardin de Saint-Pierre, dans la plus chaste des créations que la philosophie moderne ait produites, n'a pu s'empêcher de porter atteinte à sa Virginie : il a mêlé, à ses délicieux tableaux, les curiosités de je ne sais quelle basse physiologie. Gérard, au moins, puisque le torrent de son siècle l'entraînait, ne s'est point mis dans le cas qu'on lui reprochât une profanation aussi odieuse, et même l'heureux choix qu'il a fait, d'un sujet intermédiaire par l'époque et la tendance entre le matérialisme antique et le spiritualisme chrétien, lui a permis de répandre sur son tableau quelque chose de la dignité de la jeune fille, telle que l'Evangile nous l'a révélée.

La fable de Psyché est une image des espérances de la mort,

comme les païens du IIe siècle l'entrevoyaient à travers les ténèbres de leur corruption ; les images de la volupté s'y heurtent contre les notions de la responsabilité de l'âme. Profane pour des chrétiens, cette fiction a dû passer d'abord aux yeux des anciens pour une hardiesse presque chrétienne. Mais ce n'est point à ce degré même que s'est arrêtée l'imagination de Gérard. Sa Psyché est plus pure, plus naïve que dans la Fable, et l'Amour, au lieu de se complaire dans un jeu qui finit par devenir cruel, semble ne s'être rendu invisible à celle qu'il aime que parce qu'il tremble devant elle. On ne le voit pas épier la première émotion et le premier étonnement dans les yeux de Psyché et dans l'agitation de son sein. Si Psyché personnifie l'âme qui s'ébranle au souffle de la passion, l'Amour est le symbole d'une pensée qui doute encore d'elle-même, alors qu'elle s'aperçoit de sa puissance.

Ainsi donc, ce qui fait l'originalité de cet ouvrage ce n'est pas seulement l'enveloppe chaste d'un sujet voluptueux, mais c'est encore une volupté dominée par la chasteté dès sa naissance. Beaucoup de gens n'ont rien compris à la froideur apparente du tableau, et c'est là l'éloge le plus grand peut-être qu'on puisse en faire. Gérard a droit d'être rangé au nombre de ces talents dont l'heureuse inconséquence a été si justement signalée dans le *Génie du Christianisme*. Psyché est du monde régénéré par l'Evangile, de la même manière que Phèdre est chrétienne. C'est, sous la forme la plus attrayante, une œuvre de l'âme, non des sens, et le nom même de *Psyché* cesse alors d'être une fiction.

Il me reste à parler de Gérard comme peintre de portraits, avant de m'occuper de son caractère et de ses relations. Ces dernières considérations feront l'objet d'un troisième article, qui complétera ce travail.

Ch. Lenormant.

(*La fin à l'un des numéros prochains.*)

LETTRE

DU RÉVÉREND PÈRE LACORDAIRE

A M. AUGUSTE NICOLAS

AUTEUR DES *ÉTUDES PHILOSOPHIQUES SUR LE CHRISTIANISME* [1].

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'adresser un exemplaire de vos *Etudes philosophiques sur le Christianisme.* Vous vous êtes souvenu du temps déjà loin où vous doutiez encore de la volonté de Dieu à votre égard, et où, étonné des hautes pensées qui venaient sans cesse frapper à votre porte de jurisconsulte, vous me demandiez s'il fallait les traiter comme des hôtes ayant mission de la Providence, ou comme d'illustres étrangères fourvoyées de leur chemin. J'eus le bonheur de lever un coin du voile qui vous cachait à vous-même. Vous ne pouviez croire que Dieu eût appelé un laïque, un homme de loi, au rare et insigne honneur de lire à fond dans le Christianisme, et de le défendre, par une confession raisonnée, devant le grand auditoire qui le regarde, l'écoute et le juge depuis dix-huit cents ans passés. Je vous mis presque la plume à la main, et peut-être devrais-je m'en taire aujourd'hui que votre livre a paru, et qu'il revient à moi, comme un enfant mûri par l'âge, la gloire et la vertu, revient à l'ami de son père. Mais ne pouvons-nous, sans orgueil

[1] L'ouvrage de M. Nicolás, en 4 vol. in-8°, se vend chez Vaton, libraire-éditeur, rue du Bac, 46, et chez Waille, rue Cassette, 6.

réciproque, parler ensemble de ce fils bien-aimé? N'appartient-il pas désormais à la publicité des choses faites pour Dieu? Et, si l'on nous écoute dans les confidences que nous nous ferons à son sujet, avons-nous rien, nous autres catholiques, que nous ne puissions dire à tout le monde?

J'admire d'abord avec quel scrupule vous avez respecté la forme donnée depuis deux siècles à notre polémique contre l'incrédulité. Cette forme était celle-ci : on commençait par établir l'existence de Dieu, celle de l'homme en tant qu'esprit, et la nécessité du rapport de l'un avec l'autre par le culte. Ces trois vérités fondamentales servaient de portique à tout le reste, et l'on avait l'avantage qu'elles n'étaient pas seulement des vérités de raison, mais des vérités de tradition, des vérités pratiques, liées à l'histoire du monde, par quelque point qu'on la regardât. Dieu, l'âme, le culte, quelle entrée! Cependant l'on ne pouvait pas se dissimuler non plus les ténèbres qui couvraient ce majestueux portail, et que de mains diverses y avaient gravé des coups durables en mesurant dans l'obscurité son indestructible architecture. Il naissait de là dans l'intelligence un étrange conflit. Dieu existe, l'âme existe, le culte existe ; mais qu'est-ce que Dieu, qu'est-ce que l'âme, qu'est-ce que le culte? La nuit et le jour mêlaient ces questions dans un hyménée terrible, où l'esprit semblait errer de l'adoration au blasphème et du blasphème à l'adoration. Vainement le philosophe chrétien, à l'aide d'une métaphysique abstraite, purifiait et élevait ces éléments primordiaux de la synthèse religieuse; il n'en restait pas moins constant, dès qu'on retournait à la réalité, que les nations, quoique vivant de la triple idée de Dieu, de l'âme et du culte, n'en tiraient pas une lumière uniforme, et que la philosophie, tant qu'elle avait été toute seule, n'avait guère mieux réussi. La conclusion était qu'on ne pouvait connaître Dieu que par Dieu, c'est-à-dire par une révélation.

Mais où était la révélation? Car, si elle est nécessaire, elle existe, elle a toujours existé.

Pascal, s'étant posé la question, avisait dans le monde un peuple marqué de signes extraordinaires, un peuple à part, le plus ancien de tous, le plus opiniâtre à vivre, possesseur d'un livre aussi étonnant que lui par son antiquité, sa sincérité, sa

profondeur, peuple et livre devenus universels tous les deux, et d'où sont sortis, par une incontestable filiation, deux merveilles plus grandes encore, Jésus-Christ et l'Eglise catholique. Pascal, et nous tous avec lui, nous affirmions que c'était là le peuple dépositaire de la révélation, révélation remontant à l'origine du monde, entretenue, renouvelée, confirmée d'âge en âge, et venue jusqu'à nous d'un trait ininterrompu. L'histoire succédait ainsi à la métaphysique, une histoire aussi imposante que la métaphysique elle-même, et prise comme elle dans les entrailles de l'humanité. Entre Adam et le peuple juif, nous trouvions pour liaison quelques patriarches célèbres, unis de mémoire à deux ou trois événements gigantesques, tels que le déluge, la confusion des langues et la dispersion des peuples; entre le peuple juif et Jésus-Christ, une longue suite de prophètes annonçant, dans leurs pages d'une date certaine, la suite future des empires et l'avénement de l'Homme-Dieu, sauveur et réparateur du monde; entre Jésus-Christ et nous, l'Eglise catholique, accomplissement et explication de toute l'histoire précédente, reposant sur une opération continue de soixante siècles, et rendant au passé, par un contre-coup de sa réalité présente, un immense effet de lumière et de solidité.

Tel était, en négligeant les détails, le plan que nous avaient laissé nos devanciers. A la base, trois vérités dont le genre humain, même en les altérant, n'a jamais pu se débarrasser; sur ce fondement éternel et universel, toute l'antiquité religieuse ramenée au peuple juif; Jésus-Christ, issu de cette double source; l'Eglise, fille de Jésus-Christ; tous ces éléments fondus ensemble par leur pénétration réciproque, et ne faisant qu'un seul édifice supérieur en logique, en morale, en durée, en étendue, en résistance, à tout ce qui s'est vu depuis le commencement du monde jusques aujourd'hui.

Mais ce plan, tout indiqué qu'il était, n'avait jamais été rempli en entier par une plume française, à la fois érudite et éloquente. Pascal en avait tracé à grands traits, dans ses *Pensées*, les principales lignes; Bossuet, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, avait mis en relief la suite lumineuse des faits chrétiens à travers le long cours des âges; Fénelon, dans ses écrits métaphysiques, avait admirablement traité de Dieu, de l'âme et de leurs rapports; M. de Bonald était allé plus loin encore

sur le même sujet, dans ses *Recherches philosophiques;* M. de Maistre, dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*, avait jeté mille éclairs et mille foudres à travers les nuages amoncelés par le siècle de Voltaire ; M. de La Mennais avait élevé dans un premier volume un monument inachevé ; M. Frayssinous, dans ses *Conférences*, avait embrassé un ensemble plus complet, mais où beaucoup de lacunes se remarquaient encore. A qui demandait, dans notre langue, une exposition totale des preuves de la divinité du Christianisme, capable de satisfaire la raison, la science, le goût, le cœur, l'imagination et tous les besoins si divers d'une âme en peine de la vérité, il était impossible de répondre, sinon par des fragments. Que de fois, dans le cours de mon ministère, on m'a demandé un livre, un seul livre! Car l'esprit n'aime pas à changer de maître ; quand il fait tant que d'appeler à son foyer un ami capable de l'instruire, il veut fermer sa porte et ne plus recevoir personne qui trouble leurs communications. La différence des styles et la difficulté de renouer des idées que la même main n'a pas conduites sont un obstacle à la persuasion. On aime à faire le tour du monde dans le vaisseau qui nous a pris au port, et qui le premier nous donna le courage de sentir les flots sous nos pieds. Ce n'est pas qu'un livre puisse jamais dire tout, ni même qu'il en soit besoin ; il suffit bien souvent d'une seule échappée de lumière pour saisir et reconnaître la vérité, comme, dans une nuit profonde, une simple étoile filante nous révèle tout le ciel. Mais ce sont là des coups de puissance qui ne nous exemptent pas, nous autres serviteurs, du soin d'éclairer la maison le mieux que nous le pouvons, et d'en dévoiler toute la structure aux hôtes et aux spectateurs par une stable et pleine illumination.

Vous avez donc très-bien jugé, Monsieur, que, l'ancien plan apologétique n'étant pas rempli en entier, il était encore nouveau, et que ce serait rendre un illustre service à l'Eglise d'en poser une fois les assises dans toute la plénitude de leur ordonnance. Vous pouviez y périr, soit par la faiblesse des pensées, soit par la pénurie du style, soit par le défaut de science, soit par l'absence du sentiment chrétien ; mille abîmes s'ouvraient à vos côtés. Grâces à Dieu, vous avez réussi. Votre livre, malgré ses défauts, est le plus complet, le plus instructif, le plus habile et le plus neuf que j'aie lu en faveur

de notre commune foi. Vous serez désormais ma meilleure réponse à qui me demandera un livre où il puisse apprendre à connaître Jésus-Christ. Je dis désormais, car il est des présents dont la main de Dieu s'est toujours montrée trop avare, et je ne puis espérer que, moi vivant, il m'envoie, dans l'ordre de la polémique, un autre secours d'un aussi magnifique prix. Déjà Mgr l'archevêque de Bordeaux vous a rendu publiquement un hommage d'un plus grand poids que le mien. Mais il n'est jamais inutile, fût-ce au dernier rang, de donner gloire à qui la mérite.

Jusqu'ici je vous ai loué de l'obéissance filiale avec laquelle vous avez accepté la tradition de la polémique chrétienne contre l'incrédulité. Mais ce n'est pas à dire que vous n'y avez apporté aucun mérite propre, aucune vue qui vous appartienne. Même en captivant sa pensée dans un cadre convenu, l'homme supérieur révèle à chaque instant son originalité. Il bondit dans le cercle où sa volonté l'enchaîne, et montre d'autant plus de souplesse et d'élan qu'il respecte davantage l'espace où sa force se contient. Vous vivez, d'ailleurs, Monsieur, à une époque trop révélatrice, s'il est permis de parler ainsi, pour que le ciel et la terre ne vous aient rien dit. Les signes se multiplient devant nous depuis cinquante ans; les secrets de la Providence, cachés dans les entrailles de la nature et de l'antiquité, apparaissent au jour sous la main étonnée des savants; les révolutions, en remuant jusqu'au fond les couches vivantes des générations, mettent à nu l'impuissance des hommes et les services de Dieu; tout se confirme et s'agrandit dans le royaume de la vérité, tandis que tout se détraque et s'abaisse dans le royaume de la négation. Mêlé par votre vie laïque aux mouvements de ce siècle, et par votre vie chrétienne au flux profond de l'éternité, vous avez ressenti le double cours des choses, et, pur de mépris pour l'un, comme pur d'aveuglement pour l'autre, votre âme est demeurée antique en devenant contemporaine; elle a tout vu, tout entendu, tout recueilli, et a ouvert sur nous ce trésor du père de famille que Jésus-Christ lui-même définissait un composé *de nouveau et d'ancien. Omnis scriba doctus in regno cœlorum similis est homini patrifamilias, qui profert de thesauro suo nova et vetera.* Vous m'avez surpris par la facilité de vos citations en même temps que vous m'avez

ravi par leur sobriété. Il n'est pas d'ouvrage moderne où vous n'ayez cherché le dernier mot de la science, et cependant vous n'avez jamais abusé de l'érudition jusqu'à en faire un poids pour le lecteur. Les trois cents pages que vous consacrez à Moïse, comme auteur du récit de la création, de la chute et des grandes catastrophes primitives, sont semées de témoignages scientifiques de toute nature, mais sans que l'esprit cesse de porter légèrement ce bagage de guerre, parce que rien n'est inutile, et que la lumière, jaillissant à chaque pas, ne laisse pas à l'attention le temps de se repentir. Moïse, cité au tribunal de la science pour vingt assertions de premier ordre, accablantes pour ou contre lui, en sort justifié dans quelques pages, et grandit à vue d'œil jusqu'à cette proportion ironique que lui a donnée le ciseau de Michel-Ange au tombeau de Jules II.

Tandis que Bossuet, par exemple, pour expliquer la production de la lumière avant celle du soleil, est obligé de recourir à des raisons morales, vous, plus favorisé que lui, la main sur l'épaule d'Young et de Fresnel, vous répondez que la lumière est le résultat d'un fluide subtil répandu dans l'univers, obscur quand il est au repos, lumineux quand il est mis en vibration, et que le soleil, corps probablement solide et opaque, ne joue dans cette affaire que le rôle d'une immense pile de Volta. Moïse devient de la sorte le contemporain et le collègue de M. Arago à l'Académie des Sciences, ce qui ne laisse pas d'être honorable pour le conducteur d'une petite horde asiatique, qui vivait juste trois mille et quelques cents ans avant la dernière réunion de l'Institut.

La science n'est pas le seul arsenal où vous avez rajeuni les vieilles armes de la vérité. Les progrès de la philosophie chrétienne, puisés eux-mêmes dans le champ de l'observation, vous ont constamment servi. C'est ainsi que, dans le chapitre sur la *Nécessité d'une révélation primitive*, vous emparant des travaux de M. de Bonald, vous avez cherché la raison de la parole primordiale et révélatrice jusque dans l'organisation même des ressorts de la pensée. Tout prend ainsi sous votre plume, avec un aspect nouveau, un caractère plus décisif. On sent, à vous lire, que le terrain s'est prodigieusement affermi sous les pieds du croyant. Vous n'allez jamais jusqu'à l'insulte contre l'erreur,

mais il court dans tout votre travail, malgré l'accent d'une sincère modestie, un retentissement sourd et continu de supériorité, qui sort du fond des choses, et qui est comme l'écho d'une certitude décuplée. On respire à l'aise dans la vérité; on en jouit comme d'un bien qui n'a plus de ravisseur possible; on va tout droit dans la lumière sans la craindre et sans s'y heurter. Vous conduisez le lecteur, et c'est là votre plus heureuse innovation, jusqu'au fond des mystères chrétiens, non pas seulement pour les adorer en vertu de la parole suprême qui les a promulgués comme une loi, mais pour y puiser, par une contemplation directe, des raisons de les vénérer et de les aimer. Saint Thomas, dans sa *Somme contre les Nations*, avait entrepris déjà ce travail de persuasion par la force même du dogme; vous y revenez, mais avec une autre manière. Saint Thomas s'ouvrait passage à travers l'obscurité des mystères, par le fer et l'acier d'une métaphysique à toute épreuve; vous avez mieux aimé, en y pénétrant à votre tour, nous montrer leurs rapports intimes avec les besoins de notre cœur et les grandes lois de la société. C'était répondre à une sollicitation qui fut toujours plus ou moins vive de la part de l'esprit humain. Les premiers apologistes, tout en s'appuyant sur les miracles et les prophéties, qui sont le signe sensible de la divinité, ne négligeaient pas non plus cette autre présence de Dieu, qui se manifeste au fond même de la doctrine. Les miracles et les prophéties sont le vase de la vérité révélée; mais la vérité elle-même a son goût et son arome, et si précieux que soit le vase, la liqueur se trahit aussi par sa propre vertu. Que d'hommes aujourd'hui pour qui le Christianisme n'est qu'une suite d'assertions absurdes, reposant sur des faits impossibles, et qui cependant ne sauraient affronter la lecture de l'Evangile sans une sorte de stupeur mêlée d'attendrissement? En vain leur exposerez-vous l'antiquité du Christianisme, son cours grossissant avec l'âge, ses prophètes, ses thaumaturges, ses martyrs, son épanouissement sous la croix de Jésus-Christ, ses bienfaits sans nombre et sans pareils, son enchâssement dans les destinées de l'humanité, et enfin toute la structure extérieure de ce haut et profond édifice : leur pensée méprise l'écorce parce qu'ils n'ont pas goûté le fruit. Ouvrez-leur, s'il est possible, ouvrez-leur le dedans, et peut-être

une larme ou un éclair vous apprendront qu'une âme de plus appartient à la vérité.

Vous produirez souvent, Monsieur, cet effet qui console de tout. Loin de vous et à votre insu, des enfants vous naîtront dans la région illimitée de la lumière et du bien. Les uns vous précéderont, les autres vous retrouveront au ciel; avant et après, ils ne cesseront de bénir la main étrangère qui en aura fait des fils de Dieu.

Puis-je maintenant vous parler à cœur ouvert des défauts de votre œuvre? J'appelle défauts ce qui me paraît tel; c'est déjà beaucoup diminuer l'importance d'une critique dont vous resterez le juge.

Vous avez distribué dans trois classes distinctes toute la suite de votre démonstration. Une première partie contient, sous le titre de *Preuves philosophiques*, les arguments relatifs aux dogmes fondamentaux de Dieu, de l'âme et du culte, à la nécessité d'une première et d'une seconde révélation, et à la liaison de l'une avec l'autre par Moïse, qui tient le milieu entre Adam et Jésus-Christ. La deuxième partie contient, sous le titre de *Preuves intrinsèques*, l'exposition de la doctrine promulguée par les deux révélations, et en fait ressortir la puissance et la beauté. La troisième partie, sous le titre de *Preuves extrinsèques*, s'arrête à Jésus-Christ, qui est déjà le fond de tout ce qui précède, et en constate de plus près la divinité par le caractère même de sa personne et de sa vie, par la nature des Evangiles, par les prophéties, les miracles, l'établissement du Christianisme, son action sur le monde et sa perpétuité. Il résulte de cette division un certain manque d'unité et de progrès continu dans la démonstration, qui ôte à votre œuvre une part de son aspect monumental. Ce sont trois traités plutôt qu'un être unique et vivant, qui marche devant soi, et vous emporte dans le cours à chaque pas plus vaste et plus profond de sa destinée. Après qu'on a vu à souhait la grande figure de Moïse, si bien placé entre le passé et l'avenir de la vérité, et que l'avénement de Jésus-Christ lui-même a été peint largement, on est tout à coup arrêté par une pose dans l'intérieur de la doctrine, qui suspend l'histoire d'une manière abrupte et inespérée. Des répétitions inévitables sont la conséquence de ce procédé. Je ne saurais approuver non plus le partage des chapitres en para-

graphes, et des paragraphes en sections marquées par des nombres. Ces moyens trop fréquents d'aider l'intelligence donnent au livre une tournure scolastique qui blesse l'art sans être profitable à la conception. Il est naturel qu'une suite de chapitres désigne au lecteur les points principaux de l'espace qu'il doit parcourir; mais, cela fait, la clarté doit naître de l'enchaînement des pensées et de la rigueur de leur expression. La division ultérieure n'est plus qu'une dissection mécanique, qui coupe l'haleine du discours, et cause au lecteur la sensation d'une voiture qui s'arrête trop souvent. On voit que vous avez jugé votre livre avec la modestie d'un jurisconsulte qui écrit un mémoire. Ce point de vue est faux, ne vous en déplaise; un livre en faveur de Jésus-Christ est une église, et la vôtre est une cathédrale. Vous lui devez, et à nous avec lui, les grandes formes de l'art.

J'ai été surpris que, dans votre première partie, vous ayez traité de l'âme avant de traiter de Dieu. Ce n'est point là l'ordre traditionnel, si je ne me trompe : Dieu a toujours précédé l'âme. Dieu est la première vérité philosophique et religieuse, non pas selon l'ordre abstrait du rationaliste qui cherche après coup ce qu'il y a de premier dans son intelligence, mais selon l'ordre de l'enseignement réel par où nous recevons, depuis Adam, la communication des vérités nécessaires à la vie du genre humain. L'enfant a une idée claire de Dieu avant d'avoir une idée claire de l'âme, et il n'est pas très-rare de trouver des hommes incapables de nier Dieu, mais niant très-résolument l'existence de l'être immatériel uni à leur corps. C'est pourquoi la négation de Dieu est l'erreur la plus difficile, la plus totale, celle qui a toujours inspiré aux hommes un indicible effroi, comme étant le dernier effort d'une intelligence pour se déraciner de l'ordre et de la vérité. Ne touchons pas à cette place que Dieu s'est faite, et quand même l'idéologie la plus spécieuse réclamerait la priorité en faveur de l'âme, maintenons Dieu à la tête de tout bien et de tout vrai; ne laissons pas prévaloir l'ordre abstrait contre l'ordre concret, l'idéologie contre l'ontologie, l'esprit d'invention contre l'esprit de tradition; ne partons pas de nous-mêmes, qui ne sommes rien, à la première place, mais de Dieu, qui est tout, partout.

Dans les pages initiales de votre chapitre sur la Trinité, vous

semblez vous excuser d'aborder un sujet aussi rebelle aux considérations morales, et vous posez comme règle qu'on ne doit en traiter en public qu'avec une infinie discrétion. C'est là une idée singulière à laquelle votre chapitre même donne un éclatant démenti. Bossuet ne craignait pas, au XVIIe siècle, de prêcher un sermon sur la sainte Trinité ; saint Augustin et saint Thomas n'ont jamais été plus admirables que dans leurs travaux sur ce grand mystère. Loin qu'il rebute la raison, il est celui de tous qui est le mieux éclairci et confirmé par les analogies de l'ordre naturel. Tout ayant été fait sur le type intérieur que Dieu voyait en lui-même, il était impossible que le monde, et l'âme humaine en particulier, ne continssent pas dans leur manière d'être et leurs opérations quelques vestiges du mode suprême de l'existence divine. La Trinité, au lieu d'obscurcir l'idée de Dieu, nous rend sensible à un certain degré sa respiration intime, le flux et le reflux coéternels qui constituent son immuable mouvement et l'inégoïsme de son infinie félicité. Elle nous explique pourquoi Dieu n'avait pas besoin de chercher une occupation dans la création et le gouvernement de l'univers ; pourquoi la vie et la société sont une seule et même chose ; pourquoi la famille, formée par voie de génération et de paternité, est le principe de tous les rapports sociaux. Elle nous fait creuser jusqu'à la racine de ces mystérieuses combinaisons d'unité et de pluralité, d'égalité et de hiérarchie, qui se retrouvent à tous les plans de la création. La science a découvert et découvrira sans cesse de nouveaux points de vue dans cet abîme obscur d'une immense clarté. Vous-même avez fini par avouer que tout peuple qui n'a pas connu la sainte Trinité a mal connu Dieu et n'a point abordé aux rivages d'une vraie civilisation. Mais il reste, et votre livre en est la preuve d'un bout à l'autre, que vous avez eu un parti pris contre les éclaircissements qui se puisent dans la haute métaphysique religieuse, non que vous fussiez incapable de ce genre de spéculation, mais parce que vous l'avez jugé peu propre à faire impression sur la généralité des lecteurs. Vous avez choisi dans la lumière les rayons qui vont à tous les yeux. C'est le soin d'une piété humble et amie ; j'en ai pourtant du regret. Il en résulte des lacunes sensibles pour un assez grand nombre d'esprits souffrants.

Ainsi vous n'avez donné aucune des explications métaphysiques qui ôtent au mystère de l'Eucharistie ses apparentes impossibilités. Ce ne sont, il est vrai, que des hypothèses; mais la science la plus positive fourmille d'hypothèses, et c'est déjà beaucoup de concevoir un ensemble de rapports qui éclaircit certaines difficultés des choses sans être contredit par aucune loi de la nature et du raisonnement. Une des dispositions les plus hostiles au Christianisme, et qui n'est pas la plus rare, c'est la persuasion que sa doctrine est un tissu physiquement et métaphysiquement absurde, c'est-à-dire incapable de soutenir une discussion au point de vue de la science comme au point de vue de la logique. Or, les arguments moraux et sociaux, pas plus que les arguments tirés de l'histoire, n'atteignent ce déplorable préjugé. Sans doute on devrait conclure que l'absurde ne saurait être le père du beau, du bon, du touchant, du sublime; saint Vincent de Paul prouve mieux que Bossuet la divinité de la doctrine qui a fait l'un et l'autre; un acte de vertu est une prémisse métaphysique qui a bien la portée d'une proposition de raison. Mais l'homme est ainsi fait, qu'il ne passe pas volontiers, dans ses conclusions, de l'ordre du bien à l'ordre du vrai, et que certaines apparences de contradiction ou de nullité arrêteront cent ans aux portes du Christianisme un homme honnête qui voit clairement et qui avoue hautement la supériorité morale de l'Evangile et de l'Eglise sur tout autre institut. Pourquoi refuser à ces âmes ce que saint Augustin et saint Thomas leur dispensaient si largement? Pourquoi ne pas leur révéler que les plus grands métaphysiciens du monde sont sortis de l'école catholique? Pourquoi, en leur ouvrant, sur chaque dogme, l'horizon merveilleux de la spéculation chrétienne, ne pas leur apprendre toute la liberté laissée par Dieu à notre esprit, et toutes les ressources dont elle dispose pour se créer jusque dans le mystère un empire qui a satisfait Newton et Leibniz? Quelle intelligence, en étudiant la *Somme* de saint Thomas, est jamais restée insensible à ce trésor d'idées qui coule si naturellement et si abondamment, et qui arrose, comme par jeu, d'un bout à l'autre de la théologie positive, des champs qu'on eût crus condamnés par leur grandeur même à une majestueuse stérilité? Tous, il est vrai, ne sont pas capables d'apprécier ces gigantesques travaux; mais l'office de chaque siècle,

par la bouche ou la plume des apologistes contemporains, est de les rapprocher de nous et de les rendre populaires à force d'éloquence et de clarté. Non pas que la conversion soit le résultat promis à ces triomphes de la pensée religieuse : Dieu seul convertit par l'infusion de sa grâce ; mais il nous appartient d'écarter les obstacles que l'homme met à l'action de Dieu, et les ténèbres de l'entendement comptent parmi ces obstacles autant peut-être que la corruption du cœur. Il n'en est pas d'un apologiste comme d'un pasteur des âmes ; le pasteur des âmes s'adresse aux fidèles, aux femmes, aux pauvres ; il part de la foi pour entretenir et accroître la foi : l'apologiste s'adresse *à ceux du dehors*, comme dit saint Paul ; il étend la main hors de l'arche, et tâche, à tout prix, sauf le mal, d'y attirer les fugitifs de Dieu.

J'ai remarqué, dans votre seconde partie, l'absence totale de la création et du péché originel. Vous aviez traité auparavant de la chute, mais seulement dans ses rapports avec la tradition générale. On ne concevrait pas cet oubli si vous aviez voulu présenter un ensemble de la doctrine catholique, où chaque dogme fût enchaîné au dogme qui le précède et au dogme qui le suit logiquement ; mais il est clair que tel n'a point été votre dessein. Je le regrette encore. Que vous en coûtait-il de mettre de l'unité là où elle existe par elle-même ?

Grâce à Dieu, j'en ai fini avec la critique, et je reviens plein de joie à tout ce qu'il y a dans votre œuvre de considérable et d'excellent. Vous avez élevé à la religion un monument durable et marqué votre place parmi ces chrétiens laïques du XIXe siècle, qui, à partir de M. de Chateaubriand, leur aïeul à tous, ont glorieusement relevé dans notre patrie les lettres catholiques trop longtemps abaissées devant le génie de l'ennemi. Avec quelle gratitude n'ai-je pas mêlé votre nom au leur dans les plis de ma mémoire ! Et avec quelle espérance ! car le livre que vous avez consacré à Dieu n'est pas seulement pour moi un service rendu à la cause éternelle de la vérité, il est de plus un signe. Nés que nous sommes à une ère de transformation, où il est incertain de quel côté penchera le monde, inquiets du plan de la Providence, nous épions avec une sainte curiosité les moindres démarches de Dieu, nous écoutons aux portes de la destinée, et saisissons avidement toutes les demi-paroles qui tombent de

l'avenir dans le présent. Or, n'est-ce pas un augure, un vol d'oiseau significatif, que cette fécondité continue qui donne à l'Eglise de France, dans les rangs de ses simples fidèles, tant d'imprévus défenseurs sachant tenir une plume qui se fait respecter? Quoi! vous, Monsieur, voué dès votre jeunesse à la vie active du barreau, appelé plus tard aux fonctions de juge de paix d'une grande ville, vous avez su dérober aux affaires assez de temps pour écrire en quatre volumes remplis une complète apologie de la religion! L'assujettissement de votre intelligence à l'étude et à la pratique du droit positif ne vous a rien ôté du coup d'œil d'un homme d'Eglise! Vous avez vu en théologien, pensé en philosophe, écrit en artiste! Et cela parmi nous! Qu'est-ce donc que Dieu prépare, et à quelles marques, sinon à celles-là, reconnaîtrons-nous le règne d'une bonne volonté qui ne s'est point lassée, et qui a fixé l'heure où elle éclatera? Qu'y avait-il de pareil au XVIIIe siècle? Où étaient alors, sous le froc laïque, les Chateaubriand, les de Bonald, les de Maistre, génération inépuisée, qui pousse encore des rejetons, et qui compose à la vérité une armée où tous n'auront pas le nom des pères, mais où nulle part les pères ne désavoueront leur sang? Cette armée vous reçoit dès aujourd'hui, Monsieur, et vous confie une part de ses enseignes. En vous donnant en son nom le salut fraternel, je n'agis pas comme l'un d'eux. Placé dans d'autres rangs, je ne suis près de vous que la sentinelle avancée de la reconnaissance, qu'un soldat qui vous a vu le premier. Ce rôle me suffit; il me ramène à ces jours de Bordeaux que je vous rappelais en commençant, jours si vite écoulés, mais que votre livre a rajeunis en m'apportant un parfum de cette terre toujours féconde en hommes.

Fr. Henri-Dominique Lacordaire,
des Frères-Prêcheurs.

SYBILLE

OU LES DEUX NATIONS.

XXXVIII

Après avoir fait leur visite à Egremont, Gérard et Morley se séparèrent. Stéphen, que nous accompagnerons, se dirigea vers le temple, dans le voisinage duquel il logeait et où il allait voir un cónfrère journaliste.

En passant sous Temple-Bar, il aperçut un homme de bonne mine qui descendait d'un cabriolet de louage avec une liasse de papiers sous le bras, et qui se perdit immédiatement sous l'arcade que lui Morley était sur le point d'atteindre. Au moment où il y entra, l'inconnu était encore en vue ; il vit une lettre s'échapper de ses mains ; il l'appela, mais en vain, et, craignant de perdre sa trace dans une des innombrables cours du Temple, il ramassa le papier et se mit à courir en continuant d'appeler si fort et si souvent que l'étranger finit par s'arrêter et se retourner.

Morley jeta presque machinalement un coup d'œil sur l'adresse de la lettre dont le cachet était rompu ; le nom qu'elle portait attira immédiatement son attention.

Le voici :

« Baptiste Hatton, esq., Innes Temple. »

« Cette lettre vous est sans doute adressée, Monsieur ? » dit Morley en regardant attentivement la personne à laquelle il parlait.

C'était un homme fort et robuste, au teint fleuri, à l'air distingué et

affable, mais tout à fait différent de celui que Morley s'était peint comme devant être ce Hatton auquel il avait tant de fois pensé.

« Je vous suis très-obligé, Monsieur, dit l'étranger ; cette lettre m'appartient, quoiqu'elle ne me soit pas adressée. Mon nom, Monsieur, est Firebrace, sir Vavasour Firebrace, et cette lettre est écrite à... à... non pas précisément à mon homme d'affaires, mais à une personne qui s'occupe d'affaires, et que je vois fréquemment, journellement même. Il est engagé dans une grande question à laquelle je m'intéresse beaucoup. Monsieur, je vous remercie infiniment; j'espère que cette explication vous suffit.

— Parfaitement, sir Vavasour, » répondit Stéphen.

Ils se saluèrent et prirent chacun une direction différente.

Quand Morley eut terminé l'affaire qui l'amenait chez son confrère le journaliste, il lui dit :

« Connaîtriez-vous par hasard un certain agent d'affaires, nommé Hatton, qui habite ici?

— Non pas un agent d'affaires, mais le fameux Hatton.

— Le fameux Hatton ! Pourquoi donc est-il fameux ? Vous oubliez que je suis un provincial.

— Il a créé plus de pairs du royaume que notre gracieuse souveraine, dit le journaliste ; et, depuis la réforme du Parlement, la seule chance qu'un tory ait d'entrer dans la Chambre haute, c'est la faveur d'Hatton. Pourtant personne ne sait ni qui il est ni d'où il vient.

— Vous parlez par énigmes, et je ne puis les deviner. Tâchez donc, je vous prie, de vous expliquer d'une manière plus appropriée à mes capacités.

— Eh bien donc, s'il vous faut une définition plus précise, Hatton est un antiquaire héraldique, dénicheur, inventeur, arrangeur de généalogies, profondément versé dans les mystères du blason. C'est une autorité sans rivale pour tout ce qui concerne la Chambre des Pairs ; les légistes le consultent, bien qu'il ne soit pas homme de loi, et il effraie les plus nobles familles du pays en réclamant, pour d'obscurs prétendants, d'anciens fiefs dont elles se sont souvent emparées sans autorité. Il a réussi ainsi à faire asseoir dans le Parlement plus d'un client inconnu.

— Savez-vous de quelle partie du royaume il vient ? demanda Morley évidemment très-intéressé à la conversation, tout en essayant de paraître indifférent.

— Il peut venir du royaume de Cocagne pour ce que j'en sais, répondit son ami. Hatton est établi ici, je crois, depuis des années ; il y était bien longtemps avant moi, et il y est resté obscur tout en faisant, dit-on, beaucoup de choses à petit bruit. Mais, il y a environ dix ans,

il eut une affaire qui fit sa fortune d'un coup. Il s'agissait d'une baronnie réclamée inutilement un siècle auparavant. Hatton releva la prétention et parvint à la faire réussir. Ce cas servait de précédent à trois ou quatre autres également désespérés, également menés à bonne fin par l'heureux homme. Tous ces barons étaient catholiques romains, circonstance qui les mit probablement en relation avec lui, car il appartient lui-même à l'ancienne Eglise; en outre, ils étaient fort riches, et leur agent fut, selon toute apparence, noblement récompensé de ses peines. On dit que sa fortune est considérable. C'est à lui maintenant que reviennent toutes les transactions de cette nature : titres contestés, dignités douteuses sont immédiatement soumis à son expérience. Je ne le connais pas personnellement; mais, d'après ce que je viens de vous dire, vous pouvez vous faire une idée de ses occupations, et, si vous avez une pairie à réclamer, ajouta le journaliste en riant, personne ne pourra vous servir mieux que lui. »

Morley était convaincu d'avoir trouvé son homme; il résolut de demander le soir même à Gérard si leur Hatton était catholique, et, dans ce cas, de se présenter le lendemain chez lui.

Ceci ne doit pas nous faire oublier le personnage qui, pendant ce temps-là, rendait visite à l'antiquaire.

Sir Vavasour Firebrace était assis dans une vaste bibliothèque donnant sur la Tamise et sur les jardins du Temple. Malgré les piles de papiers et de parchemins qui couvraient toutes les tables et envahissaient jusqu'au tapis de Turquie, un air d'ordre, de goût, de bien-être régnait dans l'appartement. Les tentures en damas ponceau s'harmoniaient parfaitement avec l'ameublement de vieux chêne; les vitraux supérieurs des fenêtres étaient en verre de Bohême colorié, et la reliure des nombreux volumes qui garnissaient les rayons indiquait par sa richesse le prix qu'on attachait à leur contenu.

Le maître de céans était un homme de taille moyenne, un peu obèse et touchant presque au déclin de la vie; mais son front uni, ses yeux bleus très-vifs, ses cheveux bruns fort apparents sous un bonnet de velours noir ne révélaient ni son âge ni les études laborieuses au moyen desquelles il avait acquis sa célébrité. L'expression de son visage, ordinairement agréable, s'assombrissait cependant parfois jusqu'à paraître sinistre. Enveloppé dans une grande robe de chambre de même étoffe que son bonnet, il écrivait. Près de lui, sur un long bureau de chêne, on remarquait plusieurs in-folios ouverts et quelques manuscrits qui semblaient avoir été récemment consultés. Pour le moment, tout entier à ce que lui disait sir Vavasour, il restait appuyé sur sa chaise, sa plume à la main. De magnifiques épagneuls bruns et noirs, de l'espèce dite King-Charles, dormaient près de lui sur des

coussins de velours, luxe que n'eussent point dédaigné les favoris du joyeux monarque ; un chat angora blanc, avec des yeux bleus, une queue immense et une expression presque semblable à celle de son maître, siégeait gravement sur la table, assistant à la conférence.

Il était évident que sir Vavasour venait de se livrer à de longues explications, que Baptiste Hatton avait écoutées avec la patience imperturbable qui le caractérisait, et qui était sans contredit un des éléments de son succès. Il n'abandonnait jamais rien et il n'interrompait jamais personne.

Quand son interlocuteur eut fini de parler, Hatton répondit d'une voix argentine :

« J'avais prévu ce que vous me faites l'honneur de me dire, sir Vavasour ; mais, comme mon influence ne s'étendait pas jusque-là, je l'avais écarté de ma pensée. Vous êtes venu me trouver dans un but spécial, que j'ai accompli. J'ai entrepris de raviver les droits et les prétentions des baronnets anglais ; c'est ce que vous attendiez de moi. Leurs droits sont déterminés, leurs prétentions remises en vigueur. La majorité des membres de l'ordre a donné son adhésion à cette démarche ; la nation est instruite de vos demandes ; elles lui sont devenues familières, et le monarque les a jadis accueillies. Je ne puis faire plus. Je ne prétends pas créer de baronnets, encore moins leur conférer le droit de porter les décorations, le costume vert des chevaliers à éperons d'or, et le chapeau à plumes blanches. Ces insignes, même s'ils avaient été autrefois en usage, devraient émaner de la couronne. D'ailleurs, personne ne peut espérer que, dans un temps si hostile à toute distinction personnelle, un ministre prenne sur lui de recommander à la souveraine une mesure odieuse au vulgaire, et que des esprits méchants et envieux pourraient rendre ridicule.

— Ridicule ! s'écria sir Vavasour.

— Tout le monde n'envisage pas cette question du point de vue élevé où nous nous plaçons, vous et moi, reprit Hatton. Pour ma part, je ne croirai jamais que notre reine consente à investir de si grands privilèges un corps si nombreux.

— Mais vous ne m'avez jamais manifesté cette opinion.

— Vous ne me l'avez jamais demandée, et, si je me fusse permis de vous la faire connaître, ni vous ni vos amis n'y eussiez attaché d'importance. C'était un point sur lequel vous pouviez vous croire, avec raison, juges plus compétents que moi. Vous m'avez demandé uniquement de débrouiller votre cas, je l'ai fait, et je puis ajouter, sans présomption, que personne que moi n'aurait pu le faire. On a refusé à l'ordre les honneurs qui lui appartiennent, mais du moins on n'a jamais motivé ce refus.

— Il me semble que ceci ne fait qu'aggraver la situation, dit sir Vavasour en hochant la tête. Enfin, ne pourriez-vous nous conseiller quelque autre mesure? Il est vraiment par trop dur, après tant d'années d'attente, tant d'argent dépensé, de s'entendre toujours annoncer chez la reine de la même manière que le premier marchand venu quand, par hasard, il est shérif.

— Je puis créer des pairs, dit Hatton en se renversant sur sa chaise tjouant avec son cachet, mais je ne puis faire de baronnets. La couronne de comte est à ma disposition, celle de baron m'échappe.

— Je vous le dis tout à fait en confidence, lady Firebrace a presque la certitude de nous voir compris dans la première fournée de pairs en cas d'un changement de gouvernement. »

M. Hatton secoua la tête avec un léger sourire d'incrédulité.

« Croyez-moi, dit-il, sir Robert ne créera point de pairs. Les whigs et moi nous avons tellement encombré la Chambre des Lords qu'il est certain que, si les tories arrivent au pouvoir, ils ne feront point de nominations. Je sais que la reine est peu satisfaite de la manière dont on a prodigué les titres pendant ces dernières années. Si les whigs sortent, ils désappointeront plus d'un de leurs amis. On a trop promis en leur nom, et, comme ils seront forcés d'en tromper plusieurs, autant les tromper tous. Peut-être distribueront-ils entre eux une ou deux couronnes de pairs; moi-même j'en donnerai trois cette année; c'est la seule augmentation que subira la Chambre d'ici à longtemps. Vous pouvez y compter, car les tories ne feront rien, et je songe presque à me retirer des affaires. »

Il serait difficile d'imaginer l'étonnement, l'agitation, l'inquiétude qui se peignaient sur le visage de sir Vavasour à mesure que son compagnon parlait avec ce grand calme. Espérances éveillées et détruites à la fois; promesses longtemps répétées et subitement retirées; insinuations mystérieuses, secrets d'Etat dévoilés; ministres renonçant soudain à l'exercice de leur influence et la laissant tomber aux mains d'un individu obscur, prêt à distribuer avec indifférence des distinctions que les souverains devraient ménager avec soin, et pour lesquelles les premiers du royaume auraient sacrifié volontiers leur fortune et leur honneur.

A la fin sir Vavasour put parler.

« Vous me surprenez, Monsieur Hatton, dit-il. Je pourrais vous nommer vingt membres de notre club qui comptent arriver à la pairie au moment où les tories arriveront au pouvoir.

— Ils se trompent, dit Hatton avec assurance. Nommez-m'en un seul, et je vous dirai s'ils seront promus ou non?

— Eh bien, nous avons un monsieur Tubbe-Sweete, un député de

comté, dont le fils est aussi au Parlement ; je sais qu'il a une promesse.....

— Je vous le répète, sir Vavasour, les tories ne feront rien. Les candidats doivent s'adresser à moi, et, je vous le demande, que puis-je pour un Tubbe-Sweete, le fils d'un tonnelier de la Jamaïque ? Avez-vous quelque ancienne famille parmi vos vingt concurrents de club ?

— En vérité, je ne sais trop ; il y a un certain sir Charles Featherly, un vieux baronnet...

— Dont l'aïeul était lord-maire sous le règne de Jacques Ier. Ce n'est pas là l'ancienneté dont je parle.

— Eh bien, nous avons le colonel Cockawhoop. Les Cockawhoops sont d'une très-bonne famille, à ce que j'ai entendu dire.

— Oui, en effet ; mais je ne prends pas mes pairs dans les bonnes familles, sir Vavasour ; ce sont les vieilles que je demande.

— Qu'entendez-vous donc par une vieille famille ?

— La vôtre, dit Hatton. »

Il jeta un regard perçant sur sir Vavasour, dont le visage était éclairé en plein.

« Nous avons fait partie de la première fournée de baronnets, répondit-il.

— Oubliez les baronnets pour un instant, et dites-moi ce qu'était votre famille avant Jacques Ier ?

— Mes ancêtres ont toujours vécu sur leurs terres. J'ai une chambre pleine de papiers qui nous apprendraient peut-être quelque chose à ce sujet. Voudriez-vous les voir ?

— Certainement, apportez-les tous ici. Ce n'est pas que j'en aie besoin pour connaître vos droits, j'en suis parfaitement instruit. Vous voudriez être nommé pair, vous êtes déjà en réalité lord Vavasour ; seulement il s'agit d'écarter les obstacles qui s'opposent à vos justes désirs... Je ne veux pas vous fatiguer de mots techniques ; il me suffit de vous dire que la difficulté est grande sans être insurmontable. Vos prétentions sur la baronnie de Lovel sont très-bonnes ; je vous conseillerais de les faire valoir ; mais une perspective plus favorable se présente. En un mot, si vous désirez devenir lord Bardolf, j'entreprendrai de vous procurer ce titre avant que sir Robert n'arrive au ministère ; cela, me semble-t-il, ferait plaisir à lady Firebrace.

— Oui, certes ; sans cette sorte de promesse faite, je ne vous le cache pas, faite à lady Firebrace par M. Taper, mes tenanciers auraient voté l'autre jour pour les whigs, et le candidat conservateur eût été battu. Lord Masque avait presque arrangé tout cela, mais lady Firebrace a voulu avoir une promesse écrite en haut lieu, et la chose a manqué.

— N'importe, nous sommes indépendants de tous ces calculs, à présent.

— C'est prodigieux ! dit sir Vavasour en se levant et comme se parlant à lui-même. Combien croyez-vous que cela nous coûte ?

— Bagatelle ! reprit M. Hatton. Il y a douze ans, j'ai vu des hommes dépenser près d'un demi-million en terres, qui ne leur rapportaient pas deux pour cent ; cela uniquement pour obtenir de l'influence dans un bourg, et par suite gagner un titre. Aujourd'hui, vous allez en avoir un qui vous donnera la préséance sur tous les pairs du royaume, trois excepté (encore est-ce moi qui les ai faits), et il ne vous en coûtera que la misérable somme de vingt ou trente mille livres sterling. Je connais bien des hommes qui les donneraient rien que pour la préséance. Tenez, voici un exemple. (Il se leva et prit quelques papiers sur la table.) C'est quelqu'un que vous connaissez, sans doute, un comte, et même un comte d'une date assez convenable, de George Ier. Le chef de la famille, qui fut nommé baron, était un valet hollandais au service de Guillaume III. Eh bien, je suis chargé d'obtenir pour lui la mise en possession d'une des baronnies des Herberts. Il achète les droits de sa partie adverse par une somme plus forte que celle que vous coûtera votre couronne de pair. Encore n'est-ce pas tout : son compétiteur est d'origine et de nom français, il est venu dans ce pays à la révocation de l'édit de Nantes ; or, outre l'argent destiné à payer son silence, mon client promet encore d'acquitter toutes les dépenses qu'entraînera la transformation du fabricant lyonnais en héritier d'un conquérant normand. Ainsi vous voyez, sir Vavasour, que je ne suis point déraisonnable. Je préférerais cinq mille livres sterling pour vous rétablir dans vos droits à cinquante mille pour procurer à tous ces misérables prétendants la satisfaction de leur mesquine ambition. Je suis bien obligé d'utiliser la science que je possède, mais j'aime le vieux sang anglais, et je sens qu'il coule dans mes veines.

— Je consens à tout, dit sir Vavasour; seulement ne perdez pas de temps. Je regrette que vous ne m'ayez pas dit cela plus tôt ; nous nous serions épargné de cette manière beaucoup d'ennui et de dépense.

— Vous ne m'avez jamais consulté, répondit Hatton. J'étais fâché de vous voir dans ces dispositions ; mais vous me donniez vos instructions et j'obéissais. A vous parler franchement, maintenant vous n'en serez point offensé, Mylord, car tel est votre véritable dignité, il n'y a pas de titre dans le monde que je méprise autant que celui de baronnet. »

Sir Vavasour fit une légère grimace, mais l'avenir apparaissait glorieux et le présent propice ; aussi dit-il adieu à M. Hatton en lui promettant d'apporter lui-même ses papiers le lendemain.

Après son départ, Hatton resta quelque temps plongé dans une profonde rêverie, jouant avec la queue de son chat angora.

XXXIX.

Nous avons quitté Sybille et Egremont au moment où Gérard était sur le point de les rejoindre.

« Vous voici ! mon père, » s'écria Sybille en rougissant, peut-être à son insu. »

Puis elle ajouta, comme si elle eût craint que Gérard ne reconnût pas son ancien compagnon :

« Vous vous rappelez monsieur Franklin ?

— Monsieur et moi nous avons eu le plaisir de nous rencontrer hier, » dit Gérard embarrassé.

Egremont changea de couleur et perdit contenance.

Sybille s'étonna que son père eût retrouvé M. Franklin sans lui faire part d'une circonstance qui devait naturellement l'intéresser.

Egremont se disposait à parler, quand Gérard ouvrit la porte de la maison. Devaient-ils donc se séparer de nouveau et sans explication ?... Fallait-il laisser Sybille avec son père, évidemment hostile à cette explication ? Tout portait le jeune député à terminer lui-même un malentendu trop prolongé.

« Vous me permettrez, j'espère, d'entrer avec vous quelques instants, » dit-il ?

Cette demande s'adressait aussi bien à Gérard qu'à sa fille ; il était impossible de la repousser.

Celui-ci céda donc, mais d'assez mauvaise grâce.

Ils entrèrent dans un grand et sombre vestibule, et, vers le bout d'un long passage, une porte les introduisit dans une vaste chambre fort triste. Elle était située sur le derrière de la maison et donnait sur un petit carré de gazon maigre, au milieu duquel trônait un Cupidon noirci par les saisons et mutilé par le temps ; une grande coquille qu'il tenait à la bouche indiquait que ce jeune amour avait jadis servi de fontaine. Sur la muraille de la maison de face, on avait peint à fresque des guirlandes de fleurs et les colonnades d'un superbe palais ; malheureusement les couleurs primitives disparaissaient, à demi effacées par la pluie, et les formes étaient altérées par les nombreuses crevasses du plâtre écaillé.

L'appartement dans lequel ils se trouvaient était lambrissé en chêne ; la serge verte des rideaux jaunissait sous une épaisse couche de poussière ; le tapis, jadis brillant et moelleux, était usé jusqu'à la corde et complétement terni. Plusieurs lourds fauteuils en acajou massif, une table et un immense dressoir, garni de quelques bouteilles en verre gros-bleu, composaient l'ameublement. Au-dessus de la cheminée on avait suspendu un portrait du marquis de Granby, parfaitement sem-

blable à une enseigne d'auberge, et vis-à-vis une gravure enluminée, représentant le Ranelagh dans un jour de fête. L'aspect général de cette pièce n'avait cependant rien de mesquin; ses larges dimensions, le calme qui y régnait, les impressions que faisaient naître les objets qu'elle renfermait, loin d'être désagréables, reposaient l'esprit, en le disposant à cette mélancolie vague, inspirée par la contemplation du passé.

Gérard s'approcha de la fenêtre et se mit à regarder le gazon. Sybille s'assit en invitant Egremont à prendre un siége.

Celui-ci, visiblement ému, parut faire un grand effort sur lui-même, et dit d'une voix tremblante :

« J'ai expliqué hier à votre père, que je puis encore, je l'espère, appeler mon ami, pourquoi j'avais pris un nom qui n'est pas le mien. »

Sybille tressaillit, le regarda étonnée, mais sans parler.

« Je serais heureux de pouvoir vous convaincre que cette précaution m'a été suggérée par des motifs dont je n'ai point à rougir, bien que peut-être, ajouta-t-il en hésitant, vous trouviez ma conduite indiscrète. »

Leurs yeux se rencontrèrent; la surprise se peignait dans ceux de Sybille ; cependant elle continua de se taire, et son père, qui leur tournait le dos, ne bougea pas.

« On m'avait dit, reprit Egremont, qu'un abîme infranchissable séparait le riche du pauvre ; on m'avait dit que les privilégiés et le peuple formaient deux nations soumises à des lois différentes, élevées par des mœurs opposées, n'ayant ni pensées ni sympathies en commun, impuissantes à se comprendre l'une l'autre. Je crus que, si telle était la vérité, notre pays marchait vers une ruine imminente. Je voulus essayer, faiblement peut-être, mais non sans zèle, de détourner une si terrible catastrophe. Ma position me revêtait d'une sorte de responsabilité ; je résolus, pour acquérir cette connaissance qui seule pouvait me mettre à même d'agir efficacement, de vivre parmi ceux de mes concitoyens dont j'étais séparé et d'y vivre comme un des leurs. Quelque dépourvu de célébrité que je sois, je n'aurais pu le faire si j'avais été connu ; on se serait éloigné de moi à cause de mon rang, de ma famille, comme vous l'avez fait vous-même, Sybille, quand il en a été question devant vous. Ce sont là les raisons qui dictèrent, je ne dis pas justifièrent, ma conduite, et me firent franchir le seuil de votre demeure sous un nom supposé. Jugez-moi avec indulgence, je vous en conjure; pardonnez-moi, et ne me faites pas sentir l'amertume de déchoir dans la bonne opinion d'une personne pour laquelle j'aurai toujours en toute circonstance le plus profond respect, le plus religieux dévouement. »

Sa voix pénétrée s'éteignit.

Sybille le regarda un moment avec des yeux inquiets et voulut parler, mais ses lèvres tremblantes ne purent articuler une seule parole. Enfin, elle se tourna avec effort vers Gérard et lui dit :

« Je suis toute troublée, mon père ; quel est donc ce monsieur qui me parle?

— Le frère de lord Marney, répondit Gérard.

— Le frère de lord Marney? répéta Sybille stupéfaite.

— Oui, reprit Egremont ; un membre de cette famille maudite des oppresseurs du peuple que vous avez accusés devant moi avec tant de mépris. »

Le bras de Sybille reposait sur son fauteuil et sa tête était appuyée sur sa main ; quand Egremont eut prononcé ces mots, elle se cacha le visage et resta quelques instants immobile. A la fin elle releva son front empreint d'une sérénité calme, et sembla sortir d'une grave préoccupation.

« Je regrette les paroles sévères que j'ai prononcées, dit-elle, et la peine que je vous ai causée sans le savoir ; je regrette surtout le passé et l'ami que mon père vient de perdre.

— Pourquoi serait-il perdu? demanda Egremont avec douleur et tendresse à la fois. Pourquoi ne serions-nous plus amis?

— Monsieur, dit Sybille avec hauteur, je suis de ceux qui croient l'abîme infranchissable... tout à fait infranchissable, » ajouta-t-elle en détournant légèrement la tête et en agitant sa main avec un geste significatif.

Le cœur a ses heures d'orage, qui, semblables aux convulsions de la nature, paraissent tout replonger dans l'anarchie, dans le chaos ; pourtant, du sein même de ce bouleversement, il sort parfois un principe d'ordre, une semence de réorganisation qui rétablissent l'harmonie entre des éléments et des passions destinés à produire le désespoir et la ruine.

Egremont l'éprouva ainsi.

Il regarda un moment avec désolation cette jeune fille dont l'âme, fermée par les préjugés, lui présentait un obstacle mille fois plus insurmontable que les distinctions de classe. Il éprouva un moment, un seul moment de désespoir, mais il puisa dans les difficultés de sa position l'énergie nécessaire pour en sortir. La présence même de Gérard, embarrassante en toute autre occasion, n'était plus capable de l'arrêter ; il fallait parler...

Comme il se disposait à le faire, la porte s'ouvrit, et Morley entra, accompagné d'une autre personne.

LX

Stéphen s'arrêta à la vue d'Egremont ; puis, s'avançant vers Gérard, il dit en lui présentant son compagnon :

« Voici M. Hatton dont nous parlions hier soir, et qui réclame près de vous les priviléges d'une ancienne connaissance.

— Je devrais plutôt dire une connaissance de votre pauvre père, dit Hatton en examinant Gérard. Il m'a rendu de grands services dans ma jeunesse, et on n'oublie pas facilement ces choses-là.

— On ne devrait pas les oublier du moins, répondit Gérard ; mais c'est un souvenir, je crois, assez difficile à conserver. Quant à moi, je me souviens parfaitement de vous, Baptiste Hatton. »

Le père de Sybille examina à son tour le nouveau venu avec autant d'attention qu'il en avait été examiné lui-même, et il ajouta :

« Il me paraît que le monde vous a réussi ; je suis heureux de le voir.

— *Qui laborat orat*, répondit Hatton de sa voix argentine. C'est la maxime de notre sainte Eglise ; et j'ose espérer que mes jeûnes et mes prières ont été acceptées, car j'ai bien travaillé dans mon temps. »

En disant cela il se tournait vers Sybille et s'adressait à elle.

La jeune fille le regardait avec un vif intérêt. Ce nom mystérieux avait si souvent résonné à ses oreilles, il s'associait à tant de rêves, à tant d'espérances, il restait couvert de tant d'obscurité et de doute !

L'extérieur de Hatton répondait peu à celui sous lequel Sybille se l'était représenté. Il prévenait en sa faveur. Une expression de franchise et de bienveillance animait ses traits intelligents et beaux. Ses cheveux bruns, encore longs, bien qu'assez rares, étaient arrangés de façon à dissimuler son front chauve ; il était vêtu avec beaucoup de simplicité, mais avec beaucoup de goût et de recherche. Ses manières agréables et contenues, sa voix douce ne détruisaient nullement le bon effet qu'il produisait au premier coup d'œil.

« *Qui laborat orat*, dit Sybille en souriant ; c'est la devise du peuple.

— Dont je suis l'enfant, » répondit Hatton en s'inclinant ; car il n'oubliait pas qu'il s'adressait à la fille d'un délégué chartiste.

« Mais votre travail est-il bien le sien ? reprit Sybille. Votre vie est-elle cette vie de labeur patient dans lequel se trouve renfermé tant de beauté et de bonté que, suivant la belle maxime de notre Eglise, il contient en lui-même la force et l'efficacité de la prière ?

— Tout ce que je sais, reprit Hatton, c'est que je ne me plaindrais d'aucun travail qui pût vous servir. »

Alors, se tournant vers Gérard, il le conduisit dans un coin écarté de

l'appartement, et bientôt tous deux furent livrés à une conversation animée.

Morley s'approcha en même temps de Sybille et lui parla à voix basse.

Egremont, sentant qu'il était de trop, s'avança de son côté pour prendre congé d'elle. Elle se leva, lui rendit son salut d'un air quelque peu cérémonieux ; mais, surmontant bientôt ce sentiment, elle lui tendit la main avec cordialité. Il la retint un moment dans les siennes et se retira.

Morley continua :

« Je suis resté avec lui plus d'une heure. D'abord il ne se rappelait rien : le nom même de Gérard, quoiqu'il lui fût familier, produisait une faible impression sur lui. Il ne se souvenait d'aucun papier ; il était convaincu que ceux-là devaient être tout à faits insignifiants. Du reste, quels qu'ils fussent, il les avait certainement encore, parce qu'il ne détruisait jamais de papiers, et il allait les faire chercher, etc., etc. J'étais sur le point de me retirer, quand il m'adressa d'un ton indifférent une ou deux questions sur votre père, sur ce qu'il faisait, s'il était marié et s'il avait des enfants. Ceci donna lieu à une longue conversation à laquelle il parut prendre tout à coup un vif intérêt. Il parla alors d'écrire à Walter Gérard ; je lui proposai de le lui présenter. Il prit votre adresse, afin de lui donner rendez-vous. Puis, en voyant que vous habitiez près de Westminster, il songea que sa voiture devait le conduire dans un quart d'heure à la Chambre des Pairs, et que, si cela ne me gênait pas, je pourrais l'amener ici immédiatement. Je pensai qu'indépendamment du résultat Gérard serait toujours bien aise de voir cet homme dont il s'était tant occupé,... et nous voilà.

— Vous avez bien fait, excellent Stéphen, dit Sybille pensive. Personne n'a autant de prévoyance et d'énergie que vous. »

Il lui jeta un coup d'œil rapide et détourna aussitôt la vue. Leurs yeux venaient de se rencontrer ; ceux de Sybille étaient bienveillants et calmes.

« Et cet Egremont, reprit Morley brusquement et avec contrainte, comment donc se trouve-t-il ici ? Hier, en découvrant qui il était, nous étions convenus, votre père et moi, de vous taire la... la mystification dont nous avons été dupes.

— Vous avez eu tort ; la vérité est la meilleure sagesse. Si vous m'aviez avertie, il n'aurait pas franchi aujourd'hui le seuil de cette demeure. Je l'ai rencontré ; il m'a parlé ; je n'ai vu en lui qu'une ancienne connaissance qui avait jadis contribué à l'agrément de notre existence. S'il ne m'eût pas accompagnée jusqu'à la porte où nous avons trouvé mon père, ce qui a précipité une explication, je conserverais une ignorance qui plus tard eût eu ses inconvénients.

— Vous avez raison, dit Morley en lui jetant de nouveau un regard perçant. Nous nous sommes ouverts avec trop de confiance devant cet aristocrate.

— J'espère que personne de nous n'a dit un mot dont il ait lieu de se repentir. Il s'est introduit chez nous sous un déguisement, il ne peut guère se plaindre de la franchise avec laquelle nous avons parlé de sa classe et de sa famille. Du reste, ce n'est pas un mal qu'il ait appris à connaître les sentiments du peuple en vivant dans son sein.

— Pourtant si quelque chose avait lieu demain, soyez sûre que cet homme veille sur nous. Il peut aller dans les bureaux comme un des leurs; car, bien qu'il appartienne à la pseudo-opposition, dès que le peuple fera un mouvement tous les partis se réuniront. »

Sybille le regarda avec étonnement.

« Que pourrait-il donc se passer demain que nous dussions craindre d'en voir le gouvernement informé ? Ne sait-il pas tout ? Ne vous assemblez-vous pas sous ses yeux ? Vous poursuivez publiquement un but légal par des moyens légaux. Qu'y a-t-il donc à redouter ? et de quoi devons-nous avoir peur ?

— Tout va bien en ce moment, répondit Morley, et tout peut continuer d'aller bien; mais les assemblées populaires cachent des esprits turbulents. Votre père joue un grand rôle ; c'est un puissant orateur. Cette vie agitée et tumultueuse lui convient; il se trouve dans son élément. Moi, c'est différent ; je suis un homme de cabinet. Vous savez que cette Convention n'a jamais été beaucoup de mon goût ; leur charte n'est qu'un remède grossier à opposer au mal qui nous dévore ; il faut pour nous guérir des moyens plus efficaces.

— Pourquoi donc êtes-vous ici, alors ? »

Morley haussa les épaules.

« Voilà une question bientôt faite. Dans la vie active, peut-on toujours raisonner ? J'aurais désiré que le mouvement eût un autre but et prît une autre forme ; il n'en est rien. Cependant c'est un grand mouvement ; je dois l'approprier à mes fins, tâcher de le mettre à ma taille. Si j'avais refusé d'en être le chef, je ne l'aurais pas arrêté pour cela ; je me serais seulement condamné à l'inaction.

— Mais mon père ne partage pas vos craintes ; il est plein de joie et d'espérance. Certes, c'est une grande chose que le peuple ait son Parlement légalement assemblé à la face du soleil ; ses délégués venant de toutes les parties du royaume prendre sa défense dans des termes dont ne rougirait pas la race conquérante qui a vainement cherché à les dégrader. En écoutant parler mon père, l'autre soir, mon cœur battait d'émotion ; mes yeux se mouillaient de larmes ; j'étais fière d'être sa

fille, et je me glorifiais de sortir d'une famille dont les ancêtres appartiennent aux opprimés et non aux oppresseurs. »

En prononçant ces derniers mots avec une émotion fervente, les yeux de Sybille brillaient d'un vif éclat, ses lèvres tremblaient sous l'effort d'une âme passionnée, une vive rougeur colorait son visage encadré dans les longues tresses de ses cheveux soyeux, qui laissaient à découvert son front noble, siége de la pensée et de la grâce.

Morley la contemplait avec admiration ; il reprit enfin :

« Mais votre père est seul, Sybille, au milieu d'hommes qui n'ont que leur enthousiasme, et de rivaux intrigants et remuants qui épient chacune de ses paroles, chacune de ses actions, afin de détruire son crédit et de causer sa chute.

— Sa chute ! N'est-il pas l'un d'entre eux? et se peut-il que les délégués du peuple ne recherchent pas tous un seul et même objet ?

— Ils en cherchent mille ! répondit Morley.

— Vous me confondez. Je savais que nous avions bien des difficultés à vaincre ; mon séjour dans cette ville m'a révélé combien nos ennemis sont puissants ; mais je croyais du moins que Dieu et la vérité étaient pour nous.

— On ne connaît ni l'un ni l'autre dans la Convention nationale. Nous donnerons une imitation vulgaire des passions mauvaises, des basses intrigues, des factions et des fautes de nos oppresseurs. »

A ce moment Gérard et Hatton, qui étaient assis dans un coin reculé, se levèrent. Ce mouvement interrompit la conversation de Sybille et de Morley.

Cependant, avant qu'ils ne se fussent tout à fait rapprochés, Hatton parut se rappeler que quelque chose n'avait pas été suffisamment expliqué ; il s'arrêta, plaça sa main sur le bras de Gérard, l'attira à l'écart et lui dit à voix basse :

« Souvenez-vous bien que je n'ai pas le moindre doute quant à votre droit moral. Je crois, d'après tous les principes de justice, que le château de Mowbray vous appartient, comme la maison bâtie par un tenancier sur la terre du propriétaire appartient à ce dernier ; mais pouvons-nous le prouver ? Nous n'avons jamais eu de preuves légales. Vous êtes dans l'erreur en supposant que ces papiers fussent de quelque importance ; c'étaient de simples notes, très-utiles sans contredit, j'espère que je les retrouverai, mais n'ayant point de valeur réelle. S'il ne s'agissait ici que d'argent, croyez-moi, la difficulté serait bien vite levée ; je dois beaucoup à la mémoire de votre père, mon bon Gérard, et rien ne me coûterait pour vous servir, vous et votre fille... Je ne vous dirai pas ce que je voudrais faire pour vous, je craindrais de vous paraître bien ridicule ; mais je suis seul au monde, et en vous revoyant,

en parlant d'autrefois... Bref je suis vraiment peu propre aux affaires aujourd'hui... Cependant il faut que je parte ; j'ai un rendez-vous à la Chambre des Pairs, adieu. Je vais présenter mes hommages à votre fille. »

XLI

« Cette table est retenue, Monsieur, disait un des garçons de l'Athenæum-Club-House à un monsieur qui se préparait à s'y installer sans paraître remarquer une assiette retournée, signe de possession antérieure.

— Elle est toujours retenue, gronda le digne membre; qui donc l'a demandée?

— M. Hatton, Monsieur. »

En effet, au même moment, une élégante voiture attelée d'un magnifique cheval s'arrêtait dans Waterloo-Place, devant le portique de l'Athenæum, et y déposait le florissant Baptiste Hatton.

Il pouvait être environ huit heures ; c'était le soir du jour où son entrevue avec Gérard avait eu lieu.

Ce club formait la seule distraction de l'habile légiste. Il n'avait jamais fréquenté la société, et ses habitudes étaient maintenant si bien prises qu'il lui en eût beaucoup coûté pour les changer. Ce n'est pas qu'avec sa réputation, son genre d'affaires et sa fortune, qui passait pour considérable, il n'eût pu facilement entrer en relations familières avec les nombreux habitués de ces sortes de lieux : hommes entre deux âges qui jouissent d'une position aisée, dînent beaucoup l'un chez l'autre, voyagent régulièrement un peu ; gens à la vie facile, n'ayant rien à faire et s'intéressant vivement à ce que font les autres ; grands critiques de petites choses ; prodigues de luxe mesquin ; débauchés à l'apparence décente, qu'on voit regarder à travers les fenêtres d'un club comme s'ils découvraient une planète, et prendre feu à propos de choses qui ne les concernent en rien, de personnages auxquels ils sont entièrement inconnus.

Mais tout cela ne convenait pas à Hatton.

Il était dépourvu de prétention, et les études sévères qu'il avait faites en histoire ne lui laissaient de respect que pour les positions authentiques. Ces existences douteuses pirouettaient autour de lui; il les tenait à l'écart comme choses ennuyeuses et insignifiantes. Lié par quelques rapports scientifiques avec les membres de la Société des Antiquaires, dont il faisait partie, un des vice-présidents l'avait introduit à l'Athenæum.

C'était le premier club qu'Hatton eût jamais fréquenté ; il se trouvait heureux d'y être admis. Le mouvement et l'éclat d'un grand établis-

sement lui convenaient ; ils lui épargnaient cette solitude triste qui attend le célibataire après une journée fort occupée. Un dîner exquis sans aucun embarras lui plaisait aussi parfaitement ; il mûrissait ses plans en buvant du vieux Bordeaux ; mais ce qui le charmait avant tout, c'était la riche bibliothèque où il s'établissait confortablement dans un bon fauteuil, après un repas succulent, pour se plonger dans la lecture de Dugdale, de Selden ou de quelque autre savant jurisconsulte.

Ce jour-là, cependant, il n'était pas d'humeur à goûter ces jouissances.

Il entra fatigué et préoccupé, mangea rapidement, presque gloutonnement, dépêcha un flacon de Champagne et demanda une bouteille de Lafitte. Quand, après avoir desservi, on eut placé devant lui un biscuit, une bouteille frappée et un verre blanc, il s'abandonna à la rêverie que le tumulte de ses idées et les exigences de son estomac avaient jusqu'alors écartée !

« Singulière journée ! se dit-il à lui-même en se renversant sur sa chaise. Le fils de Walter Gérard ! Un délégué chartiste ! Le meilleur sang de l'Angleterre ! Que ne serais-je pas à ce jour s'il coulait dans mes veines !

« Papiers d'enfer ! je leur dois ma fortune, et pourtant, j'ignore comment cela se fait... cette action m'a coûté plus d'une angoisse... Qui ne l'aurait trouvée innocente?... Le vieillard mort insolvable, moi-même dans la misère ; son fils ignorant tout, ne pouvant d'ailleurs profiter de ces pièces, car il fallait presque des millions pour les utiliser, et même avec des millions moi seul pouvais en tirer parti. Si je ne l'eusse pas fait, j'aurais sans doute depuis longtemps disparu de la surface du globe, vaincu par le besoin, la maladie, le désespoir. Et maintenant je suis Baptiste Hatton, j'ai une fortune qui me permettrait d'acheter Mowbray, et je possède des secrets qui peuvent faire trembler devant moi les plus orgueilleux.

« Au fait, à quoi bon tant de richesses et tant de puissance. Quel souvenir me survivra? Quelle famille aurai-je fondée? Je n'ai dans le monde qu'un seul parent, sorte de barbare dont je m'éloignai avec un inexprimable dégoût quand j'allai le voir autrefois sous l'apparence d'un étranger.

« Ah ! si j'avais un enfant... un enfant comme la fille de Gérard ! »

Ici Hatton remplit machinalement son verre et le but tout d'un trait.

« C'est pourtant moi qui l'ai dépouillée de son rang, de sa fortune ! cette créature angélique dont la beauté me suit partout, dont la voix si pure résonne encore à mes oreilles. Il faudrait être un monstre pour lui faire du tort... Et moi je lui en ai fait !... Voyons, voyons, ne pourrais-je réparer le mal?... »

Il effleura du bout des lèvres les bords de son verre et parut se plonger dans les délices d'une rêverie charmante.

« Voyons, je pourrais la nommer baronne. Gérard est tout autant un baron Valence que Shrewsbury est un Talbot... Elle s'appelle Sybille. Avec quelle singulière tenacité le sang noble conserve les noms de famille, même quand il est au dernier rang. Les Valence se sont toujours nommées Sybilles.

« Oui, je pourrais lui donner le titre de baronne, et je pourrais encore y ajouter assez de fortune pour soutenir son rang; lui offrir l'équivalent des terres qu'elle a perdues... peut-être par moi.

« Pourrais-je faire davantage ? Pourrais-je lui rendre un autre titre qu'elle honorerait, apaiser les remords de ma conscience, réaliser la secrète ambition de ma vie ? Pourquoi mon fils ne serait-il pas lord Valence ?

« Est-ce trop prétendre ? Un délégué chartiste, la fille d'un paysan. Parée de cette merveilleuse beauté que j'ai moi-même admirée, douée des dons précieux que leur ami Morley m'a tant vantés... me refuserait-elle ? Je ne suis pas encore un Richard contrefait.

« Je puis offrir beaucoup : il me semble que je puis m'expliquer nettement. Elle doit se trouver bien malheureuse. Si belle, si remplie d'imagination! Et les idées de grandeur, de puissance que je lui inspirerais. Elle consentirait. Un homme de sa religion, encore! Reconstruire une grande maison catholique, relever le sang antique, le nom antique et la foi antique. Par Notre-Dame, c'est une glorieuse pensée ! »

XLII

Ce même soir, la comtesse Marney donnait une grande soirée dans son hôtel de Saint-James-Square. Le noble lord avait eu, il est vrai, le projet de louer cette demeure héréditaire pour en faire un club, et de se retirer avec sa famille, pendant la saison, dans un hôtel garni ; mais il demanda un prix si élevé que le nouveau club, reposant tout entier sur un hardi spéculateur, s'évanouit avant la signature du bail. On convint donc que cette résidence de famille serait habitée par ses propriétaires, et lady Arabella y convia tout le grand monde, dont elle était un ornement distingué !

« Nous arrivons aussitôt que possible, ma chère Arabella, dit lady Deloraine à sa belle-fille.

— Vous êtes toujours si bonne ! Avez-vous vu Charles ? — J'espérais qu'il viendrait, ajouta lady Marney avec quelque tristesse.

— Il est à la Chambre ; autrement, je suis certaine qu'il serait déjà ici. »

Lady Deloraine était enchantée de pouvoir motiver ainsi l'absence d'Egremont, qu'elle savait très-bien ne pas devoir venir.

« Je crains que vous n'ayez disette de beaux aujourd'hui, ma chère. Nous avons dîné chez le duc de Fitz-Aquitaine, et tous les hommes ont disparu. On parle d'un vote.

— En vérité, je voudrais que tous les votes et tous les scrutins fussent terminés, dit lady Marney. Ils sont antisociaux. Ah! voici lady Mowbray. »

Alfred de Mountchesney suivait lady Joan Fitz-Warene que ses assiduités flattaient. Il l'entretenait de riens inimaginables, et elle lui répondait par des mots incompréhensibles. La légèreté de l'un et la profondeur de l'autre atteignaient le même niveau. Parfois, quand leurs yeux se rencontraient, il cherchait à lui exprimer dans un tendre regard l'angoisse de son âme.

Lady Saint-Julians, appuyée sur le bras du duc de Fitz-Aquitaine, s'arrêta pour parler à lady Joan. La noble dame voulait absolument la marier à un de ses fils. En conséquence, elle observait d'un œil vigilant quiconque paraissait chercher à monopoliser l'attention de l'héritière, et s'arrangeait pour contrarier les projets des aspirants. Engageait-on une conversation qui semblait présager un heureux dénoûment, on était sûr de voir apparaître lady Saint-Julians au beau milieu et d'être interrompu par quelques paroles officieuses adressées par elle à lady Joan, qu'elle appelait sa *chère enfant*, son *précieux amour*, sans daigner faire la moindre attention à l'infortuné cavalier, qui restait furieux et confus.

« Chère enfant, dit-elle, vous ne sauriez croire combien Frédéric est malheureux ce soir de ne pouvoir quitter la Chambre ; je crains que la séance ne finisse bien tard. »

L'absence de Frédéric paraissait toucher fort peu la jeune héritière de Mowbray ; elle répondit négligemment :

« Je ne crois pas le vote aussi important qu'on l'imagine. Une défaite à propos d'une question coloniale ne me paraît pas de nature à renverser le cabinet.

— Il faut bien peu de choses pour cela maintenant, reprit lady Saint-Julians ; mais, à vous dire le vrai, je n'y compte pas beaucoup. Lady Deloraine prétend qu'ils seront battus, que les radicaux les abandonneront ; je n'en suis pas du tout sûre. Pourquoi les radicaux les abandonneraient-ils ? Qu'avons-nous fait pour eux ? Ah ! si nous avions prévu cette affaire de la Jamaïque, et que nous en eussions prié quelques-uns à dîner, ou bien que nous eussions donné un bal à leurs femmes et à leurs filles, ce serait différent ? Certes, si je m'étais doutée que la chance nous sourît à la fin, je n'aurais pas regardé à faire quelque chose, voir même à inviter leurs femmes.

— Vous êtes si zélée, » dit le duc de Fitz-Aquitaine, qui était devenu un conservateur ardent.

Depuis que la vice-royauté d'Irlande lui avait été adroitement présentée, il avait presque autant de confiance en sir Robert qu'en lord Stanley.

« J'ai fait de grands sacrifices, répondit lady Saint-Julians. Une fois j'ai passé toute une semaine au château de lady Spinner pour gagner à notre parti son lourdaud de fils et ses quatre-vingts mille livres de rente; et, après tout, les whigs l'ont nommé pair ! Il est certain qu'ils tirent mieux parti de leur influence que nous ne faisons. L'affaire de ce M. Trenchard nous a porté un grand coup. Perdre un vote dans un moment si critique et quand il eût été si facile de le conserver en l'invitant à passer un jour ou deux chez Barrowley ! Mais il fallait prévoir ce qu'il avait dans l'esprit. »

Un diplomate étranger de distinction s'était attaché à lord Marney et le sondait adroitement sur les chances de l'avenir.

« La poire est-elle mûre ? disait-il.

— La poire est mûre si nous avons le courage de la cueillir, répondit lord Marney, mais nos amis s'effraient de tout.

— Croyez-vous que le duc de Wellington ?... »

Ici le diplomate s'arrêta et regarda lord Marney en face, comme pour lui faire comprendre ce qu'il n'osait lui dire.

« Le voici, répondit lord Marney, il peut vous répondre lui-même. »

Lord Deloraine et M. Ormsby passèrent à ce moment; le diplomate leur adressa la parole.

« Vous n'avez donc pas été à la Chambre ? leur demanda-t-il.

— Non, répondit lord Deloraine; mais on dit que ça chauffe, la séance sera longue.

— Pensez-vous ?... » Et le diplomate regarda lord Deloraine.

« Je pense, répondit celui-ci, que toute chose prend fin avec le temps.

— Vraiment ! dit le diplomate.

— J'ai déjà rencontré cet individu-là, dit lord Deloraine, en s'éloignant avec M. Ormsby. Il était à Paris, lors de la paix, une sorte d'attaché un peu équivoque, et maintenant le voilà presque ambassadeur, couvert de décorations et de croix. »

On annonça lady Firebrace et lady Maud Fitz-Warene; elles arrivaient de la Chambre, pleines d'enthousiasme politique.

Lady Firebrace fit un rapport critique et circonstancié, en émettant plusieurs jugements contradictoires touchant le résultat. Lady Maud se contenta de parler d'un discours prononcé par lord Milford, et, d'après les éloges qu'elle en faisait, on aurait pu supposer que c'était le grand

événement de la soirée, tandis qu'il n'avait duré que quelques minutes et n'avait pas même trouvé un auditoire attentif.

« Mais, disait lady Maud, il était de si bon goût ! »

Alfred Mountchesney et lady Joan passèrent ensemble à côté de lady Marney, qui causait avec lord Deloraine.

« Croyez-vous, lui demanda lady Marney, que monsieur Mountchesney remporte le prix ? »

Lord Deloraine fit un geste de doute.

« Ces grandes héritières ne peuvent jamais se décider. La goutte amère se mêle à toutes leurs rêveries.

— Et pourtant, dit lady Marney, j'aimerais autant qu'on m'épousât pour mon argent que pour ma figure. »

Bientôt après il se fit un mouvement dans les salons. Plusieurs personnes arrivaient, entre autres lord Valentine, lord Milford, M. Egerton, M. Berners, lord Fitz-Heron, M. Jermyn. La séance de la Chambre était levée ; la grande question de la Jamaïque avait été tranchée ; les radicaux venaient de renverser le gouvernement. Les ministres, restés avec une majorité de cinq voix, laissaient déjà pressentir qu'ils comprenaient l'opinion non équivoque de la Chambre. Il était clair que le cabinet donnerait sa démission le lendemain.

Lady Deloraine, préparée à ce grand résultat, l'apprit avec calme ; lady Saint-Julians, qui ne l'avait pas prévu, ressentit tout le trouble d'un triomphe subit. Une sensation vague, mais terrible, la saisit au milieu de sa joie : lady Deloraine l'avait prévenue ; elle avait fait ses arrangements avec les nouveaux ministres, peut-être même avait-elle sondé la cour ! Aussitôt il lui sembla voir échapper de ses mains les grands emplois qu'elle s'était ménagés pour elle et pour son mari, en même temps que se présentèrent à sa pensée les prétentions et les espérances de tous ses enfants.

Que faire si Charles Egremont, par exemple, allait avoir la place qu'elle réservait à Frédéric ou à Auguste ? si lord Marney devenait grand-écuyer ou que lord Deloraine fût envoyé de nouveau en Irlande ? Dans son agitation fébrile, tous les malheurs lui paraissaient possibles ; elle résolut de rentrer chez elle au plus vite afin d'écrire à sir Robert. Elle s'empara du bras du duc pour empêcher lady Deloraine de lui parler, et sortit sans plus tarder.

« Les ministres ne peuvent guère quitter les affaires sans nommer quelques pairs, dit sir Vavasour Firebrace à M. Jermyn.

— Il me semble qu'ils en ont fait assez.

— Heim ! Je sais que Tubbe-Sweete a une promesse aussi bien que Cockawhoop. Je doute que Cockawhoop puisse se remontrer chez Boodle sans une couronne de pair.

— En vérité, je ne comprends pas pourquoi les ministres abandonneraient la place, dit M. Ormsby. Qu'importe qu'un ministère ait une majorité de cinq ou de vingt voix ? Dans mon temps, la véritable majorité se composait du tiers de la Chambre ; c'est celle dont lord Liverpool disposait. Lord Monmouth avait coutume de dire qu'il connaissait dix familles qui pourraient toujours se partager le gouvernement si elles voulaient s'entendre. C'était le bon temps ! Nous n'ajournions pas le débat à cette époque ; nous le menions à fin comme des hommes accoutumés à passer la nuit, puis on soupait ensuite chez Watier.

— Mon cher Ormsby, dit Berners, ne parlez pas de Watier ; l'eau m'en vient à la bouche.

— Vous présenterez-vous aux élections de Birmingham, Ormsby, si nous avons une dissolution? demanda lord Fitz-Heron.

— On me l'a proposé, répondit M. Ormsby ; mais la Chambre d'aujourd'hui n'est pas celle d'autrefois, et je n'ai pas le désir d'y rentrer. Si j'avais du goût pour les affaires je pourrais devenir marguillier de Marylebone.

— Je le répète, disait lord Marney à sa mère en quittant le sopha où il causait depuis quelque temps avec elle, si on s'imagine que je désire voir lady Marney devenir dame d'honneur, c'est une erreur. Je tiens beaucoup à ce qu'on le sache bien. Je suis un homme de mœurs domestiques, et je souhaite que lady Marney reste toujours près de moi. Ce que je veux, je le veux pour moi-même. J'espère qu'en réglant la maison de la reine on aura égard aux mœurs de ceux qui doivent la composer. Après tout ce qui s'est passé, le pays a le droit d'y compter.

— Mais, mon cher George, je crois que c'est vraiment prématuré...

— Je le crois aussi ; mais je vous engage, chère mère, à avoir les yeux ouverts. Je viens d'entendre tout à l'heure lady Saint-Julians demander au duc de faire nommer son fils à l'amirauté. Elle disait que les finances ne lui convenaient pas, parce qu'il n'y avait pas de logement, et qu'avec une fortune comme celle que sa femme lui a apportée il ne pourrait pas louer une maison au-dessous de mille livres par an.

— Il n'aura pas l'amirauté, dit lady Deloraine.

— Est-ce bien vrai ? disait une grande dame whig à M. Egerton.

— Bien vrai, répondit-il.

— Je puis tout supporter, excepté l'air triomphant de lady Saint-Julians, reprit la dame whig. Quand ce ne serait que pour délivrer Sa Majesté d'une telle femme, ils auraient dû rester.

— La maison de la reine doit-elle donc être renouvelée ? demanda M. Egerton.

— N'ayez pas l'air si triste, répondit la dame en souriant avec grâce ; nous sommes entourés d'ennemis.

— Serez-vous chez vous demain matin de bonne heure ?

— D'aussi bonne heure que vous voudrez.

— Très-bien ; nous causerons. Lady Charlotte a entendu dire quelque chose ; nous verrons.

— Courage, la cour est pour nous, et le pays ne se soucie de rien. »

XLIII

Le lendemain M. Tadpole disait à M. Taper :

« C'est très-vrai ; ils sont dehors. Lord Melbourne a été chez la reine, et lui a conseillé d'envoyer chercher le duc : le duc a conseillé à Sa Majesté d'envoyer chercher sir Robert.

— En êtes-vous sûr ? demanda M. Taper.

— Je vous dis que sir Robert est en route pour le palais en ce moment. Je l'ai vu passer en grand costume.

— Que devons-nous faire ?

— Il ne faut pas dissoudre la Chambre ; nous n'avons pas de chance.

— Autant de chance que d'autres. Mais personne ne songerait à une dissolution avant la fin des nouvelles listes. C'est une Chambre très-maniable. Les radicaux, qui ont fait sortir les ministres, ne les feront pas rentrer. Cela rétablit l'égalité. Puis nous avons une importante section sur laquelle nous pouvons agir : la section de ceux qui redoutent une dissolution. Je gage qu'elle nous fournira une majorité conservatrice d'au moins vingt-cinq voix.

— Oui, avec le secours des finances, la crainte et les faveurs bien combinées, une dissolution imminente, et toutes les places que nous refusons à nos partisans ; nous pouvons compter sur les voix vénales.

— Nous avons encore bon nombre d'hommes religieux qui n'attendent qu'une excuse pour faire volte-face. Il faut amener sir Robert à une manifestation religieuse quelconque ; cela nous vaudra sir Litany Lax et le jeune M. Salem.

— C'est folie de s'attaquer à la commission ecclésiastique ; les commissions et les comités devraient toujours être appuyés.

— D'ailleurs, cela effraiera les saints. Si nous pouvions le faire parler, ne fût-ce qu'à propos de l'abolition de l'esclavage, ça irait.

— C'est difficile. Il ne doit pas s'engager à l'avance, pas même sur le droit de visite. Ce qu'il faudrait trouver, ce serait un sujet bien sentimental où les principes n'auraient rien à faire et le présent fort peu, mais où le passé jouerait un grand rôle.

— Il y a du bon dans ce que vous dites... Maintenant, voyez un peu notre monde ; entretenez tous ces gens en belle humeur ; mais soyez discret. Ne laissez pas croire à plus de cinquante individus qu'ils ont

la chance d'être nommés sous-secrétaires d'Etat. Surtout ne prodiguez pas les titres. S'ils vous serrent de près, répondez par un clignement d'yeux et mettez le doigt sur les lèvres... »

Les deux associés se trouvaient en ce moment devant la maison du duc de Fitz-Aquitaine. M. Tadpole s'arrêta.

« Il faut que j'entre ici, dit-il ; le duc m'est particulièrement recommandé. Je ne le perds pas de vue depuis trois ans ; j'ai reçu hier deux billets de lui et je ne puis tarder plus longtemps à le voir. Le pire, c'est qu'il s'attend à ce que je lui apporte la nouvelle quasi-officielle de sa nomination à la vice-royauté d'Irlande ; nomination sur laquelle il peut compter, à peu près comme je compte sur celle de gouverneur général des Indes. Il faut avouer que notre tâche a parfois ses difficultés, mon cher Taper. Au fait, ce que nous faisons avec les individus, Peel doit l'accomplir avec la nation ; ainsi donc, nous ne pouvons guères nous plaindre. »

Le duc de Fitz-Aquitaine désirait l'Irlande, lord de Mowbray désirait la Jarretière, lord Marney voulait devenir grand-lévrier. Ce dernier était convaincu qu'aucun de ses amis n'avait la moindre chance d'obtenir ce qu'il souhaitait, tandis que lui, au contraire, en avait beaucoup, s'il parvenait à se servir d'eux dans son propre intérêt, et à leur persuader de s'unir à lui pour le bien commun. En conséquence ils s'étaient assemblés à son instigation chez le duc, et se trouvaient en grande conférence, pendant que Tadpole et Taper avaient ensemble l'intéressante conversation dont nous avons saisi un fragment.

« Croyez-moi, disait lord Marney, on ne gagne rien par la délicatesse. Ce n'est pas elle qui gouverne la Chambre des Communes. Qui nous a fait garder le silence pendant des années? les menaces, et des menaces employées de la manière la plus perfide. On nous disait que, si nous ne nous conformions pas sans appel au bon plaisir d'un individu, on mettrait bas les cartes. Nous avons cédé, la partie a été jouée et gagnée. Je ne suis pas bien sûr qu'elle l'ait été grâce à cette tactique, mais, quoi qu'il en soit, elle l'est, et maintenant il s'agit de savoir ce que nous ferons? Il me semble qu'il est grand temps de nous débarrasser de la dictature. La principale affaire du palais aujourd'hui, c'est de persuader à Sa Majesté que Peel seul peut gouverner la Chambre des Lords. Eh bien, c'est précisément le moment de faire comprendre à certaines gens que la Chambre des Lords n'entend pas être menée plus longtemps dans l'intérêt des autres. N'en doutez pas, une opposition courageuse et ferme arrêterait bien des choses. A nous trois nous formons un noyau autour duquel bon nombre de nos collègues se rallieront. J'ai écrit à Marisforde, il est prêt. Lord Hounslow sera ici demain. On peut tenter le coup ; si nous faiblissons, le grand triomphe du parti

conservateur n'aura servi qu'à procurer à une famille déjà trop puissante les meilleures places à l'intérieur comme à l'extérieur.

— Laquelle famille était complétement inconnue du temps de mon père, dit le duc.

— Et du temps du mien, ajouta lord Mowbray.

— Le sang royal et le sang normand qui coulent dans nos veines, dit lord Marney, ne sauraient être traités si légèrement. »

Précisément à ce moment un domestique entra avec une carte. Le duc y jeta les yeux et dit :

« C'est Tadpole; le recevrons-nous ? Je pense qu'il nous apprendra quelque chose. »

Malgré la gravité de leur conférence, la curiosité, et peut-être quelque sentiment secret qu'aucun des trois mécontents ne jugeait à propos d'avouer, les fit consentir unanimement à recevoir M. Tadpole.

« Ah ! ah ! pensa le rusé politique en entrant, lord Marney et lord Mowbray en conférence avec le duc de Fitz-Aquitaine. Ceci ressemble à un complot; c'est très-heureux que j'ai eu l'idée de monter. »

Son œil exercé à la dissimulation observa rapidement les conjurés ; puis il les salua avec un honnête sourire.

« Quelle nouvelle au palais, Tadpole ? demanda le duc.

— Sir Robert y est en ce moment.

— Parfait ! » s'écria Sa Grâce.

Lord Mowbray et lord Marney firent écho.

Alors s'éleva une conversation dans laquelle tous affectèrent de prendre grand intérêt à la question de la Jamaïque, en examinant successivement si les whigs avaient eu d'abord le projet de se retirer ou si lord Melbourne ou bien lord John avaient provoqué cette démarche, etc., etc. Tadpole, qui semblait parler sérieusement, s'empara habilement du duc de Fitz-Aquitaine ; de son côté, lord Marney, qui voulait dire un mot en particulier à lord Mowbray, l'attira à l'écart, sous prétexte de lui faire admirer un tableau. Tadpole, avec un visage ouvert et un air de simplicité franche, ne perdait pas de vue ses adversaires ; il saisit l'occasion qu'il épiait depuis longtemps et dit au duc :

« Je ne prétends pas savoir ce qui se passe derrière le rideau, duc, mais quelqu'un m'a dit aujourd'hui : Tadpole, si vous voyez par hasard le duc de Fitz-Aquitaine, vous pouvez affirmer que lord Killcropy n'ira positivement pas en Irlande. »

Un sourire de satisfaction anima la belle physionomie du duc ; il se hâta de le réprimer de peur d'éveiller le soupçon. Avec un geste amical et significatif, il fit comprendre à Tadpole qu'il valait mieux ne pas s'arrêter sur ce sujet pour le moment, et, d'un air désintéressé, il

reprit la question de la Jamaïque. Bientôt après il en appela au jugement de son gendre sur quelque point d'intérieur.

Ceci mit fin à la conversation de lord Mowbray et de lord Marney.

Au moment où le premier se rapprochait, Tadpole, qui paraissait se diriger vers lord Marney, se trouva par hasard sur son chemin.

« Savez-vous quelque chose de lord Ribbouville? demanda à demi voix le rusé personnage.

— Non, qu'est-ce?

— Il ne passera pas la journée. Sir Robert est vraiment heureux; il disposera de deux jarretières pour commencer! »

Tadpole était enfin parvenu à isoler lord Marney; les deux autres pairs ne se trouvaient plus à portée de l'entendre. Alors l'honnête négociateur prenant un visage où l'on pouvait lire tous les secrets de l'Etat, et un ton particulièrement confidentiel, il dit :

« Je ne prétends pas savoir ce qui se passe derrière le rideau, mais quelqu'un m'a dit aujourd'hui : Tadpole, si vous voyez par hasard lord Marney, vous pouvez lui dire que lord Rambrooke n'aura pas positivement les lévriers. »

— Tout ce que je souhaite, répondit lord Marney, c'est de voir Sa Majesté entourée d'hommes honorables. Notre pays tient aux mœurs domestiques, et il compte que les charges de la maison de la reine seront confiées à des hommes d'une réputation intacte. Ce Rambrooke entretient une actrice française; on ne le sait pas généralement, mais c'est un fait.

— Horrible! s'écria M. Tadpole. Je n'en ai pas le moindre doute; mais il n'a aucune chance, vous pouvez m'en croire. Les mœurs privées seront la base du nouveau gouvernement. C'est une recommandation beaucoup plus estimée depuis l'acte de réforme que les services publics. Il faut marcher avec son époque, Mylord. Une classe moyenne vertueuse s'éloigne avec horreur des actrices françaises, et les wesleyiens méritent d'être pris en considération.

— Je souscris toujours pour eux, dit lord Marney.

— Ah! fit M. Tadpole mystérieusement, je suis heureux de vous voir dans ces dispositions; ces quelques mots me causent plus de plaisir que tout ce que j'ai entendu aujourd'hui. Il n'est guère permis de plaisanter sur un pareil sujet; mais je crois pouvoir vous assurer (ici il sourit avec malice) que ces souscriptions porteront leur fruit. »

Là-dessus l'honnête Tadpole salua et sortit.

« Si vous étiez sur le point de conspirer, Mylords, se dit-il à lui-même quand il fut dehors, vous êtes maintenant sur le point de trahir. »

En même temps lord Marney, de la meilleure humeur imaginable, disait à lord Mowbray :

« Vous allez chez White, n'est-ce pas? Emmenez-moi avec vous.

— Je regrette de vous refuser; mais j'ai un rendez-vous dans la cité. Il faut que j'aille au Temple et je suis déjà en retard. »

XLIV

Pourquoi donc lord Mowbray allait-il au Temple?

Il avait reçu la veille, en rentrant chez lui, une lettre fort désagréable. Des gens de loi l'avertissaient qu'ils étaient chargés par leur client, M. Walter Gérard, d'intenter un procès à Sa Seigneurie pour la mise en possession des manoirs de Mowbray, Valence, Mowedale, Mowbray-Valence et plusieurs autres, soigneusement énumérés dans la lettre, et dont le catalogue ressemblait à un extrait du *Domesday-Book*.

Plus de vingt ans s'étaient écoulés depuis qu'une semblable prétention avait été repoussée, et bien que la discussion eût fait à cette époque sur lord Mowbray une impression dont parfois il n'était pas encore tout à fait remis, cependant certaines circonstances arrivées dans cet intervalle lui donnaient une conviction morale, sinon légale, que pareille affaire ne se répéterait plus.

Voici quelles étaient ces circonstances. Après la mort du père de Walter Gérard, lord Mowbray fut mis en rapport avec l'agent qui avait soutenu la prétention du paysan, et il en obtint, moyennant une forte somme, les documents sur lesquels s'appuyait cette prétention, documents qui seuls semblaient pouvoir la rendre valable.

Cet agent était Baptiste Hatton; la somme qu'il reçut, en lui permettant de s'établir dans la capitale, d'y continuer ses études, d'acheter sa bibliothèque, en aplanissant en un mot devant lui les difficultés que l'intelligence sans argent peut rarement surmonter, devint la fondation de sa fortune.

Bien des années après, lord Mowbray reconnut son vendeur dans la personne du riche agent qui se présentait souvent à la barre de la Chambre des Lords pour y défendre quelques causes embrouillées, et qui acquit insensiblement une réputation unique pour tout ce qui concernait les affaires de pairie. Lord Mowbray renouvela connaissance avec un homme si bien placé; il ne manqua pas de le saluer chaque fois qu'il le rencontrait, et vint même le consulter au sujet de la baronnie de Valence, appartenant jadis à l'ancienne famille des Fitz-Warene et des Mowbray. On pensait que le comte actuel pourrait élever des prétentions à cet égard, du chef de feu sa mère, et arriver ainsi, malgré la date récente de son élévation, à figurer parmi les barons Plantagenets, succès qui, dans l'espace d'un siècle, aurait complété la grande mystification de la haute noblesse. La mort de son fils, adroitement nommé Valence,

avait un peu ralenti son ardeur ; mais les rapports entre lui et Hatton s'étaient maintenus assez intimes pour qu'il fût bien aise de le consulter avant de mettre la susdite lettre entre les mains d'un homme de loi.

Voilà pourquoi lord Mowbray vint s'asseoir sur la même chaise et dans la même bibliothèque où nous avons vu quelques jours auparavant le digne baronnet sir Vavasour Firebrace.

M. Hatton était à la même table, livré aux mêmes occupations ; son chat à sa droite et ses petits épagneuls couchés sur des coussins à ses pieds.

M. Hatton étendit la main pour prendre la lettre que Sa Seigneurie lui offrait, et la lut avec beaucoup d'attention en pesant chaque mot.

Chose étrange, en vérité, car cette lettre avait été écrite par lui-même, et ceux qui l'avaient signée n'étaient que des instruments obéissant à l'impulsion de sa volonté.

« C'est fort singulier ! dit-il enfin.

— N'est-ce pas ?

— Et Votre Seigneurie a reçu cette lettre hier ?

— Hier ; je n'ai pas tardé un instant à vous la communiquer.

— Jubb et Jinks, continua M. Hatton pensif en examinant la signature ; c'est une très-bonne étude.

— Voilà ce qui rend la lettre plus étonnante.

— Sans doute.

— Une étude respectable s'embarquerait difficilement dans une semblable affaire sans avoir au moins quelque prétexte.

— Je le pense aussi.

— Mais lequel ?

— Ah ! voilà ! lequel ? M. Walter Gérard, sans ses titres, est un homme de paille, et je le défie de rien prouver s'il n'a l'acte de 77.

— Eh bien, il ne l'a pas.

— Il est en sûreté ?

— Parfaitement ; je regrette presque de ne pas l'avoir brûlé comme tout le reste de la boîte.

— Détruisez cette pièce et celles qui l'accompagnent, et le comte de Mowbray ne deviendra jamais baron Valence.

— Mais de quelle utilité ces papiers peuvent-ils être maintenant ? Si nous les produisons au jour, nous servirons les prétentions de cet homme.

— Le temps en fera justice ; il affermira les vôtres. Vous pouvez attendre.

— Hélas ! depuis la mort de mon fils !...

— Justement ; elles sont devenues doublement importantes. Ayez la baronnie, et vous la transmettrez à votre fille aînée, qui en se mariant

conservera son nom. Votre famille se perpétuera ainsi et grandira en noblesse. Les Fitz-Warene et les Valence ne le céderont à personne en ancienneté, et quant au rang, tant que Mowbray-Castle leur appartiendra, ils sont assurés de voir revivre le comté au premier changement de règne ou de ministère qui s'effectuera avec une juste balance des partis.

— C'est le vrai point de vue de la question, dit lord Mowbray, et que me conseillez-vous?

— Soyez calme ; vous n'avez rien à craindre. Ceci est une simple manifestation de prétentions vieillies, mais trop belles pour tomber tout à fait dans l'oubli. Vos papiers, dites-vous, sont en sûreté?

— Très-en sûreté. Ils sont placés dans la chambre des archives de la grande tour de Mowbray, dans la même boîte en fer et dans la même armoire où ils furent déposés...

— Quand j'eus le plaisir de confirmer les droits et de calmer les inquiétudes d'une de nos anciennes maisons en les mettant entre vos mains, dit Hatton, qui s'empressa de terminer ainsi une phrase embarrassante. Je conseillerais à Votre Seigneurie de faire répondre à cette assignation comme à une chose naturelle, mais sans entrer près de vos agents dans aucun détail, sans leur faire aucune confidence. C'est inutile. Traitez cela très-légèrement, particulièrement avec eux. Vous n'en entendrez plus parler.

— Vous en êtes certain?

— Parfaitement. Walter Gérard n'a pas de preuves. Quels que soient ses droits, bons ou mauvais, le seul titre qui puisse les établir est en votre possession, et le seul usage auquel il puisse servir, c'est à procurer, avec le temps, à votre petit-fils, l'entrée de la Chambre des Lords.

— Je suis charmé de vous avoir consulté.

— Votre Seigneurie peut me parler sans réserve ; je suis habitué à ces tentatives ; elles rentrent dans ma spécialité ; mais un vieux soldat ne se laisse pas prendre à ces ruses de guerre.

— Ce n'est qu'une fausse alarme, vous croyez?

— Tout à fait fausse.

— Adieu. Je suis charmé de vous avoir consulté. Comment vont les affaires de mon ami Vavasour?

— Je les amènerai à bon port, à la fin.

— C'est un excellent voisin ; j'ai beaucoup de respect pour sir Vavasour. Voulez-vous me faire le plaisir de venir dîner avec nous jeudi, Monsieur Hatton? Lady Mowbray en sera enchantée.

— Votre Seigneurie est trop bonne, répondit Hatton en dissimulant sous un profond salut un sourire sarcastique ; je vis en ermite.

— Mais vous devriez voir quelquefois vos amis.

— Votre Seigneurie a trop d'indulgence ; je suis un homme d'affaires, et je connais ma position. La société des dames n'est pas faite pour moi.

— En ce cas, venez demain ; je serai seul, et j'inviterai quelques personnes que vous connaissez : sir Vavasour, lord Shaftesbury et un Français très-distingué, un vicomte de Narbonne, qui désire beaucoup faire votre connaissance. Votre nom est fort répandu à Paris, savez-vous bien ?

— Votre Seigneurie me comble. Une autre fois ; je suis accablé d'affaires en ce moment.

— Eh bien donc, quand vous voudrez. Bonjour, Monsieur Hatton. »

Hatton s'inclina très-bas.

A peine la porte était-elle fermée qu'il se frotta les mains en disant :

« Dans la même boîte et dans la même armoire, la chambre des archives de la grande tour du château de Mowbray ! Ils existent, et je sais où ils sont ; je les aurai ! »

XLV

Deux et même trois jours s'étaient écoulés depuis que M. Tadpole avait annoncé la visite de sir Robert au palais, et, par la plus grande des merveilles, presque rien n'avait transpiré. On savait, il est vrai, qu'on s'occupait de former un nouveau cabinet ; les journaux quotidiens ne manquaient pas d'informer le public des visites journalières de certains grands personnages au premier ministre choisi ; mais le monde politique était devenu soudain si prudent que rien ne perçait au dehors.

Lord Marney n'avait pas encore reçu sa nomination, bien qu'il ne sortît jamais sans indiquer au capitaine Grouse l'heure précise de son retour, afin que son acceptation ne souffrît aucun retard. L'Irlande n'était pas encore gouvernée par le duc de Fitz-Aquitaine ; le comte de Mowbray était toujours sans jarretière. Ces trois hauts personnages éprouvaient des moments d'inquiétude, d'impatience ; mais, comme il n'était pas question non plus que leurs rivaux eussent obtenu le poste qu'ils ambitionnaient, ceci les maintenait en tranquillité, sinon en joie. D'autre part, ils ne manquaient pas de questionner chaque jour, presque à chaque heure, le prudent Tadpole, qui avait peu de peine à conserver intacte sa réputation d'homme discret ; car, ne sachant rien et commençant à être inquiet lui-même de ce silence prolongé, il avait recours à certaines phrases mystérieuses qui, débitées d'un ton convenable, parvenaient à satisfaire les curieux.

Un beau matin l'émoi se répandit dans le petit cercle des initiés. Le sang monta au visage de lady Saint-Julians ; lady Deloraine devint pâle.

Lady Firebrace écrivit lettres sur lettres à M. Tadpole et à lord Masque. Lord Marney courut chez le duc de Fitz-Aquitaine, et y trouva lord de Mowbray déjà arrivé. Les clubs regorgeaient de monde ; partout on remarquait un mouvement inaccoutumé, une préoccupation singulière.

« Que se passe-t-il ? Qu'est-il arrivé ?

— C'est vrai, disait M. Egerton à M. Berners, chez Brook.

— Est-ce vrai ? demandait M. Jermyn à lord Valentine au Carlton-Club.

— Je l'ai appris hier soir chez Crockford, disait M. Ormsby ; on y apprend toujours les nouvelles vingt-quatre heures avant tout le monde. »

Toute la matinée se passa à faire cette importante question : « Est-ce vrai ? »

Dans l'après-midi chacun répondait unanimement dans l'affirmative ; puis on s'en fut dîner pour apprendre pourquoi et comment c'était vrai.

Mais qu'était-il donc réellement arrivé ? Quelque chose de merveilleux, d'imprévu ! Le cabinet whig avait donné en apparence sa démission, et pourtant il n'avait pas encore quitté les affaires. Quel contresens constitutionnel !

Evidemment il fallait que les Chambres s'assemblassent, fissent une adresse au trône, et en dénonçassent les conseillers obstinés. C'était la marche la plus naturelle à suivre, et l'esprit de parti se montrait si puissant qu'il n'était pas impossible qu'on pût faire quelque chose. En tout cas, l'occasion paraissait favorable pour la Chambre des Lords; avec un peu de courage elle pouvait prendre ce qu'on appelle en jargon politique l'initiative. Lord Marney , poussé par Tadpole, trahissait quelque velléité d'agir ; le duc Fitz-Aquitaine aussi , et lord de Mowbray à peu près.

Mais quand tout semblait mûr, que les dîners conservateurs croyaient pouvoir adopter comme toast favori : *l'indépendance de la Chambre des Lords*, le bruit le plus étrange commença à circuler dans le monde, et jeta tant de ridicule sur ces grands mouvements constitutionnels *in petto* que lord Marney lui-même hésita. Ne disait-on pas, personne, du reste, ne le crut un moment, que ces ministres obstinés et rebelles, qui ne voulaient pas s'en aller, portaient... des jupons !

Quoi donc? Est-ce ainsi que devaient finir les puissants efforts de l'opposition ? Le *conservatisme* , cette sublime création du XIXe siècle, devait-il, après tout, obéir à un éventail ?

Depuis la farce des *invincibles,* rien n'avait été plus bouffon.

Lady Deloraine se consola en déclarant que lady Saint-Julians en était la cause indirecte, et que, sans la crainte de la voir entrer dans les

appartements du palais, la conspiration n'aurait pas mieux réussi que beaucoup d'autres dont les pages de l'histoire sont encombrées pour charger la mémoire des nations aveuglées.

Lady Saint-Julians, au contraire, se tordait les mains de désespoir, pleurant le malheur de sa souveraine, dont on enchaînait la volonté en la forçant de vivre au milieu d'une foule de personnes qu'elle ne connaissait point et qui s'intitulaient audacieusement les amis de sa jeunesse.

Les ministres en expectative, et particulièrement ceux à qui les portefeuilles avaient déjà été promis, paraissaient embarrassés comme le sont les gens trompés dans leur attente. Ils affectaient une aisance gauche et faisaient semblant de posséder un secret dont la révélation les tirerait du profond ridicule de leur situation, mais qu'ils gardaient par sentiment de délicatesse et d'honneur.

Quiconque avait conçu des espérances plus ou moins justifiées relevait la tête et se plaignait hautement d'un cruel déni de justice. La constitution était blessée dans la personne de tous ces ambitieux déçus.

« Peel aurait dû prendre le portefeuille, disait lord Marney. Que nous importent les femmes ?

— Peel aurait dû prendre le portefeuille, répétait le duc de Fitz-Aquitaine. Il devait se rappeler ses devoirs envers l'Irlande.

— Peel aurait dû prendre le portefeuille, disait de son côté le comte de Mowbray. La Jarretière va maintenant devenir une affaire de parti. »

Peut-être permettra-t-on à la plume impartiale qui trace ces lignes d'approuver l'opinion de ces honorables partisans de sir Robert Peel. On peut croire, en effet, qu'il aurait dû accepter le gouvernement des affaires en 1839 ; sa retraite paraît avoir été une erreur.

Au milieu des factions parlementaires qui prévalurent à dater de 1831, la prérogative royale, plus ou moins opprimée depuis 1688, au grand détriment des droits, des libertés et des intérêts du peuple, s'était affaiblie de plus en plus. L'avénement au trône d'une jeune princesse dont la présence parlait à l'imagination et à laquelle son peuple attribuait généralement la fermeté de caractère, apanage nécessaire des souverains, semblait offrir une occasion favorable pour le rétablissement de l'autorité royale. Malheureusement, celui qui aurait dû occuper le poste éminent et national de chef du parti tory, de chef du peuple et de champion de la couronne, commença sa carrière sous le nouveau règne par une inconvenante opposition aux désirs personnels de la reine. La réaction qui s'opérait dans l'opinion, dégoûtée du tumulte parlementaire et d'une législation capricieuse, les dispositions de la souveraine, la situation à peu près égale des partis, étaient autant de causes propres à indiquer l'imminence d'un mouvement en faveur de la prérogative royale. Le chef

des tories aurait dû profiter de ses avantages et saisir l'occasion ; il la manqua ; les whigs ne la laissèrent pas échapper. C'est ainsi que l'Angleterre vit pour la première fois, triste anomalie ! l'oligarchie conserver, par la volonté de la cour, une puissance dont elle s'était servie jadis pour détruire la libre monarchie de l'Angleterre.

Mais nous nous trompons , sir Robert Peel n'est pas le chef du parti tory, de ce parti qui s'est opposé à la mystification ruineuse dont le but était de métamorphoser l'impôt direct par la couronne en impôt indirect par la Chambre ; qui a dénoncé le système tendant à sacrifier l'industrie à la propriété; qui a gouverné l'Irlande de manière à se concilier les deux Eglises et à mériter l'appui d'une série de parlements composés de pairs et de députés de religions différentes ; qui a maintenu de tout temps la constitution territoriale de l'Angleterre , comme seule base et seule garantie d'un gouvernement local, et qui cependant a déposé un jour sur le bureau de la Chambre basse un tarif de commerce négocié à Utrecht, plus rationnel que tous ceux déjà existants ; de ce parti, enfin, qui a empêché l'Eglise d'être un fonctionnaire salarié de l'Etat, et conservé avec mille efforts l'organisation paroissiale du pays, qui assure un abri à chaque travailleur.

Dans le sens parlementaire , ce grand parti a cessé d'exister ; mais je veux croire qu'il vit encore dans la pensée et dans les sentiments de la nation. Il repose sur des principes élevés et de nobles instincts; il sympathise avec les petits et marche de pair avec les grands. Il a ses héros et ses martyrs , qui tous ont souffert pour lui la proscription, le pillage et la mort. Sa chute n'a pas été sans gloire : les paroles éloquentes, les arguments puissants, l'ardente logique de Saint-John, l'éloquence intrépide, l'âme patriotique de William Wyndham l'ont vengé du triomphe d'une oligarchie impitoyable. Aujourd'hui même, il n'est pas mort, mais il dort. A une époque de matérialisme politique, d'idées et de projets confus, dans un temps où l'on n'aspire qu'à la richesse parce qu'on ne croit pas à autre chose, de même que l'imprudent marin charge son navire au moment du naufrage , le parti tory doit sortir du tombeau sur lequel Bolingbroke a versé sa dernière larme, pour redonner à la couronne sa force , au pays sa vie , et pour proclamer que le seul devoir de la puissance c'est d'assurer le bien-être social du PEUPLE.

XLVI

Tandis que le complot formé par tant d'honorables personnages avortait peu glorieusement, Sybille restait fort tranquille et se serait à peine doutée des agitations du monde politique, sans les nouvelles que son

père et ses amis lui en donnaient de temps en temps. Pour les chartistes, en effet, ces menées avaient peu d'importance, si ce n'est que le changement de ministère pouvait retarder la présentation de la pétition nationale.

Ils avaient depuis longtemps cessé de faire un choix entre les deux partis qui alors comme à présent luttaient pour le pouvoir ; et c'était sagesse de leur part. Quel principe distingue le noble lord qui sort de l'honorable gentleman qui entre ? On peut bien simuler une différence factice pour servir de cri de ralliement et animer les hustings, mais c'est là tout.

La fin imprévue des événements de mai 1839, en rappelant des hommes décidément trop faibles pour diriger le gouvernement parlementaire du pays, fut accueillie cependant par les chartistes dans un tout autre esprit que celui avec lequel ils avaient assisté au commencement de ces transactions. Elle tendait évidemment à encourager leurs efforts et à donner plus d'énergie à leurs mouvements futurs. On redoute peu une administration faible.

De ce moment Gérard fut accablé d'affaires ; sa correspondance augmenta ; il se trouva si occupé que Sybille le vit moins de jour en jour.

Le lendemain de celui où Hatton avait fait sa première visite dans Smith's-Square, quelques-uns des délégués, avertis par la rumeur publique de la démission des whigs, se présentèrent de bonne heure chez Gérard, et bientôt ils sortirent tous ensemble.

Sybille, restée seule, s'abandonna à la rêverie, repassant dans son esprit les événements étranges du jour précédent. La présence d'Hatton, sujet si fréquent de leur conversation ; celle de l'étranger qui, dix-huit mois plus tôt, avait, par son apparition dans leur petit cercle, jeté tant d'agrément et de variété sur leur vie ; tout cela occupait sa pensée. M. Franklin avait laissé dans son esprit un souvenir gracieux, conséquence naturelle de l'influence que devait exercer nécessairement un homme d'une intelligence distinguée, d'un esprit aimable et délicat, et qui recherchait leur société avec un si vif empressement. Mowedale se peignait à ses regards dans toute la beauté dorée d'une journée d'automne. Elle se rappelait leurs promenades, leurs conversations ; la satisfaction de son père quand, après ses travaux, il entendait le coup de marteau de son jeune voisin. En dépit du mouvement inaccoutumé au milieu duquel elle se trouvait placée, malgré les espérances glorieuses, les rêves de grandeur et de puissance qui parfois l'agitaient, les yeux de Sybille étaient humides d'émotion au souvenir de ce passé si doux et si paisible.

Franklin leur avait écrit plusieurs fois depuis son départ ; mais ses lettres, remplies de sollicitude pour Gérard et sa fille, étaient cepen-

dant contraintes ; une sorte de mystère semblait l'envelopper. Il ne leur disait jamais un mot de sa vie, de ses occupations ; et parfois on aurait pu supposer qu'il projetait de quitter son pays. Sans nul doute, il y avait là quelque chose d'étrange. Morley prétendait que c'était un espion ; Gérard, moins défiant, pensait qu'il avait des dettes, et qu'il était venu à Mowedale probablement pour fuir ses créanciers.

Le mystère venait de se révéler, mais comment ? Un Normand, un noble, un oppresseur du peuple, un ennemi de l'Eglise, un composé enfin de tout ce que Sybille avait été habituée à craindre, à haïr, à accuser de la dégradation de sa race. Elle soupira. La porte s'ouvrit ; Egremont parut devant elle. Son visage se couvrit d'une vive rougeur, son cœur battit avec force ; pour la première fois, elle se sentit embarrassée et gênée en sa présence. Quant à lui il était pâle, mais calme et grave.

« Je suis importun, dit-il en s'approchant, je le sens ; mais il faut absolument que je vous parle. »

Il s'assit. Une pause s'ensuivit.

« Hier, reprit Egremont d'un ton moins ferme, vous avez paru traiter avec mépris cette croyance exprimée par moi, que la sympathie est indépendante du simple hasard de la position. Pardonnez-moi, Sybille, mais ne se peut-il pas que vous-même vous ayez des préjugés ? »

Il s'arrêta.

« Je serais fâchée, dit-elle d'un ton contenu, de traiter vos opinions avec mépris. Tant de choses ont eu lieu hier qu'elles peuvent excuser une parole irréfléchie.

— Plût au ciel qu'elle le fût, dit Egremont tristement ; je la supporterais avec moins de douleur. Non, Sybille, je vous connais ; j'ai eu le bonheur et le malheur d'apprendre à lire trop bien au fond de votre âme pour pouvoir douter de vos convictions ou pour croire qu'on peut facilement les détruire. Cependant, je voudrais le tenter. Vous me regardez comme votre ennemi naturel, parce que je suis né parmi les privilégiés. Je suis homme, Sybille, avant d'être noble. »

Il s'arrêta de nouveau. Elle baissa les yeux, mais sans répondre. Il reprit :

« Ne puis-je donc pas sympathiser avec des hommes, mes frères, quelle que soit leur condition ? Je sais que vous ne le croyez pas ; mais vous êtes dans l'erreur. Votre opinion repose sur la tradition, non sur l'expérience. Le monde réel n'est pas le monde de vos lectures ; les hommes qui s'intitulent vos supérieurs ne sont pas les mêmes qui gouvernaient du temps de vos pères. Un changement s'est opéré en eux comme en toute autre chose ; je participe à ce changement. Je les subis-

sais avant de vous connaître ; et si dès lors il agissait en moi, croyez qu'il n'est pas moins puissant aujourd'hui.

— Si un changement s'est opéré, dit Sybille, c'est parce que le peuple a appris à compter sur sa force.

— Ah ! détrompez-vous. Le peuple n'est pas fort ; il ne pourra jamais l'être. Ses efforts pour se diriger seul tourneront à sa ruine et à sa honte. C'est la civilisation qui amène le changement. C'est une connaissance plus approfondie d'eux-mêmes qui enseigne aux hommes des classes élevées leurs devoirs sociaux. L'aurore d'un nouveau jour commence à poindre pour notre nation ; mais pour l'apercevoir il faut être placé sur les hauteurs. Vous vous croyez dans la nuit, et moi je vois les premières clartés. La nouvelle génération de l'aristocratie anglaise ne se compose ni de tyrans ni d'oppresseurs, comme vous persistez à le croire, Sybille. Elle comprend, mieux encore, elle sent la responsabilité de sa position. Mais l'œuvre qu'elle doit accomplir n'est pas une œuvre facile, ce n'est pas l'impulsion fébrile d'une ardeur passagère qui peut renverser les barrières puissantes élevées par des siècles d'ignorance et de crime. Il suffit que les sympathies soient éveillées, le temps et la réflexion feront le reste. Croyez-moi, Sybille, les nobles sont les véritables chefs du peuple.

— Les chefs du peuple sont ceux qu'il a choisis lui-même et dans lesquels il a mis sa confiance, répondit Sybille avec quelque hauteur.

— Et qui peuvent le trahir.

— Le trahir ? Pourriez-vous croire mon père ?...

— Non, non ; vous comprenez, Sybille, mieux que je ne puis l'exprimer, combien j'honore votre père ; mais il est seul dans la pureté et la simplicité de son âme. Qui seconde ses vues ?

— Ceux que le peuple a aussi choisis. Ils forment un sénat soutenu par des millions d'individus ; ils n'ont qu'un but, l'émancipation de leur race. C'est un spectacle sublime de voir ces délégués du travail en défendre la cause sacrée en termes dont pourraient s'enorgueillir vos factions hautaines. Qui peut résister à une démonstration si véritablement nationale ? Qui peut se soustraire à l'influence de sa puissance morale ? »

Les yeux d'Egremont rencontrèrent ce regard où brillait l'inspiration du martyre. Le frère de lord Marney tressaillit sous le feu que lançait cette noire prunelle.

Il se leva, s'approcha lentement de la fenêtre, et resta un moment absorbé dans ses pensées, en contemplant vaguement ce chétif gazon qu'aucun pied humain ne foulait jamais, cette statue mutilée et ces fresques décolorées. Quel silence profond ! quelle scène désolée !

Soudain il se retourna et revint d'un pas rapide vers Sybille.

Elle avait penché sa tête et paraissait plongée dans la rêverie.

Egremont s'agenouilla, prit doucement sa main et la porta à ses lèvres. Troublée, elle jeta autour d'elle des regards inquiets ; mais lui, n'écoutant plus que son émotion, murmura d'une voix tremblante :

« Laissez-moi vous exprimer mon adoration. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je vous aime ; depuis le jour où je vous vis à travers les arceaux détruits de Marney, votre pensée a plané au-dessus de moi ; votre influence a dirigé, gouverné toutes mes actions. Je vous ai suivie sous votre toit et je me suis trouvé heureux de vous rendre pendant un temps un culte silencieux. Quand, au jour de mon départ, je me suis présenté chez vous, c'était pour tout vous dire, tout vous demander. Depuis lors votre image ne s'est pas effacée un instant de mon cœur ; elle sanctifie ma demeure, et votre suffrage a déterminé ma carrière. Ne repoussez pas mon amour ; il est pur comme vous, fervent et fort comme moi. Bannissez des préjugés qui ont jeté de l'amertume dans votre vie et qui pourraient à jamais briser la mienne. Daignez conserver cette main ! Si je suis noble, je n'ai aucun des avantages accidentels de la noblesse ; je ne puis vous offrir ni richesse, ni splendeur, ni puissance ; mais je puis vous donner un dévouement que rien ne détruira, une volonté que vous guiderez, une ambition que vous gouvernerez !

— Ces paroles sont étranges et mystiques, dit Sybille agitée ; elles me frappent à l'improviste. »

Elle s'arrêta comme pour se recueillir un moment ; une expression presque douloureuse se peignit sur son visage.

« Des changements si soudains me troublent ; vous êtes le frère de lord Marney et je ne le sais que d'hier. J'ai cru en l'apprenant avoir perdu votre amitié, et maintenant vous parlez d'amour !... De l'amour pour moi ! Que je garde votre main, que je partage votre existence ! Vous oubliez qui je suis ; moi je sais à peine qui vous êtes, mais je me le rappellerai mieux. Vous avez écrit jadis sur le feuillet d'un livre que vous étiez mon ami sincère ; j'ai souvent relu ces mots avec affection ; c'est à mon tour aujourd'hui de vous montrer mon amitié en vous empêchant de vous plonger dans la honte et la dégradation.

— Sybille, Sybille bien-aimée, ne prononcez pas des paroles si amères !

— Me préserve le Ciel d'avoir de l'amertume pour vous ; ce serait vraiment trop cruel ! »

Elle couvrit de sa main ses yeux remplis de larmes et se tut ; puis un moment après elle reprit :

« Mais qu'est-ce donc ? Vous parlez d'union entre le fils du noble et la fille du peuple ! Ne voyez-vous pas que votre famille vous renierait

avec raison ? Vous détruiriez ses espérances, vous offenseriez son orgueil ; vos pareils s'éloigneraient de vous, parce que vous auriez insulté à leurs préjugés. Vous perdriez tout : l'espérance et les moyens du succès; la société ne vous traiterait plus qu'en ennemi, et à juste titre ; ne seriez-vous pas traître envers elle?... Non, mon ami, car tel je veux vous considérer, il ne peut en être ainsi ; l'opinion trop belle que vous avez de moi me touche profondément... Je ne suis pas habituée à ces changements si brusques, je ne les ai trouvés encore que dans les livres... Pardonnez-moi, plaignez-moi si je les reçois avec trouble ; c'est la première fois que de semblables paroles frappent mes oreilles... ce sera la dernière. Peut être n'aurais-je jamais dû les entendre... mais qu'importe.. Une vie de pénitence s'ouvre à mes regards, j'espère que je serai pardonnée. »

Elle baissa la tête et pleura.

« Vous me punissez cruellement du hasard de ma naissance, si vous refusez d'être à moi.

— Je ne serai jamais la fiancée de personne, ajouta-t-elle toujours en pleurant ; sans la volonté de celui dont les droits sont sacrés, il y a déjà longtemps que j'aurais oublié dans le cloître les douleurs du monde. »

Tout le temps qu'elle avait parlé, Egremont avait gardé sa main dans la sienne sans qu'elle eût essayé de la lui retirer ; il inclina sa tête, et la baigna de ses larmes. Pour un moment tous deux restèrent silencieux. Enfin il leva les yeux, et d'une voix voilée par les larmes il essaya encore une fois d'ébranler la résolution de Sybille. Il combattit ses idées relativement à sa famille et à la société ; il lui détailla ses espérances, ses projets pour l'avenir ; il lui peignit son amour en termes passionnés. Mais elle, avec une douceur solennelle et une tendre mais inflexible fermeté, elle repoussa ses offres et ses arguments. Puis, pressant sa main dans les siennes, sans chercher à cacher les pleurs qui inondaient son visage, elle ajouta :

« Croyez-moi, l'abîme est infranchissable. »

D'ISRAÉLI.

(*La suite au numéro prochain.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 septembre 1845.

Il y a plus d'une bonne raison pour s'expliquer le grand silence de notre scène politique. Ce ne sont pas seulement l'absence du Parlement, la villégiature des ministres et les voyages des rois qui apaisent les ardentes voix de la presse. D'abord, l'attitude oscillante du cabinet a dérouté le plan d'attaque des diverses oppositions. Il est plus difficile quelquefois de renverser un adversaire qui cède qu'un adversaire qui résiste. Vainqueur ou vaincu, le ministère est demeuré maître du champ de bataille. Soit calcul, soit faiblesse, il n'a pas eu le courage de se briser contre les difficultés de sa position. De là l'incertitude de sa marche, l'équivoque de ses résolutions ; mais de là aussi, pour les opposants, l'impossibilité de le saisir corps à corps et de le terrasser dans une lutte décisive. Les plus graves questions éludées ou tournées, et le sentiment national, non pas satisfait, mais désorienté, il devenait difficile aux adversaires du cabinet d'improviser les motifs sérieux d'une nouvelle déclaration de guerre aux portefeuilles. Il a donc fallu se résigner à attendre.

Ce n'est pas tout : la Chambre actuelle touche à sa quatrième session : si prochainement elle n'est dissoute, il faut que légalement elle expire. Quel est l'homme d'Etat de quelque valeur, l'orateur de quelque portée, celui qui regrette le pouvoir qu'il a perdu, comme celui qui aspire à y monter, qui veuille jouer ses chances sur les derniers jours d'une législature vieillie ? La menace d'une dissolution demeure d'ailleurs suspendue sur toutes les têtes. Que le ministère ait le désir de renoncer ou de recourir à cette prérogative de la couronne, personne ne se fie à des intentions qu'il peut dissimuler ou changer à son gré. Dans une position pareille, nul chef de parti ne se soucie de compromettre son avenir politique. Les discussions vraiment graves et les hommes vraiment nouveaux ou forts sont contraints de s'ajourner

à une autre Chambre, à une majorité nouvelle. Plus les élections générales approchent, moins on a de hâte à se signaler par des doctrines hardies ou véhémentes, moins on a l'envie de se compromettre par des engagements imprudents qui écartent du pouvoir ou qui empêchent d'y rester.

Enfin, que gagnerait-on à le nier? et ceci est le trait capital du *statu quo* où nous sommeillons, il y a chez nous un peu disette d'idées neuves. Nous nous agitons sans fruit, depuis beaucoup d'années, dans le même cercle administratif que la main impériale a tracé sur notre sol. Pour n'avoir pas à réfléchir sur la monotonie inféconde de notre organisation intérieure, nous avons pris le parti de la trouver de tous points admirable, en sorte que les chefs d'opposition, en arrivant aux affaires, seraient embarrassés d'écrire sur leur drapeau quelque réforme significative. Chez les nations qui nous entourent, il y a des inégalités civiles ou politiques qui enflamment les passions ou la justice des partis; il y a des aristocraties contre lesquelles on peut combattre consciencieusement; il y a des barrières qu'on veut faire tomber, des priviléges qu'on veut déraciner, quelque nationalité qu'on tente d'absorber, un mode d'administration qu'on prétend modifier, un système général de gouvernement qu'il s'agit d'abattre ou de changer. En France, nous ne voyons pas sur quoi les réformateurs feraient porter leurs essais, sinon sur les conditions de la royauté et de l'électorat politique, les deux seules formes encore vivantes de notre organisation sociale. Or les attributs de la royauté ne sont sérieusement menacés aujourd'hui par aucun parti qui mérite d'être compté. L'opposition la plus vive n'a pas réussi à se mettre d'accord sur les innovations qu'elle propose à notre législation électorale. La seule controverse possible ne roule donc que sur des points très-secondaires et des difficultés incidentes. C'est ce qui donne aux luttes de l'opinion quelque chose d'indéterminé et de flottant; c'est ce qui fait que nous changeons de ministres et non de ministère.

La stagnation dans les idées est telle que la session des conseils généraux n'a été presque nulle part, cette année, animée par l'expression de quelques-uns de ces vœux politiques qui sortent un peu sans doute du cercle étroit où les a enfermés notre législation, mais qui témoignent du moins qu'il y a encore de la vie aux extrémités, et que tout ne s'est pas réfugié au centre, dans notre pays où le pouvoir exécutif fait tant et les citoyens si peu.

Les esprits se montrent émus, plus que de toute autre chose, des espérances prochaines de notre réseau de chemins de fer. La spéculation la plus frénétique s'est précipitée sur des actions dont l'existence est purement nominale; c'est un jeu sans limites que les lois sont impuis-

santes à prohiber. C'est une sorte de loterie universelle où chacun se jette avec sa cupidité naturelle et son penchant à tenter le hasard. On dirait que nous voulons, par notre ardeur fiévreuse, compenser les lenteurs que la France a mises à se lancer dans ces voies nouvelles, dont les conséquences graves sont si peu méditées par l'imprévoyance des générations humaines qui ne vivent que dans le présent.

Plusieurs se sont irrités même qu'une association de banquiers puissants ait concentré dans ses mains le *chemin du Nord*. On a volontiers qualifié d'illégale *coalition* un accord de grands capitalistes, dont la prédominance, si elle est fâcheuse, est inévitable. L'aristocratie industrielle a été traitée presque aussi sévèrement que l'aristocratie de naissance, et le coffre-fort de M. Rothschild n'a pas trouvé plus grâce que l'antiquité du blason. Il y en a qui s'aperçoivent en frémissant que les supériorités sociales ne font que changer de formes, et qui commencent à craindre que l'aristocratie de la banque et du commerce, pour être moins noble et moins héréditaire, ne devienne plus intolérable que l'aristocratie du sang. Ces clameurs devraient au moins nous avertir d'accepter avec prudence et sagesse, mais sans engouement systématique, les transformations sociales et ce qui est devenu la condition de l'ordre nouveau. Une fois que, dans l'exécution des grands travaux des chemins de fer, on avait recours aux capitaux individuels, à l'esprit d'entreprise et d'association, les inégalités de la concurrence étaient prévues, elles étaient inséparables de toute adjudication. Les partisans de la centralisation extrême, qui voulaient en principe que l'Etat retînt exclusivement la construction et l'exploitation des voies de fer, n'ont pas soutenu sérieusement que ce mode de concession directe fût préférable aux formalités et aux soumissions secrètes de l'adjudication ouverte à tous. Si le ministère eût été libre de choisir lui-même la compagnie concessionnaire, l'école unitaire, impérialiste ou révolutionnaire, n'eût pas manqué de crier à la faveur et à la corruption. Si même, comme on l'a quelque temps pensé, le gouvernement eût été investi du droit d'exécuter lui seul les grandes lignes des communications nouvelles, n'eût-on pas reproché plus encore à la puissance ministérielle de rassembler dans ses mains une force énorme d'influence et d'argent menaçante pour les libertés publiques? Dans tous les systèmes il y avait des abus possibles. C'est à la probité des ministres et à la surveillance des Chambres, bien plus qu'à la loi, qu'il appartient de les prévenir ou de les diminuer. Sans nous flatter d'une égalité chimérique dans des opérations colossales accessibles seulement aux grands capitaux, comprenons que la France est intéressée à ce que, du moins, le sort de l'importante entreprise des chemins de fer soit commis à des maisons solides. Des économies fort hypothétiques ne peuvent entrer

en balance avec la certitude que les travaux une fois commencés seront menés à bien dans le délai prescrit, et ne seront interrompus ni par les faillites, ni par l'insuffisance des adjudicataires.

La polémique sur l'adjudication du chemin de fer du Nord, toute pleine d'exagération qu'elle ait été, semblait du moins plus sincère que les attaques violentes dirigées contre le gouverneur de l'Algérie. Ceux qui faisaient du maréchal Bugeaud un petit empereur d'Alger, lequel dépensait arbitrairement le sang et l'argent français, disposait à son gré du territoire de la colonie, sans nul souci des droits du gouvernement et des Chambres, ont bien dû rire eux-mêmes quand ils ont vu ce terrible dictateur venir faire sa cour et rendre humblement ses comptes à Soultberg, et quitter l'Afrique sans être accompagné d'une garde prétorienne. Quoi qu'on puisse penser des nécessités et de l'avenir de notre colonie, le maréchal Bugeaud n'est pas un de ces hommes qui se disgracient explicitement et sans façon. Bien qu'il n'ait pas fait confidence à la presse de son long entretien avec le président du conseil, il n'est point probable que le gouvernement de l'Algérie passe subitement à d'autres mains, à moins que le gouverneur, contrarié dans ses idées personnelles, ne veuille quitter lui-même une terre où son départ, même temporaire, semble avoir été salué d'éclatants regrets. Nous ne serions pas beaucoup surpris que le congé provisoire demandé par le maréchal fût comme un retour au projet non abandonné de la vice-royauté de M. le duc d'Aumale. L'intérim actuel servirait de transition à la vice-royauté. Si les exigences de l'alliance anglaise consentaient à l'accepter, la position haute et mixte de M. le duc d'Aumale aiderait à sortir des embarras de la colonisation et du conflit toujours croissant de la puissance militaire avec la puissance civile. Le prince donnerait satisfaction aux intérêts civils, et le général répondrait aux intérêts militaires, conciliant et rassemblant ainsi dans sa seule personne ce qu'il n'est pas encore facile de séparer en Afrique, et ce qui ne peut guères se réunir que sur la tête d'un prince français. Reste à savoir comment la vice-royauté d'un prince royal se concilierait avec la responsabilité ministérielle et les droits de la constitution. Pour n'être pas sans difficultés dans son exécution, la vice-royauté, nous le soupçonnons, se mûrit et se prépare. Nous ne prétendrons pas cependant, à l'exemple de tant de suppositions hasardées, que c'est l'une des choses qui se sont traitées à Eu entre le roi des Français et la reine d'Angleterre. Les voyages ou les politesses d'une jeune reine n'ont pas, à nos yeux, l'importance politique qu'on leur prête si gratuitement.

Nous n'attachons pas non plus une portée politique qu'elle ne mérite point à la commission instituée récemment par M. le ministre de l'instruction publique pour composer le recueil de la *législation universi-*

taire. Nous n'aurions rien dit de cette commission si les journaux ne lui eussent fait l'honneur de la remarquer et de la discuter. S'il s'agit d'une compilation simple, la mesure doit passer inaperçue. S'il est question d'une œuvre de législation véritable, elle est confiée à des mains insuffisantes. Et puis qui ne sait combien le plus souvent est vaine l'entreprise confiée à ces commissions extraordinaires ? D'ordinaire leurs travaux avortent, ou bien elles se dissolvent tacitement à la retraite du ministre qui les a nommées, et qui n'a jamais le temps de voir l'ouvrage achevé. On avait aussi nommé, vers les dernières années de la Restauration, il nous en souvient, de hauts commissaires, choisis parmi les meilleurs esprits, pour recueillir les lois non abrogées du royaume de France. L'antique royauté qui institua cette commission insigne a disparu, et la collection de nos lois en est demeurée à sa première page : elle attend encore son Tribonien peut-être impossible. Le rassemblement des lois universitaires, quoique moins vaste, n'est guère plus utilement praticable. Ou ce ne sera qu'une œuvre de bureaux sans valeur et sans autorité, ou ses auteurs s'arrêteront eux-mêmes devant les difficultés mal prévues.

De toutes les parties de notre législation et de notre administration, il n'en est aucune qui soit plus entièrement soumise au régime du bon plaisir ministériel que ce qui regarde l'Université et l'éducation publique. Presque uniquement composée de règlements et d'arrêtés sans cesse rapportables, et qui ont varié sans cesse, la codification universitaire repose sur un bien petit nombre de textes vraiment législatifs. Il y a des esprits graves qui vont jusqu'à contester la légalité de la base législative sur laquelle repose l'Université tout entière. Il y en a qui, sans aller aussi loin, soutiennent sérieusement que les principales institutions universitaires, le conseil royal d'instruction publique, par exemple, sont en désaccord virtuel avec notre régime constitutionnel. Mais il est visible à tous que l'Université, ce legs impérial, appartient principalement aux attributions du pouvoir exécutif. Si, en principe général, elle doit relever de la loi, dans presque tout le reste elle demeure non-seulement dans le domaine de l'ordonnance, mais sous l'empire des simples règlements. Quel besoin y a-t-il donc de colliger ce qui peut se changer, se réformer, se réduire au gré du ministre? Qu'on étudie les besoins, les réformes désirables du corps universitaire, et qu'on les réalise : cela vaudra beaucoup mieux que d'entasser en volumes une foule de dispositions d'un intérêt médiocre et passager. Si nous supposions que, dans la commission qu'il vient d'instituer, M. de Salvandy ait eu une arrière-pensée d'habileté, à la veille des grands débats sur la liberté d'enseignement, et qu'il ait voulu répondre ainsi aux accusations qui reprochent à l'Université les irrégularités de

son existence, nous trouverions alors que son idée a été étroitement conçue, étroitement exécutée, et qu'il n'en sortira rien qui doive lui survivre.

Les traités de commerce que notre gouvernement, en l'absence des Chambres, a conclus avec les royaumes de Naples et de Sardaigne, et qui subiront l'épreuve de la tribune, annoncent assez qu'il va reprendre avec le nouveau ministère belge les négociations commerciales interrompues. Dans notre siècle, gouverné par le commerce et l'or, c'est plus que jamais le devoir du pouvoir exécutif de favoriser par d'heureux traités la production intérieure et les exportations de la richesse nationale. Plaise à Dieu que nos ministres deviennent assez éclairés, assez habiles, assez forts, pour relever notre commerce extérieur, duquel dépend notre résurrection maritime!

Le mouvement et le bruit, qui se sont momentanément retirés de nous, en attendant que le ministère et l'opposition préparent un nouveau plan de campagne, ont moins de trêve dans les pays voisins.

En Belgique, le ministère Van de Weyer, en se hâtant de convoquer les Chambres, a montré qu'il lui tarde defaire consacrer par les pouvoirs publics son existence constitutionnelle. C'est un acte de résolution que d'avoir suspendu sur-le-champ l'exécution de la dernière loi sur les céréales, en présence de la mauvaise récolte de l'année. Cette mesure, qui doit être agréable à la masse de la population, en lui prouvant que le gouvernement se préoccupe de ses plus impérieux besoins, a vraisemblablement aidé le nouveau cabinet à traverser heureusement les premiers débats et à s'assurer la majorité imposante que nos prévisions ont annoncée.

Bien que le ministère grec paraisse s'appuyer sur l'élément et les intérêts vraiment helléniques, il est manifeste que le cabinet Coletti s'est affaibli par la défection de Métaxas, qui a refusé des mains de son ancien collègue l'ambassade de Constantinople. Il est manifeste aussi que le germe de liberté grecque, qui n'a pas encore de vie propre, et qui ne peut grandir qu'au détriment de la puissance mahométane, a été comprimé dans son développement par le décret, dicté par la prudence de l'Europe, qui interdit la nationalité grecque aux Hellènes répandus sur la terre musulmane.

La situation du ministère espagnol est bien autrement compliquée. Tout fait présager de grands orages aux prochaines Cortès. Armé comme il est de pouvoirs extraordinaires pour réorganiser l'administration entière de la Péninsule, il était impossible que le cabinet de Narvaez ne soulevât pas contre lui toutes les passions des partis qu'il cherche à contenir. Il ne lui était pas aisé de contenter les uns sans exciter à l'instant les clameurs des autres. Lorsque, dans sa position

périlleuse, il comprimait la liberté de la presse et qu'il écartait le jury, tous les journaux devaient se plaindre et menacer. S'il se montrait favorable au clergé et parlait de lui restituer sa dotation immobilière, il méritait aussitôt les vives attaques de l'instinct révolutionnaire. Les vieilles franchises municipales bouleversées, les *fueros* inquiets sous le coup des innovations projetées, des provinces si diverses assujetties subitement à l'uniformité d'un impôt territorial, l'industrie frappée aussi d'un droit nouveau et pesant, l'incertitude du mariage de la reine, sur lequel chaque parti a ses espérances ou ses craintes, tout hérissait de difficultés la marche du ministère. Loin donc de s'étonner de ses hésitations et de ses fautes, il faut s'étonner qu'il n'ait point déjà succombé à la peine.

La prudence de M. Mon à consentir de choisir dans la municipalité de Madrid elle-même les répartiteurs du nouvel impôt ne sera-t-elle point vaincue à la fin par les troubles répétés de Madrid, par les menaces de Malaga et les adresses violentes de la Catalogne et de l'Aragon? Que les résistances arrivent du parti d'Espartero ou de toute autre opinion, si le sang de l'émeute et des exécutions militaires vient à enivrer encore les passions publiques, les fureurs qui semblent s'apaiser devant la jeune reine ne reparaîtront-elles pas plus ardentes et plus insatiables? Comment parviendra-t-on à concilier, sous un niveau inexorable, les instincts religieux et royaux des populations espagnoles et les antiques libertés des provinces, avec les implacables prétentions de l'intérêt révolutionnaire? Ce problème ne sera résolu ni par un seul ministère, ni par le retour de la reine à Madrid, ni par la réunion des Cortès. Le temps seul y suffira. Et cependant le rôle sera grand de l'assemblée prochaine, qui aura non-seulement à ratifier l'œuvre des pleins-pouvoirs qu'elle a confiés au ministère, mais à décréter la nouvelle loi électorale. Quand une nation sort de ses propres lois, de ses propres mœurs, pour s'abandonner au délire des utopies ou s'enchaîner à l'imitation des législations étrangères, sa rénovation est pleine de hasards et son avenir abonde en tempêtes.

Comment serait-on rassuré sur le sort de l'Espagne quand l'Allemagne elle-même, d'un caractère si calme et si contemplatif, s'émeut de querelles religieuses mêlées sourdement à des menées politiques? Les gouvernements germaniques sont réduits à se défier des *Amis des lumières*, à interdire les réunions publiques, à gêner la liberté et la prédication de Ronge et de Czerski. Le triste événement de Leipsick, cette capitale du protestantisme saxon, ne sera pas facilement oublié à Dresde, où vont se réunir les Chambres politiques du royaume de Saxe. Les troubles de Posen, les émotions de Breslau, les associations révolutionnaires des sectes et des sociétés secrètes effraieront les

royautés teutoniques, et n'avanceront point la cause de la liberté allemande. A supposer réelles les intentions du roi de Prusse, il ne manquerait pas de raisons pour différer ou amoindrir les concessions royales qu'on attend de sa main.

La liberté sincère n'a qu'à perdre à ces menées souterraines qui caractérisent et semblent lier entre elles la *Jeune-Allemagne*, la *Jeune-Italie*, la *Jeune-Suisse*; menées que quelques-uns rattachent à l'assassinat de Leu à Ebersol, et dont les ramifications s'étendent jusque dans nos cités. Les théories de communisme et de violence menacent également tous les gouvernements réguliers, quelque forme qu'elles prennent sous une civilisation différente, et soit qu'on les nomme *corps-francs* en Suisse, *dolly-maguires* en Irlande, ou *anti-reuters* dans la *Delaware*.

Aussi le canton de Berne, le foyer le plus puissant de la démocratie helvétique, effrayé lui-même des menaces croissantes de la démagogie qui déborde, vient-il, dans une résolution prudente, si elle n'est efficace, de désavouer hautement les *corps-francs*, et de protester contre les prétentions illégales d'une faction qui compromet la liberté des cantons suisses comme celle des monarchies constitutionnelles. Puisse le grand-conseil de Berne être assez fort pour arrêter des passions qu'il a trop favorisées, et ne pas être emporté, comme les Girondins après le 10 août, par le torrent qu'il a follement précipité !

Le cabinet britannique possède une tout autre force que les conseils helvétiques pour neutraliser à la fois, par ses concessions adroites, les passions orangistes qui continuent à s'aigrir, et les meetings irlandais qui se préparent toujours. Et pourtant les intolérants privilégiés de l'église établie protestent si fort contre la dotation du collége de Maynooth, et les catholiques d'Irlande persistent si bien de leur côté à se tenir sur la réserve à l'égard des nouveaux bills, que sir Robert Peel ne semble pas à bout de ses plus graves embarras. C'est le laborieux spectacle que présentent toujours deux nationalités jointes par la conquête et qui tendent à s'assimiler par les voies légales.

C'est ce qui se voit encore, mais sous une autre face et avec des formes plus pacifiques, dans le royaume de Hongrie, où l'aristocratie indigène résiste avec persévérance aux lents empiétements du gouvernement autrichien, qui s'appuie contre la noblesse hongroise sur les sympathies des populations inférieures. Mais, pour sauver leur reste d'indépendance et les débris de leur nationalité, les magnats réclament, au sein des états, pour tous les actes publics, l'usage exclusif de la langue hongroise, et, pour retenir à eux l'opinion populaire, plusieurs se montrent déjà prêts à faire le sacrifice de leurs franchises en matière d'impôts. Si la lutte s'aggravait, l'empire d'Autriche, malgré son apparent re-

pos, n'échapperait point aux épreuves que lui prépare tôt ou tard l'agrégation hétérogène des parties qui le composent, parties si dissemblables par les races, par les traditions, par les coutumes et par les langues, qu'elles ne semblent, au premier aspect, qu'une juxtaposition accidentelle.

Si l'on pense que la force peut toujours, en dernier lieu, prévaloir contre le droit des nationalités, qu'on jette un regard sur l'état actuel de la Pologne, et l'on verra de quelle manière la conquête violente sert la destinée des nations. Nous ne saurions mieux faire que de citer à ce sujet la lettre suivante qui nous est écrite de la Gallicie :

« .... Nous sommes menacés en Gallicie d'une disette cruelle, car le grain vient à manquer depuis deux ans.... J'ai été dans le royaume de Pologne, il y a deux mois. Là-bas, c'est autre chose, le pain n'y manque pas ; mais les hommes manquent pour labourer la terre. Les recrutements s'y succèdent et enlèvent tout ce qui peut porter une carabine au bras. Mariés ou non, on enlève ces pauvres gens, pour les jeter comme une proie aux glaces de la Sibérie et de l'Oural, au fer des Circassiens. Jamais ceux qui sont partis ne reviennent, et le pays a tout l'aspect d'un désert. On ne voit que des femmes et de tout petits enfants dans les villages, et il arrive de traverser un espace de vingt lieues sans rencontrer un homme. Les propriétaires vendent leurs terres, s'ils trouvent des acquéreurs, pour la moitié de ce qu'elles valaient il y a dix ans. Tout y respire un désespoir sombre et morne, qui fait que vous vous sentez dans un vaste cachot. On ne se plaint plus : il vient un degré de malheur où la plainte même n'essaie pas de se faire jour ; car on en a reconnu l'inutilité. Mais il faut voir encore les compagnies de pèlerins qui, à travers les sables brûlants de la Pologne, se fraient un chemin vers Czenstochowa et assiégent avec des cris et des gémissements la montagne sacrée sur laquelle est bâtie l'église de la sainte Vierge, ce sanctuaire de celle qui, dans des jours plus heureux, y a été élue et couronnée *Reine de Pologne*, ce dernier refuge de ceux qui n'en ont plus d'autre. Il faut les voir, ces pèlerins, se relever la figure couverte de larmes, les entendre sangloter, pour se faire une idée de ce qu'endurent ces pauvres cœurs et pour comprendre leur silence et leurs pleurs également éloquents. J'ai vu cela récemment et j'en ai encore l'âme toute pleine et toute émue ! »

REVUE SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PHYSIQUE APPLIQUÉE. — *Appareil de M. Villeneuve pour faire de la glace.*

Cet appareil, connu depuis quelque temps sous le nom de *congélateur des familles*, est plus important qu'il ne paraît d'abord. Il peut être agréable sans doute de se procurer en province ou à la campagne ces entremets délicieux, ces gourmandises sans pareilles qu'on nomme des glaces, et enfin de donner en certaines saisons un prix inestimable aux boissons d'un dîner, etc., etc.... Mais à ces impayables bienfaits gastronomiques la glace joint des services d'un genre plus sérieux. Le médecin seul sait en effet de quelle importance il peut être de disposer d'un peu de glace dans le traitement de certaines maladies. C'est quelquefois le moyen unique en l'absence duquel tout un plan thérapeutique ne peut être réalisé. Un médecin privé de cette précieuse ressource est souvent un médecin désarmé en face des accidents les plus graves. On ne saurait donc trop populariser les moyens de se procurer *en tout temps* une chose tout à la fois si recommandable par ses agréments gastronomiques, son utilité hygiénique et quelquefois sa nécessité thérapeutique.

On sait depuis longtemps qu'en mélangeant de l'acide chlorhydrique non concentré (ancien acide muriatique) avec du sulfate de soude (ancien sel de Glauber) on produit un froid considérable, résultat d'une effervescence subite et d'une gazéification pour l'accomplissement instantané de laquelle une quantité considérable de calorique est soustraite soudainement aux corps ambiants. Ceux-ci, privés alors tout à coup du calorique tant libre que latent qui tenait leurs molécules écartées et les constituait à l'état liquide, par exemple, se condensent, se solidifient, et forment par conséquent de l'eau solide ou autrement de la glace. Ce procédé est une modification de celui que M. Decourdemanche de Caen imagina pendant l'été de 1824. Des fièvres cérébrales régnaient alors épidémiquement dans cette ville. Les médecins demandaient de la glace à grands cris. La nécessité inspira à un pharmacien l'idée d'un moyen ingénieux à l'aide duquel on obtint facilement la congélation de l'eau.

M. Villeneuve produit dans son appareil, par la combinaison des deux ingrédients inoffensifs que j'ai indiqués plus haut, un mélange réfrigérant capable de donner, en moins d'une heure de temps et avec une dépense d'environ deux francs, trois à quatre kilogrammes de glace.

On aura une idée exacte de l'utile appareil de M. Villeneuve en se figurant un cylindre creux destiné à recevoir le mélange réfrigérant et enveloppé lui-même d'une capacité cylindrique destinée à recevoir l'eau qui devient un cylindre creux de glace par l'effet du réfrigérant intérieur. Dans le mélange même plonge un autre vase cylindrique fermé par le bas, que l'on fait tourner au moyen d'une manivelle, et qui, par des saillies convenables, agite le mélange et renouvelle les points de contact du corps réfrigérant avec le vase intérieur comme avec le vase extérieur. Ce vase creux et fermé au fond porte dans l'art du glacier le nom de *sarbotière*. Si on le remplit d'eau, cette eau se gèle elle-même comme l'eau environnante, et l'on obtient deux cylindres de glace d'environ quatre kilogrammes, l'un creux et l'autre plein ; mais, si l'on veut préparer des glaces, la sarbotière, ou cylindre intérieur, est chargée avec la préparation alimentaire qui doit être glacée, et l'on opère comme avec le mélange ordinaire de glace et de sel.

L'appareil a fonctionné un grand nombre de fois devant les commissaires de l'Académie, et généralement à des températures de 15 à 20° centigrades, et toujours avec succès complet. La glace était compacte, abondante, et le prix de revient était de 30 à 40 centimes le demi-kilogramme. Ce prix s'abaisse lorsqu'on opère sans trouble et qu'on ne tient pas à économiser le temps, parce qu'alors on ne renouvelle les mélanges qu'après qu'ils ont produit tout leur effet. Chaque opération donnant de trois à quatre kilogrammes de glace exige environ une heure de temps. L'acide et le sel se débitent à bas prix et en grandes masses dans le commerce, et n'atteignent pas 20 francs les 100 kilogrammes.

Nous nous faisons un devoir de recommander encore une fois cet appareil d'économie domestique aux pharmaciens des petites villes, aux propriétaires de châteaux et à toutes les personnes aisées qui habitent des localités éloignées des grandes villes. Ils y trouveront toujours une ressource salutaire pour eux et une surprise délicieuse pour les commensaux du bonheur desquels ils sont chargés à table, comme dit gravement Brillat-Savarin. De plus, ils pourront être d'un grand secours à de pauvres malades qui meurent plus d'une fois dans les campagnes faute de quelques morceaux de glace.

PHILOSOPHIE DES SCIENCES. — *Mémoire sur les secours que les sciences du calcul peuvent fournir aux sciences physiques ou même aux sciences morales, et sur l'accord des théories mathématiques et physiques avec la véritable philosophie ;* par M. Augustin CAUCHY.

...... Paulo majora canamus!

Des utiles mais vulgaires applications de la physique et de la chimie à l'hygiène, aux arts, à l'économie domestique, élevons-nous un instant à la contemplation des lois de la nature. Trop souvent l'observateur et le savant se bornent à en exploiter les phénomènes, poussés soit par un in-

stinct de curiosité, soit par l'étroit mobile de l'intérêt ou des applications industrielles. Comment s'étonner dès lors qu'ils s'y livrent sans philosophie, sans s'élancer jamais au delà des phénomènes pour en saisir les causes intelligibles et la raison dernière ? Voit-on, en effet, que ces méditations soient immédiatement applicables à quelque entreprise utile au bien-être matériel ?... Notre Académie des Sciences ressemble assez à quelque république d'insectes qui fouilleraient moléculairement dans tous les règnes, les uns épluchant les végétaux, les autres taraudant les minéraux, ceux-ci ravageant la matière animale, d'autres enfin paraissant occupés à barboter savamment dans les débris altérés que leur abandonnent ces trois premiers rangs de travailleurs. Oui, cette nature, ils l'émiettent en vrais insectes, attachés chacun à son petit tas de matière, sans se jamais rendre compte des principes en vertu desquels l'homme peut connaître et des lois des choses qu'il connaît. Et pourtant, sans l'intervention constante de cet ordre de pensées, la nature n'est plus pour l'observateur qu'une collection de phénomènes, et la science, qu'une collection d'impressions classées sous des catégories ou des formes purement logiques, acceptées de confiance pour la plus grande commodité de la mémoire et de l'enseignement.

Un mathématicien savant et intrépide a cependant osé prononcer les mots de Dieu, de création, de forces, d'esprit, de matière, de lois générales, etc., au milieu du sourd clapotement et du bruit obscur de toutes les molécules remuées.

Cette ambition est noble, ce courage est digne d'éloges ; mais la tâche est périlleuse. Si on ne l'aborde pas avec force, on s'expose à tellement rester au-dessous d'elle que les insectes savants, après avoir un instant suspendu leur petite besogne pour écouter la voix du philosophe, finissent par confondre avec lui la philosophie dans le même dédain. Persuadés alors qu'elle n'est pas, ou qu'elle n'est que le passe-temps des esprits vagues et stériles ; que ses objets essentiels, l'âme humaine et Dieu, sont de pures abstractions, ils la flétrissent du nom d'idéologie ou pis encore, et retournent fièrement dans leurs cryptes compter les granules de l'amidon ou mesurer les lamelles de l'épiderme...

Les mathématiques et la métaphysique se ressemblent en cela qu'elles n'ont ni l'une ni l'autre les phénomènes de la nature pour objet immédiat. Par conséquent, et quoi qu'en dise l'école écossaise ou psychologique, elles ne sont pas plus l'une que l'autre des sciences d'observation. Elles ont pour objet, selon Malebranche, l'une, les rapports de quantité ou d'étendue, l'autre, les rapports de vie ou de perfection considérés non dans aucun corps en particulier, mais dans les substances spirituelles, savoir en Dieu et en nous. Quoique analogues sous un rapport, ces sciences sont donc, comme on voit, parfaitement distinctes. Les mathématiciens de premier ordre, Pythagore, Platon, Descartes, Leibniz, ont tous été aussi les premiers des métaphysiciens. Mais pour posséder à ce degré ces deux sciences réunies, il faut aller surprendre les notions mathématiques ou les notions de grandeur dans leur source première, c'est-à-dire dans les idées qui constituent essentiellement la raison divine et la raison humaine. A ces deux sources, en effet, on les trouve inséparablement unies aux notions générales et primitives de perfection et de vie qui constituent le domaine propre

de la métaphysique. Tirez-les de plus bas, formez-les par abstraction de l'observation des corps et des phénomènes de la nature, comme font presque tous les mathématiciens, alors les idées de grandeur, objet des mathématiques, vont avoir leur source dans les corps ; elles n'auront, par conséquent, plus rien d'absolu, ne seront plus que des qualités abstraites, comme la couleur, la saveur, etc., et n'auront, dès ce moment, plus rien de commun avec les autres idées générales constitutives de l'intelligence divine et de notre propre fonds intellectuel. Tout à l'heure, chez Descartes et Leibniz, par exemple, le métaphysicien et le mathématicien ne faisaient qu'un. Maintenant ils n'ont plus aucun rapport ; et, en effet, je ne sais rien de plus antimétaphysicien en général que le pur physicien ou que le mathématicien exclusivement formuliste et calculateur, quelque rare et prodigieuse que soit d'ailleurs sa force en ce genre.

Il résulte de là qu'un degré supérieur d'aptitude aux mathématiques favorise en même temps l'aptitude métaphysique de l'esprit, tandis qu'à un degré second cette même aptitude mathématique, loin d'être un gage de capacité métaphysique, est presque une cause et un signe d'inaptitude pour cette science. J'ai fourni, je crois, la raison de cette différence, qui étonne plus qu'elle ne devrait, en faisant remarquer que le mathématicien de génie puise immédiatement les idées générales de grandeur, de quantité, de nombre, etc., à la même source spirituelle, absolue et infinie que les idées métaphysiques, tandis que le mathématicien de second ordre ou le pur calculateur, les tirant des corps par abstraction, ne les voit jamais que contingentes comme les types contingents eux-mêmes auxquels il les rapporte. De cette manière il s'égare dans la science des signes ou dans le pur formulisme, bien loin, par conséquent, des véritables réalités mathématiques.

Descendu là, il n'y a plus de métaphysique ; on ne rencontre guères qu'une ontologie plus ou moins vide.

Il est à craindre, le dirai-je ? qu'entraîné hors des méditations philosophiques par une longue habitude des calculs, M. Cauchy n'ait fini par ne plus pouvoir marcher d'un pied ferme sur le sol ardu de la métaphysique, et que, bien naturellement du reste, il ne tende, malgré lui, à en sacrifier les principes à ceux des mathématiques pures.

Ce fâcheux système se révèle chez lui dès les premières lignes de son mémoire par la prétention qu'il affiche de soumettre au calcul des rapports qui échappent invinciblement à la puissance des nombres ; tels sont les faits intellectuels et moraux. M. Cauchy est abusé sur ce point par un sophisme inconcevable. De ce que le moraliste a quelquefois besoin de la statistique pour se pourvoir exactement des faits sur lesquels il est appelé à prononcer, M. Cauchy conclut que le calcul des probabilités peut servir à résoudre les problèmes de la morale !....

Je ne cains pas de dire qu'il y a contradiction blessante entre professer cette opinion et professer le spiritualisme. Apprécier les vertus et les vices, les institutions et les lois, par les méthodes qui servent à calculer la vitesse d'un projectile et la force d'expansion d'un gaz, c'est par une assimilation involontaire, mais néanmoins prodigieusement dangereuse, combler l'abîme qui sépare les corps des esprits. On ne dira jamais d'une vertu qu'elle est vingt fois meilleure qu'une autre, et que telle institution politique ou

morale est à telle autre comme 50 est à 15, etc..... Encore une fois, la statistique, qui fournit des matériaux au moraliste, n'entre pour rien, *absolument pour rien*, par une force propre aux nombres, dans les motifs qui détermineront tel ou tel jugement sur ces faits. Le nombre de ceux-ci n'importe pas essentiellement à leur nature. Une action privée, une loi, etc., sont conformes ou ne le sont pas à l'ordre et à la justice; la quantité n'y fait rien. Ces vertus sont en elles-mêmes indépendantes de leur fréquence ou de leur rareté à telle ou telle époque, dans tel ou tel pays; car elles demeureraient immuables et dans toute leur force, n'y eût-il plus ni temps, ni lieux, ni individus, rien en un mot de ce qui se peut compter et mesurer en particulier.

Mais ces rapports de fréquence, objets de la statistique, sont utiles à connaître pour la pratique et l'opportunité des applications, pour ce qui, dans les sciences morales, n'est que relatif ou variable, comme par exemple tout ce qui est susceptible de numération, les individus, les années, les pays, etc., etc.; et ici encore, c'est bien plus d'expérience qu'il s'agit que d'exactitude numérique. Si cette sorte d'exactitude était indispensable, on devrait affirmer en effet que les mathématiques entrent comme notions fondamentales dans l'appréciation des faits intellectuels et moraux; ce qui répugne. Il résulte de là qu'après tout la statistique n'est qu'un procédé commode de formuler les résultats bruts de l'expérience, et que ce serait s'abuser étrangement que de la croire absolument nécessaire, même pour recueillir les faits. Elle n'est, relativement à ce but, qu'une manière plus rigoureuse et plus sûre de dire *peu*, *beaucoup*, *plus*, *moins*, etc., etc.... et cette rigueur n'est guères particulièrement utile que pour comparer les résultats de l'observation de telle année avec ceux de telle autre, de tel pays avec tel autre, de telle circonstance avec telle autre circonstance, etc.... On conçoit, en effet, que le langage n'aurait pas assez de nuances pour exprimer des différences si mobiles. Les chiffres s'y prêtent facilement, et voilà tout le secret de leur valeur en pareil cas. Leur accorder plus d'importance en ces matières, c'est mentir la précision bien plus que la produire. Ces dehors rigoureux masquent très-ordinairement le dénûment d'idées le plus complet. On pourrait le prouver par les raisons philosophiques les plus péremptoires. Bien mieux, je me charge de produire au besoin, pour le démontrer expérimentalement, une statistique victorieuse.

Après avoir demandé à cette méthode ce qu'elle ne peut évidemment donner, M. Cauchy s'occupe de la notion de *force* en général. Il cherche d'abord si la force qui imprime aux êtres corporels leur mouvement et tous leurs phénomènes est ou non matérielle. Cette question en suppose préalablement résolue une autre que M. Cauchy tranche sans façon, savoir : l'idée de force matérielle peut-elle être conçue séparément des corps que la force meut ou anime? J'ignore pourquoi l'illustre géomètre a cru indigne d'une saine philosophie de réfuter l'opinion qui attribue l'activité à la matière, et qui ne regarde que comme un mot la matière séparée de la force. On va voir dans quel abîme de panthéisme M. Cauchy a été obligé de se plonger pour remplacer cette force qu'il dénie à la matière, sous prétexte que celle-ci est inerte. Comme si l'inertie qui exclut la spontanéité excluait par là même toute activité!...

La force est-elle matérielle? Non, répond-il; et il serait absurde de l'admettre, car force et matière se repoussent. Si la force était matérielle, elle ne serait pas la force, et il faudrait encore une autre force, une vraie force, pour lui donner l'activité. Elle est donc immatérielle? Pas davantage, selon lui. Comment, en effet, si elle était immatérielle, pourrait-on la soumettre au calcul, la représenter par des chiffres? Ici M. Cauchy a raison; mais c'est précisément pour cela qu'il avait tort plus haut quand il voulait utiliser la statistique dans les problèmes de morale, car les idées sur lesquelles repose cette science sont une véritable force immatérielle et échappent dès lors au calcul.

Je viens de reprocher à M. Cauchy d'avoir mis trop peu d'importance à réfuter la doctrine de l'activité essentielle de la matière. Ce reproche est exagéré, car M. Cauchy a essayé contre cette doctrine des arguments qui vont nous découvrir la cause des opinions quelque peu spinosistes qu'il professe à son insu.

Il ne manque pas de spiritualistes pour dire qu'attribuer l'activité à la matière, c'est être matérialiste. J'ai la conviction que les personnes qui parlent ainsi sont dupes d'un jeu de mots déplorable. Par une horreur plus ardente qu'éclairée du matérialisme, elles seraient prêtes à nier la matière. Ne le pouvant, elles la spiritualisent, elles la font Dieu. C'est inévitable. Vous retirez aux corps leur activité; vous soutenez qu'ils ne sont pas actifs par eux-mêmes. Voilà Descartes, Spinosa va paraître. Et en effet, comme retirer aux corps leur activité propre n'est pas empêcher qu'ils en manifestent une quelconque, Dieu sera chargé de la leur donner d'une manière immanente; il sera la force des corps; leur ensemble ou l'univers sera le corps ou la forme de Dieu; Dieu sera la réalité de toutes les apparences. Spinosa ne prétend pas autre chose.

Croire échapper à cette conséquence effrayante en disant que ce qui imprime le mouvement à la matière ce n'est pas Dieu, mais que ce sont des lois de Dieu, c'est trop évidemment se payer de mots. Une loi de Dieu, c'est Dieu voulant, ou bien ce n'est qu'une abstraction. Si c'est Dieu voulant et que la loi soit force comme vous le dites, nous sommes de nouveau ramenés au spinosisme; si ce n'est qu'une abstraction, vous remplacez la force par un mot. Panthéisme ou ontologie: cela semble différent, mais, au fond, c'est tout un. Ne pas admettre la réalité et l'activité propre des causes secondes, c'est donc s'obliger à les diviniser; car, si elles ne sont rien comme secondes, il est nécessaire qu'elles soient tout comme premières.

Cette erreur en entraîne toujours une autre, qui n'est, en définitive, que la même sous un aspect différent. L'acte par lequel Dieu conserve tous les êtres est, dit-on dans ce système, une création continuée. Mais, pour que cela fût vrai, il faudrait qu'à chaque instant l'univers rentrât dans le néant et que Dieu l'en tirât l'instant d'après, ainsi de suite à l'infini; car créer c'est faire de rien. Le système qui, pour expliquer les phénomènes physiques, remplace les forces inhérentes aux corps par des lois de Dieu imprimant le mouvement à la matière, c'est-à-dire à l'étendue des géomètres, pure abstraction, vrai néant; ce système, dis-je, suppose et doit supposer en effet qu'à chaque instant l'univers est tiré du néant par la puissance divine, ou par un ordre, une loi de Dieu.

Evidemment, substituer aux forces créées des lois divines agissant sur une matière passive (c'est-à-dire une pure possibilité) équivaut à prétendre que continuellement l'univers passe du néant à l'être et de l'être au néant. Or, cette hypothèse est insoutenable ; donc, avec elle, le système qui s'y appuie. Que si, pour échapper à cette absurdité, on admet que ces lois de Dieu sont Dieu même voulant, et qu'on s'obstine à retirer aux corps toute activité propre, c'est Dieu qui gravite dans la pierre, qui pousse dans la plante, qui sent et se meut dans l'animal.

« On ne saurait, dit M. Cauchy, confondre une portion de matière, un point matériel, avec une force qu'on lui applique. » Mais qu'est-ce donc que cette force qu'on lui applique ? Un autre point matériel sans doute. Or, dans le système de M. Cauchy, ce nouveau point doit être inerte ainsi que tous ceux qu'on voudrait lui appliquer pour l'animer une fois. De ce qu'une pierre ne peut spontanément se transporter dans l'espace, qu'elle est inerte, comme l'a dit Képler, s'ensuit-il qu'elle soit sans activité ? N'y a-t-il donc pour un corps d'autre manière d'être actif que le mouvement de translation auquel fait allusion M. Cauchy ? A cela je reconnais bien le géomètre. Leibniz, qui était plus que cela, dit dans ses *Nouveaux Essais* : « Je soutiens que, naturellement, une substance ne saurait être sans action, et qu'il n'y a même jamais de corps sans mouvement. » Et, en effet, un corps en repos est-il donc sans action ? Mais d'abord, sans faire remarquer qu'il est partie d'une masse corporelle entraînée dans l'espace, qu'il se meut avec elle et contribue, par conséquent, pour sa part à attirer et à être attiré, n'est-il pas vrai qu'il pèse continuellement sur d'autres corps, et que cette pression est quelque chose d'essentiellement actif ? N'est-ce pas, en définitive, l'attraction elle-même ? Et la force de cohésion qui agit incessamment pour tenir unies toutes les molécules de ce corps n'est-ellé donc pas le résultat d'une activité inhérente à chacune de ses molécules, ou plutôt n'est-elle pas une propriété de cette activité même ? M. Cauchy pense que la pesanteur n'est pas essentielle aux corps. La raison qu'il en donne, la voici : « Un corps placé près de la surface de la terre est attiré vers cette surface par la force de la pesanteur ; mais cette pesanteur est si peu essentielle au corps qu'elle s'affaiblira et s'éteindra de plus en plus si le corps, s'éloignant de la surface de notre planète, est transporté d'abord à la distance qui nous sépare de la lune, puis à des distances de plus en plus grandes. » Quoi ! parce qu'une propriété est susceptible d'augmentation ou de diminution, elle n'est plus essentielle à un être ? C'est donc à dire que, pour qu'une propriété appartienne essentiellement à un corps, il faut qu'elle ne soit susceptible ni de plus ni de moins, ni d'aucune modification, ou autrement qu'elle ne soit pas ! car être, c'est agir, comme agir, c'est être. Or, être et agir pour une créature ne peut se concevoir sans changement. Vraiment, au contraire de M. Cauchy, si je voyais l'attraction ne pas varier d'intensité lorsque varient les rapports des corps entre eux, je serais plus porté à croire que cette propriété ne leur est pas essentielle que je ne le suis en la voyant varier selon des rapports parfaitement proportionnels, mais inverses, avec les masses et avec les distances ! D'ailleurs, si on pouvait imaginer un seul moment où avec la distance l'attraction cessât, on ne pourrait jamais concevoir celui où elle commence. Un corps en entraîne un autre en raison inverse de la distance, c'est vrai, mais de la distance quelle

qu'elle soit; car, s'il l'attire en raison inverse de la distance, il l'attire aussi en raison directe de la masse. Cette propriété se manifeste donc dès qu'il y a masse et distance, peu importe la quantité de l'une et de l'autre. Dire qu'elle n'agit qu'à un certain degré de l'une, c'est dire qu'elle n'agit qu'à un certain degré de l'autre, c'est dire enfin que des corps *peuvent* être sans attraction, qu'un corps *peut* n'être pas pesant.

M. Cauchy, pour soutenir une pareille erreur, invoque l'autorité de Newton, qui dit, en effet, dans ses principes de philosophie naturelle, que la pesanteur n'est pas essentielle aux corps : « *Gravitatem corporibus essentialem minime affirmo.* » Eh bien, si la pesanteur n'est pas essentielle aux corps, il ne reste qu'une chose : c'est qu'elle soit essentielle aux esprits!... M. Cauchy est sans doute incapable de le dire. Pourtant il faudrait y prendre garde; retirer aux corps toute activité propre et la remplacer par la volonté de Dieu, c'est, dois-je le répéter pour la troisième fois? ou mouvoir le corps par un mot, ou rendre Dieu pesant dans les corps.

Dans les exemples qu'il prend, M. Cauchy ne parle presque jamais de corps, mais de points matériels. J'accorde volontiers cette fiction en métaphysique; mais il ne faut pas oublier qu'en réalité il n'y a pas de matière, qu'il n'y a que des corps. Je crains néanmoins que l'habitude assidue des mathématiques chez M. Cauchy, et la rare intensité de son aptitude pour le calcul, ne lui fassent perdre de vue les propriétés effectives des corps, et qu'involontairement tous ces points matériels ne soient dans son esprit à l'état de points mathématiques. Le mémoire que j'analyse est conçu comme si cette supposition était exacte. Avec tous ces points, qui n'ont d'étendue ni en longueur, ni en largeur, ni en profondeur, M. Cauchy fait des corps fictifs qui n'ont en définitive pas plus de propriétés que les éléments abstraits dont il les compose. Voilà sa matière. On comprend qu'elle soit passive, et qu'en effet Dieu ne puisse lui imprimer l'activité qu'en la créant sans cesse...

Pour mieux prouver que la force n'appartient point en propre aux corps qu'elle meut, M. Cauchy nous montre le mouvement musculaire obéissant à notre volonté, mais pouvant nous être retiré par la maladie ou tout autre accident, et se refusant alors à exécuter nos ordres. Il en conclut que cette force n'est que prêtée, et non propre ou essentielle. Pour nous, nous en aurions tout simplement conclu que ce n'est point l'âme qui meut les muscles, et que ceux-ci jouissent d'une propriété susceptible d'être troublée ou suspendue.

Cela prouve aussi, suivant lui, que la force physique n'est point spirituelle. Il serait difficile en effet qu'étant l'une elle fût l'autre.

Et c'est précisément parce qu'elle ne peut pas être spirituelle qu'il lui faut être essentiellement matérielle, ou, ce qui revient au même essentielle à la matière.

Toute l'argumentation par laquelle j'ai essayé de réfuter les principes du mémoire de M. Cauchy n'est pas d'un mathématicien, mais je ne la crois pas moins rigoureuse pour cela.

Les mathématiques et la métaphysique ont en effet cela de commun qu'elles permettent et exigent une rigueur souveraine. Comme une vérité mathématique, une vérité métaphysique est ou n'est pas. On est dans la vérité tout à fait ou point du tout : il n'y a pas de milieu.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'en cherchant à prouver que les principes philosophiques de M. Cauchy sont gros de panthéisme je n'ai point entendu accuser de cette erreur l'illustre et respectable académicien? Non : personne ne s'y méprendra. Mais on voit tous les jours les savants, et même les théologiens les plus fermement attachés d'intention à la philosophie spiritualiste, se tromper, croyant en professer les vraies notions, et ceux même qui s'efforcent de les réfuter tomber, par inattention ou ignorance, dans des erreurs analogues. C'est peut-être ce qui m'est arrivé à l'égard de M. Cauchy; le pied glisse si facilement sur ces hauteurs! S'il en était ainsi, cela prouverait tout simplement que je me suis égaré; mais je pense qu'il n'en faudrait pas conclure que l'honorable savant que je me suis permis de combattre est dans le vrai.

P.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

LITTÉRATURE ET MÉLANGES.

Les Caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les *Caractères, ou les Mœurs de ce siècle,* par La Bruyère ; première édition complète, par M. le baron de Walckenaer [1].

« M. de La Bruyère venait presque journellement s'asseoir chez un li-
« braire nommé Michallet, où il feuilletait les nouveautés et s'amusait avec
« un enfant fort gentil, fille du libraire, qu'il avait pris en amitié. Un jour
« il tira un manuscrit de sa poche et dit à Michallet : « Voulez-vous impri-
« mer ceci ? Je ne sais si vous y trouverez votre compte, mais, en cas de
« succès, le produit sera pour ma petite amie. » Le libraire, plus incertain
« de la réussite que l'auteur, entreprit l'édition ; mais à peine l'eut-il
« exposée en vente qu'elle fut enlevée et qu'il fut obligé de réimprimer
« plusieurs fois ce livre, qui lui valut 2 ou 300,000 francs. Telle fut la dot
« imprévue de sa fille, qui fit dans la suite le mariage le plus avantageux
« et que M. de Maupertuis avait connue [2]. »

J'aime à citer cette anecdote peu connue, et qui fait contraster singulièrement, avec l'esprit cupide du marchand de littérature actuel, l'esprit de simplicité et de désintéressement des hommes distingués de ce siècle, qui fut après tout le grand siècle de l'esprit français. La dot de Mlle Michallet est devenue un des chefs-d'œuvre de notre langue, un des livres les plus instructifs sur les mœurs du temps où il fut écrit, le plus propre à faire réfléchir sur l'homme et sur les capricieuses profondeurs du cœur humain. Ce livre, donné à un enfant avec tant de laisser-aller, fut l'unique ouvrage de son auteur, l'unique pensée d'un homme supérieur. Tant qu'il vécut, occupé à le revoir, à le corriger, à le grossir, La Bruyère semble n'avoir eu que deux résultats en vue : entrer à l'Académie et accroître la dot de

[1] In-8°. Paris, chez Didot.

[2] Formey, *Recueil de mémoires de l'Académie de Berlin*, p. 17 (d'après Maupertuis), cité par M. Walckenaer, p, 3.

sa petite amie. La Bruyère nous paraîtrait aujourd'hui un homme bien singulier.

Et cependant peu de livres modernes ont autant souffert de l'incurie ou de l'infidélité des éditeurs que celui-ci, caressé avec autant de soins pendant toute une vie, publié neuf fois du vivant de l'auteur, et dont il corrigeait encore les épreuves peu de jours avant sa mort. Quel que fût le talent de l'écrivain, la malignité publique n'avait pas laissé d'être pour beaucoup dans le succès de l'ouvrage. L'auteur protestait, il est vrai, contre les applications malignes, mais, tout en protestant, il multipliait les occasions d'en faire de nouvelles. Aussi nul livre, du vivant de l'écrivain, ne subit tant de phases différentes. Tantôt effrayé et épaississant le voile, tantôt plus hardi et le rendant plus transparent, effaçant aujourd'hui et rétablissant demain, écrivant le nom et puis ne laissant que l'initiale, aiguillonné par le public, qui lui demandait de nouveaux caractères, c'est-à-dire de nouveaux portraits, des allusions nouvelles, et, sinon de nouvelles médisances, du moins de nouvelles occasions de médire; tracassé par la censure, qui, pour mieux surveiller chaque nouvelle explosion de son esprit de satire, exigeait qu'il désignât, par un signe particulier, les nouveaux *caractères* qu'il ajoutait, il alla toujours d'édition en édition, modifiant, changeant, ajoutant surtout, bien que parfois il prétendît ne rien ajouter, et dissimulât par des artifices d'imprimerie l'augmentation de volume de son ouvrage, si bien qu'à sa mort il laissa une nouvelle édition toute prête à paraître, plus que double de la première, publiée huit ans auparavant.

Mais d'autres aussi se chargeaient, et à leur façon, de grossir son livre. Trop d'allusions personnelles en ressortaient, trop d'autres pouvaient y être supposées pour que le public ne s'amusât à mettre en commun les révélations médisantes que La Bruyère faisait naître en écrivant les noms audessous des portraits; il en résulta ces commentaires composés de noms propres que l'on appela des *clefs*. Plusieurs coururent manuscrites à la cour et dans Paris; plusieurs se lisent encore sur les marges de quelques exemplaires qui ont été censurés. Il semble même qu'une de ces *clefs* ait été imprimée subrepticement à Paris, peu après la mort de La Bruyère. Mais, en Hollande, où l'on osait tout, les *clefs*, vraies ou fausses, bien ou mal reproduites, avec commentaires ou sans commentaires, ne tardaient pas à se multiplier; il en parut en 1700, en 1720, en 1724, etc.

Il en était déjà de La Bruyère comme des anciens, sous les explications, les commentaires, les défenses, les apologies, les continuations. Son texte disparaissait, ou du moins une des formes dominantes de sa pensée était oubliée. Les imprimeurs hollandais qui, dès 1677, étaient à peu près seuls en position de la reproduire, ne comprenaient rien à ces signes typographiques qui lui avaient servi à distinguer dans chaque édition les *caractères* nouveaux des anciens; ils les effaçaient ou les transposaient au hasard. Ces signes, dans la pensée de l'auteur, avaient pourtant leur signification et leur importance. Ils lui servaient à marquer les coupures de sa pensée, à remplacer les transitions dont Boileau, injustement, ce nous semble, lui faisait reproche de s'être dispensé; ils indiquaient dans ce livre écrit, comme dit l'auteur, « indifféremment et sans beaucoup de méthode, » l'endroit où la pensée, suivie pendant quelque temps, était longtemps abandonnée. Autant dans un autre livre il était important de suivre le fil de la

pensée, autant, dans celui-ci, il est important de la rompre à propos. Pour altérer la pensée d'un ouvrage, il n'est pas nécessaire d'en changer le texte, il suffit d'en brouiller les alinéas ou d'en supprimer les chapitres, et La Bruyère ne se fût pas reconnu dans ces éditions posthumes où sa pensée, un peu hors de propos, était continuée hors de propos. C'est sur ce type, cependant, c'est sur l'édition de Coste, publiée en 1731 et republiée dans les années suivantes, que toutes les éditions des *Caractères* se sont modelées jusqu'à nos jours.

Cicéron et Démosthènes nous sont arrivés sans division et sans chapitre; il a fallu deviner la coupure de leur pensée. Pour La Bruyère, il n'y avait qu'à la retrouver, mais ce travail était déjà quelque chose ; reprendre les deux éditions de 1694 et de 1696, ces éditions définitives données par l'auteur à la fin de sa vie, et, à peu de chose près, semblables l'une à l'autre, seuls types légitimes, quoique oubliés par la publication des *Caractères*, y rechercher ces subdivisions de chapitre que La Bruyère appelait des *Caractères*, les reproduire exactement, c'était déjà un service rendu aux lettres, c'était rendre à la pensée de l'écrivain ce qu'elle avait perdu de sa vérité, c'était remettre en honneur le texte légitime et définitif de La Bruyère. Mais M. Walckenaer ne s'est pas contenté de ce travail ; dans ces éditions successives, dans ces variantes tantôt introduites par le désir d'un succès de malignité, tantôt imposées par la prudence, dans ces additions, corrections, suppressions que, pendant huit ans et neuf éditions, La Bruyère avait fait subir à son texte, il y avait une assez curieuse histoire que le savant académicien ne pouvait négliger : c'est ce que j'appellerai la partie historique de son travail. Chaque *caractère* porte l'indication de l'édition dans laquelle il a paru pour la première fois. Les corrections partielles, les variantes, les noms remplacés par des initiales ou substitués à des initiales, les suppressions, quelquefois considérables (quatre Caractères entiers ont disparu de la 7e à la 8e édition), sont relatées au bas des pages et forment l'histoire des variations de La Bruyère. Enfin ces *clefs* si bien exploitées par les éditeurs hollandais, ce commentaire historique tracé par des mains contemporaines, ne pouvaient pas non plus être négligées. Les justifiant, sans dissimuler leurs imperfections, contre ceux qui leur ont contesté cette valeur, les conférant entre elles, les rapprochant des *clefs* manuscrites qui se retrouvent encore sur la marge de quelques exemplaires, les éclaircissant, les rectifiant souvent par l'étude la plus complète et la plus minutieuse de tous les monuments du siècle de Louis XIV, les complétant par une foule de citations et d'anecdotes curieuses qu'il n'appartenait de trouver et de mettre en lumière qu'au savant historien de La Fontaine et de Mme de Sévigné, M. Walckenaer en a fait une précieuse galerie qui nous apprend les détails de la cour de Louis XIV, de même que La Bruyère nous en fait connaître l'esprit. C'est là en tout un travail sérieux, plein de conscience, et d'une conscience qui va facilement jusqu'au scrupule, un travail sur le XVIIe siècle à peu près comme ceux que les érudits du XVIIe siècle faisaient sur l'antiquité.

Après tout, il est bien temps que nos *anciens* deviennent des anciens et qu'ils aient aussi leur Lambin, leur Saumaise, leurs éditions *variorum* et leurs *récensions* classiques ; ils sont assez loin de nous pour en avoir besoin, et cet éloignement, au lieu de les diminuer, les a fait assez grandir pour

qu'ils en soient dignes. Un pareil travail, ou, pour mieux dire, un bien autre travail a été tenté sur Pascal ; mais ici on se demande, non s'il a été accompli, mais s'il est possible. Celui de M. Walckenaer sur La Bruyère nous paraît complet, autant que travail d'éditeur peut l'être ; c'est une édition désormais fondamentale et sur laquelle seule les éditions futures doivent se modeler. Reste à multiplier des travaux pareils sur les grands hommes de la même époque. Notre siècle sait enfin, un peu malgré lui (car il avait eu bonne envie de croire le contraire), que ce sont là les grands types de l'esprit et surtout du bon sens français : la rectitude du sens est peut-être le caractère distinctif des esprits du XVIIe siècle, comme la fausseté sophistique ou déclamatoire appartient au XVIIIe, le vague et l'indécision phraseuse au XIXe. Il y a une maxime générale qui peut être contestée, mais il y a en même temps une définition que je crois éminemment juste de l'esprit français, quand il est vraiment et légitimement lui, dans cette pensée de La Bruyère :

« Il ne faut pas qu'il y ait trop d'imagination dans nos conversations et « dans nos écrits ; elle ne produit souvent que des idées vaines et stériles « qui ne servent point à perfectionner le goût ni à nous rendre meilleurs. « Nos pensées doivent être prises dans le bon sens et la droite raison, et « doivent être un effet de notre jugement. » (*De la société et de la conversation*, XVII.)

Mémoire à consulter sur le rétablissement des Jésuites en France, par M. MARTIAL MARCEL DE LA ROCHE-ARNAUD [1].

En 1827, 1828 et 1829, l'auteur publia contre les Jésuites des écrits qui ne contribuèrent malheureusement que trop aux haines aveugles et aux calomnies qu'on a ressuscitées de notre temps. Mais, pressé par le cri de sa conscience, il vient donner aujourd'hui le noble exemple d'un repentir public « en désavouant entièrement et de bonne foi tous ces écrits, non comme « n'étant pas de lui, mais comme les fruits honteux d'une vengeance pleine « d'impostures, et comme tels il les livre, ainsi que dès longtemps il les « a livrés, au blâme, ou plutôt à l'oubli de tous. » Après avoir confessé sans détour « que ce fut l'esprit de parti qui lui dicta les *extravagantes horreurs* qu'il débita au public, et que ce fut à cette honteuse condition de multiplier les plus incroyables faussetés qu'il dut ce succès populaire, » il ajoute :

« Je déclare le plus hautement possible, très-sincèrement honteux d'a- « voir été capable de le faire, que c'est avec aussi peu d'honnêteté que de « vérité qu'à peine sorti de l'ordre des Jésuites, où tous les soins de l'ami- « tié m'avaient été prodigués, je les ai accablés d'injures de gaieté de cœur, « sans raison, sans respect, par des personnalités tellement indignes qu'en « y pensant bien je ne comprends pas comment un peuple honnête a pu les « tolérer, et comment un gouvernement sage et fort ne les a pas sévère- « ment punies. »

Un désaveu si complet et si authentique non-seulement réhabilite, mais honore celui qui a le courage de le faire. M. Marcel de la Roche-Arnaud a

[1] Jules Lainé, galerie Véro-Dodat. Prix : 1 fr.

dignement répondu à ces paroles de Tertullien qu'il a prises pour épigraphe : « Qu'on ait honte de faire le mal, mais qu'on n'ait pas honte de se repen- « tir. » Dans son *Mémoire à consulter*, l'auteur rétablit les faits sous leur véritable jour en résumant l'histoire des Jésuites, en exposant leur vie, leurs mœurs, et en montrant quels sont les ennemis acharnés qui les ont incessamment calomniés. Une longue pétition à la Chambre des Pairs, qui fait suite à ce Mémoire, invoque l'impartialité des pouvoirs publics en faveur de la justice et de la vérité.

Œuvres philosophiques et morales de Nicole, etc., publiées par C. JOURDAIN [1].

En général nous aimons peu les abrégés : c'est la lithographie d'un tableau quand ce n'en est pas la caricature. Les vingt-six volumes de Nicole sont ici résumés par un in-12. En sa qualité de professeur de philosophie, M. Jourdain n'a guère vu dans l'auteur du *Traité de la Prière* qu'un métaphysicien et un psychologue. Comment s'en étonner, lorsqu'à l'exemple du maître il nous parle du « scepticisme où s'égara le génie de Pascal ? » Nous ne savons pas ce que la résurrection du jansénisme pourrait avoir d'utile pour notre siècle ; mais, à coup sûr, la rigide austérité de Port-Royal s'accommoderait peu de la morale éclectique, et ses opinions sur la grâce ne s'accorderaient guère avec la liberté absolue du rationalisme.

Fables nouvelles, suivies d'une *Cantate pour l'inauguration de la statue de l'amiral Dumont-Durville*, par M. l'abbé MADELINE [2].

Ces fables, d'une moralité toujours pure, écrites dans un style simple et facile, mais quelquefois peu châtié, manquent de cette naïveté et de cette originalité qui font du *bonhomme* La Fontaine un type à peu près inimitable. La cantate dont elles sont suivies n'offre rien de remarquable, pour ne pas dire plus. Ce sont là des délassements poétiques qui eussent gagné peut-être à ne pas sortir du cercle de l'intimité et à ne pas affronter le grand jour de la publicité.

[1] Chez Hachette, 12, rue Pierre-Sarrazin, et Ladrange, 19, quai des Augustins.

[2] A Condé-sur-Noireau, chez F. Auger ; à Paris, chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
Rue de Seine, 32.